

FERDINAND BRUNOT

Membre de l'Institut,
Doyen honoraire de la Faculté des Lettres,
Professeur honoraire d'histoire de la Langue française à l'Université de Paris.

HISTOIRE
DE LA
LANGUE FRANÇAISE
DES ORIGINES A 1900

*Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres
(Premier Grand Prix Gobert, 1912).*

TOME IV

La Langue classique (1660-1715)

DEUXIÈME PARTIE
(Deuxième Édition)



PARIS

LIBRAIRIE ARMAND COLIN

103, BOULEVARD SAINT-MICHEL, 103

1939

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

Copyright 1924

by Max Leclerc and H. Bourrelier, proprietors of Librairie Armand Colin.

AVERTISSEMENT

En présentant au public ce volume à peine lisible, je ne chercherai pas à m'excuser de l'avoir fait tel qu'il est. Rien n'eût été plus tentant, et j'ajoute plus facile, que de dégager de ces règles et de ces remarques quelques-unes des belles généralités où se complait le faux esprit de synthèse. Seulement c'eût été sacrifier la vérité et donner une idée absolument inexacte du travail fait alors sur la langue, et de ceux qui l'ont fait.

Sans doute, à distance, il est permis d'oublier leurs petites rancunes, les querelles de sectes, de coteries et de personnes, pour ne retenir que le désir réel que la plupart ont eu de polir la langue et de la conduire à son point de perfection pour l'y fixer. Ils l'ont aimée sincèrement, plus encore qu'ils ne détestaient leurs rivaux et leurs adversaires, et ils ont appliqué à la servir tout ce que la haine et la jalousie leur donnaient de perspicacité. C'est ainsi qu'en cherchant des fautes ils ont découvert des règles. Leur tort principal à nos yeux a été d'en trouver trop, et de trop petites, si bien qu'auprès des géants créateurs d'œuvres immortelles, leurs contemporains, ces myopes, occupés à racler le marbre, sans rien apercevoir des ensembles, font aujourd'hui pauvre figure.

Sitôt qu'on entre dans le détail, et mon lecteur, hélas ! en aura l'impression comme moi, on est effrayé et comme hébété de toutes leurs prescriptions. Elles se superposent, s'entrecroisent, et forment un réseau à faire trébucher les plus sûrs. A cet embarras s'ajoute une inquiétude grave. On se demande quelle est la valeur de la plupart de ces observations, fondées sur l'absence d'observation, qui n'ont pour elles ni la tradition ni l'« usage décidé » et portent un caractère net de fantaisie personnelle. A cet arbitraire devait peut-être aboutir nécessairement cette génération nouvelle de puristes qui n'étaient plus soumis aveuglément à l'usage du monde, comme les précédents, et se croyaient encore au-dessus de l'usage des écrivains, dont l'autorité par suite était sans contrepoids, et ne pouvait

guère manquer de tourner à la tyrannie indiscrete et intempérante. Il était fatal qu'ils en vinssent à confondre l'esprit d'ordre avec la manie de la réglementation.

Il faut bien dire que cette outrance ne révoltait personne, l'habitude de l'obéissance étant alors générale et poussée jusqu'à la sujétion volontaire. Le reproche fait aux raffineurs était même souvent de n'avoir pas raffiné assez et d'oublier encore des délicatesses. On comptait la difficulté au nombre des mérites d'une langue. Qui donc, dans ces conditions, se fût fait scrupule de hérissier le corps de notre grammaire de quelques nouvelles épines, même s'il devait finir par s'en composer ?

Mon devoir principal étant de fournir à ceux qui étudient les textes et veulent confronter l'usage des auteurs, grands et petits, avec les théories admises ou proposées, d'apporter aussi des documents à ceux qui entendent suivre de près la marche de notre langue littéraire, je n'avais aucun droit de choisir dans cet amas.

J'aurais peut-être pu y mettre plus de clarté, en suivant un autre ordre. Quelques personnes, qui m'ont fait l'honneur d'adopter — peut-être aussi celles qui ont critiqué — les idées de rénovation grammaticale exposées dans *La Pensée et la Langue*, s'étonneront que je n'aie point appliqué ici ma méthode. Quelque labeur que cette transformation dût me coûter, j'aurais refondu tout mon volume, si j'y avais vu un avantage certain pour mes lecteurs, et pour la science.

Il était assurément possible — sinon facile — de replacer dans la classification nouvelle les phénomènes étudiés et de les considérer d'un autre point de vue. Mais comment tenter pareil essai au cours d'un ouvrage, présenter par exemple le commentaire et le développement d'une observation de Vaugelas à une autre place, sous un autre titre, et sous une autre forme que l'observation elle-même, au tome précédent ? D'autre part transposer les règles et les remarques, traduire la pensée des grammairiens du temps dans ma propre pensée, n'était-ce pas risquer de fausser leurs doctrines ?

Il m'a semblé qu'il convenait d'amasser d'abord et de présenter telles quelles les remarques éparses dans tant de recueils aujourd'hui oubliés et de les confronter avec l'usage. Le moment de les regrouper et de les interpréter viendra. Ce sera l'œuvre de mes successeurs. Dans d'autres volumes du reste, je serai plus libre, lorsqu'il ne s'agira plus de citer à chaque alinéa un Andry de Bois-Regard ou un Bouhours, et que j'en viendrai à des époques où la vie n'a plus été tenue en lisière par la « doctrine ».

Toutefois il m'a fallu un effort sur moi-même pour me résigner à rester enfermé dans ces cadres traditionnels, factices, impossibles à accommoder aux réalités, dont l'insuffisance m'apparaît de plus en plus, et qui sont une gêne aussi grande pour un linguiste que le serait l'alphabet pour un phonéticien, s'il devait se régler sur lui.

LIVRE V

LES FORMES GRAMMATICALES

CHAPITRE PREMIER

LES ARTICLES

Il semble, si on ne consulte que l'écriture, que les formes de l'article n'aient point été modifiées au xvii^e siècle. Et cependant sous cette apparence d'immobilité se dissimule un dernier changement, fort important. Le pluriel *les* cessa peu à peu de se prononcer *læz*, même devant voyelle. On dit désormais *lez amis*, comme *le(s) ponts*, avec un *e* plus ou moins ouvert, — la question sera longtemps débattue, — mais toujours avec un *e* et jamais plus avec un *æ*. Et ainsi *les* eut la même voyelle que *des*, et qu'autrefois *es*.

Au contraire, au singulier, *le*, qui avait commencé à prendre comme pronom le même chemin, — on disait souvent: *donnez lé* (= *donnez le*), — garda sa voyelle *æ*¹.

Il en résulta une unification des formes du pluriel, sauf au cas indirect: *aux*. Et d'autre part la forme la plus employée du pluriel *les* se trouva bien différente partout de la forme du singulier *le*. L'article y gagna plus de netteté dans une de ses fonctions essentielles: celle de marquer le nombre².

1. Les élisions devant consonnes sont toujours fréquentes: *su'l'mur*, *pou'l'roi*. Mais peu à peu on les rejette de la langue littéraire.

2. Il importe du reste d'observer que, si les résultats définitifs furent finalement bien différents, depuis longtemps deux des cas obliques se distinguaient nécessairement:

<i>du</i> < <i>del</i> (<i>de le</i>)		<i>des</i> < <i>de les</i>
<i>ou</i> < <i>el</i> (<i>en le</i>)		<i>es</i> < <i>en les</i>

Au singulier, les formes étaient le résultat de la vocalisation de *l*.

Au pluriel, si on met à part *aux*, analogique du singulier *au* (et qui a remplacé *as*), il y avait eu crase.

CHAPITRE II

LES NOMS

ADAPTATION DES NOMS ÉTRANGERS

OBSERVATIONS GÉNÉRALES. — Si cette *Histoire* pouvait prétendre à être complète, j'aurais à exposer ici comment on francisait les noms propres, particulièrement les noms anciens, et quelles furent, sur ce point, les hésitations des écrivains et des grammairiens. Je ne méconnais nullement l'intérêt d'une pareille étude, et je ne nie point qu'elle ne se rapporte assez directement à l'évolution de notre langue et de notre art. Nos écrivains ont si souvent pris pour matière les choses et les hommes de l'antiquité, qu'un *Achille*, un *Néron* ou un *Polyeucte* sont des figures qui nous appartiennent. Leur vie ne fait pas partie de l'histoire de France, leur nom est inséparable de l'histoire de notre génie. On a vu de nos jours qu'il était impossible à qui que ce soit d'en changer la forme, fût-ce pour restituer la véritable. Comment et pourquoi tel dieu ou tel personnage a habillé son nom à la française, quelle part les grandes œuvres, l'enseignement, la tradition ont eue dans cette naturalisation, c'est une histoire à faire, et qui ne serait point dépourvue d'intérêt. Pourquoi *Sénèque* et au contraire *Scévola*, *Pénélope* et non *Circe*, *Didon* et au contraire *Sapho*, *Judas* et *Satan* ?

Les écrivains de la Renaissance, les seuls, semble-t-il, auxquels il faille ici remonter, ne s'étaient jamais accordés sur ce point. Tantôt ils francisaient les noms propres, tantôt ils les reproduisaient tels quels. Le Quintil reprochait déjà à Du Bellay d'avoir écrit *Pytho*, *Erato*, quoiqu'il eût pu dire *Python*, *Eraton*, comme *Platon* et *Cicéron* (éd. Chamard, 255, note 1).

C'était là, pour ce pédant, du pédantisme inutile. Meigret, de même, jugeait qu'il était « en la puissance de l'usage » d'emprunter ce que bon lui semblait du vocable *Aristoteles*, et de laisser le reste (26 v°). Abel Mathieu au contraire, si grand ennemi du latinisme, voulait les *Manlius*, les *Epaminondas*, et non les *Epaminondes* (*Sec.*

Dev., 1560, 15 v°). Était-ce pour laisser à ces métèques la marque de leur origine ?

Les procédés de francisation, quand on en usait, étaient fort divers :

1° On remplaçait la désinence latine par *e* muet : *Ætne*, *Arachne*, *Cadme*, *Herme*, *Teucres*, et ainsi tous les noms, quelle que fût leur désinence originelle, prenaient la même en français.

2° On retranchait toute désinence : *Adon*, *Neptun*, *Vulcan*.

3° On forgeait par analogie des formes que la déclinaison ignorait dans la langue originelle : *Echon*, *Calypson*.

4° On traduisait, en quelque sorte, par des approchants français : *Laches* > *Lachet* ; *Phedria* > *Fedri* ; *Cherea* > *Chereau* ; *Chremes* > *Crement* (Baiff, IV, 452, n. 2, M.-L.)¹.

De pareils déguisements, possibles en poésie, où l'identité des personnages importe parfois assez peu, étaient ridicules en histoire, où ils risquaient d'amener des erreurs sur la personne. Amyot conserva les noms tels quels. Montaigne avouait qu'au commencement cela lui paraissait un peu rude, mais le succès du *Plutarque* accoutuma à cette étrangeté, si bien que Montaigne lui-même sut gré au novateur de son audace (*Ess.*, I, XLVI).

Aucun usage général n'était parvenu à s'établir quand s'ouvrit le XVII^e siècle. C'est à peine si, dans certains genres, il y avait une tradition. On a pu remarquer que Corneille par exemple suit, avec des libertés, la façon de faire des tragiques ses prédécesseurs, particulièrement de Garnier (cf. M.-L., *Introd. du Lex. de Corn.*, XXVIII, n. 1). Mais en général la confusion est extrême².

Dans le roman en particulier on constate un mélange de formes, les unes francisées, les autres antiques³.

1. Cf. Laumonier, *Ronsard poète lyrique*, 409, note.

2. Voici des formes toutes latines : rapportée par M. Seneca (*Cam.*, *Div.*, 288 v°) ; *Menippus* (R. Franç., *Merv. de Nat.*, 549) ; *Mecenas mourut sans lignée* (Scudéry, *Po.*, *Muse guer.*, 297) ; les exemples d'*Octavia* et de *Livia* (*Lett. de Phyll.*, 1^{re} part., 202).

Au contraire : *Chaque Amarille a son Tityre* (Malh., I, 215) ; *sous les Mirthes d'Élise* (Mayn., *Po.*, I, 166) ; *Tertullian, discourât de l'effigie de l'ame* (Forn., *Or. de l'âme*, 1^{er} disc., 64) ; *Les Empedocles, les Democrites, les Aristotes, les Zenons ont tout corrompu* (Cotin, *Théocl.*, 1^{re} part., 14) ; *Vitellie, Gordian, Pertinax, Macrin, Probe, Aurelie* (Rotrou, *S^t-Gen.*, act. I, sc. 4, *Th. franç.*, I, 240) ; *les Chrestiens qui ont enduré à Sens sous Rictie Vare, ou à Valence sous le Prefect Saprice* (Gar., *Rab. ref.*, 85).

3. *Zeuxide* (*Astr.*, 2^e part., 233) ; *Sylvandre* (*Ib.*, 497). Au contraire : *Lycidas* (*Ib.*, 497 ; cf. *Clélie*, 2^e part., liv. III, 1081) ; *Au sortir de la Chambre d'Hermilie, Brutus, Amilcar, Herminius, Zenocrate, et Celere, furent retrouver Aronce* ; *La première Attaque estoit commandée par le Prince Thrasibule : la seconde par Hidaspe : et la troisieme par Aglatidas : car pour Cyrus il voulut...* (*Cyrus*, 3^e part., liv. II, 614) ; *A celui-là succedoit Persode ou Hidaspe : à ceux-cy Artibie ou Adusius : Enfin, soit par Aglatidas, par Thimocrate, par Philocles, par Gobrias, par Gadate, par Thrasibule, par Madate, ou par Artucas, le Nom d'Artamene estoit continuellement prononcé* (*Ib.*, 2^e part., liv. III, 1137).

Malherbe n'avait pas légiféré à ce sujet. Il avait seulement conseillé de s'abstenir de ce qui sentait trop le pédant : *Caurus, Eurus, Zephyrus* (*Doctr.*, 169). Vaugelas fut le premier qui se hasarda à poser une règle, sans doute inspirée par les lectures de mode à la Cour. Mais en somme que conseille-t-il ? De mettre à part les noms connus, qui se francisent, et les autres, qui demeurent tels quels. Une pareille règle ne réglait rien. Comment, dans une foule de cas, distinguer entre les noms connus et les noms rares¹ ?

LES RÈGLES DE MÉNAGE. — Ménage, lui, se hasarda à un dénombrement (*O.*, I, 314 et suiv.). Les catégories qu'il examina sont fort nombreuses, et je ne mentionnerai ici que les principales.

I. — NOMS TERMINÉS EN A. — Dans les noms d'hommes, avait dit Vaugelas (I, 147), la forme étrangère persiste, sauf dans *Seneca*; dans les noms de femmes, s'ils sont connus, on adopte une terminaison française : *Agrippine, Cléopâtre*. Ménage se borne à ajouter deux noms d'hommes à celui de *Sénèque*, savoir *Columelle* et *Massinisse*². Parmi les noms de femmes, il cite *Julie, Livie, Octavie* (*O.*, I, 315-316). Dans cette classe, Th. Corneille, l'Académie (dans Vaug., I, 151) et Bouhours (*Rem.*, 583) n'admettent la francisation que pour *Livie, Octavie* et *Poppée*³.

Dans les noms de choses, la forme en *a* devait demeurer : *Etna, Ida*. Toutefois on dit même en prose : *entasser Osse sur Pélion* (*Mén.*, *O.*, I, 317)⁴.

II. — NOMS TERMINÉS EN E. — Vaugelas n'en notait guère qu'un : *Penelope*, qui fût francisé. Ménage distingue encore ici entre noms d'hommes et noms de femmes. Les premiers, suivant lui, demeurent sans changement, sauf *Osée* pour *Osée* (*O.*, I, 317).

Parmi les noms de femmes, les uns se francisent : *Ariadne, Béré-*

1. L'Anonyme de 1657 suit Vaugelas : « On ne peut pas donner de règle certaine pour la prononciation des noms propres, tantôt prononcés à la latine, tantôt à la française, si ce n'est que les noms les plus fréquentés sont plutôt et plus ordinairement habillés à la française : *Socrate, Diogene, Antioque, Plutarque, Cyrus, Crassus, Cresus, Pyrrhus, Agrippa, Agrippine, Phidias, Epaminondas* » (35).

2. L'Académie (dans Vaugelas, I, 151) blâme *Agrippe* de Corneille (III, 403, *Cin.*, v. 394); on trouve *Atosse* (*Boss.*, *Hist. Univ.*, 53); *Caligule* (*Corn.*, VI, 624, *Oth.*, v. 1063, et Boyer, *Bibl. Univ.*, 283); *Cinne* (*Corn.*, X, 403, *Poés. div.*, v. 10); *Jugurthe* (*Id.*, X, 259, *Poés. div.*, v. 105); *Murène* (*Id.*, III, 438, *Cin.*, v. 1203). Boyer donne *Columella* (*Bibl. Univ.*, 19), et *Columelle* (*Id.*, 272); *Masinissa* (*Id.*, 5), et *Massinisse* (*Id.*, 150). *Bæoce* est dans Racine (VI, 53, *Rem. sur Pind.*); *Quinte* (*Id.*, V, 588, *Martyrs d'Alex.*).

3. *Fauste* (*Corn.*, I, 71, *Disc. de la trag.*); *Porcie* (*Rac.*, VI, 202, *Liv. ann.*); Boyer donne *Porcia* (*Bibl. Univ.*, 13) et *Porcie* (*Id.*, 238); *Livia* (*Id.*, 16); *Octavia* (*Id.*, 16), et *Poppée* (*Id.*, 201).

4. « M. Desmarest, dans ses *Remarques sur la Traduction de Longin* de M. Des Préaux, prétend qu'il faut toujours dire *Ossa* (*Mén.*, *O.*, I, 317); Boyer cite *Ossa* (*Bibl. Univ.*, 5), et *Osse* » (*Id.*, 152).

nice, Hermione, Mariane (hébreu), *Séméle*, etc.; les autres demeurent: *Agavé, Callirhoé, Circé*, etc. (*O.*, I, 319).

Ménage attribue cette diversité à ce que les premiers ont été faits de noms terminés en latin par *a* (*O.*, I, 319). Il accepte *Circe* en vers, *Séméle* en prose, « comme disent quelques-uns », mais exige en vers *Séméle* et *Melpomène* (*Ib.*, I, 320). Boyer donne *Calliope* ou *Calliopée* (*Bibl. Univ.*, 358); *Mariamne* (*Ib.*, 93); *Semelé* (*Ib.*, 88). Pour les mots de deux syllabes en *é*, Th. Corneille (dans Vaug., I, 151) adopte la forme avec *e* ouvert: *Daphné*. Racine écrit *Penelopé* (VI, 58, *Rem. s. l'Od.*).

III. — NOMS TERMINÉS EN AS. — Les noms d'hommes latins en *as*, observait Vaugelas, sont en petit nombre; les poètes commencent à dire *Mécène*¹. Les noms grecs changent la plupart *as* en *e*: *Pythagore, Enée*. On dit cependant *Phidias, Épaminondas*. Les noms hébreux se conservent: *Josias*.

Ménage répète à peu près: » les uns conservent leur terminaison, *Epaminondas, Lysias, Ménélas, Pausanias*, etc.; d'autres sont francisés: *Amynte, Anaxagore, Enée, Pythagore*; d'autres ont les deux formes: *Mécénas, Mécène, Protagoras, Protagore* » (*O.*, I, 327-328).

Les noms de femmes ne changent point leur terminaison: *Olympias* et non *Olympie* (Vaug., I, 148)².

IV. — NOMS TERMINÉS EN O. — Les noms d'hommes prennent la forme *on* en français: *Cicéron, Varron*, disait Vaugelas (I, 149); Ménage ajoute « à moins qu'ils ne soient peu connus »: *Gillo, Labeo, Sannio* (*O.*, I, 322). S'ils sont précédés d'un nom étranger, ils conservent leur forme: *Strabon*, mais *Acilius Strabo* (Vaug., I, 150; *Mén.*, *O.*, I, 322-323)³.

« Les noms de femmes ont tantôt l'une et tantôt l'autre terminaison » (Vaug., I, 150). On dit: *Junon, Didon*, mais *Calypso, Clio, Sapho, Ino* (*Mén.*, *O.*, I, 323)⁴.

V. — NOMS TERMINÉS EN ER. — Vaugelas ici encore appliquait sa règle: *Alexandre*, pour le grand *Alexandre*, mais pour lui seul

1. Patru trouvait *Mecene* insupportable, et il ne disait jamais *Athenagore, Pythagore* ni *Anaxagore*, parce que ces noms étaient peu connus (note, dans Vaug., I, 147). L'Académie distingue entre *Mecenas* favori d'Auguste, et *Mecene* employé pour désigner un protecteur de gens de Lettres (*Ib.*, I, 151).

Ménage dirait en vers *Augée, Cynée* (*O.*, I, 329). Boyer donne *Amyntas* (*Bibl. Univ.*, 974); *Athenagoras* (*Ib.*, 967); *Aenée* (*Ib.*, 199); *Aeneas* (*Ib.*, 931); *Protagoras* (*Ib.*, 967); *Augias* ou *Augie* (*Ib.*, 935); *Mecenas* (*Ib.*, 946). On trouve *Mécène* (*Corn.*, III, 403, *Cin.*, v. 394); *Tirésie* (*Id.*, VI, 178, *OEd.*, v. 1026; cf. *Rac.*, VI, 234, *Liv. ann.*, *Soph.*). Bossuet écrit *Phinées* (*Hist. Univ.*, 19).

2. *Olympias* est dans Boyer (*Bibl. Univ.*, 937).

3. Balzac a dit *Marc Varron*, ce qui fait voir que l'observation de M. de Vaugelas ne s'applique qu'aux noms qui ne sont pas connus (*Mén.*, *O.*, I, 323).

4. Boyer donne *Inon* et *Ino* (*Bibl. Univ.*, 622).

(I, 148). Ménage ne change rien à cette doctrine. Certains prennent la forme française : *Alcandre, Alexandre, Léandre, Ménandre*, d'autres conservent la forme étrangère : *Antipater, Arbiter, Esther, Jupiter, Teucer* (O., I, 331)¹.

VI. — NOMS TERMINÉS EN ES. — D'après Vaugelas, on disait : *Demosthene*, tandis qu'on conservait : *Arsaces, Menes*. Le plus souvent *Xerxés*, et au contraire : *Artaxerce*. *Apelle* en prose, *Appelés* en vers (I, 149). Ménage oppose *Pericles, Simonides, Apelle* (O., I, 332)².

VII. — NOMS TERMINÉS EN IS. — Vaugelas s'en rapporte encore une fois à l'usage : *Martial*, mais *Sisygambis* (I, 149). Ménage distingue entre les noms, selon leur origine ; ceux qui sont grecs retiennent tous en prose leur terminaison ; ceux qui sont latins ont la terminaison étrangère : *Cerealis, Vitalis*, ou française : *Juvenal, Martial*. Il donne enfin un certain nombre de noms germaniques : *Adelaïde, Alis, Aldegonde, Aramburge, Mathilde*, etc. (O., I, 334-337)³.

VIII. — NOMS TERMINÉS EN US. — Ce sont ceux-là qui fournissent la masse la plus considérable. Où Vaugelas n'avait fait que donner quelques indications⁴, Ménage classe et catalogue avec une rigueur et un zèle infatigables :

Noms terminés en bus. — Les noms conservent leur forme : *Balbus, Phœbus, Probus* (O., I, 342).

Noms terminés en cus, chus. — On dit *Ancus, Atticus, Bacchus*,

1. Alemand, à propos de la règle de Vaugelas, estime que l'usage se moque des beaux projets des grammairiens, et que d'ailleurs il y a toujours moyen d'éviter la confusion sans employer *Alexander* qui n'est guère dans l'usage moderne (*Guer. civ.*, 109-115). Boyer dit *Terpander* (*Bibl. Univ.*, 655), *Teuce* (*Ib.*, 154) et *Teucer* (*Ib.*, 654). Racine écrit *Antipatre* (V, 518, *Vie de Diog.*).

2. Vaugelas veut qu'on dise *Apelles* en prose et *Apelle* dans les vers (I, 149). Ménage est du même avis pour la première partie de cette règle, mais tient aussi à *Apelés* dans les vers (O., I, 332-333). Boyer ne donne que *Apelles* (*Bibl. Univ.*, 1099). Il dit *Aristides* (*Ib.*, 1091), *Callisthenes* (*Ib.*, 1109), *Diogenes* (*Ib.*, 1108), *Themistocles* (*Ib.*, 1102). On sait que La Fontaine a dit *Simonide* (I, 99) ; cf. *Aristide* (Boss., *Hist. Univ.*, 54) ; *Leotychides* (*Id.*, *Ib.*, 54) ; *Artaxerxe* (*Id.*, *Ib.*, 55) ; *Empedocle* et *Parnenides* (*Id.*, *Ib.*, 75). Ménage recommande *Artaxerxe* (O., I, 334), mais Boyer donne *Artaxerces* (*Bibl. Univ.*, 1087).

3. Ménage cite M. d'Ablancourt dans la Préface de sa *Traduction de Thucydide* : « Je dis *Phlionte* et *Myonte*, comme l'on dit *Amathonte* : et par la mesme raison, *Elide* et *Calcide*, non seulement du païs, mais des villes mesmes : parceque je voy qu'on dit *Aulide* et *Eleusine*, et non pas *Aulis* ny *Eleusis*. Ce n'est pas que je blâme ceux qui en usent autrement, puisque je ne mets pas partout le génitif pour le nominatif, et que j'ay plus d'égard en cela à l'oreille ou à la coustume, qu'à autre chose » (O., I, 336-337).

En vers on dit indifféremment *Briseïs* et *Briseïde*, *Amaryllis* et *Amarylle*. Ménage n'accepte pas *Adon* pour *Adonis* (O., I, 335-336), que Boyer donne sans préférence (*Bibl. Univ.*, 609 et 1072). Ménage donne *Alcestis, Atalantis* (O., I, 335) ; Boyer *Alceste* (*Bibl. Univ.*, 472), *Atlantide* (*Ib.*, 173), mais *Aulis* (*Ib.*, 1069).

« *Cyclope* n'est pas un nom propre, car on dit : *le Cyclope* » (Mén., O., I, 341).

4. Vaugelas estimait que les noms de deux syllabes, sauf les noms de saints, demeuraient : *Cresus, Cyrus* ; que ceux de trois syllabes se francisaient généralement, pour peu qu'ils fussent connus : *Tacite, Homere*. Le poète s'appelait *Stace*, mais l'officier des gardes *Staius*.

Flaccus, Glaucus, etc., mais *Aristarque, Lysimaque, Plutarque*. On trouve la forme latine dans *Gracchus* au singulier, mais au pluriel on dit les *Gracques* (*Ib.*, I, 342-343)¹.

Noms terminés en dus. — Des noms latins conservent leur terminaison : *Lepidus, Lydus*; d'autres ne la gardent pas : *Encélade* (*Ib.*, I, 343)².

Noms terminés en fus. — Parmi les latins, *Rufus* garde sa terminaison. Les germaniques changent *ulfus*, en *oul, ou* : *Marcou*; cependant on dit *Théodulfe*, l'Evesque d'Orleans, et *Marculfe*, l'auteur des Formules (*Ib.*, I, 344)³.

Noms terminés en gus. — *Argus, Lagus, Largus*, mais *Lycurgue* (*Ib.*, I, 344)⁴.

Noms terminés en alus, allus. — On dit *Céphale, Tantale, Hélogabale*, mais *Gallus*. Toutefois on dit l'Abbaye de Saint Gal (*Ib.*, I, 345).

Noms terminés en elus, ellus. — On dit *Belus, Eutrapelus*, et *Marcellus* en parlant du Romain. De même *Metellus, Psellus* (*Ib.*, I, 345)⁵.

Noms terminés en ilus, illus, ylus, yllus. — On dit *Zoïle, Pamphile, Eschyle, Mycile* (*Ib.*, I, 345-346).

Noms terminés en aulus, olus. — On dit *Aulus*, mais *Aulu-Gelle* — qui est meilleur qu'*Aule-Gelle*, comme l'a dit Balzac — *Eole*, non *Eolus* (*Ib.*, I, 346)⁶.

Noms terminés en ulus. — Ils demeurent : *Catulus, Paterculus* (*Ib.*, I, 346)⁷.

Noms terminés en ullus. — *Catulle, Tibulle*, mais *Tullus, Luculle* ou *Lucullus* (*Ib.*, I, 346)⁸.

Noms terminés en mus. — *Cadmus, Firmus, Postumus*, mais *Aristodème, Eudème*; *Lygdamus* en prose plutôt que *Lygdame, Valère Maxime*, mais *Fabius Maximus* (*Ib.*, I, 347)⁹.

Noms terminés en ānus, ānus. — On dit *Stéphanus* en parlant du Géographe (*Ib.*, I, 347). Les mots en *ānus* ont pris en français

1. *Glaque* (Boyer, *Bibl. Univ.*, 373); *Inaque* (Id., *Ib.*, 365). Ménage impose les deux formes *Inachus* et *Inaque* (*O.*, I, 343). Racine dit *Telemachus* (VI, 61, Rem. s. l'Od.).

2. *Lépide* (Corn., III, 411, Cin., v. 598; cf. Boss., *Hist. Univ.*, 92). Boyer donne *Lepidus* (*Bibl. Univ.*, 1442).

3. *Rufe* (Rac., V, 581, *Epître aux Philip.*); *Taphe* (Id., VI, 61, Rem. s. l'Od.).

4. *Largus*, martyr (Boyer, *Bibl. Univ.*, 228).

5. *Eumèle* (d'Ablancourt, dans *Mén.*, *O.*, I, 345; cf. Boyer, *Bibl. Univ.*, 272); *Métel* (Corn., III, 452, Cin., v. 1536).

6. *Paul* (Corn., III, 452, Cin., v. 1536).

7. *Romule* (Corn., III, 285, Hor., v. 52).

8. *Tulle* (Corn., III, 317, Hor., v. 823); *Luculle* (Rac., VI, 293, *Liv. ann.*, *Plut.*); *Lucullus* (Id., III, 16, *Mithrid.*, préf.).

9. *Aristodemus* (Boyer, *Bibl. Univ.*, 1146); *Mome* (Corn., VII, 368, *Psyché*).

les terminaisons *an* et *ain* : *Colomban, Séjan, Trajan*, mais *Lucain, Sylvain. Vulcan* et *Vulcain* sont bons (*Ib.*, I, 347-348)¹.

Noms terminés en ianus. — Ces noms prennent les terminaisons *ien* et *ian*. *Cyprien, Dioclétien, Domitien, Hadrien, Justinien, Tertulien, Vespasien*, mais *Ammian Marcellin, Elian, Oppian, Sévérien. Claudien, Hérodien, Priscien* sont meilleurs que *Claudian*, etc. (*Ib.*, I, 349), et l'on prononce maintenant *Justinien* et *Tertullien* (*Ib.*, I, 350)².

Noms terminés en enus. — On dit *Silène*, mais *Labiénius, Passienus*. Les pédans disent *Galen*, les autres *Galien* (*Ib.*, I, 350).

Noms terminés en ernus. — On dit *Maternus* (*Ib.*, I, 350).

Noms terminés en inus. — On dit *Crispinus, Ninus, Sabinus*, mais *Alcuin, Antonin, Constantin, Tarquin* (*Ib.*, I, 350-351).

Noms terminés en unus. — *Neptunus* fait *Neptune* (*Ib.*, I, 351).

Noms terminés en pus. — On dit *Chrysispe, Esope, Ménippe, Philippe*, mais *Crispus* en prose (*Ib.*, I, 351)³.

Noms terminés en rus. — On dit *Phédre* et *Phédrus, Dejotarus, Cerbère, Sévère* en parlant de l'Empereur, *Sévérus* en parlant du poète, *Cyrus*, mais *Tityre, Porus*, mais *Apollodore, Héliodore, Stésichore, Théodore* (*Ib.*, I, 351-352)⁴.

Noms terminés en sus. — *Crassus, Marsus* retiennent leur terminaison (*Ib.*, I, 352)⁵.

Noms terminés en tus. — Les noms en *ätus* prennent la forme *ate* : *Callistrate, Philostrate, Pisistrate*, les noms en *ätus* conservent

1. *Vulcan* (Boyer, *Bibl. Univ.*, 557); *Vulcain* (*Id.*, *Ib.*, 600). « M. d'Ablancourt, qui dans la première édition de son *Lucain* avoit toujours dit *Vulcan*, a dit *Vulcain* dans la dernière » (*Mén.*, O., I, 348). Bien que Ménage, après Chapelain et contrairement à l'avis de Racan, préfère *Vulcan* en vers, Boileau a employé *Vulcain* (*Sat.*, VI, v. 17). Renaud s'est prononcé contre la forme *Vulcan* (*Man. de parl.*, 563).

2. Boyer donne *Cyprian*, saint (*Bibl. Univ.*, 563), et *Cyprien*, martyr (*Ib.*, 583); *Diocletian* (*Ib.*, 559); *Domitian* (*Ib.*, 559); *Adrian* (*Ib.*, 563); *Herodian* (*Ib.*, 560); *Julian*, empereur (*Ib.*, 560); *Julien*, martyr (*Ib.*, 580); *Justinian* (*Ib.*, 561); *Lucian* (*Ib.*, 559), « et *Maximilian* (*Ib.*, 560); *Tertulien*, jurisconsulte (*Ib.*, 580); *Vespasian* (*Ib.*, 563); *Ulpian* (*Ib.*, 562). Il dit aussi *Claudian* (*Ib.*, 560); *Herodian* (*Ib.*, 560); *Priscian* (*Ib.*, 559) et c'est comme parloit M. Chapelain » (*Mén.*, O., I, 349). Voir *Dioclétien* (*Corn.*, V, 18, *Théod.*, v. 35); *Fabien* (*Id.*, III, 452, *Cin.*, v. 1536); *Martian* (*Id.*, V, 174, *Hér.*, v. 415); *Octavian* (*Id.*, V, 230, *Hér.*, v. 1703); *Turpilian* (*Id.*, VI, 577, *Oth.*, v. 52); *Valentinian* (*Id.*, VII, 150, *Att.*, v. 1028); *Virginian* (*Id.*, III, 451, *Cin.*, v. 1489); cf. *Ælien* (Boss., *Hist. Univ.*, 44).

3. « En vers il faudroit dire *Crispe* : ou dumoins on le pourroit dire » (*Mén.*, O., I, 351). C'est la seule forme qu'on trouve dans Boyer (*Bibl. Univ.*, 362) qui donne *Lysippe* (*Ib.*, 357) et *Lysippus* (*Ib.*, 1153); *Crispe* (*Corn.*, V, 157, *Hér.*, v. 1) et *Crispus* (*Id.*, V, 143, *Avis au lect.*).

4. *Phædrus*, disciple de Platon (Boyer, *Bibl. Univ.*, 1156; il ne cite pas le fabuliste).

5. *Cosse* (*Corn.*, III, 452, *Cin.*, v. 1536); *Crasse* (*Id.*, IV, 68, *Pomp.*, v. 990); *Mopse* (*Id.*, VI, 343, *Tois.*, v. 2093; cf. Boyer, *Bibl. Univ.*, 162).

leur forme : *Cincinnatus*, *Torquatus*. Toutefois on dit *Donat* et *Optat*. On dit *Rhadamante* et *Timante*, *Pætus*, *Vétus*, *Mamertus* en parlant de l'Auteur, *Festus*, *Sextus*, *Cocyste*, *Démocrite*, *Héraclite*, *Hippolyte*, *Tacite*, *Théocrite*, *Tite* ou *Titus* en parlant de l'Empereur, *Tite-Live* en parlant de l'historien, *Quintus*, mais *Quinte-Curce*; *Hérodote*, mais plutôt *Polygnotus*, *Theodotus*, *Cornutus* (*Ib.*, I, 352-354)¹.

Noms terminés en *xus*. — *Eudoxe* (*Ib.*, I, 355).

Noms terminés en *aus*. — On dit *Amphiaraus*, *Archelaus*, *Pterelaus*, mais *Agesilas*, *Nicolas*, *Venceslas*; *Ménélas* et *Ménélaüs* (*Ib.*, I, 355)².

Noms terminés en *æus*, *œus*. — Ils font ordinairement *ée* : *Alcée*, *Alphée*, mais on dit *Annæus* (*Ib.*, I, 356).

Noms terminés en *eus*. — Ils font *ée* : *Atrée*, *Idoménée*, *Morphée*, *Phinée* (*Ib.*, 356).

Noms terminés en *ius*. — On dit *Caius*³, *Fabius*, *Vibius*, mais *Eusébe*, *Polybe*; *Roscius*, *Lucius*, *Fabricius* et *Fabrice*⁴; *Hésychius*, *Eutychie*⁵, *Aufidius*, *Lampridius*⁶, *Palladius*, mais *Ovide*, *Claudius*⁷ en parlant de l'Empereur, *Cneius*, *Velleius*, *Vulteius*, mais *Apulée* et *Pompée*, *Pélagius* plutôt que *Pélage*⁸, *Aurelius*, *Caecilius*, *Cornelius*, *Laelius*, *Manlius*, *Pompilius*, mais *Iule*, *Virgile*, *Manille*, *Corneille Tacite*⁹, *Memmius*, *Postumius*, *Antonius*, en parlant de l'Orateur, et *Antoine* du Triumvir, *Calpurnius*, *Ennius*, mais *Ausone*, *Pétrone*, *Pline*¹⁰, *Appius*, mais *Eutrope* et *Procope*, *Demetrius*, *Darius*, *Marius*, mais *Laberius*, *Valère*, *Tibère*, *Nestorius*, *Honorius*, *Ser-*

1. *Timanthe* (Boyer, *Bibl. Univ.*, 463); *Timanthes* (*Id.*, *Ib.*, 4121); *Tite*, empereur (*Id.*, *Ib.*, 454); *Polygnot* (*Id.*, *Ib.*, 764); *Brute* (*Corn.*, III, 405, *Cin.*, v. 438; cf. *Rac.*, VI, 296, *Liv. ann.*, *Plut.*); *Brutus* (*Rac.*, VI, 202, *Liv. ann.*, *Ili.*); *Fauste* (*Id.*, V, 586, *St-Denys*); *Iphite* (*Corn.*, VI, 343, *Tois.*, v. 2093); *Sexte* (*Id.*, III, 435, *Cin.*, v. 4135; cf. *Boss.*, *Hist. Univ.*, 154).

2. *Agesilaus* (Boyer, *Bibl. Univ.*, 4136); *Menelas* (*Id.*, *Ib.*, 942; cf. *Rac.*, III, 153, *Iphig.*, v. 53); *Menelaus* (Boyer, *Bibl. Univ.*, 4136); *Ptérelas* (*Mol.*, VI, 368, *Amph.*, v. 930).

3. Racine a dit *Gaje* (V, 586, *St-Denys*).

4. Boyer ne donne que *Fabricius* (*Bibl. Univ.*, 4166).

5. Le jeune homme ressuscité par St-Paul s'appelle *Eutyche*, l'hérésiarque *Eutyche* ou *Eutyches* (Boyer, *Bibl. Univ.*, 231).

6. *Ælie Lampride*, historien (Boyer, *Bibl. Univ.*, 173); *Decius* (*Ib.*, 4165); *Décie* (*Corn.*, III, 495, *Pol.*, v. 179); *Dèce* (*Rac.*, V, 587, *Mart. d'Alex.*).

7. *Claudius* (Boyer, *Bibl. Univ.*, 4169; cf. *Rac.*, II, 244, *Brit.*, 1^{ère} préf.); *Claude* (*Id.*, II, 315, *Brit.*, v. 1243).

8. *Pelage*, martyr (Boyer, *Bibl. Univ.*, 218), mais *Pelagius*, hérétique (*Id.*, *Ib.*, 4170).

9. *Aurele*, empereur (Boyer, *Bibl. Univ.*, 272); *Aurelius*, poète (*Id.*, *Ib.*, 4171); *Manlie* (*Corn.*, III, 566, *Pol.*, v. 1703); *Icile* (*Id.*, III, 454, *Cin.*, v. 4490); *Rutile* (*Id.*, III, 454, *Cin.*, v. 4489); *Manilius* (Boyer, *Bibl. Univ.*, 4172).

10. Boyer donne *Antoine* pour l'orateur comme pour le triumvir (*Bibl. Univ.*, 348); *Pomponne* (*Corn.*, III, 454, *Cin.*, v. 4490); *Petronius*, poète (Boyer, *Bibl. Univ.*, 4176).

*torius, Cassius*¹, *Denis*, mais *Dionysius Milesius*², *Horace, Pro-perce, Salluste, Térence*, mais *Antistius, Eustathius*³, *Minutius, Maevius, Livius Andronicus* (Id., *Ib.*, I, 356-360).

Noms terminés en oūs. — Ils retiennent en prose leur terminaison : *Antinoūs* (Id., *Ib.*, I, 360)⁴.

CONCLUSION. — Cette liste n'est qu'un abrégé de la théorie de Ménage⁵. Néanmoins elle suffit à montrer que les plus zélés se sont trouvés incapables de donner une règle constante et n'ont finalement prétendu qu'à enregistrer l'usage. Or, un accident le changeait. Un nom propre, obscur, se vulgarisait. Et alors, il n'était plus temps de choisir. Il gardait pour toujours la forme sous laquelle il était devenu célèbre.

On a vu du reste par les notes qu'une certaine liberté était laissée aux poètes, qui « francisent beaucoup de mots Latins que les Pro-sateurs laissent dans leur langue, *Achelois, Livie, Amarylle, Brute, Circe, etc.* » (Mén., *O.*, I, 314-315)⁶. C'est évidemment pour leur permettre de s'accommoder aux nécessités du nombre et de la rime que les grammairiens leur font cette concession. Et en effet il arrive qu'un auteur use d'une forme dans ses vers, d'une autre forme dans sa prose. On trouve chez Racine *Éliacin* (III, 617, *Ath.*, v. 182) et *Eliachim* (dans des notes manuscrites sur *Athalie*, V, 210). On aurait tort, dit Ménage, de s'en autoriser, d'autant qu'il ne faut pas « prendre garde en ces sortes de choses à ce que disent les Poètes » (*O.*, I, 345). Ménage avait tort. C'était de Racine et non de lui que dépendait la forme d'*Éliacin*.

1. *Cassie* (Corn., III, 396, *Cin.*, v. 265).

2. *Denis* (Boyer, *Bibl. Univ.*, 4072); *Dionysius* (Id., *Ib.*, 1181).

3. *Eustate* (Boyer, *Bibl. Univ.*, 436).

4. *Acheloyis* (Boyer, *Bibl. Univ.*, 4055); Ménage autorise *Achélois* et *Aleinois* en vers. Il signale *Antin* au lieu de *Antinoūs*, mais quoique Coëffeteau l'ait employé dans son *Histoire Romaine*, c'est un mot qu'il faut laisser aux Peintres (*O.*, I, 360-361).

5. J'ai écarté en général les observations portant sur les noms hébreux en *i, id, il, im, u, David, Abigail, Esaü, etc.*, et même sur des noms latins tels que *Constans, Clemens, Glycerium*.

6. On trouve souvent, même en prose, des francisations : *Valère Flaque* (Chap., *Lett.*, II, 95).

CHAPITRE III

LES ADJECTIFS DES NOMS PROPRES DE PEUPLES

CHOIX ENTRE DIVERSES FORMES. — Suivant leur coutume, les théoriciens essayèrent de faire plusieurs adjectifs à sens spécial des doubles formes qui existaient : *Dorien, Dorique*¹, *Ionien, Ionique, Hébreu, Hébraïque*², *Juif, Judaïque*³, *Hongre, Hongrois*⁴, *Perse, Persan, Persien, Persique*⁵, *Syrien, Syriaque*⁶, *Turque et Turquesque*⁷, *Arabe, Arabesque*⁸. On dit *une femme Turque, un cheval Turc, le*

1. « On dit *les Doriens, une Dorienn*e, mais on dit *Dialecte Dorique, l'ordre Dorique* » (Bouh., Rem., 502). Même observation sur *Ionien* (Id., Ib.).

2. « Nous disons *les Hebreux, un Hebreu*, et ce mot n'a point de féminin. De sorte qu'il faut dire, *la femme d'un Hebreu*. Nous disons *l'Hebreu*, pour marquer la Langue,.... mais nous disons *la Langue Hebraïque, les caractères Hebraïques* » (Bouh., Rem., 497); *parler hébreu, c'est de l'hébreu pour moi* sont des locutions très usuelles.

3. « *Un Juif, une Juifve*, quand on considère le peuple de Dieu, depuis que le Sceptre fut tombé dans la Tribu de Juda. On dit, *vivre à la Juifve*, pour le regard des mœurs, et à *la Judaïque*, pour le regard des cérémonies ». On dit néanmoins : *une méchanceté Judaïque, Chaldaïque*, lui, se dit exclusivement de la langue qu'on appelle aussi le *Chaldéen* (Bouh., Rem., 498).

4. Nous disons *les Hongrois*, quand il s'agit des hommes de Hongrie, mais *Hongres* quand il s'agit des chevaux qui ne sont pas entiers (Bouh., Rem., 503). *Et si le bruit n'est point trompeur, Le Royaume Hongre a bien peur* (Loret, 30 oct. 1660, v. 223).

5. Sur *Perse*, toute une discussion s'engagea. Bouhours décidait que le nom de *Perses* convenait aux anciens Persans, mais que les modernes s'appelaient plutôt *Persans* que *Persiens*; au reste, *Persan* se disait aussi des anciens, soit au singulier, soit au pluriel. *Persien* des étoffes et de la Langue ancienne, car la nouvelle s'appelle *Persane*. « On dit toujours à *la Persienne* dans le sens de à *la manière des Perses. Persique* ne se dit que du Golphe » (Rem., 499-504; cf. A. de B., Resl., 13). Racine, d'un bout à l'autre d'*Esther*, dit en effet : *les Persans* (v. 427 et ailleurs). Mais Bossuet a écrit : *pour arrester quelques jours l'armée Persienne* (Hist. Univ., 489). En ce qui concerne la langue, on trouve des formes très différentes : *la version persique* (Fur., Parab. de l'Évang., 13); *un dictionnaire Turc et Persien* (Ancillon, Mém., Amst., 1709, 139). *Il parle, fort bien, la Turquesque, la Persienne et l'Arabesque* (Loret, 12 may 1657, v. 180-190).

6. On dit pour le peuple : *les Syriens*; pour la Langue, *le Syriaque* (Bouh., Rem., 498). C'est en effet l'usage ordinaire (voir Mol., III, 85, Fâch., Placet de Caritidès, etc.).

7. Il est à remarquer qu'il existe d'autres adjectifs dont Bouhours ne dit rien; *turquois* et *turquin* : *Je luy donnay deux arcs Turquois* (Scarr., Virg., II, 296; cf. Id., Œuv., I, 432-433); *Et débanda son Arc Turquois* (Richer, Ov. bouff., 180); *Qui de la Nation Turquine* (Loret, 25 oct. 1664, v. 135); *Ayans des écharpes Turquines* (Id., 18 janv. 1659, v. 154). Peut-être sont-ils exclusivement burlesques.

8. Vaugelas avait écrit à *l'Arabesque*. A l'Académie, cette forme avait été préférée à la locution : *à la mode d'Arabie*. Alemand publia cette note, sans se prononcer nettement lui-même (Nouv. Rem., 306).

Turc, mais *l'armée Turquesque*, *agir à la Turquesque*¹. Cependant on dit aussi *vivre à la Turque* (Bouh., Rem., 502). On dit: *les Arabes*, *un Arabe*, *un mot Arabe*..., quelquefois *des caractères Arabesques* (Id., *Ib.*, 498). Cf. *un More*, *une Moresque*. *Le More* se dit de la Langue (Id., *Ib.*, 502).

La conclusion, c'est que visiblement le suffixe *esque* se naturalise. Cependant le *Dictionnaire de Rimes* de Richelet de 1698 ne renferme que les mêmes mots qui se trouvaient déjà dans celui de 1648².

1. Cette locution est dans Molière, VIII, 182, *Bourg. Gentilh.*, act. IV, sc. 5. Mais Molière dit ailleurs: *à la turque* (*Ib.*, 185). Cf. *une galère turque* (Id., VII, 477, *Scap.*, act. II, sc. 7).

2. *Arabesque*, *tudesque*, *burlesque*, *romanesque*, *moresque*, *fresque*, ..., *gigantesque*, *pedantesque*, *soldatesque*, *grotesque*.

CHAPITRE IV

FÉMININ DES NOMS

MASCULINS ET FÉMININS. — Le féminin des noms a été longuement étudié dans le tome précédent, où j'ai même suivi au delà de 1660 le développement et la décadence des diverses formes (cf. t. III, 280). Il me reste à marquer quelques faits plus particuliers à notre période.

Ménage voit bien que certaines formes féminines des noms paraissent choquer. *Martyr* fait *martyre*, mais *bourelle* ou *tyranne* ne plaisent plus, malgré les autorités dont on peut les appuyer. Corneille avait dit dans le *Cid* : *Non je suis ta partie, et non pas ton bourreau* (*O.*, I, 75-76). En parlant à une femme, remarque Leven de Templery, on dira : *Vous êtes mon tiran* (*Entr. à Madonte*, 56).

Ménage conseille aussi, pour ne pas dire *poëtesse*, de garder la forme du masculin : *poëte*, quoiqu'il soit plus prudent d'éviter l'un et l'autre. *Philosophe*, *propriétaire*, *dépositaire* se diront de femmes, non *propriétaire* (*O.*, II, 419-420)¹.

Andry va plus loin. Élargissant la théorie de Balzac, dont j'ai parlé et qu'il copie, il conseille de préférer : *cette femme est Poëte, Philosophe, Medecin, Auteur, Peintre*, à *Poëtesse, Philosophesse, Medecine, Autrice, Peintresse*. Il accepte *la Galere Capitainesse*, mais non *une Capitainesse* (*Refl.*, 228). Les féminins s'appliquant à des professions féminines libérales se trouvent donc exclus de la langue.

Pour les noms d'autres catégories, il semblerait qu'on tienne à garder une forme féminine. Ainsi on reproche à Molière de n'avoir pas dit *bouchonne*². Petit raille ceux qui ont supprimé *vieillard*³.

1. *Avocate* donna lieu à des controverses. Le mot avait été évité par d'Ablancourt dans son *Lucien* : *je veux prendre la vérité pour mon Avocat*, avait-il écrit. Richelet en avait sans doute discuté avec lui ; il soutint qu'il fallait dire ici *avocate*, comme les éditeurs ultérieurs de d'Ablancourt l'ont fait. Alemand, reprenant la question, accepterait : *je ne veux point d'autre Avocate que vous, Madame* ; mais il écrirait : *mon innocence sera en cette rencontre mon seul Avocat* (*Guer. civ.*, 185-186 ; cf. A. de B., *Refl.*, 228).

2. Il est dans *la Devineresse* de Th. Corneille et de Visé (act. II, sc. 3, *Th. fr.*, VIII, 121). *Bûcheronne* est dans Perrault (*Contes*, 141).

3. *Dial. sat. et mor.*, 134-137.

Madame de Maintenon écrit : *ce sont des badaudes de Paris* (Lett., I, 71). Richelet est repris pour avoir écrit : *la grêle est l'avant-coureur de la gelée*. « Coureur ayant un féminin, il faut dire *La grêle est l'avant-courrière de la gelée* » (Apoth. du Dict., 127; cf. Loret, 5 may 1652, v. 156, et 7 fév. 1660, v. 70)¹.

Cependant, de façon générale, certains féminins servent toujours à produire des effets comiques, et cela doit nous mettre en défiance².

Au reste Ménage a dit formellement que *borgne*, *ivrogne* étaient communs au féminin et au masculin, et que, quand on disait *borgnesse*, *ivrognesse*, c'était par mépris (O., I, 564)³.

D'autre part, quand il y a hésitation, les théoriciens sont enclins à déclarer que la forme n'existe pas, ainsi pour *scélérat*. On ne dit pas d'une femme, c'est une *scélérate*. Ce féminin ne convient comme adjectif qu'avec *ame* (A. de B., *Refl.*, 631).

CONCURRENCE DES FORMES *EUSE* ET *ERESSE*. — Quant à la concurrence que se font entre eux les suffixes du féminin, il y a vraiment peu de chose à en dire. Il est certain qu'*euse* gagne toujours sur *eresse*⁴. La forme traditionnelle *chasseresse* est elle-même remplacée dans la langue comique par *chasseuse* : *Là, notre chasseuse altérée* (Rich., *Ov. bouff.*, 166); *Six Beautés en habits de chasseuses, comme*

1. Il va sans dire qu'on trouve *prieure* comme *supérieure* : *Monsieur Patru qui plaidoit pour Madame de Guenegaud Prieure de l'Hôtel-Dieu de Pontoise* (Sent. crit. s. les Caract., 297).

2. J'ai cité (t. III, 280) divers textes. En voici d'autres : *Aux personnes de cour fâcheuses animales* (Mol., III, 63, *Fâch.*, v. 372); *La madame Grognac a l'humeur hérissonne* (Regn., *Le Distrain*, act. I, sc. 5); *Me voilà de retour, moutonne, et tu seras mariée dès ce soir* (Dancourt, VIII, 192, *Colin-Maillard*, sc. 23); *Le friand morceau ! J'aurai bien du plaisir d'en faire une perroquette* (Regn., *Hom. à b. fort.*, act. III, sc. 7); *Je serai ton Magot, tu seras ma Guenonne, Nous choisirons ainsi cent jolis petits noms* (Th. Corn., *Bar. d'Alb.*, act. V, sc. 4); *Voilà une pèlerine qui a diablement d'esprit* (Regn., *Desc. d'Arl.*, sc. 10); *Tu seras mon toutou, je serai ta toutoue* (Montfl., *Com. Po.*, act. IV, sc. 3).

Ici il n'y a aucun doute. Mais on hésite parfois sur l'intention de l'auteur. Si c'est par raillerie que Regnard a écrit *visageresse* : *je commençais à être bien las de toutes ces visageresses* (Coq., act. II, sc. 1); si au contraire *adulteresse* est sûrement sérieux dans Bayle (*Dict.*, art. Alcée), que faut-il penser d'*agente* ? *Et la bonne Catos sert d'agente à tous deux* (Montfl., *Fille cap.*, act. III, sc. 6); *Voilà, sur ma parole, une agente d'amour* (Regn., *Ménech.*, act. II, sc. 3).

3. Ces formes se trouvent en effet chez les burlesques : *Aveugles, ou du moins borgnesses* (Richer, *Ov. bouff.*, 504). Cf. *Cette fille, quoy qu'aveuglesse Se fit enlever par finesse* (Loret, 1^{er} nov. 1650, v. 61-62; cf. *Id.*, *Ib.*, v. 105).

4. *Procureuse* donne lieu à des calembours. C'est proprement la femme d'un procureur : *qu'une femme de qualité me vienne voir, on ne m'en dit rien; qu'une procureuse frappe à ma porte, on vient m'en faire la honte en pleine compagnie* (Regn., *Coq.*, act. III, sc. 3; cf. *Vendanges*, sc. 4; *Fur.*, *Rom. bourg.*, 98, éd. Asselineau); *Quel habit de folle avez-vous donc là ? Est-ce l'habit d'une procureuse ? — Procureuse, moi ? Apprenez, mon ami, que je suis la femme d'un procureur, mais que je ne suis point procureuse* (Regn. et Dufresn., *Suite de la Foire St-Germ.*, sc. 9).

elle, *La suivent en dansant* (Montfl., *Com. Po.*, act. I, sc. 3)¹. Pour être fixé, on ne consultera pas La Fontaine. Le titre de la quinzième fable du livre VII est: *Les Devineresses*. Au vers 13, on lit *Devineuse*, et au vers 33, *devine*.

LE SUFFIXE TRICE. — Le suffixe dont le succès s'affirme peu à peu, c'est le suffixe savant *trice* (cf. t. III, 279). Sans doute, il ne fait que des progrès lents, cependant il l'en fait. Bouhours n'est pas plus favorable à ces féminins en *trice* que ses devanciers, et dans une remarque dirigée contre Balzac, après s'en être pris à *insidiateur*, il ajoute: « quand nous dirions *insidiateur*, il ne s'en suivroit pas qu'on pût dire, *insidiatrice*, non plus qu'*exterminatrice*, *tentatrice*, *dominatrice*, *dispensatrice*, dont quelques Ecrivains se servent. On ne fait pas de ces féminins-là autant qu'on veut; et il n'est permis d'employer que ceux que l'usage a autorisés, tels que sont *actrice*, *ambassadrice*, *coadjutrice*, *fondatrice*, et quelques autres » (Rem., 116).

Mais Bérain enregistre *débitrice* (*Nouv. Rem.*, 27); Alemand, *accusatrice*, qu'on emploie depuis longtemps au Palais, et qui a été naturalisé par Racine dans *Phèdre*. Richelet, dit-il, a eu raison de le mettre dans son *Dictionnaire*. A cette occasion l'auteur rappelle qu'on a déjà: *bienfaitrice*, *actrice*, *consolatrice*, *tutrice* (*Guer. civ.*, 43-44). Toutefois la longueur même de son plaidoyer montre ce que le mot *accusatrice* avait encore de surprenant pour l'oreille française.

En somme on naturalise ces nouveaux féminins un à un. Marg. Buffet est pour *inventrice*, contre *inventeuse* (*N. O.*, 42); Andry, pour *introducitrice* (*Refl.*, 271-272). Nulle part on ne trouve encore cette formation considérée comme une formation normale, dont l'analogie devrait s'étendre aux mots en *eur*².

Le dépouillement des textes donne des résultats analogues. En dehors de ceux que j'ai déjà cités antérieurement, je donnerai ici quelques exemples: *Auditrice des Comptes* (*Bours.*, *Com. s. tit.*, act. I, sc. 3); *communicatrice* (*Boss.*, *Rel. s. le quiet.*, II, 8, dans H. D. T.). Richelet dit: « Je n'ai trouvé le mot que dans la Seconde partie des poésies de Godeau (*Egl.*, IV), et on croit que ce mot ne

1. Il est intéressant de constater que le féminin agit sur le choix de la forme masculine, quand il s'agit de distinguer entre *eur* et *eux*, comme cela était si souvent nécessaire. Aux féminins en *euse* correspondent, suivant Hindret, des masculins en *eux*: un *pescheux de poisson*, mais à *pêcheresse* correspond *pêcheur*. On ne dit point *amateur*, *imposteur*, parce que ces mots n'ont point de féminins. Toutefois, après avoir essayé de bâtir de fragiles distinctions entre *chasseur* et *chasseux*, Hindret convient que la forme en *eur* a quelque chose de plus fort et de plus sérieux (*L'art de b. prononcer*, 229-233).

2. Voici, par curiosité, la liste des féminins en *trice* donnée dans le *Guidon* de Duez: *ambassadrice*, *electrice*, *imperatrice*, *dominatrice*, *protectrice*, *curatrice*, *tutrice*, *inventrice*, *destructrice* (118).

se dit guere »; *novatrice* (Rac., IV, 391, P.-R.); *les sectatrices de la Préciosité* (Robinet, *Panég. de l'E. des Fem.*, 1664, 4^e entrée); *A Madame Colbert, Ambassadrice à Nimégué* (Bours., *Lett. nouv.*, I, 37; cf. 84-86)¹.

1. *Opératrice* se trouve dans une énumération bouffonne : « Ce n'est pas pour me vanter, mais en cas de chanteurs, symphonistes, violistes, téorbistes, clavecinistes, opéra, opérateurs, opératrices, madelonistes, catinistes, margotistes, si difficiles qu'elles soient, j'ai tout cela dans ma manche » (Regn., *La Sérén.*, sc. 7).

Ailleurs on se moque de *autrice* : *Un Homme est un Auteur, une Femme est Autrice. Appelez-donc Madame Autrice, et non Auteur* (de La Thuillerie, *Crisp. bel Esprit*, sc. 10). Ce mot était très commun dans Loret (cf. t. III, 279, note 2).

CHAPITRE V

FÉMININ ET MASCULIN DES ADJECTIFS

FORMES SANS *E* ET FORMES AVEC *E*. — Les règles générales de formation du féminin dans les adjectifs du type *petit, petite* étaient fixées. C'est à peine si désormais on discutera sur quelques cas particuliers.

Dispos paraissait embarrassant. « Si on estoit obligé de s'en servir au féminin, dit Ménage, il faudroit dire *disposte* et non *dispose* comme dans l'Ouest; il est mieux de l'éviter » (*O.*, I, 392).

Pour *natal*, il ne semblait pas qu'on pût douter. Cependant, suivant Andry, *natal* n'a pas de féminin (*Refl.*, 324); « *natale* n'est possible qu'en Poésie » (*Id.*, *Suit.*, 210); c'est une erreur, dit du reste S'Réal (*De la crit.*, 69)¹.

Toutefois la grosse question était de ramener au type général, non pas les adjectifs qui n'avaient pas de féminin, mais ceux qui au masculin gardaient l'*e*, et paraissaient avoir la forme féminine. Malheureusement, comme aucun principe général ne guidait les décisions, on donna des règles arbitraires et contradictoires². Dans presque toutes les séries, un adjectif ou plusieurs gardèrent la forme vocalique, pendant que d'autres prenaient au masculin une forme consonantique.

A. *Adjectifs terminés en c, que*. — Pour *public*, Vaugelas admettait encore au masculin la forme en *que*. C'est un usage aujourd'hui abandonné, dit Alemand en publiant cette remarque posthume. Vaugelas lui-même dans son *Quinte-Curce* dit toujours *public* (*Nouv. Rem.*, 56). C'est en ce sens que se prononcèrent Richelet et l'Académie. Cf. *Et loin des yeux publics venir rêver exprès* (*Th. Corn., D. Bertr. de Cig.*, act. II, sc. 4).

Caduc. Monet préférait encore *caduque*. Oudin l'admettait. Richelet écrit *caduque*. Cf. *Il ne marche que sous l'enseigne Des gens ou caduques ou frois* (*Rec. de Rond.*, 1639, 168). L'Académie écrivit *caduc*.

1. *Favori* peut être considéré plutôt comme un nom. Il fait au féminin *favorite* (*Vaug.*, II, 391; cf. *Al.*, *Nouv. Rem.*, 98-99).

2. Cf. t. III, 277, et Thurot, *o. c.*, I, 187 et suiv.

En revanche le même *Dictionnaire* continua à écrire *pratique* (A. de B. ne donnait que *pratic*, *Refl.*, 443), *véridique*, *brusque*.

B. *Adjectifs terminés en t.* — *Mat, brut*: Rich., Fur., A. s'accordent sur cette orthographe (cf. t. III, 277).

Pour *exact*, il y a de même unanimité. Dupleix avait déjà condamné *exacte* (*Lib.*, 269). Rich., Fur., A. écrivent *exact* (cf. A., dans Vaug., I, 377). Cette forme est la plus commune dans les textes: *Je le vois fort exact*; *Quand on a sa parole, elle vaut un contract* (Bours., *Med. vol.*, sc. 19).

En revanche on garde *compacte* (A.), *inculte* (L. de Templ., *Gen. et Pol.*, 203).

C. *Adjectifs terminés en x.* — On adopte la forme en *x* pour *perplex* (Pom., Fur., A.). Cf. *Je suis perplex, j'atens, j'écoute* (Loret, 15 mars 1664, v. 2; cf. Id., 11 avril 1654, v. 179).

Prefix (Rich., Fur., A.). Ici l'usage était ancien et bien ferme: *à jour présis Tindrent, pareillement, le Fils* (Loret, 3 may 1664, v. 67-68, et souvent; cf. Racan, II, 81, 555, 403, etc.).

En revanche on écrit *circonflexe* (Fur., A.). Cf. *Ma poitrine est toute convexe, Enfin je suis tout circonflexe* (Scarr., *Œuv.*, I, 133).

D. *Adjectifs terminés en l.* — *Fidele* garde définitivement *e*: *fidele* (Mén., *O.*, II, 414; Rich., Fur., A.).

Pour les adjectifs en *il*, on accepte la règle de Vaugelas: *facile, difficile, inutile, sterile* (A. de B., *Suit.*, 401; L. de Templ., *Gen. et Pol.*, 201).

Au contraire: *pueril* (Bouh., *Suit.*, 51). Sur ce dernier il y eut hésitation. Ménage avait fait consulter l'Académie par Huët. Elle se prononça pour *puérile* (*O.*, II, 414 et 499). Mais on se ravisa. Le *Dictionnaire* donne *pueril*, comme Richelet¹.

Ainsi, là où l'analogie eût simplifié et unifié, la règle embrouillait tout et pour toujours.

1. *Ce qui est disproportionné, est... du moins, badin et puerile* (*Refl. s. la poet. d'Arist.*, 79).

CHAPITRE VI

PLURIEL DES NOMS ET DES ADJECTIFS

LE PLURIEL RÉEL

PLURIEL EN AUX DES MOTS EN AL, AIL. — Il paraît que Louis XIV, qui, « à l'exemple de César, au milieu de ses grandes occupations, se divertissoit quelquefois à examiner des questions de Grammaire », demanda un jour « à ceux de sa Cour qui avoient le plus de connoissance de nostre Langue, pourquoy on écrivoit ces mots de cette sorte ». Personne ne put lui en rendre raison¹. La règle n'en perdit rien du reste de sa solidité. Les *Cahiers de l'Académie* la posent ainsi : « La pluspart des mots en *al* et en *ail* ont aussi le pluriel en *aux* par *x*, comme *cristal*, *cheval*, *animal*, *ail*, *travail*, *esmail*, *bail* », qui font au pluriel « *cristaux*, *chevaux*, *animaux*, *aux*, *travaux*, *esmaux*, *baux* ». Exceptez : « *bal*, *pal*, *esventail*, *espouventail*, *mail*, *camail*, et *tramail* », qui font « *bals*, *pals*, *éventails*, *espouventails*, *mails*, *camails* et *tramails* » (89 ; cf. Regnier-Desm., 216).

NOMS EN AL. — Dans cette série, il n'y a plus hésitation que pour quelques mots : *cristal*, Ménage est pour *cristaux* (*O.*, I, 470 ; cf. d'Aisy, *Gén.*, 91) ; *madrigal*, Ménage est pour *madrigaux* (*Ib.*, I, 469 ; cf. d'Aisy, *Ib.*, et Bouh., *D.*, 126). On dit de même *amiraux* (*Mén.*, *Ib.*, I, 470 ; cf. d'Aisy, *Ib.*, 92), *arsenaux* (*Mén.*, *Ib.* ; cf. Th. Corn., dans Vaug., II, 206)².

Au contraire le pluriel est en *als* dans *bals* (*Mén.*, *O.*, I, 469) ; *pals* (*Id.*, *Ib.*, I, 470 ; *Cah. de l'A.*, 89) ; *poitrals* (*Mén.*, *Ib.*) ; *régals* : *qui lui tiendront compte des régals qu'il fait à Xanthe* (*La Bruy.*, I, 283, *De la Ville*). Cf. *ce qui le charmoit en matiere de bonne chère, c'étoit ces regals interrompus* (*Dial. sur les Plais.*, 70).

NOMS EN AIL³. — Ont le pluriel en *aux* : *bail*, *baux* (*Mén.*, *O.*, I, 469-470 ; cf. d'Aisy, *Gén.*, 91) ; *bétail*, *bestiaux* (*A.*, dans Vaug., II,

1. Ménage (*O.*, I, 238-239) nous rapporte le fait, et, comme on vint le consulter, il nous régale d'une longue dissertation pour laquelle il a compulsé les œuvres de ses prédécesseurs, sans y trouver du reste l'explication du phénomène.

2. Ménage croit d'ailleurs au triomphe de la forme *arsenacs* (*O.*, I, 24-25).

3. Quelques noms hésitent déjà entre *al* et *ail* : *Vers pour mettre dans le piedestail de la Figure de l'Amour* (*Perrault, Rec.*, 238).

18 ; Mén., *O.*, I, 581)¹ ; *portaux* est plus usité que *portails* (d'Aisy, *Gén.*, 92).

J'ai donné, d'après l'Académie, la liste des pluriels en *ails*. Elle est identique chez Ménage. On voit que la forme traditionnelle n'est point menacée, ce qui n'empêche pas Regnier, et le fait mérite d'être noté à cause de la situation de l'auteur, de présenter comme exceptionnelle la forme en *aux*, qui appartient à *ail*², *bail*, *émail*, *souspirail*, *travail*. Tous les autres ou bien ont *ails* ou se passent de pluriel comme *égail*, *bestail* (216).

ADJECTIFS EN AL. — Pour les adjectifs, les théoriciens ne purent se décider à choisir entre les deux pluriels des adjectifs en *al*, et ils prirent finalement le parti de considérer certains d'entre eux comme n'ayant pas de pluriel masculin : *frugales* est bon, non *frugals*, ni *frugaux* (A. de B., *Refl.*, 235). Chevreau étendit la règle à *fatal* et à *naval* (*Œuv. mesl.*, 485)³. Suivant Regnier, les adjectifs *fatal*, *naval*, *paschal*, *austral*, *natal*, *litteral*, *boreal*, *jovial* et *trivial* n'ont aucun pluriel (216).

On admet au contraire *martiaux* (Mén., *O.*, I, 470)⁴ et *pascals* : *des Cierges Pascals* (A. de B., *Refl.*, 364).

La règle en rimes fut mise⁵.

1. On trouve encore au singulier *bestial* : *je mis tout le reste de l'argent, que j'avois en bestial* (d'Urfé, *Astrée*, 1615, I, 231^b) ; où *le Bestial paist ordinairement* (*Jard. fr.*, 241). Suivant Regnier, il se dit « d'un nombre de bestes à quatre pieds, comme vaches, moutons et chèvres » (216). Mais la forme *bestail* est la plus commune.

2. Andry ne condamne pas ceux qui disent *deux ails*, *trois ails*. Il préfère cependant *deux testes d'ail*. *Des ails* est préférable à *des aulx*. Le mieux est de dire *de l'ail* (*Refl.*, 41). Regnier accepte *aux* (216).

3. « On ne dit point *des combats navaux*, mais *de vaisseaux* et *de mer* ; et l'on dit fort bien *des Armées Navales* : *des aventures fatales*, non pas *des accidens fataux*, quoique parmi les Œuvres du Ministre Jean d'Espagne, il y ait un petit Traité qui a pour titre : *Exemples des jours qui ont été fataux en bien, ou en mal* ». M^{me} de Sévigné aussi avait dit : *il n'y a plus de combats navaux, ni de batailles qui décident depuis celle d'Actium* (IX, 493).

4. Cf. *joviaux* qui est de la même série : *Vous estes bons, beaux, gracieux, joviaux, courtois, liberaux* (Scarr., *Œuv.*, I, 424). Ménage sait que *royaux* a été des deux genres. Donc *Lettres Royaux*, *Ordonnances Royaux* sont des formes régulières (*O.*, II, 81 ; cf. t. III, 276). Boileau s'en doutait-il quand il écrivait : « *ordonnances royales, ou plutôt royaux* ; car tel est le plaisir de ces lettres et de ces ordonnances de vouloir être masculins, dérogeant en cela à toutes les règles de la grammaire » (*Lett. à Chapelle*, 1703, éd. B. S. P., IV, 104).

5. J'étois sur un Vaisseau quand Ruyter fut tué ;
Et j'ai même à sa mort le plus contribué :
Je fus chercher le feu que l'on mit à l'amorce
Du canon, qui lui fit rendre l'ame par force.
Lui mort, les Hollandois souffrirent bien des maux !
On fit couler à fond les deux Vice-Amirals.
— Il faut dire *des maux*, *Vice-Amiraux*. C'est l'ordre.
— Les *Vice-Amiraux* donc ne pouvant plus nous mordre,
Nos coups aux ennemis furent des coups *fataux*,
Nous gagnâmes sur eux quatre combats *navaux*.
— Il faut dire *fatals*, et *navals*. C'est la règle.
— Les Hollandois réduits à du biscuit de seigle,

LES MOTS EN *EUL*. — J'ai montré au tome III, 282, que *aïeux* était la forme usuelle du pluriel jusqu'en 1660. Ménage ne voit plus là qu'une licence que se sont permise les poètes. On prononce *aïeuls*, et c'est ainsi qu'on doit dire en prose (*O.*, I, 422; cf. *Rem. s. Malh.*, II, 217)¹. Alemand combattit longuement cette opinion (*Guer. civ.*, 210-212), tout en reconnaissant que Ménage n'était pas seul de son avis. Ainsi s'annonçait la règle ultérieure.

Aieuls est commun : *il est seigneur de la paroisse où ses aïeuls payoient la taille* (La Bruy., I, 251, *Des biens de fort.*); *ils ont des aïeuls* (Id., I, 380, *Du souv.*); *Ils ne nomment jamais une personne par son nom, mais par celui de l'ayeul de ses ayeuls* (Lamy, *Rhétor.*, 101).

Toutefois *aïeux* est très souvent attesté par la rime : *Vous êtes fort bien fait, on ne peut l'être mieux.* — *Pourriez-vous, en paiant, me faire des Ayeux ?* (Poiss., *Com. s. tit.*, act. I, sc. 2); *Le ciel, tout l'univers est plein de mes aïeux* (Rac., III, 376, *Phèd.*, v. 1276).

EMPLOI DES FORMES EN *L* ET DES FORMES EN *U* ET *UX* AU SINGULIER.

La règle de Vaugelas sur *beau* est acquise (cf. t. III, 281).

Ayant connu qu'en nombre ils étoient *inégaux*,
 Firent prendre la fuite aux *Vaisseaux principaux*.
 — Il faut dire *inégaux, principaux*. C'est le terme.
 — Enfin après cela nous fûmes à Palerme.
 Les Bourgeois à l'envi nous firent des *Régaux* :
 Les huit jours qu'on y fut furent huit *Carnavaux*.
 — Il faut dire *Régals* et *Carnavals*. — Oh ! Dame ;
 M'interrompre à tous coups, c'est me chiffonner l'ame.
 Franchement. — Parlez bien. On ne dit point *navaux*,
 Ni *fataux*, ni *Régaux*, non plus que *Carnavaux*.
 Vouloir parler ainsi, c'est faire une sottise.
 — Eh ! mordié ; comment donc voulez-vous que je dise ?
 Si vous me reprenez lorsque je dis des *mals*,
Inégaux, principaux, et des *Vice-Amirals* ;
 Lorsqu'un moment après pour mieux me faire entendre,
 Je dis *fataux, navaux*, devez-vous me reprendre ?
 J'enrage de bon cœur quand je trouve un trigaut,
 Qui souffle tout ensemble et le froid et le chaud.
 — J'ai la raison pour moi qui me fait vous reprendre,
 Et je vais clairement vous le faire comprendre.
Al est un singulier dont le pluriel fait *Aux*.
 On dit, c'est mon *égal*, et ce sont mes *égaux*.

Par conséquent on voit par cette raison seule...
 — J'ai des demangeaisons de te casser la gueule.

Adieu, Pays. C'est moi qu'on nomme la *Rissole*.
 Ces bras te deviendront ou *fatals* ou *fataux*.
 — Adieu, Guerrier fameux par tes *Combats navaux*.

(Boursault, *Com. s. tit.*, act. IV, sc. 6).

Mon professeur de huitième m'a encore fait apprendre cette rhapsodie.

1. L'*Apothèse*, pour prouver que le pluriel est *ayeuls*, soutient que sans cela il faudrait dire au féminin *ayeuses* (130-131 ; cf. encore Regnier, 216).

Mais on raffine encore sur des cas particuliers. Si *bel* ne se met que devant un substantif commençant par voyelle, on dit néanmoins *bel et bon* (Th. Corn., dans Vaug., II, 4-5; A., *Ib.*)¹.

Au sujet de *vieil*, Ménage hésita quelque temps. Au tome I de ses *Observations* (43), il rappelle que Marolles s'est aussi prononcé contre Vaugelas, dans sa lettre sur la Traduction à M. d'Andilly; il cite Balzac, Maynard, et croit que, sauf dans les locutions *dépoüiller le vieil homme, dépouiller le vieil Adam*, on dit *vieux* partout. Richeliet était du même avis. Mais Th. Corneille ne se laissa pas convaincre, et l'Académie confirma la règle de Vaugelas (Vaug., II, 86-87; cf. Alc. de S^t-Maur., 46; A. de B., *Refl.*, 704)².

L'ALLONGEMENT COMPENSATOIRE.

Pour les pluriels qui ne donnaient pas lieu à des observations particulières, peut-être y a-t-il lieu de répéter ici ce que j'ai observé déjà. Dans la prononciation, les noms et les adjectifs n'avaient plus de pluriel en *s*. Mais ils gardaient néanmoins un pluriel. A ce nombre, les voyelles s'allongent. « Quand on dit que l'*s* finale ne se fait point sentir devant une consonne; c'est adire qu'on ne la siffle pas: car elle se fait sentir en fesant la syllabe longue, *Les Dieux sont bons* » (Mén., *O.*, I, 408; cf. t. III, 281). Hindret, loin de contester cette règle, la précise par des distinctions: *siefs* au pluriel a *e* long, comme les noms où *f* se fait entendre au singulier, *clef* a *e* bref, parce qu'il n'y a pas d'*f* qui sonne au singulier; *civi*(ls) a *i*; *alambics, syndics, ducs*, dont le *c* se prononce, ont aussi des voyelles longues (236-238).

Il existait donc encore un pluriel pour l'oreille, et sans doute assez sensible. Sans aller peut-être jusqu'à changer le timbre de la voyelle, il l'influençait cependant. Les différences, dont il est facile de se rendre compte théoriquement, devaient être sans doute analogues à celles qu'on entend encore dans le Berry, par exemple.

1. On connaît le célèbre exemple de La Fontaine: *J'aurai, le revendant, de l'argent bel et bon* (II, 152, v. 18). Il y a de nombreux exemples analogues: *Tout ce qu'on fait est toujours bel et bon* (Mol., IV, 362, *Amph.*, v. 129); il faudrait en rapprocher l'adverbe *bel et bien*: *A ces mots, sur un arbre il grimpa bel et bien* (La Font., II, 428, v. 24).

2. On ne serait pas embarrassé de citer des exemples de *vieil* devant consonne. Il est dans Pascal, *Pens.*, éd. Hav., I, 30 et 84. Cf. *Linge vieil, vieux drapeaux, drilles et pattes, sortant par les Provinces* (Tarif de sortie, 18 sept. 1664). Racine écrit encore *le vieil Wit* (V, 72, *Notes hist.*; considère-t-il *W* comme égal à *ou*?). La Bruyère a dit d'Antagoras: *vieil meuble de ruelle* (II, 60); mais le barbon en question est un vieux procédurier, qui a le style du Palais.

On trouve *nouvel* devant *héros*. Il (Racine) est assez occupé à faire voir, sur le grand Theatre de l'Univers, un nouvel Heros qui effacera la gloire de tous ces anciens maîtres de la Terre (Fur., *Fact.*, I, 212).

COMMENCEMENT DE RESTITUTION DE L'S DU PLURIEL.

S EN LIAISON. — L'*s* des noms ou des adjectifs ne s'entendait plus à la pause. Il ne s'était jamais entendu devant consonne. Restait le cas où il se trouvait devant voyelle. Longtemps les liaisons avaient été très irrégulières (voir tome IV, 1^{re} partie, 213 et suiv.).

Toutefois l'influence de l'orthographe et de la rythmique amena un commencement de restitution de *z* final (écrit *s*), dont je reparlerai à propos des désinences verbales. Le meilleur observateur de la prononciation du temps, Hindret, prescrit d'articuler *s* en vers, que les mots suivants soient régis ou non par les mots qui précèdent, lorsque ceux-ci sont terminés en *s* :

Les Nymphes d'alentour tremblantes, eperdûes.
Vont porter leur frayeur aux rives inconnûes.

· · · · ·
Par des traits éclatans faire mourir l'envie,

· · · · ·
Mais sitost qu'aux humains faciles à séduire.

Ce qui prouve qu'il ne s'agit point dans l'esprit de l'auteur d'une règle morphologique, c'est qu'elle s'applique aussi bien à des singuliers : *Son bras a foudroyé les monstres de l'Afrique* (213-214 ; cf. 238). Elle n'en a pas moins eu une influence considérable en morphologie. Elle a fait reparaitre par intermittences un pluriel sensible à l'oreille. Les grammairiens ne s'en rendaient pas compte et ne pouvaient guère s'en rendre compte. A distance seulement on aperçoit l'importance d'une semblable prescription.

LE PLURIEL ÉCRIT

D'après ce qui vient d'être dit, on se représente ce qu'a été pour les théoriciens de cette époque la question du pluriel. Ce fut surtout une question d'écriture, dont ils ne firent pas du reste, comme leurs successeurs, une affaire capitale.

PLURIEL DES MOTS SIMPLES¹. — APPAS, APPATS. — *Appast* faisait normalement en vieux français *appaz*, comme *ost* : *oz*, comme *fust* : *fuz*, obéissant à la loi phonétique $st + s = z$ (*ts*). Quand *ts* fut passé

1. Le 14 Janvier 1679, l'Académie avait « résolu après une meure deliberation » de mettre *t* partout, dans les mots en *ant*, *ent*, à l'exception de *gens* (*Reg.*, IV, 98).

à s, le z resta ou se changea en s, suivant les scribes. *Appast* présentait donc au pluriel une forme régulière : *appas*. On la trouve dans les textes : *Quelquefois, aux appas d'un hameçon perfide, J'amorce en badinant le poisson trop avide* (Boil., *Ép.*, VI, v. 29-30); *Que c'est pour Alcidor qu'elle tend ses appas* (Racan, I, 52). Et Richelet suit cette orthographe.

L'analogie pouvait normalement avoir deux effets : assimiler le singulier au pluriel, *un appas*, d'après *des appas*, ou faire disparaître le vieux pluriel au profit d'un nouveau *un appast* : *des appasts*. En vérité le premier résultat était déjà presque obtenu. Corneille se servait couramment d'*appas* : *Je m'y trouve forcé par un secret appas* (III, 569, *Pol.*, v. 1769); le *Lexique* de M.-L. donne de nombreux exemples¹. Cf. dans Boileau : *A cet unique appas l'âme est vraiment sensible* (*Sat.*, XI, v. 97); *Mais dans tous mes écrits jamais aucun appas Ne m'a fait noblir ce qui ne l'étoit pas* (Poiss., *Com. s. tit.*, act. V, sc. 2).

Mais on ne l'entendit pas ainsi. Comme *appas* était loin de la forme du singulier, et que ce nom s'employait au figuré, avec un sens voisin de *attraits, charmes*, un peu moins fréquent au singulier, l'occasion était bonne pour les faiseurs de distinctions. On la mit à profit. On fit donc deux mots. Furetière, après avoir donné pour exemple : *La vie solitaire a ses appasts et ses charmes*, avait ajouté : « En ce sens on a accourci le mot et dit *appas* au lieu d'*appasts* ». Cette malheureuse indication : *en ce sens*, fut prise à la lettre².

L'Académie, qui avait oublié le mot, l'introduisit dans ses additions. Il n'y est plus question du pluriel de *appast*, dont on mentionne pourtant le sens figuré. A la suite, article spécial pour *appas* : « Au pluriel se dit particulièrement en Poésie, et signifie charmes, attraits... Il se dit plus particulièrement des attraits et de la beauté des femmes ». Ainsi fut consacrée une distinction dont aucun grammairien, à ma connaissance, n'avait eu l'idée auparavant.

1. *Mais perdez cette erreur dont l'appas vous amorce* (Boil., *Ép.*, X, v. 13); *Quittez ces vains plaisirs dont l'appas vous abuse* (Id., *Sat.*, IX, v. 247); *Au bien qu'il (Dieu) nous promet ne trouve aucun appas* (Id., *Ép.*, XII, v. 25); *l'esprit humain qui depuis qu'il a goûté une fois l'appas de la nouveauté, ne cesse de rechercher avec un appétit déréglé cette trompeuse douceur* (Boss., *Hist. des Var.*, I, préf., § VII); *L'appas le plus ordinaire dont ils se servirent pour attirer les âmes infirmes dans leurs lacets, estoit la haine qu'ils leur inspiroient pour les Pasteurs de l'Église* (Id., *Ib.*, I, 8); *un homme qui s'est engagé dans un parti pour dire son sentiment avec liberté, et que cet appas trompeur l'a fait renoncer au gouvernement établi* (Id., *Ib.*, I, 255).

2. Il est curieux de constater que Sorel avait, lui, distingué *appast* de *appeaux* : « vous demandez des amorces ou *apasts* pour les poissons, mais nous n'en vendons point... Quât aux *apasts*, c'est pour attirer les oyseaux. Mais il y a *Afeaux*, et *Apasts*, s'il vous plaist. Ce sont deux... L'un est pour les apeller, l'autre pour les attirer à la mangeaille » (*Polyand.*, I, 534).

PLURIEL DES NOMS TIRÉS DE MOTS INVARIABLES. — Les mots invariables pris substantivement n'ont en général pas d's : *Que le diable t'emporte avec tes si et tes mais* (Regn., *Ret. impr.*, sc. 15); *De vos Si mal placés la suite est inutile* (Montfl., *Fille cap.*, act. I, sc. 7).

L'analogie entraîne pourtant certains d'entre eux à prendre s; la rime fait écrire *des demains* : *Un delay de plusieurs demains* (Mayn., *Œuv.*, 338).

PLURIEL DES NOMS EMPRUNTÉS. — Les noms empruntés au latin sont considérés comme invariables par Ménage : les *Ave*, les *Pater* (*O.*, I, 371-372 ; cf. les *Cah. de l'A.*, 89-90).

On dit donc : *les et cetera*, *les alibi*, *les committitur*, *les subrogatur*, *les acacia*, *les errata*, *les te deum*. L'Académie prend *opera* pour un mot latin : elle écrit donc *les opera*¹. De plus, elle joint à la liste les mots terminés en *o*, qu'ils soient latins ou non : *les vertigo*, *les infolio*, *les dabo*, *les ergo* de Logique, *les haro*.

On écrit néanmoins, dit-elle, *les échos*, *les recepissez*, *les recipez*, *les debets* ; quelques-uns écrivent : *les vertigos*. Ménage admet que *factum* fait *factons*, comme *dictons*, *rogatons* (*O.*, I, 371)².

Pour *impromptus*, mot devenu usuel dans le monde, il y eut une forte résistance. Il devait suivre l'analogie. Ménage citait divers textes, tout en concluant contre eux ; d'abord : *Les Madrigaux polis*, *les légers impromptus* (*O.*, I, 371). Bouhours aussi mettrait une s : *Ces Messieurs les Beaux-Esprits auroient beau faire valoir leurs Madrigaux, leurs Bout-rimez, et leurs Impromptus*. D'Aisy, abandonnant ici Bouhours, préfère le singulier (*Gén.*, 93). Les *Cahiers de l'Académie* également (89)³.

PLURIEL DES NOMS COMPOSÉS. — Vaugelas avait observé que cela « estoit assez ordinaire en nostre langue aux mots composez, soit noms ou verbes, de ne suivre pas la nature des simples qui les composent » (II, 202). Quelle portée faut-il attribuer à cette doctrine ? On ne sait trop. Elle est assez nette, puisqu'elle amène Vaugelas à traiter *arc-en-ciel* de façon spéciale, et à repousser *arcs-en-ciels*,

1. C'était l'usage : *Les Balets, Opéra et Mascarades* (*Liv. des adr.*, I, 272). Dans les Lettres patentes du roi du 28 juin 1669 « pour établir des Académies d'opera », le mot est partout au singulier : *chanter en public de pareils opera*. De même dans le *Recueil général des Opera*. Paris, Ballard, 1703, in-12. Cf. *Fur.*, *Fact.*, I, 16 ; *Perrault, Rec.*, 304 ; *Palaprat, Concert rid.*, 36 ; *Menagiana*. II, 152, etc.

2. A la vérité, on rencontre plusieurs de ces mots avec s : *En faveur de ce roy, non moins fort, non moins brave Que les Davids, et que les Gedeons, Tout retentit de Tedeums* (*Benss., Œuv.*, I, 252) ; *Sans alléguer de propos vains, D'excuzes, d'alibis forains* (*Loret*, 27 Mars 1664, v. 4-2) ; *Pour punir vos vieux alibis* (*Id.*, 17 may 1653, v. 131).

3. *Un certain folastre... avoit toujours des inpromptu de poche* (*Fur., Rom. bourg.*, I, 128).

arcs-en-cieux, et même *arcs-en-ciel* en faveur d'*arc-en-ciels*. Mais peut-on généraliser, et jusqu'où ? Th. Corneille, l'Académie, et aussi les *Cahiers* (89) approuvent la remarque, ils n'en dégagent pas une doctrine. Ménage, Bouhours sont muets à ce sujet. Andry prononce laconiquement qu'il faut écrire *des Sage-femmes*, *sage femme* étant considéré comme un seul mot¹ (*Refl.*, 626). Les *Cahiers* ne parlent pas du pluriel des mots où il y a « division » ; ils écrivent *francs-fiefs*, on n'en peut rien conclure (107).

Tout ce que je crois pouvoir tirer de mon enquête auprès des théoriciens, dont les résultats sont négatifs, c'est que vraisemblablement la question n'avait pas encore été posée d'ensemble. On inclinait à traiter les composés comme les simples. Heureuse sagesse que l'âge suivant eût bien dû imiter !

Les textes doivent être consultés avec précaution. Il faut prendre garde surtout aux rajeunissements, la plupart des imprimeurs modernes ayant imposé leur orthographe aux auteurs. Même quand on se reporte aux originaux, on ne doit prendre les exemples que pour ce qu'ils valent. Ils sont souvent contradictoires².

Ceci dit, j'examinerai quatre types principaux :

1^{er} TYPE. — Un nom et un nom : *Loup-garou*. — On trouve *s* aux deux termes, mais aussi au second seulement : *ces maris incommodes qui veulent que leurs femmes vivent comme des loups-garous* (Mol., IV, 27, *Mar. forcé*, sc. 2, note). Livet, dans son *Lexique*, a donné des exemples nombreux de cette orthographe. On rencontre quelquefois *lougaroux*, en un mot, ainsi dans le P. Carneau (*Stimmimachie*, 115 ; cf. *Breb.*, *Luc. trav.*, 1656, 108) ; *Les choux fleurs* (*Del. de la Camp.*, 126 ; cf. La Quint., *Instruct. p. les jard.*, II, 405) ; *les Capres-Capucines* (La Quint., *Instruct. p. les jard.*, II, 367 et 368) ; *les Choux raves s'apprestent comme les Choux fleurs* (*Del. de la Camp.*, 128) ; *(elle) se fricasse comme les Betttes-Raves* (*Ib.*, 104) ; *Des Jurez-Vendeurs de Bestiaux* (Delamare, *Pol.*, Liv. V, titre XIX, p. 1185) ; *Les Bete-raves sont plantes annuelles* (La Quint., *Instruct. p. les jard.*, II, 373 ; cf. *Id. Ib.*, 367).

2^e TYPE. — Un nom et un adjectif. A. L'adjectif est devant : *vert galant*. — On trouve d'abord *s* au dernier terme seulement : *Et*

1. Cf. *Chauves souris* (Regn. et Dufresn., *Foire St-Germ.*, act. I, sc. 8).

2. Par exemple, dans un livre comme celui de La Quintinie que je cite souvent plus loin, l'auteur (ou le prote) a pu considérer des noms de fruits comme des noms d'espèce, construits avec l'article par abréviation : *des Cuisse-Madame* = *des poires de Cuisse-M.* (*Instruct. p. les jard.*, I, 338, 360 et suiv.) ; en outre, même là où par les noms voisins on voit qu'il les traite en noms directement construits avec l'article, dans quelle mesure ces noms sont-ils assimilables à des sortes de noms propres ? Ces raisons ne doivent pas empêcher, bien entendu, d'alléguer le texte, mais en l'examinant de près.

nous étions, ma foi! tous deux de vert-galans (Mol., IX, 83, *Fem. Sav.*, v. 346, éd. de 1672 et 1682); *des platebandes d'affust* (Th. Corn., *Dict.*); *les Crasanes, Petit-oins* (La Quint., *Instruct. p. les jard.*, II, 350; cf. I, 328); *maints haut-bois* (Richer, *Ov. bouff.*, 443); *des clairvoies* (Huetiana, chap. LXXI); *loudiers, courtepointes* (Tarif de sortie, 18 sept. 1664); *les Sieurs Beaumavielle, et Rossignol, Basse-tailles; Clediere et Tholet, Haute-contres* (*Rec. des Opera*, I, Pref., à iij.).

Mais on trouve aussi *s* aux deux termes : *au son des hauts-bois* (Segr., *Nouv. fr.*, 6^e nouv., 146); *l'agreable son des musettes et des hauts-bois* (Id., *Ib.*, 5^e nouv., 278); *Plattes-formes* (Félib., *Archit.*, 699); *on vous aura mandé la retraite de du Ludre dans les Saintes-Maries du faubourg Saint-Germain* (Bussy-Rab., *Corr.*, IV, 21); *les Sages-Femmes se saïssissent de la coëffe naturelle des enfans* (Bayle, *Nouv. de la Rep.*, Juillet 1685); *les Bonnes-Dames* (La Quint., *Instruct. p. les jard.*, II, 405).

J'ai même rencontré : *les biensfaits*. (Chap., *Lett.*, 1665, II, 421).

On trouve aussi quelques pluriels sans *s* nulle part : *les Double-fleur* (La Quint., *Instruct. p. les jard.*, I, 254).

B. L'adjectif est derrière : *bout-rimé*. — On trouve *s* au dernier terme : *sçavent faire des Sonnets, des Rondeaux, des Bout-rimés, des Madrigaux et des Vers de Coqueterie* (Fur., *Fact.*, I, 187); *les Laituës Crépe-blondes... qui sont plus grosses, et moins frisées que les Crépe-blondes* (La Quint., *Instruct. p. les jard.*, II, 390); *les Crépe-vertes* (Id., *Ib.*, II, 390); *les Laurier-roses* (Id., *Ib.*, II, 349; cf. même page : *des Lauriers-roses*); *Il y a un grand temple qui est appuyé sur une colonne entourée de douze villes, chacune desquelles a trente arcabouts* (La Font., I, 50)¹.

Mais on trouve aussi *s* aux deux termes : *les Bouts-rimés* (La Font., IV, 9, et note 2; cf. Mol., IX, 582); *on en met sur les ... pots pourris* (Del. de la Camp., 128); *en forme d'arcs-boutants* (Boil., *Corr.*, 184, 1704); *ponts-levis* (Félib., *Archit.*, 704); *que les bourgeois et faiseurs de bouts-rimés* (Fur., *Fact.*, I, 228).

3^e TYPE. — *Passe-port*. — C'est le seul type dont l'orthographe soit un peu régulière.

Les noms composés de *porte* + un substantif se trouvent sur-

1. *Cheval-leger* est dans un cas particulier. Ménage blâme un *cheval-léger* (O., I, 270). Le pluriel réagit sur le singulier, et on n'écrit ni *cheval*, ni *chevaux*, mais *cheveu*. La Rochefoucauld écrit *chevaux légers* (II, 469); l'Académie et Th. Corneille également. Racine écrit : *capitaine des cheveu-légers* (VII, 63, *Lett.*, 5 Oct. 1692; cf. *Reg. de l'A.*, I, 329).

Dans les *Mémoires* de Bussy l'imprimeur a mis une *x* : *Je tiray les chevaux-legers du Prince* (I, 243; cf. I, 506 et 426).

tout chez les burlesques. En général *porte* est invariable, le substantif est mis au pluriel : *quatre porte-masses* (Mol., VIII, 383, *Psy.*, Livret de 1671); *ce qu'on doit aux porte-couronnes* (Loret, 14 avr. 1652, v. 176; cf. 21 aoust 1660, v. 46); *Quantité de porterapières* (Id., 22 oct. 1651, v. 11; cf. 8 janv. 1656, v. 213); *les Muletiers et porte-étrilles* (7 juil. 1657, v. 70); *deux puissans portechaises* (Scarr., *Œuv.*, I, 294); *Les porte-faits ont les reins forts* (Bary, *Secrets de nostre Lang.*, 444).

Cf. avec d'autres verbes : *Des boute-feux* (Loret, 10 mars 1652, v. 128); cf. *Ces brillans Boute-feux d'Amour* (La Mesn., *Po.*, 175); *deux bâtons de saule pour garde-fous* (La Font., VIII, 140); cf. *Faites donc mettre au moins des garde-fous là-haut* (Rac., II, 153, *Plaid.*, v. 114); *Avec des Conseillers surnommez Gardenottes* (Bours., *Com. s. tit.*, act. V, sc. 5); *des Passe-velous* (La Quint., *Instruct. p. les jard.*, II, 349); *Cinq ou six Poussecus* (Bours., *Ment. qui ne m. p.*, act. IV, sc. 2; cf. act. I, sc. 9); *Vous et vos Grippechairs vous pouvez disparoitre* (Id., *Mots à la m.*, sc. 15); *les Marchands Forains ou Chassemarées* (Delam., *Pol.*, liv. V, tit. XXIX, ch. 3, p. 74); *Eurent leur part des baise-mains* (Scarr., *Virg.*, I, 68); *Nos baise-mains au Turc* (Montfl., *Ec. des Jal.*, act. III, sc. 9); *Faites-lui bien mes baise-mains* (Boil., *Lett. à Rac.*, 26 Mai 1687, éd. B. S. P., IV, 155); *perdreaux, valent mieux que cassemuseaux* (Martin, *Ec. de Sal.*, 49); *les coignefestus... s'appelloient jadis lanarij* (P. Gar., *Rech. des Rech.*, 239-240); *ces coupe-jarets* (Scarr., *Virg.*, I, 195); *avec leurs hausse-cous* (Loret, 28 aoust 1660, v. 81).

On trouve aussi des exemples du pluriel aux deux termes : *Hapechairs de mon ame* (Bours., *Ment. qui ne m. p.*, act. III, sc. 11).

Parfois les deux mots sont au singulier : *Des vrais porte-guignon le pire* (Scarr., *Dern. Œuv.*, I, 206).

L'Académie, consultée, refusa de se prononcer : « On a proposé si *portelettre*, *portefeuille* et autres ont une *s* au pluriel et on a remis à en décider jusqu'à une plus nombreuse assemblée » (*Reg.*, I, 361).

4^e TYPE. — *Juste-au-corps*, *chef-d'œuvre*. — Tout ici est contradiction : *d'amples juste-au-corps* (Fur., *Rom. bourg.*, I, 194); *Ils avoient tous des juste-au-corps de toile blanche* (Araspe et Sim., II, 62); *C'est-à-dire des Just-au-corps* (Loret, 14 avr. 1657, v. 143).

Au contraire : *Il a beaucoup de noblesse avec de beaux justes-au-corps* (Sév., III, 285, Autogr.); cf. *des tête à tête* (Vaumorière, *Art de plaire*, 403).

L'orthographe de *chef-d'œuvre* est de même très hésitante : *Je les vois effacer ces chef-d'œuvres antiques* (Corn., X, 120, note 1);

Quels chefs-d'œuvres alors sont sortis de ses mains (La Font., VIII, 254, *Le Songe de Vaux*). Le mot est plusieurs fois dans Racine (IV, 359 et 360, *Disc. acad.*; cf. V, 303, *Camp. de Louis XIV*). Dans les deux premiers passages, il y a *chef-d'œuvres*¹, dans le dernier, *chefs-d'œuvre*. L'A. de 1694 écrit *des chefs d'œuvres*, comme Richelet et Furetière².

Il en est ainsi pour toute la série de ces mots.

On y trouve une *s* au substantif déterminé, A); une *s* au substantif déterminant, B); une *s* aux deux substantifs, C); ou bien on ne trouve d'*s* nulle part, D).

A) *Coups de maître*: *Et pour leurs coups d'essai veulent des coups de maître* (Corn., III, 129, *Cid*, v. 410); *des Pavots et des Pieds-d'aloüette* (La Quint., *Instruct. p. les jard.*, II, 328); *les Choux-d'Hyver* (Id., *Ib.*, 350); *Des Agneaux, des Chevreaux et des Cochons-de-Lait* (Delam., *Pol.*, liv. V, titre XXII, p. 1352); *Les Eaux de vie sont aussi conmercées en gros par ledit sieur Butet* (*Liv. des adr.*, I, 176); *ils laissent protester les Lettres de Change* (J. Sav., *Parf. neg.*, I, 27); *cette précaution est même conforme aux Lettres de voiture* (Id., *Ib.*, I, 628); *envoyoit incessamment des valets-de-pied à M. de Lully* (*Menagiana*, II, 224); *Les valets de pied ont les jambes alaires* (Bary, *Secrets de nostre Lang.*, 444).

B) *Chevre-feüilles printanniers* (La Quint., *Instruct. p. les jard.*, II, 345); *Réver dans un fauteuil, répondre en coq-à-l'ânes, Et voir tous les mortels ainsi que des profanes* (Regn., *Distr.*, act. IV, sc. 7); *les corne de cerfs* (La Quint., *Instruct. p. les jard.*, II, 405).

C) *L'on appelle cela des coups de Maîtres* (Savary, *Parf. neg.*, I, 9); *le precepte d'Horace qui condamne ces Dieux de Machines* (Perrault, *Rec.*, 303-304); *les Feux d'artifices* (*Liv. des adr.*, I, 272); *les Detailleurs de Tripes et de Pieds de Moutons* (*Ib.*, I, 291); *un Jardin où il y a plusieurs jets d'eaux* (*Ambass. de Siam*, 83; cf. *Ib.*, 99); *des Lettres de changes tirées sur eux* (Sav., *Parf. neg.*, I, 729); *Des Poules d'Indes* (Delam., *Pol.*, liv. V, tit. XXIII, § 5, p. 1374).

D) Andry de Bois-Regard écrit *ciel de lit* et non *ciels de lit* (*Refl.*, 118). L'Académie dans les *Cahiers* et dans son *Dictionnaire* écrivait *ciels de lit* (89)³.

1. Cf. toutes prestes pour la description de ces chef-d'œuvres (Perrault, *Rec.*, 7); *Les chef-d'œuvres des plus grans Maîtres ne sont point les bornes de l'Art* (*Carpenteriana*, 190).

2. Cf. *il promet en faire des chefs-d'œuvres dans tous ses Livres* (*Merc. reprouvé*, 36); *pour bien voir les chefs-d'œuvres de la nature* (Bouh., *Man. de pens. ouvr. d'esprit*, 161).

3. *Piedestal*, quoique récent, est devenu un mot simple: *pedestaux par saillies et retraites* (Th. Corn., *Dict.*). C'était l'avis de Ménage (*O.*, I, 470).

Il arrive que le groupe des mots se fond en un composé: *Haudechausses*: *retombant comme des haudechausses qui n'auroient point de fonds* (*Ambass. de Siam*, 35).

PLURIEL DES NOMS DÉTERMINANTS. — Les substantifs déterminants peuvent du reste encore être employés librement à l'un des deux nombres, suivant l'idée ou le caprice des écrivains. De même que Molière use indifféremment de *maître d'armes*, il écrit *pâte d'amande* (VIII, 159, *Bourg. Gentilh.*, act. IV, sc. 1)¹, non parce qu'il réfléchit que l'individualité des amandes se va perdre dans la matière commune de la pâte, mais avec la même insouciance qui lui fera mettre ailleurs *vendeuses de ruban*, là où la bonne logique, si chère à l'époque suivante, eût exigé *rubans* (III, 241, *Ec. des Fem.*, v. 1136).

Sans doute quelques-unes de ces formes peuvent être attribuées à la rime : *un nigaud, Qui juge sans sçavoir ; qui, pour cinq sols d'épice, Trahiroit....-Chut. Portez respect à la Justice* (Montfl., *Amb. Com.*, 5^e interm., sc. 2).

Mais les exemples analogues sont très nombreux hors de la rime et en prose : *château de carte* (La Bruy., I, 321, *De la cour*) ; (*léopard, plume, musique*), *noms de coquillage* (Id., II, 142, et note 1) ; *des pièces d'éloquence... faites de main de mattres* (Id., II, 452, *Disc. à l'Acad.*) ; *Combien de gens font-ils des récits de bataille Dont ils se sont tenus loin* (Mol., VI, 367, *Amph.*, v. 198) ; *un toit à cochon* (Rac., VI, 159, *Rem. s. l'Od.*).

Inversement on trouve : *des sujets de défiances* (La Rochef., II, 260) ; *par esprit de prophéties* (Rac., V, 566, note 1) ; *Pour avoir obtenu deux Arrêts de deffences* (Bours., *Com. s. tit.*, act. V, sc. 7) ; *des secrets de familles* (Rac., II, 183, *Plaid.*, v. 468) ; *égalité d'humeurs* (Id., VI, 310, *Liv. ann.* ; cf. IV, 427).

Le *Livre des adresses* donnera les deux formes dans la même phrase : *meubles de placages, de noyers, d'ébène, de cedre* (I, 286).

On commence à disserter sur un cas au moins. Après *à coups de* fallait-il le pluriel ou le singulier ? *à coups de bâton, ou de bâtons* ? Ménage est très affirmatif. Malgré d'Ablancourt, qui a écrit *à coups de piques et de hallebardes*, malgré Coëffeteau, Scarron, malgré la Cour, où il a entendu dire *à coups de mousquets*, le nom ainsi employé doit être au singulier (O., I, 560-561). Alemand rapporte cette décision, en confessant que Voiture, Bensserade, Despreaux ont écrit ainsi, mais il juge que Ménage prononce un peu vite. Non seulement des « Auteurs Sexagénaires », mais un « auteur septenaire », M. le Duc du Maine, use du pluriel : *à coups de fleches*². Et Ale-

1. Le Tarif des droits de sortie écrit : *Eau de fleur d'orange* (18 sept. 1664, 47).

2. Cf. *Ils se battirent ensuite à coups de pistolets* (La Rochef., II, 449) ; *à coups de haches* (Rac., V, 276 et note 8, *Camp. de L. XIV*) ; La Fontaine met constamment le

mand a non seulement pour lui cette grande autorité, mais « la raison... puisque à coups est au pluriel et que ce n'est pas avec un seul trait, avec une seule flèche qu'on attaque et qu'on frappe.... C'est bien assez de dire à coups de bec, à coups d'épée et de bâton, quand on n'est frappé que par une seule épée ou par un bâton seul » (*Guer. civ.*, 445-449)¹.

La démonstration n'est pas poussée plus loin, mais il m'a semblé bon de la rapporter ; à partir de ce jour, un premier pas est fait dans une voie où on ira bientôt jusqu'au bout.

Je conclus donc. Ni les auteurs, ni les ateliers d'imprimerie n'ont encore d'habitudes réglées. Les subtilités sur l'orthographe des mots composés ne remontent pas au xvii^e siècle. Tout ce fatras n'a rien de classique.

REMARQUE. — Je ne voudrais pas terminer ce chapitre des *Nombres dans le Nom* sans ajouter que la marque du pluriel manque le plus souvent, quand on construit directement un nom d'espèce avec l'article, qu'on dit par exemple *six Beurré* pour *six poiriers de Beurré*. Ce cas se présente très souvent dans les textes. Il y en a des centaines d'exemples dans *La Quintinie*. Ainsi : *Les deux cens trente-huit Péchers sont douze avant-Pêche, vingt Pêche de Troye, trois Alberge jaune, quatre Rossane.... Les deux cens treize Poiriers sont vingt-deux bon-Chrétien d'Hyver, vingt-quatre Bergamotte, dix petit Muscat, sept Cuisse-Madame, huit Robine... six Verte-longue, trois Sucre-vert* (*Instruct. p. les jard.*, 478).

PLURIEL DES NOMS PROPRES. — L'usage de dire au pluriel *des Catons* pour des gens du genre de Caton n'est plus mis en question par personne (cf. t. III, 456). Les grammairiens reconnaissent le tour (A. de B., *Refl.*, 330 ; L. de Templ., *Entr. à Madonte*, 99). Les exemples foisonnent : *Messieurs Cassini, Huygens, Romer, Blondel, La Hire, Mariotte, Perrault le Medecin, Borelly, Du Verney, Dardart, etc., qui sont les Aristote, les Archimede, les Vitruve, les Ptolemée et les Galien de nôtre siecle* (*Fur., Fact.*, I, 215) ; *Depuis que les Cottin, les Cassagne, les Balesdens, les Tallemant, les Le Clerc, les D'Aucourt, etc. y ont été admis (à l'Académie) il a fallu étayer cette reputation chancelante par des artifices mondains* (*Id., Ib.*, I,

singulier : *A coups de griffe* (V, 371, v. 133 ; 375, v. 171) ; *à coups de pied* (IV, 285, v. 68) ; *à coups de pierre* (VI, 21, v. 99) ; cf. cependant : *à coups de dents* (III, 83, v. 40).

1. Bouhours déclare que *Royaume des Cieux* est une expression consacrée, et qu'il ne faut pas dire *le Royaume du Ciel* (*Suit.*, 363).

166). C'est à La Bruyère qu'on a emprunté le fameux exemple classique : *Ils sont... des esprits forts... que les Léons, les Basiles, les Jérômes, les Augustins* (II, 244, *Des esp. forts*); *De leurs galans exploits les Bussis, les Brantômes, Pourraient avec plaisir te compiler des tomes* (Boil., *Sat.*, X, v. 529-530); *La Seine a des Bourbons, le Tibre a des Césars* (Id., *Ep.*, I, v. 100); *Vous parliez de Contrescarpes, de Demi-Lunes et de Bastions aussi bien que les Vaubans et les Mégrignis* (Bours., *Lett. nouv.*, I, 274); *La France possède tous les Democrites, les Luciens et les Plautes dans son Rabelais ; et l'Antiquité n'a point de Rabelais dans ses Democrites, dans ses Luciens, ni dans ses Plautes* (Carpenteriana, 188); *Quoy, encore des Racans, dit-elle* (Menagiana, II, 53).

Dans la plupart des exemples que j'ai trouvés, les éditions du xvii^e siècle portent l's du pluriel (ainsi Fur., *Fact.*, pref. de 1694, LVIII; cf. Id., *Par. de l'Evang.*, 60). Mais le cas est particulier, et il se peut qu'on ait considéré ici le nom propre comme une sorte de nom commun d'espèce.

Il est probable que l'usage se serait étendu aux noms propres désignant plusieurs individus d'une même famille. Racine a écrit : *les portraits des Dandins* (II, 152, *Plaid.*, v. 92); cf. *la famille des Pourceaugnacs* (Mol., VII, 253, *Pourc.*, act. I, sc. 4); *contre la famille des Sforces usurpateurs* (La Bruy., II, 499, *Lett.*). Toutefois les exemples ne sont pas extrêmement nombreux; c'est peut-être parce que Ménage avait déjà fait une règle : « Les noms de famille n'ont point de pluriel ». Il faut dire, Messieurs Monthelon, M. M. Fouquet, M. M. Colbert, M. M. Ayrault, M. M. Lasnier. Et il cite Patru qui a écrit : *Il est frère des fameux Mercy* (O., II, 460). J'ignore, à vrai dire, quel démon a pu pousser Ménage. En tout cas on sait combien cette imagination eut plus tard de succès. On raffinera bientôt sur l'exception absurde qu'elle faisait entrer dans la langue.

PLURIEL DES NOMS PROPRES ÉTRANGERS. — C'est encore Ménage qui fournit ici la matière aux raffineurs qui lui succéderont, car, à propos des pluriels de noms de famille latins, il remarque que certains ont une forme française, et il leur donne l's : *Les Gracques, les Lépidés* (O., I, 361). Ceux qui gardent leur forme antique ont le pluriel semblable au singulier : *Les Numa, les Epaminondas, les Antipater, les Memmius*, quel que soit le sens (O., I, 361). Toutefois il admet *les Juvenals* (Ib., 470).

Il y avait dans ces décisions quelque chose qui ne pouvait point passer sans difficulté. Des hommes qui avaient l'oreille toute pleine

de latin, ne pouvaient guère se résoudre au solécisme qui accouplait l'article pluriel à une forme en *us*. On en disputa, et plusieurs, pour l'éviter, continuèrent à prendre des détours¹.

1. « Quand Tacite dit, *Claudia familia, Claudiorum gens*, je traduis toujours, la famille des Claudes, et non point des Claudiens, y aiant beaucoup de différence entre les *Claudii* et les *Claudiani*....

« D'Ablancourt dit pareillement, les *Liviens*, et moi les *Lives*, ou la famille *Livia*....

« D'Ablancourt dit, les *Quintiens*, les *Manliens*... et moi les *Quintius*, les *Manlius*..., sans nulle crainte de faire un solécisme; car les noms-propres doivent être indéclinables, quand on ne peut leur donner de pluriel, sans les altérer notablement, comme fait par-tout d'Ablancourt, à force de vouloir être Grammérien... Le hardi d'Ablancourt dit bien, les deux *Blesus*, pourquoi donc n'a-t-il osé dire, les *Silanus*, les *Cassius*? » (Amclot de la Houssaye, *Tacite*, Paris, 1690, in-4, Avert.).

CHAPITRE VII

DEGRÉS DES ADJECTIFS ET DES NOMS

ADJECTIFS SANS COMPARATIFS NI SUPERLATIFS. — En ce qui concerne les comparatifs et superlatifs de *voisin* et de *prochain*, Ménage était encore « assez de l'avis de Vaugelas. Pour une plus grande perfection, il en useroit toujours ainsi » (cf. t. III, 283). Toutefois il connaît des exemples de Malherbe, de Chapelain. Il se rappelle que les coutumes disent : *le plus prochain héritier* (O., I, 519).

Je n'ai pas pu me rendre un compte exact de l'usage. J'ai trouvé *plus voisin*, *plus prochain*, mais non les superlatifs. N'étaient-ils réellement pas employés¹ ? En tous cas, l'Académie débarrassa la langue de cette entrave, et rendit à ces adjectifs les formes qu'on leur discutait (dans Vaug., I, 175).

Il est à remarquer que d'autres adjectifs prêtent à des observations analogues, en raison de leur sens ; ainsi *inébranlable*. On ne peut pas dire *plus* ou *moins inébranlable*, de même qu'on ne peut pas dire : *plus* ou *moins impossible*, estime l'auteur de *l'Enterrement* (189-190). L'expression *les Déesses toutes belles et toutes parfaites* ne vaut rien non plus, « parce que le mot *parfait* ne recoit ny le plus ny le moins » (Bary, *Secrets*, 79-80 et 118) ; *certain* est dans le même cas (Id., *Ib.*, 139).

Suffisant est souvent accompagné de *assez*. C'est un pléonasme que commettent les bonnes gens, et qui s'est même communiqué à quelques personnes qui se piquent de politesse, par exemple Furetière². Il ne faut pas les imiter (A. de B., *Refl.*, 67).

1. *Les Auteurs sacrez plus voisins par les temps et par les lieux des Royaumes d'Orient* (Boss., *Hist. Univ.*, 47) ; *Pour rendre vos Etats plus voisins l'un de l'autre* (Rac., II, 407, *Bérén.*, v. 763) ; *une tentation d'orgueil plus délicate et plus prochaine* (La Bruy., II, 235, *De la Chaire*).

On trouve aussi constamment des adjectifs avec *trop* : *la chute des idoles, et la conversion du monde... la destinée de Rome et de son Empire, estoient de trop grands et tout ensemble de trop prochains objets pour estre cachez au Prophète de la nouvelle alliance* (Boss., *Apoc.*, *Prof.*, 14) ; *Je me croirois encor trop voisin d'un perfide* (Rac., III, 369, *Phèd.*, v. 1142).

2. *Il est tems de fournir à Messieurs les Ministres des memoires assez suffisans pour prendre connoissance de la manière* (Fur., *Fact.*, I, 165) ; cf. *Je croy que mes discours*

Bary est féru de cette règle : « *L'obligation que je vous ay, vient si immédiatement de vous, que je n'ay pas mesme contribué mes desirs. Il ne falloit pas vser de la particule si, parce que l'immediat ne peut estre plus ou moins immediat* » (*Secrets*, 118).

« *Comment s'est-il pû faire qu'une victoire civile remportée de vive force sur une sedition la plus enragée qui ait jamais esté, n'ait rien produit de sanglant ny de lugubre ; et que pour faire revivre l'obeissance et le bon ordre dans une Ville qui étoit si pleine de mutins et de brouillons.... Il ne falloit pas user du si, parce que le mot de plein, ne reçoit ny le moins ny le plus. Comment s'est-il pû faire, que pour remporter une victoire sur une populace la plus enragée qui ait jamais esté, l'on ait poussé tant de seditieux sans les perdre ; et que pour faire revivre la police dans une Ville remplie de mutins...* » (*Id.*, *Ib.*, 118-119).

Mais en réalité cette prétendue logique n'a pas encore exercé son action sur les écrivains. On trouve jusque chez La Bruyère des exemples d'expressions analogues : *les chambres assemblées pour une affaire très-capitale* (I, 268, *Des biens de fort.*)¹.

J'ai dit au tome III, 284-285, que les grammairiens avaient laissé passer *les plus gens de bien*. A la fin du siècle, ils acceptent explicitement cette expression et la justifient par le fait que *bien* tient lieu d'un adjectif (*Al.*, *Nouv. Rem.*, 516 ; *Regnier-Desm.*, 199).

FORMES DES COMPARATIFS ET DES SUPERLATIFS. — Le peuple continuait probablement à réduire les vieux comparatifs *pire, mieux*, à des adjectifs ordinaires. On voit les grammairiens s'efforcer de les maintenir dans leur rôle primitif, et interdire *plus pire, plus pis, plus mieux* (*Bér.*, *Nouv. Rem.*, 15)².

LES SUPERLATIFS EN ISSIME. — On a vu au tome III, 284, quelles résistances avaient rencontrées les superlatifs en *issime*, considérés comme titres. Cependant *généralissime* était acquis. Les autres s'imposèrent. Ce sont, dit Bouhours des « termes établis », mais « pour marquer les qualitez des personnes, et non pas pour exagérer les choses » (*Entr.*, 2^e éd., 1671, 51). Il y a sur ces superlatifs un très solide mémoire de Ménage, plein de faits et d'observations historiques (*O.*, II, 121-135)³. Il en ressort que la mode

sont assez suffisans Pour forcer cette humeur qui s'attache aux vieux ans (*Pichou*, *Fol. de Card.*, act. I, sc. 2).

1. Cf. *en trois mois elle fera assaut de vertu avec les plus vestales* (*Regn.*, *Desc. d'Arl.*, sc. 2). L'auteur plaisante, naturellement.

2. Ce qu'on trouve assez souvent, c'est *pire pour pis : et qui pire est, c'est que* (*Merc. reprouvé*, 37).

3. Cf. *A. de B.*, *Refl.*, 245.

italienne avait fait recevoir récemment *éminentissime*, accordé aux cardinaux en juin 1630, et *sérénissime* appliqué à la reine Christine, depuis au prince de Condé¹. Quant à *généralissime*, illustré par Richelieu, Renaud dit qu'on ne l'employait qu'à l'égard des princes qui commandent une armée où il y a des maréchaux de France (*Man. de parl.*, 16). La question est donc une question de protocole², et non plus de grammaire.

Comme superlatifs, les mots en *issime* ne servent plus que dans le style familier, dit Bouhours (*Rem.*, 312; cf. *Ren.*, *Man. de parl.*, 15). Et Andry reprend d'Ablancourt d'avoir dit : *dans la Gaule de César, il y avoit un grandissime nombre de Villes* (*Refl.*, 245). Ils étaient à peu près exclusivement employés à des effets comiques : *Celle qui sur le cuir vilain, De son pedantissime sein* (*Scarr.*, *Dern. Œuv.*, I, 175); *quelle raison as-tu eue de sortir de la maison paternelle, carogne, carognissime* (*Regn.*, *Fill. err.*, act. I, sc. 7)³.

RÉPÉTITION DE L'ADVERBE DANS LES COMPARATIFS ET SUPERLATIFS. — Avec chacun des comparatifs et superlatifs, quand il y en a plusieurs, il faut répéter l'adverbe et dire : *La plus inexcusable et la plus insupportable de toutes les Censures, est celle qu'il a faite du Traité de Morale.... L'obeïssance étant un devoir et un moyen de plaire plus seur et plus honneste pour eux* (*A. de B.*, *Suit.*, 307-308).

QUE APRÈS MOINS, PLUS. — Ils se font désormais suivre de *que*, sauf le cas où « on exprime une quantité discrète, c'est-à-dire, une quantité dont les parties ne sont pas unies ensemble, comme le nombre... *dans moins de trois jours* » (*Bér.*, *Nouv. Rem.*, 242-243 et 107)⁴.

1. Voir la dédicace d'*Amphitryon* (*Mol.*, VI, 354-355).

2. Voir dans l'édition des Grands Écrivains, La Fontaine, t. VI, p. 275-276, une discussion sur la dédicace du poème de la captivité de Saint-Malc, où se pose une question au sujet du titre d'*Altesse Sérénissime*. Saint-Simon la discutera. Cf. Littré, qui cite Bossuet. Boursault ne parle jamais autrement de son protecteur : *Votre Altesse Sérénissime* (*Lett. nouv.*, I, 44; cf. 68, 176, 186, etc.).

3. *Socrate, homme savantissime* (*Montfl.*, *Mar. de rien*, sc. 3); *Ah je tiens votre guêne, Doctissime* (*Bours.*, *Méd. vol.*, sc. 24); *Enfin, un Scélératissime, Soüillé des plus noires horreurs* (*Id.*, *Lett. nouv.*, I, 217); *Je sçai que vous êtes fort gueux, Fort fourbe. — Fourbe ! — Fourbissime* (*Poiss.*, *Le zig-zag*, sc. 6); *Comment la trouves-tu, Conte ? — Admirable. — Et vous ? — Admirabilissime* (*Bours.*, *Port. du peint.*, sc. 7); *Ton maître est Astrologue ! — Astrologogissime* (*Th. Corn.*, *Feint Astrol.*, act. II, sc. 2).

Il y a dans les œuvres de Chapelle, édition Tenant de Latour, 109 et suiv., une Lettre au Duc de Nevers, dont les rimes sont faites de superlatifs en *ime*, alternant avec des *ors*. C'est une réponse à une lettre en vers construite déjà sur les mêmes rimes.

4. « Il ne faut néanmoins pas écrire *Il y a moins de dix mois, il y a moins de dix ans*, mais il faut dire : *il n'y a pas dix mois* » (*Id.*, *Ib.*, 243).

CHAPITRE VIII

LES NOMS DE NOMBRE

PLURIEL DE CERTAINES FORMES. — *Mil et mille*. Ménage pose en règle l'observation d'Oudin, négligée par Vaugelas, que *mil* ne doit plus s'écrire, si ce n'est en datant les années du jour de la Nativité (*O.*, I, 478). Bouhours copie cette remarque (*Rem.*, 287; cf. *Mén.*, *O.*, II, 116), Richelet l'admet. Elle passe de là dans le *Dictionnaire de l'Académie* et chez Buffier (176). Elle fait encore loi.

Mille, vingt, cent étant susceptibles de multiplication, la question de savoir s'ils allaient prendre tous l's du pluriel se posait. Pour *mille* (*millia*), la tradition se conserva de le garder invariable; depuis Vaugelas, personne ne toucha à la règle¹. Pour *vingt* et *cent*, au contraire, qui avaient toujours été déclinables, l'usage de l's se maintint, mais avec des restrictions². Chifflet admet qu'ils prennent l's « devant les substantifs » (23). C'est la première allusion que je trouve chez les théoriciens aux différences qui vont s'établir suivant que ces nombres seront ou non suivis d'un autre nom de nombre. En 1694, l'Académie ne traite pas la question de *cent*, mais elle écrit *vingt* de trois façons : 1° *quatre-vingt, six vingt*; 2° *cent quatre-vingts pistoles*; 3° *quatre-vingt-deux*. Le premier exemple est une inadvertance, *vingt* prend l's, sauf quand il précède un autre nombre auquel il est joint³.

ET ENTRE LE NOMBRE DES DIZAINES ET CELUI DES UNITÉS. — Il ne restait plus pour rompre avec l'ancien usage qu'à éliminer *et* des nombres composés où *un* suivait le chiffre des dizaines. Ménage

1. Dans les textes, il arrive de trouver *milles* : *je trouvoy environ deux milles Soldats* (*Ambass. de Siam*, 55).

2. Inutile donc de citer beaucoup d'exemples de *vingts* et de *cents*. Ils fourmillent : *Le Marquis de Leyde... en sortit avec douze cens hommes de pied et deux cens cinquante chevaux* (*Bussy-Rab.*, *Mem.*, I, 153); *Qu'est-ce, de bonne foi, que deux cens mille francs* (*Id.*, *Ib.*, II, 4).

3. A dire vrai, on trouve dans les textes quelques exemples de *vingt* au singulier devant un autre nombre : *En l'an six cens quatre-vingt deux* (*Bours.*, *Com. s. tit.*, act. V, sc. 7). Et il est à remarquer qu'en 1667 Kolhans notait la prononciation *katr vingt ün* (37), en écrivant *quatre vingts un* (123). On ne faisait donc pas entendre l's. Tout n'est pas imagination dans cette règle si incommode.

accepte encore *et* après *trente*, *quarante*, mais non après *quatre vingts*, et ses semblables. Il veut aussi *cent un*. Suivant lui *mille-un* est controversé (*O.*, I, 482). Richelet, docile aux ordres « de M. l'Usage », garde dans son *Dictionnaire vingt et un*. De *soixante* à *quatre vingts* il mettrait *et* partout : *soixante et deux*, *soixante et dix*, ou *soixante dix*. En réalité une grande confusion règne, et Chifflet se contredit ; il écrit : *quatre vingts et deux*, mais *vingt-deux*, plus loin, il n'admet la conjonction que devant *un* et encore pas après *cent* (24)¹.

Quantième. Il souffrait de la décadence de *quant* (cf. t. III, 294). A vrai dire, il s'est conservé jusqu'à nos jours, mais dans la langue savante ; le peuple dit : *le combien sommes-nous ?* Je verrais volontiers un prodrome de cette décadence dans les questions que se posent les grammairiens à ce propos. Suivant Ménage, il faut dire : *quantième sommes-nous ?* (*O.*, II, 50). Suivant Andry : *quel quantième avons nous ?* (*Refl.*, 521).

1. Dans les textes, il n'est pas rare de trouver encore *et*, non seulement devant *un*, mais devant *deux*, *trois*. Je donnerai ici quelques exemples des contradictions que j'ai constatées : *Enfin, quoique ignorante à vingt et trois carats* (*La Font.*, II, 480, v. 19) ; *il est vint-trois heures et demie* (*Menagiana*, I, 208) ; *soixante et trois livres* (*Mol.*, IX, 283, *Mal. imag.*, act. I, sc. 1) ; *Il faut pardonner à son prochain, non seulement sept fois, mais mesme septante et sept fois, c'est à dire à l'infini* (*Fur.*, *Par. de l'Evang.*, 104) ; *nonante et neuf brebis* (*Id.*, *Ib.*, 89) ; *En contant vos appas, belle d'Indreuille. J'en contay trois cent Quatre-vingts tant ; Mais y regardant mieux, j'en trouvoy deux mille Deux cent vingt et deux Dedans vos beaux yeux* (*Airs et Vaud. de Cour*, II, 23). Seulement, il y a lieu d'observer que les textes où *et* se rencontre surtout ne sont pas classiques.

CHAPITRE IX

LES PRONOMS

PRONOMS PERSONNELS

*ILS*¹. — Au pluriel, *ils* se prononce toujours comme s'il n'y avait après l'*i* qu'une *s* et pas d'*l* : *i(l)z ont*. Toutefois Hindret recommande de prononcer *l* et non *s* : *il(z) ont*, *il(z) esperent* (209-210). Il n'est pas encore question d'une prononciation *ils*.

LES PRONOMS COMPLÉMENTS *ME. TE. LE. SE.* — Pour la prononciation de *le*, *me*, *te*, en syllabe tonique, voir tome IV, 195-196. En syllabe atone, nous savons par Duez que la syncope de *je* était courante. On la faisait ordinairement devant *te* : *j' te pry*, devant *ne le* : *j' ne l' f'ray pas*, et aussi devant des mots commençant par d'autres consonnes, *j' m'en vay*, *j' l'ay oublié*, *j' suis las*, *j' vous remercie*.

Cependant, en général *e* subsistait devant *me* : *je m'leve*; devant *le* : *je l' croy bien*; devant *ne* : *je n' l'ay pas veu*.

Il est à noter que le doublement de *l*, tel qu'on l'entend encore, se faisait déjà : *je ll'achète*, *je ll'ai veüe*. Hindret connaît cette prononciation et la blâme (*Discours*, non paginé, 7; cf. *Thur.*, o. c., II, 382).

Ils étaient d'ordinaire syncopés entre une voyelle et la consonne initiale d'un mot autre que les proclitiques dont nous venons de parler : *vou(s) m' rompez la teste*, *i m' fait mal*, *i t' faut*, *i s' rend*, *tu l' dis*, *ell' sait bien*.

Au contraire, devant *le*, l'*e* de *me*, *te* subsistait : *i n' me l' dira pas*, *tu te l' fais accroire* (*Thur.*, o. c., I, 208).

PRONOMS ET ADJECTIFS POSSESSIFS

NOSTRE. — Malgré une orthographe identique, l'adjectif *nostre* était distinct du pronom. Il avait une voyelle brève, tandis que le pronom en avait une longue; le témoignage de Bèze est formel

1. Sur *i* et *il* voir t. IV, 206.

pour le xvi^e siècle déjà¹. Cette distinction se faisait toujours, bien entendu, mais ce n'est que plus tard qu'elle aboutira à une distinction graphique : *notre*, *le nôtre*.

Outre cette différence vocalique, dans la prononciation aucune confusion n'était possible entre les deux formes, car l'adjectif proto-nique se prononçait sans *r*. On disait : *not' monde* (Martin, 63 ; Oudin, 27 ; Duez, 117-118, dans Thur., o. c., II, 281). Th. Corneille parle même d'une personne qui « se faisait remarquer de tout le monde, parce qu'elle prononçait l'*r* : *notre* » (Vaug., II, 164 ; cf. t. IV, 190). Ainsi il y avait bien, à la première et à la deuxième personnes, deux séries de formes, très nettement séparées, l'une pour les adjectifs, l'autre pour les pronoms, dans les possessifs de la pluralité. Pour la prononciation de *mes*, voir tome IV, 195.

LEUR. — Il se prononçait encore très souvent *leu(x)* : *leu(x) cousin*, *leu(x) cousine* ; devant voyelle, on faisait la liaison : *leuz oncle*, *leuz honneur*. Hindret accepte cette prononciation et la défend, comme la plus commune, même dans la bouche de quelques-uns qui la contestent (232 et suiv. ; Thur., o. c., II, 170). L'*s* que dans l'écriture on prenait l'habitude d'y ajouter au pluriel ne servait donc de rien pour distinguer les nombres.

En revanche *leur* possessif restait parfaitement distinct de *leur* pronom personnel. Tandis que le possessif ne faisait pas entendre *r*, et en liaison faisait entendre *z*, au contraire, *leur* personnel avait *r* et jamais *z* ; *on leuz a donné*, *on leurz a donné* étaient des prononciations vicieuses (Hindret, 235 ; Thur., o. c., II, 170 et 84).

PRONOMS ET ADJECTIFS DÉMONSTRATIFS

CET. — On sait qu'au xvi^e siècle déjà il y avait deux manières de prononcer *e* dans *cet*, *cette*. Certains observateurs, comme Péletier, écrivaient *é*, donc *céte*, les autres, comme Ramus, *e* féminin

Il résultait de là une triple série de formes :

- A. — *cét homæ*, *cétæ famæ* ;
- B. — *cæt homæ*, *cætæ famæ* ;
- C. — *st homæ*, *stæ famæ*.

La troisième série était incomplètement développée. Il y manquait *ste mur*, masculin analogique formé depuis. Elle était, telle quelle, fort employée.

1. *Nostre et vostre* ancipitem habent priorem, brevem videlicet, si nomini cui adherent præponantur... sin postponentur, longam (Thur., o. c., II, 598, note 3).

Mais, vers la fin du xvii^e siècle, on commença à considérer que les formes en *é* étaient plus correctes, même devant voyelle. Th. Corneille, tout en rapportant que des prédicateurs disaient en chaire *st action, st habitude*, préfère qu'on prononce entièrement *cet, cette* (dans Vaug., II, 164). Peu à peu l'autre façon de parler sera abandonnée au peuple.

« Lanoue tient que *e* se prononce dans *ceste*, comme dans les mots en *ette*, c'est-à-dire par *e* qui commence à s'ouvrir. C'est peut-être la première indication d'une troisième manière plus proche de la nôtre » (Thur., o. c., I, 209 et suiv.).

CEUX. — On peut considérer qu'à l'époque classique *ceux* ne faisait certainement plus entendre *s* dans la prononciation soignée (Thur., o. c., II, 34).

CE JOUR-CI, CE JOUR ICI. — Dans les formes composées, ce fut, malgré Vaugelas, la forme enclitique qui prévalut, et *ce temps icy* céda à *ce temps cy*. Bouhours (*Rem.*, 593), Th. Corneille (Vaug., II, 69), Alemand (*Guer. civ.*, 481), Andry de Bois-Regard (*Refl.*, 146), Richelet, l'Académie (Tall., *Décis.*, 169) furent unanimes. On trouve cependant *ici* dans plusieurs textes, et assez tard, ainsi en 1676, chez Perrault: *les Auteurs anciens ont eu plus de genie que ceux de ce temps icy* (*Rec. de div. ouvr.*, 302); *Dans ce dénouement-ici, je vous demande votre secours* (Sév., X, 90). Cette forme avec *ici* semble désormais plus populaire que l'autre.

NAISSANCE DE ÇA. — *Cela* se prononçait *sla*. Nous le savons par divers témoignages, ne serait-ce que par les transcriptions phonétiques. Un orthographe traditionnel recule d'horreur devant un système qui ferait écrire: *Je frai sla dvant vous*.

Mais la langue populaire allait plus loin et usait d'une forme réduite, *ça*, qui est à *c(e)la* ce que *pu* est à *plus*. Elle est fréquente dans les textes recueillis par Nisard: *vous estes un honneste homme; ça est faux, je ne l'ay pas dy* (*Suite et 4^e part. de l'Agr. conf.*, 1649, Nisard, *Lang. pop.*, 333; cf. Rosset, *Pron. mod.*, 307). *Ça* était certainement considéré comme bas et patois; il va avec *sti* et *stependant*, ainsi dans le *Théâtre* de Dancourt: *Stanpendant ils sont quatre, ça ne fait-il pas le compte?* (t. III, 267); *et stanpendant ça ni fait rien* (t. IV, 13; cf. t. VIII, 133, etc.).

Si on le rencontre, c'est dans des lettres familières, mais fort rarement. Ainsi: *M^{me} de B. a reçu un billet où on lui mande qu'on a de l'inquiétude pour M. Pellisson: si ça est, c'est encore un grand surcroît de malheur* (La Font., IX, 353, *Lett. à Maucroix*, 10 sept. 1661). C'est là peut-être le premier exemple « littéraire ». On cite aussi

Sévigné : *Je crains M. de Molac, qui est ici, et qui viendra encore me dire vingt fois de suite, comme il fit une fois que vous y étiez : « Vous deviez bien m'avertir de ça, vous deviez bien m'avertir de ça »* (VI, 395). Mais Féraud affirme qu'elle se moque du parler de ce fâcheux. C'est fort possible. Elle reproduit en tout cas le parler d'un autre, *ça* ne prouve nullement qu'elle l'adopte.

PRONOMS RELATIFS

QUI ET QU'IL. — S'ils avaient été confondus jusque-là, ils ne risquaient plus de l'être. Il y a un déluge d'observations à ce sujet. D'après les théoriciens :

1° On doit dire : *Ce qu'il vous plaira, non ce qui vous plaira* (Vaug., I, 56, 438)¹ ;

2° Le bon usage est pour *quelque chose qu'il en arrive*, comme *quoi qu'il en arrive*, non *quelque chose qui arrive*, dit Andry de Bois-Regard (*Suit.*, 289-290). Cette observation se complète par une autre, faite par l'Académie : *Qui convient*, lorsqu'il y a un substantif qui peut le régir : *quelque malheur qui puisse arriver*, au contraire : *quoy qu'il puisse arriver* (Tall., *Décis.*, 133). Mais il s'en faut qu'on soit d'accord sur ce point. Il faut : *quelque avantage qu'il m'en revienne*, soutient l'*Apothéose du Dictionnaire* (167). Th. Corneille est aussi pour *qu'il* dans : *quoi qu'il arrive... des choses fascheuses dans la vie*. En revanche il soutient : *quoi qui arrive* (Vaug., I, 489) ;

3° Il faut dire : *la voilà qui vient*, non *la voilà qu'elle vient* (Mén., *O.*, I, 168 ; cf. d'Aisy, *Gén.*, 126)² ;

4° *Ils procurent au prince la meilleure éducation qu'il leur est possible*, non *qui leur est possible* (Bouh., *D.*, 176) ;

5° *Nous ne devons pas faire à autrui ce que nous ne voulons pas qui nous soit fait* (Tall., *Décis.*, 139) ;

Si on y réfléchit, il semble que la pensée des grammairiens ait été de maintenir *il* chaque fois que le verbe leur paraissait impersonnel. Ils n'ont oublié qu'une chose, c'est que souvent deux constructions sont possibles et qu'on passe avec la plus grande facilité d'une

1. Jobard donne à ses élèves une explication intéressante ; on dit : « *Je retrancheray tous les mots qu'il vous plaira*, et non pas, *tous les mots qui vous plairont*, ce qui seroit un sens contraire et desobligeant » (*Exerc.*, 200-201). Cf. *Il dépendoit des hommes d'établir le mot qu'il leur plaisoit pour être le signe de leurs pensées* (Lamy, *Rhétor.*, 4). Les exemples contraires ne sont pas rares : *Il faut accepter et recevoir ce qui lui plaît de vous donner* (Sév., X, 63).

2. Les exemples de *qui* sont nombreux : *Le voilà qui vient* (Mol., VIII, 49, *Bourg. Gentilh.*, act. I, sc. 4).

Mais : *Le voilà donc qu'il s'en va porter l'heureuse nouvelle* (Bussy-Rab., *Fr. Gal.*, II, 134) ; *Tenez, la voilà que je vous la livre* (Id., *Corr.*, IV, 68).

phrase impersonnelle à une autre qui ne l'est pas : *Je lui ai dit de faire ce qui lui plaira* est bien, mais *ce qu'il lui plaira*, où il est si facile de suppléer à l'ellipse, ne convient guère moins¹.

PRONOMS ET ADVERBES INTERROGATIFS

Quoi de suivi d'un adjectif entrain en usage : quoy de plus facile? Les grammairiens y firent une opposition acharnée. Il faut dire : *qu'y a-t-il de plus facile?* (A. de B., *Suit.*, 290-291). Regnier juge la phrase *quoi de plus grand* tout à fait contraire au génie de notre langue, et se plaint que quelques orateurs l'aient introduite (*Gram.*, in-12°, 279). L'Académie s'occupait de la chose. Les questions : *Quoy de plus noble? quoy de plus glorieux?* eurent quelques partisans, mais en petit nombre, et il fut recommandé de ne pas imiter les Orateurs qui s'en étaient servis (dans Vaug., I, 128-129). Cette nouveauté ne fut point pour cela arrêtée dans son développement.

COMME ET COMMENT. — Après avoir sanctionné la règle de Vaugelas qui interdisait de se servir de *comme* après le verbe *demander*, on alla plus loin (Th. Corn. et A., dans Vaug., II, 13). C'est à Chevreau qu'appartient le mérite de la distinction moderne : « Quoique Vaugelas ait remarqué que l'on peut dire quelquefois *comme* et *comment* (*vous savez comme il faut faire, comment il faut faire*); il est pourtant vrai... qu'on ne peut faillir en disant : *comment*, par tout où l'on a coutume de dire, *comme quoi*; au lieu que si l'on disoit *comme*, ce pourroit bien être une faute. Quant on interroge, on ne dit jamais *comme* mais *comment*. Et de là les mêmes phrases peuvent avoir deux sens, suivant qu'on emploie l'un ou l'autre. *Vous voyez comment il jouë, vous voyez comme il jouë*. Le 1^{er} exemple signifie de quelle manière — le second tient lieu de démonstratif : voila qu'il jouë (alors qu'il devrait travailler) » (*Œuv. mesl.*, 1697, 4451-52).

Les deux adverbess continuent à se rencontrer l'un et l'autre. Les exemples de *comme* fourmillent².

1. Le Censeur de La Bruyère le prend de très haut à ce sujet ; c'est à propos de la phrase : « *Il n'y a point de vice qui n'ait une fausse ressemblance avec quelque vertu, et qu'il ne s'en aide. Ce qu'il est une faute de langage ou d'impression : Obligé d'interpréter favorablement les choses, j'attribue la faute au Correcteur ; il a laissé qu'il au lieu de qui ; Ce n'est à la vérité qu'une lettre de plus ; mais une lettre de plus, comme une de moins, produit quelquefois de lourdes fautes, dont on charge indiscretement un Auteur ; je suis plus équitable* » (*Sent. crit. s. les Caract.*, 200). À la vérité, La Bruyère écrivait encore ainsi dans ses autographes (II, 481), et Madame de Sévigné également (VII, 368).

2. La Fontaine qui l'emploie abondamment aussi dans l'interrogation directe (VII, 285, v. 94 ; VIII, 368, v. 55) en use et abuse dans l'interrogation indirecte. Mais il n'est pas seul : *Vous a-t-on point dit comme on le nomme ?* (Mol., III, 182, *Ec. des*

COMME QUOI. — La vogue de *comme quoi* dura peu (cf. t. III, 296). En 1675, N. Bérain le trouvait déjà incorrect (*Nouv. Rem.*, 108). Th. Corneille, l'Académie aussi le considérèrent comme vieilli (dans Vaug., II, 12-14). La distinction de *comme* et *comment* contribua peut-être à cette décadence.

PRONOMS ET ADJECTIFS INDÉFINIS

QUELQUES UNS. — Le pluriel de *quelque* (devenu mot composé et prononcé *quéque*) allait-il être marqué seulement à la fin du mot : *quéq-uns*, *quéq'un*, ou bien l'orthographe allait-elle l'emporter et faire prononcer peu à peu *queques unes*? Thurot ne semble pas avoir aperçu la portée du témoignage d'Hindret, qui donne comme douteuse et arbitraire la liaison (*quéquez enfants*). Cela équivaut à dire qu'on prononçait *quéq'un*. Nous le savons du reste par Alemand, qui recommande d'éviter cette faute et de dire *quelques uns*, *quelques unes* (*Nouv. Rem.*, 469-470). Le triomphe de la langue savante n'a pas été immédiat.

UN. — J'ai noté la décadence de ce pronom (t. III, 300). Il achève de disparaître¹.

UN CHACUN. — *Un chacun* aurait surtout été bon après préposition, suivant Andry (*Refl.*, 706). Amelot de la Houssaye reproche à son adversaire d'en faire abus². On trouve en réalité le plus souvent *d'un chacun*. Mais la locution se rencontre aussi sans préposition, surtout dans la langue familière : *Ci gît, parmi les trépassés, Qui jouoit un chacun, d'une impudence extrême* (De Visé, *Epitaphe de Mol.*, *Nouv. Coll. Mol.*, 50, à la suite de l'*Or. fun. de Mol.*); *Un chacun*

Fem., v. 272); *A peine pouvez-vous dire comme il se nomme* (Id., V, 444, *Misanth.*, v. 22); *Apprenez-moi comme il faut faire une révérence* (Id., VIII, 70, *Bourg. Gentilh.*, act. II, sc. 1; cf. IX, 154, *Fem. Sav.*, v. 1083; VII, 322, *Poure.*, act. III, sc. 2; I, 223, *Et.*, v. 1774; VIII, 472, *Scap.*, act. II, sc. 6; VII, 134, *Avare*, act. III, sc. 1; III, 281, *Ec. des Fem.*, v. 552 et suiv.; VII, 88, *Avare*, act. I, sc. 5; IV, 154, *Princ. d'El.*, v. 347); *J'ai écrit à la petite Deville pour savoir comme vous ferez pour vous faire saigner* (Sév., II, 251); *afin que je sache au moins comme elle se porte* (Ead., *Ib.*, 247).

1. Voici quelques exemples parmi les derniers : *Que je négligerois près d'un qui valût mieux* (Corn., II, 137, *Suiv.*, v. 224, var.); *je croy Qu'un qui peut s'exempter d'une si douce loy* (d'Ouv., *Coif. à la Mode*, act. III, sc. 1); *Il m'importe, Monsieur, de l'honneur de la vie, Que vous vous opposiez à la jalouse envie, D'un qui me veut connoître et brûle de me voir* (Id., *L'Espr. foll.*, act. I, sc. 2); *bref, d'un qui n'a Vu de longtemps plat ni marmite* (La Font., IX, 207, v. 17-18); *Un qui n'avoit jamais sorti de Corinthe commençoit ainsi son histoire* (Rac., V, 496, *Trad.*).

2. « Il n'y a pas de patience qu'il ne pousse avec ses *un chacun*. Cette façon de parler luy est si familière qu'il l'employe trois fois en quatre lignes qui se suivent (M. 195, *Mor. de Tacite*). *Ce qu'il y a de bon, dit-il, dans ton chacun, c'est un utile sçavoir; Le sage estime tout le monde, parce qu'il sçait ce qu'Un chacun a de bon. Le fôd méprise Un chacun.* Cette Cacophonie, ou mauvais son, d'un et de *chacun*, le chatoüille si fort, qu'il affecte de dire tout de suite en parlant des défauts : *Un chacun en a un* (M. 225) » (*Perr. d'Abl. vengé*, 16). Il n'est pas exact, comme Haase le rapporte, que Richelet ait déclaré *un chacun* hors d'usage. L'observation n'est pas de la première édition.

qui connest ce que vaut un thresor (Chevr., *L'Adv. dup.*, act. II, sc. 2); *Si-tôt que l'on les lit, un chacun nous vient dire* (Montfl., *Impr. de l'Hôt. de Condé*, sc. 4)¹.

QUI, QUI. — Cette locution se releva, mais lentement, de la condamnation portée par Vaugelas (cf. t. III, 299). Th. Corneille (Vaug., I, 121), Richelet, Furetière lui-même considéraient l'expression comme « du bas style ». L'Académie la sauva. Tout en recommandant de ne pas en abuser, surtout devant les verbes, elle estima que cette façon de parler, « plus courte que celle qu'on luy peut substituer, fait aussi une peinture plus vive dans le stile soustenu » (dans Vaug., l. c.).

QUEL QUE. — Vaugelas avait observé que c'était une faute commune aux provinces méridionales de dire *quel mérite que l'on ait*. Il fallait, suivant lui, *quelque merite*. Toutefois « pour éviter la cacophonie, on laissait subsister *quel* devant un *que* qui suivait immédiatement, en le joignant à ce que : *quelle que puisse estre la cause de sa disgrace*. Si on interpose un mot, il faut rétablir *que* : *quelque enfin que puisse estre la cause de sa disgrace* » (I, 231-233).

La première partie de la règle fut copiée par tout le monde à peu près et passa sans conteste². Pour le cas exceptionnel, Patru eût voulu maintenir *quelque que*, à la grande indignation de La Mothe le Vayer (*Œuv.*, II, 638). Th. Corneille protesta aussi. Devant un *que* on rétablissait *quel*, qu'on « déclinaît », au lieu de *quelque* : *quelle enfin que puisse estre la cause* (dans Vaug., I, 234). Ce fut aussi l'avis de Richelet et de l'Académie. Bouhours se prononça pour *quelque sage qu'il soit* (*Suit.*, 288). L'usage commençait donc à se fixer définitivement, même dans le cas où *quel*, *quelque* était attribut de *être*. Avec un autre adjectif, user de *quelque*. Sans adjectif, de *quel* variable.

TEL QU'IL SOIT. — J'ai noté (t. III, 299) la confusion entre cette locution et *quel qu'il soit*. Après la condamnation de Vaugelas,

1. De cette marchandise un chacun s'accommode (Id., *Ec. des Jal.*, act. III, sc. 6); Loin de nous en blâmer, un chacun nous en loue (Id., *Gentilh. de Beauce*, act. I, sc. 2); Mais faut-il qu'aux yeux d'un chacun, Son désespoir soit sans exemple (Poisson, *Foux divert.*, act. II, sc. 8); Hautement d'un chacun elles blâment la vie (Mol., IV, 403, *Tart.*, v. 137). Il en est de même de tout chacun : Une histoire... Dont le discours parfait à tout chacun fait croire (Malh., I, 291, v. 7); Je n'ay qu'à consentir que tout chacun m'adore (François Doneau, *La Cocue imag.*, sc. 16; cf. Montfl., *Crisp. gent.*, act. II, sc. 5).

Il est dit à tort (t. III, p. 297) que certain cède à un certain. Ainsi rédigée, l'observation n'est pas juste, elle est beaucoup trop générale. Il est vrai qu'on dit un certain nombre et plus certain nombre. Mais c'est un cas particulier.

2. Voici des exemples contraires : en quel lieu que ce soit (Mol., III, 92, *Fâch.*, v. 762); Apporte-le moi (mon juste au corps) en quel état qu'il soit (Baron, *Homme à bonne fort.*, act. IV, sc. 8); Quelle violence que je me fasse (Mol., VI, 592, *G. Dandin*, act. III, sc. 7); faut commencer... et avoir des témoins, à quel prix que ce soit (*Matrone d'Ephèse*, Th. Italien, I, 34).

On trouvera au paragraphe suivant des exemples conformes à la règle.

d'autres s'accumulèrent (Th. Corn. et A., dans Vaug., II, 136-137; Richel., *Dict.*; d'Aisy, *Gén.*, 133).

Corneille était visiblement embrouillé, et ne savait plus quoi choisir de *quel*, *tel*, *quelque*. En 1660, il met *tel* dans le vers 829 de *Cinna*, où il avait d'abord mis *quel*: *Je crois que Brute même, à tel point qu'on le prise, Voulut plus d'une fois rompre son entreprise* (III, 421, v. 829-830). Les exemples de *tel que* se prolongent fort tard, et la langue populaire l'a gardé: *Le Prince le pressa encore plus qu'auparavant, s'offrant de le servir en sa recherche telle qu'elle pût estre* (Segr., *Nouv. fr.*, 1656, 4^e nouv., 23); *Allez, tel qu'il puisse être, avecque cette somme, Je vous suis caution qu'il est très-honnête homme* (Mol., II, 163, *Sgan.*, v. 11-22)¹.

INTRODUCTION DE L'ARTICLE DANS CERTAINS PRONOMS. — On continue à discuter où il faut se servir de *l'on* de préférence à *on*. Je donnerai en note les principales remarques². Elles paraissent « de peu de conséquence » même à quelques-uns de ceux qui les font. Il est visible que *l'on* cède à *on*. L'opinion la plus nette est celle de Richeliet: « *l'on* et *on* se disent, mais *on* est le meilleur. Dans Patru, il n'y a pas une seule fois *l'on* ». Il n'y a rien à tirer des textes, où l'euphonie, les exigences de la mesure ont décidé les écrivains.

Ménage se fût volontiers attaché à distinguer *un* de *l'un*: « Il faut dire: *J'ai dit à un de vos amis. J'ai vu un de vos amis*, et non pas: *à l'un de vos amis, ny l'un de vos amis. L'un* ne doit être en usage que quand on dit: *l'un devant l'autre*. Je sçay que nos meilleurs Auteurs ne sont pas de cet avis; c'est pourtant comme il faut écrire, et comme il faut parler » (*Menagiana*, II, 341). Ainsi que la fin de l'observation le laisse apercevoir, l'usage n'en était pas là: *Mais par ce cavalier, l'un de ses plus fidèles* (Mol., II, 324, *D. Garc.*, v. 1780)³.

1. Ne négliger ses fautes, et ne les croire petites, telles qu'elles soient (Rac., VI, 308, *Liv. ann.*); *on ne met pas la main sur un, tel qu'il soit, qu'on n'ait envie de le lire tout entier* (Sév., VI, 436); *Tel qu'il soit, une femme a toujours le talent De rendre son Epoux aussi souple qu'un gand* (Baron, *Le Jal.*, act. IV, sc. 1)

2. « Quand les membres de la période sont joints par la conjonction: *On vous aime et l'on vous estime. Je vous assure qu'on vous aime et que l'on vous estime; ou je vous assure que l'on vous estime, et qu'on vous aime. J'aimerois mieux dire, On vous estime et on vous aime*, que de dire comme les Puristes, *L'on vous estime et on vous aime*. Mais après tout, cela est de peu de conséquence » (Fur., *Rem.*, 251-252). « *On* est meilleur que *l'on*, qui apporte d'ordinaire quelque languueur dans le style » (Regnier-Desm., *Gram.*, in-12, 247). Il ne faut jamais commencer un discours par *l'on*. *On* est bon après les finales en *é*, pourvu que *l'on* puisse marquer une légère pause entre les deux mots: hormis cette pause, *l'on* est nécessaire... Entre *qu'on* et *que l'on* l'oreille est le meilleur juge (A., dans Vaug., I, 68-69).

3. Cf. *Ce qu'un jour il abhorre, en l'autre il le souhaite* (Boil., *Sat.*, VIII, v. 39). On aurait pu mettre *un autre*, dit Brossette (éd. B. S. P., I, 162, note).

CHAPITRE X

LES RADICAUX DU VERBE

A. — INDICATIF ET SUBJONCTIF. INFINITIF ET PARTICIPE

ALTERNANCE OU-EU. — TROUVER, FLORIR, POUVOIR. — (Cf. t. III, 309). Ménage, comme Vaugelas, condamne *treuver* (*O.*, I, 380 ; cf. Bér., *Nouv. Rem.*, 33). Richelet le regarde comme une licence poétique. Cet infinitif analogique n'est plus dans Furetière, ni dans l'Académie¹.

Quant à la vieille forme *treuve*, Molière l'avait employée dans *l'Étourdi* (I, 227, v. 1832). Je ne sache pas qu'il s'en soit servi plus tard. Chez La Rochefoucauld, *je treuve* ne figure que dans l'édition de 1659 (I, 8) ; chez Racine, c'est une forme qu'on ne rencontre que dans des notes ou dans *la Thébaïde*. Les *Lettres* même (sauf VII, 173) portent toujours des formes à radical en *ou*. En général, les formes en *eu* sont rares², et La Fontaine imite la vieille langue quand il rime en *treuve* (II, 376, v. 3).

L'histoire de *fleurir* est particulièrement intéressante. C'est un bel exemple des distinctions artificielles chères aux théoriciens du temps. J'ai montré précédemment l'extension des formes en *flo* (t. III, 310). Vaugelas avait décidé qu'on disait « *fleurissant* au propre : un arbre *fleurissant*, mais plustost *florissant* au figuré, et de même à l'imparfait » (II, 203). Patru accueillit cette remarque avec beaucoup de scepticisme ; suivant lui, le radical en *fleu* était bon partout, même au figuré, comme le prouve un passage des *Remarques*. Au participe, *florissant* était peut-être meilleur, mais ne s'imposait pas (*Ib.*). L'usage, comme bien on pense, était très incertain. Ainsi Bossuet se sert indifféremment des deux imparfaits : *En ce temps Homere fleurit, et Hesiodé fleurissoit trente ans avant luy* (*Hist. Univ.*, 26) ; *les royaumes d'Orient, où fleurissoient les plus anciennes*

1. Il était encore dans Molière (I, 168, *Et.*, v. 952).

2. On les retrouve chez les burlesques : Loret, 16 juin 1652, v. 166 ; 17 janv. 1660, v. 6 ; 29 mars 1664, v. 54, etc.

et les plus célèbres Monarchies de l'Univers (Avert. aux Prot., V°, XLV, 406); *Le matin, elle fleurissoit; avec quelles graces, vous le sçavez* (Rec. Or. fun., Madame, 123); *Gerson qui florissoit quelque temps après* (Est. d'Or., 2); *Théodose, sous lequel tous ces grands hommes florissoient* (Apoc., 624)¹.

A plus forte raison trouve-t-on au figuré le présent *fleurissent*: *Deux sortes de gens fleurissent dans les cours* (La Bruy., II, 217, *Des espr. forts*); *La France excelle aux arts, ils y fleurissent tous* (La Font., IX, 201, v. 12).

Mais l'avis de Bouhours, conforme à celui de Vaugelas (D., 36), fut rectifié par l'Académie (dans Vaug., II, 204). Dans son *Dictionnaire*, elle donne *florissant*, et à *fleurir* remarque: Au sens figuré il fait *florissoit* à l'imparfait de l'indicatif. La règle s'imposa².

Dans le verbe *pouvoir*, les puristes n'acceptent plus que *je puis* (Regn.-Desm., 443) et commencent à condamner *je peux*.

ALTERNANCE AI-E, OI-U. — FAIRE. — Bèze avait déjà remarqué au XVI^e siècle la prononciation parisienne *fesant* pour *faisant*, et l'avait blâmée. Ménage constate qu'elle a prévalu, et qu'il faut dire *fesant*, comme *je ferois*, et *feray* (O., I, 379). Tous les textes des Grands Écrivains donnent *faisant*. Mais, même en admettant que ce soit là l'orthographe des éditions originales, elle ne reproduit pas la prononciation (voir Thur. o. c., I, 313).

Au subjonctif, on trouve le radical en *ai*; ainsi les autographes de la jeunesse de Racine donnent *faisons*, *faisiez* (V, 570, 582, *Lett.*). Et ce qui prouve que cette forme analogique se rencontrait, c'est que de Callières s'est cru obligé de la condamner (*Du b. et mauv. us.*, 136).

Ménage condamne la forme provinciale *boivant*, pour *buvant* (O., I, 271). Ce n'est pas par excès de parisianisme, car au même endroit il rejette la forme des badauds de Paris: *je buray*.

ALTERNANCE OI-I. — PLOYER, PLIER. — Vaugelas professait que *plier* et *ployer* avaient des significations fort distinctes: *plier*, c'était *mettre par plis*, par exemple: *plier du papier*; *ployer*, c'était

1. Comparez dans Racine: *o saintes destinées, Qui prenez soin de ses jours fleurissans* (IV, 88-89, v. 78-79); *son trône florissant* (III, 62, *Mithr.*, v. 877).

2. Pour Th. Corneille, *florissant* et *florissait* étaient bons. Partout ailleurs le radical était *fleu*. Dans les *Dictionnaires* les indications sont à peu près semblables. Ainsi Pomey dit: *les sciences fleurissent maintenant, mais L'éloquence florissoit pour lors, une armée florissante*. Guy Miegé le copie. Richelet est plus net encore: *florir* pour lui ne s'emploie qu'au figuré (les exemples qu'il donne sont tous à l'imparfait ou au participe). Furetière n'admet *fleurissant* qu'au propre et donne l'exemple: *les lettres florissoient autrefois en Grèce*.

céder, par exemple : *ployer sous le faix*¹. Il n'y a suivant lui qu'une seule exception, c'est dans une phrase comme : *La Cavalerie a plié* (II, 132-133). Patru repoussa cette doctrine : tout le monde dit *plier*, « sauf quelques personnes que ces remarques ont embarrassé [es] » (*Ib.*). Ménage était aussi formel : « Cette remarque est nulle de toute nullité. On dit toujours *plier* » (*Obs. s. Malh.*, II, 13). Pour Richelet, *plier* était aussi préférable, l'autre verbe « étant si vieux qu'il n'en peut plus ».

Marg. Buffet, seule (*N. O.*, 134), et Furetière faisaient les mêmes distinctions que Vaugelas. L'Académie considérait *ployer* comme peu usité (dans *Vaug.*, l. c., et *Dict.*). Dans sa seconde édition, elle le qualifia de poétique. Ainsi, dans ce cas, l'analogie triomphait, mais pour peu de temps.

En réalité, on trouve *ployer* là où on l'attend en vers ou en prose : *Le vendangeur ravi de ployer sous le faix* (Boil., *Ép.*, XI, v. 144, éd. B. S. P., II, 82 ; cf. *A. P.*, IV, v. 213, *Ib.*, 269) ; *C'est lui qui, devant moi refusant de ployer, Les a livrés au bras qui les va foudroyer* (Rac., III, 495, *Esth.*, v. 467-468) ; *pour peu qu'ils eussent de docilité, ne trouveroient-ils pas dans ce seul passage de quoy ployer sous l'autorité des coutumes de l'Eglise ?* (Boss., *Tr. de la Comm.*, 433 ; cf. *Apoc.*, 672) ; *tout ploye, ... tout est souple quand Dieu le commande* (*Id.*, *Rec. Or. fun.*, *Reine d'Angl.*, 57)².

ALLER. — JE VAIS ET JE VAS. — Rien de décisif dans la lutte entre *je vais* et *je vas*. Bérain conjugue *je vais* (*Nouv. Rem.*, 161). Mais Ménage (*O.*, I, 16), Bouhours (*Rem.*, 580), Andry (*Refl.*, 698) acceptent les deux formes. Racine a employé *je vas* dans *Mithridate* (III, 67, v. 1006) et dans *Phèdre* (II, 361, v. 1004). Le premier passage a été corrigé en 1667, le second en 1680. La même forme est commune chez Molière (voir *Lex.*, *Intr. gram.*, 6), chez la Fontaine et chez tous les écrivains : *Moi je vas bien plus loin* (*Dial. s. les Plais.*, 32) ; *je m'en vas donner tête baissée dans l'avenir* (*Ménagiana*, I, 233) ; *Car enfin depuis que je vas au Cours, je ne me souviens point* (Perrault, *Rec.*, 39) ; *comme je va tâcher de faire* (*S^t Réal, De la crit.*, 110)³.

1. A la Cour on prononçait *plaiier*, *plier*.

2. Je noterai ici la grande fréquence des formes *balient*, *balier* pour *balaie*, *balayer* : *Et de leurs cheveux épars elles balient les autels* (Bayle, *Dict.*, art. *Torquato*, 388) ; *Les oiseaux... s'étoient mouillé les ailes, et afin de balier le Temple avec leurs ailes* (*Id.*, *Ib.*, art. *Archillea*, 89 ; cf. art. *Pyrrhon*, 673) ; *Une queue avec laquelle elles ballient les Eglises* (*S^t Evremoniana*, 270) ; cf. *Jilodrad, D. sur l'Orth.*, 83-84 ; *S^t-Sim.*, IX, 202.

3. Cf. au contraire : *sans trop le ménager, Sur ce ton un peu haut je vais l'interroger* (Boil., *Sat.*, V, v. 27) ; *De tous ceux que j'ai faits je vas vous éclaircir* (Rac., II, 310).

VOISE. — Ce subjonctif avait fait l'objet d'une remarque posthume de Vaugelas. Alemand le signale comme un mauvais mot qu'on dit à Paris, mais qui n'est pas usité à la Cour et que les bons « Auteurs » n'écrivent jamais (*Nouv. Rem.*, 235). C'est safin.

RADICAUX CONSONANTIQUES. — SOUDRE¹. — Il « a fort peu de tems en usage », dit Richelet. Furetière ne cite que l'infinitif. L'*Apotheose du Dictionnaire* reproche à l'A. de n'avoir pas fait d'observation sur les personnes usitées (105). Le verbe n'est plus dans A².

Les composés *dissoudre* et *résoudre* sont d'usage courant. Leur conjugaison faisait toujours difficulté (cf. t. III, 313). Visible-ment on continuait à dire : *nous dissolvons*. Richelet constate que c'est encore le grand usage. Et Andry de Bois-Regard, après avoir hésité, opte pour cette forme (*Refl.*, 180). Dans A. il n'y a pas d'exemple du pluriel. Au contraire Furetière et A² ont *dissolvent* : *Les eaux fortes dissolvent les metaux* (A²).

Pour *résoudre*, Richelet donne tous les temps de l'indicatif et le participe présent. Il préfère, avec Vaugelas et « ceux qui écrivent », la forme *nous résolvons*. Quant à *nous résolvons*, il le prend pour une nouveauté : « Cette dernière manière de conjuguer n'est pas encore généralement reçue, mais il est certain que le peuple parle de la sorte² ». Ici encore Furetière et l'Académie sont pour les formes à la latine : *résolvez, résolvent*.

Au subjonctif, *absoudre* fait *absolve*. A² dit que la formule *que Dieu absolve* vieillit. Ce n'est pas le subjonctif sans doute qui est en cause.

VENIR, TENIR. — *Vindrent* et *tindrent* sont définitivement exclus par Ménage (*O.*, I, 518; cf. Alc. de St-Maur., 102).

PAÎTRE. — Il perd le passé simple et le passé composé dans Richelet. Furetière dit que *peu* n'est guère d'usage qu'avec le reduplicatif : *Il a peu et repeu*. A. et A² ne donnent *a pû* que comme terme de fauconnerie, et l'*Apotheose du Dictionnaire* exclut tous les temps composés (106).

TRESSAILLIR. — Suivant Richelet, ce verbe n'aurait pas les trois premières personnes de l'indicatif. C'est un indice des hésita-

Brit., v. 4418); *Je m'y en vais par ce chemin-ci, et toi par ce chemin-là* (Perrault, *Contes*, 98).

1. Ce verbe ne se rencontre guère que dans La Fontaine : *Les rois d'alors s'envoyoient les uns aux autres des problèmes à soudre* (La Font., I, 46-47, note 1).

2. Andry a ébauché une distinction; il accepte *résoudent* quand il s'agit de la résolution d'une chose : *les nuages se résoudent en pluye* (*Refl.*, 80); au contraire, au sens de prendre une décision, on dit *nous résolvons, ils résolvent* (*Ib.*, 592).

tations de l'usage, où les formes analogiques n'ont pas encore pénétré.

FAILLIR. — Il ne se trouve plus guère au singulier présent, sauf à la 3^e personne : *faut*. C'est sous cette forme qu'il est cité dans les *Lexiques* : *Le cœur luy faut* (Fur.) ; *Au bout de l'aune faut le drap* (A. ; cf. Tall., *Décis.*, 170). L'*Apothéose du Dictionnaire* dit formellement qu'il n'est plus en usage aux trois personnes du singulier de l'indicatif (106). De même dans les textes : *il s'en faut plus d'un grand demi-pied que leurs hauts-de-chausses ne soient assez larges* (Mol., II, 65, *Préc. Rid.*, sc. 4) ; *à ses pieds peu s'en faut prosternée* (Rac., III, 348, *Phèd.*, v. 778)¹.

VALOIR. — Au subjonctif, il s'agissait de choisir entre *vale* et *vaille*. *Vaille* est meilleur, dit Tallemant, mais *vale* n'est pas condamnable, surtout dans *prévaloir*, *équivaloir* ; on dit au subjonctif *prévale*, *équivale* (*Décis.*, 72-76). Sous cette forme, la remarque induirait en erreur. En réalité, *vale* se trouve très rarement dans les textes : *De bien des gens il n'y a que le nom qui vale* (La Bruy., I, 151, *Du mér. pers.*). Le Censeur lui reproche vivement cette faute (*Sent. crit. s. les Caract.*, 182 ; cf. 141).

En revanche, les composés ne présentent guère que la forme *vale* : *quoi que leur suffrage ne prevale pas* (Fur., *Fact.*, I, 227) ; *Ne craignez pas que je me prévale de cette offre* (Le Pays, *Am.*, *am. et amour.*, 30). Regnier cite le *Dictionnaire de l'Académie* (444).

La distinction, qui dure encore, peut donc être considérée comme de cette époque.

Vaillant. La forme acceptée par Vaugelas : *cent mille écus vaillant* (cf. t. III, 315), est acceptée aussi, quoique moins bonne, mais parce qu'elle est plus en usage, par Marg. Buffet (*N. O.*, 64), Richelot, Th. Corneille (dans Vaug., I, 99) et Ménage (*O.*, I, 557). A l'Académie, on n'osa pas non plus condamner une locution reçue de tous (Tall., *Décis.*, 72 et suiv.). Seul, Chevreau s'en prend à cet archaïsme et voudrait que là comme ailleurs on restituât *valant* (*Œuv. mesl.*, 465-467)². En tout cas, l'exception est propre à cette locution. Ailleurs le participe est *valant*.

1. La Fontaine a dit : *Jamais ne faux* (IV, 164, *Cont.*, note 2 ; cf. IV, 211, v. 103 ; V, 206, v. 292 ; *ib.*, 410, v. 7) ; et aussi : *Je faille* (VII, 163, v. 305). L'impératif se trouve bien rarement : *ne faillez pas de venir* (La Rochef., III, 283).

2. Pour Furetière, *vaillant* n'est que substantif : *Voilà tout mon vaillant*. Ce substantif était très usité : *une maison qui estoit tout son vaillant* (Sorcel, *L'Orph. de Chrys.*, liv. I, 150-151) ; *Si c'est tout mon vaillant, Monsieur, ay-je grand tort De sentir cette perte* (D'Uv., *Coif. à la mode*, act. III, sc. 5) ; *vous dire de me donner tout ce qu'il a de vaillant* (Perrault, *Contes*, 152 ; cf. Loret, 7 juin 1659, v. 150 ; La Font., V, 491, v. 68). A. donne ce substantif sous la forme *valant*, en ajoutant : On dit ordinairement *vaillant*. Je ne doute pas que ce substantif n'ait contribué à maintenir *vaillant* dans la locution étudiée.

VOULOIR. — Au subjonctif, les hésitations sont grandes entre *voulions* et *veillions*.

Ceux qui s'attachent à la règle générale, constate Regnier, disent : « *Nous veillions, vous veüilliez, ils veüillent*. Quant à la troisième personne, il n'y a point de partage : mais la plupart du monde forme autrement les deux autres, et dit : *Nous voulions, vous vouliez; Quoique ce soit que nous voulions Pourveu que vous le vouliez* » (444).

BOUILLIR. — *Je bous, tu bous, il bout* sont devenus vieux, constate Chevreau, ... l'on ne se sert que de *bouillir, bouilli, bouilloit, bouillant* (*Ms. Niort, dans Boiss., 81*).

DIRE. — Le subjonctif *die*, quoiqu'il eût les préférences de Vaugelas, ne put se maintenir (cf. t. III, 311). Seule Marguerite Buffet acquiesça (*N. O., 130*). Mais Bérain lui-même, si peu indépendant, fut pour *dise* (*Nouv. Rem., 38*). Andry acceptait que *die* fût plus digne du style soutenu, mais *dise* était plus usité (*Refl., 176*). A la fin du siècle la question est jugée. Th. Corneille ne souffre *die* qu'en vers, l'Académie déclare que c'est une forme d'autrefois (dans *Vaug., II, 29*; cf. *L. de Templ., Gen. et Pol., 246*)¹.

La forme du passé simple est incertaine dans les composés de *dire* comme de *duire*.

Ménage est pour *interdit* (*O., I, 384*); Andry condamne *interdisit* (*Refl., 270*); Tallemant le considère comme abominable (*Décis., 78*), ainsi que *prédisit*².

SUFFIRE. — Ce verbe souffrit un moment d'hésitations analogues.

L'auteur de l'*Apothéose* recommande, pour éviter la confusion avec le présent, de se servir de la périphrase avec l'adjectif : *cela fut suffisant* (105).

TRANSIR. — Il perd son passé. A. et A² donnent bien : *Cette nouvelle luy transit le cœur*, mais Vaugelas raconte que l'Académie préféra, dans un passage de son *Quinte-Curce*, *demeurèrent transis à plusieurs en transirent* (*Nouv. Rem., 327*)³.

1. On trouvera dans Livet, *Lex. de Mol.*, une masse d'exemples. Il est à noter que Racine, qui avait encore employé *die* dans *Iphigénie*, en 1674 : *vous auriez vu, sans que je vous le die* (III, 203, v. 1041), a modifié en 1697 le passage, qui a été rétabli par les éditeurs après sa mort. Bossuet l'avait employé dans ses *Sermons* : *quoi qu'il die* (*Char. frat., 1^{er} p., éd. Leb., V, 89*).

2. Le *Menagiana* emploie les deux formes : *Il le traduit en Latin, et fit passer cet Ouvrage* (II, 101); *Ce fut aussi dans ce temps-là que l'on introduisit cet abus* (II, 218).

3. **SECOURIR.** — Je noterai ici une remarque singulière. Andry de Bois-Regard défend contre S^t Réal la conjugaison de l'indicatif présent (*Suite, 340*). Celui-ci avait prétendu qu'on ne disait pas : *il secourt* (*De la crit., 232*). On croirait à quelque méprise, si l'*Apothéose du Dictionnaire* n'était de l'avis de S^t Réal (106).

B. — FUTUR

FUTUR ET PRÉSENT. — La chute de *r* final à l'infinitif des verbes de la première conjugaison a eu, entre autres effets, celui d'obscurcir à jamais le sentiment du rapport entre cet infinitif et le futur. Tant qu'on avait dit *chanter*, le lien entre cette forme et l'infinitif était facile à saisir. L'addition d'une désinence tonique faisait changer le timbre de la voyelle : *chanter*, *chanterai*. C'était là une apophonie commune dans la langue, tout à fait semblable à celle de *berger*, *bergerie*¹.

Mais, quand *chanter* fut devenu *chanté*, le lien fut brisé : *r*, qui ne s'expliquait plus par un infinitif désormais dépourvu de cette consonne, parut faire une syllabe avec *ai* : *rai*; *chante* sembla être désormais le présent de l'indicatif; et, dès lors, *chanterai* apparut bien plus près de *je chante* que de *chanter*. L'*e* des deux formes est dans une situation sensiblement pareille, qu'on considère *j'aime*, *j'aimerai*, ou *je joue*, *je jouerai*, ou *j'observe*, *j'observerai*. On eut le sentiment que le futur était apparenté à l'indicatif présent.

J'ai déjà fait allusion à ce phénomène (cf. t. II, 364, et t. III, 335). Il est définitivement accompli au milieu du xvii^e siècle. Après l'âge des futurs contractes, puis l'âge des futurs tirés de l'infinitif, s'ouvre l'âge des futurs tirés du présent par addition de l'*r* de l'infinitif et de la flexion *ai*, *as*, *a*, agglutinée à cet *r*.

Quelques futurs des conjugaisons en *s* s'en sont trouvés atteints (*vendrai*, *tendrai*, *orrai*, etc.). Mais c'est à la première conjugaison seulement que la nouvelle formation est devenue régulière. Elle ne pouvait pas le devenir ailleurs, puisque *finir*, *rendr(e)*, *recevoir* conservaient l'*r* de l'infinitif.

A la première conjugaison les conséquences de ce changement furent considérables. Le radical du futur se trouva modifié. Mettons à part des verbes comme *seller*, *étrenner*, etc. Ici, c'est tout le verbe qui a pris un radical en *è* sous l'influence de *selle*, *étrenne*. Considérons seulement des verbes tels que *acheverai*, *leverai*, *creverai*, *caqueterai*, *menerai*, *semerai*. Tous autrefois faisaient entendre deux *e* (œ) féminins. Au contraire, Oudin enseigne que « en quelques verbes où l'*e* féminin se rencontre, principalement en ceux cy *crever*, *lever*, *mener*, et leurs composez, il se prononce ouvert... au futur et au temps qui en sont formez... *ie leueray* » (5). Hindret

1. On objecterait en vain qu'ici la relation s'est conservée. *Berger* a un féminin, *bergère*, où *r* s'entend, *bergerie* reste donc en rapport étroit avec le simple.

atteste formellement que « les verbes qui ont un *e* féminin sur la penultième syllabe de l'infinitif changent cet *e* féminin en *e* ouvert... aux ante-penultièmes syllabes des futurs... et de leurs imparfaits terminez en *rois*... comme *je chancelleray*... *jemèneray* » (dans Thur., o. c., I, 140)¹.

D'où vient cette transformation ? Si elle était due à une cause phonétique, *recevrai* l'aurait subie comme *acheverai*, *devrai* comme *leverai*. Il n'en est rien. C'est que *dois*, *reçois* n'ont pas pu agir sur le radical du futur, comme l'ont fait *achève* et *lève*. A la première conjugaison l'effet de l'analogie fut général : *créverai*, *pèserai*, *mènerai*, *sémerai*, *decélerai*, et le plus caractéristique peut-être : *pèlerai*, à côté de *peler*, si facilement réduit à *p'ler*, viennent de là.

LUTTE ENTRE LE FUTUR 1 ET LE FUTUR 2. — La vieille forme *assau-dray* est abandonnée par Ménage qui accepte *j'assailliray* (O., I, 578 ; cf. d'Aisy, Gén., 143).

Faillir fait *faillirai*, suivant Richelet. A. ne donne que *faudra*².

LUTTE ENTRE LE FUTUR 1 ET LE FUTUR 3. — Une tendance que j'ai déjà signalée sans l'expliquer portait les futurs contractes à se modeler sur les futurs de la 1^{re} conjugaison et à introduire un *e* muet entre les consonnes (c'est l'*e* appelé swarabaktique). On trouve ainsi chez Loret : *Et lors nous en discourerons* (11 août 1657, v. 226). Tallemant éprouve le besoin de rétablir la forme vraie : *nous courrons*, *nous discourrons* (Décis., 149). Il maintient aussi : *nous mourrons* (Ib.), et *j'acquerray* contre *j'acquerreray* (Ib., 150)³.

Ouir ayant achevé de tomber en décadence (cf. t. III, 311), le futur *orra* se perd, comme le reste. « On se sert aussi peu d'*oyt*, *oyera*, *oyra*, que d'*oira* », dit Chevreau (Ms. Niort, dans Boiss., 116). Regnier-Desmarais (430) confirme que seuls *j'ouis* et *j'ouisse* sont encore en usage. Ils sont dans certains textes : *Quand elle ouit la*

1. Beaucoup de gens, ajoute Hindret, conservent l'ancienne prononciation, et ce ne serait pas une grande faute que de les imiter. Est-ce pour cela qu'au XVIII^e siècle on trouve toujours *j'ach't'rai*, *j'épouss't'rai* à côté de *j'achèterai*, *j'épousséterai* ? En tous cas, et c'est une preuve de plus de la relation des deux temps, à leur tour ces futurs réagissent sur les présents : *j'épouss'te*, *je me décoll'te*. J'ai entendu dire *j'ach'te*.

2. J'ai parlé au tome III, 334, de la survivance de *lairrai*. A l'exemple cité de Loret j'aurais dû en joindre beaucoup d'autres tirés de sa *Gazette* (24 sept. 1650, v. 33 ; 28 janv. 1652, v. 220 ; 12 juill. 1653, v. 179 ; 6 oct. 1657, v. 170 ; 15 juin 1658, v. 206 ; 19 may 1663, v. 16, etc.). Les grammairiens de second ordre, N. Bérain (Nouv. Rem., 177), d'Aisy (Gén., 137) et même Richelet croient nécessaire de prévenir qu'il ne faut pas se servir de *lairrai*. Dans *la bobinette cherra* (Perrault, Contes, 98), il y a sans doute un archaïsme voulu.

3. Dans une forme comme dans l'autre, l'influence du présent est grande, car nous savons qu'à l'infinitif on prononçait *acrir*, *conerir* (Reg. de l'A., IV, 98).

voix de son amant (La Font., VI, 11, v. 63; cf. II, 38, v. 7); *Nous ouïmes une messe* (Id., IX, 226, Lett.); *c'est dommage Qu'elle ne vous outt tenir...* (Mol., IV, 408, Tart., v. 174).

Mais il faut dire que les mêmes auteurs se servent aussi de l'imparfait et de l'impératif¹. La Rochefoucauld, Racine, Madame de Sévigné, La Bruyère paraissent ignorer toutes les formes autres que l'infinitif et le participe.

LUTTE ENTRE LE FUTUR 2 ET LE FUTUR 3. — *Coudre*, d'après l'analogie de *cousons*, *cousit*, *cousu*, faisait parfois au futur *couserai*; les grammairiens maintiennent la forme tirée de l'infinitif, *coudrai* (Tall., *Décis.*, 151; A. : *Quelle piece y coudrons nous ?*).

Cueillir (cf. t. III, 334), ayant définitivement abandonné le futur primaire, allait-il, comme Vaugelas le prescrivait, garder le futur 2, tiré de l'infinitif, *cueillirai*? Peu de grammairiens furent de cet avis. Je ne vois guère que Bary (*Rhet. fr.*, 234), Alc. de S^t-Maurice (106), Chifflet (112) et N. Bérain (*Nouv. Rem.*, 174; cf. Al., *Guer. civ.*, 477-480). Et on sent bien que tous ces gens se fondent moins sur l'usage prétendu de la Cour que sur le raisonnement de Vaugelas, qui tirait *cueillera* de *cueiller* et le condamnait sous prétexte que *cueiller* était vieux et populaire. *Cueillera* est la forme recommandée par Ménage (*O.*, I, 174-175; cf. l'Errata, I), Bouhours (*Rem.*, 598), Th. Corneille, l'Académie (dans Vaug., II, 259-262; cf. Tall., *Décis.*, 76, A. et A²), Richelet et Furetière. Il y a unanimité.

C'était là une nouvelle preuve de l'influence du présent. Le verbe *cueillir* appartenait par son présent à la 1^{re} conjugaison. Il fait désormais son futur comme les autres verbes en *e*².

Prévoir. — Il n'a plus que la forme *prévoiray*, de même *pourvoir* fait *pourvoiray* (A. de B., *Refl.*, 448-449). L'Académie est du même avis (voir A., qui donne *prevoyra* et *pourvoyera*)³.

Envoyer. — Sous l'influence de *verrai* et aussi par réduction phonétique, on voit apparaître le futur *enverrai*. C'est Andry de Bois-Regard qui le signale : On ne dit plus *j'envoyeray*, mais *j'enverray* (*Refl.*, 195). Ce changement peut être analogique, mais aussi phonétique. L'*e* de *envoierai* a disparu; plus de *y* consonne : *envoyera*;

1. *Et nous n'oyions jamais* (Mol., III, 178, *Ec. des Fem.*, v. 229); *je l'oyois marcher* (Id., ib., 242, *Ib.*, v. 1155); *oyez-en la lecture* (Id., III, 83, *Fâch.*, v. 667); *Clymène oyoit cela* (La Font., VII, 164, v. 323); *Oyez le reste* (Id., VI, 34, v. 149 et note 6). Cf. Bayle, *Dict.*, art. Xénophanes, p. 565.

2. A l'Académie on hésitait entre *tressaillirai* et *tressaillera* (Tall., *Décis.*, 162). Ce futur, comme celui de *cueillir*, subissait l'influence des futurs de la conjugaison en *er*.

3. Est-ce sous l'influence de *verrai* que se maintient *trouverai*? En tout cas il continuait à se dire à Paris, si bien que Ménage se croit obligé de signaler et de combattre ce « badaudisme » (*O.*, II, 460; cf. Thur., *o. c.*, I, 129).

oi > *ai*, c'est-à-dire au son *é* : *envoierai* se confond donc avec *enverrai*.

Les exemples d'*envoierai* et *envoierai* sont encore innombrables : nous l'*envoyons* aux bains (Mol., VII, 266, *M. de Pourc.*, act. I, sc. 6); nous renvoyons à Limoges *M. de Pourceagnac* (Id., ib., 242, *ib.*, act. I, sc. 1). Racine, dans plusieurs passages, a écrit au futur : *envoyera* (VII, 5 et 297, *Lett.*), ailleurs : *envoierai* (VII, 300); au conditionnel : *envoyeroit* (IV, 436, *P.-R.*; V, 90 et 161, *Not. hist.*). Cf. *Je prendrai son avis si cela se peut faire; Et je vous l'envoyrai s'il vous est nécessaire* (Bours., *Portr. du Peintre*, sc. 8); *si j'en découvrois quelque nouveau (livre), je vous l'envoierois à mesure qu'on l'imprimerait* (Id., *Lett. nouv.*, I, 59); *et mesme il est dit un peu après, que Dieu les envoyera avec des trompettes* (Fur., *Par. de l'Evang.*, 220); *On l'envoiera dormir à grands coups de bâton* (Th. Corn., *Am. à la mode*, act. III, sc. 9). Mais plusieurs de ces exemples laissent un doute; sous l'orthographe *envoierai* il faut peut-être lire : *enverrai*.

CHAPITRE XI

LES DÉSIGNENCES

RESTITUTION PARTIELLE DES DÉSIGNENCES

OBSERVATION GÉNÉRALE. — J'ai dit plus haut que l'influence combinée de l'orthographe et de la rythmique faisait reparaitre certaines désinences devant les mots qui commencent par voyelle. Hindret a fait là-dessus plusieurs remarques très significatives (212-213) : en lisant ou en prononçant « des ouvrages de poésies », on fait sonner *s* (*z*) : *Je crois à son abord voir la sœur d'Apollon* ; on fait aussi sonner *t* : *Qui chassoit à l'écart dans ce sacré vallon* ; *Mais toute sa grandeur se doit à sa personne* (214-215).

Alors que d'habitude on ne tient jamais compte de la finale *nt* : *ils cherchoi(ent) une personne qui...* ; *ils lui proposer(ent) une affaire*, mais en parlant en public ou en lisant des vers, il faut faire sonner le *t* : *Et ravissent un bien...* ; *Là parmy les Heros qui courent à la gloire* (212-213).

C'est là l'origine d'un usage « savant » auquel l'enseignement et la lecture donneront bientôt une importance considérable.

S DE LA PREMIÈRE PERSONNE A L'INDICATIF PRÉSENT. — *S*, désinence écrite, devient de plus en plus régulière. Ménage a examiné la question. Suivant lui, l'usage était libre en poésie. En prose, il valait mieux mettre *s*, quand la syllabe était longue. *Je say, je dy, je croi, j'escrî, mais je fais, je crains, je tiens, je prens, j'entens*, car l'*s* fait la syllabe longue (*O.*, I, 408). Sur la première partie de cette doctrine, tout le monde se trouva d'accord. En vers l'orthographe pouvait être choisie selon les commodités de l'auteur (*Bér., Nouv. Rem.*, 230-231 ; *Th. Corn.*, dans *Vaug.*, I, 74)¹.

D'innombrables exemples montrent que les poètes ont mis à profit cette tolérance : *je t'en répond* (*Mol.*, II, 410, *Ec. des Mar.*, v. 770) ; *Et qu'a de surprenant le discours que je fai* (*Id.*, IX, 85, *l'em. Sav.*, v. 374) ; *Tantôt, cherchant la fin d'un vers que je cons-*

1. Cependant Ménage (*O.*, I, 409) blâme Vaugelas d'avoir permis aux poètes *je crains* et *je crain*. Ce dernier n'est plus en usage ni en prose ni en vers.

trui, Je trouve au coin d'un bois le mot qui m'avoit fui (Boil., *Ep.*, VI, v. 27-28).

S A L'IMPARFAIT ET AU PASSÉ. — Ménage montre son érudition, et explique comment *s*, caractéristique de la 2^e personne, s'est introduit à la 1^{re}; ç'a été une licence poétique d'écrire : *j'allois à Tours*, afin d'éviter un hiatus, mais « qui diroit presentement *je pensoi* parleroit tres-mal »¹.

Il estime en revanche que Vaugelas a eu tort d'interdire les formes de passés sans *s* : *je couvri, j'averti* (*O.*, I, 406-409).

DEUXIÈME PERSONNE : S A L'IMPÉRATIF. — Tout le monde accepte désormais que les verbes en *e* n'ont pas d'*s* : *aime*, sauf devant *en* et *y* (Alc. de S^t-Maur., 117-118; Th. Corn. et l'A., dans Vaug., I, 322-332)².

Va suit la même règle : *vas y*, à moins que *y* ne soit suivi d'un autre mot; *va y donner ordre* (A., dans Vaug., I, 322)³.

ES A L'INDICATIF PRÉSENT. — Rien de nouveau en ce qui concerne la désinence *es* à la 2^e personne du présent de l'indicatif des

1. On notera, chez Marg. Buffet, une *s* bien populaire. Dire *bien que j'ais été là*, et non *bien que j'aye été là* (*N. O.*, 61).

Mon lecteur aura peut-être plaisir à trouver ici une épigramme au sujet de la désinence en *e* devenue régulière.

GOMEZ SUR LES VERS DE MAILLET.

Maillet, quoy que très jimportun,
Ainsi que dit le bruit commun,
N'a pas tant de faim comme il crie;
Car puis-qu'il nous donne aujourd'huy
Un *je te pri'*, pour *je te prie*,
S'il ne mange, il ne tient qu'à luy.

(Pap. de Conrart, 4123, p. 321.)

2. Pour les autres conjugaisons, la fantaisie orthographique se donne librement carrière : « L'avis le plus general sur les imperatifs qui ont un *i* dans la dernière syllabe de la seconde personne du singulier, a esté qu'ils doivent prendre une *s* comme *finis, escriis, lis*; il semble que l'Usage en ait excepté l'imperatif de *dire*, et qu'on prononce plustost *dy-moy* sans *s* que *dis moy* en allongeant la syllabe. Il est cependant indispensable de prononcer et d'écrire *dis* avec une *s*, quand ce mot est suivi de la particule relative *en*, comme en cet exemple, *dis-en ton sentiment*; ce qui est commun aux imperatifs de tous les verbes qui prennent une *s* avec le relatif *en*. Il y en a beaucoup qui veulent bien qu'on dise, *fay cela* et non pas *fais cela*. Il faut dire, *crains, seins* et *prens*, toutes ces syllabes sont longues et par conséquent demandent une *s*. On dit *viens* plustost que *vien*, mais plusieurs preferent *lien* imperatif du verbe *tenir* à *tiens*. *Voir* et *croire* font à l'imperatif *voy* et *crooy*, c'est le plus usité, quoy qu'on puisse dire *vois* et *crois* sans que ce soit une faute. Presque tout le monde a preferé *connois* à *connoy*, *connois-toy* *toy mesme*: quelques-uns ont preferé *suy* à *suis* dans le verbe *suivre*, pour éviter la ressemblance qu'auroit l'imperatif *suis* avec la première personne du présent de l'indicatif du verbe *estre*, *je suis*; mais cette raison n'a point esté suivie par le plus grand nombre, qui a cru qu'il falloit dire; *suis l'exemple des personnes de vertu*. Il faut observer la mesme chose dans l'imperatif du verbe *fuir* et dire en allongeant la syllabe, *fuis les méchantes compagnies* ».

3. Si Bérain, dans un paradigme, écrit *blâmes-toi*, c'est sans doute une faute d'impression (*Nouv. Rem.*, 119).

verbes en *e*. Bouhours relève comme une faute grossière l'absence d'*s* (*Man. de b. penser*, 286 ; cf. 377-378). Là où on la constate, ce n'est plus qu'une licence poétique ou une faute d'impression : *Mais enfin que soupçonne-tu ?* (Palaprat, *Le Grondeur*, act. I, sc. 3).

TROISIÈME PERSONNE. — Est-ce à cause de la difficulté d'orthographe le verbe *vaincre* à la 3^e personne de l'indicatif présent qu'Andry de Bois-Regard déclare qu'il n'a pas d'usage à cette personne ? (*Refl.*, 697)¹.

DEUXIÈME PERSONNE DU PLURIEL. — DIRE. — L'analogie ne s'exerce pas sur le simple. Mais tous les composés tendent à prendre à la 2^e personne du pluriel de l'indicatif présent le radical atone en *s* et la désinence en *ez*. Ménage était pour *médisez*, *contredisez*, *interdisez* (*O.*, I, 384), il n'exceptait que *dites*. Andry approuve aussi *vous médisez* (*Refl.*, 297) ; Richelet donne *contredisez*, *dédisez* (et, selon quelques-uns, *dédites*), *interdisez*, *maudissez*, *médisez*. Tallemant rapporte qu'à l'Académie on avait décidé en faveur de : *vous maudissez*, *médisez*, *prédisez*, *interdisez*. On avait hésité entre *dédisés*, *contredisés*, et *dédites*, *contredites* (*Décis.*, 78-79).

Il semble bien que ce soit à peu près l'usage. Nul doute pour *redites*, qui est partout ; *dédites* est dans Molière (IV, 470, *Tart.*, v. 1031) ; Littré a trouvé *contredites* dans Fénelon, mais *médisez* dans la Bible de Sacy.

LA DÉSIGNENCE EZ. — Les grammairiens mettent une insistance particulière à maintenir l'*é* fermé dans la terminaison des verbes : *vous allez*, *vous irez*, etc. C'est que quantité de gens prononçaient avec *e* ouvert : *vous verrais*, *vous prendrais* (Hindret, 89-90 ; voir *Thur.*, o. c., I, 533).

LA DÉSIGNENCE IONS, IEZ². — Th. Corneille reprit la question posée par Vaugelas. Quand la « penultième » renferme un *i*, dit-il, la règle veut qu'on ajoute un second *i* : *afin que nous signifions*. De même : *afin que nous envoyions*. Cela vaut mieux que de mettre un *l*, car le lecteur averti prononce les deux *i* (*Vaug.*, I, 199). Bouhours reproche à de Sacy un *Quoi que vous voyez* (*Imit.*, 11, dans Rosset, o. c., 122). Et l'Académie approuve Th. Corneille (dans *Vaug.*, I, 200). L'orthographe que Bérain avait imaginée : *Lorsque nous le remerçons* (*Nouv. Rem.*, 113-114), ne fut acceptée par personne.

Dans les textes imprimés, l'orthographe est extrêmement variable. Les premières éditions de Molière conservent souvent l'ancienne

1. *Il vainc sur mer, il vainc sur terre* (La Bruy., II, 431, *Des jugements*) ; *La page 388. en convainc l'Auteur* (*Sent. crit. s. les Caract.*, 453).

2. Cf. t. III, 321-322.

manière d'écrire : *Je veux que vous vous mariez, s'il vous plait* (VII, 89, *Av.*, act. I, sc. 4); *je n'entends pas que vous fassiez de dépense, et que vous envoyez rien acheter pour moi* (*ib.*, 268, *M. de Pourc.*, act. I, sc. 7; cf. *ib.*, 66, note, et *Lex.*, XII, XCIX).

Ce qu'on trouve le plus souvent, c'est *iy*, graphie très phonétique, du reste : *prenez garde qu'à force de trop croire être Heros, vous n'oubliez que vous estes homme* (Petit, *Dial. sat. et mor.*, 37); *je ne trouveray ny beau ny bon, que vous riez comme vous avez de coutume* (Le Pays, *Am.*, *am. et amour.*, 37; cf. *souciyez*, *Id.*, *Ib.*, 39).

Mais elle n'a pas été choisie sciemment, car on rencontre aussi *yi*, si complètement éloigné de la prononciation : *pour peu que nous fuyions, je vous laisse à penser de qui l'on se mocquera le plus* (Bours., *Lett. nouv.*, I, 263); *Suffit que chaque jour vous voyiez Stéphanie* (*Id.*, *Mort. viv.*, act. I, sc. 3); *le Pape même ne sçauroit vous la donner* (l'absolution), *que vous ne vous soyiez défait de ce pernicieux Bénéfice; et que n'ayiez promis de faire une pénitence* (*Id.*, *Ib.*, I, 69).

DÉSINENCES DES DIVERSES PERSONNES DE L'IMPARFAIT DU SUBJONCTIF. — On continue à trouver jusque chez des puristes, comme Bussy-Rabutin, les confusions dont j'ai parlé au tome III (323-324) : *Cependant je l'eus aimé davantage si j'eus pu l'estimer* (*Corr.*, IV, 99); *Elle ne pouvoit souffrir qu'un grand Heros comme le nôtre, qui l'avoit caressée tendrement l'abandonna avec tant de mépris* (*Espr. fam. de Trianon*¹, 12; cf. *Ib.*, 62, 95); *Je voudrois bien que ma belle Commere Eust un Enfant, et que j'en fus le Pere* (*Airs et Vaudev. de Cour*, I, 323).

On trouve aussi des 3^{es} personnes à forme de 1^{res} : *sçachant bien que pour sauver une place à son Maistre, où les soldats se voudroient rendre faute de payement, il ne trouveroit pas mauvais que l'on fisse de la fausse monnoye pour les contenter* (Bussy-Rab., *Mem.*, I, 385-386)²; ces confusions étaient un signe indubitable de décadence de l'imparfait du subjonctif³.

DÉSINENCES DES PASSÉS SIMPLES. — Ménage hésite encore entre *vescut* et *vesquit* (*O.*, I, 384), avec une préférence pour le second, comme

1. *Esprit familier de Trianon ou l'Aparition de la duchesse de Fontange*. Paris, V^{ve} de Jean Félix, 1695.

2. Cf. un exemple un peu plus ancien : *vous en parlez avec un geste desdaigneux que je ne voudrois pas qu'il eüsse veu* (*Lett. d'Av. et Serv.*, 1650, p. 18).

3. Dans le Nivernais, voisin du pays de Bussy, il se conserve encore des traces d'imparfait du subjonctif, mais il s'emploie sans distinction des personnes : Il faudrait qu'il *fu* et que je *fu*.

Vaugelas. Andry de Bois-Regard juge aussi qu'il véquit est d'un style plus élevé, et cite les orateurs : *Les Chrestiens vesquirent dans la terreur* (Fléchier, *Refl.*, 704). Richelet ne donne que *véquis*.

On le trouve fort souvent : *ce vaillant Sésostris, Qui jadis en Égypte, au gré des destinées, Véquit de si longues années* (Rac., IV, 191, *Epigr.*, v. 3); *Je suis aussi malheureux que Priam qui survéquit à tous les siens* (Menagiana, I, 84). De même à l'imparfait du subjonctif : *la providence, ... a voulu qu'elle survesquist à ses grandeurs* (Boss., *Rec. Or. fun., Henr. de Fr.*, 71; cf. éd. Lebarq, V, 544, qui prétend qu'il y a là une correction d'imprimeur).

Cependant, en réalité, *vécus* était plus usité, et il triompha à l'Académie. Les formes en *vesquis* sont inusitées, dit-elle (dans Vaug., I, 196; cf. Tall., *Décis.*, 82).

Prévis triomphe définitivement de *prévus* (Mén., O., I, 384 et addition, 606; Richel.; A.; A²)¹.

DÉSINENCES DES PARTICIPES PASSÉS. — LES PARTICIPES EN U. — J'ai signalé (t. III, 325) la victoire de *mordu* sur *mors*. Ménage la confirme (O., I, 90), et appuie en même temps *tordu*, aux dépens de *tors* (*Ib.*). « *Tors* se dit encore, observe d'Aisy; *Je lui ai tors le cou*. On commence à dire *tordu*, qui finira par l'emporter » (*Gén.*, 164). En effet Furetière signale encore les trois participes, « qui se disent en certaines occasions » : *Il a eu le cou tordu par le diable. Ce rheume luy a rendu le col tors. Il a eu naturellement une jambe torte*. Mais A. et A² marquent très nettement que *tors* et *tort* ne sont plus que des adjectifs.

ABSOUS. — Il n'est pas discuté. *Absolu* a un autre sens. On le dit aussi en parlant du Jeudi saint (Tall., *Décis.*, 151).

RÉSOUS, RÉSOUS. — Ils se maintiennent auprès de *résolu*. Furetière donne : *Cet homme est bien resout à la mort, cette question est resoute ou resoluë en tel endroit*. A. précise un peu plus : « *resous* ne se dit guère au féminin, et n'a d'usage qu'en parlant des choses » (même observation dans A²).

Furetière accepte aussi *dissolu*, avec sens spécial, auprès de *dissous*.

1. Il est question dans *la Maniere de parler* des formes comme *j'alli*; elles sont jugées aussi patoises que *j'étudia* (400 et 55). Ce doit être une plaisanterie dans des vers comme ceux-ci :

Adam, quand tu mordis,
Ou bien quand tu gobis
Ce morceau defendu,
Ah ! qu'il t'auroit beaucoup mieux valu,
Adam, mon Enfant,
Que tu n'eusses gobé que des prunes.
(Airs et Vaud. de Cour, II, 69).

Cf. t. III, 324, note 3.

BÉNIE ET BÉNITE. — Vaugelas avait essayé de faire à chaque forme sa part. On raffina après lui. Richelet est visiblement embarrassé. Il cite l'opinion de Vaugelas, puis un exemple de Port-Royal qui la contredit. L'Académie estime que, même en parlant des choses saintes, on peut dire *bénie* (dans Vaug., I, 388). Andry a trouvé mieux : « *benite* convient, quand il s'agit de la bénédiction de l'Eglise sur une chose, *beni*, *benie*, quand il s'agit de la protection particulière de Dieu sur une personne » (*Refl.*, 86-87). S^r Réal, plus sage, estime qu'il n'y a pas grande distinction à faire, et il serait plutôt pour l'autorité de Vaugelas (*De la crit.*, 94). Andry de Bois-Regard revient à la question et ne garde plus *bénit* que dans les expressions *pain benit*, *cierge benit*, *eau benite*, *viandes benites*, *un Abbé benit*¹; en somme quand il s'agit de cérémonies ecclésiastiques et des « prières que l'Eglise fait pour obtenir du Ciel des grâces sur les choses ou sur les personnes qu'elle consacre à son service » (*Suit.*, 25-27).

Bossuet, en parlant des personnes, a employé tantôt une forme, tantôt l'autre : *toute créature de Dieu est bonne et benie par la main de Dieu qui l'a faite* (*Catech. des festes*, 10); *chacun pouvoit esperer d'avoir part à sa naissance par les filles de sa race qu'on pourroit marier dans ces familles benites* (*Déf. des Var.*, 222-223, § 66). Dans une seule et même phrase on lit *benit* et *beni* : *Je vous saluë Marie... Vous estes benite pardessus toutes les femmes, et Jesus le fruit de vos entrailles est beni* (*Catech. de Meaux*, 6)².

EXCLUE ET EXCLUSE. — *Excluse* était généralement reçu : *Pourquoi de ce conseil moi seule suis-je excluse?* (*Rac.*, II, 521, *Baj.*, v. 934); *se voir excluse d'un asile* (*La Font.*, VIII, 175, *Psyché*). Furetière, A. et A² donneront encore ce féminin. Cependant nous savons par Ménage que l'usage se prononçait pour *exclue* (*O.*, I, 275)³.

1. Cette nouvelle abbesse fut *benite* (*Bussy-Rab.*, *Fr. gal.*, II, 192).

2. *Fruit* est-il pris au sens propre? Est-ce un nom de chose? Mais même les choses peuvent être *bénies*. A côté de *eau benite* (*Hist. des Var.*, I, 381), *sel benit* (*Catech. des festes*, 9), Bossuet a *pain beni* (*Hist. des Var.*, I, 381).

3. Cf. *parce qu'elle l'en auroit infailliblement exclus* (*Fur.*, *Fact.*, I, 300); *à ses nopces dont il ne veut pas qu'aucun soit exclus* (*Id.*, *Par. de l'Evang.*, 197); dans Bossuet on trouve presque toujours *excluse* : *la certitude de la prédestination semble tout-à-fait excluse* (*Hist. des Var.*, II, 99); *Par les principes qu'on établit en l'article XXVIII, l'Eglise Romaine est excluse du titre de vraye Eglise* (*Ib.*, II, 514; cf. *Ibid.*, 451; *Expl. Messe*, 154; *Max. Com.*, 92; *Est. d'Or.*, 287, 253). Toutefois voici un exemple contraire : *jamais les veuës particulieres et les mauvaises gloses ne sont plus excluës* (*Tr. de la Com.*, 249).

CHAPITRE XII

ÉCHANGE DE CONJUGAISONS

PASSAGE A LA CONJUGAISON INCHOATIVE. — Le mouvement n'était pas arrêté alors, il n'a jamais pu l'être. Cependant on le sent contrarié, et quelquefois les théoriciens arrivent à empêcher les progrès de l'analogie¹.

CUEILLIR. — Jusqu'à quel point *cueillir* a-t-il menacé de changer de conjugaison ? Il est certain que plusieurs disaient *cueillis* au lieu de *cueille* (cf. t. III, 304); Andry de Bois-Regard réfute avec vivacité ces gens qui, guidés par l'analogie de *vieillir*, conjuguent : *je cueillissois* (*Refl.*, 144-145)². On prit une décision contre eux dans un bureau de l'Académie (*Tall.*, *Décis.*, 163).

VÊTIR. — J'ai signalé, au tome III, 304, l'apparition des formes inchoatives dans *vestir* : *je vestis*. Tous les caudataires de Vaugelas répètent la condamnation qu'il avait prononcée (ainsi Marg. Buffet, *N. O.*, 48). Furetière, l'Académie conjuguent à la façon correcte, *que ne vous vestez-vous mieux ?* (A²). Richelet est plus embarrassé, il préfère sacrifier le verbe qui « ne se dit point au présent de l'Indicatif, ni même à l'Imparfait ».

Comme, malgré tout, ce verbe était encore d'usage, il se rencontre, le plus souvent, sous la forme autorisée : *Revêtons-nous d'habillements* (*Rac.*, III, 475, *Esth.*, v. 311); *des hommes avides qui se revêtent de toutes les conditions pour en avoir les avantages* (*La Bruy.*, I, 316, *De la Cour*; cf. *La Font.*, VIII, 273, *Le songe de Vaux*, et *Mol.*, IX, 549, *Val de Gr.*, v. 155); *dont on se vétoit pour luy faire honneur* (*Fur.*, *Par. de l'Evang.*, 198).

Bossuet a plusieurs fois employé la forme condamnée : *on revestit ses pensées des paroles dont on se serviroit pour les exprimer à*

1. *Haïr* est définitivement arrêté à mi-développement. Il n'est pas rare de trouver *haït*, même dans des textes littéraires : *elle les méprise, elle les haït, elle les a en horreur* (*Sent. crit. s. les Caract.*, 179). Mais la série hybride des formes s'impose peu à peu.

2. Au même endroit, Andry condamne l'infinitif *cueiller*, d'après *je cueille* et sans doute aussi d'après *je cueilleray*.

un autre (qu'à Dieu) (Est. d'Or., 152); Saint Chrysostome regarde la mobilité de cet homme qui se revestit de toutes sortes de formes pour divertir le monde.... comme un caractere de legereté (Max. Com., 120-121).

SAILLIR. — On déclare ce verbe hors d'usage en certains sens. Mais, comme il se conserve en d'autres, il faut bien le conjuguer. D'après Tallemant, au sens de *s'élever, sauter en haut, couvrir* (une jument), on dit : *ils saillaient*. Au sens de *paroistre en dehors, s'avancer*, particulièrement en Architecture, *il saille*; ce sont deux verbes, d'où deux imparfaits : *sailloit, saillissoit*, deux gérondifs : *saillant, saillissant* (*Décis.*, 160-161). A. ne donne que *saillit* : *voyez avec quelle impetuosité le sang saillit* (cf. A²)¹.

FANER. — Contrairement au mouvement général, la 1^{re} conjugaison fait une nouvelle acquisition. Malgré le danger d'équivoque avec le verbe *faner* (remuer l'herbe séchée), la forme *fanir* est peu à peu abandonnée. Dans une remarque non publiée, Vaugelas acceptait *faner, fanir, fener*, tout en marquant une préférence pour le premier (II, 385). Alemand voudrait qu'on dit *fener* pour *faire la fenaison*, et *faner* au sens de *flétrir* (*Nouv. Rem.*, 64-65). Richelet n'accepte que *faner* dans les deux acceptions, de même Furetière, et l'Académie².

CONCURRENCE ENTRE CONJUGAISONS MORTES ET CONJUGAISONS VIVANTES. — Les deux verbes concurrents *recouvrir* et *recouvrer* continuent à être en lutte. Richelet les distingue malgré le participe; Furetière de même. Ce dernier prend toutefois *recouvert* au sens de *ravoir* pour une forme palatale de *recouvrer*. L'Académie ne met pas *recouvrer* parmi les dérivés de *couvrir*.

Au passé, Th. Corneille recommande de conjuguer *il recouvra* (*Vaug.*, I, 71-72). De même Bouhours (*Suit.*, 145). C'est sur le participe surtout qu'on hésitait, même à la Cour, d'après d'Aisy (*Gén.*, 163). *Recouvert*, au sens de *recouvert*, a encore pour lui Marg. Buffet (*N. O.*, 75). Ménage acceptait les deux, (*O.*, I, 465) ainsi que Richelet, Th. Corneille (*Vaug.*, I, 71) et Andry de Bois-Regard (*Refl.*, 539-540). Bouhours, dans la *Suite des Remarques*, considérait encore que Regnier-Desmarais et Maucroix l'autorisaient à dire *recouvert* (145-148). Mais l'Académie suivit l'opinion que nous rapporte Tallemant (*Décis.*, 70) et n'accepta plus *recouvert* que

1. On conserve *assaille*; mais en le déclarant peu usité (*Tall.*, *Décis.*, 162). Cf. *le mauvais temps l'assaille* (*La Font.*, IV, 251, v. 142).

2. Littré a cité *fanir* dans Racan, *Ps.*, 35. Cf. *toutes ces belles fleurs se fanissent* (*Chap.*, *Guzm. d'Alf.*, III, 353).

comme un archaïsme dans des proverbes : *pour un de perdu, deux recouverts*, ou comme un terme de Palais (A. et A², dans Vaug., I, 69; cf. Regnier-Desm., 418-419).

CONJUGAISON INTERROGATIVE. — Pour ceux qui ne voulaient pas recourir sans cesse aux formes périphrastiques, *est-ce que, où est-ce que*, la difficulté de conjuguer interrogativement *mentir, rompre*, et tous les verbes qui n'étaient ni inchoatifs, ni de la 1^{re} conjugaison, n'était pas résolue. Ménage, dans ses *Observations sur Malherbe*, écarte toute idée de conserver les formes comme *romps-je*, qui fait équivoque avec *ronge*. Les autres, « qui ne sont pas trop difficiles à prononcer » : *perds-je, sens-je*, sont acceptables. Mais pourquoi la grammaire ne céderait-elle pas à la douceur, et n'accepterait-elle pas l'usage si répandu à Paris : *senté-je, menté-je, rompé-je, perdé-je* (II, 293, et O., I, 114-117; cf. L. de Templ., *Entr. à Madonte*, 416)? Patru trouvait aussi que Vaugelas avait tort de décider contre l'usage. Th. Corneille soutient *prétens-je*, mais abandonne *ments-je, perds-je, romps-je, fents-je, dors-je*. Comme on ne peut les remplacer par les barbarismes : *rompé-je*, on se sert de périphrases : *croyez-vous que je mente?* L'Académie ne fut pas unanime à adopter cette opinion. Consultée une première fois, elle avait accepté *dormeje*, meilleur et plus en usage que *dors-je* (Reg., IV, 97). Plus tard la prudence prévalut. On maintint la vieille forme dans les verbes de plus d'une syllabe : *pretens-je, connois-je*, et dans quelques monosyllabes « qui s'emploient avec grace » : *vois-je, dis-je, fais-je* (Vaug., I, 344-345).

Cette discussion fournit à Boursault l'occasion d'une lettre où il prétendit retrouver le succès que le *car* avait procuré à Voiture : *Pour sçavoir s'il faut dire au présent perds-je mon Argent ou perdé-je mon Argent* (Lett. nouv., I, 279)¹.

Dans les textes, les formes analogiques en ...é-je sont rares : *Rien n'est plus digne de vos regrets; et moi, Monsieur, que ne perdé-je point?* (Sév., X, 387, texte de la 1^{re} éd., 1773).

PRONOMINAUX ET PASSIFS

La forme pronominale continue à s'employer avec une valeur passive : *Ce dessein s'est conduit avec plus de mystère* (Rac., II, 333,

1. Cette lettre est sans agrément. Les flatteries y sont plates : « Une preuve que *perdé-je* mon argent, n'est point du bel usage, c'est, Monseigneur, que vous n'oserez vous en servir, et comme vous êtes le modèle le plus parfait... ». Il n'y a guère de renseignements à y puiser. On y apprend pourtant que M^{lle} de Scudéry écrivait : *Aussi ne prétendé-je pas* (280-282).

Brit., v. 1619); *L'embarras devint grand, et notre affaire se regardoit comme déplorée* (S^t-Sim., II, 76). Les exemples fourmillent, il est inutile d'en citer. Dangeau donne de cet usage une théorie très sûre : « Pour les verbes que je nome *passivés*, ils ne s'emploient que dans les troisièmes personnes. Ce sont des verbes actifs de leur nature, qui par le moyen du pronom *se* ont une signification passive. *Ce livre se vend chés un tel*, signifie la même chose que *ce livre est vendu chés un tel*; *ces nouvelles se débitent en tel lieu*, veut dire : *ces nouvelles sont débitées en tel lieu* » (*Gram.*, 126, éd. Jullien).

Dans beaucoup d'exemples, le verbe est suivi du complément d'agent : *aux harangues qui se faisoient par les professeurs dans les colleges* (Fur., *Rom. bourg.*, I, 85); *Cependant par Baucis le festin se prépare* (La Font., VI, 153, v. 60); *n'aimer de la parole de Dieu que ce qui s'en préche chez soi ou par son directeur* (La Bruy., II, 152, *De la mode*); *tous les Commerces qui se font par des voyages de long cours* (Sav., *Parf. neg.*, I, 569); *Les Boules de Buis et de Gayac à jouer, se font en perfection par le sieur Baudry* (*Liv. des Adr.*, I, 274); *Qui, changeant... et d'état et de nom, Par tous les conviés s'est appelé chapon* (Boil., *Sat.*, III, v. 47-48); *c'est une petite ville... où la querelle des rangs ne se réveille pas à tous moments par l'offrande* (La Bruy., I, 234, *De la soc.*).

Rien donc de changé en apparence à la syntaxe. J'attache toutefois, comme M. Rosset (*o. c.*, 124), une grande importance à une distinction qu'on commence à faire. Le *Testament de Mons* avait d'abord traduit : *le voile du temple fut déchiré*. La deuxième édition corrige : *se déchira*. C'est bien corrigé, dit Bouhours, car la chose se fit d'elle-même; *fut déchiré* suppose que quelqu'un déchira le voile (*Suit.*, 142). Le S^r de Villafranc approuve cette remarque (*Disc.*, 92)¹. Assurément la règle ici sous-entendue est trop étroite, Bouhours se trompe. La forme pronominale s'emploie même quand l'action ne se fait pas d'elle-même, qu'elle est faite par quelqu'un. Mais il y a là comme une prévision. Entre les deux formes concurrentes, pronominale et passive, il viendra un temps où on fera une distinction, où le pronominal ne pourra plus guère s'employer quand l'auteur de l'action sera nommé et connu. On ne dira plus : *un livre qui se vend par les colporteurs*, mais : *qui est vendu*, et au contraire : *un livre qui se vend fort bien*².

1. Cf. une restriction analogue de Bary : « Qu'une affaire de cette importance, ne pouvoit pas se conclure en si peu de temps... » Une affaire ne se conclut pas, on la conclut (*Secrets de nostre Lang.*, 99-100)

2. Le *Triomphe de Pradon* traite de façon de parler basse : *s'y void maudit pour y est maudit* (1684, 33-34). Cf. *Car ne le faisant pas, ou ne pouvant pas le faire, on se fait voir*

PRONOMINAUX ET ACTIFS TRANSITIFS

Bouhours proteste contre l'usage que j'ai mentionné de *s'oublier d'une chose*, comme équivalent d'*oublier une chose* (t. III, 302, note 2, et 303). Malgré l'analogie de *se souvenir*, qui a pu amener cette confusion chez plusieurs, il faut suivre l'usage, et dire : *je ne vous oublieray pas*. *S'oublier* s'emploie, mais sans complément, et avec une autre signification : *le méchant s'oublie dans la prospérité* (Rem., 23-28 ; cf. *Suit.*, 142, et Rosset, *o. c.*, 123-124).

S'attaquer à n'est pas l'équivalent d'*attaquer*. Il marque la hardiesse que quelqu'un a d'entreprendre d'attaquer une personne plus considérable et plus puissante que lui (Th. Corn., dans Vaug., II, 251 ; cf. Alc. de S^t-Maur., 175, et d'Aisy, *Gén.*, 158). Ce n'est pas toujours la nuance exacte : *ils (les Manichéens) s'attaquoient à des ignorans, à des gens de métier, à des femmelettes, à des paisans* (Boss., *Hist. des Var.*, II, 182). Mais voici le sens signalé : *Il s'attaque même aux endroits les plus éclatants* (Rac., II, 249, *Brit.*, 1^{re} préf. ; cf. IV, 490). Nous faisons encore des distinctions analogues.

S'imaginer signifie *croire, se persuader*. *Imaginer* veut dire *concevoir*, dit Bouhours (Rem., 346 ; cf. d'Aisy, *Gén.*, 160). Richelet cite un exemple de Voiture, qui est contraire à cette règle : *C'est un homme qui a pu imaginer un moment que vous le favorisiez*. Cf. Chamillart qui n'avoit pas imaginé d'être appelé si tôt (S^t-Sim., VIII, 4). La définition de Bouhours est en effet un peu étroite, comme on peut le voir par l'usage de Molière ou de Bossuet. Il n'y est pas tenu compte du sens de *feindre* que possède *imaginer* : *on peut feindre ou imaginer qu'on est inspiré de Dieu sans qu'on le soit en effet ; mais on ne peut pas feindre, ni imaginer que la mer se fende* (Boss., *Hist. des Var.*, II, 604) ; *on fait semblant d'ignorer en quoy nous mettons la succession de la visibilité que Jesus-Christ a promise à son église : on a voulu imaginer que nous la mettions dans la splendeur extérieure* (Id., 2^e Instr. sur les Prom. de J.-C. à son Egl., 121-122)¹.

Se venger. — *Venger un outrage* ne parut plus l'équivalent de *se venger d'un outrage*. « Car, comme on dit *vanger l'innocence, van-*

Escolier, et bien bas, en mesme temps que l'on veut se faire le Maistre, et bien haut, par un traité de sublime (Def. Po. Her., 126).

1. En général, dans l'usage, les deux verbes sont employés avec des sens bien voisins ; voici des exemples conformes à la règle : *Votre vie me fait plaisir à imaginer* (Sév., IX, 119) ; *Je ne sais point si le chien... se ressouvient..., s'il imagine, s'il pense* (La Bruy., II, 255, *Des espr. forts*) ; *pour les femmes dont... elle s'étoit imaginée de vouloir régler la conduite* (S^t-Sim., *Extr.*, II, 103). La Fontaine archaïque, comme d'habitude : *Aux lieux les plus cachés qu'il put s'imaginer* (I, 92, v. 12) ; *Par là Renaud s'imagina le reste* (IV, 261, v. 250).

ger la vertu, il semble que *vanger la déloyauté* signifie la défendre et en prendre le parti. Les auteurs qui à l'exemple des Latins emploient cette expression ne sont pas à condamner, mais ce n'est pas parler avec toute la netteté et toute l'exactitude nécessaire (A. de B., *Refl.*, 698-701)¹.

Se dépouiller. — Ce verbe était employé avec des compléments d'objet désignant des choses matérielles : *dépouiller ses habits, sa chemise*. Bouhours ayant trouvé dans Racine : *avez-vous dépouillé cette haine si vive ? J'admirois si Mathan dépouillant l'artifice...*, conclut que ce verbe peut en vers prendre des compléments abstraits². La prose peut-elle ici suivre la poésie ? Bouhours, à *dépouiller le faste de la Royauté* préférerait *se dépouiller de tout le faste, se dépouiller de la ferocité* (*Suit.*, 107-110).

Se ressentir. — On essaie d'appliquer chacune des formes à un sens différent. Selon Bouhours, *ressentir* se prend en bonne et mauvaise part et marque le temps présent ; *se ressentir* ne se prend qu'en mauvaise part, et n'est pas attaché au présent (*Rem.*, 223)³. D'Aisy partage l'opinion de Bouhours (*Gén.*, 160). Richelet fait la même distinction, et aussi A. et A², autant qu'on en peut juger par les exemples donnés. La distinction n'est pas dans Furetière⁴.

LES VERBES INTRANSITIFS ET LA FORME PRONOMINALE

J'ai marqué au tome III, 301, la fin du mouvement qui avait entraîné les verbes intransitifs vers la forme pronominale. Il en reste désormais, auxquels la forme simple n'a été rendue que plus tard, mais le nombre n'en augmente plus. Citons d'abord *s'éclater*. Il est ailleurs que chez La Fontaine : *Tout ce qu'il y avoit de gens*

1. Les exemples sont encore innombrables. On en trouvera dans le *Lexique* de chacun des Grands Écrivains. Ajoutez-y : *je laisse maintenant à penser... si ce sont-là les caractères d'un réformateur ; ou d'un Prince dont la justice divine venge les excès par d'autres excès* (Boss., *Hist. des Var.*, I, 371) ; *C'est par le mépris seul qu'on vange le mépris* (Th. Corn., *D. Bertr. de Cig.*, act. V, sc. 5).

2. Corneille (V, 229, *Hér.*, v. 1680) et Rotrou (*Antig.*, act. I, sc. 6) faisaient un usage analogue de *dépouiller* (cf. Rac., I, 579, *Alex.*, v. 1213, et le *Lexique*).

3. Théophile disait : *je croy vous obliger en vous présentant cette occasion de secourir un affligé qui se ressentira dignement de ce bien-fait* (Œuv., 1644, *Lett.*, XXXII, 130) ; *Je ne puis, pour m'en ressentir, Qu'employer, à vous divertir Mes soins* (La Font., IX, 192, v. 24-26). Pour le sens de *garder rancune*, on trouve tantôt *ressentir*, tantôt *ressentir de* : *Malgré notre amitié, je m'en dois ressentir* (Corn., IV, 386, *S. du Ment.*, v. 1859 ; cf. V, 451, *D. Sañ.*, v. 788 ; VIII, 306, *Imit.*, liv. III, v. 970).

4. « *Affectionner quelqu'un, cela est tres-françois, je n'use point de superlatif à l'égard de s'affectionner à quelqu'un, je doute même du positif* » (*Sent. crit. s. les Caract.*, 200).

auprès de moy s'éclatant de rire (Bussy-Rab., *Mem.*, I, 555; cf. Poiss., *Foux divert.*, act. III, sc. 12);

s'échapper : *Cœur humain, abîme infini, qui dans tes profondes retraites caches tant de pensées différentes, qui s'échappent souvent à tes propres yeux* (Boss., *Panég. S. Victor*, 1^{er} point, éd. Leb., II, 329);

s'étouffer : *Moi-même en les lisant je m'étouffe de rire* (Poiss., *Poète basq.*, sc. 8);

s'apparaître : *plut si fort à Venus, qu'elle s'aparut à lui* (Bayle, *Dict.*, art. Anchise);

se déborder : *cette entreprise, ... se déborda dans tous les excès* (S^t-Sim., XVII, 264);

se fondre : *elle se fond en larmes* (Perrault, *Rec.*, 278);

se remuer : *chacun se regardoit sans se remuer* (S^t-Sim., *Extr.*, II, 131);

se tourner : *qui fit ce mariage, lequel, bientôt après, se tourna fort étrangement* (S^t-Sim., XVII, 350);

se grimper : *de son clocher où il s'étoit grimpé* (S^t-Sim., I, 247).

Irai-je jusqu'à dire que le sentiment inverse prévaut, et qu'on tend à réduire à la forme intransitive des pronominaux établis ? On trouvera en tous cas des exemples de cette tendance antérieurs à 1660 (t. III, 302). On pourrait en ajouter un très grand nombre. Or, malgré les règles, il s'en trouve tout autant après cette date : *J'affoiblis, ou du moins ils se le persuadent* (Corn., X, 312, *Au Roi*, v. 20)¹; *votre belle et jolie machine est-elle en bon état ? M^{me} de Coulanges me mande qu'elle a mis la sienne sur le côté à force de baigner* (Sév., IX, 195); *il ne vous reste... aucune défaite, ni aucun moyen d'évader* (Boss., *Serm. p. le 1^{er} Dim. de l'Av.*, 1665, 2^o et 3^o points, éd. Lebarcq, IV, 559; cf. M.-L., *Lex. de Corn.*, I, 404); *En deux mots, c'étoit qu'il vouloit lier avec moi* (S^t-Sim., XVII, 63); *Dès qu'il la veut presser, son chagrin renouvelle* (Montfl., *Mari sans femme*, act. I, sc. 3); *Je fais pour reposer un effort inutile* (Boil., *Sat.*, VI, v. 115); *il se forme comme un cercle brillant où plusieurs pensées, comme autant de lignes de lumière, venant à se réunir en un point, réfléchissent après sur le public* (Fléchier, *Œuv. mél.*, 20); *Au bal, toutes les fois que vous aviez masqué* (Montfl., *Dam. méd.*, act. I, sc. 1; cf. *Fille cap.*, act. I, sc. 1); *il (Ménophile) masque toute l'année, quoique à visage découvert* (La Bruy., I, 316, *De la cour*).

Nous retrouverons des faits analogues jusque dans le français contemporain.

1. Cf. *son esprit baisse, son cœur s'affoiblit* (Boss., *Hist. Uni.*, 24).

DISTINCTIONS. — Dans ce remous, les grammairiens tentent d'établir leurs distinctions ordinaires, et y réussissent parfois. Vaugelas s'était montré assez tolérant pour l'emploi de *promener* : il admettait *allons promener* (I, 76-77)¹. Mais il en fut repris par Ménage (*O.*, I, 366), Th. Corneille et l'Académie (dans Vaug., l. c.). Malgré Ménage, Bouhours accepta que certains verbes comme *affaiblir* et *s'affaiblir* pouvaient s'écrire avec ou sans pronom (*Suit.*, 378). Mais il essaya naturellement de trouver ici ou là des nuances. Ce fut surtout entre *passer* et *se passer*, entre *sentir* et *se sentir* qu'il s'acharna à distinguer.

Passer est distinct de *se passer*, dit-il : les deux mots peuvent sans doute être employés quelquefois indifféremment, mais l'un est parfois plus propre que l'autre. S'il s'agit de la beauté en général, on dira très bien *la beauté passe*. Parle-t-on de quelqu'un en particulier, on dit *sa beauté se passe*, *des couleurs se passent* ; on dit *le temps passe*, pour exprimer la rapidité avec laquelle le temps s'échappe, sans marquer en quoi nous l'employons, *le temps se passe* quand on parle du temps par rapport à l'usage que nous en faisons. Enfin on dit tantôt mieux *les maux passent*, tantôt *les maux se passent*. Cela dépend de ce qui précède et de la place des mots (*Rem.*, 192 et suiv. ; cf. *Fur.*, *Rem.*, 242, et d'Aisy, *Gén.*, 159).

Ces distinctions, qui furent pour la plupart acceptées, étaient loin d'être faites dans l'usage : *Vous savez que dans celle (ma maison) où passa mon bas âge* (*Mol.*, I, 427, *Dép. am.*, v. 359) ; *Ce mal te passera... Je ne crois pas, Monsieur, qu'il se veuille passer* (*Id.*, *ib.*, 504, *Ib.*, v. 1522-1523).

Chevreau avait protesté contre l'emploi que Malherbe fait de *plaindre* pour *se plaindre* (*Rem. s. Malh.*, II, 12). Il condamne ailleurs *l'eau calme*, pour *se calme* ; *le vent empêche la mer de se calmer*, non de *calmer* (*Ms. Niort*, 6, dans Boiss.) ; *Un malheur inconnu glisse parmi les hommes. Il faut se glisse* (*Ib.*, 41, *Ib.* ; cf. *Al.*, *Nouv. Rem.*, 268-269)².

1. On le trouve fort souvent : *Si j'allois promener, le bonhomme y venoit* (*Gill. de la Tessonn.*, *Le Desnaisé*, act. I, sc. 3) ; *Jacinte, viens-tu pas promener avec nous ?* (*Poiss.*, *Foux divert.*, act. I, sc. 4) ; *pour avoir été un jour promener avec mon cousin* (*Regn.*, *La Coq.*, act. III, sc. 9) ; *Il les envoya promener avec fureur* (*S^t-Sim.*, *Extr.*, II, 367).

2. Cf. *J'ai pitié de voir des Chrétiens... aimer si fort le plaisir de la bouche et s'y abandonner de telle sorte, qu'ils semblent n'être nez que pour repaître ou faire digestion* (*Dial. sur les Plaisirs*, 45).

CHAPITRE XIII

LES VERBES AUXILIAIRES

LES AUXILIAIRES DANS LES VERBES PRONOMINAUX. — Les verbes pronominaux continuent à se conjuguer avec *être*. Il y a bien de ci de là quelque exemple d'*avoir*, mais ils sont sans grande importance ; ce sont des provincialismes¹.

L'analogie est toujours si forte qu'*être* prend la place d'*avoir*, dès que le pronom passe avant les verbes *pouvoir*, *devoir*, etc., suivis d'un infinitif pronominal : *pour M. de Brioux, je voudrais qu'il s'en fust pu faire autant* (Chapel., *Lett.*, II, 188) ; *Monsieur de Furetière se seroit pu dispenser de dire beaucoup de choses contre M. Quinaut* (*Menagiana*, I, 338) ; *Voilà tous les efforts que je me suis pu faire* (Corn., VI, 51, *Perth.*, v. 743, var. ; cf. VII, 176, *Att.*, v. 1648) ; *Ce qui s'est pu passer* (Mol., I, 440, *Dép. am.*, v. 602 ; cf. *Lex.*, CII)². La règle de cette construction est donnée par Andry de Bois-Regard (*Refl.*, 708) et Furetière (*Rem.*, 244).

LES AUXILIAIRES DANS LES VERBES INTRANSITIFS. — Avant d'énumérer un à un les principaux verbes dont on examine les temps composés pour déterminer l'auxiliaire à y employer, je voudrais résumer le travail grammatical qui s'est fait sur ce point :

1° Tantôt les grammairiens ont déclaré qu'un seul auxiliaire était possible, ainsi pour *aller*, *concourir*. On dit *il est allé*, *il a concouru*, et non autrement (Fur., *Rem.*, 236).

1. Cf. t. III, 345, et note 2. J'aurais dû citer là le témoignage de Garnier : « Notandum est omnia Reciproca et Reciproca usurpata niti auxilio verbi *estre* in preteritis absolutis formandis, vt *ie me suis promené*,... non *je m'ay promené*. *Nous nous avons promenés*, ut Lotharingi et Sabaudi vulgo loquuntur » (*Præc.*, 1618, 65). On trouve cette forme chez Scarron, par moquerie, sans doute : *Et s'auroit fait mal à la croupe* (*Virg. trav.*, II, 63).

2. Cf. t. III, 345, note 1. Les Gascons allaient plus loin, et employaient *être* devant l'auxiliaire, dès que l'infinitif appartenait à un verbe qui se conjugait avec *être* : *je suis voulu monter*. Furetière fait la différence. Il faut dire : *je ne me suis pas voulu engager*, mais : *j'ai voulu monter* (*Rem.*, 245).

Est-ce pour réagir contre ce gasconisme qu'on écrit : *Je vous suis fort redevable de vous avoir voulu donner la peine de m'écrire* (Cotin, *Lett. gal.*, 156), ou bien est-ce la nouvelle forme avec l'ancien ordre des mots ?

2° Tantôt on a admis les deux auxiliaires indifféremment : ainsi pour *apparaître* (A. de B., *Refl.*, 52).

3° Tantôt enfin on a essayé de distinguer entre les deux formes : *Il est déchu* est le plus employé, par exemple en parlant de la grace de Dieu, de la faveur du Roy, et en ce sens *il a déchu* est un barbarisme ; mais en parlant d'un malade à toute extrémité, on doit dire : *il a déchu*. De même en parlant d'un homme dont l'esprit est fort déchu, il faut dire : *il a déchu* (Fur., *Rem.*, 239).

Il n'y a aucun doute que dès cette époque l'instinct du peuple et des écrivains voit plus clair dans la question que le pédantisme des faiseurs de règles. Les formes avec *être* s'emploient dès qu'il s'agit d'un état présent, résultat d'une action antérieure : *Voudriez-vous que je crusse que vous êtes baissé ?* (La Bruy., I, 237, *De la société*).

Néanmoins certaines observations sont significatives. Personne ne s'est approché plus près de la vérité que Ménage, qui avait saisi, en l'expliquant malheureusement assez mal, la vraie tendance de la langue. Reprenant la question des passés des verbes *entrer, sortir, monter, descendre*, que Vaugelas n'avait pas comprise (cf. t. III, 344), « on dit fort bien, observe-t-il, *Monsieur a sorti*, pour dire *il est sorti et revenu*. On dit aussi : *il a monté : Aussitôt que Madame est venue de la Messe, elle a monté en sa chambre. J'ay monté à cheval sous Arnolfini* » (O., I, 511-512). Les exemples choisis sont très bien voir que Ménage trouve là un passé, qu'il sépare nettement du présent accompli : *M. est sorti* (il a fait l'action de sortir et n'est plus là en ce moment).

Comme Furetière, Th. Corneille avait fort bien compris Ménage, et il le suivit (dans Vaug., II, 161). Bouhours fut moins net (*Rem.*, 595-596), et l'Académie, malheureusement, préféra escamoter la question : « Quoy que tous les verbes dont il est parlé dans cette Remarque se servent de l'auxiliaire *estre* au préterit, on croit qu'il y a certaines occasions où l'on se pourroit servir de l'auxiliaire *avoir*, et qu'on ne devoit pas condamner celuy qui diroit : il y a huit jours que je n'ay sorti. Peut-estre trouveroit-on des exemples aussi favorables pour les autres verbes » (dans Vaug., II, 161-162). Il eût fallu plus que cela pour faire passer en faveur de leur exactitude des formes qui étaient tenues soit pour trop nouvelles, soit pour trop anciennes ; plusieurs étaient en outre vulgaires, comme *j'ai tombé*, les autres, sans avoir aussi nettement ce caractère, appartenaient à la langue burlesque, comique et familière.

Nous sommes visiblement, sur ce point, dans une période de confusion, pour ne pas dire de liberté. Les auteurs en prennent et en laissent suivant leurs convenances. Racine — dans une comédie,

heures
temps!

il est vrai — ose écrire pour éviter l'hiatus : *Il y seroit couché sans manger et sans boire* (II, 146, *Plaid.*, v. 24). On attendrait incontestablement *auroit*.

Pénétrer, percer devraient être conjugués avec *avoir* dans les phrases suivantes : *C'est pour en mettre huit gouttes* (de ce baume)... *et le frotter doucement, jusqu'à ce qu'il soit pénétré à loisir* (Sév., autogr., VII, 305) ; *La petite Nanette a été bien tourmentée de deux grosses dents qui lui sont percées* (Rac., VI, 534, *Lett.*).

Passer est un des verbes qui donnent le mieux l'idée de la façon dont on se régla. Alemand trouvait *j'ai passé* plus élégant que *je suis passé* (*Guer. civ.*, 193). Mais le P. Bouhours regarda les choses de plus près. Suivant lui, Nicole a fort bien dit : *Vous imaginez-vous que ce soit par quelque loy naturelle que ces biens ont passé de vos ancestres à vous ?* Au sens de « se rendre d'un lieu à un autre », *passer* prend l'auxiliaire *avoir*, quand le régime est un nom de lieu ou un nom de personne : *il a passé au Louvre, chez un tel, par la Picardie*¹ ; de même au sens de « passer d'un sujet à un autre » : *il a passé à la réformation des mœurs*. Mais, quand il n'a « ni régime, ni rapport avec les lieux ou les hommes, on emploie l'auxiliaire *être* : *l'armée est passée* »². On dit aussi : *cette femme est passée*, pour dire qu'elle n'est plus belle ni jeune. *Ce mot a passé* signifie qu'il est accepté³. *Ce mot est passé* exprime qu'il est vieux et aboli⁴ (*Rem.*, 406 et suiv. ; cf. *Ross.*, o. c., 125)⁴.

Furetière voit d'autres différences. « *Il a passé* a rapport au lieu ; *il est passé* a rapport au temps. Cependant, par métaphore, on dit quelquefois en parlant du temps : *il a passé*, parce qu'alors on considère le temps comme une carrière que l'on parcourt : *ma jeunesse a passé*, et il faut nécessairement recourir à cette Métaphore, quand on ajoute quelque chose après, ainsi : *Mes jours ont passé comme une ombre* » (*Rem.*, 242).

Encore n'est-il question dans tout ceci que de nuances générales de sens. Dans beaucoup d'autres verbes, ces différences se marquent suivant les temps employés : « *Il est échoué*, dit Furetière, exprime

1. Cf. *il a passé le long de la muraille* (A.) ; *l'armée a passé par ce pays-là* (Ib.). — *Un monde près de nous a passé tout du long* (Mol., IX, 166, *Fem. Sav.*, v. 1267) ; *J'ai passé dans l'Épire, où j'étois reléguée* (Rac., II, 66, *Andr.*, v. 522) ; *cette manière... a passé du peuple... jusque dans une grande partie de la jeunesse de la cour* (La Bruy., I, 239, *De la société*). D'autre part : *il est passé de notre côté* (A.) ; *Il (le Cardinal de Retz) est passé par Grenoble* (Sév., V, 144 ; cf. IX, 581-582) ; *Le courage de M. de Turenne est passé à nos ennemis* (Ead., IV, 56).

2. Cf. *la mode en est passée* (Mol., VI, 584, *G. Dand.*, act. III, sc. 6) ; *la nouvelle... que le Roi étoit passé* (Rac., V, 247, *Préc. histor.*).

3. *Celles (les coutumes) qui ont passé* (La Bruy., I, 24, *Disc. s. Théophr.*).

4. *Elle a eu des froids et des foiblesses qui nous ont fait croire qu'elle étoit passée* (Sév., III, 120).

l'action au sens propre. *Il a échoué* est employé en expression métaphorique. En outre, au propre, on peut dire également bien : *Il y a six mois que ce Vaisseau a échoué*. Le premier dit : *Il y a six mois que ce Vaisseau a fait naufrage*, l'autre : *Ce Vaisseau est demeuré échoué depuis six mois*. L'un se rapporte à la cause, l'autre à l'effet, le premier est cependant plus en usage » (*Rem.*, 240).

VERBES CONJUGUÉS AVEC UN SEUL AUXILIAIRE. — VERBES CONJUGUÉS AVEC ÊTRE : *Aller*. — On ne dit jamais *il a allé* (*Fur.*, *Rem.*, 242); *accourir*. — (*Rich.*, *Fur.*, A., A²; cf. *Fur.*, *Rem.*, 238)¹; *croître*. — *La rivière est creuë* (A.); *Il est creu comme un champignon, tout en une nuit* (*Fur.*).

On dit qu'elle est fort jolie de sa personne, et qu'elle est même beaucoup crue (*Rac.*, VII, 251, *Lett.*); *Il est crû*; *mais en deux mois et demi, trouvez-vous que l'on croisse beaucoup* (*Sév.*, VIII, 357; cf. *Ead.*, *ib.*, 315); *Si j'étois crû, dit-il, en dignité De cocuage et de chevalerie* (*La Font.*, IV, 103, v. 17-18).

Cependant on trouve aussi *avoir* : (*Cet amour*) *Dont les feux avec nous ont crû dans le silence* (*Rac.*, II, 512, *Baj.*, v. 714).

VERBES CONJUGUÉS AVEC AVOIR : *courir*. — (A. et A²; cf. *Fur.*, *Rem.*, 238)². C'est la forme ordinaire. On trouve cependant encore beaucoup d'exemples avec *être* : *dès que mon fils... a été à Rennes, elle est courue ici d'une bonne amitié* (*Sév.*, VII, 362; cf. II, 423; IV, 250, 297; VI, 163; VIII, 293); *Il en étoit sorti lorsque j'y suis couru* (*Rac.*, II, 389, *Bérén.*, v. 330; cf. I, 469, *Théb.*, v. 1236; II, 116, *Andr.*, v. 1499); *Avecque tant de joie il est vers moi couru Qu'à bon escient pour vous je l'ai jugé feru* (*Th. Corn.*, *Am. à la mode*, act. V, sc. 2);

comparaitre. — Suivant *Furetière* (*Rem.*, 238). Cependant le même dans son *Dictionnaire* cite : *Aujourd'hui est comparu au Greffe de la Cour*. Il se peut qu'il refuse de reconnaître comme du bon usage cette locution judiciaire. A. ne semble connaître que la forme avec *avoir* : *Il n'a point comparu, on l'a condamné par default*. De même A²;

décamper. — *Il a decampé* (*Fur.*); *dès que nous eumes decampé* (A.; cf. A²).

On trouve cependant *être* : *Les troupes sont decampées pour aller prier humblement M. de Luxembourg de se retirer du Brisgau* (*Sév.*, V, 64);

1. Cf. *Corbinelli a été ici deux jours; il est recouru pour voir le grand maître* (*Sév.*, V, 49).

2. Même règle pour *concourir* (*Ib.*).

décrottre. — « Je dirois plutôt : *il a decré*, que de dire, *il est decré* » (Fur., Rem., 236 et 240);

paraître. — (Fur., Rem., 238; cf. Rich., Fur., Dict., A. et A²);

réussir. — *Luy a reüssi* est mieux que *luy est reüssi* (Marg. Buff., N. O., 86; cf. Richel., Fur., A. et A²);

L'honneur d'avoir réüssi (La Rochef., I, 146); *Tout vous a réüssi?* *Que Dieu voie, et nous juge* (Rac., III, 647, Ath., v. 731);

restér. — *Mais tantôt à vous voir j'ai resté tout confus* (Th. Corn., D. Bertr. de Cig., act. II, sc. 6); *Tant qu'il a resté aux Romains tant soit peu de considération pour les Juifs* (Boss., Hist. Univ., 332);

succomber. — Il faut dire *il a succombé* (Fur., Rem., 239). Les lexiques n'ont point d'autre forme.

On trouve cependant : *Ce nourrisson... Est succombé sous une injuste peine* (La Font., IX, 126, v. 90 et 95).

VERBES CONJUGUÉS AVEC LES DEUX AUXILIAIRES : *aborder.* — *La flotte des Indes est abordée en Espagne* (Fur.); *Nous avons abordé, nous sommes abordez* (A. et A²);

Etant abordés au Brésil (Rac., V, 154, Notes hist.); *On dit que Dardanus... étoit abordé au pied du mont Ida* (Id., VI, 208, Liv. ann.); *ma nièce de Bussy, dont les tourières ont aboyé sur moi, que je n'étois pas encore abordée* (Sév., VII, 279);

accoucher. — *Elle a accouché* (Fur.); *Elle a accouché d'une fille, elle est accouchée* (A. et A²);

Un fâcheux... s'avise de demander à sa mère quel jour elle a accouché de lui (La Bruy., I, 72, Car. de Théophr.)¹;

apparaître. — Furetière n'acceptait que *être apparu* (Rem., 238). Dans son Dictionnaire au contraire, il ne mentionne que *il a apparu*. De même Richelet, A., A² et Andry de Bois-Regard acceptent les deux formes (Refl., 52);

Elle m'est apparue avec trop d'avantage (Rac., II, 274, Brit., v. 408; cf. IV, 561, P.-R.); *c'étoit la même fée qui avoit apparu à sa sœur* (Perrault, Contes, 119);

avancer. — *Vous avez avancé de plus de deux perches sur ma terre* (A. et A²); *il a beaucoup avancé en peu de temps* (Id.);

Et pour joindre César n'ont avancé qu'un mille (Corn., IV, 59, Pomp., v. 742); (Ménécée) *Au milieu des deux camps est avancé sans crainte* (Rac., I, 435, Théb., v. 636, var. de 1666); *Je ne dis plus*

1. Je ne mentionne pas ici *accoutumé*. Il y a bien deux formes différentes : *il a accoutumé d'être*, et *vous êtes accoutumés d'être*. Mais ce sont en réalité deux locutions différentes, et non deux formes temporelles du même verbe.

mon chapelet : à mesure que je suis avancée dans l'envie d'être dévote, j'ai retranché cette dévotion (Sév., IV, 331);

cesser. — *Il a cessé* (A., A²); *Son accès de goutte est un peu cessé* (Fur.);

Les raisons ont cessé (Mol., VIII, 507, *Scap.*, act. III, sc. 7); *Et du Dieu d'Israël les fêtes sont cessées* (Rac., III, 470, *Esth.*, v. 88); *au commencement du dix-huitième siècle, ce qu'il appelle persécution, sera cessé* (Boss., *Hist. des Var.*, II, 380); *voyant que la conversation étoit cessée* (*Menagiana*, I, 39);

déchoir. — A. A², Furetière, dans son *Dictionnaire*, ne donnent que des formes avec *être*. Les exemples avec *être* sont communs : *M^{me} de Langeron... en étoit déchue* (Sév., VI, 171); *fais que je t'estime, afin que je sois triste d'être déchu de tes bonnes grâces* (La Bruy., I, 351, *Des grands*);

demeurer. — *Je suis demeuré, j'ai demeuré* (Richel.); *Virgile a demeuré toute sa vie à travailler à son Eneïde* (Fur.); *Ce prince est demeuré neutre* (Id.); A. et A² ne donnent point d'exemples avec *avoir*;

je n'ai demeuré qu'un quart d'heure à le faire (Mol., V, 461, *Mis.*, v. 313; cf. Id., III, 54, *Fâch.*); (ma langue) *Dans ma bouche vingt fois a demeuré glacée* (Rac., II, 395, *Bérén.*, v. 476; cf. Id., V, 123, 126, 337; Id., VI, 252); *après avoir demeuré un jour à Bouillon* (La Rochef., III, 92; cf. Id., II, 326); *J'ai demeuré pour toi dans un humble silence* (Boil., I, 41, *Disc. au Roi*, v. 6); *On dit... que Judas avoit demeuré à Corfou, et qu'il y est né* (*Menagiana*, II, 225);

son livre étant demeuré chez leur libraire (Rac., IV, 439, *P.-R.*); *Les critiques se sont évanouies; la pièce est demeurée* (Id., II, 250, *Brit.*, 2^e préf.);

descendre. — Marg. Buffet préférait l'auxiliaire *être* (*N. O.*, 87). On distingua. Suivant Richelet, au sens de « venir du haut en bas », on pouvait dire *avoir descendu* ou *être descendu*; au sens de « tirer son origine », il fallait toujours *être descendu*. Andry affirme que, quand il n'y a pas de complément d'objet, il faut toujours *il est descendu* (*Refl.*, 191). Furetière ne donne pas un seul exemple avec *avoir* : *Les Turcs sont descendus en Hongrie avec cent mille hommes*;

On est bien descendu dans le siècle où nous sommes (Mol., VIII, 284, *Psyché*, v. 285); *Jusqu'aux moindres secrets est d'abord descendue* (Rac., II, 331, *Brit.*, v. 1592); *De ce sacré soleil dont je suis descendue* (Id., III, 376, *Phèd.*, v. 1274);

(Il) *a descendu à terre avec un argent frais d'une nouvelle prise* (La Bruy., I, 269, *Des biens de fort.*);

disparaître. — *J'ai et je suis disparu* (Richel.). Dans le sens de

« ne paraître plus, être hors de vue », il prend *être*; dans le sens de « ce qu'on dérobe, ce qui échappe un moment à notre vue », il prend *avoir* (Fur.). L'Académie ne fait pas de distinction, et donne pêle-mêle des exemples des deux sortes : *cette vision a disparu, est disparuë à nos yeux (A.)*; *j'avois des gands, ils ont disparu*; *l'argent... estoit sur cette table. Je n'ay fait que tourner la teste, il est disparu (A. ; cf. A²)*;

lui pendant cela Est disparu (Rac., II, 186, Plaid., v. 513-514 ; cf. II, 545, Baj., v. 1441 ; cf. III, 67, Mithr., v. 1012); on trouve cependant dans le même auteur : *Les Tyriens... Ont par divers chemins, disparu les premiers (III, 701, Ath., v. 1757-1758)*; *il est disparu la veille de l'arrivée du gouverneur (Sév., III, 306 ; cf. II, 524 ; V, 18 ; VIII, 279)*;

échapper. — Furetière ne donne avec *avoir* que l'expression : *il l'a eschappé belle*. Mais A. et A² donnent : *Le cerf a eschappé, est eschappé aux chiens*;

A peine sommes-nous échappés d'un péril de mort (Mol., V, 114, D. Juan, act. II, sc. 2); *la Marbeuf s'est ressucitée; voilà une succession qui vous est échappée (Sév., VII, 353 ; cf. Ead., XI, 469)*; *Comment à tant de coups seroit-il échappé? (Rac., III, 89, Mithr., v. 1486 ; cf. Id., ib., 373, Phèd., v. 1202)*; *qu'un commentateur particulier du dernier siecle n'ait pas autant appuyé sur cette preuve que son importance le demandoit; ou qu'il soit échapé à quelque autre (Boss., Inst. sur la vers. du Nouv. Test., 203-204)*; *une transposition de mots qui est échappée à ma plume (La Bruy., II, 485, Lett.)*.

Cf. *Où avez-vous pris qu'un enfant qui n'a point de dents... ait échappé tous les périls? (Sév., V, 206)*, où *échapper* est transitif direct;

échouer. — (Voir en tête du chapitre). A. et A² conjuguent avec *avoir*. C'est la forme la plus fréquente : *la sagesse du cardinal Grimaldi avait échoué (Sév., IX, 530)*.

Cf. cependant : *Elle pensoit estre le funeste écueil des entreprises de Louïs le Juste, et ses desseins sont eschoüez (Bary, Rhet. fr., 263)*; *il est échoué beaucoup d'autres mariages (Sév., VI, 421)*; *le délai si long me fit comprendre qu'elle étoit échouée (S'-Sim., XVII, 167)*;

entrer. — Bary accepte encore, malgré Vaugelas, *il n'a pas entré et il n'est pas entré (Rhet. fr., 244)*. Furetière donne des exemples des deux formes : *L'espée a entré bien avant dans son corps.... Il est entré dans cette ferme pour un tiers. Cela n'est jamais [entré dans l'imagination de personne. A. ne donne que des exemples qui portent est entré*. En effet divers grammairiens contemporains avaient condamné l'emploi du verbe *avoir* (A. de B., *Refl.*, 194; Renaud, *Man. de parler*, 403). C'était, suivant eux, une forme vieillie.

Elle est cependant chez tous les auteurs : *Et j'ai pour vous trouver rentré par l'autre porte* (Mol., III, 52, *Fâch.*, v. 248); *Jamais les grands biens... n'ont entré dans les motifs* (Rac., IV, 425, *P.-R.*); *peut-être aussi qu'il y a entré pour sa vade* (sa part) (Sév., VI, 137); *Je ne crois... pas... que Monsieur de Nemours y ait jamais entré* (*Pr. Clèves*, 202); *mais leur genie et leurs sentimens, dans lesquels monsieur Corneille a si bien entré qu'il en a merité une louange immortelle* (Subl., *La Folle Quer.*, 14, préf.); *N'avez vous point entré dans la Salle enchantée, Qui fut l'hiver passé des démons habitée?* (Poiss., *Fem. coq.*, act. III, sc. 1); *Il eût entré là, rien ne l'en eût empêché* (Montfl., *Amb. com.*, 3^e Interm., sc. 14); *moy qui ay eu trois procez à Paris, qui ay entré au Balet de la nuit* (Ar. et Sim., I, 90); *Il semble que Cicéron ait entré dans les sentiments de ce philosophe* (La Bruy., I, 15, *Disc. s. Théophr.*); *Luther eust entré luy-mesme dans ce sentiment s'il eust pû* (Boss., *Hist. des Var.*, I, 311);

expirer. — *Dès qu'il eut expiré, dès qu'il fut expiré* (A²); *le traittre est expiré* (Rac., III, 536, *Esth.*, v. 1190); *elle est expirée en trois iours d'une vapeur de fille* (Sév., VII, 296);

monter. — Ménage admet il *a monté* (O., I, 511), de même Th. Corneille (dans Vaug., II, 161). Furetière donne des exemples des deux formes : *Cet Officier est monté par degrez dans les charges militaires. La pudeur luy est montée au visage.* A. et A² citent aussi : *La rivière a monté cette année à une telle hauteur.* — *Le bled est monté, a monté jusqu'à vingt francs le septier.*

Cependant il est à noter que Marg. Buffet (*N. O.*, 87) et Andry de Bois-Regard (*Refl.*, 194) préféreraient la forme avec *être*.

L'odeur du vin qu'il souffle est montée jusqu'à nous (Mol., VI, 589, *D. Garc.*, act. III, sc. 7); *je suis montée au haut de la muraille* (Rac., I, 434, *Théb.*, v. 628); *Et le cri de son peuple est monté jusqu'à lui* (Id., III, 466, *Esth.*, v. 22);

elle (la Brinvilliers) *a monté sur l'échafaud avec bien du courage* (Sév., IV, 529); *c'est beaucoup... si ayant monté à une grande faveur, il est encore un homme de notre connoissance* (La Bruy., I, 307, *De la cour*); *celui-ci d'avoir monté sur de hauts combles* (Id., ib., 156, *Du mérite pers.*);

partir. — L'Académie cherche à faire une distinction : « On dit qu'*Un homme ne part point d'un lieu*, pour dire, qu'il n'en bouge... En ce mesme sens il se construit quelquefois avec le verbe auxiliaire *Avoir*. *Il n'a point party de là depuis trois heures* » (A.; cf. A²). En réalité la forme semble vieillie, elle n'est pas chez les classiques.

je n'ai pas party de la dance (d'Ouv., *Cont.*, II, 41); *Le Roy, qui hors Paris s'ennuye, Quoi qu'il n'ût party que Mardy* (Loret, 22 mars

1653, v. 130-131 ; cf. Id., 25 fév. 1652, v. 8 ; 28 aoust 1655, v. 248 ; 11 aoust 1657, v. 270 ; 20 déc. 1659, v. 28) ; *Le bruit court que Carlos n'a point parti d'ici* (Th. Corn., *Charme de la voix*, act. III, sc. 4) ;

périr. — Dupleix recommandait déjà *ont péri* et plus *sont péris* (Lum., 332). Richelet n'a que *j'ai péri*. Mais Furetière donne les deux, et préfère la forme avec *être* comme plus française (Rem., 239). Malgré cela, il ne mentionne dans son *Dictionnaire* qu'un exemple emprunté à la langue judiciaire : *cet appel est péri*. A l'Académie *ont pery* était jugé plus régulier, quoique *sont peris* ne fût pas sans usage (Tall., *Décis.*, 84). Le *Dictionnaire* donne : *Tous ceux qui estoient sur ce vaisseau ont péri et sont peris* (cf. A²) ;

une de ses dents... a péri (Sév., V, 112) ; (le mot) *Ains a péri* (La Bruy., II, 205, *De quelques us.* ; cf. Id., ib., 161, *De la mode*) ;

Cherchez quelque Maison dont le nom soit péri (Poiss., *Com. sans tit.*, act. I, sc. 2) ; *Ainsi est péri devant nos yeux cet homme si aimable et si illustre* (Sév., V, 560 ; cf. Ead., VIII, 365, 367) ; *Comme donc ils (les saints Peres) ne voyoient pas que le monde fust encore péri, ils n'osoient dire que l'Empire Romain fust tombé* (Boss., *Apoc.*, 62, préf. ; cf. Id., *Avert. aux Prot.*, V, 411, § 8) ; *ils y étoient tous péris* (Bayle, *Dict.*, 291, art. Amphitryon) ; *la mémoire n'en est pas encore périé* (Id., *ib.*, 15, art. Abderame) ;

retourner. — Richelet, A. et A² ne semblent connaître que la conjugaison avec *être*.

Le soleil baisse fort, et je suis étonné Que mon valet encor ne soit point retourné (Mol., III, 57, *Fâch.*, v. 302) ; *ledit duc Damville est retourné avec M. le Tellier* (La Rochef., III, 107).

Furetière donne l'exemple : *Cet escadron a retourné trois fois à la charge*. Cf. *J'ai retourné depuis à Versailles avec M^{me} de Verneuil* (Sév., IV, 20-21) ; *j'ai retourné aujourd'hui chez lui* (Rac., VII, 155, *Lett.*) ;

sortir. — (Voir en tête du chapitre). Ménage (*O.*, I, 511) et Th. Corneille étaient disposés à accepter la forme avec *avoir* (Vaug., II, 161). Le P. Bouhours se montra réservé, disant que l'usage l'établirait peut-être (Rem., 595-596). Elle n'est pas dans les dictionnaires ; en revanche on en trouve des exemples à foison dans les textes (cf. Livet, *Lex. de Mol.*).

Le duc de La Rochefoucauld... a sorti aujourd'hui (La Rochef., III, 63) ; *Je me donne au diable, si j'ai sorti de la maison* (Mol., I, 42, *Jal. du barb.*, sc. 12) ; *Un autre, qui n'avoit jamais sorti de Corinthe* (Rac., VI, 321, *Liv. ann.*) ; *Je n'ai point sorti* (Sév., *Lett. inédites*, XI, x) ; *les copies qu'elle m'envoyoit n'ont pas sorti de mes*

mains (M^{lle} de Montp., *Mém.*, 350); *Mais j'ai bien tôt sorti d'un doute si funeste* (Th. Corn., *L'Inconnu*, act. IV, sc. 4; cf. Id., *D. Juan*, act. V, sc. 1; Id., *Feint astrol.*, act. I, sc. 2); *vostre fils n'a point sorty de Paris* (Hauter., *Crisp. med.*, act. III, sc. 10); *Il n'a depuis dix ans sorty de son Chasteau* (Poiss., *Bar. de la Crasse*, sc. 1); *L'on sçait qu'il n'a jamais sorti de son village* (Montfl., *Ec. des Jal.*, act. I, sc. 8); *Voila, ... d'admirables preuves pour des gens qui n'ont jamais sorty du cabinet* (Bezançon, *Les Med. à la censure*, 71). Vraisemblablement *a sorti* commençait à être une forme populaire;

tomber. — Alemand publie en 1690 une remarque de Vaugelas, où *j'ai tombé* est condamné. Le disciple appuie son maître : *j'ai tombé* est vulgaire (*Nouv. Rem.*, 125). Richelet n'acceptait que *être*, ainsi que A. et A². Mais Furetière donne comme exemple : *La foudre est tombée sur un tel clocher. L'orage a tombé sur une telle Paroisse.*

Je n'ai guère d'autres exemples que ceux des burlesques et des comiques : *Mais quoy qu'il ait tombé des nues* (Loret, 4 nov. 1656, v. 143; cf. Id., 11 janv. 1659, v. 226; 10 juill. 1660, v. 272; 20 janv. 1664, v. 155-156; 11 oct. 1664, v. 64); *J'ai tombé de mon haut, quand on me l'a fait voir* (Montfl., *Com. Poete*, act. III, sc. 1); *Car beaucoup n'ont tombé qu'une fois seulement* (Th. Corn., *D. Bertr. de Cig.*, act. IV, sc. 1).

Cf. cependant : *elle a tombé d'abord sur l'empire de la Poësie... Des nuages... qui s'étant amassées, ont insensiblement tombé les unes sur les autres* (*Mercuré reprouvé*, 62)¹.

1. J'ajouterai ici deux observations : A. *Il s'est agi* ne plaît guère à l'auteur de l'*Apotheose*. Il préfère qu'on dise : *il a été question*. Cette remarque « paroît encore plus juste quand il y a une négative » (121-122).

B. On trouve fréquemment dans S^t-Simon des phrases comme celle-ci : *La sellette, sur laquelle il avoit été interrogé et répondu* (XI, 88). Il ne s'agit ici que d'une ellipse. L'auxiliaire *avoir* est omis devant le second verbe, quoique le premier verbe soit un passif et le second un actif dont l'auxiliaire devrait être *avoit*. La langue classique avait renoncé à cette hardiesse, fréquente au xvi^e siècle. Il n'y a pas en cela de question de formes.

CHAPITRE XIV

LES FORMES SURCOMPOSÉES ET PÉRIPHRASTIQUES

DANS LES GRAMMAIRES ET DANS L'USAGE. — Port-Royal admet le passé surcomposé : *quand j'ay eu disné*, mais ne connaît point d'autres temps de même nature (118). Au contraire Alc. de S'-Maurice enregistre, à côté de *j'ay eu achevé*, *j'eus eu achevé*, et il avertit les étrangers que ces sortes de temps s'emploient après les conjonctions *quand, lorsque, comme, après que, dès que, aussi-tost que, si-tost que, incontinent que* : *Quand j'eus achevé, ou j'eus eu achevé, ou j'ay eu achevé mon ouvrage, plusieurs de mes amis me l'ont demandé* (103-104)¹.

A l'Académie on avait même enregistré un autre temps surcomposé. « *Avoir*, dit le bureau, se met quelquefois deux fois comme auxiliaire pour marquer davantage un temps passé : *après que j'ay eu disné, jusqu'à ce que nous eussions eu fait* » (Tall., *Décis.*, 148).

Il est probable que ce ne sont là que des exemples, et que l'on ne prétendait point avoir ainsi tout énuméré. Dangeau donne dans sa Table N : *j'ai eu, j'eus eu, j'aurai eu, j'avois eu, aie eu marché, que j'aie eu, que j'eusse eu, j'aurois eu, avoir eu, aiant eu marché* (*Opusc. de div. Acad.*, 142-143; cf. Table Q)². Les temps accomplis, qui avaient depuis longtemps leur place dans la langue, étaient donc en train de prendre rang dans les grammaires. Pourquoi n'y parvinrent-ils pas tout à fait ? C'est que d'autres grammairiens furent plus timides, et rejetèrent ces formes : « Il semble qu'il y ait un autre temps doublement composé, dont voici quelques exemples. *On dit qu'il a eu fait dans deux heures de tems. Il a eu diné avant que nous ayons pû nous rendre chez lui.* Mais comme l'usage de ce double composé est rare, et que tout le monde n'en convient pas, je n'oserois l'établir dans la conjugaison » (D'Allais, 205-206).

1. Comparez un très curieux passage de *Ménage* : « Si quelqu'un qui n'a pas disné, vient en un logis où l'on ait disné, et que le Maistre du logis lui fasse servir à manger ; s'il se haste de manger et qu'il disne en peu de temps, le Maistre du logis lui peut dire, *Vous avez bien tost fait.* Mais s'il est sorti de la maison pour aller disner ailleurs, et qu'il revienne tout aussi-tost, le Maistre du logis lui doit dire alors, *Vous avez eu bien-tost fait*, et non pas, *Vous avez bien-tost fait* » (*O.*, I, 299).

2. Cf. *les arbres s'étoient rapprochés dès qu'il avoit été passé* (Perrault, *Contes*, 89).

ESTRE POUR. — Maupas avait fait résolument entrer cette forme dans ses conjugaisons, quand il s'était agi de rendre le participe futur actif : « Spero me habiturum : *J'espere que j'auray....* Nous usons aussi de ces phrases : *Que je doy avoir.... Que je suis pour avoir.... On nourrit un joli enfançon qui aura, qui doit avoir, qui est pour avoir la Couronne de France* » (209). « Il y a quelque différence au sens, ajoute-t-il ailleurs. Sur tout la première manière parle avec plus de certitude. Il faut de la routine pour discerner quelle sorte vient mieux à propos » (221). Vaugelas fut peu favorable à cette locution : « *Ils estoient pour avoir encore pis*, dit un de nos plus fameux Ecrivains, c'est à dire ils *couroient fortune d'avoir encore pis...* Cette façon de parler est tres-Françoise, mais basse » (II, 27). Th. Corneille et l'Académie jugèrent de même. Aussi les exemples que j'ai pu en recueillir appartiennent-ils à la langue comique. La locution continua désormais à se développer obscurément.

Mais en général *être pour* avait le sens de « être de caractère, de nature à, capable de, en tel point que »¹. Elle s'employait tantôt avec un sujet personnel, tantôt avec *ce* : *Vous avez fort la presse à ce livre nouveau; C'est pour vous faire riche* (Corn., II, 21, *Gal. du Pal.*, v. 75-76); *Lui auroit-on appris qui je suis? et serois-tu pour nous trahir?* (Mol., VII, 100, *Av.*, act. II, sc. 2; équivaut à : *serais-tu de caractère, homme à*); *Je crois qu'un ami chaud, et de ma qualité, N'est pas assurément pour être rejeté* (Id., V, 458, *Mis.*, v. 259-260; le sens est : *tel qu'il mérite de*); *je ne suis pas pour recevoir avec sévérité les ouvertures que vous pourriez me faire* (Id., VII, 446, *Amants magn.*, act. IV, sc. 1; équivaut à : *je ne suis pas d'humeur*)².

Cependant la locution perdait peu à peu de son sens propre, et, comme le fait le verbe *devoir*, s'approchait, quand on l'employait au présent, du sens du futur; à l'imparfait, du sens du futur dans le passé : *Mon amour veut du vôtre une marque certaine, Les choses ne sont plus pour traîner en longueur, Et voici le moment d'expliquer votre cœur* (Mol., V, 539, *Mis.*, v. 1606-1608). On peut tra-

1. On est souvent fort embarrassé par certains exemples : dans la fable de La Fontaine *L'Aigle, la laie et la chatte* (I, 220, v. 10-13), quand la chatte dit : *Voyez-vous à nos pieds fouir incessamment Cette maudite Laie, et creuser une mine? C'est pour déraciner le chêne assurément. Et de nos nourrissons attirer la ruine*, on peut traduire *c'est pour* par *il y a de quoi*. La laie n'aurait pas d'intention malfaisante. Ou bien : *c'est dans l'intention de*. Cette dernière interprétation est probablement plus en accord avec le caractère fourbe de la bête appelée plus loin : *la perfide*.

2. On pourrait comparer une foule d'autres exemples antérieurs ou contemporains : *Vostre beauté n'est point pour estre mesprisée* (Racan, I, 53); *La compassion que la Princesse en avoit n'estoit pas pour luy servir de beaucoup* (Segrais, *Nouv. fr.*, 1656, 5^e nouv., 80); *cet homme qui avoit fait tant de seditions et de meurtres... n'estoit pas pour estre touché des larmes de sa fille* (Id., *Ib.*, 222).

duire à la rigueur comme un simple futur : *ne traineront plus*, mais il est plus exact d'y voir la nuance ordinaire : *ne sont plus au point de, ne doivent plus, ne sont pas telles que*. Il en est de même dans presque tous les exemples : *Je vous avoue... qu'il y a quelques petits dégoûts à essuyer avec un tel époux ; mais cela n'est pas pour durer, et sa mort, croyez-moi, vous mettra bientôt en état d'en prendre un plus aimable* (Id., VII, 141, Av., act. III, sc. 4 ; la phrase signifie : *cela n'est pas de nature à durer*) ; *Monsieur, je ne suis pas pour vous désavouer* (Rac., II, 178, Plaid., v. 443 ; cela équivaut à : *je ne suis pas disposé à*)¹.

RENDRE SUIVI D'UN ADJECTIF. — Ce n'était pas assez d'avoir exclu la périphrase faite de *rendre* et d'un participe présent ou passé (cf. t. III, 339-340). Bouhours entreprit de limiter le nombre des adjectifs qui pouvaient former locution avec le verbe *rendre* : on ne dit point *rendre vuide, plein*, pour dire *vuider, remplir* (Entr., 145). Il semble bien que la même idée ait hanté les rédacteurs du *Dictionnaire* de l'Académie, car ils disent : « le verbe signifie quelquefois, Faire devenir, estre cause que quelqu'un, que quelque chose devient ce qu'il n'estoit pas » (A. et A²). Cependant Barbier d'Aucour avait très justement observé que *vider* marque seulement l'action, *rendre vuide* au contraire marque le résultat de l'action entière et achevée (Sent. Cl., 1776, II, 393-394 ; 1671, 83).

Les exemples ne sont pas rares : *Adieu, songez, de grace, à me rendre content* (Th. Corn., Am. à la m., act. II, sc. 4). Il va sans dire qu'avec certains adjectifs le tour ne pouvait être condamné, puisqu'il n'y a point de verbe qui puisse le remplacer : *Ne rendez point ma demande frivole* (Regn., Les Souh., sc. 1) ; *Ses divers états l'avoient rendue flatteuse, insinuante, complaisante, cherchant toujours à plaire* (S^t-Sim., Extr., II, 69) ;

SE RENDRE SUIVI D'UN PARTICIPE. — *Se rendre* avec un participe passé est blâmé par Bouhours, comme *rendre*. On dit : *il se rend aimable*, mais non : *il se rend aimé* (Entr., 145 ; cf. D., 84). Toutefois personne, à ma connaissance, ne songe à distinguer *se rendre aimable*, au sens de « faire un effort pour être aimable », et *se rendre aimé*, au sens aujourd'hui perdu de « devenir » (cf. dans la langue actuelle : *se faire vieux*).

1. Lemoine me montra l'endroit de la muraille qui couvroit le corps de M. de Vendôme près de l'autre porte, lequel, à sa mine et à son discours, n'est pas pour en sortir jamais (S^t-Sim., Extr., II, 299) ; un fort honnête Medecin, qui est pour en avoir la fièvre (Palaprat, Le Grond., act. III, sc. 1, 95).

Les deux sens coexistent pourtant (cf. t. III, 341) :

1° *Mariane pour vous, s'estoit renduë aimable* (Hauter., *Bourg. de qual.*, act. V, sc. 2)¹ ;

2° *son indignation se rendoit trop forte* (Segr., *Nouv. fr.*, 1657, 6° nouv., 103)² ;

S'EN ALLER SUIVI D'UN INFINITIF. — Il s'emploie, soit au présent, soit à l'imparfait, et il a le sens soit d'un futur, soit d'un futur dans le passé. Le tour est encore absolument classique. A² cite : *Le Sermon s'en va commencer, s'en va finir.*

Voici des exemples au présent : *Avec la liberté Rome s'en va renaitre* (Corn., III, 394, *Cin.*, v. 226) ; *La voici qui s'en va venir* (Mol., VI, 273, *Le Sic.*, sc. 16 ; cf. *Id.*, III, 252, *Ec. des Fem.*, v. 1362) ; *Et ce triomphe heureux qui s'en va devenir L'éternel entretien des siècles à venir* (Rac., III, 171, *Iphig.*, v. 387-388 ; cf. *Id.*, *ib.*, 202, *Ib.*, v. 1024)³.

En voici à l'imparfait : *Le vautour s'en alloit le lier* (La Font., II, 364, v. 48)⁴.

Mais les puristes étaient hostiles à cette périphrase. Chevreau la juge basse (*Ms. Niort*, 126, dans Boiss.), et Regnier-Desmarais familière (*Gram.*, 1706, in-12, p. 537). C'est le signal d'une décadence qui va commencer.

FAILLIR ET PENSER. — Andry de Bois-Regard considérait que *faillir* n'était plus bon, malgré l'exemple de Coëffeteau et de Vaugelas, et qu'il devait être remplacé par *penser* (*Suit.*, 99). Les exemples de *penser* sont en effet extrêmement nombreux. La suite a prouvé que l'opinion d'Andry était fautive. J'ai cependant voulu la rapporter, puisque nous sommes encore sans renseignements exacts

1. Qu'il (le lecteur) se rende donc attentif, non pas tant à ma parole qu'à l'ordre des jugemens de Dieu (Boss., *Apoc.*, 77, Préf.) ; n'est-ce pas se rendre sourd à la vérité éternelle (Id., *Déf. de l'Hist. des Var.*, 63, § 17) ; Mais rendons-nous témoins du miracle tous deux (Montfl., *Dame med.*, act. V, sc. 4).

2. Bon, voyons si son feu se rend opiniâtre (Mol., I, 166, *Et.*, v. 936) ; la dame se rendit Belle et bonne religieuse (La Font., V, 459, note 1) ; Et la fièvre, demain se rendant la plus forte, Un bénitier aux pieds va l'étendre à la porte (Boil., *Ep.*, III, v. 41-42) ; A cette fois, il se rend traitable (Boss., *Apoc.*, 700).

3. Un de ses fils s'en va mourir encore (Sév., III, 462) ; Que de rimeurs blessés s'en vont fondre sur nous (Boil., *Sat.*, IX, v. 298) ; Que de biens, que d'honneurs sur toi s'en vont pleuvoir (Id., *Ib.*, VIII, v. 186 ; cf. *Id.*, *Ép.*, VI, v. 91) ; il lui représente qu'il s'en va mourir (Perrault, *Rec.*, 279).

4. Comme il s'en alloit accomplir son dessein, il ne trouva qu'une grande rivière (Sorcl., *Berg. extrav.*, liv. V, I, 334) ; Quand je sçeu qu'il vivoit depuis qu'il me vint dire Qu'il s'en alloit mourir (Del. de la po. fr., *Lingendes*, 742) ; Encore un peu, ma foi, je m'en allois les vendre (Corn., II, 94, *Gal. du Pal.*, v. 1421).

sur la date où un des deux semi-auxiliaires a commencé à éliminer l'autre¹.

AUTRES PÉRIPHRASES VERBALES. — Si quelques formes périphrastiques tombent en désuétude, en revanche celles qu'on conserve sont considérées comme un des agréments de la phrase. Les théoriciens sont parfois embarrassés pour les expliquer de façon un peu exacte; malgré cela, — et la chose est assez rare pour être soulignée, — ils les conservent et même les recommandent.

Andry de Bois-Regard a, sous le titre d'*Additions élégantes*, une observation très caractéristique : « *quand le Sublime vient à paroistre, dit-il, est mieux que... paroist; Là-dessus il arrive que cette Chrisis meurt est mieux que Chrisis meurt; Si Vous allez embarasser est mieux que... si vous embarassez; il commença... à se fâcher est mieux que... il se fâcha; Il se mit, il se prit à rire... est mieux que... il rit* » (*Refl.*, 23-24). Il ne faut pas croire que la remarque soit particulière à ce grammairien de second ordre. Racine a souligné *se mit* dans une phrase de Vaugelas : *La cavalerie des Perses se mit à charger furieusement l'aile gauche* (VI, 355, *Liv. ann.*). Et il est peu probable que ce fût parce que le tour lui déplaisait. Richelet dit : ce mot signifie souvent *commencer à*, et quelquefois il se met seulement par élégance. Là-dessus il cite Vaugelas et d'Ablancourt².

Au mot *aller*, l'Académie note : *Aller* se met aussi quelquefois devant des verbes, pour donner seulement plus de force à l'expression : *Il s'est allé s'embarasser dans cette affaire....* Il ne se dit qu'en mauvaise part³.

Au mot *venir*, le même recueil observe : « façon de parler ordi-

1. Richelet voudrait que le verbe *faillir* fût suivi de *à*. Et il cite deux exemples : *Il faillit à être lapidé* (Abl., *Rét.*, I, 1, v. 3); *La nouvelle de sa mort faillit à la faire mourir* (Bussy). On retrouve cette règle dans le *Dictionnaire* de l'Académie (A., A²).

Il y a beaucoup d'exemples conformes : *ce certain homme que j'ai failli à épouser* (M^{lle} de Bussy, dans Sév., III, 436-437); *je faillis à vous vouloir mal* (S^t Aignan, Ead., I, 497); *Il avoit veu Lucrece dans cette eglise (j'ay failly à dire : que j'ay déjà décrite)* (Fur., *Rom. bourg.*, I, 37); *l'affaire s'est discutée avec tant de chaleur qu'on a failli à se battre* (Id., *Fact.*, I, 196). On trouve aussi *de*, mais au sens de « manquer de » : *ne faillez pas de venir* (La Rochef., III, 283).

2. *Tous les Dieux se prirent à rire* (Rac., VI, 436, *Rem. sur l'Od.*); *elle s'est prise à pleurer amèrement* (Mol., V, 346, *Am. méd.*, act. I, sc. 6).

3. *Avec les visions... qu'il est allé se mettre en tête* (Mol., VIII, 47, *Bourg. Gentilh.*, act. I, sc. 1); *On me croyoit trop raisonnable... pour m'aller souvenir* (La Rochef., II, 448). Les exemples sont si nombreux qu'il n'est pas besoin d'en citer. Je noterai ici que l'on rencontre encore parfois *aller* employé auprès d'un temps de verbe auquel il donne, comme en moyen français, le sens de *tout à coup* (cf. t. II, 364) : *Je m'alloy appercevoir que le Billet du Prince n'estoit que signé de sa main* (Bussy-Rab., *Mem.*, I, 255); *Il soupçonna même.... Il sçavoit qu'elle étoit artificieuse et d'une humeur fort jalouse. Enfin il alla se ressouvenir que le même jour que...* (*Le grand Alcandre frustré*, 72); enfin, avec le tour impersonnel : *Il me va souvenir que nous estions assez près du logis de la Presidente* (Bussy-Rab., *Mem.*, I, 44).

naire qui se construit avec toutes sortes de verbes à l'infinitif, comme *Venir à faire, venir à dire*, sans rien adjoindre de particulier au sens du verbe avec lequel elle se construit » (A.; cf. A²)¹.

Au mot *arriver*, la deuxième édition du *Dictionnaire* porte : « *Arriver*, dans plusieurs phrases du style familier, Se joint impersonnellement à l'infinitif des verbes, avec lesquels il n'a d'autre signification que celle des verbes mêmes. Ainsi on dit, *La première fois qu'il vous arrivera de faire telle chose*, pour dire, *La première fois que vous ferez*, etc. ».

Quoiqu'il soit très dangereux de contester sur ce point avec des contemporains, il me paraît difficile d'accepter telle quelle leur opinion, d'après laquelle ces sortes de locutions n'ajouteraient rien au verbe. Il semble que, dans chacun des cas, elles expriment une nuance parfaitement sensible. *Se met à pleurer* contient l'idée d'entrer dans l'action, de même *ils se prirent à pleurer* est tout autre chose qu'*ils pleurèrent*. *Pourquoi va-t-il se charger d'une pareille tâche* n'indique pas le mouvement, il n'est cependant pas synonyme de *pourquoi se charge-t-il*; *on vint à parler de cette affaire* semble insinuer que ce fut dans la suite de la conversation, sans préméditation; *s'il arrive que l'on plaise* marque que c'est là le résultat d'un accident². Ce sont des formes qui, dans les langues analytiques, interviennent pour marquer l'entrée dans l'action, la soudaineté de cette action, etc., et qui jouent un rôle considérable dans l'expression de la physionomie véritable de cette action, en soulignent le caractère et les relations avec la suite des faits dont on parle.

1. *En venant à vouloir voir clair aux effets de notre marquise* (Mol., VII, 159, Av., act. IV, sc. 1; cf. Id., V, 175, *D. Juan*, act. IV, sc. 4, etc.); *Par la suite du discours l'on vint à tomber sur celui que...* (La Bruy., I, 36, *Car. de Théophr.*; cf. I, 208, 323, 349).

2. Qu'on se reporte au texte de La Bruyère : *ils (les hommes) seroient peut-être pires, s'ils venoient à manquer de censeurs ou de critiques; c'est ce qui fait que l'on prêche et que l'on écrit... On ne doit parler, on ne doit écrire que pour l'instruction; et s'il arrive que l'on plaise, il ne faut pas néanmoins s'en repentir* (I, 105-106, *Car.*). Cf. *s'il fallait que: S'il falloit qu'elle me vint visiter en équipage de grand-Dame, et qu'elle manquât par mégarde à saluer* (Mol., VIII, 146, *Bourg. Gentilh.*, act. III, sc. 11).

CHAPITRE XV

LES ADVERBES

I. — L'E FINAL. — *ENCOR* devient définitivement une forme irrégulière, usitée en poésie ; en prose Vaugelas, Ménage, Th. Corneille imposent *encore* (Thurot, *o. c.*, I, 183).

DONQUE. — Il est tout à fait abandonné. Le *Dictionnaire* de Richelet le réserve à la poésie. A. donne les deux formes.

AVECQUE. — Il tombe en décadence. Ménage l'eût volontiers conservé devant consonne, sauf devant *quelque*, *quelconque* (*O.*, I, 596). Richelet estime que ce mot « ne se doit écrire de la sorte en prose que pour rompre la mesure d'un vers, ou pour arrondir une période ». Th. Corneille hésiterait même en poésie, malgré la commodité, à s'en servir, et l'Académie conseille aussi de s'en passer (dans Vaug., I, 428-429; cf. Thur., *o. c.*, 185).

Les poètes en attendant en usent et abusent: *Vous êtes romanesque avecque vos chimères* (Mol., I, 107, *Et.*, v. 31); *et si mon sexe, avecque bienséance* (Id., I, 472, *Dép. am.*, v. 1057; cf. Id., IV, 466, *Tart.*, v. 951, etc.); *Pourquoi donc sortir avecque votre armée?* (Rac., I, 402, *Théb.*, var.); *Et la guerre, Seigneur, nous plaît avecque vous* (Id., I, 450, *Ib.*, v. 958, var.; cf. Id., *Ib.*, v. 920, var., et v. 956, var.)¹.

A DROIT. — Je ne sais si on peut considérer comme sérieuse une observation de Bérain indiquant qu'il faut abandonner la vieille

1. Boileau avait d'abord écrit: *une ville importune, Où l'honneur est en guerre avecque la fortune* (*Sat.*, I, v. 129-130). Pradon critiqua: *Avecque* en trois syllabes à la fin d'un vers! L'auteur n'entend guère le nombre (*Tri.*, 42, cité dans l'éd. B. S. P., I, 78, n. 2). De même le passage suivant: *Cependant à les voir, avecque tant d'audace*, a été corrigé en: *Cependant à les voir, enflés de tant d'audace* (Boil., I, 45, *Disc. au Roi*, v. 33). Celui-ci: *Et si leur sang tout pur, avecque leur noblesse, Est passé jusqu'à vous de Lucrèce en Lucrèce*, est devenu: *Et si leur sang tout pur, ainsi que leur noblesse* (*Sat.*, V, v. 85). Toutefois Boileau a gardé: *Tous les jours je me couche avecque le soleil* (*Sat.*, VI, v. 98; voir éd. B. S. P., I, 147, n. 5).

Cf. *M'entretenir moi seule avecque mes douleurs* (Rac., I, 568, *Alex.*, v. 960); *L'homme se porte en tout avecque violence* (La Font., VI, 357, v. 311); *Les Loups firent la paix avecque les Brebis* (Id., I, 240, v. 2; cf. 297, v. 22, etc.; cf. Regn., *Le Joueur*, act. II, sc. 11; *Le Lég.*, act. I, sc. 2; *Mén.*, act. III, sc. 4; *Démocr.*, act. V, sc. 5).

forme à *droit* en faveur de à *droite*. En effet Bérain en donne pour raison qu'on sous-entend *main* (*Nouv. Rem.*, 198)¹. A *droit* disparaîtra, mais on le trouve alors partout, et certains exemples ne laissent aucun doute : *Votre haut appetit en prend à gauche, à droit, Et rien à votre goût n'est trop chaud ni trop froid* (Th. Corn., *Am. à la mode*, act. IV, sc. 1)².

II. — *EMENT* OU *ÉMENT*. — J'ai indiqué au tome III, 346, que les adverbes en *ement* avaient commencé depuis le xvi^e siècle à prendre une forme nouvelle en *ément* (cf. Thurot, *o. c.*, I, 126). C'est à l'époque où nous sommes que le mouvement s'est définitivement prononcé. Le P. Bouhours a essayé de poser la règle³ : « quand l'adjectif masculin a un *é* fermé à la fin, l'adverbe qui luy répond a aussi un *é* fermé devant *ment*. Ainsi on dit *asseûrement* d'*asseûré*, *démesurément* de *démesuré*, *aisément* d'*aisé*, *sensément* de *sensé*, car cet adverbe est en usage depuis quelque temps ; *aveuglement* d'*aveuglé*. On prononce de mesme, quand l'adjectif d'où vient l'adverbe, a une *s* à la fin, *expressément*, *précisément*, *confusément*, d'*exprés*, *précis*, *confus*. Au contraire, quand l'adjectif masculin n'a ni *e* ni *s* à la fin, comme *seûr*, *fort*, etc., ou qu'il a un *e* muet, comme *juste*, *horrible*, etc., l'adverbe a toujours un *e* muet devant *ment*, *seûrement*, *fortement*, etc., *justement*, *horriblement*, etc. Il y a trois ou quatre adverbes qui ne suivent pas la regle commune, *communément*, *profondément*, *conformément* » (*Rem.*, 197-198). Th. Cornaille se borne à reproduire cette règle (*Vaug.*, II, 170).

C'est sur les derniers adverbes qu'on discute. Tout le monde rejette *extrêmement*. Mais au contraire *profondément*, *communément*, *conformément* l'emportent sur *profondement*, etc. (*Mén.*, *Q.*, I, 5 ; Bér., *Nouv. Rem.*, 191 ; Hindret, 124 et suiv. ; cf. Rosset, *Mél. Brun.*, 440).

Il faut se souvenir toujours à ce propos que l'accent est fort rarement employé à cette place dans les impressions. Un exemple

1. « Il n'y a qu'un moment qu'au commencement de l'article precedent le Relateur disoit. à *droit*, en masculin, et icy il dit en feminin, à *droite*, c'est à dire à *main droite*. le Relateur se donne le change. Il n'est pas assuré ny uniforme dans son style » (*Riches.*, *Prise de Fribourg*, 183).

2. *Outre qu'à droit, à gauche, et devant et derriere* (*Id.*, *Comt. d'Org.*, act. V, sc. 8) ; *on prend la Tabacchiere, Soudain à gauche, à droit, par devant, par derriere* (*Id.*, *D. Juan*, act. I, sc. 1) ; *L'un à droit, l'autre à gauche* (*Boil.*, *Sat.*, IV, v. 43) ; *Baccus et l'Amour font débauche Buons à droit, buons à gauche* (*Poisson*, *Foux divertis.*, act. III, sc. 12) ; *Nous sommes attaqués à droit et à gauche* (*Boss.*, *Fête de la Purif.*, éd. Leb., V, 24) ; *il ne fait pas comme plusieurs, qui regardent à droit et à gauche* (*Id.*, *Car. St-Germ.*, *Id.*, *ib.*, 98) ; *il biaise naturellement et va à droit ou à gauche* (*La Bruy.*, I, 258, *Des biens de fort.* ; cf. *St-Sim.*, XIX, 73, etc.).

3. Vaugelas avait commencé (II, 168).

comme celui-ci : *j'ay sçeu t'obeïr aveuglement* (*Merc. repr.*, 2), où l'adverbe est dépourvu d'accent ne prouve rien. Il faut s'assurer de l'orthographe du livre, et autant que possible apporter de nombreuses références. Tobler a tenté d'expliquer l'origine de ce changement. D'après lui, *communément* se rattache à *communel*, *aveuglément* à *aveuglé*, *conformément* (et par suite *énormément*) à *conformé*, *commodément* à *accommodément*, *confusément*, *diffusément*, au latin prononcé à la française *confuse*, *diffuse* (*Mél. de gr. fr.*, trad. Kuttner et Sudre, chap. xiv). Il est possible que ces diverses causes aient agi. La plus active, suivant moi, a dû être cependant l'analogie des adverbes en *ément* (*ément*) qui étaient si nombreux : *assurement*, etc.

III. — L'S A LA FINALE. — Le sens de la valeur de cette *s* est complètement perdu. C'est une question d'orthographe, quelquefois d'euphonie.

Ménage l'a discutée au chapitre xxxvii de ses *Observations* (I, 81). Th. Corneille et l'Académie ont aussi donné leur avis sur les mots examinés par Vaugelas. On trouve le résumé de leur opinion dans Thurot (*o. c.*, II, 58 et suiv.). Il importe toutefois d'y ajouter l'opinion de Bérain qui, en sa qualité de simplificateur de l'orthographe, est hostile à cette *s* inutile (*Nouv. Rem.*, 144).

Presque s'écrit sans *s* (*Mén.*, *O.*, I, 82; *Bér.*, *Nouv. Rem.*, 145). *Certes* au contraire garde toujours *s* (*Mén.*, *O.*, I, 86); Bérain voudrait la supprimer; cependant il la tolère « en poésie » (*Ib.*, 146).

Pour les autres adverbes et prépositions, l'usage est de les écrire sans *s* en prose; en poésie *s* se conserve pour la commodité.

Guère est seul possible en prose; en poésie, l'*s* est commode, « toutefois on auroit peine à souffrir ce vers : Qui ne rend pas de soins, n'est guères amoureux » (Th. Corn., dans Vaug., I, 405)¹.

Même, adverbe, ne s'écrit pas, comme l'eût voulu Vaugelas; la plupart considèrent qu'il est indifférent d'y ajouter *s* ou de la retrancher (*Mén.*, *O.*, I, 85)².

Jusques. Vaugelas avait autorisé *jusqu'à* et *jusques à* (cf. t. III, 347). Marg. Buffet n'avait fait que le répéter (*N. O.*, 115); Ménage aussi admet *jusqu'* ou *jusques* devant voyelle (*O.*, I, 81). Mais les grammairiens discutèrent particulièrement sur la locution *jusqu'aujourd'hui*. Andry se prononce longuement contre elle, affirmant que

1. Ménage acceptait les deux orthographes (*O.*, I, 85); Bérain écarte complètement *guères*, sauf dans les vers (*Nouv. Rem.*, 145).

2. Richelet, l'A. sont de cet avis. Mais, dans ses *Observations* sur Vaugelas, l'Académie indique qu'il vaut mieux écrire *mesme* (I, 80). C'était déjà l'opinion de Bérain (*Nouv. Rem.*, 145).

l'usage a changé depuis qu'*aujourd'hui* ne fait plus qu'un mot, et qu'il faut dire *jusques à aujourd'hui* (*Refl.*, 4). A l'Académie, si on en croit Tallemant, on décida pour *jusqu'à aujourd'hui*, sans condamner *jusqu'aujourd'hui* (*Décis.*, 155)¹.

VIEILLISSEMENT DE CERTAINS ADVERBES. — AU DEMEURANT. — (Cf. t. III, 354). L'expression est décriée. Thomas Corneille (*Vaug.*, II, 5), Marg. Buffet (*N. O.*, 74) abondent dans le même sens que Vaugelas, et le *Dictionnaire* de l'Académie la taxe de vieille. La Fontaine en use hardiment², mais les classiques l'ont évitée.

CI. — Il ne se conserve plus que dans quelques expressions : *de ci à trois lieues*, *entre ci et ce temps là*³.

COMME QUOI. — (Cf. t. III, 296). Vaugelas l'avait « vu naître ». Ses commentateurs constatent qu'il a déjà vieilli (II, 13-14). Il est resté néanmoins dans la langue populaire, mais non au sens interrogatif.

CONTREMONT. — (Cf. t. III, 378). Il était encore dans Racan : *La Seine dans son lit verra plustost son onde Rebrousser contremont sa course vagabonde* (*Berg.*, act. II, sc. 5). Boileau, dans ses *Héros de romans*, cite un vers rocailleux de Chapelain : *Et, grim pant contre-mont, la dure terre quitte*. Il est à noter que le mot est encore dans Richelet, Furetière, A.

DE LONGTEMPS. — Il a été blâmé par Bary qui, à la phrase : *Il prit un Poignard qu'il gardoit de longtemps*, propose de substituer : *qu'il y avoit longtemps qu'il gardoit* (*Rhet. fr.*, 248). On en trouve des exemples dans les textes, si les *Lexiques* l'ont oublié⁴. Au XVIII^e siècle, Féraud se croira encore obligé de condamner l'expression; on sait qu'elle a néanmoins subsisté, mais avec un emploi restreint.

DE LA EN AVANT. — Il est « provincial » comme d'*aujourd'hui en avant* (A. de B., *Refl.*, 158); *Fur., *A., mais manque dans les autres lexiques. Je ne l'ai trouvé que dans le texte du traducteur de saint Augustin cité par Andry : *Il l'asseura que la Ville seroit de là en avant hors d'atteinte* (*Refl.*, 158).

1. *Jusques à ce jourd'hui* est dans La Rochefoucauld (III, 63); *jusqu'aujourd'hui*, dans Racine (III, 639, *Ath.*, v. 625; cf. *Id.*, III, 340, *Phéd.*, v. 99).

2. *Onc il ne fut une plus forte dupe Que ce vieillard, bon homme au demeurant* (La Font., IV, 92, v. 89-90); *Au demeurant, qu'il n'y retourne plus* (*Id.*, IV, 234, v. 144; cf. *ib.*, 265, v. 297; 460, v. 19; 482, v. 202, etc.).

3. Les expressions formées de *entre ci* sont très courantes : *Je partirai entre ci et la Pentecôte* (Sév., II, 205); *Nous verrons entre ci et Pâques* (Ead., II, 533); *On croit que nous aurons, entre ci et demain, un premier président* (Ead., III, 34; cf. X, 210; III, 46; V, 382; III, 267, etc.); *entre ci et un an* (Rac., VII, 156, *Lett.*; cf. VII, 136, *ib.*); *Vous sçavez que cette place doit se rendre le premier de Septembre prochain si elle n'est secouruë entre-cy et ce temps-là* (Bussy-Rab., *Mem.*, I, 432).

4. *Je vous connois de longtemps* (La Font., I, 137, v. 12; cf. *Id.*, VIII, 423, v. 5); *je ne puis être encore de longtemps en état de monter à cheval* (La Rochef., III, 401).

DERECHEF. — Il paraissait à Richelet un peu vieux, et bon surtout pour le burlesque¹.

DEXTREMENT. — Il est rebuté par Richelet et l'Académie. Corneille l'a plusieurs fois corrigé (ainsi IV, 214, *Ment.*, v. 1377). Littré cite quelques exemples, l'un de Bossuet, l'autre de St-Simon. Le mot est plusieurs fois dans Bossuet, ainsi dans le *Sermon sur l'honneur du monde*.

EN ENHAUT ET EN EMBAS. — C'étaient des façons de parler vicieuses, aux yeux de Ménage (*O.*, I, 509). Littré les a trouvées dans Fontenelle, mais elles sont fort rares (cf. un ex. de Perrault, cité par Trévoux dans Livet, *Lex. de Mol.*). L'exemple du *Bourgeois Gentilhomme* est très significatif. Molière s'amuse à faire parler ce prétendu seigneur comme son tailleur : c'est de la satire verbale. M. Jourdain : *Qu'est-ce que c'est que ceci ? vous avez mis les fleurs en enbas.* — Maître Tailleur : *Vous ne m'aviez pas dit que vous les vouliez en enhaut....* — M. Jourdain : *Les personnes de qualité portent les fleurs en enbas ?* — Maître Tailleur : *Si vous voulez, je les mettrai en enhaut* (VIII, 93-94, act. II, sc. 5).

SUR CES ENTREFAITES. — Il vieillit, d'après Furetière. Bouhours le défend contre un historien qui se vantait de ne s'en être jamais servi (*Suit.*, 106). Il faut noter que A. l'avait oublié. On l'a remis aux additions. Il est dans A². *L., *H. D. T., ⊖ Hug. On trouve la locution au singulier : *sur cette entrefaite, celui qui l'avoit appelé arrive* (d'Ouville, *Contes*, I, 97) ; *L'ennemi vient sur l'entrefaite* (La Font., II, 25, v. 8).

FINALEMENT. — Après avoir vaincu *finablement*, *finalelement* avait été lui-même considéré comme n'étant pas du beau style (Vaug., I, 93). Th. Corneille (ib.), Richelet le trouvent vieux².

FORCE. — *Force vin* n'était pas du « beau stile », suivant Bérain, qui préfère *beaucoup de Vin* (*Nouv. Rem.*, 200). Est-ce pour cela que Racine l'a souligné dans le Quinte-Curce de Vaugelas ? *faisant allumer force flambeaux* (VI, 355)³. J'en doute un peu, car l'expres-

1. Corneille l'avait employé dans *Horace* (III, 328, v. 1059) ; Molière l'a (III, 187, *Ec. des Fem.*, v. 353) ; il est aussi dans *Elomyre hypocondre* (act. IV, *Divert. com.*, sc. 2). C'est un mot familier à La Fontaine (I, 142, v. 21 ; 151, v. 28 ; IV, 476, v. 155 ; etc.).

2. Il y aurait lieu de rechercher si les écrivains classiques l'ont employé ; les *Lexiques* n'en disent rien. Il est chez Bossuet, mais en qualité de terme technique : « Ces deux mots *totalelement* et *finalelement* estoient ceux sur lesquels principalement rouloit la dispute. Perdre la foy et la grace de la justification *totalelement*, c'estoit la perdre tout-à-fait un certain temps ; la perdre *finalelement*, c'estoit la perdre à jamais et sans retour » (*Hist. des Var.*, II, 426).

3. Voilà Monsieur le Marquis qui en dit *force mal* (Mol., III, 333, *Crit. de l'Ec. des Fem.*, sc. 5 ; cf. *force bien*, V, 151, *D. Juan*, act. III, sc. 3) ; il est à propos ensuite qu'il prenne un bain d'eau pure et nette, avec *force petit-lait clair* (Id., VII, 275, *M. de Pourc.*, act. I, sc. 8 ; etc.) ; *Force gens font du bruit en France* (La Font., I, 434, v. 11 ; cf. II,

sion est dans tous les lexiques, et les exemples en sont innombrables. Resterait pourtant à savoir si on en trouverait beaucoup dans les genres « nobles ».

INCONTINENT. — Encore donné sans observation par Richelet, A. et A², il était blâmé par Chevreau (*Ms. Niort*, 6, dans Boiss.; cf. *Ib.*, 172). Mais l'observation est tardive et isolée. On ne s'étonnera donc pas que l'adverbe soit dans tous les textes¹.

OUI BIEN. — Il devient rare et bas. Il était très commun dans Loret. Racine l'a mis dans une lettre : *Je n'ai point encore vu M. Fagon, ... oui bien M. Daquin* (VI, 569, août 1687).

PARTANT. — (Cf. t. III, 366). Ménage, tout comme Vaugelas, le juge vieilli (*O.*, I, 390). Th. Corneille (Vaug., I, 360), Marg. Buffet (*N. O.*, 46), Richelet opinent dans le même sens. L'Académie accepte qu'il vaut un peu mieux précédé de *Et* (*Dict.*). C'est sans doute pour cela qu'on trouve surtout cette expression : *Et partant réprouvé* (Boil., *Ép.*, XII, v. 201); *Et partant, s'agissant également dans toutes ces phrases de lier le commencement avec la fin* (S^t Réal, *De la crit.*, 249; cf. Fur., *Rom. bourg.*, I, 96). Il est probable que le célèbre vers de La Fontaine : *Plus d'amour, partant plus de joie* (II, 95, v. 14), contribua à sauver ce mot.

PETIT (UN). — Le *Dictionnaire* de l'Académie déclare que l'expression est « adverbiale et populaire ». A la vérité on ne la trouve guère dans les textes nobles².

POUR LORS. — (Cf. t. III, 361 et 366). Richelet voulait qu'à sa place on dit *alors*. Andry soutient l'expression, car il voudrait prendre *alors* dans un sens « plus général et plus vague » que *pour lors* (*Suit.*, 261). L'Académie ne rejetait pas *pour lors*, à la condition qu'on l'appliquât au passé ou au futur (dans Vaug., I, 323). Il n'y a aucune trace de condamnation dans le *Dictionnaire*, et cependant on a prétendu que le mot n'était pas « du goût de l'Académie Française. Quand M. de La Bruyère s'en est servi, dit son Censeur, il n'étoit pas encore Académicien. *Pour lors* est tout à fait banni du beau langage ; il semble que l'Auteur ait voulu le rappeler de ce bannissement, car il lui a donné place en plusieurs endroits »

¹78, v. 61 ; IV, 433, v. 535); *Frère Philippe souhaité Avoit force dévots* (Id., V, 18, v. 131-132); *Mettre à part force bon ducats* (Id., II, 181, v. 36); *Force moutons* (Id., II, 96, v. 26, etc.); *on a fait courir force billets* (La Rochef., III, 92); *Il se trouva hier au Palais-Royal force monde* (Id., III, 92; cf. I, 230); *Je connois force huissiers* (Rac., II, 176, *Plaid.*, v. 381); *force sauce autour* (Id., VI, 139, *Rem. sur l'Od.*); *Force caresses* (Id., VI, 419, *Lett.*; cf. VI, 561, *Lett.*; VI, 402, *Rem. sur l'Od.*, etc.).

1. Cf. Livet, *Lex. de Mol.*

2. *Vous grondez, ce me semble, un petit* (Mol., III, 200, *Ec. des Fem.*, v. 549); *Je commence à mon tour à le croire un petit* (Id., VI, 384, *Amph.*, v. 471; cf. Id., 397, *Ib.*, v. 732); *Il s'amuse à bâtir un petit* (Sév., VI, 544); *Ne lui donnez plus rien qu'un petit de panade* (La Font., VIII, 274 et note 2, *Songe de Vaux*).

(*Sent. crit. s. les Caract.*, 49). De fait, *pour lors* commençait à vieillir. On le trouve surtout dans des textes comiques ou satiriques : *ie n'avois que quinze ans pour lors* (*Regn.*, *Coq.*, act. II, sc. 12) ; *son sifleur estant... pour lors à la campagne* (*Fur.*, *Rom. bourg.*, II, 54)¹.

SI = SI FAIT. — (Cf. t. III, 368). *Si fait* était devenu une formule invariable². Th. Corneille jugeait que ceux qui avaient quelque soin de parler ne devaient point s'en servir (*Vaug.*, II, 176). L'Académie aussi la trouvait basse, de Callières « dure et mal polie » (*Du bon et mauv. us.*, 146). Elle est commune chez les comiques³, mais chez eux seulement⁴.

SI = POURTANT. — Dans ce sens il n'avait plus besoin d'être condamné (cf. t. III, 369). Th. Corneille et l'Académie ne firent que confirmer Vaugelas (II, 176). Le grand Corneille travailla à en purger ses œuvres : *Si faut-il pour ce nom que je vous importune* devint en 1660 : *Permettez pour ce nom...* (II, 107, *Gal. du Pal.*, v. 1690, var. ; cf. I, 243, *Mél.*, v. 1700, var.). Et Furetière le mettait intentionnellement dans la bouche de ses bourgeois⁵.

1. Il se rencontre pourtant ailleurs aussi : *pour lors, la Reine n'avoit quoi que ce soit à donner* (*La Rochef.*, II, 448) ; *il a pour lors un caractère original et inimitable* (*La Bruy.*, I, 139, *Des ouvr. de l'espr.*) ; *Quel autre parti... que d'oser pour lors être de l'avis* (*Id.*, I, 124, *Ib.*) ; *ce qui est pour lors présent à mon esprit* (*Lamy, Rhétor.*, 14) ; *Le mal se reposa pour lors : ce fut dans les environs de l'an 260 et 270* (*Boss.*, *Apoc.*, 178 ; cf. *Catech. de Meaux*, 223). On trouve aussi *pour l'heure* (*Loret*, 28 avr. 1652, v. 191) et *pour cette heure* (*La Rochef.*, III, 15, 131, etc.).

2. Cependant Andry était d'avis de reconnaître aussi *si fais bien* : « Il y a peu de gens qui se plaisant à une chose, et qui entendant dire qu'un autre ne s'y plaist pas, ne fasse cette réponse. *Si fais bien moy*, par exemple, si je dis à un amy qui aimera le jeu, *pour moy je n'aime gueres à jouer* : il me répondra : *si fais bien moy*. On dit mesme *si fait bien luy, si font bien eux*. Cette maniere de parler nous vient des Italiens qui disent *si*, quand ils veulent affirmer une chose. Quelques personnes néanmoins y trouvent à redire : mais elle me paroist si naturelle, si naïve et d'ailleurs si usitée que je ne crois pas qu'on la doive condamner ; et il me semble que cét Auteur s'en est servi assez à propos qui a dit : « Ce n'est pas au cœur que vont les choses que l'homme mange, ainsi elles ne sçauroient le souiller *si font bien celles qui en sortent* ». Il faut remarquer cependant que ce terme n'est pas du haut stile, et qu'il n'est bon que dans le discours familier » (*Refl.*, 637-638).

3. *Car temps perdu, dit-on, ne se recouvre pas*. — *O que si fait, Monsieur* (*La Thuillierie, Crispin precept.*, sc. 6) ; *Mais quel est ce présent ? — Je vous donne un mari. Vous en riez ? — Non, mais... — Si fait, vous avez ri* (*Montfl., Trigaudin*, act. I, sc. 5) ; *Mais qu'importe pour nous ? — Si fait, il nous importe* (*Id.*, *Ib.*, act. II, sc. 9) ; *C'est de Monsieur Crispin que vous voulez parler. — Point. — Eh ! si fait, si fait* (*Id.*, *Crispin gent.*, act. III, sc. 2) ; *Que ne me disiez-vous qu'il avoit des cochons ? — Eh ! je ne pensions pas qu'il en fut plus coupable. — Si fait, si fait* (*Regn.*, *Vendanges*, sc. 16) ; *Que vois-je, Pierrot ? Ai-je la berlue ? Oui... Non... Si fait : c'est elle ; c'est ma sœur* (*Id.*, *Fill. err.*, act. I, sc. 7).

4. On voudrait savoir si c'est pour donner à Chrysale l'air d'un barbon que Molière lui fait employer l'expression analogue *aussi fais-je* : (Vous devez) ...prendre mon courroux. — *Chrys.* : *Aussi fais-je* (*Mol.*, IX, 93, *Fem. Sav.*, v. 443). Chevreau avait censuré dans Malherbe : *Si le plaisir me fuit, aussi fait le sommeil*. Cette manière de parler est vieille, observe-t-il (*Ms. Niort*, 134, dans Boiss.).

5. *Je n'ai acheté ce procès que cent escus et si j'en ai dès-ja retiré près de mille francs* (*Rom. bourg.*, II, 14 ; cf. *Ib.*, II, 124 ; *Ib.*, I, 118 ; *Ib.*, I, 42).

Malgré cela *si faut-il* persistait à vivre dans l'usage familier¹ (cf. t. III, 369, note 1). L'Académie le condamna en passant (dans Vaug., I, 138).

SI EST-CE QUE. — Il avait sur le simple *si* l'avantage de renfermer une formule : *est-ce que*, qui faisait désormais partie intégrante d'un grand nombre de formules françaises². Vaugelas l'acceptait sans observations (I, 138). Mais Bouhours (*Rem.*, 582), Richelet, Th. Corneille et l'Académie (dans Vaug., I, 138; cf. A.) le déclarèrent vieux, tout comme *si*.

SI TANT EST. — Il faut user sobrement de cette expression qui est peut-être un peu vieillie, dit Andry (*Suit.*, 341; cf. A.)³.

TANT Y A. — Il est regardé comme vieilli par Bouhours (*Suit.*, 311), et l'Académie le dit familier (A. et A²). En fait, Racine par exemple ne paraît en avoir usé que dans les *Plaideurs* (II, 206, v. 711). Il est commun chez Bossuet⁴.

TANT SEULEMENT. — Il est exclu par Ménage, même du « discours familier » (*O.*, I, 398). Th. Corneille (Vaug., II, 38), Richelet le disent aussi hors d'usage. L'Académie ne l'a pas, mais Furetière l'a noté⁵.

VOIRE MÊME. — Il n'avait pas été formellement proscrit par Vaugelas (cf. t. III, 373). Bouhours (*Rem.*, 581), Richelet, Th. Corneille (Vaug., I, 110-111), l'Académie (*Ib.*) le déclarent entièrement aboli⁶.

1. *Juste ciel! Quel brutal! Si faut-il que j'en sorte* (Regn., *Mén.*, act. IV, sc. 5); *Il aime à s'engager, mais non pas pour toujours. Si faut-il une fois brûler d'un feu durable* (La Font., VIII, 363, v. 8-9); *Le roi se fâchant davantage dit que si fallait-il pourtant qu'elle le sût* (S^t-Sim., 186, 235, dans L.); *Si falloit-il pourtant qu'il prît quelque nourriture* (*Id.*, XVII, 247).

2. On ne le rencontre guère dans le style noble : *si est-ce qu'elle avoit besoin* (La Font., VIII, 136 et note 1); *si est-ce qu'au toucher et au son de voix il ne m'a semblé* (*Id.*, VIII, 59 et note 1); *Bien que ce soit un secret ineffable, si est-ce toutefois que les Ecritures* (Boss., *Deux alliances*, ex. cité par Huguet).

3. *Croyez que vos bonnes grâces à tous me sont très-précieuses, si tant est que je les aie* (Sév., IX, 468); *l'impossibilité y pourvoira, si tant est qu'elle puisse y pourvoir* (La Rochef., III, 178).

4. *Que sert de réfuter ces absurditez? Tant-y-a que les Chrestiens gagnoient leur cause* (*Hist. Univ.*, 388); *Que je suis aise d'estre repris, pourveu que nous avancions! Tant y a... que le Corps de Jesus-Christ, qui est l'Eglise, sera toujours composé de Pasteurs, de Docteurs, de Prédicateurs, et aussi de peuple* (*Conf. avec M. Claude*, 396); *Il faut des motifs pour nous attacher à l'autorité de l'Eglise; Dieu les sçait... Tant y a que cela se fait, et il est certain que c'est par là qu'il commence* (*Ib.*, 334); *Tant y a, qu'il fut averé que les Prétendus Réformez, en établissant leur Eglise avoient fait tout le contraire de ce qu'ont toujours fait les Orthodoxes* (*Ib.*, 353-354).

5. Seul, La Fontaine paraît avoir osé le risquer : *il enrage De n'avoir pas chez soi pour lui donner Tant seulement un malheureux diner* (V, 169, v. 161-163 et note 2). Tous les autres exemples que je possède remontent plus haut (J. de Schel., *Tyr et Sidon*, act. IV sc. 6, v. 7; *Anc. Th. fr.*, VIII, 90; cf. *Rec. de Rond.*, 1639, 51; Loret, 21 juil. 1657, v. 53).

6. Je marquerai ici qu'Andry de Bois-Regard cite, sans prononcer si cet usage est bon ou mauvais, les expressions : *écoutons voir, goûtez voir*, où il reconnaît le verbe *voir* : « Ce

RÉHABILITATION DE QUELQUES ADVERBES. — *BREF.* — Encore considéré comme vieux par Th. Corneille (Vaug., I, 93) et Richelet, il ne méritait pas d'être conservé, aux yeux de l'auteur de la *Critique*, n'étant pas assez différent d'*enfin* (69). En revanche Bary (*Rhet. fr.*, 1653, 230) et Bérain (*Nouv. Rem.*, 37) l'avaient préconisé à la place de *en somme*. La Fontaine et Molière l'ont employé (Mol., I, 133, *Et.*, v. 437; cf. II, 176, *Sgan.*, v. 169). Ils le sauèrent.

A PRÉSENT. — (Cf. t. III, 353). Il fut réhabilité, sur l'avis de Ménage (*O.*, I, 389). Cf. Bérain (*Nouv. Rem.*, 199), Bouhours (*Rem.*, 588). *Présentement* fut également reconnu bon (Bér. et Bouh., *Ib.*). *Vous ne sauriez à present lui parler* (Palaprat, *Import.*, act. IV, sc. 8, 111)¹.

QUASI. — (Cf. t. III, 368). Il déplaisait encore à Ménage, autant qu'à Vaugelas (*O.*, I, 491). A en croire Marg. Buffet, les Auteurs ne s'en servaient plus, parce qu'il n'est pas du bel usage (*N. O.*, 57). Mais La Rochefoucauld, Molière, Madame de Sévigné ne se résignèrent pas plus à l'abandonner que La Fontaine². Et Richelet protesta vivement contre la condamnation de ce mot. C'est peut-être le plus long plaidoyer qu'il y ait dans son *Dictionnaire*³ : il lui a sans doute été inspiré par une latiniste : Madame de La Fayette.

mot... renferme d'ordinaire une idée de doute et d'incertitude; souvent aussi il fait entendre que ce qu'on en fait n'est que par manière d'acquit, il revient au mot d'un peu dont on se sert en mille occasions : dites-moy un peu, voyez un peu, si, etc. » (*Suit.*, 397-398). La Fontaine en a quelques exemples : *Voire ! écoutez le reste de la fête* (IV, 288, v. 81); *Chapitres, non de rats, mais chapitres de moines, Voire chapitres de chanoines* (Id., I, 135, v. 27-28; cf. IV, 313, v. 171; VIII, 445, v. 80; etc.). Molière l'a employé, mais en le mettant dans la bouche d'un patoisant : *je pense que vlà des hommes qui nageant là-bas.* — *Voire, ce m'a-t-il fait, t'as esté au trépasement d'un chat* (V, 104, *D. Juan*, act. II, sc. 4).

1. Cf. *Eh ! c'est moi qui de vous présentement l'implore* (Mol., I, 458, *Dép. am.*, v. 850); *Dont tout présentement je veux voir les effets* (Id., I, 125, *Et.*, v. 285; cf. I, 465, *Dép. am.*, v. 951 et v. 1559); *Il a présentement assez d'application* (La Bruy., II, 494, *Lett.*); *s'il est certain... qu'il y avoit plus de modestie, qu'il n'y en a présentement dans les Eglises* (Boss., *Tr. de la Com.*, 128). *Présentement que ne profita pas de ce regain de faveur : présentement qu'ils ont reconnu, on dit à present que, maintenant que, et non presentement que, c'est une décision de l'usage* (*Sent. crit. s. les Caract.*, 557).

2. *La passion... rend quasi toujours les plus sots habiles* (La Rochef., I, 32; var. de 1665); *J'ai quasi envie de les prier* (Id., III, 112; cf. II, 464; III, 93; etc.); *sans qu'il parût que les dons... eussent été quasi remarqués par le prince d'Ithaque* (Mol., IV, 181, *Pr. d'El.*, act. III, *Argum.*); *une ville... Aussi grande quasi que Thèbe* (Id., VI, 369, *Amph.*, v. 240-241); *Devine quasi la beauté qu'il* (Racine) *a voulu faire en cet endroit* (d'Andromaque). — *D'accord, Madame, on devine quasi lors qu'on a autant d'esprit que vous en avez, mais cela n'empesche pas que ce ne soit un galimathias* (Subligny, *La Fulle Quer.*, act. III, sc. 6); *mon pauvre cœur est quasi toujours en presse* (Sév., VI, 406; cf. *Ead.*, I, 434); *On ne peut quasi faire un pas* (La Font., VII, 121, v. 7); *Glaque des dents et meurt quasi de froid* (Id., IV, 93, v. 96); *Passé Chavigny, l'on ne parle quasi plus françois* (Id., IX, 292, *Lett.*; cf. IV, 169, v. 160; IX, 62, *Po. div.*; VII, 12, v. 30; etc.).

3. « Tous Messieurs les faiseurs de Remarques et d'observations sur notre langue ont décidé que le mot de *quasi* étoit fort peu en usage, et qu'en sa place on disoit *presque*. Il est vrai que de bons Auteurs en usent ordinairement de la sorte; néanmoins il semble

EN SOMME, SOMME TOUTE. — Ces deux locutions avaient été englobées dans la condamnation de *somme* (cf. t. III, 370). Mais l'Académie dans son *Dictionnaire* et dans sa revision de Vaugelas autorisa le second dans le « stîle familier » (I, 93)¹. Celui-ci resta proscrit. Voir Bary (*Rhet. fr.*, 1653, 230), Bérain (*Nouv. Rem.*, 37). Richelet le déclare vieux et ne l'accepte que dans le burlesque; A³ le considère comme vieillissant.

SENS DE DIVERS ADVERBES. — AU RESTE, DU RESTE. — Richelet les confondait encore, en ajoutant seulement que le premier était plus usité². Bouhours l'en reprend sans le nommer, et distingue l'un de l'autre : « On se sert d'*au reste* quand, après avoir exposé un fait, ou une raison, ou quelque autre matiere, on ajouste quelque chose dans le mesme genre et qui tient à ce qu'on a dit ; ou plutost qui en fait la suite.

« Là elle expose que cette poursuite ne se peut faire qu'à grands frais et sera peut-estre inutile ; qu'*au reste* elle a peu de bien, huit enfans et beaucoup d'affaires.... On employe *du reste*, quand ce qui suit n'est pas dans le mesme genre que ce qui précède, ou n'y a pas une relation essentielle. Je diray par exemple : Il estoit colere, bizarre, emporté ; *du reste* homme d'honneur et bon ami. Je dis *du reste*, parce que *homme d'honneur, bon ami*, n'est pas dans le mesme genre que *colere, bizarre, emporté* » (*Suit.*, 266-268)³.

AUTREMENT. — Dans le sens de *beaucoup, fort*, il est accepté dans la langue écrite. Je n'en ai cependant que des exemples pris à la langue familière ou burlesque : *messieurs les Normans, ... sans faire autrement de façon... Ils mirent plus de cent par-terre Des susdits blondins d'Angleterre* (Loret, 30 may 1654, v. 16-22 ; cf. 11 aoust 1652, v. 70) ; *Ce n'étoit pas autrement sa coutume* (La Font.,

que d'excellens esprits aient eu depuis peu pitié du destin du pauvre *quasi* et qu'ils le veuillent faire revivre, malgré sa destinée. Car ils l'ont employé assez fréquemment dans un livre de reputation qui a pour titre la Princesse de Cleves, et l'on trouve qu'ils ont raison et que *quasi* vient mieux en de certaines façons de parler que *presque* ».

1. *Je te soutiens en somme Que, scélérat pour scélérat, Il vaut mieux être un loup qu'un homme* (La Font., III, 191-192, v. 95-97) ; *Somme toute, il n'y manquoit plus Qu'une seule cérémonie* (Id., V, 214, v. 74-75).

2. Il ajoute : « Il n'y a guere que feu M. d'Ablancourt et ses imitateurs qui disent *du reste*, ce qui suffit à donner de la vogue à *du reste*, car la plupart des imitateurs de ce grand homme sont de grans hommes aussi ».

3. Voici quelques exemples : *Nous allons voir, Monsieur. — Oronto : Au reste, vous saurez Que je n'ai demeuré qu'un quart d'heure à le faire* (Mol., V, 461, *Mis.*, v. 312) ; *Ne faut-il pas, Seigneur, s'étonner au contraire Qu'il en ait si longtemps différé le salaire ? Du reste, il n'a rien fait que par votre conseil* (Rac., III, 51, *Esth.*, v. 860-863). Mais, si on se reporte aux seuls exemples qu'on trouve dans Molière, on voit combien la prétendue règle est étroite et inapplicable (I, 442, *Dép. am.*, v. 160 ; 510, v. 1624 ; IX, 143, *Fem. Sav.*, v. 953 ; V, 354, *Am. méd.*, act. III, sc. 7 ; VIII, 66, *Bourg. Gentilh.*, act. II, sc. 1 ; 88, sc. 4).

IV, 157, v. 9). L'Académie l'enregistre avec l'exemple : *il n'est pas autrement riche*. Cf. Furetière. Andry de Bois-Regard, qui l'a vu dans Coëffeteau, lui trouve de la naïveté, sans observer toutefois qu'il n'est possible qu'en phrase négative (*Suit.*, 17).

BEAUCOUP. — Andry remarque qu'il ne s'emploie pas auprès des adjectifs, à moins qu'avec un adjectif sous-entendu. On ne dit pas : *il est beaucoup riche*, mais : *je le crois habile, et l'on m'a dit qu'il l'était beaucoup* (*Suit.*, 24). Toutefois, si la phrase est négative, *beaucoup* devient licite, et Andry approuve : *il n'est pas beaucoup riche* (*Ib.*). A la vérité, on le trouve quelquefois dans des phrases positives : *Leur savoir à la France est beaucoup nécessaire* (Mol., IX, 174, *Fem. Sav.*, v. 1361 ; cf. VII, 335, *Pourc.*, act. III, sc. 7) ; *Il assurait qu'il estoit beaucoup changé* (Fur., *Rom. bourg.*, I, 23)¹.

Le tour, qu'il s'agit de phrases positives ou négatives, vieillissait. Il avait été très commun².

1. *Ce que vous promettez m'est beaucoup agréable* (Quinault, *La Com. sans comédie*, act. I, sc. 7) ; *Sans mentir votre sort est beaucoup pitoyable* (Id., *Les Rivaux*, act. II, sc. 6) ; *Il en est beaucoup digne* (Bours., *Le Mort vivant*, act. II, sc. 2).

2. *Cette pièce en effet n'est pas beaucoup nouvelle* (d'Ouv., *Espr. follet*, act. I, sc. 7) ; *Vous estes beaucoup genereux, luy respondis-je* (Cleobuline, 538 ; cf. *Ib.*, 542) ; *La jeune Comtesse ne fut pas beaucoup diligente* (Segr., *Nouv. fr.*, 1^{re} nouv., 1656, 72) ; (II) *Il fut pour vous, dont vous ne doutez pas, Beaucoup zélé jusques à son trépas* (Scarr., *Ouv.*, I, 243) ; *Ma plume est beaucoup fatiguée* (Id., *Virg. trav.*, II, 203).

CHAPITRE XVI

LES PRÉPOSITIONS

PRÉPOSITIONS QUI VIEILLISSENT. — A L'ENCONTRE. — (Cf. t. III, 380). Cette préposition devient tout à fait rare. Bouhours (*Rem.*, 589), Th. Corneille (Vaug., I, 394) et l'Académie (*ib.*; cf. A.) la croyaient démodée, même au Palais où on l'avait renvoyée¹. De Callières était du même avis (*Du b. et mauv. us.*, 35)².

A L'ENDROIT DE. — (Cf. t. III, 380). Il est définitivement considéré comme vieux (Renaud, *Man. de parler*, 404)³.

A L'INSTAR DE. — C'est une préposition décriée (Chifflet, 1680, 143)⁴.

AU REGARD ET POUR MON REGARD. — Ces locutions, dit A., commencent à vieillir⁵.

DEVANT = AVANT. — Je n'ose pas dire, en présence d'innombrables exemples⁶, que cette préposition cesse de s'employer en parlant du temps. Ménage, après Vaugelas, accepte *devant que de mourir* tout aussi bien que *avant* (*O.*, I, 565). Cependant Th. Corneille connaît

1. La Fontaine l'a naturellement employé : *Femme incrédule, et qui vas à l'encontre Des volontés de Dieu ton créateur* (IV, 471, v. 107-108). Cf. *Toute la nature criant à l'encontre, quelquefois* (Boss., *Serm. s. la mort*, 2^e point).

2. *A l'encontre* : *Pom. et G. Miege ; ⊖ Rich., qui ne donne que le substantif : vieux, *Fur. ; ⊖ Th. Corn., ⊖ A², qui ne donne que le substantif, en le qualifiant de vieux mot, qui n'est plus en usage.

3. *Duil. avec + : *à l'endroit de luy* ; ⊖ G. Miege, ⊖ Rich. ; *Fur. (se met quelquefois adverbiallement), *A., *A², qui remarque : *Ces façons de parler sont hors d'usage et ne se disent que dans le style de pratique. — Encor bien que vous fussiez froit Comme un landict en son endroit* (Richer, *Ov. bouff.*, 416).

4. *Pom., *Duil. ; ⊖ G. Miege, ⊖ Rich. ; *Fur., *A. ; ⊖ Th. Corn. ; *A², comme terme de pratique.

5. Les *Lexiques* de Mol., Sév., Rac., La Bruy., La Rochef. ne les ont pas relevées. Littré cite S^t-Simon : *M. de Beauviller croyoit être obligé de dire cela à Sa Majesté, mais pour son regard à soi avec une entière indifférence* (221-238). On en trouvait de fréquents exemples au commencement du siècle : *Jamais une seule de vos actions n'a deu avoir autre nom, pour mon regard, que celui de rigueur et de hayne* (D'Urfé, *Astrée*, 1614, II, 89 ; cf. *Id.*, *ib.*, II, 75 ; I, 275^A) ; *celui qui est prudent et tempérant est en repos au regard de l'habitude de son âme* (Malh., II, 659).

6. *Des sentiments qui m'étoient inconnus devant que de vous avoir vu* (*Princ. de Clèves*, 222) ; *Il semble naturel qu'on prenne le livre devant que de l'ouvrir* (Boss., *Apoc.*, 104).

d'habiles gens qui ne peuvent souffrir *devant que*, et l'Académie se prononce dans le même sens (dans Vaug., I, 435-436).

Pour *devant*, sans *que ni de*, il y a une remarque d'Andry de Bois-Regard, qui annonce un changement imminent. « *Avant* est plus propre pour désigner le temps, et *devant* pour marquer la présence d'une personne, ou d'une chose, comme : *il a fait cela en ma présence, il l'a fait devant moy...* si l'on veut dire d'une personne qu'il parla le premier, et que les autres ne parlerent qu'après luy. Il faut dire : *il parla avant tous les autres*, et non *devant*. Car le sens sembleroit estre qu'il parla en la présence des autres » (*Refl.*, 73-74). Chevreau n'est pas moins net : Vaugelas trouvait, dit-il, *avant que* plus de la Cour et du bel usage. Son addition est sûre, et l'on doit toujours dire, et toujours écrire, *avant que de mourir, avant qu'il mourût; avant sa mort....* *Devant* est Preposition quand il signifie *en présence*, comme *il harangua devant le Peuple...* ou *vis-à-vis*, comme *il est toujours devant son miroir* (*Œuv. mesl.*, I, 457-458). Les exemples de l'ancien usage fourmillent dans les écrits de toute sorte¹.

ENSUITE DE. — Assez malmenée par Vaugelas (cf. t. III, 380), cette préposition n'avait pas non plus la faveur de Th. Corneille. Cependant l'Académie jugea qu'on pouvait s'en servir même dans « un panegyrique qui demande le stile le plus soustenu », et qu'*ensuite de quoi* était même préférable à *après quoi* pour marquer un temps assez proche (dans Vaug., I, 266-267)².

FORS. — (Cf. t. III, 380-381). Bouhours entend bannir ce mot des

1. *Lisipe alloit quitter Lucesse et cette ville; Et devant son retour vous eussiez aisément, Fait consentir la belle à son enlèvement* (Quinault, *Am. indisc.*, 1654, act. II, sc. 12); *nous avons fait partie D'être devant le jour sous ces arbres épais* (Regn., *Fol. am.*, act. I, sc. 2); *Trouve tout le chapitre éveillé devant lui* (Boil., *Lutr.*, IV, v. 128); *Dîne-t'on devant trois heures à Paris* (Baron, *Coquette*, act. I, sc. 4); *On fera la moisson devant un mois* (Rac., VI, 469, *Lett.*); *l'amour marche devant tout* (Palaprat, *Conc. rid.*, sc. 4, p. 16); *Jacob meurt, et un peu devant sa mort il fait cette célèbre prophétie* (Boss., *Hist. Univ.*, 16); *On est en âge de raison devant douze ans; on peut avant cet âge et pecher, et pratiquer la vertu* (Id., *Tr. de la Com.*, 447); *je ne fais qu'expliquer ce qu'ont dit devant moy tous les Catholiques* (Id., *Ib.*, 356); *saint Justin qui a souffert le martyre un peu devant saint Irenée* (Id., 2^e Instr. s. les Prom. de J.-C. à son Egl., 378, pour 278); *La cause profonde de la préférence attribuée à Jesus-Christ, c'est son existence éternelle devant S. Jean, devant Abraham, et enfin devant toutes choses* (Id., 2^e Instr. s. la vers. du Nouv. Test., 74); *Je mourrai apparemment devant vous* (M^{me} de Maint., *Lett.*, II, 15).

2. *Ensuite de cette musique vient le premier acte* (Mol., VI, 605, *Le Gr. Divert. royal*); *Il voudroit vous prier, ensuite de l'instance D'excuser de tantôt son trop de violence* (Id., I, 439, *Et.*, v. 525-526; cf. VI, 58, *Méd. malg. l.*, act. I, sc. 5, j. de sc., etc.); *et ce pour ensuite de cinq délicieux* (Sév., VIII, 99); *cette troisième saignée fut bien cruelle, ensuite de la seconde* (Ead., VII, 303; cf. II, 516; IV, 346, etc.); *En suite des jeux, tout le temple retentissoit d'applaudissement* (Rac., VI, 46, *Rem. s. Pind.*); *En suite de quoi* (Id., V, 534, *Trad.*); *Ensuite de la promenade on alla souper* (La Font., IX, 345, *Lett.*); *En suite d'un combat où j'auroi tout risqué* (Th. Corn., *D. Bertr. de Cig.*, act. IV, sc. 2); *dites que tout cela ne se fit pas à l'instigation de la Renaudie ensuite des résolutions de cette assemblée* (Boss., *Déf. des Var.*, 56).

vers comme de la prose (*Rem.*, 590). Th. Corneille applaudit à cette décision (*Vaug.*, I, 398). La Fontaine est à peu près seul à se servir de ce terme, qui achève de mourir.

LORS DE. — (Cf. t. III, 381). Il continue à être accablé sous les censures : Chapelain (dans *Vaug.*, I, 206), Bouhours (*D.*, 162), l'Académie (dans *Vaug.*, l. c.) sont d'accord ; cette dernière reconnaît pourtant qu'on l'écrit quelquefois. Richelet et Furetière n'en parlent point.

MOYENNANT. — Ce mot trouvait des adversaires : « Il y a des personnes délicates à qui ce mot fait mal au cœur, et qui feroient scrupule de s'en servir ». Mais Bouhours l'approuvait : « Il est néanmoins françois, et nos meilleurs Ecrivains l'employent dans toute sorte de stile. Je croy pourtant qu'il convient d'avantage à un genre d'écrire grave et sérieux » (*Suit.*, 115)¹.

OUTRE. — « Cette façon de parler n'est pas supportable : *Le Rhône luy a veu faire éclatter sa gloire outre ses bords ; ils ont fait enfler la Seine outre ses bords*, et l'on ne dira jamais, quand on voudra parler purement : *La Seine s'est enflée outre ses bords*, ni *C'est un roi qui a fait éclatter sa gloire outre son royaume pour au-delà de son royaume*. Il faut laisser cet *outré* aux Latins » (*Chevr.*, *Ms. Niort*, 114, dans Boiss.).

Aucun lexique ne donne d'exemples de ce genre. Mais A. et A¹ indiquent nettement que le mot n'est en usage comme préposition de lieu que dans certains mots composés : *outré-meuse*, *outrémer*².

OBSERVATIONS SUR LA FORME DE QUELQUES PRÉPOSITIONS. — **HORS, HORS DE.** — (Cf. t. III, 377). A partir de 1650, on préfère très nettement *hors de* à *hors* (*Bér.*, *Nouv. Rem.*, 29 ; cf. Rich.). Depuis on imagina des distinctions. Dans *hors cela* (cela excepté), *hors* fut considéré comme adverbe, et on déclara que *de* n'était pas nécessaire (A. de B., *Suit.*, 143). Mais, au sens propre, Bouhours voulait *hors de* et non *hors* : *hors de la ville* (*Suit.*, 201). C'était trop simple pour Andry : « les ennemis qui sont aux portes d'une Ville, sont *hors la Ville*... mais si les ennemis y étant entrez, on les en avoit chassez, alors ce seroit bien parler que de dire, qu'ils sont *hors de la Ville*. On dit *un jardin hors la ville* » (*Suit.*, 420-421)³.

1. Il est partout : *Moyennant cela, il pourra espérer toutes choses de moi* (*Mol.*, VII, 469, *Av.*, act. IV, sc. 4 ; cf. *Id.*, VIII, 500, *Scap.*, act. III, sc. 3) ; *Je crois qu'on leur pardonnera moyennant quelques pendus* (*Sév.*, IV, 54) ; *Je déteste, ô mon Dieu... le péché que j'ay commis... et moyennant vostre sainte grace je ne vous offenserai plus* (*Boss.*, *Catech. de Meaux*, 53).

2. Les exemples que j'ai sont antérieurs : *Nous eussions fait enfler la Seine outre ses bords* (*Racan*, I, 214).

3. On lit dans Racine : *une fontaine hors la ville* (VI, 155, *Rem. sur l'Od.*). L'expression est dans A. On y trouve aussi *hors la portée* et *hors de la portée*. On avait longue-

PRES. PROCHE. — La construction de ces deux mots est hésitante. On tend cependant à les faire toujours suivre de *de*. Richelet et Furetière considèrent *proche* comme « régissant toujours le génitif ». A. le fait toujours suivre de la préposition, sauf dans *proche le Palais*.

Dans les textes, même usage : *Tout proche du marché* (Mol., I, 412, *Dép. am.*, v. 164); *L'Empire... sembloit proche de sa ruine* (Boss., *Hist. Univ.*, 123 ; cf. *Pasc.*, *Pens.*, XXV, 8, éd. Havet, II, 151).

Le ms. *H.* de la Rochefoucauld corrige *proche le château de Há* en *proche du château* (II, 349, n. 5).

Andry cherche à faire des distinctions. On emploie *proche* devant un article, un pronom ou quelque adjectif : *proche l'Eglise de saint Antoine, proche son Palais*. Quand le mot n'a point d'article, et qu'il n'a qu'une syllabe ou deux, il faut toujours *de* : *Proche de moy* (cf. *prés d'icy* et au contraire *prés la maison*) (*Refl.*, 446-447).

ment discuté s'il fallait dire *hors d'œuvre*, ou *hors œuvre* (*Fur.*, *Fact.*, I, 187, 2^e pagin.). Cf. *hors de route* (La Bruy., II, 408); (il) *sortit un moment avant souper, hors la cour* (S^t. Sim., XII, 339). Un emploi à noter est celui de *hors de* avec une autre préposition : *elle n'estoit pas plustost hors de devant luy, qu'il ne s'en souvenoit plus* (Per-rault, *Rec.*, 55).

CHAPITRE XVII

LES CONJONCTIONS

ALORS QUE. — (Cf. t. III, 385). Les condamnations se succèdent (Mén., *O.*, I, 552; Th. Corn. et A., dans Vaug., I, 362; A. de B., *Refl.*, 47; Chevr., *Ms. Niort*, 55, dans Boiss.). On ne trouve plus guère *alors que* dans les textes classiques. Il faut aller le chercher dans La Fontaine ou dans quelques pièces de Molière¹.

ATTENDU QUE. — (Cf. t. III, 397). Cette expression, venue de la pratique, eut beaucoup de mal à triompher des répugnances. Th. Corneille et des puristes ne lui étaient guère favorables. L'Académie refusa toutefois de le rejeter entièrement (dans Vaug., II, 250-251). Les *Dictionnaires* l'enregistrèrent. On en trouve peu d'exemples dans les textes².

AUPARAVANT QUE. — (Cf. t. III, 385). Th. Corneille et l'Académie considéraient que c'était non seulement pécher contre le bon usage, mais faire une faute que de s'en servir (dans Vaug., II, 208; cf. *Reg. de l'A.*, IV, 92). On le trouve néanmoins non seulement chez d'Andilly, le seul qui à Port-Royal n'ait pas voulu suivre la règle, comme dit Alemand (*Guer. civ.*, 189), mais chez Bossuet. Il est aussi chez Molière³. Il se conservera bien plus tard.

CEPENDANT QUE. — (Cf. t. III, 388). Pendant que Corneille tenait bon pour la vieille conjonction, La Rochefoucauld la corrigeait (*Lex.*, Préf., xxxi). Ménage, après Vaugelas, la condamnait (*O.*, I, 552). Th. Corneille y voit une faute, et l'Académie estime que depuis plus d'un siècle personne ne l'a dit en prose (dans Vaug., I, 358).

1. *Alors que l'on vous prie* (La Font., V, 568, v. 123); *Cependant on vous voit une morne tristesse, Alors que dans vos yeux doit briller l'allégresse* (Mol., I, 220, *Et.*, v. 1731-1732); *qui vous salue D'un Dieu vous soit en aide! alors qu'on éternue* (Id., II, 169, *Sgan.*, v. 90; cf. I, 419, *Dép. am.*, v. 261, et 434, v. 484).

2. *Mais attendu que cette faveur avoit été faite à des personnes que j'en estimois extrêmement dignes* (La Rochef., II, 464).

3. *Tant de siècles auparavant qu'il ait paru sur la terre* (Boss., *Expl. prophet.*, ; 14) *C'est M. le conseiller, Madame, qui vous souhaite le bonjour et auparavant que de venir vous envoie des poires de son jardin* (Mol., VIII, 574, *Classe d'Esc.*, sc. 3; cf. La Font., VIII, 256, *Songe de Vaux*).

C'est dans la langue familière et comique qu'il se réfugia, avant de mourir¹.

COMBIEN QUE. — Quoique très usuelle au début du siècle, cette conjonction avait déplu à certains puristes (cf. t. III, 102). On ne s'explique guère que Vaugelas l'ait épargnée, car, dès 1660, Corneille se croit obligé de la corriger dans le *Cid* (III, 166, v. 1133, var.). Duilier la marque d'un astérisque. Guy Miegge la rejette, Richelet la déclare hors d'usage. Cf. A. : vieux².

D'AUTANT QUE. — Les exemples de cette conjonction dans le sens de *parce que* se présentent partout. Et cependant Th. Corneille, à propos de l'orthographe à lui donner, observe « que les bons Auteurs ne se servent plus de *dautant que* en ce sens... et l'ont entièrement banni du beau stile » (Vaug., II, 2). A. la renvoie aussi « au stile de pratique »³.

DEVANT QUE. — Suivie du subjonctif, cette conjonction est encore tout à fait commune⁴. Cependant la disgrâce de la préposition correspondante l'atteignit. Richelet déclare *devant que* « peu en usage ».

ENCORE BIEN QUE. — « Il est hors d'usage », dit Ménage (*O.*, I, 577). Le P. Bouhours est raillé pour l'avoir employé dans les *Doutes* (*Ib.*)⁵.

FIN (A CELLE — QUE). — Ménage l'exclut (*O.*, I, 577). Il y a lieu de penser que, disparue de la langue écrite, la locution évolua plus à l'aise. Il est difficile de savoir à quand remonte la confusion qui en a fait à seule *fin que*. Elle est plus ancienne que cette orthographe.

OU QUE. — Ménage avait vu cette locution dans les vieux textes,

1. *Tout le monde y jouoit (aux échecs)... et cependant que le maître du logis gagnoit* (Sév., VI, 250); *Cependant que mon mari n'y est pas* (Mol., I, 37, *Jal. du Barb.*, sc. 8); *Il faut battre le fer cependant qu'il est chaud* (Bours., *Med. vol.*, sc. 20); *Battons le fer comme eux cependant qu'il est chaud* (Le Boul. de Chaluss., *Elom. Hypoc.*, act. III, sc. 1).

2. Aucun des *Lexiques des Grands Écrivains* ne l'a notée.

3. *d'autant que les fautes qu'on y peut faire sont* (Mol., V, 328, *Am. méd.*, act. II, sc. 5; cf. IV, 35, *Mar. forc.*, act. I, sc. 4); *D'autant que les Religieuses... veulent continuer* (Rac., IV, 596, *P.-R.*); *D'autant qu'il m'a semblé inutile de chercher bien loin des raisons* (Boss., *Bonté et Rigueur de Dieu*, dans L.); *d'autant que la nature est la racine de tout le reste* (Boss., *Bonté et Rig. de Dieu*, 1^{er} point, éd. Leb., I, 137).

4. *je crie toujours: « Voilà qui est beau », devant que les chandelles soient allumées* (Mol., II, 94, *Préc. rid.*, sc. 9; cf. II, 420, *Ec. des Maris*, v. 909); *Ils partiront tous devant qu'il soit six jours* (Sév., II, 340); *devant que le page fut de retour, il avoit déjà tout sçu d'un Suisse François* (Fur., *Rom. bourg.*, I, 37); *Devant qu'il soit deux ans* (Regn., *Ménech.*, act. IV, sc. 2); *devant que votre âme, Prévenant mon espoir, m'eût déclaré sa flamme* (Rac., II, 549, *Baj.*, v. 1493-1494); *Son Sang (de J.-Ch.) répandu par nous à la Croix... et devant mesme qu'on le boive, y paroissant sous la forme d'une liqueur toujours preste à couler pour nostre salut* (Boss., *Expl. de la Messe*, 129-130); *M. Jurieu luy-mesme... un an devant qu'il publiast son accomplissement des Prophéties, il écrivait ces paroles* (Id., *Apoc.*, 516-517); *Je la ferai connoître devant qu'il soit peu* (Bussy-Rab., *France Gal.*, II, 367).

5. Cf. *encor bien que ce tour Pour vous styler soit fort peu nécessaire* (La Font., IV, 359-360, v. 15-16).

et l'avait retrouvée chez Brébeuf. Il la juge mauvaise (*O.*, I, 132); Chevreau l'avait blâmée chez Malherbe (*Rem. s. Malh.*, I, 269 et 358). Il la recondamna dans ses *Œuvres meslées* (I, 454-455). Littré l'a rencontrée chez S^t-Simon. En réalité, elle était du style familier et appartenait à la comédie¹.

POUR AUTANT QUE. — Il était signalé comme barbare dans les *Remarques posthumes* de Vaugelas (II, 421). Alemand dit qu'il est vieilli (*Nouv. Rem.*, 258).

SOUDAIN QUE. — Andry l'a trouvé chez Sarasin, mais déclare qu'il n'est plus en usage (*Refl.*, 642). En fait les exemples en sont rares².

QUELQUES RÉHABILITATIONS. — Th. Corneille et l'Académie (dans *Vaug.*, II, 160) s'accordent avec le P. Bouhours (*Rem.*, 595) pour juger de façon que et de manière que tout à fait irréprochables, malgré Vaugelas.

A raison que est défendu par Andry contre quelques personnes qui le trouvaient moins bon que parce que (*Refl.*, 16; cf. *Suit.*, 4). Il cite : *On aura de l'inclination pour ceux qui ne seront point sujets à reprocher les fautes d'autrui, ni le bien qu'ils ont fait, à raison que ceux qui font de telles choses sont importuns* (*Refl.*, 17).

QUELQUES NOUVEAUTÉS. — **POUR QUE.** — (Cf. t. III, 397). Après Vaugelas, on reprit la discussion de cette « nouveauté ». Patru y était hostile (dans *Vaug.*, I, 73). Marg. Buffet aussi (*N. O.*, 51). Th. Corneille (*Vaug.*, l. c.), Bouhours (*Rem.*, 578) s'étaient également prononcés contre elle. Mais Andry fut d'un autre avis; et il cita avec éloge Bourdaloue : *c'estoit assez qu'elle fust louange, pour qu'il ne pust pas la soutenir* (*Refl.*, 443). Autour de 1690 l'opinion commença à changer en ce sens. A. tolérait pour que « dans la conversation ». Le P. Bouhours, revenant sur son opinion, reconnaît qu'il s'est presque établi, et qu'on entend dire tous les jours aux honnêtes gens : *sa conduite a esté toujours trop reguliere, pour qu'on croye les discours de ses ennemis* (*Suit.*, 419). Andry, constatant cet assentiment, triomphe. Il cite le P. Bouhours lui-même : *la Cour de Savoye, est assez polie, pour que son témoignage soit ici receu*³ (*Suit.*,

1. Où qu'elle soit, Monsieur, ... qu'elle s'y tienne (Baron, *L'Andr.*, act. I, sc. 1).

2. Soudain qu'elle m'a vu (Corn., I, 460, *La Veuve*, v. 1181); Mais soudain qu'elle eut pris un siège (Loret, 27 déc. 1653, v. 33); Soudain qu'elle eut ce present (Fur., *Rom. bourg.*, I, 72).

3. Quand on n'écrivait pas ainsi, on se servait parfois de assez que de : assez téméraires que d'en approcher; ainsi : s'il est jamais assez heureux que de vous entendre parler de temps en temps (Rac., VII, 66, *Lett.*); ou bien de assez de : (je fus assez sot D'offrir un diamant dont on me prit au mot (Th. Corn., *Am. à la m.*, act. I, sc. 5; Pradon, le

261-262). On remarquera qu'il ne s'agit pas là de *pour que* au sens de « afin que ». Celui-là n'avait pas encore vaincu les résistances¹.

EN CAS QUE. — Suivant Bouhours, il est seul usité « quand il suit un substantif » (*Rem.*, 344)². C'est en effet la forme la plus commune dans les textes : *en cas que je me résolve* (Mol., III, 159, *Ec. des Fem.*, préf.); *mais n'y songez qu'en cas que la considération... eût besoin* (Sév., VII, 267); *Vous me ferez reproche en cas que je vous trompe* (Th. Corn., *Gal. doublé*, act. II, sc. 6). Littré a cependant relevé plusieurs fois *au cas que* : *Au cas qu'on ait accordé les principes* (Pasc., *Pens.*, I, 3); *au cas qu'il me dise* (Sév., 410).

OBSERVATIONS SUR LES FORMES DE QUELQUES LOCUTIONS. — NE PLUS, NE MOINS. — (Cf. t. III, 391). Recommandée par Vaugelas et ses copistes (Marg. Buff., *N. O.*, 59), employée par Balzac, acceptée par Ménage (*O.*, I, 433), cette forme se rencontre assez souvent³. Toutefois il n'est pas bien sûr que Molière n'ait pas cherché à faire rire aux dépens de Th. Diafoirus, quand il lui fait dire : *ne plus ne moins que la statue de Memnon...* (IX, 351, *Mal. Imag.*, act. II, sc. 5). Andry constate que la locution a vécu (*Refl.*, 326). A. n'enregistre plus que *ny*.

PEUR QUE, DE PEUR QUE. — (Cf. t. III, 393-394). Patru tolérait *peur que*, nouveau, suivant Vaugelas, non parce qu'il était ancien, mais en faveur de sa brièveté (Vaug., I, 114-115). Marg. Buffet le considérait comme nouveau, mais l'acceptait (*N. O.*, 107); *peur que* manque à Richelet.

CRAINTE QUE, DE CRAINTE QUE. — Le premier se trouve encore : *crainte qu'on n'en cherche ailleurs* (Sév., V, 82). Mais le second est préconisé par Andry (*Refl.*, 141). A. conserve les deux formes⁴.

seul Pradon, eut assez de courage D'entrer chez un drapier (Regn., *Tomb. de Despr.*); cf. *Qui fut si généreuz et bonne, Que d'en régaler ma personne* (Loret, 12 fév. 1656, v. 103-104).

1. *Pour ce que*, avec sens final, est déjà dans *Roland*.

2. *En cas de* et *au cas de* pouvaient se dire également (Id., *Ib.*); *en cas de chanteurs, symphonistes, violistes... j'ai tout cela dans ma manche* (Regn., *La Sérén.*, sc. 7); *en cas de mari... pour quinze écus on ne peut pas avoir grand'chose* (Id., *Crit. de l'H. à bon. fort.*, sc. 2).

3. La vieille forme *ne est* paysanne ailleurs : *Un mari... Qui ne sache A ne B, n'en déplaie à Madame* (Mol., IX, 197, *Fem. Sav.*, v. 1668-1669; Bossuet la gardait par tradition dans son *Catechisme de Meaux* : *Le bien d'autrui tu ne prendras, ne retiendras à ton escient. Faux témoignage ne diras, ne mentiras aucunement* (7).

4. *Crainte de* et *de crainte de* sont également en concurrence. L'ancienne forme est encore tout à fait commune : *Crainte pourtant de sinistre aventure* (Mol., VI, 370, *Amph.*, v. 267); *crainte de me trop échauffer* (Sév., IV, 464; cf. V, 272); *Il faut tenir la teste ferme et droite sans la remuer, ni l'avancer, ni la retirer an arriere, crainte d'accident* (Boss., *Catech. de Meaux*, 221). Elle avait contre elle Th. Corneille (Vaug., I, 115). Andry blâme : *un poisson qui trouble l'eau, crainte d'estre pris* (*Refl.*, 142). Et A²

PARCE QUE. — On peut encore intercaler d'autres mots entre les deux termes. C'est même une élégance, aux yeux d'Andry (*Refl.*, 349)¹. Tel n'est pas l'avis du Censeur de La Bruyère : « *Parce que* est une conjonction qui ne doit pas être divisée ; il ne falloit que consulter le Pere Bouhours » (*Sent. crit. s. les Caract.*, 544).

DE CE QUE. — Cette locution continue à se constituer. A l'époque classique *se plaindre que*, et *se plaindre de ce que* entrent en concurrence. Andry de Bois-Regard fait une observation très importante sur le sens des deux formes : *Se plaindre de ce que* suppose un sujet de plainte : *vous avez tort de vous plaindre, de ce que je vous ay choqué* ; *se plaindre que* n'en suppose point : *vous avez tort de vous plaindre que je vous aye choqué* (*Refl.*, 521). On observe en effet quelquefois dans les textes *de ce que* employé ainsi, c'est-à-dire lorsque le fait existe.

Mais une foule d'autres passages présentent encore le simple *que*, alors que l'objet de la plainte est réel : *Elle se plaint que vous avez fini la première un commerce qui lui faisoit un grand plaisir* (Sév., IX, 195) ; *Irène le consulte (Esculape) sur tous ses maux. D'abord elle se plaint qu'elle est lasse et recrue de fatigue* (La Bruy., II, 23, *De l'homme*)².

On remarquera que le mode est en général l'indicatif. Avec le subjonctif, *que* a un autre sens. Il marque que la plainte n'est pas fondée³ : *Vous-même, monsieur, pouvez-vous vous plaindre qu'on n'ait pas rendu justice à votre dialogue de l'amour* (Boil., *Lett. à Ch. Perr.*, dans L.) ; *Encore s'est-il trouvé des gens qui se sont plaints qu'il s'emportât contre Andromaque, et qu'il voulût épouser cette captive à quelque prix que ce fût* (Rac., II, 35, *Andr.*, 1^{re} préf.).

L'observation d'Andry n'en demeure pas moins très intéressante. C'est en adoptant ces deux constructions que la langue moderne a pu marquer en bien des cas la différence entre un fait réel et un fait simplement possible.

juge ce tour familier (cf. A., dans Vaug., I, 415 : avec un infinitif, on prescrit de toujours mettre *de* : *de crainte d'estre surpris*).

1. Il cite : *Il fut receu à Rome comme victorieux, parce seulement qu'il n'avoit pas desespéré des affaires de la République* (Boss., *Disc. s. l'Hist. Univ.* ; cf. La Bruy., II, 440, *Disc. à l'A.*).

2. *La Mouche, en ce commun besoin, se plaint qu'elle agit seule, et qu'elle a tout le soin* (La Font., II, 143, v. 47-48) ; *Nous nous sommes plaints que la mort ennemie des fruits que nous promettoit la Princesse, les a ravagés dans la fleur* (Boss., *Rec. Or. fun.*, *Madame*, 459) ; *Phèdre se plaint que je suis outragé* (Rac., III, 359, *Phèd.*, v. 979) ; *Théophraste mourant se plaignit de la nature de ce qu'elle avoit accordé aux cerfs et aux corneilles une vie si longue* (La Bruy., I, 20, *Disc. s. Théophr.*).

3. Exemple contraire : *Combien de fois ne s'est-on pas plaint que les affaires n'eussent ni règle ni fin !* (Boss., *Le Tell.*, dans L.).

LIVRE VI

SYNTAXE

CHAPITRE PREMIER

L'ARTICLE

THÉORIES GÉNÉRALES. — Depuis Vaugelas, l'article était en possession régulière de la plupart des fonctions que lui assigne notre usage moderne. Il achève, à la fin du xvii^e siècle, de se généraliser là où la nature des termes employés ou bien la construction de la phrase avaient permis de s'en passer jusqu'alors. Les grammairiens n'ont pas manqué d'observer ces progrès. Ils ont essayé de les régler et même de les expliquer.

Plus l'usage se précise, et plus la théorie semble s'élucider. On commence à apercevoir tout à la fois, et les fonctions logiques de l'article, telles que les concevra la grammaire philosophique, et le classement pratique de ses emplois en français. Avant Port-Royal, de nombreux grammairiens avaient indiqué déjà la raison d'être syntaxique de l'article. Lorsque la *Grammaire générale et raisonnée* déclara que l'usage en est « de déterminer la signification des noms communs » (55), elle ne fait qu'énoncer avec plus de précision une définition qui commençait à être traditionnelle. Mais, partant de cette conception du rôle de l'article, elle donne de cette « partie d'oraison » une théorie qui vaut d'être reproduite ici (56).

Le nom commun, comme Roy.

Sans article.	{	Ou n'a qu'une signifi-	{	Il a fait un festin de Roy.
		cation fort confuse.		Ils ont fait des festins de Roys.
	{	Ou en a une déterminée	{	Loüis XIV est Roy.
		par le sujet de la pro-		Loüis XIV et Philippe IV sont
		position.		Roys.

Avec l'article, <i>le</i> signifie ou	L'espece dans toute son estenduë.	}	Le Roy ne dépend point de ses sujets.																		
				Les Roys ne dépendent point de leurs sujets.																	
Un ou plusieurs singu- liers déterminez par les circonstances de celuy qui parle, ou du discours.	}	Le Roy a fait la paix ; c'est à dire le Roy Louïs XIV, à cause des circonstances du temps.	Les Roys ont fondé les prin- cipales Abbayes de France (les Roys de France).																		
Avec l'ar- ticle.	<table border="0"> <tr> <td rowspan="2"> <table border="0"> <tr><td><i>Un</i></td></tr> <tr><td>au</td></tr> <tr><td>singulier,</td></tr> <tr><td><i>Des</i> ou <i>de</i></td></tr> <tr><td>au pluriel</td></tr> </table> </td> <td rowspan="2">Signifie</td> <td rowspan="2"> <table border="0"> <tr><td>un</td></tr> <tr><td>ou</td></tr> <tr><td>plusieurs</td></tr> </table> </td> <td rowspan="2">Individus vagues.</td> <td rowspan="2"> <table border="0"> <tr><td>Un Roy détruira Constantinople.</td></tr> <tr><td>Rome a esté gou- vernée par des Rois (ou) par de grands Rois.</td></tr> </table> </td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	<table border="0"> <tr><td><i>Un</i></td></tr> <tr><td>au</td></tr> <tr><td>singulier,</td></tr> <tr><td><i>Des</i> ou <i>de</i></td></tr> <tr><td>au pluriel</td></tr> </table>	<i>Un</i>	au	singulier,	<i>Des</i> ou <i>de</i>	au pluriel	Signifie	<table border="0"> <tr><td>un</td></tr> <tr><td>ou</td></tr> <tr><td>plusieurs</td></tr> </table>	un	ou	plusieurs	Individus vagues.	<table border="0"> <tr><td>Un Roy détruira Constantinople.</td></tr> <tr><td>Rome a esté gou- vernée par des Rois (ou) par de grands Rois.</td></tr> </table>	Un Roy détruira Constantinople.	Rome a esté gou- vernée par des Rois (ou) par de grands Rois.					
<table border="0"> <tr><td><i>Un</i></td></tr> <tr><td>au</td></tr> <tr><td>singulier,</td></tr> <tr><td><i>Des</i> ou <i>de</i></td></tr> <tr><td>au pluriel</td></tr> </table>	<i>Un</i>		au	singulier,	<i>Des</i> ou <i>de</i>	au pluriel	Signifie			<table border="0"> <tr><td>un</td></tr> <tr><td>ou</td></tr> <tr><td>plusieurs</td></tr> </table>	un	ou			plusieurs	Individus vagues.	<table border="0"> <tr><td>Un Roy détruira Constantinople.</td></tr> <tr><td>Rome a esté gou- vernée par des Rois (ou) par de grands Rois.</td></tr> </table>	Un Roy détruira Constantinople.	Rome a esté gou- vernée par des Rois (ou) par de grands Rois.		
	<i>Un</i>																				
au																					
singulier,																					
<i>Des</i> ou <i>de</i>																					
au pluriel																					
un																					
ou																					
plusieurs																					
Un Roy détruira Constantinople.																					
Rome a esté gou- vernée par des Rois (ou) par de grands Rois.																					

La distinction s'affirme, dès lors, entre le *substantif*, qui prend généralement l'article, et l'adjectif, auquel il ne convient pas, parce qu'il doit prendre sa détermination du substantif (*Gram. gén.*, 58)¹ ; entre le nom commun, auquel l'article s'adjoint d'ordinaire, et le nom propre, qui s'en passe le plus souvent, parce qu'il renferme en soi une suffisante détermination. Dans le détail même des observations que Bouhours, Andry de Bois-Regard ou Chifflet publient sur divers points de syntaxe, on sent cette pensée toujours présente que l'emploi de l'article, et de tel article particulier, peut introduire dans la phrase « plus de détermination ».

Avec Buffier, on arrive à une vision des plus nettes de la double fonction essentielle de l'article défini, qui convient partout où vous trouvez un nom pris dans un sens défini qui renferme une *distinction individuelle*, ou une *totalité spécifique*, c'est-à-dire en d'autres termes dans un sens qui désigne ou un objet particulier déterminé, ou toute une même espèce d'objets².

1. Cf. dans Rosset, *o. c.*, 115-116, deux textes de Bouhours sur la nécessité qu'il y a d'écrire : *Je suis l'ami de la pureté*, et au contraire : *qui sont bannis et étrangers sur la terre*. Cf. « Quand on dit, c'est un bon-heur que d'estre Roy, cette expression est vague, mais si vous ajoutez l'article, *le*, devant Roy en disant c'est un bon-heur que d'être le Roy, cette expression est déterminée, et ne se peut entendre que du Roy de quelque peuple particulier dont on a déjà parlé » (Lamy, *Rhétor.*, 22).

2. « La distinction individuelle se reconnoit, 1° par des particularitez indiquées à la suite d'un nom ; comme, le livre que j'estime, la personne dont je vous ai parlé ; le plus savant qui soit, l'honneur de mon ami, la riviere de Seine, etc. ; 2° par des

circonstances de lieu et de temps qui se font apercevoir d'elles-mêmes, sans qu'on les exprime ; comme, quand en France on dit, le Roi... ou quand on dit, donnez-moi le pain, le sel etc. car on sous-entend manifestement, le pain ou le sel que voici ou quelque autre particularité semblable. De même encore parlant des membres du corps ou des facultez de l'ame ; on dit, j'ai la poitrine échauffée, vous avez mal à la tête, il a la mémoire foible : Car on voit assez que la poitrine, la tête, la mémoire est précisément celle de la personne désignée par le nominatif du verbe.

« La totalité spécifique se reconnoît quand le nom de la chose dont on parle (pris avec ses circonstances s'il en a) convient à toute l'espece.... Comme les vices, les vertus,... les Anges, les hommes, etc. ou ce qui revient au même, le vice, la vertu, l'Ange, l'homme, pris dans un sens général et universel : ou bien le vice triomphant, la vertu humiliée... »
(§ 323-324).

CHAPITRE II

L'ARTICLE DÉFINI

ARTICLE AVEC LES NOMS PROPRES

AVEC LES NOMS GÉOGRAPHIQUES. — L'absence de l'article défini avec les noms de personnes est régulière. Mais pour les noms géographiques, et particulièrement ceux de pays et de fleuves, la discussion n'est pas close encore. Suivant Bouhours, la règle commune veut « qu'on mette *en* devant les noms de province, ou de royaume... et qu'on mette *à* devant les noms de ville, ou de petit lieu, comme parlent les grammairiens » (*Rem.*, 10).

Mais il y a des cas particuliers. « Les noms de pays du Nouveau Monde ¹ prennent l'article avec les verbes de mouvement : aller à la Chine, au Japon, au Mexique, à la Cayenne, à la Guinée, au Congo. Car pour les païs que nous connoissons depuis longtemps, il y en a peu qui ne suivent pas la règle generale excepté le Peloponése, le Maine, le Perche » (*Id.*, *Ib.*, 12-13)².

Cette théorie est à peu près exacte dans l'ensemble, si par grands lieux on veut entendre les pays³ et qu'on appelle les provinces petits lieux⁴.

Bary critique la phrase : *Nous sçavons bien ce qui s'est fait dans la France depuis cent ans.* « Il ne falloit pas dire *dans la France.* L'article en cet endroit est inutile, et comme inusité » (*Secrets*, 154). Cf. cependant : *ces Tragédies qui étalent pompeusement sur nos théâtres les Héros anciens avec toute la grandeur et la majesté qu'ils avoient autrefois dans la Grece et dans l'Italie* (*Fléch.*, *Œuv. mêlées*, 21).

1. Sauf le Canada : on dit *aller en Canada.*

2. *Il y a des Fourmis dans la Chine et dans le Tonquin* (*Menagiana*, II, 237).

Quand il n'y a pas mouvement, on trouve aussi à : *Si cette nouvelle de la rüine des Jesuites à la Chine est vraye* (*Chap.*, *Lett.*, II, 490).

3. Dans le texte de La Rochefoucauld, on voit *de la Champagne et Lorraine* corrigé en *de Champagne et Lorraine* (*Préf. du Lexique*, t. III, XXXII).

4. Richesource ne veut pas non plus d'article avec les noms de petits lieux : « *Chassé de l'Alsace.* *Le, la,* article definitif des noms impropres, cōmuns ou appellatifs, qui est utile dans les cas indirects, ensuite de nōs de petit lieu, pour les distinguer des grāds lieux, est inutile au regard d'Alsace prise absolument, par ce qu'elle est un grand lieu,

Mais c'est chez Buffier qu'on trouve un essai vigoureux pour faire une théorie complète : « *Les noms propres de Province ou de Royaume* dit-il, *excepté quelques-uns qui tirent leur nom de leur ville capitale, comme Valence, ou ceux de quelques Iles comme Candie, prennent l'article défini au premier cas, la France, le Languedoc... ils le gardent aussi aux deux autres cas, quand les mots avec quoi ils sont joints ne signifient point à l'égard de ces pays-là demeure, venue ou sortie. Ainsi on dira bien, la politesse de la France plaît par tout.... On attribue à l'Allemagne l'invention de l'imprimerie. Mais on dira avec les mots qui marquent le lieu d'où l'on vient : venir de France, mon départ d'Allemagne, etc. Avec les mots qui marquent le lieu où l'on demeure... on met ces mots sans article, précédez immédiatement de la préposition en : demeurer en France, aller en Italie, venir en Bretagne.*

« *On met encore l'article indéfini du genitif aux noms de Provinces ou de Royaumes, quand ils servent à distinguer un nom substantif qui les précède immédiatement, en marquant son pays, comme Roi ou Royaume d'Espagne... modes de France : vin de Champagne.*

« *Du reste ce qui regarde les noms propres de quelques régions est si bizarre... que quelques-uns de ces noms gardent l'article défini en tous leurs cas : ...La Chine, le Japon,... le Milanès,... le Mans... »* (§ 331-332).

Pour les noms de rivières et de fleuves, le texte le plus explicite est dans Ménage. Lorsqu'ils sont du masculin, l'article est, affirmé-il, obligatoire : « *On dit, les rives du Pô, du Tibre, du Rhosne.... Les bords de l'Eridan, de l'Euphrate. Malherbe est inexcusable d'avoir dit les rives de Caïstre : car Caïstre est du genre masculin. Pour ce qui est des féminins, l'emploi de l'article n'est que facultatif : on dit les rives de Seine, et de la Seine : les bords de Loire et de la Loire.... Font exception quelques noms comme Moselle, Meuse, devant lesquels on ne peut se dispenser de l'exprimer »* (O., I, 530-532; cf. Samf., Mén., 355 et suiv.). Il semble que Ménage soit particulièrement rigoureux quand le nom de fleuve est précédé d'une préposition : il blâme chez Malherbe l'expression *dans Seine et Marne* pour *dans la Seine et dans la Marne*. Chevreau est du même avis (Rem. s. Malh., I, 250)¹. On peut dire *la rivière de Seine*, jamais *le fleuve de la Seine* (Buff., § 1003).

ainsi nous disons, France, Espagne, Italie, Allemagne et Alsace, etc. » (Prise de Fribourg, 65). Regnier-Desmarais a bien soin d'observer qu'il faut distinguer les cas. Il ne le fait pas toutefois sans une certaine confusion (164).

1. « Avec tout cela, nous disons, selon l'usage : *Du vin de Rhin; du vin de Moselle; Chalons sur Marne. J'ay entendu dire à des personnes de qualité, Nos carpes de Seine; et, dans nos Relations ordinaires, on lit toujours Entre Sambre et Meuse. Peut-être*

Une discussion s'est élevée entre Boileau et Brossette à propos du vers de l'*Art poétique* : *De Styx et d'Achéron peindre les noirs tourrens*¹.

Il ressort de tout cela qu'avec les noms masculins l'article était désormais nécessaire en prose.

ARTICLE AVEC LES NOMS COMMUNS

OBSERVATIONS GÉNÉRALES. — Avec les noms concrets, l'usage de l'article est devenu tout à fait général. On en trouverait déjà une bonne preuve dans l'affectation que mettent les auteurs archaïsants, comme La Fontaine, à ne pas l'employer :

Chapitre donc, puisque chapitre y a, Fut assemblé (La Font., V, 416, v. 77-78) ; *Défunt marquis s'en alloit, sans valets* (Id., ib., 164, v. 95) ; *Grenouilles, à mon sens, ne raisonnoient pas mal* (Id., II, 39, v. 17) ; *coups de poing trottoient* (Id., I, 96, v. 3) ; *J'avois pour moi raison, justice, nécessité, et un parti ferme et bien organisé* (St-Sim., II, 83). Ce serait, suivant moi, considérer la syntaxe de l'auteur avec un peu trop de rigueur que d'attribuer ici l'ellipse à l'énumération.

L'emploi de l'article ne fait plus guère question qu'avec des substantifs comme *Christ, Enfer*², *Diable*, qui, tout en étant communs, désignent par excellence tel ou tel être ou objet particulier, et, rentrant ainsi parmi les noms propres, peuvent se passer d'un déterminant : *Que Christ soit notre pain céleste* (Rac., IV, 110, *Poés. div.*, v. 21) ; *Le regne de Christ* (Boss., *Rec. Or. fun.*, *Reine d'Angl.*, 49).

ARTICLE AVEC UN NOM SUIVI D'UN DÉTERMINATIF. — En général la règle est observée. Bouhours la voudrait plus stricte encore. Suivant

même qu'il est plus Poétique d'oublier l'article ; mais je n'oserois prendre cette liberté à moins que l'Usage ne me le permette » (Chevr., *Ms. Niort*, 67, dans Boiss.).

1. « Je vois que l'on met ordinairement l'article défini *du* ou *de la* devant les noms de Fleuves, par exemple, *du Rhône, du Danube, du Rhin, de la Seine, de la Loire, de l'Escaut, etc.*, et, suivant cette Règle, il semble qu'on doive dire *du Styx, de l'Achéron*, etc. Nous avons pourtant en France quelques expressions semblables à la vôtre, mais il ne me paroît pas que les exemples en soient fréquens » (Corr., CXLV, 268). Boileau répond qu'un homme vraiment poète ne lui ferait jamais cette difficulté. *De Styx et d'Achéron* est « beaucoup plus soutenu » (Ib., CLIV, 281). Brossette revient à la charge : il a remarqué qu'on ne met jamais que l'article défini devant les noms de fleuves masculins. A Lyon on dit quelquefois les rivages *de Saône*, jamais *de Rhône*, (Ib., CLV, 283).

2. Chevreau a blâmé le vers de Malherbe : *si les palles Eumenides... Toutes trois ne sortent d'Enfer* (*Ms. Niort*, 43, dans Boiss.). On trouve de même : *la personne de Cyclope* (Rac., VI, 148, *Rem. s. l'Od.*).

lui, *une lettre pleine de marques de son amitié* est une mauvaise phrase : il faut *des marques* (Rem., 443). Ménage n'était pas de cet avis, et il aurait profité de la liberté relative dont on jouissait en pareil cas pour varier les articles ¹.

ARTICLE DANS LES LOCUTIONS NOMINALES COMPOSÉES. — Le débat, pressenti par Maupas, et commencé par Vaugelas, sur la distinction de sens que peut amener l'introduction de l'article dans une expression telle que : *le chien de berger*, se développe et s'étend. Bien entendu une foule de locutions faites restent en dehors de ce débat. Bouhours lui-même cite : *Hommes de Cour, Gens de Cour, Poète de Cour, etc.*, si différents de *homme de la cour* (Suit., 5 et suiv.). Conformément à leur méthode ordinaire, les grammairiens distinguent entre les deux formes. Faut-il dire *vin de ville* ou *vin de la ville, presents de ville* ou *presents de la ville*?... « lorsque la Phrase est generale,... il faut mettre l'article indéfini : *Quand les Princes... arrivent dans les villes, on leur doit porter les presents de ville, le vin de ville* ; et quand on parle d'une ville en particulier il faut mettre l'article défini : *dés que le Gouverneur fut arrivé on luy porta le vin de la ville, les presents de la ville* » (Tall., Décis., 123-124). « *Une nuit d'Eté* signifie en general une nuit d'un Eté sans parler d'aucun Eté en particulier. *Une nuit de l'Eté*, c'est une nuit d'un Eté particulier, on peut ajouter un adjectif : *de l'Eté dernier* » (S^t Evremoniana, 239).

Ménage de son côté chicanait sur *chef d'œuvre de Nature* et *chef d'œuvre de la Nature*². Thoynard approuve le remarqueur qui a censuré la phrase : *Faites moi manger du pain des larmes et boire de l'eau des pleurs. Larmes et pleurs* exprimant la matière, il faut employer *de* (Disc., 183).

L'expression *ouvrage d'esprit* a donné lieu à une longue discussion. Bouhours prétendait qu'il fallait appeler *ouvrage de l'esprit* tout ce que les hommes inventent dans les Sciences et dans les Arts, mais que les « compositions ingénieuses des gens de Lettres, soit en prose, soit en vers », étaient des *ouvrages d'esprit*. Et il allègue

1. « On dit indifféremment *Vent du Nord* et *vent de Nord. Vent du Midy* et *vent de Midy*. C'est pourquoi M. d'Ablancourt n'a point mal dit : *Ce Port est bon, et les Vaisseaux n'y sont incommodez que du vent du Nord*. Néanmoins puis qu'on peut user de l'un et de l'autre indifféremment, il seroit beaucoup mieux de dire : *Les Vaisseaux n'y sont incommodez que du vent de Nord*. Car le changement des articles a bonne grace quand l'usage le permet, et ce sont ces petites choses qui sont le principal agrément du langage » (Menagiana, II, 340-341).

2. L'expression elle-même est défendue par Alemand qui l'a trouvée chez tous les bons auteurs (Guer. civ., 346-348).

Fléchier¹ et Segrais, tout en rapportant aussi deux textes où sa règle est méconnue (*Rem.*, 459). On trouve en fait assez souvent *ouvrage d'esprit* au sens de composition littéraire : *l'on fait autant de fautes, que de démarches, dans les ouvrages d'esprit, quand on ne s'assujettit pas à des règles* (*Refl. s. la Poet. d'Arist.*, 24); *Cette vérité n'est pas bornée aux seuls Livres de ces M^{rs}, elle s'étend généralement à tous les Ouvrages d'esprit, jusqu'aux pièces de Theatre et aux Sermons* (*De la crit.*, 336-337). Mais il faut se souvenir que La Bruyère a écrit contrairement à ce que voulait Bouhours : *Des ouvrages de l'esprit*².

Andry de Bois-Regard, ne voulant pas être en reste avec un si illustre confrère, a examiné : *les biens de fortune*, et sa conclusion est que l'expression convient mieux ainsi dans un discours chrétien, elle semble donner une idée moins réelle de la fortune (*Suit.*, 29). Furetière, homme peu poli, écrivait : *il ne se faut soucier ny des honneurs mondains ny des biens de la fortune* (*Par. de l'Evang.*, 77). Mais La Bruyère a intitulé son chapitre : *Des biens de fortune*.

Dans d'autres expressions il n'y a point de distinction de sens à chercher. L'article est toujours nécessaire ; c'est ainsi que l'on dit *président au mortier*, qui est mieux que *président à mortier* (*Bouh.*, *Suit.*, 300, et *A. de B.*, *Suit.*, 421 ; Bouhours s'appuie du témoignage du président de Lamoignon, de Ménage et de Patru)³. On dit semblablement *Huissier à la chaisne*, *Gentilshommes au bec de corbin* (*Suit.*, 301), *chien au grand collier*, *Cordelier à la grand'manche* (*Ib.*), etc.

Arrivé aux grammairiens logiciens, on commence à trouver des théories générales : « l'article indéfini se met devant les noms régis par un autre nom substantif, duquel ils marquent l'espece, le caractère, la cause, la matière, la qualité, la nature, le pays : comme *gens de merite : procès de conséquence... maladie de langueur... chevaux de Barbarie ...l'esprit de parti est de cabaler... parti est pris ici pour caractériser une sorte d'esprit : mais si le second nom n'est pas mis pour caractériser le premier, et qu'au contraire le premier soit pour marquer une partie, une production, une propriété, une dépendance, un effet du second ; alors on mettra l'article défini avant le second : ainsi on dira *le toit de la maison, une faute de l'Imprimeur*,... au lieu que si le deuxième nom étoit mis pour caractériser le premier, on diroit : *un toit de maison : une faute d'Imprimeur*....*

1. Un autre passage de Fléchier peut être cité : *Il n'y a que les ouvrages de l'esprit qui puissent donner une véritable gloire* (*Œuvres mêlées*, 9).

2. Cf. *Mais comme dans les Ouvrages de l'esprit il y a d'autres choses encore à observer* (*Perrault, Rec.*, 302).

3. *La Charge d'un Président au Mortier dans une maison* (*Menagiana*, II, 203).

« Par cette réflexion on peut remarquer que certaines expressions qui paroissent les mêmes, ne le sont pas entièrement en éfet.... *un coup de la providence* ou *un coup de providence* : c'est un vice de jeunesse ou un vice de la jeunesse : d'un côté on marque ici le caractère du coup ou du vice dont on parle : de l'autre côté on marque l'éfet de la providence ou de la jeunesse » (Buffier, § 335-336).

L'adjectif ne peut pas se joindre avec le substantif dépendant qui n'a pas d'article, surtout si l'adjectif précède le substantif. « (Ils) *leur estropioient les mains à grands coups de pierres et de gros bastons* » est mal dit, suivant Bouhours. Il faut : *et de bastons*. Cependant, en certaines occasions, l'adjectif, quand il suit, peut être employé : *Il fut blessé d'un coup de flèche empoisonnée* (Suit., 295-296)¹.

ARTICLE DANS LES LOCUTIONS VERBALES FORMÉES D'UN VERBE ET DE SON COMPLÉMENT. — On discute un grand nombre d'expressions : *haïr à mort* ou *haïr à la mort* (A. de B., Suit., 133)² ; *Mettre des paroles en bouche*, employé par Bouhours, est blâmé par Ménage (O., II, 387) ; *passer une rivière à nage*, qui est, d'après Ménage meilleur que *à la nage* (Ib., I, 419) ; Andry (Refl., 13) et Bouhours (Suit., 374) tiennent au contraire que l'un et l'autre peuvent se dire également³.

La vieille expression *aller du pair* change de forme. Malgré l'autorité de Vaugelas, de Patru, de Sarasin, Bouhours se prononce en faveur d'*aller de pair*⁴ (Suit., 18-19).

Seuls des gens ignorants de la langue comme MM. de Port-Royal, dit Bouhours, pouvaient confondre *ramener à bord* et *ramener au bord*, qui signifie *ramener au vaisseau* (Suit., 322-323)⁵. Suivant un pamphlet, l'Académie a tort d'écrire : *se défaire d'une chose pour en prendre une autre en la place*. Il faut : *en place* (Enterr⁴, 288).

On ne met point d'article, observe à son tour Buffier, devant les noms qui suivent immédiatement certaines prépositions, avec les-

1. Sur l'emploi du relatif après un nom sans article, voir aux *Pronoms*.

2. Cf. *dont les uns (juges) la condamnerent à la première vuë avec un peu trop de précipitation...* (Palaprat, *Le Grondeur*, Préf., 5).

3. *Etant entré dedans à nage* (Loret, 2 sept. 1656, v. 419) ; *Comment diantre voulez-vous qu'on passe cette rivière à nage ?* (Sév., IX, 558).

4. *Le premier desir que les richesses inspirent dans les personnes d'une basse naissance, qui ont fait une grande fortune, est de vouloir aller de pair avec les plus grands Seigneurs* (Belleg., *Refl. sur le ridicule*, 257) ; *Quand l'esprit ne va pas de pair avec les charmes* (Regn., *Ménech.*, act. III, sc. 8).

5. Mais cette syntaxe est encore indéçise. On trouve dans Perrault : *il me sembla que les forces de l'armée s'accrurent tout à coup de la moitié, et que chaque soldat avoit le double du courage qu' auparavant* (Rec., 99) ; *un Vénitien se mit au fonds de cale* (Ménagiana, I, 412) ; *La temperance de Ramus fut exemplaire : il se contentoit du bouilli ; il mangeoit peu à diner* (Bayle, *Dict.*, art. Ramus, K).

quelles « ils forment une espèce d'adverbe pour marquer la manière dont se font les choses, *par dépit, avec ardeur, sans conduite* » (§ 337).

Les expressions verbales juxtaposées à complément d'objet sont aussi examinées de près. Ménage prend la défense de *ouïr Messe, entendre Vespres, dire Vespres, chanter Messe*, surtout de la première, qui était discutée (*O.*, I, 20). Ici encore Bouhours cherche à marquer des distinctions : *entendré raillerie*, c'est prendre bien les railleries qu'on nous adresse ; *entendre la raillerie*, c'est entendre l'art de railler. Cependant on ne dit guère *entendré la raillerie*, sans épithète (*Rem.*, 489-490). Suivant Furetière, l'Académie avait passé une séance à examiner si on devait dire *éviter oisiveté* ou bien *éviter l'oisiveté* (*Fact.*, I, 187, 2^e pagin.). On voit apparaître des catalogues de ces expressions. Il y en a un dans Buffier (§ 1005).

Je citerai seulement quelques exemples où l'article est exprimé : *ayant lâché le pied sans combattre* (*La Rochef.*, II, 187) ; *l'âge d'airain donna la naissance aux passions* (*Id.*, I, 310) ; *Ce pauvre enfant étoit le souffre-douleurs de la maison, et on lui donnoit toujours le tort* (*Perrault, Contes*, 141).

Nous verrons plus loin avec quelle sévérité on interdit de construire une proposition relative en dépendance du nom contenu dans ces locutions. Mais on ne veut pas non plus d'un autre complément, comme ici : *Le peuple estoit ravi en admiration de sa doctrine* (*Bouh., Suit.*, 331). Sacy écrit encore : *Leurs yeux estoient encore appesantis de sommeil que leur causoit la tristesse*. Bouhours critique cette phrase (*D.*, 168).

ARTICLE AVEC TOUT. — Avec *tout*, au pluriel, la non-expression de l'article défini est devenue une élégance, c'est-à-dire une rareté. Voici des exemples : *Sa latinité n'a rien de celle du temps d'Auguste, ... toutes pointes, toutes imaginations qui sentent plus la chaleur d'Afrique ou d'Espagne que la lumière de Grece ou d'Italie* (*S^t Evrem., Jugem. s. Sén.*, dans *A. de B. Refl.*, 604-605) ; *avec vous tous chemins nous sont aisez, tous fleuves gayables, tous païs fertiles* (*Perrot d'Abl., Retr. des Dix mille*, dans *A. de B., Refl.*, 602) ; *toutes choses suivent exactement la Loi que Dieu leur a une fois imposée, pendant que l'homme qui est doué de raison, s'en écarte incessamment* (*Dial. sur les Plaisirs*, 235-236).

CHAPITRE III

L'ARTICLE INDÉFINI

GÉNÉRALITÉS. — Il n'est pas admis dans toutes les grammaires. Et, malgré l'autorité de Port-Royal, Regnier-Desmarais conteste qu'il soit un article (154 et suiv.). Buffier, lui, démêle avec beaucoup de finesse comment le même mot est tantôt un nom de nombre, tantôt un vrai article. Tout en refusant de s'engager à fond dans cet examen, il voit que, comme article, « il ne signifie souvent qu'une unité indéterminée et vague, qui n'exclut pas la pluralité ; mais plutôt qui la suppose, ... comme quand on dit : *un livre ennuyeux est bon pour endormir* » (§ 345).

Ces discussions théoriques n'empêchent du reste nullement la syntaxe de se fixer. Désormais elle est à peu de chose près celle de la langue actuelle ; les exceptions à la règle générale sont les mêmes, quoique peut-être plus fréquentes. La présence de l'article est tellement d'usage que les grammairiens notent surtout les cas où il peut et doit s'ellipser.

ARTICLE DANS L'ATTRIBUT DE C'EST, IL Y A. — L'emploi de l'indéfini avec l'attribut de *c'est* est devenu réglementaire. Reprenant une remarque de Vaugelas, Chifflet écrit : On dit aujourd'hui : *c'est une chose glorieuse* ; *c'est* veut toujours un article après lui (*Gram.*, 1700, 47). L'unique exception que Th. Corneille et l'Académie aient notée est l'expression : *c'est dommage* (*Vaug.*, I, 353). Ce n'est d'ailleurs pas la seule qui ait survécu ; nous disons encore : *c'est folie*, *c'est pitié*, etc. Andry a examiné la phrase : *Que faut-il penser de la vanité ? — A un certain point c'est vice ; un peu en deça c'est vertu*, et il a trouvé ce tour plus vif que le tour régulier (*Suit.*, 394).

Bien rares sont les textes qui fournissent encore des exemples de l'ancienne construction, qu'on trouve surtout dans des notes ou des écrits négligés : *Quand on s'aime comme nous, C'est agréable martyre* (*Rac.*, IV, 206, *Chans.*, VI, v. 5-6)¹.

1. Le cas n'est pas le même dans une phrase comme celle-ci : *il ne peut concevoir ce*

La syntaxe est la même avec *il y a*, qui peut passer pour un substitut de *c'est*. Cependant Ménage veut qu'on dise : *Il y a marché tous les Samedis en ce lieu-là : il y a aujourd'hui bal au Louvre : et non pas, Il y a un marché* (O., I, 279). Et Bouhours, commentant Balzac, approuve : *Il y a ici force*, au lieu de : *de la force* (Suit., 272-273).

ARTICLE DANS LES COMPLÉMENTS D'OBJET. LES LOCUTIONS VERBALES. — Il semble que l'article devienne également obligatoire ici, au moins dans la syntaxe courante. On trouve encore de nombreux exemples où il n'est pas exprimé : mais ce sont là des expressions juxtaposées, dont beaucoup d'ailleurs vont bientôt disparaître. Voici quelques exemples des plus remarquables : *Celui-ci fait voyage, et va de Rome en Grèce* (Montfl., Com. Poet., act. II, sc. 2) ; *Ah ! que cela est beau de venir ainsi chercher les gens pour leur faire insulte !* (Subligny, La Folle Quer., act. III, sc. 4) ; *Au siècle perverti sa Muse fait querelle* (Regn., Tomb. de Desp., t. V, 233, chez P. Ribou, 1731) ; *Et je sais, par des gens qui m'en ont fait rapport, Que depuis très-longtemps mon frère me croit mort* (Id., Ménech., act. I, sc. 2) ; *il a relation avec des savants* (La Bruy., I, 166, Du mér. pers.) ; *Henry de Lorraine... qui m'envoya faire compliment et une espèce d'excuse* (Bussy-Rab., Mem., I, 29) ; *vous commencez par donner bal, pendant que je me meurs* (Dancourt, Le gal. jard., sc. 23 ; on pourrait sous-entendre *le* aussi bien que *un*) ; *Ma fille a donc pour toi des passions secrettes ? Tu viens la débaucher et lui conter fleurettes ?* (Quin., Am. ind., act. IV, sc. 8)¹.

Le P. Bouhours connaît et commente plusieurs de ces expressions : *avoir grand esprit naturel, faire lecture, tirer copie, recevoir lettres* (Suit., 273-274). Suivant lui, *avoir nouvelles* n'a que le sens de *apprendre*, tandis que *avoir des nouvelles* signifie *recevoir des récits détaillés sur quelqu'un* (Rem., 472). Pour donner une idée des subtilités auxquelles on arrive, je citerai cette imagination de Bouhours : « *Il a un bon esprit* se dit fort depuis quelque temps ; mais il marque la solidité et le bon sens, plustost que la vivacité et la pénétration. *Il a bon esprit*, va plus aux sciences et à ce qui regarde l'étude. *Il a un bon esprit*, va plus aux affaires et à la conduite » (Suit., 157).

Désormais le nombre de ces expressions tend à se fixer strictement : c'est une des caractéristiques de la langue moderne. Si un

que c'est que corps, et encore moins ce que c'est qu'esprit (Pasc., Pens., I, 1, éd. Havet, I, 8).

1. La Rochefoucauld corrige *reçut nouvelles* en *reçut des nouvelles* (Lex., Préf., XXXII).

besoin du sens oblige l'écrivain à mettre une qualification ou une détermination quelconque, l'article est réintroduit : *mais il luy fait une remise entiere de sa dette* (Fur., Par. de l'Evang., 105); *des desirs de vengeance... déguisez d'un zele du bien du public et de la charité* (Id., Ib., 205); *Les autres estoient les Prestres, les Scribes, et les Pharisiens, qui faisoient une profession publique d'observer exactement la Loy; et cependant ils ne l'avoient point gardée* (Id., Ib., 169); *et de luy envoyer mon Amour pour la servir en guise d'un Laquais Basque* (Le Pays, Am., am. et amour., 4).

Rien de plus bizarre que la théorie par laquelle Richesource condamne la phrase : *faisoient un grand feu*. Mais le sentiment qui l'inspire est juste : *faire feu*, locution toute faite, peut recevoir l'adjectif *grand* sans se décomposer, et être obligée de prendre l'article. Au contraire on ne pourrait y mettre *violent*. C'est exactement notre syntaxe d'aujourd'hui¹.

Je suppose comme chose certaine, pour comme une chose certaine, est déclaré provincial par Andry (Suit., 325 et suiv.).

1. « *Faisoient un grand feu*. Le Relateur ne prend pas garde, pour la deuxième fois, que, *grand feu*, est un adverbe, ou façon d'adverbe, synonyme en cet endroit de, *grandement*, ou *beaucoup*, pour dire, *tiroient grandement*, *tiroient beaucoup*, ce qui fait voir que la particule numerale, un, jointe à, *grand feu*, fait une expression barbare ou étrangère, pour dire, *tiroient un grandement*, ou, *un beaucoup*; au lieu de dire tout simplement et absolument, *les Ennemis tiroient furieusement*, qui est le synonyme de, *faisoient grand feu*, *tiroient de la belle maniere* » (Riches., *Prise de Fribourg*, 177).

CHAPITRE IV

L'ARTICLE PARTITIF

GÉNÉRALITÉS. — On avait, avant l'époque où nous sommes parvenus, posé en règle que le partitif était nécessaire. Il n'y avait plus rien à ajouter sur ce point. Au contraire Tallemant juge bon d'avertir ceux qui abusent de cet article, quand il ne s'agit point d'une matière divisible, et qui disent : *d'autre motif ne me peut engager*. Cela est bon derrière un verbe accompagné d'une négation : *je ne me suis proposé d'autre motif... que* (*Décis.*, 35-37).

Un autre cas analogue inquiétait les puristes. On connaît cette phrase de Molière : *De cette façon donc, un homme, sans avoir du cœur, est sûr de tuer son homme* (VIII, 73, *Bourg. Gentilh.*, act. II, sc. 2).

Pouvait-on parler de la sorte ? M. Girin, de Grenoble, écrivit à La Fontaine pour lui soumettre un rondeau qui se terminait : *Sans de l'esprit, c'est peu de chose, Que d'être beau*. La Fontaine répondit en plaisantant :

Si sans de l'esprit étoit bon,
Voici l'unique occasion
Où je pourrois lui trouver place :
Sans de l'esprit, dirois-je, on ne peut faire un pas.
Mais par malheur, quoi que l'on fasse,
Sans de l'esprit ne se dit pas.
L'idiome gascon souffriroit cette phrase ;
Sans esprit paroît foible aux gens du Dauphiné ;
Sans de l'esprit a plus d'emphase,
Mais tout Paris l'a condamné.
Cependant tout Paris n'est pas toute la France.
(IX, 214, v. 19-29.)¹

1. Le tour s'est malgré tout conservé, au moins dans la langue parlée : *dans des circonstances pareilles, on ne vivrait pas sans du dévouement*.

ARTICLE DANS LES LOCUTIONS VERBALES. — Comme avec les autres articles, la question se posait de savoir si le partitif pouvait être omis dans les locutions juxtaposées. Bouhours préfère *donner cœur* à *donner du cœur*, quoique le second se dise aussi (*Rem.*, 399 ; cf. *Ab.*, *Guer. civ.*, 381-382). *Avoir peine* ou *avoir de la peine à faire quelque chose* sont également bons (*Bouh.*, *Suit.*, 217). De même *lâcher prise*, *donner prise*, *avoir prise* sont comme il faut dire ; ce sont « des manières de parler absolues », où le mot *prise* ne peut être accompagné d'une épithète (*Enterr.*, 26). Au contraire *avoir esprit* est incorrect pour *avoir de l'esprit* (*Marg. Buff.*, *N. O.*, 30 ; cf. *Sorel*, *Loix de la galant.*, 1644, 37, et *Conn. des b. livres*, 1671, 383).

Il ne peut être question de dénombrer ici les expressions de cette sorte. Il en est que nous n'avons plus : *expedier besogne* (*Fur.*, *Rom. bourg.*, I, 191) ; *gagner temps* (*Bussy-Rab.*, *Corr.*, IV, 17), etc.¹

L'important est de marquer que dans des phrases négatives les locutions se décomposent encore et que *de* s'y introduit : *je vous les pardonnai, parce que vous n'y entendiez point de finesse* (*Le Gr. Alc. frustré*, 120) ; *Il en veut tirer une vengeance cruelle, et il ne luy veut point faire de grace, quelque soumission qu'on luy puisse faire* (*Fur.*, *Par. de l'Evang.*, 106).

Dans les phrases négatives, où entrent ces locutions, quand *pas* était accompagné d'un adverbe de quantité, le *de* restait tout à fait commun : *C'est une Pièce d'un caractère si nouveau, que jamais homme n'a eu tant de peur que j'en eus pendant les trois premières représentations* (*Bours.*, *Lett. nouv.*, I, 255) ; *Je n'ay pas, interrompit le Roy, tant de tort que vous pensez* (*Menagiana*, II, 281-282) ; *les pauvres enfans n'eurent pas moins de peur que quand il tenoit...* (*Perrault*, *Contes*, 152).

Même en phrase positive, l'introduction d'un adverbe de quantité amène la décomposition du juxtaposé, mais c'est plus rare : *La guerre me feroit d'ailleurs assez d'envie* (*Regn.*, *Ménech.*, act. III, sc. 8).

ARTICLE AVEC AUTRES, CERTAINS. — Il convient de noter l'emploi de l'article *de* devant des adjectifs, tels que *certain*, *divers* : *J'ai mesme ouy dire... qu'il y avoit de certains pays où estoient esta-*

1. Au XVII^e siècle, on rencontre ainsi fort souvent : *avoir d'envie* (cf. *Perrot d'Abl.*, *Apoph.*, 328) ; *faire d'état* (*Id.*, *Ib.*, 71) ; *avoir de besoin* (*Id.*, *Ib.*, 365) ; *faire de peur* (*Montfl.*, *Gentilh. de Beauce*, act. III, sc. 8). Ce sont aujourd'hui des locutions verbales figées et immobiles où *de* n'entre pas.

blis de certains officiers (Fur., Rom. bourg., I, 55); *N'étoit-il pas présent à de certaines paroles qui furent dites ?* (La Bruy., I, 167, *Du mérite pers.*)¹.

Quand dans la phrase négative le nom complément est accompagné de l'adjectif *autre*, la vieille syntaxe se conserve. Il n'y a ni point ni de : *et n'avoit autre foiblesse que* (Fur., Rom. bourg., II, 46); *n'eut autre remede* (Id., Ib., I, 192); *Charroselles... ne sçavoit autre chicane* (Id., Ib., II, 34). Chevreau accepte même : *Je ne scaurois brûler d'autre feu que du sien*. On peut écrire, *d'un autre feu*, et *d'autre feu*, mais ce dernier lui « paroît plus grand, et le paroîtra si l'on consulte l'oreille, surtout dans le stile noble » (*Ms. Niort*, 128, dans Boiss.).

RENCONTRE DE PLUSIEURS DE. — Par souci d'harmonie on évite en général un article partitif suivi ou précédé de la préposition *de* : *Lucrece... avoit beaucoup d'amis de gens de robbe* (Fur., Rom. bourg., I, 79). C'est se perdre dans les *de*. « On souffriroit peut-être, dit le P. Daniel, *ceux de mon côté parlent ainsi*; mais je doute fort qu'on puisse dire, *il y a de ceux de mon côté qui parlent ainsi*: cette maniere de parler me semble dure » (*Entret. de Cl. et d'Eudoxe*, 209).

DE, DU ET DES. — Nous avons vu la règle se préparer. A la fin du xvii^e siècle, elle est faite, confondant indéfini et partitif : *de l'eau pure, de pure eau, de modestes ignorans sont plus suportables que des savans orgueilleux* (Buffier, § 338-340)².

Il ne restait plus que des cas particuliers à résoudre. Mais ils étaient nombreux, en raison des mots composés et des locutions qui leur ressemblent.

1. AVEC LES NOMS JUXTAPOSÉS. — Bouhours reproche à de Sacy d'écrire : *ils seroient... comme des faux-Prophetes* (D., 170; cf. Ross., o. c., 140). C'était généraliser un peu témérairement. *Faux prophète* n'est-il pas un mot unique ?

Dans *jeunes gens*, la soudure n'était-elle pas faite ? En tout cas on emploie souvent *de*, et non *des* : *Léonidas ayant renvoyé de jeunes*

1. Ne pas confondre avec des phrases où l'adjectif a un tout autre sens, si bien qu'il suffit de le faire passer derrière le substantif pour retomber dans le cas ordinaire : *La nature... Dans chaque âme est marquée à de différens traits* (Boileau, A. P., III, v. 369-370, éd. B. S. P., II, 243); *Vous donnez de divers conseils, suivant les diverses personnes* (Le Pays, Am., am. et amour., 59).

2. *Des* ne sortit jamais d'usage : *le College des Grassins est fondé pour des pauvres Ecoliers du Diocese de Sens* (Menagiana, II, 271-272).

gens (Perrot d'Abl., *Apopht.*, 281); *ce sont pour la plupart des femmes ou de jeunes gens qui n'ont point de rapport avec un homme de cinquante ans* (Boil., *Lett. à Rac.*, 26 mai 1687, éd. B. S. P., IV, 154)¹.

On rencontre aussi *de avec bonnes fortunes : il avoit eu avec elles de bonnes fortunes, et plusieurs galanteries* (Le Gr. Alc. frustré, 17); *avec bonnes œuvres : il promet de faire de bonnes œuvres* (Fur., *Par. de l'Evang.*, 105).

2. APRÈS UN ADVERBE DE QUANTITÉ. — Fallait-il la préposition seule ? *Il a infiniment d'esprit* ou *il a infiniment de l'esprit* ? Quoique le premier soit meilleur, l'un et l'autre se disent, reconnaît Bouhours (*Rem.*, 1), et après lui Tallemant (*Décis.*, 156). Andry hésite à condamner *il a extrêmement de l'esprit* (*Refl.*, 266; cf. *De la crit.*, 266-268). Mais l'Académie jugeait que *il a extrêmement d'esprit* était seul recevable, et que *il a extrêmement de l'esprit* ne valait rien. Si la phrase était négative, point de doute, il fallait toujours *de* et non *de l'* (Tall., *Décis.*, 156; cf. *Reg. de l'A.*, IV, 93). Toutefois, Boileau, dans une lettre à Brossette, se raillait de ce purisme (18 janv. 1701, éd. B. S. P., IV, 338).

J'ai rencontré plusieurs fois dans les textes l'expression condamnée : *C'est une agreable personne qui a infiniment de l'esprit* (de La Forge, *Le Cercle des F. savantes*, Clef, Egistrate); *c'est un homme qui a extrêmement de l'esprit et du merite* (*Ambass. de Siam*, 105); *Les Grecs en general avoient extremement de l'esprit* (Fontenelle, *Hist. Or.*, 67).

3. APRÈS NÉGATION. — Dans une phrase négative, les mots négatifs *pas*, *point* se faisaient suivre de *de* et plus de *des* (cf. t. III, 433).

On rencontre cependant *pas* suivi de *du*, *de la* : *Cyrus avoit accoutumé de dire Que ceux qui ne se font pas du bien à eux mêmes sont contraints d'en faire aux autres* (Perrot d'Abl., *Apopht.*, 1); *S'il n'y a pas de la solidité, du moins y a-t'il de l'esprit dans les raisons que vous venez d'alleguer* (Le Pays, *Am., am. et amour.*, 60).

Et, en réalité, il semble difficile de changer, sans en altérer le sens, l'article *du* dans la phrase suivante : *ces Reflexions peuvent choquer ceux qui n'ont pas du genie, ausquels elles seront incommodes* (*Refl. s. la Poet. d'Arist.*, Avertiss., 10)².

Mais, si la phrase était double, si au lieu de *pas*, *point* on mettait

1. Cf. D'ailleurs, ... on reçoit de jeunes gens au Barreau encore tout couverts de la poussière des Ecoles (*Parn. ref.*, 53); bien de braves gens est dans Bayle (*Dict.*, art. Pyrrhus, K).

2. Le sens est : qui ont autre chose, ce qu'ils ont n'est pas du génie. Nous disons de même : Il n'a pas montré de la complaisance, mais de la bienveillance.

ni, fallait-il garder la préposition ? Bouhours dit que non, et conseille de ne pas suivre en cela Balzac. Il blâme : *Des personnes... qui n'avoient ni de cupidité pour les accroistre, ni d'avarice pour en faire des tresors* (D., 178). On rencontre quelques phrases de ce genre : *La vertu ne nous fait ni de tort ni d'injure* (Bussy-Rab., *Hist. am. des Gaules*, I, 244)¹.

1. Cf. Haase, § 118, p. 322

CHAPITRE V

RÉPÉTITION DES ARTICLES

LA RÈGLE. — Bouhours pose en règle qu'il faut répéter l'article devant chaque substantif, sauf quand l'on veut produire un effet particulier dans une énumération : *le vent renversa les tours, les cabanes, les églises* (Rem., 15). La syntaxe moderne est donc désormais établie, en théorie¹.

En outre la règle de Bouhours veut être précisée. Un seul article suffit quand les substantifs forment groupe, et que les êtres et les choses désignés par eux sont du même ordre : *une espece de marché franc pour les fleurs, arbres et arbrisseaux* (Liv. des adr., I, 281); *pour les Œufs, Beurre, Fromages et Legumes* (Ib., II, 8); *suivant les Plan, Profils et Elevations qui en sont faits* (Ib., 199); *les Pelletiers* (font) *des manchons, aumuces et autres ouvrages*; *les Bonnetiers, des bonnets et des bas, et les Orfèvres, de la vaisselle, vases, chandeliers, flambeaux, boutons, chenets, et autres diverses sortes d'ouvrages* (Savary, Parf. neg., 33); *Le Cormier, Neflier, Sauvageons et Alisier, sont bois propres à faire des Chevilles* (Tr. des Bois, 95).

Et à ce propos on reprit la question posée par Vaugelas : Peut-on dire il sçait *la langue Latine et la Grecque*, ou bien *les langues Latine et Grecque* (II, 230-232). Le second tour fut proscrit².

Les mêmes raisons pouvaient-elles empêcher de dire : *Les puissances ecclésiastiques et seculières*? Bouhours craignait l'équivoque possible (Suit., 377-378)³, et désapprouvait la phrase⁴. Andry l'ac-

1. En pratique certains continuent à en user comme autrefois : *C'est la ligne de Mercure, qui marque les bonnes ou mauvaises nouvelles* (Dancourt, IX, 230, *Diable boit.*, act. II, sc. 3).

2. A plus forte raison, s'il s'agit de composés : *On l'a veu encore soutenir que la foy et hommage ne se faisoient qu'au Roi, et jamais aux Seigneurs particuliers* (Fur., Fact., I, 469).

Th. Corneille trouve qu'on dit plus communément : *il sçait le Latin et le Grec*. L'Académie préfère la répétition du mot *langue*.

3. Il acceptait : *les Peres grecs et latins, les Langues mortes et vivantes*.

4. Le P. Lamy faisait un raisonnement analogue : « ce seroit mal parler que de dire *l'amour de la vertu et Philosophie*, car on ne marque point le rapport de ce mot *Philosophie*, s'il le faut joindre avec la *vertu* ou avec *amour* » (Rhétor., 55).

ceptait, et citait une phrase analogue — différente toutefois — de Vaugelas dans son *Quinte-Curce*: *Ils avoient brûlé les Temples de leurs Dieux et violé toutes sortes de droits divins et humains* (*Suit.*, 181-182).

Il ne semble pas néanmoins qu'on ait poussé l'exigence jusqu'à demander plusieurs articles devant divers numéros d'une même série: *dans les septième et huitième, ... neuvième et dixième* (Thomassin, *La Meth. d'étudier et d'enseigner*, I, 415); *contre les deuxième et quatrième conditions* (Riches., *Prise de Fribourg*, 16).

CHAPITRE VI

LES GENRES

GENRES DES NOMS COMMUNS ¹

I. — NOMS QUI SE FIXENT AU MASCULIN.

Abîme. — Masculin, d'après Vaugelas (Al., *Nouv. Rem.*, 427); plutôt féminin, suivant l'Anonyme de 1657 (31); masculin, suivant Ménage (*O.*, I, 136; cf. d'Aisy, *Gén.*, 266; L. de Templ., *Gen. et Pol.*, 120). — *Pour te retirer de l'abysme auquel ta rage t'avoit précipité* (Guers., *Anal. du verbe*, 87); *que j'occupe peu de place dans cet abîme immense du temps* (Boss., *Serm. s. la Mort*, 1^{er} Point, éd. Rébell., 294); *Ce trône fut toujours un dangereux abîme* (Rac., I, 462, *Théb.*, v. 1155; cf. le *Lex.* de M^{me} de Sévigné, I, 7-8)².

Acrostiche. — Masculin, d'après Ménage (*O.*, I, 136; cf. d'Aisy, *Gén.*, 266). Richelet défie Andry de Bois-Regard de citer un auteur poli qui le fasse féminin (*Genres*, 49). — Il y a encore: *une Acrostiche nouvelle Lettrisée et rimée*, dans les *Varietez ingénieuses* (1725, 208).

Âge. — Masculin, d'après Vaugelas (II, 444; cf. l'Anon. de 1657, 29)³. Dans la deuxième moitié du siècle, le masculin triomphe définitivement, de l'avis unanime. Voir Chevreau (*Rem. sur Malh.*, I, 252-253; cf. *Ms. Niort*, 10, dans Boiss.; Mén., *O.*, I, 136; Richel., *Genres*, 59, et d'Aisy, *Gén.*, 266). Seul Alemand accepte que les femmes peuvent le faire féminin (*Guer. civ.*, 8, et *Nouv. Rem.*, 375). — *Dans celle (la maison) où passa mon bas âge* (Mol., I,

1. Je serai très sobre d'exemples de la seconde moitié du xvii^e siècle pour les mots qu'on peut trouver dans les *Lexiques* des Grands Écrivains.

2. Voici un exemple antérieur du féminin: *Ores il est plongé dans l'abîme profonde* (Montchr., *Cart.*, act. I, sc. 1; cf. *Adv. de Guillaume*, V. H. L., III, 319).

3. Dans Hardy, 8 exemples du féminin, 34 du masculin. Malherbe le fait encore plusieurs fois féminin: *à cette âge ferrée* (I, 5, v. 14; cf. II, 302, et *Lexique*). De même Corneille: *d'une âge si cassée* (II, 145, *Suiv.*, var.). Cf. *ceste aage sage mais pleine de crainte* (G. Bachot, *Err. pop.*, 51, et *Dél. de la camp.*, 121).

427, *Dép. am.*, v. 359); *le bon sens et le bon esprit convient à tous les âges* (La Rochef., III, 210-211); *un âge accompli* (Boss., *Rec. Or. fun.*, *Madame*, 166).

Ais. — Encore féminin, suivant l'Anonyme de 1657 (31); masculin, suivant la règle générale de Richelet (*Genres*, 36). — *Elle approcha l'oreille à la fante d'une aiz* (*Astrée*, 1615, I, 124^A); *il y avoit une aiz, sur laquelle Heccathe estoit peinte, ceste aiz avoit tout le bas ferré d'un fusil* (*Ib.*, *ib.*, 126^A). — *Voilà de fort bons aiz et de fort bons verrous* (Mairet, *Les gal. du duc d'Oss.*, act. III, sc. 2); *sur un petit ais* (Her., *Journ.*, I, 249); *Ces Aix seront posez sur des Consoles de Bois* (*Jard. franç.*, 248); *tous les ais de ce vaisseau se dissipent* (Rac., VI, 106, *Rem. s. l'Od.*); *L'un me heurte d'un ais dont je suis tout froissé* (Boil., *Sat.*, VI, v. 33, éd. B. S. P., I, 142); *il se trouve... derrière un long ais de menuiserie que porte un ouvrier sur ses épaules* (La Bruy., II, 7, *De l'hom.*).

Albâtre. — Plutôt féminin, suivant l'Anonyme de 1657 (31); masculin, suivant la règle de Richelet (*Genres*, 120). — On trouve surtout le masculin: *alabastres verds* (R. Franç., *Merv. de Nat.*, 253; cf. Félib., *Principes d'architecture*, 465); *empourprer cet albâtre* (La Font., VIII, 194, *Psyché*).

Arrhes. — Masculin, suivant l'Anonyme de 1657 (29)¹.

Carrosse. — De commun genre, suivant Maupas (88), masculin, suivant l'Anonyme de 1657 (29; cf. Mén., *O.*, I, 139; d'Aisy, *Gén.*, 278; Rich., *Genres*, 110; L. de Templ., *Gen. et Pol.*, 129). — *Il donna la grace à un pauvre carrosse que l'on alloit rompre sur la place... tous les pauvres carrosses de Paris* (Sorel, *Pol.*, II, 422); *le chemin du carrosse* (Sév., V, 101); *il lui ressemble tout comme un moulin à un carosse* (Du Verd., *Le Flatt.*, act. I, sc. 4)².

Cimeterre. — Masculin, suivant Ménage (*O.*, I, 140; d'Aisy, *Gén.*, 278). Richelet (*Genres*, 105) cite d'Ablancourt (liv. I, ch. 2). — *Il reçut du Roi une chaîne d'or, un Cimeterre et un cheval enharnaché* (Scarr., *Virg. trav.*, II, 288); *feront dans nos mains Trancher le cimeterre* (Racan, II, 386); *Je porte un certain cimeterre* (Bours., *Lett. nouv.*, I, 183).

Dialecte. — Masculin, d'après Oudin (*Gr.*, 68), Ménage (*O.*, I, 142) et d'Aisy (*Gén.*, 279). Richelet cite le féminin dans Port-Royal

1. Hardy, qui emploie aussi le singulier en vers (*Achille*, v. 1354, *Alcméon*, v. 326), ne l'a fait féminin que dans *Procris* (v. 1091). Il est masculin au vers 1320 d'*Alcméon*: *l'arre dernier*, et dans *Achille*, v. 916: *des arres d'amitié requis à se donner*. Dans la *Bibl. du droit françois* de Laur. Bouchel, éd. J. Bechefer, 1666, in-f°, au mot *arres*, on trouve le féminin.

2. au bas de la montée, où sa carrosse l'attendoit (Malh., III, 168); *Hau, valets, faictes apprester ma carosse* (*Le Court. parf.*, 209).

et le préfère (*Genres*, 172). Mais, dès 1674, toute l'Académie « au nombre de quinze » avait prononcé que *dialecte* était masculin (*Reg.*, IV, 93); on trouve le féminin assez tard, à cause du grec: *la langue Phénicienne qui est une dialecte de l'Hebreu* (Lamy, *Rhétor.*, 63).

Éloge. — Masculin, suivant Richelet (*Genres*, 61). — *Un éloge ennuyeux* (Boil., *Ép.*, IX, v. 170, éd. B. S. P., II, 119); *et vous fasse de vous un éloge éclatant* (Mol., V, 447, *Mis.*, v. 51)¹.

Épisode. — Plus souvent masculin, suivant Vaugelas (II, 67) et l'Anon. de 1657 (30). Ménage incline aussi pour le masculin² (*O.*, I, 146); l'Académie n'accepte plus d'autre genre (dans Vaug., II, 68). — *De tels épisodes... ne seroient pas propres à un sujet historique* (Corn., I, 73, *Disc. de la Trag.*); *Il nous enseigne à fuir les ornements débiles Des épisodes froids* (Mol., IX, 543, *Val de Grâce*, v. 99-100). Le P. Rapin, dans ses *Réflexions sur la poétique*, fait aussi le mot masculin (132, 133, 143).

Épithalame. — Commun, mais plutôt masculin, suivant Vaugelas (I, 94; cf. Rich., *Genres*, 174); exclusivement masculin, disent Ménage (*O.*, I, 146) et l'Académie (dans Vaug., l. c.). — Encore féminin dans Boursault: *Songez-vous à nôtre Epithalame? L'Hymen où j'aspirois, est conclu d'aujourd'huy; Et vous m'avez promis que vous la feriez* (*Sat. des sat.*, sc. 5).

Évangile. — Féminin dans l'usage populaire, dit Ménage, qui le ferait toujours féminin dans le discours familier, mais masculin dans un discours relevé (*O.*, I, 599). N. Bérain, à la même date, n'admet plus que le masculin (*Nouv. Rem.*, 76; cf. L. de Templ., *Gen. et Pol.*, 117, et Rich., *Genres*, 71). Brossette rapporte, à propos du vers de Boileau cité ci-dessous, qu'à la Cour et à la ville on dit, en parlant de l'évangile de la Messe: *Est-elle dite?* mais qu'on le fait toujours masculin en parlant de l'histoire sacrée de J.-C. (*Lett. à Boil.*, CXXI, août 1706, 222). — Voici des exemples du féminin: *toute l'Évangile commande l'humilité* (Sév., VII, 176); *une vieille évangile* (Ead., III, 481); *L'Évangile au chrétien ne dit en aucun lieu: Sois dévot: elle dit: Sois doux, simple, équitable* (Boil., *Sat.*, XI, v. 112-113, éd. B. S. P., I, 275).

Voici au contraire le masculin: *bel évangile* (La Font., IX, 6, v. 23); *Ce n'estoit que faux Évangiles* (Fontenelle, *Hist. Or.*, 37).

1. *Le dessein de faire une certaine Éloge* (Loret, *Poés.*, 117).

2. Richelet cite toutes sortes d'exemples, « de ceux qui ont traité des pièces de théâtre, ou qui les ont examinées, et qui font *épisode* masculin. Neanmoins comme les Dames qui s'expriment bien, et qui entendent le Théâtre, disent presque toutes une *Épisode* féminine... Je ferois quelquefois et pour l'amour d'elles, *Épisode* féminin » (*Genres*, 173-174); est-ce aussi par amour des Dames que de l'Estang disait une *épisode*? (*Trad.*, 75).

Éventail. — Masculin, suivant Ménage (*O.*, I, 148). Danet pensait, avec une partie des dames, qu'il était féminin; Richelet, qui rapporte cela, prétend qu'il est fort rare d'entendre dire aux éventailistes : *une tres-belle Evantail* (*Genres*, 175). — *L'Aquilon, ce froid éventail* (Loret, 29 oct. 1663, v. 22).

Ivoire. — Masculin, suivant Malherbe (IV, 279) et Cotgrave; féminin suivant Vaugelas (II, 78; cf. Mén., *O.*, I, 167; Th. Corn., dans Vaug., l. c.). L'Académie se prononça pour le masculin (ib.). — *Bel yvoire arrondy, seul throsne de mon Roy* (Mayn., éd. Lemerre, I, 35); *le redoutable ivoire* (La Font., VI, 259, v. 387); *ivoire taché de pourpre* (Rac., VI, 200, *Liv. ann.*); *L'Yvoire de Ceylan est estimé le meilleur de tous* (Savary, *Dict. com.*).

Obélisque. — Plutôt féminin, suivant l'Anonyme de 1657 (31), est coté masculin dans Richelet (*Genres*, 96). On trouve le féminin jusque dans Brice : *une grande obélisque* (*Descript. de la v. de Paris*, 1706, I, 168). Au contraire, dans le *Dictionnaire d'Architecture* de Daviller, *obélisque* est masculin. — *Et je n'ay pû voir cet Obelisque au commencement d'un Livre, sans penser que la foudre alloit tomber dessus* (*Mercuré reprouvé*, 61-62). Dans les pièces qui concernent l'érection de l'Obélisque à Arles, il est toujours masculin.

Oratoire. — Masculin dans Vaugelas (II, 67) et l'Anon. de 1657 (29). Le féminin était dans Camus : *dedans ceste Oratoire* (*Alcime*, 379); il se conserva très longtemps, Vaugelas et Ménage en sont témoins (*O.*, I, 157). Richelet préférait encore le féminin, quand il s'agissait d'une chapelle (*Genres*, 180). L'Académie imposa le masculin (dans Vaug., II, 68). — *un Evesque fondant une Eglise, un Monastere, un Oratoire* (*Arrêt du Parl. de Paris*, 6 fév. 1648, *Rec. des Art. du Clergé*, Paris, 1675, in-f^o, II, 2^e p., p. 81); *avoir en l'Eglise de sa paroisse une chappelle, un banc ou un oratoire* (P. Guinois, *La gr. Conf. des Ordonnances*, éd. 1678, in-f^o, I, 12, note).

Ordre. — Commun, suivant Maupas (88); on dit : *sainctes Ordres, Ordres sacrez*, d'après Vaugelas (II, 70) et l'Anonyme de 1657 (32). Au pluriel, il est toujours masculin, suivant Dupleix (*Lib.*, 379).

Au singulier, le masculin se trouve déjà communément chez Malherbe (II, 214, 319; I, 104, etc.). — *en tres mauvais ordre* (Chap., *Guzm. d'Alf.*, III, 423). Au pluriel aussi : *Les ordres de Brancaleone furent fort religieusement observez* (J.-J. Bouch., *Conf.*, 220). Ménage n'admet plus que le masculin (*O.*, I, 157-158).

Th. Corneille eût fait seulement une exception pour les *saintes Ordres*. Mais l'Académie exigea le masculin partout (dans Vaug., II, 70). — *Le Ciel, dont nous voyons que l'ordre est tout-puissant* (Mol., IX, 63, *Fem. Sav.*, v. 53); *le ministere prophetique... estoit*

comme ordinaire au peuple de Dieu, où les Prophetes faisoient comme un ordre toujours subsistant (Boss., *Conf. av. M. Claude*, 76).

Ouvrage. — Masculin, d'après Vaugelas, qui dit que c'est un abus de permettre aux femmes de faire ce mot féminin pour signifier leur travail (II, 170; cf. Dupl., *Lib.*, 384). Ménage eût toléré volontiers cet abus (*O.*, I, 158), auquel Richelet est tout à fait opposé (*Genres*, 181). Andry de Bois-Regard imagine — en faveur des dames aussi — que le mot sera féminin au pluriel, quand il désignera leurs travaux (*Refl.*, 345). S^t Réal s'égaie de cette règle burlesque (*De la crit.*, 239).

Malherbe emploie très souvent le mot : il le fait toujours masculin (I, 262; II, 303, etc. ; voir le *Lex.*). — *Tu ris après ce bel ouvrage* (Mol., VI, 422, *Amph.*, v. 1143); *les longs ouvrages me font peur* (La Font., II, 77, v. 2).

Squelette. — Ménage l'a trouvé féminin chez La Mothe Le Vayer; il rapporte que le menu peuple le fait féminin, mais il se prononce pour le masculin (*O.*, I, 164). Richelet reproduit son opinion (*Genres*, 184). — *Aussi maigre qu'une squelette* (Richer, *Ov. bouf.*, 332)¹. — *Tout le scelete se divise en trois* (R. Franç., *Merv. de Nat.*, 541); *Et l'autre sec comme un squelette* (Loret, 20 nov. 1655, v. 175); *Maigre et seiche comme un squelette* (Gomb., *Epigr.*, 136); *plus secs que vieux squeletes* (Le Boul. de Chal., *Elom. hyp.*, act. I, sc. 1); *six pigeons étalés Présentaient jour renfort leurs squelettes brûlés* (Boil., *Sat.*, III, v. 95-96, éd. B. S. P., I, 102).

II. — NOMS QUI SE FIXENT AU FÉMININ.

Absinthe. — Vaugelas préférait le masculin (II, 308); le mot était des deux genres, selon Patru, qui préfère également le masculin (ib.), et Dupleix (*Lib.*, 121; cf. l'Anon. de 1657, 30). Ménage, dans ses *Remarques* sur Malherbe, le fait féminin (II, 199; cf. *O.*, I, 138); de même Alemand (*Guer. civ.*, 27-29), Th. Corneille et l'Académie (l. c.). Richelet, avec la majorité des « herbolistes », était aussi pour le féminin (*Genres*, 166). — Les auteurs sont partagés. Malherbe l'avait déjà fait féminin : *Adoucir toutes nos absinthes* (I, 217, v. 197); mais il l'emploie aussi au masculin : *Tout le fiel, et tout l'absinthe Dont un amant fut jamais abreuvé* (I, 248, v. 39-40). Cf. *Il verse dans mon sein l'absinthe toute pure* (Tristan l'Herm., *Panthée*, V, 1, dans L.).

1. Dans une lettre de Madame de Sévigné, III, 58, l'édition de 1725 met *squelette* au féminin.

Affiche. — Longtemps indécis, plutôt masculin, suivant l'Anonyme de 1657 (30), il peut être considéré comme féminin, suivant la règle générale de Richelet (*Genres*, 48). — *Quelques gens d'estude... ayans veu ceste affiche* (Gar., *Doctr. cur.*, 151; cf. 149); *pour nommer une affiche* (Poisson, *Poet. basque*, sc. 2).

Ancre. — Féminin, suivant Ménage (*O.*, I, 138; cf. Rich., *Genres*, 52; d'Aisy, *Gén.*, 267). A en croire Chevreau, le genre changeait avec le sens (*Œuv. mesl.*, 485-486). Le mot est toujours au féminin dans l'*Hydrographie* du P. Fournier, qui est de 1637.

Mais le masculin n'est pas rare : *Æneas en coupa le chable De l'ancre fiché dans le sable* (Scarr., *Virg. trav.*, I, 318); *je fis porter un petit ancre à la mer* (Ambass. de Siam, 25).

Annexe. — Plutôt masculin que féminin, suivant l'Anonyme de 1657 (30); féminin dans Richelet (*Genres*, 122). — *Une annexe à sa légation* (La Font., VI, 94, v. 64). — *l'art, dans un Architecte... n'est qu'un mode, ou un accident, ou un annexe de l'ame* (Boss., *Avert. aux Prot.*, VI, § 48, 518).

Apostume et apostème. — Souvent féminin au xvi^e siècle dans Du Bellay (I, 365 et 452; cf. P. Cayet, *Chron. sept.*, 21, col. 11). Maupas donne les deux genres (88); Cotgrave, seulement le féminin. L'Anonyme de 1657 le classe encore dans les noms communs (32). Il serait masculin, selon la règle générale de Richelet (*Genres*, 75).

Le féminin prévaut dans les textes : *cette apostume... apostume fort meure* (R. Franç., *Merv. de Nat.*, 255); *J'ai... Une apostume sous le pied* (La Font., I, 392, v. 22-23); *Mais je crus sage de ne pas presser une telle apostume* (St-Sim., 378, 149, dans L.); *elle (l'ochre) a aussi la vertu de resoudre toutes apostumes* (Th. Corn., *Dict. des Sc.*, art. Ochre).

Archives. — Féminin, d'après Ménage (*O.*, I, 598; cf. d'Aisy, *Gén.*, 278, et la règle générale de Rich., *Genres*, 121). — Les textes sont contradictoires : *dans les archives de leurs prédecesseurs et dans ceux de l'Empire* (Boss., *Hist. des Var.*, I, 120). — *Des malices du sexe immortelles archives* (Boil., *Sat.*, X, v. 70).

Armoire. — Féminin, d'après Ménage, malgré le P. Chifflet et les Gascons (*O.*, I, 138-139; cf. d'Aisy, *Gén.*, 267). — *A la première Armoire, vous verrez une grande Croix d'or* (M. L. R., *Curios. de Paris*, II, 664; cf. 665, 666, 667, 669, etc.).

Cimarre (simarre). — Féminin, d'après Ménage (*O.*, I, 140; cf. d'Aisy, *Gén.*, 278). — *Sur son dos n'avoit Qu'une simarre* (La Font., IV, 225, v. 48-49).

Comète. — Plutôt féminin, suivant l'Anonyme de 1657 (31); il est fait nettement féminin par Ménage (*O.*, I, 140; cf. d'Aisy, *Gén.*, 279,

et Al., *Guer. civ.*, 382-383). De Templery n'ose pas rejeter absolument le masculin (*Gen. et Pol.*, 131). Richelet rapporte qu'un plaisant disait « qu'il lui falloit regarder sous la queue » ; il ne connaît que Chapelain qui le fasse encore masculin (*Genres*, 171-172).

Dans les textes le masculin est commun : à un Comette (d'Audig., *Six nouv.*, 9) ; En Hollande, un nouveau Comète (Loret, 19 févr. 1661, v. 229) ; Ledit Comète, aussi, vers Furnes, Rend les Gens un peu taciturnes (Id., 19 fév. 1661, v. 241-242). — Au contraire : L'un est sec comme une alumette, Et malin comme une Comete (Le P. Carneau, *La Stimmimachie*, 24) ; Assez souvent la Comette dure deux ou trois mois (*Introd. char. en la cosm.*, 131) ; Il n'est pas moins effrayé de la flâme horrible d'une comète extrêmement septentrionale (Boss., *Hist. des Var.*, I, 285). Guy Patin le fait féminin dans ses *Lettres* et en donne la raison : « Le mot de Comète devrait être masculin, mais le peuple et l'usage l'ayant mis au féminin, je suis d'avis de parler cômme les autres, malgré la règle de la syntaxe, de peur de passer pour novateur et pour Grammairien, qui est une sottise espèce d'hommes, à ce que dit Athénée » (23 janv. 1665, *Lett. DCLIX*, éd. Réveillé-Parise, 1846, 8°, III, 509).

Dot (ou *dote*, comme écrit Patru). — Féminin, suivant Ménage (*O.*, I, 142), qui blâme Vaugelas et d'Ablancourt de l'avoir fait masculin. Richelet est de l'avis de Ménage (*Genres*, 173). L'Académie dans son *Dictionnaire* le fait féminin (cf. Livet, *Lex. de Mol.*, où est relatée l'histoire de ce changement). Ajouter aux exemples : *la dot de l'amé mariée au Verbe* (Boss., *Est. d'or.*, 11).

Dupe. — Féminin, suivant de Templery (*Gen. et Pol.*, 127). — *Leur inconstance va jusqu'à leurs favoris, Et voulant tous les jours faire de nouveaux dupes, Elles changent autant de galants que de jupes* (De Visé, *Coc. imag.*, sc. 4) ; *Que mon pauvre dupe croyoit Que je brûlois comme il brûloit* (Bussy-Rab., *Hist. am. des Gaules*, I, 237). — *L'esprit est toujours la dupe du cœur* (La Rochef., I, 73) ; *J'admire comme notre esprit est véritablement la dupe de notre cœur* (Sév., IV, 460) ; *je n'en suis pas la duppe* (Bouh., *Entr.*, 94) ; *je pourrois bien estre moy-mesme une de ces duppes dont vous parlez* (Perrault, *Rec.*, 308).

Epitaphe. — Féminin, suivant Vaugelas (I, 94 ; cf. l'Anon. de 1657, 31 ; Bouh., *D.*, 118). Ménage avait été longtemps sans savoir qu'il fût féminin ; il l'a vu dans des exemples modernes, en particulier dans le testament de Chapelain (*O.*, I, 146-147). Bary le tient pour hermaphrodite (*Rhet. fr.*, 230-231) ; Richelet n'impose pas non plus le féminin, mais le juge plus commun (*Genres*, 174). Au contraire l'Académie (dans Vaug., I, 93) et de Templery (*Gen. et Pol.*,

132) ne reçoivent plus que ce genre. — *Le celebre Epitaphe, où ce vers se lit* (Balz., *Lett. à Chap.*, 1659, 90); *J'ay fait l'Épitafe suivant* (Loret, 9 oct. 1655, v. 234); *j'avois vu l'épitaphe de la bella Monbazon... et je vous l'avois même dit par cœur* (Rac., VI, 403, *Lett.*); *on a ôté du Cimetiere des Innocens, beaucoup d'Epitaphes anciens* (*Carpenteriana*, 240). — La Bruyère avait écrit dans les quatre premières éditions : *un épitaphe*. Il corrige en *une* (I, 74); Boursault emploie également le féminin : *Quoiqu'il y ait près de cinquante ans que cette Epitaphe a été faite, ... je croy qu'il seroit difficile de la mieux faire* (*Lett. nouv.*, I, 71); *pour me faire quelque méchante Epitaphe* (*Menagiana*, II, 376 ; cf. 389).

Epithète. — Masculin, suivant Oudin (*Gr.*, 68); commun, suivant M^{lle} de Gournay (*O.*, 574; *Advis*, 368), est déclaré féminin par Vaugelas (I, 85), d'après le livre des *Epithetes Françaises*. Mais, comme il le fait par inadvertance masculin (I, 260 et ailleurs), et que ce genre est employé par l'Académie dans ses *Sentiments sur le Cid*, Ménage croit *épithète* indifféremment des deux genres (*O.*, I, 147). C'est l'Académie (dans Vaug., l. c.) qui l'a déclaré exclusivement féminin. — *Quant aux Œuvres propres de nos deux Prelats, elles s'esmaillent d'epithetes si frequents, ou frequentes, si l'on veut (car ce nom est entre les hermaphrodites)* (Gourn., *O.*, 989); *ce fascheux Épithète* (La Mesn., *Po.*, préf., 5); *l'on donnoit à chacun un epithete qui exprimoit quelque défaut* (Faret, *L'hon. hom.*, 145; cf. A., *Sent. s. le Cid*, dans Corn., XII, 483; Gar., *Rab. ref.*, 141); *plein d'épithètes élevés* (Rac., VI, 270, *Liv. ann.*); *Ce dernier épithète* (Sév., VIII, 343).

Un des premiers exemples du féminin est dans les *Lettres de Phylarque*, II^e partie, 208. Cf. *Ma muse au moins souffrait une froide épithète* (Boil., *Sat.*, II, v. 34, éd. B. S. P., I, 86).

Extase. — Féminin, suivant Richelet (*Genres*, 123, et *Dict.*). — Les exemples du masculin étaient encore les plus nombreux pendant la première partie du siècle : *Il faudroit pour bien descrire leurs delices et les doux extazes qui leur faisoient gouster quelque chose de plus agreable que la vie* (*Cél. et Maril.*, 412); *dans un extase qui le rendit fort peu different d'un trespasé* (*Le Cour. de nuict*, 219). Hardy le fait trois fois masculin (*Procris*, v. 906; *Arsacome*, v. 569; *Marianne*, v. 1630; cf. Loret, *Po.*, 91).

Fibre. — Plutôt féminin, suivant Richelet (*Genres*, 176). — Cependant : *Les fibres de cette plante sont alterez* (L. Liger, *Dict. général des t. propr. à l'agriculture*, 1703, 163).

Fourmi. — Commun, suivant Vaugelas (I, 407). Bary (*Rhet. fr.*, 229) et Bouhours (*D.*, 118) se tiendront encore à cette opinion.

L'Anonyme de 1657, lui, penchait déjà pour le féminin (32), ainsi que tous les auteurs modernes; d'Aisy préfère le féminin (*Gén.*, 283); Th. Corneille l'imposa, « malgré l'usage du peuple »; ce fut aussi l'avis de l'Académie (dans *Vaug.*, l. c.; cf. Richelet, *Genres*, 177).

Le masculin est fréquent : *Les fourmis... ne feroient-ils pas la même division d'une aire* (*Malh.*, I, 470); *quelques uns donnent pour exemple une rouë tournante et on fourmis dessus* (*Introd. char. en la cosm.*, 21; cf. Hardy, *Didon*, v. 621); *ce faisant vous tuërez jusques au dernier Fourmy* (*Jard. fr.*, 88)¹. — Mais on connaît le vers de La Fontaine : *La fourmi n'est pas préteuse* (I, 60, v. 15).

Friche. — Commun, d'après Maupas (88); féminin, d'après la règle générale de Richelet (*Genres*, 48). — *C'est un friche* (*La Quintinie, Instruct. p. les jard.*, I, 98).

Horloge. — Plutôt féminin, suivant l'Anonyme de 1657 (31). Ménage est pour le féminin (*O.*, I, 151); Richelet hésite (*Genres*, 178). — *Souvenez-vous de quelle horloge son heure a été sonnée* (*Malh.*, IV, 200; cf. *Perm. aux Serv.*, V. H. L., II, 239). — *un maistre Horlogeur, ayant levé les poids et mis son horloge en bon train, le laisse aller son cours ordinaire* (*Gar., Doct. cur.*, 690)².

Dans la deuxième moitié du siècle, le féminin prévaut. A l'Académie, on est pour ce genre (*Reg.*, IV, 96). Le masculin se trouve encore, ainsi chez un provincial, L. de Bréou, chanoine de Mehung, qui écrit à Huyghens (*Œuv.*, VII, 402-403). Mais Huyghens, grand inventeur en cette matière, se sert toujours du féminin : *Les Horloges... estant construites en petit feront des montres de poche très justes* (VII, 424; cf. une foule d'autres endroits).

Idole. — Commun, d'après Maupas (1638, 94; cf. l'Anon. de 1657, 32). — Pendant cette période les deux genres se rencontrent : *un vieux idole* (*Gar., Doct. cur.*, 139); *Et Pison ne sera qu'un idole sacré* (*Corn.*, VI, 608, *Oth.*, v. 767). — *Son idole obscure* (*Montchr., Hector*, 30); *Ce n'est qu'une idole mouvante* (*Corn.*, II, 242, *Pl. Roy.*, v. 347); *ceste idole adoree* (*Cam., Alcime*, 116; cf. *Mayn.*, I, 24 et 97).

Ménage blâme le vers d'*Othon*, et conteste l'opinion de Chifflet (*O.*, I, 152-153; cf. *Rem. sur Malh.*, II, 164). Richelet penche

1. On trouve encore au commencement du siècle : *la fourmis* (*Cotin, Théoclée*, 71). On sait que La Fontaine a conservé cette contradiction : *une Fourmis y tombe* (I, 16, v. 3; voir toute la fable).

2. Cf. *Estr. Tromp.*, 1623, V. H. L., III, 280; *Describe un horologe vertical* (XLIV^e prop. de la *Géométrie* de Michel Cormesse, trad., 1626, 67); *un horloge de sable* (*Hér., Journ.*, I, 359); *Et cet Horloge, qu'il est beau!* (cf. *Le Pet., Chron. scand., Paris burlesque*, 93).

aussi pour le féminin, mais avec moins de décision (*Genres*, 179). Bellegarde a encore fait *idole* masculin (*Refl. sur le rid.*, 161).

A propos du vers : *un idole d'époux et des marmots d'enfants* (Mol., IX, 61, *Fem. Sav.*, v. 30), Livet a cité une foule d'exemples des deux genres (*Lex. de Mol.*, II). — Ajoutez : *Au fond de cette Pagode il y a une tres-grande idole sur un Mausolée d'un tres-grand prix* (*Ambass. de Siam*, 76).

Idylle. — L'histoire de ce mot a été faite par M. Kattein dans les *Mélanges Brunot* (219 et suiv.). Dans son *Discours sur le poème bucolique*, Colletet considère *Idyles* comme masculin, et l'oppose à *Idyllies*, féminin (32; voir tout ce *Discours*). On lit dans le *Ménagiana* : *Je lui envoyay quelque tems après un Idylle : (je fais Idylle masculin, Messieurs de l'Académie l'ont fait féminin, et il y a apparence qu'à la fin le féminin l'emportera à cause de la terminaison)* (I, 19). Richelet le croit plus féminin que masculin (*Genres*, 179). — *Imitation de l'Idylle grec de Moschus* (La Mesn., *Po.*, 1656, 429). — *une élégante idylle* (Boil., *A. P.*, v. 6, éd. B. S. P., II, 191).

Insulte. — Masculin, suivant Bouhours (*D.*, 115). Mais Ménage affirme qu'il est féminin (*O.*, I, 153); un avis conforme fut donné par d'Aisy (*Gén.*, 269), A. de Bois-Regard (*Refl.*, 269), Richelet (*Genres*, 179), Renaud (*Man. de parl.*, 540), de Templery (*Gen. et Pol.*, 126). A l'Académie, en 1674, on n'avait pas pu s'entendre. Six membres l'avaient trouvé seulement masculin, deux seulement féminin, huit acceptaient les deux genres (*Reg.*, IV, 92). Toutefois la Compagnie, dans son *Dictionnaire*, le fit masculin, ce qui lui valut les railleries de l'*Apothéose* (83). On est étonné, en présence de cette presque unanimité, de trouver tant d'exemples du masculin. — *Quoi ? c'est donc vous, Amour, à qui dans le tumulte, L'on fit un si cruel et si barbare insulte* (Benss., *Balet des Am. dég.*, 2^e entrée, pour la duchesse de Crequy); *se seroient peut-estre accompagnez de leurs amis pour faire cet insulte* (*Ar. et Sim.*, II, 176); *Se croyait à couvert de l'insulte sacré* (Boil., *Lutrin*, v. 236, éd. B. S. P., II, 388); *A mes sacrés Autels font un profane insulte* (*Id.*, *Ib.*, v. 137, *ib.*, 397)¹; *être en butte à tous les insultes* (Boss., *Carême*, 1661, éd. Leb., III, 720; cf. Quillacq, *Lang. de Boss.*, 63). En 1662, la forme *insult*, masculin, est corrigée dans le *Sermon sur la Mort*.

Intrigue. — Vaugelas ne se prononçait pas (I, 220). *La Requête des Dictionnaires* plaisantait un *intrigue*. L'Anonyme de 1657 croit

1. Brossette, l'ayant lu dans Boileau, imagine que c'est son genre en poésie, mais qu'en prose on eût mis le féminin (*Lett. à Boil.*, CXXI, 1706, 221).

encore le mot de genre commun (32). — *Vois... Quels intrigues confus, la Cour forma contre elle* (de Scudéry, *Poés. div.*, 194). — *Aisément d'une intrigue une autre pourroit naistre* (Mair., *Les gal. du duc d'Oss.*, act. IV, sc. 3); *Elle mit sur l'air d'une Gigue Cette rude et sanglante intrigue* (Richer, *Ov. bouf.*, 560).

Dans la deuxième moitié du siècle, le féminin l'emporta visiblement (Mén., *O.*, I, 153; cf. Th. Corn., et l'Académie, dans Vaug., l. c.); Richelet trouvait aussi qu'il est plus français au féminin que dans l'autre genre (*Genres*, 180). — *Toute l'intrigue fut conduite si secrettement* (Bouh., *Entr.*, 171); *Qui a eu plus de part... à toutes ces intrigues de cour ?* (La Bruy., I, 167, *Du mérite pers.*).

Parallaxe. — Plutôt féminin, d'après Richelet (*Genres*, 181). — Boileau l'avait encore fait masculin : *Si Saturne à nos yeux peut faire un parallaxe* (*Ép.*, V, v. 30, éd. B. S. P., II, 58). Madame de la Sablière le lui reprocha, et Brossette lui demanda si ce n'était pas là une façon de parler poétique (*Lett.*, CXXI, 1706, 222). *Les Planettes... dont les influences sont les plus heureuses, ne sont pas celles dont les paralaxes sont les plus grands* (de Scudéry, *Ibrahim*, 1641, liv. VII, 187); cf. *Hist. de l'Ac. des Sciences*, an. MDCCIII, p. 78 et 85, Paris, 1720, in-4°.

Planète. — Plutôt féminin, suivant l'Anonyme de 1657 (32) et Richelet (*Genres*, 181). — Le masculin est courant : *De mesme sorte les Planettes malfaisans... portent moins de dommage, s'ils s'accordent avec les lieux menacez* (Cl. Ptolomé, *L'Vranie de Nic. Bourdin*, 166; cf. un autre ex. même page, et Brébeuf, *Luc. trav.*, 167). — Mais voici le féminin : *Et je me sens par ma planète A la malice un peu porté* (Mol., VI, 441, *Amph.*, v. 1496-1497); *Rendez grâce aux heureuses planètes* (Th. Corn., *Le Gal. doublé*, act. III, sc. 1).

Prémises. — Féminin, suivant Andry de Bois-Regard (*Refl.*, 446). — *Oui, c'est moi, qui depuis cette funeste nuit Où (prémices cruels du malheur qui me suit !)* (Montfl., *Mari s. fem.*, act. I, sc. 2). — *Toujours la tyrannie a d'heureuses prémices* (Rac., II, 257, *Brit.*, v. 39); *Et ces bien-heureuses prémices* (Boss., *Rec. Or. fun.*, A. de Gonz., 288)¹.

Rencontre. — Féminin, suivant Vaugelas (I, 74); des deux genres, suivant Bary (*Rhet. fr.*, 231). Patru préfère le féminin, ainsi que l'Anonyme de 1657 (31); ce sera l'avis de tous les grammairiens ultérieurs, sauf Chifflet. Voir Ménage (*O.*, I, 162), Bouhours (*Rem.*, 579), l'Académie (dans Vaug., l. c.), de Callières (*Du b. et mauv.*

1. *Prémises*, terme de logique, est également féminin : l'on n'exprime pas toujours les deux prémises, parce que souvent une seule suffit (*Log. de P.-R.*, 1668, 218).

us., 203). Seul, Th. Corneille accepterait le masculin, dont il use lui-même. Richelet l'en raille (*Genres*, 182; cf. A. de B., *Refl.*, 546). Petit parle de ce changement dans ses *Dialogues*¹.

Est-ce par dépit contre Vaugelas que La Mothe le faisait couramment masculin ? (I, 454). Cf. dans ce rencontre (*Dél. de la Camp.*, 215). — Le féminin est commun : *je suis ravi de cette rencontre* (Mol., VI, 105, *Méd. m. l.*, act. III, sc. 3); *Il a fait naître exprès une telle rencontre* (Th. Corn., *Gal. doubl.*, act. III, sc. 2). La Fontaine, à côté de nombreux exemples du féminin, en présente encore deux du masculin (*Lex.*; cf. *Lex. de La Bruy.*). La Rochefoucauld a corrigé plusieurs passages de ses *Mémoires* où se trouvait le masculin (*Lex.*, préf., xxviii). — On lit dans Bussy-Rabutin : *en ce rencontre* (*Hist. am. des Gaules*, I, 112; cf. Retz, VII, 49).

Tige. — M^{lle} de Gournay rapporte que Coëffeteau et le Cardinal employaient le masculin (*O.*, 964; *Advis*, 641); ce nom est de commun genre, suivant l'Anonyme de 1657 (32). Hardy a douze fois le masculin, pas une seule fois le féminin. — *son tige, c'est le mouvement* (Fr. de Sales, *Am. de Dieu*, liv. I, ch. 7, 22, éd. de 1629); *Ainsi parla le dolent tige* (Scarr., *Virg. trav.*, I, 199).

Mais Ménage décida qu'il était incontestablement féminin (*O.*, I, 165). On trouve le féminin depuis Malherbe : *Et que si de cette couronne, Que sa tige illustre lui donne* (I, 76-77, v. 35-36); *une seule et même tige* (*Lett. de Phyl.*, I^{re} part., 126); *le grand saint Louis, la tige des Bourbons* (Corn., X, 211, v. 251); *d'une Royale tige* (Mairet, *Sylvie*, 14, v. 49); *Abraham fut choisi pour estre la tige et le Pere de tous les croyans* (Boss., *Hist. Univ.*, 13); *des Cathares, qui sont la tige des Albigeois* (Id., *Hist. des Var.*, II, 260); *Chère et dernière fleur d'une tige si belle* (Rac., III, 687, *Ath.*, v. 1491).

Vipère. — Féminin, selon Ménage (*O.*, I, 166, et Rich., *Genres*, 185). Les exemples du masculin étaient communs au commencement du siècle : *Comme le vipère donne l'estre à celui qui luy donne la mort* (*Réj. des fem. sur la Déf. des cabar.*, 1613, V. H. L., X, 176-177); *des vipères dangereux* (*Har. de Math. Molé*, 1648, *Théât. d'Eloq.*, 86). Hardy a sept masculins contre deux féminins. *Preserve-moy, Seigneur, de ces petits vipères Qui sont dès en naissant meurtriers de leurs peres* (Racan, II, 365-366). Mais, dans les *Mémoires* de l'Aca-

1. LA GRAMMAIRE : J'ay cent fois disputé contre eux sur le changement des Genres, mais avec toute la chaleur possible ; cependant ils ne se sont jamais rendus. Je me souviens de m'estre mise en grosse colere, quand il leur prit fantaisie que *rencontre* changeast de sexe. De tems immemorial il avoit esté garçon ; mais quoy que je pusse dire, ils luy firent porter la jupe, luy changeant *le* qui le faisoit mâle, en *la*, qui le fit femelle. Je les priay de consulter leur oreille, et de juger de bonne-foy si *la rencontre* y sonnoit mieux que *le rencontre* ; ils dirent qu'oüy, sans me payer d'aucune bonne raison (133).

démie des Sciences, il est assez souvent question de *la vipère*, toujours au féminin.

III. — NOMS QUI GARDENT DEUX GENRES SUIVANT LE SENS
QU'ON LEUR DONNE.

Aigle. — Parmi les substantifs hermaphrodites, suivant Vaugelas (I, 407). Et en effet les deux genres se rencontrent : *En un des côtés il y a une aigle* (Malh., III, 311); *l'aigle (aime) ses aiglons, qu'elle defend du serpent* (Guers., *Anal. du Verbe*, 94); *L'Aigle... se devore elle mesme* (Mallev., *Po.*, 233); *L'Aigle estoit desjà preste à revoller en France* (de Scudéry, *Poés. div.*, 180; cf. 147, 131, et *Har. de Mascaron*, 1646, *Théât. d'Eloq.*, 11). — Au contraire : *D'autres grands aigles d'or* (Corn., VI, 346, *Tois. d'or*).

L'Anonyme de 1657 (32), Bary, dans la *Rhetorique françoise* (229), le P. Bouhours, dans ses *Doutes* (118), ne précisent pas plus que Vaugelas. Mais déjà Ménage avait commencé à raffiner : au propre, *aigle* a le genre de l'oiseau, mâle ou femelle, en terme de blason, il est féminin ; au figuré, féminin ; *aigle romain*, dans Mairet, est une exception, dire *aigle romaine* (*O.*, I, 136-137). Avis conforme de Richelet (*Genres*, 167), Th. Corneille et l'Académie (dans Vaug., I, 407-408). Alemand a consulté les textes, et donne une théorie compliquée et contradictoire, suivant sa manière (*Guer. civ.*, 78 et suiv.)¹.

L'abbé Quillacq (*Lang. de Boss.*, 202-203) a rassemblé des exemples nombreux de son auteur et des contemporains, qui montrent combien l'usage était indécis : *ce peuple viendra fondre sur toi, ainsi qu'une aigle volante* (*Bonté et rig. de Dieu*, éd. Leb., I, 151; cf. *Or. fun. de Condé*, lb., VI, 398); *elle s'en va, pareille a un aigle, c'est-à-dire terrible comme une aigle* (*Rac.*, VI, 81, *Rem. s. l'Od.*); *Musée marque que l'aigle fait trois œufs; que des trois elle en laisse un* (*Menagiana*, I, 188).

Au contraire : *cette redoutable cavalerie qu'on voit fondre sur l'ennemi avec la vitesse d'un aigle* (*Boss.*, *Or. fun. A. de Gonz.*, éd. Leb., V, 265), etc.

Au figuré : *l'empire romain, qui portoit dans ses étendards un*

1. MM. de la Chambre, Bourdaloue, Cousin, Despreaux le font masculin au propre. Bossuet le fait féminin. Vaugelas, Ménage, Th. Corneille, D'Ablancourt le font commun. — Au figuré Bossuet, Pelisson le font masculin, de la Chambre, féminin. Port-Royal toujours féminin. Alemand pense que l'usage incline au féminin et le préfère, dans l'expression : *aigles romaines, armes romaines*; Patru, Ménage, Gombaud le font féminin. Mairet et Corneille le jeune, masculin. Alemand le veut féminin au pluriel et masculin au singulier. Il y a des exemples de Mairet et Despreaux.

aigle aux ailes déployées (Boss., *Bonté et rig. de Dieu*, éd. Leb., I, 151). — Au contraire : *Parmi ses étendards porter l'aigle romaine* (Rac., III, 93, *Mithr.*, v. 1568). On verra dans Littré les hésitations de Boileau (art. aigle, 3).

Amour. — Le mot était des deux genres, suivant M^{lle} de Gournay (*O.*, 574); Vaugelas le considérait comme masculin dans le sens de Cupidon, et quand il est appliqué aux choses divines, comme indifférent ailleurs (II, 107; cf. Anon. de 1657, 34). Il y a dans les papiers de Conrart (4123, p. 239) une pièce : *D'un B... qui faisoit le mot d'amour Masculin*.

Les exemples du féminin, jusqu'à 1660, sont innombrables (voir *Lex. de Malh.*). Ajoutez : *amour tres violente* (Segr., *Nouv. fr.*, 6^e nouv., 37); *l'Amour genereuse* (Id., *Ib.*, 5^e nouv., 151; cf. 3^e nouv., 23 et 24); *notre Amour plaintive et tendre* (La Mesn., *Po.*, 404; cf. 294); *mon Amour est trop vaine* (Mayn., 164); *Son amour... Te promet-elle pas d'éterniser ta gloire* (Racan, II, 378).

Exemples plus tardifs du féminin : Chevreau (*L'advoc. duppé*, act. II, sc. 1); Regnard (*Le Joueur*, act. II, sc. 2; l'auteur se sert indifféremment des deux genres); Th. Corneille (*Am. à la mode*, act. I, sc. 2; *D. Bertr. de Cig.*, act. I, sc. 1).

Mais, quoique les femmes le fassent féminin, ajoute Vaugelas, plusieurs de nos meilleurs écrivains n'ont point fait de difficulté de le faire masculin. Cela est vrai : *ton amour paternel* (Racan, II, 127); *un amour vertueux* (Pichou, *Fol. de Card.*, act. I, sc. 2, p. 5)¹.

Rien ne donne mieux idée de la passion réglementatrice, législative, eût dit Saint-Simon, de la fin du xvii^e siècle que les discussions sur le genre de ce mot. Quelques grammairiens, et ce ne sont pas les plus grands, montrent seuls un peu de tolérance; le mot est féminin, dit de Templery (*Gen. et Pol.*, 123 et suiv.), cependant ce n'est pas une faute de le faire masculin; Alemand, contre son habitude, est du même avis, le masculin est peut-être plus usité, mais *amour* est des deux genres (*Guer. civ.*, 123). Ménage n'était pas fort loin de cette théorie, quand il constatait qu'en poésie les deux genres étaient usités, qu'en prose, le masculin prévalait (*O.*, I, 137-138; cf. *Rem. s. Malh.*, II, 6-7); Richelet était aussi sage (*Genres*, 168). Mais avec Andry de Bois-Regard les distinctions s'échafaudent. Suivant

1. Cf. *Et d'un amour si fort et vehement, Je devois bien tirer quelque avantage* (Mallev., *Po.*, 294); *De sorte que sa haine, et mon funeste amour, Ont travaillé tous deux à te priver du jour* (Mairet, *Gal. du duc d'Oss.*, act. I, sc. 4); *Leurs amours estoient d'autant plus ardents* (*D. des bois*, 23). Comparez dans le même texte cet exemple bizarre : *l'Amour est la mere des arts... Aussi parmy les Dieux, l'Amour precede-t il les Idees.* (*Ib.*, 29)

lui, *amour* est féminin au sens de passion, autrement, masculin : *l'amour divin* (*Refl.*, 50). D'après S^t Réal, il faut dire que ce terme est toujours masculin en matière de dévotion : *amour sacré, amour charnel, un grand amour propre*, etc. (*De la crit.*, 238).

Dupleix, renchérissant sur son adversaire ordinaire, avait inventé la distinction suivant le nombre. Elle fit fortune : le mot est masculin au singulier, disait-il, féminin au pluriel (*Lib.*, 142). Th. Corneille reproduit cette règle (dans Vaug., II, 108), et on peut dès lors prévoir qu'elle va s'imposer. L'Académie décide que le mot est féminin au pluriel ; qu'au singulier, en parlant de l'amour de Dieu ou paternel, il est masculin, mais féminin en parlant des passions de l'amour (dans Vaug., II, 109). *L'Apothéose du Dictionnaire* répète cette doctrine (124).

Aune. — Féminin, d'après Richelet (*Genres*, 126); des deux genres, selon Chevreau (*Œuv. mesl.*, 485-486). — *Pour chacune aulne de droguet... un denier seulement* (Déclaration du 9 Déc. 1670, dans *Régl. des manuf.*, Paris, Saugrain, 1701, 131); *une aulne et un quart* (Instr. de Colb., 13 Août 1669, *Ib.*, 88).

Basque. — Féminin dans Richelet (*Genres*, 127); des deux genres d'après Chevreau (*Œuv. mesl.*, 485).

Bouchon. — D'après Richelet, appliqué à une femme, doit être féminin (*Genres*, 128). — *Hai! Hai! mon petit nez, pauvre petit bouchon*, est une faute de Molière (II, 410, *Ec. des Mar.*, v. 769). Cette observation est d'autant plus suspecte que dans les comiques on trouve souvent le féminin *bouchonne* : *Faites la reverence, et dites grand merci, Bouchonne* (Th. Corn., *Bar. d'Alb.*, act. V, sc. 5); *Ne craignez rien, ma bouchonne* (Regn., *Attend.-moi s. l'orme*, sc. 14); *Va, va, ne crains rien, ma bouchonne* (Gherardi, *Retour de la Foire de Bezons*, act. I, sc. 3, *Th. Italien*, VI, 141).

Couple. — Masculin, suivant M^{lle} de Gournay (*O.*, 964; *Advis*, 641). — Le masculin est en effet commun en tous sens : *pour la convoitise De gagner un couple d'escu* (*Espad. sat.*, 82); *Je vous supplie, Monsieur, que j'en recouvre un couple par votre moyen* (Malh., III, 7); *Ton-ton, prendra de vent trois ou quatre aulnes... Et Socratine un couple de Cascades* (Sarasin, *Œuv.*, II, 119); *un couple détestable* (Corn., I, 316, *Clit.*, v. 722); *chanter encore un couple d'airs* (*Le Cour. de nuict*, 135). Mais la question fut reprise par Ménage (*O.*, I, 141-142), et *couple* fut désormais masculin, non seulement en parlant de personnes, mais d'animaux : *un couple de pigeons, un couple de tourterelles*. D'Aisy copie Ménage (*Gén.*, 279). Voir un long article d'Alemand, qui montre les variations des écrivains et des grammairiens, en particulier de Ménage; il accepte indifféremment *une*

couple de pigeons, « comme disent les femmes », et un *couple de pigeons*. Mais un *couple de chiens* lui paraît meilleur, et puisque le mot est commun en parlant des choses, pourquoi ne dirait-on pas aussi une *belle couple d'amants* (*Guer. civ.*, 450)? Richelet est de l'opinion commune : *couple* est masculin en parlant de personnes, féminin en parlant d'animaux ou de choses (*Genres*, 131). — Or comme la *couple volante* *Le tenoit la gueule beante* (*Scarr.*, *Virg. trav.*, II, 120); *Beau couple de pigeons* (*Id.*, *ib.*).

Enfant. — Ménage accepté qu'il soit féminin quand on parle d'une jeune fille (*O.*, I, 144; cf. A. de B., *Refl.*, 193; Rich., *Genres*, 134).

Foudre. — Était commun aux yeux de Maupas (88; cf. M^{lle} de Gournay, *O.*, 574; *Advis*, 368); Vaugelas est encore de cette opinion (I, 405), que justifie l'usage contradictoire du commencement du xvii^e siècle¹.

L'âge suivant ne s'en tint pas à cette réserve, et discuta, sans arriver du reste à accorder les opinions. D'après Ménage, qui se rencontre en cela avec l'Anonyme de 1657 (31), *foudre* est plutôt féminin au propre (*O.*, I, 149-150). Th. Corneille est du même avis (dans Vaug., I, 406), mais Andry de Bois-Regard donne des exemples d'emploi au masculin avec *un* et même avec *le* (*Refl.*, 232); il juge le féminin plus usuel; c'est aussi l'avis de l'Académie (dans Vaug., I, 407), Richelet partageait cette manière de voir (*Genres*, 176). Bayle au contraire pensera autrement².

Au figuré, on est à peu près d'accord pour le faire masculin; il y a toutefois des exemples contraires dans Richelet (*Genres*, 176-177).

Guide. — Au sens de chose qui guide, masculin, suivant Malherbe (IV, 312; cf. *Doctr.*, 358); est commun, suivant l'Anonyme de 1657 (32).

Le féminin est fréquent dans l'*Astrée*: *sans une bonne guide* (1614,

1. Chez Hardy, il y a quatre-vingt-seize exemples du masculin contre cinq du féminin. Le masculin est constant chez Racan : *Par son bras armé du foudre* (II, 65; cf. II, 49, 153, 183, etc.); *Tous les foudres de la Critique* (Maynard, 2); *Ce corps... Fume encore du coup qu'il a reçu du foudre* (Pichou, *Fol. de Card.*, act. III, sc. 1, 44); *Son courage imite le foudre* (de Scudéry, *Poés. div.*, 272; cf. 71, 76, 98, 193, etc.; cf. Tristan l'Herm., *Vers hér.*, 46).

Au contraire : *jamais les effets de la foudre* (Cam., *Alcime*, 128); *faire par nos Vers Autant de bruit que la foudre* (de Scudéry, *Poés. div.*, 102); cf. *touchez De la foudre* (*Id.*, *ib.*, 104); *Et ne tient pas toujours la foudre dans ses mains* (Racan, II, 265; cf. I, 211; II, 373; Gomb., *Endim.*, 182; voir Rou, *Mémoires*, II, 354, et 42).

2. « Mais, enfin, puisqu'on a meilleure opinion de moi que je n'en ai moi-même, je vous dirai, qu'il me semble que s'il ne s'agissoit que de comparer ces deux expressions *son foudre en main*, *sa foudre en main*, afin de savoir laquelle vaut mieux, il faudroit donner l'avantage à la dernière » (*Œuvres diverses*, 173, IV, 654; *Lett. CX.* à M. Rou). Les exemples du masculin continuent : *Les Dieux sont irrités, tous leurs foudres sont prêts à tomber* (Fontenelle, *Hist. Or.*, 70).

II, 910); *L'Itinéraire de Paris, c'est à dire la guide des chemins de cette grande Ville* (Sorel, *Pol.*, I, 342-343); *Sous la guide de la Vertu* (Tristan l'Herm., *Vers hér.*, 73). C'est encore le féminin qu'admet Richelet en ce sens. Il n'accepte le masculin que quand il s'agit d'un homme qui conduit (*Genres*, 139). Au contraire, de Templery dit le mot masculin, sauf quand on parle d'une femme (*Gen. et Pol.*, 119)¹.

Masque. — Masculin, d'après Richelet, sauf quand il désigne une femme, et veut dire laide et mal faite (*Genres*, 144). — *La petite masque! c'est une belle chose que la nature!* (Regn., *L'hom. à b. fort.*, act. I, sc. 8); *Maugrébleu de la masque, avec son innocence!* (Montfl., *Fem. j. et part.*, act. V, sc. 5); *La méchante masque, que Madame votre Tante* (Baron, *Coq.*, act. III, sc. 2).

Office. — Masculin, sauf au sens de *offices d'une maison*, d'après Ménage (*O.*, I, 157; cf. Bouh., *D.*, 118-119; Chevr., *Œuv. mesl.*, I, 485). Le mot est toujours masculin dans Néron, *Ordonnances royaux*, Girard, etc.

Pendule. — « Féminin, en parlant de tout l'horloge, est masculin en parlant seulement de cette petite partie de l'horloge qu'on appelle aussi *pendule* », dit Andry de Bois-Regard (*Refl.*, 369). — *Une fort belle et bonne Pandule sonnante* (*Liv. com. des adr. de Paris*, II, 349); *au lieu d'ajouter un pendule a une vielle horloge qu'il avoit* (Huyghens, *Lett.*, VII, 461); *L'Egalité de la durée des vibrations d'un Pendule à Secondes* (*Hist. de l'Ac. des Sciences*, an. MDCCIII, Paris, 1720, 4^o, p. 130; voir tout l'article).

Personne. — Est un mot féminin, mais un pronom relatif qui s'y rapporte peut se mettre au masculin : *Il y a des personnes imprudentes, qui se sont perduës elles-mêmes, parce qu'ils ont voulu plus faire qu'ils ne pouvoient* (Mén., *O.*, I, 159). Bouhours précise cette règle (*D.*, 119, et *Rem.*, 4); Richelet reproduit Bouhours : « *Il ne faut pas que le mot relatif à personne y soit joint en quelque façon, sans cela le féminin est de rigueur : Il y a en Sorbonne des personnes tres-savantes et tres discretès, auxquelles on se peut fier pour la conduite de ses mœurs* » (*Genres*, 153-154; cf. Rosset, *o. c.*, 94).

Peste. — Ordinairement féminin « masculin lorsqu'il marque un petit garçon qui fait de la peine, parce qu'il ne se veut pas ranger à son devoir » (Rich., *Genres*, 155). — *Vois-tu! le Colonel est le plus malin peste* (Montfl., *Crisp. gent.*, act. V, sc. 3; cf. *Ib.*, act. I, sc. 2).

1. La nature doit être la seule guide qu'il faut se proposer (*Refl. s. la poet. d'Arist.*, 77).

IV. — NOMS QUI RESTENT DE GENRE DOUTEUX.

Aide. — (Cf. t. III, 450). Au sens de secours, il avait été déclaré féminin. Ménage est encore pour ce genre (*O.*, I, 136); de même Chevreau (*Œuv. mesl.*, I, 486), d'Aisy (*Gén.*, 266). Mais Bouhours est indécis (*D.*, 116), et Alemand faillit lui appliquer une règle analogue à celle de *gens*, mais inverse : *aide* devait être féminin quand il précédait l'adjectif, « l'éllision favorisoit beaucoup cette oppinion » (*Guer. civ.*, 76-78). Richelet se prononçait en faveur du féminin.

Alcôve. — Féminin, d'après Ménage (*O.*, I, 137; cf. d'Aisy, *Gén.*, 267); plutôt masculin, suivant Alemand (*Guer. civ.*, 89); douteux, aux yeux de Richelet (*Genres*, 167). On trouvera là des exemples. En voici d'autres : *A ce solitaire Alcôve* (Tristan l'Herm., *Vers hér.*, 142); *Et quand dans un alcove on plante un beau portrait* (Montfl., *Trig.*, act. I, sc. 3); *Les tapis Chinois sont foulez, Dans leurs Alcoves bien meublez* (Scarr., *Dern. Œuv.*, I, 175); *Des Alcôves dorez et des Ruelles douces* (Benss., *Ball. de la nuit*, 1^{re} part., 4^e entrée, 3^e couplet).

Automne. — Féminin, suivant Vaugelas, cité par Alemand (*Nouv. Rem.*, 412). Malgré cette décision, tous les grammairiens s'accordèrent, chose rare, à le considérer comme hermaphrodite : Ménage (*O.*, I, 139), Bouhours (*D.*, 118), Alemand (*Guer. civ.*, 201 et suiv.). — *occasion pourquoy l'Automne est maladif* (Bachot, *Err. pop.*, 309); *la terre eust encore rapporté de semblables fruicts en l'Automne subsequente* (*Introd. char. en la cosm.*, I, 81).

Bronze. — Commun, suivant l'Anonyme de 1657 (32). En effet, jusqu' autour de 1650, on rencontre également le masculin et le féminin : *revivre Extraits inanimez de la bronze et du cuivre* (Montch., *Hector*, p. 36; cf. Hardy, *Frédégonde*, v. 1323); *bronze verte* (*Almah.*, III^e part., liv. II, 115). — *Tout le Marbre et tout le Bronze que vous mettez en œuvre ne dureront pas tant que vôtre gloire* (Bours., *Lett.*, I, 91); *le Bronze obeit aux affections de celui qu'il represente* (R. Franç., *Merv. de Nat.*, 333); *Vostre nom gravé dans le Bronze, Il me faut la Rime de Bonze* (Scarr., *Œuv.*, I, 211).

Dans la deuxième moitié du siècle, N. Bérain (*Nouv. Rem.*, 138), Ménage (*O.*, I, 598), d'Aisy (*Gén.*, 278) se déclarèrent pour le féminin. Alemand penchait pour le masculin. Il citait Bouhours, de la Chambre, qui le veulent masculin, Bourdaloue et Richelet de même. — Au contraire, Voiture, Brébeuf, d'Andilly veulent le féminin. Dans le public, ajoutait-il, il est peu souvent du féminin (*Guer. civ.*, 268

et suiv.) Richelet donna de nombreux exemples du masculin et du féminin; il citait en outre des bronzes particuliers, et alléguait l'usage des spécialistes des fabriques qui usaient des deux genres (*Genres*, 169-171).

Caque. — Masculin, suivant Richelet, sauf dans le proverbe; *La Caque sent toujours le haranc* (*Genres*, 171). *L'Enterrement du Dictionnaire* considère qu'il est masculin au singulier (274).

Délice. — Masculin, suivant M^{lle} de Gournay (*O.*, 964; *Advis*, 641); féminin, au seul nombre usité, c'est-à-dire au pluriel, d'après Vaugelas (I, 390). Ménage suit Vaugelas (*O.*, I, 289), mais l'Académie (dans Vaug., 391) et Chevreau (*Œuv. mesl.*, 486; cf. *Ms. Niort*, 36 ter, dans Boiss.) donnent la règle qui prévaudra: *délice*, masculin au singulier, féminin au pluriel¹. — *Car mes matelas sont rabattus tous les mois; Vous vous étendez là, morbleu, c'est un délice* (Poisson, *Fou de qualité*, sc. 4). — *J'en ferois le séjour de toutes les délices* (Mallev., *Po.*, 200); *J'en fais toute ma gloire et toutes mes délices* (Corn., VI, 407, *Sert.*, v. 1065); *ce Prince qui faisait toutes les délices de sa vie* (Segr., *Nouv. fr.*, 1656, 6^e nouv., 8; cf. Gomb., *Endim.*, 58).

Dépêche. — Plutôt masculin, suivant l'Anonyme de 1657 (30). Au contraire: *Ils partirent le 28 avec cette dépêche* (Richelieu, *Mém.*, 114, 1).

Emblème. — Féminin, suivant l'Anonyme de 1657 (31). Richelet accepte les deux genres (*Genres*, 173).

Emplâtre. — Suivant l'édition de Maupas de 1638, des deux genres (93). L'Anonyme de 1657 préfère le masculin (30); Ménage, le féminin, sauf au figuré: *C'est un bon emplâtre* (*O.*, I, 144); Richelet est de l'avis de Ménage (*Genres*, 120). — *A tel chanfreneau telle emplâtre* (S^t-Am., II, 414); *Il avoit une grande emplâtre sur le visage* (Scarr., *Rom. com.*, I, 2; cf. *Id.*, *Ib.*, 17); *l'emplâtre noire assez grande sur la temple* (Sorel, *Loix de la Gal.*, 27). — *Je pris une perruque noire: je me mis un emplâtre sur un œil* (Bussy-Rab., *Mem.*, I, 251); *un petit emplâtre en losange* (Hamilt., *Gram.*, éd. Auger, 124).

Énigme. — Masculin, suivant l'Anonyme de 1657 (29). C'était l'usage général jusque vers 1660: *ce m'est un énigme* (Malh., III, 122); *Et l'énigme du Sphinx fut moins obscur pour moi* (Corn., VI, 179, *Œd.*, v. 1059; cf. Mairet, *Les Gal. du Duc d'Oss.*, act. III, sc. 1; Gar., *Mém.*, 44).

1. Voici un ancien exemple du féminin au singulier, ils sont rares: *il m'envoya en l'armée de ce grand Meroüée, la délice des hommes* (*Astrée*, 1615, I, 63^v).

Le *Discours sur les Enigmes*, qui se trouve en tête du *Recueil des Enigmes de ce temps* (Paris, 1661), non seulement fait le mot masculin, mais justifie ce genre par l'analogie des mots *poèmes*, *théorèmes* et autres neutres, tirés du grec.

Néanmoins Richelet se montre indécis (*Genres*, 173). Et en effet l'usage était contradictoire. Dans la *Correspondance* de Boileau, le mot revient constamment, toujours féminin¹. Le masculin se retrouve jusque dans Bossuet, ainsi dans le *Sermon sur la Mort* (2^e part., éd. Leb., IV, 177) et l'*Histoire des Variations* (I, 20). Cependant Bossuet use le plus souvent du féminin (*Serm. s. la Char. frat.*, 2^e part., éd. Leb., V, 93; *Hist. des Var.*, I, 307)².

Holocauste. — De l'un ou de l'autre genre, suivant Richelet (*Genres*, 178).

Horoscope. — Des deux genres, mais plutôt masculin, disait Vaugelas (I, 94; cf. Bary, *Rhet. fr.*, 231); toujours masculin, suivant l'Anonyme de 1657 (29). — Les exemples sont contradictoires: *Mais en toute vôtre Horoscope Je ne trouve point un convent* (Benss., I, 69); *mon Hóroscope, qui s'est accordée avec la vostre* (Cyrano de Berg., I, 249, *Lett.*). Voir le P. Nic. Caussin, *Lettre à une personne illustre sur la curiosité des Horoscopes* (Paris, 1649, in-4^o); le mot y est du masculin; cf. *Je rapporte l'horoscope telle que je la tiens du marquis de Langey même* (Rou, *Mém.*, II, 193).

A l'époque suivante, *Ménage* est indubitablement pour le masculin (*O.*, I, 152); l'Académie, non moins indubitablement pour le féminin (dans Vaug., I, 95). Dans son *Dictionnaire*, Bayle l'emploie au masculin: *l'horoscope du dauphin et celui du duc d'Orléans* (éd. 1820, in-8^o, VIII, 23, col. 2; cf. *Ib.*, note U, p. 24, col. 2). De même dans la *Continuation des pensées diverses*, § XLIII: *plusieurs horoscopes qu'il avoit dressez* (*Œuv.*, La Haye, 1737, in-f^o, III, 1^{re} part., 245, col. 1).

Hymne. — Selon *Ménage*, des deux genres; voir ses exemples (*O.*, I, 152). L'Académie admet également les deux genres (*Reg.*, IV, 96); même opinion dans Bouhours (*D.*, 118) et Richelet (*Genres*, 177). — *Une hymne, par mon pere faite* (Scarr., *Virg. trav.*, I, 246); *L'Hymne en question s'est conservée: on la trouve dans Athenée* (Bayle, *Dict.*, art. Aristote, note, G). Brossette a remarqué que Malebranche fait ce mot masculin; il préfère, lui, le féminin: *une belle hymne*. L'Académie, ajoute-t-il, fait ce mot masculin au singulier au sens figuré et féminin au propre: « Sans attendre votre

1. Par exemple: *C'est à vous à m'expliquer cette énigme* (Boil., *Lett. à Rac.*, 29 juil. 1687, éd. B. S. P., IV, 166).

2. Cf. *Une Enigme si belle Qu'elle fera du bruit dans plus d'une ruelle* (Bours., *Com. s. tit.*, act. V, sc. 8).

décision là-dessus, j'ose dire que, peut être, on doit distinguer la Prose d'avec la Poésie ; et que dans celle-ci le mot d'*hymne* auroit plus de noblesse étant employé au genre masculin » (*Lett. à Boil.*, CXXI, 221).

Légume. — Plutôt féminin, suivant l'Anonyme de 1657 (31). Le mot n'est pas aussi fréquent qu'on pourrait le croire ; on rencontre surtout *fruits* ou *racines*. Dans la deuxième partie du siècle, les exemples de *légumes* au masculin sont nombreux : *toute sorte de beaux et bons Legumes* (La Quint., *Instruct. p. les jard.*, II, 359 ; cf. I, 164, 179, etc.). Richelet ne se prononce pas : « les médecins se servent du masculin et d'honnêtes gens qui parlent poliment du féminin » ; il constate ensuite que La Bruyère dit : *Il croit dans son jardin de bonnes légumes* (*Genres*, 180). Le chapitre 2 du titre XV du livre V du *Traité de la Police* de Delamare a pour titre : *Des légumes sèches*.

Limites. — Masculin, d'après Ménage (*O.*, I, 153), féminin, d'après Richelet (*Dict.*). — *Et ta miséricorde, excédant tous limites* (Corn., VIII, 314, *Imit.*, III, v. 1143).

Œuvre. — Des deux genres, d'après Maupas (88 ; cf. éd. de 1638, 94 ; M^{me} de Gournay, *O.*, 574). Au sens de *livre*, il était masculin, au sens d'*action*, féminin, au pluriel toujours féminin, pensait Vaugelas (I, 97). L'Anonyme de 1657 suivit Vaugelas (33)¹.

Après 1660 la discussion continua, et les distinctions s'ajoutèrent aux distinctions, les contradictions aux contradictions. On considère que :

1° Au sens général d'*action*, *œuvre* est masculin, dit Ménage.

Quand il s'agit de la pierre philosophale, de même (*O.*, I, 156-157 ; cf. L. de Templ., *Gen. et Pol.*, 140 ; A., dans Vaug., I, 98). On dit aussi : *le grand œuvre de la Creation, le grand œuvre de la Redemption* (*Apoth.*, 93)² ;

2° Au sens d'*action pieuse*, *œuvre* est féminin (Alc. de S'-Maur., *Rem.*, 51). Suivant Andry de Bois-Regard, il est masculin, quand il précède son adjectif : *Un saint œuvre*, quoiqu'on dise par exception *de bonnes œuvres* ou *de belles œuvres* ; après l'adjectif, il est toujours féminin (*Refl.*, 338-340)³. Dans l'expression *banc d'œuvre*, il est

1. Hardy a six féminins contre treize masculins. *L'Incarnation est un œuvre surnaturel* (Gar., *Doct. cur.*, 267 ; cf. 299) ; *O Dieux, s'escria Phillis, que celui qui vous aymera n'aura pas œuvre faite* (*Astrée*, 1615, I, 109^A). Les deux genres se rencontrent dans une même page : *au premier chapitre de cest œuvre... que ceste œuvre puisse redonder* (L. Guyon, *Div. leç.*, I, 1).

2. Tallemant rapporte que, malgré l'avis du *Dictionnaire*, on a trouvé bons les deux exemples suivants : « *Toutes les Communautés Ecclesiastiques... cooperent à ce saint œuvre. Hesita-t'il à sacrifier tout, plustost que d'apporter à ce grand œuvre le moindre retardement ?* C'est le style oratoire qui probablement les fait souffrir » (*Décis.*, 118-119).

3. Il y a ici une erreur d'impression, mais l'exemple la corrige.

féminin, d'après Ménage (*O.*, I, 157). Pour Richelet, il est toujours féminin au pluriel, indifférent au singulier (*Genres*, 148);

3° Au sens de *composition*, Ménage cite des exemples du féminin au pluriel (*O.*, I, 156), de même Richelet (*Genres*, 148). Pour ce nombre, il n'y a point de contestations, tout le monde reconnaît qu'*œuvre* est féminin.

L'Académie ajoute cependant une observation qui a fait fortune, à savoir que, quand il s'agit de toutes les estampes d'un même graveur, on met le masculin (dans *Vaug.*, I, 98)¹.

Orge. — Au témoignage de Richelet, les cultivateurs des environs de Paris disaient également : *les orges sont beaux* ou *les orges sont belles* ; d'où cette règle bizarre : *Orge* est féminin et plus ordinairement masculin (*Genres*, 180-181).

Risque. — Plutôt masculin, suivant Ménage (*O.*, I, 162-163). Andry de Bois-Regard le croit féminin (*Refl.*, 614); Richelet décide pour le masculin (*Genres*, 183); Bellegarde préfère le féminin, quoique La Bruyère et S^t Evremond l'aient fait masculin. Malgré l'autorité de ces écrivains, il croit mieux de dire : *de grandes risques* ; *courre la risque* (*Eleg.*, 268-269). — Le féminin est commun : *l'envie d'avoir ce bien les porte à se pourvoir bien tost, et à tirer leur honneur de la risque qu'il court* (*Chap.*, *Guzm. d'Alf.*, III, 295); *Pour assuiettir les esprits, Et mettre le repos en une estrange risque* (*Brébœuf, Po. div.*, 4); *On gagne souvent quinze, et bisque Quand on s'avance à toute risque* (*Carneau, La Stimmim.*, 36); *encore que je coure grande risque de ma vue* (*La Rochef.*, III, 99); *Allez, courez en la risque* (*Boss., Touss.*, 1669, éd. Leb., V, 515). L'expression à *toutes risques* est toujours vivante (*S^t-Sim.*, III, 227).

Voici des exemples du masculin : *Ton argent court grand risque* (*Mol.*, III, 412, *Impr.*, sc. 3); *l'on court grand risque de s'abuser* (*Id.*, VI, 71, *Méd. m. lui.*, act. II, sc. 1).

Sphinx. — Commun, d'après Ménage (*O.*, I, 163-164), et Bouhours (*D.*, 118). Andry de Bois-Regard reproche à Charpentier de l'avoir fait féminin (*Refl.*, 646); Renaud préfère au contraire le féminin (*Man. de parl.*, 66); Richelet admet les deux genres, mais préfère le masculin (*Genres*, 183).

A l'Académie, on avait trouvé que la question n'était pas « sans difficulté ». A la pluralité des voix, il fut décidé qu'il serait masculin, quoiqu'il fût féminin dans les langues anciennes, et que ce monstre eût un visage de femme (*Reg.*, IV, 93).

1. Dans le vers de Boileau : *Mais lorsque Chapelain met une œuvre en lumière* (*Sat.*, IX, v. 235, éd. B. S. P., I, 209 et note), les premières éditions (1668-1669) portaient *un*. C'est un éditeur étranger qui, le premier, en 1672, a mis le féminin.

Thériaque. — Commun, suivant Vaugelas (II, 132 ; cf. l'Anon. de 1657, 32). Ménage préfère le masculin (*O.*, I, 165). Au dire de Th. Corneille, les apothicaires disent : *la Thériaque*, les autres : *le Thériaque* ; le mot demeure commun (Vaug., II, 132). — *la Thériaque* (G. Bachot, *Err. pop.*, 413) ; *Alors qu'un envieux attaque La bonté de son Thériaque* (Richer, *Ov. bouf.*, 246).

Ustensile. — Féminin, selon de Callières (*Mots à la mode*, 187). Richelet cite le masculin dans Molière (*Tart.*, V, 4), mais préfère aussi le féminin (*Genres*, 185). On trouvera dans le *Lexique de Molière* de Livet des exemples du masculin et du féminin à propos du vers 1790 de *Tartufe*. Cf. *pour toute ustensile* (La Font., V, 487, et note 2).

OBSERVATION GÉNÉRALE. — Cette liste est loin d'être complète. Le genre d'un assez grand nombre de mots plus ou moins nouveaux est encore incertain : *alliage*¹, *anthrax*², *incendie*³, *mânes*⁴, *organe*⁵, *quadrille*⁶, *rhytme*⁷, *sort*⁸.

Telle qu'elle est, elle donne une idée juste de l'esprit qui règne alors chez les théoriciens de la grammaire. Personne ne cherche la simplicité. On peut soutenir, il est vrai, qu'on ne l'eût trouvée qu'aux dépens de la justesse. Du moins eût-on pu, en bien des cas, où l'usage était certainement douteux, s'abstenir de juger et de trancher. C'était une fâcheuse disposition que celle qui portait à donner à un même mot un genre dans tel sens, un autre dans un sens différent. Que dire, lorsqu'on lui en attribuait un à un nombre, un autre à l'autre nombre, pis encore, quand on semblait admettre que le genre variait suivant le style, en poésie ou en prose. Et n'est-ce pas la plus bizarre des conceptions que celle de considérer un féminin comme une grâce qu'on fait aux dames ? On ne sait plus à quelle autorité se réfèrent les maîtres, qui invoquent ici l'étymologie et là les habitudes de société. Assurément la notion de genre, appliquée aux choses qui n'ont pas de sexe, ne peut être qu'arbitraire. Il n'est pas nécessaire pourtant que les doctrines là-dessus visent à l'incohérence⁹.

1. S^t-Simon, III, 204 : fém.

2. Id., III, 153 : fém.

3. Le Pays, *Am., am. et amour.*, 27 : fém. ; cf. Bussy-Rab., *Mem.*, I, 414.

4. Boss., dans L. ; cf. Fur., *Dict.* : fém. — *Les manes de feu M. Beuckler vous demeureront obligées* (Chap., *Lett.*, II, 833).

5. Petit, *Dial. sat. et mor.*, 126 : fém.

6. S^t-Simon, II, 133 : fém.

7. *Menagiana*, I, 286 : fém.

8. Fontenelle, *Hist. Or.*, 137, 139 : fém.

9. Je voudrais signaler que l'on rencontre de ci de là des phrases où un mot semble employé avec un genre qui surprend. Ainsi : *A ton peste de bras qui n'a pas la main*

GENRE DES NOMS PROPRES

Je n'entrerai pas dans de grands détails au sujet du genre des noms propres. On discuta sur le genre de quelques noms de fleuves et de rivières : *Drave, Save* (A. de B., *Refl.*, 184), et même *Lis, Loire* (Mén., *O.*, I, 153).

NOMS DE VILLES. — Mais il semble que l'on n'arriva à quelques règles d'un caractère général qu'en ce qui concernait les noms de villes. Voici le résumé de ces règles, d'après Richelet (*Genres*, 8 et suiv.) :

1° Les noms terminés en *e* sont généralement féminins : *Marseille, Corbie, Dunkerque*.

2° Les noms terminés autrement sont généralement masculins : *Paris, Jerusalem, Ilion*¹. En outre, un nom de ville précédé de *tout* est toujours masculin : *Tout Troie fut brûlé, tout Rome accourt à ce spectacle*².

Au contraire, si le nom est suivi d'un adjectif immédiatement précédé de l'article, il est toujours féminin : *Rome la sainte, Gennes la superbe*³.

morte, Je souhaite la galle (Bours., *Ment. q. ne ment. p.*, act. II, sc. 9). *Peste* n'est pas pour cela masculin. Le possessif a le genre de *bras*. C'est une syllepse ; cf. *dans cet espece de barbarisme* (Th. Corn., dans Vaug., II, 355).

1. « Si nous en voulons croire le Relateur, *Fribourg* est une Androgine ou hermaphrodite achevée ; dans un endroit il la fait femelle et mâle dans un autre » (Riches., *Prise de Fribourg*, 138).

2. « *Toute Jerusalem* est selon la grammaire (entendez ici : selon la grammaire théorique et philosophique) mais selon l'usage, il est peut être moins bon. On dit : *Tout Paris, tout Rome, tout Venise*, en sous-entendant : tout (le peuple de) Paris » (Bouh., *D.*, 180-181).

3. Les noms de bourgs ou de villages sont toujours masculins : *Meudon est aimé pour ses eaux. Versailles semble enchanté* (ville ici n'influe plus).

CHAPITRE VII

LES NOMBRES

NOMS SANS PLURIEL

OBSERVATION GÉNÉRALE. — J'ai signalé au tome III, 461, que l'apparition de règles sur cette matière s'annonçait dès le commencement du siècle. En effet, de plus en plus, à partir de 1660, s'affirma la tendance à ne point donner de pluriel à des catégories entières de noms : noms de métaux, de minéraux, de végétaux, de matière, de maladies, etc. Assurément, dans l'usage des « auteurs », les pluriels de ces noms étaient rares, si bien que des grammairiens sont excusables de les avoir ignorés¹.

Ménage, lui, avait trop lu pour être très rigide. Il apporte à légiférer quelque prudence. Il sait et observe qu'on dit : *les aux*, que Malherbe a écrit : *fera chercher parmy les herbes* (O., I, 291 et 294). Mais les ignorants n'ont point de ces timidités. Entre leurs mains des règles se forment qui ont tendance à devenir générales et impérieuses.

I. — LES NOMS DE MATIÈRE.

A l'étranger, dès 1669, N. Duez consacrait un chapitre aux noms

1. Ainsi une véritable controverse s'est engagée sur le pluriel de *détails*. Bérain ne l'admettait pas. Ce pluriel répugnait aussi au P. Bouhours. Ses préjugés ne l'empêchèrent pas toutefois de voir que le mot *détails* était nécessaire en certains cas. C'est d'abord « lorsqu'on parle *des différents détails* de plusieurs affaires dont chacune a un détail : « avant que de vous dire *le détail de l'affaire...* il faut que je vous dise *le détail d'une autre affaire*. — Je n'ai que faire de *tous ces détails* ». Peut-être même dirait-on correctement : « pour avoir une connaissance parfaite des Finances, il faut descendre *dans mille détails* » : mais il vaut mieux dire, « *dans le détail de mille choses* » (Bouh., Rem., 34 ; cf. d'Aisy, Gén., 87). Andry de Bois-Regard estime, lui, plus simplement que le pluriel est d'usage (Refl., 173), et l'auteur de la *Conversation sur la critique de la princesse de Clèves* est du même avis (292). Et, en effet, *détails* se rencontre dans les textes ; Madame de Sévigné dit : *je n'ai pu m'empêcher de me jeter dans les détails* (VI, 270) ; cf. *La science des détails* (La Bruy., I, 382, Du souv.)

qui n'ont qu'un nombre¹. En France on en fit des listes. Bérain a la sienne (*Nouv. Rem.*, 141 et suiv.) ; Chevreau aussi (*Œuv. mesl.*, 482 et suiv.)². Je rapporterai ici ces prescriptions. Il le faut bien, car si elles n'ont pas grande valeur, elles n'en ont pas eu pour cela moins de fortune.

N'ont pas de pluriel :

1° Parmi les métaux :

Or, argent, étain, plomb, cuivre, fer, laiton, acier, bronze. Chevreau y ajoute des « minéraux » : Mercure, argentvif, salpêtre, borax, orpin, orpiment, alun, arsenic, vermeillon, antimoine, sandaraque, émeril ou émeri, ochre, litarge, couperose, sublimé, amidon (sic),... céruse,... chaux (Œuv. mesl., 482-483).

Mais il suffit d'ouvrir le *Dictionnaire du Commerce*, de Savary, auquel j'ai cru pouvoir me reporter, puisqu'il a été commencé en 1702, quelquefois même le *Dictionnaire des Sciences* de Th. Cornille, pour y trouver ces pluriels qu'on déclarait inexistantes. Je relève ainsi : *Ces sortes d'Aciers (S.) ; les fers, fontes, aciers qui s'y fabriquent (Arrêt du Cons. d'Ét., 16 août 1659) ; les autres Antimoines (S.) ; On n'emploie guères à Paris... que des Ceruses de Hollande, et d'Angleterre (Id.) ; les Cuivres de Norwege (Id.) ; Il vient d'Angleterre quantité d'Estains (Id.) ; Les Fers de Suede et d'Allemagne sont pour la plûpart meilleurs (Id.) ; Il est défendu à toutes personnes autres que les Maitres Plombiers, d'acheter, fondre et mettre au culot les vieux plombs (Id.)³ ; Les vieux Plombs se donnoient ci-devant au Plombier (Liv. des adr., II, 157) ; il (le sel de cuisine) est si nécessaire pour toutes les Nations... que le détail où l'on va entrer,... pour la fabrique des sels... ne peut être qu'utile pour ceux qui le débitent ou l'achettent (S.) ; le Mercure qui a été donné,... en Sublimez (Liv. des adr., I, 183) ; Les sublimez de Smirne et de Venise (S.) ; la fabrique des Amidons de racines (Id.) ; Nuremberg et Aix-la-Chapelle fournissent... en feuilles minces... que l'on appelle Letons en deux... plis ; et les autres roulez, que l'on*

1. N'ont pas de pluriel : 3° les noms des métaux et des minéraux : l'or, l'argent, le soufre... ; 4° les noms des plantes, aromates, légumes ; l'anis, l'absinthe, le ris, l'orge ; 5° le nom de matières qui se vendent au poids et à la mesure : le lait, le beurre, la bière, le miel, le sucre ; 6° des noms que l'usage apprendra : le fiel, le sang, le salut, la honte, la gloire, midy, repos (*Vray Guidon*, 1669, p. 400). Désormais la règle est classique en Allemagne (voir Chr. Kolhansius, *Gram. gall.*, Cobourg, 1667, p. 111 ; J.-A. de Mirabeau, *Gram. gall.*, Strasbourg, 1665, p. 33 ; De Fenne, *Institutio*, Leyde, 1680, 49-50).

2. Je désigne Bérain dans ce qui suit par B., Chevreau, par Ch., Ménage, par M., Savary, par S.

3. *Plombs*, pour l'instrument de maçon et aussi pour couverture, conduites dans une maison, tel qu'on le trouve dans La Bruyère (II, 112) et ailleurs, était sans doute accepté.

nomme *Leton en rouleaux* (Id.); *Outre les litarges qu'on tire de Pologne* (Id.); *Ces deux mercures sont très-bons* (Id.).

2° Parmi les noms de plantes ou produits végétaux :

Aconit (Ch.), *agaric* (Id.), *ail* (M.), *aloès* (Ch.), *angélique* (Id.), *argentine* (Id.), *basilic* (Id.), *benjoin* (Id.), *betoine* (Id.), *café* (Id.), *cannelle* (Id.), *casse* (Id.), *cerfeuil* (Id.), *chanvre* (Id.), *ciguë* (Id.), *cresson* (Id.), *cumin* (Id.), *dictame* (Id.), *ellebore* (Id.), *encens* (Id.), *fenouil* (Id.), *gentiane* (Id.), *gingembre* (Id.), *gland* (Id.), *herbe*, dans l'expression *être couché sur l'herbe* (M.), *houblon* (Ch.), *hyssope* (B.), *joubarbe* (Ch.), *jusquiamé* (Id.), *melilot* (Id.), *melisse* (Id.), *mente* (Id.), *mil* (Id.), *nard* (Id.), *persil* (Id.), *petun* (Id.), *pimprenelle* (Id.), *poivre* (Id.), *pourpier* (Id.), *pulmonaire* (Id.), *piretre* (Id.), *ris* (Id.), *rubarbe* (Id.), *rüe* (B., Ch.), *safran* (B., Ch.), *sariette* (Ch.), *sauge* (B., Ch.), *scamonée* (Ch.), *scolopendre* (Id.), *séné* (Id.), *serpolet* (Id.), *storax* (Id.), *thé* (Id.), *valériane* (Id.).

Je ferai ici les mêmes observations que plus haut. Le pluriel du nom *ail* est partout, même dans les *Cahiers de l'Académie sur l'orthographe*¹. Pour les autres noms, s'il est vrai qu'on les trouve communément au singulier : *semmer du fenouil*, *laisser le cerfeuil monter en graine*, il se présente des cas où les pluriels sont nécessaires : *distinguer entre des cafés de provenance diverse*. Et en fait on les trouve :

Le Tarif des entrées de 1664 avoit fixé les droits des Aloés (S.) ; *Les Angeliques que l'on tire de Bohême, sont meilleures que celles qui viennent d'Angleterre et de Hollande* (Id.) ; *Ceux* (les basilics) *qui ont les feuilles larges* (Th. Corn., Dict.) ; *Les Chanvres de Bourges, et du Gâtinois, sont ceux dont il vient la plus grande quantité à Paris* (S.) ; *il y a... des Glands ronds* (Id.) ; *autant de degrés de bonté, qu'il a de différentes espèces de glands* (Delamare, Pol., l. V, t. XXI, ch. III) ; *à peine de confiscation des Houblons non déclarez* (S.) ; *le Medecin peut regler le choix des herbes* (Liv. des adr., I, 184)² ; *Les limons payent en France les droits d'entrée et de sortie comme citrons* (S.) ; *On trouve aussi de deux sortes de Melisses dans les Isles Moluques* (Th. Corn., Dict.) ; *Il y a plusieurs sortes de mousses* (S.) ; *L'on trouve quelquefois mêlées parmi ces deux nards d'autres plantes étrangères* (Id.) ; *tous ces Storax sont soûfistiqués* (Id.) ; *Le Tabac de Verine est le meilleur de tous les tabacs en corde*

1. Cf. les premiers consuls dont les paroles sentoient les aulx et la viande crue (Balz., Lett., I, 9, L.) ; Ni pour les aulx ni pour les coups de gaules (La Font., IV, 142, v. 97) ; trente aulx..., sans boire (Id., ib., 133, v. 9-10) ; etc.

2. Le texte de Chevreau ne s'applique qu'à sur l'herbe, il ne faut pas l'oublier. Boileau a dit : Sous l'herbe en vain chercher leurs églises brûlées (Sat., XII, v. 242). Malherbe disait : chercher parmi les herbes En quelle place fut Turin (I, 55, v. 229-230).

(Id.); *les Connoisseurs le preferent aux autres thés* (S., art. Thé-Bou).

3° Parmi les noms de matières diverses :

Air (M., B., Alc. de S^t-Maur., 51), *beurre* (B.), *bile* (Id.), *bouillie* (Ch.), *crasse* (M.), *fiel* (Id.), *fumée*¹ (B.), *huile*² (Id.), *yvoire* (Ch.), *lait*³ (B., Ch.), *laque* (Ch.), *lard* (B.), *liège* (Ch.), *marne* (Ch.), *miel* (M., Ch.), *pituite* (B.), *pus* (Id.), *sang* (M., B., Ch.), *son* (Ch.), *sucre* (B.), *suye* (Ch.), *suif* (B.), *venin* (Id.), *vinaigre* (M., Ch.).

Voici des exemples de pluriels : *elle le croit et que les airs et les pays chauds donnent la mort* (Sév., III, 529); *Les Beurres en mottes sont envoyez d'Isigny* (S.); *Les huiles d'amandes douces, de noix... sont extraites... par un Epicier qui demeure rue Montmartre* (Liv. des adr., I, 175); *On a fait son possible pour n'obmettre dans ce Dictionnaire aucune des Huiles de l'une ou de l'autre espece* (S.); *L'Yvoire de Ceylan est estimé le meilleur de tous* (Id.); *Les lards de toutes sortes payent en France* (Id.); *Il y a encore des mannes d'Afrique, de Mexique, de Perse, mais qui sont peu connuës en France* (Id.); *Les anciens mettoient le sucre et la manne au nombre des miels* (Id.); *Les sucres qui se vendent chez les Epiciers de Paris* (Id.); *Les suifs de mouton et de brebis... sont estimez les meilleurs de tous* (Id.); *La cure de ces venins dépend de la correction de l'acide* (Th. Corn., Dict.); *De tous les vinaigres de vin qui se font en France, celui d'Orleans est estimé le meilleur* (S.); *C'est ce qui est cause que l'on a tant de Vinaigres besoardiques* (Th. Corn., Dict.).

4° Parmi les noms de couleur :

Azur (Ch.), *carmin* (Id.), *pourpre* (M., Th. Corn., dans Vaug., I, 133; Ch.).

5° Parmi les noms de vents :

Bise (Ch.), *galerie* (Id.).

6° Parmi les noms divers :

Aiguade (Ch.), *alibi*⁴ (M., B.), *butin* (Ch.), *carnaval* (Ch.), *cavalerie* (Ch.), *code* (Ch.), *credit* (Ch.), *dot* (Ch.), *fièvre* (M., B., de Callières, *Du b. et mauv. us.*, 46), *goutte* (de Call., *Du b. et mauv. us.*, 46)⁵, *infanterie* (Ch.), *retour* (Id.), *réveil* (Id.), *scorbut* (Id.), *seuil*

1. *La fumée du feu et non pas les fumées*. Cf. A. de B., *Refl.*, 235. Au figuré *fumées* est reçu : *fumées d'amour* (Regn., *Sér.*, sc. 11; cf. Id., *Hom. à b. fort.*, act. III, sc. 4).

2. On dit cependant : *les saintes Huiles*.

3. On dit cependant : *deux laicts d'amande* (A. de B., *Refl.*, 282).

4. *Alibis* est déjà étudié aux formes.

5. J'ai cité ailleurs le mot de Malherbe rapporté par Racan : « Quand on lui disoit que quelqu'un avoit les fievres en pluriel, il demandoit aussitôt : « Combien en a-t-il de fievres ? » (*Doctr.*, 354); les *fièvres*, les *gouttes* sont déclarés bourgeois par de Callières, mais les médecins ne laissent pas de s'en servir : *Je veux... de bonnes fievres*

(Id.), *soif* (B., Ch.), *souil* (Ch.), *tic* (Id.), *tous* (B.), *vulgaire* (Id.).

Les théoriciens se trompaient donc, en présentant des catégories entières de noms comme inusités au pluriel. Mais ils ne se trompaient pas tout à fait. Les pluriels ne servaient qu'à désigner diverses espèces de ces matières, des objets faits avec elles, comme aujourd'hui. Au sens ordinaire, ce ne sont pas seulement les classiques qui les évitent, mais tous ceux qui écrivent. C'est d'une part Racine ou Bossuet¹, de l'autre le *Livre commode des adresses*². Donc tout ce qu'on peut reprocher aux théories que nous avons vues, c'est d'avoir été présentées sans nuances, comme des règles absolues, qui se sont imposées comme telles à la tradition grammaticale.

II. — LES NOMS ABSTRAITS³.

La réaction contre le pluriel des noms abstraits continuait. Ménage rapporte, d'après Pellisson, que l'Académie eût préféré le singulier *bonté* au pluriel *bontés* dans le vers célèbre de Malherbe : *O Dieu, dont les bontez de nos larmes touchées*. Il note l'affection que le poète avait pour ces pluriels « hyperboliques » : *passions, courroux, merites, absinthes*, mais ne réproouve pas ce tour, d'une façon générale (*Rem. s. Malh.*, II, 61, 142, 152, 199, 303, 354). Alemand, lui, sans admettre *propretés*, ne le condamne pas (*Nouv. Rem.*, 53); Andry de Bois-Regard soutient contre Ménage *les santés*. On dit fort bien : *il y a des santéz foibles qui* (*Refl.*, 627). Ainsi les principales autorités ne mènent point la campagne.

En revanche les hommes — et les femmes — de second ordre s'en sont donné à cœur joie. Marguerite Buffet conteste qu'on puisse dire : *des obéissances* (*N. O.*, 71); « Les noms de quelques vertus, les noms comme *santé, bonheur, sagesse, avarice, courroux, patience, peur, renommée, paix*, ne s'emploient qu'au singulier »

continues... de bonnes fièvres pourprées (Mol., IX, 419, *Mal. imag.*, act. III, sc. 10); cf. *il est certain que je n'ay pas les gouttes; je saute* (Bours., *Sat. des sat.*, sc. 3); *La pierre, la colique et les gouttes cruelles* (Boil., *Ép.*, XI, v. 97); *retours* est dans Corneille (VI, 270, *Tois.*, v. 335); dans Molière (IV, 405, *Tart.*, v. 431, etc.); dans Bossuet (*Est. d'Or.*, 392).

1. *une belle forêt pleine d'arbres verts, d'aune, de peuplier et de cyprès odoriférant* (Rac., VI, 97, *Rem. s. l'Od.*). On comparera Bossuet : *Etre éternel, immense, infini, exempt de toute matière, libre de toutes limites, dégagé de toute imperfection* (*Serm. s. la Mort*, 2^e point, éd. Rébell., 300). Les auteurs préfèrent considérer l'espèce et non les unités.

2. Ce « Bottin » parle de même, en usant du singulier collectif : *Le Plomb est fort rencheri depuis la déclaration de la guerre* (II, 156); *La Soudure... vaut quatorze à quinze sols la livre* (Ib., 157). Le *Tarif des entrées de 1664*, l'*Ordonnance sur les Fermes* du 21 août 1681 font ainsi. C'est évidemment une tendance générale.

3. Cf. t. III, 461.

(L. de Templ., *Entr. à Madonte*, 98). Bellegarde doute qu'on doive accepter : *des éruditions*¹, *des modérations* (*Eleg.*, 371); il lui faut l'autorité de Fléchier pour tolérer *des vivacités* (*Ib.*, 372-373).

Chevreau a dressé, après Bérain et Ménage, une liste des abstraits qui n'ont pas de pluriel :

Adolescence (Ch.), *charité* (B.), *colère* (Id.), *courroux* (M., B., Ch., *Rem. s. Malh.*, I, 263, et *Ms. Niort*, 34-36 bis, dans Boiss.), *deuil* (Ch.), *dictame* (Id.), *enfance* (Id.), *espérance* (B.), *faim* (M., Ch.), *foi* (M., B., Ch.), *force* (B.), *gloire* (B., Ch.), *gravité* (Ch.), *heur* (M.), *jeunesse* (Ch.), *justice* (B.), *merci* (M.), *nature* (Ch.), *orgueil* (Id.), *paix* (M., B.), *patience* (M., B., Ch.), *prudence* (B.), *pudeur* (Ch.), *renommée* (M., B.), *repos* (Ch.), *réputation* (M.), *sagesse* (Ch.), *santé* (M., B.), *sort* (Ch.), *superbe* (Id.), *temperance* (M., B.), *valeur* (Ch.), *vaillance* (Id.), *vieillesse* (Id.), *virilité* (Id.).

De tous ces mots, il n'en est presque aucun dont on ne pût citer un exemple au pluriel dans un texte du temps : ainsi *charités* est commun au sens d'*aumônes*. Comparez : *l'abbé Bigorre, Corbinelli ont eu des bontés et des charités pour lui* (Sév., IX, 532); *colères* est banal : *les astres sévères Ont contre notre amour redoublé leurs colères* (Mol., III, 79, *Fâch.*, v. 595-596); cf. *nos crimes Vous ont causé souvent des courroux legitimes* (Rotrou, *Vencesl.*, act. V, sc. 4); *enfances* a le sens d'*enfantillages* : *Vous connaissez toutes les enfances dont elle s'occupe* (Hamilt., *Mém. de Gram.*, 302); *espérances* se dit dans un sens très général : *il* (M. des Noyers) *avoit donné des espérances à la Reine de disposer le Roi... à l'établir régente* (La Rochef., II, 51); *forces* est partout; *jeunesses* veut dire ou *actes de jeunesse*, ou *jeunes gens* : *rendre à jamais éfacées Toutes ses jeunesses passées* (Loret, 10 janv. 1654, v. 25-26); *justices* est plus rare; on le trouve cependant chez Madame de Sévigné, par exemple : *si elle ne vous attire pas des justices et des grâces* (VIII, 64; cf. VI, 208)²; *orgueils* a été dit par la même en parlant de deux prélats : *ces deux orgueils... s'accommoderont fort bien ensemble* (IX, 338); *réputations* est fréquent : *toutes les réputations de la terre* (Corn., X, 432); *sagesses* s'oppose à *folies* : *Nous ne saurions oublier, ni vos folies, ni vos sagesses* (Sév., VII, 476); *santés* remplace *brindes* (La Font., IX, 365, et V, 352); il a aussi son sens ordinaire : *comme vous êtes... la cause de toutes les santés* (Sév., IX, 255). Il y aurait beaucoup d'autres exemples à citer³.

1. *Je n'ai jamais vu tant d'éruditions en si peu d'espace* (*Menagiana*, I, 326).

2. *Égards* au contraire, qui ne se dit que depuis vingt ans, est fort à la mode (*Mén.*, O., I, 289, qui renvoie à Bouhours).

3. Toutefois, parmi les exemples qu'on peut apporter d'abstrait au pluriel, un assez

S'il ne s'agissait que de mettre les grammairiens en défaut, ce serait chose facile : *Vos admirations ne me conviennent pas* (Hauter., *Bourg. de qual.*, act. II, sc. 5); *Si je voulois parler de vos legeretés* (Th. Corn., *Am. à la mode*, act. II, sc. 8); *Il a parfois ses promptitudes* (Du Verd., *Le Flatt.*, act. I, sc. 1); *c'est être à vide de reconnaissances comme vous l'étiez, il y a un an, de désespoirs* (Sév., II, 207). Mais, malgré tout, on était loin à cette époque d'affecter les pluriels des abstraits, ainsi qu'on le faisait autour de 1650. C'est une mode qui s'en allait. Un chercheur qui voudra faire un peu de statistique le prouvera, je crois, aisément.

NOMS SANS SINGULIER

Certains noms ne s'emploient pas au singulier (cf. t. III, 459): *aboïs* (J.¹, Ch.), *accordailles* (J., B.), *agrès* (Ch.), *aguets*² (J., B.), *aides* (J.), *aïses*³ (A. de B.), *Alpes* (B., Ch.), *annales* (B.), *ancêtres*⁴ (M., O., I, 288, et *Rem. s. Malh.*, II, 334; J., B., Ch.), *aparaux* (Ch.), *archives* (Id.), *armes* (B.), *arrhes* (Bouh., D., 449), *assises* (B.), *biens paraphernaux* (Id.), *bucoliques* (Id.), *calendes*⁵ (J., B.), *champs*, pour *campagnes* (J.), *chausses*⁶ (Id.), *cimbales* (Ch.), *complies*⁷ (J., Ch.), *confins* (J.), *débris*⁸, *délices* (Vaug., I, 390; II,

grand nombre sont sans valeur : c'est la rime ou le besoin du mètre qui a amené l'irrégularité. Ainsi : *Et nous fasse abaisser jusques aux complaisances D'applaudir bien souvent à leurs impertinences* (Mol., III, 51, *Fâch.*, v. 211-212); *En Europe souvent, quoi qu'ils soient en estimes, Madame, noble et queux sont termes synonymes* (Montfl., *Mari s. f.*, act. III, sc. 3); *Modérez ces désirs. — Je me méprends aussi : transporté de plaisirs* (Regn., *Ménech.*, act. IV, sc. 9); *Mon cœur à ce discours se pâme de plaisirs. Il te faut un époux pour calmer ces soupirs* (Id., *Fol. amour.*, act. II, sc. 2); *ces sortes de manquement de parole que les rois font à des particuliers leur sont quelquefois rendus avec de grosses usures* (Rac., V, 449, *Not. list.*).

1. J'ajoute ici à mes auteurs ordinaires les indications de J.-B. Jobard dans ses *Exercices* (1675), p. 480-484. Je le désignerai par J.

2. Pour *aguets*, on trouvera des exemples dans L. et Livet, *Lex. de Mol.*

3. « Ce mot joint au verbe *aimer*, ou à quelqu'autre à peu près semblable, ne se met qu'au pluriel, *aimer... chercher ses aïses...* on s'en sert quelquefois [au singulier] dans le sens de *joye... d'allegresse*, comme fait M. d'Ablancourt... *Cyrus ne se laissa pas transporter à l'aïze de la victoire* » (*Refl.*, 42).

4. N'a plus de singulier parmi nous (Chevr., *Ms. Niort*, 36, dans Boiss.).

5. *Calende* signifiait assemblée de curés de campagne convoqués par l'évêque : *C'étoit jour de Calende* (La Font., V, 354, v. 124).

6. *Ce pied-plat, qui se plaint habits, souliers et chausse, En un mot, ce bourru gentilhomme de Beauce* (Montfl., *Gent. de Beauce*, act. I, sc. 1); *Non pas que le messire Eût chausse faite ainsi qu'un amoureux* (La Font., V, 449, v. 409-410).

7. *Depuis Vespres, jusqu'à Complie, Cette Eglise étoit si remplie, Que je ne pûs entrer dedans* (Loret, 5 janv. 1658, v. 94-93); *Le deux d'Octobre, après Complie, Cette Lettre fut accomplie* (Id., 2 oct. 1660, v. 269-270). Exemples de Massillon et de Racine dans Littré.

8. *le grand débris de cette nombreuse armée n'eut pas échappé à sa valeur* (M^{lle} de Scudéry, *Math.*, 421); *Voulez-vous sauver quelque chose de ce débris si universel?* (Boss., *Or. fun. Henr. d'Angl.*, éd. Rébell., 474); nombreux exemples dans Littré.

352 ; B., J., M.)¹, *deniers*, pour somme d'argent (J.), *échets* (Id.), *effets*, pour biens (Id.), *éloges* (Bary, *Secrets*, 75), *émulsions* (Ch.), *entrailles*² (B.), *entrefaites*³ (B., J.), *épinards* (Ch.), *épousailles* (Ch., *Rem. s. Malh.*, I, 262; J.), *errata*⁴ (B.), *erres* (Ch.), *escrouëlles* (J.), *espèces*⁵, *étrivières*⁶, *faisceaux* (B.), *fers*, au sens de chaînes (Ch.), *fiançailles* (Ch., *Rem. s. Malh.*, I, 262), *fonds de baptême* (J.), *forces* (Id.), *fumées* (en terme de chasse) (Ch.), *funérailles* (Ch., M., O., I, 263), *gens*, *géorgiques* (B.), *grotesques*, au sens d'ornements d'architecture (M.), *gueules* (en termes de blason) (M.), *hardes* (B., J.), *ides* (B., J.), *landes* (B., J.), *lettres* (belles) (B.), *limbes* (J.), *litanies* (Id.), *mânes* (B., J., Ch.), *matériaux* (Ch.), *matines* (B., J., Ch.), *mœurs* (B.), *mouchettes* (J., Ch.), *noces*⁷ (B.), *nones* (J.), *obsèques* (B., J., Ch.), *orillons* (J.), *pardons*, pour Indulgences (Id.), *parties*, pour Mémoire de dépense (Id.), *les Pères* (Id.), *pleurs*⁸ (M., J., Ch., *Rem. s. Malh.*, I, 362; Th. Corn. et l'A., dans Vaug., II, 147), *poissons* (signe du zodiaque) (B.), *pores* (J.), *prémices* (B., J.), *Pyrénées* (J., Ch.), *rais* (J.), *rénes*⁹ (B.), *rogations* (J.), *semailles* (J., B.), *suffrages* (J.), *tablettes* (B.), *ténèbres* (B., J., Ch.), *timbales* (J.), *troupes*, pour Armée (Id.), *vacations* (B.), *vépres* (J., Ch.)¹⁰.

On pourrait recueillir divers singuliers intéressants : *Et mesme, uzans de reprézaille, Ils ont saizi, vaille-que vaille, Agissans en gens généreux* (Loret, 13 juin 1654, v. 151-153); *On ne vous conseille*

1. *Je vous retrouve enfin, ô bonheur ! ô délice !* (Rotrou, *Bélis.*, II, 5, L.). Cf. p. 801.

2. *Quand il déchira son entraille, Ne fit par ma foy rien qui vaille* (Scarr., *Oëuv.*, I, 365).

3. *Sur cette entrefaite, celui qui l'avoit apelé arrive* (d'Ouv., *Contes*, I, 97); *L'ennemi vient sur l'entrefaite* (La Font., II, 25, v. 8).

4. *Faire dans un errata de longues réponses* (Boss., *Max. des Saints*, LXI, Préf.).

5. *Je donne et lègue à Lisette présente... Deux mille écus comptant en espèce* (Regn., *Lég. univ.*, act. IV, sc. 6; cf. Id., *Ménech.*, act. IV, sc. 5); *cela fait beaucoup de millions, et redonnera de l'espèce, qui manquoit* (Sév., IX, 348); *recevoir de l'argent. C'est ce qu'on ne voit point ici; l'espèce manque, c'est la vérité* (Ead., IV, 171); *faire de magnifiques présents de nocces qui ne coûtent rien, et qui doivent être rendus en espèce* (La Bruy., I, 292, *De la Ville*). Les derniers exemples prouvent que la rime n'est pour rien dans le singulier.

6. *Qui dans Thèbe ai reçu mille coups d'étrivière... Et jadis en public fus marqué par derrière* (Mol., VI, 384, *Amph.*, v. 464-466); *Je condamne mon dos à cent coups d'étrivière, Si dans l'an, à coup sûr, il ne vous fait grand-père* (Montfl., *Crisp. gent.*, act. II, sc. 5).

7. *A quand la Nôce* (Bours., *Com. s. tit.*, act. III, sc. 3); *Je vous prie à mon tour de ma nôce* (Id., *Ib.*, act. III, sc. 5); *Mme de Lavardin est dans la noce par-dessus les yeux* (Sév., VI, 446; cf. 447; La Font., II, 409; Montfl., *Crisp. gent.*, act. V, sc. 7).

8. *Là commencera ce pleur éternel, là ce grincement de dents qui n'aura jamais de fin* (Boss., *Or. fun. de la princ. Palatine*, éd. Rébell., 376; cf. La Font., VI, 92).

9. *Desja le fier Cheval qui fit naistre Hipocrene S'arreste dessouz moy sans luy tirer la resne* (Loret, *Poes. burl.*, 132).

10. On comparera à celle-ci une liste de Duez, copiée ensuite par les grammairiens allemands, et qui est loin de concorder absolument. Elle renferme du reste beaucoup d'erreurs (*Vray Guidon*, 99).

point de faire aucune représaille du côté de la noblesse (Sév., IV, 234); *J'ay été bien fâché... qu'ils vous ayent contraint de leur faire une represaille aussi forte que celle que vous leur avez faite* (Fur., Fact., II, 194).

Je signalerai à part les mots de *bijouterie* et *pierrerie*. Vaugelas avait noté dans une remarque inédite que le second ne se disait qu'au pluriel. Sur quoi Alemand censure Monet pour avoir inséré le mot au singulier dans le sens de *commerce des pierres précieuses*. Il considère que *bijouterie* est dans le même cas. On trouve surtout en effet des exemples du pluriel¹.

DEUX NOMBRES, DEUX SENS

Plusieurs fois, suivant la méthode généralement reçue, au lieu de proscrire le pluriel ou le singulier, on essaye de différencier le sens du nom d'après le nombre. Les remarques de ce genre ne manquent pas de finesse et souvent de vérité. M^{lle} de Scudéry avait déjà dit : « on parle ordinairement en nostre langue *des plaisirs*, et non pas *du plaisir*, quand on veut parler des amusemens et des divertissemens... et non pas de ce mouvement interieur de joye et de satisfaction qu'ils peuvent produire en nous » (*Math.*, 17, Préf.).

Je citerai, comme spécimens du genre, les distinctions auxquelles donnent lieu *mérite* et *richesses*. Je les emprunte à Bouhours, maître des *distinguo* : *mérite* se dit de la personne et de la chose, quelquefois pour les personnes de mérite. Toutefois il faut remarquer que *mérite* se dit seulement au singulier pour marquer les bonnes qualités de l'esprit et du cœur; au pluriel, en ce sens, il n'est pas français, il faut employer *vertus*. Le seul sens de *mérites* au pluriel, c'est d'exprimer les effets de la grâce, et l'on dit fort bien : *les mérites de J.-C.* Le sens théologique se retrouve même quelquefois au singulier (*Rem.*, 397-399). Ceci ne suffit point encore à notre théoricien, et il y revient : *mérite*, ne peut s'employer au pluriel comme du temps de Malherbe, au moins en prose. Il peut bien signifier : *personnes de mérite*, mais non *qualités* et *perfections*.

1. *Les Curiositez et Bijouteries qui sont commercées par divers Marchands* (*Liv. des adr.*, II, 20); *Pour les autres ouvrages d'Orseverie, de Pierreries et de Perles, qui se vendent* (*Ib.*, id., 22). Cf. *les Jouailleries enfantines pour les Foires, se font et se vendent chez les Sieurs Prevost... et Favre* (*Ib.*, id., 23).

Cependant *pierrerie* se rencontre dans le sens de *amas de pierres*, soit de pierres communes, soit de pierres précieuses : *Et le jardin du plus gros Financier Languit de soif, et n'est que pierrerie Sous un Rondeau* (*Rec. de Rond.*, 1639, 70); *leur pierrerie, Leur Saint Esprit, en broderie, Leurs beaux et somptueux atours* (Loret, 7 janv. 1662, v. 91-93).

Il y a bien une expression : *traiter quelqu'un suivant ses mérites*, mais elle est basse et défavorable et n'a aucune autorité. Il faut toujours dire : *cet homme a plus d'un mérite, jamais plusieurs mérites* (Suit., 195-199)¹.

Richesse est différent de *richesses*. « On dit fort bien *la richesse de ses armes, d'un habit*. Le mot de *richesses* ne viendrait pas là. Au singulier il remplace souvent le pluriel : *comme Socrate luy demandoit d'où venoit sa richesse....* Seulement il ne faut jamais dire : *amasser de la richesse*, mais bien *des richesses*. En parlant d'une langue, singulier et pluriel conviennent également. Mais on conçoit par *richesses* toutes les belles locutions qu'une langue a de son fonds ou d'ailleurs. On conçoit par *richesse* l'abondance et la beauté de ces locutions » (Rem., 454-458).

Il serait facile de citer d'autres observations analogues : « *douceur* au singulier, se dit d'une chose douce, soit dans le propre,... soit dans le figuré, *la douceur du sucre, la douceur de la vie*; *douceurs* au pluriel se prend d'ordinaire pour complimens et fleurettes : *conter des douceurs à une Dame* » (L. de Templ., Entr. à Madonte, 102; cf. Rich., Dict.); « *pauvreté* au singulier signifie *indigence*, au pluriel il se prend pour les fadaïses et les puerilités d'un discours » (L. de Templ., *Ib.*)².

Le débat sur *grâce* et *grâces* continue (cf. t. III, 460, note 1). Suivant Bouhours, on écrit *grâce* ou *grâces* (Rem., 343). Mais Furetière estime que *rendre grâces* est plus commun que *rendre grace*. C'est aussi la forme que donne Richelet. L'Académie a les deux. On dit à son ami, à son égal, suivant S^t Evremond : *faites-moi cette grace*; aux personnes de grande qualité on demande des *graces*. Le Roi accorde... de nouvelles *grâces* (S^t Evremoniana, 236).

Même au sens ecclésiastique, il faut prendre garde. Aux yeux de Bossuet la version manque en traduisant : *Ils avoient tous des grandes graces*, au pluriel, au lieu de traduire selon la vulgate, et le grec : *la grace étoit grande en eux tous*, au singulier, ce qui est plus expressif et plus fort (2^e Instr. sur le N. Test., 118).

Une question analogue se posa à propos de *fond*. Suivant Vaugelas, le *fond* est la partie la plus basse de ce qui contient quelque chose, liquide ou non. *Fonds* est la terre qui produit les fruits propres à la nourriture de l'homme ou des animaux; mais cette signification s'étend figurement à tout ce qui rapporte du profit, et à beaucoup d'autres choses encore. Il faut dire, *de fond en comble*.

1. Reproduit par L. de Templery (Entr. à Madonte, 171). Chevreau refusait aussi un pluriel à *mérites* (Ms. Niort, 81, dans Boiss.).

2. Remarque en ce dernier (Virgile) beaucoup de *pauvretés* (Boil., Sat., X, v. 455).

Au *fond*, *venir au fond*, mais il faut faire un *fonds*, en *fonds de terre* (II, 35). Ménage n'accepta point cette définition. On dit *faire un fonds*, mais, suivant lui, *fond* ne serait pas mal ici, et on doit dire *un fond de terre*. C'est le même mot, observe-t-il, et il ajoute, se souvenant des vieux textes qu'il a lus, sans comprendre la raison qui faisait mettre une *s*: Cet *s* à la fin des mots est une faute fréquente chez les anciens (*Rem. s. Malh.*, II, 251-253). Th. Corneille approuvait Ménage (*Vaug.*, II, 36), mais Alc. de S^t-Maurice reproduit Vaugelas (48-49)¹. Les idées demeurèrent visiblement assez confuses pendant longtemps, cependant il est clair désormais qu'on va avoir deux mots distincts. A l'Académie une première discussion en septembre 1673 se termine par la victoire de Vaugelas (I, 73). Déjà Richelet met à part les deux formes, tout en donnant le choix à certains articles entre *fond* et *fonds*; *fonds de paresse*, expression à la mode, a toujours l'*s*². L'Académie, dans son *Dictionnaire*, resta fidèle à sa doctrine et consacra la théorie de Vaugelas, qu'elle approuva du reste explicitement dans le *Commentaire des Remarques* (*Vaug.*, II, 36)³.

L'EMPLOI DES NOMBRES

LE PLURIEL AUGMENTATIF. — Il ne faudrait pas prendre pour des fautes les pluriels augmentatifs. Ils restaient toujours de mode, d'après l'antique⁴, et passaient pour donner de la majesté et de l'ampleur.

1. Cf. l'Anonyme de 1657, 45, et Bary, *Rhet. fr.*, 233.

2. Bouhours, *Entr.*, 87, Rosset, *o. c.*, 186.

3. Les « fautes » sont naturellement fréquentes dans les textes, même dans la dernière partie du siècle : à *fonds de cale* (*Menagiana*, II, 260); *ces choses traitées à fonds* (*Fur.*, *Par. de l'Evang.*, 17); *Là... se fait un commerce d'esprit où chacun fournit de son fond* (*Fléch.*, *Œuv. mél.*, 20); *Une compagnie de ses Mousquetaires sortant d'un fonds où elle estoit en seureté* (*Perrault, Rec.*, 100).

4. Voici le passage de Longin, traduit par Boileau, relatif à ces pluriels : « il n'y a rien quelquefois de plus magnifique que les Pluriels. Car la multitude qu'ils renferment leur donne du son et de l'emphase. Tels sont ces Pluriels qui sortent de la bouche d'Œdipe dans Sophocle.

*Hymen, funeste Hymen tu m'as donné la vie :
Mais dâs ces mesmes flancs où je fus enfermé,
Tu fais rentrer ce sang dont tu m'avois formé.
Et par là tu produis et des Fils et des Peres,
Des Freres, des Maris, des Femmes et des Meres ;
Et tout ce que du Sort la maligne fureur,
Fit jamais voir au jour et de honte et d'horreur.*

« Tous ces differens noms ne veulent dire qu'une seule personne ; c'est à sçavoir Œdipe d'une part, et sa mere Jocaste de l'autre. Cependant par le moien de ce Nombre ainsi répandu et multiplié en differens pluriels, il multiplie en quelque façon les infortunes d'Œdipe. C'est par un mesme pleonasme qu'un Poëte a dit : *On vid les Sarpedons et les Hectors paroistre.*

« Il en faut dire autant de ce passage de Platon à propos des Atheniens, que j'ay rapporté ailleurs. *Ce ne sont point des Pelops, des Cadmus, des Egyptes, des Danaus, ni*

Ménage en a fait l'observation, à propos du vers de Malherbe : *O Dieu, dont les bontez de nos larmes touchées* (Rem. s. Malh., II, 61)¹.

Malheureusement, autant il est facile de savoir si on a affaire à ce pluriel, quand il s'agit de noms propres, autant cela devient difficile, sitôt qu'il s'agit de noms communs, particulièrement de ces noms abstraits dont le pluriel avait été si fort à la mode (cf. t. III, 462-463). Même en d'autres cas, il faut prendre garde à cette explication trop facile. On peut chercher et souvent trouver une justification des pluriels qu'on rencontre².

Voici du moins quelques exemples où aucune raison spéciale ne semblait commander le pluriel : *Vos respects l'ont consolée de la perte de ses autres enfants* (Boss., *Or. fun. de M.-Th.*, éd. Rébell., 236); *Vous, Seigneur... faites-lui sentir aujourd'hui vos miséricordes* (Id., *Or. fun. A. de Gonz.*, éd. Rébell., 335-336; cf. note 2, et 371); *ravi de pouvoir pousser ses reconnaissances jusqu'au dernier soupir, il commença l'hymne des divines miséricordes* (Id., *Or. fun. de Le Tellier*, éd. Rébell., 491); *C'est ici qu'il faudrait laisser éclater ses justes douleurs à la perte d'un si grand homme* (Id., *Or. fun. Condé*, éd. Rébell., 553).

LIBERTÉ RELATIVE DANS L'EMPLOI DES NOMBRES. — En dehors du cas du pluriel augmentatif, on constate une liberté assez surprenante dans l'emploi des nombres :

A. — On trouve fréquemment à la rime un singulier pour un pluriel ou le contraire : *de l'or à pleine main : un vilain* (Regn., *Lég. univ.*, act. III, sc. 2); *venir, par bravades, Me payer le respect qu'on me doit, en gambades* (Montfl., *Gentilh. de B.*, act. III, sc. 6); *Ces petits mouchérons, mis en diverse place : face* (Id., *Ib.*, act. III, sc. 8); *S'en va par voie et par chemin : lendemain* (La Font., II, 164, v. 34). Ici la rime est cause de tout.

Mais la même faute se rencontre hors de la rime ; le fabuliste pousse si loin l'indifférence qu'il écrit : *le pot au rose* (VII, 480); ou ailleurs : *entre autre chose* (III, 131, v. 68 ; cf. *Lex.*, LXXVIII);

des hommes nés barbares qui demeurent avec nous. Nous sommes tous Grecs, éloignés du commerce et de la fréquentation des Nations étrangères, qui habitons une même ville, etc.

« En effet tous ces Pluriels ainsi ramassés ensemble nous font concevoir une bien plus grande idée des choses » (*Tr. du Sublime*, 1675, 70-71).

1. Cf., plus haut, au *Pluriel des noms abstraits*.

2. Ainsi Esther rappelle ce qu'elle doit à Mardochée : *Tu sais combien je dois à ses heureux secours* (Rac., III, 468, *Esth.*, v. 45). Veut-elle donner simplement une grande idée de sa dette, ou rappeler au contraire que ce furent des soins continuels, multipliés ? Il n'y a point de doute que *secours* peut se mettre au pluriel soit pour marquer qu'une même personne porte plusieurs fois secours, ou que plusieurs personnes portent secours ou bien ensemble, ou bien chacune de leur côté ; ce serait ici le premier sens, voici le second : *Et quel besoin son bras a-t-il de nos secours ?* (Id., *Ib.*, 479, v. 220).

Racine lui-même écrit : *le temple retentissoit d'applaudissement* (VI, 46, *Rem. s. Pind.*). Il n'est pas sûr que ce soit un latinisme. Il ne peut pas en tout cas être question de latinismes dans : *tes bras pendants à ton côté* (Rac., II, 204, *Plaid.*, v. 694); ou : *Moi-même sur son trône, à ses côtés assise* (Id., III, 479, *Esth.*, v. 201).

B. — Avec le possessif, rien de réglé encore. Le possessif de la pluralité est constamment au singulier. Il est des exemples qu'on peut, avec un peu de subtilité, justifier : *Amour de femmes envers leur mari* (Rac., VI, 311, *Liv. ann.*). Mais que dire de cette phrase : *Courons de ce pas Arrêter, s'il se peut, leur parricide bras* (Id., I, 400, *Théb.*, v. 37-38)¹? Cf. *Les Vents, sourds à ses cris, renforcent leur haleine* (La Font., VI, 246, v. 211), et : *Les grands... paroissent debout, le dos tourné directement au prêtre... et les faces élevées vers leur roi* (La Bruy., I, 283, *De la cour*). *Le dos tourné* était-il une expression toute faite, invariable ?

C. — Vaugelas avait prétendu régler le nombre de l'expression *toute sorte de*. *Toute sorte* se met avec un singulier : *Je vous souhaite toute sorte de bonheur*. Avec un pluriel il faut *toutes sortes* : *Dieu vous préserve de toutes sortes de maux*. Ce n'est pas d'ailleurs une faute de les confondre (I, 225). Cette règle n'avait point de réalité : à *l'abry de toute sorte d'assauts* (Dub. Mont., *Al.*, 20). Ménage s'y montra hostile. Il préférerait même *toute sorte de maux* (O., I, 550-559). Th. Corneille hésitait. L'Académie prescrivit *toute sorte de bonheur*, mais, dans les autres cas, considéra l'orthographe comme indifférente. On trouve des exemples contradictoires : *Toutes sortes de pâtes* (J. Savary, *Parf. neg.*, 33); *toutes sortes de professions* (Rac., VI, 284, *Liv. ann.*); *toutes sortes de meubles* (*Liv. des adr.*, I, 287); *toute sorte d'épreuve* (Boss., *Aumône*, 1666, éd. Leb., V, 30; cf. Quillacq, *Lang. de Bossuet*, 209).

J'ai dit à propos des formes comment ces faits peuvent s'expliquer. Les grammairiens ont commencé alors leurs interminables théories sur le pluriel. La chose leur était d'autant plus facile que ce pluriel était fort peu sensible à l'oreille ou ne l'était pas du tout.

Mais cela ne veut pas dire que la même préoccupation de distinguer ce qui ne se distingue pas en parlant ait existé chez les écrivains. Quand il s'agissait de mettre un pluriel réel, marqué par un article, leur sens de la langue les guidait; quand il n'était question que d'une *s*, l'éducation n'ayant pas encore fait pénétrer la superstition de l'orthographe, ils laissaient aller leurs mains.

1. Cf. *Et la seule fureur précipitant leur bras, Tous deux semblent courir au devant du trépas* (Rac., I, 473; *Théb.*, v. 1320-1321); *Ses laquais en livrées* (La Bruy., II, 15, *De l'homme*).

CHAPITRE VIII

COMPLÉMENTS DES NOMS

Bouhours avait sur ce chapitre des scrupules délicats, que je voudrais essayer d'expliquer et de classer. D'abord il n'admet pas qu'un nom ait un complément par analogie avec un autre, cet autre fût-il son synonyme. On dit fort bien *l'embrasement de Troie*, non *l'incendie de Troie* (*Rem.*, 585-586 ; cf. *Apoth.*, 81).

1° COMPLÉMENTS OBJECTIFS DES NOMS. — Le complément objectif du verbe actif, soit direct, soit indirect, tend à devenir complément du nom correspondant. A *craindre Dieu* correspond *la crainte de Dieu*. Mais il ne suffit pas qu'un substantif ait un sens objectif pour qu'on soit en droit de lui donner un complément d'objet : *la frayeur du péché* est mal parler ; il faut un verbe : *la frayeur qu'ont les saints du péché* (*D.*, 106). Ne dites pas : *la victoire d'un ennemi*, pour : « qu'on a remportée sur un ennemi » (*Ib.*, 105), ni *la résolution d'un combat* (*Ib.*, 90), ni *la confiance de la victoire*, ou *l'offre de porter les clefs* (*Suit.*, 26)¹. Il ne faut pas estropier ainsi les phrases correctes : *l'offre qu'on lui fit de porter les clefs*. Andry de Bois-Regard ne voudrait pas une réglementation si étroite. *La confiance de la victoire*, expression fréquente chez Vaugelas, lui paraît acceptable (*Suit.*, 43-45).

En réalité, ces constructions objectives des noms sont assez fréquentes chez les classiques : *L'admiration de tant d'hommes parfaits... N'est pas grande vertu si l'on ne les imite* (*Corn.*, V, 540-541, *Nic.*, v. 642-644) ; *dans l'indifférence des religions ou dans l'athéisme* (*Boss.*, *Or. fun. Henr. de Fr.*, éd. Rébell., 101) ; *une secrète confiance des ressources qu'elle sent* (*Id.*, *Or. fun. Henr. d'Angl.*,

1. Malherbe avait déjà relevé des compléments objectifs qui ne lui agréaient pas : *le peu de soin de cet homme-là*, *l'ennui de son fils* (*IV*, 302, 466). A son tour, le P. Bouhours observe que ce qui est possible avec certains substantifs comme *souffrance* : *la souffrance de tous les maux pour l'amour de Jesus-Christ*, ne l'est pas avec tous (*Rem.*, 301).

Ib., 153); *la foi de la Providence* (Id., *Prov.*, 1662, 2^e p., éd. Leb., IV, 132)¹.

2^o LE COMPLÈMENT OBJECTIF EST UN POSSESSIF. — Les puristes commencent à faire quelques objections contre l'emploi des possessifs avec un sens objectif : *à mon égard, sauf votre respect*². Ce n'est pas naturellement à ces locutions toutes faites qu'on s'en prend, mais à des phrases semblables. « On dit, en parlant d'un Prince comme le nostre ; *la terreur de son nom, la terreur de ses armes* : mais je ne sache pas qu'on dise, *sa terreur*, pour marquer l'épouvante qu'il répand par tout » (Bouh., *D.*, 88). On ne dit pas non plus : *Elle ne veut point recevoir de consolation de leur perte* (Id., *Suit.*, 53). Molière avait dit : *De faire voir aux gens que leur perte nous blesse* (I, 493, *Dép. am.*, v. 1398).

3^o LES COMPLÈMENTS DES NOMS ET LES COMPLÈMENTS DES ADJECTIFS. — Le nom n'a pas non plus nécessairement le même complément que l'adjectif correspondant : *la capacité des grandes affaires* est mal parler (Bouh., *D.*, 104)³.

4^o COMPLÈMENTS D'AGENTS AJOUTÉS A DES NOMS. — Les noms signifiant des actions n'ont pas, suivant Bouhours, la même construction que les verbes passifs correspondants : « Les bons écrivains ne disent pas : *le Renversement de la morale de Jesus-Christ par les erreurs des Calvinistes*; ni *la défaite de Goliath par David*; ni *la défaite des Espagnols par l'Armée de M. le Prince* » (*D.*, 179-180).

Chapelain avait peur également d'une équivoque, quand il écrivait au marquis de Grignan : « on ne dit point bien *les malheurs de la Fortune* pour *les malheurs que cause la Fortune*, la Fortune n'estant pas capable de malheur mais seulement de faire des malheurs » (*Lett.*, 6 av. 1660, Ms. fds fr., Nouv. Acq., n^o 1887, f^o 99 v^o).

1. Il faut même remarquer que certains noms ainsi construits n'ont pas de verbes qui leur correspondent : *Le zèle de votre prince... et le bien public vous tiennent continuellement attaché* (Rac., II, 363, *Bérén.*, Epître); *L'émulation de cet homme a peuplé le monde de noms en O et en I* (La Bruy., II, 199, *De quelq. us.*).

2. Cf. *Je l'ai bien vu, Madame; et, sans votre respect, je lui aurois appris à connoître les gens de qualité* (Mol., III, 330, *Crit. de l'Ec. des Fem.*, sc. 4); *Et qu'il eût mieux voulu pour moi, pour mon estime, Suivre les mouvements d'une peur légitime* (Id., I, 456, *Dép. am.*, v. 821-822); *Je vous donne ma parole, Seigneur Dom Pèdre, qu'à votre considération, je m'en vais la traiter du mieux qu'il me sera possible* (Id., VI, 273, *Sicilien*, sc. 17); *il y en a plusieurs qui... se persuadent à la fin qu'une chose qu'ils auront condamnée d'abord avec justice, sera bonne parce qu'ils auront esté souvent obligez de parler en sa faveur pour d'autres considérations* (Fur., *Rom. bourg.*, I, 122).

3. V. Belleg., *Eleg.*, 192 : *impuissance* n'a pas de régime. Cf. Rosset, o. c., 96-97.

CHAPITRE IX

COMPLÉMENTS DES ADJECTIFS

RESTRICTIONS A LA LIBERTÉ D'AJOUTER DES COMPLÉMENTS. — C'est un des secrets de notre langue, dit Bouhours, de savoir distinguer les adjectifs qui peuvent se construire avec un complément, substantif ou verbe, et ceux qui se construisent sans complément (*Rem.*, 191). Cette réflexion traduit un sentiment général. Pas plus que pour les noms, les analogies ne doivent point entraîner de constructions nouvelles. Et on essaie d'arrêter, au moins par des exclusions, la liste des adjectifs autorisés à se faire suivre d'un complément. A l'exemple de Bouhours, tous se mettent à épiloguer. *Ambitieux d'honneur* ne plaisait pas à Bouhours (*D.*, 112). Ménage l'acceptait, quoique moins naturel que certains autres (*O.*, I, 397); Alemand l'admettait aussi (*Guer. civ.*, 118-119). Mais Furetière prend texte de ce cas pour nous dire que « les Epithetes qui... marquent les vices ou les vertus, ne regissent jamais les choses qui sont leur objet particulier. On ne dit pas : *Ambitieux de fortune, prodigue ou avare d'argent...* non plus que *Vaillant dans les perils, vaillant à la guerre* » (*Rem. s. l. l. fr.*, 256). On s'occupa du problème à l'Académie, où *ambitieux d'honneur* parvint à se maintenir; en revanche, *ambitieux d'honneurs* fut violemment attaqué! (*Chois.*, *Journ.*, 305)¹.

Bellegarde va beaucoup plus loin. Il fait une revue générale des adjectifs auxquels on donne abusivement un complément. Les exemples qu'il apporte ne l'avertissent pas de s'arrêter dans ses théories restrictives (*Eleg.*, 48). Il avoue même sans embarras qu'il n'a encore « lû aucun Livre François, où il n'ait trouvé des fautes en cette matiere » (*Eleg.*, 188); ceci ne l'empêche pas de légiférer.

Voici des tours qu'on a eu tort d'employer, suivant les divers théoriciens : *dévoit à quelqu'un* (Belleg., *Eleg.*, 191); *Je ne ren-*

1. Chevreau censurait dans Malherbe : *Ambitieux de meriter sa bienveillance* (*Ms. Niort.* 460, dans Boiss.).

contre ici que deux ou trois mortels, Encor tres peu dévots à nos sacrés autels (La Font., VII, 174, v. 510-511);

délicat à reconnoître les faux raisonnemens, délicat à être blessé (Belleg., *Eleg.*, 194);

desireux de la gloire, desireux d'instruire (Bouh., *Rem.*, 14);
cf. *c'était une personne rude et hagarde, et plustost desireuse de sang et de guerre, que non pas de paix* (*Astrée*, 1614, II, 775). L'Académie, le 29 septembre 1674, avait jugé *désireux* vieux, mais capable encore d'entrer dans ces deux phrases : *desireux de choses nouvelles, desireux d'apprendre* (*Reg.*, IV, 92);

emporté à détruire (Belleg., *Eleg.*, 197); *empressé à honorer* (*Id.*, *Ib.*); *M. de Coulanges est si empressé à voir vos Lettres* (Sév., VII, 450)¹;

farouche à soi-même (Belleg., *Eleg.*, 189)²;

furieux de la liberté et du bien public (*Id.*, *Ib.*, 190);

ignorant de quelque chose, de l'Arabe (*Id.*, *Ib.*, 190); *gens... ignorants des détours de la conscience* (*Mol.*, IX, 314, *Mal. imag.*, act. I, sc. 7);

impatient du joug avait été employé par Balzac, dans le *Socrate chrestien*. Ménage, malgré Bouhours, approuve cette expression, déjà usitée en latin (*O.*, I, 397; cf. Bouh., *Rem.*, 515; *D.*, 112). Bellegarde condamne : *impatient de faire connoître l'envie* (*Eleg.*, 194); *Impatient déjà d'expiër son offense* (*Rac.*, III, 344, *Phèd.*, v. 705); *Impatient du frein* (La Font., VIII, 480, *Poés.*); *l'homme... impatient de la nouveauté* (La Bruy., II, 249, *Des esp. forts*);

impropre au dessein qu'il a ne se dit point (Bouh., *Rem.*, 234);

impuissant à me taire (Bouh., *Entr.*, 144; cf. Belleg., *Eleg.*, 192); *Je crois qu'à mon exemple impuissant à trahir, Il hait à cœur ouvert, ou cesse de haïr* (*Rac.*, II, 327, *Brit.*, v. 1517-1518);

incertain de regner (Belleg., *Eleg.*, 191); *Infortuné, proscrit, incertain de régner* (*Rac.*, II, 502, *Baj.*, v. 483; cf. *Lex.*)³;

incurable n'a pas de régime, malgré Voiture et Costar (Bouh., *Rem.*, 191-192; cf. Belleg., *Eleg.*, 193);

indulgent au plaisir (Belleg., *Eleg.*, 193); *Arbate, ... indulgent à la passion du Prince* (*Mol.*, IV, 143, *Pr. d'El.*, act. I, sc. 1, *Exposé*); *Rome lui sera-t-elle indulgente ou sévère* (*Rac.*, II, 391, *Bérén.*,

1. On trouve aussi *empressé* pour : *empressé pour engager dans une affaire des personnes qui... n'osent... refuser d'y entrer* (La Bruy., I, 60, *Les Car. de Théophr.*).

2. On trouve aussi *farouche* pour : *elle est toujours fort farouche pour le monde* (*Rac.*, VII, 237, *Lett.*).

3. Cf. *Admette incertain quel parti prendre* (Perrault, *Rec.*, 285).

v. 368); *Un homme... inexorable à soi-même, n'est indulgent aux autres que par un excès de raison* (La Bruy., I, 207, *Du cœur*);

innocente de votre sang (Belleg., *Eleg.*, 189);

insatiable d'honneur est très bon, suivant Ménage (*O.*, II, 448), et malgré « Sa Prétiosité », lisez Bouhours (cf. *Entr.*, 139; *Rem.*, 191);

intelligent n'a pas de régime (*Apoth.*, 150); *il se rencontre aussi plusieurs Medecins maladifs fort intelligens aux maladies* (Bezanç., *Med. à la Cens.*, 86);

intrépide n'a pas de régime (Bouh., *Rem.*, 191; cf. Belleg., *Eleg.*, 193);

paisible aux Romains (Belleg., *Eleg.*, 197);

prodigue d'argent (*Id.*, *Ib.*, 48); *De ces mains* (des grands artistes) *dont les temps ne sont guère prodigues* (Mol., IX, 559, *Val de Grâce*, v. 335)¹;

ridicule à tout le monde (se rendre) (Belleg., *Eleg.*, 193);

stérile n'a pas de complément. Tout au plus peut-on dire *sterile en bled* (Bouh., *Entr.*, 145);

suffisante de servir de règle (cf. t. III, 473, et Belleg., *Eleg.*, 195; l'expression est de Vaugelas, *Préf. des Rem.*); *que de discours! Rien n'est-il suffisant d'en arrêter le cours* (Mol., I, 451, *Dép. am.*, v. 753-754);

victorieux de : Ménage cite Malherbe, Chapelain, Desmarets, Segrais, qui ont construit *victorieux* avec un complément, particulièrement avec *des ans* (*O.*, I, 396-397; cf. *Rem. s. Malh.*, II, 255).

Les écrivains de l'époque classique, malgré les prescriptions rigoureuses dont nous venons de parler, ne se faisaient point de scrupules excessifs au sujet de la construction des compléments d'adjectifs. Je noterai d'abord qu'ils aimaient les adjectifs à sens passif construits avec à : *Médée est inaccessible à tous ses domestiques dans son chagrin* (Rac., VI, 255, *Liv. ann.*); *Je voulois qu'à mes vœux rien ne fût invincible* (Rac., II, 423, *Bérén.*, v. 1091; cf. 553, *Baj.*, v. 1594, et Boil., *Sat.*, X, v. 128 : *invincible aux plaisirs*); *ceux qui ont gardé leur âme toujours inviolable à l'injustice* (Rac., VI, 20, *Rem. s. Pind.*; cf. V, 533, *Trad.*); *Socrate étoit aussi invulnérable aux richesses qu'Ajax au fer* (*Id.*, VI, 272, *Liv. ann.*); *Un éclat qui le rend respectable aux Dieux même* (*Id.*, III, 507, *Esth.*, v. 678); *c'est un mystère impenetrable aux plus éclairez* (*Refl. s. la poet. d'Arist.*, 62); *insupportable à un grand courage* (Boss., *Or.*

1. On trouve *prodigue en* : *Par qui le Ciel pour vous prodigue en ses présents* (La Font., III, 251, v. 26).

fun. Henr. de Fr., éd. Rébell., 116). Il y a quelques exemples où l'adjectif n'est pas un adjectif négatif en *in* : *la rendoient admirable au monde* (Id., *Ib.*, 159)¹.

En outre les auteurs les plus purs, tels que Racine, font très largement usage d'adjectifs construits avec *à* pour exprimer les attitudes, les propensions, les répulsions : *Les amis sont aveuglés aux défauts de leurs amis* (VI, 308, *Liv. ann.*) ; *Hé quoi ? vous croyez donc qu'à moi-même barbare* (I, 566, *Alex.*, v. 925) ; *des hommes civils aux étrangers* (VI, 113, *Rem. s. l'Od.*) ; *le peuple étoit fort humain aux étrangers* (VI, 35, *Rem. s. Pind.*) ; *certaines termes... très-injurieux à l'épiscopat* (IV, 496, *P.-R.*)² ; *Ont rendu Bérénice ingrate à vos bontés* (II, 378, *Bérén.*, v. 90) ; *Et votre bouche encor muette à tant d'ennui* (II, 98, *Andr.*, v. 1139) ; *Mon courroux aux vaincus ne fut que trop sévère* (II, 50, *Andr.*, v. 213) ; *Ce héros, si terrible au reste des humains* (III, 206, *Iphig.*, v. 1096 ; cf. 659, *Ath.*, v. 953) ; *Muet à mes soupirs, tranquille à mes alarmes* (II, 111, *Andr.*, v. 1401).

On trouve beaucoup d'autres adjectifs ainsi complétés, soit chez Racine, soit ailleurs : *Ambition dangereuse à ceux qui commandent* (Rac., VI, 295, *Liv. ann.*) ; *mon âme est ferme à tout* (Mol., II, 181, *Sgan.*, v. 235) ; *ta mort encor, honteuse à ma mémoire* (Rac., III, 365, *Phéd.*, v. 1057) ; *Cet homme... a toujours été assez incommode à Messieurs de Port-Royal* (*Entretiens de Cl. et d'Eudoxe*, 197) ; *Ah ! que ce temps est long à mon impatience* (Rac., III, 495, *Esth.*, v. 465) ; *Rend à tous autres soins leur esprit paresseux* (Mol., IX, 560, *Val de Grâce*, v. 354) ; *leur douleur est publique à toute la terre* (Rac., IV, 367, *Liv. ann.*) ; *Et, souple à la raison, corrigez sans murmure* (Boil., *A. P.*, ch. iv, v. 60) ; *qu'y a-t-il de plus vraisemblable à Iphigénie ?* (Rac., V, 488, *Trad.*).

LA CONSTRUCTION DES COMPLÉMENTS D'ADJECTIFS. — A propos d'autres adjectifs s'élèvent d'autres querelles. On leur souffre un complément, mais il s'agit de savoir comment ce complément doit se construire. Ainsi pour *abondant*. Il faut dire : *abondant en quelque chose* (Chev., *Rem. s. Malh.*, I, 281) ; *Le testament d'un oncle abondant en richesses* (Mol., I, 428, *Dép. am.*, v. 575).

On ne peut pas dire : *affectionné vers quelqu'un* (Bouh., *D.*, 92) ;

1. On lit dans La Bruyère : « Il seroit desirable pour le plaisir des honnêtes gens, etc.... Ce tour est nouveau, un Auteur qui voudra se conformer à l'usage, continuëra d'écrire, Il seroit à desirer que » (*Sent. crit. s. les Caract.*, 369-370).

2. Cf. *Mais, si lors son erreur me fut injurieuse* (Quin., *La Com. sans com.*, act. I, sc. 5).

la forme usuelle est en effet *affectionné à* : *je n'étois point assez affectionnée à celui (au langage) de don Quichotte* (Sév., V, 296); *qu'elles (les troupes) lui fussent affectionnées* (La Font., VIII, 322); *courtois envers* est « une façon de parler vieille et provinciale » (Marg. Buff., *N. O.*, 30);

difficile : il admet un complément, mais à condition que le verbe ait le sens passif : *homme difficile à aborder*. On ne dit pas : *qui rend les Grands si difficiles à accorder les grâces* (Belleg., *Eleg.*, 197-198);

doux : La Bruyère avait dit : *Plus doux pour ses domestiques*, etc. Son Censeur observe : « La préposition *Pour* n'est pas celle que demande l'épithète dont il s'agit. *Etre doux à ses domestiques, avoir de la douceur pour ses domestiques*, l'usage détermine à parler de la sorte. Au même endroit, vous remarquerez une seconde fois, *plus sincère pour ses amis*. Ce *Pour* est de toutes les prépositions celle qui convient le moins à de tels adjectifs. *Sincère avec ses amis, sincère à l'égard de tout le monde, sincère envers Dieu*, il s'en faut tenir à cette décision des Maîtres de la langue » (*Sent. crit. s. les Caract.*, 174);

embarrassé : Furetière disait toujours : *embarrassé d'affaires* (*Rem. s. l. l. fr.*, 255);

facile : on peut dire *facile à faire*, mais non *facile pour la dissipation* (Bouh., *Entr.*, 144). De fait l'adjectif, qu'il soit suivi d'un nom ou d'un infinitif, se construit généralement avec *à*¹;

fécond : on dit *fécond en une chose*, non *fécond à former des métaux* (Bouh., *Entr.*, 144);

fertile de peines : *Fertile en* est d'une langue plus pure (Chevr., *Rem. s. Malh.*, I, 281); *Qu'en oncles et cousins vous trouverez fertile* (Mol., IV, 442, *Tart.*, v. 658); *ton esprit, en intrigues fertile* (Id., I, 107, *Et.*, v. 15; cf. 193, v. 1035);

fidèle à : on dit ainsi, et non *fidèle envers*; « cependant la Cour emploie ce dernier, aussi ne le faut-il pas condamner absolument » (Fur., *Rem. s. l. l. fr.*, 255); *Et quoi qu'à ses Césars fidèle, obéissante* (Rac., II, 392, *Bérén.*, v. 384); *Il faut être fidèle à ces sortes de petits secrets* (Sév., VIII, 43);

ingrat envers son maître est bon, mais non *ingrat envers tant de faveurs*. Cette construction suppose toujours qu'on parle de la personne (Fur., *Rem. s. l. l. fr.*, 254). C'était une nouvelle exigence

1. De véritables gens de bien... qui... sont faciles à recevoir les impressions qu'on veut leur donner (Mol., IV, 374-375, *Tart.*, *Préf.*); un cœur facile à s'attendrir (Rac., III, 374, *Phéd.*, v. 1211; cf. II, 540, *Baj.*, v. 1323); elle aimait à prévenir les injures par sa bonté, vive à les sentir, facile à les pardonner (Boss., *Or. fun. Henr. d'Angl.*, éd. Rébell., 182).

greffée sur une première, car on avait commencé par discuter *ingrat* à. Patru, qui trouvait le tour hardi, proposait de lui substituer *ingrat envers* (dans Vaug., I, 269, note 2). En réalité on rencontre *ingrat* à chez les classiques : *ces mêmes dignités Ont rendu Bérénice ingrate à vos bontés* (Rac., II, 378, *Bérén.*, v. 89-90); *cessez de m'être ingrate* (Quin., *L'am. indis.*, act. II, sc. 1);

passionné : on dit : *passionné pour la gloire*, mais en amour : *passionné d'une femme* (Bouh., *Rem.*, 475; cf. A. de B., *Refl.*, 367). Voici un exemple conforme : *un prince... passionné de la princesse* (Sév., IV, 156; Ead., VI, 211). Mais : (un cœur) *si passionné pour vous* (Mol., I, 492, *Dép. am.*, v. 1372)¹;

proche de est bon, non *proche à* (Chevr., *Rem. s. Malh.*, I, 290)². — *Les enfants des Héros sont plus proches de l'être que les autres hommes* (La Bruy., II, 122, *Des jug.*); *j'essaye, dans mon livre... de rendre l'homme raisonnable et plus proche de devenir chrétien* (Id., II, 447, *Disc.*; cf. au *Lex.*);

propre : au sens de *qui appartient en propre*, il se construit avec à, au sens de *capable de*, avec à ou pour. Si le verbe qui suit « équivaut à un passif », on n'emploie que à : *dez fruits propres à confire* (Bouh., *Rem.*, 450; d'Aisy, *Gén.*, 224). — *Mais la Loy la plus propre à l'Evangile est celle de porter sa croix* (Boss., *Hist. Univ.*, 284); *ce que vous croyez le plus propre à soulager ma fille* (Mol., V, 327, *Am. méd.*, act. II, sc. 5); *je tiens que votre fille n'est point du tout propre pour le mariage* (Id., V, 305, *Am. méd.*, act. I, sc. 1). — *Ce lieu n'est pas tout-à-fait propre à vider cette affaire* (Mol., VIII, 442, *Scap.*, act. II, sc. 2). Cf. *des plaines... propres à faire mouvoir sa cavalerie* (Rac., V, 338, *Siège de Nam.*). Comment dirait-on ici au passif ?

Les classiques emploient souvent *propre pour* devant un infinitif : *les voies les plus propres pour extirper entièrement cette hérésie* (Rac., IV, 543, *P.-R.*); *homme propre pour mettre le peuple de son côté* (Id., VI, 346, *Livr. ann.*; cf. *Lex.*); *Cette époque (du siège de Troie) est donc propre pour rassembler ce que les temps fabuleux ont de plus certain* (Boss., *Hist. Univ.*, 22);

reconnaissant : on dit *reconnaissant envers*, non à, toutefois : *il lui a été reconnaissant* est bon (Fur., *Rem. s. l. l. fr.*, 254);

sincère : L'usage nous accoûtume à dire, *Sincere envers ses amis*, et non *sincere pour ses amis* (*Sent. crit. s. les Caract.*, 154-155).

1. prêt à, prêt de, près de ne seront distingués l'un de l'autre qu'au XVIII^e siècle.

2. Il est difficile, dans une foule de cas, de savoir si on a affaire à l'adverbe ou à l'adjectif. Cf. *Celui (l'Empire) d'Honorius sembloit proche de sa ruine* (Boss., *Hist. Univ.*, 123).

CHAPITRE X

LA CONSTRUCTION ATTRIBUTIVE

CONFUSIONS AU SUJET DE CETTE CONSTRUCTION. — La construction des noms et des adjectifs, soit comme attributs de l'objet, soit même comme attributs du sujet, semble avoir été assez mal comprise des théoriciens. On discuta à l'Académie sur : *il prit ses mesures si juste*, et, pour décider s'il fallait ou non une *s*, plusieurs membres en rapprochèrent la phrase : *il fit ses mesures si bonnes*, qui est toute différente (Tall., *Décis.*, 85). *Planter un arbre droit* est visiblement confondu avec *planter un arbre jeune*. D'autre part, à propos de *demeurer court*, l'Académie parlera d'une espèce d'adverbe, comme s'il s'agissait d'*arrêter court*, ou de *se taire tout court*. Voir page 836.

Rien ne montre mieux les confusions auxquelles donnaient lieu ces tours que les discussions qui se produisirent à propos de *prendre à témoin*. Vaugelas rapporte que la difficulté fut posée dans une célèbre Compagnie, probablement l'Académie, où tout d'une voix on se prononça pour le singulier. Cependant quelqu'un objecta qu'on disait : *je vous prends tous à témoin*, et que, *tous* étant pluriel, *témoin* devait l'être aussi. Il fut répondu que c'était l'usage. — Mais il était bien difficile à observer, puisque la prononciation ne marquait au plus qu'une différence de quantité, le pluriel étant un peu plus long. — Il fallait donc s'en rapporter à l'analogie : *je vous prends tous à garent, à partie*, où on gardait toujours le singulier (II, 346 et suiv.). — Vaugelas, qui n'avait que l'esprit de l'escalier, n'aperçut pas un argument, qui depuis lui sembla sans réplique, quoique tout à fait faux. C'est que *témoin* était là pour *témoignage*.

Dupleix considérait comme une subtilité de traiter la locution d'adverbiale et d'invariable (*Lib.*, 477). Cependant tout le monde à peu près se prononça pour le singulier (Mén., *O.*, I, 17; Th. Corn. et l'A., dans Vaug., l. c.; Belleg., *Eleg.*, 201)¹. La raison

1. Bary accepte les deux formes (*Rhet. fr.*, 242). Bérain est pour le pluriel (*Nouv. Rem.*, 180).

qui fit prévaloir cette opinion mérite d'être rapportée ici. Il ne s'agit plus de l'usage, ou même de l'analogie de *prendre à partie*, à *garant*, aussi périlleuse à consulter. On se fondait sur un rapprochement, tout à fait absurde, que fait Ménage avec *vendre à crédit*, *mettre à profit*,... *prêter à usure*, *pension à vie*,... *fruits à noyau*, où le nom est toujours au singulier, sauf « quand on met avec à quelque pronom possessif qui le rend article défini, comme, à *mes périls et fortunes*, *il entreprend cela à ses risques*. C'est ce qui fait qu'on dit fort bien, *je vous prends pour tesmoins*, parce que *mes* est sous-entendu,... ce qui n'est pas dans *je vous prends tous à tesmoin* » (Th. Corn., dans Vaug., II, 348).

Toutes ces explications ridicules n'expliquent rien, bien entendu, en ce qui concerne le nombre où il faut mettre *témoin*, mais elles prouvent nettement une chose, c'est que le sens de la construction attributive *prendre à femme*, à *témoin*, à *partie*, était complètement perdu, puisqu'on en arrivait à rapprocher ces locutions de *prêter à usure*, ou de *fruits à noyau*¹.

LIMITATION DU NOMBRE DES NOMS EMPLOYÉS COMME ATTRIBUTS DU SUJET.

— Une tendance qui apparaît nettement, et qui s'explique tout naturellement par l'abus des classifications logiques, c'est celle qui se manifeste chez certains théoriciens, et qui pousse à limiter le nombre des substantifs qu'on est autorisé à employer comme attributs. La restriction vise du reste en même temps les substantifs épithètes. Il ne faut pas faire d'un substantif un adjectif, dit Leven de Templery, comme font ceux qui disent : *cela est Roy*, pour : *cela est Royal*. M. de Balzac critiquait l'expression : *Palais Cardinal*, et aussi cette phrase : *il est plus Jupiter que Jupiter*. Sans condamner tout à fait ces expressions, Leven de Templery ne voudrait pas s'en servir, et il se ferait scrupule de dire : *un style pedant*, au lieu de : *un stile pedantesque* (Entr. à *Madonte*, 51-53). L'*Enterrement du Dictionnaire* s'en prend à la phrase : « *Cet Auteur m'avoit bien paru colifichet*, ou *m'a paru bien bagatelle* ; c'est une façon de parler populaire » (61).

Il est exact que les expressions de ce genre sont communes dans la comédie : *Et que peu philosophe est ce qu'il vient de faire* (Mol., IX, 202, *Fem. Sav.*, v. 1728, note) ; *je ne suis pas si poëte que vous pourriez bien croire* (Id., VIII, 560, *C^{tesse} d'Escarb.*, act. I, sc. 1). Mais elles se rencontrent un peu partout.

Voici une observation inspirée du même esprit : *Mal content*, dit

1. On pourrait arguer du vers de La Fontaine : *J'en prends à témoin les combats* (V, 593, v. 202). Mais le poëte mettra aussi bien le singulier là où d'autres mettent le pluriel : *Je n'en veux pour témoin qu'Hercule et ses travaux* (III, 74, v. 2).

Andry, est adjectif, *mécontent* substantif (*Refl.*, 294): Bouhours et La Rochefoucauld ne respectent pas cette règle. La vérité est que ces hybrides gênaient la manie de classification, et embarrassaient les faiseurs de règles d'accord.

ATTRIBUTS DE L'OBJET. L'ATTRIBUT D'OBJET ET LA PROPOSITION-COMPLÉMENT. — Avec divers verbes, l'adjectif ou le nom ainsi construits en attributs prennent la place d'une véritable proposition-objet, comme en français moderne : *Quand vous le verrez décidé. Il l'a cru perdu.*

Au XVII^e siècle, les phrases de cette sorte sont très nombreuses, non seulement avec *croire* ou *voir*¹, mais avec *maintenir*, *avouer*, etc. : *Pour vous souhaiter leurs époux* (Mol., VIII, 292, *Psy.*, v. 475); *Et je le maintiens fou, s'il y trouve à redire* (Bours., *Sat. des sat.*, sc. 6); *Je le soutiens, Madame, un Butor parisien*; *Une grosse Pecore, une pure Mazette* (Id., *Portr. du Peintre*, sc. 8); *Souffrez-moi votre égale* (Id., *Com. s. tit.*, act. IV, sc. 3).

Chevreau condamne comme n'étant pas écrit très purement : *Quels doctes vers me feront avouer Digne de te louer.* Il préfère : *je feray avouer que je suis digne de vous louer* (*Rem. s. Malh.*, I, 287, et *Ms. Niort*, 102, dans Boiss.). Cette construction latine avait été assez répandue.

CONSTRUCTION DE L'ATTRIBUT D'OBJET AVEC ET SANS PRÉPOSITION. — Il ne me semble pas que la question de savoir s'il fallait user ou non d'une préposition devant l'attribut ait fait l'objet de grandes controverses. De l'Estang dit qu'il vaut mieux écrire « pour rendre la Traduction plus agreable » : *recevoir Marie pour vótre femme*; éviter : *recevoir Marie ton Epouse* (*Trad.*, 9-10). Bouhours soumet à l'Académie : *se considérer au niveau de quelqu'un* (*D.*, 99).

Avoir agreable était très commun au début du siècle : *sa mere sans doute auroit cette recherche agreable* (*Astrée*, II, 205; cf. II, 446, etc.); *commença à redouter qu'elle n'eut pas son affection agreable* (*Vér. des Fab.*, liv. II, t. II, 129; cf. *Ib.*, t. II, 111); *supplier d'avoir agreable* (*Cost.*, *Lett.*, II, 20)². On retrouve l'expression plus tard : *si vous avez agreable d'y venir* (*Ar. et Sim.*, I, 71).

Mais en même temps on employait *pour* : *Et je vous supplierai d'avoir pour agreable, Que je me fasse un peu grâce sur votre arrêt* (Mol., V, 445, *Mis.*, v. 30-31). Depuis longtemps du reste cette dernière construction était en usage concurremment avec l'autre ; *si*

1. *Quand ils nous verront partis* (Mol., VIII, 218, *Bourg. Gentilh.*, Bal. des Nat.); *la paix se brouille... Nous l'avons crue trop vite faite* (Bussy-Rab., *Corr.*, IV, 165).

2. Le même dit : *J'espere que vous n'aurez point desagreable le petit present* (*Ib.*, 475).

oile qu'il ne l'a pas seulement pour agreable (*Astrée*, II, 480). De Callières déclarait l'une et l'autre expressions bourgeoises ; il ne choisissait pas (*Du b. et mauv. us.*, 180).

Il y a quelques autres cas de constructions sans préposition : d'abord avec le verbe *avoir*. On dit couramment *avoir favorable* : *on paye les historiens qu'on veut avoir favorables* (*Fur.*, *Rom. bourg.*, I, 191) ; *les muses estoient des divinitez qu'il falloit avoir favorables* (*Id.*, *Ib.*, II, 72). Cf. *Que puissiez-vous avoir toutes choses prospères* (*Mol.*, I, 460, *Dép. am.*, v. 869).

De même avec *tenir* : *je tiens impossible de connaître les parties sans connaître le tout* (*Pasc.*, *Pens.*, art. I, 1, éd. Hav., I, 7) ; *Je tiens leur culte impie* (*Corn.*, III, 517, *Pol.*, v. 642) ; *Et je vous tiens mon véritable père* (*Mol.*, III, 270, *Ec. d. Fem.*, v. 1649 ; cf. 322, *Crit. Ec. d. Fem.*, sc. 3) ; *Pour cette fois on tient la paix de Hollande faite* (*Bussy-Rab.*, *Corr.*, IV, 112).

HÉSITATIONS DANS L'EMPLOI DE LA PRÉPOSITION *DE* APRÈS DIFFÉRENTS VERBES. — *TRANCHER DE*. — Il était depuis longtemps très usité. Ce ne sont pas seulement les auteurs de la première moitié du siècle qui s'en servent, mais les classiques : *ce cœur qui tranche tant du brave* (*Mol.*, IV, 173, *Princ. d'El.*, act. II, sc. 4 ; cf. *Liv.*, *Lex. de Mol.*) ; *Un homme (le ministre Jurieu) qui tranche si fort du theologien* (*Boss.*, *Avert. aux Prot.*, 625-626) ; cf. *on veut qu'il tranche tant du grand avec Pylade* (*Subligny*, *La Folle Quer.*, act. I, sc. 5)¹.

FAIRE ET FAIRE DE. — *Faire*, qui se construisait fréquemment avec un substantif, un adjectif, un participe, hésitait entre la construction directe et la construction indirecte : *faire l'étonné* ou *faire de l'étonné*. Cette seconde manière d'écrire paraissait même la seule bonne aux yeux de Cotin, qui reproche à Boileau d'avoir écrit : *Qui fait l'homme intrépide* (*Sat.*, I, v. 153, n. 3). Cependant il semble au contraire, quand on consulte les textes, que la locution *faire de* est de moins en moins employée à mesure qu'on avance. Racine, La Bruyère, Sévigné, Molière même (à part VIII, 431, *Scap.*, act. I, sc. 4, et IV, 169, *Princ. d'El.*, act. II, sc. 2), si on en croit les *Lexiques*, employaient *faire* sans *de*, tandis que les écrivains comiques et burlesques de 1620 jusqu'en 1660 affectaient *de*².

1. *Trancher de l'esprit fort* (*Loret*, *Po. burl.*, 58) ; — *du judicieux* (*Id.*, 11 fév. 1652, v. 8) ; — *des Rodomons* (*Id.*, 24 may 1659, v. 36) ; — *du méchant homme* (*Id.*, 14 oct. 1662, v. 177) ; — *du Caton* (*Id.*, 8 nov. 1664, v. 120) ; *Tranche du pair avec les Dieux* (*Breb.*, *Po.*, 210).

2. *Faire de l'entendu* (*Gar.*, *Doctr. cur.*, 644) ; — *des suffisans* (*Id.*, *Ib.*, 483) ; — *de l'oyzon et du cinge* (*Id.*, *Rech. d. Rech.*, 741) ; cf. — *de la fascheuse* (*Chap.*, *Guzm. d'Alf.*, III, 445) ; — *de la sucrée et de la difficile* (*Id.*, III, 308) ; — *du Goguenart* (*Scarr.*,

Il y a lieu, il me semble, de rapprocher de ces hésitations celles qu'on constate dans des expressions de structure différente, mais de sens analogue : *se donner d'un air* : *Il se donne d'un air d'homme à bonne fortune*. On dira mieux, déclare de Callières : *faire l'homme à bonne fortune* (*Mots à la mode*, 74 ; cf. 127). Par analogie on disait même : *ces sentimens là vous donnent d'un air de vieillard* (*Ib.*, 31). On disait aussi : *On eût dit d'un ange* (Perrault, *Contes*, 86), et *il me semble de renaitre*, expression que N. Bérain condamne (*Nouv. Rem.*, 78 ; cf. Livet, *Lex. de Mol.*, art. sembler).

CHOIX ENTRE PRÉPOSITIONS. — *Tenir*. — *A* et *pour* entrent concurremment dans les constructions indirectes. Oudin avait déjà condamné la construction : *je vous tiens à*, sous prétexte qu'elle répugnait à l'interrogation : *pour qui me tenez-vous ?* Jusque vers 1660 les exemples ne manquent pourtant pas : *Mais si tu ne les perds, je le tiens à miracle* (Corn., I, 402, *Veuve*, v. 61) ; *Lucrèce alors tint à bonheur de n'avoir pas commencé* (Fur., *Rom. bourg.*, I, 81) ; *Il n'y a personne sans doute qui ne tint à beaucoup de gloire de toucher à un tel ouvrage* (Mol., VI, 261, *Sicil.*, sc. 11).

Interpréter, *compter*, *réputer*, *estimer* se construisent de même : *Un Lièvre, apercevant l'ombre de ses oreilles, Craignit que quelque inquisiteur N'allât interpréter à cornes leur longueur* (La Font., I, 376, v. 9-11) ; *Je dois interpréter à charitable soin Le désir d'embrasser ma femme* (Mol., IV, 509, *Tart.*, v. 1683-1684) ; *Les plus ambitieux réputent à malheur De n'avoir des sujets de servir sa valeur* (Rotrou, *Amélie*, act. III, sc. 1) ; *on ne me compte à rien* (Corn., VIII, 465, *Im.*, v. 4208) ; *Toutes estimeront à faveur singulière Le droit d'entrer en son palais* (Id., IX, 101, *Off.*, v. 67-68).

Prendre à est restreint à quelques locutions, *prendre à femme*, *prendre à témoin* : *luy voir prendre à femme celle qu'il desiroit* (*L'Orph. de Chrys.*, I, 170) ; *Oui, me répondez-vous, si je la prends à femme* (Montfl., *Dupe de soi-même*, act. II, sc. 1). Voir page 829.

Au passif, la génération précédente avait encore usé de *à* : *elle luy devoit estre donnée à femme* (d'Audig., *Six nouv.*, 30) ; *Pierre est réputé à sot*, au lieu de dire : *pour sot* (Du Val, *L'Esch. fr.*, 60).

En général, on préfère désormais *pour* : *Je vous demande, dit-li,*

Œuv., I, 281) ; — *de la grosse Riviere* (Id., *Dern. œuv.*, I, 197) ; — *de l'homme sage* (Id., *Virg. trav.*, I, 319) ; — *de l'entendu* (Id., *lb.*, I, 318 ; cf. Richer, *Ov. bouf.*, 378) ; — *de rencherie* (Fur., *Fact.*, II, 259) ; — *du gros d'or* (Id., *lb.*, 233) ; — *de la pudibonde* (Montfl., *Com. po.*, act. II, sc. 7).

Cf. dans le style sérieux : *Tantôt en le voyant j'ai fait de l'effrayée* (Corn., V, 527, *Nic.*, v. 329) ; *Il fait de l'insensible, afin de mieux surprendre* (Id., IV, 489, *Rodog.*, v. 1448 ; cf. God., *Lex. de Corn.*, I, 297).

d'estre receü pour troisième dans vostre amitié (Perrot d'Abl., *Apophth.*, 23).

Traiter en et traiter de. — Sorel estime que c'est prendre une particule pour l'autre, ainsi que font les étrangers, que de confondre *traiter de faquin* et *traiter en faquin* (*Conn. d. bons liv.*, 408; 425). L'observation est tout à fait justifiée. Tous les écrivains se servent correctement de la préposition *de*: *Hélas ! ne traitez point ceci de raillerie* (Mol., I, 479, *Dép. am.*, v. 1170); *Qu'on me traite partout du plus grand des faquins* (Id., IV, 457, *Tart.*, v. 824); *Toute profession... Traite les autres d'ignorantes* (La Font., III, 125, v. 24-25; cf. 127, v. 41, 42, 44; 163, v. 29); *votre amour pour la religion Est traité de révolte et de sédition* (Rac., III, 606, *Ath.*, v. 29-30).

CHAPITRE XI

ACCORD DE L'ATTRIBUT DU SUJET

ADJECTIF ATTRIBUT DES INDÉFINIS. — *ON.* — L'auteur de la *Critique de la Princesse de Clèves* avait relevé dans le célèbre roman la phrase suivante : « On est assez *embarrassée* en l'état où elle estoit, et l'on n'est pas *maistresse* de faire ce que l'on veut ». Il affirme que, « dès qu'on parle en general », il faut « toujourns se servir du masculin, encore que ce que l'on dit se rapporte à une femme et même à plusieurs ».

Dans les *Conversations* sur cette critique, la théorie est très vivement contestée, et il y est démontré que, « lorsqu'une pareille proposition conceuë en termes généraux s'applique au particulier, ... il faut nécessairement que l'adjectif y suive le genre de la personne à qui cette proposition est appliquée » (4^e *Convers.*, 256-257).

La question était fort importante, étant donné l'emploi si répandu de *on* avec la valeur d'un personnel. Elle pourrait s'étendre du reste à d'autres indéfinis. L'usage était pour l'accord : *Dans le temps où l'on est belle* (Mol., IV, 132, *Princ. d'El.*, Interm., act. I, sc. 1); *quelque spirituelle qu'on puisse être* (Id., II, 92, *Préc.*, sc. 9; cf. *Lex.*, CLXVI, et *Lex.* de Sévigné, XXXVIII).

L'accord se faisait non seulement en genre, mais en nombre : *l'on ne devient guère si riches à être honnêtes gens* (Mol., VIII, 146, *Bourg. Gentilh.*, act. III, sc. 12); *l'on se trouve noyés* (Sév., VI, 472); *On ne peut être plus occupés que nous le sommes tous deux de vous* (Ead., V, 411).

GENS. — On discute, dit encore Bouhours, si l'on doit dire : *il y a de certaines gens qui sont bien sots, ou bien sottés....* Les plus sçavans sont pour le masculin (*Rem.*, 85).

ADJECTIF ATTRIBUT DE PLUSIEURS SUJETS. — Une difficulté se présentait, quand l'attribut se rapportait à plusieurs sujets de genre différent. La règle de Vaugelas était en général acceptée de la plupart de ses successeurs (Bér., *Nouv. Rem.*, 110; Bouh., *D.*, 129 et suiv. ;

Tall., *Décis.*, 121; Th. Corneille et A., dans Vaug., I, 164). Mais il y avait des avis contraires : l'*Apothéose du Dictionnaire* blâme Furetière d'avoir écrit : *son crédit, sa réputation seront perdues*; il falloit : *sa réputation est perduë* (120). Andry de Bois-Regard était d'avis qu'on devait écrire comme Furetière : *ton corps et ta tête sont belles*, « comme parle le Traducteur de Phédre dans la Fable du Corbeau » (*Refl.*, 237-238). Bary avait indiqué un détour : on ne pouvait, suivant lui, écrire : *A Grenoble, les hommes et les femmes sont sçavantes*. Cette façon de parler n'est pas supportable : *les hommes ne sont pas sçavantes*. L'autre façon de parler, que quelques Grammairiens approuvent, est vicieuse aussi ; *les femmes ne sont pas sçavans*. Il faut donc « convertir le sont en ont. *A Grenoble, les hommes et les femmes ont de la science* » (*Secrets*, 143).

On trouve dans les textes bien des manières de faire l'accord ; d'abord les deux dont nous venons de parler :

A. L'adjectif mis au masculin pluriel : *le panégyrique et l'histoire sont éloignés comme le ciel l'est de la terre* (Rac., VI, 320, *Liv. ann.*).

B. L'adjectif s'accorde avec le substantif le plus proche : *Mais le fer, le bandeau, la flamme est toute prête* (Rac., III, 196, *Iphig.*, v. 905) ; *Cette M^{me} de Guitaut, dont le mérite, et l'esprit, et les manières sont faites pour me toucher* (Sév., X, 151) ; *de si grands travaux et de si heureuses missions ne seroient pas à leur gré payées d'une abbaye* (La Bruy., II, 229, *De la Chaire*).

C. Mais on trouve aussi l'adjectif au féminin pluriel, alors que le substantif féminin sujet est au singulier : *son buffet et sa table estoient pleines de vieilles sculptures* (Fur., *Rom. bourg.*, I, 86).

D. L'adjectif est même accordé avec un substantif féminin quand il est le plus éloigné : *cette pierre ou ce grès dont vous vous étonniez Avec un mot de lettre est tombée à mes pieds* (Mol., III, 225, *Ec. des Fem.*, v. 914-915).

ADJECTIF ATTRIBUT DU SUJET DANS LES PHRASES DE COMPARAISON. — Vaugelas avait eu un scrupule au sujet de l'accord de l'adjectif dans les phrases comparatives, où cet adjectif se rapporte à deux êtres de sexe différent. Une femme peut-elle dire à un homme : *je suis plus vaillante que vous*? Le maître estime que ce n'est pas une bonne façon de parler, à moins que l'adjectif n'ait qu'une forme commune aux deux genres : *je suis plus noble que vous*; il faut donc ou employer une autre tournure, ou répéter l'adjectif (II, 189). Dupleix conteste ce point et trouverait insupportable de dire : *je suis plus beau que vous n'êtes belle* (*Lib.*, 129 et 450-451). Chapelain (dans Vaugelas), Alemand aussi (*Guer. civ.*, 54) acceptent l'« ellipse ». Andry

rapporte l'opinion de S' Réal, que les phrases ainsi construites n'offrent aucune difficulté (*Refl.*, 237-240). L'Académie elle-même déclare que : *il est plus beau qu'elle est fort bien parlé* (dans Vaug., II, 189). Mais les petits grammairiens tiennent bon pour Vaugelas. Bellegarde trouve vicieux qu'un homme dise à une femme : *vous n'êtes pas aussi affligée que je le suis* (*Eleg.*, 299). A la fin du siècle, Leven de Templery y insiste particulièrement et défend de dire : *Il n'est rien si beau qu'elle, vous êtes belle comme les anges*; cette dernière phrase, selon lui, contient un solécisme, car c'est comme si l'on disait : *les anges est belle!* (*Entr. à Madonte*, 248 et 253).

La construction du complément par *de* étant perdue (sauf avec les noms de nombre : *plus de six semaines*), on raisonne, le malheureux mot d'ellipse aidant, comme si l'on était en présence d'une proposition tronquée, et non d'un complément. Or, toute bonne proposition doit avoir sujet, verbe, attribut, donc on restitue ce qui manque, et au nom de cette fausse analyse on imposerait volontiers une phrase insupportable.

ADJECTIF ATTRIBUT DU SUJET AVEC LES VERBES AUTRES QUE ÊTRE. — *Demeurer court* (cf. t. III, 469). On se souvient que Vaugelas avait donné une règle, d'après laquelle l'adjectif devait rester invariable; les femmes disent : *Nous sommes demeurées court* (I, 444). Tous les grammairiens approuvèrent (Al., *Guer. civ.*, 461-464; Patru, Th. Corn. et l'A., dans Vaug., I, 445; Bouh., *D.*, 168). Quelques-uns ajoutèrent seulement que *court* était là « une manière d'adverbe ».

Quand on lit leurs *Remarques*, en particulier celles d'Alemand et de Bouhours, on constate que l'usage contraire n'était pas éteint. La règle s'imposa cependant : *dans les choses essentielles, ils demeurent tout court* (Baron, *Coq.*, act. II, sc. 3); *Laissez faire, on verra si nous demeurons court* (Montfl., *Crisp. gent.*, act. II, sc. 4); *les commentateurs et les scolastes eux-mêmes demeurent court* (La Bruy., II, 203, *De quelq. us.*).

ACCORD DU NOM ATTRIBUT. — Devait-on dire : « Depuis que Vostre Majesté est *maistre* ou *maistresse* de la Franche-Comté? Les avis des doctes sont partagés, dit Bouhours. Il est selon la grammaire de dire : *Maistresse*, mais il est selon l'usage de dire : *Maistre*, et aussi selon la raison, car on dit : Sa Majesté est le *Pere* et le *Protecteur* de la noblesse, et on ne sauroit dire : la *Mere* et la *Protectrice*. Il faut donc aussi *Maistre* » (*Suit.*, 10-13). Bouhours ajoute des exemples du Cardinal Mazarin, du duc de Savoie, du Chapitre de

Remiremont¹. Je n'ai pas besoin de marquer la faiblesse de ce raisonnement, où tout est confondu.

ACCORD DE L'ATTRIBUT DE L'OBJET. — TROUVER MAUVAIS. — Ménage réprouvait chez Balzac l'accord de l'adjectif: *Je ne trouve point mauvaise votre liberté!* Il faut dire: *mauvais* (*O.*, I, 521). Le P. Bouhours copia cette observation (*Rem.*, 221), et Ménage l'en railla (*O.*, II, 372). Mais Andry fit observer que personne ne pourrait condamner cette phrase: *Il faudroit qu'ils combattissent les règles du Christianisme, pour trouver mauvaise une action aussi juste et aussi Chrestienne* (*Refl.*, 694). Sur quoi Bouhours riposta qu'il fallait distinguer: *trouver mauvais* signifie *se plaindre, être choqué*, alors l'adjectif est toujours neutre. *Je trouve mauvais la liberté que vous avez prise*, mais que Le Maître avait fort bien écrit: *je trouve mauvaise cette action, toute bonne qu'elle semble estre* (*Suit.*, 13-16)². L'*Apotheose* contesta cette doctrine trop subtile (153-156)³.

PARLER JUSTE. — L'expression ne faisait pas de difficultés: *juste* est adverbe. Mais l'était-il encore dans *prendre ses mesures juste*? On verra dans les *Décisions de l'Académie*, que Tallemant nous a transmises, par quelles analogies on décida, après hésitation, et sans rien imposer, en faveur du singulier (85-88). Voir page 828.

ACCORD DE L'ATTRIBUT DU SUJET-OBJET DES VERBES RÉFLÉCHIS. — Vaugelas avait assimilé *se faire fort* à *demeurer court* (I, 444). Ici il rencontra plus de résistance. Après Dupleix, qui soutenait qu'il fallait dire: *nous nous faisons forts ou fortes de cela* (*Lib.*, 270, 2^e pagin.), la même opinion se rencontre chez Marg. Buffet (*N. O.*, 195). Toutefois les grammairiens ultérieurs approuvèrent Vaugelas (*Alc. de S^t-Maur.*, *Rem.*, 193; *Th. Corn. et l'A.*, dans *Vaug.*, l. c.).

1. Cf. *La raison est-elle garant De ce que fait un fou* (*La Font.*, II, 400, v. 20-21).

2. *Trouver bon*, suivant Andry, était toujours neutre; contrairement à son opposé, Bouhours redressa cette erreur, en assimilant complètement les deux expressions (voir aux passages cités dans le texte).

3. Cf. *Vous ne devez point crier si haut, ni trouver mauvais la hardiesse que j'ai prise...* (*Menagiana*, II, 229); *Vous ne trouverez pas mauvais, s'il vous plaît, la curiosité que j'ai eue de voir un illustre malade comme vous êtes* (*Mol.*, IX, 417, *Mal. imag.*, act III, sc. 10).

CHAPITRE XII

ACCORD DE L'ADJECTIF ÉPITHÈTE

ACCORD AVEC UN SEUL NOM. — *DEMI*. — C'est à cette époque que la question de l'invariabilité de *demi* et de *nu*, placés devant le nom, fut définitivement tranchée (cf. t. III, 467). Après Vaugelas, tout le monde des théoriciens est d'accord. Ces mots doivent être traités adverbialement (Bary, *Rhet. fr.*, 233 et 239; Alc. de S^t-Maur., *Rem.*, 38; A. de B., *Refl.*, 164; Th. Corn. et l'A., dans Vaug., I, 145, et II, 56).

Assurément l'usage n'est pas absolument ferme, et on trouve souvent *demie*. Qu'on se reporte au *Lexique* de Racine, on y lira : *demie lieue* (VI, 417), *demie heure* (VI, 443), une *demie sainte* (IV, 591); cf. Bossuet : *vous pouvez vous en convaincre par une lecture de demie heure* (*Avert. aux Prot.*, 247). La Bruyère écrit *demie lieue* (II, 261, note 3). Il y a de semblables orthographe bien ailleurs : *ces esprits prompts et impatiens veulent faire une Elegie en demye-heure* (*Parn. ref.*, 63); *mais depuis j'ai fait scrupule de profaner une demie feuille de papier* (*Fur., Fact.*, I, 229-230).

Cependant la règle de *demi* était incontestablement fondée sur l'usage général. — *Être esclave cent ans que pendu demi-heure* (*Montfl., Mar. sans f.*, act. I, sc. 10); *Un homme issu d'un sang fécond en demi-dieux* (*Boil., Sat.*, V, v. 3); *Je trouvai cette femme en langueur, demi-morte* (*Bours., Le Mort viv.*, act. I, sc. 3); *quatre demi-Muids d'excellent Vin* (*Id., Lett. nouv.*, I, 195); *Je parois en avoir une demi-douzaine* (*Id., Mots à la m.*, sc. 3); *car enfin vous avez beau les appeller Héros, demi-Dieux, et mesme Dieux, si bon vous semble, ils ne sont autre chose que des hommes* (*Petit, Dial. sat. et mor.*, 71); *Un des grands defauts des demy-connoisseurs est, de n'entendre qu'à demy* (*Perrault, Rec.*, 304). Chez des écrivains qui ne s'occupent guère de semblables choses, dans des tarifs, etc., on trouve couramment *demi* invariable.

Une expression comme *demi heure* n'avait qu'un accent, l'*i* n'était pas allongé comme dans *une heure et demie*. Dès lors, c'était con-

former l'orthographe à la prononciation que d'écrire *demi*. Quand le *Dictionnaire* de l'Académie en eut fait une règle, les différences de prononciation purent s'effacer, la tradition resta.

NU. — (Cf. t. III, 467). L'adjectif *nu* se trouve, comme le précédent, avec la forme du pluriel ou du féminin : *Nous auons fait vœu, ... d'aller nuds pieds et bien deuotement, à Nostre-Dame* (Le Pays, *Am., am. et amour.*, 19); *ils étoient nuds têtes, pieds nuds, sans bas* (*Amb. de Siam*, 34; cf. 49); *étant d'ailleurs tous nuds pieds* (*Ib.*); *C'est la nuë proposition de la suite et du tissu de tout le discours* (Boss., *2^e Instr. sur les Prom. de J.-C. à son Eglise*, 100). L'Académie déclara *nu* invariable comme *demi*.

FEU. — Aux deux adjectifs précédents vint s'ajouter *feu*. Ménage le tirait de *felix*, et par suite était opposé à l'avis de ceux qui, le faisant venir de *fecit*, le déclaraient invariable par nature. Il voulait qu'on écrivit : *feue Madame d'Orléans*, et la *feue Reine Mère* (*O.*, I, 561-562)¹. Bouhours le contredisait au nom de l'italien, qui dit : *La fu Madama*, et alléguait l'opinion de Chapelain², Patru, Segrais (*Rem.*, 533-534). Ménage riposta de façon piquante en opposant à Bouhours deux exemples pris au « Réverend Père Bouhours » lui-même : *feue Madame la Marquise de Rambouillet, la feue Reine Mère* (*O.*, II, 201-202). Andry se déclara aussi pour la *feue Reyne* (*Refl.*, 230). Richelet se rangeait du côté de Bouhours, ainsi que Renaud (*Man. de parl.*, 563); Furetière déclare le mot indéclinable, mais écrit : *la feüeReine* (*Dict.*). L'Académie fit comme Ménage et déclina : *feüe ma mere, la feüe Reine*. En 1718, elle n'avait pas encore changé d'avis.

Les écrivains négligent très souvent l'accord, cela est sûr, car les poètes apportent ici un témoignage indiscutable : *Et l'on dit qu'autrefois feu Belise sa mère* (Mol., VI, 185, *Mél.*, v. 595). Avec *feue* le vers serait faux. Néanmoins il est très difficile de savoir quel était réellement l'usage général³.

ACCORD DE L'ADJECTIF AVEC PLUSIEURS NOMS. — (Cf. t. III, 467). On connaît la règle de Vaugelas : *le cœur et la bouche ouverte à vos louanges* (I, 163). Beaucoup de grammairiens l'acceptèrent (Th. Corn., dans Vaug., I, 164-165; Al., *Guer. civ.*, 58 et suiv.; celui-ci admettrait toutefois le pluriel masculin, si l'usage s'en

1. A propos de ce mot, il observe finement qu'il ne se dit que des gens qu'on a connus, et s'il s'agit d'une série, par exemple de rois, du dernier.

2. Cette opinion de Chapelain est exprimée dans ses *Lettres* (II, 144). Il croit l'adjectif tiré de *fuit*.

3. Chose intéressante à noter, Furetière allègue que les notaires de province disent *jurent* au pluriel (?).

accommode; Alc. de S^t-Maur., *Rem.*, 57; A. de B., *Refl.*, 238; Belleg., *Eleg.*, 530)¹.

Mais Bary trouvait la solution de Vaugelas peu satisfaisante : *de ce qu'on dit Un tel avoit les pieds et la teste nue*, il ne faut pas conclure qu'on peut dire *ouverte*; une mauvaise expression n'en autorise pas une autre; il vaudrait mieux dire : *un tel avoit les pieds nus et la teste découverte* (*Rhet. fr.*, 239). Bouhours a des scrupules analogues, et ne veut voir dans l'accord avec le dernier nom qu'une tolérance de l'usage (*Entr.*, 149); il y revient dans la *Suite des Remarques*. Les exemples qu'il rapporte ne l'empêchent pas de répéter qu'il n'a jamais « pû se résoudre à joindre un adjectif avec deux substantifs de différent genre, à moins que l'adjectif ne fust d'un genre commun,... *Des discours et des actions remarquables*. Quand on dit: Il estoit dans un épuisement et une défaillance generale... ce mot *generale* ne peut se construire avec *épuisement* et ce substantif demeure comme suspendu » (*Suit.*, 368-369). A l'Académie on était d'avis aussi d'éviter soigneusement ces rencontres (*Tall.*, *Décis.*, 121).

Il est inutile de citer des exemples où l'accord est fait avec les deux substantifs et où l'adjectif est au masculin pluriel : *Il n'est rien de plus beau que la Science et l'Esprit unis ensemble ! mais ils ne vont pas toujours de compagnie* (Boursault, *Lett. nouv.*, I, 65). En voici où le singulier (à défaut du féminin, qui n'est pas reconnaissable) marque qu'on n'a rapporté l'adjectif qu'à un des substantifs : *Calliste, ... quoy' qu'elle eust pour elle mesme tout l'amour et toute la complaisance imaginable* (Perrault, *Rec.*, 56); *avec une presence d'esprit et une valeur digne de sa naissance* (S^t-Sim., I, 248; cf. II, 65); *Il survint un orage et un tonnerre si terrible qu'il sembloit qu'il allât renverser la maison* (*Menagiana*, I, 223-224).

1. Boileau avait écrit, sans y faire attention : *Que vostre ame et vos mœurs peints dans tous vos ouvrages*. Brossette l'avertit de ce solécisme. Boileau corrige donc : *Que vostre ame et vos mœurs peintes*, ou : *Que vostre esprit, vos mœurs peints* (*Corr. Bross.*, 149). Brossette préfère la première forme, car, dans la seconde, la relation vicieuse de *mœurs* avec *peints* semble être conservée (151). Boileau ne se rend pas et soutient que *peints* est très français. « Je ne vous parle point de la difficulté que vous me faictes sur ce vers : *Que vostre esprit, vos mœurs, peints dans tous vos ouvrages*, puisqu'il m'est fort indifférent que vous mettiés celui-là, ou *Que vostre ame et vos mœurs peintes*, etc. Il n'est pas vrai pourtant que la construction grammaticale ne soit pas dans le premier de ces deux vers, où la noblesse du genre masculin l'emporte, et qu'on ne puisse fort bien dire en françois : *Mars et les Graces estoient peints dans ce tableau*. On peut pourtant dire aussi *estoient peintes*, mais *peints* est le plus régulier, et pour ce qui est de ce que vous prétendés qu'il s'agit là de l'*ame* et non point de l'*esprit*, trouvés bon que je vous fasse ressouvenir que le mot d'*esprit*, joint avec le mot de *mœurs*, signifie aussi l'*ame*, et qu'un esprit bas, sordide, trigaud, veut dire la mesme chose qu'une ame basse, sordide, etc.... Avoués donc, Monsieur, que dans toutes ces critiques vous vous montrez un peu trop subtil, et que vous estes à mon égard en cela *Patru patruissimus* » (Boil. à Bross., *Corr.*, 155-156).

Mais ailleurs aucun doute n'est possible. L'accord n'est fait qu'avec un seul substantif, le plus voisin : *Un mesme auteur estoit composé de plusieurs tomes d'inégale grandeur, d'impression, de volume et de relieure differente* (Fur., Rom. bourg., I, 86); *Au jour et heure marquée* (S^t-Sim., Extr., II, 243; cf. Fur., Rom. bourg., I, 63); *ce grand Pan est Jesus-Christ luy-mesme, dont la mort cause une douleur et une consternation generale* (Fontenelle, Hist. Or., 17).

ACCORD DE L'ADJECTIF QUI SE RAPPORTE A UN PARTITIF OU A UN COLLECTIF SUIVI D'UN NOM. — La règle de Vaugelas (cf. t. III, 468) avait déjà été complétée par Ménage, qui y avait ajouté de nouveaux exemples : *Ayant fait la revue de ses troupes, il trouva une partie de ses hommes morts, et l'autre malade* (O., I, 167). Mais Thomas Corneille et l'Académie trouvèrent moyen d'y ajouter de subtiles distinctions : *Une partie du pain mangé* est fort bien, on ne peut pas dire *une partie* sans exprimer « de quoi est cette partie », et comme *pain* est l'unique substantif de cette phrase, l'adjectif doit se rapporter à *pain*. Mais dans des locutions comme : *dans six mois de temps écoulé, trois heures de jour employées à la promenade, temps, jour* sont inutiles, et la phrase subsisterait, quand on supprimerait ces génitifs. Ainsi l'adjectif doit se rapporter à *six mois, trois heures*. L'Académie est aussi d'avis qu'on écrive : *Après deux jours de la semaine passez en plaisir* (dans Vaug., II, 97-98).

Bary préférerait *une partie du pain mangé* à *une partie du pain mangée*. Il ne considérerait pas en tout cas qu'il pût y avoir là deux sens différents (*Rhet. fr.*, 242). Et Andry, après s'être posé les mêmes questions, ne fait point non plus de distinction (*Refl.*, 359; cf. L. de Templ., *Entr. à Madonte*, 289). Ces raffineurs n'avaient pas songé à une phrase comme celle que voici, où l'on peut croire que le masculin s'impose : *Une partie du pain mangé par les souris était déjà moisie, soit, mais c'est dommage que le reste soit perdu*. Peut-être notre esprit, formé par la grammaire logique, s'abuse-t-il ici; il semble cependant qu'il y ait là un rapport à marquer fort nettement. Le tout a été mangé, une partie seulement était moisie. Le féminin appliqué au tout aurait l'air de faire contresens.

ACCORD DE DIVERS ADJECTIFS. — POSSIBLE. — Ceux qui blâment l'expression : *avecque toute l'estime et toute la passion possible*, et veulent l'adjectif au pluriel « ne savent ce que c'est que Grammaire », juge sommairement Ménage (O., I, 414-415).

COMPTANT, VAILLANT. — Allait-on considérer *vaillant, comptant* comme des adjectifs, dans les expressions si usuelles : *cent livres*

vaillant? Il n'y a point de doctrine à ce sujet : *un pauvre homme qui n'avoit pas pour cinq sols vaillant* (D'Ouv., *Cont.*, II, 319); *Douze heures de sommeil, à l'air dont je m'étends, Me feroient plus de bien que cent écus comptans* (Montfl., *Dam. méd.*, act. II, sc. 2).

ACCORD DES ADJECTIFS ADVERBES. — L'accord continue à se faire, sans que le développement de la grammaire logique le contrarie beaucoup. Regnier-Desmarais lui-même admet que *frais* et *nouveau* s'emploient au féminin comme adverbess, le cas échéant : *Du vin nouveau percé, du beurre frais battu, Une nouvelle venuë, Une maison toute fraische bastie* (Gr., in-12°, 521); *mes Regiments... peut estre valent-ils moins, car ils sont nouveaux levez* (Bussy-Rab., *Mem.*, I, 428).

L'attention paraît uniquement concentrée sur la règle de *tout*. On discute Vaugelas (cf. t. III, 469).

Ce qui montre bien l'esprit d'alors, c'est que les inconséquences, les difficultés de la règle du maître n'en avaient pas empêché le succès. Ménage nous rapporte que de toutes les remarques de M. de Vaugelas, aucune n'avait reçu plus d'approbation que celle-ci. « Elle a esté, dit-il, admirée dans les Provinces. Elle a esté citée mille fois dans l'Académie.... Elle a esté suivie par M. d'Andilly,... par M. de Balzac », quoiqu'elle heurtât sur certains points « un usage presque universel » (O., I, 32-33).

TOUT. — Sur *tout estonnez*, Ménage faisait des réserves : *tout* est ici un de ces noms qui tiennent lieu d'adverbess : *toti stupent*. Ce n'est pas un adverbe (O., I, 33). Si Marguerite Buffet accepte la règle, Th. Corneille est encore assez embarrassé. Mais à l'Académie la façon de voir de Vaugelas triompha sans conteste. « Tout le monde a esté d'un mesme sentiment » (dans Vaug., I, 182).

Les Académiciens n'avaient-ils pas lu les textes, particulièrement Molière? *Tous* est partout. *deux bergers amoureux, tous remplis de langueur* (VI, 237, *Sicil.*, sc. 2), *Mais en termes touchants et tous pleins de bonté* (III, 226, *Ec. des Fem.*, v. 942); *nous avons en mains divers stratagèmes tous prêts à produire dans l'occasion* (VI, 241, *M. de Pourc.*, act. I, sc. 1; cf. Id., VII, 131, *Av.*, act. III, sc. 1; V, 523, *Mis.*, v. 1323; VIII, 331 et 348, *Psyché*, v. 1350 et 1800).

Boileau hésitait : *Voila nos deux époux... Tout seuls dans leur logis libres et triomphans* (*Sat.*, X, v. 299-300). Mais l'édition de 1694-1701 porte : *Tous seuls*.... En 1701, dans la dernière édition revue par Boileau, on lit : *Tout seuls* (éd. B. S. P., I, 239, note)¹;

1. Cf. *Art Poétique*, ch. II, v. 159, et *Lutrin*, ch. III, v. 140.

des carrosses tous faits (Liv. des adr., I, 265); *mes yeux sont tous en eau* (Th. Ital., I, 97, Protée, sc. 4). L'usage se conserva longtemps : *nous avons des pontons tous prêts* (S^t-Sim., I, 263); *vêtu mal proprement et avec des habits tous déchirez* (Menagiana, I, 192).

Dans *tout entier*, *tout* n'était pas traité autrement qu'ailleurs : *Le jardin de ce Roy... Renfermoit dans ses murs quatre arpens tous entiers* (Hist. po. de la G. entre les A. et les M., 19); *si l'on les veut voir tous entiers* (Palaprat, Ballet extravag., 29).

Naturellement, on trouve également *tout* : *J'ai des ressorts tout prêts pour diverses machines* (Mol., I, 133, Et., v. 424; cf. VIII, 149, Bourg. Gentilh., act. III, sc. 13; VIII, 589, C^{tesse} d'Escarb., sc. 7, texte de 1682; VIII, 457, Fourb. de Scap., act. II, sc. 5, note); *Les valets... sont de gros rustres et paysans qui, tout étendus sur le pavé, y dorment à la tâche* (Fur., Fact., II, 308).

Vaugelas prescrivait de dire au féminin : *elles sont toutes estonnées*, c'est-à-dire qu'il admettait le féminin devant tous les adjectifs, aussi bien devant ceux qui commencent par voyelle que les autres, excepté pour *autres* devant lequel *tout* restait invariable au pluriel (I, 179-180).

C'était déjà assez compliqué et contradictoire. Ménage imagine cependant mieux. On dit : *elle est toute autre*, comme : *elle est toute semblable*. Ce serait une simplification, si le Remarqueur s'en tenait là. Mais, suivant lui, on doit écrire : *Elles sont tout estonnées*. Il faut également *tout*, quand ce mot est suivi de l'adverbe *aussi* : *Ces fleurs sont tout aussi fraîches... que le jour qu'elles furent cueillies* (O., I, 33-35). Th. Corneille ne fait guère qu'alléguer Ménage.

L'Académie décida. On dit : a) elles furent *toutes* surprises; b) elles furent *tout* estonnées (et non, comme Vaugelas le voulait : *toutes*). La présence de *autre* ne crée pas un cas particulier : *l'estoffe que vous dites, est tout autre que celle-cy*.

Il s'était bien trouvé un membre pour faire allusion à la « liberté de la prononciation », qui pouvait faire entendre *tout étonnées*, comme *fort étonnées*. Mais on « n'eut pas d'égard à cette raison ». On vota, et la règle ci-dessus eut la pluralité des voix (dans Vaug., I, 182)¹.

La règle ne joue naturellement pas, quand *toute* a nettement la signification de *entière* et non de *tout à fait* : *Elle-même*

1. Je rapporterai, en raison de l'importance de cette règle, l'opinion des grammairiens inférieurs. Bérain reproduit Vaugelas (Nouv. Rem., 256-261). De même Alc. de S^t-Maurice (91-92); d'Aisy cite l'opinion de Vaugelas et celle de Ménage (Gén., 131-178). L'Enterrement du Dictionnaire approuve Vaugelas (32).

(l'Eglise) *deux fois, presque toute arienne* (Boil., *Sat.*, XII, v. 197). *Tout* n'apparaît que dans une édition de 1801 (Riom). Elle ne semble pas jouer non plus, quand *tout* ne vient pas après l'article : *Bien que sa vertu jetât un fort grand éclat au-dehors, c'était toute autre chose au-dedans* (Boil., *Lutrin*, Avis au Lect., éd. B. S. P., 283)¹. Enfin *toute une autre* paraît, à cause de la transposition, être aussi à part : *Bien vous prend que son frère ait toute une autre humeur* (Mol., II, 363, *Ec. des Maris*, v. 78).

Toute est commun. Le voici d'abord devant adjectif commençant en consonne : *Tu vois parfois Madame Argante ? — Oui : dans ses procédés elle est toute charmante* (Regn., *Lég. univ.*, act. I, sc. 4); *Oui, Monsieur, à mes yeux elle est toute charmante* (Montfl., *Dame méd.*, act. IV, sc. 9).

Le voici devant adjectif commençant par voyelle : *Mais de toute autre humeur se trouve sa cadette* (Mol., IX, 111, *Fem. Sav.*; v. 627; cf. VIII, 289, *Psyché*, v. 391; VI, 576, *G. Dand.*, act. III, sc. 5); *Ah ! ah ! j'en suis encore toute émuë* (Subligny, *La Folle Quer.*, 94, act. III, sc. 8); *elle s'avança toute tremblante, et toute enflammée de colere* (Perrault, *Rec.*, 65); *la fortune qui toute inconstante qu'elle est se fait aimer constamment* (*Mercuré reprouvé*, 75); *Là bornant son discours, encor toute écumante* (Boil., *Lutrin*, ch. V, v. 85)²; *Je vous trouve aujourd'hui l'âme toute inquiète* (Id., *Sat.*, III, v. 117); *la première, vive et agissante est toute occupée à vouloir affliger le peuple* (La Bruy., I, 256, *Des biens de fort.*); *elle se montre toute entière quand on la persecute* (Fléch., *Œuvr. mêlées*, 129); *Je croiois que la gloire de mon Panegyrique se conserveroit toute entiere jusques à la fin des siecles* (Parn. ref., 56); *J'espère que vous retrouverez bientôt votre voix toute entière* (Boil., *Lett. de Racine*, 25 Juillet 1687, éd. B. S. P., IV, 160); *qui se montrent toutes entières à la première veüë* (Bouh., *Man. de penser*, 161); *le Dictionnaire Universel est nécessaire pour conserver la Langue toute entière à la postérité* (Fur., *Fact.*, I, 16).

Presque partout les textes, on le voit, sont contre la prétendue règle. Quelques-uns pourtant s'y conforment : *je ne scay si jamais personne a pû se vanter de la scavoir tout entiere* (Fur., *Fact.*, Préf. LVIII).

Dans l'expression concessive *tout... que*, l'usage est également contradictoire : *Tout éclairée qu'elle était, elle n'a point présumé de ses connaissances* (Boss., *Or. fun. Henr. d'Angl.*, éd. Leb., V, 661)³;

1. Cf. *incapable de toute autre chose* (La Font., I, 30, *Vie d'Es.*).

2. Voir les éditions contemporaines de Despréaux.

3. Est-ce l'orthographe authentique ?

Il est vray que tous Grands qu'ils sont, on leur repond quelquefois (Bours., *Lett. nouv.*, I, 118).

Quand *tout* est suivi d'un superlatif qui joue le rôle de complément partitif, il s'accorde, à l'ordinaire, comme un adjectif quelconque : *Quoique la figure de mademoiselle Temple fût toute des plus jolies* (Hamilt., *Gram.*, 215) ; *vous êtes introuvable et toute des plus rares* (Regn., *Coquette*, act. II, sc. 12).

QUELQUE. — Écrit en un mot, devant adjectif, *quelque* avait été considéré par Vaugelas comme adverbe et invariable (cf. t. III, 519).

Malgré l'opposition, sa règle, appuyée par Thomas Corneille, Bouhours (*D.*, 169) et l'Académie, triompha. Rien ne montre mieux comme les théories commencent à s'écarter résolument de l'usage. Les exemples de *quelques* sont en effet innombrables : *Quelques excellens que soient vos melons, on y passe toujours mal le temps* (Le Pays, *Am.*, *am. et amour.*, 103) ; *Quelques bons offices que vous puissiez me rendre auprès d'elle* (Bours., *Lett. nouv.*, I, 224) ; *quelques beaux et délicieux que ces pays puissent estre* (Perrault, *Rec.*, 229) ; *quelques bons et quelques divins que soient les sentimens d'Euripide* (Id., *Ib.*, 301) ; *quelques ordinaires qu'ils soient d'ailleurs* (A. de B., *Suit.*, 83) ; *les louanges... quelques brutales qu'elles fussent* (Menagiana, II, 325) ; *des Cuisiniers... quelques habiles qu'ils soient* (*Ib.*, II, 133) ; *Quelques méchants que soient les hommes* (La Rochef., I, 206) ; *Quelques profonds que soient les Grands de la cour* (La Bruy., I, 347, var., *Des Grands*).

Voici quelques phrases où *quelque* est invariable : *Quelque elevees qu'elles soient, ... elles sont toujours naturelles* (Petit, *Dial. sat. et mor.*, 213) ; *leurs Lettres quelque'obligeantes qu'elles soient, ne tirent point à consequence* (Belleg., *Refl. sur le ridicule*, 53) ; *quelque éloignez les uns des autres qu'ils puissent estre* (*De la critique*, 226) ; *quelque grandes que soient les qualitez qui vous ont tant de fois attiré l'admiration* (Bours., *Lett. nouv.*, I, 154-155) ; *quelque belles que soient les maximes* (Belleg., *Refl. sur le ridicule*, 92).

MÊME. — *Même* ne donne guère lieu qu'à une observation importante. Elle est de Ménage, qui, malgré une erreur étymologique, se sert utilement, comme toujours, de la connaissance qu'il a de l'histoire de la langue. Suivant lui, *même* pronom, dérivé de *medesimo*, se décline ; *même* adverbe, représentant *maxime* (!), est invariable en tant qu'adverbe. Mais, malgré Vaugelas, l'usage de l's est libre, parce que d'abord cette liberté est commode, parce qu'en outre les adverbes ont presque tous une double forme, *guère*, *guere-s* ; cf. *jusque-s*, *donques* (*Rem. s. Malh.*, II, 3-5).

Dans les textes, il n'y a que contradictions. Ainsi chez Racine : *Les Dieux même, les Dieux, de l'Olympe habitants* (III, 378, *Phèd.*, v. 1304); *Va. Mais nous-même, allons, précipitons nos pas* (II, 539, *Baj.*, v. 1315); *Les Grecs mêmes sont las de servir sa colère* (I, 442, *Théb.*, v. 795); *Ces murs mêmes, Seigneur, peuvent avoir des yeux* (II, 287, *Brit.*, v. 713) ¹.

1. J'ajouterai qu'on recommande, même dans des livres élémentaires, d'écrire : *vous-mêmes*, au singulier, en parlant à une seule personne (*Ver. princ.*, 120).

CHAPITRE XIII

ACCORD DE L'ARTICLE DANS LE SUPERLATIF RELATIF

INVENTION D'UNE DISTINCTION ENTRE LE PLUS AFFLIÉE ET LA PLUS AFFLIÉE. — Nous avons vu au volume précédent que l'article était devenu régulier dans le superlatif relatif¹. Le moment parut venu de distinguer si on dirait : *celle qui est le plus affligée* ou *la plus affligée*.

C'est à une « reflexion » d'Andry de Bois-Regard que nous devons la règle en usage. Il faut dire : « *De toutes ces Dames, celle qui estoit la plus affligée*, et non, *le plus affligée*, parce que le mot *affligée* est mis après. Autrement il s'ensuivroit qu'on pourroit dire en parlant à une femme : *vous estes le plus affligée de toutes*. Ce qui seroit ridicule.... Mais si le mot *affligé* est mis auparavant, il faut dire *le plus*. Comme : *de toutes ces femmes affligées, celle qui l'estoit le plus*. Ainsi on dit : *celle qui est la plus affligée, celle qui est affligée le plus*. Il y a pourtant une occasion où l'on peut dire *le* quoique l'adjectif soit après, c'est lors que *plus* ou *moins* n'emportent pas proprement de comparaison. Comme : *Nous ne pleurons pas toujours quand nous sommes le plus affligés. Les femmes pleurent souvent, mais ce n'est pas quand elles sont le plus tristes*. Et c'est ainsi que M. le Maistre a dit : *il avoit tant de tendresse pour ses enfans qu'il ne pouvoit se résoudre à les condamner lors qu'ils estoient le plus coupables*. Au lieu que dans les autres exemples, il y a comparaison, car quand je dis *de toutes les femmes, celle qui est la plus affligée*, c'est comme s'il y avoit, *de toutes ces femmes, celle qui est plus affligée que les autres* » (Refl., 283-285).

Naturellement l'usage fut long à accepter cette doctrine toute de création logique : *lorsqu'ils étoient les plus agitez* (Fléch., Œuv. mêlées, 57) ; *Il est venu surprendre la Reine dans le temps que nous la croyions la plus saine* (Boss., Rec. Or. fun., M.-Th., 261).

1. Je me borne à signaler en passant la survivance d'une forme de superlatif relatif qui ne disparaîtra que plus tard : *Quoi ? traiter un amant de la sorte, et un amant le plus fidèle et le plus passionné de tous les amants ?* (Mol., VIII, 127, Bourg. Gentilh., act. III, sc. 9) ; *en la présence d'un Empereur le plus grand qui sera jamais* (Parn. ref., 51-52).

CHAPITRE XIV

NOMS ET ADJECTIFS NUMÉRAUX

VINGT ET UN CHEVAL. — Ménage avait repris après Vaugelas la question de savoir s'il fallait ou non considérer *vingt et un* comme un composé et par conséquent mettre le substantif au pluriel ou au singulier. Il tint d'abord pour l'usage de l'ancien français : *vingt et un cheval*, qu'il prétend justifier par une ellipse ; l'expression équivaldrait à *vingt chevaux et un cheval*. L'Académie qu'il réunissait chez lui soutint que néanmoins il fallait dire : *vingt et un cheval enharnachez* (*O.*, I, 484 ; cf. Marg. Buff., *N. O.*, 47) ; Richelet suivait l'avis de Ménage.

L'Académie décida pour *vingt et un chevaux*, d'abord timidement, (*Reg.*, IV, 98), puis « tout d'une voix ». Cette unanimité ne l'empêcha pas du reste de reconnaître les pires bizarreries, là où le pluriel ne s'entendait pas : *vingt et un an accomplis* (dans Vaug., I, 247). Ménage s'était du reste ravisé, et à la fin du siècle l'usage du pluriel peut être considéré comme établi¹.

CARDINAUX ET ORDINAUX. — Après Vaugelas et malgré lui, les ordinaux continuent à perdre du terrain. Ménage eût bien voulu que pour parler élégamment on continuât à dire : *le deuxième Mars, livre troisième*, mais il reconnaissait que *le deux Mars, livre trois* étaient très répandus, et que *Henri Trois, Louis Treize* se disaient et s'écrivaient, même en vers (*O.*, I, 486-487). Bouhours, Th. Corneille, l'Académie acceptèrent l'usage nouveau (dans Vaug., I, 215). Buffier (176-177), Regnier-Desmarais (202) ne pouvaient que suivre. Le premier fait des réserves pour *un*. On dit *François deux*, mais

1. « J'ay écrit en quelque endroit de mes Ouvrages *vingt et un cheval*. Cette maniere de parler a été condamnée par l'Academie Française, et tous ceux qui vont à l'armée assurent que l'on dit *vingt et un chevaux*. Il faut céder à l'usage, mais il n'y a qu'en cette rencontre où l'on se serve du pluriel, au lieu du singulier » (*Menagiana*, I, 24) ; cf. *un petit bourgeois... avoit fait à sa femme vingt et un enfans en sept fois de suite* (*Ib.*, I, 309).

non *François un. Un conseiller de la trois.* La langue avait fait du chemin depuis Vaugelas.

J'ai déjà parlé (t. III, 474) des causes qui préparaient depuis longtemps ce changement. On verra chez Madame de Sévigné par exemple avec quelle liberté la langue familière en usait déjà : *elle est dans son neuf* (IV, 118 ; cf. V, 282) ; *sa fièvre a diminué justement le sept* (Ead., IV, 342). La Fontaine mélange cardinaux et ordinaux : *Puis souffre un coup avec grande constance ; au deux, il dit... Le tiers est rude... Au quart il fait une horrible grimace ; Au cinq, un cri* (Cont., IV, 138, v. 59-65).

On sait que pour marquer le quantième du mois il était d'usage de mettre le nom du mois en dépendance à l'aide de la préposition *de* : *le Vendredi saint troisième d'Avril : le premier de Septembre* (Bussy-Rab., *Mem.*, I, 3, et 432 ; cf. Id., *Ib.*, 446). C'est ainsi que Bouhours eût voulu qu'on écrivit toujours (*Suit.*, 189 et suiv. ; cf. au contraire A. de B., *Suit.*, 54). Mais, dès 1709, Buffier admet : *le deux de ce mois* (176).

Naturellement on trouve *le deuxième, le troisième*, avec ou sans *de* : *la fregate... se separa de nous par un temps fort rude, et la mer fort grosse courant au Nord. Le troisième Aoust nous trouvâmes la mer moins agitée et le temps plus doux* (*Ambass. de Siam*, 13-14).

Avec les nombres désignant les heures, un adversaire du P. Bouhours se prononce nettement contre les ordinaux : « au lieu de *la troisième, sixième, neuvième et onzième heure*, on doit mettre *les trois, six, neuf et onze heures* » (Thoyn., *Discuss.*, 64).

IL Y EN EUT CENT DE TUEZ¹. — Vaugelas s'était rallié à l'usage de Coëffeteau, et préférait qu'on mit le *de*. C'était à ses yeux une de ces bizarreries qui font la beauté des langues (I, 286 ; cf. t. III, 475, et A. de B., *Refl.*, 151). Th. Corneille acceptait qu'on supprimât *de*, quand un nom précédait le participe : *il y eut vingt soldats blessez*. Cf. *ils* (les régiments) *y perdirent un Capitaine et un Lieutenant, ils y eurent plusieurs cavaliers et chevaux tuez et blessez* (Bussy-Rab., *Mem.*, I, 179). C'est surtout avec *en* que *de* est nécessaire : *il y en avoit trente d'achevez*. Cette remarque suggéra à l'Académie une explication fautive, mais elle garda le tour qui fut définitivement enregistré.

Le *de* est encore souvent absent : *J'ay entendu dire qu'il y en a un rendu* (Fur., *Rom. bourg.*, II, 32) ; *Il y en a plusieurs attrapées à ce*

1. On trouvera l'explication de la tournure, avec des exemples du XVIII^e et du XIX^e siècle, dans Tobler, *Vermischte Beiträge*, III, 24-26.

piege (Id., *Ib.*, I, 61); *pour suputer combien il y a eu d'Espagnols tuez depuis la bataille d'Auein* (Le Pays, *Am., am. et amour.*, 2).

Mais le voici : *Il s'en trouve en plusieurs lieux de falcifié* (Le Pays, *Am., am. et amour.*, 68); *mais il n'y en a encore que deux de faites qu'on vous apportera ce soir* (Palaprat, 73, *Le Grondeur*, act. II, sc. 11); *Il est certain qu'il y en a du moins trois d'exceptez selon cet Oracle qu'il rapporte luy mesme* (Fontenelle, *Hist. Or.*, 144); *C'en fut assez de dit* (Menagiana, II, 13).

TOUT CE QUI RESTE DE BEAU. — Nous disons de même, soit avec *ce qui*, soit avec *tout ce qui* : *tout ce qu'il y a de beau, ce qui reste de mystérieux*. Cette construction de l'adjectif est commune au XVII^e siècle : *ce qui étoit de plus sensible à M. le Prince* (La Rochef., II, 400, n. 1); cf. *Ce qui est ici de merueilleux, c'est que...* (Lamy, *Rhétor.*, 70). Elle ne donne lieu à aucune observation, non plus que d'autres, où les verbes sont *rester*, *paraltre* : *Je ne vous fais point ici le détail de tout ce qui m'a paru ici de merueilleux* (Rac., VI, 551, *Lett.*). On remarquera la présence du complément *me*.

CHAPITRE XV

LES ADJECTIFS DÉTERMINATIFS

RÉPÉTITION DES POSSESSIFS. — Nous avons vu déjà (t. III, 488) que Vaugelas, dans plusieurs cas, avait imposé la répétition du possessif. Désormais elle est régulière ; au singulier :

A. Quand les substantifs sont de sens différent. On ne peut plus écrire : *Plus mon sujet qu'époux* (Corn., V, 549, Nic., v. 861) ;

B. Quand les substantifs sont « équipollents ». Il reste cependant des locutions : *mon maître et ami, mon voisin et allié* ;

Au pluriel :

A. Quand tous les substantifs sont au pluriel, sauf dans une énumération : *ses domestiques, carrosses, chariots et toute sorte d'équipage* (La Rochef., III, 122) ;

B. Quand certains substantifs sont au pluriel, d'autres au singulier. Cette phrase de Molière est irrégulière : *il n'y a pas d'inconvénient de joindre des danseurs, afin que leurs mouvements, disposition et agilité puissent exciter et réveiller la paresse de ses esprits engourdis* (VII, 275, M. de Pourc., act. I, sc. 8).

Il reste des locutions : *à ses périls et fortune* (Mol., IX, 401, Mal. imag., act. III, sc. 3). *Ses père et mère*, condamné par Vaugelas, est considéré par Chapelain et Th. Corneille comme une phrase palatiale. L'Académie n'en parle même plus (Vaug., II, 300)¹

POSSESSIFS ET ARTICLES. — On commence à légiférer, mais il n'y a rien de bien profond ni de bien net dans les observations faites à ce sujet. Ce chapitre n'est pas un de ceux sur lesquels on a subtilisé. D'abord, on ne peut rien tirer de ce que disent Bary ou Andry de Bois-Regard².

1. Bussy l'emploie souvent : *Je serai fort aise que le jeune Navailles soit bien marié. Ses père et mère sont mes bons amis* (Corr., IV, 91) ; *contre le consentement de ses père et mère, elle l'engageroit* (Ib., 108). Cf. au contraire : *ils se mirent tous contre la porte, pour écouter ce que disoient leur père et leur mère* (Perrault, Contes, 143).

2. « Parce que la luxure est sa plus forte passion, et que sa raison est sa plus foible

La remarque inédite de Vaugelas n'est guère plus importante ; éviter : *Un loup enleva un enfant sans entamer sa peau ou sans crever ses yeux*. La raison en est que la phrase serait équivoque. Dire : *sans luy entamer la peau*. Au contraire il n'y a pas d'inconvénient à dire : *sans déchirer ses habits* (II, 456). Andry est plus net. Il pose en règle : *se laver les mains, se passer l'épée au travers du corps, s'ouvrir le sein soy-mesme* (Refl., 631-632) ; la chose dont on parle fait alors partie de nous. Mais, si elle est purement extérieure, il faut se servir de *mon, ton, son* : *je l'ai tiré par son manteau* (Suit., 170-171). Regnier-Desmarais se plaît à énumérer des contradictoires : *Un cheval porte bien sa teste, il se joue de son mors, il a rompu son licol, il a perdu ses fers, mais : Il perd les yeux, il prend le mors aux dents, il bat du flanc*. Ailleurs l'usage est libre : *le mors le blesse ou son mors le blesse, il trousse bien ses jambes ou les jambes* (Gr., in-12°, 261-262). L'usage veut qu'on dise : *parler du bout des lèvres, toucher du bout du doigt, donner la main à une Dame, perdre la voix, les dents*. Mais : *se tenir sur ses jambes, donner sa main à baiser, prendre ses jambes à son cou, perdre son sang*. On dit indifféremment : *élever sa voix ou la voix, estendre ses bras ou les bras, parler entre ses dents ou entre les dents* (Id., Ib., 261).

Dans cet état de choses, il n'y a pas à s'étonner de trouver des possessifs ; les textes sont naturellement contradictoires : *c'est la coutume de ces bons bourgeois d'avoir toujours leurs enfans devant leurs yeux* (Fur., Rom. bourg., I, 108) ; *Enfin les gens sensés ont leurs têtes troublées De la confusion de telles assemblées* (Mol., IV, 406, Tart., v. 157-158) ; *M. Purgon m'a défendu de découvrir ma tête* (Id., IX, 346, Mal. imag., act. II, sc. 5) ; *J'ai quelques infirmités sur mon corps* (Id., IV, 60, Mar. forcé, sc. 8) ; *et reçut sur sa tête un coup de sabre* (Rac., VII, 108, Lett.) ; *qui porte sa générosité empreinte dans ses yeux* (Id., VI, 43, Rem. sur Pind.) ; *Pour moi, ... je n'ai rien sur mon cœur* (Sév., VII, 292) ; *Un homme superstitieux, après avoir lavé ses mains* (La Bruy., I, 65, Les Car. de Théophr.) ; *on parle pour les passants, pour ceux même en faveur de qui l'on hausse sa voix* (Id., I, 276, De la Ville).

La voilà derechef en danger de sa vie (La Font., I, 142, v. 21) ; *il m'est bien doux, Seigneur, ... De voir, sous les lauriers qui vous*

faculté. Il falloit changer le *sa* en *la*, parce qu'il faut éviter le trop évident : et qu'il est tres-évident que ce n'est pas de la raison d'un autre dont l'on parle » (Bary, Secrets, 122) ; « Quand un mot se doit prendre dans un sens general, il ne faut point se servir de *mon* et de *ma*, mais de *le* et de *la*... je ne dois point dire que... *ma compassion m'a porté à faire cela*... il faut dire... *la compassion* » (A. de B., Suit., 195).

couvrent la tête, Un si grand conquérant être encor ma conquête (Corn., V, 511, Nic., v. 1-4); *C'est tout ce qu'on estime et ce qu'on debite, pendant que les plus grands efforts d'esprit et les plus nobles travaux nous demeurent sur les bras* (Fur., Rom. bourg., I, 119).

Le possessif est naturellement remplacé par un article, quand un personnel accompagne le verbe.

Quand il ne s'agit pas des parties du corps, on rencontre encore assez souvent des possessifs : *le Soleil continue en lui adressant sa parole* (Corn., VI, 347, Tois.); *il a été à deux doigts de sa mort* (La Rochef., III, 273); *Je revins au logis mes habits tout couverts de boue, et le visage plein de sang* (Mol., VIII, 446, Fourb. de Scap., act. II, sc. 3); *la douceur de sa maison paternelle* (Boss., Enf. prodigue, début, éd. Leb., V, 64)¹.

POSSESSIFS ET PERSONNELS EN CONCURRENCE. — A MOI ET MIEN. — On substitue de plus en plus à *moi* à l'adjectif *mien* : *Cette maison est à moi*. La règle est désormais dans la plupart des Manuels². Et de Callières ne considère plus l'ancienne phrase que comme un parler bourgeois (*Mots à la mode*, 73; *Du b. et mauv. usage*, 27; cf. 171)³.

Aussi est-on étonné de trouver les possessifs encore fréquents dans les textes : *Ainsi ce rang est sien, cette faveur est sienne* (Corn., III, 505, Pol., v. 401); *Dieu prodigue ses biens A ceux qui font vœux d'être siens* (La Font., II, 108, v. 11-12); cf. *nous errons dans les temps qui ne sont pas nôtres* (Pasc., Pens., éd. Molin., I, 110; cf. *Prov.*, 344, éd. Havet); *D'une façon ou d'autre, il faut qu'elle soit vôtre* (Mol., I, 414, Dép. am., v. 181).

Avec les verbes *faire*, *rendre*, l'adjectif possessif attribut d'objet se conserve nécessairement : *Tâchant de rendre mien cet air d'antiquité* (La Font., IX, 202, Ep. à l'év. de Soissons, v. 32). De même, avec d'autres verbes : *Trufaldin maintenant vous reconnoît pour sienne* (Mol., I, 235, Et., v. 2004); *Qu'elle garde toujours l'ardeur de me voir sien* (Id., I, 123, Et., v. 258)⁴.

1. Faut-il noter que Thoynard déclare *tirer l'épée plus français que tirer son épée* (*Disc.*, 106) ?

2. Duez, *Guidon*, 242; RAILLET, *Triomphe*, 1664, 177.

3. Mirabeau donne une théorie pour enseigner à ne pas confondre *mien* avec *le mien* : *A qui est ce livre ? On répond : A moi. — Quel est ce valet-la ? On répond : c'est le mien. Il est plus élégant du reste de dire : Ce livre est à moy* (*Gr.*, 51; Chifflet, *Gram.*, 1700, 48).

4. Chevreau a condamné le vers où Malherbe a employé le tour : *Je veux mourir sien* (*Ms. Niort*, 154, dans Boiss.).

DE LUI ET SON. — C'est le moment où finit la concurrence entre le génitif du pronom personnel et le possessif. *L'âme de lui* disparaît devant *son âme*.

I. — A la première et à la deuxième personne, on trouve encore quelques exemples, justifiés par le sens: *il poursuit l'alliance De vous et de son fils* (Mol., II, 254, *D. Garc.*, v. 367-368); *J'assembleray les iniquités de vous et de vos peres* (Pasc., *Pens.*, éd. Molin., I, 224). Mais de façon générale le triomphe du possessif est complet. Regnier-Desmarais donne toutes les précisions nécessaires: « *De moi* au génitif s'emploie seulement: 1° A la suite d'un autre génitif: *ce que je vous dis est le sentiment de mon frere et de moy*. Encore faut-il que ces deux génitifs soient de mesme nature. Ainsi on ne diroit pas: *c'est le sentiment de toute la Compagnie et de moy*. D'ailleurs il est plus ordinaire, en conservant le premier génitif, de se servir ensuite du pronom possessif, *C'est le sentiment de mon frere et le mien*; 2° Devant un autre génitif, dans certains cas. On pourroit dire: *après cela, l'avis de moy et de mon frere fut*, pour rendre compte de l'ordre dans lequel on a délibéré. Mais il seroit encore mieux tourné de dire: *après cela mon avis et celui de mon frere fut que*; 3° Dans certaines phrases où on ne peut le remplacer par le possessif: *Pour l'amour de moy, à cause de moy, je serois homicide de moy-mesme* » (*Gr.*, 235-236). *De nous* se met: « 1° Avant un autre Génitif, dans certaines formules: *en presence de nous et des tesmoins soussignez*; 2° Après un autre Génitif: *l'avis de ces Messieurs et de nous*; 3° Quand enfin suivent les mots *tous* ou *mesmes*: Ex. *L'avis de nous tous estoit; nous ne pouvons pas estre juges de nous mesmes* » (*Id.*, *Ib.*, 247).

II. — A la troisième personne, la difficulté était un peu plus grande. Un vers comme celui de Malherbe: *A la mercy d'elle et du sort*, ne pouvait guère être traduit: *à sa mercy et du sort*. D'autre part la langue répugnait encore à introduire là un démonstratif: *à sa merci et à celle du sort*. On répétait le nom: *à sa mercy et à la mercy du sort* (*Chevr.*, *Rem. s. Malh.*, I, 289).

Dans certains cas, analogues à ceux que nous avons vus pour les deux premières personnes, on garde le personnel: *Je ne la vais presser que pour la voir rebelle, Que pour aigrir les cœurs de son amant et d'elle* (*Corn.*, V, 527, *Nic.*, v. 351-352); *elle se trouva bien embarrassée pour faire l'entrevue de luy et de la maistresse qu'elle luy destinoit* (*Fur.*, *Rom. bourg.*, I, 91).

EN ET SON. — C'est avec *en* que le possessif reste surtout en concurrence. Les théoriciens ont là-dessus une idée fausse, mais très nette.

A. — On écarte *en* des phrases où le possesseur est un nom de personne, sauf là où il y a équivoque¹.

Les exemples sont encore en grand nombre : *Je connois le tyran, j'en vois le stratagème* (Corn., VI, 103, *Sert.*, v. 965); *Lisette, qu'il me plaît! L'air en est noble, aisé, la mine peu commune* (Th. Corn., *Am. à la mode*, act. II, sc. 3); *il s'établit touchant d'Ablancourt, je ne sçai quelle opinion qui est, qu'à la vérité il est excellent Traducteur, mais que hors de là, le genie en est mediocre, et le stile assez commun* (*Dial. sur les Plaisirs*, 6); *Nostre Critique ne se plaindra pas de ce que je le traite de Courtisan dans cette rencontre, où il en affecte si ouvertement le stile et les sentimens* (*De la crit.*, 183).

B. — Avec les noms de choses, il faut tantôt *son*, tantôt *en*. La *Grammaire générale* a traité la question. « On ne peut pas dire, en parlant d'une chose, d'une maison de campagne, par exemple : *Sa situation me plaît*. Il faut dire : *La situation m'en plaît*. Le possessif n'est d'usage que lorsque le nom est en réalité un collectif représentant des personnes, un nom animé par prosopopée, un nom de choses spirituelles, quand il s'agit de qualités propres et essentielles au sujet possesseur. Ex. : *une riviere est sortie de son lit, un cheval a rompu sa bride, dans un triangle, le plus grand coste est celui qui soustient son plus grand angle* » (63-65). Cette théorie, comme les autres, est copiée par Delaunay (*Tyrocinium*, 15). Les cas, on le voit, sont les mêmes que pour *lui* et *y*. C'est toujours le même principe qui domine, on veut faire la distinction entre pronoms de personnes et pronoms de choses.

Bouhours accepte ce principe et blâme : *Je ne m'arrestera point à écrire le progrès de sa maladie, ni à rechercher son origine*, comme dit un bon Auteur. « Il falloit dire, *ni à en rechercher l'origine*, de même : *Cette leçon est courte, mais son sens est bien étendu. En seroit mieux* » (*Rem.*, 157; cf. *Suit.*, 356).

Les exemples des meilleurs auteurs prouvent combien il y avait loin de la règle à l'usage : *On se croit naturellement bien plus capable d'arriver au centre des choses que d'anbrasser leur circonférence* (Pasc., *Pens.*, éd. Molin., I, 31); *Tous ceux qui étaient là doivent venir à sa première représentation* (Mol., III, 341, *Crit. de l'Ec. des Fem.*, sc. 6); *Mais quand vous avez fait ce charmant*

1. Selon Bouhours, dans une même phrase, tous les pronoms possessifs doivent se rapporter à la même personne qui possède ; sinon il y a amphibologie. Et, lorsque plusieurs pronoms possessifs ont différents rapports, il faut tourner par le pronom *en* *Il se rendit tres-agréable à Dieu; il attire sa benediction sur son Royaume, et sur ses armes.* C'est mal dit. Il faut dire : *il en attira la benediction sur son Royaume et sur ses armes* (*D.*, 191-192).

« *Quoi qu'on die* », *Avez-vous compris, vous, toute son énergie ?* (Mol., IX, 126, *Fem. Sav.*, v. 794-795); *Et qu'il ne s'échauffât le sang à sa lecture* (Rac., II, 184, *Plaid.*, v. 479); *Qui considérerait bien le prix du temps, et combien sa perte est irréparable* (La Bruy., I, 295, *De la Ville*); *J'approche d'une petite ville, ... une rivière baigne ses murs, ... Je la vois dans un jour si favorable que je compte ses tours et ses clochers* (Id., I, 233, *De la soc.*).

Regnier-Desmarais rabat déjà beaucoup de ces prétentions à faire une règle nette. Il affirme bien qu'on dit : *Les fruits en sont excellents, et non ses fruits sont excellents*. Toutefois, en parlant d'une maison, on dira : *elle a ses beautés, ses agréments, ses commodités, ses défauts* (Gram., in-12°, 259-260). Le XVIII^e siècle reprendra la question, et établira une des règles les plus vaines et les plus fausses de la grammaire française moderne.

DÉMONSTRATIFS ET ARTICLE. — (Cf. t. III, 492). Après Vaugelas, tout le monde répéta qu'il n'était pas besoin d'un adjectif démonstratif, quand un nom était suivi d'un déterminatif ou d'une proposition relative : *il m'a fait ce bien de me dire* (Chifflet, Gram., 1700, 45; Th. Corn., dans Vaug., I, 420; A., ib., 421; Bary, *Secrets*, 114).

De façon générale du reste on semble hostile à l'emploi emphatique de *cet* : *En la première verdure de son Aage et en l'orient de son regne est mieux que : en cet orient de son regne* (Bary, *Rhet. fr.*, 247); *je suis comme la chimere des fables, non comme cette chimere* (Id., *Secrets*, 67). Cependant, d'après Andry, quand on cite un auteur connu, il est plus élégant de dire : *cet Auteur, ce Philosophe, ... disoit cet Ancien* (Suit., 33).

En réalité aucune règle rigide ne pouvait s'imposer : *Ce ne sont point de ces grands vers pompeux, Mais de petits vers doux, tendres et langoureux* (Mol., V, 461, *Mis.*, v. 307-308); *Et je vois votre sort malheureux à ce point, Que, vous sachant dupé l'on ne vous plaindra point* (Id., II, 434, *Ec. des Maris*, v. 1093-1094).

CHAPITRE XVI

LES PRONOMS

I. — PRONOMS PERSONNELS.

PRONOMS CONJOINTS. — Ils étaient devenus des particules de conjugaison, et comme tels avaient été déclarés nécessaires. La règle faite à la période précédente était universellement admise. Tout verbe sans sujet substantif devait être accompagné d'un pronom sujet. Restait toutefois à savoir si dans des propositions étroitement coordonnées, dont les verbes étaient au même temps et au même mode, on imposerait la répétition du sujet. Personne auparavant n'y avait songé¹.

Des grammairiens inférieurs le demandèrent. Richesource étudie la phrase : *ces douze pieces... batirent... Et furent si bien servies*. « Le Relateur devoit repeter le nominatif du verbe, à sçavoir les douze pieces de canon, par Procureur, c'est à dire, par le relatif, et dire, *et elles furent si bien servies* » (*Prise de Fribourg*, 183).

A l'Académie on ne fut pas favorable à la phrase : *nous dansons et rions*, « qui s'appeloit l'ancien style » (Tall., *Décis.*, 55). Elle demeura cependant en usage, ce qui permit à la langue d'exprimer une action complexe, tandis que *nous rions et nous dansons* semblait servir à marquer deux occupations distinctes, comme *nous dansons et nous travaillons*. Mais personne à cette époque ne paraît avoir le sentiment de cette nuance.

Les exemples, sans pronom répété, sont nombreux : *L'abbé de Saint-Cyran fit d'abord ce qu'il put pour le guérir de ses défiances ; et même, voyant qu'il s'aigrissoit de plus en plus, cessa d'aller au monastère* (Rac., IV, 411, P.-R.)².

1. Bérain condamne : *c'est pour cela qu'Alexandre voulut partir sur le champ, et commanda à ses Officiers* (Nouv. Rem., 224). Mais ici il y a faute d'un *que* en même temps. Cf. *elles nous dérobent... et nous font marcher....* « Il falloit pour la plénitude et pour la grace, qu'un pronom réitéré précédast la copulative... *et qu'elles nous font marcher* » (Bary, *Secrets*, 156).

2. Voici qui est plus hardi : *lui répondit la princesse et en demeura là* (Perrault, *Contes*, 134) ; *Pourquoi donc Del Rio accorde-t-il l'un et nie l'autre ?* (Bayle, *Dict.*, art. Zahuris, note A).

Un *moi-même* ne tient pas lieu du pronom conjoint *je* : « *C'est une opinion orthodoxe, tous les Thomistes la tiennent, et moy-même l'ay soutenue pour dire, je l'ay soutenue...* Cela est Gaulois. On l'a corrigé dans mon édition ; et c'étoit peut-être une faute d'impression dans la vôtre » (*Entr. de Cl. et d'Eudoxe*, 210).

Quand le deuxième verbe était un pronominal, Chevreau eût voulu qu'on lui donnât ses deux pronoms, sans doute pour éviter toute confusion : *Vous faschez leur repos et vous vous rendez coupables* (*Rem. s. Malh.*, I, 245). A l'Académie on se décida pourtant à tolérer l'ellipse, pour éviter la répétition des *nous*, vraiment trop nombreux, quand le premier verbe était déjà pronominal : *Nous nous cachons et nous déguisons nos défauts*. *Nous* est objet secondaire, et c'est le sujet qui manque, comme l'explique l'auteur (*Tall., Décis.*, 54)¹.

Dans les propositions non unies par une conjonction, la question de la répétition du sujet était plus délicate encore, la coordination, qui n'était pas matériellement marquée, étant de nature fort différente suivant les cas. Sur ce vers de Malherbe : *Tu suis mes ennemis, t'assembles à leur bande*, Ménage observe bien qu'il faudrait un second *tu* (*Rem. s. Malh.*, II, 35). Cela ne veut pas dire qu'il l'exigerait dans tous les cas.

Il y eut à l'Académie une discussion sur la phrase : *Vostre République eust elle plus de forces, elle doit céder à nos armes*. La pluralité décida qu'on pouvait mettre *elle* ou l'ôter, mais « qu'en le repétant, on donnoit plus de force à la phrase ». Toutefois une minorité jugeait qu'alors le mot *République* « demeurait suspendu et sans régime », ou que le verbe avait deux nominatifs, « ce qui n'est non plus permis en grammaire, qu'en bonne police d'avoir deux femmes » (*Reg.*, IV, 91-92).

Rien n'est plus curieux à étudier à cet égard que le texte de La Bruyère : *Il entre une autre fois dans une assemblée, se place où il se trouve* (I, 165, *Du mér. pers.*) ; au contraire : *Celse est d'un rang médiocre, mais des grands le souffrent ; il n'est pas savant, il a relation avec les savants* (I, 166, *Ib.*). Les *il* servent à détacher les faits, et les actes, à rappeler le personnage aussi : *J'entends Théodecte de l'antichambre ; il grossit sa voix à mesure qu'il s'approche ;... il rit, il crie, il éclate.... Il mange, il boit, il conte, il plaisante, il interrompt tout à la fois* (I, 220, *De la soc.*). Dans le portrait de Phédon, en trente-trois lignes, il y a quarante et un *il* sujets (I, 273-274, *Des biens de fort.*). On

1. *Nous ne sommes que mensonge, duplicité, contrariété, et nous cachons et nous déguisons à nous-mêmes* (*Pasc., Pens.*, 17, art. VI, éd. Havet, I, 75).

se tromperait en pensant que la grammaire seule y trouve son compte.

IL ET LES VERBES IMPERSONNELS. — On continue à réduire à l'analogie les verbes impersonnels sans sujet. Marg. Buffet s'en prend à *peu s'en faut* (*N. O.*, 79). Il resta cependant usuel. On continue même à trouver *faut*¹ et aussi *reste*², *semble*³, *suffit*⁴. Mais Chevreau condamne tous ces archaïsmes (*Rem. s. Malh.*, I, 240-241). Ils appartiennent désormais à la langue familière⁵, ou se conservent dans des locutions faites, qui ont valeur soit d'exclamation soit d'autre chose, qui ne sont plus en tous cas que des éléments lexicologiques. Dans les propositions ordinaires, il faut *il*. Comparez *suffit*, et *il suffit que l'ennemi se montre pour que ces gens fuient*.

DÉMONSTRATIFS ET PERSONNELS, IL ET CE. — Devant *être*, on commence à faire des règles pour fixer l'emploi de ces deux classes de pronoms : *Il convient* : A) quand un adjectif suit le verbe : *il est bon de* ; B) quand le nom qui suit est un nom de temps (*Alc. de S^t-Maur.*, 70 ; *Chifflet, Gr.*, 52) ; C) dans l'expression : *il est force* (*Al.*, *Nouv. Rem.*, 76-77 ; cf. *Verit. princ.*, 116).

Si le verbe substantif précède un nom accompagné de son article, ou un pronom ou un nom propre, on se sert de *ce* : *c'est moi, ce fut mon père, ce sera une chose ridicule*. On dit aussi : *c'est dommage*, de préférence à : *il est dommage* (*Mén.*, *O.*, I, 520-521 ; *A. de B.*, *Refl.*, 112).

Les exemples montrent que ces règles sont trop étroites. La langue allait cependant en ce sens.

DEVANT LE VERBE ÊTRE ET UN ADJECTIF. — Furetière se demande s'il est mieux de dire *il* ou *cela* devant le verbe *être* : « Est-il vray que cet homme fait tant de dépenses ? Faut-il répondre : *il est vray* ? ou *cela est vray* ? » Il croit que les deux expressions sont bonnes. « *Il est vray* sous-entend que : cet homme a fait des dépenses ; *cela est vray* est la construction régulière qui seule peut s'employer

1. Quand deux lettres semblables se suivent dans un mot, faut faire comme s'il n'y en avoit qu'une (*d'Argent, Orth.*, 1666, 3) ; et faudra faire marcher le corps du regiment le long de l'Allier (*Bussy-Rab.*, *Mem.*, I, 388).

2. *Boss.*, *Expos. Doctr. cath.*, 1681, *Avert.*, 104. Cf. *J'y vois peu de danger*. — *Reste à chercher un gueux* (*Montfl.*, *Dupe de s. même*, act. III, sc. 5).

3. *Mais on frappoit bien fort, me semble, à cette porte* (*Baron, Ec. des Pères*, act. IV, sc. 10).

4. *Teinture de corail, hydromel, lait...* — *Suffit* (*Montfl.*, *Dame méd.*, act. II, sc. 6) ; *Suffit que j'ai caché que je suis de Séville* (*Th. Corn.*, *Gal. doubl.*, act. I, sc. 3 ; cf. *Bours.*, *Le Mort vivant*, act. I, sc. 3).

5. *Comment vous va ?* (*Baron, Rend.-v. des Thuil.*, *Prol.*, sc. 10 ; cf. *Poisson, F. coq.*, act. I, sc. 2 ; *Montfl.*, *Amb. com.*, 3^e *Interm.*, sc. 4) ; *M'est avis que j'y ferai fortune* (*Regn.*, *Dém.*, act. I, sc. 7 ; cf. act. IV, sc. 1) ; *laissez-le aller, après qu'il aura payé, s'entend* (*Regn. et Dufr.*, *Suit. de la F. S^t-Germ.*, sc. 12 ; cf. *Montfl.*, *Trigaudin*, act. IV, sc. 3).

dans tous les cas. Si on disoit : cet homme a fait beaucoup de dépenses, n'en doutez point, *cela est vray*. *Cela est vray* ne pourroit pas être remplacé par : *il est vray*.

« Vous voulez m'obliger de vous prêter mille écus, ne voyez-vous pas qu'*il m'est impossible ?* ou, que *cela m'est impossible ?* Les deux manières de parler sont admissibles ; mais si on disoit : Vous voulez m'obliger à vous prêter mille écus, on devroit répondre plutôt : *cela m'est impossible*, que *il m'est impossible*. En effet on dit : *il m'est impossible de vous prêter*, et non : *il m'est impossible à vous prêter* » (Rem. sur l. l. fr., 229-231). Cf. *Lucrece se rendit donc ; je suis fâché de le dire, mais il est vray* (Id., Rom. bourg., I, 62) ; *Acaste, est-il bien vray, ce que je viens d'entendre ?... — Je viens présentement d'apprendre Vos rares qualitez ; s'il est vray ce qu'on dit Vous avez prez de moy perdu vostre credit* (d'Ouv., La Coif. à la Mode, act. V, sc. 2) ; *Plût au Ciel qu'il fût vrai !* (Montfl., Crisp. gentilh., act. IV, sc. 6) ; *On demanda au Roy s'il étoit vray* (Bours., Lett. nouv., I, 210).

DEVANT D'AUTRES VERBES QUE ÊTRE. — L'expression *ce vient*, une des seules qui restassent, devient basse (A. de B., Suit., 32) : *Quand ce vint à Javotte à signer* (Fur., Rom. bourg., I, 178).

II. — PRONOMS RÉFLÉCHIS.

COUP D'ŒIL GÉNÉRAL. — La longue histoire du pronom réfléchi va se terminer, et, au point où nous sommes parvenus, nous pouvons regarder d'ensemble sur cette intéressante évolution.

La forme héritée du latin : *se*, ayant donné d'une part *se*, de l'autre *soi*, il avait fallu des siècles pour régler le rôle de chacune des formes. C'était désormais chose faite (cf. t. III, 487). Sauf dans *soi disant*, jamais *soi* ne se plaçait plus devant le verbe. Il n'avait plus aucune place dans la conjugaison.

Réduit à figurer derrière des prépositions, comme complément de verbes, d'adjectifs, de noms : *parler pour soi*, *soigneux de soi*, *l'amour de soi*, il était, même dans cette fonction-là, fort menacé, et, depuis longtemps en concurrence avec les pronoms personnels. L'analogie des autres personnes amenait à marquer la réflexion, à la troisième aussi, par le pronom personnel : *tu penses à toi* : *il pense à lui*, *nous pensons à nous* : *elles pensent à elles*.

A la fin du xvii^e siècle, la langue était très avancée sur ce chemin, d'autant plus qu'au besoin, et pour plus de clarté, même ajouté au pronom personnel lui donnait de la valeur réflexive : *elles ne pensent qu'à elles-mêmes*.

Vaugelas, peut-être sans voir les conséquences de sa règle, avait consacré la déchéance de *soi*, chaque fois qu'il s'agissait du pluriel (II, 269). La règle avait été partout enregistrée¹. Qu'allait-on faire d'une forme ainsi défective, et l'analogie ne devait-elle pas fatalement entraîner sa disparition au singulier? On pouvait pour ainsi dire répondre à priori que si.

Toutefois nul ne paraît avoir compris nettement avant la fin du siècle comment on retiendrait de ce pronom ce qui pouvait en être retenu, juste en vue d'un usage où il n'eût guère été facile de le remplacer. On ergote sur des cas particuliers, on cherche à distinguer *soi* employé en parlant de personnes de *soi* employé en parlant de choses. Rien de tout cela ne vaut. Au contraire il faut tenir le plus grand compte de la remarque de Bouhours que « *soi* s'emploie en parlant de personnes, quand on parle d'une manière générale, sans marquer une personne particulière qui soit le nominatif du verbe » (*Rem.*, 287 et suiv.). Bientôt l'idée s'était si bien élucidée, qu'au commencement du XVIII^e siècle « quelques personnes veulent restreindre l'emploi du Pronom, *soi*, aux infinitifs de verbes réciproques, ou après la particule impersonnelle *on* » (Grimarest, *Disc. s. l. l. fr.*, 233-234). Ces personnes comprenaient fort bien que *soi* était en train de devenir le réfléchi de l'indéterminé (cf. Regnier-Desmarais, *Gr.*, in-12^o, 250-251, qui cite des exemples avec *chacun*).

LES RÈGLES. — Je serai très bref, après ce que je viens de dire, sur des observations, qu'il faut se borner à noter.

A. DE *SOI*. — On discuta l'expression *de soi* acceptée par Vaugelas. Th. Corneille voudrait qu'on ne l'employât qu'en parlant de choses (Vaug., II, 269). L'Académie demande qu'elle soit placée devant : *de soy ces choses sont indifférentes*, au contraire : *ces choses sont indifférentes d'elles-mêmes*. On pose la question de savoir si Molière a eu tort ou raison, quand il l'a mis au milieu : *Ce sont choses de soi qui sont belles et bonnes* (IX, 166, *Fem. Sav.*, v. 1278).

B. *SOI* AVEC LES NOMS DE CHOSES. — *Soi* est recommandé, qu'il s'agisse d'une chose déterminée ou indéterminée (Bouh., *Rem.*, 287; cf. d'Aisy, *Gén.*, 104). On reconnaît bien que *lui* et surtout *elle* sont d'un grand usage : *Le vice a dans soi tout ce qui peut le rendre odieux. — La vertu a dans elle tout ce qui peut la rendre aimable*. Toutefois c'est *soi* qui est la règle : *Le savoir garde en soi son mérite éminent* (Mol., IX, 168, *Fem. Sav.*, v. 1303; cf. IV, 499, *Tart.*,

1. Duez, *Compendium*, 38; Chifflet, *Gram.*, 1700, 41; Alc. de St-Maur., 66, etc.

v. 1517, 1520); *Hâtons-nous ; le temps fuit, et nous traîne avec so* (Boil., *Ép.*, III, v. 47 ; cf. *Sat.*, VIII, v. 279).

L'usage est contradictoire : *une maison est tombée d'elle-mesme* (P.-R., *Gram. Gén.*, 64) ; *Mais il traîne après lui des troubles effroyables* (Mol., VI, 174, *Mélic.*, v. 368) ; *Qu'ils soient comme la poudre et la paille légère Que le vent chasse devant lui* (Rac., III, 488, *Esth.*, v. 367-368). Il y a dans La Rochefoucauld un passage curieux par les contradictions qu'il présente : *L'amour-propre est l'amour de soi-même et de toutes choses pour soi.... Il ne se repose jamais hors de soi... De cette nuit qui le couvre naissent les ridicules persuasions qu'il a de lui-même.... Mais cette obscurité épaisse qui le cache à lui-même, n'empêche pas qu'il ne voie parfaitement ce qui est hors de lui.... Il est inconstant, et outre les changements qui viennent des causes étrangères, il y en a une infinité qui naissent de lui... il se hait lui-même* (I, 243-245, *Max. supprimées*, DLXIII).

C. SOI AVEC LES NOMS DE PERSONNES. — I. Au singulier, Bouhours lui-même commence par accorder que *soi* peut remplacer *lui*, quand il y aurait équivoque (*Rem.*, 287 ; cf. d'Aisy, *Gén.*, 104). Il ajoute qu'il y a des expressions toutes faites, telles que *sur soi* (*Ib.* ; cf. d'Aisy, *Ib.*, 105)¹.

Les exemples de *soi* sont encore en très grand nombre. Le mot était très commode à la rime. Ce n'est pas seulement La Fontaine, mais tous les classiques qui en usent : *C'est une fille à nous, que, sous un don de foi, Un Valère a séduite et fait entrer chez soi* (Mol., II, 421, *Ec. des Maris*, v. 925-926 ; cf. VI, 379, *Amph.*, v. 399 ; IV, 406, *Tart.*, v. 146 ; IX, 389, *Mal. imag.*, act. II, Sec. Interm.) ; *Quels démons, quels serpents traîne-t-elle après soi ?* (Rac., II, 124, *Andr.*, v. 1636) ; *Charmant, jeune, traînant tous les cœurs après soi* (Id., III, 341, *Phèd.*, v. 639) ; *Il est vray que M. Ménage parle un peu de soy* (Bouh., *Rem.*, 420-421 ; cf. Mén., *O.*, II, 386) ; *Si jamais l'Angleterre revient à soi* (Boss., *Or. fun. Henr. de Fr.*, éd. Leb., V, 529) ; *Et, de tout son bonheur ne devant rien qu'à soi* (Boil., *Sat.*, V, v. 143).

Le latin a certainement été pour quelque chose dans le maintien du réfléchi. Instinctivement, une foule de gens raisonnaient comme le Censeur de La Bruyère sur la phrase : *Ce même homme raporte à lui tous les honneurs.... Il faut dire, rapporter à soi ; La raison de cela est fondée sur une règle de Rudiment qui a lieu dans notre langue aussi bien que dans la latine ; il s'agit de la personne même qui est le nominatif du Verbe. Vous direz que je suis Grammairien, et*

1. *La malpropre sur soi... Est mise sous le nom de beauté négligée* (Mol., V, 488, *Mis.*, v. 721-722).

moi je répondrai que l'Auteur n'est pas dispensé de sçavoir la Grammaire (Sent. crit. s. les Caract., 206).

Mais ni les petites règles, ni ces exemples ne doivent nous empêcher d'apercevoir l'état de choses dont j'ai parlé. *Lui* devient le pronom réfléchi ordinaire, quand le sujet est déterminé.

Souvent les deux pronoms alternent dans la même phrase : *N'a-t-il bu que de l'eau, quand il revient chez lui le soir, amenant avec soi des femmes d'une vertu délabrée ?* (Regn., *Divorce*, act. III, sc. 6).

II. Au pluriel, quand on a retranché les exemples où le pronom renvoie à des personnes indéterminées, on trouve *soi* fort rarement : *les François ont quelque chose en eux de poli, de galant, que n'ont point les autres nations* (Mol., VI, 269, *Le Sic.*, sc. 13).

SOI-MÊME ET LUI-MÊME. — On ne donne pas à *soi-même* d'autres emplois que ceux de *soi*. « Les deux se disent presque également d'une personne particulière », remarque Bouhours. Toutefois « il semble que *luy-mesme* soit plus ordinaire, et plus élégant en prose que *soy-mesme*. En poésie c'est le contraire ». Mais il faut toujours être sur ses gardes ; lorsqu'une forme est déclarée poétique, cela revient le plus souvent à dire qu'elle est peu usuelle. C'est ici le cas. Quand il s'agit des choses, *soy-mesme* s'emploie presque toujours (*Rem.*, 289 ; cf. A. de B., *Refl.*, 645). S'il s'agit de personnes, *soi-même* se rencontre aussi, surtout en vers : *au moment qu'un fils de famille devient maistre de soy-mesme* (Patru, *Plaid.*, 1681, 66) ; *Chantera le Batave, éperdu dans l'orage, Soi-même se noyant pour sortir du naufrage* (Boil., *A. P.*, ch. iv, v. 207-208) ; *Ravi d'étonnement, en soi-même il s'admire* (Id., *Sat.*, II, v. 90) ; *Ta fureur, s'irritant soi-même dans son cours* (Rac., II, 337, *Brit.*, v. 1685). Tel est l'usage dans les compléments.

Au sujet, on met toujours *luy-mesme*, dit Bouhours, qui trouve, grâce aux deux pronoms, le moyen de marquer une différence de sens avec des verbes comme : *se sauver, se perdre, se garder* ; *il s'est sauvé soy-mesme* signifiera : *il a sauvé sa personne* ; *il s'est sauvé luy-mesme* voudra dire : *il s'est sauvé par ses seules forces* (*Suit.*, 238).

Ainsi présentée, la règle était trop générale ; *soi-mesme* pouvait être sujet : *Chacun de ses enfants était soi-mesme son persécuteur* (Boss., *Enf. prod.*, éd. Leb., V, 65). L'Académie de 1718 cite comme exemple : *il faut conduire ses affaires soy mesme*. Avec sujet indéterminé, *soi-même* est resté possible. Il ne l'est plus avec un verbe à un mode personnel, comme dans la phrase de Bossuet.

Ceci posé, la règle de Bouhours, si fine, a gardé sa valeur. Avec une même forme : *lui-même*, la langue peut insister ou sur le sujet,

ou sur l'objet. C'est la même chose, pensera-t-on, puisque, dans un verbe réfléchi, sujet et objet se confondent. En aucune façon. Si je dis : *Sans doute on l'a compromis, mais il s'est aussi compromis lui-même*, j'insiste sur le rôle actif qu'il a eu dans l'accomplissement de l'action. Si au contraire, je dis : *cette femme n'a pas seulement compromis son mari, elle s'est compromise elle-même*, c'est sur le résultat de l'action que porte la pensée. On le voit mieux encore si on observe un réfléchi indirect : *elle s'est nuï à elle-même*. A dire vrai, il s'agit dans les deux cas, non d'un pronom réfléchi, mais d'un instrument de renforcement.

III. — PRONOMS POSSESSIFS.

RAPPORTS DU PRONOM ET DE L'ADJECTIF. — L'Académie accepte encore la phrase de Vaugelas : *Quel aveuglement est le vostre* (dans Vaug., I, 111); toutefois il y a une nuance de sens, et dans les cas ordinaires on préfère : *Quel est vostre aveuglement ?* (Alc. de S^t-Maur., 85)¹.

PRONOMS POSSESSIFS EMPLOYÉS COMME NOMS. — Le possessif s'employait absolument sans renvoyer à aucun nom. *Le sien* à lui seul signifiait son bien, comme dans l'expression actuelle : *à chacun le sien, y mettre du sien*. Ménage (*Rem. s. Malh.*, II, 197) et Chevreau (*Rem. s. Malh.*, I, 286-287, et *Ms. Niort*, 100, dans Boiss.) ont critiqué cet emploi; ils le trouvaient bas et prosaïque, bon tout au plus pour le style familier et populaire. — *A jouer un tel rôle, il y va trop du mien* (Montfl., *Coméd. Poète*, act. II, sc. 3); *c'était un grand hasard quand il n'y mettait pas quelque chose du sien pour surprendre agréablement par quelque trait de magnificence* (Hamilt., *Gram.*, 128)².

IV. — PRONOMS DÉMONSTRATIFS.

Les démonstratifs employés, en parlant de personnes, en manière de distributifs, ne comportent aucune nuance spéciale, s'ils s'opposent l'un à l'autre : *celui-ci l'affirme... celui-là le nie*.

1. C'est par plaisanterie, suivant moi, que l'un des personnages des *Plaideurs* dit : *Quelle humeur est la vôtre ?* (Rac., II, 166, v. 272).

2. On comparera : *Tirons chacun du notre au sortir de ce lieu* (Th. Corn., *D. Bertr. de Cig.*, act. IV, sc. 1); *La vôtre* ou *votre* signifie souvent *votre lettre* : *M. j'ay appris par la vostre* (Chap., *Lett.*, II, 645); *Vostre adressée au Lecteur est sensée et élégante* (Id., *Ib.*, II, 246).

Mais, employés seuls, ils deviennent péjoratifs : *Que nous veut dire celui-ci ? A qui celle-là en a-t-elle ?* (Regnier-Desm., *Gram.*, in-12°, 270 ; cf. t. IV, 379).

CELUI. — J'ai noté au tome III, 497, la décadence de la tournure ancienne : *En votre absence et de Madame votre mère*. Chevreau la condamne dans Malherbe : *Et les éclairs de ses yeux Estoient comme d'un tonnerre* est mal écrit : Il faut *comme les éclairs d'un tonnerre* (*Ms. Niort*, 51, dans Boiss. ; cf. *Rem. s. Malh.*, I, 301). Furetière n'est pas de cet avis, et par amour de la brièveté il approuve : *Vous estes mon Ami, et de Monsieur le Marquis ; C'est mon quartier, et de Madame la Comtesse* (*Rem. s. l. l. fr.*, 264). C'est le dernier témoignage que j'aie recueilli en ce sens. En général on estime ou qu'il faut répéter le substantif, ainsi Andry (*Refl.*, 564) approuvé par S^t Réal (*De la crit.*, 253), ou qu'il faut mettre le déterminatif : *en vôte compagnie et de Madame vôte Epouse*. Il falloit : *Et en celle de M^{me}* (Jobard, *Ex. de l'Esp.*, 200 ; cf. Th. Corn. et l'Académie, dans Vaug., I, 341). *Elevoient au-dessus des anges* ne vaut rien ; pour parler français il faut dire : *au-dessus de ceux des anges* (Boil., *Diss. Joc.*, éd. B. S. P., III, 27)¹.

On peut encore citer une foule d'exemples de l'ancien tour : *ma femme et mes enfants ne me laisseroient pas hasarder ma foi, mon honneur et mon repos, et de ma famille* (La Rochef., III, 242) ; *L'imitation des biens vient de l'émulation ; et des maux, de l'excès de la malignité naturelle* (Id., I, 122, var.) ; *des colonies de peuples errants qui, sans autre rempart que d'un bois fragile, osent se commettre à la fureur des tempêtes* (Boss., *Loi de Dieu*, 1653, éd. Leb., I, 311-312) ; *Dieu appella le Patriarche Abraham.... Il fit alliance avec luy, en luy promettant d'estre son Dieu et de sa postérité* (Id., *Cath. de Meaux*, 60) ; *Vous, la place d'Hélène, et moi, d'Agamemnon* (Rac., II, 99, *Andr.*, v. 1160) ; *Quelle condition vous paroît la plus délicieuse et la plus libre, ou du berger ou des brebis* (La Bruy., I, 385, *Du souv.*) ; *Et j'espere, Dieu aidant, que par mes soins, et de ceux qui commandent pour moy dans mes Provinces, chacun connoissant les pernicieuses entreprises que l'on fait contre moy et mon service, elles n'auront aucun progrès* (Bussy-Rab., *Mem.*, I, 261).

CE DEVANT QUE. — On a vu au tome III, 499, que le pronom *ce* était devenu nécessaire devant *que* : *ne sait ce que c'est que le fer*. La règle n'est plus contestée, on la confirme même, en recherchant

1. Dans les comparaisons, l'usage eut quelque peine à s'introduire en raison des métophores. Bouhours estimait par exemple qu'il était élégant de dire : *Il n'y a pas dans l'Académie une meilleure plume que M^{***}*, au lieu de mettre un pronom : *que celle de M^{***}* (*Rem.*, 546-547).

les cas où *que* tout seul suffit. Tout le monde approuve *n'avoir que* suivi d'un infinitif : *n'avoir que faire* (Richel. ; Chifflet, *Gr.*, 1700, 64, etc., excepté Marg. Buff., *N. O.*, 53-54). Mais l'oubli de l'ancien usage est si grand, que *n'avoir que répondre* eut peine à faire autoriser : *n'avoir que répondre à ses reproches* (Th. Corn., *A.*, dans Vaug., II, 266-267). — *donne-moy un peu de la tienne* (mémoire), *aussi bien n'en as-tu plus que faire* (De Visé, *Or. fun. de Molière*, 37) ; *J'incague le Prévôt, et n'ai que faire à lui* (Montfl., *Femme juge et part.*, act. III, sc. 8) ; *Et qu'il s'y rende ou non, je n'ai que faire à luy* (Id., *Ec. des Jaloux*, act. II, sc. 4) ; *Ce sont cinq ou six mots dont on n'a plus que faire* (Poisson, *Fem. coq.*, act. III, sc. 4) ; *L'on voit bien qu'Arnolphe n'avoit que faire à la ville* (*Zélinde*, sc. 3) ; *Surpris, ravi, confus, je n'ai que repartir* (Corn., II, 175, *Suiv.*, v. 927) ; *N'ayant plus que haïr, je n'aurois plus qu'aimer* (Id., I, 308, *Clit.*, v. 564) ; *Personne n'a qu'y voir* (Th. Corn., *Am. à la mode*, act. I, sc. 5) ; *Je ne puis que repondre* (d'Ouv., *L'esp. foll.*, act. III, sc. 9) ; *on ne sçait ny que laisser, ny que choisir* (Segr., *Nouv. franç.*, 2^e nouv., I, 485).

CE QUE AU SENS DE SI. — L'expression à laquelle Vaugelas trouvait tant de grâce : *Ce que Mercure est peint en la compagnie des Graces, est pour signifier*, est considérée par Andry comme bannie du beau langage (*Refl.*, 106). En fait elle devient fort rare.

IL N'Y A CELUI QUI. — Cette formule vieillit. Andry de Bois-Regard, qui lui trouvait « de la grace », citait une phrase de Vaugelas : *Comme ils vinrent à s'écrier tous ensemble, qu'enfin Jupiter vangeur de la Grece avoit ouvert les yeux, il n'y eust celuy qui ne s'interessast dans leurs maux* (*Refl.*, 106). Mais Alcide de S^t-Maurice soutient qu'elle n'est guère en usage parmi les bons auteurs (68), et Chifflet affirme que « c'est mal parler » (*Gr.*, 1700, 44). En fait on la trouve bien peu souvent à partir de 1660¹.

V. — PRONOMS CONJONCTIFS.

DONT. — Il est excellent, dans le rôle d'« ablatif », ainsi : *le ton dont il m'a parlé*, puisqu'on dit : *parler d'un ton rude*. Il faut, bien entendu, éviter les équivoques telles que : *le zèle dont il a parlé ne vaut rien* (Bouh., *Rem.*, 266-267). — *Après quelques paroles dont*

1. Cf. *Il n'y avoit celui qui ne prévît une prochaine rupture avec la famille de Lorge* (S^t-Sim., 28, 72, L.). Cf. *comme celui qui : moy, qui ne les devois tirer que de vous* (les secours), *comme de celui à qui rien n'en eschappe* (Chap., *Lett.*, II, 410) ; *ses nombres sont toujours fixes et certains, comme de celui qui est bien informé* (La Bruy., I, 370, *Du souv.*).

je tâchai d'adoucir la douleur de cette charmante affligée (Mol., VIII, 417, *Fourb. de Scap.*, act. I, sc. 2); *un mari furieux dont je suis poursuivie* (Id., VI, 270, *Le Sicil.*, sc. 14); *j'ai cru faire assez de fuir l'engagement dont j'étois sollicitée* (Id., VII, 452, *Am. magn.*, act. IV, sc. 4); *et faisait venir une tourte et un poupelin, avec une tasse de confitures, faites à la maison, dont elle donnoit la collation à la compagnie* (Fur., *Rom. bourg.*, I, 30); *l'attention, les précautions et les mesures dont on parle de soi* (La Bruy., I, 330, *De la cour*).

DONT ET D'OÙ. — Les grammairiens sont unanimes à confirmer la doctrine de Vaugelas (cf. t. III, 505-506). *D'où* s'emploie quand il s'agit d'un lieu matériel; *dont*, en cas contraire (Marg. Buff., *N. O.*, 72; A. de B., *Refl.*, 183; Th. Corn., dans Vaug., II, 32). La distinction entre dans les *Dictionnaires*. Mais elle n'est pas si commune dans les textes, où des confusions se rencontreront longtemps: *en se retournant du côté dont il sort* (Mol., VII, 179, *Av.*, act. V, sc. 2); *Ménélas trouve sa femme en Egypte, dont elle n'étoit point partie* (Rac., II, 39, *Andr.*, 2^e préf.); *j'étois obligé de retourner... dans la petite ville, dont j'étois party le matin* (Ar. et Sim., I, 106); *Que c'est en abuser que de forcer son cœur Sur un choix d'où dépend sa joie et son bonheur* (Montfl., *Dupe de s. même*, act. I, sc. 1); *l'effet d'une promesse, D'où dépend le bonheur de mes jours* (Id., *Dame méd.*, act. IV, sc. 9); *c'est une Maison d'où l'on peut dire qu'il est sorti de grands hommes* (Menagiana, II, 381).

OÙ. — Il n'est plus tout à fait aussi en vogue. On commence à douter que *le mauvais état où je vous ay laissé* soit mieux que *auquel je vous ay laissé* (Noel Fr., *Polit.*, 1663, 92). Chevreau trouve à redire à cette phrase: *C'est un homme où j'ai remarqué beaucoup de vertu* (*Œuv. mesl.*, I, 454; cf. *Rem. s. Malh.*, I, 274, et *Ms. Niort*, 62, dans Boiss.). Toutefois ce sont là des observations isolées, auxquelles il ne faudrait pas donner plus de portée qu'elles n'en ont. Peut-être où paraît-il peu propre, avec ses multiples emplois, à servir à des rapports qu'on veut de plus en plus exacts.

Il est partout: *Ce fils où mon espoir se fonde* (Mol., I, 198, *Et.*, v. 1395); *L'hôtesse où vous avez logé* (Sév., V, 289); *Il ne reste que moi Où l'on découvre encor les vestiges d'un roi* (Rac., I, 548, *Alex.*, v. 539-540); *le Corps et le Sang de Jesus-Christ où réside la perfection* (Boss., *Expl. de la Messe*, 10; cf. 87); *J'ai scû de son Libraire où souvent je le vois Qu'il fait jeter en moule un Livre tous les mois* (Poiss., *Com. s. tit.*, act. IV, sc. 7); *Je me sers du déguisement où tu me vois* (Regn., *Hom. à b. fort.*, act. III,

sc. 2); *Quelle est donc cette affaire où je puis vous servir ?* (Th. Corn., *D. César d'Aval.*, act. I, sc. 4); *les Chevaux trop vigoureux me fatiguent ; et, je vous en ay vû un, où je m'imagine que je serois à mon aise* (Bours., *Lett. nouv.*, I, 128).

VI. — PRONOMS INTERROGATIFS.

LEQUEL. — Depuis Vaugelas, on réservait à *lequel* le rôle d'interrogatif, lorsqu'il s'agissait de choisir entre plusieurs objets ou plusieurs personnes : *lequel de vous deux l'emportera ?* (cf. t. III, 517). C'est une règle qu'on retrouve partout (Chifflet, *Gram.*, 1700, 53). — *Monsieur, prenez la peine de choisir de ces deux épées laquelle vous voulez* (Mol., IV, 62, *Mar. forcé*, sc. 9)¹.

J'ai cité à dessein cette phrase qui explique des emplois beaucoup plus hardis, dans des phrases positives : *Donne m'en un autre* (juste-au-corps). — *Lequel ? — Lequel tu voudras* (Baron, *Hom. à b. fort.*, act. IV, sc. 8). On rencontre aussi *lequel que* : *Mais de ces deux partis lequel que je préfère, Sa gloire est un affront pour l'autre, et pour son frère* (Corn., VII, 109, *Att.*, v. 13-14); *lequel de ces deux crimes que vous ayez commis, suffit pour m'obliger à vous prier de ne me voir plus* (M^{lle} de Scud., *Math.*, 235).

On emploie concurremment *qui* : *Ho ! ho ! qui des deux croire ?* (Mol., I, 117, *Et.*, v. 179); *Qui de nous deux à l'autre a droit de faire loi ?* (Id., II, 163, *Sgan.*, v. 7). Molière en use pour jouer sur les mots : *De qui veux-tu parler ? — Des avaricieux. — Et qui sont-ils, ces avaricieux ? — Des vilains et des ladres* (VII, 62, *Av.*, act. I, sc. 3).

LES PÉRIPHRASTIQUES. — Les grammairiens de second ordre font aux interrogatifs périphrastiques une guerre acharnée. On ne doit pas interroger par : *qu'est-ce qui, qu'est-ce que*, mais par : *qui, que* (Alc. de S^t-Maur., 84; Bér., *Nouv. Rem.*, 97). Bouhours a l'air d'être en contradiction avec eux. *Qui*, à son sens, devrait être remplacé par *qui est-ce qui* dans la phrase suivante : *Qui a un plus grand ennemi à combattre que celui qui combat contre soi ?* (*Imit.*, 2; cf. Rosset, *o. c.*, 119). En fait, réserver les formes composées pour des cas

1. *Quel* est archaïque en ce sens. La question ne fut que de savoir *Quelle des deux dessus l'autre l'emporte* (La Font., IV, 115, *Cont.*, v. 3-4); *Il s'insinue dans un cercle de personnes respectables, et qui ne savent quel il est* (La Bruy., I, 165, *Du mér. pers.*). Il y a un vers de Racine où on pourrait hésiter : *Vous ne savez encor de quel père il est né. Quel il est* (III, 636, *Ath.*, v. 561-562), mais *quel* signifie ici de quelle qualité. Cf. *Je sais quel est Pyrrhus. Violent, mais sincère* (II, 95, *Andr.*, v. 1085).

comme ceux-là, c'était une autre manière d'en interdire l'emploi mal à propos, au lieu et place des simples.

Naturellement les périphrastiques continuaient toujours leurs progrès dans la langue courante : *Qu'est-ce que c'est donc que vous me regardez toute effarée* (Mol., VIII, 566, *C^lesse d'Escarb.*, sc. 2) ; *Qu'est-ce que c'est que cette logique ?* (Id., VIII, 82, *Bourg. Gentilh.*, act. II, sc. 4) ; *Qu'est-ce que c'est donc qu'il y a, mon petit fils ?* (Id., IX, 306, *Mal. imag.*, act. I, sc. 6)¹.

QUE ET OU QUE. — Le Censeur de La Bruyère fait une observation qui mérite grande attention ; c'est à propos de cette phrase : *Que parlez-vous, Lucile, de la lune, et à quel propos, etc...* « ce que, est hors du bel usage, dit-il ; Pour le rendre élégant, il faudroit que le verbe *parler* pût regir un accusatif : *dans cette occasion ; Que dites-vous,...* » (*Sent. crit. s. les Caract.*, 521). Si cela était exact, ce serait signe que la décadence de *que* avait commencé au sens de *à quoi, pourquoi* : *Que riez-vous ? — Honteux attachements de la chair et du monde, Que ne me quittez-vous, quand je vous ai quittés ?* (Corn., III, 539, *Pol.*, v. 1107-1108). Il n'en est rien.

Où *que*, dans le sens de : *en quelque endroit que*, ne plaît ni à Chevreau (*Rem. s. Malh.*, I, 357-358 ; cf. *Ms. Niort*, 55, dans Boiss.), ni à Ménage (*O.*, I, 132-134).

VII. — PRONOMS INDÉFINIS.

PRONOMS QUI DEVIENNENT NÉGATIFS. — *Aucun* était devenu négatif au pluriel dans la première partie du siècle. Il devient négatif au singulier. Les grammairiens de second ordre donnent tous la règle (Alc. de S^t-Maur., 86 ; Chifflet, 1700, 59) Dans son *Dictionnaire*, Richelet interprète *aucun* par *nul*².

1. Cf. avec les adverbes : *Comme est-ce qu'on s'y porte ?* (Mol., IV, 412, *Tart.*, v. 230) ; *Comme est-ce qu'on le nomme ?* (La Font., VII, 285, v. 94) ; *Colombine ! Et où est-ce qu'elle est ?* (Regn., *Divorce*, act. II, sc. 1) ; *Comment est-ce qu'une réputation si brillante a pu disparaître en un moment ?* (Bross. à Boil., *Corr.*, 239). On trouve même si c'est que : *Je ne sçaurois dire, Monsieur, si c'est qu'on ait jetté quelque sort sur lui, ou s'il seroit tombé dans une espece de mélancolie, mais je n'ai pû l'obliger à me répondre que par signes* (Palaprat, *Muet*, act. III, sc. 8). A signaler en revanche l'interrogation accourcie : *Le moyen de faire cela ? — Mais quand vos cœurs unis auroient mêmes souhaits, L'apparence qu'Eraste y consente jamais ?* (Th. Corn., *Am. à la mode*, act. II, sc. 2) ; *je devrais l'oublier pour toujours : mais hélas ! le moyen, quand on a le cœur sincère* (Regn., *Fill. err.*, act. II, sc. 3).

2. A l'Académie on discuta la phrase : *Ne connaissez-vous point aucune personne ?* Elle fut considérée comme du style familier (Tall., *Décis.*, 52). A la vérité, on trouve souvent la négation complète dans la proposition où *aucun* est objet : *je n'y ai point vu, ce me semble, aucune trace d'un esprit aussi net que le sien m'a toujours paru* (Rac., VI, 453, *Lett.*) ; *Dieux ! pourquoi m'accorder les traits d'un beau visage, A moi qui ne veux point*

Les exemples où on peut traduire par *un, quelqu'un* se font de plus en plus rares. Ils n'appartiennent guère qu'à des phrases interrogatives : *Léonor auroit-elle aucun de ces défauts ?* (Regn., *Le Bal*, sc. 7), ou négatives : *lui disant que son dessein n'étoit pas d'en gratifier aucun* (Bussy-Rab., *Fr. Gal.*, II, 72); *vous n'avez pas trouvé à propos de nous en donner aucun* (Bours., *Lett. nouv.*, I, 38).

Nul. — Une fois que les pronoms *aucun, personne* furent ainsi devenus négatifs, *nul* commença à souffrir de leur concurrence. Sans parler de grammairiens peu au courant, qui le raieraient volontiers du lexique, l'un déclare qu'on ne peut pas dire avec une négative : *Un fait qu'il n'a jamais lû nulle part*; il faut : *en aucune part* (Apoth., 159). Un autre constate qu'on n'écrit pas : *Nulles personnes ne violent leur foy avec plus d'ostentation*. Il faut dire : *il n'y a pas de personnes qui* (A. de B., *Refl.*, 336-337). En fait, *nul* est beaucoup plus répandu que ces observations ne le laisseraient croire.

Personne. — Ce pronom devient aussi nettement négatif. L'Académie le définit : « *nul, qui que ce soit*; et en ce sens, ajoute-t-elle, il est toujours masculin, et toujours précédé ou suivi de la négative, et ne se dit qu'au singulier... *il n'y a personne si peu instruit des affaires, qui ne sçache* » (Dict.). Quand on s'en sert pour signifier *quelqu'un*, ce n'est qu'avec une négation ou une interrogation : *Y a-t-il personne assez hardi ?*

OBSERVATIONS DIVERSES. — *CHACUN.* — Devenu seul pronom, alors que *chaque* joue le rôle d'adjectif, ce mot est l'objet de diverses réglementations. On estime qu'il ne doit pas avoir de pluriel, hors de la langue du Palais (Alc. de S^t-Maur., 87); on déclare aussi qu'il ne se construit pas avec une négation : *chacun ne cherche pas sa perte* (Enterr^t, 288-289).

On voit d'autre part se préparer la syntaxe qui donnera lieu à tant de débats. Regnier-Desmarais estime que *chacun* peut rester au masculin après un pluriel collectif féminin, qui ne se divise pas par *un* et par *deux* : *Les Communes d'Angleterre irritées se retirèrent chacun chez soy*. On dira au contraire : *Toutes les Provinces y envoyèrent chacune leurs Deputez*, parce que ce pluriel féminin peut se diviser par *un* et par *deux* (Gr., in-12°, 308-309).

ON. — *On* cesse très souvent d'être indéterminé. A la troisième per-

en faire aucun usage ? (Regn. et Dufresn., *La Foire S^t-Germ.*, act. III, sc. 17, *Lucrece*, sc. 1). Cf. *qui montrent... qu'il ne faut pas s'attacher à aucune Secte* (Bayle, *Nouv. Rép. des Lett.*, III, 687, juin 1685)

sonne, il se dit de personnes qu'on ne peut pas ou qu'on ne veut pas nommer : *Vous voyez à quels nœuds on prétend le contraindre* (Mol., IX, 181, *Fem. Sav.*, v. 1453).

A la seconde personne, il se dit, soit purement et simplement pour remplacer *tu, vous*, soit avec une nuance de dédain : *Et vous, qu'on se retire* (Rac., II, 271, *Brit.*, v. 372).

A la première personne, il avait commencé à se dire beaucoup dès la fin du xvi^e siècle, et donné lieu à toutes sortes de discussions. L'invention en fut tour à tour attribuée à tout le monde. Les fils Pasquier auraient bien voulu en faire un des ridicules du jésuite Garasse : *il (Garasse) me répondra dans son Apologie qu'ON monstra par les Recherches des Recherches, que les Jesuites avoient dequoy se ressentir contre Pasquier. ON luy adresse le paquet, etc. De tout cecy j'apprends la Seigneurie de Garasse, et son nom de guerre, qui est ON. De sorte que si désormais ON dit que les procureurs savent bien plumer les canes angoumoisines : si ON se fait traiter honorablement dans le Cormier (dans le cabaret de Cormier) : si ON cherche des repeuës franches de tous costez : si ON presche, si ON escrit, si ON prophane l'Escriture Sainte : si ON médit : si ON injurie : si ON raille : si ON lit les auteurs prophanes : si ON s'enquiert de ce qui se passe aux Cabarets, aut illic quod dicere nolo (pour me servir des mots de nostre Pedant (Garasse) en son Apologie de Poitiers, p. 159), si ON fait du jusqu'il peut, il ne faut pas demander qui est ce grand Personnage qui s'appelle ON, c'est le R. P. François Garasse (Deffence pour Est. Pasquier, 489-490).*

Molière, lui, s'en prenait aux Précieuses. On se rappelle les minauderies de Bélise : *On est faite d'un air, je pense, à pouvoir dire Qu'on n'a pas pour un cœur soumis à son empire ; Et Dorante, Damis, Cléonte et Lcidas Peuvent bien faire voir qu'on a quelques appas*¹.

Bouhours cita le fait de langue, mais sans le blâmer, ni songer à s'en servir contre ses adversaires. Il eût seulement voulu qu'on n'en usât dans la conversation qu'en parlant à des supérieurs². Il semblait à Andry de Bois-Regard que, dans les préfaces, il était plus modeste de se servir de *on* : « L'ouvrage qu'on donne au public ».... Mais *on*, étant fréquent dans les ouvrages jansénistes, prit une odeur hérétique (*Suit.*, 212). Et S' Réal, se retournant vers Andry, riposta que *on* se justifiait chez les jansénistes, parce qu'ils étaient plusieurs

1. IX, 85, *Fem. Sav.*, v. 375-378. Cf. Livet, *Lex. de Mol.*

2. « On se dit à toute heure dans un sens nouveau. Car pour dire, je vous en seray obligé, je feray mon devoir; n'oubliez pas au moins ce que je fais pour vous : nous disons en parlant et en écrivant familièrement : on vous en sera obligé; on fera son devoir; n'oubliez pas au moins ce qu'on fait pour vous » (*Entret.*, 84).

à faire leurs ouvrages, mais que, parlant de lui-même, cet *on* était insupportable, que cela était une espèce de pluriel équivalant au *nous* des rois et des puissants (*De la crit.*, 224). C'est ainsi que l'aurait aussi interprété l'auteur de l'*Apothéose du Dictionnaire* (94). Vanité ou modestie ? Probablement, comme toujours, vanité chez l'un, modestie chez l'autre, malgré l'identité de la formule : le pronom fournissait à l'humilité chrétienne le moyen de paraître ne point parler de soi, au mondain vaniteux la commodité d'en parler, sans paraître¹.

L'abbé de Choisy nous a rapporté la discussion qui eut lieu à ce propos à l'Académie : « Un autre (Académicien) a dit qu'il ne voudrait pas condamner *on*, quand il est mis dans une Préface pour signifier l'Auteur du livre (*On a tâché d'éclaircir la matière, on s'est servi d'un style familier*), parce que cette façon de parler paroît plus modeste que cette autre, *j'ai tâché, je me suis servi*. Et d'ailleurs cela n'est pas obscur, pourvu que dans la même préface, *on* ne soit pas employé dans un autre sens. Un autre a dit que ces *on* étoient de l'invention des Précieuses, qui disent : *Madame, on est votre servante, on vous assure qu'on est fort aise de vous voir*. Celui qui a parlé ensuite a dit que les Précieuses avoient été imitées par des Auteurs, qui vouloient être plus modestes que les autres, quoique dans la vérité le *je* d'un homme qui ne met point son nom à la tête d'un livre ne soit pas plus vain que l'*on*.... Si un Traducteur dit : *J'avoue que la traduction que je donne ici, est fort au-dessous de son original*; il sera assurément plus modeste que celui qui

1. « Il y a quelques années, dit Saint Evremond, qu'il y eut dans la langue française une espèce d'inondation générale de certaines manières de parler. On n'osait plus se servir de la 1^{re} personne et un médecin qui demandait des nouvelles à un malade, n'avait point d'autre réponse, sinon que *l'on* avait mal passé la nuit, que *l'on* avait senti de grandes douleurs, que *l'on* était dans une extrême faiblesse. Et comme l'intérêt du médecin l'obligeait à avoir de la complaisance pour ce jargon, il ne manquait pas de répondre : *on* vous ordonne, *on* vous conseille, *on* vous prie, etc. En un mot tout se traitait par cette manière, non seulement dans les entretiens, mais encore dans les livres. C'était de la modestie et de l'humilité toute pure que de parler ainsi. — Pour moi, je dis que c'était de l'hypocrisie et de l'affectation dans ceux du premier ordre, et de la plus basse et de la plus servile imitation dans les subalternes. Il y a une différence considérable entre les sentiments d'autrui et les miens, et je suis obligé d'exprimer cette différence. Si j'ai à parler d'une disposition qui soit dans l'esprit et dans le cœur de tous les hommes, alors je puis dire, en parlant par exemple, de l'estime que tous les hommes font de la vertu : On a tant de penchant pour revenir au premier état où l'on avait été destiné par le Créateur, que toutes les fois que l'on fait attention à la beauté de la vertu, on ne peut s'empêcher de l'estimer et de l'aimer. — C'est à représenter ces dispositions générales de l'âme que cette manière est parfaitement bien employée. Mais lorsqu'il s'agit d'un sentiment particulier de mon opinion, de mon goût, je soutiens que ç'a été une faute de bon sens de s'expliquer indéfiniment et de n'oser dire, quand on a reçu un bienfait : Je vous remercie ; et au lieu de cela d'aller chercher : « On vous est extrêmement obligé » (*Œuvres meslées*, chap. III ; *De la justesse du raisonnement*, édit. de 1725, Londres, t. VI, 171).

droit: *On ne s'est pas contenté de rendre tout le sens de l'Auteur; on a éclairci les endroits où il ne s'étoit pas assez heureusement expliqué; et l'on a suppléé des choses qu'il avoit omises, quoiqu'elles fussent absolument nécessaires.* Ah! Messieurs, ajouta celui qui opinait ainsi, déclarons-nous courageusement contre ces *on*, qui, sous prétexte de modestie, remplissent d'équivoques et d'obscuritez la plûpart des préfaces. Dernièrement je remarquai dans la préface d'un livre nouveau une période où ce mot *on* étoit employé sept fois. Deux de ces *on* signifioient l'Auteur; du Livre; deux signifioient le Lecteur; et les trois autres étoient abandonnez au Public » (*Opusc. div. Acad.*, 263-264).

PERSONNE. — Il y a dans le *S^t Evremoniana* une remarque très fine sur l'abus qu'on fait du mot de *personne*: *Il n'y avoit personne à la promenade* signifie: *qu'il n'y avoit pas grand monde, ou: peu de personnes de qualité.* *Il n'y avoit plus personne* signifie: *il n'y avoit que deux ou trois personnes.* Si on veut dire *personne*, il faut dire: *Il n'y avoit qui que ce soit* (239-240).

Il fut plus difficile de faire admettre que *personne*, devenu pronom, fût du genre masculin. Alcide de *S^t-Maurice* conseillait d'éviter la difficulté en ne l'employant pas avec des adjectifs variables (88; cf. Chifflet, 59, et *S^t Réal*, *De la crit.*, 243-245). Mais Bouhours (*D.*, 119 et suiv.) et l'Académie (dans *Vaug.*, I, 63) imposèrent leur autorité. Regnier excepte seulement l'expression: *Il n'y a personne qui soit plus vostre servante que moy* (*Gr.*, in-12°, 303).

Les exemples du masculin sont assez communs: *il n'y a personne assez dépourvu de bon sens pour vouloir se charger de votre peau* (*Regn.*, *Hom. à b. fort.*, act. I, sc. 5). On ne s'étonnera pas d'en trouver de semblables, même là où le mot *personne* est substantif: *Il y a des apothicaires et des chirurgiens qui... font volontiers accroire aux personnes qu'ils sont malades* (*D'Ouv.*, *Cont.*, I, 160); *une personne de condition ayant donné chez luy le bal et la comédie* (*Id.*, *Ib.*, II, 291); *le caractere des Personnes qui dansoient avec le caractere des Personnages qu'ils representoient* (*Benss.*, *Œuv.*, I, 425, priv.); *Jamais je n'ai vu deux personnes être si contents l'un de l'autre* (*Mol.*, V, 93, *D. Juan*, act. I, sc. 2); *deux personnes qui disent les choses d'eux-mêmes, et parlent sur-le-champ* (*Id.*, IX, 360, *Mal. imag.*, act. II, sc. 5); *à cause des personnes qui venoient offrir des parfums à la déesse, et qui étoient parfumés eux-mêmes* (*La Font.*, VIII, 179-180); *Il n'y a gueres de personne qui ne les vist aussi bien que moy, s'il vouloit les regarder sans prevention* (*Per-rault*, *Rec.*, 305). Cf. p. 800 et 929.

L'UN L'AUTRE. — Cette expression tendait aussi à devenir neutre.

Cela est si vrai qu'on la trouve employée pour représenter des féminins. Considérons : *Pouvez-vous voir toutes les inventions dont la machine de l'homme est composée sans admirer de quelle façon cela est agencé l'un dans l'autre ?* (Mol., V, 141, *D. Juan*, act. III, sc. 1). Ici la phrase renferme le mot *cela*. Mais Bouhours approuve : *On se dispose à la prière par la vigilance, on obtient la vigilance par la prière, et enfin ils se renferment l'un l'autre* (Suit., 265).

QUOI. — On ne répugne encore nullement à employer le neutre *quoi* pour représenter des personnes, et ce vieil usage n'est pas combattu. *On vous obéira, quoi qu'il vous plaise élire* (Corn., V, 423, *D. Sanche*, v. 118) ; *Quoi que soit cet Amant, qu'il paroisse, n'importe* (Th. Corn., *Am. à la mode*, act. III, sc. 6).

QUICONQUE. — Il ne se met guère au féminin, sauf dans une phrase comme : *Quiconque de vous sera assez hardie*, adressée à des femmes ; *de vous* détermine alors le féminin (Regnier-Desm., *Gram.*, 302).

QUELQUE CHOSE. — (Cf. t. III, 518). Le genre inspire encore quelques doutes (Alc. de S^t-Maur., 90-91). Mais la presque unanimité des grammairiens considère désormais la locution comme un pronom neutre, c'est-à-dire masculin. On réserve pourtant la possibilité de défaire le juxtaposé et de prendre *chose* à part : *Si je suis assis sur quelque chose et qu'on la cherche* (Th. Corn., dans Vaug., I, 354) ; *quelque belle chose* (A. de B., *Refl.*, 360). En général *quelque chose* « signifiant aliquid » ne comporte plus l'accord avec *chose* (A., dans Vaug., l. c. ; A. de B., *Refl.*, 360 ; Al., *Guer. civ.*, 369, 373 ; d'Aisy, *Gén.*, 134, 287). — *Non pas du tout, mais bien quelque chose approchant* (Mol., I, 197, *Et.*, v. 1377) ; *voilà mon petit doigt qui me dit quelque chose que vous avez vu, et que vous ne m'avez pas dit* (Id., IX, 384, *Mal. imag.*, act. II, sc. 8) ; *il la traite sérieusement, et comme quelque chose qui est capital* (La Bruy., I, 322, *De la cour*) ; cf. *quelque chose qui ne seroit pas de tout tems commenceroit à être produite* (Bayle, *Dict.*, art. Xenophane, note L, 133).

CONSTRUCTION DES PRONOMS SUIVIS D'UN ADJECTIF : QUELQUE CHOSE DE, RIEN DE. — *Quelque chose* se fait suivre de la préposition *de*, sauf quand l'adjectif est lui-même suivi d'un complément introduit par *de* : *quelque chose digne de sa naissance et de la grandeur de son courage* (A. de B., *Suit.*, 288-289).

Rien tend de plus en plus à se faire suivre de *de*. Th. Corneille, malgré la préférence de Vaugelas pour *il n'y a rien de tel*, était assez indécis. Il accepte fort bien *il n'est rien tel*. L'Académie eût volontiers distingué *il n'y a rien tel* dans le sens de *il n'est rien tel*, où

le *de* est superflu, et *il n'y a rien de tel* dans le sens de *il n'y a rien de semblable*, où le *de* est nécessaire (Vaug., I, 443 ; cf. Chevr., *Œuv. meslées*, 274).

Les exemples sont contradictoires : *Il n'est rien tel que les Jésuites* (Pasc., *4^e Prov.*, 75) ; *Il n'est rien tel en ce monde que de se contenter* (Mol., V, 94, *D. Juan*, act. I, sc. 2) ; *Est-il rien plus digne de Dieu* (Boss., *Noël*, 1656, 1^{er} p., éd. Leb., II, 281) ; *quand il est question de salut, il n'est rien si aisé* (Fur., *Rom. bourg.*, I, 196) ; *Faites-moi Gentilhomme, il n'est rien plus aisé* (Bours., *Com. sans tit.*, act. I, sc. 2).

Vous savez bien qu'il n'est rien de tel que de vivre (Bussy-Rab., *Corr.*, IV, 22) ; *Aux cœurs passionnez, il n'est rien d'impossible* (Bours., *Méd. vol.*, sc. 2 ; cf. *Id.*, *Sat. des sat.*, sc. 6) ; *il n'est rien de plus commun ni de plus bas prix que ce qui est nécessaire à son culte* (Boss., *Em. Dign.*, 2^e p., éd. Leb., III, 127).

Quand il ne s'agit pas de cette locution impersonnelle, *de* est nécessaire, dit Bouhours : *Je n'ay rien de si cher que votre amitié* (*Suit.*, 199). Andry observe qu'il ne faudrait pas étendre cette règle à tous les cas : *Je n'ay rien de tant à cœur* serait mal parlé (*Suit.*, 424).

UN. — Il se rencontre quelquefois, construit avec un complément, et avec la valeur de pronom, comme dans la langue populaire d'aujourd'hui : *M^{me} de Montespan s'occupoit presque tous les jours à la visite des hôpitaux, et alloit souvent à un de petites filles pour les voir travailler* (M^{elle} de Montp., *Mém.*, 401).

CHAPITRE XVII

LES PRONOMS ET LA REPRÉSENTATION

GÉNÉRALITÉS. — A la vérité, les observations de détail qui précèdent ne donnent aucune idée exacte du progrès qui se fait dans l'emploi des pronoms. C'est que j'ai détaché des divers chapitres tout ce qui m'a paru pouvoir être groupé dans un exposé synthétique. En agissant ainsi, je dépasse la pensée des grammairiens du temps, je ne la fausse pas, je crois. Ils n'ont malheureusement pas pu être soutenus par l'instinct populaire. Les écrivains non plus ne les ont point aidés. Le résultat n'a donc pas été complet. Il n'en demeure pas moins important. Je voudrais essayer de le présenter d'ensemble.

Visiblement, on s'efforce de toute façon de régler la représentation des mots qu'on ne peut pas répéter; on la veut régulière et claire, qui satisfasse la grammaire et qui ne jette aucune ombre sur le sens. Dès le xvii^e siècle, sans être coordonnés, les efforts sont si nombreux, si nettement dirigés vers un but que les grammairiens, malgré leurs erreurs, témoignent sur ce point des soucis les plus louables et d'une clairvoyance parfois extrême¹.

« Vous savez mieux que moi, écrit Bayle, que le caractère de notre Langue, et ce qui la distingue de toutes les autres, est une manière nette, coulante, débarrassée, de ranger les mots, qui fait qu'un Lecteur ne balance point à quoi il doit rapporter les Particules *qui, le, son, que*, etc. Dans les autres Langues, on se détermine par la nature des sujets; dans la nôtre, on épargne au Lecteur cette recherche: la seule situation des mots, où l'on évite deux antécédents susceptibles de la même relation, fait juger de la pensée » (*Œuv. div.*, 1734, IV, 723, *Lett. CLXXIX*, à M. Rou).

LES « DROITS » DES PRONOMS. — Ce n'est pas encore l'époque où on met ces droits en parallèle avec ceux du substantif qu'ils représen-

1. Schwab, parlant des grammairiens du xviii^e siècle, a dit: « C'est sur les pronoms que se porte la plus grande attention, afin que le lecteur aperçoive sur-le-champ leurs rapports » (*Diss. sur... l'Universal. de la l. fr.*, Paris, 1803, 114).

tent. Il faut donc constater, sans commentaire, qu'on cesse de qualifier l'objet représenté par un pronom possessif.

On lisait encore dans Malherbe : *Et d'une âme semblable à la mienne parjure* (I, 16) ; et dans La Rochefoucauld : *une méprise bizarre, qui replongea M^{me} de Chevreuse dans des disgrâces qui l'ont accompagnée pendant dix ou douze ans, et qui ont causé les miennes particulières* (II, 32). Ce tour ancien, cher à Montaigne, disparaît sans être condamné. Les parlers provinciaux seuls continuent à dire : *Mets tes vieux gants, ne mets pas les tiens beaux*. C'est un fait qui semble passer inaperçu.

D'autre part, l'usage de qualifier ou de déterminer les démonstratifs *celui, ceux*, à l'aide de participes, semblerait être reconnu. On trouve : *d'autres usages que ceux introduits par la mode* (*Sent. crit. sur les Caract.*, 406). En vérité, semblables exemples ne sont pas communs dans la langue littéraire, les grammairiens ne commencent donc pas encore leur campagne contre eux.

REPRÉSENTATION NON FAITE. — Le pronom neutre *le*, attribut ou complément, était encore fort souvent omis, comme dans l'ancien usage (cf. t. III, 483). Ménage fait reproche à Malherbe de l'avoir oublié dans la phrase suivante : *Que ce qu'elle est à cette heure, Elle soit jusqu'à la mort* (*Rem. s. Malh.*, II, 253). Il faut : *le soit*. Mais cette observation n'a point de valeur générale. Alemand publie et approuve une note de Vaugelas plus significative (*Nouv. Rem.*, 282-283).

Dans les phrases comparatives, le pronom continue à manquer ; Bussy, par exemple, n'en use presque jamais : *j'ai été plus tendre que vous ne sauriez imaginer* (*Corr.*, II, 22) ; *Je ne m'ennuie pas tant ici que je pensois* (*Ib.*, I, 10), etc. *Il falloit que l'origine de Rome fût aussi étrange que sa puissance a été depuis* (*Rac.*, VI, 292, *Plut.* ; cf. *Lex.*, 297).

Devant *lui, leur* des raisons phonétiques empêchaient *le* de s'introduire dans l'usage parlé : *Voilà un beau-frère qui n'a rien tant à cœur que de faire du chagrin à la Meunière, et l'autre est bien femme à lui rendre* (*Dancourt*, VIII, 116, *Les trois Cousins*, act. III, sc. 8) ; *sans avoir un dessein formé de lui cacher, elle ne lui en parla point* (*Princ. de Cl.*, 45) ; *comme les hommes ne se dégoûtent point du vice, il ne faut pas aussi se lasser de leur reprocher* (*La Bruy.*, I, 103, *Car. de Théophr.*)¹.

En manque comme le : des histoires fabuleuses... font plus d'impression sur notre esprit que les vrais noms et les vraies aventures

1. Dans toutes les éditions du xvii^e siècle on écrit ainsi ; dans celle de Coste et dans plusieurs éditions modernes, on a ajouté *le* (note 3).

ne sçauroient faire (Fur., Rom. bourg., I, 2); *Un héritier... Un époux quand il suit le convoi de sa femme; N'ont pas le demi-quart, tant de plaisir que j'ai* (Regn., Fol. am., act. I, sc. 2).

Cependant les exemples où figure le pronom deviennent de plus en plus fréquents : *Ce mariage n'est pas si avancé qu'on diroit bien et qu'il se l'imagine* (Fur., Rom. bourg., I, 27). Mais le Censeur de La Bruyère n'a point admis la phrase citée plus haut : *Le verbe reprocher demande un cas; Reprocher quoi? le vice; il faut donc un article, le leur reprocher* (Sent. crit. s. les Caract., 99).

RÉPÉTITION DU PRONOM. — Jusque-là on avait pu écrire : *Je vous aime et vous honore parfaitement et votre chère femme* (Sév., VII, 179). Les exemples analogues sont encore très nombreux : *Athènes incertaine, Parle de vous, me nomme, et le fils de la reine* (Rac., III, 334, Phéd., v. 485-486). Toutefois, Vaugelas ayant écrit dans son *Quinte Curce* : *ce qui lui fut accordé et à son frère*, l'Académie préféra : *ce qui fut accordé à luy et à son frère* (dans Vaug., II, 429). Alemand, en publiant cette remarque, la trouva juste (Nouv. Rem., 300). C'était une première marche en avant. Mais placer les deux compléments après le verbe ne suffisait pas. Qu'on considère les phrases suivantes : *Je ne dis rien... du sçavant evesque de Nole qui osa se sacrifier luy-mesme, et sa propre liberté* (Patru, Plaid., 41); *ce qui tenoit lieu de souper à elle et à sa niepce* (Fur., Rom. bourg., I, 30).

Bouhours les eût déclarées incorrectes, parce qu'en réalité on ne dit pas : *ce qui tenait lieu de souper à elle; se sacrifier ne peut pas avoir pour complément : et sa propre liberté*. Il critique une phrase de M. de Sacy où se trouve une faute analogue : *Faites moi la grâce de considérer toutes les choses du monde et moi-même comme passant; de même celle-ci : Le fruit qu'on retire de la retraite est de se connoître et tous ses défauts* (Suit., 282; cf. Ross., o. c., 112-113).

CHOIX DES CAS. QUE ET OU. — I. — Quand il s'agit de lieu, *que* pour où devient plus rare : *l'on a su vous prendre par l'endroit seul que vous êtes prenable* (Mol., IV, 387, Tart., 1^{er} placet); *mais à Paris, qu'il y en a à choisir, l'on n'en fait pas de compte* (du bois de charme) (Tr. des Bois, I, 101); *Nous passames à plusieurs fois sur des précipices et en des lieux qu'en plein jour je n'eusse osé m'y risquer* (Migault, Journ., 199).

Toutefois on le trouve souvent après *du côté* : *du costé qu'elle descend* (M^{lle} de Scudéry, Mathilde, 1); *Valenciennes, du côté que le Roi la fit attaquer* (Rac., V, 275, Préc. hist.).

II. — Lorsqu'il s'agit du temps, de l'époque, *que* est au contraire toujours très employé, et Andry le déclare régulier : *le jour*

que je partis ; Il vescu... jusqu'à l'âge de vingt ans, que Dieu luy ouvrit les yeux (Refl., 518) ; Je voyois l'embarras d'un cœur engagé, qui craignant de se commettre,... se découvre dans le tems qu'il cherche à se déguiser (De Visé, *Les Dames vengées*, act. IV, sc. 10 ; cf. Le Boul. de Chal., *Elom. hypoc.*, act. IV, *Div. com.*, sc. 4)¹.

III. — Quand il s'agit d'un complément de manière, que reste très commun, derrière les locutions *de la manière, de la sorte : De la façon qu'il parle, seroit-il bien possible qu'il ne me dît pas vrai ?* (Mol., IX, 292-293, *Mal. imag.*, act. I, sc. 4) ; *Est-il possible... qu'il n'y ait pas moyen de vous instruire de la manière qu'il faut vivre* (Id., VI, 516, *G. Dand.*, act. I, sc. 4) ; *De la manière enfin que la pure nature Exprime de l'amour la première blessure* (Id., III, 226, *Ec. des Fem.*, v. 944-945) ; et certes *de la sorte qu'il avoit soin d'en remarquer les moindres traits* (Perrault, *Rec.*, 55).

On discuta beaucoup sur d'autres phrases du même ordre. Ménage, tout en déclarant française la phrase de Malherbe : *de la mesme ardeur que je brusle pour elle*, estimait que *dont* eût été préférable (*Rem. s. Malh.*, II, 293). Andry citait : *Le Conseil rendoit ses Arrests par la même bouche que sa Majesté rend ses oracles* (Refl., 520-521). Malgré cela, Alemand acceptait le *que* dans la phrase de Malherbe. Il le rejetait, ainsi que Vaugelas, dans la phrase : *dans la confusion que d'abord ils se présentent à elle* (*Nouv. Rem.*, 483-6).

ESSAIS DE SPÉCIALISATION DES FORMES AUX FONCTIONS. — REPRÉSENTATION DES PERSONNES ET DES CHOSES. — IL, ELLE. — Dès 1660, Port-Royal essaie d'établir une distinction entre les pronoms relatifs. En parlant de choses, d'une maison de campagne, par exemple, pense-t-elle, on ne peut pas dire : *C'est pour l'amour d'elle que je quitte souvent la ville*. Il y a exception quand il s'agit : 1° de noms collectifs de personnes : *foule*, 2° de noms de choses animées par prosopopée, 3° de noms de choses spirituelles : *la volonté* (63-64)².

1. Ce qui nous renvoie au tems qu'il ne l'avoit pas encore épousée (Bayle, *Dict.*, art. *Pericles*, note O, 162) ; Vous devez prendre... intérêt à mes affaires, tout au moins pour un an, qui est le temps que vous avez affirmé le Baron (Sév., VII, 518 ; cf. *Lex.*, 271-273) ; Au moment que je viens de causer son trépas (La Font., VII, 539, v. 534 ; cf. VIII, 99, et *Lex.*, 237) ; A l'heure que je parle, on vous cherche (Mol., VIII, 491, *Scap.*, act. III, sc. 2 ; cf. VIII, 480, *Id.*, act. II, sc. 7 ; I, 215-218, *Et.*, v. 1645, 1687 ; III, 431, *Imp.*, sc. 6) ; à cette heure qu'on a besoin de moi (Id., VIII, 450, *Scap.*, act. II, sc. 4) ; il s'enferma dans une chambre jusqu'à trois heures après midi, que M. de Chartres... déclara où il étoit (Rac., VI, 574, *Lett.*) ; je n'entendis plus parler d'elle, que quatre ans après, qu'estant allé voir un de mes amis à la campagne, je sceus qu'elle estoit dans son voisinage (Bussy-Rab., *Mem.*, I, 89) ; ensuite il alla penser pour se confesser le lendemain, qu'il communia avec une dévotion admirable (Id., *France Gal.*, I, 223) ; Ils (les bons taillis) sont en pâtures pendant toutes les saisons de l'année que les Bestiaux ne peuvent nuire au jeune Bois (*Tr. de la Police*, liv. V, tit. XVII, ch. 1, § 4).

2. La règle est copiée dans le *Tyrociniūm* de Delaunay (14).

Selon Bouhours, au nominatif, *elle* convient aux personnes et aux choses; aux cas obliques, il n'en est pas de même, on ne dit pas d'un homme qui aime la philosophie : *il s'attache fort à elle*.

Elle convient : 1° quand la chose se prend pour une personne ; 2° quand elle est entrelacée dans la période et ne finit point le discours : *c'est à elle qu'il s'attache* ; 3° elle peut finir le discours, à condition de l'employer avec une expression qui ne se dit que des personnes : *il entre en société avec elle* (la philosophie) (*Rem.*, 386-388).

Andry, sans être aussi net, essaie également de légiférer sur la matière (*Refl.*, 254). Th. Corneille, à propos d'une remarque de Vaugelas, rapporte aussi des avis qu'il a entendu émettre : on ne dit pas : *ce cheval est fougueux, ne vous approchez pas de lui*, ni : *je ne me fierois pas à lui*, mais : *ne vous en approchez pas, je ne m'y fierois pas*. *Lui* est légitime, cependant, pour à lui : *On lui a donné de l'éperon* (I, 177). Regnier se rallia à la doctrine de Port-Royal, en la corrigeant et en fournissant des exemples où la personnification est plus nette : *Dés qu'il plaira à la vérité de se montrer aux hommes, telle qu'elle est ; les hommes n'aimeront qu'elle, ils brusleront d'amour pour elle* (*Gr.*, in-12°, 258).

Cette correction est tout à fait dans l'esprit de la règle, et celle-ci, si on regarde bien les exceptions, est des plus nettes, puisqu'elle affirme qu'on emploie *lui* et *elle* pour représenter des personnes, sauf le cas où il s'agit de choses que l'esprit assimile à des personnes.

C'était là évidemment la tendance générale. Je ne veux pas dire qu'il n'y ait pas d'exemples contraires. Mais on voit Bossuet se corriger pour mettre sa phrase d'accord avec l'usage nouveau. Dans une lettre au cardinal Cibo, il avait d'abord mis : *Je croirois offenser une telle générosité si je n'avois recours à elle*. Il se corrige : *si je n'y avois recours* (*Six lettres publ.* par E. Jovy, 1912, 21).

Y. — Il est commun pour représenter des personnes : *Vous pouvez vous rendre semblables à luy* (Dieu), *la sagesse vous y égalera, si vous voulez le suivre* (*Pasc.*, *Pens.*, éd. Molin., I, 290) ; *Martel ne croyant pas qu'il* (le C^{te} d'Estrées) *en sût autant que lui à la mer, avoit eu peine à s'y soumettre* (*Bussy-Rab.*, *Corr.*, II, 306) ; *elle m'a paru toujours si sotté, que j'ai méprisé les gens qui s'y sont fort attachés* (*Id.*, *Ib.*, II, 96).

En parlant des choses, il arrive qu'on se serve de *lui* : *Qui vous aima sans sceptre et se fit votre appui, Quand vous le recouvrez, est bien digne de lui* (*Corn.*, V, 420, *D. Sanche*, v. 27-28) ; *Son chapeau*

avoit pour elle un si grand respect, qu'il n'osoit presque jamais luy toucher (à sa perruque) (Fur., Rom. bourg., I, 13)¹.

Mais on trouve y très fréquemment, avec le verbe donner en particulier : *Ils comptent les défauts pour des perfections, Et savent y donner de favorables noms* (Mol., V, 488, Mis., v. 715-716); *La grâce de la nouveauté est à l'amour ce que la fleur est sur les fruits : elle y donne un lustre qui s'efface aisément* (La Rochef., I, 144-145); *Il gâtera les meilleures choses par le mauvais tour qu'il y donnera* (Nicole, 1^{re} part., Ph. X, 6); *Quand j'ay dit que le mot de scene ne s'écrivoit point, c'est dans le sens et dans le tour nouveau qu'on y donne* (Bouh., Suit., 176).

LE. — Il continue, comme attribut du verbe être, à représenter des personnes aussi bien que des choses. Voici, parmi d'autres, un exemple particulièrement curieux : *Ce l'est, ou je consens à passer pour un fou. — Si c'est elle, je veux qu'on me coupe le cou. — Si ce ne l'est, je veux que, devant que je sorte.... — Moi, si ce l'est, je veux que le diable m'emporte* (Montfl., Ec. de Fil., act. IV, sc. 7); *Nicandre ! le seroit-ce ? essayons de l'apprendre* (Bours., Ment. qui ne ment. point, act. I, sc. 5). Andry eût voulu faire une règle : *L'est-ce se dit des choses, est-ce luy, des personnes* (Refl., 285).

LEQUEL. — Aux cas directs : Richelet, Furetière, dans leurs Dictionnaires, Andry dans ses Reflexions (526) comme Bouhours, dans ses Doutes (188), acceptaient encore, après Vaugelas et d'après lui, qu'on se servit de lequel pour éviter une équivoque. Thomas Corneille et l'Académie n'y contredisent point non plus (dans Vaug., I, 209-210)².

Néanmoins Regnier-Desmarais préférerait qu'on se servit d'un autre tour pour ôter l'ambiguïté (Gr., in-12°, 283). Il est employé, ajoute-t-il, dans les Édits, Ordonnances, Traités, mais la langue répugne à l'employer ailleurs (Ib., 285-286).

Les exemples, au sujet surtout, sont peu nombreux. Ils se justifient souvent par le désir d'éviter toute équivoque : *il n'y avoit que ceux de cette famille, lesquels pussent exercer la sacrificature* (Rac., III, 591, Ath., Préf.). Génin prétendait qu'on n'en trouvait pas d'exemple chez Molière après *L'Etourdi* et *Le Dépit amoureux*. C'est exagéré. On est assez étonné de le rencontrer fréquemment chez un puriste comme Bussy : *il alla demander au Prince le Gouvernement de Fleix, vacant par la mort du Chevalier, lequel il obtint*

1. Dans le Sermon sur l'Ambition, 1662, Bossuet a éprouvé un souci de style. A un tombeau pour graver sur lui, il substitue : pour y graver dessus, puis enfin efface y (2^e p., éd. Leb., IV, 458, et note 3).

2. Cf. Riches., Prise de Fribourg, 204.

(*Mem.*, I, 175); *Sa bibliothèque laquelle il va faire transporter au Louvre apres qu'il aura esté achevé de bastir* (*Chap.*, *Lett.*, II, 225).

Bussy emploie même l'adjectif : *j'attendray icy ce que deviendra l'affaire dont j'ai entretenu Vostre Altesse, laquelle affaire j'abandonneray avec la plus grande joye du monde si-tost qu'elle me témoignera avoir besoin de mon service auprès d'Elle* (*Mem.*, I, 198).

Il ne me semble pas téméraire d'attribuer à la même analogie qui avait rétabli la déclinaison *qui que* (cf. t. II, 318) les résultats qu'on constate ici. *I(l)-le*, *qui que* se correspondaient si bien, que *lequel* fut éliminé comme sujet et comme complément d'objet direct, malgré la tendance à distinguer choses et personnes. *Lequel* avait l'avantage de varier en genre, mais le rapport de cas était beaucoup plus important à marquer¹, et *lequel* ne le marquait pas.

Aux cas obliques : 1° GÉNITIF. — *Qui*. Il faut attendre la fin du siècle pour que les grammairiens prononcent nettement sur l'emploi de *qui* précédé d'une préposition. L'Académie, influencée par Vaugelas, acceptait encore qu'on s'en servit en parlant des animaux, surtout domestiques, mais, pour les choses, il fallait qu'elles fussent bien évidemment personnifiées (dans Vaug., I, 210; cf. 127). Regnier est plus formel : « La relation des bestes ou des choses ne s'exprime presque jamais par le Pronom *qui*. On ne doit pas dire *le cheval de qui je me sers*, mais *dont, duquel je me sers* » (*Gr.*, in-12°, 276).

Donc pour les choses, *duquel, dont, de quoi*; pour les personnes : *de qui, duquel, dont*. Voilà quelle était en gros la règle².

On prétendit descendre à d'autres détails.

Dont, excellent pour représenter personnes et choses, en tous nombres et genres, devait être écarté chaque fois qu'il faisait équivoque : *c'est la cause de cet effet, dont je vous entretiendray; duquel, quoique toujours rude, valait encore mieux* (Vaug., I, 208, II, 30, I, 173; cf. d'Aisy, *Gén.*, 116-118).

De qui ne convenait pas après le substantif, comme ici : *Le Prince à la vengeance de qui les François s'obstinèrent* (Bouh., *Rem.*, 403-406), il fallait dire *duquel* (cf. d'Aisy, *Gén.*, 114; L. de Templ., *Entr. à Madonte*, 131; Chifflet, 1700, 53)³. Regnier-Desmarais ne

1. On a vu au xvi^e siècle des confusions de *il* et de *elle*.

2. Elle est souvent violée encore, et *de qui* s'emploie en parlant de choses : *C'est un art de qui l'imposture est toujours respectée* (Mol., V, 193, *D. Juan*, act. V, sc. 2); *Une paix de qui les douceurs... Feront couler tes destinées* (Rac., IV, 55, v. 62-64); *Celui de qui la tête au ciel étoit voisine, Et dont les pieds touchoient à l'empire des morts* (La Font., I, 127-128, v. 31-32).

3. *Trois regimens d'infanterie, l'un desquels au nombre de dix-huit cens hommes Sa Majesté avoit donné à mon pere* (Bussy-Rab., *Mem.*, I, 14).

confirma pas cette règle, et accepta ici *de qui* : *C'est une femme de la conduite de laquelle ou de qui on ne peut douter* (Gr., in-12°, 287). En revanche, *duquel* est nécessaire, si le substantif est sujet : *un homme... la vertu duquel est hors de soupçon* (Ib., 287)¹.

Dont était exclu en tous cas. On ne s'expliquerait guère une semblable insistance à ce sujet, si on ne se souvenait de certaines phrases : *Je ne saurois vous donner nulle espérance pour ce pauvre enfant, car il est celui dont on doute le moins de la mort* (M^{me} de Maint., Lett., I, 18).

De quoi n'est pas très commun, mais on le trouve : *Et cette joie encor de quoi vous murmurez* (Mol., II, 327, D. Garc., v. 1838).

2° DATIF. — *A qui* continua à bénéficier d'une certaine tolérance, plus large que pour *de qui*. A l'Académie, on dut recourir à un vote pour faire passer la remarque de Vaugelas (I, 125-129). Encore, sur l'observation d'un membre, qu'on disait très bien : *C'est un cheval à qui j'ai fait faire un mors tout neuf*, quoiqu'il n'y ait aucune personnalité, l'exception fut étendue, et on admit *à qui* pour les animaux domestiques et aussi pour les choses morales : *Ces caresses touchantes à qui* (Mol., VII, 160, Av., act. IV, sc. 1); *Mais un pressant scrupule à qui j'ai dû céder* (Th. Corn., D. Juan, act. I, sc. 3); *Je me suis fait une façon de vie A qui les souverains pourraient porter envie* (Regn., Mar. de la Fol., sc. 1); *c'étoit là une de ces figures d'élocution, à qui les Grecs ont donné de si beaux noms* (Opusc. div. Acad., 251); *vous prier de faire marcher votre Regiment d'infanterie par Nevers, afin de servir d'escorte à mon canon, à qui j'envoie demain ordre de s'embarquer* (Bussy-Rab., Mem., I, 388).

A quoi se maintient, malgré des avis partagés. Ainsi Marguerite Buffet écrivait : *le désordre auquel, et non pas à quoi* (N. O., 60), pendant que d'autres trouvent ce dernier élégant : *Quoi que surpris d'un compliment à quoy je ne m'attendois pas, je ne perdis point la tramontane* (Bours., Lett. nouv., I, 215); *Cette résignation... me sauva de l'opération à quoi les médecins m'avoient alors condamné* (Bussy-Rab., Corr., IV, 3); *la Charge de Mestre de camp... est un poste à quoy les favoris des Princes du Sang n'oseroient aspirer* (Id., Mem., I, 256); *je luy écrivis une lettre à quoy elle ne fit point de réponse* (Id., Ib., I, 89); [Il] fut obligé de payer une grosse amende, *à quoi il fut condamné* (Regn., Divorce, act. III, sc. 6); *une poupée avec quoi on se joue* (Id., Att.-moi sous l'orme, sc. 13). On trouve même *à quoi* représentant un antécédent au pluriel : *ne vous plaignez*

1. Cf. *Belastre fut le personnage du nom duquel le traité fut remply* (Fur., Rom. bourg., II, 45).

pas de ces répétitions à quoi vous dites que vous êtes sujette (Bussy-Rab., *Corr.*, IV, 133); *je ne leur fournis que des sujets d'entretiens solides, à quoy l'Esprit et l'Ame peuvent faire quelque gain* (Petit, *Dial. sat. et mor.*, 7); *à peine vous en laisseroient-ils* (les comédiens) *lire un Acte entier, sans vous faire je ne sçay combien d'objections, à quoy il vous seroit impossible de répondre* (Bours., *Lett. nouv.*, I, 273). Et Andry de Bois-Regard estime que, si quelques scrupuleux ne veulent jamais dire à quoy au pluriel, ils se gênent mal à propos (*Suit.*, 3). Regnier accepte aussi : *les malheurs à quoy on s'expose*, en ajoutant toutefois : « il seroit peut-estre mieux de se servir des pronoms *ausquels, auxquelles* » (*Gr.*, in-12°, 288-289).

Où continue à s'employer pour *auquel* (voir p. 867). Il n'est pourtant plus au gré de tout le monde. Sur cette phrase de La Bruyère : *ce genre d'écrire où je me suis appliqué*, le Censeur remarque : « Cet où ne me paroît pas bien françois ; il falloit un datif, *auquel* » (*Sent. crit. s. les Caract.*, 540)¹.

3° APRÈS PRÉPOSITIONS DIVERSES. — *Qui*, en parlant de personnes, n'est pas usité derrière toutes les prépositions. *Pour qui, avec qui, etc.*, sont communs, mais *lequel, lesquels* sont seuls usités derrière *parmi, entre*. Ailleurs on se sert indifféremment de l'un ou des autres : *Et cet habit vous donne un air de gravité Sur qui vous vous pouvez fier en sûreté* (Montfl., *Dame méd.*, act. I, sc. 1); *Cela vient d'une sérosité, Par qui le périoste est souvent picoté* (Id., *Ib.*, act. II, sc. 5); *dans une étrange apparition par qui j'en fus réveillé* (Cyr. de Berger., *Estat et Empire du Soleil*, 205).

En parlant de choses, *qui* est définitivement écarté. L'Académie ne veut plus des phrases de Vaugelas : *Un cheval... sur qui j'estois monté* (I, 127-128 ; cf. *Apoth.*, 167). Les exemples se comptent.

Quoi avait été accepté par Vaugelas. Mais ceux des grammairiens qui ne sont pas de simples copistes refusèrent de le suivre. Ainsi

1. Cf. *Capable des plus hauts desseins où une princesse puisse s'élever* (Boss., *Or. fun. Henr. d'Angl.*, éd. Rébell., 159 ; cf. *Id.*, *Ib.*, 158); *Voilà donc le triomphe où j'étois amenée* (Rac., III, 185, *Iph.*, v. 693); *Le seul où mes regards prétendoient s'adresser* (Id., II, 83, *Andr.*, v. 864); *une affaire où il a su que vous preniez intérêt* (La Bruy., I, 354, *Des grands*); *Mais les transports affreux où sans cesse m'expose* (Th. Corn., *Max.*, act. I, sc. 6); *Madame, une visite où vous ne songiez guère* (Id., *Comt. d'Org.*, act. III, sc. 4); *Quel malheur est le mien, Qu'il faille me resoudre à vivre infortunée, Ou rougir du recit où je suis condamnée !* (Id., *Feint. Astrol.*, act. III, sc. 2); *Si vous savez, Monsieur, le secret où je pense* (Id., *Ib.*, *ib.*); *Je veux rompre l'hymen où son amour aspire* (Regn., *Le Joueur*, act. I, sc. 9); *Le corps, ce poids honteux, où l'âme est asservie, T'occupera-t-il seul le reste de ta vie ?* (Id., *Démocrite*, act. I, sc. 4); *Apprenez que la Gloire où le Ciel nous appelle* (Boil., *Ép.*, XII, v. 159 ; cf. v. 162); *cette hauteur divine Où jamais n'atteignit la faiblesse latine* (Id., *A. P.*, ch. III, v. 79-80); *et tous les mariages Où l'on voit tous les jours les parents disposés, Ne s'accomplissent pas, pour être proposés* (Montfl., *Trigaudin*, act. V, sc. 1); *il n'est pas moins dangereux d'interdire un commerce où l'on n'avait pas songé qu'il est difficile d'en rompre un bien établi* (Hamilt., *Gram.*, 216).

Chevreau, qui disait toujours : *le cheval sur lequel, non sur quoi j'ai été blessé, la colonne sur laquelle, non sur quoi il a mis un chapeau, l'épée dont, de laquelle, avec laquelle il m'a blessé.* « Et la raison est que *quoi* n'est point un pronom Relatif et qu'il ne doit pas être employé pour *qui*, ou *lequel*,... quand il est précédé de quelque nom » (*Œuv. mesl.*, I, 467).

L'Académie était un peu moins formelle ; elle acceptait qu'on fit usage de *quoi* pour représenter deux substantifs de différents genres : *on leur reprochera l'aveuglement et la dureté avec quoy ils l'ont poursuivy*, encore pour bien parler vaut-il mieux l'éviter, « *Quoi* se met plutôt en certaines occasions où il se fait comme une resumption de tout le discours, et non pas immédiatement après des substantifs (*c'est de quoy il s'agit, c'est à quoy il s'occupe*) » (*Tall., Décis.*, 145-146). Ces déclarations sont très importantes. Elles constatent un fait nouveau. *Quoi* devient le représentant de l'indéterminé¹.

PRONOMS RAPPORTÉS A UN NOM SANS ARTICLE. — On ne peut rapporter un pronom qu'à un nom intégral, c'est-à-dire qui est accompagné d'articles ou de mots équivalents. C'est là une doctrine générale, dont nous n'avons qu'à passer en revue les applications.

POSSESSIFS. — On ne doit pas dire, observe d'Aisy : *De quoy les Juges n'estant pas d'avis, on dépêcha à l'Empereur, pour sçavoir le sien*, parce que *d'avis* étant indéfini, le pronom défini *le sien* ne peut s'y rapporter (*Gén.*, 126).

Les exemples sont assez rares : *donner ordre à MM. de Brassac et de Parabère de le venir trouver et de recevoir les siens* (*La Rochef.*, II, 464). Boileau avait écrit : *Les vers ne souffrent point de médiocre Auteur, Ses écrits en tout lieu, sont l'effroi du Lecteur.* Il changea le texte par la suite.

RELATIFS. — Andry rapporte et condamne cette phrase de Vaugelas : *Quand les hommes s'abandonnent une fois à la fortune, elle les rend plus avides de gloire que dignes de la posséder* (*Suit.*, 297). Il donne d'autres exemples encore de cette même faute, qu'il avait condamnée déjà (*Refl.*, 533).

1. Voici des exemples de l'ancien usage : *j'ai une petite barque et des gens, avec quoi fort facilement je prétends enlever la belle* (*Mol.*, V, 93, *D. Juan*, act. I, sc. 2) ; *Le grand secret pourquoi je vous ai tant cherché* (*Id.*, I, 444, *Dép. am.*, v. 132) ; *Ces libres vérités sur quoi s'ouvre mon âme* (*Id.*, II, 258, *D. Garc.*, v. 444) ; *Ce n'est pas le bonheur après quoi je soupire* (*Id.*, IV, 461, *Tart.*, v. 926) ; *cette redite ennuyeuse de maximes, sur quoy se jettent toujours ces Ecrivains féconds* (*Petit, Dial. sat. et mor.*, 9) ; *la beauté des chevaux sur quoi les pages... étoient montés* (*M^{me} de Maint.*, *Lett.*, I, 8) ; *il y a mille autres choses sur quoi il faut que j'aye l'œil au guet* (*Du Verd.*, *Le Flatt.*, act. V, sc. 2) ; *Et des chausses de cuir dans quoi j'aurois dansé* (*Montfl.*, *Crisp. gent.*, act. I, sc. 2).

L'usage ancien n'avait pas en effet disparu : *Ceux qui écrivent par humeur sont sujets à retoucher à leurs ouvrages : comme elle n'est pas toujours fixe, et qu'elle varie en eux selon les occasions...* (La Bruy., I, 118, *Des ouvr. de l'espr.*).

Bouhours a censuré : *Ceux qui auront plus d'inclination pour les discussions particulières la pourront satisfaire* (D., 177) ; *il avoit tant de chaleur à la guerre, qu'elle l'empeschoit de faire des réflexions* (Rem., 148).

Toutefois, il admet certaines exceptions : *Si vous ne me faites justice, je me la feray moy-mesme. Il est bien plus sûr de recevoir conseil que de le donner. Elles vivent en closture, mais elles n'en font point de vœux, et ne la gardent que par une sainte observance. Au lieu de le on peut employer en qui est moins déterminé et se rapporte mieux à un nom indéterminé : « j'ay raison de me plaindre, et vous n'en avez pas de m'accuser. Si néanmoins il ne suivoit point de verbe, ni après raison, ni après vous n'en avez pas, on pourroit employer le. De même on dit bien : il a tort et je ne l'ay pas »* (Rem., 129-130 ; cf. d'Aisy, *Gén.*, 125).

Comme il est facile de le deviner, rien qu'aux réserves de Bouhours, il s'en faut de beaucoup qu'on se soumette à la règle : *je parle avec franchise : Bannissant les témoins, vous me l'avez permise* (Corn., VI, 398, *Sert.*, v. 829-830) ; *voyant un cavalier auprès de moi qui vouloit remonter à cheval, je le lui ôtai* (La Rochef., II, 127) ; *ce n'a pas été sans raison ; la voicy* (Pasc., *Prov.*, 108 ; cf. *Pens.*, éd. Molin., I, 74, etc.) ; *un retour à la volonté de Dieu, ... fait prendre patience : prenez-la donc* (Sév., IX, 334) ; *J'ai fait vœu d'être veuve, et je le veux tenir* (Regn., *Le Bal*, sc. 4) ; *Saint Germain qui ne vouloit pas s'engager à la quitter qu'il ne nous eust vû prendre congé d'elle, ne le voulut pas prendre qu'après nous* (Bussy-Rab., *Mem.*, I, 66) ; *mais je luy rends justice, et je me la rends aussi* (Bours., *Lett. nouv.*, I, 258) ; *Si ces Messieurs demandent pardon pour leur titre, je le leur accorde de grand cœur* (Entr. de Cl. et d'Eudoxe, 200) ; *je leur dois... cette justice qu'ils me la rendoient, autant qu'il leur étoit possible* (Bours., *Lett. nouv.*, I, 256) ; *faites miséricorde, afin que vous la receviez* (Boss., *Aumône*, éd. Leb., V, 38) ; *Il vaut mieux recevoir chez soi compagnie, que de l'aller chercher en Ville* (Dancourt, III, 13, *Les bourg. à la mode*, act. I, sc. 3) ; *Je crois avoir raison. — Vous l'avez en effet* (Id., IX, 372, *La Trah. punie*, act. V, sc. 8) ; *Comme je vous fais justice... faites-la moi aussi* (M^{me} de Maint., *Lett.*, I, 124-125) ; *il ne vous a point fait réponse, il ne vous la fera pas ; il ne sait que vous dire* (Bussy-Rab., *Corr.*, IV, 101).

En est aussi commun que le ou la dans ces sortes de phrases : Il n'y a point de gens qui aient plus souvent tort que ceux qui ne peuvent souffrir d'en avoir (La Rochef., I, 178); Il faut regarder où il fait jour, et en approcher ce que l'on veut faire entendre (Nicole, II, Partie C, VI, 36); et se veut racquitter auprès de vous en disant que j'ai eu tort : Je n'en puis jamais avoir avec lui (Sév., II, 232); ils veulent être poètes, à quelque prix que ce soit. Pour mon malheur ils croient que j'en suis un (Rac., VI, 469, Lett.); Jugez après cela si vos lettres nous font plaisir, elles qui en feroient à toute la cour (Bussy-Rab., Corr., IV, 68); pensant mal de tout le monde, il n'en dit de personne (La Bruy., I, 323, De la cour); Si celui qui est en faveur ose s'en prévaloir (Id., I, 307, Ib.).

Voici un exemple-type où on rencontre à la fois *le* et *en* : *Mais dites-moi puis que vous avez quelquefois raison, pourquoy ne l'avez-vous pas toujours ? Je veux que vous ayez raison, quand vous unissez deux personnes ; mais l'avez-vous encore, quand vous les separez ? Si Tyrcis a eü raison d'aimer Philis, en a-t'il quand il ne l'aime plus ? En a-t'il quand il quitte Philis pour Caliste ? Quelle excuse trouverez-vous à son inconstance ? (Le Pays, Am., am. et amour., 63).*

CONJONCTIFS. — On se souvient que Vaugelas avait posé la doctrine. Un pronom *qui*, *lequel*, ne peut se rapporter qu'à un nom accompagné d'un article (cf. t. III, 422). Port-Royal bâtit sur cette donnée une théorie qui vaut d'être rapportée tout entière, comme un spécimen de grammaire logicienne.

Dans l'usage présent de notre langue, on ne doit point mettre de *qui* après un nom commun, s'il n'est déterminé par un article ou par quelque autre chose qui ne le détermine pas moins qu'un article.

Les déterminations autres que l'article et équivalent à un article sont :

1° *Les noms propres, qui sont déterminés par eux-mêmes : Il imite Virgile qui est le premier des Poètes.*

2° *Les vocatifs, déterminés par nature : Ciel qui connaissez mes maux.*

3° *Ce, quelque, plusieurs, les noms de nombre, comme deux, trois, etc., tout, nul, aucun, etc., déterminent aussi bien que les articles.*

4° *Dans les propositions négatives, les termes sur lesquels tombe la négation sont déterminés à être pris généralement par la négation même, dont le propre est de tout ôter.... Il n'y a point d'injustice qu'il ne commette. Il n'y a homme qui sçache cela.*

5° *Dans les propositions affirmatives le sujet attire à soy l'attri-*

but, c'est à dire le détermine. On dit donc bien : Je suis homme qui parle franchement, parceque homme est déterminé par je : Ce que la grammaire elle même prouve, car on dit je suis homme qui ay bien veu des choses, plustost que, qui a bien veu des choses.

6° *Les mots, sorte, espece, genre et semblables, déterminent ceux qui les suivent ; qui pour cette raison ne doivent point avoir d'article. Une espece de bois qui est fort dur.*

7° *La particule en, dans le sens de l'ut latin, il vit en Roy, enferme en soy-mesme l'article, valant autant que comme un Roy. D'où : Il agit en Roy qui sçait regner, est bien dit.*

8° *De seul devant un plurier, est souvent pour des, qui est le plurier de l'article un... On dit donc, conformément à la regle ; il est accablé de maux qui luy font perdre patience.*

9° *Dans les façons de parler : C'est gresle qui tombe. Ce sont gens habiles qui m'ont dit cela : la règle n'est pas violée, parce que le qui ne se rapporte point au nom qui est sans article, mais à ce. Ce qui tombe c'est la gresle (Grammaire générale, 79-82).*

Les remarqueurs sont presque tous d'accord sur cette question (Mén., *O.*, I, 363; Bouh., *D.*, 167; A. de B., *Refl.*, 533). Les quelques exceptions qu'ils notent confirment la règle générale : *Les Rois ne souffrent point de Courtisans qui ne soient bons à quelque chose* (Mén., *O.*, I, 365); *Avarice, qui causez tant de maux* (d'Aisy, *Gén.*, 122-124)¹. L'Académie sanctionne cette loi de la langue moderne (dans Vaug., II, 103; cf. Buffier, 162).

Cependant les exemples contraires sont fort nombreux, les grammairiens eux-mêmes constatent combien les écrivains se plient difficilement à l'usage. Voici des phrases que cite Bouhours : *S'ils ont esté les premiers auteurs du peché, ils ont esté les premiers modeles de penitence qu'ils ont faite d'une manière qui nous est incomprehen-sible* (*Hist. du N. et V. Test.*, 8, dans *D.*, 167); *Leurs yeux estoient encore appesantis de sommeil que leur causoit la tristesse dont ils estoient abbattus* (*Hom. de S^t Chrys.*, III, 590, dans *D.*, 168). — Il y en a bien d'autres : *nous sommes medecins, qui voyons clair dans votre constitution* (Mol., VII, 278, *Pourc.*, act. I, sc. 8); *Combien de gens font-ils des récits de bataille Dont ils se sont tenus loin ?* (*Id.*, VI, 367, *Amph.*, v. 198-199); *changea sa prison en exil, où il a été bien des années* (S^t-Sim., III, 150); *qui l'ayant vu en justeaucorps, sur lequel il y avoit de l'or, lui avoit dit tout surpris* (*Menagiana*,

1. Thomas Corneille fait remarquer qu'on dit parfois : *le peu de forces qui me sont restées*, aussi bien que *le peu de forces qui m'est resté*, et que dans le premier cas le relatif s'accorde avec *forces* qui est un nom sans article. L'Académie approuve Vaugelas (II, 103).

II, 216); *Que la royauté de Jésus soit écrite en langue hébraïque, qui est la langue du peuple de Dieu* (Boss., *Circonc.*, 1653, éd. Leb., I, 269); *ils étoient surtout extrêmement forts en cavalerie, dans laquelle les Estradiots étoient ceux qui se faisoient le plus redouter* (Id., *Hist. de Fr.*, XIII, éd. Bloud, X, 154; cf. *Lett. div.*, 1685, éd. Bloud, XI, 82); *après que la nuit vous aura donné conseil, qui sera apparemment de nous séparer* (Sév., V, 340).

Il y a plus. Furetière se demande si on a eu raison de faire une règle. Elle n'est nullement vraie à l'égard de l'article indéfini pluriel. Ex. : *C'est un paquet de Lettres qui sont adressées à différentes personnes*. Et, pour ce qui est du singulier, il y voudrait mettre cette différence, que dans les choses morales il faut la suivre, et dans les choses matérielles s'en dispenser. *Il joua une partie de Trictrac, qui est un jeu où il n'est pas fort sçavant est bien dit; Un témoignage d'affliction qui est extrêmement grande est mal*.

« Lorsque le nom sans article est précédé d'une preposition, il faut distinguer : quand il suit *avec* ou *sans*, le nom forme une locution adverbiale, qui n'a point de pronom relatif, ou, s'il y en a un, il se rapporte à l'ensemble de la phrase avec ellipse de *ce* : *Il fait cela avec avarice, [ce] qui est un grand défaut*.

« Précédé de *par*, le nom sans article admet un relatif, parce qu'il y a des paroles sous-entendues, dont la suppression est élégante : *Il a fait cela par avarice, qui est capable de tout = Il a fait cela, étant inspiré par l'avarice qui est une passion capable de tout. Pour ne se joint pas avec les substantifs, mais précède les verbes substantifiés, et personne n'oseroit condamner la phrase : Il a fait cela pour vaincre, qui est le but de tous les conquérans* » (*Rem. nouv. sur la l. fr.*, 235 et suiv.)¹.

LE CAS INVERSE. — Quand on a exprimé un substantif avec article, est-il loisible de le reprendre par un pronom, si, dans le deuxième membre de phrase, il y a d'habitude un nom sans article, qui fait partie d'une locution toute faite?

Bouhours estime que non. Il vaut mieux répéter un nom que de faire une équivoque avec ce mot. « J'aurois de la peine à dire : *Minerve, qui avoit eü un soin tout particulier des interests d'Ulysse, prit celui d'obtenir de Jupiter un brouillard épais* » (*Suit.*, 91; cf. *Rem.*, 20-21). La locution est : *prendre soin*.

1. Furetière confond. Il s'agit ici de ce tour si commun où *qui* serait précédé en langue moderne de *ce*. On trouve plus hardi encore : *c'est une fille qu'on a gâtée comme fille unique et comme bourgeoise, qui sont les gens qui élèvent le plus mal leurs enfans* (*M^{me} de Maint.*, *Lett.*, I, 94).

ACCORD DES REPRÉSENTANTS. — Par syllepse les relatifs représentaient parfois des antécédents grammaticalement différents d'eux, comme le montrent ces deux exemples de Nicole : *Je crois donc que la lecture de ce livre pourrait être plus utile à ceux qui instruisent les enfants qu'aux enfants même, et qu'ils s'en pourroient servir avantageusement pour leur apprendre dans l'entretien et dans les occasions tous les mots particuliers de chaque art, de chaque profession que la lecture de ce livre lui rendra présents, sans les obliger de l'apprendre en particulier par une étude pénible et ennuyeuse* (II^e part., C, XXVIII, 55); *C'est un avis general et qui est d'une très grande importance pour les maitres, d'avoir extrêmement present tout ce qu'ils doivent montrer aux enfants, et de ne se contenter pas de les trouver simplement dans leur memoire lorsqu'on les en fait souvenir* (ib., C, XXIX, 55); *Notre faible imagination, ne pouvant soutenir une idée si pure, lui présente toujours quelque petit corps pour la revêtir. Mais après qu'elle a fait son dernier effort pour les rendre bien subtils* (Boss., *Serm. s. la Mort*, éd. Rébell., 300).

On montra une certaine tolérance : *Elle a perdu un œil, c'est dommage, elle les avoit beaux ; on avoit peine à luy voir mettre la main au plat, parce qu'il les avoit sales, furent qualifiées de constructions bizarres, mais autorisées* (Tall., *Décis.*, 13); cf. *Un Juge fit lever la main à un Teinturier ; et comme les Teinturiers les ont ordinairement noires...* (Chois., *Journ.*, 298). En revanche on voit des grammairiens aller jusqu'à prétendre que *il, lui*, au singulier, ne peuvent pas représenter les noms collectifs *Assemblée, Conclave*, etc. : *le Roy d'Angleterre, après avoir fait assembler son Parlement, dépêcha un Seigneur pour luy dire de sa part ; comme néanmoins on ne peut pas mettre le pluriel, il faut tourner autrement : pour dire, de sa part, à cette grande Assemblée* (Apoth., 145-146).

L'ANTÉCÉDENT DES POSSESSIFS. — Le possessif doit, lui, avoir un antécédent avec lequel il soit rigoureusement en accord grammatical.

A. *Emploi du possessif à plusieurs possesseurs.* — La règle générale était facile à appliquer ; il n'y avait que des Gascons pour dire : *avoir tous les vices en son extrémité* (Al., *Nouv. Rem.*, 421).

Mais des questions délicates se posaient. D'abord deux antécédents au singulier auraient-ils, le cas échéant, le possessif de la pluralité : *Un Ministre renonce pour vous à sa politique, un Philosophe à sa morale, sans interesser leur réputation ? Ce leur faisait de la peine à Bellegarde* (Eleg., 402).

B. *Accord.* — Quand le possessif était incontestablement celui de la pluralité, restait à savoir s'il fallait ou non le mettre, ainsi que le substantif qui l'accompagnait, au pluriel : *Ils aimèrent mieux*

sacrifier leurs arbres signifie que chacun avait au moins un arbre, mais pas nécessairement qu'il en avait plusieurs. *Leur arbre* n'est pas absurde. Et, si je remplace *arbre* par *maison*, c'est le singulier qui convient, chacun n'en ayant probablement qu'une.

Cela ne veut pas dire que le singulier s'impose sans conteste ; il est certain que chacun n'a qu'une *vie*, et que, si l'on peut dire : *ils sacrifièrent leur vie*, rien n'empêche de considérer d'ensemble le sacrifice fait par tous et de mettre le pluriel : *ils sacrifièrent leurs vies*.

En somme, il s'agit dans ces cas-là de choisir entre deux façons de regarder et d'exprimer les faits, l'une où l'on s'attache à chaque acte individuel, l'autre où on regarde l'ensemble. Peut-être eût-il convenu de laisser le libre choix. On eût sans hésiter mis le nombre qu'il fallait dans : *Après la révocation de l'édit de Nantes, les protestants abandonnèrent leurs biens et leur patrie, plutôt que de renoncer à leur foi*. Là où il y avait doute, une *s* de plus ou de moins n'eût rien gâté. Mais les grammairiens ne pensèrent pas ainsi.

Bérain donne déjà une règle : *Ils sacrifièrent tous leur vie*, et non *leurs vies*. On ne peut attribuer la chose en question à une seule personne qu'au singulier (*Nouv. Rem.*, 126-127). L'homme compte peu, mais j'ai voulu signaler son observation : c'est la première d'une longue série¹.

ACCORD DE *LE* REPRÉSENTANT UN ADJECTIF. — Après Vaugelas, la règle qui concernait *le* représentant un adjectif fit fortune (cf. t. III, 483). Marg. Buffet enseignait déjà qu'alors il demeurerait invariable : *Etes-vous malade ? Je le suis* (*N. O.*, 59). Alcide de S^t-Maurice (83), Bérain (*Nouv. Rem.*, 85) ne sont pas moins formels. Malgré cela, nous savons que certains puristes (Patru, paraît-il, était du nombre) y trouvaient trop de raffinement, et on a souvent cité à ce propos, d'après le *Menagiana*, un mot plaisant de Madame de Sévigné disant qu'elle croirait avoir de la barbe, si elle disait : *je le suis*². Mais Bouhours (*Rem.*, 580), Th. Corneille et l'Académie considérèrent la règle comme indispensable (dans Vaug., I, 88-89)³. On la trouve désormais partout (L. de Templ., *Entret. à Madonte*, 180 ; Regnier-Desm., *Gram.*, 311-312).

1. Il faut comparer ce qu'on dit dans des cas analogues, quand il s'agit de l'article : *Décider des vies et des fortunes* paraît moins en usage que : *de la vie et de la fortune* (*Sent. crit. s. les Caract.*, 469 ; cf. 398).

2. « M^{me} de Sévigny s'informant de ma santé, je lui dis : Madame, je suis enrhumé. Je la suis aussi, me dit-elle. Il me semble, Madame, que selon les règles de notre langue, il faudrait dire : *Je le suis*. Vous direz comme il vous plaira, ajouta-t-elle, mais pour moy je croirois avoir de la barbe si je disois autrement » (*Menagiana*, I, 27-28).

3. Voir à ce sujet *Lex. de Corneille*, II, 40, et *Ztschft. f. nfr. Sprache u. L.*, III, 294.

Les exemples du féminin se rencontrent encore en plein XVIII^e siècle. Godefroy (*Lex. de Corn.*) en a réuni un assez grand nombre, auxquels il serait facile d'en joindre de nouveaux : *Mon étoile est d'être malheureuse ; j'ai commencé à l'être dès l'enfance, je le serai toujours.* — *Vous ne la seriez plus, Zaïde, si vous daigniez approuver* (Palaprat, *Muet*, act. IV, sc. 2) ; *Elle est fille ! Il est vrai, je la suis* (Bours., *Ment. qui ne ment. point*, act. I, sc. 5) ; *Mais l'amour est aveugle, et je la suis aussi* (Id., *Ib.*, act. I, sc. 6) ; *L'on se moqua fort de moi, de m'être fait malade par la crainte de la devenir un jour* (M^{lle} de Montp., *Mém.*, 348).

Le conflit était curieux. L'analyse la plus simple portait à accorder *le*. Il tenait en effet la place d'un adjectif, c'est-à-dire du mot essentiellement variable et d'habitude accordé : *Je suis quoi ? affligée. Je la suis.*

Toutefois les grammairiens entendaient marquer que le pronom tenait dans ces propositions la place non pas d'un nom, mais d'un adjectif. Quand il remplaçait un nom, il changeait comme lui. On imagina que, lorsqu'il remplacerait un adjectif devenu « proadjectif », il resterait invariable pour marquer la différence de fonction. Singulière invention, qui a eu pourtant une belle fortune !

REPRÉSENTATION DE L'IDÉE VERBALE. — C'était l'usage d'employer *le* dans des phrases telles que : *Si nous établissons la confiance, comme elle l'est déjà de mon côté. Le* représentait là l'idée attributive contenue dans le verbe. Les grammairiens, logiciens ou non, se déclarèrent unanimement contre ce tour illogique, où on passait sans scrupule de l'actif au passif. Bouhours, dans les *Doutes*, soumit à la censure une phrase de M. de Sacy : *Il ne voulut pas envelopper ce Prince comme l'avoit esté Pharaon.* Il fallait dire : *Il ne voulut pas que ce Prince fût envelopé* (146 ; cf. Ross., *o. c.*, 151). Andry de Bois-Regard a une théorie analogue : « *Il ne faut point que cela vous gesne, car on ne doit point l'estre en ces occasions.* Il faut dire : *on ne doit point estre gesné.* La raison en est que le verbe qui précède estant à l'actif, ne scauroit se sous-entendre après pour un infinitif passif » (*Refl.*, 550). Th. Corneille revint à la charge et condamna : *je le traiterai comme il mérite de l'estre ; Cette femme est belle, et j'aurois un grand penchant à l'aimer, si ce qu'on m'a dit de son inconstance ne la rendoit indigne de l'estre* (dans Vaug., I, 88-89). La règle parut juste en général. Des grammairiens de second ordre la reproduisent (Belleg., *Eleg.*, 102). Cependant Regnier-Desmarais protesta et accepta la phrase blâmée par Th. Corneille. Il accepta de même : *il n'est pas permis de con-*

damner après leur mort ceux qui ne l'ont pas esté pendant leur vie (Gram., 315)¹.

On en vint même à discuter : *les malheureux ne le sont pas toujours*. Th. Corneille s'en prend à : *S'il est libéral, nous le sommes comme lui* (dans Vaug., I, 88). Cf. « Cette expression ne paroît pas régulière, il falloit dire, *les malheureux ne sont pas toujours malheureux, ou ne sont pas toujours dans le malheur,...* le ne se peut pas rapporter exactement à *malheureux*, parce qu'on est accoutumé à le rapporter ailleurs, comme en cet exemple : *Les méchants sont toujours dignes de pitié, mais les malheureux ne le sont pas toujours* » (Sent. de Cléarque, 99)².

LIBERTÉ DANS L'EMPLOI DE EN ET DE Y. — EN. — Il exprimait souvent la cause, et aussi le moyen : *Je crois que j'en suis brouillée avec le Coadjuteur* (Sév., IV, 158); *après la pluie vient la pluie. Tous nos ouvriers en ont été dispersés* (Ead., II, 250); *les nuages qui avaient paru au commencement en furent bientôt dissipés* (Boss., Or. fun. Henr. de Fr., éd. Leb., V, 524, var.); *La compagnie ne se put tenir de rire de cette naïveté, surtout Hyppolite en éclatta* (Fur., Rom. bourg., I, 130-131). Ces tours ne sont nullement discutés, mais Bouhours entend les régulariser. On dira bien : *J'avois de l'argent et j'en ay acheté une maison, parce qu'on dit acheter quelque chose de son argent*, mais il est incorrect d'écrire : *il avoit de bonnes troupes et il en a gagné la bataille*, parce qu'on dit : *gagner la bataille avec des troupes* (Rem., 266). Cela revient à dire que en remplace un complément précédé de la préposition de. Bary raffine sur Bouhours. Voici une mauvaise phrase : *Il ne fait estat que de l'argent; et tous ses soins ne tendent qu'à en avoir*. On ne dit pas *avoir d'argent*. Ce serait bien s'il y avait : *qu'à s'en fournir* (Secrets, 172)³.

Les écrivains vont beaucoup plus loin dans la liberté : *Il aime le Comte d'Estrées, et dit qu'il a bien voulu être son ami, mais que le maréchal a refusé d'en être* (Sév., IX, 153); *je vous donne les conseils d'une vraie amie; et ceux qui vous parlent autrement*

1. L'Académie se montra aussi assez libérale. *Si tost qu'il fut arrivé, il fit fortifier les lieux qui y avoient le plus de disposition* lui parut une phrase peu régulière, qu'il fallait éviter en écrivant, mais pourtant élégante (Tall., Décis., 60).

2. Saint-Simon, qui ne se souciait guère des règles, représentait par un le ayant valeur d'adjectif un substantif antérieur : *il ne voulut voir que peu d'amis. Il l'étoit fort de mon père* (III, 151).

3. Cf. *Le Latin, l'Italien et l'Espagnol sont riches en diminutifs, si c'est richesse à une Langue d'en avoir* (Mén., O., II, 388); *Vous n'avez qu'à aller puiser de l'eau à la fontaine, et, quand une pauvre femme vous demandera à boire, lui en donner bien honnêtement* (Perrault, Cont., 418).

n'en sont point (Ead., III, 8); *Il n'est pas besoin de dire qu'il y venoit aussi des muguets et des galans, car la consequence en est assez naturelle* (Fur., Rom. bourg., I, 9); *Nous aimons... et comme on lui en eut demandé la raison* (Menagiana, II, 356); *Je voudrois... qu'il fist des vers de commande pour les filles de la reyne, et sur toutes les aventures du cabinet; qu'il en contrefist mesme l'amoureux* (Fur., Rom. bourg., I, 121).

Y. — Ce mot doit, d'après les grammairiens, se référer à un antécédent au datif. Voici qui est incorrect : *Quoy qu'il ait le caractere de Prestre, il n'est pas ce semble, homme d'Eglise, il n'y va point*. Ce serait bien, si on avait dit : *Il semble qu'il n'appartienne pas à l'Eglise* (Bary, Secrets, 176).

En réalité, c'est donner à ce pronom un emploi bien trop restreint. Y se rencontre, même là où l'analyse moderne obligerait à mettre *le* : *Recommandez tous mes desseins à Dieu et me croyez autant à vous que j'y suis* (M^{me} de Maint., Lett., I, 53); *On ne peut pas être mieux ensemble que nous y sommes* (Sév., V, 289 ; cf. VI, 58 ; VII, 346). Ailleurs il serait impossible de le remplacer par *quoi* que ce soit : *La raison qu'il en apporte, c'est qu'il juge selon la justice, ce n'est pas qu'il y juge toujours, c'est qu'il est réputé y juger* (Boss., Pol., 4, 1, 2, L.); *Je ~~pryons~~ avecque vous, et j'y romps pour jamais* (Mol., I, 487, Dép. am., v. 1320).

Andry de Bois-Regard a blâmé ces hardiesses et s'en est pris à la phrase : *Il y a des gens qui sont au desespoir, quand on les appelle Marquis ou Comtes, et d'autres quand on ne les y appelle pas*. Il accepte : *On peut s'accommoder avec les hommes de la plus mauvaise humeur, mais avec une femme querelleuse, on n'y sçauroit vivre* (Suit., 405-406). La langue populaire seule conserva ces tours.

LE MOT REPRÉSENTÉ DOIT AVOIR LE MÊME SENS OÙ IL EST REPRÉSENTÉ QUE LA OÙ IL EST EXPRIMÉ. — On avait trop la haine des équivoques et des jeux de mots pour ne pas apercevoir la nécessité de légiférer sur ce point.

C'est une grave faute que d'écrire : *Il n'y a pas dans le Parlement une meilleure teste que celle de Monsieur ****, mais que *Monsieur*. Et d'Aisy répétera qu'un pronom ne convient pas pour représenter les mots *Ames* et *Esprits*, quand ils sont pris personnellement. Il blâme : *Les beaux Esprits ne sont pas si sombres, ny si tristes que le vostre* ; dire : *que vous estes* (Gén., 103).

Il est bien entendu aussi qu'un mot, qui doit être représenté, ne peut être pris la seconde fois dans une signification différente de la première. Il faut qu'il y ait au moins un grand rapport entre les deux

acceptions : *Il ne se peut rien de plus obligeant au monde, que tout ce que vous m'avez fait l'honneur de me mander sur celui que j'ay receü du Roy* est une mauvaise phrase. A la rigueur on peut dire, quoiqu'il faille éviter ces négligences : *Si j'avois l'honneur d'estre... connu de M. vostre Mari, je me donnerois celui de luy écrire en cette rencontre* (Bouh., *Suit.*, 89-90).

LE RAPPORT ENTRE PRONOM ET ANTÉCÉDENT DOIT ÊTRE D'UNE NETTETÉ ABSOLUE. — (Cf. t. III, 693). I. — PERSONNELS. — Si Vaugelas n'avait pas songé à faire la guerre aux négligents, on rattrapa le temps perdu. C'est un des thèmes favoris de Bouhours. La critique de *l'Imitation* (12), les *Doutes* (195), les *Remarques* (21), la *Suite des Remarques* (220) reviennent à cette théorie capitale. Des *ils* successifs ne doivent pas se rapporter à des sujets différents, ou du moins jamais le lecteur ne doit pouvoir confondre. Voici de mauvaises phrases : *Quand un homme est vraiment interieur, il (J.-C.) se platt à le visiter souvent* (de Sacy, *Im.*, 12, dans Rosset, *o. c.*, 208); *Samuel offrit son holocauste à Dieu; et il luy fut si agréable, qu'il lança au mesme moment de grands tonnerres contre les Philistins* (Bouh., *D.*, 193-194). Il est mieux de dire : *il a imité Demosthene en tout ce que Demosthene a de beau*, que de dire : *en tout ce qu'il a de beau* (*Rem.*, 21; cf. *Ross.*, *o. c.*, 209).

Tous les théoriciens s'entendent à faire la guerre à ces équivoques, dont « les meilleurs Auteurs ont bien de la peine à se garantir ». Andry de Bois-Regard cite : *Bien que l'homme juste ait toujours esté le Temple vivant de Dieu, il n'a pas laissé de vouloir demeurer par une présence spéciale en des lieux consacrez à sa gloire.* « Il semble que cét *il*, ajoute-t-il, se rapporte à l'homme juste qui est en haut; et en effét selon la vraye construction il doit s'y rapporter; cependant selon le sens, il se rapporte à Dieu, ce qui ne peut se reconnoistre qu'après avoir lû toute la phrase. Pour corriger cette faute, il falloit que *Dieu* fust au commencement de la phrase, et *l'homme* après, de cette sorte : *Bien que Dieu ait toujours fait de l'homme juste son Temple vivant, il n'a pas laissé de vouloir, etc.* ».

L'auteur est du reste obligé de reconnaître que ces équivoques se rencontrent « assez souvent, en lisant » (A. de B., *Refl.*, 206-208). Cf. *La Flaterie, dit un Ancien, est vne espece de sacrilege. La verité est venuë du Ciel en terre, et elle la profane.* « Il semble que je veuille dire, que *la verité profane la terre* » (Bary, *Secrets*, 93-94)¹.

1. Car qu'est-ce qu'il n'a point perdu (il parle d'un aveugle) en perdant son pere : il

Ce qui est particulièrement significatif, c'est qu'un homme comme Bayle, malgré sa hâte à composer, et qui remet à plus tard la correction de fautes contre les règles des puristes, « est scrupuleux jusqu'à la superstition sur d'autres choses plus fatigantes ». Or, une note nous dit quelles sont ces choses : c'est « d'éviter les équivoques, les vers, et l'emploi dans la même période d'un *on*, d'un *il*,... avec différens rapports : de faire qu'un *il* au commencement d'une période se rapporte non à un cas oblique, mais à un nominatif de la précédente » (*Dict.*, Préf., Rotterdam, 1720, p. iv et note 16).

Les exemples de cette faute contre la clarté sont cependant nombreux, même chez les bons écrivains¹. Molière avait souvent de ces négligences : *Tout le spectacle passe sans qu'il* (le berger) *y donne la moindre attention ; mais il se plaint qu'il est trop court, parce qu'en finissant il le sépare de son adorable Bergère* (IX, 361-362, *Mal. imag.*, act. II, sc. 5)². On trouvera chez un Bussy : *Il leur nuit peut-être à la cour, et ce qui me fait croire que c'est une raison qui les réjouit et qu'ils croient peut-être encore qu'il succombera dans un emploi aussi délicat que celui-là, c'est qu'il est honorable et d'assez grande importance à l'État, pour obliger le roi à ne pas négliger les secours et la subsistance de cette armée* (*Corr.*, IV, 6).

II. — ON. — On trouvait aussi mélangés dans une même phrase des *on* qui avaient des antécédents différents : *On n'ignore pas que souvent on l'a détournée de son emploi* (la philosophie)... *Mais on ne laisse pas pour cela de faire les distinctions qu'il est besoin de faire ; on n'enveloppe point, dans une fausse conséquence, la bonté des choses que l'on corrompt avec la malice des corrupteurs... et puisque l'on ne garde point cette rigueur à tant de choses dont on abuse tous les jours, on doit bien faire la même grâce à la comédie* (*Mol.*, IV, 381-382, *Tart.*, Préf.) ; *A quel âge doit-on recevoir la Confirmation ? On la donne ordinairement, lors qu'on commence à avoir l'usage de la raison* (*Boss.*, *Catech. de Meaux*, 50) ; *D'un pasquin qu'on a fait au Louvre on vous soupçonne* (*Boil.*, *Ép.*, VI, v. 62). Bouhours essaya d'y porter remède. Voir « Deux *on* dans la mesme periode avec divers rapports. » Il donne l'exemple : *On peut à peu près tirer le mesme*

l'aimoit passionnément ; il luy prestoit ses yeux par tout où il en avoit besoin (*Bary, Secretes*, 469). Il blâme cette répétition.

Renaud fait des observations analogues : « *Il s'en faut peu que je ne la compare à ces animaux que la fièvre ne quitte point, et dont elle imite si bien les rugissemens. Mal. Est-ce la fièvre ou la mer qui imite ces rugissemens ?* » (*Man. de parler*, 63).

1. Voir Génin, *Lex. de Mol.*, 241-243, 263-265.

2. Cf. *Mais qu'ils* (les plus grands seigneurs) *choisissent bien ; car, s'ils font tous leurs efforts pour des sots, cela leur sera inutile, quelque bien qu'ils disent d'eux : et même ils n'en diront pas du bien, s'ils se trouvent les plus faibles, car ils n'ont pas d'autorité ; et ainsi ils en médieront par compagnie* (*Pasc.*, *Pens.*, VI, 55, éd. Hav., I, 87).

avantage d'un livre intitulé, *Roma subterranea*; et des autres, où on a gravé ce qui nous reste des antiquitez de cette première Ville du monde. « Ce n'est pas écrire nettement, dit-il, que de mettre ainsi deux *on*, qui ne se rapportent pas à la mesme personne. Le premier *on* tient la place de maistres; car il s'agit de maistres qui instruisent les enfans.... Le second *on* n'a point de rapport aux maistres qui instruisent les enfans, car ce ne sont pas eux qui ont gravé dans ces livres ce qui nous reste des antiquitez romaines » (*Rem.*, 240-241). Ménage trouve cette remarque si ridicule qu'il estime l'avoir suffisamment réfutée, l'ayant simplement rapportée (*O.*, II, 431-432).

III. — PRONOMS DIVERS. — On arrive bien entendu à des résultats aussi fâcheux, quand il s'agit de compléments. Ce qu'on brouille alors, ce sont les *le*, les *lui*, les *en*, les *y*. Bouhours cite : [Il] *fit vœu à Dieu que s'il luy donnoit la victoire, il luy offriroit en holocauste celui qui sortiroit le premier de son logis, pour venir au-devant de luy* (*D.*, 193)¹. Ailleurs il a trouvé : *Celui qui a une parfaite charité ne porte envie à personne, parce qu'il ne met sa joie dans aucun bien qui lui soit particulier. A qui se rapporte lui?* dit-il (*Suit.*, 5, dans *Ross.*, o. c., 208)². *Vous avancerez beaucoup, si vous perdez le soin de tout ce qui est temporel et si vous en retenez quelque chose, vous reculez beaucoup. En se rapporte-t-il à soin ou à temporel?* demande Bouhours (*Id.*, 14, *Ib.*).

Bussy écrivait avec la même négligence : *Je trouvay le regiment de mon pere campé sur l'avenüe d'Auxonne, avec ordre de travailler devant luy à la ligne de circonvallation* (*Mem.*, I, 12). Et La Bruyère a des phrases plus obscures encore : *J'ai emprunté de lui la matière de cet ouvrage : il est juste que l'ayant achevé avec toute l'attention pour la vérité dont je suis capable, et qu'il mérite de moi, je lui en fasse la restitution. Il peut regarder avec loisir ce portrait que j'ai fait de lui d'après nature* (I, 105, *Les Car.*)³.

Pour éviter ces amphibologies, de l'Estang et Bary enseignent à répéter au besoin les noms : *Peu à peu je m'accoustumay à remarquer le lieu où j'estois, et à vouloir faire connoistre mes desirs à ceux qui pouvoient les executer : mais ie me trouvois le plus souvent dans l'impuissance de le faire; parce que mes desirs estoient au dedans de moy, au lieu que ces personnes estoient au dehors, et ne pou-*

1. Une phrase semblable, mais non équivoque, est blâmée par Andry de Bois-Regard (*Suit.*, 313).

2. Cf. *en parlant d'un pécheur qui doit mepriser tout ce que la malice de l'ennemi lui inspire* (*Id.*, 22, *Ib.*).

3. Cf. *J'en fis la dédicace pour M. de Montausier. M. de Balzac ne l'approuva point, et me manda de les dédier à M. le Cardinal de Rets* (*Menagiana*, I, 186).

voient par aucun de leurs sens, pénétrer jusque dans mon âme (de L'Estang, *Traduct.*, 75-76)¹.

IV. — POSSESSIFS. — Les mêmes confusions se produisaient avec les possessifs.

Le père Bouhours, dans les *Doutes*, critique la phrase suivante : *Saint Chrysostome, entre tous les Saints Peres, a esté celuy qui a eu la plus haute idée de cét Apôtre. Sa vie a esté son admiration, ses travaux l'adoucissement de ses souffrances* (191)². Il y avait pis que cela dans les textes : *Par ce moyen les pauvres se servent du bien des riches, et suppléent à leur défaut par leur abondance* (Perrot d'Abl., *Apopht.*, 219) ; *Jusqu'ici Dom Louis, qui vit à sa prudence Par le feu Roi mourant commettre son enfance* (celle de d. Alphonse), *A caché ses destins aux yeux de tout l'État... Et bien que le tyran, depuis sa lâche audace* (l'audace du tyran), *L'ait souvent demandé pour lui rendre sa place* (la place d'Alphonse), *Jamais son zèle ardent n'a pris de sûreté* (le zèle d'Alphonse) *A l'appas dangereux de sa fausse équité* (celle du tyran) (Mol., II, 234, *D. Garc.*, v. 167-174) ; elle dit que c'est une fille qui a toujours un livre à la main ; ...qu'un garçon à marier qui prendroit son conseil ne voudroit point d'elle (Fur., *Rom. bourg.*, I, 168).

Andry de Bois-Regard se souvient à ce propos que Voiture lui-même s'est corrigé³. Les équivoques inquiètent aussi Th. Corneille, qui ne sait quel remède y apporter (Vaug., II, 372). On dispute

1. « L'on doit expliquer ce que les *y* et les *en* supposent, quand leur supposition rend le sens obscur. *Le Roy a jugé à propos de retrancher les sommes... pour le bois et la chandelle... mais puis qu'il est nécessaire d'y pourvoir d'ailleurs, j'ay ordre de vous faire sçavoir que vous ayez à examiner ce qu'il en faut pour chacune de ces places.* Il falloit changer les mots *d'y pourvoir d'ailleurs*, l'on ne sçait d'abord à quoi ils se rapportent. Les mots *de ce qu'il en faut* montrent bien que les mots *d'y pourvoir d'ailleurs* regardent le bois et la chandelle : mais comme ils sont trop éloignés, il falloit repeter les mots *de bois et de chandelle* » (Bary, *Secrets*, 51) ; « *Les mesmes crimes doivent recevoir les mesmes chastimens, et si l'on y veut apporter quelque différence, on la doit...* Comme selon la construction le *y* peut estre également rapporté et aux crimes et aux chastimens, il falloit donner un pronom féminin aux crimes, sous le nom de *faute* ; l'on eust par ce moyen évité le double rapport... *les mesmes fautes doivent recevoir les mesmes chastimens. Et si. l'on traite les uns plus rigoureusement que les autres, la différence... doit estre plutost tirée des circonstances* » (Id., *Ib.*, 52 ; cf. 93).

2. *Plus la nature est domptée, plus la grâce se communique et l'homme intérieur se renouvelant de tout en tout par sa nouvelle influence se reforme peu à peu....* Les influences sont-elles de l'homme intérieur ou de la grâce ? (Bouh., *Imit.*, 43, dans Rosset, *o. c.*, 208) ; *Il a toujours aimé cette personne au milieu de son adversité. Ce son est équivoque,* car on ne sait s'il se rapporte à cette personne ou à il (Id., *D.*, 190).

3. « M. de Voiture, pour avoir mis dans une Lettre écrite à M. Costar, *J'ay envie d'aller demeurer avec vous en Poitou, car je trouve que vous avez beaucoup d'esprit depuis que vous y estes; pour moy je viens au contraire d'un país où le mien s'est enrouillé, s'en reprend luy-mesme à la fin de sa Lettre comme d'une faute : en relisant ma Lettre, dit-il, je viens de m'appercevoir d'une équivoque, qui est au commencement, je viens d'un país où le mien, car ce mien là se pourroit rapporter à país, et je veux dire mon esprit : quoyque je sçache que vous ne prendrez pas l'un pour l'autre ; néanmoins ce ne laisse pas d'estre une faute* » (A. de B., *Refl.*, 205).

autour d'une phrase de la *Princesse de Clèves*¹. Bary propose plusieurs procédés pour éviter l'équivoque ; il faut changer l'ordre ou bien, comme toujours, répéter le substantif².

V. — *CELUI*. — *Celui qui*, placé à plusieurs reprises dans une même période, doit se rapporter à la même personne. Il est mal et équivoque de dire : *Celuy qui prie vraiment Dieu, ... n'est attentif qu'à celui qui a le pouvoir de luy accorder ce qu'il luy demande* (Bouh., *D.*, 195). Ailleurs Bouhours s'en prend à la phrase suivante : *Qui a un plus grand ennemi à combattre que celui qui combat contre soi ? Celui qui combat contre soi est-il le plus grand ennemi que l'on ait à combattre, ou bien est-il celui qui combat contre le plus grand ennemi ?* (*Imit.*, 2, dans Ross., *o. c.*, 208).

Il vaut beaucoup mieux répéter les noms : « *Il n'y a peut-être point de conseil dans l'Europe où le secret se garde mieux que dans le conseil de la République de Venise est bien mieux que si l'on avait dit : que dans celui de la République de Venise ; le sens ferait peut-être assez voir que celui se rapporte à conseil et non pas à secret, mais ce n'est pas au sens à faire entendre les paroles, c'est aux paroles à faire entendre le sens, et celui proche de secret donne lieu à une de ces équivoques que notre langue n'aime point* » (*Rem.*, 20, dans *Ib.*, 209).

Andry de Bois-Regard a été repris pour une faute de ce genre, bien vénielle pourtant : *la veüe de l'esprit a plus d'étenduë que celle du corps*. « Il est visible que *celle* est en quelque sorte equivoque à *veüe* et à *étendue*, et qu'ainsi il est mieux, comme il le remarque, mais sans dire pourquoi, de repeter le mot de *veüe* au lieu de *celle*, en disant, *la veüe de l'esprit a plus d'étenduë que la veüe du corps* » (S^t Réal, *De la crit.*, 253-254)³.

VI. — *CONJONCTIFS*. — Vaugelas avait déjà condamné certaines

1. L'Auteur soutient qu'il était correct que l'Historien écrivit : *Elle estoit ennemie du Vidame. Et cette raison étoit suffisante pour l'empescher de consentir que son fils pensât à sa nièce*. « Il ne faut pas beaucoup rêver, dit Cleante, pour dire que *sa nièce* se rapporte au Vidame, puisque dans toute l'Histoire, il n'y a, que Mademoiselle de Chartres à qui l'on puisse donner cette qualité » (*Conv^a sur la Critique de la princ. de Clèves*, 243-244).

2. *Il a toujours aimé... la fille de son compere au milieu de son adversité*. Corrigé : *il a toujours aimé au plus fort de son infortune, la fille* (Bary, *Secrets*, 90-91); *Son valet est un fort galant homme ; il fait son compte, à mesure qu'il fait le sien*. Il falloir changer le mot de *sien*... à mesure qu'il fait *celuy* de son *Maistre* (*Id.*, *Ib.*, 90).

3. Cf. une discussion dans la critique de La Bruyère : « *Chanley sçait les marches, Jacquier les vivres, Dumetz l'artillerie ; celui-ci voit, il a vieilli sous le harnois, etc....* Est-ce là, Monsieur, un jugement que l'Auteur fait porter à celui qu'il dépeint, ou est-ce un jugement que l'Auteur porte lui-même ?... Quand on met *celui-ci*, il est d'usage de l'entendre de la dernière personne de qui l'on vient de parler... cependant il est impossible que *celui-ci* se rapporte à lui (Dumetz) » (*Sent. crit. s. les Caract.*, 276-277). L'apologiste appelle cela « une équivoque prétendue » (*Apol. de La Bruy.*, 191).

équivoques qui naissaient d'un mauvais emploi des conjonctifs (t. III, 691). Alemand apporta aux *Remarques* un complément de remarques posthumes, qui vraiment n'ajoutait rien à la doctrine, mais marquait au contraire un recul ; il s'en aperçut lui-même. C'étaient en effet des idées que Vaugelas avait pu avoir, mais qu'après examen il avait rebutées¹. A la suite du maître, les grammairiens conseillent de recourir à *lequel*, quand cela est utile à la clarté². « Exemple : *Prenez une ferme résolution de porter cette croix, où Jesus-Christ vostre divin Maistre a bien voulu mourir attaché pour l'amour de vous.* Ce mot, *où*, après le verbe *porter*, fait une équivoque ; il semble avant qu'on ait achevé de lire toute la phrase, que cela veuille dire, *qu'il faut porter cette croix dans l'endroit où*, etc... ainsi pour oster l'ambiguité, il falloit dire à *laquelle*, au lieu de *où* » (A. de B., *Refl.*, 201).

« Je ne croi pas non plus, comme nostre Critique, que quand M. le Maître a dit : *Il imite ces peuples qui habitent la Zone Torride, lesquels jettent des flesches*, etc. ç'ait été seulement pour rendre la phrase plus soutenuë, qu'il a mieux aimé se servir de *lesquels*, que de *qui*. Je croi que c'est simplement pour éviter de repeter le *qui* ; repetition qui auroit fait non seulement un mauvais effet pour l'oreille ; *il imite ces peuples qui habitent la Zone Torride qui*, etc. mais encore une equivoque pour le sens, ce qui est bien pis ; puisque rien n'auroit empesché que le dernier *qui* ne se dût rapporter à *Zone Torride* plutôt qu'à *Peuples*, qui est plus éloigné, et ausquels cependant il doit se rapporter ; et c'est pourquoi il a mieux aimé mettre *lesquels*, parce que *lesquels* ne sauroit se rapporter qu'à *Peuples* et non pas à *Zone torride* » (S^t Réal, *De la crit.*, 245-246). Nous reviendrons, au chapitre de *la Phrase*, sur ces équivoques, qui sont fréquentes : *Guerir un mal au jour, que luy avoit causé*

1. « Qui se doit toujours rapporter au plus proche Substantif qui le précède pour éviter l'obscurité. Exceptions : Quand le verbe convient au substantif le plus éloigné et non au plus proche, car alors il n'y a pas d'équivoque. Ex. Que les soldats s'attribuassent le pouvoir de créer un Empereur, qui n'appartenoit qu'au Senat.

« Mais quand le Verbe convient aux deux substantifs, il suffit que quelque mot proche du verbe ne convienne qu'au plus éloigné pour ôter l'équivoque et autoriser la phrase.

« Quand l'équivoque grammaticale ne peut être évitée, mais que le sens suppléc, la phrase est correcte. »

Alemand trouve que dans la première exception il vaudrait mieux dire : *ce qui...*, et dans les deux autres cas Vaugelas se relâche beaucoup de la sévérité de ses premières remarques (*Nouv. Rem.*, 354-362).

2. Bellegarde recommande aussi de ne pas mettre *qui* ou *que* après des substantifs différents, car on ne sait auquel le rapporter. Ex. : *la langue generale de l'Europe qui sert si utilement...* ; on ne sait si *qui* se rapporte à *la langue* ou à *Europe* (*Eleg.*, 365). Sans qu'il y ait positivement équivoque, certaines phrases sont vraiment biscornues : *J'ai trois places à donner à des prêtres, qui véritablement ne sont pas trop bonnes* (M^{me} de Maint., *Lett.*, I, 84).

l'ombre (Cyr. de Berg., *Estat et Emp. du Sol.*, 199, éd. des Bibliophiles, 1875).

EN ET Y SANS ANTÉCÉDENTS. — LES RÈGLES. — *En, y, le* ont souvent un sens très vague, et ne renvoient, à proprement parler, à aucun antécédent : *n'avez-vous pas du moins la charité de luy en fournir, afin de l'exempter de cette dépense ?* (Le Pays, *Am., am. et amour.*, 39). Les comiques jouent de cet *en*, comme Molière de *le* : *Il faut donc que je meure fille ?... Ah ! par ma foi, j'en veux tâter. — Ma fille tenir ce langage ! — Je veux dire du mariage* (Montfl., *Mar. de Rien*, sc. 7). Les grammairiens règlent avec soin les cas où le verbe ne saurait se passer de cet *en* « explétif ».

C'est au sujet du verbe *être* surtout que la question de la présence de *en* fut posée et discutée, sans doute parce que Vaugelas en avait traité. Patru préférait *il en est* à *il est*, et aussi Bouhours (*Rem.*, 587). Cette opinion ne prévalut pas cependant tout de suite. Néanmoins Th. Corneille, puis l'Académie se déclarèrent en faveur de l'expression toute faite, à tous les temps (dans Vaug., I, 367-368 ; cf. *Apoth.*, 140 ; *Enterr.*, 36, et Tall., *Décis.*, 38)¹.

On trouve aussi des observations sur *c'est fait*. Malherbe, dit Chevreau, a fort bien dit : « *C'est fait de moy. — ...Mais, quand on veut marquer une chose absolument, et la décider du premier coup, il faut dire : C'en est fait... et, si l'on en use autrement, on en use mal... De même : le sort en est jetté, et non pas le sort est jetté* » (*Ms. Niort*, 128, dans Boiss.)².

Bouhours signala quelques autres expressions : *on était venu si avant* se dit au propre, et marque le lieu où l'on est arrivé ; *on en était venu si avant* signifie : les choses sont si engagées que (*Suit.*, 123)³. Mais en général ses observations sont sans profondeur. Il se borne à noter qu'on changerait le sens de *n'en pouvoir plus, il nous en prend bien, s'en prendre à quelqu'un, s'en tenir là*, si on en retranchait *en* (*Ib.*, 124)⁴.

Je rapprocherai de ce cas celui où *en* est construit avec *prier*.

1. Cf. *S'il est ainsi, ma sœur, on ne vous trouve pas aisément* (Perrault, *Rec.*, 41) ; *s'il n'est pas ainsi, tu en sais beaucoup* (La Bruy., I, 20, *Disc. s. Théophr.* ; cf. Th. Corn., *D. Bertr. de Cig.*, act. II, sc. 6) ; *Il est du véritable amour comme de l'apparition des esprits* (La Rochef., I, 63).

2. Cf. *Viste, à l'aide, au secours du pauvre Nicodème : Si vous ne vous hâtez, c'est fait du Jardinier* (Bours., *Mots à la mode*, sc. 14).

3. Bossuet avait dit encore : *Au milieu de tant d'ignorances, l'homme vint à adorer jusqu'à l'œuvre de ses mains* (*Hist. Univ.*, 493). Cf. *Pardonne, cher époux, au peu de retenue Où d'un premier transport la chaleur est venue* (Corn., II, 514, *Illus. com.*, v. 1493-1494).

4. Dans les *Doutes*, il avait exprimé l'opinion que cette locution se disait exclusivement en mauvaise part (75).

Le sens est net sans doute; on peut néanmoins se passer du pronom *Je vous prie et je vous en prie*. Des raffineurs auraient voulu faire une différence: « Avant que de demander une grâce, il faut dire *Je vous prie, accordez-moi une grâce*; mais après l'avoir demandée; ...*Je vous en prie, accordez-moi cette grâce* » (*S^t Evremoniana*, 237). Andry est plus subtil encore. Il eût voulu que *il s'en est fui* marquât une fuite de précaution, *il s'est enfui* supposant au contraire qu'on est poursuivi (*Suit.*, 63).

En agir: *Il en agit mal* avait été condamné par le P. Bouhours (*Rem.*, 181). Avait-il connaissance de la décision prise en ce sens par l'Académie (*Reg.*, IV, 97)? Ménage discuta (*O.*, II, 385). L'expression est assez rare: *Morguenne, il en agit rondement avec moi* (*Regn.*, *Démoc.*, act. II, sc. 3)¹.

Dancourt (II, 300, *La femme d'Intr.*, act. IV, sc. 6), Boileau aussi (*Sat.*, I, v. 10) avaient usé de l'expression *s'en enfuir*. Desmarests observa qu'elle était du « menu peuple », et qu'il fallait dire *s'en est fui*. Le texte définitif de Boileau porte: *vient de s'enfuir* (éd. B. S. P., I, 64, n. 1). En effet l'Académie avait condamné *s'en est enfui* (*Tall.*, *Décis.*, 164).

Avec *s'en aller* aussi, le peuple tendait à redoubler le pronom: *il s'en est en allé*. L'Académie condamna ce redoublement (*Tall.*, *Décis.*, 164). En revanche on accepta *s'en ensuivre* (*Id.*, *Ib.*, 165). Il est dans Molière: *Quels inconvénients auroient pu s'en ensuivre* (VI, 423, *Amph.*, v. 1165).

L'USAGE. — On trouve quelques exemples de verbes où manque un *en*, que nous sommes habitués à y accoler: *il n'y eut pas un seul qui vous refusât ses suffrages* (*La Bruy.*, I, 36-37, var., *Car. de Théoph.*).

Il coûte: *il ne lui coûte rien d'être modeste* (*La Bruy.*, I, 354, *Des grands*); *mon papa ne fait que se plaindre de l'argent qu'il coûte à en payer le port* (*Fur.*, *Rom. bourg.*, I, 99).

Se rapporter: *Rapportons-nous, dit-elle, à Raminagrobis* (*La Font.*, II, 187, v. 31); *je veux bien me rapporter à toi, maître Jacques, de notre différend* (*Mol.*, VII, 168, *Av.*, act. IV, sc. 4).

Voici des exemples de verbes auxquels on joint d'habitude *en* avec les sens les plus divers (j'en donnerai quelques-uns d'un peu anciens):

En aller: *ma foy il n'en ira pas ainsi* (*Cyr. de Berg.*, *Péd. joué*, act. II, sc. 9); *Voyons de plus pres s'il en va ainsi* (*Sarasin*, *Œuv.*, I, 162); *Mais dans le mariage, il n'en va pas de même* (*Th. Corn.*, *D. Bertr. de Cig.*, act. I, sc. 1); *Mais dans l'homme, Seigneur, il en*

1. Cf. *se tenir*: on doit dire *s'en tenir* au sens de *se fier*, quelquefois au sens de *se contenter*: *Je vous conseille de vous en tenir là* (*A. de B.*, *Refl.*, 193-194); *Si vous vous tenez à vos propres biens* (*Boss.*, *Emin. dign.*, 3^e p., éd. Leb., III, 134).

va d'autre sorte (Le Boulanger de Chalussay, *Elom. hypoc.*, act. II, sc. 6, p. 56); *Cela s'en va sans dire* (Montfl., *Crisp. gent.*, act. II, sc. 3; cf. *Trigaudin*, act. III, sc. 2); *Es-tu traitable? — Moi? cela s'en va sans dire* (Th. Corn., *Charme de la voix*, act. IV, sc. 4).

En avoir à quelqu'un : *Quelle mouche la pique? A qui diable en a-t-elle?* (Regn., *Democ.*, act. IV, sc. 3); *dis donc à qui tu en as* (Id., *Coquette*, act. I, sc. 12).

En avoir dans l'aile, l'aine, le flanc, le dos : *Doncques, pour quelque Belle, Mon doucereux neveu, vous en avez dans l'aile* (Montfl., *Fille Capitaine*, act. I, sc. 9; cf. Id., *Ambigu com.*, 3^e Interm., sc. 4); *Il perce à l'un d'eux le gosier... Et pour l'autre il en eust dans l'aine* (Richer, *Ov. bouff.*, 519); *Il en aura dans le flanc, L'infâme qu'il est* (S^t-Am., *Œuv.*, II, 467); *Vostre seul Dieu, Vostre ventre, En auroit bien dans le dos* (Id., *Ib.*, II, 449).

En avoir pour son compte, sa graisse, pour quatre dents : *Mais un moment plus tard, pour t'achever mon conte, Le maître du logis en avoit pour son compte* (Regn., *Distrain*, act. II, sc. 1); *C'est par moi que je sçais que j'en ai pour mon compte* (Montfl., *Fille Capitaine*, act. III, sc. 3); *Madame Holande étoit et grasse et potelée. — Elle en a pour sa graisse, elle s'en est allée* (Poisson, *Hollande malade*, sc. 1); *J'en ai pour quatre dents, mon ange, assurément* (Montfl., *Ambigu com.*, 2^e Interm., sc. 8).

En conter : *Donc le bureau d'adresse en est aux Tuileries? — Tu dis vrai, c'est ici qu'on nous en vient conter* (Th. Corn., *Am. à la mode*, act. II, sc. 3); *Chacun t'en vient conter. — Oui, mais pour des paroles, Sans donner rien de plus, j'attrape des pistoles* (Id., *Ib.*, act. IV, sc. 7); *N'allez pas, par méprise, en conter à quelque autre* (Regn., *Distrain*, act. II, sc. 10); *D. Félix vous en conte, il est de vous cheri* (Th. Corn., *D. Bertr. de Cig.*, act. IV, sc. 4); *Aussi ne suis-je pas femme à qui l'on en conte* (Quin., *Les Rivaies*, act. II, sc. 7).

En cuire : *Mais je vous promets bien, la Belle, Que bientôt il vous en cuira* (Richer, *Ov. bouff.*, 216).

En découdre : *Mais aussi d'en vouloir découdre, Avec gens qui valoient plus qu'eux... Ils y trouvoient quelque danger* (Scarr., *Virg. trav.*, I, 95); *Jupiter qui fait tant le preux... Il n'ose pourtant en découdre* (Richer, *Ov. bouff.*, 114); *C'est icy qu'il en faut découdre* (Id., *Ib.*, 30); *Hé bien, Monsieur, je vois bien qu'il en faut découdre aujourd'huy* (D'Ouville, *Contes*, II, 257).

En demeurer là : *j'ay esté obligé d'en demeurer là* (Sarasin, *Œuv.*, I, 306).

En devoir : *Il eût perdu son temps, puisqu'enfin ma maîtresse, Sur*

ce chapitre-là n'en doit rien à Lucrece (Montfl., *Mari sans femme*, act. II, sc. 3).

En dire : Vois-tu ! le cœur m'en dit, et je t'en veux conter (Montfl., *Mari sans femme*, act. V, sc. 1) ; Le cœur vous en dit-il ? (Regn., *Ret. impr.*, sc. 5).

En donner : Hé bien, sçay-ie en donner, mesme aux plus fins esprits ? (Gil. de la Tessonnerie, *Le Desniaisé*, act. V, sc. 6) ; S'il apprend les emplois dont le destin nous charge, Il nous en donnera tout du long et du large (Chevalier, *Amours de calotin*, act. II, sc. 2) ; Pour feindre un peu que vous m'aimez tousjours Vous m'en donnez (Rec. de div. Rond., 1639, 103).

En donner d'une : je croy que c'est pour gausser que vous dictes cela — ... c'est bien plustost vous qui m'en voulez d'one d'une (Le Courtisan parf., 71) ; Il est homme pourtant à nous en donner d'une (Th. Corn., *Comt. d'Org.*, act. I, sc. 4).

En donner à garder : je voy bien que vous m'en donnez à garder (Hauter., *Crisp. méd.*, act. II, sc. 1) ; Vous voulez m'en donner à garder. Hom que vous êtes rusé (Du Verd., *Le Flatt.*, act. V, sc. 4) ; J'ai su l'art, dès mes plus jeunes ans, D'en donner à garder aux vieillards défiants (Quin., *La comédie sans comédie*, act. III, sc. 1).

S'en donner au cœur joie : les valets n'ayant personne qui les surveillast s'en donnerent au cœur joye (Chap., *Guzm. d'Alf.*, III, 281) ; Que ce Restaurateur de Troye, S'en donnoit bien fort au cœur joye Avec la Dame (Scarr., *Virg. trav.*, I, 297).

Vous autres dont les jeunes ans... Pourront autre part que dans Troye S'en donner encor à cœur joye (Scarr., *Virg. trav.*, I, 168).

S'en donner jusqu'aux gardes : Je boiray, je petuneray, Jusqu'aux gardes m'en donneray (Scarr., *Virg. trav.*, II, 8).

En être de même : La bonté et la malice du monde en general en est de mesme (Pasc., *Pens.*, éd. Molin., I, 44) ; Il est très naturel, et j'en suis bien de même (Mol., I, 416, *Dép. am.*, v. 206).

En être à un endroit : Je ne sais où j'en suis, et, j'abandonne tout (Regn., *Légat. univ.*, act. IV, sc. 8) ; tu vois... où j'en serois si Eraste sçavoit nostre dessein (Subl., *La Folle Quer.*, act. II, sc. 3).

En être pour : L'un en est pour un couteau, L'autre pour une rapiere (S^t-Am., *Œuv.*, II, 455).

En être sur : Chacun en est sur les plaintes ; Valizes, castors et gans Ont senty de ces brigans Les dommageables attaintes (S^t-Am., *Œuv.*, II, 455). — Cf. Elle est presque toujours sur le raisonnement. Et, raisonnant, raisonne irraisonnablement (Th. Corn., *D. Bertr. de Cig.*, act. IV, sc. 1).

S'en faire accroire : Il est vray qu'avec quelque gloire L'on me voit paroistre à la Cour ; Et sans par trop m'en faire accroire Je sçay faire figure en ce brillant séjour (Le Boulanger de Chalussay, *Elom. hypoc.*, act. I, sc. 3) ; Jamais homme de Cour, sans trop m'en faire accroire, N'a su si bien que moi tourner tout à sa gloire (Quin., *Mère coquette*, act. V, sc. 1).

En faire avaler : Ah ! ah ! monsieur Brocantin, vous voulez donc m'en faire avaler (Regn., *Hom. à b. fort.*, act. III, sc. 3).

En faire à sa tête : Et ne suis pas d'humeur d'en faire qu'à ma tête (Montfl., *Crisp. gent.*, act. II, sc. 3).

En faire à deux fois : sans en faire à deux fois, je vous conjure d'embrasser tous vos aimables Grignans (Sév., II, 343).

En faire de belles : Ah ! par ma foi, je crois qu'il en fera de belles (Regn., *Légat. univ.*, act. I, sc. 7).

En laisser faire : Je n'ai plus rien à dire et vous en laissez faire (Corn., VI, 524, *Sophon.*, v. 1261).

En mentir : Celui qui l'a dit en a menty (Hauter., *Crisp. méd.*, act. III, sc. 2) ; Vous en avez menti. Maugrebleu des parents ! (Regn., *Le Joueur*, act. V, sc. 4) ; Oh ! vous en aurez menti, messieurs les maris (Id., *Le Divorce*, act. II, sc. 3).

N'en penser pas moins : Vous ne répondez rien ! — Je n'en pense pas moins (Montfl., *Fille Capitaine*, act. III, sc. 8).

En reprocher : Paul-Emile en reprochoit à Persée de ce qu'il ne se tuait pas (Pasc., *Pens.*, art. I, 4 bis, éd. Hav., I, 10).

En revenir : pour en revenir au genereux Alphonse, il se disposa de combattre sur la Capitale (M^{lle} de Scudéry, *Mathilde*, 359) ; Ma foi, je n'en saurais revenir : voilà une fille bien civile (Regn., *Filles err.*, act. I, sc. 8) ; Quand on a une fois perdu son credit, on n'en revient pas, on a de la peine à en revenir ; je n'en reviens pas, pour dire, je suis fort étonné (Bouh., *Entret.*, 99).

En savoir bien long : En savoir bien long, locution à la mode (de Callières, *Du b. et mauv. us.*, 154).

En tenir (éprouver de l'amour) : La Comtesse est jolie ? Elle est votre Servante. — C'est-à-dire, son cœur en tient déjà pour moi ? (Th. Corn., *Comt. d'Org.*, act. I, sc. 2) ;

— (être dupe) : La bonne Dame en tient, et n'est pas sans souci (Th. Corn., *Feint Astrol.*, act. II, sc. 2) ; Par cette invention mon honneur se maintient, Ma faute est réparée et le bon-homme en tient (Quin., *Les Rivaux*, act. II, sc. 5) ; Si je n'eusse bien sù l'empaumer à propos, Vous en teniez pourtant (Th. Corn., *D. Bertr. de Cig.*, act. V, sc. 1).

En user : Est-ce-là comme en use un Pere raisonnable ? (Baron,

L'Andrienne, act. I, sc. 7); *Et vous feriez bien mieux d'en user comme moi* (Montfl., *Ec. des filles*, act. I, sc. 5); *Je vous dirai, monsieur, pour sortir d'embarras, Comme ordinairement j'en use en pareil cas* (Regn., *Le Distrait*, act. IV, sc. 7); *Il en use bien ; il en use mal avec moy ; il en use le mieux du monde* (Bouh., *Entret.*, 98).

S'en venir : *Une Didon, une coureuse, S'en vint en faisant la pleureuse* (Scarr., *Virg. trav.*, I, 300).

En vouloir (vouloir du bien, aimer) : *Léonor même, en ayant quelque vent, S'en evanouiroit encore plus souvent ; Car elle vous en veut, Monsieur* (Th. Corn., *D. Bertr. de Cig.*, act. II, sc. 6); *On dit qu'il vous en veut et Florame alarmé, Semble craindre aujourd'hui de n'être pas aimé* (Th. Corn., *Am. à la mode*, act. V, sc. 1 ; cf. Id., *Galant doublé*, act. II, sc. 7); *Vous en voudroit-il point concubinalement ?* (Id., *Comt. d'Org.*, act. IV, sc. 6);

— (viser à) : *J'en veux à votre cœur, non pas à votre bourse* (Montfl., *Femme juge et part.*, act. II, sc. 2).

LE, LA SANS ANTÉCÉDENTS, CONSTRUITS AVEC DIFFÉRENTS VERBES. — *Le bailler* : *Que vous le baillez doux !* (Th. Corn., *Gal. doublé*, act. I, sc. 4).

Le donner : *je le donne en six coups aux tailleurs les plus éclairés* (Mol., VIII, 93, *Bourg. Gentilh.*, act. II, sc. 5 ; cf. II, 194, *Sgan.*, v. 367).

Le disputer : *Thebes le pouvoit disputer aux plus belles villes de l'Univers* (Boss., *Hist. Univ.*, 455).

L'entendre : *Vous l'entendez bien peu, me dit-il* (Pasc., *Prov.*, V, 72); *Bon, qui l'entendra mieux ne l'entendra pas mal* (Th. Corn., *Charme de la voix*, act. II, sc. 2).

Le prendre : *Ah ! vous le prenez là sur un fort joli ton* (Regn., *Le Joueur*, act. IV, sc. 7).

Le porter : *Je vous prie, à quel droit le portez-vous si haut ?* (Hauter., *Bourg. de qual.*, act. II, sc. 6).

Le trancher net : *je suis las d'entendre argumenter, et pour le trancher net, ma fille épousera Philinte dès ce soir* (Du Verd., *Le Flatt.*, act. V, sc. 7).

La bailler belle : *Tu me la bailles belle avec ta pruderie* (Th. Corn., *Gal. doublé*, act. IV, sc. 1).

La donner bonne : *Et du reste, monsieur, Dieu la leur donne bonne* (Th. Corn., *Feint Astrol.*, act. II, sc. 5).

L'échapper belle : *Jamais homme, monsieur, ne l'échappa si belle* (Montfl., *Ec. des Jal.*, act. III, sc. 8).

La garder bonne : *Mais le Duc vous connoit, et vous la garde bonne* (Th. Corn., *Charme de la voix*, act. IV, sc. 3).

La payer bonne : Elle n'est plus d'humeur à brocarder les Gens. — Oui, c'étoit sa coutume, elle la paye bonne (Poisson, Holl. mal., sc. 1).

La sauver belle : Médaille du vieux temps, on te la sauve belle (Th. Corn., Feint Astrol., act. V, sc. 7).

LES CONSTRUCTIONS CONJONCTIVES. — Des phrases bourrées de conjonctifs avaient assurément besoin d'être éclaircies : *cet homme, dont on parloit tant de la retraite et des austérités, et que j'ai dit avoir assisté mon père à la mort (M^{me} de Montp., Mém., 487); il est celui dont on doute le moins de la mort (M^{me} de Maint., Lett., I, 18).* Cf. *Un homme que l'avarice rend effronté ose emprunter une somme d'argent à celui à qui il en doit déjà, et qu'il lui retient avec injustice (La Bruy., I, 52, Car. de Théophr.).*

Mais on fit plus que de corriger ces maladresses, et l'usage des conjonctifs, tel que l'avaient connu les époques de latinisme, fut vivement combattu.

I. — Le relatif dépend d'un participe (cf. t. III, 511).

On en trouve encore pas mal d'exemples : *Un vieillart courant par tout... pour trouver place, ne fust pas plutôt au quartier des Lacédémoniens, que tous les jeunes gens se levèrent ; ce qui ayant esté receü avec de grandes aclamations (Perrot d'Abl., Apopht., 291)¹.*

Voici une phrase vraiment enchevêtrée : *Ils ont des figures de grandeur demesurée, dont ils remplissent d'hommes vivans les membres faits d'osier, auxquels mettant le feu ces hommes meurent environnez de flammes (Sⁱ Réal, De la crit., 144).*

II. — Le relatif dépend du verbe d'une proposition introduite par une conjonction. Andry blâme cette faute, faite à l'imitation du latin : *Je souhaite de voir vivre ces armées de bons Citoyens, lesquels s'ils vivoient encore, du moins la République subsisteroit (Refl., 329).*

On en trouve des exemples chez Bossuet : *La source de tous les*

1. Vos seuls appas ont d'abondant decreté contre mon cœur, dont ayant eu avis (Fur., Rom. bourg., II, 63-64); où étant entré, il fit une grande révérence au roi (Perrault, Contes, 110); où (à la prison) ayant fait ouvrir les portes, il la trouve qui s'estoit fait mourir de desespoir (Id., Rec., 298); Ce que le Mareschal de Grammont ayant appris, il envoya en diligence le Chevalier de Chabot (Bussy-Rab., Mem., 127); il alla trouver Samilcar, à qui ayant fait mille reproches de sa timidité, il lui fit promettre (Id., Hist. am. des Gaules, I, 28); surprise de laquelle certes, messieurs, ayant été si bien avertis, est-il rien de plus aisé que de l'éviter? (Boss., Démons, 1660, 3^e p., éd. Leb., III, 230); C'est le fruit que je me propose de ce discours, qui étant de telle importance, je ne puis douter (Id., Ib., 1^{er} ex., Ib., 215); Ces soldats... appelèrent quelques autres de leurs camarades, qui étant aussitôt montés, ils chargèrent avec de grands cris les assiégés (Rac., V, 344-345, Siège de Namur); Je mets sous ce titre les noms..., lesquels étant de différente nature entr'eux, il ne seroit pas à propos de les traduire tous selon la lettre (De l'Estang, De la Trad., 133). Cf. au chapitre de La Phrase.

maux, c'est qu'ils (les plaisirs) nous éloignent de Dieu, pour lequel si notre cœur ne nous dit pas que nous sommes faits, il n'y a point de paroles qui puissent guérir notre aveuglement (Enf. prod., éd. Leb., V, 68); nous avons un ennemi domestique, avec lequel si nous sommes en paix, nous ne sommes pas en paix avec Dieu (S^t Franç. de Paul, 1655, 1^{er} p., Ib., II, 25); Changement vraiment épouvantable, lequel si nous méditons sérieusement, il en réussira cette utilité que... (Démon, 1660, 1^{er} ex., Ib., III, 215).

Je dois ajouter que dans la langue populaire on trouve des traces du vieux tour avec *que*, qui a survécu à travers les âges : *il y a encore plusieurs Ouvriers, que lorsqu'ils rencontrent le nom de S. Pierre, de S. Paul, etc... ils mettent cete S seule à la fin de la ligne (Rodil., D. sur l'orth., 127)¹.*

CONSTRUCTIONS CONJONCTIVES ET CONJONCTIONNELLES. — « Le P. Bouhours dit que si on parloit selon la règle, on diroit, *le Soleil que les Mathématiciens disent qu'il est plus grand que la terre* » ; mais que pour éviter cela on dit : *Le Soleil que les Mathématiciens disent estre bien plus grand que la terre*. Ménage l'en reprend vertement ; il prétend que « cette façon de parler seroit barbare, et irrégulière... le grand usage est pour : *Le Soleil que les Mathématiciens disent qui est plus grand que la terre* ». Et il cite le propre défenseur du P. Bouhours, l'abbé de Villars : « *Devant Dieu soit l'ame de M. le Conte de Gabalis, q u'on vient de m'apprendre qui est mort....* Mais le plus sûr est de tourner autrement : *Le Soleil qui comme disent les Mathématiciens* » (O., II, 150-151 ; cf. Bouh., Rem., 511). Ainsi les deux tours sont condamnés. Andry de Bois-Regard admet que le second est conforme à l'usage : *La Lune que je vous disois hier qui selon toutes les apparences estoit habitée, pourroit bien ne l'estre point (Refl., 523)*. D'après Tallemant, l'Académie admettait : *Nous ne devons pas faire à autrui ce que nous ne voulons pas qu'il nous soit fait, et aussi : c'est une fille que je croyois qui seroit sage, c'est un fripon que je ne croyois pas qui fût à Paris (Décis., 139-140)*. On lit du reste dans une lettre de la Compagnie : *Nous avons loué l'exactitude avec laquelle vous satisfaites aux conditions que vous avez bien voulu qui vous fussent prescrites par vos lettres d'establissement (Reg., I, 283)*.

Les exemples sont innombrables, et on ne saurait faire de distinction entre les deux types de cette construction : *C'est vous, ... Qu'on*

1. On pourrait croire à une faute d'impression, qui aurait fait mettre *que* pour *qui*. Mais c'est ainsi qu'on parle encore aujourd'hui : *il y a des gens que, si on leur disait ça, la peur les prendrait*.

m'a dit qui viviez inconnu dans ces lieux (Mol., I, 234, *Et.*, v. 1957-1958); *Nous verrons si c'est moi que vous voulez qui sorte* (Id., V, 489, *Mis.*, v. 742; cf. Id., III, 204, *Ec. des Fem.*, v. 583; VI, 272, *Le Sic.*, sc. 15; VIII, 489, *Scap.*, act. III, sc. 1; IV, 429, *Tart.*, v. 446-447); *j'ai fondé un caractère que je puis dire qui n'a point déplu* (Rac., III, 19, *Mithr.*, *Préf.*); *l'humeur de la fille, qu'on dit qui aime le faste* (Id., VII, 281, *Lett.*); *votre règne, que le ciel a voulu qu'il fût un règne de merveilles* (Id., V, 362, *Harang.*); *La Vie de Marcellius... qu'il a voulu qui est passé par mes mains* (Chap., *Lett.*, II, 263); *laquelle je commençois à craindre qui ne se fust perdue chés le messenger* (Id., *Ib.*, II, 280); *Elle chante victoire d'un ton audacieux que je crains qui n'attire quelque punition* (Sév., VII, 224); *Voilà une bouffée de mal qui dure longtemps... que je comprends qui doit être bien triste* (Ead., VI, 205)¹.

Cependant il faut bien reconnaître qu'on trouve aussi très couramment le tour par l'infinif. Furetière s'en servait fort souvent: *De sorte que ce grand ouvrage, qu'on prône si haut, et qu'on fait croire être le travail d'un grand nombre de personnes illustres* (*Fact.*, I, 216)²; *Il semble mesme que l'Hymenee que vous témoignez souhaitter quelquefois si ardemment, vous chasse de tous les lieux où il vous rencontre* (Perrault, *Rec.*, 39); *il semble toujours rire en*

1. *Et que pourra faire un époux Que vous voulez qui soit jour et nuit avec vous?* (La Font., II, 105, v. 43-44; cf. Id., III, 235, v. 46-47); *Ne dites rien à Philon que vous ne vouliez qui soit sù de tout le monde* (Belleg., *Refl. sur le rid.*, 130); *sans nulle circonstance que j'aie cru qu'il lui pût déplaire* (La Rochef., III, 17); *Il s'est fait valoir par des vertus qu'il assuroit fort sérieusement qui étaient en lui* (La Bruy., I, 336, *De la cour*); *Ce n'est rien présentement de la gaieté qu'on dit que j'ay dans mes maux* (Menagiana, I, 298); *en présence de la Comtesse et du Marquis qu'il apperçut qui marchaient sur le rebord du Pont* (*Ib.*, II, 358); *huit phrases qu'ils disent que j'ai malicieusement obmises* (Fur., *Fact.*, I, 218); *la Pasque légale... que plusieurs tiennent qu'il ne put manger cette année* (Boss., *Expl. Messe*, 138); *Il crut néanmoins qu'il ne devoit pas s'exposer lui-même aux premiers transports de colère, qu'il sçavoit bien qu'elle feroit éclater* (Le Gr. Alc. frustré, 15; cf. *Ib.*, 28-29); *Sur quelques pleurs forcés qu'ils auront soin qu'on voie* (Boil., *Sat.*, X, v. 85); *M. Clément a fait une devise pour lui que je suis assurée qui vous plaira* (M^{lle} Dupré, dans Bussy-Rab., *Corr.*, IV, 28); *Qu'on l'avoit avertie qu'elle devoit recevoir* (Id., *Ib.*, IV, 31); *votre style a cette bonne qualité que veut notre maître qu'on ait* (Id., *Ib.*, IV, 35; cf. 56, 115, 145, 155, 166; cf. Id., *Mem.*, I, 32, 58, 217, 380); *Cet endroit si galant que tu dis qui te plaît* (Bours., *Sat. des sat.*, sc. 6); *il avoit fait mettre à ses Drapeaux l'orgueilleuse Devise que vous êtes cause que j'ay retournée contre luy* (Id., *Lett. nouv.*, I, 8); *et renouveler une douleur que je voudrois que vous n'eussiez plus* (Id., *Ib.*, 34); *Je vous rendrai compte du succès, que j'espère qui sera bon* (M^{me} de Maint., *Lett.*, I, 74); *sur tout la sainte Trinité, que l'on ne peut nier qui ne soit assez clairement contenuë dans ses écrits* (Fontenelle., *Hist. Or.*, 23; cf. Id., *Ib.*, 49 et 163); *Ces Chevaux du Soleil qui marchent, qui bondissent, Et qu'au rapport des yeux, on croiroit qu'ils hannissent* (*Hist. poet. de la G. entre les A. et les M.*, 18).

2. *Celles.. que j'ay crû pouvoir s'accommoder plus aisément à nos mœurs* (Par. de l'Evang., *préf.*); *Quant à la joye qu'on dit icy estre plus grande dans le Ciel pour la conversion* (*Ib.*, 90); *après la mort de leur Maistre, qu'on leur venoit de dire estre fort prochaine* (*Ib.*, 129); *aux Anges et aux hommes, qu'on ne peut pas dire ne faire qu'un mesme corps* (*Ib.*, 90).

lui-même de ceux qu'il croit ne le valoir pas (La Bruy., I, 123, Des ouvr. de l'esp.); Il disoit donc comme une chose qu'il prétendoit courir partout (Rou, Mém., II, 130); il portoit le deuil de l'impératrice, que j'ai oublié de dire être morte il y avoit quelques mois (M^{lle} de Montp., Mém., 479); des artifices qu'elles croient servir à les rendre belles (Sent. crit. s. les Caract., 288); cet honneur qui vous est plus cher que la vie, et que vous croyez être l'unique objet de mes prétentions (Le Gr. Alc. frustré, 35); ce qui la fâchoit plus que tout, c'est que l'intérêt que le roi témoignoit prendre de la santé de Madame de L. (Ib., 65); un Bachelier qui disputoit contre lui, citast le passage d'un Concile, qu'il nia formellement s'y trouver (Menagiana, II, 366); cent folies, qui sont indignes de la sagesse d'un Dieu qu'il dit avoir en veneration (Mercure reprouvé, 20); une espee de Pyramide sous le nom d'Obelisque d'Arles, qu'il dit avoir fait graver en papier, n'ayāt pas le moyen de faire en marbre (Ib., 61).

CHAPITRE XVIII

ACCORD DU VERBE

A. — DÉROGATIONS

ACCORD DU VERBE PAR ATTRACTION AVEC L'ATTRIBUT. — Il existe encore, il n'est même pas combattu : *le Pere, le Fils, et le Saint Esprit est un seul Créateur* (Boss., *Catech. de Meaux*, 125); *Et deux ans dans son sexe est une grande avance* (Mol., VI, 165, *Mélic.*, v. 209); *quatre ou cinq mille écus est un denier considérable* (Id., VII, 332, *Pourc.*, act. III, sc. 7); *M. Le Tellier... seroit très-volontiers caution que ces mouvements ne seroit qu'un feu de paille* (Retz, III, 471).

On peut citer surtout un grand nombre d'exemples au pluriel. *Son grand mérite étoient ses inepties, qu'on répétoit* (S^t-Sim., III, 194); *le sujet de ces invectives estoient les discours* (Boss., *Est. d'Or.*, 136). Mais la presque totalité est formée d'exemples où le sujet est *ce que, tout ce que* : *tout ce qu'il dit sont autant d'impostures* (Rac., II, 188, *Plaid.*, v. 535); *Ce que je vous dis là ne sont pas des chansons* (Mol., III, 214, *Ec. des Fem.*, v. 729); *On m'a montré la pièce; et comme tout ce qu'il y a d'agréable sont effectivement les idées qui ont été prises de Molière, la joie... n'aura pas lieu de lui déplaire* (Id., III, 425, *Impr. de Vers.*, sc. 5); *tout ce qu'il vous dit là sont des brides à veaux* (Du Verd., *Le Flatt.*, act. I, sc. 4); *les amis de Pascal, s'ils voyoient nôtre critique, diroient que tout ce que nous avons repris, ce ne sont que des minuties* (*Cleandre et Eud.*, 216); *tout ce que vous prononcez sont des Arrêts* (Bours., *Lett. nouv.*, I, 280); *tout ce qui n'est pas ce qu'on appeloit autrefois en France, mais non à présent, gens de qualité... vont tous à ces audiences publiques* (S^t-Sim., *Extr.*, II, 307); *Je ne prétens point encore que ce que je vais dire soient des décisions* (Grimar., *Comm. de Lett.*, 103)¹.

Or, on peut se demander si le pluriel du verbe n'y est pas plutôt amené par l'idée collective que contient le sujet (voir chapitre suivant).

1. Voici un exemple contraire : *ce qu'il déplore n'est pas... les erreurs où l'Eglise estoit tombée* (Boss., *Hist. des Var.*, I, 5).

En tout cas, l'usage n'est pas encore arrivé à l'application rigoureuse de la formule : c'est toujours le sujet qui donne la loi au verbe. Il y a pourtant un délicat que gêne cette irrégularité : c'est Chevreau. Sans oser condamner une phrase comme celle de Bossuet, il la retournerait ¹.

APRÈS LES IMPERSONNELS. — La locution : *il est dix heures*, inquiète les puristes; elle triomphe néanmoins de : *ils sont dix heures*, encore usitée au Palais. Andry de Bois-Regard seul l'accepte franchement, comme il accepte : *il est passé par là dix mille hommes* (*Refl.*, 420-421)².

ACCORD AVEC LE SENS. — Il y a toujours des cas où l'accord se fait d'instinct, c'est-à-dire avec l'idée et non avec la forme. Cela se remarque surtout derrière un relatif : *Pauvre Eglise, qui destituée du principe de fécondité que Jesus Christ a laissé à ses Apostres, ... estoient contraints de se mesler parmi nous pour y venir mendier* (*Boss.*, *Hist. des Var.*, II, 299); *la quantité de peuple qui vont et viennent dans les rues* (*M^{lle} de Montp.*, *Mém.*, 331).

Mais on en rencontre des exemples où le sujet est un nom : *la vie active et contemplative ont chacune leur mérite devant Dieu* (*Boss.*, *Est. d'Or.*, 368); *La part qu'il eut après au secret et à l'exécution de l'expulsion de toutes les garnisons hollandoises des places des Pays-Bas espagnols, et de là en beaucoup d'autres choses... avoient ajouté pour lui, dans le Roi, le dernier degré de confiance* (*S^t-Sim.*, XVII, 311).

On peut dire que l'âge de la réglementation est venu. On impose la régularité extérieure. Le « soufflet à Ronsard »³ sera de plus en plus sévèrement jugé.

1. *Le sujet d'un poëme sont les mœurs.* « Quelques grammairiens disent que la règle est que le Verbe convient avec le Nominatif qui le suit et non pas avec celui qui le precede.... La vérité est qu'il y a icy une inversion de phrase et que, dans cette transposition, l'on a suivi le Regime de la Phrase naturelle qui est celle ci : ...les mœurs des hommes sont le sujet d'un poëme.... Pour moy, qui ay des scrupules que je ne puis vaincre, je n'écrirois jamais autrement, parce que notre langue suit toujours l'ordre naturel et que les transpositions sont vicieuses, quand elles ne donnent point plus de force à l'expression de la pensée » (*Ms. Niort*, 133, dans Boiss.).

2. Bellegarde juge qu'il faudrait dire, pour parler justement : *ils sont six heures*. Pourtant, ajoute-t-il, l'usage a établi cette locution (*Eleg.*, 199). Chevreau n'ose pas non plus condamner la tournure, que l'usage a autorisée. Mais il prétend que dans : *Il est dix heures*, il doit être expliqué par cela : *cela est dix heures*, parce que *Quelle heure est-il?* est mis pour *Quelle heure est cela?* (*Ms. Niort*, 133, dans Boiss.). Cf. avec d'autres verbes : *force chausses étroites, sur lesquelles il paroissoit quelques rubans* (*Le Pays, Am., am. et amour.*, 78).

3. C'était le nom vulgaire de cette faute, d'après Richesource : « Elle (Fribourg) est la résidence du Chapitre de Basle, d'une fameuse Université... d'une Chambre Souveraine... et le combat sanglant et opiniasté durant trois jours, que le Duc d'Enguyen gagna dans les Postes disputez de la Montaigne Noire, à une lieuë de cette Place, ont rendu son nom

INFLUENCE DE L'ORDRE DES MOTS. — (Cf. t. III, 535). On ne peut pas affirmer qu'elle se fasse encore fortement sentir. Il y a un cas qui est devenu bien rare, c'est celui d'un verbe au singulier, suivi d'un sujet au pluriel : *la providence des Dieux, de qui dépend toutes choses* (Rac., VI, 63, Rem. s. l'Od.). Dans le vers de la Fontaine : *De tous côtés lui vient des donneurs de recettes* (II, 224, v. 7), on peut supposer une ellipse de *il* : *il lui vient* ; alors nous rentrons dans le cas précédent. Comparez : *estoit-ce les derniers efforts d'une liberté remuante ?* (Boss., Rec. Or. fun., Princ. palat., 295 ; cf. *ibid.*, 294). Ici nous avons affaire à la formule *c'est*, cas particulier.

Au contraire il est encore tout à fait fréquent de trouver le verbe au singulier avec plusieurs sujets singuliers unis par *et*, ou même avec un sujet singulier suivi d'un autre au pluriel : *Des avis que lui avoit donnés M. Arnaud et M. Nicole* (Rac., IV, 602, P.-R.) ; *où est la métairie et les beaux jardins ?* (Id., VI, 119, Rem. s. l'Od.) ; *Quel nouveau trouble excite en mes esprits Le sang du père, ô Ciel ! et les larmes du fils !* (Id., III, 96, Mithr., v. 1645-1646) ; *Là croissoit à plaisir l'oseille et la laitue* (La Font., I, 277, v. 6) ¹.

C'est à dessein que j'ai cité ici un grand nombre d'exemples, auxquels on en ajouterait facilement d'autres. Évidemment l'usage est en faveur du singulier². Mais l'ordre des mots y est pour peu de chose, puisque dans la construction directe la syntaxe est la même, nous le verrons. Les grammairiens n'ont pas osé proscrire formellement une habitude si enracinée³ ; l'usage s'en détache.

fameux » (Prise de Fribourg, 117) ; « le Vulgaire la nomme (la faute du pluriel ont rendu) le soufflet de Ronsard, quand il dit qu'on donne un soufflet à Ronsard, tant il a de peine à souffrir ces irregularitez ou beveuës d'expression, dans l'ordre de la construction.... Nous sçavons bien qu'il y a de quoy faire un nominatif pluriel que demande ce mal-heureux Verbe, ont rendu, qui sont les deux celebritez ou famositez de Fribourg » (*ib.*, 135).

1. *Que chez toi se prodigue et le rouge et le fard* (Boil., Sat., X, v. 192, éd. B. S. P., I, 233) ; *l'appui que vous donneroit auprès de la justice et votre droit, et votre argent, et vos amis* (Mol., VIII, 457, Fourb. de Scap., act. II, sc. 5) ; *Que maudit soit l'heure et le jour où je m'avisai d'aller dire oui !* (Id., VI, 36, Méd. m. lui, act. I, sc. 4) ; *Voilà tout ce qu'a pu faire la magnificence et la piété* (Boss., Rec. Or. fun., Condé, 557) ; *Tu m'abandonnerois, toi que met hors de mise Ton poil déjà grison, et ta nazillardise ?* (Th. Corn., Am. à la m., act. IV, sc. 7 ; cf. Id., Feint Astrol., act. II, sc. 7) ; *Je vomirois sur eux pour décharger mon cœur, Ce que m'inspireroit ma rage et ma fureur* (Baron, Ec. des Pères, act. III, sc. 1) ; *l'inquiétude où nous a mis l'intrigue et le nœud de la Piece* (Perrault, Rec., 287) ; *en cela consistoit toute son existence et sa considération* (St-Sim., Extr., II, 249) ; *parmi tout le bruit que lui faisoit sa femme, ses enfans et ses domestiques* (Menagiana, I, 264).

2. Il y a cependant des exemples contraires : *Vous verrez... tout ce que peuvent donner de plus glorieux la naissance et la grandeur accumulé sur une teste* (Boss., Rec. Or. fun., Reine d'Angl., 5-6).

3. On trouve aussi le singulier avec des sujets non liés par une conjonction : *Combien estoit obscurcie la justice, la providence, la bonté divine parmi tant d'erreurs !* (Boss., Hist. Univ., 280).

B. — ACCORD AVEC UN SEUL SUJET

I. — *LE SUJET EST UN COLLECTIF NON SUIVI DE COMPLÉMENT DÉTERMINATIF.* — Vaugelas avait déjà donné quelques règles (cf. t. III, 531)¹. On en ajoute une ou deux, mais visiblement sans aucune doctrine d'ensemble. Pour *la plupart*, on confirme Vaugelas : il faut toujours le faire suivre du pluriel (Bouh., *D.*, 127 ; Tall., *Décis.*, 8-9)². *La plus grande partie* veut indifféremment le verbe au pluriel ou au singulier ; toutefois le singulier est plus ordinaire (Id., *Ib.*, 9-10).

Avec des locutions comme *le reste*, *un grand nombre*, l'usage flotte³ : *Le reste pour son Dieu montre un oubli fatal* (Rac., III, 606, *Ath.*, v. 17) ; *Si tout ce qui reçoit des fruits de ta largesse A peindre les exploits ne doit point s'engager* (Boil., *Ép.*, VIII, v. 82-83).

II. — *LE SUJET EST UN COLLECTIF SUIVI D'UN COMPLÉMENT.* — On se souvient de la règle donnée par Vaugelas : c'est elle qui sert de base aux discussions de notre époque. Quand le collectif est suivi d'un « génitif », ce génitif donne la loi au verbe (cf. t. III, 531). Cette règle n'était pas sans fondement, puisqu'elle tenait compte d'un autre élément que le sujet proprement dit, et que cette influence est très réelle⁴. Où Vaugelas s'était trompé, c'est quand, se guidant sur la seule forme, il avait cru qu'un génitif au singulier fait garder le verbe au singulier. A dire vrai, si sa règle s'est écroulée, ce n'est pas qu'on se soit rendu compte qu'elle allait parfois contre le sens de la phrase.

Plus tard on se posera des questions, et on se demandera s'il ne

1. Il est à noter que, suivant l'Académie, on ne peut employer *beaucoup* que devant un pronom : *J'en connoy beaucoup qui soutiennent*. Mais en toute autre occasion on ne sauroit dire : *Beaucoup en parlent bien à leur aise* (Tall., *Décis.*, 42-43). On avait oublié Corneille : *Beaucoup par un long âge ont appris* (III, 346, *Hor.*, v. 1461). Le Censeur de La Bruyère lui reproche aussi d'avoir employé *un grand nombre* sans ajouter *de gens*, ou quelque autre complément (*Sent. crit. s. les Caract.*, 313).

2. *La plupart*, *emportés d'une fougue insensée, Toujours loin du bon sens vont chercher leur pensée* (Boil., *A. P.*, ch. I, v. 39-40) ; *La plupart s'en alloient chercher une autre terre* (La Font., I, 209, v. 40) ; *la plupart... passoient le temps à boire les uns avec les autres* (Fontenelle, *Hist. Or.*, 42).

Malgré tout, le singulier se rencontre : *de cent des ennemis qu'il y avoit dedans, la plupart fut tué* (Bussy-Rab., *Mem.*, I, 195).

3. Il faut remarquer que le verbe peut être au singulier, et que néanmoins le pronom qui, dans une phrase subséquente, représente le collectif, prend la forme du pluriel : Andry trouve de la grâce à ce nombre changé : *Aussitôt un grand peuple accourant sur le port Ils firent de leurs cris rétentir les rivages* (Refl., 330) ; *Le peuple cependant, que ce spectacle étonne, Vole de toutes parts... Ils la mènent au temple* (Rac., II, 339, *Brit.*, v. 1739-1743).

4. J'ai déjà montré (t. III, 531) comment la présence d'un complément amenait le pluriel. Comparez des phrases comme celle-ci : *le fond des caractères qui y sont décrits sont pris de la même source* (La Bruy., I, 12, note 4).

fait pas tenir compte avant tout du sens et quelle part il faut lui faire, en gardant le respect de la forme ; mais ce temps n'est pas encore venu. Alcide de S^t-Maurice reproduit fidèlement Vaugelas (6-7 ; cf. Bér., *Nouv. Rem.*, 44).

Plus d'un donne bien lieu à une observation fort juste d'un grammairien. L'usage, observe-t-il, est de dire : *plus d'un homme soupire pour vous*. On devrait dire *soupirent*, puisque *plus* suppose le pluriel (L. de Templ., *Entr. à Madonte*, 293). Mais Leven de Templery est un observateur de troisième ordre, et ce n'est point ainsi qu'on raisonnait à l'Académie¹.

Ce qui montre combien la règle de Vaugelas en imposait, c'est qu'on fut aussi unanime à l'appliquer à *le peu de*. Bouhours (*D.*, 128) et l'Académie (dans Vaug., II, 42) assimilent ce cas au précédent, et pensent qu'il faut dire : *le peu de troupes qui restoient* (La Rochef., II, 200) ; *ce peu de mots convraincraient éternellement les Prétendus Réformez* (Boss., *Doct. cath.*, Avert., 54)². On ne s'apercevra que plus tard qu'il y a des cas où l'idée porte vraiment sur *le peu* et non sur le substantif qui le suit. *Le peu d'ennemis qu'il rencontra ne put luy tenir teste* semble mauvais à l'Académie (dans Vaug., II, 42)³.

La règle eut, dès le xvii^e siècle, certaines applications.

Sur plusieurs points tout le monde s'entendit, ainsi sur *la plupart* (cf. t. III, 531). Bouhours note qu'on dit : *La plupart du monde*, et que le verbe se met au singulier (*D.*, 127-128). Andry de Bois-Regard déclare que le verbe s'accorde toujours avec le complément de *la plupart* (*Refl.*, 418-419), et le bureau de l'Académie approuve cette observation (Tall., *Décis.*, 8-9). C'est une règle désormais acquise (cf. Girard, *Vrais princ.*, I, 388).

La plupart des jeunes gens croient être naturels, lorsqu'ils ne sont que mal polis et grossiers (La Rochef., I, 174) ; *La plupart des femmes n'ont guère de principes : elles se conduisent par le cœur* (La Bruy., I, 188, *Des Fem.*)⁴.

On peut dire aussi que la règle de Vaugelas s'applique également

1. C'est le singulier qui est usuel : *Plus d'une Pénélope honora son pays* (Boil., *Sat.*, X, v. 40) ; *Plus d'un guéret s'engraissa Du sang de plus d'une bande* (La Font., I, 287, v. 17-18).

2. On avait encore dans Segrais : *le peu de gens qui estoit en son Navire* (*Nouv. franç.*, 1657, 4^e nouv., 130), sans que l'idée portât sur *le peu de*.

3. C'est par un instinct bien plus juste du sens que La Fontaine écrivait, avec le singulier : *Le trop d'expédients peut gâter une affaire* (II, 429, v. 33) ; cf. encore : *le plus ou le moins de mille livres de rente, se trouve écrit sur les visages* (La Bruy., I, 262, *Des biens de fort.*).

4. On trouve cependant encore dans Bossuet : *la plupart des hommes suit l'inclination naturelle* (*Pentecôte*, 1654, éd. Leb., I, 533).

après *peu, assez, moins, beaucoup, plus, tant* : *Peu de gens furent persuadés que.... et peu aussi se disposèrent à le suivre* (La Rochef., II, 153)¹ ; *c'est une perte pour eux que ce style estropié qui les enlève soit rare, et que peu d'écrivains s'en accommodent* (La Bruy., I, 124, *Des ouvr. de l'espr.*).

Assez de gens méprisent le bien mais peu savent le donner (La Rochef., I, 153) ; *Assez d'autres viendront lui conter son malheur* (Rac., II, 411, *Bérén.*, v. 842).

Tant de coups imprévus m'accablent à la fois, qu'ils m'ôtent la parole et m'étouffent la voix (Rac., III, 366, *Phèd.*, v. 1079-1080).

A l'Académie on discuta la phrase : *Tant de félicité n'est pas faite pour nous*. Les « protecteurs du Latin » tenaient ferme pour le masculin, puisqu'on ne pouvait pas dire : *Tantum indulgentiæ periculosa est*. Ils furent battus néanmoins au nom du vers d'*Esther* : *Jamais tant de beauté fut-elle couronnée ?* (Chois., *Journ.*, 249-251).

Mais il n'est guère facile de savoir jusqu'où s'étendit la règle. Qu'est-ce que l'on comptait comme des collectifs ? Si, sur des noms de nombre indéfinis, sur des adverbes de quantité, l'accord était facile, parce qu'on suivait la tradition et qu'ils étaient regardés comme mots de quantité, comment considérait-on les expressions telles que : *une masse, un grand nombre de, une portion de, etc.* ?

Vaugelas avait traité de l'expression : *une infinité de*. On accepte ses idées (Th. Corn., dans Vaug., I, 109 ; cf. Tall., *Décis.*, 10)².

Toutefois, sitôt qu'on en vient à une phrase analogue, les doutes naissent : *La plus grande partie des hommes veulent ou veut ?* On n'ose pas faire de règle (Tall., *Décis.*, 10). Et cette discussion donne lieu à une question, s'il faut dire : *le commun des hommes est d'avis*, ou : *sont d'avis*. Or il se trouve « peu de messieurs qui veulent le pluriel » (Id., *Ib.*, 11). La Bruyère avait d'abord écrit : *le commun des hommes vont de la colère à l'injure* (éd. 4 et 5). Dans la 6^e édition, *vont* est corrigé en *va* (II, 16, note 1).

Un autre indice. Dans la remarque même qu'il consacre à ces règles, Andry de Bois-Regard examine une phrase : *Le reste des assistans s'en retourna frappant leurs poitrines*. Il ne pense pas à blâmer le singulier du verbe (*Refl.*, 419)³.

Dès lors on peut penser où en est l'usage, sitôt qu'on sort des collectifs classés. Il serait excessif de dire que la règle n'est pas

1. Il n'y a pas à tenir grand compte des exceptions telles que : *il y a peu de Maisons dans le Parlement qui puisse disputer de Noblesse avec la sienne* (Bours., *Lett. nouv.*, I, 168).

2. *Une infinité d'autres en ont fait* (des peintures) (Perrault, *Rec.*, 24).

3. « Je trouverois assez indifferant de dire : *le reste des hommes en peuvent ou en peut jouir* » (S^t Réal, *De la crit.*, 94).

appliquée en ce cas; elle l'est moins constamment qu'avec la *plupart*, par exemple.

Voici le pluriel : *Ce long amas d'aïeux que vous diffamez tous, Sont autant de témoins qui parlent contre vous* (Boil., *Sat.*, V, v. 59-60); *Un tas d'hommes perdus de dettes et de crimes... Si tout n'est renversé, ne sauroient subsister* (Corn., III, 451, *Cin.*, v. 1493-1496); *Un nombre infini d'oiseaux faisoient résonner ces bocages de leurs doux chants* (Fén., *Tél.*, XIX, L.); *Le reste des termes qu'elle emploie y sont tellement éclaircis et définis* (Pasc., *Pensées*, éd. Hav., II, 286); *Le reste des spectateurs... parurent peu sensibles à cette désolation* (S^t-Sim., *Extr.*, II, 230).

Tout ce qu'il a de rois sembloient faits pour m'aimer (Corn., VII, 318, *Psy.*, v. 791); *tout ce qu'il y a eu de siècles depuis Esope jusqu'à nous, l'ont tous estimé grand Philosophe* (Bours., *Lett. nouv.*, I, 295; cf. *Ib.*, 167); *Tout ce que nous connoissons de courtisans nous parurent indignes de vous être comparés* (Sév., V, 531); *tout ce qu'il y avoit de prêtres et de lévites se retirèrent auprès d'eux* (Rac., III, 591, *Ath.*, *Préf.*; cf. plus haut, p. 911).

Mais les exemples du singulier ne manquent pas : *un nombre infini de Chrestiens receût la couronne du Martyre* (Boss., *Apoc.*, chap. xvii, 385); *Qu'un long amas d'honneurs rend Thésée excusable* (Rac., III, 310, *Phèd.*, v. 98); *D'adorateurs zélés à peine un petit nombre Ose des premiers temps nous retracer quelque ombre* (Rac., III, 606, *Ath.*, v. 15-16); *le petit nombre de ceux qui courent après lui ne peut l'atteindre* (La Bruy., I, 132, *Des ouvr. de l'espr.*); *Je doute que le flot des vulgaires humains A ce discours pourtant donne aisément les mains* (Boil., *Sat.*, XI, v. 135-136); *tout ce que j'avois de troupes s'enfuit* (La Rochef., II, 126); *Vous croïez que le reste des hommes n'a ni esprit, ni merite, ni talens, ni habileté* (Belleg., *Refl. sur le ridicule*, 121); *une demi-douzaine d'aiguillettes ne suffit pas pour attacher un haut-de-chausses* (Mol., VII, 75, *Av.*, act. I, sc. 4); *La moitié de tes gens doit occuper la porte* (Corn., III, 450, *Cin.*, v. 1485); *Des Enfants de Japet toujours une moitié Fournira des armes à l'autre* (La Font., I, 145, v. 9-10).

Cas particulier : Un des. — *C'est une des plus belles actions qu'il ayt jamais faites*, devait-on dire, suivant Vaugelas (cf. t. III, 532-533). Cette règle était une des plus imaginaires qu'il eût faites ou faite. De temps immémorial, on mettait les deux nombres (cf. Tobler, *Verm. Beitr.*, trad. Kuttner et Sudre, 299). Ménage eût été d'avis de garder l'ancienne liberté, rapporte Thomas Corneille (Vaug., I, 257). Mais personne ne le suivit. Chapelain regardait cette remarque comme « une des plus délicates et des plus démeslées de tout le

volume ». Thomas Corneille encouragé enchérit¹ : l'exemple de Vaugelas est bon, quoiqu'il faille dire : *c'est une des choses qui a le plus contribué à ma fortune ; c'est un des tableaux du Poussin qui me plaît davantage.*

Pourquoi ces contradictions ? Il est assez difficile de comprendre le galimatias par lequel on essaie de les justifier. Il revient en somme à prétendre que dans : *c'est une des plus belles actions*, la comparaison est exprimée, dès lors la phrase relative se rapporte à *actions*. Dans : *un des tableaux du Poussin*, la comparaison n'est pas terminée : ce qui suit se rapporte donc à *un, une*.

L'Académie se montra plus prudente. Elle ne se décida pas à condamner la phrase : *C'est un des plus grands parleurs qui fut jamais* (Tall., *Décis.*, 27-28, et A., dans Vaug., I, 258). On dit bien à un autre temps : *C'est un des plus grands parleurs qui ayent jamais esté*. Mais, au prétérit simple, le singulier, qui est contre la grammaire, est suivant l'usage. On n'a donc point fait de règle générale.

Je ne pense pas que l'usage se soit jamais déclaré avec netteté sur ce point. En tout cas les auteurs n'en fournissent point de preuves. Le pluriel se rencontre, bien entendu, là où Vaugelas le deman-

1. « Quand je dis, *c'est une des plus belles actions qu'il ait faites*, la comparaison est finie dans ces mots, *des plus belles actions*, ils se rapportent à *une*, sans aucun enchaînement avec ces autres, *qu'il ait faites*, et par conséquent ces autres mots se rapportent à *actions*. Pour le faire voir, au lieu de *c'est une des plus belles actions qu'il ait faites*, je n'ai qu'à dire, *c'est une de ses plus belles actions*. La phrase est très-bonne, et le mot, *une*, ne demande rien plus que cette comparaison exprimée par *plus belles*. *Une* en cette phrase signifie *action*, et c'est comme si on disoit, *c'est l'action la plus belle de toutes les actions qu'il ait faites* ; ce qui fait connoître que *qu'il ait faites* se rapporte nécessairement à *actions*. Il n'en est pas de mesme dans ces autres phrases. *C'est une des choses qui a le plus contribué à ma fortune, c'est un des tableaux du Poussin qui me plaît davantage*. *Un* et *une* s'approprient les termes de comparaison qui sont après *choses* et *tableaux* : ainsi le relatif *qui* se rapporte à *un* et à *une*, et non pas à *choses* et à *tableaux*, parce que ce relatif est joint aux termes de comparaison que demandent *un* et *une*. Dans le premier exemple, *c'est une des choses qui a le plus contribué à ma fortune*, ces mots, *que j'ai faites*, sont sous-entendus, et c'est comme si on disoit, *c'est la chose de toutes celles que j'ai faites qui a le plus contribué à ma fortune*. Dans l'autre exemple, *c'est un des tableaux du Poussin qui me plaît davantage*, *du Poussin* est au lieu de *que le Poussin a faites* (sic), et c'est comme si on disoit, *c'est le tableau de tous ceux que le Poussin a faits qui me plaît davantage* : ainsi on dira, *c'est un des chevaux de l'écurie du Roi qui court avec le plus de vitesse*, et non pas, *qui courent*, parce que ces mots, *qui court avec le plus de vitesse*, contiennent les termes de comparaison qui se rapportent nécessairement à *un*, ce qui n'est pas dans l'exemple de M. Menage, *c'est un des meilleurs chevaux qu'il ait montez* : la comparaison que le mot *un* demandoit, est finie dès que l'on a dit *meilleurs*, et par conséquent il faut dire, *qu'il ait montez*, et non pas, *qu'il ait monté*, parce que le relatif *que* se rapporte à *chevaux*, et que c'est comme si on disoit, *c'est le cheval le meilleur de tous les chevaux qu'il a montez*. Il résulte de tout cela, que quand la comparaison est exprimée par un nom adjectif joint au substantif pluriel, comme, *c'est une des plus belles actions, c'est un des meilleurs chevaux*, s'il suit *que* ou *qui* avec un verbe, ce verbe doit estre mis au pluriel ; si la comparaison n'est exprimée qu'après le nom substantif pluriel, comme, *c'est une des choses qui a le plus contribué, c'est un des hommes de France qui est le plus estimé*, ce relatif *qui* demande le verbe suivant au singulier » (Vaug., I, 257-258).

daît : *Comme ce dessein m'a fourni une des scènes qui ont le plus réussi dans ma tragédie* (Rac., III, 17, *Mithr.*, Préf.). On trouve le singulier là où Th. Corneille l'admet : *vous êtes un des hommes du monde qui me convient le plus* (Sév., VI, 63); *un des hommes qui étoit le plus attaché à Socrate* (Rac., V, 454, *Trad.*). Mais on le trouve aussi ailleurs, et contre la règle. On connaît la phrase de La Bruyère : *l'une des meilleures critiques qui ait été faite sur aucun sujet est celle du Cid* (I, 125, *Des ouvr. de l'espr.*). Comparez : *l'une des plus saintes communautés qui fût dans l'Église* (Rac., IV, 527, *P.-R.*); *je la trouve (la médecine)... une des plus grandes folies qui soit parmi les hommes* (Mol., IX, 396, *Mal. imag.*, act. III, sc. 3); *C'est une des grandes erreurs qui soit parmi les hommes* (Id., V, 136, *D. Juan*, act. III, sc. 1); *l'un des plus honnêtes hommes qui soit sur la terre* (Bours., *Lett. nouv.*, I, 199); *c'est un des hommes de notre siècle, à mon avis, qui a le plus prodigieux mérite* (Boil., *Lett. à Rac.*, édit. B. S. P., IV, 155); *c'est un des hommes du monde qui écrit, après vous, aussi bien en notre langue* (M^{lle} Dupré, dans Bussy-Rab., *Corr.*, IV, 27)¹.

Je puis même citer des pluriels avec *pas un* (d'eux) : *peu à peu usurpa avec eux une liberté que n'avoient jamais osé tenter pas un des enfants du Roi* (S^t-Sim., III, 276-277); *Ils firent des courses vaines, et pas un d'eux n'eurent jamais aucune connoissance de cette police* (Id., XVIII, 203).

G. — ACCORD DU VERBE AVEC PLUSIEURS SUJETS

I. — LES SUJETS SONT LIÉS PAR ET. — On a vu au tome III (528) les tendances de la langue moderne. Vaugelas avait essayé de distinguer des cas particuliers, où les sujets étaient synonymes et approchants. Sa théorie eut fort peu de succès. Bary déjà aimait mieux suivre ici La Mothe le Vayer (*Secrets*, 185). Th. Corneille est également hostile (Vaug., I, 351). Andry ne paraît pas avoir étudié la question de près (*Refl.*, 417-418), mais Bouhours soutient encore la doctrine de Vaugelas (*Suit.*, 258). Elle n'en fut pas moins rebutée par l'Académie. Voici sa décision : « non seulement... deux synonymes

1. Il faudrait ajouter que *un des* n'est pas nécessairement suivi d'un superlatif. Alors, en général, l'usage est de mettre le singulier : *Une des choses qui faisoit aimer la poésie d'Homere* (Boss., *Hist. Univ.*, 488); *l'un des principaux points de vostre deffense est que* (Pasc., *Prov.*, XI, 177); *c'est une des principales raisons qui a fait révolter contre l'Église une grande partie de l'Europe* (Id., *Pensées*, art. II, 8, éd. Hav., I, 27); *c'est une des raisons qui fait murmurer contre l'impossibilité* (Sév., IX, 327); *luy faire épouser un des hommes de France qui promet le plus* (Bours., *Lett. nouv.*, I, 168; cf. 368); *un de ces amateurs qui a fait des vers à ma louange* (Boil., *Lett. à Rac.*, éd. B. S. P., IV, 165).

les plus parfaits qu'on pourroit trouver regissent le verbe au pluriel, mais... ce seroit pecher contre le genie de nostre Langue que de leur faire gouverner un singulier » (dans Vaug., I, 351). Nous verrons qu'on appela plus tard de cette sentence : « quand un verbe a devant soy deux ou plusieurs nominatifs qui ne sont ni synonymes... ni aprochans, mais dissemblables ou éloignez en signification, alors le verbe doit être au pluriel, encore que les nominatifs soient au singulier.... M. Corneille dit : « Le rang de l'offensé, la grandeur de l'offense Demandent des devoirs et des soumissions ». Il ne dit pas au singulier demande des devoirs, parce que le verbe demander, ayant icy deux nominatifs dissemblables en signification, qui sont le rang de l'offensé, et la grandeur de l'offense, doit-être indispensablement au pluriel » (L. de Templ., *Entr. à Madonte*, 111-112).

Les exemples du singulier sont innombrables :

La vertu de son père et son illustre sang A son ambition assure ce haut rang (Corn., VII, 244, *Tit.*, v. 1061-1062); *le bon sens et le bon esprit convient à tous les âges* (La Rochef., III, 210-211); *La connoissance et le service de Dieu se conserva dans la famille de Seth* (Boss., *Catech. de Meaux*, 59); *le luxe et le desordre se répand dans toutes les conditions* (Id., *Catech. des festes*, 52); *L'ignorance et l'aveuglement s'estoit prodigieusement accru* (Id., *Hist. Univ.*, 192); *encore que sa famille et sa nation fust Arienne* (Id., *Ib.*, 130); *Ce mot et ce regard désarme ma colère, Et produit un retour de tendresse et de cœur* (Mol., III, 265, *Ec. des Fem.*, v. 1569-1570); *le Roi étoit dans une affliction et dans une colère qui faisoit pitié* (Princ. de Clèves, 64); *vosre bonté et le séjour de la campagne vous fait croire que c'est une chose qui ne se peut refuser que l'hospitalité* (M^{me} de Maint., *Lett.*, I, 143); *le blanc et le rouge les rend affreuses* (La Bruy., I, 172, *Des Fem.*); *On dit que ton front jaune, et ton teint sans couleur, Perdit en ce moment son antique pâleur* (Boil., *Lut.*, ch. 1, v. 231-232); *Vosre exactitude et ce zele toujours ardent qui vous pousse et vous fait pousser les autres... ne me confondrait-il pas encore ?* (Perrault, *Rec.*, 8).

On trouve du reste le pluriel aussi : *ce chemin, que sa hauteur et son aspreté rendront toujours assez difficile* (Boss., *Rec. Or. fun.*, *Reine d'Angl.*, 19-20); *le service et le zele au bien de l'Estat, estoient le moyen le plus seür pour s'avancer dans les charges* (Id., *Hist. Univ.*, 518 ; cf. 321); *La Tradition du peuple Juif et celle du Peuple Chrestien ne font ensemble qu'une mesme suite de Religion* (Id., *Ib.*, 416). Fléchier, dans la même phrase, a mélangé les deux nombres : *Tant de Princes... ont enfin reconnu, Sire, que vôtre puissance et*

vôtre grandeur étoient au-dessus de l'envie... que votre justice et votre bonté étoit la seule ressource qui leur restoit (*Œuvr. mêlées*, 87).

Dans un assez grand nombre d'exemples, il ne peut aucunement être question de synonymes ou d'approchants : *Une mort... où les affaires temporelles et même les remèdes et l'espérance de guérir n'a point de part* (Sév., VIII, 343); *La politique Romaine et la haine insatiable des peuples le vouloit ainsi* (Boss., *Apoc.*, 51); *Le commerce, la navigation et le bon ordre, avec une paix profonde, avoit rendu Jerusalem la plus riche ville de l'Orient* (Id., *Hist. Univ.*, 213)¹.

Cas particulier. — Avec *l'un et l'autre* les théoriciens continuent à autoriser les deux nombres (Bary, *Rhet. fr.*, 240). L'Académie ne désapprouve pas le pluriel; Th. Corneille trouve le singulier plus en usage (Vaug., I, 239). Voici des singuliers :

Par le rapport des deux Testamens, on prouve que l'un et l'autre est divin (Boss., *Hist. Univ.*, 416); *L'un et l'autre approcha, ne craignant nulle chose* (La Font., II, 190, v. 47); *A suivre ce grand chef l'un et l'autre s'appreste* (Boil., *Lut.*, ch. II, v. 90); *L'une et l'autre est sourde à ma priere* (Th. Corn., *Feint Astrol.*, act. III, sc. 7); *L'une et l'autre aura lieu d'être bien satisfaite* (Montfl., *Dupe de soi-même*, act. I, sc. 1); *il fallut se séparer, et, quoique l'un et l'autre s'en retournât à Paris, ils jugèrent bien* (Bussy-Rab., *Hist. am. des Gaules*, I, 79); *L'un et l'autre Sexe doit donc éviter ce langage* (Grimarest, *Comm. de Lett.*, 57).

Voici au contraire des pluriels :

L'un et l'autre à la Reine ont-ils osé prétendre ? (Rac., III, 44, *Mithr.*, v. 476); *L'un et l'autre ont promis Atalide à ma foi* (Id., II, 488, *Baj.*, v. 176); *L'un et l'autre, à mon sens, ont le cerveau troublé* (Boil., *Sat.*, IV, v. 72).

Remarque. — Des sujets peuvent être liés autrement que par *et*. Vaugelas en avait fait une remarque qui parut dans le recueil posthume (II, 463). Il y déclare que « ce seroit un solécisme » que d'écrire : *La puissance avec la volonté sont capables*. Alemand ne condamnerait pas le singulier là où il n'est pas trop affecté. Cependant il préfère le pluriel (*Nouv. Rem.*, 454-456). Ce pluriel est fré-

1. On peut considérer qu'il s'agit d'approchants dans les phrases suivantes : *Dieu est le seul à qui cette haute supériorité et cet avantage appartient* (Boss., *Char. frat.*, éd. Leb., V, 90); *Il faut entendre... que tout l'effort que nous faisons de nous-mêmes... toute notre activité et notre pénétration naturelle ne sert qu'à obscurcir et confondre notre intelligence* (Ib., *Quinquag.*, lb., V, 235).

Andry de Bois-Regard se pose la question de savoir si on doit dire : *C'est la vertu et non les richesses qui nous font ou qui nous fait aimer de Dieu*. Suivant lui, il faut mettre le verbe au pluriel, quand le dernier substantif est au pluriel, et au contraire le mettre au singulier, si le dernier substantif est au singulier (*Suit.*, 284).

quent : *une absence continuelle avec la tendresse que j'ai pour vous ne composent pas une paix bien profonde* (Sév., IV, 13); *Que le pater avec le factotum n'auront de toi ni crainte ni soupçon* (La Font., IV, 497, v. 101-102); *Le Singe avec le Léopard Gagnoient de l'argent à la foire* (La Font., II, 369, v. 1-2); *Madame la princesse de Conti avec quelques dames étoient de ce voyage* (S'-Sim., XVIII, 324); *l'obligation de son ministère jointe aux besoins de l'Église obligent à s'expliquer sur cette matière* (Boss., *Est. d'Or.*, Préf., 2-3); *La charité aussi-bien que la conscience nous pressent de mettre l'affaire en un état où tout le monde y voye clair* (Id., *Sec. ecr. s. Max. des Saints*, 47).

Cf. *Dans cinquante ans tout sera égal, et le plus heureux, comme les autres, auront passé dans ce grand fleuve qui nous entraîne tous* (Sév., VII, 46); *Son bon sens joint à une piété et à une charité extraordinaires imprimoient un tel respect* (Rac., IV, 474, P.-R.).

II. — LES SUJETS NE SONT PAS LIÉS PAR ET, ILS SONT SÉPARÉS. — Il y a une pause ; dans l'écriture, une virgule. Marg. Buffet voudrait le pluriel : *La grandeur, la richesse ne peuvent rien sur lui, et non ne peut* (N. O., 76)¹. Mais ces observations ne font point autorité. Quel que soit le cas, que les sujets soient synonymes ou non, qu'ils s'ajoutent ou ne s'ajoutent pas, on rencontre fréquemment le singulier :

Mon repos, mon bonheur sembloit être affermi (Rac., III, 323, *Phèd.*, v. 271); *ce procédé obligeant, cette bonté que vous me ferez voir, me gagnera entièrement* (Mol., VI, 582, *G. Dandin*, act. III, sc. 6); *Une église, un prélat m'engage en sa querelle* (Boil., *Lut.*, ch. II, v. 54); *Le ciel, tout l'Univers est plein de mes aïeux* (Rac., III, 376, *Phèd.*, v. 1276); *Cette Foi, cette Religion sincère qui attire sur vous et sur nous des bénédictions immortelles* (Fléch., *Œuv. mêlées*, 59); *si ses Sujets, si ses Alliez, si l'Eglise universelle a profité de ses grandeurs* (Boss., *Rec. Or. fun.*, *Reine d'Angl.*, 9); *la suite, la succession, la chaire de l'unité, l'autorité primitive luy appartenait* (Id., *Hist. Univ.*, 391); *ces beautés immortelles montrent une innocence, une modestie, une simplicité qui charme* (Fénelon, *Tél.*, liv. VI, 256).

Cas particulier. — Quand ces divers sujets sont « ramassés » par le mot *tout* ou le mot *rien*, le verbe se met au singulier. Bouhours pose la règle et fournit des exemples en abondance : *Sa conduite, ses*

1. Bossuet écrira : *Si nostre estre, si nostre substance n'est rien* (*Rec. Or. fun.*, *Madame*, 116). Mais le cas n'est visiblement pas le même.

écrits, sa retraite hors de France, tout marque la fermeté de son esprit (Suit., 261-263 ; cf. Belleg., *Eleg.*, 313). L'Académie approuve (Tall., *Décis.*, 144). Il n'y avait pas là matière à contestation. *Un souffle, une ombre, un rien, tout lui donnoit la fièvre* (La Font., I, 173, v. 18); *Femmes, moine, vieillards, tout étoit descendu* (Id., ib., 141, v. 4); *Remords, crainte, périls, rien ne m'a retenue* (Rac., II, 316, *Brit.*, v. 1279); *La haine, le mépris, contre moi tout s'assemble* (Id., II, 87, *Andr.*, v. 921).

III. — LES SUJETS SONT LIÉS PAR OU. — On ne parvint pas plus qu'à l'époque de Vaugelas à se mettre d'accord. Andry remarquait seulement qu'on ne pouvait pas dire : *Est-ce que son pere ou sa mere est morte* (*Refl.*, 417). Sur le cas posé par Vaugelas, on ne prit pas de décision. L'Académie accepta le pluriel, sans toutefois exclure le singulier : *Ou la douceur ou la force le feront* (dans Vaug., I, 250)¹. D'après le journal recueilli par l'abbé de Choisy, il fut au contraire décidé qu'on devait dire : *C'est Cicéron ou Démosthène qui a dit telle chose* (*Opusc. s. la l. fr.*, 275).

Dans l'usage on rencontre les deux nombres :

Le bonheur ou le malheur vont d'ordinaire à ceux qui ont le plus de l'un ou de l'autre (La Rochef., I, 233); *Je ne voyois personne dont la capacité ou la fidélité fussent assez connues* (Id., II, 479 ; dans la rédaction définitive, et a remplacé *ou*); *Votre trouble ou le mien nous feroient reconnoître* (Rac., II, 515, *Baj.*, v. 790).

Le paysan ou l'ivrogne fournit quelques scènes à un farceur (La Bruy., I, 185, *Des Fem.*); *Il n'y a guère qu'une naissance honnête, ou qu'une bonne éducation, qui rende les hommes capables de secret* (Id., I, 244, *De la Soc.* ; dans la 8^e éd., il y a : *rendent*).

Il y a cependant des cas où le sens impose nettement le singulier : *Je suis persuadé que le petit nombre d'habiles, ou le grand nombre de gens superficiels, vient de l'oubli de cette pratique* (La Bruy., II, 202-203, *De quelques us.*).

IV. — LES SUJETS SONT LIÉS PAR NI. — Thomas Corneille est ici descendu assez profondément dans la considération des choses ; il comprend et explique que parfois le *ni* est conjonctif, comme le serait *et*. Quand on dit : *Ni la douceur ni la force ne l'ébranlèrent*, « l'esprit assemble la douceur et la force comme deux moyens dont on s'est servi ». Au contraire on dira : *Ni l'un ni l'autre ne fut ébranlé de la vue de la mort*. C'est que là l'esprit considère les deux hommes l'un après l'autre, et par là il les sépare (Vaug., I, 251).

1. On lit dans le *Dictionnaire* au mot *estude* : *lieu ou un procureur ou un notaire travaillent ordinairement.*

L'Académie ne manqua pas d'adopter des vues si justes, en les embrouillant toutefois (Ib., 252).

Les exemples ne sont point tous conformes à cette théorie. On trouve le singulier là où on attendrait le pluriel : *Ni crainte ni respect ne m'en peut détacher* (Rac., III, 216, *Iph.*, v. 1311); *Ni mon grenier, ni mon armoire Ne se remplit à babiller* (La Font., I, 275, v. 51-52); *Ni la surprise, ni l'intérêt, ni la vanité, ni l'appas d'une flatterie délicate... n'estoit capable de lui faire découvrir le sien* (sor. secret) (Boss., *Rec. Or. fun., Madame*, 111; cf. *Reine d'Angl.*, 40, et *M.-Thér.*, 226). Mais le pluriel n'est pas rare : *Ni cet asile même où je la fais garder, Ni mon juste courroux n'ont pu l'intimider* (Rac., III, 65-66, *Mithr.*, v. 977-978); *Ma maison ni mon lit ne sont point faits pour vous* (Id., *Sat.*, X, v. 483); *Son Histoire d'Angleterre, ni celle des Papes ne sont pas bonnes* (*Menagiana*, II, 230).

CHAPITRE XIX

ACCORD DES PARTICIPES PASSÉS

LES VERBES CONJUGUÉS AVEC AVOIR

GÉNÉRALITÉS. — La règle générale des participes avec *avoir*, si malheureusement formulée d'après l'italien par Marot, avait été, nous l'avons vu, mise au point par Vaugelas. Toutefois elle était loin d'être généralisée. Elle admettait encore l'invariabilité du participe dans tant de cas qu'une réaction demeurerait possible. Au lieu que l'habitude de faire varier le participe s'étendit à tous les cas, l'usage de le laisser invariable avait encore quelque chance de l'emporter.

Mais l'intervention des grammairiens, pesant toujours du même côté, fit définitivement pencher la balance. Une explication manquait, qui prouvât qu'on devait dire : *la lettre que j'ai reçue*, à côté de : *j'ai reçu la lettre*. La grammaire logique s'ingénia à la fournir. Je voudrais la rapporter tout entière.

Il n'est pas aisé, dit la *Grammaire générale*, de rendre raison de ces façons de parler. « Voila ce qui m'en est venu dans l'esprit pour le François, que je considere icy principalement.

« Tous les Verbes de nostre Langue ont deux participes, l'un en *ant*, et l'autre en *é, i, u*, selon les diverses conjugaisons, sans parler des irreguliers, *aimant, aimé, écrivant, écry, rendant, rendu*.

« Or on peut considerer deux choses dans les participes : l'une d'estre vrais noms adjectifs, susceptibles de genres, de nombres, et de cas ; l'autre d'avoir, quand ils sont actifs, le mesme regime que le verbe, *amans virtutem*. Quand la première condition manque, on appelle les participes gerondifs, comme *amandum est virtutem* : Quand la seconde manque, on dit alors que les participes actifs sont plustost des noms que des participes.

« Cela estant supposé, je dis que nos deux participes *aimant* et *aimé*, entant qu'ils ont le mesme regime que le Verbe, sont plustost des Gerondifs que des participes. Car Monsieur de Vaugelas a

déjà remarqué que le participe en *ant*, lors qu'il a le regime du Verbe, n'a point de feminin, et qu'on ne dit point par exemple : *j'ay veu une femme lisante l'Escriture*, mais *lisant l'Escriture*. Que si on le met quelquefois au plurier ; *j'ay veu des hommes lisans l'Escriture*, je crois que cela est venu d'une faute, dont on ne s'est pas apperceu, à cause que le son de *lisant* et de *lisans*, est presque tousjours le mesme, le *t*, ny l'*s* ne se prononçant point d'ordinaire. Et je pense aussi que *lisant l'Escriture* est pour *en lisant l'Escriture*, *in τὸ legere scripturam* ; de sorte que ce Gerondif en *ant*, signifie l'action du verbe, de mesme que l'Infinitif.

« Or je croy qu'on doit dire la mesme chose de l'autre participe, *aimé* ; sçavoir que quand il regit le cas du verbe, il est Gerondif, et incapable de divers genres, et de divers nombres, et qu'alors il est actif, et ne differe du participe ou plustost du Gerondif en *ant*, qu'en deux choses : L'une en ce que le Gerondif en *ant* est du present, et le gerondif en *é, i, u*, du passé : l'autre, en ce que le gerondif en *ant*, subsiste tout seul, ou plûtost en sous-entendant la particule *en*, au lieu que l'autre est tousjours accompagné du verbe auxiliaire, *avoir*, ou de celuy d'*estre* qui tient sa place en quelques rencontres, comme nous dirons plus bas. *J'ay aimé Dieu*, etc.... Mais ce dernier participe, outre cét usage d'estre Gerondif actif, en a un autre, qui est d'estre participe passif, et alors il a les deux genres et les deux nombres selon lesquels il s'accorde avec le substantif, et n'a point de regime. Et c'est selon cét usage qu'il fait tous les temps passifs avec le Verbe *estre*, *il est aimé, elle est aimée, ils sont aimez, elles sont aimées*.

« Ainsi pour resoudre la difficulté proposée, je dis que dans ces façons de parler, *j'ay aimé la chasse, j'ay aimé les livres, j'ay aimé les sciences*, la raison pourquoy on ne dit point ; *j'ay aimée la chasse, j'ay aimez les livres* ; c'est qu'alors le mot *aimé* ayant le regime du verbe, est gerondif, et n'a point de genre ny de nombre.

« Mais dans ces autres façons de parler, *la chasse qu'il a aymée, les ennemis qu'il a vaincus*, ou, *il a deffait les ennemis, il les a vaincus*, les mots *aimé, vaincu*, ne sont pas considerés alors comme gouvernant quelque chose : mais comme estant regis eux-mesmes par le Verbe *avoir* ; comme qui diroit ; *quam habeo amatam, quos habeo victos* : et c'est pourquoy estant pris alors pour des participes passifs qui ont des genres et des nombres, il les faut accorder en genre et en nombre avec les noms substantifs, ou les pronoms auxquels ils se rapportent.

« Et ce qui confirme cette raison, est que lors mesme que le relatif ou le pronom *que* regit le preterit du verbe qui le precede, si ce pre-

terit gouverne encore une autre chose apres soy, il redevient gerondif et indéclinable. Car au lieu qu'il faut dire : *Cette ville que le commerce a enrichie*, il faut dire : *Cette ville que le commerce a rendu puissante*, et non pas *renduë puissante* : parce qu'alors *rendu* regit *puissante*, et ainsi est gerondif. Cela se confirmera encore par ce que nous allons dire de quelques rencontres où le verbe auxiliaire *estre*, prend la place de celui d'*avoir* » (130-134).

On voit sur quelle fausse assimilation repose la théorie des logiciens. Il leur faut d'abord mettre *aimant* et *aimé* dans la même catégorie, puis s'arrêter tout à coup dans cette assimilation pour expliquer par la syntaxe latine *la lettre que j'ai reçue*, sans se préoccuper de la différence énorme de sens entre la phrase latine et celle qui en est issue en français. Il n'en est pas moins vrai que cette doctrine singulière est au fond du raisonnement de tous les contemporains. Bouhours attendait, dans ses *Remarques*, que Patru éclairât « ce grand mystere de nostre Langue » (518). Or, celui-ci reproduit la théorie que je viens d'indiquer en ajoutant naïvement : « toute la difficulté est de sçavoir en quelle situation ils [nos prétérits] deviennent gérondif, ou deviennent participes » (dans Vaug., I, 296). C'est elle encore qui inspire Furetière, quand il écrit : « Les Participes des verbes neutres sont moins participes, s'il faut ainsi parler, et par consequent plus éloignez de la nature des Adjectifs » (*Rem. nouv. s. l. l. fr.*, 249). Je dois dire que Regnier-Desmarais la réfute longuement (491-494). Il n'a aucune peine à prouver que dans : *les livres que je vous ay prestez*, le sens n'existerait plus, si *que* et *vous* ne dépendaient que de l'auxiliaire *avoir*.

Il nous reste à examiner un par un les cas posés par cette règle épineuse, dès lors « justifiée » en raison.

RÈGLE I. — J'AI REÇU VOS LETTRES. — Cette règle ne donne plus lieu à aucune discussion. Elle était universellement admise. Cela ne veut pas dire du reste qu'elle fût universellement appliquée, témoin : *la loi de la nature, laquelle ayant engendrés et nourris tous les hommes* (Rac., V, 555, *Trad.*, ms. autographe); *plus éveillés que lorsqu'ils ont commencés à se mettre à table* (Id., ib., 553, *Trad.*, ib.); *ils seront mesurez à la mesure qu'ils auront mesurez les autres* (Fur., *Par. de l'Evang.*, 110); *Les morsures de ses dents venimeuses en avoient intimidéz quelques autres* (Id., *Fact.*, II, 301).

RÈGLE II. — J'AI VOS LETTRES REÇUES (1); LES LETTRES QUE J'AI REÇUES (2). — Cette règle n'est pas plus contestée en général que la précédente. « Après les décisions de Marot, de Ramus, de M. de Vau-

gelas, et de l'Auteur de la *Grammaire générale*, dit Ménage, cet exemple ne devrait plus recevoir de difficulté » (*O.*, I, 52-53). Malgré cela, Regnier-Desmarais ne considérerait pas comme une faute de laisser le participe invariable (490). Les exemples de la construction n° 1 deviennent de plus en plus rares, mais l'accord y est constant : *A ce propos, voici l'histoire qu'il m'a dite, Et sur qui j'ai tantôt notre fourbe construite* (*Mol.*, I, 193, *Et.*, v. 1299-1300) ; *Et de son grand fracas surprenant l'assemblée, Dans le plus bel endroit a la pièce troublée* (*Id.*, III, 37, *Les Fâch.*, v. 19-20) ; *Et m'a droit dans ma chambre une boîte jetée* (*Id.*, II, 392, *Ec. des Maris*, v. 467) ; *A peine mon bâton la terre aura touchée* (*Perrault, Cont.*, 58) ; (*Les Fées*) *Ont d'un Art jusqu'icy des mortels ignoré De Nacre et de Corail les voutes étoffées* (*Perrault, Rec.*, 5).

Quant à la construction n° 2, les exemples en sont innombrables. Partout les auteurs ou les typographes ont fait régulièrement l'accord. Cependant il y a, soit dans les manuscrits, soit dans les imprimés, des participes sans accord ; ce sont des licences ou des « fautes » : *Cela pourrait bien être, et je suis satisfait Des effets surprenants que le hasard a fait* (*Regn.*, *Ménechm.*, act. I, sc. 2) ; *Et d'un des vœux qu'elle a fait* (*Airs et Vaud. de Cour*, II, 94) ; *De-là il n'est personne qui ne voye que les differens jugemens que le Public a fait* (*Palaprat, Le Grond.*, *Préf.*, 5) ; *Si la traduction du premier Livre de l'Illiade est toute de la force des deux vers que vous m'en avez envoyé* (*Bross. à Boil.*, *Corr.*, 53, *Lett. XXVI*) ; *lorsqu'on apperçoit la fin que l'Architecte s'est proposé* (*Lamy, Rhétor.*, 9).

Ce qui est intéressant, ce n'est pas de noter ces passages où la règle demeure inobservée¹, mais de bien préciser de quelles restrictions elle est encore entourée.

1° D'abord elle ne s'applique pas à tous les verbes. Restent invariables, dit Patru, « les participes des verbes en *oire, oître, andre, endre, indre, aindre, eindre* et *oindre*, quand il y a des substantifs semblables à leurs participes passifs... comme *croire, croistre, entreprendre, mesprendre, ceindre, prendre, enceindre, feindre, peindre, complaindre, enfreindre, espreindre, estraindre, contraindre, craindre, poindre, empreindre*.... *C'est la violence qu'ell ea craint* » (dans *Vaug.*, I, 297). D'autres vont moins loin, mais exceptent *craint* et *plaint*², ainsi Richelet, et Andry de Bois-Regard (*Refl.*, 353-354) ;

1. Les passages foisonnent dans le *Menagiana*, avec un participe qui n'est pas accordé : *de bons Mmémoires qu'il y a inséré* (II, 48 ; cf. 92, 170, 257). Or Ménage devait avoir su la règle ; il l'enseignait. Ce sont donc des négligences des collecteurs d'*ana*. Ceux qui ont ramassé ses pensées auraient pu y mettre plus de soin.

2. Est-ce à cause du vieux mot *plaint* que Corneille écrivait : *Je vous ai plaint tous deux* (III, 513, *Pol.*, v. 573 et note 1) ? N'est-ce pas une faute ?

cf. A² au mot *craint* : « il n'a guère d'usage au féminin ». Pour éviter à la fois l'équivoque et le solécisme, Richelet suggère de dire *appréhendée*.

2° Elle ne s'applique pas au verbe *être*.

3° Suivant Furetière, elle ne s'applique pas non plus à *vouloir*, *pouvoir* : *C'est une chose qu'ils n'ont pas voulu, non voulue, que j'ai pu, et non pue. Ces verbes sont actifs contre leur nature; et quand ils paroissent l'être, il y a toujours quelque éclipse. C'est ce qui a donné lieu à l'irregularité.*

De même pour *oser*. *C'est une chose qu'il a osé ou osée...* « Je me détermine au masculin par la raison que j'aye dite qu'on doit sous-entendre un verbe (faire) » (*Rem. nouv. s. l. l. fr.*, 225-226).

Regnier, adoptant ces théories, en arrive à la formule suivante : « Toutes les fois que le Participe d'un Verbe ne peut point, dans le sens où il est employé, se construire seul avec le Substantif où il se rapporte, alors ce Participe doit toujours estre employé indéclinablement, comme ayant toujours besoin qu'on sous-entende quelque autre Verbe à sa suite... *Un homme a payé toutes les sommes qu'il a deuës ; Il a fait toutes les choses qu'il a deü* » (501).

4° Une autre exception, inventée par Ménage (*O.*, I, 54) et acceptée par Thomas Corneille (dans *Vaug.*, I, 302-303), consiste à ne pas faire l'accord quand le sujet du verbe est le neutre *cela* : *Vous ne sauriez croire la peine que cela m'a donné, quoiqu'on dise : Les inquiétudes que cet accident m'a causées, la joye que cette nouvelle m'a donnée*¹.

5° Ces restrictions sont, quoique déjà importantes, peu de chose auprès de celle que voici. Suivant Bouhours, qui semble avoir pour lui l'usage, la raison qui oblige à faire l'accord, c'est « lors que la prononciation ne seroit pas assez soutenüe ». Si on dit : *la lettre que j'ay receuë ; la liberté que j'ay prise*, c'est « qu'en ces rencontres, on donne des nombres et des genres aux participes, afin de soutenir le discours ». Au contraire, « lors qu'on ajoute quelque chose après, le participe redevient indéclinable, estant suffisamment soutenu par ce qui suit, comme il paroist dans les exemples de M. de Vaugelas » (*Rem.*, 520). On voit la portée d'une semblable observation. L'accord se fait quand, devant une pause, la prononciation du participe, qui porte l'accent rythmique, se prolonge, il ne se fait pas, autrement dit : la voyelle ne s'allonge pas, quand, d'autres mots venant à

1. Je ne rappelle que pour mémoire l'observation de Ménage, qu'on doit écrire : *Je ne croi pas que personne puisse dire que je l'ai trompé* (*O.*, I, 55). Elle n'a point de rapport avec la syntaxe du participe, et prouve seulement que l'auteur ne considère plus *personne* comme un féminin.

la suite, le participe n'a plus le même accent : *la lettre que j'ay receu de vous*. Cette observation, toute phonétique, est de premier ordre ; elle correspondait à une différence réelle de prononciation, constatée chez des Français de Paris et du Centre.

Elle a malheureusement été sacrifiée à d'autres, de caractère purement grammatical et logique, justes aussi, mais dont on s'est trop exclusivement inspiré. Il était bon de considérer si *rendre puissante* formait ou non une seule expression composée. Pour tirer de cette étude des conclusions applicables à l'orthographe, il eût fallu se demander aussi, comme Bouhours, si à la synthèse sémantique, résultant de la composition, ne correspondait pas une synthèse phonétique.

Plusieurs cas se présentent où cette « exception » est à faire.

EXCEPTIONS. — A. — LE PARTICIPE EST SUIVI DU SUJET. — *La peine que m'a donné cette affaire*. L'invariabilité, prescrite par Vaugelas, l'est aussi par Ménage (*O.*, I, 53) et par Andry de Bois-Regard (*Refl.*, 353). Regnier esitme que c'est une faute d'y manquer (495).

Les exemples de participes sans accord sont fort nombreux : *Mandez-moi bien quelle réception vous aura fait cette belle reine de Suède* (*Sév.*, I, 416) ; *l'émotion que vous a donné le gain d'une bataille* (*Ead.*, X, 122) ; *la troisième chose qu'a promis l'Auteur de l'Exposition* (*Boss.*, *Doctr. cath.*, 87) ; *je ne puis contempler sans admirations ces merveilleuses découvertes qu'a fait la science pour pénétrer la nature* (*Id.*, *Serm. s. la m.*, 2^e p., éd. Rébell., 296) ; *les périls extrêmes et continuels qu'a couru cette princesse* (*Id.*, *Or. fun. Henr. de Fr.*, éd. Leb., V, 544) ; *la pieuse pensée qu'ont eu quelques Peres* (*Fur.*, *Par. de l'Evang.*, 90) ; *les vers tendres et excellens qu'aura fait un honneste homme* (*Id.*, *Rom. bourg.*, II, 74).

On trouve aussi bien souvent l'accord fait : *les chagrins et la fatigue que m'ont causés les persecutions* (*Fur.*, *Fact.*, II, 99).

Il faut ajouter que Th. Corneille corrige longuement la fausseté de la doctrine de Bouhours, qui lui paraît trop générale. Elle ne saurait s'appliquer à des phrases autres que celles où le complément est *que*. On ne saurait dire en parlant d'une femme : *l'erreur où l'a retenu le malheur de sa naissance* (*Vaug.*, II, 272). C'est un premier pas vers la suppression de cette réserve.

B. — LE PARTICIPE EST SUIVI DE COMPLÉMENTS DIVERS. — *Les lettres que j'ay reçu depuis deux jours*. Patru et le P. Rapin étaient d'avis qu'il demeurât invariable. Ménage refuse de se ranger à cette opinion (*O.*, I, 53). Le P. Bouhours ne s'exprime pas formellement, mais cite : *la peine qu'il dit qu'il a eü à se déterminer* (*Rem.*, 521). Regnier lui conteste toute la théorie qu'il a édifiée,

et demande l'accord : *Les Livres que j'ay achetez depuis deux jours* (497). Les textes fournissent des exemples assez nombreux de participes invariables : *Si lorsque mes amants sont devenus les vôtres, Un seul m'eût consolé de la perte des autres* (Mol., I, 231, *Et.*, v. 1903) ; *la grande idée qu'il nous a donné de votre économie* (Rac., VII, 265, *Lett.*) ; *deux de ses laquais, ... les ayant produit sous un autre habit* (Fur., *Rom. bourg.*, II, 37-38) ; *les Procez qu'il a eu avec l'Academie* (Id., *Fact.*, *Préf.*, LVII) ; *les outrages qu'il a souffert de ses ennemis* (Id., I, 173) ; *ceux que l'usage a rebuté mal à propos* (Lamy, *Rhétor.*, 69) ; *les differens jugemens que le Public a fait du Grondeur* (Palaprat, *Le Grond.*, *Préf.*, 5) ; *Nous sommes tout à fait hors de l'Italie, que M. le duc de Bourbon a vu fort en détail et sait par cœur* (La Bruy., II, 486, *Lett. autogr.*) ; *M. Costar m'a su autrefois bon gré de ceux que j'avois employé à son sujet* (Ménage, I, 103 ; cf. I, 79 ; II, 261, 336) ; *chacun rapportoit les découvertes qu'il avoit fait dans les sciences* (Ib., I, 297) ; (Ils) *en usèrent avec la même affectation d'indécence qu'on avoit marqué aux visites de la mort de Monsieur le Prince* (S^t-Sim., XIX, 89 ; cf. Id. *ib.*, 192).

C. — LE PARTICIPE EST SUIVI D'UN ADJECTIF OU D'UN NOM ATTRIBUT. — *Cette ville que le commerce a rendu puissante*. On est en général d'accord avec Vaugelas pour laisser le participe invariable. C'est l'avis d'Andry de Bois-Regard (*Refl.*, 356) comme de Bouhours (*Rem.*, 520). Toutefois Ménage, après Duplex et La Mothe le Vayer, est pour *rendue* ; de même : *Les habitants nous ont rendus maistres de la ville*. Ce qui a trompé Vaugelas, c'est que l's ne se prononce pas (*O.*, I, 55-56). Th. Corneille soutient vigoureusement la même opinion (dans *Vaug.*, I, 291-298). Mais l'autorité de Vaugelas l'emporta à l'Académie. Et Regnier formula la règle suivante, qui s'étend aussi aux cas D et B : « Toutes les fois que le Participe estend son regime ou à un autre Accusatif que le premier terme de sa relation, comme dans cette phrase : *Le commerce l'a rendu puissante*, ou à un Verbe qui suit ; comme *Je les ay veu partir ; une fortification qu'il a appris à faire*, le Participe s'emploie... indéclinablement » (498).

Les exemples où se trouve *rendu* sont peu concluants, puisque la prononciation distingue mal les diverses formes. Bouhours cite : *Vous l'avez rendu* (l'âme) *capable de pouvoir contenir vostre Majesté infinie* (*Suit.*, 349). Cf. *ils ont dégradé plusieurs grands hommes qu'ils ont rendus si méconnaissables* (Fur., *Fact.*, I, 216). Et Regnier explique avec beaucoup de justesse que *rendu puissante* n'est qu'un seul verbe (498).

Avec *fait* l'invariabilité est bien plus significative : *Combien de*

fois a-t-elle en ce lieu remercié Dieu humblement de deux grandes grâces : l'une, de l'avoir fait Chrétienne, l'autre... de l'avoir fait Reine malheureuse (Boss., *Or. fun. Reine d'Angl.*, éd. Rébell., 119-120); Baron écrit de même : *Celui dont il s'agit, l'auroit fait grande Dame* (*Ec. des Pères*, act. II, sc. 4)¹.

Avec croire, on trouve aussi des participes invariables : *éloquence qu'on a crû divine* (Boss., *Hist. Univ.*, 364) ; *vérités... crû dignes* (Id., *Rec. Or. fun., Madame*, 100). A l'Académie, d'après Tallemant, on hésitait à écrire : *Je les ai crû* ou *crûs incapables* (*Décis.*, 98).

Il est fort important de noter que le participe n'a pas besoin d'être un attribut proprement dit. Lors même qu'il appartient à l'objet autrement que par l'effet de l'action du verbe, il peut rester invariable. Les *Veritables principes de la langue* citent comme exemple : *Je vous ai aimé modestes, après vous avoir détesté volages* (186) : Cf. *Je leur veux persuader qu'elle* (la pièce d'*Andromaque*) *les a trompez quand ils l'ont crû si achevée* (Subl., *La Folle Quer.*, Préf., 9) ; *sans doute vous les avez connu tels* (*Sent. crit. s. les Caract.*, 381).

D. — LE PARTICIPE EST SUIVI D'UN INFINITIF. — Quand on emploie la locution : *je l'ai fait peindre*, en parlant d'une fille, de façon générale on accepte, d'après Vaugelas, l'invariabilité du participe. Dupleix corrige chez de Morgues : *ceux qui les ont faits garnir, en fait* (*Lum.*, 315) et donne la règle (*Ib.*, 316).

Les exemples sont communs, soit avec *laisser*, soit avec *voir* comme verbe principal. Quoique le complément y soit, suivant l'analyse qu'on fait ordinairement, sujet de l'infinitif, le participe reste invariable : *Je vous demande encore un coup de grâce pour tous les défauts que mon insuffisance a laissé couler jusqu'ici dans cette traduction* (Corn., VIII, 27, *Au lecteur de l'Imitation*) ; *C'est ainsi que la Providence nous a laissé tomber* (Sév., VII, 178-179) ; *Monsieur, assurément, je l'aurai laissé cheoir* (une lettre) (Quin., I, 281, *Am. ind.*, act. II, sc. 7) ; *beaucoup de pièces que nous avons vu réussir sur nos théâtres* (Corn., I, 63, *Discours de la Tragédie*) ; *L'air dont je lui ai vu jeter cette pierre* (Arn. à Agnès) (Mol., III, 210, *Ec. des Fem.*, v. 660) ; (Elmire) *Aurois-je pris la chose ainsi qu'on m'a vu faire ?* (Id., IV, 493, *Tart.*, v. 1429) ; *D'aussi loin qu'il nous a vu paraître* (Rac., II, 558, *Baj.*, v. 1681, var.) ; (Léonore) *M'a-t'on vu de Carlos rejeter la poursuite ?... M'avez-vous vu jamais différer d'un moment ?* (Montfl., II, 115, *Ec. des Filles*, act. V, sc. 2) ; *Les sujets ont cessé d'en révéler les maximes, quand ils les ont vu*

1. Cf. *On a bien veu des gens qui se sont faits Auteurs par des pillages* (Parn. ref., 40).

céder aux passions et aux intérêts de leurs princes (Boss., *Or. fun. Henr. de Fr.*, éd. Leb., V, 535). Racine se contredit : *Cette nuit je l'ai vue arriver* (Junie) (II, 273, *Brit.*, v. 386), et : *Je l'ai laissé passer dans son appartement* (II, 274, *Ib.*, v. 398).

Voici des exemples d'invariabilité avec *faire* :

On prétendoit qu'elle étoit fille du Roi et de la Reine, que sa couleur l'avoit fait cacher et disparaître (S'-Sim., IV, 356); *une loupe, qu'elle s'étoit fait ôter de dessus un œil* (Id., III, 275); *la grandeur des Livres qu'ils ont fait imprimer* (Menagiana, II, 165); *une magnifique collation que l'ogre avoit fait préparer pour ses amis* (Perrault, *Contes*, 114).

Cependant l'accord se fait aussi. Citons d'abord des exemples où le complément est en même temps le complément de l'infinitif : *Cependant on doit avertir le Lecteur, que ceux qui ne l'ont jamais vuë représenter ne doivent pas s'attendre d'être autant divertis en la lisant* (Palaprat, *Le Grond.*, Préf., 8); *ils connoissent... ces défauts sans les avoir jamais ouïs nommer* (Sent. crit. s. les *Caract.*, 373); *des plantes rares et de belles fleurs qu'il auroit envoyées rechercher dans des lieux fort éloignés* (Fur., *Fact.*, I, 213).

En voici d'autres : (les) *autres Poètes Italiens et Espagnols, qui se sont laissez gâter l'esprit aux Romains* (Refl. s. la *Poet. d'Arist.*, 55-56); *depuis qu'à travers de ces vitres je les ay veus se parler avec toute l'action des amans* (Subl., *La Folle Quer.*, 56, act. II, sc. 5); *Mais Messieurs les Basques, ... ne l'eurent (une Balene) pas plutost veuë paroistre auprès de leurs Costes* (Le Pays, *Am., am. et amour.*, 7); *de beaux endroits où ils ne les ont point vus crottre* (des arbres) (La Bruy., I, 253, *Des biens de fort.*)¹.

Bouhours acceptait encore l'invariabilité (*Rem.*, 520); l'Académie également, s'il faut en croire Tallemant (*Décis.*, 98); Regnier opinait à son tour en ce sens (499).

Mais Thomas Corneille s'est chargé de faire de nouvelles distinctions, et il a fondé la doctrine adoptée depuis : « *Je l'ai fait peindre*, en parlant d'une fille, et *je les ai fait peindre*, sont des exemples qui ne reçoivent point de difficulté. Il faut mettre *fait* en l'un et l'autre, et non pas *faite* au premier, et *faits* au second ; mais ce n'est pas à cause que le participe *fait* est indéclinable, c'est seulement parce que les relatifs *la* et *les* qui précèdent le préterit *j'ai fait*, n'en sont pas régis, et que c'est l'infinitif *peindre* qui les gouverne. *Je l'ai fait peindre, je les ai fait peindre*, veut dire, *j'ai fait peindre*

1. Cf. *On ne les a jamais vus assis... qui même les a vus marcher* ? Ici le participe *vu* est au singulier dans toutes les éditions ; à la ligne précédente, les éditions 5 et 6 sont les seules qui le fassent accorder (La Bruy., I, 304, *De la cour*, et note 1).

elle, j'ai fait peindre eux. On peut opposer que les verbes neutres n'ont point de régime, et que cependant on dit fort bien en parlant d'une femme, *je l'ai fait tomber dans le piège, je les ai fait venir*, ce qui donne sujet de conclure que puisque *tomber* et *venir* ne régissent point les relatifs *la* et *les*, il faut que ce soit le préterit *j'ai fait*, qui les gouverne, et que par conséquent il faudroit dire sur ce principe, *je l'ai faite tomber, je les ai faits venir*. On répond à cela que le verbe *faire* influë son action et son régime sur l'infinitif qui le suit, soit que ce verbe soit actif ou neutre : ainsi on dit, *faire mourir quelqu'un, faire venir quelqu'un, faire tomber quelqu'un*, ce n'est pas *mourir, venir* et *tomber* qui gouverne quelqu'un, puisque ce sont des verbes neutres. Ce n'est pas non plus le verbe *faire* qui le gouverne, puisqu'on ne peut dire, *faire quelqu'un mourir*, mais il influë son action sur les verbes neutres, qui se résolvent par la terminaison active, si on tourne, *faire mourir quelqu'un* par *faire que quelqu'un meure, vienne, tombe*. Si l'infinitif qui suit *faire* est l'infinitif d'un verbe actif, il se résoudra par le passif, *faire peindre quelqu'un, faire que quelqu'un soit peint*. Pour faire voir que le participe *fait* n'est pas indéclinable, je n'ai qu'à apporter deux exemples ; l'un du féminin, et l'autre du pluriel : on dit : *Je l'ai faite religieuse, je les ai faits à mon humeur* ; parce qu'en ces deux exemples les relatifs *la* et *les* sont gouvernez par les préterits actifs qui les précédent. Il me semble que les mesmes raisons doivent valoir pour ces exemples, *elle s'est fait peindre, ils se sont fait peindre* ; c'est l'infinitif *peindre* qui gouverne le pronom possessif *se*, ce qui est cause que le participe *fait* ne prend ni le genre ni le nombre de ce pronom » (dans Vaug., éd. Amsterd., 1690, I, 178-179). Tout le monde reconnaît là les origines de la règle subtile encore en vigueur.

DONNER A RECEVOIR. AVOIR A COMBATTRE. — Il y eut à l'Académie une discussion approfondie sur la phrase : *J'ai été payé des sommes qu'on m'avoit données* ou *donné à recevoir*. L'avis prévalut que l'objet dépendait de l'infinitif *recevoir* et non du verbe *donner* (Choisy, *Journ.*, 310).

A l'exemple de Vaugelas : *une fortification que j'ai appris à faire*, comparez : *Voilà les ennemis que la reine a eu à combattre* (Boss., *Or. fun. Henr. de Fr.*, éd. Leb., V, 533). Regnier traita la question de ces constructions et apporta divers exemples, tous invariables : *Les choses que je luy ay donné à entendre, la maison que j'ay commencé à bastir*, et au contraire : *la resolution que j'ay prise d'aller, des Soldats qu'on a contraints de marcher* (499 et 506).

Ces quatre restrictions à la règle générale devaient être groupées ; elles montrent que le sentiment général n'imposait point l'accord,

sitôt que le participe était suivi de quelque terme de la phrase. Malheureusement ce sentiment, au lieu de s'éclaircir, s'oblitéra, et des raisonnements du genre de celui de Th. Corneille dirigèrent les esprits dans un autre sens.

E. — ACCORD AVEC EN : PLUS DE PISTOLES QUE VOUS N'EN AVEZ GAGNÉ. — Occasionnellement, à propos de cette phrase où le participe a pour complément *en*, Th. Corneille pose la règle que ce relatif ne demande point que le participe *gagné* s'accorde en genre et en nombre avec le substantif *pistoles* dont il tient la place (Vaug., II, 101). C'était là encore une syntaxe tout à fait nouvelle. L'Académie ne l'érige point encore en loi, et les écrivains l'ignorent. Mais une grande fortune l'attendait.

OBSERVATIONS SECONDAIRES. — Les autres discussions sont peu intéressantes. Il s'agit de savoir par exemple si, pour l'accord du participe, on tiendra compte, comme pour l'accord du verbe, de la fameuse règle de l'accord avec le génitif: *le peu d'affection qu'il m'a témoigné* ou *témoignée* (voir A. de B., *Refl.*, 362; Th. Corn. et l'A., dans Vaug., II, 100)¹. Faut-il dire: *il n'y a sorte de soin qu'il n'ait pris* ou *qu'il n'ait prise*? (Mén., *O.*, I, 54; cf. Alc. de S^t-Maur., 7). Y a-t-il lieu de considérer *que* comme complément dans la phrase: *De la façon que j'ay dit*, et faut-il le féminin: *que j'ay dite*? (Vaug., II, 83; Mén., *O.*, I, 54). Il serait excessif de dire que ces questions n'intéressaient personne. On voit un La Rochefoucauld corriger: *aux conditions que j'ai dit* en *que j'ai dites* (*Lex.*, Préf., xxxi). Mais, malgré tout, ce ne sont que des détails.

PARTICIPES CONJUGUÉS AVEC ÊTRE

GÉNÉRALITÉS. — Ce sont ceux qui présentent le moins de difficultés. Ces participes s'accordent de la façon la plus régulière avec le sujet du verbe; de façon générale la règle est établie sans conteste.

Il s'en faut cependant que les verbes actifs intransitifs aient été considérés comme complètement assimilables à des passifs; en outre il était impossible aussi qu'on n'étendît pas aux verbes avec *être* les cas d'invariabilité, quand le participe ne terminait pas la phrase (Tall., *Décis.*, 131). De là deux petites questions. C'est la seconde surtout qui est à traiter.

1. Cf. *S'il a acquis beaucoup de gloire par ses vertus, il l'a ternie par ses vices*. En ces sortes de constructions, on n'a aucun égard pour *beaucoup* qui n'est qu'un adverbe, et le pronom a rapport au génitif dépendant de *beaucoup* (Tall., *Décis.*, 127).

On rencontre dans les textes des participes invariables : *Une transposition de mots qui est échappé à ma plume* (La Bruy., II, 485, *Lett.*); *Les passages, les traits, et les citations n'en étoient pas demeuré là* (Id., II, 244 et note 1, *Des espr. forts*).

Un cas particulier a même été discuté très à fond : c'est celui des verbes *aller* et *venir*, suivis d'un infinitif. Vaugelas avait posé en règle qu'il fallait dire : *Ma sœur est allé visiter ma mere*. Andry de Bois-Regard (*Refl.*, 352), Bouhours (*Suit.*, 347 et suiv.) admirent également cette doctrine. Ménage était peu favorable à cette exception, désapprouvée par beaucoup de personnes, et il faisait une restriction, savoir que : si un mot se plaçait entre les verbes en question et l'infinitif, l'accord redevenait nécessaire. Th. Corneille disputa longuement contre Vaugelas, au nom de l'usage, affirmant que son oreille était choquée d'entendre : *mes freres sont allé apprendre au Juge*, chose à laquelle Vaugelas n'avait pas pris garde, parce que son exemple était mal choisi. Malgré cela, l'Académie suivit Vaugelas (dans *Vaug.*, II, 281-282; cf. *Apoth.*, 107), sans doute sous l'impulsion de Regnier-Desmarais (516).

Haase a rassemblé quelques exemples où le participe est laissé au masculin, d'autres aussi (§ 94). Il est fort douteux qu'on ait affaire là à des orthographe réfléchies et voulues. J'en dirai autant des phrases suivantes : *...elles ne voulussent bien leur donner secours, mais c'est qu'elles le sont venu demander trop tard* (*Fur.*, *Par. de l'Evang.*, 255-256); *pendant qu'elles en estoient allé acheter, l'époux vint* (*N. Test.*, cité par Bouh., *Rem.*, 522).

On trouve ailleurs le féminin : *il ne me restoit plus que d'avoir la fièvre, qui... est venuë augmenter le nombre* (*Le Pays, Am., am. et amour.*, 33)¹.

PARTICIPES DES VERBES PRONOMINAUX ET RÉFLÉCHIS

RÈGLES NOUVELLES. — L'analyse en reste longtemps on ne peut plus flottante. Le plus souvent, ils sont assimilés à des passifs, et ce fait n'est pas étranger à certaines opinions que nous allons voir paraître. Bouhours dit encore : la construction du verbe *être* passe jusqu'aux verbes réciproques (*Rem.*, 519). C'était la bonne méthode : ne s'occuper que de la forme. Malheureusement, dès l'époque précédente, quelques uns s'étaient mis à analyser, en substituant *avoir* à *être*, et ce système prévaut peu à peu.

Quand on approche de la fin du siècle, on constate que les verbes

1. Nous avons vu (p. 836) qu'on accepte : *elle est demeurée court* (*Mén.*, *O.*, I, 55).

en question sont divisés en plusieurs catégories. Il y a d'abord les pronominaux « neutres ». « Ceux-ci, qui ont la conjugaison passive, s'accordent toujours dans les temps formés du participe avec le sujet : *elles se sont repenties, elles se sont prévaluës* » (Reg., IV, 97).

Dans les autres, deux cas se présentent. On écrit : *ils se sont dit mille injures*, « parce que le pronom *se* est au datif et que le verbe revient à : *ils ont dit à soy* ».

Si le pronom est à l'accusatif, il faut faire accorder le participe : *ils se sont dits vos parents* (Tall., Décis., 129-130).

Choisy précise plus encore. Dans son bureau, quelqu'un a expliqué que *être* est là pour *avoir* (Journ., 272 et suiv.; cf. Regnier-Desm., 508-516).

Sur ces données générales, plus de discussion. On ne reconnaît plus que tous les pronominaux s'accordent avec leur sujet : c'est le privilège seulement de quelques uns, les autres sont assimilés aux verbes conjugués avec *avoir*.

Il y a des exemples contraires à ces doctrines. Ainsi, dans *s'est plaint*, le participe demeure invariable comme dans *a plaint* : *La pauvre Fanchon s'étoit beaucoup plaint de maux de tête* (Rac., VII, 229, Lett., note 2). Ces faits n'ont point d'importance¹. Ici encore, ce qui importe, ce sont non les « fautes », mais les restrictions apportées à la règle générale. Nous allons retrouver dans ces verbes, assimilés aux verbes construits avec *avoir*, les mêmes particularités que dans les autres.

EXCEPTIONS. — 1° LE SÛJET SUIV. — On trouve des grammairiens assez conséquents pour appliquer aux participes construits avec *être* la règle qui faisait invariables les participes construits avec *avoir*, quand le sujet suivait. Regnier-Desmarais donne l'exemple : *Les loix que s'estoient imposé les premiers Chrestiens* (512). Cf. *je ne sçai comment s'est passé l'affaire* (Mauger, Gr., 286).

2° PARTICIPE SUIVI D'UN COMPLÉMENT. — C'est surtout ce cas qui occupe les grammairiens. Quoiqu'on dise : *la liberté que je me suis donnée*, il faut dire : *la liberté que je me suis donné de vous écrire* (Bouh., Rem., 521)².

3° PARTICIPE SUIVI D'UN ADJECTIF OU D'UN PARTICIPE. — Une longue discussion continua sur l'exemple qu'avait étudié Vaugelas : *nous nous sommes rendus maistres de la ville*, en opposition avec :

1. D'où leur vient cette autorité qu'elles se sont acquises par toute la terre? (Boss., Pentec., 1658, 1^{er} p., éd. Leb., II, 493). — Au contraire : *quelle gloire ne s'y sont point acquis les Malherbe, les Racan, les Maynard!* (Boil., Lett. à Perr., éd. B. S. P., IV, 88).

2. Cf. *J'introduis deux hommes... parce que je me les suis proposé pour modèles* (Dial. s. les Plais., Avert., I).

les habitans nous ont rendu maistres de la ville. Personne n'accepta cette contradiction. Ménage et Thomas Corneille eussent voulu le participe variable dans les deux cas. Port-Royal le demandait invariable. Et l'Académie décida en ce sens (dans Vaug., I, 291 et suiv. ; cf. Mén., *O.*, I, 46 ; A. de B., *Refl.*, 356 ; Alc. de S^t-Maur., 149 ; Chifflet, 98-99 ; A., dans Vaug., I, 303). C'est aussi l'avis de Regnier : *Elle s'est rendu puissante par le commerce* (512).

Les exemples sont contradictoires. On trouve des participes invariables : *L'humeur s'en est rendu la maîtresse* (La Rochef., I, 326 et note 2) ; *S^{te} Thérèse, qui malgré son éminente sainteté, s'étoit vu calomniée* (Rac., IV, 514, P.-R.) ; *Rome, depuis mesme qu'elle a abjuré l'Idolatrie et qu'elle s'est fait chrestienne* (Balz., II, 303).

L'accord se fait aussi ; il est plutôt rare : *s'étant rendus juges et parties* (Fur., *Fact.*, I, 164).

Ménage, conséquent avec lui-même, voulait aussi qu'on écrivit : *la desobeissance s'est trouvée montée* (*O.*, I, 57). C'était l'avis de La Mothe le Vayer, de Dupleix, et aussi de Guyet. Pourquoi le second participe empêcherait-il le premier de s'accorder ? demande Th. Corneille (Vaug., I, 300). Andry est ici le plus subtil ; il a une vague idée que *se trouver* peut signifier deux choses fort différentes : *Elle s'est trouvée malade* veut dire : *il s'est trouvé qu'elle estoit malade* ; *elle s'est trouvé malade* exprime ailleurs qu'elle a senti qu'elle était malade (*Refl.*, 358-359). On ne pouvait observer plus justement le sens subjectif de l'une des expressions et le sens objectif réfléchi de l'autre. Mais pourquoi le marquer par une différence dans les règles d'accord ? C'est cependant ce que fait Regnier. Il écrit : *Elles se sont trouvées innocentes*, « si on entend parler de quelques femmes, qui ayant esté accusées et examinées, auroient esté jugées innocentes. Que si au contraire on ne vouloit dire autre chose, sinon qu'après s'estre elles-mesmes examinées, elles ont creu n'avoir rien à se reprocher, je croirois qu'alors il faudroit dire : *Elles se sont trouvé innocentes* » (513).

4° PARTICIPE SUIVI D'UN INFINITIF. — Bouhours orthographe : *elle s'est venu asseoir* (*Rem.*, 521).

Le participe des verbes *se faire*, *se laisser*, suivi d'un infinitif, doit demeurer invariable : *Ils se sont laissé emporter à leurs penchants.* Cet avis fut soutenu par Thomas Corneille, et à l'Académie, *elle s'est laissé emporter à la colère* paraît même avoir rallié la majorité du bureau (Choisy, *Journ.*, 315). Regnier aussi acceptait : *Elle s'est fait peindre, admirer, elle s'est pensé blesser* (514).

Ménage était de même pour : *elle s'est fait fort* (*O.*, I, 55) ; Bouhours, pour : *elle s'est fait belle* (*Rem.*, 521).

RÉSERVES JUDICIEUSES. — Je dois dire en terminant que ces doctrines ne trouvaient pas partout des enthousiastes. Buffier, après en avoir reproduit l'essentiel, ajoute qu'il y voudrait plus de simplicité ; il admettrait volontiers aussi des tolérances, il laisse même entendre que l'usage est là-dedans pour fort peu de chose, et que quelques uns s'accommoderaient fort bien de participes invariables. Cela est d'autant plus remarquable que Buffier est un disciple de Port-Royal. Voici le passage : « Les participes sont indéclinables quand ils sont suivis dans la même phrase de *que* ou de *qui* : Comme, *les raisons qu'il a cru que j'approuvois* : et non pas *qu'il a cru* : de même, *les personnes que j'ai vu qui étoient prévenues*, et non pas, *que j'ai vues* : le *que* et le *qui* suppléant ici pour un infinitif : savoir, *qu'il a cru être approuvées de moi* ou *que j'ai vu être prévenues*.

« Nos Grammairiens font sur cela, chacun de leur côté, de grands raisonnemens que je suppose tres-beaux ; mais où j'avoue que je ne comprends rien du tout. Je leur demanderois seulement volontiers, comment ils veulent établir une règle sur un usage incertain ou obscur ? Quand ils raisonneroient le mieux du monde, à quoi sert leur raisonnement s'il n'est soutenu par l'usage ; et si lorsqu'ils s'épuisent en réflexions pour autoriser une expression, l'usage en autorise ou en permet une contraire. Ils s'épargneroient des peines inutiles, de s'en tenir à notre principe » (13 et suiv.). Savoir, que la Grammaire n'est que d'après l'usage, et que là où l'usage n'est pas assuré, il ne peut y avoir de règle. Aussi voyons-nous que sur l'article dont nous parlons, ils ne sont pas d'accord les uns avec les autres, ni quelquefois avec eux-mêmes :

« Du reste ces minuties ne méritent pas qu'on perde le temps à en faire une trop longue discussion ; puisqu'elles n'intéressent en rien la netteté du discours, et que d'ailleurs l'usage est incertain ou partagé sur ces points là : mais s'il falloit prendre parti dans les occasions douteuses, il semble qu'on hazarderoit moins de rendre les participes indéclinables, et de dire, *ils se sont rendu~~s~~ maîtres* ; *elle s'est trouvé guérie* ; *la résolution que j'ai pris d'aller* ; *une femme qu'on a contraint de se taire*, etc. car de la sorte on ne fera point de faute qui soit avouée faute par tous les Auteurs (quelques-uns croyant que les participes peuvent toujours être indéclinables) au lieu qu'autrement on s'exposeroit à parler mal ; car il seroit difficile d'approuver cette phrase, *les choses qu'ils ont le plus aimées à faire*, au lieu de dire, *qu'ils ont le plus aimé à faire* : outre que ces participes déclinez donnent souvent à la phrase je ne sais quoi de languissant qu'il faut éviter, quand l'usage le permet » (241-243).

CHAPITRE XX

LES PERSONNES

L'ACCORD EN PERSONNE DANS LES PHRASES RELATIVES

LA RÈGLE. — Bouhours trouvait choquant : *toi qui donne, pour : qui donne* (*Man. de b. penser*, 286). En réalité, dans des phrases de ce genre, on faisait déjà presque toujours l'accord (cf. t. III, 535-536) : *Il s'adressa à moi, qui étois à côté de lui* (*Menagiana*, I, 186).

Cependant Molière dit encore (Dandin à Angélique) : *Ah ! crocodile, qui flatte les gens pour les étrangler* (VI, 582, *G. Dandin*, act. III, sc. 6) ; et il n'y a pas de raison de croire que ce soit une faute d'impression¹.

CAS PARTICULIERS. — Il existe un cas où le verbe reste fréquemment à la troisième personne, c'est quand il est au subjonctif avec le sens potentiel : *Et je ne vois que vous qui le puisse arrêter* (Corn., V, 513, *Nic.*, v. 37). L'idée est générale : je ne vois personne qui le puisse arrêter que vous. Cf. *Je n'ai trouvé que vous qui fût digne de moi* (Id., VII, 344, *Psyché*, v. 1471)².

Il faut mettre aussi à part les phrases où le pronom sur lequel il faudrait se régler est attribut de *c'est* (cf. t. III, 535-536). Bary avait suivi Vaugelas. Il était pour : *si c'estoit moy qui eusse fait telle chose* (*Rhet. fr.*, 239). De même Alc. de S^t-Maurice (94). Richelet note l'usage : *c'est moi qui l'ai dit* (*Dict.*, art. Moi). Andry, qui sait que la règle est nouvelle, en est néanmoins partisan (*Refl.*, 528). Th. Corneille, lui, eût voulu la restreindre au singulier et à l'indicatif

1. Dans *Amphitryon*, il s'amuse, comme on pouvait s'y attendre, à brouiller les personnes : *Enfin ce moi qui suis chez nous, ce moi qui s'est montré mon maître* (VI, 402, v. 818).

2. *Il n'y avoit que moi qui le pût informer* (*La Rochef.*, II, 29) ; *Nous chercherons partout à trouver à redire Et ne verrons que nous qui sache bien écrire* (Mol., IX, 140, *Fem. Sav.*, v. 925-926) ; *il n'y a guere que vous dans le Royaume qui puisse réduire ces amans à se contenter d'amitié* (Bussy-Rab., *Mem.*, I, 527) ; *Il n'y a que vous Monsieur, qui soit capable de cajoler de si bonne grace* (Id., *Fr. gal.*, II, 105). Cf. au contraire : *Serez-vous le premier qui porteriez un habit cavalier ?* (Palaprat, 73, *Le Grond.*, act. II, sc. 11).

seulement. Il lui semble « bien rude » de dire : *Il ne vint point au sermon, parce qu'il ne croyoit pas que ce fust toi qui prêchasses*. Mais l'Académie déclara que la règle devait être appliquée partout (dans Vaug., I, 171). Furetière pensait de même (cf. Belleg., *Eleg.*, 126, et d'Aisy, *Gén.*, 210). L'opinion de Meigret (éd. W. Fœrster, 101) est donc devenue la règle des théoriciens.

Naturellement les exemples de l'ancien usage sont encore très nombreux et très divers, surtout chez les comiques. Voici d'abord la phrase condamnée par Vaugelas : *si c'étoit moi qui vous eût procuré cette fortune* (Mol., I, 464, *Dép. am.*, v. 945) ; en voici d'autres : *Ce ne seroit pas moi qui se feroit prier* (Id., II, 169, *Sgan.*, v. 68) ; *Hélas ! ce n'est pas moi qui le connoît, Madame, c'est ma femme* (Id., II, 194, *Ib.*, v. 360-361) ; cf. *Oui, mon bon Monsieur, nous voici deux qui te la diront* (Id., IV, 53, *Mar. forcé*, sc. 6).

On trouve du reste chez d'autres auteurs que Molière des phrases analogues : *Si je pensois que ce fust moy qui eust empesché* (Costar, *Lett.*, II, 194) ; *ce fut moy qui luy en donna le suiet* (Segrais, *Nouv. fr.*, 1^{re} nouv., 108) ; *en vous conjurant d'ôter de votre esprit que ce soit moi qui ait tort* (Sév., I, 511) ; *Est-ce moi qui vous met les armes à la main* (Rac., I, 454, *Théb.*, v. 1022) ; *C'est vous qui parle* (La Font., V, 572, *Le Magnif.*, v. 162). Plusieurs de ces exemples établissent qu'il ne s'agit pas de fautes d'orthographe.

Toutefois, dans *Athalie*, Racine a corrigé à des éditions de 1691-1692 en *as* au vers 1776 : *C'est toi qui me flattant d'une vengeance aisée M'as vingt fois en un jour à moi-même opposée* (III, 702).

Il semble bien que la langue littéraire a été ici influencée par les théoriciens. Comme on sait, la langue populaire a conservé des traces de l'ancien usage : *C'est nous qui sont les princesses*. Des personnes très cultivées font la faute, quand elle ne choque pas l'oreille : *c'est moi qui écrit* (Let. reçue d'une licenciée ès lettres en août 1917).

JE SUIS CELUI QUI SUIS. — On faisait au contraire l'accord, quand le sujet était un conjonctif, et qu'il avait pour antécédent un démonstratif attribut du verbe *être*. On mettait alors le verbe non à la troisième personne, mais à la même personne que le sujet de *être*. Il ne s'agit pas seulement de la locution citée en titre ; le grammairien Du Val donne en exemple : *Je suis celui qui ay porté ceste nouvelle à la Royne* (*L'Esch. fr.*, 186). Bossuet écrit encore de même : *Etes-vous celui qui devez venir?* (*Cæci vident*, 1665, 1^{er} ex.). On trouve une foule d'exemples analogues.

Richelet a dit à ce propos au mot *celui* : « *Je serai celui qui vangerai est plus selon les règles, je suis celui qui vangera*, selon

l'usage »¹. Au lieu de *celui* on trouve *l'homme, la personne, etc.* : *vous estes l'homme qui sçavez le mieux Romaniser* (Le Pays, *Am., am. et amour.*, 145); *vous êtes l'homme du monde qui avez fait les plus jolis présents à M. le duc du Maine* (M^{me} de Maint., *Lett.*, I, 86-87).

1. Bérain préconise une syntaxe analogue avec des noms : *Nous sommes des terres dures et seiches qui ne donnons aucun fruit qu'à force de culture* (Nouv. Rem., 247); la *Grammaire générale* donne aussi : *Je suis homme qui ay veu des choses*, « parce que le sujet attire à soy l'attribut » c'est à dire, le détermine (81).

CHAPITRE XXI

LES IMPERSONNELS

USURE DE QUELQUES VERBES. — On ne peut plus guère signaler de disparitions. Les vieilles formes qui s'étaient conservées jusque-là : *il m'ennuie, il me fâche, etc.*, vivront longtemps¹.

L'Académie condamne cependant : *il m'apparait que*. Il était encore dans Molière : *Il m'apparait que vous êtes là, et il me semble que je vous parle ; mais il n'est pas assuré que cela soit* (IV, 48, *Mar. forcé*, sc. 5). Mais dans le beau monde on le considérait comme un terme de pratique. A sa place on dit : *il me paroist* (A.)².

Il est. — Cette locution n'avait pas été sacrifiée par Vaugelas (cf. t. III, 526). Elle survécut. Andry l'avait cependant déclarée un peu précieuse dans des phrases positives (*Refl.*, 215). La deuxième édition développa cette remarque. Il y est dit qu'il faut user sobrement en prose de *il est*, mais qu'il est nécessaire en poésie (*Refl.*, 711)³. A l'Académie on jugea que *il est* était bon dans le style oratoire (Tall., *Décis.*, 19-20, et dans Vaug., II, 20). C'était encore une restriction. Elle montre qu'il faut considérer *il est* comme appartenant depuis cette époque à la langue littéraire⁴. Au futur, on décida qu'il ne faut pas dire *il sera* pour *il y aura*, sauf dans la locution reçue : *il sera grande année de blé, il sera bien du fruit cette année* (Tall., *Décis.*, 138-139).

Il n'y a si. — « Il est du stile mediocre, mais y est fort élégant » (A. de B., *Suit.*, 150).

CONCURRENCE ENTRE FORMES PERSONNELLES ET IMPERSONNELLES. — *Il me souvient et je me souviens* étaient admis tous deux par Vaugelas (Cf. Bary, *Rhet. fr.*, 237). On voulut établir une distinction entre

1. *il m'ennuie fort dans vostre Cabinet* (Petit, *Dial. sat. et mor.*, 4).

2. *Il me tarde* est considéré comme élégant dans le discours familier (A. de B., *Suit.*, 162).

3. En raison de l'hiatus : *il y a*.

4. *Il n'est* est aussi considéré comme élégant (Tall., *Décis.*, 20).

eux. Le premier devait servir pour « présenter l'image subite de quelque chose qui revient dans l'esprit ». Mais l'Académie rejeta cette subtilité.

Elle était fautive en effet, comme le prouvent les exemples : *Qu'il te souviene De garder ta parole, et je tiendrai la mienne* (Corn., III, 448, *Cin.*, v. 1433-1434); *Comment vostre Tuteur a-t-il nom ? — Il s'appelle... Mon Tuteur. — Dites-moy son veritable nom ? — Il ne m'en souvient plus. C'est un nom bas Bréton* (Champmeslé, *Crisp. Chev.*, sc. 2); *Il vous souvient de plus que le Roi votre Pere... — Ma foi, s'il m'en souvient, il ne m'en souvient guere* (Th. Corn., *Geól. de soi-même*, act. II, sc. 6).

IL EST SUIVI D'ADJECTIF. — Certains scrupules empêchaient de développer la tournure impersonnelle où le verbe *est* se fait suivre d'un adjectif. Elle était admise, sans doute (Alc. de S^t-Maur., 162), mais Bouhours déclarait que *il est triste, il est pénible de voir* lui étaient insupportables (*Entret.*, 142; cf. Belleg., *Eleg.*, 196). Barbier d'Aucour, relevant dans le P. Bouhours lui-même : *il est injuste de*, fit justice de ces dégoûts (*Sent.*, 1776, II, 392). Et l'Académie, tout en déclarant qu'une phrase comme : *il n'est pas ordinaire de*, n'était pas tout à fait établie, ne la désapprouva pas (Tall., *Décis.*, 69)¹.

IMPERSONNELS AU PASSIF. — Au passif, la forme de l'impersonnel était encore courante au commencement du siècle : *il lui est bien amendé* (Malh., II, 560); *il fut oublié d'y employer* (Id., IV, 128); *il fut arrêté qu'il seroit attendu que le Cardinal fût hors du Royaume* (La Rochef., III, 65). La première tournure seule, toute latine, disparut complètement.

Les autres continuèrent à vivre, et, si on trouve des phrases comme : *il ne se parloit parmi eux que des faux Christs* (Boss., *Hist. Univ.*, 348), ce qui est une des tournures que préfère la langue actuelle, on trouve aussi chez Racine : *il n'étoit parlé que des grands préparatifs qu'ils avoient faits* (V, 253, *Préc. hist.*), où le verbe est au passif.

De semblables phrases, avec verbes intransitifs au passif, sont courantes : *Il en fut bien ri au repas que M. le premier Président fit ensuite pour cette installation* (Menagiana, I, 308); *Il y fut couru par les rues avec des acclamations* (S^t-Sim., *Extr.*, I, 132).

Ainsi le pronominal n'a pas triomphé. J'ajouterai même qu'Andry fait à son propos une restriction importante. *Il se dit bien des*

1. Cf. *Il ne luy est pas impossible de se sauver* (Fur., *Par. de l'Evang.*, 144).

choses de luy est fort correct, observe-t-il ; mais *il se dit de S' Ignace, qu'il lisoit tous les jours au matin un des Chapitres de ce Livre* est une phrase barbare (*Suit.*, 149). Suivant cette doctrine le pronominal impersonnel ne pourrait pas avoir pour complément d'objet une proposition.

LA FORMULE C'EST.

AU PRÉSENT. — J'ai dit au tome III (534) que Vaugelas s'était prononcé pour *ce sont*, contre une forme unique et invariable en nombre : *c'est*. Malgré sa grande autorité, il n'eût probablement pas empêché l'analogie de faire son œuvre, et du reste il ne se fût lui-même pas arrêté à cette opinion, si quelque chose ne l'eût favorisée. Rien de plus bizarre en effet que cet abandon total de la variation en personne (*ce sommes nous*) et ce demi-abandon de la variation en nombre, qui aboutit à faire admettre *c'est nous*, *c'est vous*, avec le verbe au singulier, et au contraire *ce sont eux*, avec le pluriel.

Comment pareille contradiction peut-elle s'expliquer, si elle s'explique ? La raison, il me semble, c'est que l'accord en nombre se fait encore souvent avec l'attribut, comme je l'ai montré plus haut. Et, si *ce* est originairement le vrai attribut, à l'époque où nous sommes il est devenu le sujet ; dans *ce sont eux* le sentiment général, juste du reste, fait désormais de *eux* l'attribut¹.

Il reste à expliquer seulement pourquoi cette attraction de l'attribut se faisait particulièrement sentir à la troisième personne. C'est que les autres personnes sont nécessairement beaucoup moins employées. Il y a, à la troisième, la possibilité de donner non seulement *eux*, *elles* pour attribut, mais les démonstratifs, et surtout tous les noms. Comparez : *Ce qu'on entend, c'est vous*, à : *Ce qu'on entend, ce sont les cloches, les cris, les chants, etc.*, où peuvent entrer comme attribut le nombre énorme des bruits. Pour un cas où apparaîtra la première phrase, on en comptera cent des autres.

Quoi qu'il en soit de cette explication, malgré Dupleix, la règle de Vaugelas fit fortune. Chapelain l'approuva. Les petits manuels propagèrent la doctrine (Marg. Buffet, *N. O.*, 69). Toutefois la bataille n'était pas gagnée. Andry par exemple est pour *ce sont eux*. Mais il sait que de bons auteurs sont pour *c'est eux* (*Refl.*, 108). Il suffit de lire Bouhours pour voir que l'indécision était encore extrême autour de 1690. Il commence par constater que l'abbé Regnier tient en faveur du singulier : « *Heureux les simples... c'est*

1. La Bruyère produit avec cela des effets de style : *Un homme de robe à la ville et le même à la cour, ce sont deux hommes* (I, 280, *De la Ville*).

eux que Dieu élève ; c'est ceux qui en usent ainsi, qui accomplissent... ce précepte du Sauveur. M. Charpentier dit de même : *c'estoit ses amis ; Vaugelas : c'estoit environ quatre mille Grecs prisonniers ; Bossuet : Ce n'a pas seulement esté les Ariens* ». Et il donne d'autres exemples encore.

Mais il ajoute qu'il y a des endroits où *c'est* ne serait pas bien. « Si vous demandez à un homme qui vient de voyager, quels (*sic*) gens sont-ce que les Persans ? il doit vous répondre : *Ce sont des gens polis ;* et non pas, *c'est des gens polis,* parce que l'on sous-entend *ces gens-là,* et ce en tient la place. De même : *Quelque mépris que nous ayons pour les Arabes... ce furent dans leur temps les premiers hommes du monde pour la guerre et pour les sciences.* C'est à dire : *ces Peuples là furent.* Ce que j'ay dit des personnes se doit entendre des choses » (*Suit.*, 326-329).

Ainsi on voit que *c'est* n'est pas exclu. Mais, suivant une analyse par à peu près, et grâce à la méthode des sous-entendus, il cède la place au pluriel, quand on peut y substituer le sujet pluriel pris dans la phrase.

Ici du moins on reconnaît que Bouhours a un principe. Ce principe est faux, du moins il existe. L'auteur de *l'Enterrement* est beaucoup moins clair. Il s'en prend à cette phrase : *C'est les François qui ont gagné la victoire* : « On devrait dire : *Ce sont,* car cette manière de parler, dit-il, insiste sur la personne qui domine dans la phrase ». — *C'est* n'insisterait-il pas aussi bien ? — « D'ailleurs, si on pouvoit dire *c'est,* on pourroit aussi bien dire *ce fut les François.* Or, cette manière de parler nous choque et nous répugne » (278-280). Nouveau sophisme, puisque l'une des formules eût pu se figer, sans que l'autre, moins usuelle, s'immobilisât aussi sous la forme du singulier.

A l'Académie, on était bien indécis, mais le pluriel l'emporta. Les *Décisions* publiées par Tallemant le laissaient prévoir : *c'est eux* parut plus familier, *ce sont eux,* plus soutenu (137). Dans cette phrase toute particulière : *Un des plus beaux ouvrages d'Aristote, c'est ses Politiques,* ou *ce sont ses Politiques,* la grammaire s'accommoderait mieux de *c'est,* observe-t-on, parce que le nominatif régit *c'est,* mais *ce sont* est peut-être meilleur. Le plus grand nombre est pour lui, et surtout M. de Vaugelas (*Ib.*, 147-148). Le *Journal* de Choisy nous apprend en outre qu'on discuta s'il était possible de dire : *Ce que je vois là bas, je ne sai si c'est* ou *si ce sont des moutons.* On resta partagé là-dessus. Avec la négative il faut *c'est,* avec l'interrogative, le choix est libre : *je suis bien trompé, si ce n'est-là des moutons, est-ce là* ou *sont-ce là des moutons ?* (266-267).

En 1704 l'affaire était décidée, et on proclama la règle : il faut écrire : *l'affaire la plus fascheuse que j'aye, ce sont les contes d'un tel.* « Si ce pluriel sans aucun nom substantif pluriel qui le precede est une irregularité, elle est autorisée par l'Usage » (Vaug., I, 414-415).

Il va sans dire que l'usage des auteurs était encore variable. On trouve le pluriel : *Ce sont charmes pour moi que ce qui part de vous* (Mol., IX, 118, *Fem. Sav.*, v. 714); *ce sont repas friands qu'on donne à mon oreille* (Id., *Ib.*, v. 716); *pouvez-vous ne pas convenir que ce sont Sophocle et Euripide qui ont formé M. Racine?* (Boil., *Lett. à M. Perrault*, éd. B. S. P., IV, 90).

Mais le singulier est fréquent : *Ce n'est pas les Troyens, c'est Hector qu'on poursuit* (Rac., II, 51, *Andr.*, v. 224); *C'est bien des gens comme moy, va, qui se soucient de l'Histoire* (Subl., *La Folle Quer.*, 37, act. I, sc. 5). Dans Bossuet, l'abbé Quillacq l'a observé, le singulier est fréquent¹.

Il est particulièrement remarquable, quand *ce* représente un pluriel qui précède : *Les vœux les plus ardents que mon cœur puisse faire,*

1. A l'appui de ce dire, je donnerai des exemples : *On luy montra (à Alexandre) des Propheties qui prédisoient ses victoires : c'estoit celles de Daniel* (Boss., *Hist. Univ.*, 64); *Abraham a toujours esté célèbre dans l'Orient. Ce n'est pas seulement les Hébreux qui le regardent comme leur Pere* (Id., *Ib.*, 180-181); *C'estoit eux qui encourageoient les gens de bien à demeurer fermes dans l'alliance* (Id., *Ib.*, 225); *il y a encore un troisième point qui n'est pas moins important, c'est ses miracles* (Id., *Ib.*, 380); *On trouve douze Rois choisis par le peuple... C'est eux qui ont basti ces douze Palais qui composoient le Labyrinthe* (Id., *Ib.*, 466-467); *C'est sans doute les grands hommes qui font la force d'un Empire* (Id., *Ib.*, 519); *Ainsi ce n'est pas les Juifs et les Gentils incredules; c'est les Fideles et les Eglises Chrestiennes qui doivent examiner après les Apostres* (Id., *Conf. avec M. Claude*, 276-277); *Le fond de l'Eglise c'est les vrais Fideles* (Id., *Ib.*, 492); *Quel est la fleur et l'honneur de l'Eglise Chrestienne? — C'est les saintes Vierges* (Id., *Catech. des festes*, 112); *Si l'on demande quels estoient les dogmes que Mélancton prétendoit mal expliquer; il est certain que c'estoit les plus importants* (Id., *Hist. des Var.*, I, 261); *Ce n'estoit pas là les idées qu'il avoit receûs de Luther* (Id., *Ib.*, I, 262); *si on demande lesquels expriment le plus fortement la présence substantielle ou des Luthériens qui la croient, ou des Calvinistes qui ne la croient pas, il se trouvera que c'est les derniers* (Id., *Ib.*, II, 61); *C'est-là des prodiges, je l'avoûé* (Id., *Ib.*, II, 173); *Ce n'estoit pas des particuliers qui faisoient cette dangereuse proposition, mais les Eglises entières* (Id., *Ib.*, II, 326); *ce n'est que les idées nettes qui produisent la brièveté* (Id., *Ib.*, II, 327); *c'est ses propres imaginations que chacun adore* (Id., *Ib.*, II, 488); *aussi n'est-ce plus icy des arbres, ny des herbes bruslées; c'est des créatures vivantes* (Id., *Apocal.*, 140); *Le tourment que les hérésies font sentir aux hommes, c'est leurs jalousies, leurs haines secrètes, un prodigieux affoiblissement par l'extinction de la charité* (Id., *Ib.*, 161-162); *c'est Saint Augustin, c'est Saint Jérosme, c'est tous les Peres de ce temps-là* (Id., *Ib.*, 605); *ce que cette chaire... m'oblige à recommander plus que toutes choses, c'est les droits sacrez de l'Eglise* (Id., *Rec. Or. fun.*, *Le Tellier*, 427); *Ce n'est pas seulement des hommes à combattre; c'est des montagnes inaccessibles; c'est des ravines et des précipices* (Id., *Ib.*, *Condé*, 485); *ce qu'un sage Général doit le mieux connoistre, c'est ses soldats et ses chefs* (Id., *Ib.*, 518); *c'est eux qui ont innové* (Id., *2^e Instr. sur les prom. de J.-C. à son Egl.*, 202).

M. Rébelliau, dans son édition des *Oraisons funèbres*, n'a pas manqué de remarquer la fréquence du singulier chez Bossuet, surtout à partir de 1671, et il l'attribue à l'influence qu'auraient exercée les grammairiens de l'Académie (320, note). Cette interprétation me paraît discutable.

C'est que son bras encor sur un perfide sang Puisse aider à ce frère à reprendre son rang (Mol., II, 242, *D. Garc.*, v. 133); *Et les plus prompts moyens de gagner leur faveur, C'est de flatter toujours le foible de leur cœur* (Id., ib., 257, *Ib.*, v. 418)¹.

AUX AUTRES TEMPS. — L'usage de dire *ce sont* ne préjugeait rien pour les autres temps. Vaugelas, à propos de l'accord dans les propositions relatives, avait eu l'imprudence de donner un exemple : *si c'estoient nous qui eussions fait cela* (I, 168). La Mothe le Vayer en prend texte pour remarquer qu'il faut *c'estoit*, « soit que l'usage favorise le Solœcisme, soit que *si c'estoit* soit une locution invariable » (II, 637, éd. or., 43). C'est aussi l'avis de Chapelain (dans Vaug., l. c.), de Bary (*Rhet. fr.*, 241) et de N. Bérain, suivant lequel il serait désagréable de dire *c'étions nous* et incorrect de dire *c'étaient* (*Nouv. Rem.*, 265 et suiv.)².

Th. Corneille, à propos de la Remarque de Vaugelas, observa qu'à l'imparfait, au conditionnel, au subjonctif, on gardait volontiers le singulier partout. Et l'Académie conclut dans le même sens (dans Vaug., I, 170-171). L'usage était en effet pour le singulier : *S'il avait quelque chose à acquérir, c'était les fidèles* (Boss., *Touss.*, 1649, 2^e p., éd. Leb., I, 57); *C'était les victimes que l'on offroit* (Id., *Ascens.*, 1654, 1^{er} p., éd. Leb., I, 528); *c'étoit les ressemblances* (Mol., III, 413, *Impr. de Vers.*, sc. 4); *Ce seroit paroles exquises Si c'étoit un grand qui parlât* (Id., VI, 404, *Amph.*, v. 841-842); *et ce n'étoit qu'agréments et que charmes que toute sa personne* (Id., VIII, 416, *Scap.*, act. I, sc. 2); *comme si c'étoit des ailes* (Id., *Ib.*, 184, *Bourg. Gentilh.*, var. de la cérém. turque); *c'étoit les cuisses et les intestins* (La Bruy., I, 76, note 3, *Les Car. de Théophr.*). On trouve cependant le pluriel : *les pigeonneaux et les tourterelles, c'étaient le sacrifice des pauvres* (Boss., *Purific.*, 1653, éd. Leb., I, 300); *ils leur rendent quelques honneurs, ne seraient-ce que ceux de la sépulture* (Id., *Prof.*, 1660, *Ib.*, III, 527).

Au passé simple, où les formes du singulier et celles du pluriel sont distinctes pour l'oreille, le pluriel l'emportait. Corneille, qui avait écrit : *Mais ce fut des brigands dont le bras...*, a corrigé en *ce furent* (VI, 196, *Œd.*, v. 1477)³.

1. Au xviii^e siècle il n'y a plus de question. Marmontel estime que Racine s'est permis une licence en écrivant : *Ce n'est pas les Troyens* (*Entr. s. la gr.*, 137). Cf. Féraud, art. *Ce*, v^o.

2. Je rappellerai, par curiosité, qu'au xviii^e siècle, Marmontel ayant écrit : *ce fîmes nous, ce fûtes vous* (*Entr. s. la gr.*, 138), Laureau, instituteur à Dijon, entre en doute à ce sujet et écrit à la Société grammaticale (Bonif., *Manuel*, 182, 196). Inutile de dire que ces formes sont rejetées avec force.

3. Il y a des cas où le présent serait de toute impossibilité : *Apprendre les Langues... connoître les Livres... ç'ont été vos premiers plaisirs* (Fléchier, *Œuv. mêlées*, 23).

CRISTALLISATION PROGRESSIVE DE LA FORMULE C'EST. — Vaugelas avait déjà fait admettre que *c'est* restait immobile dans la locution *c'est pourquoi*, même rapportée à un passé, et qu'il fallait dire : *c'est pourquoi les Romains immolèrent des victimes*, de préférence à : *ce fut* (I, 419). On alla plus loin encore à l'Académie et on préféra, dans un bureau au moins, *C'est dans ce temps-là qu'on résolut* à *Ce fut dans ce temps-là qu'on résolut*, *ce fut dans cette veüe-là qu'on résolut*.... Cette dernière phrase était considérée comme affectée (Tall., *Décis.*, 136-137)¹. Ainsi la formule *c'est* s'étendait lentement de proche en proche : *Si les entrailles des Victimes n'estoient pas heureuses, c'est que le Dieu n'estoit pas encore en humeur de répondre* (Fontenelle, *Hist. Or.*, 111).

EXTENSION DES EMPLOIS DE C'EST. — Fort souvent, au xvi^e siècle encore, on se contentait du verbe, là où l'analogie a depuis amené à le faire précéder du pronom. Mais, dès le commencement du xvii^e siècle, l'emploi de *ce* est devenu si général, que, dans un certain nombre de cas où il manque, on commence à avoir le sentiment d'une ellipse. Deimier, sur ce vers de Ronsard : *Fut le combat d'un Faucon genereux* (*Franc.*, I), observait : « Le vers... doit estre commencé de cest article demonstratif (*ce*) » (*Acad.*, 468). Et bientôt Ménage reprit Malherbe d'avoir écrit dans les *Larmes de S^t Pierre* (t. I, 12, v. 220-223) : *Par eux il commença la première mêlée, Et furent eux aussi que la rage aveuglée Du contraire parti les premiers offensa*. Ménage voudrait : *Et ce furent* (*Rem. sur Malh.*, II, 43). L'expression tend à devenir désormais indéfaisable².

Le cas le plus intéressant est celui où la phrase commence par *ce qui*, *ce que*.

1. Bien entendu les exemples où le temps varie abondent : *Ne fut-ce pas cette miséricorde qui, pour vous retirer des égaremens où vous étiez, vous envoya la dernière maladie que vous eûtes* (Bours., *Lett. nouv.*, I, 26) ; *Si ce n'eust esté que les Peuples accoûtumés à leurs anciens Oracles ne pouvoient prendre la mesme confiance pour les autres* (Fontenelle, *Hist. Or.*, 95).

Néanmoins il ne faut pas faire entrer en ligne de compte les phrases où le présent ne conviendrait pas, même s'il ne s'agissait pas de la formule *c'est* : *Je savois bien qu'il vous expliqueroit ce que c'est que le fils du Grand Turc* (Mol., VIII, 208, *Bourg. Gentilh.*, act. V, sc. 6) ; *l'un de la Compagnie demanda ce que c'est que la supériorité du génie* (*S^t Evremoniana*, 116).

Si c'est que, ou *si c'est que* sont également à part. Ce sont des formules toutes faites : *Est-il vrai que je veille ou si c'est que je dorme* (Bours., *Le Mort Vivant*, act. III, sc. 5, 46) ; *Dites-moi donc sans donner de bricole, Si c'est que je me louë, ou bien si je m'enrôle ?* (Id., *Ment. qui ne mentent point*, act. III, sc. 2, 173).

2. Les burlesques la défont pour aller contre la langue reçue : *Car voir Montagne sans Vallée, Certes chose trop desolée, Et trop piteux cas eust esté* (d'Assouc., *Ov. en b. hum.*, 10). La Fontaine, par archaïsme, écrit : *Femme fâcheuse est un méchant partage, Faute d'argent cause bien du ravage, Mais pas ne sont là les plus douloureux* (IX, 39, *Ball.*, XII, v. 8).

A. — Vaugelas n'exigeait pas encore l'emploi de *c'est*, au contraire : *Ce qu'il y a de déplorable est*, plutôt que *c'est*, comme on disait du temps de Coëffeteau, observe-t-il (I, 412). *C'est* ne devenait nécessaire, que si le verbe était trop éloigné, comme ici : *Ce qui est de plus déplorable et de plus estrange en tout le cours de la vie humaine sujette à tant de miseres, c'est....* Dupleix, insensible à ces délicatesses, avait jugé la chose indifférente et acceptait à peu près l'avis de Vaugelas (*Lib.*, 181). L'Anonyme de 1657 juge de même (50). D'Aisy (*Gén.*, 111) et Chifflet (*Gram.*, 1700, 62) suivent aussi le maître.

La phrase commence par *ce que*. Andry de Bois-Regard applique aux phrases commençant par *ce que* les règles que Vaugelas avait proposées ; *ce* est nécessaire, quand la phrase est un peu longue (*Refl.*, 112). Bouhours confesse qu'il a été justement repris par Ménage pour avoir manqué de mettre un *ce* dans une phrase de ce genre (*Suit.*, 408-409) ; mais c'est la preuve que ces règles de style étaient trop délicates pour être suivies, et Andry donne des exemples qui montrent qu'elles étaient souvent violées. On pourrait en ajouter d'autres : *Ce que je vous assure être fort vrai est que M. de C. et moi nous déjeunâmes très bien* (La Font., IX, 243, *Lett.*, 3 sept. 1663). Inversement on trouve *ce*, là où il n'y en aurait vraiment pas besoin.

Ce fut Thomas Corneille et l'Académie qui rompirent définitivement. Il leur paraît meilleur de toujours employer *ce* (Vaug., I, 413). A un principe rationnel, fondé sur les besoins de la phrase, se substitue une règle mécanique, moins délicate, mais justifiée sans doute par l'usage.

B. — Dans une phrase telle que : *La difficulté est que*, la règle de Vaugelas, est la même que pour les cas précédents : *les plus grands Capitaines de l'antiquité, ce furent, ... l'affaire la plus fascheuse que j'aye, ce sont les contes d'un tel* (I, 413 et suiv.). L'Anonyme de 1657 n'impose ni ne rejette *ce* (49-50). Chapelain s'en fût volontiers passé. Et l'Académie elle-même accorde qu'on pourrait dire : *les plus grands Capitaines... furent.*

L'usage est tout à fait indécis : *L'unique moyen d'accorder ces contrarietez apparentes, est de reconnoître, ... que* (Pasc., *Prov.*, XVIII) ; *La plus cruelle guerre que Dieu puisse faire aux hommes en cette vie, est de les laisser sans cette guerre* (Id., *Pens.*, éd. Molin., II, 50).

Cf. *et mon plus grand desir, Ce seroit que ton cœur en eût du déplaisir* (Mol., II, 204, *Sgan.*, v. 503-504) ; *Mon plus solide espoir, c'est votre cœur, Madame* (Id., IX, 180, *Fem. Sav.*, v. 1450).

CONCURRENCE DE *C'EST* ET D'AUTRES FORMULES. — Quoique la formule *c'est* ne soit point arrivée à être une formule complètement invariable, ainsi que nous venons de le voir, elle élimina peu à peu ses concurrentes.

On sait qu'en ancien français les pronoms *cist* ou *cil* étaient employés dans des constructions fort semblables à *c'est* : *Il cuiderent que cil fuissent Grieu* (Villeh., 383°). Une phrase des *Quatre Livres des Rois* montre les deux tours en concurrence : *Co est la femme et cist est ses filz de ki jo l'ai cunted* (374). En moyen français, on rencontre des phrases avec cet emploi tout naturel des pronoms : *Et cil est le ciel tiers* (Chr. de Pis., v. 1769, dans Ernst Müller, *Zur Syntax der Christine de Pisan*, Greifswald, 1886, p. 35). Ces phrases se retrouvent en français moderne, mais en apparence seulement, car la phrase de Christine de Pisan ne signifie pas : *Et celui-ci est le ciel tiers*, mais : *c'est le troisième ciel*. A partir du xvi^e siècle, la formule *c'est* a triomphé ici.

En revanche, elle est encore en concurrence avec un autre tour. Au lieu d'écrire : *Ce qui m'a acquis, c'est sa beauté*, ou bien : *Sa beauté est ce qui m'a acquis*, on disait : *sa beauté est celle qui m'a acquis* (*Astrée*, 1615, I, 68^b). Cette expression, fréquente au xvi^e siècle, est encore commune dans l'*Astrée* : *elle resolut que la mort seroit celle qui la garantiroit de ces desplaisirs* (1614, II, 259); *La modestie est celle qui vous fait parler contre l'opinion de tous* (1614, II, 223). On la rencontre chez Coëffeteau : *Le sang étant celui qui donne la couleur, l'espérance est celle qui nous enflamme* (dans Urbain, *o. c.*, 321). Au contraire, je n'ai trouvé aucun exemple semblable dans la deuxième moitié du xvii^e siècle, je crois donc pouvoir conclure que le tour avait disparu¹.

Je ne voudrais pas terminer cet exposé des progrès de la formule *c'est*, sans signaler qu'elle tient alors beaucoup moins de place qu'aujourd'hui dans la langue. Nombreuses sont les phrases où nous l'introduirions pour mettre en relief un des éléments, et où on se contentait jadis de la construction ordinaire : *Henriette, Madame, est l'objet qui me charme* (Mol., IX, 77, *Fem. Sav.*, v. 288). Il est probable que, dans la parole, un accent faisait ressortir ce nom d'Henriette, qu'il fallait détacher.

1. Il ne faut pas confondre cet emploi du démonstratif *celui que* avec l'emploi que Haase signale dans Balzac (*Synt.*, § 35, Rem., IV, p. 74) : *Vous êtes celui que je voudrais être; Il me semble pourtant que je suis encore celui que j'étois avant tout ceci*. Ce tour n'a pas disparu. On dit fort bien : *je suis encore celui que vous avez aimé*. Ailleurs, il est vrai, nous remplaçons *celui* par *ce*. Mais Corneille disait déjà : *Vous êtes aujourd'hui ce qu'autrefois je fus*. Et ce tour n'a rien à voir avec les cas où *celui* jouait le rôle que nous donnons à *c'est*.

CHAPITRE XXII

LES VOIX¹

ACTIF ET PASSIF A L'INFINITIF. — Le temps est passé où l'imitation du latin faisait employer des passifs au lieu d'actifs (cf. t. II, 433 et suiv.). Les exemples qu'on en peut citer sont bien rares : *On n'est jamais si facile à être surpris que quand on songe trop à tromper les autres* (La Rochef., II, 396). Cf. *Cela... le fit être regardé, comme un party avantageux de toutes les Demoiselles de sa Province* (Scarr., *Dern. œuv.*, I, 163) ; et néanmoins parfaitement facile à être entraîné et gouverné (S^t-Sim., *Extr.*, II, 311 ; cf. XVII, 421).

La langue revient à son génie. Elle emploie l'actif. Il n'est pas exact de dire que cet actif est pour un passif. En réalité, c'est un actif à sujet indéterminé. Si l'on dit : *il est capable de le lui communiquer*, le sujet de l'infinitif est *il*. Mais dans cette phrase de Malherbe : *Si ce que je vous écris vaut la peine de le lui communiquer* (III, 218), le sujet de *communiquer* n'est pas *ce que*, c'est un *on* non exprimé, qui n'a pas du reste à être exprimé ; l'infinitif est quelque chose comme l'équivalent de *qu'on le lui communique*. On a expliqué par le passif, mais personne, malgré la bizarrerie apparente, n'a songé à proscrire cette locution. Elle est fort commune dans les textes : *Je ne sais ; mais Myrtil n'est guère dans un âge Qui soit propre à ranger au joug du mariage* (Mol., VI, 163, *Mélic.*, v. 185-186) ; *La poitrine est tres excellente à bouillir* (Del. de la Camp., 269) ; *de grandes filles prêtes à marier* (de Call., *Mots à la m.*, 60) ; *Voicy, Madame, le Contract prest à signer* (Palaprat, *Le Cònc. rid.*, 46) ; *Je pensois que l'edition de vostre Lucain fust preste à faire* (Chap., *Lett.*, II, 131) ; *Il n'a pas tout à fait mis la vie de S^t Jean Chrisostome en estat de publier* (Id., *Ib.*, II, 375).

1. Une incroyable confusion règne dans la nomenclature. On peut s'en rendre compte en lisant dans le *Journal de Choisy* la discussion qui eut lieu à l'Académie sur les verbes neutres passifs. Un des membres, tout en se trompant parfois, dit d'excellentes choses. Aucun des autres ne paraît avoir compris ses explications sur les relations du sujet, du verbe, de l'objet, des réciproques, etc. (322 et suiv.).

Une querelle s'engagea, il est vrai, à ce propos entre Andry et Bouhours, mais elle ne portait que sur le choix des exemples ; la construction n'est pas contestée : *fruit bon à manger, bois propre à brûler, viande qui ne vaut rien qu'à jeter, ville plus propre à détruire qu'à humilier* (Bouh., *Suit.*, 152; A. de B., *Suit.*, 81-82).

Cette construction se comprend très facilement, dès qu'on la rapproche de certaines autres où un infinitif sans sujet est construit avec diverses prépositions : *J'aurois toujours dans ma Pannetiere quelques fruits pour manger ensemble* (Le Pays, *Am., am. et amour.*, 101); *cette Princesse étoit assez belle pour souhaiter d'être de ses amis* (Menagiana, II, 325); *il étoit trop foible pour résister à la douleur de lui couper la jambe* (Bussy-Rab., *Corr.*, IV, 74); *le papier qu'on m'avoit donné pour faire signer, et que je vous ai donné aussi* (Rac., VI, 508, *Lett.*)¹.

PASSIFS FACTITIFS. — Le verbe *faire* suivi d'un infinitif en arrivait à se mettre au passif, tant le groupe ainsi composé était analogue à un simple factitif : *Je vous avois mandé... qu'un Frontin, banni d'Espagne... avoit été fait mourir... après son retour en Espagne* (Malh., III, 301); *Le roi ne vit point M. le Comte d'A., comme il fut fait venir, on fit trouver bon au Roi de s'aller promener* (Id., III, 512). Vaugelas y voit à la fois un provincialisme et un italianisme : « Cette façon de parler, dit-il, est toute commune le long de la rivière de Loire.... La Noblesse du pays l'a apportée à la Cour, où plusieurs le disent aussi, et M. Coëffeteau qui estoit... du Maine, en a usé toutes les fois que l'occasion s'en est présentée ». L'italien dit « *i quali ne sono fatti uscir poco dopo = lesquels en sont faits sortir peu apres...* ». Nous n'avons point encore estendu cette locution

1. Dans d'autres cas, où la liberté de construction est fort grande, mais qui ne peuvent pas se confondre avec celui-ci, l'infinitif a pour sujet un terme antérieurement exprimé : *C'est pourquoy ils seront livrez aux ministres de la vengeance divine... pour les faire souffrir dans l'éternité* (Fur., *Par. de l'Evang.*, 499); *J'ai eu... l'honnêteté d'offrir à ces Messieurs mon Dictionnaire pour publier sous leur nom* (Id., *Fact.*, I, 20); *qui ait voulu unir des personnes si peu sociables, pour se servir de supplice l'un à l'autre* (Id., *Rom. bourg.*, II, 428; cf. Id., *Ib.*, I, 166; II, 67); *luy ayant mis le Crucifix entre ses mains, pour le baiser et luy demander pardon* (Bours., *Lett. nouv.*, I, 370); *un spectacle proposé aux hommes pour y étudier les conseils de la divine Providence* (Boss., *Or. fun. Henr. de Fr.*, éd. Leb., V, 522); *M. d'Antin m'a écrit pour le faire duc* (M^{me} de Maint., *Lett.*, II, 3).

Elle abaisse infiniment plus que la seule raison ne peut faire, mais sans désespoir ; et qu'elle élève infiniment plus que l'orgueil de la nature, mais sans enfler (Pasc., *Pens.*, art. XII, éd. Havet, I, 187); *Tant d'heures sans jouer se consomment au lit* (Boil., *Sat.*, X, v. 240, éd. B. S. P., I, v. 236); *Ses vers, jetés d'abord sans tourner le feuillet* (Id., *Ep.*, IX, v. 473, éd. B. S. P., II, v. 419); *Sans garder dans ses vers un ordre méthodique, Son sujet de soi-même et s'arrange et s'explique* (Id., *A. P.*, ch. III, v. 303-304, éd. B. S. P., II, 238); *il n'y a qu'un chemin à passer une petite charette entre la montagne et un fossé fort étroit* (Bussy-Rab., *Mem.*, I, 504).

fut fait mourir à d'autres phrases semblables », elle est condamnée par les bons écrivains (I, 394). Comme on le voit par l'exemple de La Rochefoucauld, les dernières assertions de Vaugelas ne sont pas exactes : d'autres verbes suivaient *faire mourir* dans cette voie. Sur ceux-là : *faire tomber, faire sortir*, on s'accorda. Sur *fut fait mourir*, quelques-uns hésitaient, sentant l'équivalence avec *exécuter*. Toutefois Marg. Buffet (*N. O.*, 32), Th. Corneille et la majorité de l'Académie suivirent Vaugelas (I, 394-395)¹.

Les grammairiens ne disent rien de constructions semblables que nous avons encore dans notre langue familière : *du linge qui est achevé de salir*. Elles existent cependant : *Le Collet ou Quarré sera mis rostir à la broche* (*Del. de la Camp.*, 296) ; *Un homme, à demi persuadé par le propre mérite de ses actions, fut achevé de l'être par des assurances* (*La Rochef.*, II, 443) ; *elle est achevée d'abîmer par la perte de vos bonnes grâces* (*Sév.*, II, 182) ; *selon qu'il tournera, ses dettes seront achevées d'être payées ou non* (*Bussy-Rab.*, *Corr.*, IV, 138, *Lett. de Sév.*).

L'expression *mettre cuire* mérite aussi d'être mentionnée : *Les Volailles d'Indes préparées comme pour mettre cuire au court bouillon, se mettent en Paste fine* (*Del. de la Camp.*, 233). On la trouve soit au passif, soit au pronominal à valeur passive : *Le cœur, la rate, le poulmon et le foye, seront aussi mis cuire dans un pot à part, mais ie veux donner à chacun leur goust particulier* (*Ib.*, 265) ; cf. *Le gigot... se met bouillir* (*Ib.*, 275).

REMARQUE. — Pourquoi *s'y voit maudit de Dieu* est-il considéré comme un « quolibet des carrefours » au lieu de *y est maudit de Dieu*, je l'ignore. Tant y a que *Le triomphe de Pradon* présente ainsi la locution (33-34).

REPRISE D'UN VERBE PASSIF PAR LE SUBSTITUT ACTIF FAIRE. — Thomas Corneille relève cette faute dans Vaugelas lui-même : c'est un barbarisme « que d'employer *faire* en la place d'un verbe passif... on ne peut dire, ainsi que je l'ai trouvé écrit dans un assez beau discours, *elle fut d'abord estimée comme on fait toute nouveauté*, il faut dire nécessairement, *comme l'est toute nouveauté*, ou, *comme on estime toute nouveauté*, parce que *fait* qui est actif ne peut estre mis pour *est estimée*, qui est passif. M. de Vaugelas est tombé luy-même dans cet espece de barbarisme, en disant au commencement de la Remarque qui a pour titre, *de la situation des gerondifs estant et ayant* : *Il faut que les gerondifs estant et ayant, soient toujours placez*

1. Cf. t. II, 433 et suiv.

après le nom substantif qui les regit, et non pas devant, comme fait d'ordinaire un de nos plus célèbres Ecrivains. Il faut dire, comme les place d'ordinaire ou bien, comme ils sont placez d'ordinaire dans les ouvrages d'un de nos plus célèbres Ecrivains » (Vaug., II, 336). C'est là une exigence tout à fait analogue à celle qui interdit de représenter l'idée contenue dans un verbe passif par le pronom *le* construit avec *être* : *l'aimer comme il veut l'être*.

Cette règle était posée, mais non suivie : *outrer ce qui l'est le plus* (Boss., *Est. d'Or.*, 10); *Qui peut empuceler aisément dépucele*; *Et si tu sens de l'être une démangeaison* (Bours., I, 195, *Ment. qui ne mentent p.*, act. IV, sc. 4); *Pourquoy separez-vous deux personnes que les Loix ont unies, pour en joindre deux autres qui ne le peuvent estre sans crime* (Le Pays, *Am., am. et amour.*, 63). Grimarest a protesté et blâmé la phrase suivante : *Je ne présume pas avoir disposé mon sujet de la meilleure manière dont il pouvoit l'être* (*Disc. sur la l. fr.*, 268). Elle viole, dit-il, la règle établie.

LES PARTICIPES PASSÉS DES VERBES ACTIFS INTRANSITIFS. — On connaît l'emploi actif de participes passés appartenant à certains verbes intransitifs. Un passage de Racine a exercé à ce propos la sagacité des grammairiens : *A ce mot ce héros expiré N'a laissé dans mes bras qu'un corps défiguré* (III, 394, *Phéd.*, v. 1567-1568). Comparez : *Voyez de vos vaisseaux les poupes couronnées Dans cette même Aulide avec vous retournées* (Rac., III, 170, *Iph.*, v. 385-386), et : *le prodigue retourné reçoit plus de grâces que son aîné* (Boss., *Or. fun. M.-Thér.*, éd. Rébell., 238). Il y a des exemples analogues chez S^t-Simon, plus hardis même : *et cela joint à un lit de justice aussitôt éclaté et prêt qu'annoncé* (*Extr.*, II, 202); *Le duc de Guiche, démis à son fils* (*Ib.*, II, 131).

Dangeau en donnait avec beaucoup de lucidité la justification, en montrant que ces « verbes neutres passifs » avaient des participes qui pouvaient s'employer en manière d'adjectifs : *une femme éternuée* est absurde, mais *une femme venue fort à propos, des hommes descendus de bien haut* est excellent (*Opusc. de div. Acad.*, 194).

VERBES OBJECTIFS EMPLOYÉS SANS COMPLÉMENT. — Malgré les répugnances de Malherbe, des verbes objectifs continuent à être employés à l'occasion sans complément, comme cela est naturel et nécessaire : *le Pere et le Saint Esprit, le premier principe et le terme, la première et la troisième Personne, c'est-à-dire celle qui produit, et celle qui ne produit pas à cause qu'elle conclut et qu'elle termine* (Boss., *Avert. aux Prot.*, V, § 32, 511).

Une énumération serait inutile ; je me borne à quelques exemples pris à tous les genres : *A ce fameux Homme de guerre, Qui presque ne dépouille point* (Loret, 24 août 1658, v. 230-231) ; *Je saute vingt ruisseaux, j'esquive, je me pousse* (Boil., Sat., VI, v. 67) ; *D'un crêpe noir Hécube embéguinée Lamente, pleure, et grimace toujours* (Rac., IV, 240, Son.) ; *le vent souffle et ravage* (Mol., I, 485, Dép. am., v. 1277) ; *de grace, résolvez promptement ; ce lieu est mal propre à contester* (Subl., La Folle Quer., act. II, sc. 3) ; *La pensée qu'on préfère quelqu'un, la crainte de n'être pas aimée, l'envie de surmonter, cela fait un mélange de diverses passions* (Sév., VI, 504) ; *ils... n'épargnent ni ruses ni violences pour usurper* (S^t-Sim., XVII, 154).

Bouhours lui-même se montre tolérant. Il constate qu'on dit : *Je lui ay demandé une grâce, il me l'a refusée, ou bien : il m'a refusé* (Rem., 445 ; cf. d'Aisy, Gén., 218). Mais le seul grammairien du temps qui a parlé avec justesse et clairvoyance de toute cette question, c'est Dangeau, dont les remarques sont par endroits très pénétrantes (voir *Opusc. de div. Acad.*). Les observations de ses confrères sont insignifiantes au prix¹.

VERBES EMPLOYÉS OBJECTIVEMENT (cf. t. III, 538). — AU SENS FACITIF. — De nombreux verbes continuent à prendre un complément d'objet. La réglementation étroite qui avait failli s'imposer ne prévaut visiblement pas contre l'usage. L'Académie accepte même formellement *résoudre* que Vaugelas ne jugeait pas encore bien établi : *on a eu beaucoup de peine à le résoudre à la mort* (I, 136-137)². Elle n'a point fait non plus d'objection contre *ligner*³.

Voici quelques cas qui me paraissent intéressants à citer :

Découcher : *l'on découcha le Tonnelier pour l'amour de nous* (Bussy-Rab., Mem., I, 74).

Extasier : *Je suis l'Orphée de ce Temps, je charme les sens, j'extasie... Que cette douce mélodie Vous transporte et vous extasie* (Montfl., Mar. de Rien, sc. 8).

VERBES EMPLOYÉS OBJECTIVEMENT QUI N'ONT PAS LE SENS FACITIF. — Beaucoup de verbes cités antérieurement continuent à se

1. Alemand recommande bien de dire : *pardonnez-moi, si j'ai manqué*, mais il ne condamne pas le tour sans pronom complément (Nouv. Rem., 232). Bouhours recommande de dire : *préparez-moi à manger*, sans complément (Suit., 237). Ailleurs il avait d'abord condamné l'emploi intransitif de *réfléchir* : *c'est un homme qui ne réfléchit point* (Rem., 170), mais il s'est repris (Suit., 448 ; cf. Rosset, o. c., 126).

2. Les exemples sont innombrables : *A quel parti me doit résoudre ma raison* (Mol., VI, 447, Amph., v. 1563) ; *Combien, pour te résoudre, a-t-il fallu prêcher ?* (Montfl., Crisp. gent., act. V, sc. 3) ; *on avoit été deux heures à la résoudre* (Sév., I, 441).

3. *C'est en vain que l'emir a ligué tant de Rois* (Reg., IV, 97).

rencontrer avec un complément d'objet¹. D'autres se trouvent aussi. La liste en serait très longue.

Anticiper : ils n'ont fait en cela qu'anticiper le soin que M. de Luxembourg auroit pris avec plaisir (Rac., V, 385, Fact.).

Cracher : Et lors il (J.-C.) fut craché, moqué, souffleté, joué par les soldats (Pasc., Pens., éd. Molin., II, 198).

Persuader (une chose) : tous ceux (les discours) que font les hommes pour persuader leur amour (Bussy-Rab., Mem., I, 85); sa patience, sa résignation, sont... comme autant de miracles qui persuadent la religion (Sév., III, 100).

Souper : Qu'a-t-il soupé ? — Luy ? rien — Tant pis, l'estomach vuide, on ne dort pas si bien (Poiss., Les foux divert., act. III, sc. 9)².

Tâcher : Je l'ai tâché, Madame, et j'en brûlois d'envie (Th. Corn., Am. à la mode, act. V, sc. 2).

LIBERTÉ RELATIVE. — Haase (139) a rapporté un exemple de Bossuet : nous incidenter sur la transsubstantiation est une chicane peu digne d'eux (Var., XIV, 122). Ailleurs le même auteur emploiera le verbe sans complément de personne : le ministre incidente sur chaque parole (2^e Instr. sur les Prom. de J.-C. à son Eglise, 21); ou bien sans complément de chose : n'incidentons pas avec un homme qui ne cherche qu'à tout embrouiller (Avert. aux Prot., VI, § 48, 533).

Influer est dans le même cas ; on le trouve avec un complément d'objet direct ; à un autre endroit, il est intransitif : Un autre article... du libre arbitre, dont les conséquences influent si avant dans les matières de la Justification et de la Grace (Hist. des Var., I, 261)³; un motif d'amour naturel, qui faisant le soutien de la charité, ne peut manquer d'y entrer et d'y influencer (Div. ecr. s. les Max. des S., CLII, Préf.).

En outre cette liberté servait à faire des effets de style : un des conviés... Lamentant tristement une chanson bachique (Boil., Sat., III, v. 142); Les qualités excessives nous sont ennemies, et non pas sensibles : nous ne les sentons plus, nous les souffrons (Pasc., Pens., I, 1, éd. Hav., I, 5).

Toutefois les grammairiens ne l'entendaient pas ainsi ; ils ont pesé les cas un à un. *Comporter* finit par être accepté (A. de B.,

1. Faut-il donner des exemples de quelques uns très usuels, tels que croire, sortir, survivre, descendre : le Chretien croit une vie future (Sent. crit. sur les Caract., 372); Tout le monde croit la paix (Bussy-Rab., Corr., IV, 12); Je voudrais que le roi le sortit (Foutquet) de Pignerol pour le mettre en place (Id., Ib., IV, 10); Saint-Maigrin, père de cette femme et du jeune favori, qu'il survécut longtemps (S^t-Sim., I, 205); un excellent courtaud bai brun, que je n'avois pas descendu depuis quatre heures du matin (Id., Ib., 249).

2. Cet exemple n'est pas sûr. Que peut signifier de quoi.

3. Cf. Ces deux hommes, qui ont tant influé au dehors, surtout Courtin, aux principales affaires (S^t-Sim., III, 283).

Refl., 131), après avoir été d'abord rejeté par Bouhours (*Rem.*, 280). On fut donc autorisé à dire : *l'âme de l'homme est immortelle, mais elle l'est comme sa nature le comporte*. Il fut décidé aussi, malgré Vaugelas (II, 385), qu'il était loisible de dire *dérivé un mot* (*Al.*, *Nouv. Rem.*, 62).

En revanche on rejeta du nombre des verbes « actifs » *exceller*, quoiqu'on entendit à Paris dire : *Il excelle tous les autres de sa profession* (*Al.*, *Nouv. Rem.*, 277)¹ ; *indisposer* (Bouh., *Entret.*, 140 ; *D.*, 28) ; *suer* (Chev., *Œuv. mesl.*, 476-477)². Ici une question de goût se mêlait sans doute à l'amour de la règle. On refusait d'éveiller une image trop matérielle. Au reste Chevreau était plus rigide qu'aucun autre. Il n'acceptait ni *confesser Dieu*, ni *desavouer Dieu*. S'il faisait grâce à *soupirer*, c'est que *soupirer des vers* était déjà consacré, depuis Du Bellay³. On entendait même examiner à part le cas d'un complément de personne et d'un complément de chose. L'un pouvait convenir à un verbe, l'autre pas⁴. Seul Dangeau a vu, avec sa supériorité ordinaire, comment s'effectuait le passage des verbes d'un emploi à l'autre⁵. Le Censeur de La Bruyère, ayant oublié son Corneille, ou peut-être n'attachant que peu d'autorité à un poète au style démodé, va jusqu'à désapprouver : *être refusé de quelque chose* (*Sent. crit. s. les Caract.*, 286).

CONSTRUCTION DU COMPLÉMENT D'OBJET. — I. CONSTRUCTION INDIRECTE. — Un certain nombre de verbes sont employés avec une construction indirecte et méritent d'être signalés :

en ce jour où l'église est occupée à leur congratuler leur félicité ?

1. La langue, depuis le xvi^e siècle, cherchait comment dire *l'emporter en excellence* (*précellence*).

2. « Un Ouvrage sué pour un Ouvrage sur lequel on a sué, qui a coûté beaucoup, qui a donné de la peine à faire, est à l'usage de certaines gens qui s'imaginent que pour donner droit de Bourgeoisie à un Etranger, ils n'ont simplement qu'à le travestir. Si ce que j'ai déjà remarqué de Quintilien, pour ce qui regarde l'usage, est donc certain, nous attendrons que cette sorte de monnaie ait cours en France, et alors elle passera dans le commerce comme si elle avoit été marquée au coin du Prince.... »

« ...Je conclus de même qu'en François on ne peut pas dire, *je sué un tableau, un Poëme, un Panegyrique*, quoi que nous disions *que J. C. sua du sang et de l'eau*, ni écrire encore après Claudien : *Quid tantum gavisus ? ait, quæ prælia sudas Improbe ?* »

3. Voir *Ms. de Niort*, dans Boissière, 4, 28, 95-96.

4. *Apol. de La Bruy.*, 208. L'auteur rapporte cette opinion, qu'il ne partage pas.

5. « Quelquefois un verbe change de nature, selon les différentes manières dont il est employé. Par exemple, le verbe *étudier* est actif de sa nature, on dit : *étudier une langue* ; on dit *étudier un home*, pour dire : *examiner avec soin ses qualités, ses inclinations*. Ce verbe devient idantique, si jè dis : *s'étudier soi même*, pour dire : *examiner ses propres inclinations, ses talans, pour se conoître soi même, pour se mieus conoître*. Ce même verbe devient neutrisé, si je dis : *s'étudier a bien faire tèle chose, a bien conoître tèle chose* : *cet home s'étudie a faire tout le bien qu'il peut*. Et si l'on examinait bien la plupart des verbes qui ont présentement un sans neutre par le moyen du pronom per-

(Boss., *Touss.*, 1649, exorde, éd. Leb., I, 49; cf. *Bonté et rig. de Dieu*, 1652, 2^e p., Id., Ib., 152; Bossuet a corrigé ce passage); *Biran lui contredisant tout exprès* (Bussy-Rab., *Fr. gal.*, II, 348); *qui domine à la puissance de la mer* (Boss., *Dev. des rois*, 1662, 1^{er} p., éd. Leb., IV, 261); *L'Eglise ne prétend non plus dominer à la foy, quand elle veut qu'on l'en croye dans ses décisions* (Id., *Conf. avec M. Claude*, 133-134); *Il... luy empesche de rendre les derniers devoirs à sa Maïstresse* (Perrault, *Rec.*, 280); *Il y a de petits défauts... dont nous ne haïssons pas à être raillés* (La Bruy., I, 235, *De la Soc.*; cf. 172, *Des Fem.*); *Touchant ses intérêts je n'ignore de rien* (Quin., *Les Riv.*, act. IV, sc. 5); *il oublie à vivre* (La Bruy., dans *Sent. crit. s. les Caract.*, 373); *il avoit prévu à tout* (S^t-Sim., *Extr.*, II, 216); *Soignez-y, Léonor* (Rotrou, *Vencesl.*, act. IV, sc. 2); *vaut bien mieux pour moy que je soigne à mes coffres* (Chap., *Guzm. d'Alf.*, III, 317).

II. CONSTRUCTION DIRECTE. — Un grand nombre de verbes sont employés avec une construction directe, qui n'est plus usitée aujourd'hui :

Appeler (au sens de *en appeler à*) : *Trouvez bon ici, chrétiens, que j'appelle le témoignage de vos consciences* (Boss., *Ang. gard.*, 2^e p., éd. Leb., III, 106).

Conseiller : *Je conseilleroi le beau Sire, De s'en aller sans en rien dire* (Scarr., *Virg. trav.*, I, 309); *On la conseille. — Oh! — Oui, de me faire lier* (Rac., II, 168, *Plaid.*, v. 290); cf. *déconseiller* : *Ses amis le déconseillant d'aller voir en prison un méchant homme* (Perrot d'Abl., *Apoph.*, 86).

Prétendre : *des terres que chacun d'eux prétendoit* (Boss., *Hist. Univ.*, 516); *Je n'ai pas dû prétendre un cœur comme le sien* (Baron, *L'Andrienne*, act. IV, sc. 5; cf. tous les *Lexiques des Grands Écrivains*); *Les princes de Condé... commençoient à prétendre cette distinction* (S^t-Sim., XVII, 286).

Songer : *il appelle Dieu tout ce qu'il songe* (Boss., *Avert. aux Prot.*, III, § 26, 232); *je ne songe et je ne respire que l'honneur de vous revoir* (Sév., VI, 467).

Surnager : *L'eau de vie surnage l'huile* (Bary, *Secrets*, 360).

Surseoir : *j'aurois sursis l'exécution* (Bussy-Rab., *Mem.*, I, 35); (Esopé) *témoigna qu'il demandoit pour toute grâce qu'on sursît de quelques moments sa punition* (La Font., I, 31, *Vie d'Es.*).

On trouve des verbes avec construction directe, qui prendraient

sonel, on conoitrait comant d'actifs ils sont devenus idantiques et ansuite neutrisés » (Dangeau, *Gram.*, 1849, 125-126).

aujourd'hui d'autres prépositions que *de* ou *à*. Ainsi on rencontre *blasphémer*¹, *consulter quelque chose*² (cf. t. III, 543); *plaider quelqu'un et quelque chose*³.

ATTITUDE DES GRAMMAIRIENS. — Un certain nombre de ces diverses constructions passent sans donner lieu à aucune observation⁴. Toutefois c'est un des chapitres sur lesquels les grammairiens ont légi-féré à perte de vue, non sans raison.

Trois cas se présentent :

A. Ils acceptent deux constructions et les tiennent pour indifférentes ;

B. Ils n'en acceptent qu'une ;

C. Ils en acceptent deux, mais en distinguant le sens de chacune.

A. — Il arrive assez rarement que les grammairiens tolèrent les deux constructions, et les considèrent comme indifférentes.

Atteindre à la perfection ne vaut rien, disait Vaugelas. Ce n'est pas l'avis de ses successeurs. Ménage soutient la construction condamnée, et Alemand voudrait conserver les deux façons de parler (*Nouv. Rem.*, 534-535), comme Richelet⁵.

Le P. Bouhours lui-même ne fait pas grande différence entre *insulter au malheur de quelqu'un* et *insulter quelqu'un dans son malheur* (*Suit.*, 304 ; cf. *Ross.*, o. c., 130)⁶.

*Renoncer la foy*⁷ et *renoncer à la foy* sont tous deux admis, sui-

1. C'était latin : *Un Dieu que votre bouche enseigne à blasphémer* (Rac., III, 664, *Ath.*, v. 1014). Cf. Littré, au mot, 4°. Ajoutez Bossuet, *Catech. des festes*, 42. Malherbe avait déjà condamné *blasphémer quelqu'un*.

2. *Il sort pour consulter les mots et les points et les virgules de cette transaction* (Sév., III, 515) ; *je l'ay des-jà consultée à trois advocats* (Fur., *Rom. bourg.*, II, 16).

3. *J'ai moi seul autrefois plaidé tout un chapitre* (Boil., *Lut.*, ch. III, v. 114, éd. B. S. P., II, 343, cf. 120) ; *Sans plaider le curé, le gendre et le notaire* (Rac., II, 155, *Plaid.*, v. 136 ; cf. Sév., III, 376 ; VI, 291 ; La Font., IX, 287).

4. Je citerai la locution *jouer d'un tour*, très usuelle : *Que mon maître, couvert de gloire, Me joue ici d'un vilain tour* (Mol., VI, 365, *Amph.*, v. 159-160) ; *Le fripon m'a joué d'un tour de son métier* (Regn., *Légat. univ.*, act. IV, sc. 6) ; *Je tâche à lui jouer pourtant d'un mauvais tour* (Th. Corn., *D. Bertr. de Cig.*, act. II, sc. 5) ; *elle m'a joué d'un tour ; quand j'ay veu cela, je luy en ay joué d'un autre* (Bours., *Lett. nouv.*, I, 372) ; *Et je veux, pour me voir guéri de ce soupçon, Leur jouer de ce tour* (Montfl., *Ambigu com.*, 3^e Interm., 6 ; cf. Livet, *Lex. de Mol.*, art. Jouer).

5. *Etant sur le point d'atteindre à la fenêtre* (Mol., III, 255, *Ec. des Fem.*, v. 1380) ; *J'ai dit tantôt qu'Amour savoit atteindre A ses desseins d'une ou d'autre façon* (La Font., VI, 29, v. 53-54).

6. Les exemples de *insulter à* sont innombrables : *On insulte à la foy publique* (Boss., *Déf. Hist. Var.*, § 17, 64) ; *tous ces maux leur arriveroient pour avoir insulté... au bien-aimé Fils de Dieu* (Id., *Hist. Univ.*, 335) ; *il n'est pas beau d'insulter au vaincu* (Montreuil, *Œuv.*, 345) ; *Nos superbes vainqueurs, insultant à nos larmes* (Rac., III, 483, *Esth.*, v. 261) ; *j'ai mieux aimé insulter la doublure de ma culotte* (Regn., *Le Div.*, act. I, sc. 5).

7. Les exemples de cet archaïsme sont très nombreux (voir L. 6^o et 7^o). Ajoutez : *Sacrifier ces célestes vérités*, si c'est-à-dire les renoncer, et en souscrire la condamnation

vant Andry. Cependant on ne dit pas : *renoncer le monde* (*Refl.*, 11). Bouhours ajoute que *renoncer à soi-même* est comme il faut dire, et non *se renoncer à soi-même* (*Im.*, 45, 18, 19, 36 ; cf. Rosset, *o. c.*, 132).

On décide (cf. t. III, 546) que *ressembler* se construit avec *à* (Alc. de S'-Maur., *Rem.*, 170 ; Chifflet, *Gram.*, 104 ; Th. Corn. et l'A., dans Vaug., II, 259). Le *Dictionnaire A.* ayant (au mot *chien*) gardé le proverbe : *il ressemble le chien du jardinier*, ce fut une explosion de sarcasmes (*Enterr.*, 292-293, et surtout *Fur.*, *Fact.*, I, 190-191)¹.

B. — On ne reçoit qu'une seule construction.

Leven de Templery exige *à* après *applaudir* (*Gen. et Pol.*, 196-197)².

Chevreau impose : *éclairez à Monsieur* (*Ms. Niort*, dans Boiss., 114-115)³.

Prendre : fallait-il dire : *la fièvre le prit*, ou : *lui prit* ? Bouhours et Pellisson employant toujours *lui*, ce tour semble préférable à Andry (*Refl.*, 282-283)⁴.

C. — Les grammairiens autorisent deux constructions, mais en donnant à chacune un sens différent. Je citerai à titre de spécimen quelques-unes des discussions les plus minutieuses.

Commander donne lieu à de très longs débats. Alc. de S'-Maurice s'était borné à signaler les deux constructions (169). L'Académie les admet aussi (*Reg.*, IV, 98). Mais Ménage fait une règle : « Ce

(Boss., *Hist. des Var.*, II, 598) ; *Je la renonce pour ma nièce* (*Regn.*, *Ret. impr.*, sc. 1) ; *Quoi ? Rippert renonce la réponse de Gourville* (*Sév.*, IV, 480) ; *Je le renonce pour mon enfant* (*Dancourt*, V, 267, *Renaud et Armide*, sc. 16).

1. « Le lecteur admirera en cet article leur exactitude, qui n'empêche pas qu'ils ne fassent des solecismes, puisqu'ils donnent au mot de *ressembler* un régime actif, qui n'en a qu'un neutre ; car on dit *ressembler à quelqu'un*, et non pas *ressembler quelqu'un*. Je ne compte pour rien la cacophonie que cause ce vicieux accusatif : *il ressemble le*. Oudin n'a pas fait cette faute ayant dit : *Il fait comme le chien du jardinier*, etc. C'est ainsi, qu'ils reforment ce qu'ils empruntent, et qu'ils le corrigent en pis » (*Fur.*, *Fact.*, I, 190-191).

Les exemples de la construction directe se prolongent assez tard (*Cléobuline*, 231 ; *Sarasin*, III, 129 ; *Bours.*, *Med. Vol.*, sc. 14 ; *Lorot*, 29 avr. 1662, v. 4). Cf. d'autres exemples dans Littré.

2. *Applaudissant aux noms que le sénat lui donne* (*Rac.*, II, 433, *Bérén.*, v. 1272) ; *il ne manque pas de lui applaudir* (*La Bruy.*, I, 37, *Les Car. de Théophr.* ; cf. II, 173, *De quelq. us.*).

3. J'ajouterai que, quand on rebute un participe passif, par exemple *consentie*, c'est tout comme si on rebutait l'actif *consentir à*. Bouhours condamne *une vérité consentie* (*D.*, 127), et Andry demande « le datif » (*Refl.*, 133). Les deux observations se confondent.

4. C'est l'usage le plus général : *La fièvre de M. le Dauphin, qui le prend dans cette saison* (*Sév.*, II, 290) ; *La goutte l'avoit pris depuis une heure ou deux* (*Montfl.*, *Dupe de s. même*, act. IV, sc. 4) ; *Voyez un peu quel vertigo lui prend* (*Mol.*, VII, 302, *Pourc.*, act. II, sc. 6) ; *la maladie de M^{me} la comtesse de Montrevel, qui lui prit le lendemain* (*Sév.*, I, 375) ; *L'accès lui prit* (*S^t-Sim.*, XVII, 32). Comparez : *il y avoit déjà long-temps que ce mal lui tenoit* (*Bussy-Rab.*, *Fr. gal.*, II, 28). On trouve cependant : *il devint sec, l'humeur le prit* (*S^t-Sim.*, *Extr.*, II, 264).

verbe... régit le datif, quand on commande effectivement... *on commanda aux Chevaux Légers de la Garde de pousser les ennemis*. Il régit l'accusatif, lorsqu'il s'agit d'habitude, ou d'un pouvoir ordinaire de commander.... *M. de Turenne commande l'Armée. Artagnan commande les Mousquetaires*. On dit de mesme en parlant d'une éminence ou d'une hauteur, *qu'elle commande la place* » (O., I, 131). Bouhours est à peu près d'accord avec Ménage. Toutefois, il modifie un peu sa règle. On dit : *le Roy commande aux peuples que Dieu luy a soumis*. Il admet aussi qu'une hauteur commande la plaine, quoiqu'on dise également : *sur la plaine* (Rem., 144 et suiv.). Alemand essaie de réfuter l'opinion de ses prédécesseurs par des exemples (*Guer. civ.*, 383-389). Sur le dernier point même il conteste. Vaugelas a très bien dit : *la montagne commandait au chemin*. Il est très français de dire *commande sur la ville* tout aussi bien que *sur la plaine*. L'Académie ayant accepté *commander à la ville*, les pamphlets le lui reprochent. Il ne faut point d'à (*Enterré*, 289). Comme on le voit, la confusion était grande. Dans l'usage, l'indécision n'était pas moindre, puisque chacun des théoriciens avait pu citer des exemples en faveur de sa thèse. Racine a même écrit : *Sur cent peuples nouveaux Bérénice commande* (II, 397, *Bérén.*, v. 527). Est-ce l'analogie de *dominer, régner sur* ?

Quand il s'agit d'une éminence, les constructions sont plus diverses encore que le texte des théoriciens ne le laisserait supposer. On trouve : *un roc, qui commandoit aux abîmes* (La Font., VIII, 170, *Psyché*); *deux montagnes qui la commandoient* (la citadelle) (Rac., V, 105, *Not. hist.*).

Conspirer exerça aussi l'esprit de finesse. *Conspirer une chose*, suivant Andry, implique qu'il y a volonté et dessein arrêté, et ne se dit qu'en mauvaise part : *conspirer la mort de quelqu'un*; *conspirer à une chose* se dit de choses où la volonté n'a point de part et s'emploie en bonne et en mauvaise part : *tout conspire à son bonheur, à sa perte* (*Suit.*, 45). Racine a écrit en effet : *Qu'un peuple tout entier,...* *N'eût daigné conspirer que la mort d'un enfant* (II, 49, *Andr.*, v. 179-180); *Tout... conspire à me nuire* (Id., III, 314, *Phèd.*, v. 161)¹.

Échapper : Vaugelas en avait déjà traité (cf. t. III, 548). Il acceptait : *échapper d'un danger, ou un grand danger, échapper aux ennemis* (cf. Alc. de St-Maur., 168 ; d'Aisy, *Gén.*, 216).

1. Voici d'autres exemples réguliers : *Tout ce que vous voyez conspire à vos désirs* (Rac., II, 284, *Brit.*, v. 649); *tous les membres (du Sénat) conspiraient à l'utilité publique* (Boss., *Hist. Univ.*, 512); *l'homme civil... se regarde toujours comme membre de l'Etat, qui se laisse conduire par les Loix, et conspire avec elles au bien public* (Id., *Ib.*, 485).

Mais la discussion continua. Bary contestait déjà *échappé d'un grand peril* (*Rhet. fr.*, 242); Th. Corneille serait volontiers de son avis. Andry croit que *échapper à un danger*, c'est l'éviter, que *échapper d'un danger*, c'est s'en tirer après y être tombé (*Suit.*, 61)¹.

Inutile de citer des exemples de *échapper à* ou *de*. Quant à *échapper* sans préposition, il est assez rare, exception faite pour la locution *l'échapper belle*²: *Où avez-vous pris qu'un enfant qui n'a point de dents, et qui ne se soutient pas à dix-huit mois, ait échappé tous les périls?* (*Sév.*, V, 206); *ce sera beaucoup si vous pouvez échapper ce mystère d'iniquité et d'hypocrisie* (*Boss.*, *Apoc.*, 34); *se flatent d'avoir échappé l'anathème* (*Id.*, *Hist. des Var.*, II, 664); *il n'y en eut qu'une seule qui pust échaper ses mains* (*Id.*, *Rec. Or. fun.*, *Condé*, 489). Le dernier exemple prouve qu'Andry imagine.

VERBES A COMPLÉMENTS DIVERS. — Quels étaient les verbes qui s'en accommodaient? Comment ces compléments se construisaient-ils? Quelles nuances de sens étaient attachées aux diverses constructions? Autant de questions sur lesquelles les théoriciens peinèrent. Voici quelques spécimens de leur méthode.

Délivrer. — Le P. Bouhours a étudié ce verbe. Quand il signifie *mettre en mains, donner, délivrer de la marchandise, de l'argent*, dit-il, on peut construire avec plus d'un régime. Mais, quand il signifie *mettre en liberté*, il ne prend qu'un complément: *délivrer quelqu'un* (*Suit.*, 104). La remarque du P. Bouhours est bonne, affirme Nic. Thoynard: on dit, *délivrez en ma faveur, à votre considération un prisonnier*. « Mais les mœurs des Juifs étoient autres que les nôtres, ils avoient fondé en coutume un droit de se faire délivrer un prisonnier ». D'où: *délivrez-nous Barrabas* (*Disc.*, 108 et suiv.).

Satisfaire. — Suivant Bouhours, ce verbe régit tantôt le datif, tantôt l'accusatif; on dit toujours: *satisfaire à son devoir, à une question, à une promesse*, mais: *satisfaire les mécontents*; on peut dire: *satisfaire ma curiosité* ou *à ma curiosité*³. Quand le régime du

1. Bouhours, en parlant de maladie, conseille de dire *réchaper* (*Suit.*, 177).

2. A l'époque précédente il est commun: *Pour eschaper enfin ce servage* (*Gill. de la Tesson.*, *L'Art de régner*, 66); *le reste... Echapa la mort* (*Loret*, 19 août 1656, v. 122-124).

3. Il eût été bien entendu impossible d'appuyer ces règles minutieuses sur l'usage. Tantôt il les confirme, tantôt il les dément. Voici quelques exemples: *satisfaire un courroux légitime* (*Mol.*, VI, 449, *Amph.*, v. 1579); *satisfaire à sa délicatesse* (*Id.*, *Ib.*, 390, v. 603); *satisfaisant à mes vœux* (*Id.*, IX, 203, *Fem. Sav.*, v. 1742); *satisfaire à la vue* (*Id.*, VII, 116, *Av.*, act. II, sc. 5; cf. *Livet, Lex. Mol.*); *A la justice donc vous voulez satisfaire?* (*Rac.*, II, 184, *Plaid.*, v. 491); *satisfaire à votre juste crainte* (*Id.*, III, 305, *Phéd.*, v. 9); *satisfaire à leur avarice* (*La Bruy.*, II, 52, *De l'Hom.*).

verbe est une personne et qu'il s'agit d'honneur ou d'argent, *satisfaire* veut l'accusatif; quand il s'agit purement d'honneur, on emploie quelquefois le datif. Lorsque, parlant de faits passés entre souverains on emploie *satisfaire*, on emploie toujours l'accusatif, pour avoir un sens moins soumis et humilié. On dit également bien : *satisfaire la justice divine* et *à la justice divine*; mais le premier est mieux en certaines occasions (*Rem.*, 357-360). Andry de Bois-Regard fait une règle plus simple : *satisfaire*, avec un nom de personne, se construit directement : *satisfaire les gens*; avec un nom de chose, il vaut mieux mettre à : *satisfaire à son envie* (*Refl.*, 628-629). D'autres, comme Renaud, ne reprennent que des points de détail. Quand il s'agit d'honneur, dit-il, on met le datif : *la justice veut qu'on satisfasse aux gens que l'on a offensés*, cependant quand les Souverains se font satisfaction en matière d'honneur, nous disons plutôt *satisfaire* avec l'accusatif.... *Le Roi d'Espagne a satisfait le Roi de France* (*Man. de parl.*, 119; cf. d'Aisy, *Gén.*, 215, et *Apotheos.*, 169-170). — *satisfaire à des questions* (La Bruy., II, 499, *Lett.*); *satisfaisant pour nous à la justice de son Pere* (Boss., *Remiss. des pech.*, 102). — *satisfaites l'envie* (Rac., II, 48, *Andr.*, v. 169); *satisfaire l'esprit sur une difficulté* (La Font., I, 36). — *Nous le satisferons, et vous, mon brave, aussi* (Mol., I, 515, *Dép. am.*, v. 1704). — *Le Religieux à qui on avoit attribué la Lettre ou Dissertation pour la défense de la comédie, a satisfait au public par un desaveu* (Boss., *Max. Com.*, 1); *Il faut satisfaire à Dieu, et au prochain* (Boss., *Catech. de Meaux*, 194).

Guérir (cf. t. III, 542, sur *venger*). — Ce verbe ne peut avoir pour complément d'objet direct un nom de maladie; on dit : *il nous a guéris de notre fièvre*, mais non : *il a guéry notre fièvre* (Bary, *Secrets*, 160). Andry, lui, eût accepté : *guérir un vice* (*Suit.*, 130). Mais S' Evremond n'en jugeait point ainsi : « *On ne guérit jamais un mal. Comme, par exemple, la fièvre, parce que la fièvre est essentiellement mal...; si on guérissait un mal, on feroit que le mal deviendrait bien... ce qui est impossible.... La raison de cette erreur vient de la confusion que l'on fait du sujet du mal, qui est capable de guérison, avec le mal qui ne peut recevoir cette même guérison....*

« *Il faut dire, le Medecin Hollandois a guéri cet homme de la fièvre, parce que l'homme dont on parle est un sujet capable de recevoir la guérison.... Mais on ne peut dire, un tel Medecin guérit la fièvre, par la raison que j'ai dite que la fièvre étant de sa nature toujours mauvaise, ne peut recevoir aucune guérison* » (*S' Evremonianc*, 251-252).

Du même coup il condamne l'image si classique qui consiste à

employer l'abstrait pour le concret : *faire voir l'aveuglement, instruire l'ignorance* (Id., *Ib.*)¹.

Aider gouverne le datif ou l'accusatif : *aider quelqu'un* ou *aider à quelqu'un*. Il y a cependant quelque différence de sens entre les deux : *Aider à quelqu'un* signifie proprement partager avec luy les mesmes peines. Ex. : *il lui a aidé à porter un fardeau*. Mais on dira plutôt : *il l'aida à mourir chrestienement* (A. de B., *Refl.*, 40-41)².

Désespérer quelqu'un, c'est lui causer du désespoir. Autrement on dit *désespérer de* : *désespérer de quelque chose* (A. de B., *Refl.*, 171)³.

Méditer sur l'Évangile, dit l'Académie, c'est s'appliquer à une pensée qui se présente en lisant l'Évangile. *Méditer l'Évangile*, c'est remplir son esprit des maximes, des vérités semées dans tout l'Évangile (Tall., *Décis.*, 56)⁴.

On remarquera comme la Compagnie définit justement ici un des effets ordinaires de la construction objective directe : *dormir au sermon*, c'est y faire des sommes, qui peuvent être entrecoupés ; *dormir un sermon*, ce serait l'embrasser d'un sommeil.

Suppléer. — Quand le verbe signifie *donner, accorder*, on ne le fait pas suivre de *à* : *Seigneur, daignez suppléer ce qui me manque pour cela*. Autrement l'on dit : *suppléer au défaut, au besoin* (A. de B., *Suit.*, 348).

Vous avez suppléé l'obscurité du sang (Corn., V, 455, *D. Sanch.*, v. 896) ; *s'ils ne plaisent point assez, l'on permet d'en suppléer d'autres* (La Bruy., I, 30, *Disc. s. Théophr.*) ; *Le desir qu'il a de recevoir ce Sacrement en supplée l'effet* (Boss., *Tr. de la Com.*, 239) ; *J.-C. promet d'envoyer le S. Esprit après son départ de ce monde, ... pour y suppléer sa présence* (Id., 2^e *Inst. sur le N. Test.*, 199) ; — *en attendant qu'il pût lui-même suppléer aux besoins de votre maison* (Rac., VII, 149, *Lett.*) ; *la politesse ou la fortune tiennent lieu d'esprit, et suppléent au mérite* (La Bruy., I, 331, *De la cour* ; cf. I, 25).

Si plusieurs de ces distinctions n'ont pu se maintenir, le principe

1. La Bruyère a mis les deux constructions dans une même phrase : *Il guérit de la fièvre quarte, de la pleurésie... L'hémorragie, dites-vous ? il la guérit* (II, 198, *De quelq. us.*).

2. *Voilà comme le ciel ayde aux gens* (Fur., *Rom. bourg.*, II, 61) ; *il a des valets de chambre pour lui aider à s'habiller* (*Sent. crit. s. les Caract.*, 360) ; *vraiment depuis cela j'ay aidé à Guillaume à mettre dans le grenier une charrette de foin* (Palaprat, *Le Grond.*, act. I, sc. 6, 35).

3. *Désarmez les vaincus sans les désespérer* (Rac., I, 567, *Alex.*, v. 952).

4. Je n'ai pas trouvé assez d'exemples pour connaître vraiment l'usage. On dit *méditer un dessein* (Rac., III, 42, *Mithr.*, v. 432) ; *méditer la défaite de l'empereur* (Id., II, 300, *Brit.*, v. 948) ; et aussi : *méditer sur la triple origine de l'homme* (La Font., VI, 289, v. 194-195) ; *j'y médite (à vos affaires) plus tristement que vous* (Sév., VII, 299) ; *méditer au purgatoire* (Loret, 28 dec. 1652, v. 16).

du moins est resté. La nature du lien va désormais intervenir dans la valeur et le sens du rapport marqué. De même que deux prépositions différentes correspondent à divers sens, de même une construction directe et une construction indirecte ne sont pas équivalentes. Le complément d'objet a beau rester le complément d'objet ; ce n'est plus là qu'une catégorie générale, et il faut considérer comment il se rattache au verbe. Le mouvement dont j'ai montré le début a abouti (cf. t. III, 543 et suiv.). Ce ne sont pas du reste les grammairiens qui l'ont créé ; il devait naître sitôt qu'il y aurait une règle. Il a seulement été continué jusqu'à l'excès, comme toujours.

CHAPITRE XXIII

INFINITIF COMPLÉMENT

PROPOSITION CONJONCTIONNELLE ET INFINITIF. — De plus en plus la vieille construction conjonctionnelle du complément d'objet cède à des infinitifs. Le verbe *garder* se faisait encore suivre de *que* dans le célèbre vers de Boileau : *Gardez qu'une voyelle....* Chevreau trouve *me garderoit que je n'allasse* insupportable, quoiqu'on dise bien : *gardez vous bien de faire cela* (Ms. Niort, 138-139, dans Boiss.). Je reconnais qu'il y a dans cette phrase une construction qu'on ne tolérerait pas non plus ailleurs : *me defendroit que je n'allasse*, quoiqu'on ait continué à se servir de *que*. C'est la présence de *me* qui est l'obstacle. Il n'en est pas moins vrai que *garder que* a disparu.

CONSTRUCTION DE L'INFINITIF. LES THÉORIES DES GRAMMAIRIENS. — De ce qui a été dit au chapitre précédent, on pourrait déjà conclure que les discussions sur la façon de construire l'infinitif complément d'un verbe principal furent longues et âpres. Certains grammairiens — les plus médiocres — essayèrent de poser des théories générales ; ainsi Alcide de St-Maurice. Avec le verbe *avoir*, dit-il, dans les locutions *avoir à faire, à écrire, à craindre, etc.*, il faut mettre *à* devant l'infinitif, avec *avoir* et *être* pris impersonnellement dans des locutions comme : *il y a du plaisir à..., c'est à vous à parler*. De même lorsque avec *avoir* impersonnel il se trouve des adverbes de quantité ou la négative *rien*, de même après *être* suivi d'un mot qui marque une qualité, de même après quelques verbes comme *encourager, commencer, etc.* (Rem., 139 et suiv.). Le fantaisiste de Richesource s'inspire visiblement du sens essentiel des prépositions *de* et *à*, et écrit : « la Particule, *de*, en marque la décadence et la fin (d'un mouvement), comme *il commence à faire des Armes, il commence à danser, à monter à cheval*, et au contraire, *il cesse de faire des Armes, de danser, de monter à cheval* : ou ainsi,

depuis deux ou trois jours M. le President cesse de monter au Siege, à cause de ses indispositions, et depuis deux ou trois semaines, M. le President son fils commence à tenir la seance » (Prise de Fribourg, 89).

Mais, en général, on discute des questions d'espèce. Aucun verbe n'a donné lieu à plus de controverses que *prétendre*, qui a véritablement échauffé les imaginations. Bérain trouvait *prétendre de* incorrect (*Nouv. Rem.*, 143, 2^e pagin.); Th. Corneille aussi. Furetière entend distinguer. Suivant lui ce « verbe a deux regimes differens. *Je prétens partir demain : Je prétens d'assiéger et de prendre cette Place* ». On ôterait donc la préposition, quand la chose dont on parle est aisée, et on la laisserait, quand la chose présente quelque difficulté. Furetière rapporte qu'à un écrivain qui lui disait : *je pretens bien écrire*, Conrart répondit : « *Vous prétendez de bien écrire*. Quand on avance une proposition vraie, on supprime *de* et on le met quand on rebute la proposition avancée comme injuste. D'ailleurs les deux constructions sont correctes et beaucoup de personnes qui parlent bien n'observent pas cette difference » (*Rem. nouv. s. l. l. fr.*, 250). L'*Enterrement* soutient qu'on ne doit pas dire : *prétendre à servir de règle*, mais : *prétendre servir de règle*. Il ne faut à que devant un nom : *prétendre à une charge* (23-24).

Dans l'usage, *prétendre de* était en réalité fort commun encore (Sév., III, 214; Mol., VII, 185, *Av.*, act. V, sc. 3, etc.). Furetière construit ainsi presque toujours, et sans souci véritable de sa règle : *dans la primitive Eglise, les Juifs prétendoient d'y avoir plus d'avantage que les Gentils (Par. de l'Evang., 160); Ils prétendoient par ce moyen de posséder l'heritage (Ib., 185); Elle prétendoit au moins d'avoir un auditeur (Rom. bourg., I, 31); ils ne pretendirent que d'être les témoins de l'usage (Fact., I, 166).*

Mais on trouve ailleurs l'infinitif direct : *Tu prétends faire ici de moi ce qu'il te plaît (Rac., II, 195, Plaid., v. 598; cf. La Font., II, 142, v. 7, etc.)*.

En général on essaya de faire trois classes :

- A. Les verbes derrière lesquels l'infinitif se construit directement.
- B. Les verbes derrière lesquels l'infinitif se construit avec *de*.
- C. Les verbes derrière lesquels l'infinitif se construit avec *à*.

A. — VERBES QUI SE FONT SUIVRE D'INFINITIFS DIRECTS. — *Croire* : C'est une faute de mettre *de* (Th. Corn., dans Vaug., II, 53). Je n'ai plus rencontré *de* après M^{lle} de Scudéry (*Mathilde*, Préf., 9).

Daigner de me voir est un gasconisme insupportable (Fur., *Rem. nouv. s. l. l. fr.*, 251). — *A répondre à cela je ne daigne descendre*

(Mol., IX, 81, *Fem. Sav.*, v. 195); *Cet homme que... je ne daignois pas espérer de notre siècle* (La Bruy., II, 221, *De la Chaire*).

Espérer ne veut point de (Bér., *Nouv. Rem.*, 143, 2^e pagin.); on supprime la préposition : *j'espère vous aller voir* (A. de B., *Refl.*, 152; cf. Richel.).

Les exemples de *espérer de* sont encore innombrables (voir Livet, *Lex. de Mol.*). Bossuet en a en foule : *Pyrrhus... espera de contenter son ambition par la conquête de l'Italie* (*Hist. Univ.*, 67); *le démon espéroit d'engloutir l'Eglise* (*Apoc.*, 239); *j'espere de la divine miséricorde, de vous rendre la chose évidente* (2^e *Instr. sur les Prom. de J.-C. à son Eglise*, 3).

La construction se retrouve chez La Bruyère : *De même n'espère-t-on pas de réformer par cette peinture des naturels si durs* (I, 226, *De la Soc.*).

INDÉCISIONS. — Pour d'autres verbes l'indécision persistait.

Commencer peut servir de type. On sait que Vaugelas, se séparant d'Oudin, avait imposé de le faire suivre de *à* (II, 149; cf. t. III, 553). Patru approuva (*ib.*); Bary constata que c'était l'opinion dominante, en dépit de la cacophonie (*Rhet. fr.*, 244).

Mais déjà Marguerite Buffet, plus indépendante que d'ordinaire, rejeta *commença à avouer* (*N. O.*, 116; cf. 107); et Bouhours constatait dans les *Doutes* que plusieurs écrivains persistaient à construire le verbe avec *de*, même quand il n'y avait pas de cacophonie à craindre (163 et suiv.). Ménage était avec eux, et admettait l'une et l'autre préposition (*O.*, II, 85). Bouhours lui-même revint alors sur son opinion; tout en préférant toujours *à*, et en refusant d'employer *de*, il avoua que ce tour n'était ni mauvais ni barbare, qu'il était tout à fait admis en poésie, à la condition qu'on ne mêlât pas les deux constructions (*Rem.*, 391). Alemand, s'appuyant sur des textes, soutient qu'on ne saurait proscrire *commencer de*, qui est même le meilleur (*Guer. civ.*, 394-398). Finalement Thomas Corneille, l'Académie aussi proclamèrent l'usage libre (dans Vaug., II, 150).

Il est inutile de citer des textes. On imagine facilement qu'ils se contredisent.

Obliger va nous fournir un second exemple. Ici les discussions ne commencent guère qu'à cette époque. Suivant Bérain, l'infinitif, quand le verbe marque une forte obligation, veut être précédé de *de* (*Nouv. Rem.*, 116-117). Pour Andry, *obliger à* signifie *contraindre*, *obliger de* veut dire *faire plaisir* (*Refl.*, 152). Bouhours juge qu'on peut indifféremment construire *obliger* avec *à* ou avec *de*, en consultant l'oreille. Cependant, au passif, *de* est préférable : *Ils furent obligez*

de finir. Tout de même à y convient aussi, quand on veut marquer une obligation très stricte (*Suit.*, 32 et suiv.).

On peut présumer d'après cela que les textes ne font aucune différence : *cela obligea la cour à faire de nouveaux desseins* (Bussy-Rab., *Hist. am. des Gaules*, I, 90); *Les témoignages... m'obligent aujourd'hui, monsieur, de vous éclaircir de ma conduite* (Id., *Ib.*, I, 1); *quelle est-elle encor l'affaire qui l'oblige A me vouloir parler?* (Mol., I, 455, *Dép. am.*, v. 809-810); *la place Que les lois de l'hymen t'obligent d'occuper* (Id., VI, 421, *Amph.*, v. 1134-1135).

Je ne sais en particulier sur quoi peut se fonder Bouhours pour régler si étroitement l'usage du passif. Bossuet fournit les exemples les plus contradictoires : *C'est pour ceux-là qu'on est obligé de publier ces écrits* (*Div. ecr. sur les Max. des S.*, 6); *ces Prelats... sont indispensablement obligez à parler* (Id., *Ib.*, 7). Cf. *qui est obligée à souffrir* (*Fur., Rom. bourg.*, I, 30).

Je citerai encore deux verbes : *désirer* et *plaire*.

Désirer : Th. Corneille ne trouvait pas que *de* y fût nécessaire (*Vaug.*, II, 53); Furetière estime au contraire que, hors des phrases familières de la conversation, il faut mettre la préposition (*Rem. nouv. s. l. l. fr.*, 251). En réalité l'usage est très incertain. *De* est très commun : [Elle] *avoit désiré avec une extrême ardeur d'entrer à Port-Royal* (*Rac.*, IV, 560, *P.-R.*); *elle desiroit avec ardeur de connoistre la vérité* (*Boss.*, *Rec. or. fun.*, *Princ. Pal.*, 318; cf. Id., *Expl. de la Messe*, 137, 286; Id., *Conf. avec M. Claude*, 495); *M. de Boisrobert désira aussi d'y assister* (*Pelliss.*, *Hist. de l'A.*, éd. Liv., I, 11).

Plaire : Bary a l'air de préférer *la faveur qu'il vous a plu me faire*, à *la faveur qu'il vous a plu de me faire* (*Rhet. fr.*, 242-243). Andry prétend distinguer dans l'esprit de Vaugelas : « Quand *plaire* marque une volonté absolue, on met *de*... : *il me plaist de faire cela*, mais quand ce verbe signifie *avoir la bonté...*, on est libre de le mettre ou de l'oster; *s'il vous plaist m'écouter*, ou, *de m'écouter* : si néanmoins le verbe suivant n'avoit qu'une syllabe, il ne faudroit pas retrancher *de* » (*Refl.*, 413-414; cf. Th. Corn., dans *Vaug.*, II, 53, et Marg. Buffet, *N. O.*, 110). Les textes ne font pas cette distinction : *Vous platt-il, ... nous éclaircir ces beaux mystères* (Mol., V, 97, *D. Juan*, act. I, sc. 3; cf. Id., VIII, 104, *Bourg. Gentilh.*, act. III, sc. 3); *il ne faudroit pas... demander à Dieu qu'il luy plust nous continuër des forces proportionnées à la longueur du chemin* (*Boss.*, *Est. d'Or.*, 30); *Plût à Dieu y être encore* (*Sév.*, II, 474); *Plût à Dieu vous savoir en chemin présentement* (*Ead.*, V, 393); *Il ne me platt plus de le dire* (Mol., VIII, 137, *Bourg. Gentilh.*, act. III,

sc. 10; cf. Id., ib., 139, *Ib.*); *L'ébattement... Vous platt-il de l'avoir?* (La Font., II, 9, v. 16-17).

B. — VERBES QUI PRENNENT DE PRÉFÉRENCE DE. — *Engager* s'est toujours construit avec *à*. Cependant il commence à admettre la préposition *de*; cette construction n'est pas bien établie, mais elle a pour elle l'abbé de la Chambre, dont l'autorité est presque égale à celle de l'usage. Il est à présumer qu'elle s'établira (Bouh., *Suit.*, 35-36). Th. Corneille, au contraire, ne tolérait *de* que devant le verbe *avouer*, par euphonie (Vaug., II, 150).

En réalité *engager de* est déjà fort commun : *il s'est engagé de répondre* (Boss., *Avert. aux Prot.*, III, § 12, 187); *Je m'étois engagé l'autre jour de vous écrire une lettre raisonnable* (Rac., VI, 439, *Lett.*); *De les aller trouver je me suis engagée* (La Font., IV, 53, v. 399 et note 6).

Essayer est mieux avec *de*, mais il faut tenir compte de l'euphonie, dit Alemand (*Nouv. Rem.*, 279). — *Essayez un peu, par plaisir, à m'envoyer des ambassades* (Mol., VI, 529, *G. Dand.*, act. I, sc. 6; cf. Livet, *Lex. de Mol.*)¹.

Manquer : On n'est plus libre de choisir *à* ou *de*, comme le voulait Oudin (245). Si la phrase est négative, on met toujours *de*; en cas contraire *à* est plus élégant, quoique *de* puisse aussi se dire (Bouh., *Suit.*, 43).

Toutefois *de* se rencontre même dans les phrases positives : *il s'en est trouvé qui... ont manqué de dîner* (La Bruy., I, 52, *Les Car. de Théophr.*). Pour *manquer à* les exemples abondent (voir Livet, *Lex. de Mol.*, et Littré). On en trouve aussi bien en phrases négatives : *ces sentimens-là... ne manqueroient point à donner de l'indignation pour Admette* (Perrault, *Rec.*, 290)².

C. — VERBES QUI PRENNENT DE PRÉFÉRENCE A. — *Aimer à faire quelque chose*, et non *de faire* (Bouh., *D.*, 177; cf. L. de Templ., *Gen. et Pol.*, 197-198). — *Et moi, qui n'aime pas de contredire à rien* (La Font., VII, 325, v. 564); *je n'aime pas de pleurer* (Rac., VI, 87, *Rem. s. l'Od.*); *Il n'y a rien que les hommes aiment mieux à conserver* (La Bruy., II, 23, *Disc. s. Théophr.*)³.

1. Voici un des cas où on ne peut se fier aux *Lexiques* des Grands Écrivains. Aucun n'a relevé *essayer de*.

2. On trouvait encore au XVII^e siècle *montrer de*, *s'ingérer de* (La Bruy., I, 149, *Des ouv. de l'espr.*; cf. *Sent. crit. s. les Caract.*, 221), qui ont disparu (voir Livet, *Lex. de Mol.*).

3. Je signalerai ici une curieuse remarque sur *aider* : « Il faut dire, *Il a aidé à faire cela*, et non, *Il s'est aidé à faire cela*, comme l'on dit en Savoye », dit Vaugelas. *Il s'est aidé à faire cela* se dit même à Paris, ajoute Alemand (*Nouv. Rem.*, 530-531; cf. A. de B., *Refl.*, 40).

Condamner, suivant Bérain, se réglait par l'euphonie : *condamner à payer, condamner d'avancer les frais* (*Nouv. Rem.*, 116). Mais Bellegarde considère *de* comme un provincialisme (*Eleg.*, 256, 384).

Il se trouve assez tard dans les textes : *Ma douleur, ... ne vient pas d'estre condamnée d'épouser ce Prince* (Segrais, *Nouv. fr.*, 2^e nouv., 321); *condamné d'avoir la teste coupée* (Bussy-Rab., *Mem.*, I, 36); *quelqu'un vient d'être condamné en justice de payer pour une autre* (La Bruy., I, 59, *Les Car. de Théophr.*). On remarquera que tous ces exemples sont au passif. Cf. cependant : *je condamne votre plume d'aller à Rome* (Sév., IV, 393)¹.

Consentir de est condamné par Bellegarde, avec le précédent (*Eleg.*, 384). Il était encore tout commun chez les classiques : *César lui-même ici consent de vous entendre* (Rac., II, 309, *Brit.*, v. 1100); *une somme que ses amis consentent de lui prêter* (La Bruy., I, 35, *Les Car. de Théophr.*); *Hé bien ! jusqu'à demain je consens de me taire* (Montfl., *Ec. des Jal.*, ac. II, sc. 7).

Demander de est un gasconisme, suivant Ménage (*O.*, I, 493). — *Je demandai de la voir* (la chambre de Fouquet) (La Font., IX, 250; cf. VIII, 57); *si l'infirmité de l'ancien Peuple demandoit en général d'estre soustenuë par des benedictions temporelles* (Boss., *Hist. Univ.*, 218); *Et demandèrent à relever un institut qui* (Rac., IV, 419, *P.-R.*).

Exhorter à : Bouhours a longtemps cru que le verbe n'admettait point d'autre construction. Mais il a trouvé *exhorter de* dans Vaugelas. Il n'ose pas le rejeter, tout en préférant *à* (*Suit.*, 39). En réalité *exhorter de* était ancien; c'était la syntaxe recommandée par Oudin. Elle se retrouve jusque chez Bossuet : *Je vous exhorte, Mes chers enfans, de vous rendre dociles à pratiquer ce saint exercice* (Avert. en tête du *Catech. de Meaux*, 10; cf. Sév., II, 445). Mais *exhorter à* devient le plus commun : *Le savant qui tantôt vous a rendu visite, ... Madame, vous exhorte à lire ce billet* (Mol., IX, 176, *Fem. Sav.*, v. 1386 et 1388).

Penser : *Pensez de vous resoudre*. Remarquez *pensez de* pour *pensez à*, dit Ménage (*Rem. s. Malh.*, II, 320). *Penser de* est encore commun chez les classiques : *je vous donnerois celui (le conseil) de ne pas penser présentement d'aller à Grignan* (Sév., IV, 290). Mais *penser à* se trouve plus souvent : *comme ceux qui donnent ne pensent point à les acheter* (La Bruy., II, 173, *De quelq. us.*). Et Chevreau, d'accord avec Ménage, estimait que *pensez de faire cela* était une phrase « du menu Peuple de Paris » (*Ms. Niort*, 154-155, dans Boiss.).

1. Ne pas confondre avec *condamner de* dans le sens de *à cause de*.

Songer de est provincial, dit Bellegarde (*Eleg.*, 384, 256) ; le *Lexique de Molière* note treize fois *songer à* et une fois seulement *songer de* ; toutefois on le rencontre chez des gens de Cour, comme Bussy : *d'autres même qui n'avoient jamais songé de l'être* (*Hist. am. des Gaules*, I, ij).

INFINITIF APRÈS LES LOCUTIONS VERBALES. — Un certain nombre de locutions verbales sont assimilables à des verbes.

Il y a plaisir à est aussi usuel que *il y a plaisir de* (Bouh., *Suit.*, 250). — *Il y a plaisir... à travailler pour des personnes* (Mol., VIII, 47, *Bourg. Gentilh.*, act. I, sc. 1) ; *il y a plaisir de se les imaginer parlans entr'eux* (Lamy, *Rhétor.*, 12) ; *il y a plaisir d'être son malade* (Mol., VII, 262, *Pourc.*, act. I, sc. 5 ; cf. Sév., I, 524 ; Rac., VI, 429, *Lett.* ; Littré, qui cite Pascal et Sévigné).

Prendre plaisir de voir ne se souffre qu'en poésie, dit Andry (*Refl.*, 446). En réalité on le trouve aussi bien en prose : *cruel Amour... où jamais jusques à moy, as-tu pris plaisir de conserver ton feu dans les cendres d'une Infidelle ?* (Segrais, *Nouv. fr.*, 5^e nouv., 184) ; *il prenoit plaisir de dire qu'il estoit un pauvre Moine nourri dans l'obscurité* (Boss., *Hist. des Var.*, II, 51) ; *Auroit-on jamais cru que cette jeune plante que j'avois pris plaisir d'élever de mes mains Eût trompé mon espoir ?* (Regn., *Démocrite*, act. IV, sc. 3 ; cf. Sév., V, 63 ; Rac., VII, 95, etc.). Mais il est vraisemblable que *à* commençait à être préféré à *de*. De là l'observation. Cf. *Ta haine a pris plaisir à former ma misère* (Rac., II, 123, *Andr.*, v. 1617).

Il y a de la honte doit être suivi de *à* pour des raisons d'euphonie (Al., *Nouv. Rem.*, 105-106).

Après *avoir honte*, en revanche, on n'emploie que *de* (Id., *Ib.*). Molière emploie *de* et *à* : *N'as-tu point de honte, d'être belle et de ne vouloir pas qu'on te caresse ?* (VI, 543, *G. Dand.*, act. II, sc. 1) ; *j'aurois honte à la prendre* (I, 413, *Dép. am.*, v. 173) ; *les filles ont toujours honte à témoigner d'abord ce qu'elles ont dans l'âme* (VII, 142, *Av.*, act. III, sc. 5). Livet a montré que les autres auteurs en usaient encore avec la même liberté¹.

HÉSITATIONS. — Avec un assez grand nombre de verbes l'usage restait indécis.

On admettait par exemple : *Continuer de* et *continuer à* (Bouh., *Suit.*, 42 ; cf. Ross., *o. c.*, 131) ; Richelet ne donne que *continuer à*. — *continuez d'écrire* (La Bruy., II, 86, *Des jugem.*).

1. A cette expression on en comparera d'autres analogues : *mon beau-frère dist qu'il a peine de me reconnoître* (Fur., *Rom. bourg.*, II, 61).

Contraindre se construit avec *de* ou *à*, dit Bouhours ; au passif, il semble que la construction avec *à* soit plus autorisée (*Suit.*, 36) : *Deux épouvantables naufrages contraignirent les Romains d'abandonner de nouveau l'Empire de la mer* (Boss., *Hist. Univ.*, 70) ; *je ne veux pas vous contraindre à l'oublier* (Rac., III, 644, *Ath.*, v. 681) ; *mon cœur est contraint de se rendre* (Mol., III, 94, *Fâch.*, v. 803) ; *Les Protestans ont esté contraints à chercher leur succession jusques dans l'Eglise Romaine* (Boss., *Hist. des Var.*, I, pref. ôij).

Forcer se construit tantôt avec *à*, tantôt avec *de*. Cependant, au passif, on emploie plutôt *de* (Bouh., *Suit.*, 38 ; cf. Ross., *o. c.*, 131). Suivant ~~de~~ Templery, on ne dit que *forcer de* (*Gen. et Pol.*, 198). — *Ce héros (Sobiesky)... les a forcés... de signer le traité* (Sév., V, 145) ; *je ne la forcerois point à se marier* (Mol., IX, 371, *Mal. imag.*, act. II, sc. 6). *De* semble plus fréquent : *Et força le Jourdain de rebrousser son cours* (Rac., III, 690, *Ath.*, v. 1546 ; cf. Mol., IX, 434, *Mal. imag.*, act. III, sc. 14).

Prier se construit désormais avec *de*. Reste cependant un cas qu'on discute : *Prier à dîner*. A marque ici un dessein prémédité (Mén., *O.*, I, 94). Bouhours reprend cette distinction en détail. « *Prier à disner, à manger, à souper, se dit quand on invite quelqu'un en cerémonie et un jour ou deux devant ; quand on prie quelqu'un sur le champ et sans préparation on emploie de ; il m'a prié de disner avec luy ; ou encore lorsqu'il y a plus d'amitié et de familiarité que de cerémonie* » (*Suit.*, 45-46).

Disposé à ou *de* : *il vous trouveroit disposée à recevoir ses vœux* (Mol., VI, 29, *Le Sic.*, sc. 6) ; *M^{lle} Vitart étoit disposée d'aller à la Ferté* (Rac., VI, 464, *Lett.*).

S'efforcer de est mieux que *s'efforcer à*, mais tous deux sont usités (Bouh., *Suit.*, 41-42 ; cf. Ross., *o. c.*, 131) : *Jusqu'au chien du logis il s'efforce de plaire* (Mol., IX, 74, *Fem. Sav.*, v. 244) ; *les femmes ambitieuses... s'efforcent à se rendre célèbres par la montre d'une inconsolable douleur* (La Rochef., I, 124, var. 6 du ms. et de 1665 ; plus tard on a corrigé *à* en *de*).

Oublier : on disait également *à* et *de* (Oud., 245). Alemand était encore de cet avis, contre Vaugelas qui préférait *oublier à* (*Nouv. Rem.*, 279-280). *Oublier à* demeurait très commun : *n'oublie pas à demander des nouvelles de son cœur* (De Visé, *Dam. veng.*, act. III, sc. 4) ; *J'oubliai, par malheur, hier à la faire cuire* (Quin., *Les Riv.*, act. IV, sc. 3) ; *J'oubliois à remarquer au sujet de ces Privileges* (*Menagiana*, II, 324), etc. Mais Bouhours n'admit plus cette construction qu'au sens de *perdre l'habitude, l'habileté* : *J'ai oublié à écrire.*

Au contraire, pour signifier *manquer à*, dire : *j'ai oublié de t'écrire* (Suit., 44-45).

Tâcher de et *tâcher à* restent en concurrence¹. Cependant *tâcher de* paraît préférable à Andry de Bois-Regard (*Refl.*, 151), ainsi qu'à Bouhours (Suit., 40). Au contraire Dangeau estime que ce sont les poètes qui, pour éviter l'hiatus, emploient *tâcher de* (*Opusc. div. Acad.*, 199-200). Il n'y a aucune indication à tirer des textes, tant qu'on n'aura pas fait une statistique. Les deux sont très communs : *Je sais bien que... ces Messieurs tâchent d'insinuer que* (Mol., IV, 375, *Tart.*, Préf.; cf. *Lex. Gr. Écriv. et Lex. Livet*); *J'ai tâché de représenter en Porus un ennemi digne d'Alexandre* (Rac., I, 521, *Alex.*, 2^e Préf.); *Je tâche d'y tourner le vice en ridicule* (La Font., I, 363, v. 15); *Combien de fois a-t-elle (l'idolâtrie) tasché de se déguiser* (Boss., *Hist. Univ.*, 375); *Ah ! pour les coffres-forts, On a vingt fois tâché de les mettre dehors* (Montfl., *Com. Poete*, act. I, sc. 7); *Le marquis se mit à la portiere pour la saluer et tascher à nouer conversation* (Fur., *Rom. bourg.*, I, 38; cf. *Id.*, *Ib.*, II, 36); *Il (Du Moulin) ajoute que Satan... tâche à corrompre les Eglises* (Boss., *Hist. des Var.*, II, 359; cf. *Id.*, *Div. ecr. sur les Max. des S.*, 42); *De Scaramouche il a la survivance; C'est pourquoi de bonne heure il tâche à l'imiter* (Montfl., *Impr. de l'Hôt. de Condé*, sc. 4); *Faites vous amener pour Fou Musicien, Tâchez à mal chanter* (Poisson, *Foux divert.*, act. I, sc. 5); *L'homme n'est plus que l'image de la mode, et bien qu'elle ne tasche qu'à le ruiner* (Zélinde, sc. 9). Il y a beaucoup d'exemples dans Regnard.

Voir à, *voir de*, pour *tâcher de*, était un tour nouveau. Vaugelas ne lui était pas favorable (II, 436-437). Il se développa néanmoins. Alemand ajoute qu'il se dit couramment et s'écrit depuis quelque temps (*Nouv. Rem.*, 336). On le trouve avec l'une et l'autre prépositions : *Pour voir à le servir comme il faut qu'on en use* (Montfl., *Amb. com.*, 3^e Interm., sc. 4); *Parlons à cœur ouvert, et voyons d'arrêter* (Mol., V, 476, *Mis.*, v. 531).

En somme l'usage des prépositions *à* et *de* demeurerait indifférent après une foule de verbes. J'aurai à en reparler. Tels étaient : *balancer, chercher, compter, conclure, convier, coûter, entendre, exciter, faillir, feindre, haïr, hésiter, inviter, nécessiter*², *omettre, persuader, poursuivre, préférer, proposer, protester, reconnaître, réduire, rester, souffrir, témoigner*, auxquels il faut ajouter des

1. Malherbe avait blâmé *tâcher* sans préposition (IV, 323; cf. Deim., *Acad.*, 152, dans Brunot, *Doctr.*, 445).

2. *Je ne dis pas ceci pour vous, dont l'institut est différent et vous nécessite à vous occuper des demoiselles* (M^{me} de Maint., *Lett.*, I, 239).

pronominaux : *s'attendre*¹, *s'émanciper*², *s'étudier*, *s'offrir*, *se résoudre*³.

Mentionnons aussi l'expression : *c'est à vous de faire cela*, à côté de laquelle on trouve *c'est à vous à faire cela*, remarque Bouhours (*Suit.*, 113 ; cf. *Ross.*, o. c., 131 et 135). — *c'est à moi de vous obéir* (*Mol.*, VI, 592, *G. Dand.*, act. III, sc. 7) ; *ce n'est point au théâtre à parler de ces matières* (*Id.*, IV, 375, *Tart.*, Préf. ; cf. le *Lex.* des Gr. Écr. et celui de Livet).

1. *Tu ne t'attendois pas de m'y voir* (*Dancourt*, V, 134, *Les Eaux de Bourbon*, sc. 19).

2. *Lors que cet Evêque s'émancipa de renverser un des Temples où l'on adoroit le Feu* (*Bayle, Dict.*, 43, art. *Abdas*).

3. *Les espérances que cet Auteur Italien conçut, en se résolvant de ne point citer* (*Bayle, Dict.*, 21, art. *Abdère*, note).

CHAPITRE XXIV

LES TEMPS

PASSÉ SIMPLE ET PASSÉ COMPOSÉ. — Des règles déjà anciennes imposaient l'emploi du passé composé, quand on n'indiquait pas le temps où l'action s'était passée, ou bien quand ce temps appartenait à une division du temps non encore écoulée. Toutefois on lui avait marqué encore certaines limites. Y restait-il toujours enfermé, c'est chose qu'il est difficile de savoir en l'absence de textes parlés.

Il semble cependant qu'on peut démêler deux choses :

A. Il avait été posé en règle que le passé simple marquait un temps plus éloigné que l'autre : *Par les traits de Jehu je vis percer le père ; Vous avez vu les fils massacrés par la mère* (Rac., III, 614, *Ath.*, v. 151-152). Alcide de S^t-Maurice déclare que « cette distinction est fort inutile et de nul usage » (102).

B. Chifflet fait de plus une remarque dont je ne voudrais pas exagérer l'importance, mais qui mérite d'être soulignée. Après avoir expliqué l'emploi du passé simple, il ajoute : « Le Prétérit indéfini (passé composé) se peut dire de toute sorte de temps passé : *Hier j'ay bien soupé, et aujourd'huy j'ay mal disné* » (100 et suiv.). Rien à dire du second verbe, dont l'action est placée dans un temps non encore écoulé, mais le premier relate un fait d'hier. Or hier est écoulé. D'après toutes les règles antérieures, il eût fallu le passé simple¹. Buffier accepte de même : *j'ai fait cela hier* (508). Ces changements, dont je ne voudrais pas grossir l'importance, sont significatifs. Or il y a mieux encore. Dans un passage des *Véritables principes* (165), l'auteur, après avoir opposé les deux passés, ajoute : on

1. Les exemples classiques sont innombrables : *Molière joua hier soir l'Ecole des maris que je ne vis point* (La Rochef., III, 198) ; *Je ne vous pardonnerai jamais la trahison que vous me fîtes hier* (Id., III, 199) ; *Je reçus hier votre lettre, Madame* (Bussy-Rab., *Corr.*, 14 août 1675, III, 76) ; *Quoyque j'eusse donné ordre... de demander quel enfant Dieu vous avoit donné, je ne l'appris qu'hier* (Id., *Lett. de Mad. de Montmorency*, 1^{er} juin 1669, I, 173) ; *J'arrivai avant-hier de Marly* (Rac., 16 juin 1698) ; *je vois bien que je bus trop hier au soir* (Perrault, *Contes*, 150).

peut souvent se servir du défini pour l'indéfini, et jamais de celui-ci pour l'autre.

Je ne veux pas oublier de mentionner à ce propos une observation très pénétrante de Dangeau. Elle ne peut servir de fondement à une règle générale, toutefois elle est, pour divers cas, d'une justesse extrême. Dangeau voit que le temps composé peut servir à appeler l'attention sur le résultat présent de l'action passée : « Quand on se sert du prétérit simple, dit-il, il semble qu'on veut transporter celui à qui on parle dans le temps même dont il s'agit, et qu'on lui veut conter tout ce qui se passa alors : « Il y a quatre jours que nous arrivames, et aussitôt après, nous reçumes des complimens de la part de nos amis. On m'aporta une lettre qui m'obligea à aller sur le champ trouver mon rapporteur, etc. ». Mais quand on se sert du prétérit composé, on veut que celui à qui on parle fasse simplement attention au temps présent : « Je suis arrivé il y a quatre jours et je me trouve encore fatigué du voyage. Il y a quatre mois que je suis arrivé, et je n'ai pas encore pu avoir audience des ministres » (*Gram.*, éd. Jullien, 1849, 120).

PASSÉ ANTÉRIEUR. — Le passé antérieur achève lentement de se distinguer du plus-que-parfait. Dès le commencement du siècle, les grammairiens en avaient marqué nettement la valeur. « Les redoublez gardent les mêmes loix que leurs préterits, quand à l'égard du temps défini ou indéfini, parce qu'ils sont comme leurs plus que parfaits ; et s'appliquent à une action toute achevée avant le commencement d'une autre. Dont aussi leur plus fréquent usage est en suite des adverbes qui suspendent le sens et insinuent une suite. Comme : *Quand. Après que. Lors que. Depuis que. Si tost que. Incontinent que. Soudain que. Quand Jesus fut né. Après qu'Herodes fut mort. Comme il eut jurné quarante jours, etc. Et de l'indéfini. Si tost que j'ay eu disné je vous suis venu voir. Quand j'ay eu achevé de composer mon livre plusieurs me l'ont demandé »* (Maupas, *Gram.*, 297-298). « Notre plus que parfait n'a aucune particulière observation, répondant entièrement à celui des Latins et Grecs. La difficulté est de constituer la différence de luy et des redoublez, qui sont espèces de plus que parfaits, et tous servent à déclarer une action ja parfaite et accomplie avant la survenue d'une autre. La différence, à mon avis, gist en premier lieu, en ce que les redoublez sont adstrains à l'égard du temps défini ou indéfini, et le plus que parfait n'est point engagé à ceste condition. Et c'est pourquoy ils sont construits avec les adverbes cy dessus mentionnez, qui déclarent une suite immédiate et comme sans intervalle de temps.

A ces mesmes particules adverbiales si vous conjoignez le plus que parfait, il apportera un sens de continuation d'action, ou d'ordinaire accoutumance. Et les redoublez ne concernent qu'une action un coup faite... *J'avois desja esté adverti de cela quand vous me l'avez escrit, Avant que vous fussiez levé, j'avois desja desjuné, J'avois desja dormi un somme lors que vous vous couchastes hier, Je n'avois pas encore mis la derniere main à cet œuvre, que chacun me la demandoit* » (Id., *Ib.*, 300-301).

Maupas fils avait repris brièvement ces théories pour les compléter : « Le plus que parfait emprunte les imparfaits auxiliaires pour sa composition, et donc, il retient d'eux une extension de temps sans limitation, comme : *J'avois des-ja composé mon livre, quand vous estes arrivé en cette ville.* Par là est bien signifiée la composition toute paracheuee auant l'arrivee ; mais non combien de temps paravant. Et en cette façon de parler on ne mettroit pas bien un *Redoublé*, lequel empruntant l'aide du preterit parfait, infere un but, et fin de l'action : comme icy. *J'ay eu composé mon livre si tost que vous estes arrivé.* Et entenduë la composition parfaite à l'instant de l'arriuee. *J'avois disné quand je vous vi icy* ne sçait-on combien auparavant : Mais, *j'eu disné quand ie vous vi.* C'est ie fini, ie cessay à l'heure, ou bien il peut signifier que l'on perdit à l'instant tout appetit, volonté ou intention de disner, c'en fut fait ». En somme, le redoublé « prend pied à la fin de l'acte, et insinuë une soudaineté et subite action, quand il est mis avec ces formules, *Dez que, Premier que...* estant posterieures en construction. Car si elles sont anterieures, c'est à dire, qu'elles commencent les propos, lors la difference est sensible prouenant de la vertu tous-jours des auxiliaires. C'est que le plusqueparfait subjoint ausdites formules, apportera un sens de continuation d'action, ou reïteration, ou d'ordinaire coustume, ainsi : *Estant à Paris, quand i avois employé la matinée aux exercices, le surplus du iour ie le donnois à entretenir mes amis* » (1638, 280-281)¹.

Si on regarde attentivement ces observations fort pénétrantes, on s'aperçoit que les Maupas ont déjà vu les deux caractères essentiels des temps formés avec le passé simple ou le passé composé : *j'eus reçu, j'ai eu reçu.* Ils démêlent que ces temps servent à marquer le complet achèvement de l'action (ce sont alors des

1. Oudin a copié ici mot pour mot. En 1632, son livre ne contient point de théorie à ce sujet. Dès 1640, il introduit un paragraphe supplémentaire : « le plusque parfait emprunte les imparfaits auxiliaires pour sa composition, et contient une extension de temps, sans insinuation de l'instant auquel l'action s'est finie, etc. » (190-191 ; cf. éd. de 1645, 190). Alc. de S^t-Maurice ne fera que résumer brièvement les mêmes idées (104).

temps accomplis) ou bien l'antériorité immédiate à un passé simple, tandis que le plus-que-parfait marque une antériorité quelconque.

Cette théorie si nette est-elle en avance sur les faits? On peut se le demander, car il n'est guère possible de l'appliquer rigoureusement à toutes les phrases, et elles sont fort nombreuses, où *comme* est suivi d'un passé antérieur¹. Voici un passage de Bossuet où il n'y a pas succession immédiate, puisqu'une intervention se place entre une première action et la principale, et que rien ne prouve que les faits se sont succédé sans discontinuité : *comme on eut proposé à Trente une formule pour expliquer l'autorité du Pape tournée d'une manière d'où l'on pouvoit inférer en quelque façon sa supériorité sur le Concile général, le Cardinal de Lorraine et les Evesques de France s'y estant opposez, le Cardinal Palavicin raconte luy-mesme dans son histoire que la formule fut supprimée* (*Hist. des Var.*, II, 646). Ce serait de même faire un contresens que d'interpréter dans un des sens donnés par Maupas le passage suivant : *comme il eut demandé à boire, on luy présenta dans une éponge du fiel et du vinaigre* (*Catech. de Meaux*, 67). Bossuet ne peut pas indiquer que dès que Jésus eut demandé, on lui passa cette boisson. Il en considère l'offrande comme une ironie et un outrage (à tort du reste probablement), mais il n'a néanmoins pas dans l'idée de marquer une relation de succession ininterrompue entre les deux faits et de dire : *sitôt que Jésus eut demandé à boire*. Il n'y a point de doute qu'en langue moderne nous ne nous servissions ici du plus-que-parfait : *comme il avait demandé à boire*.

Ce qu'on peut dire tout au plus, je crois, c'est que *comme*, employé avec un sens temporel, n'était peut-être pas tout à fait synonyme de *lorsque*, mais avait quelquefois un peu du sens de *après que*. Encore ne faudrait-il pas marquer trop fortement cette nuance.

On verra que cette interprétation convient à quelques uns des exemples qui suivent, mais pas à tous². *Mais comme puis-apres, par le moyen des presens qu'ils luy donnerent, il eust faict paix avec eux, et que l'Empereur luy eust envoyé redemander son argent... il ne daigna pas luy faire response* (Duval, *L'Esch. fr.*, 123); *comme la prison et le bannissement lui eurent fait raison de tous ceux qui s'étoient ouvertement bandés contre lui, il commença à me trouver assez criminel* (La Rochef., II, 446); *Comme on luy eut raporté qu'un château... estoit imprenable, il demanda s'il n'y pourroit pas*

1. Cf. Haase, *Synt.*, § 63, Rem. III.

2. Souvent les imprimeurs ont mis *s* ou un circonflexe. Cependant on n'a pas affaire à des subjonctifs, quoique *comme* soit ailleurs souvent suivi de verbes à ce mode.

bien entrer un mulet chargé d'argent (Perrot d'Abl., Apopht., 30); Comme on luy eut amené parmi des Courtisanes, une Grecque, qui ne voulut pas souffrir ses caresses : C'est par là, dit-il, qu'elle les mérite (Id., Ib., 8; cf. 36, 56, etc.); comme il eût apperceû que dans ce mélange infini de Sectes,... le plaisir de dogmatiser... estoit le charme qui possedoit les esprits : il sceût si bien les concilier par là, qu'il fit un corps redoutable de cét assemblage monstrueux (Boss., Rec. Or. fun., Reine d'Angl., 54); Comme je lui eus répondu que je vous connoissois... Ah ! me dit-il (Mol., VIII, 172, Bourg. Gentilh., act. IV, sc. 3); Comme le Roi de Pologne fut monté à cheval... la Reine le regardoit en pleurant (Rac., V, 147, Not. hist.); comme celui-ci fut venu à Paris, on pria Patru d'aller entendre le Panegyrique d'un Saint (Dial. sur les Plais., 14); comme elles furent tombées sur les lettres, Fésique pria son amie (Bussy-Rab., Hist. am. des Gaules, I, 19); Comme il eut vu de ses propres yeux qu'on ne lui avoit dit que la vérité, il résolut de quereller le duc de Longueville (Id., Fr. gal., II, 80)¹.

TEMPS RELATIFS ET TEMPS ABSOLUS. — J'ai longuement parlé au tome III de l'état où on en était au XVII^e siècle relativement à cette question. Je n'aurais rien d'essentiel à ajouter ici à cet exposé². Je veux seulement marquer une tendance qui commence à se manifester chez certains grammairiens d'imposer des règles à la fois rigides et mécaniques, au nom de l'usage. C'est à Andry de Bois-Regard qu'appartient la trouvaille.

A. — Il se trouvait des gens qui hésitaient entre le présent *c'est* et l'imparfait *c'estoit*, dans la phrase suivante : *Aristote disoit que le meilleur moyen de faire progrès dans les Sciences, c'estoit de jeter l'œil sur ceux qui nous devancent....* « Il faut dire *c'estoit*, observe Andry, et la règle qu'il y a à suivre en cela, c'est que lors qu'il y a un prétérit devant, comme en cét exemple, *Aristote disoit*, il faut mettre l'imparfait pour le present; ce qui est si vray que M. d'Ablancourt dans son Livre des Apophtégmes, ayant écrit, *Aristote disoit qu'il ne falloit ni louer ny blâmer, parce que c'est estre fou, ou présomptueux*, s'en corrige comme d'une faute, et met dans l'errata, qu'il faut lire *c'estoit*. Cette règle peut s'appliquer à tous les autres verbes » (*Refl.*, 108-109).

Et, allant plus loin que cette simple affirmation de l'usage, il exa-

1. *Comme*, au sens de *lorsque*, est commun avec le passé simple : *Comme ils arrivèrent, elle se promenoit dans une grande allée (Princ. de Cl., 201); Comme il entra dans la Cour, il trouva Madame de Nevers (Ib., 184).*

2. Le P. Lamy a esquissé une théorie des temps relatifs dans sa *Rhétorique* (27).

mine l'objection qu'on peut faire : « J'ay veu des gens qui consultant un peu plus la raison que l'usage, prétendoient qu'on ne devoit pas dire, *c'estoit*, dans les exemples citez, et que cette phrase, par exemple : « Aristote disoit que le meilleur moyen de faire progrès dans les sciences, *c'estoit* de jeter l'œil sur ceux qui nous dévancent », étoit tres-mauvaise ; parce, disoient-ils, que le moyen dont il s'agit là, dure toujours ; et qu'en disant *c'estoit*, il semble que ce moyen n'estoit bon que du temps d'Aristote ; on dira bien, ajoutent-ils, *il disoit que le meilleur moyen de rendre la liberté à la République, c'estoit de réprimer la puissance de César ; ce moyen ne pouvant avoir de rapport qu'à ce temps-là.*

« Mais ces personnes là ne prennent pas garde qu'il ne faut point raisonner en matiere d'usage ; et je voudrois bien sçavoir si eux-mêmes observent cette règle, et s'ils ne disent pas tous les jours, quand l'occasion s'en présente, *il m'a dit qu'il avoit un procès. Il m'a dit qu'on luy devoit cent pistoles. Vous me disiez que vostre frere estoit venu ;* et il est certain que *c'estoit* est mis là pour *c'est*, ce qui paroist par la réponse qu'on peut faire ; *je vous ay dit que mon frere estoit venu, parce qu'en effet il est venu.* Cét imparfait tient lieu d'un présent » (*Ib.*, 110-111).

Dans la *Suite des Reflexions* il revient au même sujet, non pas à vrai dire pour ajouter à la théorie, mais surtout pour en fournir de nouveaux exemples¹.

B. — Il faut rester de même dans le futur et ne pas substituer un passé par rapport au présent, au passé par rapport au futur (cf. t. III, 587). Voici un exemple : *Il est certain qu'au jour du Jugement on ne nous demandera pas ce que nous avons lû, mais ce que nous avons fait ; ni si nous avons été éloquens dans nos discours, mais si nous avons été reguliers dans nos mœurs.* Il falloit : *aurons*, dit Andry (*Suit.*, 377-378).

C. — Voici une autre observation qui témoigne du même esprit : « L'Auteur des *Pensées ingenieuses des Anciens et des Modernes*, dit en traduisant un passage de Pacat : *nôtre monde est trop petit*

1. Suivant lui, il faut l'imparfait dans la phrase qui suit (j'imprime le verbe discuté en romaines) : *J'ay consulté sur cette question de fort habiles gens, et j'ay été surpris de voir que leurs sentimens ne s'accordent point.*

L'Auteur des *Reflexions sur l'usage present de la Langue*, a bien remarqué que *desireux* n'est pas du bel usage, mais il devoit ajoûter : que M. de Vaugelas l'a employé en plus d'un endroit. Ici il faudroit l'avoit employé (*Suit.*, 373-374). Je devois dire du moins que la matiere détermine ici le sens.... Il étoit nécessaire, dit un Censeur, que le pere Bouhours regarde comme un modele de politesse, de remarquer, comme a fait notre Critique que *meurtrir* ne se dit plus pour *tuer*,... Il n'a pas daigné dire sur quoy cette nécessité est fondée,... J'ay été long-tems à chercher la raison de ce qui me choque dans cette Phrase ;... J'ay dit en passant, que la critique étant un exercice odieux de sa nature, elle ne mérite aucune indulgence (*Ib.*, 375-376).

pour contenter l'ardeur insatiable que ces Princes avoient pour la bonne chère, il falloit mettre : *notre monde étoit trop petit* » (*Ib.*, 377).

D. — Andry n'admet pas non plus un conditionnel présent qui a un sens général au lieu d'un imparfait de l'indicatif qui a un sens relatif. Dans la phrase : *Comme ces Messieurs m'ont reproché plusieurs fois, que je lisois, ce que je ne devois point lire, je me suis attaché plus que jamais à la lecture du Nouveau Testament, je ne devois* est une faute de temps, dit-il, il falloit avoir mis : *je ne devois* (*Suit.*, 363)¹.

Ce sont des opinions qu'on retrouve ailleurs, quoique moins catégoriquement exprimées. A l'Académie on examina cette phrase : *Un autre plus expert, non content que sa lyre fist marcher sur ses pas les rochers qu'elle attire* (*Hist. po. de la Guer. entre les A. et les M.*, 20), et : *On a demandé si cette phrase est bonne* (*Opusc. div. Acad.*, 262)².

Pour un peu grossières qu'elles soient, ces théories ont au moins le mérite d'une extrême simplicité. En termes modernes, elles s'exprimeraient, ce me semble, à peu près ainsi : un passé entraîne l'emploi des temps relatifs du passé, un futur, celui des temps relatifs du futur. L'emploi d'un temps absolu est une faute.

Mais l'usage n'en était pas là.

A. — A eux seuls les exemples censurés par Andry montreraient combien l'usage était plus libre qu'il ne veut l'admettre. Or, on pourrait en citer beaucoup d'autres.

I. — Voici d'abord le présent en phrase objective : *Patru, qui sçavoit qu'il ne faut souvent qu'un mot pour toucher un cœur, y entraîna d'Ablancourt* (*Dial. s. les Plais.*, 14); *Je vous l'avois bien dit, qu'il parle turc* (*Mol.*, VIII, 201, *Bourg. Gentilh.*, act. V, sc. 4); *Et après que le jeune homme luy a dit qu'il les sçait et qu'il les a observez* (*Fur.*, *Par. de l'Evang.*, 141); *Vous m'avez dit que vous ne sçavez pas danser* (*Palaprat, Le Grond.*, act. II, sc. 17); *On lui demanda si les femmes ne doivent jamais se plaindre* (*M^{me} de*

1. Cf. *elle le gouvernoit avec un empire si absolu, que l'on peut dire qu'elle étoit maîtresse de sa personne et de l'Etat* (*Princ. de Cl.*, 6). Ici le présent de la principale s'impose, sous peine de contresens. Andry eût-il aussi exigé l'imparfait ?

2. *Les examinateurs même avoient dit en pleine Sorbonne que cette opinion est problématique. J'aimerois mieux, étoit problématique, dit le P. Daniel* (*Entr. de Cl. et d'Eudoxe*, 209).

Le Critique de La Bruyère, qui ne voit dans l'imparfait, même construit avec si, qu'un imparfait, ne comprend pas qu'on lui adjoigne un présent. Un futur, bon. C'est à propos de la phrase : *Se refroidissoient pour cet ouvrage par les choses qu'ils y voyent...* « Ce temps imparfait, *refroidissoient* vouloit un futur; ou ce temps présent, *qu'ils y voyent*, demandoit un autre présent: par exemple, *Si quelques-uns se refroidissoient par les choses qu'ils verront, ou si quelques-uns se refroidissent par les choses qu'ils y voyent* » (*Sent. crit. s. les Caract.*, 52).

Maint., *Lett.*, II, 11); *Ces Messieurs, là-dessus, me firent quelques questions... sur ce que MM. de Rohan et de Bouillon ne sont pas chevaliers de l'Ordre* (S^t-Sim., XVII, 83)¹.

II. — On trouve aussi le présent dans des phrases relatives : *des propositions... qui... ne pouvoient produire... que des disputes pleines de chaleur dans la diversité des interprétations qu'on leur peut donner* (Rac., IV, 445, *P.-R.*); *Il a une fois perdu au jeu tout l'argent qui est dans sa bourse* (La Bruy., II, 9, *De l'Hom.*).

Mais la question n'est pas de savoir si cette façon de parler, très ancienne, était encore fréquente; ce que je tenais à marquer, c'est qu'on tendait à l'imposer comme seule régulière, alors que le XVIII^e siècle prendra, au nom de la logique, parti pour l'usage ici condamné.

B. — On trouve bien des futurs antérieurs, là où Andry les demande, mais on y trouve aussi des présents : *J'ai des raisons à faire approuver ma conduite, Et je connoîtrai bien si vous l'aurez instruite* (Mol., IX, 112, *Fem. Sav.*, v. 639-640); *Lorsqu'on me trouvera morte, il n'y aura personne qui mette en doute que ce ne soit vous qui m'aurez tuée* (Id., VI, 583, *G. Dand.*, act. III, sc. 6); *Vous serez ébahi, quand vous serez au bout, Que vous ne m'aurez rien persuadé du tout* (Id., III, 167, *Ec. des Fem.*, v. 121-122, et note; cf. VIII, 464, *Scapin*, act. II, sc. 5); *et quand vous jugerez que la chose aura été poussée assez loin, venez à son secours* (Palaprat, *Le Grond.*, act. II, sc. 15); *Il se trouvera que M. de la Bruyere aura eu tort d'avancer, que...* (*Sent. crit. s. les Caract.*, 58)².

En revanche, Racine lui-même écrit : *dès que j'aurai su que ma sœur est accouchée* (*Lett.*, VI, 519).

Dans une foule d'autres cas, temps relatifs et temps absolus s'échangent, et il arrive encore souvent, malgré Andry, que l'idée de la chronologie relative est abandonnée. Voici des futurs où on attendrait peut-être des futurs dans le passé : *elle est un peu piquée de ce que j'ay dit qu'elle m'épousera malgré elle et que je feray agir sa Mere* (Subl., *La Folle Quer.*, act. I, sc. 5); *Innocent XI... fit un décret où il condamnoit à la fois soixante-cinq propositions... avec excommunication encourue ipso facto par ceux qui, directement ou*

1. Sur une phrase de Perrault, les éditeurs ont hésité : *La pauvre enfant, qui ne savoit pas qu'il étoit dangereux de s'arrêter à écouter un loup, lui dit* (*Contes*, 97-98). Var. : *qu'il est dangereux* (Moëtjens, 1697).

2. Comparez cette curieuse phrase, où Fénelon garde bien l'idée d'antériorité dans le futur, mais en oubliant la notion d'éventuel : *Il faudroit convenir que tous les académiciens qui sont à Paris seroient obligés d'apporter par écrit ou d'envoyer chaque jour d'assemblée une question sur la langue, telle qu'ils jugeroient à propos, sans même se mettre en peine de savoir si elle aura déjà été traitée par le P. Bouhours, par Ménage* (*Opusc. div. Acad.*, 14).

indirectement, auront la hardiesse de les soutenir (Rac., IV, 491, P.-R.).

Voici des passés simples là où on attendrait des plus-que-parfaits, et ceux-là ne peuvent pas se justifier comme tant d'autres par la propriété qu'avait le passé simple d'exprimer un temps lointain : *Il mourut l'an 1465, avant que d'être installé. On crut que son concurrent l'empoisonna* (Bayle, *Dict.*, 642, art. Phræa). On comparera le vers célèbre de *Phèdre* : *Le flot qui l'apporta recule épouvanté. Apporte* ne signifie pas à proprement dire un événement lointain, et cependant le passé simple tient la place d'un plus-que-parfait.

Au reste, on trouve aussi bien des passés composés que des simples : *Et déjà quelques-uns couroient épouvantés Jusque dans les vaisseaux qui les ont apportés* (Rac., III, 94, *Mithr.*, v. 1585-1586).

En revanche on marquait la contemporanéité dans l'avenir par un futur là où nous ne la marquons plus : *Quand ce jour là vous seriez plus belle que vous ne l'estiez, quand vous m'engageastes à vous aimer, je croiray que vous serez aussi jeune que moy-mesme* (Le Pays, *Am., am. et amour.*, 35); *Ce sera au Maitre à voir si elles seront bien ordonnées, et s'il n'y aura rien d'oublié* (Jobard, *Exerc.*, 135)¹.

UN EXEMPLE DE CHRONOLOGIE RELATIVE. — On peut dire que la langue du XVII^e siècle, sans être soumise à des règles étroites, exprimait la chronologie dans le passé avec une impeccable exactitude. Qu'on analyse par exemple le passage où Agamemnon répond à Clytemnestre et parle à Iphigénie :

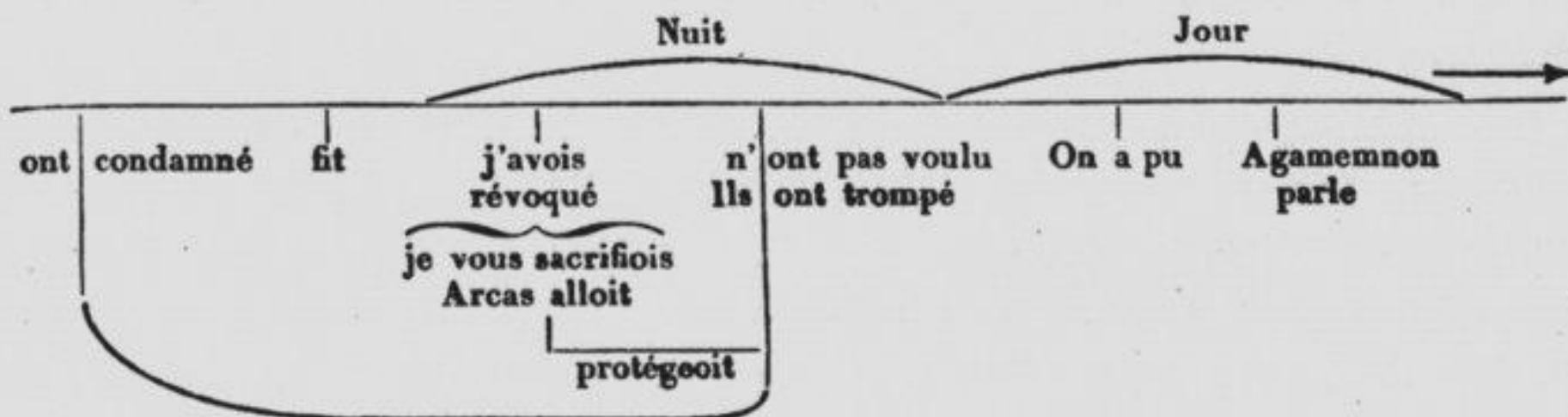
Cette nuit même encore, on a pu vous le dire,
J'avois révoqué l'ordre où l'on me fit souscrire.
Sur l'intérêt des Grecs vous l'aviez emporté.
Je vous sacrifiois mon rang, ma sûreté.
Arcas alloit du camp vous défendre l'entrée :
Les Dieux n'ont pas voulu qu'il vous ait rencontrée.
Ils ont trompé les soins d'un père infortuné,
Qui protégeoit en vain ce qu'ils ont condamné.

(Rac., III, 212, *Iph.*, v. 1229 et suiv.)

On vient de parler à Iphigénie, *on a pu* lui dire les efforts de son père aujourd'hui même : c'est le passé le plus récent. Avant cela, dans la nuit, ce père s'était décidé à révoquer les ordres déjà donnés.

1. Ne pas confondre ce cas avec le suivant où le présent ferait contresens : *plus vous pesterez contre cette jeune veuve, plus je croirai que vous aurez de la peine à vous dépetrer d'elle* (Palaprat, *Le Muet*, act. I, sc. 4).

que-parfait. Ici encore Racine déroge à la règle, et ne dit pas : *ce qu'ils avaient condamné*¹. La relativité de l'action n'est pas marquée, mais la phrase, en revanche, marque une autre nuance bien plus importante : la condamnation a été portée autrefois. Quand ? cela importe peu ; ce qui importe, c'est qu'elle dure toujours ; la réalité la montre en train de s'exécuter, c'est le sentiment qui domine. En employant le temps absolu, Racine relie la condamnation lointaine du destin à l'heure présente, il implique qu'elle pèse encore inexorablement sur celle à qui il parle par la vertu même de la seule forme temporelle. Il obéit à la vérité psychologique, et ne viole pas la vraie syntaxe, mais seulement les inventions arbitraires des petits faiseurs de règles.



Ainsi deux fois, en quelques vers, le temps absolu prend et doit prendre la place du temps relatif. Un maître nous le prouve.

CONCORDANCE DES TEMPS DU SUBJONCTIF ET DE L'INDICATIF. — La correspondance se fait toujours suivant les règles indiquées par Oudin (cf. t. III, 564 et suiv.), si bien que les grammairiens n'ont guère pris la peine d'en traiter. Il y a cependant là-dessus un chapitre très net dans Alcide de S^t-Maurice (*Rem.*, 124-129).

Est-ce parce que l'expression : *il voulait qu'il parte nonobstant la pluie*, devient fréquente que N. Bérain consacre une remarque importante à la concordance des temps ? On ne saurait l'affirmer. En tout cas la faute se fait, puisqu'on la signale (*Nouv. Rem.*, 45)².

1. Ne sentez vous rien icy qui vous fasse de la peine ? Dit Eudoxe. Oüy, répondit Cleandre, il me semble qu'il falloit dire : *jusques-là j'avois pensé, et non pas jusques-là j'ay pensé* (*Entr. de Cleand. et d'Eud.*, 200) ; *Ce mot me fut nouveau et inconnu. Cela n'est pas exact, dit Eudoxe : inconnu ne s'accorde pas bien avec le verbe fut : il falloit dire ce mot m'étoit inconnu, et me fut nouveau* (*Ib.*, 211).

2. Pour donner des exemples de la suite normale des temps, Bérain entasse les imparfaits : *ils commandaient, ils voulaient, ils desiraient, ils souffraient que je cueuillisse et que j'emportasse des fruits, que tu cueuillisses et que tu emportasses, qu'il ou qu'elle cueuillit et qu'elle emportât. Que nous cueuillissions et que nous emportassions, que vous cueuillissiez et que vous emportassiez, qu'ils ou qu'elles cueuillissent et emportassent. Il voulait qu'il partît nonobstant la pluie. Il craignait qu'on ne cassât son miroir. Je commandai, j'ai commandé. Je voulus, j'ai voulu, il desira, il a désiré. Il permit, il a permis qu'on entrât dans son jardin. Il craignit, il a craint qu'on ne le blâmât. J'avois commandé, voulu, désiré, permis*

PHRASES OÙ LA CONCORDANCE EST OBSERVÉE. — Je ne noterai que deux types que nous n'avons plus, mais qui étaient alors réguliers.

A. — Après un verbe au passé de l'indicatif, un verbe au passé du subjonctif. Ex. : *il a fallu que j'aye parlé* (*Les Vérit. princ.*, 172). Les exemples sont innombrables : *elle n'a jamais voulu qu'il ait été saigné* (Sév., II, 306) ; *Le Roi n'a point voulu que la reine soit allée à Poissy* (Ead., VIII, 500) ; *si Dieu a voulu qu'elle en ait fait son profit* (Bussy-Rab., *Corr.*, IV, 137, Lett. de M^{me} de Sév.) ; *mais cela n'a pas empêché qu'ils n'ayent été sifflés par le parterre* (Fur., *Fact.*, I, 172) ; *Un grand Empereur n'a point trouvé mauvais qu'un Grammairien lui ait remontré autrefois qu'il pouvoit* (Id., *Ib.*, I, 237) ; *c'est luy-mesme qui est le meurtrier d'Alceste, puisqu'il a souffert qu'elle soit morte pour luy* (Perrault, *Rec.*, 280) ; *il a fallu que je l'aye fait moy-mesme* (Id., *Ib.*, 26) ; *Ma destinée n'a pas voulu que j'aie pu profiter de ce bonheur* (*Princ. de Clèves*, 226) ; *elle n'a pas voulu que je sois entré seulement pour parler* (Palaprat, *Import.*, act. IV, sc. 3) ; *Mais mon malheur a voulu que j'aye vu, et que j'aye touché moi-même des beautés qui m'ont charmé* (*Le Gr. Alc. frustré*, 88) ; *il a fallu qu'il ait pillé pour faire sa levée* (Bussy-Rab., *Mem.*, I, 407) ; *Il a donc fallu que j'aie cherché d'autres enrichissements* (La Font., II, 80, Avert. du Liv. VII) ; *C'est une bagatelle, qui... a empêché que le Parlement n'en ait rendu un (arrêt) véritable* (*Menagiana*, II, 9) ; *depuis qu'ils ont souffert que quelques-uns des leurs ayent donné dans les nouveautez les plus bizarres* (*Ib.*, II, 381) ; *dans les comédies qu'ils ont souffert qu'on ait jouées tant de fois en public* (Mol., IV, 393, *Tart.*, 2^e plac. ; cf. Id., *Lex. des Gr. Écriv.*, cxviii).

Je ne m'explique pas la forme employée par Chapelain dans la phrase suivante : *J'ay esté bien aise d'apprendre que M. Gronovius votre beau frère eut receu l'Ode de la Paix que je luy avois envoyée* (*Lett.*, II, 215). S'agit-il de *eust* (= aurait) ?

B. — Derrière un subjonctif faisant fonction de conditionnel passé se trouve un plus-que-parfait du subjonctif. Ex. : *J'eusse permis volontiers que l'on vous eût donné tout ce que vous souhaitez* (Alc. de

que vous allassiez. Il avait craint que vous ne partissiez. J'usse commandé, voulu, désiré, permis qu'elles entrassent. Ilût craint qu'on ne cueüllit des fruits. Je commanderais, je voudrais, je désirerais, je permettrais qu'on commençât, je craindrais qu'on ne rompît. Bien qu'il ait commandé, voulu, désiré, souffert que vous vinssiez, est-ce à dire pour cela ? Bien qu'il ait craint que vous ne vous fachassiez, faut il pour cela ? J'aurais commandé, voulu, désiré, souffert qu'on commençât. Il aurait craint qu'on ne cueüllit. Est-ce un crime d'avoir commandé, voulu, souffert qu'on ataquât la ville ? d'avoir craint qu'on ne succombât (*Nouv. Rem.*, 51-52).

S^t-Maur., 126). D'après le tableau d'Oudin que j'ai donné au tome III (388), c'est une correspondance régulière. Elle se fait toujours. Comparez : *qui eût pu seulement penser que les années eussent dû manquer à une jeunesse qui semblait si vive !* (Boss., *Or. fun. Henr. d'Angl.*, éd. Rébell., 164) ; *l'ambiguïté... qui eût pu... faire croire à la postérité que la Faculté de théologie de Paris eût condamné... l'opinion de l'infailibilité* (Retz, VII, 38) ; *Il eust esté plus à propos, dit-il, qu'ils (les ornemens) eussent valu moins, et que les maistres eussent valu davantage* (Perrot d'Abl., *Apopht.*, 276) ; *Elles eussent veritablement bien souhaité qu'il se fust corrigé de cette naïveté* (Perrault, *Rec.*, 54) ; *Qui eût jamais crû qu'un Poëte eût été capable de se faire regretter ?* (Bours., *Lett. nouv.*, I, 87) ; *j'eusse bien désiré que les noms des Capitaines s'y fussent trouvez, et que vous y eussiez marqué les presens et les absens* (Bussy-Rab., *Mem.*, I, 559) ; *O que je n'eusse pas voulu que ma vie eust logé avec la vostre* (Le Pays, *Am., am. et amour.*, 9) ; *il n'eust pas esté nécessaire qu'il fust sorty des mains du Gouverneur, si un Démon eust dû y répondre* (Fontenelle, *Hist. Or.*, 117-118).

Il y en aura encore qui eussent souhaité que ce tarriffe eût esté porté plus avant (Fur., *Rom. bourg.*, I, 33) ; *on eüst dit qu'elle eust eu un sable pour régler tous ses discours* (Id., *Ib.*, 35).

C. — La même concordance a lieu, si le verbe principal est un conditionnel passé : *Quand Virgile fit les quatre beaux Vers dont est tiré le mot de la Devise sur laquelle je vous demande vôtre avis, auroit-il jamais pu croire qu'on en eût changé si fort le sens ?* (Palaprat, *Rec. de pièces*, 151 ; cf. 157) ; *il auroit fallu que j'eusse été à Rome* (Bussy-Rab., *Fr. gal.*, II, 364) ; *Il auroit aussi esté difficile que les Spectateurs n'eussent éclatté de rire* (Perrault, *Rec.*, 289) ; *il auroit été très-difficile d'y trouver quelqu'un qui les eût entendüs (ces Règles des Sciences)* (Fontenelle, *Œuvres div.*, III, 248, Éloge de Cassini). Cf. *j'aurois eu lieu d'espérer que... vous m'auriez menée loin* (M^{me} de Maint., *Lett.*, I, 55)¹.

D. — Elle a encore lieu après un plus-que-parfait : *M. de Bourlemont avoit approuvé que je me fusse ouvert avec M. le cardinal Albizzi* (Retz, VII, 39) ; *comme elle etoit bien aise de rendre sa passion encore plus forte, elle avoit souffert qu'il l'eût peignée deux ou trois fois* (Bussy-Rab., *Fr. gal.*, II, 7)².

1. On trouve aussi naturellement en ce cas un passé du conditionnel à la subordonnée : *Il se pourroit faire qu'il n'en auroit parlé que les jours suivans* (Fur., *Rom. bourg.*, I, 57).

2. On trouve quelquefois ce plus-que-parfait après un simple passé composé : *Une Dame de la Cour de Savoye avoit été condamnée par le Magistrat à payer une grosse amende, pour*

PHRASES OÙ EN DÉPENDANCE D'UN PASSÉ SE TROUVE UN PRÉSENT DU SUBJONCTIF. — Ces phrases s'expliquent toutes par ce fait que dans la subordonnée ou bien il s'agit d'une chose encore future ou bien il s'agit d'une chose permanente.

Racine observe très finement ces nuances : *De vos ordres, Seigneur, j'ai dit qu'on l'avertisse* (II, 389, *Bérén.*, v. 331); *Hé quoi? n'avez-vous pas ordonné dès tantôt qu'on observe ses pas?* (ib., 428, *Ib.*, v. 1201-1202); *Mais qui n'est que l'effet d'une sage conduite, Dont César a voulu que vous soyez instruite* (ib., 262, *Brit.*, v. 131-132); *Depuis trois ans entiers, qu'a-t-il dit, qu'a-t-il fait Qui ne promette à Rome un empereur parfait?* (ib., 256, *Ib.*, v. 25-26); *J'ai cru devoir expliquer ici ces particularités, afin que ceux à qui l'histoire de l'Ancien Testament ne sera pas assez présente n'en soient point arrêtés en lisant cette tragédie* (III, 592-593, *Ath.*, Préf.)¹.

Tous les écrivains du temps, grands et petits, fournissent des exemples analogues : *J'ay encore adjousté que les propositions importantes soient mises par escrit, c'est-à-dire que le papier de notre secrétaire en demeure chargé, afin qu'on puisse justifier ce qui aura esté résolu ou demeuré indecis* (*Lett. d'Av. et Serv.*, 1650, 52); *il n'a jamais pensé A rien dont ton honneur ait lieu d'être offensé* (*Mol.*, II, 402, *Ec. des Maris*, v. 597-598); *Je reviens de chez vous, et le destin me montre Qu'il n'a pas résolu que je vous y rencontre* (*Id.*, III, 221, *Ec. des Fem.*, v. 844-845); *Mais pour vous, quoyque vous montrassiez tout, vous ne montrâtes rien qui ne soit beau, rien qui ne vous soit glorieux* (*Le Pays, Am., am. et amour.*, 31); *Je trouvois ces dames, et je leur demandois si elle ne savois point quelques personnes que je puisse envoyer* (*J. Migault, Journ.*, 75); *Je demande en effet quand il n'a pas été raisonnable que le crime soit puni* (*La Bruy.*, II, 274, *Des espr. forts*); *j'ai tâché de ne mettre dans ce petit Ouvrage, que les matieres les plus necessaires, et les mieus choisies, et de les ranger... afin qu'on puisse facilement... remarquer la juste situation... des parties* (*Gram. method.*, Préf. Aiiij verso); *le Roy n'a pas plustost entendu le nom de mons' Du Bois... qu'il a loué le bon goust de la Compagnie, et ordonné qu'elle procede à l'élection d'un si*

avoir souffert que l'on eut joué chez elle à un jeu deffendu (*Menagiana*, II, 326). Ne pas confondre ces cas avec celui qu'on observe dans une phrase telle que celle-ci : *elle trouva qu'il n'avoit pas assez d'esprit et desira qu'il en eût eu davantage* (*La Bruy.*, I, 197, *Des Fem.*). C'est ici une question de mode, la dame eût désiré qu'il en eût plus.

1. Certains de ces exemples sont tout à fait caractéristiques, ainsi celui qui est pris à *Britannicus*. En réalité Burrhus veut parler, non de ce que promettaient les premières années de Néron, mais de ce qu'elles promettent. S'il employait l'imparfait *promitt*, il se rendrait au raisonnement d'Agrippine, justifierait ses craintes. Ce serait un vrai contresens.

digne sujet (Reg., I, 330, Lett. de Rose); *Il n'a pas scû que vous soyez son pere* (Palaprat, *Le Muet*, act. III, sc. 15).

Je ne citerai pas : *Et pour vous cette nuit fut trop douce, pour croire Que vous puissiez si vite en perdre la mémoire* (Mol., I, 473, *Dép. am.*, v. 1089). Outre qu'une faute sur *pussions* est facile, le verbe *pouvoir* est dans une condition particulière (voir plus loin au conditionnel). Je terminerai par un exemple plus net, puisque l'auteur emploie successivement un imparfait pour un acte qui se rapporte au passé et un présent pour un fait qui doit durer dans le futur, dont l'idée a quelque chose de permanent : *il a voulu que je prisse ses bottes de sept lieues que voilà, pour faire diligence, et aussi afin que vous ne croyiez pas que je sois un affronteur* (Perrault, *Contes*, 153)¹.

En somme, quand on étudie attentivement les textes, une double conclusion s'impose. On n'a pas commencé à abandonner l'imparfait du subjonctif; d'autre part il n'existe ni règle ni usage qui l'impose mécaniquement, sans distinction du sens.

TEMPS DE L'INFINITIF. — J'ai signalé au tome III (588) l'usage qui faisait dire : *Vous n'oseriez l'avoir regardé*. Ménage observe en passant que cette tournure est aussi française que : *vous n'oseriez le regarder*, qui cependant serait « plus juste et plus régulier » (O., I, 184; cf. Belleg., *Eleg.*, 198). On continue à trouver des exemples de ce tour considéré comme élégant².

Mais l'usage de faire suivre un temps qui marque le passé relatif ou absolu d'un temps marquant le passé ou l'accomplissement de l'action va se perdant. Certes il n'est pas difficile d'en apporter des exemples : *je ne sais si j'aurai bien fait d'avoir enterré dans mon jardin dix mille écus* (Mol., VII, 70-71, *Av.*, act. I, sc. 4); *ils ont trouvé l'art... d'avoir mis les premiers un double aigle dans les temples* (Rac., VI, 51, *Rem. sur Pind.*).

1. Est-ce ainsi qu'il faut expliquer la différence des temps employés ici : *Je vous ai toujours demandé que l'on ne dérangeât rien pour moi, que l'on ne s'aperçoive pas que j'arrive* (M^{me} de Maint., *Lett.*, 140-141)? On ne doit pas oublier d'autre part que, même si le verbe principal est au présent : *il semble, il faut que*, et qu'après lui il faille un subjonctif, au cas où le sens exige un imparfait, l'imparfait du subjonctif apparaît : « M. de Vaugelas rapporte ce mauvais usage (ouvrages, féminin au pluriel, dans le sens d'ouvrages de femmes) comme lui, mais il ne l'approuve pas comme lui. *Il faut qu'il se réglât sur d'autres femmes que lui* » (*De la crit.*, 240) (= il se réglait probablement).

2. La phrase principale peut renfermer un imparfait à valeur de conditionnel passé : *Je n'ai pas crû Seigneur, que ce fût vous déplaire. — Vous deviez l'avoir crû* (Bours., *Le Mort vivant*, act. II, sc. 2); *Vous êtes vigoureuse, il falloit vous défendre; L'avoir égratigné, dévisagé, meurtry* (Id., *Lett. nouv.*, I, 209).

La phrase peut aussi renfermer un conditionnel passé : *il y auroit eu de l'irregularité d'en avoir usé d'autre sorte* (Parn. *ref.*, 122).

Il est à remarquer qu'Andry de Bois-Regard condamne l'infinitif passé dans les deux exemples suivants : *Milan a eu le bonheur d'avoir entendu saint Ambroise. Notre grand Cardinal a eu le bonheur d'avoir esté un des premiers instrumens dont...* (Refl., 447-448).

Faut-il voir là le premier acte de méconnaissance des temps accomplis, si longtemps supprimés dans les livres de doctrine ? Ils sont communs cependant dans les meilleurs textes, même avec ces formes surcomposées qu'on a voulu considérer comme populaires : *ils sont tombez en cét estat trente huit ans après qu'ils ont eú crucifié Jesus-Christ* (Boss., *Hist. Univ.*, 305) ; *Ils auroient eu bientôt mangé tout le pauvre patrimoine* (Perrault, *Contes*, 100).

CHAPITRE XXV

LES MODES

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Je rappelle l'observation que j'ai faite au tome III (588) sur la décadence qui commençait à atteindre l'imparfait du subjonctif dans le Nord-Est. D'autres témoignages montrent qu'elle continuait : *Une des incongruités que vous lui marquez, qui est, par exemple, de mettre partagea où il faut partageât, est un vice du pays messin et de Sedan, et comme je l'ai vue en divers livres, il faut qu'elle soit commune à plus d'une province* (Rou, *Mém.*, II, 349, Lett. de Bayle). Le mal n'avait pas encore gagné Paris.

A cette époque les règles commencent à se multiplier, presque toutes malheureuses, presque toutes dédaigneuses de ce principe essentiel qui devrait dominer toutes les syntaxes : ne pas enfermer la pensée dans une forme unique, à toutes fins, qui empêche de noter les diverses nuances. Par exemple un verbe principal suivi de sa complétive n'est pas un système indéfectible, toujours semblable à lui-même. Le rapport qui unit le verbe subordonné à l'autre, malgré l'apparence, n'est pas toujours le même. Tantôt il y a une subordination réelle, complète, tantôt l'action subordonnée a une réalité en soi, elle est en fait indépendante, la principale pourrait être changée en incise, en parenthèse.

Dans d'autres cas le lien de subordination existe, mais il diffère d'un verbe à un autre, et avec le même verbe d'une phrase à une autre. Entre *j'empêcherai bien qu'il prenne plus que sa part* et *cela n'empêche pas qu'il prend sa part comme un autre*, il y a une différence absolue.

D'autre part un même rapport de finalité ou de causalité, par exemple, peut être placé dans des modalités très différentes. Le travail des grammairiens qui prétendaient introduire ici l'uniformité d'une réglementation mécanique était l'œuvre d'esprits étroits et ne pouvait être que mauvais.

INFLUENCE D'UNE NÉGATION, D'UNE INTERROGATION, D'UNE HYPOTHÈSE. — Il y a, en dehors même du sens du verbe, des conditions générales qui entraînent l'emploi du subjonctif ou de l'indicatif dans la proposition objet. Mais ces conditions ne sont pas impérieuses, et le subjonctif n'est pas obligatoire chaque fois que la principale est interrogative, suppositive ou négative¹. Certains grammairiens du temps défendent encore la langue contre le péril de ces règles mécaniques.

A. — LA PRINCIPALE EST NÉGATIVE. — Ménage a bien vu qu'après un verbe accompagné d'une négation le subjonctif n'était pas nécessaire dans tous les cas. Sans doute, on dit : *Je ne savois pas que ce fust vostre mere*. Mais les gens qui ne savent la langue que par l'usage disent volontiers : *Je ne savois pas que c'estoit*. Et il y a des endroits où cette manière de parler vaut mieux, ainsi : *Je ne savois pas que c'estoit un fort honneste homme*. Il faut consulter l'oreille, et l'avoir bonne, car il n'y a pas de règles (O., I, 264-265)².

Mais Ménage était le seul à avoir un sens grammatical assez fin pour distinguer ces nuances. Vaugelas, dans une remarque inédite, demandait le subjonctif. Alemand la publia sans faire de réserves (*Nouv. Rem.*, 158-159). Th. Corneille se prononça dans le même sens (dans Vaug., II, 92 et suiv.)³. Pour Andry de Bois-Regard, la chose est toute simple : *j'ay cru qu'il falloir*. *Je n'ay pas cru qu'il*

1. Il va sans dire qu'au jugement se mêle souvent un sentiment. La distinction s'impose pourtant.

2. Voici des exemples de subjonctif : *Monsieur le Grand-Duc, ne croyant pas que ce fût ma pensée* (de rester incognito) *m'a reçu en la manière accoutumée* (Retz, VII, 29); *La belle Antiquité fut toujours venerable, Mais je ne crus jamais qu'elle fust adorable* (*Hist. po. de la G. entre les A. et les M.*, 4); *M^{me} la duchesse de Bourgogne m'a dit qu'elle ne voyoit point qu'Athalie réussit* (*M^{me} de Maint.*, Lett., II, 4); *on ne sçait pas mesme au logis qu'elle soit malade* (*Fur., Rom. bourg.*, I, 79).

Inutile de multiplier les exemples banals. Mais en voici deux qui montreront l'influence produite par une négation exprimée ou non : *Voyons... comme il prouvera...* *Qu'au plus fort de l'été l'on ait des Aloüettes* (*Bours., Sat. des sat.*, sc. 3); *Ces Bergers... sont bien voir que vous gastez l'esprit de tous ceux qui vous reçoivent, mais non pas que vous les rendiez effectivement heureux* (*Perrault, Rec.*, 31); *nos Predicateurs... se precipitent dans des emportemens qui vont presque à la fureur, comme si c'étoit par l'eclat de la voix, et par le bruit que les cœurs se laissassent toucher* (*Dial. s. les Plaisirs*, 49). S'il y a lieu, on voit intervenir le subjonctif du conditionnel : *Ces trois jours seroient trois siecles pour mon amour, et je ne croy pas qu'estant belle... comme vous estes, vous voulussiez me faire mourir avec tant d'inhumanité* (*Subl., La Folle Quer.*, act. I, sc. 2, 26); *Je ne pense pas, Monsieur, que pour cent mille écus de plus, le Roy voulût avoir perdu la Charité* (*Bussy-Rab.*, *Mem.*, I, 386); *par la raison que les gens que l'on attaque ne peuvent croire qu'on fust assez fou pour le faire* (*Id., Ib.*, I, 499); *je ne crois pas qu'on pût en alléguer de plus forte, que de dire qu'il est d'une Providence sage et bonne* (*Bayle, Dict.*, art. Tiresias, note D).

3. Il faut dire qu'on trouve dans les textes des subjonctifs au premier abord surprenants : *Et ce n'est pas un fait dans le monde ignoré Que Clitandre ait pour moi hautement soupiré* (*Mol.*, IX, 66, *Fem. Sav.*, v. 93-94); *elle n'osoit déclarer à Ménélas qu'elle eût été mariée en secret avec Thésée* (*Rac.*, III, 439, *Iph.*, Préf.); *il ne saura pas que sa conduite m'ait donné le moindre chagrin* (*Bussy-Rab.*, *Fr. gal.*, I, 253); *je gagerois qu'il ne s'est pas seulement apperçû que nous soyons icy* (*Palaprat, Le Grond.*, act. II, sc. 9, 67).

fallust (*Refl.*, 650). *Ne vous imaginez pas que tout va bien est incorrect, il faut aille.* « Quand la proposition est affirmative, il faut l'indicatif, quand elle est négative, le subjonctif » (*Suit.*, 347).

B. — LA PRINCIPALE EST INTERROGATIVE. — En ce cas les exigences sont moins excessives. Après un verbe signifiant *croire, penser*, si la phrase est interrogative, dit Andry lui-même, on peut mettre l'un ou l'autre mode, suivant le sens. *Croyez-vous qu'il le fera et croyez-vous qu'il le fasse ?* « Quand je dis, *croyez-vous qu'il le fera*, je témoigne par là que je suis persuadé qu'il ne le fera pas ; c'est comme si je disois, *est-il possible que vous soyez assez bon pour croire qu'il le fera....* Quand je dis au contraire, *Croyez-vous qu'il le fasse*, je marque par là que je doute véritablement s'il le fera » (*Refl.*, 143-144).

Évidemment les subjonctifs sont les plus communs : non seulement après *croire*, mais après *s'imaginer, dire* : *Vous imaginez-vous que dans le tumulte et l'emportement des plaisirs, on puisse avoir le libre usage de sa raison ?* (*Dial. s. les Plaisirs*, 22) ; *Et voudriez-vous dire qu'un cœur appesanti par l'excès des viandes... soit fort propre pour le Roïaume du Ciel ?* (*Ib.*, 42) ; *Comment avouër qu'il* (R. Simon) *ait vendu aux protestans sa plume mercenaire ?* (*Boss.*, *1^{re} Inst. N. Test.*, 276).

Il peut y avoir un infinitif interposé : *Poussera-t-on l'égarement jusqu'à dire, qu'on ne veuille pas la foy en-tant que foy, l'esperance en-tant qu'esperance, et la charité en-tant que charité ?* (*Boss.*, *Div. ecr. sur les Max. des S.*, LXXVI, Préf.).

S'il y a lieu, on voit intervenir un subjonctif du conditionnel : *Que prétendez-vous donc que nous fissions ?* (*Bours.*, *Sat. des sat.*, sc. 6) ; *Quel est la dame qui ne s'estimât heureuse de donner des chaînes au plus grand monarque du monde* (*Le Gr. Alc. frustré*, 7).

Mais la possibilité de l'indicatif est réservée : *Ne vous suffit-il pas que je l'ai condamné ?* (*Rac.*, II, 100, *Andr.*, v. 1188). Le fait est alors présenté comme réel, positif, sans que l'appréciation contenue dans *il vous suffit*, plus que le tour, en puisse changer le caractère.

C. — LA PRINCIPALE EST SUPPOSITIVE. — En ce cas il faut le subjonctif, enseigne Andry. Par exemple : *supposons qu'aucun homme ne sache cela.* Assurément, cette règle est juste en gros, mais encore trop absolue.

Madame de Maintenon écrit : *Si vous croyez que j'y puisse demeurer en conscience* (*Lett.*, I, 43-44)¹. Cela est fort bien. Mais, avec une

1. *Je la demanderai bien plus volontiers si je sais que vous y soyez* (*Bussy-Rab.*, *Corr.*,

nuance un peu différente, elle serait persuadée, elle écrirait : *que j'y peux demeurer*. Voici une phrase où l'indicatif s'impose : *Supposé que l'Ecole est disposée comme nous avons dit cy-dessus (Instruct. méth., 69)¹*.

PROPOSITION CONJONCTIVE. — Dans les propositions relatives dépendant soit d'une principale à idée négative, soit d'une expression superlative, le subjonctif reste le mode usuel (cf. t. III, 572 et suiv.). Le verbe, dit Th. Corneille, « doit estre toujours mis au subjonctif après *rien qui* et *personne qui*. *Il n'y a rien qui soit plus dégoûtant; je ne connois personne qui fasse plus de cas des habiles gens....* On met aussi le verbe au subjonctif plustost qu'à l'indicatif, quand un comparatif le précède, et il me semble qu'il est mieux de dire, *la meilleure raison que vous puissiez me donner, que, la meilleure raison que vous pouvez me donner* » (Vaug., II, 93-94).

On le voit, cette règle est toujours donnée avec réserve. Le subjonctif s'est généralisé; toutefois on sent qu'en certains cas l'indicatif doit être conservé, mais ce sentiment est vague, et Maupas s'expliquait mieux.

Il est inutile de citer de nombreux exemples du subjonctif dans une proposition dépendant d'une idée négative : *Il n'a point de secret qui pour moi le doive être* (Bours., *Mort viv.*, act. I, sc. 1); *Je n'ai vu personne... qui m'ait parlé des affaires présentes* (Retz, VII, 44).

Dans les exemples suivants, le subjonctif semble marquer une nuance : *Je ne suis pas ici un historien qui doive vous développer le secret des cabinets* (Boss., *Or. fun. Henr. de Fr.*, éd. Leb., V, 530); *Ce ne sont point des maximes que j'aie voulu écrire* (La Bruy., dans *Sent. crit. s. les Caract.*, 101); *Ce ne sauroit être un bon Grammairien qui me fasse une semblable objection* (Grimar., *Disc. s. la l. fr.*, 244; l'idée est : *qui soit capable de me faire*); *ce n'etoit pas là un commerce de compliments et de flatteries, où chacun donnât des éloges pour en recevoir* (Pellisson, *Hist. de l'A.*, I, 12).

S'il y a lieu, on met le subjonctif du conditionnel : *Il n'y a per-*

IV, 121); *il n'est point de Capucin... qui ne me pardonnt, ou plutost qui ne me sceut bon gré, si j'allois luy dire que j'eusse débauché la femme d'un Ministre* (Le Pays, *Am., am. et amour.*, 94); *L'accusateur public estoit écouté. S'il prouvoit que la conduite du mort eust esté mauvaise, on en condamnoit la memoire* (Boss., *Hist. Univ.*, 446).

1. *S'il arrivoit aujourd'huy que des personnes... ignoroient les principes de la religion et soutenoient... on suivroit l'exemple de Jesus-Christ, en se jouant de leur vanité et de leur ignorance* (Pasc., *Prov.*, 181).

On peut encore rapprocher une phrase comme celle-ci : *Si on parloit de tous en sorte que cet assemblage fust en quelque façon semblable à celui de toute une nation* (A., dans Vaug., I, 404).

sonne de bon sens, qui... ne deust entrer de luy-mesme dans cette pensée (Boss., *Traité de la Comm.*, 77-78); il n'est personne qui ne crût... que ces Entretiens sont... (De la crit., 170); Il n'y a point d'ouvrage si accompli qui ne fonde tout entier au milieu de la critique (La Bruy., I, 123, *Des ouvr. de l'espr.*); il n'y a pas de moment dans la journée que je ne demandasse à me retirer (M^{me} de Maint., *Lett.*, I, 83); Il n'y a gueres de personne qui ne les vist aussi-bien et mieux que moy, s'il vouloit les regarder sans prevention ou sans une trop grande crainte de se méprendre (Perrault, *Rec.*, 305).

L'indicatif est bien rare : il n'y a que vous qui êtes une paresseuse (Rac., VI, 433, *Lett.*).

Derrière des superlatifs, le mode généralement employé est aussi le subjonctif : je la trouve (la médecine) une des plus grandes folies qui soit parmi les hommes (Id., IX, 396, *Mal. imag.*, act. III, sc. 3; cf. C'est (la médecine) une des grandes erreurs qui soit parmi les hommes (Mol., V, 136, *D. Juan*, act. III, sc. 1); capable des plus hauts desseins où une princesse puisse s'élever (Boss., *Or. fun. Henr. d'Angl.*, éd. Leb., V, 665).

Voici quelques indicatifs : C'est la moindre faveur qu'on peut,... prétendre (Mol., II, 327, *D. Garc.*, v. 1828); c'est une affaire fort sérieuse, et la plus pleine d'honneur pour vous qui se peut souhaiter (Id., VIII, 202, *Bourg. Gentilh.*, act. V, sc. 5); C'est la plus honorable oraison funèbre qu'on fera jamais (Bussy-Rab., *Corr.*, IV, 50). Ils sont particulièrement communs après seul : Ce service, Monseigneur, n'est pas le seul qu'on attend de vous (Boss., *Or. fun. Henr. de Fr.*, éd. Leb., V, 530); Les mauvais succès sont les seuls maîtres qui peuvent nous reprendre utilement (Id., *Ib.*, *Ib.*, V, 548); Voilà le seul honnête homme que j'ai trouvé en cette ville (Mol., VII, 330, *Pourc.*, act. III, sc. 5); Lope de Vega est le seul qui s'est avisé, sur la bonne fortune de sa vieille reputation, de hazarder une nouvelle methode (Refl. s. la Poet. d'Arist., *Avert.*, 7-8); Il n'est pas le seul qui a cet entestement (Palaprat, *Concert ridic.*, sc. 12)¹. (Cf. t. III, 574).

Les mêmes observations s'appliquent aux phrases où se trouve aussi que, autant que; le subjonctif y domine toujours : Clarice est belle et sage Autant que dans Paris il en soit de son âge (Corn., IV, 173, *Ment.*, v. 577-578); il est aussi beau, aussi bienfait et aussi riche qu'on le puisse être (Bours., *Lett. nouv.*, I, 168-169); Rendez-moy ces trois hommes, inimitables chacun dans leur genre, et je vous

1. Cf. C'est l'unique fin que l'on doit se proposer en écrivant (La Bruy., I, 105, *Les Caract. de Théophr.*).

garentis le Théâtre aussi florissant que jamais il ait été (Id., Ib., I, 302).

CONCORDANCE DES MODES. — La question de concordance des modes après un conditionnel reste en somme assez obscure.

1° On exprime dans la subordonnée l'idée d'éventualité.

A. — Il se peut alors que la phrase principale demande le subjonctif. C'est un cas très fréquent. On emploie donc le subjonctif du conditionnel : *et votre danse et ma musique auroient à souhaiter que tout le monde lui ressemblât* (Mol., VIII, 47, *Bourg. Gentilh.*, act. I, sc. 1 ; *souhaiter* veut le subjonctif) ; *je voudrais qu'avec son bien il eût encore quelque bon goût des choses* (Id., ib., 49, *Ib.*, act. I, sc. 1).

Le temps, quand il n'y a pas attraction, est déterminé par le sens, ainsi dans cette phrase : *Il est vray encore, que Sa Majesté auroit passionnément désiré, qu'avant ou au mesme temps au moins que le College Electoral se seroit appliqué à discuter la capitulation que le futur Empereur doit jurer, il eust pu reconnaistre... le fond des intentions de la France* (Rep. des Amb. de Fr., *Neg. de Paix du Duc de Gramm. et de Lionne*, Paris, Cramoisy, 1658, 6)¹.

B. — La phrase principale n'impose pas le subjonctif. Mais on veut maintenir dans la subordonnée la nuance éventuelle : *Je croirois bien que cela pourroit être* (*Menagiana*, II, 24).

2° Il n'y a point d'idée éventuelle dans la subordonnée.

A. — On trouve le subjonctif imparfait, pour exprimer une nuance de doute, d'irréalité : *Qui croiroit en effet qu'une telle entreprise Du fils d'Agamemnon méritât l'entremise ; Q'un peuple tout entier, tant de fois triomphant, N'eût daigné conspirer que la Mort d'un Enfant ?* (Rac., II, 49, *Andr.*, v. 177-180 ; il semble ici que *méritât* est appelé par cette pensée qu'il *ne méritait pas*, tandis que *eût daigné* signifie *n'aurait daigné*) ; *Je voudrais être assurée que vous fussiez aussi bien que moi, et que l'air de Provence ne vous dévorât point* (Sév., VIII, 254-255).

B. — Au contraire la phrase conditionnelle n'exprime ni éventualité ni doute, il s'agit d'un fait qui peut se réaliser ; le présent du subjonctif est commun : *Je voudrais que vous puissiez avoir Corbinelli* (Sév., VI, 441). Si l'on soupçonne ici une faute d'orthographe, qu'on compare : *je serois bien aise que M^{me} de Richelieu voie la froi-*

1. Cf. *Il auroit souhaité que Mentor l'eût arraché malgré lui de l'île* (Fénelon, *Téléme.*, VI^e liv., 260) ; *Dans le temps que je demeurois à Paris... j'étois toujours dans une agréable compagnie qui auroit bien désiré que je ne l'eusse point quittée ; cependant j'allois ordinairement chez ma bonne amie* (M^{me} de Maint., *Lett.*, I, 21).

deur et l'indifférence de M^{me} de Montespan sur tout ce qui regarde mes affaires (M^{me} de Maint., Lett., I, 43); il serait bon que vous les visitiez toujours, toutes les fois que vous passerez (Colb., Lett., 2 juillet 1681, Manuscrit, Amiens, n° 508, t. II, pièce 276)¹; j'appris que M^{me} de La Leigne, se trouvant seule dans sa maison... avoit dit à toutes les personnes qui y étoient cachées qu'elle souhaiteroit qu'ils puissent trouver retraite ailleurs (Migault, Journ., 147); je serois bien aise que toy et tes autres frères vous en souveniez, et en soyez reconnoissans avec moy tous les jours de votre vie (Id., Ib., 44).

Cette admirable syntaxe, si souple et si sensible, est cependant, il faut le dire, troublée dans sa régularité :

a. D'abord il se peut qu'un infinitif interposé agisse ou n'agisse pas.

b. D'autre part l'idée de temps n'est pas sans intervenir. S'il s'agit évidemment d'une chose présente, future, permanente, cette idée influe. Ainsi on dit à Madame de Maintenon que *la volonté de Dieu est...*; elle répond : *Je ne saurois comprendre que la volonté de Dieu soit que je souffre de M^{me} de Montespan* (Lett., I, 48). *Fût* serait contresens.

c. En outre, il y a des formules, — nous venons d'en voir une : *je ne saurois*, — qui présentent la forme du conditionnel, mais n'ont rien de conditionnel². Tel *on diroit*, synonyme de *il semble*. On les trouve suivies du subjonctif présent : *On diroit... Que ce démon brouillon dont il est possédé se plaise à me braver, et me l'aille conduire* (Mol., I, 218, Et., v. 1693-1695), ou, si le sens l'exige, d'un conditionnel : *l'on diroit à vous entendre parler, qu'on vous auroit fait quelque grande injure* (Parn. ref., 21)³.

LES ATTRACTIONS. — Il se fait fréquemment des attractions. On a abusé de ce mot pour expliquer des phrases où les modes se justifient par le sens; il y en a réellement, et de fréquentes. Un conditionnel en entraîne un autre : *Une autre que moy vous diroit que sa mere auroit fait cela, ... et que sans amour elle auroit esté engagée à vous* (Subl., La Folle Quer., act. III, sc. 4, 79); *je croirois que l'on auroit converti en Relations Historiques les Déclamations* (Bayle, Dict., art. Tanaquil, note B); *j'aurois assez d'adresse pour faire accroire à votre père que ce seroit une personne riche, ... qu'elle*

1. Voici, avec le même tour, l'imparfait : *J'ai lu sa lettre avec le plus grand plaisir du monde; je serois bien aise qu'il m'en écrivit une que je pusse montrer* (M^{me} de Maint., Lett., I, 44). L'idée est : *s'il m'en écrivait*.

2. De même : *vous ne sauriez inventer d'excuse qu'il ne me soit facile de convaincre de fausseté* (Mol., VI, 580, G. Dand., act. III, sc. 6).

3. *On diroit à ton action que ce seroit un Archer du Prevost qui l'auroit demandé* (Palaprat, Le Muet, act. I, sc. 2, 7).

seroit éperdument amoureuse de lui, et souhaiteroit de se voir sa femme (Mol., VII, 158, *Av.*, act. IV, sc. 1)¹.

Malgré tout, c'est là un tour fort limité. Il ne s'emploie guère que pour des faits dont on révoque en doute l'existence. Le second conditionnel est une forme de l'affirmation atténuée. Jamais on ne trouve : *je voudrais qu'il iroit*.

LES MODES DANS LES DIVERSES PROPOSITIONS

PROPOSITIONS OBJECTIVES POSITIVES. — LE VERBE PRINCIPAL SIGNIFIE CROIRE, PENSER. — On a vu au tome III (566) que, dans une phrase positive, *croire* se faisait suivre en certains cas d'un verbe au subjonctif. Th. Corneille n'est plus de cet avis : « Le verbe *croire* sans négative, demande l'indicatif : *Je croi que tu ne peux m'accuser* ». Toutefois il ajoute des restrictions bizarres : a) Dans la seconde et la troisième personne il gouverne indifféremment l'indicatif ou le subjonctif, et l'on dit également bien : *tu crois, il croit que je suis, ou sois de ses amis*. b) « C'est la mesme chose dans l'imparfait, *je croyois qu'il étoit de tes amis ou qu'il fust*. c) Au prétérit, ainsi qu'à l'indéfini, il ne gouverne que l'indicatif ; *J'ai crû, je crûs qu'il estoit de tes amis* » (dans Vaug., II, 93). Une statistique serait ici nécessaire pour savoir si Th. Corneille suit un usage quelconque. Je crois plutôt voir dans ses contradictions une inintelligence d'une évolution en train de s'accomplir. Andry de Bois-Regard y va plus lourdement. Pour lui, derrière *croire*, il faut l'indicatif : *Il croyoit que c'estoit luy* (*Refl.*, 651). Là se termine, malgré quelques exemples contraires, une longue histoire. C'en est fait de la fine distinction que l'instinct avait créée entre la croyance à une chose exacte et l'autre. Le mode les distinguait, et les grammairiens de 1640 en avaient même fait une règle. Malheureusement Vaugelas l'oublia, la méconnut ou la rejeta. Une nuance cessait ainsi de se marquer.

Voici quelques-unes des dernières phrases où j'ai rencontré le subjonctif : *Il croit, peut-estre, que je sois mort* (Perrot d'Abl., *Apoph.*, 277) ; *Vous croyez qu'un amant vienne vous insulter ?* (Rac., II, 60, *Andr.*, v. 403) ; *le supplice où vous croyez que je puisse être condamné* (Mol., VII, 196, *Av.*, act. V, sc. 5) ; *je croyois que ce fût* (Id., VI, 268, *Le Sicil.*, sc. 12) ; *Ah ! Guzman, je croiois que tu m'eusses fourbé* (Th. Corn., *D. Bertr. de Cig.*, act. V, sc. 12) ; *elle fut toute preste à luy advouer son malheur, dont elle croyoit qu'il se fust desja*

1. *si les hommes étoient sages... il seroit établi qu'il y auroit de l'ignominie seulement à voir de tels spectacles* (La Bruy., I, 317, *De la Cour*).

apperceue (Fur., Rom. bourg., I, 74); *D'abord, je croyois que cet homme-là fût voleur* (Regn. et Dufresny, La Foire S'-Germ., act. II, sc. 4, Th. ital., VI, 212); *Quand j'ai cru qu'en ces lieux elle l'ait introduit* (Mol., II, 297, D. Garc., v. 1203); *Il a cru d'ailleurs que tenir Ecôle dans la maison d'un homme, ne soit autre chose qu'être Précepteur de son fils* (Bayle, Dict., art. Andronicus, note C).

Il faudrait ajouter aussi qu'on trouve le subjonctif imparfait ou plus-que-parfait après un conditionnel : *Et j'aurois après cru qu'on me l'eust dérobée* (Mol., I, 123, Et., v. 260); *Qui croiroit que le Livre dont il parle de la sorte fust un des plus utiles* (De la crit., 171).

Avec *penser* le subjonctif se conserve aussi, assez souvent. Le plus fréquemment l'idée d'incertitude est alors très nette : *nous pensions que les armes eussent porté la gloire de ce prince au plus haut point où elle pouvoit monter* (Rac., IV, 354, Disc. ac.); *Vous pensez qu'approuvant vos desseins odieux, Je vous laisse immoler votre fille à mes yeux ? Que ma foi, mon amour, mon honneur y consente ?* (Id., III, 218, Iph., v. 1343-1345); *on pensoit à Vitré que ce fût des bohêmes* (Sév., II, 287; cf. Pasc., Pens., éd. Molin., II, 12; Mol., IV, 36, Mar. forcé, sc. 4); *Quoi ! tu penses qu'Ismène ait si peu de constance !* (Bours., Ment. qui ne mentent point, act. I, sc. 9).

S'il y a lieu, on emploie le subjonctif du conditionnel : *Pensant qu'au moins le vin dût réparer le reste* (Boil., Sat., III, v. 70, éd. B. S. P., I, 100).

L'expression *ne pas douter* faisait difficulté. Elle équivalait à une affirmation. Cependant la forme est négative. D'autre part le *ne* qui précède le verbe subordonné n'est pas une négation véritable. Ces difficultés ont arrêté les grammairiens. A propos de la phrase : *On ne doute point qu'après la Sainte-Ecriture, il n'a paru aucun ouvrage*, Andry de Bois-Regard essaie d'une théorie : « Cet *il n'a paru*, est une double faute ; en effet le verbe *douter* veut toujours le subjonctif ; en second lieu la particule *ne* après *douter* se prend toujours dans un sens affirmatif ; or dans l'exemple qui est en question le sens est négatif. Il faudra donc tourner autrement et dire : *L'on ne doute point qu'après la Sainte-Ecriture cet ouvrage ne soit un des plus utiles* » (Suit., 241-242 ; cf. N. Bér., Nouv. Rem., 23).

On trouve le subjonctif : *l'on ne pouvoit douter que cette Compagnie n'eût pris l'équivoque et n'eût agi sur de faux principes* (Retz, VII, 55); *On ne doute point ici que Manheim ne se soit rendu* (Sév., VIII, 246-247); *il ne doutoit point qu'elle ne fût capable de l'épouser* (Princ. de Cl., 10); *Elle n'avoit pas mis en doute que M. de Nevers ne regardât le mariage de sa fille comme un avantage pour son fils* (Ib., 21); *Ne doutez pas que nous ne fassions ici tout ce qu'il faut*

pour vous mettre en repos (M^{me} de Maint., Lett., I, 64) ; *Ne doutez pas que la peine que vous avez de rendre compte à votre confesseur ne vienne de manque d'humilité* (Ead., Ib., II, 25).

Ajoutons-y, quand il y a lieu, des subjonctifs du conditionnel : *s'ils renaissent dans les temps où nous sommes,...* je ne doute point qu'ils ne suivissent presque tous le nostre (Fontenelle, Hist. Or., 85) ; *Ne doutez pas que je ne fusse ravie d'avoir l'honneur de vous voir* (M^{me} de Maint., Lett., I, 79).

On rencontre cependant l'indicatif : *Et je ne doute pas que tu vois aisément Que qui n'est plus ton pere, est enfin ton Amant* (Bours., Le Mort vivant, act. I, sc. 2) ; *Comme il n'a pu douter que ce religieux ne me cèleroit pas la confiance qu'il lui a faite, je suis persuadé qu'il a bien voulu que je la susse* (Retz, VII, .39) ; *Vous ne pouvez donc douter que c'est Dieu qui vous y a mis* (M^{me} de Maint., Lett., II, 13) ; *car je ne doute point qu'il ne réponde hardiment à ceux qui luy demanderont pourquoy il compose* (Mercure reprouvé, 47-48).

L'AFFIRMATION EST ATTÉNUÉE. IL Y A DOUTE. — Avec les expressions qui ne marquent même plus la croyance, mais une simple probabilité, le subjonctif allait-il pouvoir se conserver ou s'imposer, tout au moins dans les cas où l'idée de doute prévaut nettement sur l'idée de probabilité ? Il ne semble pas que personne se soit posé la question avec quelque netteté. On fit des règles, mais contradictoires, et sans rapport véritable avec le caractère et le sens de l'affirmation.

Après *il semble*, Vaugelas et d'Ablancourt étaient pour l'indicatif, mais non Ménage (O., I, 180). A. de Bois-Regard pense de même qu'il faut le subjonctif (Refl., 652). Le P. Bouhours en demeure d'accord (Suit., 413).

C'était l'usage : *il semble qu'en ces rencontres nous ayons mieux aimé les combattre chez nous (les Papes)* (Retz, VII, 8) ; *Il sembloit qu'elle souffrit sans peine l'attachement du Roi pour la duchesse de Valentinois* (Princ. de Cl., 2) ; *Elle les recevoit avec une modestie si noble, qu'il ne sembloit pas qu'elle les entendit* (Ib., 15) ; *encore qu'il semble que les novateurs aient voulu retenir les esprits en les renfermant dans les limites de l'Écriture sainte* (Boss., Or. fun. Henr. de Fr., éd. Leb., V, 534) ; *il semble que vous portiez le deuil des malades* (Palaprat, Le Grand., act. II, sc. 11, 73).

Mais les mêmes autorités estiment qu'après *on diroit* au contraire, l'usage veut l'indicatif (A. de B., Refl., 651) ; Bouhours, censuré à ce sujet, reconnaît qu'il a été bien repris (Suit., 412-413)¹.

1. Cf. « Pour bien parler on ne dit pas, *on diroit qu'il ait dérobé*, mais *qu'il a dérobé*,

Molière et Boileau avaient cependant employé le subjonctif : *On diroit... Que ce démon brouillon dont il est possédé Se plaise à me braver, et me l'aille conduire Partout où sa présence est capable de nuire* (Mol., I, 218, *Et.*, v. 1693-1696); *On diroit que le ciel, qui se fond tout en eau, Veuille inonder ces lieux d'un déluge nouveau* (Boil., *Sat.*, VI, v. 73-74, éd. B. S. P., I, 146).

On rencontre ailleurs une foule d'exemples semblables : *il s'en trouve aussi de si malheureux, qu'on diroit qu'ils soient iettez comme par force dans le monde, où qu'ils ne soient faicts que pour servir d'objets de risée aux autres hommes* (Faret, *L'hon. hom.*, 15); *De nobles, comme moi, d'une fabrique neuve Le nombre croît si fort qu'on diroit qu'il en pleuve* (Bours., *Mots à la m.*, sc. 3); *l'on diroit que ce soit un taux sur les sacrements, qui semblent par là être appréciés* (La Bruy., II, 173, *De quelq. us.*); *On diroit que le Livre des Decrets divins ait esté ouvert à ce Prophete (Zacharie), et qu'il y ait leü toute l'Histoire du Peuple de Dieu* (Boss., *Hist. Univ.*, 239)¹.

Avec *il me semble*, il n'y a plus de doute, on met l'indicatif (Mén., *O.*, I, 180) : *Il me semble que cette femme est belle*². C'est l'indicatif qu'on trouve partout : *il me semble qu'il est mieux de dire* (Th. Corn., dans Vaug., II, 94); *il me sembloit que je manquerois à... l'honneur et à la réputation du Saint-Siège* (Retz, VII, 52); *il me semble que la bienséance ne permet pas que j'en fasse davantage* (*Princ. de Cl.*, 28); *Il me semble que je vous voy rire sous cape, et que je vous entends malicieusement dire en vous-même* (Bours., *Lett. nouv.*, I, 299)³.

Je ne trouve point de décisions expresses concernant le mode à employer derrière *il est possible, il se peut que*. L'indicatif se rencontre encore : *Il se peut faire que celui qui m'a conté cette aventure, et qui y étoit présent, n'a pas retenu exactement* (Rac., IV, 336, *Lett.*; voir note 1); *il se peut aussy bien faire que ceste vie n'est elle mesme qu'un songe* (Pasc., *Pens.*, éd. Molin., I, 162); *possible que le Conseil de sa Majesté y trouvera quelque difficulté* (Retz, VII,

ou qu'il auroit dérobé. Il faut parler correct en vers aussi bien qu'en prose; mais il n'a peu mettre qu'il a à cause de ce qui suit, à *Venus et il a cru qu'on souffriroit ait* » (*Def. Po. Her.*, 100).

1. Cf. *Vous diriez que le seul talent pour être Prédicateur, soit d'avoir les poulmons vigoureux* (*Dial. sur les Plaisirs*, 19); *son ame s'épanche dans les célestes cantiques; et vous diriez qu'il soit devenu un autre David par l'application qu'il se fait à lay-mesme de ses divins Pseaumes* (Boss., *Rec. Or. fun.*, Le Tellier, 448).

2. On trouvait encore des subjonctifs dans le *Secrétaire de la Cour* : *Il me semble que je ne sois ney au mōde que pour vous importuner* (18).

3. *Il me semble qu'il suffit... d'avoir un bon cœur* (M^{me} de Maint., *Lett.*, I, 23); *je quittois une maison de Paris où j'étois fort aimée, et où il me semble que j'aurais eu plus de plaisir* (Ead., *Ib.*, I, 22); *il me semble que je dois partager votre douleur aussi bien que vous partagez la mienne* (Ead., *Ib.*, I, 14).

9); *il se pourroit faire que les derniers siècles ont de l'avantage en ces sortes de choses* (Perrault, *Rec.*, 302; cf. *Subl.*, *La Folle Quer.*, act. II, sc. 5, 56).

Avec *est-il possible*, l'indicatif est commun : *Est-il possible que j'aurai toujours du dessous avec elle* (Mol., VI, 565, *G. Dand.*, act. II, sc. 8); *Est-il possible que vous serez toujours embéguiné de vos apothicaires et de vos médecins* (Id., IX, 395, *Mal. imag.*, act. III, sc. 3). Mais n'a-t-on pas affaire ici à la locution toute faite : *est-il possible*, qui n'implique aucune idée de doute, et marque seulement l'étonnement? Autrement, il y aurait double difficulté à expliquer l'emploi de l'indicatif après une semblable locution, et dans une phrase interrogative.

INTERROGATION INDIRECTE. — Dans les phrases de ce genre, l'indicatif prévaut peu à peu. Cependant on trouve encore des subjonctifs : *je ne puis jamais comprendre comme... je puisse... vous laisser sept ou huit mois sans vous dire un mot* (Sév., VII, 521)¹.

On trouve aussi naturellement le subjonctif du conditionnel : *ces juges leur représentèrent qu'ils ne voyoient pas pourquoi ceux (les charmes) de l'Éloquence dussent être exclus* (La Font., VIII, 265, *Song. de V.*).

PHRASES OBJECTIVES DE SENTIMENT. — Il est visible que la conception objective du fait, que l'ancien français traduisait par l'indicatif, va céder complètement la place à la conception subjective, qui présente l'objet comme dépendant du sentiment de la personne qui parle, et marque ce rapport par le subjonctif. Nous avons vu commencer ce mouvement (t. III, 566); il s'achève².

VERBES MARQUANT ÉTONNEMENT, ADMIRATION. — Andry de Bois-Regard reproche au P. Bouhours d'avoir dit : *Il y a lieu de s'étonner que les Seigneurs ne parurent point* (*Refl.*, 648). Et le P. Bouhours, dans la *Suite de ses Remarques*, accepte le reproche. On ne met l'indicatif qu'après *s'étonner de ce que* (414)³.

1. Cf. Haase, § 74 et suiv.

2. Il y a lieu d'écarter les exemples où la phrase commence par la complétive : *Qu'un Pere vous ait aimé, je ne m'en étonne pas;... mais qu'un Pere... vous ait témoigné cette confiance jusqu'au dernier soupir... c'est le plus beau témoignage que vostre vertu pouvoit remporter* (Boss., *Rec. Or. fun.*, Condé, 542-543).

3. Cf. *Je fus étonné, que deux jours après, il me montra toute l'affaire exécutée* (Mol., III, 158, *Ec. des Fem.*, Préf.); *Je fus tout étonné que Gourville l'envoya quérir hier* (Sév., II, 172; y a-t-il simplement ici une de ces fautes que nous avons vues plus haut?). Dans : *il seroit fort surpris... que je ne lui ai parlé de rien* (Rac., VII, 161, *Lett.*), avons-nous affaire encore à une simple faute d'orthographe? En tout cas voici des exemples non douteux : *c'est une chose étrange, qu'il n'y a rien dans la nature qui* (Pasc., *Pens.*, éd. Molin., I, 145); *N'admirez-vous pas que Dieu m'a ôté cet amusement?* (Sév., 413, L.).

elle fut toute étonnée que les nymphes lui amenèrent ses sœurs (La Font., VIII, 88, *Psy.*); on étoit tout étonné que c'étoit M. de Turenne (S^t-Sim., XVII, 358); Il fut bien étonné qu'ils lui répondirent tranquillement qu'il avoit mangé son poulet (Id., *Extr.*, II, 375).

Mais les subjonctifs abondent : il y a une chose qui m'étonne dans l'astrologie : comment des gens qui savent tous les secrets des Dieux... aient besoin de faire leur cour et de demander quelque chose (Mol., VII, 396-397, *Am. magn.*, act. I, sc. 2); Je m'étonne, qu'il ne sache pas, qu'on se sert de ce mot à la cour (*De la crit.*, 93).

Avec de ce que, l'indicatif est normal : Je ne m'estonne pas de ce que vos grands Ouvriers font tomber des perles liquides de ses doigts de Rose (Petit, *Dial. sat. et mor.*, 56).

VERBES MARQUANT CHAGRIN, REGRET. — ce m'est une honte sensible qu'à mes yeux,... il a recherché une autre que moi (Mol., IV, 212, *Princ. d'El.*, act. V, sc. 2); Nous nous sommes plaints que la mort ennemie des fruits que nous promettait la princesse, les a ravagés dans la fleur (Boss., *Or. fun. Henr. d'Angl.*, éd. Rébell., 180-181).

VERBES MARQUANT CONTENTEMENT, SATISFACTION. — On trouve des indicatifs : mais je trouve plaisant que c'est vous qui avez fait cette compagnie (Sév., VIII, 254).

En particulier, avec les expressions *il suffit, c'est assez*, ce mode est commun : Il suffit que l'on est contente du détour Dont s'est adroitement avisé votre amour (Mol., IX, 78, *Fem. Sav.*, v. 313-314); pour comprendre ce qu'elle est, il me suffit que vous l'aimez (Id., VII, 60, *Av.*, act. I, sc. 2); Il suffit que si je lui ai prêté de l'argent, il me le rendra bien (Id., VIII, 109, *Bourg. Gentilh.*, act. III, sc. 3); C'est bien assez pour moi qu'il m'a désabusé (Id., I, 177, *Et.*, v. 1077); C'est assez que vous serez assuré de ma fidélité (Id., IV, 28, *Mar. forcé*, sc. 2); c'est assez que j'ay leu Clelie avec la Vicomtesse et que je sçay l'Andromaque sur le bout du doigt (Subl., *La Folle Quer.*, act. I, sc. 5, 37).

Toutefois c'est là un des cas où il ne faut pas se fier aux travaux faits jusqu'ici. L'indicatif étonnait, on l'a noté, le subjonctif est beaucoup plus fréquent : J'ai bien de l'impatience d'apprendre que vous fassiez votre voyage heureusement (M^{me} de Maint., *Lett.*, I, 87).

Racine, entraîné par ce mouvement, est allé jusqu'à employer le subjonctif après *j'aime à voir*, vraisemblablement considéré par lui comme une locution équivalente à *je suis contente* : J'aime à voir que du moins vous vous rendiez justice, Et que voulant bien rompre un nœud si solennel, Vous vous abandonniez au crime en criminel (II,

106, *Andr.*, v. 1310-1312); cf. *c'étoit pour moi un plaisir de voir que cette même voix qui ébranloit les voûtes de l'Eglise, laissât les cœurs immobiles et glacez* (*Dial. sur les Plaisirs*, 16).

VERBES MARQUANT UNE CRAINTE. — (Cf. t. III, 570). Ce sont peut-être ceux qu'on trouve encore le plus communément suivis de l'indicatif. Et cependant rien de plus douteux qu'un fait qu'on craint, qui est futur et incertain. Or l'indicatif est encore commun autour de 1660 : *Vous le traitez fort mal, et j'ai de justes craintes Que Lisipe, au retour, vous en fera des plaintes* (*Quin., L'Am. indisc.*, act. III, sc. 7). Balzac l'ayant employé presque régulièrement avec *j'ai peur* faisait-il autorité ? Ce n'est pas lui en tout cas qui peut influencer sur un écrivain comme Fénelon. Littré a recueilli des exemples : *je crains bien que tous ces petits sophistes grecs achèveront de corrompre les mœurs romaines* (*Dial. d. morts*, 37 ; voir au mot *craindre*, Rem. 2). Tous les auteurs en fournissent : *Mais, Monsieur, j'ay bien peur que vous aurez sujet de vous repentir de vostre impatience* (*Le Pays, Am., am. et amour.*, 1, 2^e Préf.).

Toutefois, on trouve dans La Rochefoucauld des corrections significatives : *craignant qu'il les opprimerait* est changé en : *qu'il ne les opprimât* (*Lex.*, Préf., xxxii). Le subjonctif devient très usuel : *Mais j'eus peur que l'eau me jettât sur les bords aussi bien que luy, et que je fusse recueilly par quelques Nymphes pitoyables qui malgré moy me sauvassent la vie* (*Le Pays, Am., am. et amour.*, 13); *il craignoit que l'orgueil de M^{me} de Chartres ne fût blessé de donner sa fille à un homme qui n'étoit pas l'aîné de sa maison* (*Princ. de Cl.*, 16-17); *Je crains bien que M. de Caumont n'ait point de réponse de M. de Créquy* (*M^{me} de Maint.*, *Lett.*, I, 74).

S'il y a lieu, on emploie le subjonctif du conditionnel : *je ne veux point vous faire le portrait, de peur que la foiblesse de ma peinture vous donnât une idée indigne d'elle* (*Le Pays, Am., am. et amour.*, 84); *Ils viennent de brûler quatre moulins... de peur qu'ils n'eussent favorisé nos approches* (*Bussy-Rab.*, *Mem.*, 510-511); *ils craignent qu'un peu de licence d'expressions ne confirmât les bruits qui courent* (*Bayle, Dict.*, art. *Vayer*, note D).

PHRASES OBJECTIVES DE VOLONTÉ. — La syntaxe est faite, le subjonctif est de règle : *Je ne veux pas qu'elle me croie sa dupe* (*M^{me} de Maint.*, *Lett.*, I, 93); *Il veut que ces Messieurs n'en aient pas moins reconnu les deffauts, et que ce soit seulement pour donner courage à un jeune authour* (*Subl., La Folle Quer.*, act. II, sc. 9, 61); *lorsqu'il empêcha qu'on ne le jouât* (*Menagiana*, I, 43); *Il y a deux fortes raisons qui ont établi qu'il soit défendu à l'homme de*

soutenir ces deux personnages tout à la fois (Bayle, *Dict.*, art. Pellisson, note E).

S'il y a lieu, on met le subjonctif du conditionnel : *Saint Estienne a trop aimé les épines pendant sa vie pour souffrir qu'il y eût des fleurs à sa mort* (Bours., *Lett. nouv.*, I, 98).

Le verbe *ordonner* est à part. Comme dans le style administratif il se conserve avec un futur, on le retrouve ailleurs : *Vous avez ordonné que les Mattres de vôtre Ecole suivroient vôtre Méthode* (Irson, *Grammaire*, Préf. A. Santeul, âiiiij).

C'est aussi le sens qui amène quelquefois à employer l'indicatif : *J'allais au devant de vos pas, Voir qui peut empêcher que vous ne venez pas* (Regn., *Ménech.*, act. II, sc. 3 ; l'indicatif est là comme la négation complète, pour marquer que le fait ne se produit pas).

Nous disons, dans le même sens que jadis, et probablement avec la même intonation : *Ça n'empêche pas qu'il y va tous les jours*, etc. On cite des exemples analogues avec *permettre* : *Le Ciel permet qu'un saule se trouva* (La Font., I, 115, v. 5). Cf. mon livre, *La Pensée et la Langue*, 559¹.

PROPOSITIONS FINALES ET CONSÉCUTIVES. — Depuis longtemps, le subjonctif était de règle dans les finales. On le trouve même quelquefois là où l'idée de finalité n'est pas nette, tant s'en faut : *elle ne craignit point de donner sa fille à un mari qu'elle ne pût aimer* (*Princ. de Cl.*, 27).

Cependant il y a des phrases où, à première vue, il semblerait devoir être employé, et ne l'est pas. Le but qu'on se propose est énoncé comme un fait qui se produira certainement, c'est sur cette idée-là que porte l'affirmation, l'indicatif reparait : *Pour être en pleine liberté, j'ai fait en sorte que ma femme ira dîner chez ma sœur, où elle passera toute l'après-dnée* (Mol., VIII, 123-124, *Bourg. Gentilh.*, act. III, sc. 6). C'est une sorte de consécutive.

Derrière un adjectif accompagné de *assez*, *si*, que la phrase soit négative ou non, le subjonctif est d'usage général.

Au besoin, on met le subjonctif du conditionnel : *vous avez assez*

1. *Dieu permettra peut-être que l'union se rétablira* (Boss., *Char. frat.*, 2^e p., éd. Leb., III, 186) ; *Dieu a permis que Madame la Dauphine... s'est transportée d'une telle colère* (Sév., VII, 493) ; *Dieu a permis que le Roi le plus magnifique qui ait jamais été vous a bâti une maison* (M^{me} de Maint., *Lett.*, I, 237). Cf. *Dieu a permis qu'on ait pris des précautions* (Id., *Ib.*, 238).

Mais c'est ici qu'il y a lieu de se souvenir des recommandations faites au début de ce chapitre. Sommes-nous ici en présence d'une vraie proposition principale ? Dans les idées et les croyances du temps, une formule comme *Dieu a permis que* n'a souvent d'autre sens que l'adverbe : *par bonheur, par malheur*. Cf. aujourd'hui : *le malheur a voulu que la fenêtre était mal fermée*.

de chagrins, et vous prenez assez de part aux miens pour que je ne dusse point vous les montrer (M^{me} de Maint., Lett., I, 82); Si elle (M^{me} d'Aubigné) est assez sage, et votre maison assez réglée pour que l'on pût faire la prière tous les soirs en public, comptez que l'on doit cet exemple à ses domestiques (Ead., Ib., I, 94); il doit savoir, que l'autorité de quelques femmes... n'y est pas si bien reconnue, qu'on osât y employer cette epithete (De la crit., 109-110).

PROPOSITIONS CAUSALES. — Le moyen français avait un tour pour opposer à la cause qu'on accepte la cause qu'on écarte. La première était présentée à l'indicatif, et la seconde au subjonctif. Le xvii^e siècle connaît encore cette syntaxe ; je l'ai noté déjà (cf. t. III, 575)¹.

Il faut bien prendre garde qu'on peut écarter un fait B allégué comme cause ou motif d'un fait A, pour deux raisons : ou bien on conteste la réalité du fait B, ou on la reconnaît, mais en refusant de considérer B comme cause de A. La langue moderne marque excellemment cette différence :

1^o Cet homme a pardonné à son insulteur. Ce n'est pas que l'injure fût facile à oublier... (L'injure n'était pas facile à oublier).

2^o Cet homme a pardonné à son insulteur. Ce n'est pas parce que des amis communs sont intervenus, c'est parce qu'il a jugé cette conduite digne de son caractère (Les amis sont intervenus, mais là n'est pas la cause qui l'a déterminé). Avec des propositions commençant par *non que*, on nie toujours le fait allégué. On met toujours le subjonctif ; il indique que le fait n'est pas réel : *Non que si jusque-là j'avois pu vous complaire, Je n'eusse pris plaisir, Madame, à vous céder* (Rac., II, 315, *Brit.*, v. 1236-1237 ; *eusse* est un subjonctif du conditionnel).

Malgré l'apparence, il en est de même avec *ce n'est pas que*. Chaque fois qu'on nie le fait allégué comme cause, le subjonctif s'emploie tout naturellement : *Ce n'est pas que cette beauté lui donât de l'ombrage* (*Princ. de Cl.*, 16) ; *Ce n'est pas qu'en critiquant l'Andromaque, je me sois imaginé faire une chose qui deût m'obliger à me cacher* (*Subl., La Folle Quer.*, Préf., 8) ; *Ce n'est pas que la France ait manqué à la fille de Henri le Grand* (*Boss., Or. fun., Henr. de Fr.*, éd. Leb., V, 545 ; cf. *Rac.*, II, 368, *Bérén.*, Préf.) ; *Ce n'est pas que le bûcheron ne fût peut-être encore plus*

1. A l'exemple de Pascal cité là, on peut comparer la phrase suivante de d'Ablancourt : *Et véritablement on sait bien que le Législateur ne l'a pas fait par ménage, ni parce qu'il n'eust pas de quoy les nourrir ; mais pour leur éveiller l'esprit* (*Apopht.*, 240). *Eust* est au subjonctif du conditionnel.

fâché que sa femme, mais c'est qu'elle lui rompoit la tête (Perrault, *Contes*, 144).

Mais il faut prendre garde à certaines phrases où la subordination n'est qu'apparente. *Ce n'est pas que* ne nie nullement le fait allégué, il ne nie pas non plus que ce fait soit la cause d'un autre. C'est une simple formule, équivalente à *malgré cela, tout de même*. Les éditeurs se sont trouvés embarrassés par la phrase suivante : *il leur fait verser à boire par un héraut.... Ce n'est pas qu'il y admet encore d'autres valets* (Rac., VI, 60, *Rem. s. l'Od.*). On peut la rapprocher de la suivante : *Si le titre ne vous plaît, changez-le : ce n'est pas qu'il m'a paru le plus convenable* (Rac., VI, 455, *Lett.*). Cette phrase signifie simplement : *pourtant il m'a paru le plus convenable*. Le sens est certain. Comparez dans La Bruyère : *Ce n'est pas qu'il faut quelquefois pardonner à celui qui, avec un grand cortège, un habit riche et un magnifique équipage, s'en croit plus de naissance et plus d'esprit* (I, 160, *Du mér. pers.*)¹.

PROPOSITIONS MARQUANT OPPOSITION. — Ménage rompt sciemment avec l'ancienne syntaxe : « Nos Anciens ont fait souvent régir l'indicatif à ces particules *Quoy que, bien que, encor que*, à l'imitation des Latins. Aujourd'hui elles ne régissent que le subjonctif... Toutefois voici une phrase de d'Ablancourt, qui n'est pas « sans grâce », parce qu'il y a quelques mots entre la conjonction et le verbe : *Quoyqu'à dire le vray, je ne suis guere en estat de le faire* » (O., I, 183). En réalité le sens est autre ; *quoique*, ainsi séparé, ne subordonne pas. Th. Corneille avertit ceux qui écrivent : *quoiqu'il trouva*, au lieu de : *trouvast* (dans Vaug., II, 94). L'Académie pose aussi en principe que *bien que, quoi que* « gouvernent le subjonctif » (Ib., 248)².

Voici des exemples de l'indicatif : *encore qu'on ne vit jamais plus de caresses* (Boss., *Char. frat.*, 1^{er} p., éd. Leb., V, 91); *La mienne, quoique aux yeux elle n'est pas si forte* (Mol., III, 251, *Ec. des Fem.*, v. 1345); *je vous écris... afin que vous connaissiez combien de maux et quelles misères nous avons ici endurées, quoique ceux qui y ont eu plus de part que moi peuvent aussi les connoître plus parfaitement* (Rac., V, 596, *Trad.*); *La Reine, ... auroit bien voulu lui faire plaisir dans cette occasion, quoiqu'elle ne le disoit pas ouvertement* (M^{lle} de

1. A rapprocher les comparatives : *on les sent plustost qu'on ne les voie* (Pasc., *Pens.*, éd. Molin., II, 445). Le fait est écarté comme faux.

Peut-être n'y a-t-il qu'une simple faute dans : *Ce n'est pas que je le crois* (Bussy-Rab., *Corr.*, IV, 31, M^{me} de Scudéry à Bussy).

2. Cependant Chifflet avait cité : *Encore que j'en devois mourir, je ne ferai pas une si mauvaise action* (104).

Montp., *Mém.*, 347); *quoy-qu'il n'y auroit rien de fort surprenant, quand il se trouveroit quelque incertitude dans les dates de ces Princes* (Boss., *Hist. Univ.*, 238).

Ceci s'est conservé dans la langue populaire. Ainsi que je l'ai observé plus haut, *quoique* a alors le sens de *cependant* : *je le crois, quoiqu'il m'est arrivé de n'obtenir aucun résultat.*

Mais on trouve le plus souvent le subjonctif : *Aussi quoique sur toi j'eusse assez de pouvoir Pour te casser la tete* (Bours., *Mort vivant*, act. I, sc. 2); *Quoyqu'il paroisse par ce recit que le Prestre n'eust envoyé à son penitent...* (Boss., *Tr. de la Com.*, 13); *mais, quoique j'insistasse qu'il lui nommât les personnes, et que je lui répondois du secret, je n'en pus tirer parole* (S^t-Sim., *Extr.*, II, 280); *quoique les raisons lui en fussent cachées, les difficultés n'en furent guère moindres* (Princ. de Cl., 8); *quoiqu'elle fût dans une extrême jeunesse, l'on avoit déjà proposé plusieurs mariages* (*Ib.*, 12); *Quoi-que vous ayiez fait pour vous declarer mon ennemi* (Bours., *Lett. nouv.*, I, 146); *quoique vous fassiez pour vous flater, vous ne pouvez vous ôter de la pensée* (*Id.*, *Ib.*, 26)¹. S'il y a lieu, le subjonctif du conditionnel intervient : *il en jugeroit comme moi, quoique peut être il ne vous dit pas sa pensée* (*Le Gr. Alc. frustré*, 38); *Permettez-moi de m'expliquer avec vous librement, quoique je ne dusse que vous écouter* (M^{me} de Maint., *Lett.*, II, 13); *Voici encor quelques manieres de parler... quoique je ne voulusse pas peut-estre m'en servir* (*De la crit.*, 92); *bien que ma dette soit la première, et que... je dusse être préférée aux autres* (M^{me} de Maint., *Lett.*, I, 13).

Au lieu que s'emploie désormais le plus souvent avec l'indicatif, quand il s'agit d'un fait positif : *Cette nouvelle lui fit croire qu'elles devoient investir l'hôtel de Condé, au lieu qu'elles étoient seulement commandées pour faire payer les entrées aux portes de la Ville* (La Rochef., II, 265); *Au lieu que de Porus vous êtes la victime, Vous serez...* (Rac., I, 530, *Alex.*, v. 117; cf. *Id.*, VI, 141; IV, 624, etc.)²; *au lieu que les tasseaux d'une bibliothèque sont accommodés à la proportion des livres qu'on y destine, ceux-là le sont aux cercueils* (S^t-Sim., *Extr.*, II, 299).

En cas contraire, on met le subjonctif. Quand l'idée est celle d'un conditionnel, on voit apparaître ou bien le conditionnel, ou bien le subjonctif du conditionnel : *ainsi, au lieu que Croissy, qui lui devoit*

1. Cf. La Rochef., III, 73.

2. L'exemple qu'on cite de Pascal où figure un subjonctif, alors qu'il s'agit d'un fait positif, est d'une syntaxe peu commune : *au lieu que les peuples de Grece et d'Italie, de Lacedemone, d'Athenes, de Rome, et les autres qui sont venus si long-temps après, soyent peris il y a si longtemps, ceux-cy subsistent toujours* (*Pens.*, éd. Molin., I, 185).

porter cette dépêche, l'eût pu joindre à Angerville, ... il le trouva arrivé à Bourges (La Rochef., II, 299).

Quand des propositions de cette nature sont introduites par *tout que*, *quelque que*, Bouhours pose en règle que l'usage se contredit. « On met toujours l'indicatif après *tout*, toujours le subjonctif après *quelque* » (Suit., 288; cf. D., 176). Il n'a trouvé que quelques exemples contraires, dont un de Vaugelas, et il en cite toute une série de Bossuet, Perrault, Fléchier, etc., qui sont favorables à sa thèse. Elle est en effet conforme au nouvel usage¹. Il semble qu'avec *tout* on présente un fait qu'on reçoit comme vrai, avec *quelque* le fait peut bien être vrai, mais le degré n'est pas certain, et ainsi se conserve une idée de potentiel qui se traduit par le subjonctif: *Tout occupé qu'estoit le Roy à repousser les armes de presque toute l'Europe; L'Empereur, quelque grand Prince qu'il soit, est pourtant un homme comme nous* (Suit., 290-291). Mais il est impossible d'observer cette distinction dans tous les exemples.

PROPOSITIONS HYPOTHÉTIQUES. — Peut-on dire en général que le subjonctif perd encore du terrain? De toute façon, voici un cas où il cède au conditionnel. Corneille avait écrit: *Le mérite y fait tout, et tel plaît à mes yeux Que je négligerois près d'un qui valût mieux* (II, 137, *Suiv.*, v. 223, var. 3); *Mais je pourrois être assez vaine Pour dédaigner le nom de reine Que m'offriroit un roi qui n'en eût que le nom* (Id., VIII, 28, *Agés.*, v. 466-468). Dès 1660, dans le premier de ces textes, *valût* est corrigé en *vaudroit*. En 1662, dans le second, le subjonctif est aussi remplacé par le conditionnel.

SI ET LE CONDITIONNEL. — J'ai dit au tome III (578) que si se trouvait encore, au xvii^e siècle, construit avec le conditionnel. C'était là un tour très ancien, dont il ne devait rester désormais que ce qui s'en est conservé en langue moderne².

Il faut prendre bien garde en effet au sens et faire ici les distinc-

1. *Vous dites vray, mon Enfant, mais tout vostre Pere que je suis, je ne laisse pas de voir vos défauts* (Petit, *Dial. sat. et mor.*, 5); *leurs Bergeres, toutes cruelles et ingrattes qu'elles sont* (Perrault, *Rec.*, 31); *on se douta que le maréchal, tout audacieux qu'il étoit, ... sentiroit toute la différence* (St-Sim., *Extr.*, II, 338).

Les Heros ne disent guere de choses inutiles, quelque belles qu'elles puissent estre (Petit, *Dial. sat. et mor.*, 60); *Quelque expérience, Sire, quelque confiance que nous ayions* (Fléch., *Œuv. mêlées*, 56); *rien sur la Terre et dans le haut des Cieux, Quelque éloigné qu'il soit, n'est trop loin de nos yeux* (*Hist. po. de la G. entre les A. et les M.*, 6).

2. Je n'ai pas besoin de dire que dans certains cas il s'agit de futurs; il ne faut pas confondre: *la question pourroit être grande, si la trêve seroit pour un an ou pour trois mois* (Bussy-Rab., *Corr.*, IV, 18). Au reste on pourroit dire avec un conditionnel: *Je me demande si cela vaudrait mieux*. Le *si* interrogatif se construit sans difficulté avec un conditionnel.

tions nécessaires. Voici une phrase des *Cent nouvelles nouvelles* : *Ha ! belle seur, dist madame, quantesfoiz avez-vous oy prescher que mieulx vouldroit à une personne s'abandonner à la mort que commettre ung seul peché mortel ! Et vous savez que je ne puis ma mort fuyr n'esloignier sans faire et commettre peché mortel ! Et qui bien autant au cueur me touche, s'en ce faisant ma vie esloigneroie, ne viveroys-je pas deshonorée et à toujours mès reprochée* (I, 118). Le *si* n'a pas ici la valeur suppositive. La suite des idées est la suivante : *en admettant que, s'il est vrai que, au cas où je ferais cela, j'éloignerais ma vie, du moins, etc.* ; *j'éloignerais* est une phrase qui dit ce qui arriverait, si elle faisait cela : elle renferme donc non pas la condition, qui est contenue dans *en ce faisant*, mais l'idée de l'événement qui en suivrait la réalisation ; cette idée s'oppose ensuite à une autre qui vient derrière. D'où le *si*. Comparez en français moderne : *si mon travail me fatigue, j'ai du moins la satisfaction d'être utile*. Il n'est pas interdit d'employer le conditionnel, quand il s'agit d'éventualités : *si une autre solution me serait plus agréable, néanmoins j'accepterais celle-ci, faute de mieux*.

Au xvii^e siècle, ces conditionnels, que j'appellerai par brièveté des *conditionnels non suppositifs*, sont communs : *Que si tu ne saurois sans trop de répugnance Endurer tant d'oppression, Si tu ne peux ouïr sans indignation Ce que la calomnie à ton opprobre avance, Rends-toi maître du moins de tous ces mouvements* (Corn., VIII, 560, *Imit.*, v. 6181-6185) ; *Si ce crime autrement ne sauroit se remettre, Cassez : ceci vous dit encor pis que ma lettre* (Id., II, 243, *Pl. Roy.*, v. 377-378). Dans le premier exemple nous avons affaire au conditionnel *saurais*, à peu près équivalent à *peux*, comme le montre la suite. Il en est de même dans le second¹.

Le sens n'est pas le même, mais il s'agit encore d'un conditionnel de même nature dans le passage qu'on cite de *l'Etourdi* : *Cela pourroit-il être, Si lorsqu'il m'a pu voir il n'avoit que sept ans, Et si son précepteur même depuis ce temps Auroit peine à pouvoir connoître mon visage* (Mol., I, 199, v. 1400-1403). On sent très bien que *si* équivaut ici à *alors que, puisque*².

Il ne s'agit pas non plus d'une condition dans les exemples suivants, souvent cités : *Et moi, pour vous répondre, j'ai à vous dire*

1. On peut encore rapprocher cet autre passage de *l'Imitation* : *Que te sert de percer les plus secrets abîmes, Où se cache à nos sens l'immense Trinité, Si ton intérieur, manque d'humilité, Ne lui sauroit offrir d'agréables victimes ?* (Corn., VIII, 31, v. 21-24).

2. Cf. *Si un homme sans esprit, répondit Riquet à la Houppe, seroit bien reçu, comme vous venez de le dire, à vous reprocher votre manque de parole, pourquoi voulez-vous, madame, que je n'en use pas de même, dans une chose où il y va de tout le bonheur de ma vie ?* (Perrault, *Contes*, 138).

que les choses sont fort égales ; et que si vous auriez de la répugnance à me voir votre belle-mère, je n'en aurois pas moins sans doute à vous voir mon beau-fils (Mol., VII, 146, Av., act. III, sc. 7). L'explication est tout à fait semblable à celle que j'ai donnée du passage des *Cent nouvelles* : *vous auriez* est une principale opposée à une principale qui suit, et la condition est en réalité implicitement contenue dans le complément à *me voir votre belle-mère* : *au cas où je deviendrais votre belle-mère*. Le *si* sert à marquer la réciprocité des sentiments : *vous auriez de la répugnance, j'en aurois*. Il fait d'une de ces coordonnées une subordonnée : cela ne change rien.

Dans *Phèdre*, il en est autrement, quand elle s'écrie : *Si ta haine m'envie un supplice si doux, Ou si d'un sang trop vil ta main seroit trempée, Au défaut de ton bras prête-moi ton épée*. Donne (Rac., III, 344, v. 708-711). La condition n'est pas exprimée : *si ta main, en me frappant, serait trempée*. Le conditionnel exprime l'éventualité qui se produirait si une condition se réalisait.

On trouvait en effet en ancien français des conditionnels exprimant la condition après *si*¹. Il y en a encore au commencement du xvii^e siècle. List a cité trois exemples de *Voiture* ; il y en a deux qui sont très caractéristiques ; mais on sait combien l'édition suivie par List est peu sûre. *Si vous sauriez de quelle sorte tout le monde est déchaîné dans Paris à discourir de vous, je suis assuré que vous en auriez honte* (I, 439, dans List, 13 ; l'édition de 1654 porte *si vous sauriez*).

Oudin a commencé à déclarer ce tour barbare : « Les hauts allemands... disent ordinairement *si je serois*, dont on ne se sert qu'en phrase interrogative : *imaginez-vous si je serois, à scavoir si je voudrois* » (Gr., 205). Je ne connais que peu d'exemples, encore est-ce d'un conditionnel passé² : *C'est pour cela que les propheties ont un sens caché, le spirituel dont ce peuple estoit ennemy, sous le charnel dont il estoit amy. Si le sens spirituel eust esté decouvert, ils n'estoyent pas capables de l'aymer, et ne pouvants le porter, ils n'eussent pas eu le zele pour la conservation de leurs livres et de leurs ceremonies, et s'ils auroyent aymé ces promesses spirituelles et qu'ils les eussent conservées incorrompues jusqu'au Messie, leur tesmoignage n'eust pas eu de force, puisqu'ils en eussent esté amys* (Pasc., Pens., éd. Molin., I, 252). Rapprocher le texte de Racine³.

1. V. Klapperich, *Historische Entwicklung der syntaktischen Verhältnisse der Bedingungsätze im Altfranzösischen*, Diss. de Bonn, Altenburg, 1882, 27.

2. Il n'y a pas lieu de tenir compte des conditionnels après *comme si*, encore français : *Comme si elle n'aurait pas pu venir pour cette fête !* De même après d'autres formules : *Le diable m'emporte si j'aurais accepté*, etc.

3. J'ajouterai ici qu'on rencontre souvent des phrases comme celle-ci : *Oui, je roule*

La conjonction *moyennant que* continue aussi à se faire suivre du subjonctif : *je vous promets D'oublier tout, moyennant qu'elle vienne* (La Font., IV, 169, v. 156-157 et note 6).

QUAND ET LE CONDITIONNEL. — J'ai dit au tome III (578) qu'Oudin avait condamné l'emploi du futur dans une proposition commençant par *quand* au sens conditionnel. Mais le texte est obscur, et je ne suis pas sûr de l'avoir bien interprété. Il est certain qu'on rencontrait ce tour chez Malherbe. Il n'est pas net partout. Pourtant voici un exemple qui ne laisse pas de doute : *Rien ne sied mieux à la prud'homie que la franchise et la simplicité. Quand vous aurez à vivre beaucoup d'années, ménagez-les si bien que vous voudrez; vous n'avez du temps que ce qu'il vous en faut pour les choses nécessaires: je vous laisse à penser, en ayant si peu comme il vous en demeure, quelle apparence il y auroit de l'employer aux superflues* (II, 437). Il s'agit ici d'une hypothèse irréaliste, comme le montre le contexte.

Ailleurs Malherbe emploie le même tour pour exprimer une hypothèse potentielle dans le futur : *il se peut bien faire aussi qu'en un combat je tuerai un ami que je prendrai pour un ennemi, et ne frapperai point un qui sera du parti contraire, parce que je penserai qu'il soit du mien. Mais ce ne sont pas choses qui arrivent tous les jours; et quand cela sera, il n'y a point de ma faute* (II, 125). Le sens est : *si cela arrive, comme il se peut faire*.

C'est ce sens qu'on retrouve chez La Fontaine : *Quand je ferai, disoit-elle, ce tour, Qui l'ira dire? (IV, 259, v. 230-231); C'est bien le comble du désespoir que de n'oser se désespérer. Quand je le ferai néanmoins, quelle punition y a-t-il par delà la mort? (VIII, 144, Psyché)*.

Il me semble qu'on peut comprendre de même façon les vers de Bérénice : *Titus entre mes mains remet tout ce qu'il aime? Dois-je croire, grands Dieux! ce que je viens d'ouïr? Et quand je le croirai, dois-je m'en réjouir?* (Rac., II, 408, v. 776-778). Tous les contemporains ont compris qu'il ne fallait pas entendre : *et alors que je le croirai, dois-je m'en réjouir?* A partir de 1702, on a imprimé *croirois*, à tort. Le sens est : *et si j'arrivais à le croire*. Antiochus a peine à s'y décider, mais la phrase ne veut pas dire : *si j'arrivais, et je n'y arriverai pas*. Un instant après en effet, il est convaincu par Arsace.

Ce qui disparaît au xvii^e siècle, à proprement parler, il semble donc que ce soit le tour avec valeur de conditionnel irréal¹.

en ma tête un trait ingénieux. Dont je promettois bien un succès glorieux, Si je puis n'avoir plus cet obstacle à combattre: Bon, voyons si son feu se rend opiniâtre (Mol., I, 166, Et., v. 933-936), qui, même aujourd'hui, ne sont nullement irrégulières.

1. Aucune difficulté sur le tour inverse formé de *quand* suivi d'un conditionnel à la subordonnée et d'une principale au futur : *Et quand moi seul enfin il faudroit l'assiéger, Patrocle et moi, Seigneur, nous irons vous venger* (Rac., III, 164, Iph., v. 267-268).

PROPOSITIONS EXCEPTIVES. — Rien n'est changé aux propositions introduites par *sans que*. Dans certains cas, les premières peuvent toujours se construire avec le subjonctif, les secondes, avec l'indicatif. Alcide de St-Maurice semble exiger partout le subjonctif après *sans que* (122). Mais en réalité il ne pense qu'aux phrases comme : *Sortez sans qu'on vous voie*. Il oublie le tour tout classique encore : *Sans que mon bon génie au-devant m'a poussé, Déjà tout mon bonheur eût été renversé* (Mol., I, 133, *Et.*, v. 433-434); *ils vous auroient écrit tous deux, sans qu'ils sont accablés* (Sév., IX, 59); *Je sautai les degrés à moitié endormie et me serois cassé le cou sans qu'il me soutenoit* (M^{lle} de Montp., *Mém.*, 359); *Vous m'avez écrit la plus aimable lettre du monde; j'y aurois fait plus tôt réponse, sans que j'ai su que vous couriez par votre Provence* (Sév., II, 1). *Sans* signifie ici : *n'était donné le fait que*.

Toutefois c'est le subjonctif qui est le plus répandu : *Il te feroit porter Hortense sur le poing, sans que la belle en dit un seul mot, sans que ses Gardes en vissent rien* (Subl., *La Folle Quer.*, act. II, sc. 13, 72); *leur amitié s'étoit refroidie sans qu'ils eussent eu la force de s'éclaircir* (Princ. de Cl., 17); *ce qui a d'abord servi... sans que j'y pensasse le moins du monde* (M^{me} de Maint., *Lett.*, I, 32); cf. avec *que* : *votre sottie bête de femme, qui ne peut pas jouer que le roi d'Angleterre n'ait gagné une bataille* (Sév., VIII, 309).

Si ce n'est que, excepté que se rencontrent avec le subjonctif : *je compte... que vous viendrez dans l'appartement de ma maison que je vous ai destiné, excepté que vous ayez pour vous seule une autre maison toute trouvée* (Sév., V, 317, note 13); *Si ce n'est peut-être qu'on ait pris pour un bandeau de certains petits cristaux* (Perrault, *Rec.*, 45); c'est qu'ici il ne s'agit plus d'un fait réel, mais d'un fait supposé.

SUBORDONNÉE A UNE SUBORDONNÉE. — On a vu au tome III (571-572) que Vaugelas avait essayé de faire une règle de l'emploi des modes dans une proposition subordonnée à une deuxième, déjà elle-même subordonnée. Il y voulait le subjonctif. C'était une méprise, même si l'on ne considérait que les complétives. Th. Corneille opposa l'exemple suivant : *Il ne sçait pas qu'on dit dans la ville qu'il est un malhonnête homme*. L'Académie cite de son côté : *Vostre ami ne sçait pas qu'on dit par tout qu'il est l'Auteur de cette Satire* (dans Vaug., II, 95).

On peut faire la même observation, si la proposition discutée est une relative (cf. t. III, 574) : *il semble que je sois un sacrilege qui a volé le Tresor de Saint-Denis* (Fur., *Fact.*, I, 17); *il faut que vous ayez un dictionnaire de quolibets que vous avez appris par cœur* (Id.,

Rom. bourg., I, 107); Plutarque dit que quand, dans une grande assemblée, il se faisait soudain un grand silence, ... on disoit que Mercure y étoit entré, comme si l'on eust porté un tel respect à ce Dieu qu'on n'osoit rien prononcer en sa présence (*Mercuré reprouvé*, 19).

Mais on trouve le subjonctif dans les phrases auxquelles pensait Vaugelas : *Il n'y a point d'habile Peintre qui puisse croire qu'on devienne Peintre tout d'un coup* (Lamy, *Rhétor.*, Préf.). Toutefois il faut prendre garde. Voici deux phrases : *Il ne faut pas s'imaginer que les figures de Rhétorique soient seulement de certains tours que les Rheteurs aient inventez pour orner le discours* (Id., *Ib.*, 143); *Où a-t-on pris... qu'il n'y ait pas en Dieu une justice, dont celle qui reluit en nous ne soit qu'une étincelle ?* (Boss., *Or. fun. A. de Gonz.*, éd. Rébell., 340-341). Le subjonctif peut n'y être qu'un outil de subordination ; mais il peut être aussi vraiment modal, et s'expliquer par le doute qu'émet l'auteur sur la justesse de la pensée.

INCONSÉQUENCE DANS L'EMPLOI DES MODES. — Il arrivait dans l'ancienne syntaxe que, quand une proposition était suivie de deux subordonnées, le lien syntaxique se relâchait et que le second verbe ne se mettait pas au mode subjonctif : *Je trouve le moyen de me venger d'Orante, Quoique son changement me soit doux en effet, Et que c'est me venger d'un bien qu'elle me fait* (Rotrou, 290, *Dian.*, act. II, sc. 6).

On retrouve cette syntaxe chez les classiques : *je crains que cette vérité ne soit point encore entrée dans l'esprit de M. de Grignan... et que, comme il a toujours été, il ira toujours* (Sév., VIII, 418); *M^{me} de Chevreuse désiroit que M. le Prince de Conti épousât sa fille, qu'après la chute du Cardinal on mit M. de Châteauneuf dans la place de premier ministre, et que, cela étant, on donneroit à Monsieur le Prince le gouvernement de Guyenne* (La Rochef., II, 220).

Il est vrai qu'on trouve des exemples inverses, où le deuxième verbe seul est au subjonctif : *si déterminés, qu'on eût dit, ... qu'ils se nourrissent d'incommodités, et que la famine et la peste leur donnassent de nouvelles forces* (Boss., *Bont. et rig. de D.*, 1652, 2^e p., éd. Leb., I, 153); *l'on dit qu'il n'y a que celui qui commande en Provence qui n'en a point, et qui ait une belle et agréable place* (Sév., VIII, 441). Il serait exagéré de dire pour cela que la syntaxe des modes est plus libre ; les auteurs, moins accoutumés encore à suivre des règles, laissent passer plus facilement des négligences, voilà tout.

CHAPITRE XXVI

CONSTRUCTIONS DE L'INFINITIF

C'EST UNE BONNE CHOSE QUE, QUE DE, DE. — Après *c'est* suivi d'un attribut : *c'est une bonne chose*, on mettait souvent : a) ou bien *que* et l'infinitif (cf. tome III, 595) : *C'est souffrir doublement que souffrir en cachette, Ce sont larmes de sang que les larmes secrètes* (J. de Schel., *Tyr et Sid.*, 120, v. 33-34); *Et c'est n'estimer rien qu'estimer tout le monde* (Mol., V, 447, *Mis.*, v. 58); b) ou bien *que de* : *c'est parler exactement que de dire que le maréchal de Villeroy étoit le seul roi de Lyon* (S^t-Sim., *Extr.*, II, 180); c) ou bien *de* : *Et c'est une folie à nulle autre seconde De vouloir se mêler de corriger le monde* (Mol., V, 452, *Mis.*, v. 157-158).

On trouve dans le seul Molière des exemples des trois tours :

a) *Et d'un esprit méchant n'est-ce pas un effet Que feindre d'ignorer ce que vous m'avez fait ?* (Mol., III, 52, *Fâch.*, v. 229-230 ; cf. II, 250, *D. Garc.*, v. 289-290 ; *ib.*, 253, *Ib.*, v. 353 ; *ib.*, 287, *Ib.*, v. 1005 ; *ib.*, 368, *Ec. des Maris*, v. 157-158 ; III, 271, *Ec. des Fem.*, v. 1668-1669 ; IV, 498, *Tart.*, v. 1506 ; V, 484, *Mis.*, v. 641).

b) *C'est un grand talent que de ne pas dire tout ce qu'on pense* (*Refl. s. la poet. d'Arist.*, 35) ; *Il est vray que c'est le but que se propose la Poësie, que de plaire* (*Ib.*, 14-15).

c) *ç'auroit été une bonne affaire de pouvoir introduire ici un médecin* (Mol., IX, 392, *Mal. imag.*, act. III, sc. 2 ; cf. II, 289, *D. Garc.*, v. 1054-1055 ; *ib.*, 389, *Ec. des Maris*, v. 418-419 ; *ib.*, 428, *Ib.*, v. 1011 ; III, 166, *Ec. des Fem.*, v. 101-102 ; IX, 133, *Fem. Sav.*, v. 857-858 ; *ib.*, 153, *Ib.*, v. 1061-1062). Cf. *il assure de bonne foy... que c'est une chose surprenante d'entendre parler du succès qu'il a eu* (*Mercuré reprouvé*, 89).

C'EST PEU DE. — Avec cette expression et les analogues, l'usage est également très incertain. *Que de* est très commun : *C'est trop que de nous supplanter, et de nous supplanter avec nos propres habits* (Mol., II, 113, *Préc. rid.*, sc. 15) ; *C'est trop que de vouloir le battre en ma présence* (*Id.*, I, 175, *Et.*, v. 1055 ; cf. *ib.*, 479, *Dép.*

am., v. 1171-1172 ; V, 90, *D. Juan*, act. I, sc. 2 ; *ib.*, 151, *Ib.*, act. III, sc. 3 ; *ib.*, 305, *Am. méd.*, act. I, sc. 1 ; VI, 249, *Le Sic.*, sc. 6 ; IX, 314, *Mal. imag.*, act. I, sc. 7 ; *ib.*, 344, *Ib.*, act. II, sc. 4 ; *ib.*, 369, *Ib.*, act. II, sc. 6 ; *ib.*, 73, *Fem. Sav.*, v. 261 ; *ib.*, 66, *Ib.*, v. 91-92) ; *ce n'est pas assez que de se proposer Homere et Virgile (Refl. s. la poët. d'Arist., 74)* ; cf. *Viens donc vite, Cliton, et marchons sur leurs pas. C'est assez que de vous...* (Th. Corn., *Am. à la m.*, act. II, sc. 6). Au contraire Bossuet écrit : *c'est peu connoître la grandeur de Dieu, de penser (Scapul., 1653, 1^{er} p., éd. Leb., I, 378)*. On retrouve aussi *que sans de* : *ce n'est guères pour avoir le teint frais que se lever ainsi (Mol., VI, 245-246, Le Sic., sc. 6)*.

PROGRÈS DE *QUE DE*. — Il semble bien que partout le groupe formé par *que de* est en faveur. Il tend à devenir une locution qu'on n'analyse pas et qu'on emploie toute faite là même où rien ne la justifie : *Tout le monde sçait qu'ils ont cette superstition que de ne se servir le jour des Rois que de chandelle (Mercure reprouvé, 61)*¹.

Il importe toutefois de noter que Bouhours a signalé une phrase de ce genre comme une méchante construction : *Ne permettons pas que notre gloire soit ternie par cette tache honteuse que d'avoir fui et quitté la croix (Imit., 45, dans Rosset, o. c., 153)*.

Nicolas Bérain estimait aussi que ce *que* n'était aucunement nécessaire, et il le prouve en un long chapitre. Il va jusqu'à étudier comment on peut se tirer de difficulté, « quand la Grammaire défend d'employer un *que*, tandis que la clarté et la douceur demanderaient qu'on en usât ». Il faut alors transposer : *être esclave de ses passions, c'est vivre dans la tyrannie (Nouv. Rem., CCIII, 231-242)*.

On discuta à l'Académie la phrase : *C'est grand pitié d'avoir trop d'esprit ou que d'avoir trop d'esprit*, sans parvenir à se mettre d'accord (Choisy, *Journ.*, 255-256)².

APRÈS LES EXPRESSIONS COMPARATIVES ET LES ANALOGUES. — Les règles de Vaugelas firent fortune (cf. t. III, 594). *A moins que de* devint à peu près régulier. On ne trouve plus que rarement à *moins que* : *à moins qu'être insensé (Mol., VI, 399, Amph., v. 777)*.

Avant que de est également le plus fréquent. Une phrase du Censeur de La Bruyère en dit long : « Le Praticien se sert de cette

1. M^{me} de Scudéry écrit à Bussy : *il ne faut pas laisser que d'entretenir commerce les uns avec les autres (Bussy-Rab., Corr., IV, 43)* ; et Bossuet a hésité dans la phrase : *de fausses libéralités que le monde ne laisse pas d'admirer (Serm. s. l'honn., éd. Leb., V, 43)*.

2. On y discuta aussi : *Si j'étois que de vous*. Il fut décidé que la locution étoit d'un tour trop familier pour *Si j'étois de vous (Id., Ib., 256-257)*. Cf. *Si j'étois de mon fils (Mol., IV, 401, Tart., v. 35)*.

conjonction *avant de* ; l'Écrivain poli ajoute un *que* » (*Sent. crit. s. les Caract.*, 251).

Cependant A. tolère encore *avant* suivi directement d'un infinitif. Et on le trouve : *Souffrez, avant partir, que je vous désabuse* (Quin., *Les Rivaux*, act. IV, sc. 1). *Avant que se rencontre aussi : Quel malheur ! — Écoutons avant que nous montrer* (Id., *Ib.*, act. V, sc. 5) ; *Avant que boire le poison* (Perrot d'Abl., *Apopht.*, 335) ; *Oui, je pèse toujours mûrement une affaire, Et j'examine bien avant que m'embarquer* (Regn., *Les Vend.*, sc. 10, var.).

Pour *plutôt*, on sembla, à l'Académie, vouloir faire une étrange distinction : il fallait, quand *plutôt* est rapproché de la conjonction *que*, dire *que de* : *vous devez craindre sa justice plutôt que d'espérer en sa miséricorde* ; en cas contraire, *que* : *vous devez plutôt craindre sa justice qu'espérer en sa miséricorde*. On ne condamnait pas toutefois l'autre manière (Tall., *Décis.*, 62-63)¹.

DE DEVANT UN INFINITIF REPRÉSENTÉ ENSUITE PAR CE. — Quand l'infinitif est rappelé ensuite par le pronom *ce*, Vaugelas, dans une remarque posthume, demande que *de* soit de règle (II, 431). D'innombrables exemples autorisaient cette exigence : *si je ne me fusse avisé, que de ne m'adresser pas tout droit à vous, c'estoit vous ravir la gloire de faire une action de miséricorde* (Cost., *Lett.*, II, 420) ; *Mais à l'ambition d'opposer la prudence, C'est aux prélats de cour prêcher la résidence* (Boil., *Ep.*, I, v. 89-90, éd. B. S. P., 15) ; *Oui, mais de la louer à un Opérateur, ce seroit une chose ridicule* (Dancourt, VIII, 206, *Oper. Barry*, Prol., sc. 2) ; *Mais d'en avoir déclaré distinctement le nœud et le dénouement, c'est avoir dérobé aux Spectateurs tout le plaisir qu'ils auroient eu dans la suite, et leur avoir osté toute leur attention et toute leur curiosité* (Perrault, *Rec.*, 288) ; *De vous dire à quoi il employa tout le temps, ce seroit un peu trop pénétrer* (Bussy-Rab., *Hist. am. des Gaules*, II, 170) ; *mais de prétendre, qu'il n'ait pas écrit d'un style chargé d'injures, et d'expressions emportées, en plusieurs rencontres, c'est assurément se faire une sorte d'illusion* (Bayle, *Dict.*, art. Parens, note H).

Quand l'infinitif est sujet sans être repris par *ce*, on le rencontre souvent sans *de* : *Qu'être fille et se taire est chose incompatible ?* (Bours., *Com. s. titre*, act. IV, sc. 4) ; *Je me disois que me forcer pour céder à tant d'avances, ... étoit contre la probité non moins que contre ma nature* (St-Sim., XVIII, 424). Cf. *il y a des témoignages d'amitié rendus si à propos et de si bonne grâce, que de n'en pas*

1. *Je veux m'y conserver plutôt que m'enrichir* (Quin., *Am. ind.*, act. I, sc. 3) ; *Plutôt que prendre femme, épousez un désert* (Regn., *Coq.*, act. II, sc. 15).

remercier extraordinairement auroit un air d'ingratitude (Bussy-Rab., *Mem.*, I, 204).

INFINITIF COMPLÉMENT D'UNE PRÉPOSITION. — Nous gardons la faculté de faire suivre diverses prépositions d'un infinitif : *sans penser à mal, après vous avoir dit*, etc. Cette construction, qui est très ancienne, a cependant commencé à se restreindre au xvii^e siècle.

Andry condamne : *Il tascha de l'en détourner par luy dire que personne ne viendroit l'entendre* (*Refl.*, 349). *Par*, suivant lui, n'est bon que dans l'expression *commencer par*. *Il finit par dire* ne vaut rien (*Suit.*, 217-218)¹. Voici des exemples contraires à sa théorie : *on ne sent aussi qu'on est amoureux que par sentir toutes les peines de l'amour* (La Rochef., I, 304); *c'est par avoir ce qu'on aime qu'on est heureux, et non par avoir ce que les autres trouvent aimable* (*Id.*, I, 50); *Mais ne confondons point, par trop approfondir, Leurs affaires avec les nôtres* (La Font., I, 252, v. 20-21); *vous le serez davantage par cette conduite que par ne vous pas laisser voir* (La Bruy., I, 248, *Des biens de fort.*); *je me racheterai... par être stupide, et passer pour tel* (*Sent. crit. s. les Caract.*, 370); *et il conclut par recommander aux Grammairiens de n'être pas décisifs* (Bayle, *Nouv. Rep. des Lett.*, 887, août 1685); *elle en sorti adroitement par un grand éclat de rire et par plaisanter* (S^t-Sim., XVII, 245; cf. II, 256; XVII, 38; *Extr.*, II, 313); *toute la magistrature, qui, par être toujours assemblée, est si aisément animée* (*Id.*, *Extr.*, II, 408). L'auteur du *Lexique* de la Collection des Grands Écrivains a justement remarqué que Madame de Sévigné affectait ce tour et usait aussi de *sur* (cf. Haase, *o. c.*, § 85, C) : *il a une petite impression de Grignan par son père et par vous avoir vue* (Sév., VII, 281; cf. II, 456; IX, 188-189). Il faut sans doute voir là l'influence de l'italien. Il est à noter toutefois que Madame de Maintenon écrit tout pareillement : *je n'ai encore écrit qu'à très peu de gens par n'en pas trouver le temps* (*Lett.*, I, 66); *Rendez-moi le plaisir que j'ai à vous entretenir par m'écrire quand vous le pourrez* (*Ib.*, I, 61).

1. Si l'Académie avait blâmé dans le *Cid* : *Et paroitre à la Cour eût hasardé ma tête* (III, 171, v. 1250, var. 2), c'est sans doute en raison du sens du verbe *hasarder*.

Cf. l'*Apologie de La Bruyère*, 347. Les scrupules d'Andry paraîtront moins excessifs, si on les rapproche de ce passage de Richesource : « Les Grecs font un grand usage de ces Infinitifs, pour les Noms substantifs. Mais enfin nous pouvons assurer le Relateur qu'autant que les Grecs les trouvent de bon goût, les François les trouvent de mauvaise digestion, c'est à dire de mauvais usage, la Langue Française ne les scauroit souffrir. Le Palais s'en sert quelquefois, comme, *il commença par accuser ma Partie*, pour dire, *Par les charges et les accusations faites à ma Partie* » (*Prise de Fribourg*, 95).

Plusieurs autres prépositions se font suivre de l'infinitif. On trouve très ordinairement *depuis* : *Depuis vous avoir écrit tantôt, la fièvre a pris à ma femme* (La Rochef., III, 154); *Depuis avoir connu feu Monsieur votre père* (Mol., VIII, 170, *Bourg. Gentilh.*, act. IV, sc. 3); *Ce qui me console un peu, c'est qu'il y a bien loin depuis avoir permission de vendre sa charge, jusqu'à avoir trouvé un marchand* (Sév., VI, 208); *Depuis vous avoir adressé la lettre que j'écrivois* (Rac., VI, 494, *Lett.*). Andry de Bois-Regard blâme cette phrase (*Trad. des Lett. de S^t Augustin*) : *après le Baptesme, la Penitence est utile pour effacer les pechez qu'on a commis depuis l'avoir receu* (*Refl.*, 166).

Naturellement on trouve aussi *après*, comme aujourd'hui : *qui ne s'apprend qu'auprès des dames, et qu'après estre touché de quelque belle passion* (Fur., *Rom. bourg.*, I, 18).

SUJET ET COMPLÉMENT DE L'INFINITIF PRÉCÉDÉ DE FAIRE, LAISSER. — Avec *faire* accompagné d'un infinitif qu'il régit, on mettait très souvent au cas direct le pronom complément : *Les vrays Juifs et les vrays Chrestiens adorent un Messie qui les fait aymer Dieu* (Pasc., *Pens.*, éd. Molin., II, 44); *On ne la fera point dire ce qu'elle ne dit pas* (Sév., VI, 194).

On mettait aussi le cas indirect *leur*. Vaugelas avait examiné une de ces locutions : *leur faire souvenir* (cf. t. III, 642). Et Bérain (*Nouv. Rem.*, 108-109), Th. Corneille, l'Académie (dans Vaug., II, 63), d'Aisy (*Gén.*, 220) étaient comme lui d'avis que ce tour vicillissait. Alcide de S^t-Maurice considérait qu'on pouvait mettre *les* ou *leur* (168); Bary préférait l'ancien tour (243).

Les grammairiens, mal guidés par Vaugelas, prenaient ici le contre-pied. De plus en plus la locution en question tendait à se composer, et le pronom, au lieu d'apparaître comme le sujet d'un infinitif actif, apparaissait comme le complément de l'ensemble. Ce complément ne pouvait dès lors se mettre au cas direct, il semblait une sorte de complément de passif : *Ce nom de comtesse de Soissons, dans un éclat si grand, lui fit imaginer d'abuser de la servitude françoise* (S^t-Sim., XVII, 284).

On peut remarquer cependant que les infinitifs construits avec *faire* sont de plus en plus suivis de *par*, lorsque leur complément n'est pas un pronom personnel ou relatif.

Je noterai ici que, par un de ces raffinements dont il était féru, Andry de Bois-Regard eût voulu faire une distinction entre *faire aimer de* et *faire aimer à*, *faire blâmer de* et *faire blâmer à*, la première construction ne s'appliquant qu'aux compléments de per-

sonnes, la seconde, aux compléments de choses. Heureusement ces imaginations ne séduisirent personne¹.

Derrière *laisser*, les infinitifs construits d'une façon analogue gardent toute liberté de se construire avec *à*, quel que soit leur complément; ce tour est même déclaré par Andry le plus élégant (*Refl.*, 2). Les exemples sont innombrables : *Son frère se laissoit aborder à tout le monde* (Perrot d'Abl., *Apoph.*, 8); *Les moutons se laissent conduire au premier qui marche* (Fur., *Rom. bourg.*, 140, éd. Elz.); *des Lecteurs, dont le jugement ne se laisse pas maistriser aux événemens ni à la fortune* (Boss., *Rec. Or. fun.*, *Reine d'Angl.*, 37); *A leurs traits délicats se laissent pénétrer* (Boil., *Ép.*, IV, v. 98); *Et, se laissant régler à son esprit tortu* (Id., *Sat.*, IV, v. 51); *Je ne me laisse jamais entraîner au torrent* (Regn., *Crit. du Légat.*, sc. 2); *Pourvu qu'à mes conseils vous vous laissiez conduire* (Perrault, *Contes*, 55); *pour nous laisser conduire aveuglément à des gens interessez ou prevenus* (Id., *Rec.*, 308); *la jeunesse, qui se laissa ébloüir à la pompe de ses Vers* (*Refl. s. la poet. d'Arist.*, 81)².

1. « M. Sarrazin dit dans la *Vie d'Atticus*, qu'*Atticus se fit chèrement aimer aux Athéniens*. Il est certain que selon l'usage, il faut dire : *se fit chèrement aimer des Athéniens*. On ne dit point, *se faire aimer à quelqu'un*, mais *de quelqu'un*; cependant il y a des occasions, où l'on dit *à pour de*, comme : *Il y a des gens à qui on ne sçauroit faire aimer la lecture. Il est difficile de faire aimer la retraite à certaines personnes; il a fait aimer l'estude à un tel*. Ainsi, ce ne sera peut-être pas une chose peu curieuse, de sçavoir la raison de cette différence. On met *de*, après *aimer*, lors que ce verbe signifie avoir de l'amitié, et marque une attache autre que celle qu'on peut avoir pour des choses inanimées, je veux dire cette affection qui fait les amis : comme, *C'est un homme qui se fait aimer de tous ceux qui le fréquentent. Ses belles qualitez le font aimer de tout le monde. Il m'a fait aimer de tous ceux à qui il a parlé de moy*. Mais quand ce verbe ne marque que cette attache qu'on a pour des choses insensibles, on met *à*, comme, *c'est un homme qui a un talent particulier d'enseigner, il fait aimer l'estude à tout le monde. La Religion fait aimer l'austerité aux hommes, la Grace fait aimer invinciblement le bien au cœur le plus dur; il est difficile de faire aimer la vérité aux meschans. Qui mettroit de, en ces endroits-là, au lieu de, à, parleroit mal. Ce que je dis là du verbe *aimer*, se doit entendre de tous les autres, comme de *fuir*, de *blâmer*, etc., pourvu qu'ils n'ayent pas pour cas des choses inanimées; il faut excepter le verbe *craindre*; car on dit également *se faire craindre à quelqu'un, et se faire craindre de quelqu'un* » (*Refl.*, 14-16).*

2. Cf. t. III, 642. On trouve cependant : *faites toucher votre œil malade à la sainte épine* (Rac., IV, 467, P.-R.); *j'ai fait chanter ma passion aux voix les plus touchantes, et l'ai fait exprimer en vers aux plumes les plus délicates* (Mol., VII, 398, *Am. magn.*, act. I, sc. 2).

CHAPITRE XXVII

CONSTRUCTION DES PARTICIPES

DEPUIS MA LETTRE ÉCRITE. — Je ne vois pas qu'on blâme les constructions de ce genre. Elles me paraissent cependant particulières aux deux prépositions *après* et *depuis* : *Peu de temps après ces deux lettres écrites, le prêtre Baurin...* (Bussy-Rab., *Hist. am. des Gaules*, I, 102) ; *il ajoute à cela en particulier au Barbier, après la barbe faite, qu'il avoit veu la petite Javotte* (Fur., *Fact.*, II, 204) ; *Après les travaux ruinez, nous marchâmes à Maubeuge* (Bussy-Rab., *Mem.*, I, 22) ; *Après le jugement rendu, qui donna gain de cause à...* (Menagiana, I, 116) ; *Depuis ma Lettre écrite, j'ay veü M. Leroy* (Bussy-Rab., *Mem.*, I, 426).

PARTICIPE ET NOM EMPLOYÉS POUR UN NOM ABSTRAIT SUIVI D'UN NOM EN DÉPENDANCE. — Rien ne change non plus dans l'emploi du participe qui accompagne un nom pour remplacer un substantif abstrait dont le nom serait le complément : *Compter pour grands exploits vingt hommes ruinés, Blessés, battus pour elle, et quatre assassinés* (Boil., *Sat.*, X, v. 175-176). Un des exemples les plus remarquables est fourni par Racine, dans le célèbre passage d'*Athalie* : *Faut-il, Abner, faut-il vous rappeler le cours Des prodiges fameux accomplis en nos jours ? Des tyrans d'Israël les célèbres disgrâces, Et Dieu trouvé fidèle en toutes ses menaces ; L'impie Achab détruit, et de son sang trempé Le champ que par le meurtre il avoit usurpé ; Près de ce champ fatal Jézabel immolée, Sous les pieds des chevaux cette reine foulée, Dans son sang inhumain les chiens désaltérés, Et de son corps hideux les membres déchirés ; Des prophètes menteurs la troupe confondue, Et la flamme du ciel sur l'autel descendue ; Elie aux éléments parlant en souverain, Les cieux par lui fermés et devenus d'airain* (III, 611-613, v. 109-122)¹.

1. Cf. *Offrir ton travail à quelque heureux faquin, Qui, pour digne loyer de la Bible éclaircie, Te paie en l'acceptant d'un « je vous remercie »* (Boil., *Sat.*, VIII, v. 222-224).

PARTICIPES ET GÉRONDIFS CONSTRUITS LIBREMENT. — Est-on autorisé, d'après les réflexions de quelques dégoûtés, à dire que le participe présent est moins à la mode qu'auparavant ? En tout cas, ce n'est qu'une question de style. Il m'a paru nécessaire pourtant de signaler au passage ces observations qui en annoncent d'autres. Le Censeur de La Bruyère dit : « Les *ayant* ne sont plus à la mode ; tout autant que j'en trouve, je cherche à les supprimer » (*Sent. crit. s. les Caract.*, 145)¹.

Quoi qu'il en soit, les participes fourmillent. Comment devaient-ils se rattacher à la phrase ? Cette question était autrement importante que celle de l'accord. L'unification de la phrase en dépendait. Le participe allait-il pouvoir continuer à se construire à part, et sans être avec le sujet dans un rapport d'étroite dépendance ? Allait-il pouvoir continuer à avoir son sujet propre, exprimé ou sous-entendu ?

Je rappelle d'abord les principales constructions.

1. — **LE PARTICIPE OU GÉRONDIF A POUR SUJET LE COMPLÉMENT D'OBJET DU VERBE DE LA PROPOSITION PRINCIPALE.** — *L'officier, ... se contenta de détacher les bateaux, ... de sorte qu'étant repris par les gens du comte d'Harcourt, on refit le pont dans une heure* (La Rochef., II, 316) ; *Le Roy Louis le Grand la nomma avec Marie Terese sa femme, et s'étant trouvée encore dissonante (une cloche) le Chapitre de Paris la fit refondre une seconde fois* (Menagiana, II, 93) ; *Mes ennemis, me voyant à la Bastille, crurent que, n'estant pas en estat de me défendre, ils pouvoient impunément m'accuser* (Bussy-Rab., Mem., II, 431) ; *si son astre en naissant ne l'a formé poète* (Boil., A. P., ch. I, v. 4) ; *Songez-vous qu'en naissant, mes bras vous ont reçue ?* (Rac., III, 319, Phèd., v. 234) ; *Tous les jours en marchant m'empêche de broncher* (Boil., Ép., VII, v. 62).

1. Sur quoi l'Apologiste riposte : « L'Académie n'a point encore prononcé leur condamnation... elle les conserve avec soin, plus prête d'en augmenter le nombre que d'en proscrire l'usage » (*Apol. de La Bruy.*, 88).

On comparera le commentaire fait par Richesource de la phrase suivante : « *Les préparatifs avoient esté faits avec tant d'ordre... que le Gouverneur n'apercevant d'abord qu'un Escadron.... Voicy revenir, dit Richesource, le participe du Relateur, qui est si propre au style periodique, mais peu propre au style historique, qui doit estre coupé pour l'ordinaire et dans les dénombremens. Le Relateur n'en devoit point faire à demi, il falloit se soutenir dans le sublime et ayant commencé par l'expression relative, que nous venons d'examiner, marquée par les particules, tant, que, et continuée par le participe present, apercevant, il devoit le reprendre, pour dire, et croyant, ou ainsi, et dans la pensée que ce n'estoit qu'un, etc. ou ainsi persuadé que, ce n'estoit, etc. ou quelqu'autre liaison du grand style, pour dire, que le Gouverneur n'apercevant qu'un Escadron du Regiment de Noüailles et persuadé que ce n'estoit qu'un simple party, il montoit à cheval, dans le dessein de n'engager qu'une legere escarmouche, il fut étrangement surpris, quand il vit quelques pelotons d'Infanterie se saisir d'une Eglise » (*Prise de Fribourg*, 158).*

2. — LE PARTICIPE OU GÉRONDIF A POUR SUJET LE COMPLÉMENT D'OBJET SECONDAIRE DE LA PRINCIPALE. — *Mais ce seroit une raillerie de vous envoyer des nouvelles, ayant un frère et un beau-frère à la cour (Sév., VI, 419); et s'égalant à moi par le désir de trouver sa félicité en lui-même, je l'ai abandonné à lui (Pasc., Pens., XII, 1, éd. Hav., 183); Je prétends, s'il vous plaît... Qu'avec lui désormais vous rompiez tout commerce; Que, venant au logis, pour votre compliment Vous lui fermiez au nez la porte honnêtement (Mol., III, 207, Ec. des Fem., v. 630-634); Ah! que perdant, Madame, un témoin si fidèle, La main qui vous l'ôta doit vous sembler cruelle! (Rac., III, 174, Iph., v. 453-454); Ses prédications,... lui attirèrent ensuite leur inimitié, ayant prêché contre eux un jour de Pâques avec beaucoup de véhémence, touchant l'obligation de se confesser à Pâque à son Curé (Menagiana, II, 243)¹.*

3. — LE PARTICIPE OU GÉRONDIF A POUR SUJET UN AUTRE MOT DE LA PROPOSITION. — *J'ai voulu l'acheter, l'édit, expressément, Afin que d'Isabelle il soit lu hautement; Et ce sera tantôt, n'étant plus occupée, Le divertissement de notre après-soupée (Mol., II, 398-399, Ec. des Maris, v. 541-544); Rien enfin ne sera oublié de ce que je sais que Votre Altesse exige de moi, n'ayant point à cette heure de passion en la tête plus violente que celle de vous contenter (La Bruy., II, 490, Lett.); j'entendis... un grand bruit à ma porte, et s'estant ouverte, j'ouïs marcher quelqu'un dans ma chambre (Bussy-Rab., Mem., I, 77).*

4. — LE PARTICIPE OU GÉRONDIF A POUR SUJET UN MOT QUI DANS UNE AUTRE PROPOSITION EST COMPLÉMENT D'UN TERME AUTRE QUE LE VERBE. — *les bonnes grâces de cette fille; à quoi le prince de Marsillac n'eut pas beaucoup de peine, n'étant venue à la cour que dans le dessein de plaire au monarque (Bussy-Rab., Fr. gal., II, 160); Le défaut d'âge de Ginolic, lorsqu'il épousa Angélie, rendant son mariage invalide, et se trouvant majeur à son retour, on passa un contrat de mariage (Id., Hist. am. des Gaules, I, 74).*

5. — LE PARTICIPE OU GÉRONDIF A POUR SUJET LE SUJET D'UNE PROPOSITION ANTÉRIEURE, MAIS QUI N'EST PAS CELUI DE LA PROPOSITION A LAQUELLE IL APPARTIENT. — *il (M. le Prince) rencontra l'avant-garde de son armée, dont quelques cavaliers vinrent au qui-vive avec lui. Mais l'ayant reconnu, ce fut une surprise et une joie pour toute l'armée qui ne se peut exprimer (La Rochef., II, 364); Je vois cependant que le temps s'écoule, et qu'en s'écoulant, vous pre-*

1. Cf. avec un adjectif: *Trop présente à mes yeux, je croyois lui parler (Rac., II, 274, Brit., v. 401).*

nez plaisir à combler votre famille de nouveaux biens (S^t-Sim., XIX, 225)¹.

6. — LE SUJET DU PARTICIPE GÉRONDIF EST SIMPLEMENT CONTENU IMPLICITEMENT DANS UN POSSESSIF D'UNE PROPOSITION ANTÉRIEURE OU POSTÉRIEURE. — *Etant mère d'une façon toute miraculeuse, et avec des circonstances tout à fait extraordinaires, son amour doit être d'un rang tout particulier (Boss., Ros., 1651, 1^{er} p., éd. Leb., I, 81)².*

7. — LE SUJET DU PARTICIPE GÉRONDIF EST UN PLURIEL NON EXPRIMÉ, QUI EST FORMÉ PAR LA RÉUNION DE PLUSIEURS TERMES AU SINGULIER CONTENUS DANS D'AUTRES PROPOSITIONS. — *Jamais je n'ai connu, discourant entre nous, Qu'il eût au fond du cœur de l'estime pour vous (Mol., IX, 160, Fem. Sav., v. 1151-1152)³.*

8. — LE SUJET DU PARTICIPE GÉRONDIF EST UN INDÉFINI NON EXPRIMÉ, ET ÉQUIVAUT A UNE PHRASE QUI AURAIT POUR SUJET. ON IL A POUR COMPLÉMENT UN MOT QUI DEVIENT SUJET DE LA PRINCIPALE. — *Ils pourroient passer pour pauvres, en les comparant à Salomon; Jamais Dauphin, jusqu'au fils de Louis XIV, n'avoit été appelé Monseigneur en parlant de lui tout court, ni même en lui parlant (S^t-Sim., XVII, 296).*

9. — LE PARTICIPE ÉQUIVAUT COMME DANS LE CAS PRÉCÉDENT, A UNE PROPOSITION A SUJET INDÉFINI; IL N'Y A DANS LA PRINCIPALE AUCUN TERME DE LA SUBORDONNÉE. — *Sérieusement parlant, mon père, vous n'êtes point d'âge encore à radoter (Regn., La Sérén., sc. 8)⁴.*

10. — LE PARTICIPE EST CELUI D'UN VERBE D'UNE LOCUTION IMPERSONNELLE. — *n'y ayant point de certitude, hors la foi, si l'homme est créé par un Dieu bon (Pasc., Pens., VIII, 1, éd. Hav., I, 43); Il... ne voulut pas qu'on le peignist, comme n'y ayant point*

1. Je lui représentai... qu'il (Mazarin) étoit trop bon courtisan pour ne faire pas vers elle toutes les avances qu'il devoit, mais que, les faisant, je croyois qu'elle le devoit recevoir (La Rochef., II, 72); J'embrasse M. de Grignan; je ne sais plus où j'en suis des autres: je crains bien qu'en écrivant cette lettre tous les oiseaux ne s'en soient envolés (Sév., IX, 287).

2. Monsieur de Laon, qui enfin est cardinal: vous pouvez comprendre sa joie, n'ayant jamais souhaité que cette dignité (Sév., III, 89); Ce n'est pas être malheureux que d'occuper votre pensée, soit en dormant, soit en veillant (Mol., IX, 344, Mal. imag., act. II, sc. 3); tu peux croire qu'en me servant la récompense est sûre (Id., ib., 430, Ib., act. III, sc. 12). De même pour des participes passés: Issuë de cette race... son grand cœur a surpassé sa naissance (Boss., Rec. or. fun., Henr. de Fr., 11); Voilà comme, occupé de mon nouvel amour, Mes yeux, sans se fermer, ont attendu le jour (Rac., II, 274, Brit., v. 405-406).

3. Etant à l'étable, le plus pesant et le plus mal taillé n'en cède pas son avoine à l'autre (Pasc., Pens., VII, 15, éd. Hav., I, 108); Il m'apprit donc, causant ensemble de ces temps passés, que M^{lle} de Chausseraye (S^t-Sim., Extr., II, 243).

4. Il y a des vices qui ne tiennent à nous que par d'autres, et qui, en ôtant le tronc, s'emportent comme des branches (Pasc., Pens., VI, 11, éd. Hav., I, 73).

de plus beau portrait des grands hommes que leurs actions (Perrot d'Abl., Apopht., 232); n'y ayant que les avenues de gardées, on pouvoit sans péril gagner les maisons (La Rochef., II, 201); le maréchal de Schomberg s'en est retourné, n'y ayant rien à faire (Sév., V, 266); Je vous dirai qu'estant nécessaire de donner une cause à la mort d'Admette, plus belle qu'une maladie ordinaire... on ne pouvoit peut-estre rien feindre de plus ingenieux (Perrault, Rec., 294; cf. 295); il (Maldonat) n'est pas toujours aussi exact qu'il l'auroit esté s'il avoit mis luy-mesme la derniere main à son commentaire; estant difficile que les autres reviseurs... tranchent aussi hardiment sur l'ouvrage d'autrui qu'il auroit pû faire s'il estoit encore au monde (Boss., 1^{re} Inst. N. Test., 97).

s'agissant de combattre les démons (Id., Démons, 1^{er} ex., éd. Leb., III, 215); Mais s'agissant dans cet endroit D'écrire seulement un trait (Rac., IV, 234, Poés. div., v. 254-255); Possible s'il voyoit, s'agissant de finance, Que mon Maistre n'eut pas fort bonne conscience (Hauter., Le Deuil, sc. 5).

elle ne faisoit autre chose jour et nuit que de lever les mains au ciel, ne lui restant plus aucune espérance de secours de la part des hommes (Rac., IV, 466, P.-R.); Mais lui fallant un pic, je sortis (Mol., III, 59, Fâch., v. 322).

Après une grande sécheresse venant à pleuvoir... il s'en prend au ciel de ce qu'elle (la pluie) n'a pas commencé plus tôt (La Bruy., I, 67-68, Les Caract. de Théophr.).

advenant que Dieu de ce monde m'otât, J'entendois tout de bon que lui seul héritât (Mol., I, 192, Dép. am., v. 1289-1290).

La plûpart d'entr'eux souénoient qu'elles n'étoient que malades; ne se trouvant en elles, quelque chose qu'on ait dit au contraire, aucune des trois marques que le Rituel Romain demande (Ménagiana, II, 244).

Dans ces diverses phrases, on trouve même des participes futurs ou passifs : C'est ainsi que Cléomenes rebuta un Orateur qui faisoit un long discours sur peu de chose, comme le discours devant estre proportionné au sujet (Perrot d'Abl., Apopht., 227); M'ayant esté fait plainte de la part de plusieurs Communautés de Nivernois, de ce que vous y faites lever des contributions (Bussy-Rab., Mem., I, 381; cf. Ib., 426); Moliere y eut un grand accès (à l'Hôtel de Rambouillet)... mais lui ayant été dit quelques railleries piquantes de la part de Cotin et de Menage, il n'y mit plus le pied (Carpenteriana, 55).

ATTITUDE DES GRAMMAIRIENS. — Ces libertés fournissaient au style périodique de précieuses ressources : Mais faisant réflexion qu'il

pouvoit à la fin me donner d'effroyables peines, cela, ... m'a obligé de vous voir moins souvent (Bussy-Rab., *Hist. am. des Gaules*, I, 158); *Étant un des principaux personnages de cette histoire, il est à propos de faire voir comme il étoit fait* (Id., *Ib.*, I, 68). Le tour n'était pas léger, mais il permettait d'éviter des conjonctions qui ne le sont guère.

Néanmoins, il faut avouer qu'on avait, à cause de ces participes, des phrases d'une syntaxe fort lâche. On en a vu plus haut; elles abondent chez S^t-Simon : *M^{lle} de la Chausseraye, guère moins éperdue, ... lui reprocha la folle hardiesse de l'avoir commise à lui obtenir cette audience, lui se sentant aussi coupable* (Extr., II, 244); *toutefois, la partie n'étant plus tenable, et ne faisant plus qu'un personnage inutile et honteux, il partit* (XVII, 216); *Ce duc d'Holstein prétend encore le duché d'Holstein... quoique de même maison tous deux, et ces États étant l'apanage de ses cadets* (XVII, 20); *(Il) me conta que, Bergevck l'étant allé voir, et lui ayant affaire dans le quartier du duc d'Albe... il l'y avoit mené* (XVII, 471).

Ce n'était pas seulement cet écrivain hors cadre, mais les plus classiques de nos auteurs qui laissaient passer les phrases sans suite logique : *Si pour moi votre bouche avoit parlé sans feinte; Et, rejetant mes vœux dès le premier abord, Mon cœur n'auroit eu droit de s'en prendre qu'au sort* (Mol., V, 522, *Mis.*, v. 1302-1304); *Mais, s'étant passé depuis son absence quelque chose d'extraordinaire et voulant détruire les impressions qu'elle lui avoit données, ils hasarderent* (Bussy-Rab., *Hist. am. des Gaules*, I, 13).

Ils ne craignent pas les équivoques : *j'espère que M. de Grignan, n'ayant rien à faire en Provence, la cour étant ici, aimant fort tendrement Madame sa femme, ne se pressera point de partir* (Sév., V, 532); *La maison du Roi a fait des choses incroyables, n'ayant jamais chargé les ennemis qu'à coups d'épée et étant (les ennemis) toujours plus de trois contre un* (Rac., VII, 21, *Lett.*). On aboutissait parfois à de vraies cocasseries : *C'est, disoit-il, qu'étant maigre (la femme), je suis plus près de son cœur* (*Menagiana*, I, 154).

Les constructions qui précèdent ne furent pas toutes examinées par les théoriciens, n'ayant peut-être jamais été démêlées, mais l'esprit même dont elles procédaient est condamné par Bouhours, qui réprovoque jusqu'aux plus usuelles. Il soumet à l'Académie : *Le Pape Pie IV ayant envoyé... ses Lettres Apostoliques, pour appeller les Evesques au Concile de Trente; et ayant esté renduës au Saint Archevesque, il jetta d'abord les yeux sur son Peuple. Et aussi : Ce que l'Eunuque ayant assuré, ils descendirent tous deux dans l'eau, et Philippe le baptisa, ayant esté comme les prémices de toute la*

Gentilité (D., 149-150). Il a trouvé dans l'Histoire du V. et du N. Testament : *Toute la magnificence des Princes qui l'ont suivi n'a point égalé la sienne ; et ils pourroient passer pour pauvres, ou pour de simples particuliers, en les comparant à Salomon. « Il falloit dire, estant comparez à Salomon. Car en les comparant n'est point construit, et ne se rapporte à rien »,* remarque-t-il (Ib., 150-151). Il cite ensuite : *Achab, quoy-que desesperément méchant, ne crût pas néanmoins avoir droit d'user de violence envers son Sujet : Mais ne pouvant vaincre la résolution de Naboth, ce refus luy causa un chagrin étrange. « Ce ne pouvant vaincre est en l'air, observe-t-il, n'estant point lié avec ce qui le suit. Il seroit construit, si l'on disoit, mais ne pouvant vaincre la résolution de Naboth, il eut un chagrin étrange de ce refus »* (Ib., 151).

Si l'on prend à la lettre cette dernière phrase, la seule construction que Bouhours autoriserait serait celle où participe et verbe principal auraient le même sujet. J'aurais peine à croire que d'un coup on prétendit rompre avec toutes les vieilles habitudes, si je ne trouvais ailleurs des exigences du même ordre. Andry de Bois-Regard condamne : *« Je l'ay trouvé allant aux Tuilleries. On ne sçait lequel alloit aux Tuilleries. Si c'est moy, il faut que je dise, m'en allant aux Tuilleries ; ou, comme j'allois aux Tuilleries ; si c'est lui, il faut dire, je l'ay trouvé s'en allant aux Tuilleries ; ou, comme il alloit aux Tuilleries »* (Suit., 84). Le P. Lamy se montre plus logicien, et s'explique plus nettement encore : *« On est souvent obligé de s'en servir (des participes), parce qu'ils abregent le discours. Le sens des participes est indeterminé dans nôtre langue, ils n'ont ni cas, ni genre, ainsi, comme leur rapport ne paroît pas, il n'y a que la suite qui le fasse apercevoir ; c'est pourquoy ils causent des ambiguites comme dans cet exemple. Je l'ai apperceu sortant de l'Eglise, on ne sçait si c'est moi qui sortois, ou celui dont je parle »* (Rhétor., 56). Il semble que le plus souvent on redoute surtout l'équivoque : *« Quelques uns mesmes passant plus avant ont déclaré que, quelques recherches qu'ils en ayent faites, ils ne les y ont jamais trouvées ; et que même ils y en ont trouvé de toutes contraires, en demandant avec instance que s'il y avait quelques Docteurs... etc.... Ce participe en demandant avec instance, selon les règles du stile, se rapporteroit au dernier verbe ils y en ont trouvé : mais selon le sens de la phrase et l'intention de Pascal, il se raporte à ils ont déclaré qui en est fort éloigné, et il faut une seconde réflexion pour l'y rejoindre. Ils ont corrigé, dit Cleandre, cette construction dans l'édition in douze, que je tiens ; et on a mis ils ont demandé ensuite avec instance »* (Entr. de Cleandre, 204-205).

Certains puristes sont plus sévères. Leven de Templery examine cette phrase : *Munatius n'oubliant aucun des offices d'un véritable amy pour me donner du secours, je revins de ma foiblesse.* « Ce mot *Munatius*, dit-il, qui est un nominatif par où la phrase commence, n'est soutenu d'aucun verbe, et n'a nulle suite dans la construction : ce qu'on auroit évité en donnant un verbe à ce nominatif, et disant ; *Munatius n'oubliant aucun des offices d'un véritable amy pour me donner du secours, me fit revenir de ma foiblesse* » (*Entr. à Madonte, 263*)¹. C'était la suppression pure et simple de la construction absolue.

PARTICIPES PASSÉS ABSOLUS. — Il convient de signaler également la réaction contre le participe passé employé absolument. Depuis longtemps déjà, à *cela dit* on préférerait : *ayant dit cela* (*Marg. Buff., N. O., 90*). Bouhours pose la question de façon plus générale. Il accepte : *tout bien considéré, cela fait*. L'usage est même plus large ; on peut dire : *Les compliments faits de part et d'autre, les presens receus, le discours fini, la resolution prise, le printemps venu*². Si « nous avons imité les Latins dans quelques-unes de ces locutions, il ne nous est pas permis d'en faire comme eux autant qu'il nous plaist » (*Suit., 234 et suiv.*). Cf. *Ah ! Crispin, j'en frémiss.* — *Tout cela supposé, Pour vous en dégager, tout vous doit être aisé* (*Montfl., Dam. méd., act. II, sc. 2*) ; *Je me couchai dessus, toutes craintes cessées* (*Id., Ib., act. I, sc. 2*) ; *Le jour venu que Monsieur le Prince y devoit arriver* (*Bours., Lett. nouv., I, 68*) ; *Huit ans déjà passés, une impie étrangère Du sceptre de David usurpe tous les droits* (*Rac., III, 609, Ath., v. 72-73*).

Les exemples foisonnent chez S^t-Simon : *Les clefs à la fin arrivées, et tout étant prêt à entrer, don Gaspard nous mena tout au bas bout de cette salle* (*Extr., II, 330*) ; *Tout cela bien ordonné, arriva sur le midi le maréchal de Villeroy avec son fracas accoutumé, ... sa chaise et ses gens restés au loin* (*Ib., II, 339*) ; *M. le prince de Conti, sa queue portée par Pompadour, et accompagné* (*XVII, 262*) ; *Entré dans le parquet quelques pas, son salut aux présidents eut un air de jubilation* (*Extr., II, 129*) ; *Posée à terre à considérer la fontaine nouvelle, c'étoit le même manège* (*Ib., II, 102*).

Il y eut restriction, mais non suppression.

1. Regnier a tout un chapitre où il examine si ces constructions sont ou non absolues, il ne pense pas à examiner comment elles se rattachent à la principale (223 et suiv.).

2. Mais non l'*hyver passé* qui signifie l'*hyver dernier*.

CHAPITRE XXVIII

LA NÉGATION

AFFIRMATION ET NÉGATION. — Il arrivait assez souvent, malgré la bizarrerie apparente d'une semblable confusion, qu'on employât *non* pour *oui* : *Vous n'avez seulement qu'à dire une parole. — Qu'une ? — Non. Cette nuit j'ai promis de la voir* (Corn., IV, 346-347, *Suite du Ment.*, v. 1106-1107).

On voit comment la substitution avait lieu. Le premier personnage ayant émis une négation, le second y acquiesce en la reprenant. Il y aurait une recherche à faire sur la disparition progressive de cet usage, qui n'est pas encore aboli¹.

NON. — *Non que*, un moment décrié, reprend faveur. Il est tout à fait classique : *non qu'elles puissent donner la vertu, mais seulement troubler dans les vices* (Pasc., *Entr. avec M. de Saci*, éd. Ch. Jourdain, 1874, 53); *Non que pour Octavie un reste de tendresse M'attache à son hymen et plaigne sa jeunesse* (Rac., II, 276, *Brit.*, v. 463-464); *Non que si jusque-là j'avois pu vous complaire, Je n'eusse pris plaisir, Madame, à vous céder* (Id., II, 315, *Ib.*, v. 1236-1237).

Non loin était suspect aussi à certains puristes, mais Chevreau lui-même le trouvait beau et poétique (*Ms. Niort*, 81, dans Boiss.). Il resta.

PAS ET NON. — Dans le corps de la phrase, *non* commence à céder à *pas*, *point*, d'abord dans les antithèses, en outre quand il s'agit de compléter par un complément négatif une série de qualifications ou de déterminations positives : *Me voilà donc chez mon parrain bien vêtu, bien nourri, fort carressé, et point battu* (Scarr., *Rom. com.*, I, 108).

Dans les réponses, *pas*, *point* sont tout à fait communs, soit seuls, soit accompagnés d'autres mots : *Montrez-vous généreux. — Non. — De grâce. — Point* (Mol., VI, 583, *G. Dand.*, act. III, sc. 6);

1. Il faut ajouter qu'inversement on trouve des *oui* pour des *non* : *Elle ne les a pas quittés, oïi* (Palaprat, *Import.*, act. I, sc. 8).

Vous êtes donc facile à contenter ? Pas tant Que vous pourriez penser (Id., I, 416, *Dép. am.*, v. 211-212).

DISTINCTIONS ENTRE PAS ET POINT. — Alcide de S^t-Maurice, tout en faisant comme Vaugelas une différence entre *pas* et *point* et en reconnaissant que *point* « niait plus fortement », avouait, comme le maître, que pour le reste il fallait s'en fier à l'usage et ne pas prétendre trouver des règles certaines (194). Pourtant chacun essaya de donner la sienne, et l'esprit de réglementation s'abandonna librement à ses fantaisies.

Th. Corneille observait que *pas* convenait seul devant *beaucoup*, *peu*, *mieux*, *plus*, *moins* : *Il n'y avoit pas beaucoup de monde au Sermon. On n'est pas peu embarrassé à le contenter. Il n'a pas mieux parlé que les autres. Il n'a pas moins de bien que votre ami* (dans Vaug., II, 131). Furetière en fait une des remarques principales de son recueil. Comme c'est un chef-d'œuvre du genre, je la citerai tout entière : « Quand on marque une chose habituelle, *point* : *Il ne dort point*, d'un homme travaillé d'insomnie. *Il ne dort pas*. En parlant d'un homme à qui on iroit rendre visite, *Je vous irois voir souvent, mais je ne veux point vous détourner* : *Je fus l'autre jour chez vous pour vous voir, mais on me dit que vous estiez en affaire, je ne voulus pas vous détourner*. Quand il y a une comparaison, *pas* : *Il n'a pas une armée comme l'autre, il n'est pas vaillant*. Comme quand on veut dire, *nullement*, *point*. *Il n'écrit point bien*. Si l'on parle d'un fort méchant Ecrivain. *Il n'écrit pas bien*, si l'on parle d'un Ecrivain mediocre. *Il n'écrit pas mal, mais il n'écrit pas bien aussi* : D'où vient que c'est mal parler de dire, *il n'écrit point excellemment comme vous dites, il n'écrit point directement*.

« Aux choses qui ne reçoivent pas le plus et le moins, *pas* : *il n'étoit pas encore en vie ; il n'étoit pas mort en ce temps-là : il n'a point esté blessé ; il n'a pas esté tué*. Avec l'article indéfini selon les endroits : *C'est un homme qui ne vous rendra pas de service ; si je parle d'un homme avec qui l'on voulût prendre quelque liaison d'amitié : C'est un homme qui n'a point d'honneur ; c'est un homme qui ne fait pas de peine à ses amis*. Un homme pauvre dit : *Je n'ay point d'argent* : Un homme riche en fond de terre dira : *je n'ay pas d'argent, mais du bien en fond*. Un Banquier qui viendra de s'épuiser en payant une grosse Lettre de change dira : *Je n'ay pas d'argent presentement. Il n'y a point de difficulté ; il n'y a point de question que vous ne puissiez resoudre : Il n'y a pas de question, il n'y a pas de difficulté à ce que vous proposez*.

« On ne dit jamais *non point*.

« On ne dit jamais, *il n'y a pas d'hommes qui*, mais *il n'y a point d'hommes qui*, ou, *il n'y a homme qui*.

« *Je ne laisseray pas d'y aller ; on n'en voit pas un, pas un seul. Il n'est pas besoin ; il n'a pas besoin de faire ces choses ; Il n'a pas peur que cela luy arrive. Il n'a point de peur. Avec quelque, peu, beaucoup, differens, tous ces numeraux, pas. Quand on n'a pas quelque divertissement, etc. Quand on n'a pas beaucoup de ter-dresse, etc. Quand on n'a pas deux ou trois amis avec qui, etc.*

« On peut se servir de l'article défini : *Ceux qui ne frequentent pas des Bibliothèques, qui ne feüillettent pas des Manuscrits*. Il seroit plus éloquent de dire, *les Bibliothèques, les Manuscrits*. Mais c'est changer la question ; il suffit que l'autre est bon, au lieu que de dire : *il ne frequente point des bibliothèques* seroit un solecisme. Mais est-ce bien parler que de dire : *Il n'a pas deux yeux ; il n'a pas des armes ; il ne frequente pas des Bibliothèques*, par l'indefini ? Et au cas que la phrase soit bonne ; faut-il mettre Bibliothèque au pluriel, ou au singulier ? Je n'ay jamais pû me déterminer là-dessus. *Il n'en est pas des hommes comme des femmes ; Je ne veux point, ou pas manger qu'il ne soit venu ; Je ne veux point ou pas manger que quand il sera venu : Il ne preschera pas d'une heure ; il ne preschera d'une heure.*

« *Point* a quelquefois la signification de *jamais*, ou du moins une signification aprochante : *Il y a mille ans qu'on ne vous a vû ; Ne viendrez vous point nous voir aujourd'huy ? Par cette raison : Ne cesserez-vous point de me persecuter*, est mieux dit, que s'il y avoit *Ne cesserez-vous pas*, etc., parce qu'il veut dire, *ne cesserez-vous jamais ?*

« Il faut mettre *pas* aux choses qu'on ne fait qu'une fois, par exemple : *Il n'a pas esté baptisé ; il faut dire point du tout ; et jamais pas du tout. Il ne la quitte pas d'un pas. Le Medecin m'avoit promis de voir aujourd'huy deux fois ce malade, à midi, et à quatre heures après midi, il n'est pas venu ; c'est à dire, il n'est venu ni à midi, ni à quatre heures après-midi ; mais il faudroit dire : Il n'est pas venu à midi, ni à quatre heures. Il n'a pas même regardé. Il ne m'a pas seulement regardé. Il n'est pas seulement sage, en parlant du Roy, mais il est brave. Vous ne souffrirez pas davantage ; vous ne souffrirez pas plus que vous avez fait. Qui fut fort riche, et point avare. Il n'est pas ou point difficile ; Ce n'est point aux rives d'un Fleuve ; Telle n'est point la Cytherée. N'en a pas qui veut ; Il n'y a point de fin au pas » (Rem. nouv. s. l. l. fr., 1690, 229-233)*

Chevreau paraît bien fade auprès de ce galimatias .

1. « Il y a une plus grande difference qu'on ne croit entre *pas* et *point*. Ce dernier

NE SANS PAS

DANS LA PHRASE PRINCIPALE ORDINAIRE. — Les grammairiens comptent avec soin les verbes auprès desquels l'usage maintient la négation *ne sans mot complétif* (cf. t. III, 61)⁶. Parmi eux il faut toujours citer *bouger*. Les autres verbes sont des sortes d'auxiliaires : *pouvoir*, *savoir*, *oser*, *cesser* (cf. Alc. de S^t-Maur., 197-198) : *Pour vous porter au trône où vous n'osiez prétendre* (Rac., III, 80, *Mithr.*, v. 1292); *Vous l'osâtes bannir, vous n'osez l'éviter* (Id., ib., 348, *Phèd.*, v. 764).

A cette courte liste il faut ajouter *daigner*. Nous avons gardé la formule *point ne daigne* : *je ne daigne vous dire que je vous aime* (Sév., II, 299); *A répondre à cela je ne daigne descendre* (Mol., IX, 71, *Fem. Sav.*, v. 195).

Pour *bouger*, on le trouve surtout à l'impératif : *Je m'en vais l'avertir, si vous voulez. — Ne bouge* (Hauter., *Le Deuil*, sc. 14); *Je reviens : ne bougez* (La Thuillerie, *Crispin précept.*, sc. 11); *Non ; ne bougez, je vois que je me suis méprise* (Montfl., *Dupe de soi-même*, act. I, sc. 2). Mais il y a des exemples à d'autres modes : *on trouveroit insupportable de ne bouger de la ville* (Pasc., *Pens.*, IV, 2, éd. Hav., I, 49); *leur aîné ne bougeoit des cabinets des Dames* (Perrault, *Rec.*, 53; cf. Palaprat, *Le Muet*, sc. 3).

On voit tout de suite que ces persistances ne contredisent point un développement désormais complet. D'abord il s'agit de verbes très particuliers. Ensuite aucun de ces verbes même n'est toujours et invariablement accompagné de *ne* seul¹. J'ajouterai que la suppression de *pas* est générale dans le style marotique, ce qui achève de donner à cet archaïsme son caractère².

NE SANS PAS « EN PROPOS EXCEPTIFS ». — Ménage met au point la règle concernant les propos exceptifs³. Elle doit se formuler ainsi : on met *pas*, *point* devant *que* signifiant *sinon que*, lorsque le verbe qui suit est au subjonctif : *Il ne sort point qu'on ne le vienne prendre*. Il ne faut point de *pas*, si le verbe est à l'indicatif ou à

est une Négation absoluë,.. et l'on ne peut presque manquer de s'en bien servir où il a la signification de jamais. *Pas* est une simple négation ; *je ne le veux pas* » (*Œuv. mesl.*, I, 459; cf. *Ms. Niort*, 127-128, dans Boiss.).

1. Furetière et A. donnent des exemples avec *ne pas*. Cf. le *Lexique de Molière*, à l'article *cesser*, celui de *La Rochefoucauld* à l'article *daigner*. On pourrait citer d'autres textes : *Depuis Cicéron jusqu'à Corneille-Tacite, on ne sauroit pas trouver parmi les Latins un seul philosophe* (Boil., *Lett.*, éd. B. S. P., IV, 94).

2. De ce défaut on n'accusoit la belle (La Font., IV, 157, *Cont.*, v. 14); *Le jeu n'est sûr avec cette ribaude* (Boil., *Epig.*, v. 7, éd. B. S. P., II, 452).

3. Cf. t. III, 617, 7^o A. Je ne parle pas de la construction : *il n'y a homme qui ne sache, elle n'a veine qui y tende* (cf. Haase, *o. c.*, § 100, A), Elle reste ce qu'elle est.

l'infinifif : *Je ne le voi que quand il me l'ordonne.... Il ne se lève que pour se coucher* (O., I, 113-114). En ce cas, c'est une faute de mettre *pas* ou *point*, comme d'Ablancourt a fait : *Les Dames ne sortent point... que pour aller en visite. Avec si ce n'est*, fort bien, mais avec *que*, c'est « un barbarisme » (Ib., 489).

La règle, ainsi formulée, est un peu impérative, car on trouve dans les textes le tour condamné. Toutefois il faut prendre garde que le plus souvent un ou plusieurs mots séparent *point* et *que*, ainsi dans ce passage de Racine : *il n'y a point de bon poète que ceux qui le sont naturellement* (VI, 21, Rem. s. Pind.). C'est en réalité une forme de phrase un peu différente, dont Ménage n'a sans doute pas voulu parler¹.

Il faut donc entendre que *pas* et *point* doivent disparaître quand le *que* suit immédiatement. Ménage a fait une réserve. Il admet *pas* avec *si ce n'est*, mais sans parler de *sinon*. On trouve dans les textes la négation avec *sinon*, soit complète, soit incomplète : *Elle ne paroissoit goulue sinon lors qu'elle mangeoit aux dépens d'autrui* (Fur., Rom. bourg., II, 11).

AVEC LES MOTS SEMI-NÉGATIFS. — Quand la négation était complétée par *rien* (cf. t. III, 615), on trouvait bien encore parfois *pas* ou *point* : *Ne faites pas semblant de rien* (Mol., VIII, 208, Bourg. Gentilh., act. V, sc. 6 ; cf. Id., ib., 207). La célèbre scène des *Femmes Savantes* eût dû rendre la règle vulgaire, puisque ceux qui : *De pas mis avec rien* faisaient la récidive (Mol., IX, 97, v. 483), commettaient la plus grave des fautes, une faute « spécieuse ». Elle est cependant chez La Bruyère : *les chambres assemblées... n'offrent point aux yeux rien de si grave* (I, 268, Des biens de fort.). On la trouve bien ailleurs : *On ne veut pas rien faire ici qui vous déplaie* (Rac., II, 183, Plaid., v. 472) ; *J'ai pourtant regardé par le trou de la porte : Mais il étoit bouché, je n'ai pas pu rien voir* (Poisson, Foux divert., act. II, sc. 11).

Avec *aucun*, *nul*, *personne* on rencontre assez souvent *pas* et même *point* : *il n'est pas tombé dans la tête d'aucun dévot qu'elle ne fût pas en bon état* (Sév., IV, 52) ; *vous n'avez pas le temps de faire*

1. Le desir d'engendrer des enfants à Dieu, qui n'est point véritable que dans le mariage (Pasc., Pens., éd. Molin., II, 123) ; M. d'Ormesson n'a point découvert cela que lorsqu'il n'y a plus eu de remède (Sév., I, 466) ; Ils ne recevoient point les étrangers chez eux que pour les renvoyer en leur pays (Rac., VI, 109, Rem. s. l'Od.) ; Jésus ne veut point de titre d'honneur que celui qui se trouve joint nécessairement à l'utilité de son peuple (Boss., Amb., 1661, ex., éd. Leb., III, 644) ; il pense que si un Dieu se résout à paraître sur la terre, il ne doit point s'y montrer qu'avec ce superbe appareil (Id., Noël, 1667, 3^e p., éd. Leb., V, 288 ; cf. Id., Ib., I, 36, 60, 264, etc.) ; les Papes... ne font point de Cardinaux que de concert avec lui (Menagiana, II, 73).

aucun usage de la beauté et de l'étendue de votre esprit (Ead., VIII, 430); *Le prêtre fait une prière, avant laquelle il n'est pas permis à aucun de rien manger* (Rac., V, 535, *Des Essén.*); *Toi, pour ne point marquer aucune intelligence* (La Font., VII, 406, v. 68); *vous ne me jugez pas digne d'aucune réponse* (La Bruy., II, 245, *Des espr. forts*); *je ne me suis point encore produit nulle part* (Rac., VI, 447, *Lett.*); *Il ne daigne pas attendre personne* (La Bruy., I, 65, *Les Caract. de Théophr.*; cf. Haase, o. c., § 102).

Ce fait est tout à fait significatif. Ces mots *aucun, nul, personne* ne font pas double emploi avec *pas*, parce que ou bien ils sont seulement en train de devenir négatifs, ou bien ils ne le sont plus qu'à moitié¹. De toute façon la valeur négative n'y est pas assez nette pour empêcher d'employer la négation complète.

AVEC DES EXPRESSIONS MARQUANT LE TEMPS. — L'usage de mettre *pas* et *point* s'étend. Il suffit de consulter Ménage. Il commence par condamner avec Vaugelas l'usage du peuple de Paris, qui consistait à dire : *il y a longtemps que je ne l'ay point vu*. Mais il poursuit, et, par une contradiction que je n'arrive pas à démêler, il considère que c'est un barbarisme de l'omettre dans des phrases toutes semblables : *Il y a plus de dix ans que je ne l'aime point.... Il y a huit jours que je ne sors point* (O., I, 114). Pour Alcide de S'-Maurice, l'omission de *pas* est bornée au cas où *de* entre dans la phrase : *de dix ans je ne le verray, ou je ne le verray de dix ans*. Son texte est incertain; on y sent pourtant l'influence d'un usage qui s'affirme².

NI AVEC NE, SANS PAS. — J'ai indiqué au tome III (618) que l'emploi de *ne* sans *pas* avait été déclaré obligatoire par Vaugelas, mais que néanmoins *pas* se trouvait fréquemment, alors que les termes construits avec *ni* étaient sujets et précédaient le verbe. Dans la deuxième partie du siècle, il se fait une distinction assez nette; on écrit : *il ne faut être ni avare ni prodigue, mais ni avare ni prodigue ne vit pas selon la raison; Ni les éclairs ni le tonnerre N'obéissent point à vos dieux* (Rac., III, 487, *Esth.*, v. 346-347); *Ni les cèdres, ni les*

1. Du tout est sur le même chemin : *Non, je ne veux du tout vous voir* (Mol., VI, 428, *Amph.*, v. 1253). Cf. *je ne reconnais en façon du monde M^{lle} de Sainte Hermine* (M^{me} de Maint., *Lett.*, I, 119).

2. « Mais il seroit mieux dit : *il y a dix ans que je n'en l'ay veu* (au lieu de : *je ne l'ay veu de dix ans*). Il est vray qu'il en faut excepter le temps présent qui souffre fort bien les dites Particules negatives *point* et *pas*; car nous disons : *il y a dix mois qu'ils ne se voyent point; il y a six mois qu'il ne paroist point en Public*. Je ne crois pas pourtant que ce fût une faute de dire : *il y a six mois qu'ils ne se sont point veus*. Car la Particule *de* ostée, *pas* et *point* s'accordent fort bien avec toutes sortes de temps » (Rem., 197).

pins ne l'égalaiant pas (Boss., *Nécess. de la vie*, 1660, 3^e p., éd. Leb., III, 305 ; cf. *Amb.*, 1662, 2^e p., *Ib.*, IV, 155) ; *ni la peine ni le repos ne sont pas encore où ils doivent être* (Id., *Provid.*, 1662, 1^{er} p., *Id.*, *ib.*, 131 ; cf. *Id.*, *ib.*, II, 267, 285, 297, 302, etc.) ; *L'un ni l'autre, ma foi, n'en voudront pas démordre* (Montfl., *Amb. com.*, 1^{er} interm., sc. 2).

Cf. encore : *dans lesquels ni le vin, ni l'esprit de vin, avalez copieusement, ne produisent pas les memes irritations* (Bayle, *Dict.*, art. *Thesmophories*, note B, 12) ; *il s'ensuivroit nécessairement que l'Hérésie des Ariens, ni celle des Sociniens ne seroient pas mortelles et fondamentales* (Id., *Ib.*, art. *Arius*, note H, 26) ; *Ni la cunilago, ni les feuilles de saule, etc., ne sont point capables d'inspirer une telle pureté* (Id., *Ib.*, art. *Thesmophories*, note B, 15-16) ; *Oui, madame, dans la douleur qui me transporte, ni la colère du roi, ni celle des reines ne m'est point redoutable* (Bussy-Rab., *Fr. gal.*, I, 198) ; *Les partages furent bientôt faits ; ni le notaire, ni le procureur n'y furent point appelés* (Perrault, *Contes*, 109) ; *Ni mes conseils, ni mon adresse ne vous manqueront pas dans le besoin* (Dancourt, VIII, 223, *L'opérateur Barry*, sc. 6).

Bien des fois, naturellement, la distinction est négligée, on trouve : *N'attendez pas, dit-elle, ni vérité, ni consolation des hommes* (Pasc., *Pens.*, XII, 1, éd. Hav., I, 183) ; *des gens qui ne savent pas discerner ni votre loisir ni le temps de vos affaires* (La Bruy., I, 41, *Les Caract. de Théophr.*).

Il y eut à l'Académie une discussion très serrée, mais qui n'aboutit pas. On se borna à constater que *point* était nécessaire en style soutenu, dans une phrase comme celle de l'Écriture : *Ni les avarés, ni les voleurs, ni les ivrognes, ni les impudiques, n'entreront point au royaume des Cieux. Point* pouvait manquer « du temps qu'on imprimait des traductions à Sedan et à La Rochelle ». Mais ce temps-là était passé. Malgré cela, certains membres, qui n'avaient rien de commun avec les réfugiés, trouvaient le *point* familier (Choisy, *Journ.*, 319-321). La règle ne tint pas longtemps. Grimarest se plaint déjà qu'elle n'est plus observée¹, et le xviii^e siècle l'abandonnera.

En revanche, la suite donna raison contre Ménage à Bouhours, qui jugeait *je ne l'aime, ni ne l'estime* meilleur que *je ne l'aime pas, ni ne l'estime pas* (O., II, 385)².

1. *Disc. s. la l. fr.*, 269.

2. On trouve des phrases sans *ne* : *Je ne songe ni vis que pour vous* (Bussy-Rab., *Fr. gal.*, II, 136) ; *la comtesse de Gramont, qui... ne s'en haussa ni baissa* (St-Sim., XI, 113).

PAS SANS NE

CHANGEMENT D'OPINION. — Les théoriciens cessent de considérer *pas* comme suffisant dans les interrogations directes : *vient-il pas ?* Ménage, le premier, se prononce brièvement, mais nettement contre Vaugelas (*O.*, I, 383); Chapelain trouve la suppression de la négation à peine supportable (dans Vaug., I, 342); « ceux qui entendent bien nôtre Langue ajoutent toujours la négation », dit Andry (*Refl.*, 327). C'est aussi la façon de voir de Th. Corneille. A l'Académie on fut unanime, malgré la chanson : *Sommes-nous pas trop heureux ?* L'autorité de Vaugelas n'empêcha pas de traiter la « suppression de la négative » de « faute » (*A.*, dans Vaug., I, 342). Le sentiment général, au dire de Tallemant, fut que « le discours ordinaire ne peut souffrir qu'on oste la negative *ne*, il faut dire, *n'ont-ils pas fait ?*... cela n'empesche pas qu'en chansonettes, en vers galants, peut-estre en tout genre de Poésie on ne puisse s'en passer » (*Décis.*, 67).

Les exemples où *ne* est omis foisonnent, bien entendu. En voici qui appartiennent à la langue comique : *La lettre d'Agnès est-elle pas comme la feroit une fille qui auroit vescu comme elle sans voir le monde ?* (*De la Croix, Guerre Com.*, 1664, éd. Gay, 28); *Peux-tu pas m'introduire à titre de valet ?* (*Quin., Am. indisc.*, act. III, sc. 1); *Devrois-tu pas savoir de quel air je maltraite Quiconque s'émancipe à me conter fleurette ?* (*Id., Les Rivaies*, act. II, sc. 7; cf. *Id., Ib.*, act. II, sc. 6); *Sont-ce point des galants qui cherchent la Servante ?* (*Th. Corn., D. Bertr. de Cig.*, act. III, sc. 3); *M'avez-vous pas sauvé jadis d'un Sanglier ?* (*Id., Géol. de soi-même*, act. III, sc. 3; cf. *D. Bertr. de Cig.*, act. IV, sc. 5, et *Comt. d'Org.*, act. IV, sc. 6); *Sçauriez-vous point le nom de cet heureux faquin ?* (*Id., Tri-gaudin*, act. III, sc. 2; cf. *Dupe de soi-même*, act. I, sc. 1, et *Coméd. Poete*, act. III, sc. 7); *Des amours de Tarquin suis-je pas criminelle ?* (*Regn. et Dufresny, La Foire S'-Germain*, act. II, sc. 5, *Th. ital.*, 1701, 224). Toutefois Racine s'en est servi hors de la comédie : *Esther, Que craignez-vous ? Suis-je pas votre frère ?* (III, 505, *Esth.*, v. 637).

En prose, on peut aussi citer des exemples : *Le perfide est-il pas de retour ?* (*Sév.*, VI, 421); *Va-t-il pas toujours à la chasse ?* (*Ead.*, IV, 70). Il y en a chez Bossuet¹. Partout le sens est positif. Interrogation et négation ne sont qu'une apparence.

1. L'abbé Lebarcq remarque que la négation est bien plus fréquente que l'ellipse (*o. c.*, I, XLIV). En 1652, Bossuet aurait supprimé deux fois sur vingt la négation,

On notera que Corneille, en 1660, a corrigé un certain nombre de ses vers, en particulier le vers 1219 d'*Horace*, pour y mettre *ne* : *Dieux ! sentois-je point lors des douleurs trop légères ?* devient : *Ne sentois-je point lors* (III, 335, var. 3).

Comment s'explique un pareil retour en arrière ? Faut-il croire que la discussion n'était qu'entre lettrés, et que, la langue parlée ayant abandonné ce tour interrogatif pour se servir des particules : *est-ce que*, etc., la fantaisie et le caprice se donnaient libre cours ?

Mais ceci ne résout point la question : elle se trouve seulement resserrée. La vérité est peut-être que, *ne* se trouvant ici au début de la phrase, il gardait une valeur ; même réduit à l'articulation *n'*, il s'entendait distinctement. C'est la phonétique qui, en ce cas comme en d'autres, domine la syntaxe, et empêche la disparition de *ne*, tandis qu'elle la précipite en d'autres occasions.

RAPPROCHEMENT DE *PAS*, *POINT* ET DE *NE*. — Au fur et à mesure que *pas*, *point* devenaient les compléments indispensables de *ne*, ils devaient, suivant une loi invariable, s'en rapprocher. Depuis Vaugelas, cette question était une de celles qui s'agitaient « parmy ceux qui se picquent de politesse ». Andry la posa. Devait-on dire : *de n'y pas aller*, ou : *de n'y aller pas* ? Il cite en faveur de la seconde de ces façons de parler de nombreux exemples de M^{lle} de Scudéry et d'autres auteurs. C'est la construction qui lui plaît le mieux (*Refl.*, 364). Elle est commune : *pour ne faire pas grand cas de ceux qui se trouvent si tard au rendez-vous* (Perrot d'Abl., *Apoph.*, 72) ; *Quand elle m'a accusé de ne sçavoir pas le latin* (Fur., *Rom. bourg.*, II, 77) ; *Peut-on, en le voyant, ne le connoître pas ?* (Rac., III, 521, *Esth.*, v. 938)¹.

On trouve à la même place que *pas* les autres particules complétives, *plus*, *jamais* : *pour se consoler de n'être plus en état de donner*

en 1653, une fois sur soixante-neuf, en 1654, une fois sur vingt-huit. L'auteur essaie de montrer que le tour sans *ne* est peut-être plus adouci, plus propre à l'insinuation : *Peut-être que ce Pasteur miséricordieux te presse intérieurement en ta conscience : Veux-tu pas restituer ce bien mal acquis ? veux-tu pas enfin mettre quelques bornes à cette vie débauchée et licencieuse ? Veux-tu pas bannir de ton cœur l'envie qui le ronge ?* (III^e Dim. apr. Pentec., 1655, 1^{er} p.). Mais ces subtilités ne correspondent pas à la réalité ; on trouve les deux tours dans une même phrase : *Est-il pas très juste que le pécheur souffre, et que le crime ne demeure pas impuni ? Et la justice n'est-ce pas un grand bien ?* (*Cæci vident*, 1653).

1. Cf. *Pour ne parler point Ronsard Vendosmois* (Fur., *Rom. bourg.*, I, 161) ; elle avoit appris par ses malheurs à ne changer pas dans un si grand changement de son état (Boss., *Or. fun. Henr. de Fr.*, éd. Leb., V, 549) ; Prenons garde seulement, messieurs, à n'aigrir pas nos maux par l'impatience et à n'irriter pas Dieu par nos murmures (Id., *Vend. Saint*, 1666, éd. Leb., V, 241) ; La première liberté, dit Saint Augustin, c'est de pouvoir ne pécher pas (Id., *Postul. Bernard.*, 1^{er} p., éd. Leb., II, 247) ; on languit, on sèche de les voir danser et de ne danser point (La Bruy., II, 247, *Des espr. forts*) ; J'ai été surpris de ne trouver pas les Remarques de Quintilien (Bayle, *Dict.*, art. *Zeuxis*, C, 18).

de mauvais exemples (La Rochef., I, 71) ; et si nous ne commençons à vivre pour ne mourir plus (Boss., Pâques, 1681, 2^e p., éd. Leb., VI, 74) ; Il prit la résolution de ne penser jamais à être aimé (Princ. de Cl., 103).

L'ordre moderne est fréquent aussi dans les textes : *maintenant, pour ne point retarder vos désirs* (Boss., Vesture, 1681, 3^e p., éd. Leb., VI, 149) ; *j'ai trop d'obligation à Euripide pour ne pas prendre quelque soin* (Rac., III, 143, Iph., Préf.) ; *pour ne pas oublier une espece d'Oracles* (Fontenelle, Hist. Or., 135). Cependant rien encore à ma connaissance n'indique qu'il va s'imposer.

Quand un pronom personnel complément accompagnait le verbe, la question se compliquait encore. Alcide de S^t-Maurice considérait qu'on devait dire : *je ne vous ay pas voulu tromper*, et qu'avec l'infinitif seul il était d'usage de dire aussi bien : *Pour ne vous point incommoder*, que : *pour ne vous incommoder point* (Rem., 194-195). A tout prendre, cette difficulté intéresse surtout les pronoms. Il m'a semblé bon cependant de la réunir à la précédente.

L'usage général est en réalité de construire le pronom devant *pas* et de mettre le tout devant l'infinitif : *je le prie de ne se pas retirer* (Bussy-Rab., Hist. am. des Gaules, I, 161) ; *elle avoit paru étonnée de ne la pas avoir* (Princ. de Cl., 64) ; *M. d'Ormesson m'a priée de ne le plus voir* (Sév., I, 462) ; *le dépit de ne la pas posséder se console... par le mépris* (La Rochef., I, 54). On en est donc au deuxième stade. De : *il souhaite ne le voir pas*, on est passé à : *ne le pas voir*. *Ne pas le voir* ne se généralisera que plus tard.

LA NÉGATION USÉE NE DANS LES SUBORDONNÉES

PROPOSITIONS OBJECTIVES. — APRÈS LES VERBES SIGNIFIANT LA CRAINTE. — La syntaxe avait été jusqu'alors un peu hésitante (cf. t. III, 624-625). Elle s'affirme. Th. Corneille demande qu'on mette toujours *ne* (Vaug., II, 130-131). Le P. Bouhours cite dans les *Doutes* une phrase où Balzac l'a omis, et l'en blâme (173)¹. Andry est aussi formel. Il n'excepte que le cas où le verbe signifiant *craindre* est nié : *je crains qu'il ne soit content, je ne crains pas qu'il soit content* (Suit., 426)². L'avis de l'Académie fut conforme (Tall., Décis., 29).

Les exemples où *ne* manque sont très abondants : *Mais je crains*

1. Cf. Haase, o. c., § 404, et Rosset, o. c., 146.

2. On trouve cependant, même en ce cas, la négation *ne* : *Ne craignez-vous point que l'oisiveté ne vous gaste les mœurs* (Petit, Dial. sat. et mor., 105).

qu'elle échappe (Corn., V, 519, Nic., v. 187) ; *Seigneur, je crains pour vous qu'un Romain vous écoute* (Id., ib., 518, Ib., v. 156) ; *Herode, ... craignant qu'il usurpat son empire* (Pasc., Pens., éd. Molin., II, 163) ; *je craindrois que celui-là fût trop foible* (Sév., VII, 368) ; *Car dans la maladie on craignoit qu'il mourût* (Bours., *Mort vivant*, act. I, sc. 3) ; *J'ay peur que sa Mascarade soit aussi fabuleuse que magnifique* (Le Pays, Am., am. et amour., 84). Pour bien comprendre la valeur de cette règle, il faut considérer que le sens de la subordonnée est positif.

Dans les cas où il est négatif, c'est *pas* qui y apporte une couleur nette de négation : *je crains qu'il ne vienne pas*¹.

Par analogie, *de peur que* se fit également suivre d'un *ne*, et Bouhours estime la négation nécessaire : *Il avoit composé une harangue... qu'il ne communiqua à personne, de peur qu'on ne luy dérobat quelqu'une de ses pensées* (Bours., *Lett. nouv.*, I, 68) ; *je ne les demandois pas à ma Cousine de peur qu'elle ne me les accordast* (Bussy-Rab., *Mem.*, I, 113).

Cependant Corneille a corrigé son texte pour y effacer *ne* : *De peur qu'il en reçut quelque importunité* (II, 39, *Gal. du Pal.*, v. 395). On trouve souvent le verbe sans *ne* : *Va fermer après lui, de peur qu'on nous écoute* (Th. Corn., *Am. à la mode*, act. III, sc. 4) ; *De peur que vous manquassiez à le suivre* (Boss., *Prof. Epiphanie*, 1660, 2^e p., éd. Leb., III, 165).

L'analogie va introduire le *ne* jusque dans une phrase comme celle-ci, où le mot n'est pas proprement un mot marquant la crainte, mais qui néanmoins l'implique : *l'impression qu'il avoit qu'elle n'eût trop de part à cette guerre* (La Rochef., II, 353). De même : *je commence à soupçonner qu'il n'ait un mérite importun qui éteigne celui des autres* (La Bruy., I, 313, *De la cour*).

APRÈS LES VERBES SIGNIFIANT EMPÊCHER. — De toute ancienneté on trouve le verbe subordonné précédé de *ne*. Les grammairiens du xvii^e siècle le conservent. Th. Corneille marquait déjà nettement sa préférence (dans Vaug., II, 294). L'Académie fut du même avis (Tall., *Décis.*, 29). De fait *ne* est partout : *j'empêchai qu'on ne punit la lâcheté des troupes... et qu'on ne les fît tirer au billet* (La Rochef., II, 127) ; *Je ne puis comprendre ce qui empêche que je n'aie des lettres comme j'ai accoutumé* (Sév., II, 215) ; *notre jugement... empêche... qu'il ne nous satisfasse beaucoup* (Boss., *Hon.*, 1658, éd. Leb.,

1. Voici des passages où la langue moderne emploierait *pas* et où il est omis : *il est difficile que... elles ne traversent toujours toutes les choses que je désire* (Princ. de Cl., 23) ; *Il auroit aussi été difficile que les spectateurs n'eussent éclaté de rire* (Perrault, *Rec.*, 289).

II, 426); *la pluie presque continuelle empêche qu'on ne se promène* (Rac., VII, 184, *Lett.*). L'influence de l'idée est très nette; il s'agit que le fait ne se produise pas. Elle est même si forte qu'elle entraînait dans la subordonnée la négation complète *ne pas*: *ceux qui sont hors d'usage, pour empêcher qu'ils ne tombent pas dans l'oubli* (*Menagiana*, I, 31). Mais Th. Corneille avait condamné cet usage (Vaug., II, 130).

Il ne faudrait pas s'exagérer néanmoins la valeur de ce *ne*. On trouve partout des exemples où il manque: *voilà l'adresse dont elle se sert pour unir les mères avec leurs enfants, et empêcher qu'elles s'en détachent* (Boss., *Compass.*, 1658, 1^{er} p., éd. Leb., II, 465); *Et vient pour empêcher que tu rendes l'argent* (Regn., *Divorce*, Prol., sc. 2).

Avec *garder*, *prendre garde* signifiant *empêcher*, la syntaxe est tout à fait la même qu'avec *empescher* (Th. Corn., Vaug., II, 131). L'usage est visiblement en faveur du *ne*¹: *Gardez qu'avant le coup votre dessein n'éclate* (Rac., II, 80, *Andr.*, v. 801); *Gardez qu'une voyelle à courir trop hâtée Ne soit d'une voyelle en son chemin heurtée* (Boil., *A. P.*, v. 107-108, éd. B. S. P., II, 181); *Prends garde que jamais l'astre qui nous éclaire Ne te voie en ces lieux mettre un pied téméraire* (Rac., III, 365, *Phèd.*, v. 1061-1062).

On trouve aussi *ne pas*, que condamne Th. Corneille (*l. c.*): *il a voulu que le plus vieux de chaque auberge, prist garde qu'on ne s'emplit pas de vin, ni de viande* (Perrot d'Abl., *Apoph.*, 218); *Prenez garde que vos études continuelles ne vous avancent pas vos jours* (Bussy-Rab., *Corr.*, IV, 9).

Avec *défendre*, l'usage de mettre la négation, comme au xvi^e siècle, commence à se perdre. Les grammairiens ne la prescrivent plus, et elle est rare. Ainsi Racine a dit: *J'ai même défendu, par une expresse loi, Qu'on osât prononcer votre nom devant moi* (III, 339, *Phèd.*, v. 603-604).

APRÈS LES VERBES MARQUANT LE DÉSIR. — Ce qu'il y a de plus curieux peut-être dans cette syntaxe, c'est l'influence exercée, dans les propositions qui suivent une principale exprimant le désir, par cette idée que le fait attendu n'existe pas. Haase a cité des exemples nombreux où *il me tarde* est suivi de *que ne*: *Il me tarde déjà que je n'aie des habits raisonnables* (Mol., IV, 28, *Mar. forcé*, sc. 2). On en trouve en foule².

1. Cependant, ici aussi il manque quelquefois: *Adieu: sors, et surtout garde bien qu'on te voie* (Corn., III, 159, *Cid.*, v. 907); *gardons bien que, par nulle autre voie, elle en apprenne jamais rien* (Mol., VII, 391, *Am. magn.*, act. I, sc. 1).

2. Cf. *Il me tarde que je ne goûte le plaisir de la voir* (Mol., VI, 258, *Le Sic.*, sc. 9);

Quand il s'agit des verbes *brûler*, *mourir*, on ne sait comment interpréter : *Lui, quand il a promis, il meurt qu'il n'effectue* (Corn., I, 443, *La Veuve*, v. 871)¹. Le sens introduit par *ne* permet de traduire à la fois : *il meurt du désir d'effectuer et du regret de n'effectuer pas*.

APRÈS DIVERSES LOCUTIONS IMPERSONNELLES. — Avec *il s'en faut bien*, l'idée est aussi que la chose n'a pas lieu. A l'Académie, en 1677, « l'un et l'autre a esté trouvé bon, sans *ne* ou avec *ne*, mais il y a eu quelques voix de plus pour l'affirmative, c'est à dire sans *ne* » (Reg., IV, 97). Notre Langue aime la négation, dit Andry : *Il s'en faut beaucoup que ces grands objets ne fassent sur nous toute l'impression qu'ils y doivent faire* (Refl., 324). Les exemples fourmillent : *Il s'en faut bien que nous ne connoissions toutes nos volontés* (La Rochef., I, 151); *il s'en faut bien que je n'aie réglément cette joie* (Sév., II, 354 ; cf. Ead., V, 126); *Pour moi, il s'en faut bien que je ne sois aussi solitaire que vous* (Rac., VII, 59, Lett.); *Vantez vos charmes, tant qu'il vous plaira, il s'en faut beaucoup qu'ils n'ayent la force des miens* (Petit, Dial. sat. et mor., 17).

L'esprit est dans la même situation quand une phrase complétive suit *il ne tient qu'à toi*. On peut considérer soit l'espoir que la chose arrivera, c'est le côté positif, soit le fait qu'elle n'existe pas, côté négatif. Est-ce que cette vue prévaut ? Est-ce simplement analogie ? En tout cas on trouve fréquemment *ne* : *Il ne tient qu'à toi que la pais ne soit* (Monet, *Invant.*, 880, art. Tenir); *Il ne tiendra qu'au Roi qu'aux effets je ne passe* (Corn., V, 522, *Nic.*, v. 259); *Il ne tenoit qu'à lui qu'il ne s'en trouvât bien* (La Font., IV, 23, v. 42); *Il ne tiendra qu'à vous, ... que vous ne soyez mon gendre* (Perrault, *Contes*, 115).

NE DANS LA SUBORDONNÉE, QUAND LA PRINCIPALE EST NÉGATIVE. — Jusqu'ici nous n'avons considéré que l'idée, mais la mécanique grammaticale a son rôle dans l'emploi de *ne*. Un exemple plus frappant que tous les autres, c'est celui des phrases où à la principale on trouve *ne pas douter*. Cette expression équivaut à une assurance. Or elle entraîne à peu près régulièrement l'emploi de *ne*. « On met *que ne* après ce verbe et le second verbe qui suit au

Il me tarde déjà que vous ne l'occupiez (Rac., I, 478, *Théb.*, v. 1407); *Il te tarde déjà qu'échappé de mes mains Tu ne courres me pendre et me vendre aux Romains* (Id., III, 66, *Mithr.*, v. 985-986); *Il me tarde que nous n'entrions dans le détail* (Def. Po. Her., 144).

1. *Vous brûlez que je ne sois partie* (Rac., III, 484, *Iph.*, v. 673). Comparez : *car à peine tenoit-elle à terre, n'en pouvant plus qu'elle ne fût seule pour donner un libre cours à sa joie* (La Font., VIII, 169, *Psyché*, liv. II); *Impatient pour eux que la cérémonie Ne commence bientôt, ne soit bientôt finie* (Corn., IV, 494, *Rodog.*, v. 1551-1552).

futur de l'optatif quand on ne doute pas : *je ne doute pas qu'il ne m'apporte le livre qu'il m'a promis* » (N. Bér., *Nouv. Rem.*, 23)¹ ; *Oui, je ne doute point que l'hymen ne vous plaise* (Mol., III, 206, *Ec. des Fem.*, v. 616) ; *Ne doutez point qu'il n'y fût sans escorte* (La Font., VI, 36, v. 179) ; *je ne doute point que des mauvais exemples que vous vous êtes mutuellement prêtez, elle n'ait retenu de vous celui de croire en Dieu* (Bours., *Lett. nouv.*, I, 25) ; *je ne doute pas que le drosle ne m'eust fait voir qu'il me connoissoit* (Bussy-Rab., *Mem.*, I, 250) ; *je ne doute point que vous ne veniez ici pour exécuter la vôtre* (Perrault, *Contes*, 137).

Est-ce à dire que ce soit l'influence de la forme négative seule qui amène *ne* ? Il est difficile de le croire, car on trouve aussi ce *ne* dans des phrases qui ont un sens d'affirmation et la forme positive : *Croyez-moi, plus j'y pense, et moins je puis douter. Que sur vous son courroux ne soit près d'éclater* (Rac., III, 608, *Ath.*, v. 57-58)².

Néanmoins ce fait est à rapprocher de celui qui s'était produit à l'époque précédente avec *ne pas nier*, dont le sens équivaut à *reconnaître, confesser, dire* (cf. t. III, 625 ; A. de B., *Refl.*, 325)³.

Haase a cité un exemple après *ne pas cacher* : *Nous ne pourrions cacher que M^{me} Guyon ne soit trop protégée* (M^{me} de Maint., *Corr.*, IV, 3, dans Haase, *o. c.*, § 103 c).

Il faut rapprocher aussi l'usage avec *ne pas ignorer* : *personne n'ignore qu'elle n'ait été la première cause des malheurs que ce prince et ses États ont éprouvés* (La Rochef., II, 5 ; cf. Haase, *o. c.*, § 103 c et 80, Rem. I).

Est-ce l'idée, n'est-ce pas encore plutôt la forme qui fait intervenir *ne* après *n'étant pas impossible* : *cette défense auroit été tournée en ridicule, n'étant pas impossible que Jansénius n'eût pris un sens pour l'autre* (Rac., IV, 603, *Div. part. P.-R.*). Évidemment le fait est présenté comme possible seulement, et on s'explique le subjonctif, mais point *ne*.

De même, malgré ce que j'ai dit plus haut de l'influence de l'idée de désir, c'est encore à la forme que je rapporterais l'introduction

1. Noter la double tournure avec et sans *ne* dans la phrase suivante : *j'entendis crier au feu... et ces cris si près de moi... que je ne doutai point que ce fût ici ; je crus même entendre qu'on parloit de ma petite fille ; je ne doutai pas qu'elle ne fût brûlée* (Sév., II, 72-73).

2. Comparez, dans une phrase interrogative, dont le sens est nettement affirmatif : *Doutez-vous, en effet, qu'Axiane ne l'aime ?* (Rac., I, 528, *Alex.*, v. 82).

3. *Je ne nierai pas cependant qu'il ne fût homme de très grand mérite* (Boil., *Rés. s. Long.*, éd. B. S. P., III, 155) ; *On ne peut nier que sa critique ne soit raisonnable* (Bours., *Lett. nouv.*, I, 72).

Cependant Racine a dit : *Je ne vous nierai point, Seigneur, que ses soupirs M'ont daigné quelquefois expliquer ses désirs* (II, 280, *Brit.*, v. 553-554).

de *ne* ici : *Oui, ce cœur méprisé ne désespere pas Que vous ne regrettiez ma perte entre ses bras* (Montfl., *Fem. juge et p.*, act. II, sc. 6).

Enfin, nous avons vu *ne* après *empêcher*. Si le sens était seul en jeu, *ne* n'aurait plus de raison d'être, quand *empêcher* est accompagné d'une négation. Et il est fréquent : *Vous n'empêcherez pas que ma gloire offensée N'en punisse aussitôt la coupable pensée* (Rac., III, 54, *Mithr.*, v. 735-736); *Il marche, dort, mange et boit tout comme les autres; mais cela n'empêche pas qu'il ne soit fort malade* (Mol., IX, 341, *Mal. imag.*, act. II, sc. 2); *Cela n'a pas empêché néanmoins que je n'aye esté sur le grabat plus de six semaines* (Boil. à Bross., *Lett.*, CXXVIII, 236).

Tous ces faits sont connexes, et s'expliquent de la même façon. Il se fait une sorte d'attraction¹.

NE DANS LES COMPARATIVES. — Personne ne songea à revenir sur la règle de Vaugelas, qui recommandait d'employer le simple *ne* dans le complément du comparatif. Au contraire Marg. Buffet (*N. O.*, 113) et Alcide de S^t-Maurice (*Rem.*, 195) la firent passer, en la précisant, dans leurs livres pratiques.

Bossuet (qui était dijonnais) eut peine à se déshabituer de *ne pas* : *Jesus Christ ressuscité regarde Marie d'une autre manière que ne faisait pas Jésus-Christ mortel* (S^t-Jean, 1658, 2^e p., éd. Leb., II, 538); *elle le voit bien d'une autre manière que ne fait pas le commun des hommes* (*Visit.*, 1659-1660, 3^e p., *Ib.*, III, 21).

On retrouve du reste *ne pas* chez bien d'autres écrivains : *il faut avoir l'esprit plus libre que je ne l'ai pas* (Rac., VI, 485, *Lett.*); *on est plus curieux que je ne croyois pas* (*Id.*, *ib.*, 471-472, *Ib.*); *Je donne beaucoup plus d'étendue à l'ouvrage que j'ai entrepris, que n'en ont pas les Rhétoriques ordinaires* (Lamy, *Rhétor.*, 153); *je parleray des lettres, et de leur nombre plus exactement que je ne fais pas ici* (*Id.*, *Ib.*, 2). Malgré ces exemples et d'autres, on peut considérer que l'usage de *ne pas* était désormais provincial ou populaire.

Restait la question du maintien de *ne*, car, tandis que les uns renforçaient le caractère négatif de la proposition, d'autres ne semblaient pas l'apercevoir. Toutefois, il faut distinguer. C'est quand la principale est négative, qu'on ne trouve à peu près jamais *ne* dans

1. Je ne puis manquer d'ajouter ici qu'on trouve *ne* introduit par analogie dans d'autres propositions, par exemple dans celles qui commencent par *sans que* : *Je me prépare aussi à m'occuper de Maintenon, qui est, je crois, à moi présentement sans que l'on ne puisse plus me l'ôter* (M^{me} de Maint., *Lett.*, I, 74).

le complément : *la reine sa mère... ne l'aimait pas plus tendrement que faisait Anne d'Espagne* (Boss., *Or. fun. Henr. d'Angl.*, éd. Leb., V, 660)¹.

Ne manque beaucoup plus rarement, quand la principale est positive : *Mais tu mettras au jeu plus que tu l'imagines* (Corn., X, 201, *Poés. div.*, v. 102)².

Non seulement le P. Bouhours était pour *ne*, mais, allant plus loin, il rétablit la proposition comparative pour avoir l'occasion d'exprimer la négation (D., 172); cette négation *ne*, dit-il, doit nécessairement être placée dans la seconde proposition d'une période comparative. *Leur exemple doit être plus puissant pour nous rendre fervents que celui d'un si grand nombre de tièdes pour nous relâcher* est une mauvaise phrase de l'*Imitation*. Il faut : *que ne doit être pour nous relâcher celui...* (6, dans Rosset, *o. c.*, 146; cf. Haase, *o. c.*, § 104).

Dans les comparaisons qui marquent la différence de manière d'être, après une phrase positive, le *ne* manque encore souvent, mais les grammairiens le demandent : *Cela a été fait autrement que vous ne pensez*. La particule négative *ne* est si nécessaire dans cet endroit qu'on ne saurait l'omettre sans une grande faute, dit N. Bérain (*Nouv. Rem.*, 105). « *Il est tout autre qu'il n'estoit est mieux que il est tout autre qu'il estoit* », dira de même Andry (*Refl.*, 325; cf. Alc. de S^t-Maur., 195-196).

1. *le péché, n'est pas moins horrible qu'il était alors* (Boss., *Pénit.*, éd. Leb., II, 417); *ces vers ne sont pas moins agréables au vainqueur qu'un fils légitime l'est à son père* (Rac., VI, 46, *Rem. s. l'Od.*); *ta prompte humilité Ne me charme pas moins que feroit ta beauté* (Bours., *Mort viv.*, act. I, sc. 2); *Je ne répondrais pas mieux qu'elle vient de faire* (Regn., *Démocrite*, act. III, sc. 4); *Les habits d'or et d'argent ne couvriroient pas mieux mon corps, que fait un habit de laine* (S^t Evremoniana, 261); *On ne peut pas parler plus juste et plus doctement qu'a fait ce Jésuite* (Entr. de Cléante, 229); *Je voudrais qu'il la sût, car je ne l'aime pas plus qu'on vous aime* (Dancourt, VIII, 144, Colin-Maill., sc. 3); *la crainte d'être blâmé n'étouffe guère moins de bons sentiments, qu'elle en réprime de mauvais* (Boss., *Honn.*, éd. Leb., V, 42); *Je ne méprise pas plus Paris que je faisais autrefois* (Bussy-Rab., *Corr.*, IV, 165); *personne n'a pour vous plus d'estime, de tendresse, de respect et de vénération que j'en ai* (Id., *Ib.*, IV, 55); *L'expérience... ne leur enseigne guère plus de choses que la reflexion en apprend aux autres* (Apol. de La Bruy., 18).

2. *Je vous défie tous d'aimer mieux M^{me} de Grignan que moi, c'est-à-dire que je l'aime* (Sév., III, 284); *Mon amour fut moins grand que ma colere est forte* (Quin., *Am. indiscr.*, act. II, sc. 3); *Elle y trouvera moins de plaisir qu'elle pense* (Montfl., *Mari sans fem.*, act. III, sc. 6); *Je ne sais si l'on pourra jamais mettre dans des lettres plus d'esprit... que l'on en voit dans celles de Balzac* (La Bruy., I, 128, *Des ouvr. de l'espr.*; dans les éditions 4-6 : *que l'on n'en voit*, var.); *on en jouit moins (de ces biens), que l'on aspire encore à de plus grands* (Id., II, 22, *De l'Hom.*); *On a moins d'ardeur et d'impatience de se voir habillé de pourpre, qu'il en avoit de porter une croix d'or* (Id., I, 318, *De la cour*).

CHAPITRE XXIX

ADVERBES ET PRÉPOSITIONS

I. — ADVERBES EMPLOYÉS COMME PRÉPOSITIONS. — DEDANS, DESSOUS, DESSUS. — La distinction entre les prépositions *dans*, *sous* et les adverbés correspondants, telle que Vaugelas l'avait faite (cf. t. III, 626), était trop dans l'esprit des grammairiens pour que personne la contestât. Ménage eût même volontiers abandonné *dessus* et *dessous* dans les formes composées *par dessus*, *par dessous* (O., I, 524). Sans s'en laisser imposer par l'autorité de Malherbe, de Chapelain, de Voiture, il est d'avis que les poètes devraient s'interdire l'emploi des adverbés en qualité de prépositions, et se critique lui-même (*Ib.*; cf. *Rem. s. Malh.*, II, 69). Chevreau fait les mêmes recommandations (*Ms. Niort*, 28, dans Boiss.).

Il fallut encore quelque temps néanmoins pour que le vieil usage disparût. Les exemples restent très fréquents dans les textes comiques, soit que les poètes aient besoin d'une syllabe, soit qu'ils conservent exprès des formes du langage populaire : *Cette urine se met dedans une bouteille* (Montfl., *Dame med.*, act. III, sc. 4; cf. *Id.*, *Ib.*, act. I, sc. 2; *Id.*, *Fille Capitaine*, act. II, sc. 3); *Mais un Dieu plein de haine est venu dans un jour Souffler dedans mon cœur tous les feux de l'amour* (Regn., *Ep. à M. l'abbé de Bentivoglio*, éd. de 1731, t. V, 177); *Je croy le voir encor dedans son cabinet, L'été, se promener avecque son bonnet* (De Visé, *Veufve à la Mode*, sc. 12); *La Comedie étant un divertissement, ... Je viens pour vous l'offrir dedans son plus beau lustre* (Poisson, *Bar. de la Crasse*, sc. 5; cf. *Id.*, *Poete basque*, sc. 6); *C'est un homme attitré qu'on a fait travestir, qui tient pour quelque temps dessous un nom illustre, La place d'un vrai fils pour lui servir de lustre* (Montfl., *Crisp. gent.*, act. IV, sc. 6); *On te dit que dessous cet habit C'est Léonor* (Regn., *Le Bal*, sc. 18); *Ah! je vous en répons, Monsieur, dessus sa mine* (Montfl., *Dame med.*, act. III, sc. 1); *Si mon avis se doit régler dessus le vôtre* (*Id.*, *Ib.*, act. III, sc. 2; cf. *Id.*, *Ib.*, II, 2); *Votre mère, toujours dessus la défiance, Pourra plus aisément remar-*

quer votre absence (Id., *Dupe de soi-même*, act. III, sc. 3); *Combien sçai-je de Valets, traître, Qui voudroient mourir pour leur maître, Dessus la rouë ou dans le feu* (Poisson, *Zig-Zag*, sc. 3); *En quel lieu du logis ? — C'est dessus le derriere* (Bours., *Méd. vol.*, sc. 3); *l'âne qui portoit une idole dessus son dos* (Bussy-Rab., *Fr. gal.*, II, 273).

MM. de Port-Royal ne se souciaient guère non plus de ces élégances, mais dans les écrits soignés on se conformait de plus en plus à la règle. Le texte de La Rochefoucauld montre plusieurs *dedans*, corrigés en *dans* (II, 181, 317, etc. ; cf. *Lex.*, xxx). Chez Racine, on ne signale ces mots comme prépositions que dans la *Thébaïde* et les *Poésies diverses*. Dans Molière même, si on en croit le *Lexique* de MM. Desfeuilles, c'est surtout dans *l'Étourdi*, et le *Dépit amoureux* que se trouvent les prépositions populaires.

AUPARAVANT. — Pour ce mot, on confirme également la règle de Vaugelas (cf. t. III, 628). *Avant* seul doit être préposition (Mén., *O.*, I, 565 ; A., 1694 ; *Reg.*, IV, 92 ; Bouh., *D.*, 152 ; A. de B., *Refl.*, 72 ; Chevr., *Œuv. mesl.*, I, 457). *Auparavant*, suivi d'un complément, appartient désormais à la langue populaire ou judiciaire : *vous aurez des Pommes belles, blanches, ... auparavant les grandes chaleurs* (*Jard. fr.*, 150) ; *un peu auparavant les grandes Gelées* (*Ib.*, 239) ; *des inventions de ceux qui avoient écrit auparavant eux* (*Fur.*, *Rom. bourg.*, I, 58 ; cf. *Id.*, *Ib.*, 179).

PAR DEVANT. — *Par devant*, suivant Ménage, ne devait plus être qu'adverbe dans le beau style. En pratique l'expression restait préposition : *Pardevant les Notaires* (*O.*, I, 565).

SÉPARÉMENT. — Cette locution fut exécutée sommairement par Furetière. C'est une faute de Provence. On l'observe aussi en Languedoc (*Rem. nouv. s. l. l. fr.*, 1690, 263).

AUTOUR ET A L'ENTOUR. — Mais la plus célèbre de ces observations — elle est devenue proverbiale — est celle qui concerne *autour* et *alentour*. Elle appartient à Ménage, qui dit dans la première édition de ses *Observations* : « L'Usage des Ecrivains modernes a établi de la différence entre ces deux mots qui estoient autrefois la mesme chose.... Il faut dire : *La Reine avoit toutes ses filles autour d'elle* ; et non pas *alentour d'elle* : *La Reine estoit en tel lieu, et toutes ses filles estoient alentour* » (1672, 226). Le P. Bouhours se servit de cette remarque pour accabler les jansénistes et leur opposer Vaugelas et d'Ablancourt (*D.*, 155-157). Quelque bizarre que cela puisse paraître, ni Ménage ni Bouhours n'inventaient rien. Cette chinoiserie qu'on cite en proverbe est peut-être

nee de l'usage. Les exemples d'*alentour de* qu'on peut alléguer sont du début du siècle¹. Ou bien ils appartiennent à des écrivains archaïsants comme La Fontaine². Molière n'en use pas dans ses grandes comédies³. Racine ne l'écrit que dans une lettre ou dans les *Remarques sur l'Odyssée* (VI, 120)⁴.

DAVANTAGE. — Ce mot n'a guère suscité moins de discussions que le précédent. Il s'était toujours fait suivre d'un complément de comparaison : *Puisqu'un mot de sa bouche opère davantage Que tout l'esprit humain ne sauroit concevoir* (Corn., VIII, 683, *Imit.*, IV, v. 2141-2142). Tous les écrivains petits ou grands du xvii^e siècle ne se sont fait aucun scrupule d'écrire ainsi : *Rien n'accuse davantage une extrême foiblesse d'esprit que de ne pas connoître quel est le malheur* (Pasc., *Pens.*, éd. Molin., I, 10); *le repos de la solitude lui plaît davantage que la cour ou Paris* (Sév., V, 188); *Ne souhaitez rien davantage que la gloire* (Rac., VI, 15, *Rem. s. Pind.*); *J'estime mille fois davantage le plaisir de me reposer, que la gloire de bien écrire* (Montreuil, *Œuv.*, 106); *et mesme davantage que les personnes de condition* (Fur., *Rom. bourg.*, II, 67; cf., *Id.*, *Ib.*, I, 16); *Votre santé me touche, et me plaît davantage Que tout l'or qui pourrait me tomber en partage* (Regn., *Lég. univ.*, act. I, sc. 4); *quoi qu'il eût ajouté à son nom quelques lettres davantage qu'il n'en avoit au sien* (Menagiana, I, 105-106); *ce qu'ils ont de vivacité et d'esprit leur nuit davantage que ne fait à quelques autres leur sottise* (La Bruy., I, 226, *De la Soc.*).

Néanmoins Andry de Bois-Regard décida contre tous que *davantage* ne voulait point *que* après soi : « Il ne faut pas dire, observe-t-il d'abord, *il a davantage de Livres que moy* ». Ceci était établi déjà (voir t. III, 628). Mais il ajoute, sans avoir l'air de remarquer la différence, des exemples de cette « faute » où il n'y a point de *de* : « Celui qui se confie *davantage* à ses lumières qu'à celles de la grace.... Il s'abaisse *davantage que* son ennemy ne l'a élevé.... Il y a un endroit où ce *davantage que* blesse plus que partout ailleurs, c'est lorsque le *que* finit presque la période » (*Refl.*, 147 et suiv.). Je n'aurais pas cité cette réflexion, étrange pour l'époque, si l'opinion d'Andry n'avait fini plus tard par s'imposer.

1. *beaucoup de rayons à l'entour du plus beau visage du monde* (Voit., *Lett.*, I, 32); *pour resveiller les esprits alentour du cœur* (Balz., II, 527); *le poulain alloit et venoit à l'entour de la charrette* (Scarr., *Rom. com.*, I, 8; cf. 216).

2. *Le malheureux Lion se déchire lui-même, Fait résonner sa queue à l'entour de ses flancs* (I, 157, v. 26-27); *A l'entour de ces murs je vous laisse combattre* (VII, 618, v. 379); *à l'entour de ce pin, L'Homme tendit ses rets* (II, 324, v. 6-7).

3. *Les voilà tous à l'entour de lui* (IV, 163, *La Pr. d'El.*, Interm. II, sc. 2).

4. *C'est vous... qui êtes des chiens, de rôder comme vous faites à l'entour de moi* (V, 528, *Vie de D. le Cyn.*).

II. — PRÉPOSITIONS EMPLOYÉES COMME ADVERBES. — La confusion n'était pas moins fautive en ce cas que dans le précédent, aux yeux des théoriciens.

Néanmoins aucun d'eux, à ma connaissance, n'essaya de pousser la distinction hors de certaines limites. On laissa *après, contre, parmi*, et même *hors* s'employer comme adverbes : *l'on tourne la clef, l'on pousse contre* (La Bruy., II, 197, *De quelq. us.*) ; *Mettre vos meubles hors, et faire place à d'autres* (Mol., IV, 513, *Tart.*, v. 1750) ; *On ne pourra mettre hors les filles obligées, à moins qu'elles n'ayent commis quelque faute notable* (Boss., *Reg. pour les Filles de la Prop^{de} de la Foi*, dans Quillacq, o. c., 39 ; cf. La Font., I, 147, v. 13, 41, etc.).

Les locutions prépositives elles-mêmes se trouvent, ainsi construites. Un des exemples les plus curieux, et qui se rapproche le plus de la langue populaire d'aujourd'hui, est le suivant, que j'emprunte à La Bruyère : *Tout le monde connoit cette longue levée qui borne et qui resserre le lit de la Seine... les hommes s'y baignent au pied pendant les chaleurs de la canicule* (I, 275-276, *De la Ville*).

CHAPITRE XXX

EMPLOI DES DIVERSES PRÉPOSITIONS

OBSERVATIONS GÉNÉRALES. — Aucun chapitre de syntaxe n'a occasionné autant de subtilités. Pour en donner tout de suite une idée, je citerai la discussion qui s'engagea autour des locutions : *en la main, à la main, entre les mains*. Vaugelas l'avait amorcée en décidant que *tomber aux mains* ne valait rien (I, 276). Marg. Buffet se borne à copier la remarque (*N. O.*, 83); Andry n'y ajoute rien non plus, et l'applique comme une règle reçue (*Refl.*, 666). Il y eût eu déjà bien à dire. Car, si on trouve souvent *entre* : *Comme il m'en tombe assez* (des femmes) *entre les mains* (La Font., IV, 345, v. 153); *Je verrai sans regret tomber entre ses mains Tout ce que lui promet l'amitié des Romains* (Rac., III, 24, *Mithr.*, 21-22)¹, *en* et *dans* s'emploient aussi : *Pourquoi faut-il qu'une personne si bien faite soit tombée en de telles mains?* (Mol., VI, 106, *Méd. m. lui*, act. III, sc. 3); *Un Rossignol tomba dans ses mains* (La Font., II, 449, v. 4)². L'Académie se borna à remarquer qu'on disait fort bien : *tomber en de bonnes mains*, et non : *entre bonnes mains* (dans Vaug., l. c.).

Mais, avec le verbe *tenir*, la chose n'alla pas si facilement. Le traducteur de l'Évangile ayant risqué la phrase : *Il a le van en la main*, le P. Bouhours releva l'impropriété : « On dit, *avoir un éventail en la main* ou *à la main*; *avoir l'épée, le sceptre à la main*, parce qu'on ne tient ces choses d'ordinaire que d'une main; au lieu qu'un van... se tient toujours des deux mains » (*Suit.*, 29). Thoinard l'en reprit vivement, et démontra que les Juifs semblent avoir eu un van qui se maniait d'une seule main. En outre l'expression est ici au figuré (*Discuss.*, 18 et suiv.). Andry précisa encore : « le sens... n'est pas que Dieu vanne déjà son bled; mais seulement qu'il est prest à le vanner... »; quand on tient le van seulement pour s'en servir, il est bien plus naturel de le tenir d'une main (*Suit.*,

1. Cf. Boss., *Or. fun. Henr. d'Angl.*, éd. Rébell., 158.

2. *Dans les mains des Persans jeune enfant apporté* (Rac., III, 494, *Esth.*, v. 451).

67-68). A première vue, tout cela est d'une puérilité bouffonne. Si on y regarde de près, et qu'on laisse de côté la question relative à cette phrase spéciale, les contradicteurs de Bouhours confirment au fond l'observation générale, la seule qui nous intéresse, à savoir que, s'il s'agit d'un objet porté d'une main, il faut à *la main, en main*, sitôt que les deux mains entrent en jeu, on se sert de *entre les mains*¹.

Sur *penser à* et *penser en*, l'esprit de finesse s'est aussi donné libre carrière. Le second a un sens plus fort, déclare Andry, « *je pense en vous*, par exemple, signifie non seulement que je vous ay dans ma pensée ; mais encore que je pense à vous obliger en quelque chose, et à vous faire quelque faveur » (*Refl.*, 381-382). Bouhours approuve le principe de cette distinction, mais non la distinction elle-même : *penser en* signifie quelque chose de plus, et « marque toujours un vray attachement pour la personne, sans qu'il s'agisse d'aucune affaire ni d'aucune grace : *J'ay pensé en vous dans ma solitude.... En vous*, emporte amitié et tendresse : au lieu que *penser à vous*, n'emporte gueres qu'honnesteté, civilité, generosité.... *Penser en*, marque toujours une pensée profonde et constante. *Penser à* ne marque ordinairement qu'une pensée superficielle et passagere. L'un enfin vient plus du cœur que de l'esprit, et l'autre plus de l'esprit que du cœur » (*Suit.*, 73 ; il donne ensuite des exemples de M^{me} de Sablé et d'autres). Andry ne se rend pas, et, reprenant sa distinction, il la complète en disant que *penser à vous* marque une pensée qui ne fait que passer, *penser en vous*, une pensée qui dure et dont on s'occupe avec complaisance (*Suit.*, 237-238)².

J'ajouterai un troisième exemple, celui d'*accoutumer*. Alemand nous a rapporté tout au long une première controverse. Fallait-il dire : *accoutumé de bonne heure de haïr l'injustice*, ou bien : *à haïr l'injustice* ? Quelques-uns avaient cru pouvoir faire une règle d'après l'auxiliaire employé : on devait dire *j'ai accoutumé de*³, *je suis accoutumé à*. Alemand n'a pas de peine à détruire cette imagination, et conseille d'attendre sur ce point « que l'usage ait pris une situation plus commode que celle-là⁴ » (*Guer. civ.*, 35-39).

1. Cf. *Une orange de Portugal qu'elle tenoit en sa main* (*Fur., Rom. bourg.*, I, 66) ; *Quoi, l'épée en la main!* — *Que veut dire ceci?* (*Th. Corn., D. Bertr. de Cig.*, act. III, sc. 7).

2. L'usage ne paraît pas bien d'accord avec ces raffinements. Voici des cas où il s'agit évidemment d'une pensée très attentive : *J'y pense, j'y repense, et plus que tu ne penses* (*Th. Corn., D. Bertr. de Cig.*, act. V, sc. 12) ; *C'est une chose à laquelle il faut que les jeunes gens pensent bien mûrement avant que de la faire* (*Mol.*, IV, 24, *Mar. forcé*, sc. 1).

On construit aussi avec *en* le verbe *songer* : *Vous me faites un fort grand plaisir, monsieur, de me montrer que vous songez en moi* (*Bussy-Rab.*, *Corr.*, IV, 130).

3. Le P. Bouhours discute la locution elle-même, et la préfère à *avoir coutume* (*Suit.*, 294).

4. Il semble que *avoir accoutumé* dans le sens de *avoir coutume* et *être accoutumé* pren-

S^t Evremond est allé aussi loin dans une autre voie. Il essayait de marquer une nuance de sens entre *accoutumé à* et *accoutumé avec*. « Le premier, suivant lui, se dit d'un domestique qui s'est fait aux manières de son maître.... *Accoûtumé avec lui*, se dit proprement d'un ami qui demeure avec son ami, et qui est *accoûtumé avec lui*, c'est-à-dire à vivre avec lui. La préposition *avec* marque une société d'égal à l'égal, qui ne peut être d'un domestique à un maître : c'est pour cela que l'on demande à un laquais, *à qui es-tu ?* et non pas *avec qui es-tu ?* Quand on demande *avec qui demeurez-vous*, à examiner cette expression de bien près, elle veut dire *avec quel ami*, ou *avec quelles personnes on demeure*. En parlant d'une Auberge, on dit *je suis avec tel et tel...* on peut dire, *je suis accoûtumé avec eux*, et non pas *à eux* » (S^t Evremoniana, 258).

La difficulté est de savoir quand de telles observations sont conformes à l'usage. Ainsi, lorsque Ménage rapporte qu'un *Capitaine des Gardes* se dit d'un *Capitaine des Gardes du Corps*, tandis que *Capitaine aux Gardes* désigne un *Capitaine du Régiment des Gardes*, il n'y a qu'à enregistrer le renseignement (O., I, 270). Mais, bien souvent, il y a lieu de se demander si l'observateur n'invente pas¹.

Voici Barbier d'Aucour qui affirme que dire : *se rencontrer durant une saison*, n'est pas parler proprement, sous prétexte que *durant* signifie la durée, alors que *rencontrer* signifie une action d'un moment (Sent., 87). Une réplique de Villars fit justice de cette imagination (La Delicat., 131-132). A défaut de cette contre-observation, on devinerait déjà que l'usage ne tient point si grand compte de l'étymologie. On est de même enclin à douter aussi de l'exactitude de S^t Evremond, quand il impose cette règle : « Il faut dire *fidele en ses promesses non à ses promesses*, quoiqu'on dise *fidele à sa parole* » (S^t Evremoniana, 235). Racine semble lui donner raison : *Et Dieu trouvé fidèle en toutes ses menaces* (III, 612, Ath., v. 112). Mais n'est-ce pas le vers de Racine, pris à contresens, qui a inspiré la remarque ?

Andry prétend que *avoir part à* est d'un style moins soutenu que *avoir part en* (Refl., 10). Les exemples semblent prouver formellement qu'il a tort : *Le tempérament a beaucoup de part à la jalousie*

nent en général de. *Accoutumer* dans le sens de *habituer* est d'ordinaire construit avec *à* (voir les *Lex. de Sévigné* et de *Racine*) : *Il fit ce qu'ont accoutumé de faire les gens sur le retour* (Regn., Div., act. III, sc. 6) ; *ce qui a accoutumé d'éblouir tout le monde* (M^{lle} de Scudéry, Mathilde, 473) ; *J'accoutume mon âme à souffrir ce qu'ils font* (Mol., V, 452, Mis., v. 164).

1. De même il faut dire *Lieutenant aux Gardes du Corps*, sous prétexte qu'il y a plusieurs lieutenants et non un seul, ce que marquerait *Lieutenant des Gardes du Corps* (Riches., *Prise de Fribourg*, 177).

(La Bruy., I, 203, *Du cœur*). On trouve même *avoir part dans*, dont il ne parle pas : *L'amour, qui a d'ordinaire tant de part dans les tragédies* (Rac., I, 395, *Théb.*, Préf.); *Porus n'a point de part dans tout cet entretien* (Id., I, 534, *Alex.*, v. 215)¹.

La locution *passer sur le ventre* se faisait indifféremment suivre de *à* ou de *de*, et Bary, tout en notant que Coëffeteau employait *à*, avait eu la sagesse de conclure que les deux étaient bons (*Rhet. fr.*, 246). Cela ne suffit pas au même Andry, qui dit : « en parlant d'un Soldat qui vient de monter à la brèche, et de passer sur ses camarades qui ont été tuez... je ne diray pas *qu'il a passé sur le ventre à*,... mais...*sur le ventre* ou *sur le corps* de ceux qui avoient combattu avec luy ». Mais si l'action est faite à dessein on dira : *passer sur le corps à son ennemi* (*Suit.*, 6-7).

Est-il bien sûr que ceux qui avaient commandé aux armées fissent une aussi grande différence que Bary entre *être toute la nuit sur les armes, sous les armes, ou en armes*? Le premier signifierait, d'après Dupleix, *estre auprès des armes*,... le second, *estre desja Armé*, le troisième, *estre tantost au Corps de Garde, tantost autre part* (*Rhet. fr.*, 244). Il y a des chances pour que le commandement prît d'autres moyens de distinguer.

Sans doute rien ne semblerait plus simple que de laisser là les raffinements et les raffineurs. Mais il est fort difficile de trouver un critère sûr pour apprécier la justesse de toutes ces petites théories. Si Andry crée parfois, il n'en est pas moins vrai qu'il rencontre juste ailleurs, et que fort souvent la suite lui a donné raison. Ainsi la célèbre règle qui concerne *tomber par terre* et *tomber à terre* est de lui : « Le premier, observe-t-il, se dit de ce qui étant déjà à terre tombe de sa hauteur, et le second de ce qui étant élevé au dessus de terre tombe de haut ». Et il cite un exemple conforme de Vaugelas (*Suit.*, 1 et suiv.). Or il semble bien qu'il y en ait d'autres².

Encore tout ce que nous venons d'examiner ne concerne-t-il que

1. Andry semble avoir été plus heureux en ce qui concerne le verbe voisin *participer* : une remarque posthume de Vaugelas condamnait *l'avis dont vous voulez que je participe* (II, 474). Alemand préfère *à*, sans condamner tout à fait *de* (*Nouv. Rem.*, 523). Andry, suivant sa manie, essaie de distinguer : *participer à une chose*, c'est entrer dans le partage de cette chose, *participer d'une chose*, c'est tenir de la nature de cette chose (*Suit.*, 225-226). Littré a réuni des exemples. Il faut noter que la règle n'est pas appliquée par les grammairiens au participe ou au substantif *participant*, lequel est régulier avec *de* : *les rendre participans de ses grâces et de ses promesses* (Boss., *Hist. Univ.*, 298).

2. *De bonne fortune, il ne faisoit point du tout de vent : car s'il y en eust eu la nuée en cheminant m'eust porté de costé ou d'autre ; et ainsi, ... je fusse tombé à terre* (Voit., *Lett.*, I, 32-33).

Boileau écrit : *Là, près d'un Guarini, TERENCE tombe à terre* (*Lutr.*, ch. v, v. 149, éd. B. S. P., II, 382). On trouve la même construction avec le sens figuré de *ne servir à rien* : *Bouquets de thym et pots de marjolaine tomboient à terre* (La Font., V, 489, v. 52-53, et note 5).

l'appropriation de prépositions à l'expression d'un même rapport. Mais il se produit d'autres événements dans cette partie de la syntaxe. Je veux dire que la manière de concevoir les rapports peut changer. Par exemple jusque-là on avait dit : *s'ingérer d'une chose*, comme *s'occuper d'une chose*. Désormais le verbe, peut-être en raison de la particule *in*, qui entre dans sa composition, semble marquer l'entrée *dans*. Tandis que Richelet acceptait *s'ingérer de*, et citait Molière, l'*Apothéose* observe : « on dit bien *s'ingérer de donner des avis*, mais on doit dire *s'ingérer dans une affaire*, non *s'ingérer de quelque chose* » par analogie avec les verbes commençant par *in*, qui marquent un mouvement métaphorique : *s'insinuer dans l'amitié* (82)¹.

A propos d'une remarque posthume de Vaugelas, Alemand accepte qu'on doit renoncer à la construction usuelle du temps de Malherbe : *se courroucer à quelqu'un*, et qu'il faut dire : *se courroucer contre* (*Nouv. Rem.*, 58-60). Molière écrit en effet : *C'est contre le péché que son cœur se courrouce* (IV, 403, *Tart.*, v. 77). Sans doute la théorie est un peu étroite. Mais elle tient compte d'un changement réel².

En général les grammairiens n'étaient pas assez instruits du passé de la langue pour comprendre ces changements, mais ils en notaient les résultats, et cela suffit pour que leurs essais de « fixation » soient à retenir.

A. — POSITION DANS UN LIEU

A, EN, DANS AVEC LES NOMS DE VILLES. — Les noms de villes qu'on avait jusque-là fait précéder de *en* vont, comme les autres, se faire précéder de *à*³. Ménage fait tout un historique de la question. Il montre qu'au temps de Balzac, par tradition, on mettait encore *en* devant les noms des villes de Palestine, et devant les noms de villes commençant par voyelle : *en Arles*, que cet usage était appuyé de l'exemple de l'italien, qui use partout de *in* : *in Roma*. On a donc eu tort de reprendre Balzac. « Toutefois cette façon de parler est abandonnée. MM. de Port-Royal eux-mêmes ont commencé à dire :

1. Ceux qui les vouloient contre-faire (les prophètes), *s'ingérant par eux-mêmes dans le ministère prophétique, estoient confondus sur l'heure* (Boss., 2^e Instr. sur les Prom. de J.-C. à son Eglise, 58-59). Cf. *M^{me} Voysin ne s'ingéra jamais de rien* (St-Sim., XVII, 455); *mais je ne puis souffrir qu'elle s'ingere de contrôler mes divertissemens* (Perrault, Rec., 43).

2. Cf. en français parlé moderne : *fâché à, fâché avec, fâché contre*.

3. On pourra ajouter à ce que j'ai dit au tome III, 633, que Meigret avait déjà ébauché la règle qu'on trouve dans Maupas. Ramus l'avait suivi.

à Jérusalem (de Sacy, *Ep. aux Galates*) » (*O.*, I, 258-261). Tout le monde en demeura d'accord (Bouh., *D.*, 181-182). Godefroy a rassemblé des exemples avec *en* dans son *Lexique de Corneille* (I, 246).

Il y a pourtant, observe Bouhours, des cas où à la préposition *à* il faut préférer *dans*, c'est quand il s'agit d'autre chose que de la demeure, par exemple : *on le cherche par tout, il est néanmoins dans Paris, ... il s'est fait un meurtre dans Paris, ... le bruit court dans Paris. Dans* convient mieux alors, surtout si celui qui parle est à Paris (*Rem.*, 433-435).

EN, DANS AVEC LES NOMS DE PROVINCES ET DE PAYS. — Ménage observe les contradictions de l'usage. Il est indifférent d'écrire : *en Poitou, en Saintonge*, ou bien : *dans le Poitou, dans la Saintonge*, dit-il. Pour d'autres pays, on a le choix entre *au* et *dans* : *au Maine, au Perche*, ou bien *dans le Maine*. Pour d'autres, au contraire, on ne peut se servir que de *dans* : *dans le Lyonnais* (*O.*, I, 261)¹. On dit fort bien *en Turquie*, mais point *en Pérou*. Il faut *au Pérou* ou *dans le Pérou*. Avec *Chine* il faut *dans* : *dans la Chine* (*Ib.*). Ménage est incomplet. Il n'a sûrement pas voulu exclure *à la Chine*, qui est usuel et régulier.

EN AVEC QUELQUES NOMS DE LIEUX SPÉCIAUX. EN COUR, EN PARLEMENT. — Vaugelas avait proscrit la première expression « employée par tant de gens dans les provinces et dans la Cour même » (II, 183 ; cf. t. III, 634, note 1). Marg. Buffet (*N. O.*, 62), Patru (dans Vaug., l. c.) approuvèrent. Th. Corneille fut cependant d'avis qu'on disait toujours et très bien : *écrire en Cour, estre bien en Cour* (au contraire *avoir bouche à cour*)². La remarque de l'Académie, quoique favorable à la doctrine de Vaugelas, prouve que l'usage persistait³.

1. Cf. *Dois-je croire qu'au rang où Titus la destine Elle m'écoute mieux que dans la Palestine* (*Rac.*, II, 375, *Bérén.*, v. 27-28) ; *On ne craint point les tremblements de terre dans la France* (*Id.*, VI, 344, *Liv. ann.* ; cf. I, 534, *Alex.*, v. 463). Chez S^t-Simon on trouve à : *la fille fut menée à Maroc* (XII, 447).

2. Est-ce l'autorité d'Amyot qui aida à maintenir cette expression ? En tout cas elle est fréquente chez lui.

3. On ne dit plus *en Cour* ; quelques-uns le mettent encore sur les paquets. *A la Cour* est mieux, et l'on commence à dire plus ordinairement : *il est bien à la Cour*. Cf. *Le premier, ne se sentant pas bien à la cour* (Pellisson, *Hist. de l'A.*, éd. Liv., I, 14).

Moi qui pourrais en Cour faire bonne figure (Montfl., *Crisp. gent.*, act. I, sc. 5) ; *Coligni écrivoit en cour tous les jeudis* (*Rac.*, V, 81, *Frag.*).

On disait aussi *dans la Cour* : *Le nom que dans la cour vous avez d'honnête homme* (Mol., V, 466, *Mis.*, v. 370). Rien d'étonnant dès lors dans les variantes du texte de Corneille. Il avait d'abord écrit : *L'avoit vu plein de gloire, et fort bien dans la cour* (V, 491, *D. Sanch.*, v. 1760, var.). A partir de 1663, *en* se substitue à *dans*. En 1692, Th. Corneille a mis *à*.

Avocat au Parlement était la forme reçue par Vaugelas (II, 183). Ménage (*O.*, I, 261) et l'Académie confirmèrent¹. Marg. Buffet est d'avis contraire (*N. O.*, 87-88).

DANS ET CHEZ. — (Cf. t. III, 645). Vaugelas avait prononcé en faveur de *dans* suivi du nom d'un auteur : *dans Plutarque*, et non : *chez Plutarque* (I, 403). Th. Corneille et l'Académie appuyèrent, en observant toutefois qu'on employait fort bien *chez* devant un nom de peuple ou de secte : *chez les Grecs*, *chez les Stoïciens* (Ib. ; cf. Marg. Buffet, *N. O.*, 71)². *Un Philosophe... Voyagea chez les Grecs* (La Font., III, 304, v. 1 et 3).

A, EN, DANS AVEC DES NOMS DE PERSONNES. — Quand le nom qui suit, propre ou commun, désigne des personnes, sans qu'il s'agisse spécialement d'un auteur, *à*, *en*, *dans* sont en concurrence (cf. t. III, 633 et suiv.).

Que pour bien vivre, il faut s'abstenir des choses que l'on reprend aux autres (Perrot d'Abl., *Apoph.*, 306) ; *C'est une mauvaise excuse à un Général de dire : je n'y pensois pas* (Id., *Ib.*, 80) ; *les vertus... qui ne se trouvent pas toujours en un homme de bien* (Id., *Ib.*, 2) ; *L'orgueil est égal dans tous les hommes* (La Rochef., I, 44) ; *Combien sert la douceur dans les princes* (Rac., VI, 295, *Liv. ann.*) ; *Homère a pratiqué encore cela dans quelques autres vieillards, comme dans Phénix* (Id., VI, 77, *Rem. s. l'Od.*) ; *Les grands... n'admettent qu'à peine dans les autres hommes la droiture d'esprit* (La Bruy., I, 343, *Des Grands*) ; *Toute plaisanterie dans un homme mourant est hors de sa place* (Id., II, 240, *Des espr. forts*)³.

LES PRÉPOSITIONS AVEC DES NOMS COMMUNS. — 1° **LE LIEU EST RÉEL.** — On peut dire : *Il se trouve toujours aux endroits où je suis* ; ou bien *dans les endroits*. Cela ne reçoit point de difficulté, dit Furetière (*Rem. nouv. s. l. l. fr.*, 268). En thèse générale, l'assertion est exacte. Néanmoins chacune des prépositions possibles prend peu à peu possession exclusive de certaines locutions. Ainsi Andry observe avec beaucoup de raison « *qu'estre en ville* signifie qu'on est à la ville,

1. « Un excellent esprit avoit bonne grace de dire, que l'on avoit grand tort, de nous renvoyer ainsi *chez Plutarque*, *chez Platon*, et *chez tous ces autres Auteurs anciens*, qui n'avoient point de logis. *Chez*, ne vaut rien pour citer les Auteurs, il n'est propre qu'à dénoter la demeure de quelqu'un, *chez vous*, *chez moy* » (dans Vaug., l. c.).

2. Les délicats, dit Furetière, condamnent l'usage de ce mot, mais mal à propos ; (*Dict.*, art. *Chez* ; cf. L. de Templ., *Entr. à Madonte*, 308).

3. S^t-Simon use souvent de *à* pour marquer le rapport d'un domestique à un maître, non seulement avec le verbe être, où *à* signifie alors la possession, *être à un tel*, mais avec toutes sortes de verbes : *Il étoit Basque*, et *il étoit entré tout jeune à Colbert du Terron* (XIII, 27).

mais qu'on est sorty de chez soy, tandis qu'estre à la ville marque seulement qu'on est dans la ville, chez soy ou ailleurs » (*Rem.*, 191). Ces cas ne sont pas rares. Bouhours en détermine d'autres : « On dit toujours, *il est allé en l'autre monde*, pour dire qu'il est mort ; ... quoy qu'on dise également, *nos bonnes œuvres nous suivent en l'autre monde et dans l'autre monde* » (*Rem.*, 68).

DANS ET EN. — Le difficile a été de régler, de façon générale, l'emploi de *en* et de *dans*. Le P. Bouhours, qui s'y est spécialement appliqué, avoue qu'il a dû y penser « avec un peu d'attention » (*Rem.*, 67-79). Il commence par reprendre les cas où *en* est possible comme forme¹. La théorie, juste du reste, n'ajoute rien à celle que j'ai donnée d'après Maupas (t. III, 631).

Il serait oiseux de citer des exemples où *dans* et *en* s'échangent. Mais j'en apporterai quelques-uns où on trouve ces prépositions, alors que nous ne marquerions pas autre chose que la position en un lieu, sans ajouter rien qui donne l'idée d'être à l'intérieur de, de faire partie d'un ensemble, etc.

L'autre étoit déjà prisonnier dans la Bastille (Pellisson, *Hist. de l'A.*, éd. Liv., I, 14); *Je reviens, et je mets le feu dans la maison* (Regn., *Ménechm.*, act. IV, sc. 3); *Dans la fin d'un sonnet te compare au soleil* (Boil., *Disc. au Roi*, v. 28, éd. B. S. P., I, 44); *S'il y a dans la place une fameuse exécution* (La Bruy., I, 285, *De la Ville*); *L'on postule une place dans l'Académie française* (*Sent. crit. s. les Caract.*, 283).

Même pour à et *dans*, la distinction n'a pas été non plus toujours facile. Il faut dire, observe Bouhours : « *Il y a des gens qui plaisent,*

1. α. *En* et *dans* s'emploient avec l'article féminin : *dans la misère, en la misère où je suis.*

β. Quand l'article ne se mange point et s'il se fait une élision : *dans l'estat, en l'estat où je suis, dans l'extrémité, en l'extrémité où je suis.*

γ. Avec le partitif : *dans des livres, en des livres anciens, dans ou en de si beaux lieux.*

δ. Devant les adjectifs de nombre, comme *un, des, de, plusieurs, divers, chaque, quelque*, etc. : *J'ay leu cela en un bon livre, dans un bon livre, en mille occasions, en chaque âge, ou bien : dans chaque âge, etc.*

ε. Avec *tous* ; *dans tous les lieux, en tous les lieux.*

ζ. Devant les démonstratifs ou personnels comme : *ce, cét, celui, soy, nous, nostre, quel, quelque, tel*, etc.

En somme il n'y a que l'article masculin avec lequel *en* est impossible : *dans le repos, et non : en le repos.*

Bouhours oublie le cas de *en les*. Il eût très certainement rejeté cette forme, qui est cependant dans Pascal : *Je considère Jésus-Christ en toutes les personnes et en nous-mêmes... Jésus-Christ comme pauvre en les pauvres, Jésus-Christ comme riche en les riches, Jésus-Christ comme docteur et prêtre en les prêtres, Jésus-Christ comme souverain en les princes* (*Pens.*, art. XLIV, éd. Hav., II, 158).

Mais il serait vain de chercher dans cet exposé des distinctions précisées de sens ; il ne s'en trouve guère qu'une : *en* n'est pas si bien quand il s'agit d'un lieu où l'on met quelque chose. Nous nous servons d'ordinaire de *dans* : *il a serré cela dans son coffre, dans sa cassette* (Voir Bouh., *Rem.*, 72).

quelques défauts qu'ils ayent au corps et à l'esprit. A l'esprit parce qu'on dit au corps, au corps parce que dans le corps va aux parties intérieures, comme le foye, ou la rate : il a un abcès dans le corps » (Rem., 113).

Richesource enseignait que *entrèrent à la Tranchée* est mal : « Il faut dire, *entrèrent dans la Tranchée, ou, en la Tranchée*, parce que les noms appellatifs demandent la preposition de lieu ou locale, *en, ou dans*, et que les noms propres se contentent de l'article *à, comme, ils entrèrent à Paris, à Rome, et, ils entrèrent dans la Ville, dans la Maison, dans la Salle, etc. » (Prise de Fribourg, 187).*

La langue avait peine à se débarrasser de *à* employé en ce sens, qui avait suppléé *en*, antérieurement au plein développement de *dans*. Je citerai seulement quelques exemples de ces survivances : *Je souhaite que vous ayez une aussi belle récolte à vos deux fermes, que nous avons en ce pays-ci (Rac., VI, 479, Lett.) ; Il y a déjà du bon style à cette lettre (Sév., IV, 150) ; Petits hommes... qui vous enfermez aux foires comme géants... dès que vous allez jusques à huit pieds (La Bruy., II, 128, Des Jug.).*

2° LE LIEU EST FIGURÉ. — C'est ici que la doctrine devient délicate. On sent fort bien que les grammairiens ont perdu la tramontane et ne savent trop que décider. « *Estre au hazard*, dit Andry, demande quelques mots après, comme *estre au hazard de perdre la vie. Estre en hazard* n'en exige point » (Rem., 248).

A est encore très fréquent : *et (je) crois qu'il y a du prodige au courage que Dieu vous a donné (Sév., VIII, 277) ; Le matin je me portai mieux, et mieux à ces maux, c'est être guéri (Ead., II, 233).*

A noter dans cette catégorie la persistance de l'expression *au besoin, à un besoin* : *combate à un besoin pour la défense de leur país (Perrot d'Abl., Apopht., 200) ; Dieu laissa-t-il jamais ses enfants au besoin ? (Rac., III, 641, Ath., v. 646).*

En se présente dans une foule de cas : *Les Rois d'Égypte défendoient aux Magistrats de leur obéir en choses injustes (Perrot d'Abl., Apopht., 11).*

On se sert aussi de *dans* : *personne n'a eu... ces qualités dans un plus éminent degré (Refl. s. la poet. d'Arist., 72)¹.*

Il faut noter la faveur extraordinaire dont jouit *parmi*, aussi bien en prose qu'en vers : *Mais parmi ces périls où je cours pour vous*

1. Prendre ses délices. On ne dit pas : *c'est là qu'il prend ses délices*, on dit : *c'est en cela qu'il prend ses délices (Bouh., Imit., 12, dans Rosset, o. c., 132).*

plaire (Rac., II, 55, *Andr.*, v. 289); *soutenir sa constance parmi les combats* (Boss., *Or. fun. Anne de Gonz.*, éd. Rébell., 298); *parmi les douceurs d'un tranquille silence* (Boil., *Lutr.*, ch. I, v. 61, éd. B. S. P., II, 292)¹.

B. — POSITION SUR UN LIEU.

1° LE LIEU EST RÉEL. — Pour marquer la situation sur un lieu, on hésite toujours entre *à*, *en*, *dans* et *sur* (cf. t. III, 639): *Les cheveux cependant me dressaient à la tête* (Boil., *Sat.*, III, v. 66); *Dans le sein de Priam, n'a-t-on pu l'immoler* (Rac., II, 50, *Andr.*, v. 208; cf. Boss., *Or. fun. Henr. d'Angl.*, éd. Rébell., 174); *se jetant entre ces bras et dans ce sein paternel* (Id., *Or. fun. de Condé*, Ib., 548); *Jésus-Christ en la croix entre deux larrons* (Pasc., *Pens.*, XVI, 2, éd. Hav., II, 2); *Se levant en son séant* (Perrot d'Abl., *Apoph.*, 170).

Les grammairiens se bornent à continuer la guerre commencée contre : *son chapeau enfoncé dans la tête* (L. de Templ., *Entr. à Madonte*, 284; cf. Riches., *Camoufl. des Aut.*, 349-350).

2° LE LIEU EST FIGURÉ. — S'ACHARNER. — D'après Vaugelas, ce verbe se faisait suivre de *à* et non de *sur* (il n'était plus question de *acharner en*, encore usuel au xvi^e siècle). Alemand cite toutes sortes d'exemples des meilleurs écrivains qui justifient *sur*, et déclare que la remarque de Vaugelas ne saurait être acceptée (*Nouv. Rem.*, 524)². Il note en outre qu'en certains cas on dit : *s'acharner contre*. Et, en effet, on lit dans Bossuet : *Ils s'acharneraient contre le Baptême des petits enfans... c'est-là un des caractères de ces nouveaux Manichéens* (*Hist. des Var.*, II, 178).

INSISTER. — Il garde toujours *à* : *Il me sera aisé de vous convaincre en insistant toujours aux mêmes principes* (Boss., *Serm. Sept.*, 3, dans L.; cf. Rac., V, 160, *Not. histor.*).

PRÉSIDER. — On continue à dire *présider à* ou *présider sur* : *le célèbre Osius... présida au Concile* (Boss., *Hist. Univ.*, 115); *le hasard seul, aveugle, et farouche divinité, préside au cercle* (La Bruy., I, 268, *Des biens de fort.*); *O Dieux, dont le pouvoir sur les choses préside* (Mol., VI, 412, *Amph.*, v. 973); *le flambeau qui préside Sur les feux de la nuit, ne me sert point de guide* (Quin., *Les*

1. Cf. God., *Lex. de Corneille*, et Boss., *Or. fun.*, éd. Rébell., Index.

2. Ajouter : *Ton extrême rigueur S'acharne sur mon cœur* (Mol., IV, 494, *Princ. d'El.*, Interm., IV, sc. 2); *Ta fureur s'est par trop acharnée après moi* (Id., VI, 469, *Amph.*, v. 4887).

Rivales, act. I, sc. 3); *la Muse*,... qui *preside sur les Recits* (*Riches.*, *Prise de Fribourg*, 101)¹.

PRÉVALOIR. — On dit de même *prévaloir à et sur* : *Les Apostres et leurs Disciples*... ont *prévalu à tous les Empereurs et à tout l'Empire* (*Boss.*, *Hist. Univ.*, 369); *celuy qui parle est d'une autorité qui prévaut aux sens* (*Id.*, *Doct. cath.*, 98); *L'esprit de pique et de jalousie prévaut chez eux à l'intérêt de l'honneur* (*La Bruy.*, II, 127, *Des Jug.*); *la Réformation avoit si peu prévalu sur l'hypocrisie* (*Boss.*, *Hist. des Var.*, I, 251); *Sur mes justes remords tes pleurs ont prévalu* (*Rac.*, III, 353, *Phèd.*, v. 836).

C'est dans un sens spécial qu'on trouve *contre*, ainsi qu'en latin : (l'Enfer) *ne peut pas prévaloir contre les élus, il ne peut pas prévaloir contre l'Eglise qui les enseigne* (*Boss.*, *Conf. avec M. Claude*, 28-29); *il fut donné à celui-cy (Cromwell) de tromper les Peuples, et de prévaloir contre les Rois* (*Id.*, *Rec. Or. fun.*, *Reine d'Angl.*, 54).

DANS DIVERSES LOCUTIONS. — On est visiblement embarrassé pour choisir entre *su[r]* ou *sous*, malgré la netteté apparente de la différence entre ces prépositions. Une difficulté particulière ajoutait en effet à l'hésitation syntaxique : *s* ne se prononçait pas ; en outre dans des mots, la plupart récents et savants, on hésitait entre *ou* et *u* : *Arquebuse*, *pulpe* ont été prononcés aussi *arquebouse*, *poulpe*. A l'atone, de même. On disait aussi bien *souffire* et *suffire* jusqu'au temps d'Oudin (cf. *sourgeon*, *surgeon*). Bérain est encore pour *surcils* (215). Les composés de *sous* sont tantôt en *sous*, tantôt en *sub* : *soubject*, *subjet* (Oudin), *soumission*, *submission*. Ce dernier était encore usuel au Palais du temps de Vaugelas. *Soupende* est l'objet d'une note très curieuse de Richelet : « Quelques bourreliers, remarque-t-il, disent *surpente*, *suspente*, et *souspente*, mais ils disent mal. Les plus habiles du métier... disent *supente* (c'est la bande de cuir qui soutient le carrosse, le *suspend*) ». L'Académie est pour *soupende*. Furetière donne *sous-pente*².

Le P. Bouhours, chose rare, ne prétend pas décider, malgré la différence essentielle au propre de *sous* et de *sus* (*sur*). Par de nombreux exemples il établit qu'on pouvait dire aussi bien *sous* que *sur* le prétexte : *aller en Angleterre sur le simple prétexte de voyager* (*Princ. de Cl.*, 10 ; cf. 73, 153); *Sous le pretexte qu'on s'y prive*

1. On trouve un complément avec *dans*. Mais il semble que ce soit alors à un complément de lieu qu'on ait affaire : *On voit rarement les poètes présider dans les conseils* (*Racan*, I, 330); *la raison préside dans les conseils de ce Prince* (*Boss.*, *Rec. Or. fun.*, *M.-Th.*, 203-204).

2. On lui tient compte des doubles *soupendes* et des ressorts qui le font rouler plus mollement (*La Bruy.*, I, 292, *De la Ville*).

de manger de la chair, on sert de grands poissons. Il ne dit pas positivement qu'avec l'article il faut toujours se servir de *sur*. Il dit seulement que, si on retranche l'article, il faut toujours mettre *sous* : *Il le fait enfermer sous pretexte de le guérir d'une folie* (Suit., 275-276). L'Académie fut à peu près de la même opinion. Dans son *Dictionnaire*, ainsi que le fait remarquer Tallemant, elle préfère *soubs* « en la pluspart des Phrases » : *soûs pretexte, soûs ombre d'amitié, soubs telles et telles conditions.*

Elle observait toutefois à cet égard que « lors qu'on y met un article on dit quelquefois *sur*, comme : *sur un si leger pretexte il osa bien luy dire* » (Décis., 15-16). Il y a des exemples : *sur un prétexte de curiosité* (La Font., VIII, 81, *Psyché*). Mais en revanche : *Un Orateur ayant jeté la ville dans la guerre sous d'asséz belles espérances* (Perrot d'Abl., *Apophth.*, 88).

Dans la locution *sur peine*, ou *sous peine*, on estima qu'il n'y avait plus lieu de laisser la liberté de choisir (cf. t. III, 644). Suivant Ménage, il fallait dire : *sur peine de la vie* (O., I, 273). Ce fut aussi l'avis de l'Académie¹. Andry, fidèle à sa manie de classification, aurait voulu que *sur peine* se dit à l'égard d'un bien : *sur peine de sa vie* ; *sous peine*, à l'égard d'un mal : *sous peine de la mort*. En outre il impose : *à peine de la vie, de cent écus d'amende, mais sous peine de la prison* (Suit., 353-355)².

C. — DIRECTION VERS UN LIEU

1° LE LIEU EST RÉEL. — AVEC LES NOMS DE VILLES. — La règle qui veut que les noms de villes se construisent avec *à* s'applique aussi quand il y a mouvement. On dit : *aller à Rome*, comme *être à Rome*.

Bouhours fait une remarque complémentaire qui mérite d'être rapportée. On dira *aller à Rome*, quand on est hors de Rome, *aller dans Rome*, quand on y est : *Les Ambassadeurs vont dans Rome avec un grand équipage* (Suit., 253). « Bien repris et bien substitué »,

1. « Six voix ont esté à trouver *sous peine* meilleur et plus grammatical, à cause qu'il vient de la préposition latine *sub*, non pas de *supra*, tous les autres au nombre de douze sont bien demeurez d'accord que *sous* estoit bon et grammatical ; mais que le grand usage l'avoit emporté pour *sur*. Avec cela ils ont marqué que l'*r* de *sur* ne se prononçoit point en cete phrase et qu'en parlant on disoit *su peine*, non pas *sur peine*, c'est le mesme dans tous les endroits ou cete preposition est suivie d'un mot commençant par une consone, on prononce *su la table, su la teste*, non pas *sur la table, etc.* » (Reg., IV, 96 ; cf. Tall., *Décis.*, 15).

2. On trouve dans Perrault : *sur peine de vie* (Contes, 85), mais l'édition de 1696 donnait *sous peine de la vie*. Cf. *Tant que l'on n'aura pas deffendu de sifler, sur peine d'une grosse amende* (Palaprat, *Le Grond.*, Prol., 5).

dit un des adversaires ordinaires du jésuite (Villafr., *Discuss.*, 129). C'est en effet que *dans* ne signifie plus *vers* et à l'intérieur avec le verbe *aller*. Toutefois on l'emploie ailleurs : *Cassandre dans Argos a suivi votre père* (Rac., II, 49, *Andr.*, v. 190).

En ne se dit plus. Racine, lisant dans le Quinte-Curce de Vaugelas : « Ptolomée fit porter le corps de ce grand monarque à *Memphis*, et de là à quelques années *en Alexandrie* », a souligné *en* (VI, 358, *Liv. ann.*).

Cependant *à* ne convient pas partout : « nous devons... dire, *l'Armée marche vers Bruxelles* ; et nous ne disons qu'improprement, *l'Armée marche à Bruxelles* » (Riches., *Prise de Fribourg*, 81 ; l'auteur espère que l'Académie tranchera la difficulté dans son *Dictionnaire*).

AVEC LES NOMS DE PROVINCES ET DE PAYS. — La règle est de mettre *en* : *aller en France, en Angleterre* (Bouh., *Rem.*, 10 et suiv.). Cependant, par exception, dit Bouhours, on écrit : *aller à la Chine, au Japon*, non seulement parce que c'est l'usage, mais parce que *Chine* et *Japon* conservent toujours leur article. C'est le cas des autres pays nouvellement découverts : *aller à la Guadeloupe, à la Cayenne, au Biledulgerid*, etc.... Il n'en faut excepter que le *Canada* : « *aller en Canada* ; et apparemment nous traitons ce pays-là comme les provinces de la France, parce qu'il porte le nom de France ». Parmi les pays que nous connaissons depuis longtemps, il ne faut mentionner que *le Peloponèse, le Maine, le Perche*. Avec ceux-là, nous nous servons de *à* : *aller au Peloponèse*.

Il y a dans cette théorie une part d'observation et beaucoup d'arbitraire. Mettons qu'on ne puisse pas citer *allant à l'Amérique* (La Font., III, 159, v. 29). Mais la règle est contredite par les plus purs classiques : *En ce calme trompeur j'arrivai dans la Grèce* (Rac., II, 44, *Andr.*, v. 58) ; *le dessein... de passer dans l'Italie* (Id., III, 16, *Mithr.*, Préf.) ; *Et pour comble de maux apportât dans la France Des harangueurs du temps l'ennuyeuse éloquence* (Boil., *Sat.*, VIII, v. 159-160).

Toutefois les exemples conformes à la règle sont nombreux : *si affamée... qu'elle en auroit esté chercher en Canada* (Fur., *Rom. bourg.*, II, 46).

AVEC DES NOMS COMMUNS DE LIEU. — On trouve *à, en, dans*. Le point essentiel eût été de distinguer les cas où on entre dans le lieu. Mais il n'y a point de doctrine générale. A peine Andry fait-il remarquer que *aller en campagne* signifie *aller en voyage*, pendant que *aller à la campagne*, c'est *aller aux champs* (*Refl.*, 191). D'autre part, comme le *Dictionnaire* de l'Académie donnait : *ce champ aboutit*

dans un marais, l'Enterrement fait observer qu'on dit aboutir à un grand chemin, au rivage (253)¹.

Ce silence des théoriciens s'explique par la liberté qui règne encore : elle... introduisit au monde les passions déréglées qui nous font la guerre (Fléch., Œuv. mêlées, 168); Ne craignez point d'entrer aux prisons de la Belle (La Font., III, 57, v. 17); Mettons le sceptre aux mains dignes de le porter (Rac., III, 346, Phéd., v. 736); ce président qui entroit en son cabinet (Fur., Rom. bourg., II, 50).

A courir dans l'abîme où Porus s'est plongé (Rac., I, 576, Alex., v. 1148); Nous allâmes le lendemain... dans un lieu qu'on appelle l'Orient (Sév., IX, 159); elle se sentit enlever dans l'air (La Font., VIII, 56, Psyché).

VERS, ENVERS, AUPRÈS. — Ménage avait fait observer que *vers* se disait aussi autrement qu'avec un complément de lieu : *ambassadeur vers le Pape, Je l'ay envoyé vers vous, Il s'est tourné vers moi* (O., II, 458). Pour sauver la théorie de Vaugelas, Th. Corneille et l'Académie imaginèrent que le mot *envoyé* était là sous-entendu, que donc il s'agissait encore d'un complément de lieu dans *ambassadeur vers le Pape* (Vaug., II, 80). L'explication ne valait rien. Toutefois ces interprétations marquent du moins qu'on considère désormais *vers* comme marquant une direction matérielle (cf. A. de B., *Refl.*, 702).

Rien d'étonnant que *vers* ait été remplacé par *envers* dans plusieurs textes (cf. t. III, 646)². Ce qui est plus surprenant, c'est sa persistance. Après Corneille (IV, 71, *Pomp.*, v. 1059; VI, 525, *Soph.*, v. 1270) et peut-être d'après son exemple, Molière, Racine ont beaucoup usé de *vers* : *Oui, c'est lui qui sans doute est criminel vers vous* (Mol., VI, 431, *Amph.*, v. 1317); *Cette flamme vers moi ne vous rend point coupable* (Id., II, 325, *D. Garc.*, v. 1792).

Racine, en violation de la règle de Vaugelas, s'est même servi de *s'acquitter vers* : *Et m'acquitter vers vous de mes respects profonds* (II, 520, *Baj.*, v. 899).

DIRECTION VERS UNE PERSONNE OU UNE CHOSE. — On emploie à avec un nom d'homme ou de chose que « l'on va quérir » : *Elle envoyoit au vin avec un soin extrême* (Quin., *Les Rivaux*,

1. Tous les exemples que j'ai présentés en effet à : *Une porte aboutissante aux champs* (La Font., IV, v. 457). La Bruyère a dit : *les deux lignes qui partiroient de leurs yeux pour aboutir jusqu'à cet astre* (II, 263, *Des espr. forts*). Il y a une nuance de sens.

2. Ainsi dans *La Rochefoucauld envers* a été remplacé par *vers* dans la phrase : *Et les divers procédés de M. le duc d'Orléans... vers Monsieur le Prince et vers les Frondeurs* (II, 167).

Mais Littré a encore relevé dans Fénelon : *Nous devons être contents lui et moi, lui, de s'être justifié vers le public, et moi d'avoir tiré de lui un désaveu* (III, 9).

act. I, sc. 1); *Cours vite au medecin, et ne l'arrête pas* (De Visé, *Veufve à la mode*, sc. 2); *ils ne manqueront pas alors de courir aux Prestres, aussi bien qu'aux Medecins* (Bezançon, *Medec. à la cens.*, 368). Nous avons gardé cet emploi, bien que dans certains cas nous puissions nous servir de *vers*.

Avec le verbe *se tourner* on emploie aussi très couramment à : *Il se tourne donc à son Père* (Boss., *Car. de S^t-Germ.*, 3^e p., éd. Leb., V, 214-215); *Les Romains meprisèrent ce gouvernement et se tournèrent à Charlemagne* (Id., *Hist.*, I, 11, dans L. art. *Tourner*, 43).

Envers était resté en concurrence avec *auprès* : *Je perdrai mon crédit envers Sa Majesté* (Corn., III, 570, *Pol.*, v. 1805); *Je vois qu'envers mon frère on tâche à me noircir* (Mol., IV, 478, *Tart.*, v. 1144).

Auprès semble l'emporter au moins sur *vers*. Corneille a corrigé quelques-uns de ses vers. *Ce compliment n'est bon que vers une maîtresse*, devint dans un texte : *auprès d'une maîtresse* (Corn., I, 418, *Veuv.*, v. 370, var. 4)¹.

2^o LE LIEU EST FIGURÉ. — ÉLEVER. — Les grammairiens ont examiné dans cette catégorie plusieurs cas, d'abord celui d'*élever à*, *en*, *dans*. Le P. Bouhours, après l'Académie, a étudié la question : ce verbe, que les jansénistes affectionnaient, dit-il, et dont on a vu qu'ils détournaient le sens, est aussi fort mal construit par eux. On dit : *élever à*, et non pas : *élever vers* (*Imit.*, 36, 49, 22, 30, 39, 44, 47), ni *élever dans* (*Ib.*, 4, 32, 30), ni *élever en* (*Ib.*, 5, 24, 37). *Élever* ne se construit avec *en* que dans l'expression consacrée : *élever en contemplation* (*Ib.*, 4), et, en général, lorsqu'il gouverne un substantif sans article : *élever en honneur*, mais on dit : *élever à un rang*. L'Académie avait déjà condamné dans le *Cid* : « *la faveur du roi Vous élève en un rang qui n'était dû qu'à moi* » (*D.*, 94; cf. Rosset, *o. c.*, 131).

SE PORTER. — On dit : *se porter à* quelque chose, non *dans* ou *vers* quelque chose (Bouh., *Imit.*, 11, dans Rosset, *o. c.*, 132) : *c'est vous qui vous portez à ces honteuses actions* (Mol., VII, 100, *Av.*, act. II, sc. 2); *quand elles se portent au mal* (Rac., VI, 284, *Liv. ann.*). Je ne trouve guère le tour condamné que dans La Fontaine : *De tous les animaux, l'homme a le plus de pente, A se porter dedans l'excès* (II, 414, v. 23-24)².

FIER. — Vaugelas avait condamné *se fier de*; restait *se fier à* et *se*

1. De même *vers* a été remplacé dans ce passage de La Rochefoucauld : *croyant qu'il lui pouvoit être également utile vers Monsieur et vers M. le Prince* (II, 347, var. 2).

2. La note 11 renvoie à un passage du poème du *Quinquina* (ch. II, v. 312-315).

fier en (II, 315) : Andry prétend que *se fier en* marque « un sens plus fort que *se fier à* » (Suit., 110) ; l'Académie, sans condamner *se fier en*, préférerait l'autre tour (dans Vaug., II, 316)¹.

ESPÉRER. — Nous avons déjà parlé de la construction de l'infinitif derrière ce verbe. Le complément désignant non plus l'objet de l'espérance, mais la personne ou la chose sur lesquelles on la fonde, se faisait précéder de diverses prépositions, à, en : *ces faux prophètes espéroient encore au Seigneur* (Rac., V, 213, P.-R., not.) ; *le néant, auquel ils espèrent* (Boss., Rec. Or. fun., Anne de Gonz., 314, et éd. Rébell., 339, note 3) ; *J'ai espéré au temps ; je n'en dois plus rien attendre* (Princ. de Cl., 198).

Montaflant desespéré n'espéroit plus qu'en son desespoir (Segrais, Nouv. fr., 4^e nouv., 215).

Avoir son espérance, mettre son espérance étaient dans le même cas que le verbe simple.

On trouve aussi *avoir son espérance au* : *voyant bien qu'il ne falloit plus avoir d'esperance au marquis* (Fur., Rom. bourg., 101, éd. Elz.). Bouhours condamne *mettre son espérance à l'appui de la grâce* (Imit., 17, dans Rosset, o. c., 132). Mais il n'est pas sûr qu'il vise la construction, qu'on trouve ailleurs : *on met sa seule espérance au voyage que le mari doit faire* (Sév., V, 232) ; cf. aussi : *tout mon espoir N'est plus qu'au coup mortel que je vais recevoir* (Rac., III, 228, Iph., v. 1531-1532).

SOUPIRER. — On ne dit pas *soupirer vers*, mais *après quelqu'un, ou pour quelqu'un*, dit Bouhours (Entr. d'Ar. et d'Eug., 146). Il est exact que les deux constructions proposées sont usuelles : *Ce n'est pas le bonheur après quoi je soupire* (Mol., IV, 464, Tart., v. 926) ; *nous soupirons... pour la florissante jeunesse qui n'est plus* (La Bruy., II, 24, De l'Hom.). Mais de Sacy, qui est blâmé, avait voulu rendre le *ad te* du latin.

PERDRE LE RESPECT. — Vaugelas avait jugé que cette expression était de la cour, quoique blâmée par plusieurs (II, 240 ; cf. t. III, 639). Bouhours la déclare démodée (Rem., 598).

1. Inutile de citer des exemples avec à ; en voici quelques-uns avec en : *Je veux me fier en vous entièrement* (Sév., VIII, 41) ; *Le plus sûr est, ma foi, de se fier en nous* (Mol., II, 368, Ec. des Maris, v. 154).

Je noterai qu'on trouve quelquefois un second complément : *il n'osa jamais se fier à elle de son secret* (Perrault, Contes, 94) ; *ne se pas fier à leurs amis sur les moindres affaires* (La Bruy., I, 41, Caract. de Théophr.).

Personne ne parle plus de *se fier sur* comme Alc. de St-Maurice (168), sauf d'Aisy (Gén., 217). Il existait pourtant : *Ma foi, sur l'avenir bien fou qui se fira* (Rac., II, 145, Plaid., v. 1) ; *se doit fier sur l'amitié de son fils* (Id., VI, 352, Liv. ann.). Était-il familier ? Racine l'a mis en tout cas dans *Britannicus* (II, 282, v. 607) et dans *Athalie* : *Sur l'avenir insensé qui se fie* (III, 652, v. 823). Si d'autres grammairiens n'en parlent pas, c'est donc plutôt par oubli.

S'AFFECTIONNER. — Il est bon, dit Andry (*Rem.*, 34); cf. *nous nous affectionnons de plus en plus aux personnes à qui nous faisons du bien* (La Bruy., I, 210, *Du Cœur*).

S'INTÉRESSER. — Il est presque aussi commun que *s'intéresser à*: *Quand je ne serois pas intéressé pour conserver les prerogatives du sexe galant* (*Mercuré reprouvé*, 5)¹.

Les diverses locutions qui expriment des sentiments ont été l'objet d'une attention particulière, entre autres le groupe des verbes ou locutions verbales qui marquent confiance : *avoir, prendre confiance, avoir foi*.

Avoir confiance. — La locution peut être suivie de *à* ou bien de *en*, dit Andry : *avoir confiance à ou en la miséricorde de Dieu*. La seconde tournure est la meilleure ; il est incorrect de dire : *dans la miséricorde* (*Refl.*, 10; cf. Marg. Buffet, *N. O.*, 89)².

Prendre confiance. — Bouhours avait observé qu'on ne disait pas : *prendre confiance en une chose* (*Rem.*, 231). Alemand soutient cette expression (*Guer. civ.*, 404-406)³.

Avoir foi. — On mettait *à* ou *en*. Point de décision de grammairiens⁴.

LES COMPLÉMENTS DE BUT. — *A* et *pour* expriment toujours concurremment le but et aussi le résultat. Avec les adjectifs, en particulier, *à* demeure très fréquent : *Puisqu'à vous arrêter mes vœux sont superflus, Partez* (Quin., *Les Rivaux*, act. V, sc. 2); *si la présence de l'abbé vous paroit nécessaire à donner quelque ordre dans vos affaires* (Sév., III, 63)⁵.

Quand il s'agit de verbes, on bâtit quelques théories, généralement pour imposer *à* avec le complément qui marque le point d'arrivée, le résultat.

CONDAMNER. — *Condamner en de grosses amendes* est considéré comme archaïque (*Enterré*, 202); il ne se conserve plus guère que dans des textes juridiques : *il avoit esté condamné en de grandes*

1. *Se désintéresser* se trouve avec *sur*: *Un honnête homme... se désintéresse sur les éloges, l'estime et la reconnaissance qui lui manquent quelquefois* (La Bruy., I, 155, *Du mér. pers.*).

2. *J'ai une entière confiance à Montalais* (Bussy-Rab., *France gal.*, I, 253).

3. *Un gentilhomme... prend confiance en moi* (Mol., VII, 297, *Pourc.*, act. II, sc. 4).

On faisait aussi suivre l'expression de *dans*: *on ne peut prendre aucune confiance dans le sang que vous avez* (Sév., V, 329). Racine a même employé *sur*: *Vingt fois, sur vos discours pleine de confiance* (II, 492, *Baj.*, v. 277).

4. *Je n'aurai pas de foi à votre voyage* (Sév., VII, 144); *Je n'ai pas de foi à votre laid* (Ead., III, 128); *la foy que nous avons à la parole* (Boss., *Hist. des Var.*, II, 28).

5. Comparez avec des substantifs : *Que pourrois-je autre chose à guerir ses ennuis* (Th. Corn., *Engag. du Hasard*, act. IV, sc. 3); *Elle est née à la Danse, et peut s'en faire honneur* (Id., *L'Inconnu*, act. I, sc. 6).

reparations (Fur., Rom. bourg., II, 84; cf. Id., Ib., II, 61; Regn., Fill. err., act. I, sc. 11).

RÉDUIRE. — Le P. Bouhours prétendait le construire seulement avec à. Réduire quelqu'un dans quelque chose est mal, soutenait-il; on dit: réduire quelqu'un à quelque chose (Imit., 34, dans Rosset, o. c., 132). Cette observation devançait l'usage, car on employait alors fort bien réduire en, réduire dans, soit au passif, soit à l'actif: En quelle extrémité, Seigneur, suis-je réduite? (Rac., III, 71, Mithr., v. 1096)¹. Il semble qu'on ait alors exprimé l'idée que la personne ainsi traitée était enfermée dans certaines limites d'espace, de temps, etc.

D. — DÉPART D'UN LIEU REEL OU FIGURÉ

SÉPARATION, PROVENANCE, ORIGINE. — SE LAVER. — *Se laver les mains* est bon, mais non *se laver les mains de la bouë*; c'est au figuré seulement qu'il prend pour régime la chose qui salit; *se laver d'un crime, d'un soupçon, d'une tache* (Bouh., Rem., 103-104).

S'INFORMER. — « La personne à qui l'on demande des nouvelles d'une autre, est celle à qui l'on s'informe, et la personne dont on demande des nouvelles, est celle de qui l'on s'informe » (A. de B., Suit., 161).

Les deux compléments peuvent coexister: *Cet Enrique, dont hier je m'informois à vous* (Mol., III, 269, Ec. des Fem., v. 1634); *Il s'en informoit donc à ce menu fretin* (La Font., II, 250, v. 19).

CAUSE, MOTIF. — DE, PAR, POUR. — *Par quele autorité faites-vous ceci* déplaît à N. Thoinard, qui préférerait *de* (Discuss., 68). Furetière estime qu'on ne peut guère se tromper entre *de dépit* et *par dépit*. On dit: « *Il a rompu sa cause de dépit, Il s'est porté à cette action par dépit.... La même chose doit se dire de bravoure: Il s'est exposé aux coups par bravoure. Il a fait une action de bravoure* » (Rem. nouv. s. l. l. fr., 268)².

Toutefois la vraie concurrence est celle de *par* et de *pour*. J'ai exposé ailleurs la confusion qui s'était produite entre la série *par*

1. En tel et pire état le frisson vient réduire Ceux qu'un chaud véhément menace de détruire (La Font., VI, 334, v. 248-249); Le chevalier... a fait une presse sur les logements, qui l'a réduite (M^{me} de Grignan) dans son cabinet, et son mari dans sa chambre (Sév., VII, 213); Toute la beauté de la cour étoit réduite dans cette maison (Ead., VIII, 158); Ces cristaux ont la vertu de corriger les défauts des objets, et de les réduire dans leur juste proportion (Perrault, Rec., 45).

2. Il ne faudrait pas croire à une confusion et que *de bravoure* soit l'équivalent de *brave*. Qu'on compare d'autres phrases: *Vous me le commandez de puissance absolue* (Montfl., Trigaud., act. IV, sc. 6).

(*par ce que, partant, parquoi*) et la série *pour* (*pour ce que, pourtant, pourquoi*). La langue conserve du moins les deux prépositions, et une répartition de fonctions se fait lentement. *Par* au sens de *à cause de, en raison de* est encore tout usuel. « On ne dit point *illustre pour sa doctrine*; *Par* est la préposition usitée; M. de la Bruyère s'en étoit servi... il a voulu apparemment hasarder un tour nouveau en mettant *pour* » (*Sent. crit. s. les Caract.*, 545). Voici quelques exemples qui méritent d'être cités : *Elle passa une nuit dans les champs... par un carrosse rompu* (Sév., V, 188); *je lui ai depuis des obligations toutes particulières, par la peine qu'il a prise* (Ead., I, 374); *cela est fâcheux par bien des raisons* (Ead., VII, 411); *j'ai ouï condamner cette comédie à de certaines gens par les mêmes choses que j'ai vu d'autres estimer le plus* (Mol., III, 332, *Crit. de l'Ec. des Fem.*); *Quelques uns n'estiment les autres que par de beau linge ou par une riche étoffe* (La Bruy., II, 35, *De l'Hom.*); *on ne se promène pas avec une compagne par la nécessité de la conversation* (La Bruy., I, 276, *De la Ville*); *Encore si je ne souffrois ce rebut que par ces critiques* (Fur., *Rom. bourg.*, II, 28); *Quoique ce fût une chose fâcheuse pour Monsieur de Clèves de ne pas conduire Madame Elisabeth, néanmoins il ne put s'en plaindre, par la grandeur de celui qu'on lui préféroit* (Princ. de Cl., 183); *il l'eût traité comme les animaux auxquels il ne permet de vivre sans lois, que par le peu d'état qu'il en fait* (Boss., *Car. de S^t-Germ.*, 1^{er} p., 1666, éd. Leb., V, 6).

Toutefois le P. Daniel reproche à Pascal d'avoir écrit : « *Commence à se défier du contraire par le refus bizarre*; pour dire à cause du refus bizarre; ce *par* est-il là bien François? J'en douterois, répondit Cleandre : on se persuade, on voit, on devine le contraire *par leur refus*; mais *on se défie du contraire à cause du refus* » (*Entr. de Cleandre*, 208). Il y a là une tendance marquée à faire préciser le rapport. Andry pose la question de façon plus générale encore. Faut-il dire : « *cette ville est fameuse pour son Antiquité, ou par son antiquité*; *Pour* est meilleur.... Cet exemple en peut faire entendre plusieurs autres, où l'on est souvent en doute » (*Suit.*, 414).

E. — POSITION DANS LE TEMPS

On peut employer un complément de construction directe, même au pluriel¹.

Quand il y a une préposition, l'usage hésite entre *en* et *à*. Andry lui-même renonce à imposer soit *à l'âge*, soit *en l'âge*. On met le

1. Bérain discute dans ses *Remarques*: *Je ne sors point les matins, en se bornant à*

second, quand il y aurait deux à trop près l'un de l'autre (*Rem.*, 192).

A même temps reste fréquent (cf. t. III, 375) : *elle tend ses bras à son père : mais l'amour lui représente qu'elle est ma femme, et au même tems elle les porte vers son mari* (Fléch., *Œuv. mêlées*, 176) ; *Au même temps... il s'en fit un carnage horrible* (Rac., V, 251, *Camp. de L. XIV*)¹.

De s'emploie aussi (cf. aujourd'hui : *de jour, de nuit, du temps des païens*). Personne ne se rencontre même pour blâmer *du même temps* ou bien les expressions analogues : *Par la petite porte elle vient de sortir, Et j'ai, du même tems, voulu t'en avertir* (Quin., *L'Am. ind.*, act. IV, sc. 1)².

Pour les divers moments de la journée, *sur* est très courant : *sur le soir, sur le midi*. Peut-être cependant *vers* est-il d'une langue un peu plus élevée. Andry inclinerait à le croire (*Refl.*, 702)³.

F. — POINT DE DÉPART, DIRECTION DANS LE TEMPS

DÈS ET DEPUIS. — Chose étrange, c'est chez Richesource que se trouve l'observation la plus nette sur ces deux prépositions : suivant lui, on emploie *dès* quand la particule ne fait rien attendre après elle : *dès le berceau*. Au contraire : *depuis icy jusque là, depuis ma maison jusqu'à la vostre* (*Prise de Fribourg*, 23)⁴.

Attendre était fréquent avec *à*. Cependant le Censeur de La Bruyère le condamne et demande *pour* dans la phrase suivante : *il y a des hommes qui attendent à être devots* (*Sent. crit. s. les Caract.*, 514).

l'emploi de *point* et sans la moindre allusion au complément de temps (425). Les exemples sont très nombreux : *et n'alloit ordinairement à son Diocèse que les Fêtes de Pâques* (*Menagiana*, II, 174).

Le mélange des deux constructions est fréquent : *Ce qu'un jour il abhorre, en l'autre il le souhaite* (Boil., *Sat.*, VIII, v. 39).

1. Cf. *A même temps que j'eus signé* (Rac., IV, 227, *Po. div.*, v. 24).

2. *Fais sortir le Marquis*. — *Vous, du même moment, Tâchez de profiter d'un premier mouvement* (Quin., *La Mère coq.*, act. IV, sc. 9) ; *j'ay bien peur que, de l'heure que je parle, le pauvre Alphonse ne soit plus* (M^{lle} de Scudéry, *Mathilde*, 242) ; *Les hommes n'estoient pas meilleurs du commencement* (que les chiens) (Perrot d'Abl., *Apoph.*, 240).

3. *Je reviendrai voir, sur le soir, en quel état elle sera* (Mol., VI, 90, *Méd. malgré lui*, act. II, sc. 4) ; *C'est là que, sur le midy* (Fur., *Rom. bourg.*, I, 9) ; *un dimanche, sur les dix heures du matin* (Id., *Ib.*, II, 23) ; *Il ne doit revenir que sur la fin du jour* (Montfl., *Dame med.*, act. IV, sc. 3) ; *Et vous pourrez venir près de cette fenêtre, sur la brune, de peur de vous faire connoître* (Id., *Ec. des filles*, II, 2 ; cf. Id., *Trigaudin*, act. V, sc. 3) ; *sur les huit heures du matin, il faut que je me trouve à un réveillon* (Regn., *Crit. du Légat.*, sc. 4).

4. Cf. *Nous nous aimions tous deux dès la plus tendre enfance* (Rac., I, 448, *Théb.*, v. 367).

G. — MANIÈRE

PAR ET DE. — Il n'est pas bien dit : *s'aimer par un amour déréglé*, non plus que : *considérer par un œil si pur, et si éclairé* ; il faut dire *s'aimer d'un amour déréglé* : *considérer tout d'un œil si pur et si éclairé* (Bouh., Entr., 146-147).

PAR ET EN. — *Commencer par*. Suivant Bouhours, on dit : *les mots qui commencent par in, non en in* (Suit., 407) ; au contraire : *ce mot finit en ment* (Ib.). Fallait-il donc une préposition spéciale pour chaque suffixe ou préfixe, chaque voyelle ou consonne ? Et qu'eût-on fait avec les mots¹ ?

En entre encore dans une foule de compléments : *chercher son logis à tastons, et en pas de loup-garou* (Fur., Rom. bourg., II, 21). Mais chez St-Simon à joue un grand rôle : *une table à fer à cheval* (XIX, 352-353) ; *l'assister à vives forces pour lui procurer ce petit État* (XV, 142).

En partage avec *à* les expressions qui indiquent la manière d'être. Ménage donne l'usage : *vieillard à barbe grise, et femme en juppe, en cotte* (Rem. s. Malh., II, 182). Andry essaie d'être subtil, à son ordinaire : « *Un abbé à court manteau, est un abbé qui fait métier et coutume d'aller en manteau court, un abbé en manteau court est celui qui a un manteau court, sans supposer que ce soit sa coutume d'aller de la sorte* » (Rem., 17). Et il estime que cette distinction peut être étendue à d'autres cas.

H. — MATIÈRE RÉELLE OU FIGURÉE

CONSISTER. — On ne doit pas dire : *la métaphore est une figure qui consiste dans une liberté*, car l'Académie emploie toujours *consister en* : *l'essence de l'homme consiste en la raison* (Enterr⁴, 36 ; cf. 214) ; *Dom Pedro... soustenoit toujours que la justice ne consistoit qu'en la force* (M^{lle} de Scudéry, Mathilde, 146).

La construction condamnée se trouve dans Bossuet : *le défaut du second état consiste donc en ce qu'on le fait consister dans l'esprit mercenaire, c'est-à-dire dans le desir des recompenses* (Div. ecr. s. les Max. des S., 153, 5^e écrit). Les écrivains archaïques comme La Fontaine remplacent *en* par *aux* : *Son bonheur consistoit aux beautés d'un jardin* (III, 305, v. 7)².

1. *L'Intimé, d'un ton finissant en fausset* (Rac., II, 207, Plaid., Mise en scène).

2. Bérain fait à ce sujet une règle baroque : « *Dans s'il est suivi d'un nom substantif, et que la première des deux choses dont on parle soit comme contenuë dans la seconde, et en lorsque la première des deux choses dont on parle n'est pas comme contenuë dans*

I. — COMPARAISON, RAPPORT, CONFORMITÉ

A COMPARAISON. — Cette locution disparaît. Andry sait qu'elle est dans Vaugelas et d'Ablancourt, mais aussi que l'usage l'a abandonnée (*Refl.*, 191). Le P. Bouhours, lui, ne convient pas de la justesse de cette observation. Tout en citant de nombreux exemples de la forme admise par Andry, qu'il préfère aussi du reste, il estime qu'on ne doit pas proscrire l'autre, qui a été employée par Vaugelas, Patru, l'Académie elle-même (*Suit.*, 54 et suiv.). Mais Andry revint à la charge et renouvela sa profession de s'en tenir exclusivement à l'usage contemporain. « Il faut déferer à l'autorité des grands hommes, mais il n'y faut pas déferer par tout et sans discernement » (*Suit.*, 411 et suiv.). C'est son avis qui prévalut. Il était, sans doute, conforme au « bon usage », car les exemples qu'on rencontre ne sont pas du beau style¹.

AUPRÈS DE ET AU PRIX DE. — Le premier commence à remplacer le second (cf. t. III, 645). Et Chevreau l'accepte formellement : « *Auprès* est une marque de comparaison en quelques rencontres, comme, *il est ignorant auprès de vous; son humilité n'est rien auprès de la vôtre* » (*Œuv. mesl.*, 463). C'était là une nouveauté, car les exemples de *au prix de* se trouvent encore chez tous les classiques : *toutes les femmes que je vois, au prix de vous, c'est, ma foi, de la piquette contre du vin de Sillery* (Regn., *Homme à b. fort.*, act. II, sc. 5); *Virgile, au prix de lui, n'a point d'invention* (Boil., *A. P.*, ch. III, v. 325, éd. B. S. P., II, 240); *Le bois le plus funeste et le moins fréquenté Est, au prix de Paris, un lieu de sûreté* (Id., *Sat.*, VI, v. 89-90; Id., *Ib.*, I, v. 147; cf. Id., *Ib.*, X, v. 278; Id., *Ib.*, I, v. 238). On disait aussi *près de* : *Que sont-ils près de vous?* (Rac., III, 502, *Esth.*, v. 596).

Après cède la place à *d'après*. Il faut dire, suivant Bouhours : *peindre d'après nature, d'après les bons maîtres, d'après l'antique*

la seconde, mais devient, ou pour mieux dire est cete seconde chose. Ainsi il faut dire, et écrire par exemple : *toute sa force ne consiste que dans ses bras. Et toute sa succession ne consiste qu'en meubles* » (*Nouv. Rem.*, 428). Après ce verbe (consister) l'infinitif se fait précéder de *à*. *Votre application ne consiste qu'à examiner* (Id., *Ib.*). Les textes ne donnent, à ma connaissance, aucun autre tour (Corn., III, 302, *Hor.*, v. 470; Id., *ib.*, 445, *Cin.*, v. 4362; La Bruy., I, 416, *Des ouvr. de l'espr.*).

1. Aux exemples donnés par Bouhours, on peut ajouter les suivants : *Tout ce qu'il avoit vu de beau dans la salle... n'étoit rien à comparaison de ce qu'il trouva en celle-ci* (Scarr., *Rom. com.*, I, 66); *Ce n'étoit rien à comparaison du désespoir où étoit la mère* (La Font., VIII, 52, *Psyché*; cf. Id., VIII, 225, *Ib.*; IX, 308, *Lett.*); *il y eut tres-peu de personnes qui creurent en luy, à comparaison des autres* (Fur., *Par. de l'Evang.*, 40).

(*Suit.*, 200). Les exemples de *après* deviendront bientôt assez rares en ce sens ¹.

AVOIR DU RAPPORT. — « Une chose a rapport à une autre, dit Bouhours, quand une chose conduit à une autre, ou parce qu'elle en dépend, ou parce qu'elle en vient, ou parce qu'elle en fait souvenir... ainsi les Sujets ont rapport aux Princes, les effets aux causes, etc. Une chose a rapport *avec* une autre chose, quand elle luy est proportionnée, conforme, semblable; mon humeur a rapport *avec* la vostre.... *Ces loix antiques, prises séparément, ont grand rapport avec celles des autres barbares...* ». Au contraire, l'auteur avait dit antérieurement : *Comme il faudroit faire un gros volume, pour examiner chacune de ces Loix en particulier, je me contenterai de celles qui ont le plus de rapport à la France* (*Rem.*, 351 et suiv.).

S'ACCOMMODER. — Ce verbe s'accompagne de trois prépositions : *s'accommoder à* (se conformer, se régler sur, s'arranger). — *un sage esprit s'accommode aux vices de son siècle* (*Mol.*, V, 195, *D. Juan*, act. V, sc. 2; cf. *Zélinde*, sc. 8, 51);

s'accommoder de. — Ce tour est réservé aux cas où le verbe signifie *se contenter, se passer de, s'arranger de* : *J'avois fort envie de savoir... comme vous vous accommodez des punaises* (*Sév.*, II, 250); *vous ne vous accommodez pas de cette réponse* (*Boss.*, *Expl. Messe*, 6); *si, dans six mois ou un an, je ne m'accommodois pas de votre fille... vous la reprendriez* (*Regn.*, *Coq.*, act. II, sc. 2);

s'accommoder avec. — Celui-ci se dit dans le sens de *se concilier, se réconcilier* : *ceux de Zurich déclarèrent qu'ils s'accommoderoient avec Luther, à condition que de son costé, il leur accorderoit trois points* (*Boss.*, *Hist. des Var.*, I, 205); *la compagnie d'une femme légitime peut bien s'accommoder avec les louables pensées que le Ciel vous inspire* (*Mol.*, V, 197, *D. Juan*, act. V, sc. 3)².

J. — VOISINAGE, RÉUNION, MÉLANGE

SE RACCROCHER. — Le *Dictionnaire* de l'Académie donnait la phrase : *Il ne voit plus cette femme, mais il fait tout ce qu'il peut pour se raccrocher auprès d'elle.* L'*Enterrement* la considère comme inexacte : on dit *se raccrocher à* ou, comme Richelet, *se raccrocher avec* (174). — *Vous avez fait divorce avec le genre humain, Mais*

1. *Le portrait que mes ennemis publient de moy, n'est pas fait apres le naturel* (*Balz.*, I, 370; cf. *Id.*, II, 234); *Mais vous en jugerez après la voix publique* (*Corn.*, IV, 162, *Ment.*, v. 397).

2. On dit aussi *s'accommoder* sans complément : *Le Roi... craint que le roi de Danemarck... ne s'accommode* (*Rac.*, V, 115, *Frag.*; cf. *La Bruy.*, I, 60).

vous vous raccrochez encore au féminin (Regn., *Démocrite*, act. I, sc. 4); cf. *Les regrets sincères que vous me faites paroître de ne point vous raccrocher présentement dans cette maison de Grignan* (Sév., X, 18).

S'ASSEMBLER. — Ménage avait noté que Malherbe employait à pour *avec* et que Segrais faisait de même (*Rem. s. Malh.*, II, 36). Le tour continua d'exister.

MÉLER. — *Méler à* est signalé dans Malherbe par Ménage (*Rem. s. Malh.*, II, 220). Tallemant prétend que, en poésie, *méler à* est meilleur que *méler avec* (*Décis.*, 83). On trouve en vérité les deux : *Vous venez toujours méler vos extravagances à toutes choses* (Mol., VIII, 204, *Bourg. Gentilh.*, act. V, sc. 6); *il mesle le vray avec le faux* (Boss., *Hist. des Var.*, I, 397); *il n'estoit pas juste... de mesler l'innocent avec le coupable*. (Id., *Avert. aux Prot.*, V, 371). Eût-on pu ici user de à ?

On dit aussi *méler dans, parmi* : *c'est le Pain sacré qu'ils* (les Grecs) *meslent sans dire aucune priere dans du vin et dans de l'eau non consacrez* (Boss., *Tr. de la Com.*, 175); *se méler dans la multitude* (La Bruy., I, 354, *Des Grands*; cf. II, 45); *s'il m'est permis de méler ce que nous avons de plus sacré parmi les erreurs du paganisme* (La Font., I, 16, *Préf.*).

SE MARIER. — Se construit avec à ; on peut dire aussi *se marier avec*, qui est plus grammatical, mais moins en usage (L. de Templ., *Gen. et Pol.*, 197). On trouvera partout des exemples des deux constructions¹.

K. — SÉPARATION, RÉSERVE,

DE MOI. — Vaugelas n'eût pas osé, tout en approuvant cette expression, s'en servir bien souvent, car il la jugeait poétique. Suivant Th. Corneille, en vers comme en prose, elle devait être remplacée par : *pour moi*. L'Académie se déclara en ce sens (dans Vaug., I, 325; cf. Mén., *O.*, I, 426). La Bruyère ne lui avait donné qu'un regret stérile : « Il y avoit à gagner de dire *de moi*, au lieu de *pour moi* ou de *quant à moi* » (II, 212, *De quelque us.*, et noté 3). Voici des exemples de la première partie du siècle : *Tout l'Univers François admire ton merite, De moy, je te compare à ce fils du Soleil Dont l'Art miraculeux fit revivre Hipolite* (Mayn., *Œuv.*, 362); *De moy, je tiens pour veritable... Que le seul cidre est l'or potable* (S'-Am., I, 335). Mais il y en a d'autres : *Vous me dites des choses si obligeantes*

1. Voir en particulier le *Lex. de Mol.* dans la Collection des Grands Écrivains.

de l'estime que vous avez donnée de moi à M. de Servien, qu'encore que de moi j'y aie peu contribué, ... je ne laisse... pas d'en sentir une certaine gloire (Sév., I, 422); De moy je me puis vanter (Le Pays, Am., am. et amour., 12).

AUTRES LOCUTIONS. — Il est à noter que Ménage faisait du même coup le sacrifice de *quant à*, également vieilli, suivant lui (O., I, 426).

Pour se fait suivre parfois de *de* : Pour de Monsieur d'Auxerre, les bibliothèques sont pleines de lui (S^t-Sim., XII, 158); Pour de femme, elles étoient toutes ses bêtes (Id., XVII, 342). S^t-Simon a dit plus hardiment encore : Pour au travail particulier du Roi, il n'en fut pas question pour lui (XXI, 60).

SE DÉFENDRE. — Il se faisait suivre indifféremment de *contre* ou de *de*. Certains eussent voulu faire une distinction : « On dit de deux joüeurs : *se defend contre* ; d'un homme, qui n'a pû s'empêcher d'aimer une femme : *il n'a pû se défendre d'elle* » (S^t Evremoniana, 237).

CONCLUSION

Évidemment, dans un assez grand nombre de cas, on se fût fort bien accommodé de l'ancienne liberté. Là comme ailleurs, le besoin de fixer, de régler s'est fait sentir exagérément. L'élégance elle-même pouvait se passer d'une règle concernant *regarder à la fenêtre* et *regarder par la fenêtre*¹. Voici une phrase où *de* et *à* alternent, sans aucun préjudice pour la clarté : *Ceux qui avaient affaire de Monsieur, ceux qui avoient affaire à Madame, il m'en venoit de tous côtés* (Dancourt, IX, 187, *Diable boit.*, Prol.).

Cependant, quand on voit l'usage fantaisiste qu'un S^t-Simon fait des prépositions² et l'embarras que ces libertés ont donné à ses commentateurs, quand on réfléchit à la variation de sens qu'amène parfois un changement, ces subtilités, un peu ridicules au premier abord, apparaissent comme des recherches de première nécessité et de première importance, comparables à celles où on se complaisait pour fixer le sens des mots.

Être intéressé dans une affaire fait un sens si différent de être intéressé par une affaire que les confondre, c'est brouiller tout. Les prépositions non seulement servent à l'expression des rapports entre les termes, mais en outre elles déterminent souvent le sens des termes

1. Voir Fur., Fact., I, 189.

2. J'ai cité quelques phrases, il y en a une foule d'autres, les unes claires, les autres obscures, au petit bonheur : *A son âge, à ses goûts, la chose, avec de la religion, étoit plus qu'embarrassante* (XIII, 9).

qu'elles relient. *Affaire* n'est-il pas, dans l'exemple que je viens de citer, pris dans deux acceptions bien différentes? Si bien qu'à voir ce que le travail du xvii^e siècle, malgré l'esprit de minutie qui le guidait, a encore laissé de flottement et les incertitudes qui ont subsisté après lui, on en vient à regretter que les théoriciens n'aient pas davantage distingué et légiféré sur ce point.

RÉPÉTITION DES PRÉPOSITIONS. — (Cf. t. III, 648). Ménage et Chevreau se rencontrent à rétablir les prépositions qui manquent dans le texte de Malherbe (*Rem. s. Malh.*, II, 328; *Chevr.*, *Ms. Niort*, 25, dans Boiss.)¹. Les censeurs de Boileau le reprennent d'avoir écrit: *Mais, sans nous égarer dans ces digressions, Traiter, comme Senaut, toutes les passions Et.... Dogmatiser en vers, et rimer par chapitres* (*Sat.*, VIII, v. 113 et suiv., éd. B. S. P., I, 170). Bouhours va jusqu'à blâmer des expressions reçues et toutes faites telles que: *dans le corps et l'esprit*; il faut répéter *dans*². Alemand de son côté publie une remarque posthume de Vaugelas exigeant la répétition (*Vaug.*, II, 378), et y ajoute une observation de laquelle il résulte que, même avec des substantifs synonymes, il faut répéter la préposition, quand ces substantifs sont un peu éloignés: *Les Poètes sont différens les uns des autres par la variété des sujets qu'ils imitent, et par la diversité qui se rencontre presque toujours dans leurs manières d'imiter. Qui ne voit que c'est ainsi qu'il faut dire, et non pas et la diversité* (*Nouv. Rem.*, 25)³.

Bary est plus exigeant encore. A propos de la phrase suivante: *Elle a eu pour Evesques des hommes également illustres par leur sainteté, leur science, et leur noblesse*, il remarque: « il faut toujours faire en sorte que les mots qui gouvernent, comme icy le *par*, ayent fort peu d'estenduë; parce que quand ces sortes de mots ne sont pas repetez, et que leur gouvernement est de grande étenduë, ils travaillent la memoire, et combattent la plenitude. *Elle a eu pour Evesques, des hommes également illustres par leur sainteté, par leur science, et par leur noblesse* » (*Secrets*, 157).

Il suffit aussi qu'un des deux verbes soit pronominal et que l'autre ne le soit pas pour qu'une double préposition devienne nécessaire: « *Il le fit pour se retirer, et finir ses jours avec plus de tranquillité. Il*

1. Des observations analogues se rencontrent dans le *Menagiana* (II, 340).

2. *Dans la vie et la mort* l'embarrasse. En effet, *dans la vie et dans la mort* choque; *dans la vie et à la mort* est contraire à la règle grammaticale. Bouhours conseille donc de ne pas employer la locution (*Imit.*, 16, dans Rosset, o. c., 157). *Dans le ciel et la terre* est mal: on ne peut dire *dans le ciel et sur la terre*; il faut tourner autrement (*Imit.*, 59, Ib.).

3. Cf. dans *Vaug.*, I, 120 et 347, les notes de Th. Corn. et de l'A. à ce sujet.

faloit repeter le *pour*,... d'autant plus qu'*vn se* ne suivoit pas l'*et*; Vn Ecrivain est en quelque façon excusable, quand il dit, par exemple; *qu'vn tel fit cecy ou cela pour se recueillir et se fortifier*; parce que les mots qui reçoivent immédiatement la suite des *se*, sont comme dispensez de la repetition du *pour*, etc. » (Bary, *Secrets*, 157).

Il ne faudrait pas prendre ces règles à la lettre. Les exemples contraires sont fort nombreux¹.

1. Cf. *Car enfin quelle extravagance d'estre malade... et ne vouloir pas guerir* (Perault, *Rec.*, 31); *l'homme... travaille à s'accroître et se multiplier dans ses titres* (Boss., *Sur l'honneur*, éd. Leb., V, 46, et note 7); *Ne suis-je pas bien malheureux d'avoir pris tant de peine à composer de beaux ouvrages, et estre réduit... à ne les pouvoir faire voir au public?* (Fur., *Rom. bourg.*, II, 28); *il est permis de faire entre eux quelque comparaison, et les marquer l'un et l'autre* (La Bruy., I, 142, *Des ouvr. de l'espr.*); *De tout temps, les hommes, pour quelque morceau de terre de plus ou de moins, sont convenus entre eux de se dépouiller, se brûler, se tuer, s'égorger les uns les autres* (Id., I, 367, *Du Souv.*).

Mais il est incontestable qu'on est dès lors tout près de l'état actuel, et qu'il faut, pour qu'on se contente d'une préposition unique, que les deux verbes soient étroitement unis par le sens.

CHAPITRE XXXI

LES CONJONCTIONS

OBSERVATIONS GÉNÉRALES. — Pour mesurer les progrès faits par la langue littéraire sur ce chapitre, il n'est que de comparer quelques pages de Racine à quelques pages de S^t-Simon. Ce dernier use des conjonctions comme un homme du peuple. Il leur retranche leur *que*, ou bien il en ajoute un ; au reste ce *que* lui suffit là où il faudrait autre chose. Sans souci du rapport logique, il se contente d'établir un lien quelconque. Qu'on considère par exemple les phrases suivantes : *il régla qu'encore il ne prit point le deuil, il seroit d'un an* (XXI, 97) ; *plus de dix ans avant qu'il fût maréchal de France, et que sa fortune n'étoit pas commencée* (XVIII, 205).

EMPLOI DE DIVERSES CONJONCTIONS. — Il y a eu peu de controverses sur l'emploi et le sens des conjonctions, et les observations n'ont pas grande importance.

Furetière essaie de distinguer *quand* et *lorsque*. Il observe d'abord qu'on ne peut pas employer *lorsque* à la place de *quand* dans les phrases suivantes : « *Quand je le ferois, que vous importe ? Quand je l'aurois fait, qu'avez-vous à dire ?* Seuls les Etrangers seroient capables d'une pareille faute ». De même *quand* peut remplacer *si* ; *lorsque* ne serait pas si bien, il y serait même peut-être mal : *Quand on vous dit qu'on vous rendra justice, il faut vous donner patience*. Et la conclusion est que toutes les fois que « l'expression n'a point de rapport au temps, *lorsque* n'y sauroit entrer qu'abusivement et contre le genie de nôtre Langue » (*Rem. nouv. s. l. l. fr.*, 256-257)¹.

1. Je crois intéressant de rapporter telle quelle l'application que Furetière fait de sa règle à un verbe : « *Quand j'écris, lorsque j'écris. Quand on écrit, lorsqu'on écrit. Quand j'écris, lorsque j'écris, je ne veux point estre distrait. Egal. Mais quand j'écris est plus usité dans la conversation. Quand on écrit, il ne faut pas estre embarrassé d'affaires. Cette phrase peut avoir deux sens. Car ou elle veut dire qu'un homme de Lettres doit avoir un établissement tranquille, et alors il faut mettre quand ; Ou elle fait entendre que dans le temps qu'on écrit, il faut avoir l'esprit libre : Et dans cette signification, quand*

Sitôt, aussitôt. « Il ne faut... pas dire, *si-tôt que je le vis*, pour *aussi-tôt que je le vis*, quoi que la plupart de nos Auteurs ne manquent jamais de les confondre. *Aussi-tôt* convient dans la Proposition Affirmative, *si-tôt* dans la Négative » (Chevr., *Œuv. mesl.*, 457).

Les exemples ne confirment pas : *Ceux-ci en se réveillant à l'arrivée de l'Aurore, sitôt qu'elle eut chanté, s'écrièrent en concert* (Mol., IV, 133, *Princ. d'El.*, Interm. I, sc. 2); *Est-ce au peuple, Madame, à se choisir un maître ? Sitôt qu'il hait un roi, doit-on cesser de l'être ?* (Rac., I, 425, *Théb.*, v. 475-476).

QUE ET DE CE QUE. — Le *que* ne pouvant pas se doubler, il manquait toujours quelque chose à certaines phrases. Qu'on lise de près ce passage de La Bruyère : *Il ne manque cependant à l'oisiveté du sage qu'un meilleur nom, et que méditer, parler, lire, et être tranquille s'appelât travailler* (I, 154-155, *Du mér. pers.*). Devant *méditer, parler*, le *que* exceptif ne suffit pas ; le sens est : *il ne manque que ceci, à savoir que*. La langue populaire tendait à suppléer à cette lacune, et disait *que ce que*, mais la langue littéraire répugnait à cette solution (cf. t. III, 656).

Certains grammairiens recommandent, pour éviter cette difficulté l'emploi de l'infinitif : *Il vaut mieux partir avant lui que de le laisser partir avant nous*. N. Bérain, qui donne ce conseil, veut remplacer l'expression défectueuse : *Il vaut mieux partir avant lui qu'il parte avant nous*. Dire de même : *j'aime mieux prendre cete peine que de vous la laisser prendre, que de souffrir que vous la preniez*, et non : *j'aime mieux prendre cete peine que vous la preniez* (124). Cependant Andry note que d'Ablancourt employait *que ce que*. *J'aime mieux encore, répondit-il, que tu me menaces, que ce que tu me traites* (*Refl.*, 106). Les exemples de *que* tout seul sont très nombreux : *est-il rien de plus convenable que nous recevions de vos mains le fruit de vos bénies entrailles ?* (Boss., *Annonc.*, 1^{er} p., 1655, éd. Leb., II, 7) ; *est-il rien de plus évident que nous sommes toujours hors de nous ?* (Id., *Martha*, 1^{er} p., 1655, éd. Leb., II, 89) ; *il n'est rien de plus véritable que nous ne pouvons rencontrer que trouble dans la multitude qui nous dissipe* (Id., *Ib.*, 90) ; *Il n'est donc rien de plus véritable que le pontife doit sacrifier d'un esprit tranquille* (Id., *Compassion*, 2^e p., 1658, *Ib.*, II, 476) ; *J'aimerois mieux souffrir la peine la plus dure, Qu'il eût reçu pour moi la moindre égratignure* (Mol., IV, 475, *Tart.*, v. 1113-1114).

Cependant on trouve quelques exemples de *de ce que* : *Ce n'est*

et lorsque y sont bons l'un et l'autre. Quand je luy écris, je ne fais pas comme les autres, qui n'écrivent que par compliment, et par ceremonie ; je luy écris de bonne amitié. Lorsque je luy, etc. ne seroit pas si bien » (*Rem. nouv. s. l. l. fr.*, 258).

pas tant la peur de la mort qui me fait fuir, que de ce qu'il est fâcheux à un gentilhomme d'être pendu (Mol., VII, 321, *Pourc.*, act. III, sc. 2)¹.

Est-ce à dire qu'on puisse considérer la locution *de ce que*, si commune en langue populaire moderne, comme en cours de formation? Je n'oserais encore l'affirmer. En voici cependant quelques exemples pris en dehors des phrases comparatives : *j'ai trouvé que c'étoit bon signe de ce que les grâces commencent à prendre le chemin de Vertail* (La Rochef., III, 181); *Ce n'est pas, à mon avis, une marque assurée que l'emploi de Sicile ne vaille rien de ce que les ennemis de la Feuillade sont bien aises de l'y voir aller* (Bussy-Rab., *Corr.*, IV, 5-6).

NI ET ET. — *Ni* demeure d'un emploi très libre. Il remplace *et*, quand la phrase est négative : *tous les Officiers âgez, ny les vieux Corps, n'iroient point à cette expedition* (Le Pays, *Am., am. et amour.*, 3); *Si on n'aimoit pas les justes, ni on ne les protégeoit pas pour eux-mêmes, il les faudroit protéger pour le bien public* (Boss., *Méd. s. l'Ev.*, 3^e p., éd. Lachat, VI, 254-255); *Monsieur ni Madame ne sont point du voyage* (Bussy-Rab., *Corr.*, IV, 21).

Il n'est pas nécessaire, pour voir apparaître *ni*, que la négation soit explicitement exprimée.

La négation peut être dans un adjectif négatif : *Nous sommes incapables de ne pas souhaiter la vérité et le bonheur, et sommes incapables ni de certitude ni de bonheur* (Pasc., *Pens.*, art. VIII, 10, éd. Hav., I, 120-121; cf. Boss., *Or. fun. Anne de Gonz.*, éd. Rébell., 322 et note 1).

Elle est contenue dans *sans* : *Pour d'autres sentiments, je puis m'en dispenser, Sans blesser mon devoir, ni sans vous offenser* (Regn., *Démocrite*, act. IV, sc. 2); *M^{me} la princesse de Conti, ... mourut... jeudi... sans aucune connoissance, ni sans avoir jamais dit une seule parole de bon sens* (Sév., II, 490); *Mon équipage est venu jusqu'ici sans aucun malheur ni sans aucune incommodité* (Ead., III, 156).

L'idée négative est dans une interrogation : *Qu'y a-t-il donc de plus souverain, ni de plus indépendant que la vérité ?* (Boss., *Cæci vident*, 1^{er} p., 1665); *peut-on imaginer quelque chose qu'il soit ni plus utile de bien recevoir, ni plus dangereux de profaner, que son mystère adorable ?* (Id., *Vendredi Saint*, 3^e p., 1666, éd. Leb.,

1. Le complément du comparatif, étant hypothétique, est souvent introduit par *que si* : *mais quelques menaces qu'elle fasse, j'aimerois bien mieux que vous reveniez en Gascogne, que si vous retourniez dans le Milanez* (Le Pays, *Am., am. et amour.*, 10); *Il est plus juste que l'Amour s'accomode à la Raison, que si la Raison s'accomodoit à l'Amour* (Id., *ib.*, 55); *Et songez qu'il vaut mieux encor qu'il en mésuse, Que si de l'en frustrer il faut qu'on vous accuse* (Mol., IV, 483, *Tart.*, v. 1253-1254).

V, 219); *Et voit-on, comme lui, les ours ni les panthères, S'effrayer sottement de leurs propres chimères ?* (Boil., *Sat.*, VIII, v. 259-260, éd. B. S. P., I, 181). Bossuet emploie quelquefois *et* : *qu'y a-t-il de plus violent et de plus inique que de crier à l'injustice ?* (*Justice*, 1^{er} p., 1666, éd. Leb., V, 169).

Pour la même raison qui introduit la négative *ne* dans le complément du comparatif, si ce complément est formé de plusieurs termes, ils sont joints par *ni* (cf. t. III, 653) : *Pelletier écrit mieux qu'Ablancourt ni Patru* (Boil., *Sat.*, IX, v. 290, éd. B. S. P., I, 214); *ils luy bastissent un palais plus beau que le Louvre, ny que le Serrail* (Fur., *Rom. bourg.*, I, 8); *Un bon vivant, alaigne : Qui n'est grand ni petit, noir ni blanc, gras ni maigre* (Bours., *Com. sans tit.*, act. IV sc. 6); *Mais il eut le malheur de rencontrer des Antagonistes, qui avoient plus de crédit que lui ni que Barlaam* (Bayle, *Dict.*, art. *Acindymus*).

Bref, *ni* continue à se rencontrer partout où un mot quelconque jette sur l'idée une nuance négative : *Gardez donc de donner, ainsi que dans Clélie, L'air, ni l'esprit français à l'antique Italie* (Boil., *A. P.*, ch. III, v. 115-116, éd. B. S. P., II, 227); *Certes, c'est une folie de s'imaginer que les richesses guérissent l'avarice, ni que cette eau puisse étancher cette soif* (Boss., *Mauv. riche*, 1^{er} p., 1662, éd. Leb., IV, 96); *Je serois bien fâchée que ce fût à refaire, Ni qu'elle m'envoyât assigner la première* (Rac., II, 174, *Plaid.*, v. 355-356); *Or du Hasard il n'est point de science : S'il en étoit, on auroit tort De l'appeler hasard, ni fortune, ni sort* (La Font., I, 168, v. 14-16); *il défendoit à toutes personnes de filer au fuseau, ni d'avoir des fuseaux chez soi* (Perrault, *Contes*, 85; cf. Fontenelle, *Hist. Or.*, 174).

RÉPÉTITION DES CONJONCTIONS. — Les règles avaient été posées, elles n'étaient pas encore régulièrement suivies.

Tantôt il manque une conjonction : *comme Javotte estoit fille d'un procureur et Nicodème estoit avocat* (Fur., *Rom. bourg.*, I, 15); *Tant y a qu'il vescu avec une grande retenue tant qu'il fut chez eux et il ne leur fit* (Id., *Ib.*, 137). Ou bien un *que* déjà exprimé sera repris. La Bruyère écrit encore des phrases comme celle-ci : *Qui peut concevoir en effet que certains abbés... qui entrent auprès des femmes en concurrence avec le marquis et le financier... qu'eux-mêmes soient originairement... les pères et les chefs de saints moines... et qu'ils en devroient être l'exemple* (II, 170), *De quelq. us.*).

Après la négative qui va devant le verbe, dit une remarque posthume de Vaugelas, « il ne suffit pas de mettre *ny* au dernier. *Se promettant que les autres Villes, parce qu'elles n'avoient murailles,*

armes, ny hommes qui les peussent deffendre. Cela est hardi. Il faut dire, *ny murailles, ny armes, ny hommes, etc.* Il n'en est pas de mesme quand *ny* est après plusieurs affirmatives. C'est ainsi que le mesme M. de Malherbe a dit, *Qu'y a-t-il de beau en une couronne, en un trousseau de verges, en un tribunal, ny en un chariot ? Ce qui me semble élégant, quoiqu'un peu extraordinaire* » (II, 438-439). Alemand approuve cette règle, mais constate que plusieurs personnes tiennent la phrase blâmée pour bonne, parce que la négative qui est devant le verbe, supplée à la négative *ny* qui manque aux premiers noms (*Nouv. Rem.*, 347).

En fait les exemples où figure un seul *ni* sont encore très nombreux : *par là sa maltresse ni ses rivaux ne pouvoient avoir de valets fidèles* (Bussy-Rab., *Hist. am. des Gaules*, I, 31); *il crut dans un quart d'heure, ... une si grande quantité de grands arbres... que bête ni homme n'y auroit pu passer* (Perrault, *Contes*, 87-88).

CHAPITRE XXXII

ORDRE DES MOTS

LES SÉPARATIONS

LES SUJETS ET LEUR VERBE. — Le nom sujet continue toujours à pouvoir être séparé de son verbe, et personne n'imagine d'y mettre obstacle : *Le duc de Nevers, dont la vie étoit glorieuse par la guerre et par les grands emplois qu'il avoit eus, quoique dans un âge un peu avancé, faisoit les délices de la cour (Princ. de Cl., 4) ; Comme une personne que l'on attache contre son gré à quelque sorte d'emploi, dans le temps que vous l'y croyez la plus occupée, s'entretient souvent dans des conceptions creuses (Boss., Vesture, 1^{er} p., 1681, éd. Leb., VI, 142)*¹.

Le pronom démonstratif sujet se sépare aussi de son verbe : *Mais surtout ceux que Dieu a mis dans les grandes places, comme leur dignité n'a rien de plus relevé que cette glorieuse obligation d'être l'exemple du monde, doivent souvent considérer ce que pense l'univers (Boss., Car. de S^t-Germ., 3^e p., 1666, éd. Leb., V, 55).*

Il en est de même du relatif : *Là estoit une certaine Fontaine d'Apon, qui, si l'on en veut croire Claudius, rendoit la parole aux Muets (Fontenelle, Hist. Or., 187)*².

LE VERBE ET SES COMPLÉMENTS. — Mais les compléments ne peuvent plus aussi librement se disjoindre des mots dont ils dépendent. On reproche à cette construction non seulement de donner à la phrase

1. Cf. *l'amour, comme on le peut penser, et comme il le raconte lui-mesme, ne tarda guère (Boileau, Disc., éd. B. S. P., III, 31) ; Comme j'estois fort jeune dans le temps que tous ces romans, tant ceux de mademoiselle de Scudéri que ceux de La Calprenède et de tous les autres, faisoient le plus d'éclat (Id., Ib., Ibid., 35).*

2. *...et qui, s'il en faut croire tous ceux qui l'ont connue, nonobstant la mauvaise morale enseignée dans ses romans, avait encore plus de probité (Boil., Disc. sur le dialogue suiv., éd. B. S. P., III, 36) ; et qui néanmoins, à la faveur des mots galans et des façons de parler élégantes et précieuses, qu'elle jette dans leurs peintures, ne laissent pas... (Id., Ib., Ibid., 66).*

une allure sautillante, mais de la rendre obscure et peu nette. Voici un exemple : *Horatius Coclès qui chante ici proche, comme m'a dit un de vos gardes, à un écho qu'il a trouvé, une chanson* (Boil., *Hér. de Rom.*, éd. B. S. P., III, 52). La phrase a beau être de Boileau, elle ne plaît pas à tout le monde. Richesource trouve dans la *Prise de Fribourg* : « *Pouvoient, sans doute, à la fin d'une campagne de huit mois, rendre cette conquête. Ce Verbe, pouvoient, est à plaindre, dit-il, il est doublement séparé de son infinitif, rendre* » (149, 1^{re} pagin.). Ailleurs sa critique est plus explicite encore : *Eschappé, en passant le Rhin, aux Troupes*. « Cette phrase, observe-t-il, est chargée d'une facheuse interruption, qui broûille la construction ou l'ordonnance, ... qui ne fait que sauter, ou pour mieux dire, sautiller, à l'exemple de la figure *Synchise* des Grecs et des Latins, qui pour trouver leur *Rythme*, leur cadence ou leur harmonie, mettent toutes les phrases en desordre et en confusion ; les Versificateurs françois s'en servant pour trouver la leur, assurent que cette inversion ou renversement donne de la grace à l'expression, ainsi que nous l'avons remarqué. Mais la prose toute libre qu'elle est ne se donne pas cette licence, et elle ne la peut souffrir.... Il est de la prudence de l'Orateur de voir l'endroit de la phrase, qui est le plus propre à recevoir ces circonstances d'un fait qui trouble la justesse de la construction que le vulgaire appelle Syntaxe » (67).

Ceux qui auront la patience de lire le fatras de ce professeur y trouveront vingt fois la même ritournelle. La « synchise » est sa bête noire. Mais il ne faut point exagérer la valeur de l'homme et la portée de ses remarques.

Je ne vois, à dire vrai, qu'un cas où la règle soit nette, et elle était faite dès l'époque de Vaugelas : il ne faut rien mettre entre la préposition et les mots qu'elle régit. L'Académie consent à ce que *pour* soit séparé de l'infinitif par des « particules » qui ne peuvent être placées ailleurs, comme : *y, en, nous, vous, lui*. On dira donc : *pour ne luy en jamais rien dire*, mais il sera mal de dire : *il vint le prendre chez luy pour ensuite aller*, parce que cette transposition n'est ni nécessaire ni naturelle (dans Vaug., I, 139-140). Conformément à cette syntaxe, le Censeur de La Bruyère relève : « *Il s'ouvre et parle le premier, pour en découvrant les oppositions... prendre ses mesures*. Cette transposition n'est pas élégante ; elle est d'usage au Palais, où l'on conclut quelquefois, *pour en y ayant égard être ordonné ce que de raison* ; Dans le beau stile on parle autrement, *il s'ouvre*, diroit un Ecrivain correct, qui voudroit user d'une transposition permise, *il s'ouvre afin qu'en découvrant les oppositions, il puisse prendre ses mesures* » (*Sent. crit. s. les Caract.*, 334).

L'ADJECTIF ET LE SUBSTANTIF. — La séparation de l'adjectif et du substantif reste permise. Ménage en critique une chez Bouhours, mais parce qu'elle fait naître une équivoque : *Les Infocati de Siéne ont une lame de fer sur l'enclume, toute rouge, et qu'une main bat avec le marteau* (O., II, 497). Là où il n'y a point d'inconvénient pour le sens, substantifs et adjectifs ne sont pas obligés de se donner la main : *Il me semble toujours que je vais apprendre une histoire de vous pire que la première* (Bussy-Rab., *Hist. am. des Gaules*, I, 17) ; *la duchesse... vivoit d'une manière avec lui capable d'attendrir un barbare* (Id., *Ib.*, 115) ; *Béchameil, étant défait d'un rival si dangereux, trouva des facilités à son dessein plus grandes qu'il n'auroit osé espérer* (Id., *Ib.*, II, 34) ; *En tout cas, il y a des Charges dans cette ville inférieures à celle de Duumvir* (Bayle, *Dict.*, art. Velserus, note A).

J'ai dit que Vaugelas avait condamné la vieille habitude qui faisait mettre deux adjectifs, l'un devant le nom, l'autre derrière (t. III, 677-678). *En cette belle solitude, et si propre à la contemplation*. L'Académie approuva la doctrine, avec des réserves, comme presque toujours : « l'avis general a esté que, pour suivre exactement la Grammaire, il estoit plus seur de dire, *dans une solitude si belle et si propre à la contemplation* ; quoy qu'il y ait des occasions où le renversement auroit de la grace, comme en cet exemple : *après de si grands avantages et si heureusement remportez* » (dans Vaug., I, 261).

L. de Templery, en répétant la règle, reconnaît aussi qu'on y manque souvent (*Entr. à Madonte*, 36) : *au lieu que j'ai une belle femme et complaisante* (Bayle, *Dict.*, art. Socin, note C)¹.

L'ADJECTIF, LE SUBSTANTIF ET LEURS COMPLÉMENTS. — On demande aussi que le substantif, de même que l'adjectif, soient rapprochés de leur complément, mais seulement lorsqu'il le faut pour la clarté. Ainsi dans cette phrase, relevée par Andry : *Dieu se rend maître par la puissance de sa grâce du cœur* (*Refl.*, 60), ou bien dans cette autre : *ce passage qu'il dit être célèbre, de S^t-Augustin*².

1. Le même grammairien essaie en outre une règle qui ne peut que donner de la monotonie au style et qui eût été difficilement applicable. La voici : quand un premier adjectif doit précéder un premier substantif, le deuxième précède aussi son substantif, s'il suit, même conséquence. L'ordre, une fois adopté, ne change plus. L'auteur reconnaît d'ailleurs, lui-même, le peu de valeur de sa règle. « On doit observer, autant qu'on le peut, l'ordre des adjectifs quand il y en a deux ou plusieurs dans une même phrase accompagnez d'autant de substantifs ». Il ne faut pas en pareil cas faire tantôt précéder tantôt suivre le substantif par l'adjectif. Il faut dire : « *une belle maison et un agréable jardin*, ou : *une maison belle et un jardin agreable*, mais non *une maison belle et un agreable jardin*. Je ne dis pas pourtant que ce soit un grand vice que de contrevenir à cette regle » (*Entr. à Madonte*, 37-39).

2. « Il a voulu dire... *ce passage de S^t Augustin qu'il dit être célèbre*. Il y auroit tou-

Dans l'usage, on ne prenait guère soin d'éviter ces constructions : *Vous avez raison, lui dit-elle, monsieur, avec toutes les façons imaginables, de croire que j'aime fort mon mari* (Bussy-Rab., *Hist. am. des Gaules*, I, 76); *Ce n'est pas qu'elle ne l'eût extrêmement grondé de l'avoir mise en liberté devant les reines de se marier* (Id., *Ib.*, I, 199); *le sieur de Serignan, aide-major, iroit porter les ordres de sa part à ces dames de se séparer* (Id., *Ib.*, II, 280).

AUXILIAIRE ET PARTICIPE. — En ce qui concerne le rapprochement du participe passé et de l'auxiliaire, les règles étroites que Vaugelas avait prétendu poser ne se confirmèrent pas. Sans doute il ne fut plus question d'insérer le complément d'objet d'un temps composé entre les deux éléments, mais on continua d'y pouvoir insérer autre chose. Sorel refusait d'examiner, comme trop futile, la question de savoir si *ils eussent été mieux* était préférable à *ils eussent mieux été* (Pellisson, *Hist. de l'A.*, éd. Liv., I, 472). Vaugelas s'était prononcé pour la deuxième manière d'écrire : *Je les ai plusieurs fois assuré*. On en resta, malgré lui, à l'indifférence de Sorel. Thomas Corneille et l'Académie ne montrèrent aucune rigueur : « Il n'y a que l'oreille à consulter sur les transpositions que M. de Vaugelas regarde comme des imperfections ; et l'on parle aussi bien en disant *je l'en ay assuré plusieurs fois*, que si l'on disoit, *je l'en ay plusieurs fois assuré* » (dans Vaug., II, 188).

En fait, la séparation est fréquente et se fait surtout par des compléments circonstanciels; le plus souvent elle se remarque à peine : *puisque vous avez, par un effet de votre bonté et d'une générosité sans exemple, voulu faire un choix si peu digne de vous* (Bussy-Rab., *Hist. am. des Gaules*, II, 129); *J'aurois, en cas de besoin, pu rassembler dans un moment trois ou quatre régimens* (Dancourt, IX, 185, *Diable boit.*, Prol.); *Je ne me souviens point d'avoir jamais nulle part lu ce nom-là* (Boil., *Hér. de Rom.*, éd. B. S. P., III, 71).

PLACE DES DIVERS TERMES

PLACE DU SUJET. — Quand la proposition commence par un pronom relatif, le sujet se rejette de préférence derrière le verbe, disent les grammairiens. Th. Corneille est même très formel. On ne met le sujet du verbe *être* et de tout verbe en général après le verbe, que si la proposition commence par le relatif *que* : *l'avis que*

jours eût une équivoque, mais elle auroit été bien plus supportable que cet arrangement qui n'est nullement François » (*Entr. de Cleandre*, 209).

*lui donna son ami*¹ (Vaug., II, 28). De même Andry de Bois-Regard corrige : *c'est une précaution que la vanité seule et la crainte qu'on ne parle mal de nous, quand nous ne serons plus, nous font prendre, en : c'est une précaution que nous font prendre la vanité* (Suit., 11).

Mais cette règle était loin d'être suivie. Racine, par exemple, use des deux constructions : *le droit que donne la poésie* (III, 16, *Mithr.*, Préf.); *Voici la réflexion que fait Dion Cassius sur ce dessein* (Ib., 18, *Ib.*); *les facilités et les secours que Mithridate espéroit trouver dans sa marche, ... ce projet fut le prétexte dont Pharnace se servit* (Ib., 17, *Ib.*); *entre les femmes que Mithridate a aimées* (Ib., 18, *Ib.*).

Quand la phrase commence par certains adverbes, conjonctions, etc., la vieille inversion du pronom sujet se rencontre encore : *Comme la mode fait l'agrément, aussi fait-elle la justice* (Pasc., *Pens.*, art. VI, 5, éd. Hav., I, 71); *Or est-il que traiter les hommes selon leur mérite* (Boss., *Aumône*, 1^{er} p., 1666, éd. Leb., V, 33); *comme peut-être eussions-nous eu de la peine* (Bussy-Rab., *Hist. am. des Gaules*, I, 153); *On se battoit ? Jamais ne me suis-je battu* (Dancourt, IX, 256, *Trah. punie*, sc. 7).

Mais on trouve beaucoup plus souvent l'ordre ordinaire : *Sans doute vous vous imaginez être nés libres* (Boss., *Purif.*, 1^{er} p., 1666, éd. Leb., V, 7). Il est même remarquable qu'on le trouve déjà quand la phrase commence par un des mots qui, jusque dans notre langue moderne, permettent encore l'inversion : *Ainsi nous ne devons pas nous persuader* (Boss., *Justice*, 3^e p., 1666, éd. Leb., V, 189); *mais peut-être elle ne m'a pas reconnu* (*Princ. de Cl.*, 199); *Peut-être on t'a conté la fameuse disgrâce De l'altière Vasthi* (Rac., III, 466, *Esth.*, v. 31-32).

Il est visible par conséquent qu'on commence à étendre même aux cas particuliers la construction générale : le sujet marche en tête de la phrase.

Il en résulte que, dans les cas où on veut le mettre en relief, l'ordre des mots ordinaires ne suffit plus, il faut avoir recours à l'emploi de *c'est* ou à tout autre moyen. C'en est fait de la vieille et simple façon de parler : *Henriette, Madame, est l'objet qui me charme... Henriette me tient sous son aimable empire* (Mol., IX, 77-78, *Fem. Sav.*, v. 288 et 299); *N'en doutez point, Seigneur, il fut votre soutien*

1. Richesource est féru de cette construction : « Aux troupes que commandoit le Baron de, etc. Cette phrase est simple, naturelle et sans figure, elle a de la grace... mais elle la tient de la figure *Synchise*, comme qui diroit la transposeuse, qui déplace le nominatif de la teste du verbe où il doit estre de droit, et le place immédiatement à la queue, et ce deplacement, dans de certaines occasions, que demandent la matiere, le temps, le lieu et les autres conjonctures qui le favorisent, est l'un des plus agreables ornemens de l'Eloquence françoise » (*Prise de Fribourg*, 67). Cf. « Que le Duc d'Enguien gagna. Cette expression est moins élégante que celle-ci, *que gagna le Duc d'Enguien*, parce que la transposition du Nominatif ou du Verbe luy donne beaucoup de grace » (Ib., 134).

(Rac., III, 531, *Esth.*, v. 1114). Je montrerai plus tard que, loin de redouter la monotonie que l'« ordre direct » peut apporter à notre phrase, les théoriciens, à l'exemple de ce que Meigret avait déjà fait au XVI^e siècle, l'exaltent, comme une des beautés de notre prose.

PLACE DU COMPLÉMENT D'OBJET. — LES NOMS. — La place du complément d'objet est fixée. Il est toujours derrière son verbe. La formule toute faite à *vrai dire* tend elle-même à se renverser (Bouh., *Suit.*, 119-121). Les quelques exceptions qu'on trouve sont insignifiantes¹. Celles qui se présentent lorsque la forme est composée ont du reste été examinées plus haut².

LES PRONOMS. — Pronom personnel atone avec un infinitif. (Cf. t. III, 679). Longtemps encore la règle de Vaugelas maintint la construction : *je ne le veux pas écouter*. Cependant Andry, tout en accordant que cet ordre était « le plus naturel », estimait qu'on devait s'en rapporter à l'oreille (*Suit.*, 174). Il cite une foule d'exemples. Bary n'a point non plus de préférence systématique (*Rhet. fr.*, 1676, 258). Il est inutile de produire des textes en grand nombre, une statistique minutieuse pourrait seule décider si dès cette époque se marque une tendance à faire prévaloir l'ordre nouveau. Je remarquerai seulement qu'une circonstance favorisait celui-ci. Quand deux verbes se suivaient, dont le premier seul était réfléchi, comme dans cette phrase : *Comment il se faut former à la patience et combattre les convoitises*, on trouvait tout naturellement qu'il valait mieux déplacer le pronom et dire : *comment il faut se former* (A. de B., *Suit.*, 302; cf. Bouh., *D.*, 133, et t. III, 709).

On rencontre donc d'une part : *Dieu sait comme les vers chez vous s'en vont couler, Dit d'abord un ami qui me veut cajoler* (Boil., *Ép.*, VI, v. 91-92, éd. B. S. P., II, 78-79); et de l'autre : *Il me mande qu'il ne veut plus vous voir* (Bussy-Rab., *Hist. am. des Gaules*, I, 161); *On n'ose les attaquer, de peur d'attaquer en même temps* (Fontenelle, *Hist. Or.*, 4); *il n'y avoit pas de grand capitaine qui ne dût le regarder avec envie* (*Princ. de Cl.*, 4); *il ne pouvoit se résoudre*

1. *Une pauvre innocente qui ne sçavoit pas l'eau troubler* (Fur., *Rom. bourg.*, I, 481); *je consens que chacun en croie ce qu'il voudra. Une chose sai-je bien, c'est que* (Bayle, *Dict.*, art. Agrippa, P). Ce sont des archaïsmes.

2. Si le verbe a deux compléments, Richesource eût voulu qu'on les mit de suite, sans interposer d'autres mots : « Sur la phrase *Et on leur envoya du canon de Metz et des munitions*. Jamais la *Synchise* ou la *Sauteuse*, du *Relateur*, ne sauta mieux qu'elle saute dans cet article. Il semble que la ville de Metz qui fournissoit ce canon et ces munitions ne les eut fournies qu'à regret, elle traverse cet envoy, du moins dans le *Recit*, elle se jette entre le verbe et l'accusatif, qu'elle separe, afin que rien ne passe au camp de ce détachement; ainsi c'est la *Topographie* qui fait le desordre, il faut déplacer, *Metz*, et le mettre à la queue de la phrase » (*Prise de Fribourg*, 84).

à prendre un engagement (*Ib.*, 8); l'ayant conjurée de vouloir l'entendre (Bussy-Rab., *Hist. am. des Gaules*, I, 275).

Voici qui montrera la fréquence de l'ordre moderne. Dans une même page on lit : *On ne peut le savoir que de vous ; vous ne devez plus me regarder que ; ce qu'il eût pu lui répondre ; il ne pouvoit s'imaginer qu'elle eût jamais pu le croire capable ; il ne put se résoudre à quitter* (Bussy-Rab., *Hist. am. des Gaules*, I, 297).

DEUX COMPLÉMENTS PRONOMINAUX. — Il n'est plus question de la phrase : *nous le vous amenons*, déclarée vieillie et par Ménage et par Chevreau (*Rem. s. Malh.*, II, 330, et I, 289).

Menez m'y semble avoir été assez usuel (Bary, *Rhet. fr.*, 239). Il ne paraît pas possible aux logiciens, puisqu'on dit *menez-moy* et non *menez me* (*Gram. Gén.*, 62 ; cf. Alc. de S^t-Maur., 112). A l'Académie on discuta *menéz moi-z-y*, dont l'ordre était régulier et le son désagréable ; on se prononça pour *menés-y-moi*. Pourtant *menés-m'y* eût eu plus de grace (Tall., *Décis.*, 141-143), et on dit bien *défaites m'en* (cf. Vaug., I, 178-179).

DEUX VERBES A L'IMPÉRATIF. — Andry préfère l'ancien usage (*Refl.*, 61). On peut toujours faire précéder le second verbe du pronom atone ; aux yeux de Regnier-Desmarais, *traitez-le bien, et le mesnagez du mieux*, vaut et *ménagez-le* (in-12°, 241). Il est même plus naturel de dire : *Allez là et demeurez y, que : et y demeurez*.

Les exemples de l'ancien usage sont encore fréquents : *Aimez-le, ou vous en défaites* (Bussy-Rab., *Hist. am. des Gaules*, I, 27) ; *montez vite dans votre chambre, et me laissez seule avec lui* (Dancourt, I, 23, *Les fonds perdus*, act. II, sc. 1) ; *Va-t-en, bourreau, et me laisse ici* (Id., II, 76, *La folle enchère*, sc. 1).

Mais la construction moderne est très en usage : *Allez, dit le roi, logez toujours dans votre maison de tels larrons, et ressouvenez-vous de moi dans vos prières* (Bussy-Rab., *Hist. am. des Gaules*, II, 284) ; *dites là-bas que je n'y veux être pour personne, et mettez-nous, je vous prie, cette après-dinée à couvert des importuns* (Dancourt, I, 119, *Le Chevalier à la mode*, act. II, sc. 6).

L'usage est si peu fixé qu'on trouve dans une même phrase : *Faites ce qu'elle vous dit, et me laissez seule.... Enferme-les dans mon cabinet, et viens me retrouver ici* (Dancourt, II, 179, *La Parisienne*, sc. 9).

PLACE DE L'ADJECTIF. — Les règles relatives à la place de l'adjectif ne parviennent pas à se fixer. Il est inutile de rapporter ici des observations qui répètent celles des prédécesseurs (cf. t. III, 674 et

suiv.). En cette matière les plus hardis ne s'avancent qu'avec une extrême timidité. Ainsi Alemand trouve du raffinement à exiger : *il se trouve des productions d'esprit si excellentes que*, au lieu de : *il se trouve de si excellentes productions que* (Nouv. Rem., 85). Ailleurs, il voit bien encore que Vaugelas s'est trop aventuré en disant que *mauvais* ne se met jamais immédiatement après le substantif : *de mauvais livres*, et non *de livres mauvais*. C'est une erreur : il peut se mettre après le substantif, quand il y a quelque chose d'interposé : *un homme fort mauvais* — même immédiatement après : *Une chose mauvaise* — surtout quand il y a d'autres épithètes : *Temps mauvais et incommode* (Nouv. Rem., 316-317).

L. de Templery, après avoir émis l'idée que les adjectifs en *é* doivent suivre le substantif, ajoute qu'il n'attache pas une grande importance à cette règle (Entr. à Madonte, 39). Et cela était sage, en présence des exemples : *l'asseuré rempart* (Boss., Rec. Or. fun., Condé, 476); *Ce tant désiré matin* (Bussy-Rab., Hist. am. des Gaules, II, 121); *les plus échauffées disputes* (Bayle, Nouv. Rép. Lett., juil. 1685, 713). Certains adjectifs comme *sacré* ne bougent pas de cette place¹.

L'Académie, de façon générale, se réserva. Ce n'était pas qu'elle pensât, avec Petit², que la matière n'en valait pas la peine, c'est qu'elle sentait le terrain peu sûr. On doit s'en remettre, dit-elle, au discernement de l'oreille (dans Vaug., I, 313).

Pour les adjectifs plus courts, monosyllabiques ou dissyllabiques, on cherche à distinguer, suivant le sens, sur le type *sage femme*, *femme sage*, et L. de Templery imagine que, si les adjectifs sont au sens propre, ils se placent derrière l'adjectif, s'ils sont au figuré, devant : *un nœud lâche*, *un lâche soldat* (Entr. à Madonte, 40-46). Règle fragile et vite démentie par l'usage sous cette forme. Il ne s'agit point de figure.

Tout ce qu'on peut noter, je crois, c'est que les adjectifs polysyllabiques tendent à passer derrière le substantif. Dans une seule page de Boileau, je lis : *énigmes galantes*, *gravité héroïque*, *afféterie précieuse*, *conversations... frivoles*, *portraits avantageux*. Bouhours reconnaît qu'il eût mieux écrit : *Les Hebreux qui ont esté les depositaires de la Parole divine* (Suit., 408).

1. *Les sacrés préceptes* (Boss., Purific., ex., 1666, éd. Leb., V, 3), *Le sacré pontife* (Id., Profession, 2^e p., 1675, lb., VI, 47); *le sacré breuvage* (Id., Tr. de la Com., 66).

2. « Après tout, ce grand artifice dont vous vous servez, vous autres Puristes, dans l'arrangement des mots, me paroist fort inutile, puisque l'on n'en conçoit pas mieux ce qu'ils signifient. *Chausse grise* et *grise chausse* sont la même chose pour l'intelligence. Que l'un de ces deux mots soit devant ou derrière, c'est un pur effet du hazard, ou du caprice ; car enfin sur quoy peut on se fonder pour regler le pas entre un mot et son épithète ? Mais on voit souvent que pour contenter une oreille scrupuleusement délicate, vous affoiblissez une pensée par une expression trop polie » (Dial. sat. et mor., 210).

Mais la vieille construction se maintient : *il y mit provisoirement la bonté comme le propre caractère de la nature divine* (Boss., *Rec. Or. fun.*, Condé, 500); *sa particulière amie* (Bussy-Rab., *Hist. am. des Gaules*, I, 219). S'il fallait citer S^t-Simon, les exemples seraient sans nombre : *cette lucrative charge* (I, 92); *la royale noce* (ib., 93); *par sa politique conduite en cette occasion* (ib., 189), etc.

PLACE DU COMPLÉMENT DE L'ADJECTIF AU SUPERLATIF. — Il s'insère très souvent à la suite du nom, avant le superlatif : *Vous êtes la fille du Royaume la mieux faite ; c'est l'homme du monde le plus honnête*. Leven de Templery, en citant cet exemple, le juge contraire à l'ordre grammatical ; toutefois, ajoute-t-il, depuis quelques années « ces manières de parler sont si bien receuës, qu'on les préfère aux plus naturelles » (*Entr. à Madonte*, 219-220). C'était en réalité un usage ancien dont les exemples se rencontrent très nombreux. Simple mode peut-être, ou bien rapportait-on du royaume à la fois à la fille et à la mieux faite¹ ? En tout cas le complément du monde, si commun alors, est très souvent à cette place : *tous ses ravisseurs étaient les scélérats du monde les plus vertueux* (Boil., *Hér. de Rom.*, éd. B. S. P., III, 47); *ce qu'il avoit de moins admirable, c'étoit d'être l'homme du monde le mieux fait et le plus beau* (*Princ. de Cl.*, 5); *elle trompoit le mari du monde qui meritoit le moins d'être trompé* (*Ib.*, 138).

PLACE DU COMPLÉMENT DE DÉTERMINATION. — Perrault critique le vers de Chapelain : *De Phedre dedaignant la pudeur enfantine* ; « on ne sçait s'il veut dire que Phedre dédaignoit la pudeur enfantine, comme la Grammaire et la construction naturelle veulent qu'on l'entende : ou si c'est la femme yvre d'un Mousquetaire, qui dédaigne la pudeur enfantine de Phedre » (*Ap. des Femmes*, Préf., I, recto et verso, 1694)². A vrai dire une observation comme celle-là n'a d'intérêt que par la remarque à-côté qu'elle contient. L'ordre grammatical n'est pas celui que Racine a suivi. Mais personne ne pense à interdire semblables transpositions à la poésie où elles foisonnent. C'est une des rares tolérances dont elle peut se prévaloir³.

1. Cf. *Le rival du royaume le plus redoutable* (Bussy-Rab., *Hist. am. des Gaules*, I, 256).

2. Une question spéciale se posait, quand le substantif était accompagné d'un adjectif en même temps que d'un complément. « *Vne partie considerable de ses revenus, etc.* Cette construction genitive, dit Richesource, est interrompue par l'adjectif *considerable*, il faut le déplacer et le mettre devant *partie*, pour dire *vne considerable partie de ses revenus* ; mais parce que *considerable*, chargé de cinq syllabes est de trop grande étendue et qu'étouffant *partie*, il l'empêche de paroître, il luy faut substituer *grande*, et dire, *et luy ôte une grande partie de ses revenus* » (*Prise de Fribourg*, 124-125).

3. Voir au chapitre suivant, p. 1114 et suiv., des observations sur l'ordre des mots et la netteté.

CHAPITRE XXXIII

LA PHRASE

OBSERVATIONS GÉNÉRALES. — Pendant la période précédente, l'influence de Balzac sur la prose avait dépassé toutes les autres. Elle n'avait pas cessé en 1660, quoique l'auteur fût mort en 1653. Après le *Socrate chrestien*, qui est de 1652, l'*Aristippe*, qu'il regardait comme son chef-d'œuvre, publié en novembre 1657, avait ajouté encore à sa réputation. L'édition complète de ses œuvres donnée en 1662 n'était pas non plus pour lui nuire. Ses manies de style passèrent de mode, au fur et à mesure que le bon goût public se lassait de l'enflure et des pointes¹. Mais, cette fausse gloire tombée, il resta une éducation que son exemple avait donnée à toute sorte de gens, et qui devint bienfaisante ; on garda de sa rhétorique ce qui était nécessaire encore à la prose qui achevait de s'élaborer : le souci de la facture, un soin attentif du rythme et de l'harmonie. La prose de Pascal, si différente, mais où certaines phrases unissent l'ampleur à l'aisance, aussi dégagée et alerte que solide et logique, avait complété cet enseignement par l'exemple.

En même temps que Balzac, un grand nombre de gens s'étaient improvisés maîtres d'éloquence française. Les rhétoriques commencent à naître sous divers titres. J'aurai à citer souvent celle de Bary. Une

1. « je tiens que Balzac a possédé une des plus excellentes plumes dont nostre langue se puisse vanter. Quand je laisse dire aux autres qu'il manque de jugement, ce n'est pas que je prétende qu'il en fust dépourveu absolument.... Je pense qu'on peut soutenir de mesme que l'Eloquence de Balzac estoit accompagnée de jugement en ce qui concernoit le choix des mots, leur disposition, et le beau tour d'une période, ce qu'il a reconnu mieux peut-estre que personne de son siècle » (La Mothe le Vayer, *Hexameron rustique*, 1670, cinquième journée, 113-114,); « il a enseigné à ceux qui ont voulu écrire, comment ils pouvoient donner plus de douceur et de force à leur langage, en se seruant adroitement de son exemple, et que d'autres par émulation ont esté excitez à auoir plus de soin des ornemens de leurs Discours, qu'ils n'auoient eu auparauant » (Sorel, *Bibl. fr.*, 136); « nous devons à ce grand homme le bel arrangement de nos mots et la belle cadence de nos periodes » (Bouh., *Entr.*, 122); Il parle très proprement, et a enrichi la langue de belles locutions et de phrases très nobles (Boss., *Sur le style et la lecture... pour former un orateur*, 1669 ; cf. l'excellent recueil de textes de Marcel Hervier, *Les écrivains français jugés par leurs contemporains*, 152-162).

école s'ouvrit, qui fut presque célèbre, celle de Richesource, et ce que nous en savons nous permet de croire qu'elle ne fut pas sans action. Cette naissance d'une rhétorique française est à noter. Nos plus grands hommes de lettres de l'âge antérieur avaient fait leur rhétorique en latin. Nous avons encore les extraits de Quintilien que Racine avait colligés à Port-Royal. Ce serait un travail facile et qui aurait son importance que de noter chez nos classiques les traces des influences scolaires. On en retrouverait non seulement chez Bossuet, mais jusque chez La Fontaine¹. Cette rhétorique a beaucoup contribué à fortifier chez eux le sens inné de l'ordre et du développement méthodique. Si elle a nui, en inspirant trop de discours, où on eût préféré plus d'action ou de poésie, de naturel simple ou de lyrisme, elle a du moins contribué à nous donner d'incomparables modèles d'éloquence.

Il n'était pas sans intérêt qu'une application directe fût faite à notre langue d'un enseignement analogue. Nécessairement plus proche de nous, quelque inspiration qu'il pût recevoir des anciens et de la rhétorique de collège, ne pouvant pas se contenter d'être une pure copie et devant par nécessité s'appliquer pour démontrer son utilité spéciale au caractère de notre idiome², il devenait un complément indispensable des études grammaticales, qu'il prolongeait. Longtemps on avait attendu Patru. On était en droit de croire aussi que l'Académie, fidèle à ses statuts, donnerait la rhétorique, à laquelle Fénelon la conviait encore à travailler. Il n'en fut rien. L'art fut abandonné à des grimauds, qu'on ne peut en aucune façon considérer comme les créateurs de la phrase française. Le rôle d'un Bary n'est nullement comparable à celui d'un Bouhours, leur autorité n'a jamais été semblable. Un Bossuet ou un Bourdaloue ne doit absolument rien à leurs leçons. Cependant trop de dédain ne conviendrait point. Esprit Fléchier, qu'on a si longtemps mis sur le même rang que les deux autres orateurs sacrés, avait

1. Après avoir entassé des exclamations dans une *Lettre à M. le Chevalier de Sillery* : Quel Roi ! c'est aux neuf Sœurs de lui bâtir un temple.... On prend des murs. Quels murs !

Ah ! Si le Ciel vouloit que nous eussions le tout !
Quel pays ! vous voyez ses défenseurs à bout.

Il s'interrompt : Voilà bien des *quels* entassés les uns sur les autres, et une figure bien répétée (IX, 465-466, 28 août 1692).

2. « On peut objecter, dit Le Gras, que cet Art (la Rhétorique) est enseigné dans les Collèges. Mais comme c'est en langue Latine, et non pas en nostre Langue, la cause de ce mépris demeure toujours, joint que le genie de ces deux Langues estant tout à fait différent, on peut dire que c'est apprendre à mal parler François que d'apprendre la Rethorique en Latin. D'ailleurs chacun sçait que ce qui est enseigné de cet Art dans les Collèges est tres-peu considerable, et que les Regens eux mesme n'en sçauent que ce qu'ils en ont appris dans les mesmes Collèges » (*Reth. fr.*, Préf., 6-7).

suivi les cours et les exercices de Richesource¹. J'ai donc cru devoir examiner ici le travail des rhéteurs à côté de celui des grammairiens, sauf à n'en retenir que ce qui se rapporte à mon sujet².

LA CONSTRUCTION DE LA PHRASE. ANACOLUTHES ET RÉGULARITÉ

INTERRUPTIONS DE CONSTRUCTION. — Il restait, et il devait rester en pleine époque grammaticale des phrases de construction irrégulière. Outre que la vivacité de la pensée en amène chez les écrivains les plus scrupuleux, la nécessité de placer divers mots en dehors de la proposition et de les détacher s'impose en certains cas. Laissons de côté l'exemple de Pascal : *Le nez de Cléopâtre, s'il eût été plus court, toute la face de la terre auroit changé* (*Pens.*, VI, 43, éd. Hav., I, 84); le texte eût peut-être été corrigé. Mais des syntaxes analogues sont communes, une langue vivante ne peut s'en passer.

1. Richesource, que nous citons souvent dans ce chapitre, de son vrai nom Jean de Soudier de Richesource, a été étudié par Révillout, *Un maître de conférences au milieu du XVII^e s.* (Mém. de l'A. de Montpellier, VI, 1880, et VII, 1882). Il s'intitulait Modérateur de l'Académie des Orateurs, et tenait école à Paris. On a de lui une trentaine de livres de doctrine ou de Commentaires, où, dans un style bizarre, le « critiste » juge et corrige divers textes. Il ne faut pas se laisser rebuter par son excentricité, son pédantisme et son ridicule orgueil. Dans tout ce fatras, il y a beaucoup de remarques qui ont une valeur documentaire.

2. On trouvera dans le *Manuel* de Lanson, II, 463, n^o 6315 et 6316, 6322-6324, les recueils généraux et spéciaux de Harangues françaises, ainsi que les traductions d'ouvrages anciens. Se reporter à Gibert (n^o 6317 de Lanson), *Jugement des Savants sur les Auteurs qui ont traité de la Rhétorique*.

Les principaux ouvrages sont : Bary, *La Rhétorique française*, Paris, 1653, in-4; Id., *Secrets de notre langue*, Paris, 1665, in-8; *Discours sur la Rhétorique française*, par Jean François Le Grand, Paris, 1657, in-4 (Auparavant avec la *Rhétorique* de Bary, éd. de 1653); La Mothe Le Vayer, *Hexameron rustique*, éd. 1670 (réimpr. Paris, Liseux, 1875, in-12); *La Rhétorique française, ou les preceptes de l'ancienne et vraie éloquence, accommodés à l'usage des conversations et de la société civile, du barreau et de la chaire*, par le sieur Le Gras, Paris, 1671, in-4; [B. K.] *L'Art de parler*, Paris, André Pralard, 1676; P. Lamy, *L'art de parler*, 1675, 1676, 1681; Dartigue de Vaumorière, *Harangues... avec l'art de les composer*, 1687; Bretteville, *Eloquence de la chaire*, 1689; Le P. Rapin, *Reflexions sur l'usage de l'éloquence de ce temps*, 1692; Fénelon, *Dialogues sur l'éloquence*, 1692.

A ce moment éclata une de ces querelles entre « Gladiateurs de Lettres », comme l'histoire de la grammaire en a vu si souvent. C'est à propos du : *Traité de la véritable Eloquence ou réfutation des Paradoxes sur l'éloquence, avancés par l'auteur du livre de la connoissance de soi-même*, par Balthazar Gibert, Paris, 1703, in-12. Voir : *Lettre d'un Juriste* (Edme Pourchot) à l'auteur du *Livre de la véritable Eloquence*, 1703, in-12; *Réponse de l'Auteur du Livre de la véritable Eloquence* (Balthazar Gibert) à la *Lettre d'un Juriste*, Paris, 1703, in-12^o; *Seconde réponse du même à la même Lettre* (Dans les *Mémoires de Trévoux*, sept. 1703); *Lettre de M. Gibert, sur le même sujet, à l'auteur du Journal Littéraire de Soleure* (dans le volume de ce *Journal pour l'année 1706*); *Reflexions sur la Rhétorique* (contenues en plusieurs lettres), par Balthazar Gibert, Paris, 1704 et 1706, in-12. *La Rhétorique du Collège trahie par son apologiste*, par dom François Lamy, Paris, 1703, in-12, 1704; *Défense du sentiment d'un Philosophe contre la censure d'un Rhéteur* (par Edme Pourchot) avec une *satyre Latine* par M. Le Comte, 1706, in-12.

Il y aurait d'autres ouvrages à citer, où la rhétorique tient une place, comme *Les agréments du Langage*, Paris, 1718, in-8.

Chez des prime-sautiers, comme S^t-Simon, elles foisonnent : *le maréchal d'Ancre, qu'il défendit à plusieurs reprises de tuer, et qu'à cet âge on lui fit croire qu'on n'avoit pu s'en dispenser* (II, 30).

Racine, dont le style est si achevé, laissera lui aussi une phrase en l'air : *Avez-vous pu penser qu'au sang d'Agamemnon Achille préférât une fille sans nom, Qui de tout son destin ce qu'elle a pu comprendre, C'est qu'elle sort d'un sang qu'il brûle de répandre* (III, 185-186, *Iph.*, v. 707-710). Ou bien il négligera un verbe intermédiaire qui établirait le rapport entre deux idées, mais alourdirait l'impétuosité d'une invective : *Et vous, qui lui devez des entrailles de père, Vous, ministre de paix dans les temps de colère, Couvrant d'un zèle faux votre ressentiment, Le sang à votre gré coule trop lentement* (Rac., III, 637, *Ath.*, v. 575-578)¹.

Madame de La Fayette écrira dans la *Princesse de Clèves* : *sa conduite, qui avoit été si éloignée de se marier* (72) ; *Epargnez-moi la peine, ... de vous redire des détails qui me font honte à moi-même de les avoir remarqués* (147)².

A l'examen, ces hardiesses déplaisaient. Des apologistes, contraints par leur rôle, avaient beau se montrer indulgents et proclamer que l'éloquence n'est pas vétilleuse, tel par exemple l'auteur de la *Conversation sur la Critique de la Princesse de Clèves* (291). Ce vieux principe n'était plus dans l'esprit du temps. Comment eût-on fait profession d'aimer ces libertés de la phrase, quand pour l'amour de l'ordre on demandait partout des chaînes ? L'anacoluthie restait une « figure », mais en fait toutes les façons usuelles de rompre le lien syntaxique furent condamnées une à une. Nous avons vu, au courant de cet exposé, avec quelle sévérité on excluait toutes les constructions de participes, ou de relatifs qui ne faisaient pas une phrase suivie. La phrase devait former un tout, dont les parties fussent logiquement et régulièrement agencées entre elles.

Si on a commencé par un *qui* suivi d'un verbe, il ne faut pas continuer par une proposition indépendante de cette relative. Ainsi La Bruyère avait écrit : « *Qui sçait parler aux Rois, c'est peut être où se termine toute la prudence....* Ce nominatif, dit le Censeur, *Qui sçait parler*, demandoit un verbe ; l'infinitif étoit plus régulier, *Sça-*

1. Cf. *Je ne sais, mais, Seigneur, ce que je puis vous dire, Je l'ai vu quelquefois s'arracher de ces lieux* (Rac., II, 275, *Brit.*, v. 436-437).

2. S^t-Simon, indifférent aux règles, en lâche bien d'autres : *Madame arriva, à qui d'entrée le Roi dit qu'il comptoit bien qu'elle ne voudroit pas s'opposer à une affaire que Monsieur désiroit, et que M. de Chartres y consentoit ; que c'étoit son mariage avec Mlle de Blois, qu'il avouoit qu'il désiroit avec passion, et ajouta courtement les mêmes choses qu'il venoit de dire à M. le duc de Chartres, le tout d'un air imposant, mais comme hors de doute que Madame pût n'en pas être ravie quoique plus que certain du contraire* (Scènes et portraits, I, 41).

voir parler... ou bien qui sçait parler aux Rois a acquis toute la prudence » (*Sent. crit. s. les Caract.*, 288-289). Je n'oserais cependant exagérer la valeur de cette observation, car des phrases du type : *Bonne chasse, dit-il, qui l'aurait à son croc*, demeurent usuelles.

Une phrase qui a commencé par être relative doit continuer à l'être. Voici un type d'irrégularité : *Il établit Josué pour lui succéder dans le don de prophétie et dans la conduite des armées dont il était très capable et très instruit des lois divines et humaines. Bouhours l'a condamnée* (*D.*, 136 ; cf. *Imit.*, 17, 20, 26, et *Suit.*, 116, dans Rosset, *o. c.*, 154). Andry allait plus loin encore, et jugeait qu'il y avait un retranchement vicieux dans : *Ce desir ardent avec lequel les hommes cherchent un objet qu'ils puissent aimer et en être aimez* (*Refl.*, 595). Cette construction, dont l'équivalent se trouve dans les langues anciennes, avait été usuelle : *Qu'ils deviennent pareils à ces méchantes herbes, Dont jamais moissonneur n'a ramassé de gerbes ; Que tient le glaneur même indignes de sa main, Et n'en daigne remplir son sein* (*Corn.*, IX, 233, v. 21-24) ; *des périls glorieux Dont je puis faire hommage à l'éclat de vos yeux, Et par eux m'acquérir, si le Ciel m'est propice, La gloire d'un revers* (*Mol.*, II, 246-247, *D. Garc.*, v. 205-208) ; *le druide Adamas, à qui toutes les bergères du Lignon alloient conter leurs infortunes, et en recevoient une grande consolation* (*Sév.*, III, 142-143) ; *C'est une herbe que Mercure arrache de la terre et en montre la nature à Ulysse* (*Rac.*, VI, 160, *Rem. s. l'Od.*). Dans : *il alla trouver Samilcar, à qui ayant fait mille reproches de sa timidité, il lui fit promettre* (*Bussy-Rab.*, *Hist. am. des Gaules*, I, 28), il n'y a qu'un pléonasme de lui¹.

Il arrivait souvent qu'on mettait un *en* dans une phrase qui commençait par *dont* : *quatre grands fossés, dont il y en avoit deux* (*Rac.*, V, 275, *Préc. histor.*) ; *Pour vous, vous estes du rang des Docteurs de faveur, dont il n'y en a que trop à la honte du Bonnet* (*Petit, Dial. sat. et mor.*, 96) ; *et on les peut priser à la manière des glaces de miroir et des diamans, dont les derniers pouces, ou les derniers carats en triplent ou en quadruplent la valeur* (*Fur.*, *Fact.*, I, 21) ; *ce qui fut cause que ceux-ci firent leur décharge sur lui et sur les principaux de l'armée du roi, dont il y en eut beaucoup de tués* (*Bussy-Rab.*, *Fr. gal.*, II, 83).

Furetière a là-dessus une remarque : *On luy a donné dix mille hommes, dont il en a détaché quatre mille. C'est ainsi qu'il faut parler, dit-il, et cependant dont et en réunis font un méchant effet.*

1. Cf. *Elle choisit pour cela la maison du grand-prévôt de France, auprès de qui et de sa femme elle vouloit particulièrement se justifier* (*Bussy-Rab.*, *Hist. am. des Gaules*, I, 119).

Il vaudrait donc mieux tourner autrement (*Rem. nouv. s. l. l. fr.*, 245). Mais cette observation est unique. Port-Royal citait des phrases analogues sans les contester, et en les expliquant par un hébraïsme¹.

Le tour correspondant avec *y* cesse d'exister avant l'autre², sauf bien entendu, dans les locutions toutes faites qu'il faut conserver telles quelles : *C'est une affaire où il y va du salut de l'Etat* (Tall., *Décis.*, 38); *Ces conséquences ne sont à craindre qu'où il y peut avoir quelque sorte d'égalité* (Boss., *Concept.*, 1^{er} p., 1652, éd. Leb., I, 233).

UNITÉ DE LA PHRASE. CHANGEMENT DE SUJET. — Le changement de sujet est, aux yeux des théoriciens, une opération qui met l'unité en danger, et qui fait naître des équivoques. C'est dans cet esprit que Bouhours soumet à l'Académie une phrase aussi simple que la suivante : *Je me trouve assiégé d'une foule de pensées et de grandes frayeurs se sont élevées en moi* (*Imit.*, 29, dans Rosset, *o. c.*, 150); tous ses successeurs ont des scrupules analogues.

Bellegarde trouve à redire à une période pourtant des plus nettes : *Quand Cesar n'avoit pas la justice de son côté, il en cherchoit les apparences : et les pretextes ne lui manquoient jamais* (*Eleg.*, 116 ; cf. *Ib.*, deux autres exemples). Ces scrupules se retrouvent jusque dans des manuels élémentaires ; Jobard observe : « Cette façon de parler n'est pas claire, *Alexandre vainquit Darius, et son Armée fit un prodigieux butin*, parce qu'il semble que la conjonction *et* unisse deux Accusatifs regis par le Verbe *vainquit* » (*Ex. de l'Espr.*, 200).

On peut résumer ainsi le précepte qui résulte de ces observations ; on ne doit pas faire suivre un complément d'une conjonction *et* qui précède un nom, alors que ce nom peut être pris pour un second complément, tandis qu'il est en réalité sujet d'une proposition nouvelle. Il y a danger d'équivoque et en tout cas bigarrure³.

1. « *Quem proficit eum ventus*. Cela est passé dans le Nouveau Testament, où S. Pierre faisant allusion à un passage d'Isaïe, dit de Jésus-Christ οὗ πῶς μῶλοπι αὐτοῦ λαθῆτε : Cujus linore ejus sanati estis. Les grammairiens n'ayant pas bien distingué ces deux usages du relatif, n'ont pu rendre aucune raison de cette façon de parler, et ont été réduits à dire que c'étoit un Pleonasme » (*Gram. Gén.*, 72).

2. *Je suis dans un logis desert, Où partout le plancher y sert* *De lit, de bufet et de table* (Racan, I, 176).

3. « *Ils y camperent... et on leur envoya, etc...* la deuxième (partie de cet article) contient le dénombrement des actes... de la marche du détachement vers S. Avaux, qui n'en a que trois en gradation imparfaite, qui sont *marcherent, camperent*, et la troisième (qui pour continuer la figure, ou parure devoit estre, *receurent*) est d'une autre forme, et d'un autre caractere opposé à celui du dénombrement exact, qui est, *et on leur envoya de Metz du canon*. La nécessité de cette rectification est marquée par la copulative, *et*, dont l'office est de ne joindre jamais que des choses semblables, soit noms, soit verbes, ou autres parties d'une phrase, ce qui n'est pas exécuté en celle-cy, puis que cette copulative, *et*, se trouve entre deux termes qui sont de deux régimes, ou iurisdicions, *camperent et envoya*, qui ne sont pas d'humeur à se laisser joindre, leurs qualitez estant si différentes : cette irregularité paroist encore davantage par le relatif. *Ils*, puis que la copu-

Mais ce n'est pas seulement dans une même phrase que de semblables précautions doivent être prises. Plusieurs maîtres demandent que, dans un récit qui doit se suivre, le sujet une fois posé soit maintenu d'un bout à l'autre dans son rôle essentiel. Soit par exemple le récit suivant, fort clair pourtant : « Souza qui estoit alors dans le monde un Gentilhomme de qualité, rechercha cette Dame, qu'il croyoit, comme elle se croyoit aussi elle-mesme, veuve de son premier mary ; elle témoigna d'abord vn grand éloignement de cette proposition.... Il ne falloit pas dire, observe Bary, elle témoigna, le pronom *elle*, n'a point de substantif primitif qui le gouverne ; il falloit qu'vn *il* repondist à Souza.... Souza qui estoit vn Genthilhomme de qualité, jetta les yeux sur cette Dame ; et dans la pensée qu'il eust qu'elle estoit veuve, il la rechercha, mais il la vit bien éloignée de se remarier ; et quelque considerable enfin qu'il luy parust, il eut toutes les peines du monde à tirer son consentement.... Cette regle est excellente pour la narration, ajoute l'auteur satisfait, elle previent l'obscurité » (*Secrets*, 170-171)¹.

Tout cela revient en somme à poser en principe qu'un seul sujet doit dominer d'un bout à l'autre l'exposé des faits, qu'on rapportera tous à lui. C'est un procédé de composition d'une application impossible, mais qu'il suffit d'avoir mis en lumière pour qu'on comprenne jusqu'où va le souci d'unité.

PLÉONASME DU SUJET. — L'unité réalisée, une répétition du sujet devient une anomalie. Seul le tour *qui il*, ou *il qui* demeure classique au masculin : *il est bien-heureux qui peut avoir dix mille écus chez soi* (Mol., VII, 72, *Av.*, act. I, sc. 4). Andry confirme la règle de Vaugelas en ce qui concerne la forme de phrase toute voisine où *quiconque* était repris par *il* (*Suit.*, 324), et Richelet définit *quiconque* : « un pronom relatif et general, sans pluriel, qui ne se dit que des personnes et ne veut point d'*il* après soi : *Quiconque est riche est tout* et non pas : *il est tout* » (*Dict.*)².

Quant aux phrases où un sujet déterminé, qui paraît trop éloigné

lative, *et*, en est précédée, et qu'elle est suivie d'*on*, qui est la particule de l'impersonnalité, qui fait une vilaine figure avec sa contraire, la personnalité, marquée par, *ils*, quand il dit, *ils camperent*, et, *on leur envoya*. Le Lecteur voit la bigarure, qu'il *en iuge* » (Riches., *Prise de Fribourg*, 82-83).

1. Cf. *Ib.*, 169-171. Bellegarde examine la phrase : « *C'est une erreur grossiere de se persuader que la perfection ne regarde que les Moines, et que les gens du monde peuvent vivre avec toute sorte de licence... que les Moines est à l'accusatif, régi par le verbe, ne regarde. Et que les gens du monde est au nominatif, pour commencer un autre membre ; l'un et l'autre est joint par la particule et. En lisant cette phrase tout de suite... on y est trompé* » (*Eleg.*, 115).

2. *Quiconque donc s'attache au sensible, il faut qu'il erre nécessairement* (Boss., *Enf. Prodigue*, 1^{er} p., 1666, éd. Leb., V, 71).

de son verbe, est repris par un pronom, elles sont considérées comme des maladresses de style (cf. t. III, 485). Andry leur fait leur procès. Il faut que le sujet n'ait pas besoin d'être rappelé, dit-il (*Suit.*, 359-360). Leven de Templery copie l'observation :

« C'est encore une expression irreguliere, quand on a donné un nominatif à un verbe, d'y ajouter ensuite le pronom *il* ou *elle*, qui est la même chose que le nominatif et ainsi il est superflu. Cependant la pluspart de nos Ecrivains sont empoisonnez de cette vicieuse façon de parler. M. Coeffeteau a dit au commencement de sa traduction de l'Histoire Romaine : *Romulus après que l'augure des Vautours luy eut été propice, il jetta les fondemens de sa Ville.* Qui ne voit qu'après avoir nommé *Romulus*, il ne devoit pas dire *il jetta*, mais seulement *jetta*, puisque ce pronom *il* ne signifie autre chose que *Romulus*, et c'est comme s'il y avoit, *Romulus il jetta*, car ce qui est entre deux, doit être compté pour rien selon la construction, et ne peut lier aucune chose. De même un de nos bons Poètes a dit en parlant d'une maison de campagne : *Là les plaisirs enfoule, abordant tous les jours, Ils desertent, enfin, les plus superbes Cours.* Avoüez que la construction seroit plus pure s'il avoit retranché le pronom *il* de cette sorte : *Là les plaisirs en foule, abordant tous les iours, Ont enfin deserté les plus superbes Cours* ». (*Entr. à Madonte*, 264).

On trouve quelques exemples de ce « vice » : *Et certainement cette obligeante condescendance, si elle n'estoit de vostre bonté, elle seroit de vostre sagesse* (Patru, *Plaid.*, 718). Il y en a dans les *Sermons* improvisés de Bossuet : *de même le Sauveur Jésus étant descendu du ciel pour faire la guerre à Satan, pour inviter tous les hommes à cette entreprise, il propose en peu de mots...* (*Véture de Marie-Anne*, ex., 1681, éd. Leb., VI, 140). Il y en a dans la comédie : *Et qu'un grand Médecin quand il fait ce qu'il doit, Il sent mieux une chose à la langue qu'au doigt* (Bours., *Médecin volant*, sc. 9). Il s'en rencontre même chez La Bruyère : *ceux qui commençoient à le goûter, n'osant avaler le morceau qu'ils ont à la bouche, ils le jettent à terre* (I, 221, *De la Soc.*). Le mouvement naturel de la pensée amène ces constructions; les théoriciens ont l'air de ne pas les comprendre.

PLÉONASME DU COMPLÉMENT. — A. — UN COMPLÉMENT REPRIS PAR UN PRONOM. — Ce pléonasma ne paraissait point aux théoriciens avoir le même caractère que le pléonasma du sujet. Ce n'était pas une maladresse, mais au contraire une habileté, qui permettait de « varier le style », et surtout de laisser en tête de la phrase certains termes que le sens obligeait d'y mettre. Bellegarde cite

comme une élégance : celles que le feu ne respectoit pas, on les regardoit comme des femmes perduës (*Eleg.*, 355), et encore : *Mon désespoir, mes yeux de pleurs toujours noyés, Quels témoins croirez-vous, si vous ne les croyez ?* (*Ib.*, 356-357) ; *Ceux qui désirent la gloire, la gloire souvent leur est donnée* (*Boss.*, *Profess. de M^{me} de Lavallière*, 1^{er} p., 1675, éd. Leb., VI, 35).

De tous les pronoms relatifs destinés à représenter un complément exprimé, c'est *en* qui est le plus souvent employé ainsi : *de ceux qu'on aime les moindres circonstances en sont chères et touchent le cœur* (*Sév.*, II, 273 ; cf. *Lex.*, I, LIX) ; *Qui des fleurs qu'elle pille en compose son miel* (*Boil.*, *Disc. au Roi*, éd. B. S. P., I, 50, v. 75, var. 4) ; *Et de toute cette grandeur, il ne lui en reste qu'un plus grand compte* (*Boss.*, *Car. de S^t-Germ.*, 2^e et 3^e p., 1666, éd. Leb., V, 25) ; *De cette vérité, qui est si connue, le docte saint Jean Chrysostome en a tiré cette conséquence* (*Id.*, *Honneur*, 2^e p., 1666, éd. Leb., V, 51) ; *de ceux (les Oracles) qui estoient ruinez, il s'appliqua à en rétablir le plus qu'il put* (*Fontenelle*, *Hist. Or.*, 165).

Toutefois on trouve également *y*. Racan en particulier en offrait une foule d'exemples : *La vanité se mesla parmy les sciences qui auparavant n'avoient esté inventées que pour le secours de nostre entendement et de nos necessitez ; aux utiles on y adjouta les curieuses* (I, 240-241) ; *Quelquefois aux desseins qui sont hors d'apparence On y réussit mieux lorsque moins on y pense* (*Ib.*, 51). Et Andry trouve cette manière d'écrire élégante : *on pense bien sans cesse à sa fortune, ... mais à la mort, on n'y pense point* (*Suit.*, 406). Elle est, en tout cas, fort commune : *Dés l'entrée, en quatre ou cinq lignes, j'y trouve deux fols le même mot* (*Entret. de Cleandre*, 201) ; *Dans cette parenthese-là il y enchasse une autre parenthese* (*Fontenelle*, *Hist. Or.*, *Préf.*, III) ; *A cela il ajoûte en general que dans les Simulacres des Dieux abatus, on n'y trouvoit rien moins que des Dieux* (*Id.*, *Ib.*, 132-133) ; *Dans le « moyen de parvenir » qui est un assez méchant livre fait par un Chanoine de Tours, j'y ai trouvé ce mot* (*Menagiana*, I, 340).

B. — UN COMPLÉMENT ANNONCÉ PAR UN PRONOM. — Le cas est un peu différent ; cependant c'est encore un moyen de mettre à part un morceau de la phrase. Les écrivains de toute sorte en usent fréquemment : *Vous nous l'avez donc dit, que ce sens de Jansénius n'est autre chose que le sens de Calvin condamné par le concile* (*Pasc.*, *Prov.*, 341) ; *tu l'as vu, comme elle m'a traité* (*Rac.*, II, 72, *Andr.*, v. 644) ; *Qui l'eût dit, qu'un rivage à mes vœux si funeste Présenteroit d'abord Pylade aux yeux d'Oreste ?* (*Id.*, *ib.*, 41, *Ib.*, v. 5-6) ; *ne le croyez pas, chrétiens, que la corruption générale de notre nature*

ait violé la pureté... (Boss., *Conception*, ex., 1652, éd. Leb., I, 229); Ah! ah! tu t'en avises, *Trattre*, de t'approcher de nous! (Mol., VI, 418, *Amph.*, v. 1086-1087); J'en serois bien fâchée, Monsieur, que notre commerce finît avec le temple de Montpellier (Sév., VII, 204).

L'infinitif en particulier se met volontiers en tête; quelquefois il n'y a là qu'une transposition: *De vous dire maintenant, messieurs, jusques où ira cet égarement, ni jusqu'où vous emporteront les joies sensuelles, c'est ce que je n'entreprends pas* (Boss., *Enf. Prodigue*, 1^{er} p., 1666, éd. Leb., V, 70); *Mais de croire que si vous répondez, je puisse jamais me taire, vous auriez tort* (Sév., I, 511).

Mais il arrive aussi que l'infinitif est construit de façon tout à fait indépendante et irrégulière: *Mais de vouloir qu'il soit vray qu'il ait surpassé tous ceux qui ont jamais écrit, hé! Madame, le bon sens peut-il souffrir qu'on se trompe de la sorte* (Subl., *La Folle Quer.*, act. I, sc. 7); *D'exprimer le reste, je ne puis* (Cyr. de Berg., *Voyage dans le Soleil*, 224).

Personne n'a contredit à cet usage. Il faut sans doute en voir la raison dans la présence de la préposition *de* devant l'infinitif. Elle jouait en quelque sorte le rôle de *quant a*.

LA CLARTÉ ET LA NETTETÉ

L'AMOUR DE LA NETTETÉ. — Malgré tous les conseils de Vaugelas, les meilleurs écrivains laissaient encore échapper des phrases embrouillées et qu'il fallait relire à plusieurs fois. Bussy écrira: *Madame de Montespan, que M. de Lauzun avoit engagée dans ses intérêts, trouvant le roi déjà bien ébranlé, sut lui représenter si adroitement qu'il n'y avoit point de différence en France entre les gentilshommes quand ils étoient une fois ducs et pairs (ce qui lui étoit aisé de faire en faveur de M. de Lauzun) et les princes étrangers, à l'un desquels il avoit donné, il n'y avoit pas longtemps, une sœur de Mademoiselle de Montpensier, qu'elle acheva de le résoudre* (*Hist. am. des Gaules*, II, 65). Un de ses correspondants lui dit: *Je ne puis être satisfait que vous ne sachiez que bien qu'il y a un an que votre lettre ait été écrite, je ne laisse pas d'y répondre dès le lendemain que je la reçois, et de vous témoigner combien je me sens obligé de votre persévérance à me souhaiter des honneurs et des avantages dont votre amitié me fait trouver plus digne que je ne suis* (D'Estrées à Bussy, dans Bussy-Rab., *Corr.*, IV, 42).

Le souci de la netteté devint plus grand encore qu'à l'âge précédent; la peur des équivoques, plus farouche. Chez les grammairiens,

les critiques, et les écrivains, les adages se succèdent en se reproduisant presque. Bouhours cite Quintilien : « Je voudrais que ceux qui écrivent tâchassent non seulement de se faire entendre, mais qu'ils fissent en sorte, qu'on ne pût ne les pas entendre ; et que l'expression fust si claire, qu'elle frappast l'esprit du Lecteur comme le Soleil frappe les yeux des personnes qui ne s'attachent pas à le regarder, et qui le sentent malgré qu'ils en ayent » (*D.*, 184)¹. « Pour écrire nettement, dit de son côté La Bruyère, l'écrivain doit se mettre à la place de ses lecteurs, ... et se persuader qu'on n'est pas entendu seulement à cause que l'on s'entend soi-même, mais parce qu'on est en effet intelligible » (I, 145, *Des ouvr. de l'espr.*). Andry rivalise avec Bouhours. Il met son lecteur en garde contre les phrases qui pourraient être prises en mauvaise part, et il subtilise de son mieux². Leven de Templery ne veut pas être en reste. Parfois on croirait déjà être en présence de ces braves gens qui autour de 1830 donnaient le goût des jeux de mots en enseignant lourdement à les éviter³.

L'examen qu'on fait des plus purs écrivains s'inspire des mêmes principes. Desmarets a découvert de ces vilaines taches dans Boileau ; Subligny n'en a pas compté moins de trois cents dans la seule *Andromaque*, et il donne à Racine de sages conseils : « il faut qu'il les évite soigneusement (les péchés véniels) aussi bien que les équivoques continuelles de ses relatifs, s'il veut être crû plus habile que les autres : car ce sont des monstres devant le tribunal de la pureté de notre langue, et tant qu'il écrira : *Avant que tous les Grecs vous parlent par ma voix, Souffrez que je me flatte en secret de leur choix*, on luy demandera à quoy il faudra qu'on rapporte *ce choix des Grecs*, et mesme ce que voudra dire *cet en secret* qui est un beau galimathias » (*La Folle Quer.*, Préf., 11-12).

Sainte-Beuve a déjà montré l'acharnement du P. Daniel scrutant

1. Ailleurs il déclare qu' « on a toujours tort d'en faire (des équivoques) » quand on peut n'en faire point. N'est-ce pas aussi une méchante raison, pour excuser les équivoques, de dire que le sens supplée au défaut des paroles ? Il reprend alors la phrase de Vaugelas, tant admirée et tant citée : « c'est aux paroles à faire entendre le sens, et non pas au sens à faire entendre les paroles » (*Ib.*, 196-197).

2. « N'écrivez point : *N'attribuez point au défaut de mon souvenir le retardement de mes lettres. Si je ne vais pas vous voir, ce n'est point parce que je vous oublie. Si j'ay tardé à vous écrire, je vous prie de ne le point attribuer au peu d'estime que je fais de votre personne.* Il est aisé de voir que toutes ces manières de parler se peuvent interpreter en mauvaise part, il faut dire, *n'attribuer point à aucun défaut de souvenir le retardement de mes lettres. Si je ne vais pas vous voir, ce n'est point que je vous aye oublié. Si j'ay tant tardé à vous écrire, je vous prie de ne le point attribuer à aucun défaut d'estime pour votre personne.* On fait souvent ces sortes de fautes dans les lettres » (A. de B., *Refl.*, 202).

3. « Un jeune homme disoit à un autre : *Quelle folie d'aimer cette inhumaine ! il faut que je me dégage ; je n'ay point de sens. J'en conviens avec vous, repartit cet autre.* — Ces mots... font une phrase équivoque » (L. de Templery, *Entr. à Madonte*, 299).

les phrases de Pascal pour y trouver des prétextes à ne pas comprendre¹. « Tant d'assemblées d'une Compagnie aussi célèbre que celle de la Faculté de Paris, et où il s'est passé tant de choses extraordinaires et si hors d'exemple, en font concevoir une si haute idée qu'on ne peut croire qu'il n'y en ait un sujet bien extraordinaire ». « Que dites-vous de cette période?... Ces *assemblées*, cette *faculté de Paris*, ces *choses extraordinaires*, cette *haute idée*, s'y trouvent fautilées par des *ou*, par des *y*, par des *en*, qui ne font de tout ce discours qu'un tissu d'équivoques. Sont-ce ces *assemblées*, ou bien la *Faculté de Paris*, où il s'est passé tant de *choses extraordinaires*? Est-ce des *Assemblées* ou de la *faculté* dont ces *choses extraordinaires* font concevoir une si *haute idée*? Est-ce des *Assemblées*, ou des *choses extraordinaires*, ou bien de *concevoir une haute idée*; qu'on ne peut croire qu'il n'y ait un sujet extraordinaire » (*Entr. de Cleandre*, 200-201). Cf. « Expliquez moy, ce que cela veut dire, mais ne pouvant m'asseurer de sa réponse, dit le P. Daniel... cela ne se trouve pas... à la première réflexion. Voicy ce qu'il a voulu exprimer, n'étant pas assez certain du sens qu'il donnoit à sa réponse.... Je l'entends maintenant,... et si je n'avois pas lu ce qui précède, j'aurois crû qu'il parloit d'un homme à qui il auroit écrit sans être assuré d'en recevoir réponse, ou sans pouvoir deviner la réponse qu'il luy feroit » (*Ib.*, 210-211). La Bruyère n'indigne pas moins son Censeur, obligé de relire jusqu'à trois fois².

Les rhéteurs rivalisent avec les grammairiens : « l'ornement, explique Le Gras, est comme une chaîne qui tient l'oreille de l'Auditeur attachée au Discours de l'Orateur. Le vulgaire ne doit pas se persuader que ce mot d'ornement ne soit pris en cet endroit, que pour la beauté ou l'agrément du langage ; car il signifie aussi, ce qui sert à rendre le discours plus clair, plus fort et plus convaincant » (*Rhet. fr.*, 185). Et le P. Lamy proclame l'adage : « Le génie de nôtre langue est la netteté »³.

1. *Port-Royal*, II, 550.

2. « J'ai été obligé de lire trois fois la phrase qui commence, et qui compose presque entièrement la cinquième page de ce discours (sur Théophraste). Elle m'a paru si longue et si obscure, que le temps que j'ai donné à la lire, et à l'éclaircir, me feroit regretter celui de l'écrire dans son entier. Il s'en trouve d'un troisième ordre, qui persuadent que toute doctrine des mœurs doit tendre à les reformer... se plaisent infiniment dans la lecture des Livres, qui supposant les principes phisiques et moraux, rebattus par les Anciens et les modernes, se jettent d'abord dans leur application aux mœurs du temps, corrigent, etc. Vous douterez comme moi, si ce qui supposant, regarde les personnes ou les Livres » (*Sent. crit. s. les Caract.*, 47). L'Apologiste accuse « le peu d'application » ou « la trop grande envie de censurer » du Critique ; il trouve que la phrase ne fait aucune équivoque (*Apol. de La Bruy.*, 20).

3. *Rhétor.*, 76. Il ajoute, il est vrai, « et la naïveté ».

D'OÙ NAISSENT LES ÉQUIVOQUES. — I. — *LE CHOIX DES MOTS.* — Les équivoques naissent de diverses négligences¹.

D'abord, jamais, et pour aucune cause, il ne faut renoncer à la justesse de l'expression. Nous avons vu avec quel soin les grammairiens définissent et déterminent les sens des mots du vocabulaire. Dans ce matériel étiqueté, classé, répertorié, l'écrivain n'a plus qu'à choisir, mais il doit choisir jusqu'à ce qu'il soit arrivé à la découverte du mot, le seul qui convienne. On connaît la théorie de La Bruyère : « Entre toutes les différentes expressions qui peuvent rendre une seule de nos pensées, il n'y en a qu'une qui soit la bonne. On ne la rencontre pas toujours en parlant ou en écrivant ; il est vrai néanmoins qu'elle existe, que tout ce qui ne l'est point est foible et ne satisfait point un homme d'esprit qui veut se faire entendre » (I, 118, *Des ouvr. de l'espr.*, n° 17). C'est là une doctrine générale reçue de tous. Nous ne reviendrons pas sur ce qui a été dit au chapitre du vocabulaire.

II. — *L'ELLIPSE.* — Il ne s'agit point d'épargner les mots. Quand on dit à Dieu : *C'est la grâce que vous ne faites qu'à vos amis de vouloir bien souffrir*, il semble que ce soit Dieu qui veuille souffrir. Il fallait s'exprimer plus longuement et plus nettement (Bouh., *Imit.*, 40, dans Rosset, *o. c.*, 149). En général l'ellipse est très nuisible à la clarté. Nous y reviendrons en parlant plus loin de la sobriété.

III. — *LES RAPPROCHEMENTS FACHEUX.* — On ne doit pas assembler les mots, de telle façon que, prononcés, ils puissent être confondus avec d'autres, ainsi : *Je regarde votre amitié comme le plus grand des avantages que vous me puissiez accorder.* On pourrait entendre : *le plus grand desavantage.* *Le plus grand des plaisirs* peut de même prêter à confusion. Si on allait comprendre : *le plus grand déplaisir !* Andry de Bois-Regard (*Refl.*, 201-202) et Leven de Templery (*Entr. à Madonte*, 313) enseignent à ne pas tomber dans ce défaut.

IV. — *LES MAUVAIS ARRANGEMENTS.* — Les mots doivent être rangés dans un ordre tel qu'il n'y ait aucune possibilité d'erreur, aucune hésitation sur les rapports qu'ils ont entre eux².

LA CLARTÉ ET L'ORDRE DES MOTS. — *L'ORDRE DIRECT.* — Cette génération a nettement conscience que les rapports des mots entre eux sont marqués le plus souvent dans notre langue non flexionnelle

1. « Pour ce qui est de la netteté du langage, elle consiste aux mots pris séparément, en la manière de les bien arranger et en la suite des choses » (Le Gras, *Reth. fr.*, 176).

2. « Pour ce qui est de l'arrangement des paroles, celui qui est bon contribue beaucoup à la clarté, au lieu que celui qui est mauvais produit l'obscurité » (Le Gras, *Reth. fr.*, 177-178).

par leur place respective. Loin de songer à imiter plus longtemps le latin, on rompt sur ce point avec lui. Les grammairiens plus émancipés des préjugés opposent notre ordre régulier à une liberté qu'ils appellent du désordre.

C'est un des arguments de Louis le Laboureur. « Demandez à M. de Cordemoy (un cartésien qui naturellement n'était pas un *ancien*) ce qu'il lui semble de la phrase française et de la latine : il vous répond que la première est plus juste, plus naturelle à l'esprit et plus convenable au bon sens que n'est l'autre ; il dira que la transposition des mots qui se rencontre sans cesse dans le latin fait dans l'esprit un embarras qui ne se trouve guère dans notre langue. Il dira que notre style est bien mieux réglé, et que chez nous les mots se rangent dans la bouche de celui qui parle et dans l'oreille de celui qui écoute, selon que les choses, pour être bien digérées, se doivent ranger dans l'entendement de l'un et de l'autre. En effet, on n'en saurait dire autant du latin où tout le contraire se remarque ; où ce qui doit être au commencement est à la fin, et où l'ordre des paroles confondrait l'ordre des choses, si on n'y prenait garde, et si un long usage n'y accoutumait leur esprit » (cité par Barbier d'Aucour, *Sent. de Cleante*, 59, dans Rigault, *Quer. des Anc. et des Mod.*, 101-102, note).

Bayle, qui était à l'étranger, loin des cercles, et qui avait à portée des termes de comparaison, ne semble pas échapper à cet engouement : « M. Charpentier, dit-il, s'attache en quatrième lieu, à rassembler les principales beautés de la Langue Française.... Il tire un grand avantage de la construction directe. C'est un argument que M. le Laboureur a poussé avec beaucoup de force et qui est assurément fort bon, quoi qu'il semble que M. l'Abbé Danet ait voulu prouver, dans la Préface de son second Dictionnaire, que les transpositions font bien de l'honneur à la Langue des Latins. M. Charpentier au contraire prouve, par le propre témoignage des meilleurs Critiques de l'Antiquité, que c'est une perfection que de ranger les paroles selon l'ordre de la nature. Il croit avec beaucoup de raison que les Latins n'ont quitté cet ordre, qu'à cause qu'en le suivant leur discours étoit trop rude, et trop raboteux, ou bien trop lâche et comme entr'ouvert ; d'où il s'ensuit qu'une Langue qui n'a pas besoin d'un tel remède, est préférable à celle qui en a eu besoin. Il nous permettra de lui dire que la Langue Française, à force de fuir les transpositions, tombe dans des rimes, ou des consonances, qui déplaisent fort à ceux qui ont l'oreille bonne. Mais cet inconvénient est peu de chose, comparé aux ténèbres que la construction renversée répand dans les Langues ; car voici une

période qui à cause de ce renversement, peut avoir quatre sens également bons. *Sub idem tempus nunciatum fuit Turcas captivos Polonos trucidasse.*

« L'Auteur a pris ces paroles d'une Relation imprimée en Allemagne, de ce qui s'étoit passé par toute l'Europe l'an 1675. Il faut avouer aussi que l'exactitude des François à fuir les transpositions, répand un nombre infini de Vers dans leur prose ; mais outre que cet inconvénient est moindre que les ambiguïté perpétuelles du Latin, l'Auteur montre que la Prose est plus distinguée de la Poésie parmi les François, que parmi les Latins, et il cite Barthius qui a trouvé 70 Vers dans la première page de l'Oraison de Cicéron contre Vatinus, et qui a crû que s'il l'avoit parcourue toute, il y en auroit trouvé plus de trois cens » (*Œuv. div.*, I, 122-123).

Mais qu'importe si, abusant de la logique, et prenant les habitudes de leur propre esprit pour la règle générale de la marche de la pensée, certains s'égarèrent ainsi ; cette erreur indique tout au moins quel caractère prend la construction et le cas qu'on fait de la régularité. « On est esclave de la construction », dit La Bruyère. Le mot a toute sa valeur, si on le rapproche des criaileries que cause la moindre transposition. Certes Boileau ne paraît guère avoir abusé de la fantaisie. Cependant ses ennemis vont jusqu'à soutenir qu'il a trop osé encore, et les Desmarets espèrent faire condamner des vers aussi innocents que :

De ces maîtres sçavans disciple ingénieux,
Regnier seul parmy nous...

« Il falloit, clame-t-on, placer le nom de *Regnier* avant l'épithète *disciple*, la Poésie Française ne souffre point ces transpositions de mots. Regnier ne faisoit pas de telles fautes dans ses vers » (*Def. Po. Her.*, 88)¹.

Le Gras, qui n'a point de mauvais vers à venger, ni de thèse à soutenir, est dans les mêmes idées et écrit : « L'Hyperbate, qui est une figure agréable dans le Latin, est un grand vice dans la Langue Française, dont le Genie consiste à s'exprimer dans un ordre naturel. Il n'y a que la Parenthèse qui soit en usage ; on l'insère dans le milieu de la Période, ou de l'un de ses membres, pour exprimer

1. *Mais d'un bouge prochain accourant à ce bruit Sa servante Alison la ratrape et la suit.* « Cette transposition ne se peut souffrir. Il falloit mettre, *sa servante Alison* avant *accourant* » (*Ib.*, 116) ; *Ainsi lors que tout prest à briser cent murailles, Louis la foudre en main....* « Il falloit mettre *Louis* devant *tout prest* : autrement la transposition de *Louis* qui vient après, n'est pas supportable » (*Ib.*, 119) ; cf. *On diroit que pour plaire, instruit par la nature, Homere ait à Venus dérobé sa ceinture.* « Cette inversion est insupportable ».

les causes des faits, pour donner de la grace au discours, et pour émouvoir. Les exemples en sont trop communs dans les Auteurs, pour en rapporter en cet endroit » (*Rhet. fr.*, 197).

Fénelon sera à peu près seul¹ à soutenir une théorie opposée. Sans doute son bon goût l'avertit qu' « il ne faut point introduire tout à coup dans notre langue un grand nombre d'inversions », qu' « on n'y est point accoutumé, qu'elles paroïtroient dures et pleines d'obscurité ». Mais, outre que la sévérité de notre langue à ce sujet augmente la difficulté de faire des vers, sous couleur de réagir contre les excès de Ronsard, on s'est jeté dans une extrémité opposée : « on a appauvri, desséché, et gêné notre langue. Elle n'ose jamais procéder que suivant la méthode la plus scrupuleuse et la plus uniforme de la grammaire. On voit toujours venir d'abord un nominatif, qui mène son adjectif comme par la main ; son verbe ne manque pas de marcher derrière, suivi d'un adverbe qui ne souffre rien entre deux, et le régime appelle aussitôt un accusatif qui ne peut jamais se déplacer. C'est ce qui exclut toute suspension de l'esprit, toute attention, toute surprise, toute variété, et souvent toute magnifique cadence » (*Lett. à l'A.*, ch. v, 61-62).

SÉPARATIONS ET RAPPROCHEMENTS MALENGONTREUX. MAUVAIS ARRANGEMENTS. — A la vérité les meilleurs écrivains n'ont pas pris soin d'éviter de grosses négligences nées d'un ordre des mots défectueux : *il condanna l'attachement qu'il témoignoit pour Mademoiselle de Chartres avec une chaleur extraordinaire* (*Princ. de Cl.*, 20) ; *mais la marquise, qui n'avoit plus d'argent, s'excusa de jouer sur un grand mal de tête* (Bussy-Rab., *Hist. am. des Gaules*, II, 332)².

Il y en a de tout à fait bouffonnes : *Jesus apperçoit un peu plus loin deux autre pescheurs qui r'accommodoient des filets avec leur pere, qui s'appeloit Zébédée dans sa nacelle*³.

Bouhours, en bon disciple de Vaugelas, a commencé la campagne. Dans les *Doutes*, il relève une série de phrases mauvaises ou contestables : « *Ayant appris en mesme temps la défaite de ses Généraux par*

1. Je dis à peu près, parce que le P. Lamy estime que « ce soin d'arranger les mots doit estre sans inquietude : on ne doit pas considerer comme des fautes considerables les manquemens qui se font dans cette partie de l'Art de Parler » (*Rhétor.*, 179).

2. Cf. *Sa mere, qui luy (à Polyxène) ordonne de se jeter aux pieds d'Ulysse, qui la demande de la part de l'armée des Grecs pour estre sacrifiée, afin de le fléchir* (*Refl. s. la Poet. d'Arist.*, 64).

3. *Hist. de la vie de J.-C.*, par S^t Réal, cité par Andry de Bois-Regard, qui ajoute : « Il y a dans cette façon de parler une équivoque insupportable ; car enfin ne semble-t'il pas à ces mots : *qui s'appeloit Zebedée dans sa nacelle*, que cét homme ne s'appeloit Zebedée, que lorsqu'il estoit dans sa nacelle ? Il n'y avoit qu'à dire : *il apperçoit un peu plus loin deux autres pescheurs, qui avec leur pere (qu'on appeloit Zebedée), r'accommodoient des filets dans sa nacelle*. Ou bien : *il apperçoit un peu plus loin deux autres pescheurs qui étoient avec leur pere nommé Zebedée, et qui r'accommodoient avec luy des filets dans sa nacelle* » (*Refl.*, 200-201).

les Juifs.... Fontaine a-t-il voulu dire que le roi apprit par les Juifs la défaite de ses généraux ou que les généraux du roi avaient été défaits par les Juifs? Il faut s'exprimer plus nettement » (185; cf. Rosset, *o. c.*, 149)¹.

Ses adversaires lui en signalèrent, dans ses œuvres, de pareilles ou de pires : *On a représenté une femme fort laide qui vouloit estre aimée par un épouvantail* (*Entret. des Dev.*, 4^e, 360, dans *Mén.*, *O.*, II, 497); *Les Académiciens qui se nomment Accordati, ont pour devise un Livre de Musique ouvert avec des instrumens*. « Ne semble-t'il pas, dit Andry, comme l'a déjà remarqué un bon Auteur, que ce Livre soit ouvert à force de marteaux et de crochets? » (*Refl.*, 199-200²; cf. Barbier d'Aucour, *Sent.*, 361).

Andry, à son tour, fut repris : ce n'était pas écrire nettement que de dire par exemple : « *Une femme qui mene à la Cour une mauvaise vie*, car en lisant ces mots tout de suite on entend que c'est quelqu'un que cette femme mene à la Cour, suivant le propre et simple sens du mot de mener »³. Peu importe s'il soutint son expression, et conclut qu'à ce compte il y aurait de l'équivoque dans toutes les expressions du monde (*Suit.*, 86-87). Ce n'est pas là une doctrine, mais une défense. Bouhours, lui, reconnaissait ses fautes, et admettait que Cléante avait bien fait de le redresser sur l'arrangement de certaines périodes⁴.

Suivant Richesource, la *Synchise* ou *Sauteuse*, qui sépare ce que le sens unit, est l'ennemie mortelle de la langue française. A chaque page, il s'en prend à elle, heureux quand il peut trouver dans son texte un passage d'où elle est bannie⁵.

1. *Il faut tâcher qu'ils placent tout ce qu'ils entendent dire dans leurs Cartes* (*Ib.*, 178); nous elevons ceux à qui nous les appliquons (les mots) au-dessus des autres (*Ib.*, 199).

Ailleurs, il n'y a peut-être pas d'équivoque, mais un grand embarras. Ainsi : « Il n'appartient qu'à celui qui, par un commerce infame avec ces victimes publiques de l'impudicité, a violé les membres de Jésus-Christ, en violant cette hostie vivante, qu'il estoit obligé de conserver pure, pour la rendre agréable à Dieu, de nier qu'il y ait du sacrilège dans cette passion brutale; et il n'appartient qu'à celui, qui estant semblable à ceux que nous voyons dans les Actes des Apostres estre tombez morts sur le champ, par un chastiment épouvantable, pour s'estre réservé une partie du prix de la vente de leur bien, de nier que la faute soit idolatrie » (*D.*, 241-242).

2. Pour corriger cette équivoque, ajoute-t-il, il n'y a qu'à mettre *et* au lieu de *avec*, et dire, *les Académiciens qui se nomment Accordati ont pour devise un Livre de Musique ouvert et des instrumens*. Ou bien, sans mettre *ouvert*, ont pour devise *un Livre de Musique avec des instrumens* (*Ib.*, 200).

3. S^t Réal, *De la crit.*, 240-242.

4. *Le Prince doit quelquefois cacher à son Conseil mesme la resolution qu'il prend, à l'exemple de Tibere*. Quand Charles-Quint leva le siege de devant Mets, on raila fort sur sa retraite dans le monde.... Je devois dire certainement : *Le Prince, à l'exemple de Tibere, doit quelquefois cacher à son Conseil mesme, la resolution qu'il prend*. Quand Charles-Quint leva le siege de devant Mets, on raila fort dans le monde sur sa retraite (*Suit.*, 405-406).

5. « Donner de bons cartiers, à plusieurs Regimens de son Armée, avant la fin de la Campagne... voyci une Phrase qui n'est point interrompue ou traversée dans sa course, la

Comme Vaugelas (cf. t. III, 514), les théoriciens prescrivent de ne pas trop éloigner le conjonctif de son antécédent¹. Bouhours blâme cette séparation à plusieurs reprises : *On leur peut conter quelque histoire remarquable sur les principales Villes qui y attache la memoire* (D., 198) ; il corrige en : *en leur montrant les principales Villes, on leur peut conter quelque histoire remarquable qui y attache la memoire* (Ib., 200) ; *La revolte de Coré, de Dathan et d'Abiron... ayant esté appaisée, il s'en excita quelque temps après une autre dans tout le peuple, que Dieu vengea d'une manière bien particulière.* « Ce n'est pas là ce qu'on appelle une situation régulière ». Bouhours supprimerait radicalement : *dans tout le peuple.* « Ou si je voulois mettre *dans tout le peuple*, je le mettrois avant *une autre*, afin que *peuple* fust plus éloigné du relatif qu'*une autre* » (Ib., 202-203)².

Cette séparation est extrêmement commune dans les textes : *elle fait avec le duc de Lorraine une entreprise, pour la délivrance du roi son seigneur, dont le succès paraît infaillible* (Boss., Or. fun. Henr. de Fr., éd. Leb., V, 546) ; *un roi l'attendoit au bout de l'univers Par qui le monde entier a vu briser ses fers* (Rac., I, 548, Alex., v. 548) ; *la Fortune étoit debout devant lui, qui lui délioit la langue* (La Font., I, 32 ; cf. Lex., I, CLVII)³ ; *Je suis ici fort embarrassée de la maladie de M^{me} la comtesse de Montrevel, qui lui prit le lendemain qu'elle y arriva* (Sév., I, 375) ; *Pour moi, Mademoiselle, je ne vous manderai point de nouvelles de ce pays dont vous puissiez être importunée de redites* (Ead., I, 418) ; *j'ai fait ici mes preuves de générosité sur le sujet des disgraciés, qui m'ont mise en honneur dans beaucoup de bons lieux* (Ead., I, 507) ; *M^{me} Foucquet la mère a*

figure Synchise, que nous appellons la sauteuse et l'ennemie mortelle de la Langue Française, n'en a point approché et ne l'a point troublée ; le Verbe, *donner*, a son Accusatif, *cartiers*, qui le suit immédiatement et son Datif de la personne, avec toute sa suite, aussi immédiatement, après l'Accusatif, à sçavoir, à *plusieurs Regimens de son Armée* » (Prise de Fribourg, 104).

1. C'est une négligence dont Molière est coutumier : *La tête d'une femme est comme la girouette Au haut d'une maison, qui tourne au premier vent* (I, 484, Dép. am., v. 1266-1267) ; *Nous perdons des moments en bagatelles pures, Qu'il faudrait employer à prendre des mesures* (Id., IV, 540, Tart., v. 1697-1698) ; cf. III, 275, Ec. des Fem., v. 1719 ; I, 162, Et., v. 858 ; v. 870 ; 231, v. 1920 ; I, 406, Dép. am., v. 68 ; 504, v. 1520 ; 429, v. 389 ; 461, v. 897 ; 464, v. 938 ; 489, v. 1344 ; 482, v. 1218 ; 420, v. 266 ; 509, v. 1600 ; IV, 400, Tart., v. 17 ; III, 337, Crit., sc. 5 ; 335, Ib., sc. 5 ; IX, 62, Fem. Sav., v. 38 ; 108, v. 604 ; 144, v. 965 ; 153, v. 1053, etc.

2. Andry de Bois-Regard relève la phrase suivante, que l'éloignement du *qui* rend obscure et embarrassée : *On met le Critique dans une espece de nécessité de se défendre à son tour, qui au lieu de pardonner quelque chose... oublie qui est le premier agresseur* (Suit., 243). Il se vengeait d'un reproche analogue paru dans S^t Réal (De la crit., 236).

3. *Et n'accusez que vous si Thaïs en abuse, Qui, des le premier mot de pardon et d'excuse, Lui direz* (La Font., VII, 13, v. 33-35) ; *Une tortue étoit à la tête légère, Qui...* (Id., III, 13, v. 1-2) ; cf. I, 157, v. 39 ; IV, 364, v. 29 ; I, 143, v. 31 ; 19, Préf. ; 89, v. 5 ; 97, v. 13 ; 82, v. 13 ; V, 207, v. 2 ; 228, v. 1.

donné un emplâtre à la reine, qui l'a guérie de ses convulsions (Ead., I, 443 ; cf. *Lex.*, I, XIX).

Une phrase de la *Princesse de Clèves* donne lieu à une discussion : *Le Roy et les Reynes vinrent souper chez Madame de Chartres avec toute la Cour, où ils furent reçus avec une magnificence admirable.* Cette phrase est soutenue contre le Critique dans la *Conversation sur la Critique de la Princesse de Clèves* (250).

Bussy use de la même syntaxe : *Le Curé... entra brusquement, et trouva le soldat sur l'Autel, qui avoit rompu la petite porte du Tabernacle* (*Mem.*, I, 34) ; *Ils écrivirent une lettre à la señora Molina, attachée à la jeune reine, que le comte tourna en espagnol* (*Hist. am. des Gaules*, I, 196-197).

Si la première phrase peut se défendre, la seconde est incontestablement négligée. Cf. *il parut devant le Roi en grand manteau, qui le trouva fort mauvais* (*S^t-Sim.*, *Scènes et portraits*, I, 19) ; *Cette princesse donna à Monseigneur sa belle maison de Choisy, qui fut ravi d'en avoir une de plaisance* (*Id.*, *Ib.*).

PRÉCAUTIONS A PRENDRE DANS L'USAGE DES PRONOMS. — 1° Un *que* conjonction et un *que* pronom se succèdent : *un merite... qu'il laisse chez soi, toutes les fois qu'il sort et qu'il ne porte nulle part* ; ce dernier *qu'il* produit de l'équivoque, dit le Censeur de La Bruyère (*Sent. crit. s. les Caract.*, 420-421).

2° Un *il* sujet d'un verbe (prononcé *i*) représentant un nom est suivi d'un infinitif à sujet indéterminé avec *y* : *et, comme il passoit dans le monde pour n'y avoir point de raillerie à faire avec lui* (*Bussy-Rab.*, *Hist. am. des Gaules*, II, 2).

Bary, qui n'aime guère les transpositions, se décide à les recommander ici : « *Et Adrien, selon le rapport de Dion Cassius, qui vouloit passer pour le premier homme de son temps.... Il falloit pour éviter l'embarras, vser de transposition : Et selon le rapport de Dion Cassius, Adrien qui...* » (*Secrets*, 90)¹.

Tous les moyens préconisés ne suffisent pas à mettre l'écrivain à

1. Cf. *Par ce discours il obtint une paix sans combat qu'il ne pouvait espérer avecque toutes es forces.* N. Bérain transpose : *il obtint sans combat une paix qu'il...* (*Nouv. Rem.*, 109).

Leven de Templery imagine un exemple burlesque : « *Un homme... qui étant interrogé si une petite chienne étoit à luy, répondit fort-naïvement, c'est la chienne de ma femme que je ne caresse jamais.* Par la mauvaise situation du mot *que*, il falloit deviner s'il vouloit dire qu'il ne caressoit jamais sa femme, ou sa chienne. Ces sortes d'équivoques doivent être d'autant plus soigneusement évitées, qu'elles rendent un discours ridicule. Ce sont de faux pas qui attirent la risée des gens même les plus mélancoliques, et sont comme ces glissades et ces chûtes sans danger, qui font rire les spectateurs malgré eux-mêmes » (*Entr. à Madonte*, 298).

l'abri de l'équivoque. Andry, qui est le héraut de ces théories, le signale ; on a beau placer les mots avec soin, ou se servir de *lequel*, on n'échappe pas à l'obscurité : « *Il alla le 8^{me} jour dire la Messe à sainte Geneviève, de laquelle il crut avoir reçu un grand secours en cet accident.* Sainte Geneviève en cet exemple, signifie l'Eglise qui porte ce nom, et non la sainte sous l'Invocation de qui elle est. Ainsi il y a de l'équivoque.... Qu'on l'examine tant qu'on voudra, cela n'est point correct » (*Suit.*, 84-85).

Que faire d'autre part, remarquera Thoynard, de la phrase suivante : « *Il faut éviter l'amour charnel, qui donne une vilaine idée.* A quoi se rapporte *qui*? on devoit donc dire : *il faut éviter cette façon de parler, l'amour charnel, parce qu'elle donne une vilaine idée* » (*Discuss.*, 5)¹.

Andry s'est livré à de longues recherches sur ces problèmes de style. Non seulement, comme tout le monde, il éviterait une phrase du goût de la suivante : « *C'est le Livre de cette personne dont je vous ay parlé, parce qu'on ne sçait si c'est le livre dont je vous ay parlé ; ou si c'est cette personne qu'on sous-entend.* Pour déterminer la chose, il faut dire, *c'est le livre de cette personne de laquelle je vous ay parlé, si c'est la personne ; ou, c'est le livre de cette personne duquel je vous ay parlé, si c'est le livre* » (*Refl.*, 198).

Mais, en d'autres cas, ce n'est pas assez. Il prend thème de cette observation pour examiner un exemple des *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, et, en montrant l'équivoque, il expose sa doctrine : « *Il s'en faut peu que je ne compare la mer à ces animaux que la fièvre ne quitte point, et dont elle imite si bien les rugissemens.* Il y a de l'équivoque en cette phrase ; on ne sçait si c'est la fièvre ou la mer qui imite ces rugissemens. Le sens à la vérité le fait bien voir, mais les paroles ne le disent point ; or ce n'est point au sens à faire entendre les paroles, c'est aux paroles à faire entendre le sens. Pour oster donc cette équivoque, il n'y a qu'à changer quelques mots, et dire par exemple : *Il s'en faut peu que je ne compare la mer à ces animaux qui sont toujours en fièvre, et dont elle imite si bien les rugissemens ; car alors le mot de fièvre estant pris là indéfiniment, le pronom elle qui vient après ne peu[t] plus s'y rapporter, et ainsi ne fait plus d'équivoque* » (*Ib.*, 198-199)².

S'il s'agissait de faire l'histoire de la Grammaire, je marquerais

1. C'est le cœur qui donne, et non pas ce qu'on donne, qu'on estime est condamné par Bérain, qui substitue à cette phrase, celle-ci : *c'est le cœur qui donne que l'on estime, et non pas ce qui est donné* (*Nouv. Rem.*, 223).

2. Cet exemple est aussi relevé par Ménage (*O.*, II, 498). En revanche Andry n'accorde pas à Vaugelas qu'il y ait équivoque dans la phrase : *C'est un homme dont l'ambition a ruiné la fortune* (*Refl.*, 203-204).

que l'analyse d'Andry l'a mené fort loin dans l'examen du rôle des propositions relatives, et que peu de théories montrent mieux l'union qui était en train de se faire entre la grammaire et la logique¹.

Un fait plus important à noter, c'est que le souci des équivoques commence à faire critiquer le tour traditionnel par lequel on rapportait *qui, dont, où* à toute une phrase. Ainsi dans les exemples suivants : *Hésiode ne rend pas cette Déesse terrible, qui étoit son dessein, mais odieuse et dégoûtante* (Lamy, *Rhétor.*, 266); *on lui fit jouer gros jeu, qui est sa passion dominante* (M^{me} de Maint., *Lett.*, II, 2).

A la vérité, cette syntaxe donnait lieu à des ambiguïtés : *le cinquième [jour]... nous découvrîmes l'Isle de Java, qui nous donna beaucoup de joye, ainsi que de nous trouver au vent du Détroit de Sonda...* (*Ambass. de Siam*, 14-15).

L'auteur de la *Critique* accepte en principe la syntaxe courante, mais il voudrait qu'on évitât de s'en servir, partout où il y a danger d'équivoque. *Ce* doit s'interposer, pour isoler le conjonctif d'un antécédent nominal. « La mesme crainte des equivoques me fait douter qu'il soit mieux, comme notre Critique le pretend encor, de dire ; *Les Gaulois se disent descendus de Pluton, qui est une tradition des Druides*, ne fût-ce que parcequ'il semble d'abord que *qui* se rapporte à Pluton ; que non pas de dire ; *ce qui est une tradition des Druides*, par où on évite ce faux rapport. Je dis la mesme chose pour la mesme raison de cet autre passage ; *Il faut se mépriser soi-mesme, qui est au lieu de ce qui est une chose difficile*. Mais je ne veux pas dire pour cela, que *ce qui* fut mieux que *qui* dans ces autres exemples qu'il approuve avec raison ; *Il lui donne tous les ans mille francs qui est sa rente ; Le mur avoit quarante pieds qui est la longueur*, etc.

« La raison de cette différence, qu'il n'a pas renduë, est, que les *qui* de ces deux derniers exemples se rapportent naturellement au moins autant à ce qui les precede, qu'à ce qui les suit, ainsi que tout le monde le peut voir ; *il lui donne tous les ans mille francs, qui est sa rente* ; au lieu que les *qui* des deux premiers se rapportent beaucoup plus à ce qui les suit, qu'à ce qui les precede ; il

1. Il trouve « fort bonne » cette proposition : *les hommes qui sont creez pour connoistre Dieu*. Mais il ajoute : « il est vray que si l'on veut chicaner on peut dire que ce, *qui*, est obscur, et qu'il semble, quand on dit, ... creez pour connoistre Dieu qu'on suppose donc que tous ne le soient pas ». Il distingue alors deux sortes de *qui* : « un *qui* explicatif, et un *qui* déterminatif », et il les définit : « Ce *qui* explicatif, ne fait qu'exposer ce qu'on suppose déjà dans la chose, comme : *Dieu qui est invisible ; Dieu qui est infini*. De cette première sorte est le *qui* de l'exemple cité.... Le *qui* déterminatif, au contraire determine la chose à un sens particulier, comme quand je dis, *les Juges qui ne font jamais rien par prieres et par faveur sont dignes de louanges* » (*Refl.*, 208-209).

faut se mépriser soi même, qui est une chose difficile. On sent cela, ce me semble; mais si on ne se contente pas de le sentir, et qu'on en veuille savoir la cause; c'est que le *qui*, étant un pronom, ne peut du moins que de se rapporter plus naturellement à des noms, comme *mille francs et quarante pieds*, qu'à des verbes, comme *mépriser et disent*, au lieu que *ce qui* se rapporte très naturellement à des verbes, aussi bien qu'à des noms, parce que *ce qui* n'est pas un simple pronom comme *qui* » (S^t Réal, *De la crit.*, 246-249).

AUTRES RÈGLES A SUIVRE DANS LA DISPOSITION DES TERMES. — Les erreurs qui naissent d'une mauvaise construction sont presque toutes du même ordre. Elles ne troublent que rarement celui qui écoute, mais elles trompent celui qui lit, elles l'obligent tout au moins à réfléchir. La cause en est que les mots rapprochés semblent unis par un lien syntaxique, alors qu'ils n'ont entre eux aucun rapport, ou bien qu'ils en ont un différent de celui que l'ordre des mots semble établir.

Soit la phrase : *pour faire un discours de cette sorte, il y faut changer, oster et ajoûter beaucoup de fois.* Beaucoup de fois choque Bary, qui substitue souvent : *il faut souvent recourir aux amplifications et aux retranchemens* (*Secrets*, 88-89). Ici il s'agit d'une locution adverbiale qui a l'air d'être complément d'objet.

Autre exemple : *Il les conduit tous (Dieu) à la fin à laquelle ils sont destinez par des voyes infaillibles.* Ici c'est le complément de moyen du premier verbe qui se trouvant auprès d'un second a l'air de se rapporter à celui-ci (*Bouh., Suit.*, 155). Ailleurs, nous l'avons vu, c'est un mot qui aura l'air de s'ajouter à un autre et de former avec lui un des éléments d'une phrase, alors qu'il est lui-même partie essentielle d'une nouvelle proposition.

Pour remédier à ces défauts, il faut avoir recours à toutes sortes de moyens. Quelquefois on changera les mots¹; ailleurs, une répétition enlèvera toute place au doute²; en certains cas il faut se résigner à changer le tout³.

Je n'ai pas à examiner en détail ces remèdes, souvent pires que le mal. Mais il en est un que je retiendrai, parce que tous les théoriciens le conseillent fréquemment : déplacer les mots. Le difficile

1. *Ils alleguent... que les véritables causes d'une chose produisent ordinairement les mêmes effets : que la même beauté qui est désirée des uns.... A même substituer semblables : produisent des effets semblables* (Bary, *Secrets*, 138-139).

2. *C'est rechercher la tranquillité dans le trouble, et la bonace dans la tempeste* (Bary, *Secrets*, 132-133). Ajouter : *c'est rechercher la bonace.*

3. *Voulez-vous qu'on vous aime? aimez; l'amour demande l'amour.* Bary propose cette détestable correction :... *aimez; Il est facile de donner de l'amour quand l'on en reçoit* (*Secrets*, 132).

était de trouver l'endroit où il fallait les mettre pour être sûr de ne pas se tromper. Pourrait-on aller toujours jusqu'à fixer une règle ?

PLACE A DONNER A L'ATTRIBUT. — Une première question se posait au sujet de la place de l'attribut de l'objet. Bouhours reprend l'idée de Malherbe (cf. t. III, 673), assez conforme en somme au sens de la langue, qui tend à rapprocher les éléments des expressions verbales : mettre l'attribut de l'objet avant l'objet et derrière les verbes *faire, rendre*. Il s'agit de la phrase : « *Il ne suffit pas pour rendre une action indifférente, bonne et louable, que la fin à laquelle on la rapporte soit bonne.* Le discours seroit plus net, ce me semble, observe Bouhours, si *bonne et louable* estoit immédiatement après *rendre*. *Il ne suffit pas pour rendre bonne et louable une action indifférente, que la fin à laquelle on la rapporte soit bonne.* Car de la manière que les paroles sont arrangées dans l'exemple, cela fait d'abord un peu d'équivoque et une espèce de construction louche, comme si *indifférente* se rapportoit à *rendre* et non pas à *action* » (Suit., 156-157).

Il faut avouer que certaines phrases y gagneraient : *une belle-fille rendra encore sa maison plus agréable, qui l'étoit déjà beaucoup* (Bussy-Rab., Corr., IV, 141). Néanmoins la correction ne s'impose pas partout : *Ne sont-ce pas eux, qui trouvent les lois importunes, et qui* (Boss., Car. de S'-Germ., 1^{er} p., éd. Leb., V, 6) ; *pour rendre la plus effroyable des Euménides agréable et gracieuse* (Boil., Hér. de Rom., éd. B. S. P., III, 67).

PLACE DES COMPLÉMENTS CIRCONSTANCIELS. — Le complément circonstanciel était plus souvent responsable des équivoques qu'aucun autre terme. Bouhours montre un certain nombre de cas où en le rapprochant de son verbe on ôte toute ambiguïté : « *Jonathas y vint, ... et fit voir à ces deux Rois qu'il n'estoit pas moins magnifique que généreux, par les presens qu'il leur fit.* L'ordre naturel demanderoit, ce me semble, observe Bouhours, qu'on dit, *et fit voir à ces deux Rois, par les presens qu'il leur fit, qu'il n'estoit pas moins magnifique que généreux* » (D., 203)¹. Bary fait des observations tout analogues : *les premiers (les poltrons) sont cruels, parce qu'ils ne peuvent se défaire par les belles voyes, de ce qu'ils craignent ; et les autres (les braves) ne sont pas cruels, parce qu'ils peuvent se défendre par les belles actions de ceux qu'ils haïssent.* Il faut dire : *ils ne peuvent par les belles voyes se défaire, etc.* (Secrets, 134).

On trouve ailleurs des conseils semblables, surtout en ce qui con-

1. Elle nous enseigne à cacher tout ce qui pourroit estre loué et admiré justement, sous le voile d'une humilité sincère (Ib., 204 ; voir aussi 199 et suiv.).

cerne les compléments de temps¹, de manière², de moyen, d'instrument³. Soudier de Richesource enseignait le procédé dans son Académie; Bouhours le recommandait dans ses dernières remarques.

Cependant il n'y avait là rien de plus qu'un procédé, et personne, j'imagine, n'eût osé pousser jusqu'à dire dans une grammaire : les compléments de cet ordre se placent toujours en avant de la phrase. Bouhours sent bien qu'il faut compter avec le sens, considérer la longueur respective des termes, le rythme de la phrase, etc. Déjà, dans les *Doutes*, il avait eu l'occasion de le noter. Il avait lu : « *Ce fut luy qui fit décharger de la proscription où l'on l'avoit mis estant absent, L. Calidus.* Ne falloit-il pas dire, pour parler nettement : *Ce fut luy qui fit decharger L. Calidus de la proscription, où l'on l'avoit mis estant absent* » (202)?

Et Le Gras, dans sa théorie, faisait aussi des restrictions, inspirées par le sentiment du rythme. Outre qu'il accepte l'opinion de Vaugelas sur la phrase : *La perte que j'ay faite avecque vous, ou plustot avec toute la France de Monsieur*, etc. (cf. t. III, 661), il recommande aussi : « Lors que l'action du Verbe ne comprend qu'un seul mot », de « la mettre immédiatement apres son Verbe : *Le merveilleux ravit l'ame d'estonnement et de plaisir*, et non pas : *Le merveilleux ravit d'estonnement et de plaisir l'ame* » (*Reth. fr.*, 181).

Dans sa *Rethorique*, il a essayé d'examiner les divers compléments. Sa doctrine mérite d'être rapportée : *Il y a, dit-il, une autre sorte d'ordre et disposition qu'il faut garder en écrivant, qui est de mettre toujours a la fin du membre d'une periode les mots qui marquent l'action du Verbe, et de mettre entre le Verbe et son action les autres*

1. « *Le maréchal de C. s'estoit oposé depuis le commencement de la Campagne, à tous les Projets.* Phrase vicieuse. Il falloit mettre : *Depuis le commencement, le M. de C.* » (*Riches.*, *Prise de Fribourg*, 22-23). « *Il resolut à onze heures du soir de poster.* Transposition, ou interruption de syntaxe, dans la separation qui se fait du verbe primitif et de l'infinitif du verbe suivant qu'il regit, il faut déplacer l'Hemerologie ou la circonstance journalle, et dire, *à onze heures du soir, il resolut de poster* » (*Id.*, *Ib.*, 168).

2. « *Emporta l'épée à la main, deux redoutes.* Interruption de syntaxe, il faut déplacer l'adverbe de maniere, *l'épée à la main*, qui est le, *quomodo*, et le placer à la tête de la Phrase et dire, *le comte de Schomber, l'épée à la main, emporta deux redoutes* » (*Id.*, *Ib.*, 174).

3. « *J'ay appris la derniere grace que le Roy vous a faitte, avec la plus grande joye du monde.* Selon le sens, *avec la plus grande joye du monde* se rapporte à *j'ay appris* et selon l'arrangement, à *le Roy vous a faitte*. Il falloit dire, *j'ay appris avec la plus grande joye du monde, la grace que le Roy vous a faitte* : car la virgule qui precede, *avec la plus grande joye du monde*, n'empesche pas l'équivoque sur tout quand on parle » (*Bouh.*, *Suit.*, 154-155). « *Il ne seroit rien moins (le Solitaire) qu'un imitateur exact, et un parfait serviteur comme il le doist estre, s'il n'observoit tous les pas qu'il voit faire à Jesus-Christ, avec une application vigoureuse.* Ces derniers mots *avec une application vigoureuse* ne seroient-ils pas mieux placez après *observoit* : *s'il n'observoit avec une application vigoureuse les pas qu'il voit faire à Jesus-Christ* » (*Id.*, *Ib.*, 156); « *je raccommode le grand bruit que j'ay fait, par un grand silence* est mauvais ; il faut dire : *je raccommode par un grand silence, le grand bruit que j'ay fait* » (*Id.*, *Ib.*, 155).

mots qui expriment, ou l'état, ou le lieu, ou le temps, ou le sujet, ou la cause, ou la manière ou l'instrument de l'action.

L'Etat. — *Elle avoit occasion de leur remettre devant les yeux la fin la plus noble et la plus parfaite.*

Le Lieu. — *Je n'avois personne pour enfermer dans les Bergeries les Agneaux qui sont sevrés, et non pas ; Je n'avois personne pour enfermer dans les Bergeries les Agneaux qui sont sevrés dans les Etables. Il y a obscurité.*

Le Temps. — *J'ay reconnu depuis peu la faute dont j'avertis maintenant les autres, et non pas ; J'ay reconnu la faute dont j'avertis maintenant les autres depuis peu.*

Le Sujet. — *Et si cela ne nous incommode point, nous pourrons dès à présent employer à cet agréable entretien une partie du chemin qui nous reste à faire.*

La Cause. — *Afin d'adoucir par cette représentation la douleur qu'il ressentoit de sa mort, et non pas ; Afin d'adoucir la douleur qu'il ressentoit de sa mort par cette représentation. Ce qui auroit un sens contraire à l'autre expression.*

La Manière. — *Est-ce une action bien sage et bien Chrestienne de vouloir rendre aussi durable que le marbre et que l'airain une maison qui n'est que de bouë ?*

Il n'y en a point qui doive plus justement que luy se promettre la gloire, et non pas ; Il n'y en a point qui plus que luy se doive justement promettre la gloire.

L'Instrument. — *Elle a soutenu plusieurs années avec une petite poignée d'Habitans, un Peuple assisté des forces de l'Univers » (179-180).*

Andry de Bois-Regard donne à peu près cette doctrine : « Pour rendre le discours net, dit-il, il faut presque toujours mettre à la fin de la période les mots qui marquent l'action du verbe, et mettre auparavant, les autres mots qui expriment ou l'état, ou le lieu, ou le temps, ou le sujet, ou la cause, ou la manière, ou l'instrument, ou la fin de l'action....

L'état. — *...cette troupe... qui prophétisoit au son des instrumens, transportez de l'esprit de Dieu.... Il falloit, qui transportez de l'esprit de Dieu prophétisoient au son des instrumens.*

Le lieu. — *...on railloit fort sur sa retraite dans le monde, il falloit dire, on railloit fort dans le monde sur sa retraite.*

Le temps. — *détestons les péchez que nous avons commis au plûtost ; il faut, détestons au plustost les pechez que nous avons commis.*

Le sujet. — *employons toute cette vaine curiosité... aux affaires de nôtre salut ; il faut, employons aux affaires de nostre salut, toute cette curiosité...*

La cause. — *il faut... afin d'adoucir les afflictions qui nous arrivent par cette veuë... on doit dire, il faut... afin d'adoucir par cette veuë les afflictions qui nous arrivent...*

La maniere. — *les Maistres qui grondent toujours ceux qui les servent avec emportement..., il falloit dire, les Maistres qui grondent toujours avec emportement ceux qui les servent,...*

L'instrument. — *Ignace parut... et receut les ennemis l'épée à la main.... Il falloit, et l'épée à la main, il receut les ennemis.*

La fin. — *et d'employer tous les avantages qu'il en avoit receus pour l'offenser (son Créateur); il falloit, et d'employer pour l'offenser tous les avantages qu'il en avoit receus » (Refl., 55 et suiv.).*

PLACE DE L'ADVERBE. — En plaçant malencontreusement les adverbes, on faussait aussi entièrement le sens¹. Ces fautes donnèrent lieu aux mêmes observations : « *J'avouë qu'il est difficile d'éviter quelquefois ces inconvéniens. Il falloit : J'avoue qu'il est difficile quelquefois* » (A. de B., *Suit.*, 416-417); « *parce qu'on ne tient ces choses d'ordinaire que d'une main.... Il falloit : Parce que d'ordinaire* » (Thoyn., *Discuss.*, 30). Ailleurs, au lieu d'avancer l'adverbe, il convenait de le reculer : *la part que si libéralement vous m'avez donnée en vostre affection ; il fallait que vous m'avez donnée si libéralement* (A. de B., *Refl.*, 61).

Mais autant on pouvait se permettre de redresser des erreurs de cette sorte, autant, comme le montrent les corrections même, il était périlleux de hasarder une règle. Passe pour des locutions toutes faites. Une fois *bien écrire* établi, *écrire bien* disparaissait². Mais la liste ne pouvait être dressée.

On ne saurait croire en particulier combien l'usage était encore hésitant, pour les adverbes de quantité, tels que *bien*, *tant* : *Voilà une maladie qui m'a bien donné de la peine* (Dancourt, II, 141, *La folle enchère*, sc. 23); *il y auroit bien découvert d'autres trésors que ceux dont il parle* (Sév., I, 428, *Lett. de Costar*); *qui a tant gagné de batailles* (Boil., *Hér. de Rom.*, éd. B. S. P., III, 45)³.

1. Je ne parle même pas de fautes grossières, comme celle-ci : « *Je suis vivant encore dit le Seigneur. Mal construit, sans doute parce que encore dans le texte se rapporte au verbe dire, et que la version de M. de Sacy le fait rapporter à vivant : il faut dire : Je suis le Dieu vivant, dit encore le Seigneur* » (Bouh., *Imit.*, 45; cf. d'autres exemples de mauvaises constructions, *Rem.*, 219, et dans Rosset, *o. c.*, 149).

2. « *J'ay esté aussi bien repris, d'avoir dit écrire bien, pour bien écrire. Ce n'est pas en écrivant viste que l'on apprend à écrire bien. Il faut, dit M. Ménage, à bien écrire ; et M. de Balzac a intitulé un de ses Entretiens : Qu'il n'est pas possible d'écrire beaucoup et de bien écrire* » (Bouh., *Suit.*, 409). Chapelain avait remarqué que *jamais plus* était du Midi, et qu'il fallait dire *plus jamais* (*Lett. à M. de la Tour*, 14 oct. 1638, mss. fds. fr., Nouv. acq., n° 1885, fo 399 v°).

3. Cf. *le soir précédent il avoit rompu avec Madame de Gersay fort mal* (Bussy-Rab., *Hist. am. des Gaules*, I, 222); *L'ordre des tems n'est point là gardé* (Bayle, *Dict.*, 25).

Plus, plutôt donnent lieu à des difficultés analogues ; on ne les met pas devant le terme où il semble que l'ordre logique les voudrait pour que l'on aperçoive nettement les deux termes qui s'opposent : *Il eût plutôt consenti à voir son frère entrer dans toute autre alliance que dans celle de ce vidame (Princ. de Cl., 20) ; afin de lui représenter qu'il devoit plutôt jeter les yeux sur Alexandre, que sur Oridée (Bayle, Dict., 92).*

Bouhours finit par s'en apercevoir : « *Hector fils de Parmenion, dit le Traducteur de Quinte-Curce, entra dans un petit batteau plus chargé de monde qu'il n'en pouvoit porter. Plus ne seroit-il pas mieux après chargé ; et la construction n'auroit-elle pas quelque chose de plus regulier si on disoit : Entra dans un petit batteau chargé de plus de monde qu'il n'en pouvoit porter ?* » (Suit., 157).

Mais il est très remarquable que, quand il s'agit de la négation, on ne semble pas voir l'entorse donnée au sens. On fait porter sur le verbe principal une négation qui porte sur l'infinitif. Racine dit : *Mais je ne prétends plus ignorer ni souffrir Le ministre insolent qui les ose nourrir* (II, 272, Brit., v. 361-362). Le sens est évidemment : *Mais je prétends ne plus ignorer.*

LA SOBRIÉTÉ

Suivant Pascal, l'éloquence étant une peinture de la pensée, ceux qui, « après avoir peint, ajoutent encore, font un tableau au lieu d'un portrait »¹. Marguerite Buffet enseigne la même doctrine dans sa petite école : « celui qui en deux périodes ou deux lignes peut énoncer et écrire sa pensée, il est ridicule d'y en adjoindre davantage » (N. O., 172 ; cf. un long chapitre, 102). Et le P. Lamy fait de ce précepte un des principes de la rhétorique française : « c'est une grande faute que de dire plusieurs paroles lorsqu'une suffit. Un discours, pour être vif et agreable, ne doit rien avoir de superflus » (Rhétor., 10). La longueur « vient pour l'ordinaire, de ce qu'on remplit la Période de synonymes superflus, de répétitions fades, d'épithètes languissantes et d'autres inutilitez qui devroient être retranchées » (L. de Templ., Entr. à Madonte, 391).

L'ÉNUMÉRATION DES PARTIES. — Par quelles économies devoit-on parvenir à cette sobriété ? Allait-on s'en tenir à énoncer sans plus l'action qui en renfermait ou en impliquait plusieurs autres ? Je vois bien chez Bary un conseil qui se rapporte à ce chapitre de l'art d'écrire. Il prend pour exemple la phrase : *A peine*

1. Cf. Sainte-Beuve, P.-R., III, 37, note 1.

eut-il reçu cette nouvelle, qu'il entra dans son cabinet; qu'il chercha de l'ancre et du papier; qu'il mit la plume à la main, et qu'il écrivit. Et il ajoute: « Ces sortes de dénombremens doivent estre bannis, parce qu'ils aboutissent à vne simple action; et que l'action dont il s'agit, suppose évidemment les actions precedentes » (*Secrets*, 113-114). Il est clair que le style languit à l'énonciation inutile de ces détails et qu'il n'est pas besoin de cette amplification.

Mais, même si on pouvait rapprocher de ce passage quelques autres analogues, il faudrait se garder d'en tirer une conclusion générale concernant les dénombrements. L'art de décomposer une idée et d'en tirer les idées partielles qu'elle contient restait une partie essentielle de l'art du développement. C'est une des grandes ressources de la rhétorique. Le P. Jouvancy, par exemple, enseigne à « amplifier une période par l'énumération des parties »: Prenons la proposition suivante: Rien n'est plus beau que la ville de Rome, et disons: « Quand-on voit Rome, la Reine de toutes les villes, la multitude et la magnificence de ses palais, la majesté et la grandeur de ses temples, les nombreuses statues de marbre et d'airain qui semblent animées, tous les monuments témoins illustres de son antiquité et de sa gloire; quand on voit cette Rome antique, comme ressuscitée de ses cendres et que l'on contemple toutes ces merveilles, on est tellement saisi d'admiration, qu'on est forcé d'avouer que rien n'est plus beau que Rome » (*Elève de Rhetor.*, 50-51). En français comme en latin, on ne s'est pas plaint pareille ressource.

LES MOTS INUTILES. — Ce qui est blâmé, c'est seulement cette redondance vicieuse qui consiste à charger une phrase de mots qui n'ajoutent rien aux autres: « Nostre Langue, dit Bouhours, n'aime pas ces sortes de pleonasmes comme la latine; et qui diroit en françois *vivre la vie*, parce que les Latins disent, *vivere vitam*; parleroit un langage tout à fait barbare.... Nous disons aussi communement: *Il n'y a qu'un Dieu*, et non pas: *il n'y a qu'un Dieu seul*. Ces pleonasmes ont néanmoins leurs partisans, et je connois d'hâbles hommes qui trouvent que cela donne de la force au discours, bien loin de l'affoiblir » (*Suit.*, 333-334).

Depuis longtemps il avait montré que le style janséniste est plein de ces sortes de fautes: *la bergerie des brebis* (*Suit.*, 333); *s'attacher uniquement à lui seul* (*Imit.*, 17); *né natif* (*Rem.*, 139); *les apparences extérieures des hommes* (*Imit.*, 16); *le faire en esprit par un désir intérieur* (*Imit.*, 54); *dans l'éternité des siècles des siècles* (*Imit.*, 36; cf. Rosset, *o. c.*, 230-231). Autant d'expressions inutilement chargées, qui rendent le style lourd et gauche.

Bary est peut-être plus sévère encore. Il trouve maladroit d'écrire:

« compris dans nos limites, parce qu'il est impossible qu'une chose soit dans une autre, qu'elle ne soit comprise » (*Secrets*, 113). Il cite et condamne cette phrase très acceptable : *encourager les lâches, fortifier les foibles, reprimer les libertins, humilier les orgueilleux* (*Ib.*, 114). Ailleurs il va jusqu'à censurer : « *il recompensa ses serviteurs qui l'avoient bien servy,...* pour bien parler, il faudroit dire simplement, *il recompensa quelques-uns de ses serviteurs*, par ce que le mot de *recompense* suppose les derniers mots de la phrase, et que de les exprimer, c'est tomber dans le pleonasme » (*Rhet. fr.*, in-12°, 257). Dans cette voie comme ailleurs les grammairiens se laissent entraîner. Leven de Templery en arrive à reprocher à Coëffeteau : *en la première verdure de son âge*, et à Malherbe : *L'aurore au matin ne s'étale*¹ (*Entr. à Madonte*, 365).

Les polémiques entre auteurs fourmillent d'observations analogues. Desmarets s'en prend aux vers de Boileau : *Croit que Dieu tout exprés d'une coste nouvelle, A tiré pour luy seul une femme fidelle*. « Le mot *tout exprés* est très bas, dit-il, et tres-inutile, puis qu'il y a ensuite, *pour luy seul* » (*Def. Po. Her.*, 43-44). La Bruyère, lui-même, eût pu, au dire de son Censeur, épargner des mots superflus : « Ainsi dans, *je retombe encore dans des peintures*, etc.... Cet *encore* est inutile, le mot de *retomber* l'exclut » (*Sent. crit. s. les Caract.*, 542). Ailleurs il a dit : « *Soupe le soir* est aussi une redondance.... Il est inutile de mettre *le soir*, chacun sçait que le soir est le temps où l'on soupe » (*Ib.*, 258)².

L'Apologiste répond faiblement. « Ce sont des locutions qu'on entend ». Une seule fois il ose poser en doctrine que « la rondeur de la période et la propreté du discours demandent quelquefois ces additions ; elles sont nécessaires dès qu'elles contribuent à la grace d'une élocution nombreuse » (13). C'était une mauvaise défense. Le goût public n'était plus à ce style « asiatique ».

Tout est suspect aux censeurs : *de toutes sortes de façons* (N. Bérain, *Nouv. Rem.*, 105-106) ; *signer un contrat de sa main* (Marg. Buff., *N. O.*, 116) ; *confesser de sa propre bouche* (*Id.*, *Ib.*) ; *ressusciter d'entre les morts* (Bouh., *Suit.*, 333 ; Villafr., *Discuss.*, 95 ; A. de B., *Suit.*, 318). On examina jusqu'à l'exemple de Vaugelas : *Quand je ne serois pas vostre serviteur, comme je suis* (II, 48). Cette formule fut acceptée, elle avait Ménage et d'autres pour elle (*O.*, I, 414 ; cf. Th. Corn. et A., dans Vaug., II, 49-50).

1. « pourquoi dire, *freres jumeaux... un petit Vermisseau... jamais en ma vie... cruellement ecorché ?* » (*Id.*, *Ib.*, 363).

2 Cf. p. 311, sur : *si je compare ensemble* ; p. 40, sur : *former dans son esprit un projet*.

On pourrait classer les pléonasmes examinés. Les uns se présentent dans des locutions où un adjectif exprimant déjà une quantité ou une qualité n'a pas besoin d'être accompagné d'un adverbe : *suffisant, suffisamment* n'ont que faire de *assez* (A. de B., *Refl.*, 67). Si on dit *seul*, à quoi bon *tout*? (Marg. Buff., *N. O.*, 104). De même *une affaire* est capitale ou non, elle n'est pas *très capitale* (*Sent. crit. s. les Caract.*, 259). Semblable adjectif n'a point de degré.

Les autres sont formés par des adverbes de lieu : *Lors que vous aurez élevé en haut le fils de l'homme*; *en haut* est superflu (Villafr., *Discuss.*, 186). *Descendre en bas* ne vaut pas mieux (Bouh., *Entr.*, 298; cf. *Sent. de Cleante*, 1776, 359)¹. Tout le monde a reconnu là le début d'une campagne qui n'a pas cessé et qui visait non seulement les redondances, mais les insistances.

La poursuite des mots inutiles ou prétendus inutiles n'a cependant pas amené la suppression de l'épithète, fût-elle quelque peu oiseuse. J'ai dit ailleurs comment on la choisissait, abstraite et pompeuse, plutôt que neuve et imagée. Il faudrait montrer en outre comment certains écrivains, les médiocres surtout, s'en servent pour arrondir le style. L'éducation du collège, les vers latins, les exercices oratoires poussaient à s'en escrimer. Mais les maîtres de rhétorique française lui étaient hostiles, non seulement dans le cas où elle n'apportait pas une idée nouvelle, ce qui se comprend, mais dans d'autres, et ce n'est point leur faute si, comme disaient les romantiques, les substantifs paraissaient, traînant toujours un même adjectif par la main. Quelque admiration qu'on ait pour le génie d'un Racine, on ne peut s'empêcher de trouver une véritable indigence dans les pièces les plus soignées. Ne parlons pas du *sage Mardochée* (III, 468, *Esth.*, v. 44, et 471, v. 95). On devinerait par avance de quel mot sont accompagnés la plupart des noms. On se rappelle : *superbes atours* (469, *Esth.*, v. 61), *fier monarque* (*Ib.*, v. 66), *foibles traits* (470, *Ib.*, v. 70), *sombre silence* (*Ib.*, v. 71), *repaire affreux* (*Ib.*, v. 86), *temple saint* (*Ib.*, 470, v. 87, etc.), *vains ornements* (484, *Ib.*, v. 281; 486, v. 314, etc.), *avis sincères* (490, *Ib.*, v. 381), *silence paisible* (*Ib.*, v. 385), *noir chagrin* (*Ib.*, v. 383), *songe obscur* (495, *Ib.*, v. 408).

Bary examine la phrase : « *d'une gloire immortelle qui ne souffre point d'éclipse*. Il ne falloit pas dire ainsi, observe-t-il, *vne gloire immortelle est toujours éclatante* » (*Secrets*, 165). Le jugement serait discutable : la gloire de certains écrivains comme Dante, Shakespeare ou Hugo a subi des éclipses, quoique immortelle. Mais la

1. A moins qu'elle ne fasse comme saint Pierre, c'est-à-dire, qu'elle ne sorte dehors pour pleurer son péché amèrement (Rou, *Mém.*, I, 228).

doctrine n'en ressort pas moins avec netteté. Bary a plus facilement raison ailleurs : « *Il va à la sainte Sacristie ; il prend vne Chasuble bleuë ; et estant à l'Autel il offre l'oblation celeste. Estoit-il necessaire d'employer ces épithetes ? dit-il, avons-nous des Sacristies profanes ? offre-t-on sur nos Autels des oblations viles et bestiales ? et falloit-il joindre la qualité de bleuë au dernier vestement du Prestre ? Il va à la Sacristie, il prend vne Chasuble, et estant à l'Autel il offre l'oblation* » (*Secrets*, 57). Personne, sauf des écoliers ou des tireurs à la ligne, n'eût approuvé ce remplissage. J'accorde aussi que dans : *il l'écorcha cruellement*, la cruauté est évidente, et partant l'adverbe inutile (*Secrets*, 113).

Mais peut-on suivre Richesource, quand il en vient à dire à propos de *plaine fertile* : « Vne Plaine porte les marques de sa fecondité, il ne luy faut point d'adjectif non plus que de sauce au melon, il suffit de luy donner l'adjectif de *grandeur*, lors qu'elle en est capable » (*Prise de Fribourg*, 139).

Ailleurs il s'en prend à *munitions nécessaires* : « Le Terme de munition, porte sa necessité, l'adjectif *necessaire* y est superflus » (*Prise de Fribourg*, 1^{re} pagin., 149)¹. Toutes les munitions « de gueule » ne sont pas *nécessaires*.

LES SYNONYMES. — Vaugelas et ses contemporains n'avaient pas été hostiles aux synonymes (cf. t. III, 705). Le maître avait même fondé sur leur emploi une partie de sa théorie de l'accord. C'est Bouhours qui, le premier, se sépare de lui. Le passage mérite d'être rapporté tout au long. Il contient une doctrine vraiment nouvelle : « Ce que dit M. de Vaugelas a-t-il lieu, quand la première parole exprime la pensée parfaitement ? Si le premier coup de pinceau acheve l'image, pourquoy s'amuser à en donner un second ? N'est-ce pas faire deux fois la mesme chose ? et ne l'avouë-t-il pas luy-mesme, quand il dit ensuite qu'une seule parole est souvent une image si parfaite de ce que l'on veut représenter ; qu'il n'est pas besoin d'en employer deux : la première ayant fait l'impression entière dans l'esprit du lecteur et de l'auditeur ? Pour moy, Messieurs, je vous avouë franchement que je ne puis souffrir ces Synonimes tout purs, qui n'ajoutent rien au sens ; qui ne servent qu'à remplir ou à étendre les périodes ; et je trouve la pensée du Cardinal Palavicin sur ce sujet, également juste et plaisante. Il compare ces mots superflus aux Passevolans ; et il dit que les Lecteurs délicats ont autant de peine à voir une mesme chose revestue de paroles différentes, que les Commissaires des guerres en ont à voir passer plusieurs fois en

1. Cf. C'est tomber dans le langage du petit peuple qui dit à tout moment, *une bête brute*, ou *une buche de bois* (*Riches.*, *Prise de Fribourg*, 129).

reveût les mesmes soldats sous des habits differens. Il ajoute que l'usage de ces Synonimes ne se peut permettre que quand on fait parler une personne passionnée ; qu'alors ils se souffrent, et qu'ils plaisent mesme quelquefois, parce que c'est le propre de la passion d'user de redites, et d'exprimer la mesme pensée avec toutes les paroles qui se presentent » (*D.*, 244-245)¹.

Th. Corneille « entre dans les sentiments » de Bouhours (*Vaug.*, II, 278). Et Marg. Buffet monnaie la doctrine en petites règles dès 1688 : « Les termes superflus, quelques elegans ou agreables qu'ils puissent estre, ne sont jamais bien receus. Ils sont condamnez de tous ceux qui font profession de bien parler la langue Françoise ; par exemple de vouloir dire, *cet homme est riche et opulent*, l'un a la mesme signification que l'autre ; par consequent, il ne faut que l'un ou l'autre » (*N. O.*, 102-103).

Il ne s'agit bien entendu que des synonymes inutiles : ce sont ceux qui ne contribuent ni à la clarté de l'expression, ni à l'ornement du discours. En voici des exemples : *pour avoir étendu presque à l'infini les bornes et les limites de l'éloquence de votre nation* (*Bouh.*, *D.*, 242) ; *Que seroit-ce donc, si vous n'aviez pas allumé ce flambeau et cette lumière?... « Quoy-que flambeau et lumière ne soient pas Synonimes dans le propre, dit Bouhours, ils le sont à mon avis dans le figuré »* (*Ib.*, 242) ; *Un bien sensible, matériel et particulier. Sensible* dit tout le reste qui est superflu (*Imit.*, 42, dans *Ros.*, *o. c.*, 233) ; *les maux infinis et innombrables*. Le dernier adjectif est fort superflu (*Id.*, *Ib.*, 38).

Il n'y a guère moyen de défendre ces tautologies. Celles que blâme Marg. Buffet sont également condamnées avec raison : *Cette personne vous aime et vous chérit tendrement* (*N. O.*, 105) ; *J'ay bien pensé, j'ay tant songé à vos affaires* (*Ib.*) ; *Cette femme a un desir et une enuie de vous parler* (*Ib.*, 116) ; *il sçait parfaitement et sçavamment jouer du clavecin* (*Ib.*, 114) ; *Cet homme a de la douceur et de la clemence* (*Ib.*, 109) ; *cette personne a tant de vanité et de gloire* (*Ib.*, 111) ; *cette personne est humble, elle est soumise* (*Ib.*).

Le danger était de trouver des synonymes là où il n'y en avait pas. Ainsi le Censeur de La Bruyère examine la phrase : *Un Discours Oratoire dans toutes ses regles, purgé de tous défauts, conforme aux préceptes de l'éloquence, paré de tous les ornemens de la Rhetorique, etc.* « J'appelle cela, dit-il, quatre sinonimes ; car si le discours est dans toutes les regles, il est purgé de tous défauts ; s'il est purgé de tous défauts, il est conforme aux préceptes de l'éloquence ;

1. Dans l'*Imitation*, il reprend : *Benissez et sanctifiez mon âme par votre bénédiction* (48, dans *Rosset*, *o. c.*, 230).

s'il est conforme aux préceptes de l'éloquence, il est paré des ornemens de la Rhetorique, et par conséquent tissu inutile de synonymes » (*Sent. crit. s. les Caract.*, 497).

Il y aurait là matière à discuter. L'Apologiste n'a rien trouvé à repartir, sinon que « les synonymes contribuent à rendre la diction nombreuse » (396). Défense insuffisante. On pouvait demander s'il devait être interdit de regarder une œuvre sous divers aspects et si *conforme aux préceptes* implique nécessairement *paré de tous les ornemens*. Mais personne, que je sache, n'a soutenu la thèse. Les écrivains se sont contentés de passer outre aux préceptes trop rigoureux. La Bruyère écrit même, tout comme un grammairien : « Les esprits médiocres ne trouvent point l'unique expression, et usent de synonymes » (I, 145, *Des Ouvr. de l'espr.*). On avait fait du chemin depuis Montaigne, rien ne le montre mieux. Pour se l'expliquer, il suffit de réfléchir que le vocabulaire ne permettait plus les hésitations ni les erreurs. Les mots étaient classés et définis, et le bénéfice de ce long travail était qu'on pouvait s'exprimer d'un coup, et représenter d'un trait sûr. L'accumulation de « touches » différentes n'est plus un signe de richesse, comme au temps de Rabelais ou d'Estienne, mais une marque de faiblesse, l'essai d'un apprenti qui tâtonne.

RÉGULARITÉ ET SOBRIÉTÉ. — L'esprit de régularité, de netteté et le goût de la sobriété devaient nécessairement se trouver en conflit. Tout le monde accepte en principe que certaines ellipses sont possibles, mais ce sont là des « figures », et il y a lieu de s'en montrer avare, autant et plus que de toutes autres. On tolérera, par exemple, *retourner d'où l'on vient pour dans l'endroit d'où l'on vient, donner à qui nous demande pour à celui qui nous demande* (A. de B., *Suit.*, 368), ou bien *Le Chevalier étoit jeune, bienfait, les manières honnestes, l'air un peu fier, etc.*, pour dire, *il avoit : les manières honnestes, etc.*... « Ces sortes de retranchemens donnent au stile un air aisé et naturel » (Id., *Ib.*, 321-322). Mais la tolérance n'allait pas bien loin, et il faut être Bayle pour approuver certaines hardiesses de La Bruyère¹.

D'abord, il ne faut pas qu'une ellipse trouble en quoi que ce soit la netteté, oblige à regarder en arrière, arrête de façon quelconque : « *Je ne voy presque personne qui s'explique mal, et presque personne qui pense bien n'est pas bien écrit.*... Il falloit quelques mots

1. C'est un style, dit Bayle, d'un tour fort singulier, et qui, sans être selon toutes les règles du dégagement des périodes et des équivoques de nos nouveaux grammairiens, est plein d'idées qui, en peu de mots, enferment de grands objets (La Bruy., III, 151, *Notice bibl.*).

entre *mal* et *presque*, parce que la supposition fait ordinairement remonter l'esprit; et que cette remontée est pénible et désagréable ». Bary corrige en : *Je ne voy presque personne qui s'explique mal, et je ne connois presque personne qui pense bien* (*Secrets*, 154)¹. On discute jusqu'à une phrase innocente de la *Princesse de Clèves* : *Il avoit acquis la reputation d'un des plus grands Princes de son siecle*. Il faut, dit-on, ajouter : *d'estre un des plus grands* (*Conv. crit. s. la Prin. de Cl.*, 281-282)².

Abréger trop, c'est « estropier les phrases », ainsi celle-ci n'est point bonne, quoique de Vaugelas : *Les Thessaliens revinrent courageusement à la charge, et trouvant les Perses en desordre, dans la confiance de la victoire, les rompirent* (*Bouh., Suit.*, 26). Il y a en effet, en lisant, une petite équivoque. De même ici : *les deux Armées ayans demeuré quelque jours, dans des quartiers peu éloignez*; « le Relateur, dit Richesource, devoit... s'en expliquer, pour dire, dans des quartiers assez proches, ou l'un de l'autre, ou du Rhin, ou de Strasbourg ». Il ajoute : « Ces expressions négligées, et qui engagent à des suppléments, sont à craindre dans des actes ou recits de conséquence, parce que ces suppléments ou additions sont au choix et à la discretion de ceux qui en veulent tirer leurs avantages. On parle pour estre entendu, et ainsi il faut s'exprimer nettement, et acquérir l'habitude de faire ce qu'il faut faire, et de le faire de la manière qu'il le faut faire » (*Prise de Fribourg*, 76-78). Le « Modérateur de l'Académie des Orateurs » n'aimait pas ces tours qui laissaient si peu que ce soit à compléter. Ils n'étaient pas dignes des grands genres, ils sentaient la conversation. C'est à propos d'une phrase cependant bien claire qu'il nous a donné sa théorie : « [La desolation] dont la Champagne avoit esté si vainement menacée; on sous-entend, dit-il, qu'elle ne pouvoit pas l'estre davantage, ou quelqu'autre supplément. Il semble que ce retranchement a de la grace, mais on se trompe, ce qui est defectueux n'est jamais beau, ces phrases sont populaires, il est vray, mais elles ne sont pas raisonnables, il les faut éviter dans les ouvrages de conse-

1. La langue des affaires ne se souciait guère de pareilles obligations. On lit dans une Déclaration du 3 mars 1671 : « Ceux qui changeans de domicile voudront se faire decharger de l'imposition de nos tailles... seront tenus... de passer leur déclaration au Gréfe de l'Election, d'où dépendra la paroisse en laquelle ils voudront demeurer,... quelle vacation ils y professoient; si Laboueurs, à combien de charuës, et à qui elles appartenoient » (*Réglements rendus sur le fait des tailles... en Normandie*, Rouen (Maurry), 1710, in-12, p. 174).

2. On trouve encore très fréquemment, au lieu d'une proposition infinitive, le se d'un verbe principal qualifié par un attribut : *Celui-ci* (Boileau), qui dans sa *Préface* s'avouë tres digne de critique, ne s'indignera pas contre la mienne (*Sent. crit. s. les Caract.*, 117). Voici qui est plus hardi encore. S^t Evremond dit en parlant de Corneille : *il est si admirable dans les belles (pieces), qu'il ne se laisse pas souffrir ailleurs mediocre* (*Ib.*, 114).

quance et les laisser à l'usage du Peuple » (*Prise de Fribourg*, 63). Ailleurs il ajoute : « La Grammaire se donne des libertez dans les Phrases jusque là qu'elle les abrege et s'en fait un ornement, une elegance et une grace qu'elle apelle Eclipse, comme, *il se porte mieux que jamais...*, pour dire, *il ne se porta iamais mieux qu'il se porte*. Mais elle ne se licencie de la sorte que dans les disciplines qui le luy permettent, et lors que l'Auditeur supplée facilement ce qui y manque. Elle n'en use pas ainsi dans les mouvemens de la Physique et de la Mathematique » (*Ib.*, 161)¹.

RÉPÉTITIONS NÉCESSAIRES. — C'est le titre d'un long chapitre d'Andry.

I. — Les répétitions sont en général considérées comme obligatoires, d'abord chaque fois qu'un ou plusieurs mots étant omis il y aurait danger d'équivoque, comme dans cette phrase : *il n'y a point de Capitaine parmi les Romains pour qui j'aye plus d'estime que César*. Il fallait : *que pour César* (*Bouh., Rem.*, 435-436).

Bary corrigera de même : « *Je suis comme cette chimere des fables, composée de parties toutes differentes....* Il falloit dire : *qui est composée*, parce qu'autrement il sembleroit qu'on voudroit dire qu'il est composé » (*Secrets*, 67)².

II. — Les répétitions sont particulièrement nécessaires chaque fois que le rapport du mot avec les autres ne se trouverait pas dans la partie ellipsée identique au rapport marqué dans la partie complète. Voici un exemple : *mon Terence n'est pas si correct que le vostre, ni moi si correct que vous*. S^t Réal juge la phrase bonne quoique irrégulière (*De la crit.*, 76). Mais Voiture aurait dû écrire autrement, puisque le verbe qu'il faut suppléer après *moi* ne peut pas être à la troisième personne, comme *est*. Les observations de cet ordre sont si nombreuses qu'il est nécessaire de les classer. Les phrases sont vicieuses chaque fois qu'il y a :

A. — Changement de nombre.

« *Non seulement votre pere est allé aux chams, mais votre oncle et votre frere aussi* ; il est nécessaire d'ajouter *sont allez* » (*N. Bér., Nouv. Rem.*, 215-216). Bouhours blâme de même : *Je luy dis ce que Dieu nous dit dans l'Écriture, et les plus grands Saints dans leurs écrits* (*D.*, 178)³. Le Censeur de La Bruyère lui reproche : « Voila

1. S^t-Simon, bien entendu, s'en licencie à plaisir : *Le mardi gras, grande toilette de Mme de Chartres, où le roi et la reine d'Angleterre vinrent, et où le Roi se trouva avec toute la cour; la messe du Roi ensuite; puis le dîner comme la veille* (*Scènes et portraits*, I, 16).

2. Bouhours avait coupé un peu au court dans une phrase où il explique des devises. Andry le reprend sévèrement (*Refl.*, 566-567).

3. *Le bûcheron se mit à couper du bois, et ses enfans à ramasser des brouilles pour faire des fagots* (*Perrault, Contes*, 143).

ce qu'il a fait, lui, et peu d'autres qui ont crû devoir entrer. .. Il n'est pas dans les règles de mettre un pluriel après un singulier; *Voilà ce qu'il a fait, et ce qu'ont fait à son exemple...* cette répétition du verbe étoit nécessaire » (*Sent. crit. s. les Caract.*, 547).

C'est encore une faute du même genre que la suivante : « *Il n'est point nécessaire qu'un homme ait de grands biens, mais peu lui suffit.* Dans cette phrase *peu* doit avoir pour complément sous-entendu le mot *biens* : *peu de biens* : ce mot *biens* ne se trouve pas construit ainsi, lorsqu'il est exprimé, il faut donc le répéter, ... ou bien tourner la phrase de façon que l'ellipse soit correcte : ... *qu'un homme ait beaucoup de biens, mais peu lui suffit* » (*Bouh., Imit.*, 9, dans Rosset, *o. c.*, 153).

Voici cependant un changement de nombre toléré : « *Elle a perdu un œil, c'est dommage, elle les avoit beaux.* Quelle bizarrerie !... cependant on ne peut douter qu'on ne doive parler ainsi ». C'est même là une élégance, selon l'opinion de l'Académie, rapportée par Tallemant (*Décis.*, 12-13).

B. — Changement de genre.

Bouhours relève chez les jansénistes les infractions à la règle de Vaugelas : *Dissipez toutes ces illusions et ces fantômes* est mal ; il faut : *Dissipez toutes ces illusions et tous ces fantômes* (*Entr.*, 147 ; *D.*, 173 ; *Imit.*, 2, 13, 14, 18, etc., dans Rosset, *o. c.*, 156).

On dit couramment : *Cet homme est aussi bon que sa femme.* Andry de Bois-Regard accepterait volontiers cette construction irrégulière (*Refl.*, 239). L'auteur de la *Critique* également (95). Mais en général on la condamne¹. « Vn homme ne parleroit pas bien, qui diroit, *Je suis plus obligeant que ma Cousine* ; Tout de même une fille diroit mal, *Je suis plus blanche que mon Frere* : parce que *plus obligeant*, estant masculin, ne peut pas se rapporter aux deux sexes, non plus que *blanche*, qui est féminin ; mais un homme pourroit dire, *J'oblige plus volontiers que ma Cousine* ; et la fille, *J'ay une plus grande blancheur que mon Frere* » (Jobard, *Exerc. de l'espr.*, 199). *Vous estes belle comme les Anges* est blâmé par Leven de Templey sous l'empire de ces idées (*Entr. à Madonte*, 253).

C. — Changement de personne.

On trouve des phrases assez hardies : *parce qu'elle disoit, que vous êtes un méchant homme, et Fésique jalouse* (Bussy-Rab., *Hist. am. des Gaules*, I, 56) ; *ils furent fort aises de me voir, et moy eux* (*Id., Mem.*, I, 58). Elles n'auraient en aucun cas été tolérées par les Censeurs.

1. Bary : *vos faveurs sont plus belles que vos lauriers*. Cette façon de parler est déraisonnable (*Secrets*, 143). Il ajoute d'autres exemples.

D. — Changement de mode, de temps ou de voix.

Le P. Rapin est de retour de Vichy. Je ne l'ai pas encore vu, mais i'en ai bien envie (Bussy-Rab., *Corr.*, IV, 155).

E. — Passage du négatif au positif.

La connaissance ne sert que peu ou point est mal dit, parce qu'on ne dit pas *ne sert que point* (*Imit.*, 2, 21, 25, etc., dans Rosset, *o. c.*, 152); *Il y a beaucoup de choses qu'il importe peu, ou point du tout de sçavoir*, il faut dire *ou qu'il n'importe point du tout de sçavoir* (A. de B., *Refl.*, 556; cf. Bary, *Secrets*, 99).

Je ne trouve de repos en aucune créature, mais en vous seul, ô mon Dieu, est une phrase dont la construction n'est pas régulière (Bouh., *Entr.*, 146, dans Rosset, *o. c.*, 152). Barbier d'Aucour soutient au contraire que cette construction est conforme à l'esprit, sinon à la lettre de la règle (*Sent. de Cleante*, éd. 1776, 357 et suiv.).

« Voici une façon de parler de M. de Vaugelas, que je doute fort qui soit correcte, observe à son tour Th. Corneille, ... *quand il n'est pas auxiliaire, la plupart tiennent qu'il n'est jamais participe, et toujours gerondif* » (Vaug., II, 146)¹.

F. — Changement de construction des compléments.

« Un de nos plus elegans Traducteurs dit en parlant des Idylles de Theocrite : *Je n'ay garde de me flatter d'avoir attrapé ni mesme approché de tant de beautez*. Cela n'est pas correct; *de tant de beautez* est bien construit avec *approché*, mais il ne l'est pas avec *attrapé* qui a un autre regime. Il falloit dire pour parler regulierement : *Je n'ay garde de me flatter d'avoir attrapé tant de beautez, ni mesme d'en avoir approché* » (Bouh., *Suit.*, 115-116).

On condamne de même : *lors que nous goûterons, et nous nous trouverons saintement enivrés d'un plaisir celeste* (Bouh., *D.*, 132). *Je vois que l'on est prest de chasser et faire le procès à un mot*, n'est pas régulier (L. de Templ., *Entr. à Madonte*, 259)².

C'est la fin de constructions que le xvi^e siècle avait aimées. On décide, à plus forte raison, que jamais, sous prétexte qu'un verbe comporte une forme de complément, il ne faut donner ce même complément à un autre verbe joint au premier, quand le complément ne lui convient pas. Et ce qui est vrai des verbes est aussi vrai des autres mots qui ont des compléments.

Il est mal d'écrire : « *Rendez à Dieu ce qui est à Dieu et à vous ce qui est à vous*, parce qu'on ne dit pas : *rendez à vous* » (Bouh.,

1. On passerait au contraire très correctement du positif au négatif : *La plupart des hommes s'égarent souvent, et ne r'emportent que peu ou point de fruit de leurs études* (A. de B., *Refl.*, 556-557).

2. Cf. Boss., *Est. d'Or.*, 129.

Imit., 18, dans Rosset, *o. c.*, 152); *Il n'ont plus ni affection ni créance pour elle... on ne dit pas avoir créance pour une personne* (Bouh., *D.*, 141-142).

G. — Passage du pronominal à un verbe ordinaire.

Vaugelas avait blâmé : *Il s'est bruslé, et tous ceux qui estoient aupres de luy*; Th. Corneille l'approuve et reprend à son tour : *Il s'est acquis une estime generale et rendu considerable, où on prête à se deux rôles différents* (dans Vaug., II, 54).

C'est une faute, dit de son côté Bouhours, de sous-entendre à la voix active un verbe exprimé sous la forme pronominal : « *S'ils ne se connoissent eux-mesmes et les autres*, est mal dit; il faut dire *et ne connoissent les autres* » (Bouh., *D.*, 133; cf. *Suit.*, 282)¹.

A ce propos s'élève entre Bouhours et Andry une controverse où celui-ci trouve l'occasion de préciser davantage la règle : « Le Pere Bouhours, dit-il, cite ce passage de M. d'Ablancourt : *Une pauvre inconnuë qui est contrainte de travailler de ses mains, et de songer plutôt à polir un marbre que soy-mesme*, sur quoy il dit qu'il falloit répéter *polir* en y ajoutant *se....* Parce, dit-il, qu'on ne dit pas *polir soy-mesme*, mais *se polir soy-mesme* ». Andry remarque qu'on dit pourtant *aimer son prochain plus que soy-mesme; je l'aime plus que moy-mesme....* Il explique cette différence par la place du terme de comparaison. Pour qu'une phrase de ce genre soit acceptable, il faut que ce terme « soit immédiatement devant le *que*, qui est gouverné par la comparaison (quoy qu'on ne puisse pas dire, *polir un marbre plustot que soy-mesme; parce que plustot* faisant là l'office d'*au lieu de*, n'est pas un véritable comparatif).... Mais si je déplace les termes de comparaison *plus, autant,...* je dois répéter le verbe, et dire par exemple, *il y a des Chrestiens qui aiment plus leur prochain, qu'ils ne s'aiment eux-mesmes* » (*Refl.*, 551 et suiv.).

III. — Les répétitions sont nécessaires sans qu'il y ait changement de construction. La doctrine dont j'ai montré au tome III la formation s'affirme dans ses dernières conséquences. A chaque partie du discours, on a vu le détail de ces règles qui obligent à répéter les pronoms, les prépositions : *Contre Dieu et le prochain* est mal, dit Bouhours (*Entr.*, 148; *Imit.*, 6, 21, 23, etc., dans Rosset, *o. c.*, 156). *La nature a de la joie d'un gain et de la tristesse de la perte d'une chose temporelle* est mal aussi. La phrase ne laisse même pas soupçonner que *temporel* se rapporte à *gain* comme à *perte* (Bouh.,

1. De là la règle passa dans les petits manuels : « Souvent une phrase n'est pas nette, parce qu'on ne repete pas un Verbe, ou qu'on ne met pas un Pronom, pour signifier le nom; Exemple, *Mon Pere s'est vangé, et tous ceux qui avoient pris son parti*; Il faut dire, *Et a vangé tous ceux qui avoient pris son party* » (Jobard, *Ex. de l'esprit*, 199-200).

Imit., 43, dans Rosset, *o. c.*, 155). Il faut lire à ce sujet le chapitre d'Andry : « *Les Gaulois... croient qu'Apollon chasse les maladies, Minerve préside aux ouvrages, Jupiter est le souverain des Cieux. Il eust esté mieux de répéter que, dit-il.... César tourne toutes ses forces et ses pensées contre Ambiorix. Il falloit et toutes ses pensées.... Un Prince qui apprenoit à jouër des Instrumens, ayant touché une corde pour une autre ; et se formalisant de ce que son maistre l'en repre-noit ; si c'est comme Roy, répondit le maistre, vous avez droit de le faire, si comme Musicien, vous faites mal. Il falloit répéter c'est après le second si* » (*Refl.*, 547-549).

Enfin, même en dehors de ces cas, il est bon de faire des phrases aussi régulières que possible, fût-ce en sacrifiant un peu d'aisance. Bouhours trouverait « languissante » la répétition de *y est* dans : *La Synagogue y est démolie, l'Idolatrie y est renversée, la Philosophie y est confonduë, et la Croix y est triomphante* (*Rem.*, 18). Mais il n'en est pas de même dans cette autre phrase : *il n'est pas seulement juste dans ses guerres, généreux dans ses combats, clement dans ses victoires, modéré dans ses triomphes ; mais il est ennemi de tous les vices* (*Ib.*, 74). La répétition du verbe *être* s'impose à cause de *mais*. Bouhours ne recule devant aucune lourdeur, lorsqu'un mot est nécessaire. Il préfère de beaucoup la répétition des mots à l'ellipse. C'est lui qui a écrit la phrase fameuse : *Charles-Quint... qui disoit, que s'il vouloit parler aux Dames, il parleroit Italien, que s'il vouloit parler aux hommes, il parleroit François, que s'il vouloit parler a son cheval, il parleroit Allemand, que s'il vouloit parler à Dieu, il parleroit Espagnol* (*Entr.*, 64 ; cf. *Sent. de Cleante*, 358, et Rosset, *o. c.*, 155). Il loue M. de Sacy d'avoir écrit : *Vous serez sa bouche, et il parlera par vous ; vous serez son œil, et il conduira par vous ; vous serez son bras, et il agira par vous* (*Rem.*, 17).

Andry, je l'ai noté, a fait tout un examen des cas où les répétitions s'imposent. Il exige toutes celles qui peuvent servir à la netteté. Ainsi il considère un passage de *l'Histoire Universelle* : « *De sorte que le courage avoit plus besoin d'estre réprimé, que la lâcheté n'avoit besoin d'estre excitée. Il semble que ce seroit assez de dire, que la lâcheté d'estre excitée, mais il semble aussi que la netteté demande cette répétition* ». Il cite alors deux exemples de Fléchier (*Or. de Turenne* et *Or. de Lamoignon*) qui se passeraient sans inconvénient de la répétition, et ajoute : « *Mais un Ecrivain exact se croit estre obligé à ces sortes de répétitions* » (*Refl.*, 564-565).

Bary n'épargne point non plus les répétitions, quand il s'agit d'être clair ou d'obéir aux lois de la syntaxe. Il va jusqu'à condamner : *Il le fit pour se retirer, et finir ses jours avec plus de tranquillité*

(*Secrets*, 157). Bref l'opinion est si unanime contre les « dictions affamées », que Bayle a reconnu là un des traits caractéristiques du français : « la Grammaire Française, ... est en cela d'une merveilleuse exactitude ; car elle veut que l'on répète plutôt deux ou trois fois le même nom propre en peu de lignes, que de laisser en suspens l'esprit du lecteur » (*Dict.*, art. Achille, c. 8)¹.

Il arrive même souvent que dans une période d'une certaine longueur la répétition devient une élégance. Andry en cite un exemple pris à Racine : *Qui l'eust dit au commencement de l'année dernière, et dans cette même saison où nous sommes ; lors qu'on voyoit tant de haines éclatter, tant de ligue se former ; et cet esprit de discorde et de défiance qui souffloit la guerre aux quatre coins de l'Europe, qui l'eust dit qu'avant la fin du printemps tout seroit calmé* (*Refl.*, 557). On pourra même, en répétant le verbe, ajouter un *dis-je*, mais sans en abuser : « Il est vrai que le génie, quelque puissant qu'il soit, languit en quelque façon et demeure comme étouffé hors des emplois qui lui conviennent ; parce qu'il a besoin d'une certaine matière pour se développer et pour agir : mais à le regarder en soy-même, il est indépendant du hazard et de la fortune : c'est un don du ciel où la terre n'a point de part ; c'est je ne sçay quoy de divin, qui rend un bel esprit, que la providence de Dieu a destiné au gouvernement d'un Empire ; qui le rend, dis-je, naturellement droit et juste, zélé pour la gloire de son Prince, et pour le bien de sa patrie, capable des plus difficiles entreprises, ferme et constant dans les rencontres les plus fâcheuses, impenetrable aux plus clairvoyans, insensible aux plaisirs, infatigable dans le travail, libre et tranquille dans l'embarras, et en tout temps maître de soy-même et des affaires, lesquelles, pour grandes qu'elles soient, sont toujours au dessous de son génie » (*Bouh.*, *Entr.*, 221). Cf. p. 1132 et suiv.

LA VARIÉTÉ

Il y a plusieurs sortes de répétitions de mots, dit Le Gras : « Il y en a une qui est de nécessité, c'est à dire qui sert à l'éclaircissement de l'expression, elle appartient à la netteté de l'Elocution dont il a esté parlé : Il y a une répétition en grace : et il y a une répétition qui est

1. Je dois dire cependant que certains sous-entendus ont trouvé un défenseur occasionnel et intermittent. Leven de Templery les approuve. Il cite cet exemple de Pascal : « si l'on considère son ouvrage d'abord après l'avoir fait, on en est encore tout prévenu ; si trop long-tems après, on n'y entre plus. Cette façon de parler, dit-il, est plus belle que s'il eût ajouté, si on le considère trop long-tems après... et si les mots y sont épargnez, le sens ne l'est pas » (*Entr. à Madonte*, 209).

une figure d'Eloquence » (*Reth. fr.*, 233). Nous nous occuperons à peu près uniquement de la première.

Pascal disait : « Quand dans un discours se trouvent des mots répétés, et qu'essayant de les corriger, on les trouve si propres qu'on gâterait le discours, il les faut laisser, c'en est la marque ; et c'est là la part de l'envie, qui est aveugle, et qui ne sait pas que cette répétition n'est pas fautive en cet endroit ; car il n'y a point de règle générale » (*Pens.*, VII, éd. Hav., I, 102-103). Pascal a-t-il fait exprès de répéter ici *trouvent* pour donner un exemple à l'appui de son opinion, comme l'a pensé Vinet ? C'est fort douteux : la répétition de *trouve* n'était pas indispensable. Et il faudrait se garder de forcer le sens de la pensée. Pascal n'a en vue que les cas où la répétition s'impose, sous peine de faire tort au sens. Je ne crois pas que personne eût conclu autrement et sacrifié résolument le sens, si la question se fût posée aussi brutalement. Mais les grammairiens conseillent, pour éviter ce choix difficile, de rechercher d'autres tours, parmi ceux qu'offre la langue.

Le retour d'un même mot les choque, comme il n'avait jamais choqué leurs prédécesseurs. Le sentiment des délicats à ce sujet est tout entier dans cette phrase de Bouhours : « Il me semble qu'un peu de variété contribuë beaucoup à la justesse et à l'élegance ; et qu'au contraire, il ne faut quelquefois qu'un petit mot répété, pour oster toute la grace à une belle période » (*D.*, 253). Voici l'exemple qu'il donne : « Après qu'elle eut veu la magnificence du Roy, la sagesse de ses discours, sa pénétration dans les choses les plus cachées, l'ordre de sa maison, et le nombre de ses Officiers, elle estoit toute hors d'elle, *dit* l'Ecriture ; elle *dit* à ce Prince : Je reconnois maintenant que tout ce qu'on m'avoit *dit* de vous est veritable. *Dit* l'Ecriture, et elle *dit*, me fait de la peine, outre ce qu'on m'avoit *dit*, qui vient après : et je m'étonne que les Ecrivains de profession n'évitent pas ces sortes de choses, quand ils le peuvent facilement. Il estoit si aisé de dire, *selon la parole de l'Ecriture, et elle parla ainsi à ce Prince* »¹.

Andry connaît la théorie de Pascal, et la rapporte, mais comme relative à des exceptions qui confirment la règle (*Refl.*, 588). Chacun, suivant son tempérament et son style, reprend ce même refrain, Lamy en raisonneur, Leven de Templery en précieux. « Lorsque le discours est fort varié, dit le premier, on ne s'apperçoit presque pas

1. Voici d'autres répétitions fautives : « Jonas alors reconnut la main de Dieu, et dans sa douleur *alla* au fond du vaisseau, où il se *laisa aller* à un sommeil profond ». « Cette victoire de Judas, qui fut honorée parmi les Juifs d'une feste solennelle, fut la dernière qu'il remporta » (*D.*, 253-254).

qu'on entend parler, il semble qu'on voit les choses mêmes : ce qui n'arrive pas si les mêmes expressions reviennent trop souvent ; aussi les bons écrivains après s'être servi d'un mot remarquable, ils ne l'emploient plus qu'après qu'ils croient que le Lecteur ne se souviendra pas de l'avoir vu. Les Grecs et les Latins ont plus de facilité et d'avantages pour cela que nous n'en avons pas. Il ne nous est point permis de faire des nouvelles phrases. Nous sommes tellement assujettis à l'usage, que pour parler François, ce n'est pas assez de se servir des termes ordinaires, il faut prendre les tours qu'on prend ordinairement » (*Rhétor.*, 187). « La variété, ajoute le second, n'a pas moins de grâce dans le langage que dans la nature : les yeux embellissent mais la bouche rend agréable, à-cause qu'elle reçoit plus de façons que les yeux, et diversifie d'avantage ses agréments.... Il n'est pas du langage comme d'un Etat, ou d'ordinaire les changemens sont mal reçus ». Leven de Templery cite alors Boileau (*Entr. à Madonte*, 395-398)¹.

Bussy, dans l'*Opinion sur la Princesse de Clèves*, qui fit tant d'impression, n'avait pas manqué de remarquer « quelques mots trop souvent répétés, qui sont pourtant en petit nombre » (*Corr.*, IV, 141). Et le P. Daniel triomphe à chaque page de Pascal à ce sujet. En quatre ou cinq lignes, il a « trouvé deux fois le même mot et le même tour de phrase pour exprimer la même chose » (*Entr. de Cleandre*, 201). Sans doute, « Je sçay bien qu'on peut, et même qu'on doit quelquefois répéter la même chose, et y donner un nouveau jour pour la faire mieux concevoir : mais alors il faut varier la manière de la proposer ; ou, si l'on se sert du même tour, il faut corriger ce qu'il y a en cela de choquant par certaines particules destinées à cet usage. Pascal aurait pu le faire en disant la seconde fois : La question *donc* est de sçavoir, ou bien, la question, *dis-je*, ou *comme je l'ay déjà dit*, est de sçavoir » (*Ib.*, 203).

Pourquoi ailleurs avoir mis « *trouver* et *trouvée* dans une même ligne, *refuser* et *refusée* dans la même phrase, sans nulle nécessité ? outre ces deux *c'étoit*, que *c'estoit une chose, puisque c'estoit un moyen*. Car ce ne sont pas là de ces mots élégamment répétés dont l'Auteur des *Nouvelles Remarques sur la Langue* apporte plusieurs exemples : ce sont de ces désagrémens que Monsieur de Vaugelas reproche à la langue Latine, et que, selon luy, l'exactitude de nos bons Ecrivains ne laisse guères voir dans la nôtre » (*Ib.*, 205-206).

L'auteur si injustement vanté des *Provinciales* n'a-t-il pas encore laissé traîner dans l'espace de cinq ou six lignes « le verbe *connoître*,

1. Bérain blâmait déjà : *ayant appris cete nouvelle, il entra dans la chambre de son frere, étant entré dans la chambre de son frere, il lui demanda* (*Nouv. Rem.*, 242).

conjugué par tout (*sic*) les temps et toutes les personnes. *Je n'en connois pas un : Si vous ne connoissez point quelqu'un, J'en connus en effet quelques-uns : Voyez si vous en connoissez : J'en connus aussi.* Cela n'est-il pas de la dernière politesse ? Le Dialogue est encore plat et languissant en cet endroit autant qu'il le peut être » (*Ib.*, 212; cf. 207).

On ne peut pas dire que la théorie soit nouvelle. Vaugelas, je l'ai montré (t. III, 703), est déjà hostile à cette répétition sans nécessité, sans beauté, sans figure, qui est une pure négligence et choque les personnes même les plus ignorantes (II, 264). Mais le précepte est désormais appliqué avec une rigueur toute nouvelle, au point que Bary semble préférer très nettement par endroits la variété à la sobriété. « L'on doit varier les verbes, dit-il, les substantifs et les épithètes ; ainsi dans cet exemple : *Il discourut sur l'immortalité de l'ame ; sur la communauté des opinions ; sur l'autorité des Ecritures ; sur le mépris de la vie ; sur la gloire des belles actions ; sur la récompense des bonnes œuvres, et sur le point de mourir, il témoigna... il falloit donner vn verbe different à chèque substantif, parce que la variété des mots enrichit la diction, et recrée l'esprit* » (*Secrets*, 120). Peu lui importe s'il double par ce procédé la longueur de la phrase¹.

Cette passion ne s'explique guère chez des gens qui ont tout fait pour restreindre le lexique, et qui ont si laborieusement diminué les ressources dont on pouvait se servir. Mais au fond, comme il n'y a suivant eux qu'une expression juste, même si d'autres s'offraient à côté, elles ne diminueraient pas l'artifice nécessaire. Il s'agit d'être assez habile.

C'est seulement pour les mots où on n'a point de choix que la règle fléchit un peu, et que les maîtres montrent moins de rigueur. Les fautes qu'ils relèvent leur paraissent des négligences, rien de plus². Un *car* de trop les gêne ; ils préfèrent néanmoins l'excès au défaut, et il leur arrive de témoigner clairement que mieux vaut marquer net la suite des idées que d'éviter un *mais*. Racine avait écrit : *Les uns... les autres redemandent ce qu'on leur a pris ; mais tous ont résolu de ne point poser les armes, mais luy qui sçait bien ce qui en doit arriver, ne semble....* Andry l'excuse en ces termes : « Il y a des gens qui croient que ces deux *mais*, ainsi répétez sont

1. Il donne d'autres exemples vraiment extraordinaires. Au lieu de : *Entre ceux qui se proposent une beatitude, les uns les mettent en l'honneur ; les autres au plaisir ; les autres en la Science, et les autres en la vertu, il propose : Entre ceux qui se proposent une beatitude ; les uns la mettent en l'honneur ; les autres l'établissent au plaisir ; les autres la constituent en la science, et les autres la recherchent en la vertu* (*Ib.*, 121).

2. A. de B., *Refl.*, 585-586.

vicieux ; mais cependant ils se trompent, et c'est un vain scrupule qu'ils ont. Ces deux *mais*, ayant deux rapports différens, il est permis de les répéter » ; et il cite un exemple de Fléchier : *l'un péche avec connoissance, et il est plus inexcusable ; mais l'autre péche sans remords, et il est plus incorrigible : mais ils sont également criminels à l'égard de ceux...*, et un de « Dépreaux », où les deux *mais* sont séparés par un espace de cinq lignes (*Refl.*, 583-584). Cf. p. 1146.

RETOUR DE MOTS « SPÉCIEUX ». — Ici il n'y avait qu'à reprendre la règle déjà fortement établie par Vaugelas et à la faire appliquer. C'est à quoi on ne manqua pas. Furetière ayant à rendre *stridor dentium* après *fletus*, le passe, et donne cette raison : « J'ay omis icy cette expression, pour la reserver en d'autres endroits où elle sera plus nécessaire, à cause que nostre Langue ne souffre pas les repetitions des mesmes phrases et sentences » (*Par. de l'Evang.*, 83). Les jansénistes, faute d'user de ces précautions, se voient repris avec aigreur : « *L'harmonie des chants de musique et des instrumens de toutes sortes de manières y fut ordonnée avec un soin prodigieux. De six en six pas on immolait un bœuf et un belier et David, revestu d'un Ephod de lin, y dansoit, comme dit l'Ecriture, de toutes ses forces. On fit entrer ainsi en triomphe l'Arche Sainte dans Jerusalem, et on l'alla porter au travers d'une foule prodigieuse de monde dans le lieu que David luy avoit fait préparer* ». *Prodigieux*, dit Bouhours, n'est-il pas un mot éclatant ? et croyez-vous qu'il soit besoin de le répéter (*D.*, 234) ? On trouve que La Bruyère se néglige : « *cet homme si louïable, etc...* et quelques lignes après... *Un homme si louïable par le cœur*. Outre que *louïable par le cœur* n'est pas du goût de bien des gens, c'est faire peu d'honneur à nôtre langue, riche d'elle-même en epitetes, que de n'en pas employer de différentes dans une même page » (*Sent. crit. s. les Caract.*, 591).

Plus la locution est noble, dit Renaud, plus la répétition est vicieuse ; la faute étant plus éclatante, elle se fait mieux sentir : « Les locutions brillantes et precieuses ressemblent en cela aux Louïs d'or, qui ne font pas tant d'usage dans le Commerce ordinaire que les autres pièces de monnoie » (*Man. de parl.*, 75). Et le P. Bouhours, trop occupé à « mettre les mots nouveaux dans son langage » (*sic*), a donné un bien mauvais exemple en répétant cent fois dans ses *Entretiens* : *fin, finement et finesse* (*Ib.*, 77).

Je ne sais si on a jamais examiné d'ensemble, en se plaçant de ce point de vue, le style des écrivains de la fin du siècle. Ce travail

serait à faire. Si on met à part La Bruyère, dont le vocabulaire a un caractère très spécial, il ne reste, vers 1690, que deux grands artistes : Bossuet et Racine. Or, chez le premier, malgré le soin qu'il a pris, les répétitions foisonnent, même dans les morceaux les plus achevés. On en trouvait beaucoup dans les premières *Oraisons funèbres* : *une admirable, mais triste mort* (*Rec. Or. fun., Reine d'Angl., 126*); *triste consolation !* (*Ib., 127*); *dépouillée mesme de cette triste décoration* (*Ib., 128*), etc. Il n'y en a pas moins dans les dernières : *voilà tout ce qu'a pû faire la magnificence et la piété*. Cf. quelques pages plus loin : *porter jusqu'au ciel le magnifique témoignage de notre néant* (*Ib., Condé, 557-558*). Les mêmes expressions et les mêmes images reviennent d'un de ces discours d'apparat à l'autre. Dans l'une on voit paraître une *redoutable cavalerie* (*Ib., Anne de Gonz., 299*), dans l'autre, une *redoutable infanterie* (*Ib., Condé, 478-479*), *ces ames guerrières* (des Polonais) (*Ib., Anne de Gonz., 299*) animent aussi *les Espagnols et le valeureux comte de Fontaines* (*Ib., Condé, 479*). *Tout nage dans le sang* après la bataille de Rocroi comme après celle de Varsovie (*Ib., Anne de Gonz., 299*, et *Condé, 510*). La *vitesse de l'aigle* dont David fournit le souvenir sert de type commun pour y comparer tout ce qui est rapide (*Ib., Anne de Gonz., 299*; *Condé, 490* et ailleurs). Une nouvelle retentit *comme un éclat de tonnerre*, celle de la maladie d'Henriette d'Angleterre (*Rec. Or. fun., 121*), mais la maladie de la duchesse de Bourbon tombe aussi à Chantilly *comme un coup de foudre* (*Ib., Condé, 535*).

Tout ceci se peut encore justifier. Mais ailleurs la répétition est plus choquante : « Dieu nous a révélé que lui seul il *fait* les Conquerans, et que seul il les *fait* servir à ses desseins. Quel autre a *fait* un Cyrus, si ce n'est Dieu?... C'est moy qui étends les Cieux, qui soutiens la terre, qui nomme ce qui n'est pas comme ce qui est : c'est à dire, c'est moy qui *fais* tout, et moy qui voy, dès l'éternité tout ce que je *fais*. Quel autre a pu former un Alexandre, si ce n'est ce mesme Dieu, qui en a *fait* voir de si loin? » (*Rec. Or. fun., Condé, 473-474*). En ajoutant les lignes passées, ce morceau a en tout quatorze lignes ; *fait* y revient six fois. C'est beaucoup pour montrer que Dieu fait tout, et que nous sommes agis.

Qu'on relise avec attention le récit de Rocroi ; en quelques lignes on y trouve trois fois *braves*. Si l'expression *vieilles troupes* (480) n'est ici qu'une fois, on rencontre déjà plus haut une variante : *vieilles bandes* (476). Et une autre apparaîtra plus bas : *vieux régiments* (481).

On pourrait montrer aussi le retour constant des mots *gloire*,

*glorieux*¹. Mais je crois qu'ils sont moins fréquents encore que *grand* et *grandeur*. Des phrases comme celles-ci sont communes : « Mais ce qui en faisait le plus *grand* éclat n'a pas encore paru. Une reine si *grande* par tant de titres le devenait tous les jours par les *grandes* actions du roi » (*Rec. or. fun., M.-Thér.*, 198-199). Et plus haut nous avons eu déjà : de *grands empires*, de *grands ministres*, un *grand spectacle* et une *grandeur*... si différente (*Ib.*, 196-197). Dans *Condé*, la statistique mériterait d'être faite. Dès l'exorde, on relève huit fois *grand*, une fois *grande* et deux fois *grandeur*; plus loin, cinq fois *grand*, deux fois *grande*, et ainsi de suite (*Ib.*, 496-499)².

On ferait sur Racine des observations analogues, quoique la revision ait été plus sévère. Ce n'est pas seulement dans *Andromaque* qu'on constate des retours fréquents des mêmes mots (p. ex. *achever*, v. 189 et v. 219), mais jusque dans *Phèdre* ou dans *Athalie*. L'image si énergique : *Se baigne impunément dans le sang de nos rois* (*Ath.*, v. 74), est déjà dans *Andromaque* : *Dans le sang d'un enfant je me baigne à loisir* (v. 216). *Phèdre* s'est écriée, avant *Esther* : *quel nom est sorti de ta bouche!* (v. 206), etc.

Les auditeurs d'une pièce avaient oublié l'autre, soit. Mais dans une même tragédie on voit reparaître les mêmes mots, particulièrement les mêmes adjectifs dans *Esther* : *fatal* (v. 176, v. 199); *faible* (v. 51, v. 70); *sombre* (v. 71, v. 159, v. 243); *vaste* (v. 590, v. 1026, v. 1117); *puissant* (v. 21, v. 67, v. 636).

Certains autres y sont dix fois : *tristes jours* (v. 13); *triste état* (v. 49); *triste Sion* (v. 131); *triste mémoire* (v. 135); *tristes yeux* (v. 298); *triste possesseur* (v. 668); *triste appareil* (v. 863); *tristes jours* (v. 1030); *âmes innocentes* (v. 68); *innocentes beautés* (v. 122); *soupirs innocents* (v. 126); *peuple innocent* (v. 162); *l'innocence* (v. 296, v. 338, v. 352, v. 672, v. 1038, v. 1080, v. 1095); *charmes innocents* (v. 1230). Cf. dans *Phèdre* : *soupirer pour moi* (v. 428); *des soupirs de Thésée* (v. 445); *Qui jamais n'a fléchi* (v. 444); *Mais de faire fléchir un courage inflexible* (v. 449).

Racine ne se fait même pas scrupule de répéter dans une même scène une même opposition de mots : *Et fait dans sa faiblesse éclater sa puissance.... Livre en mes foibles mains ses puissants ennemis* (III, 619, *Ath.*, v. 228, et 622, v. 290).

1. Dans *Condé*, de la page 467 à la page 472, il y a six fois *gloire* (dont trois fois p. 472) et une fois *glorieux*.

2. Cf. pour *beau* : « Que devinrent alors ces *beaux* titres dont nostre orgueil est flaté? Dans l'approche d'un si *beau* jour, et dès la première atteinte d'une si vive lumière, combien promptement disparaissent tous les fantômes du monde! que l'éclat de la plus *belle* victoire paroist sombre! » (*Ib.*, 556).

Il est vrai qu'on constate aussi et fréquemment chez les écrivains un effort pour échapper à ces redites : *Il vous conduit à la terreur par la pitié, ou réciproquement à la pitié par le terrible* (La Bruy., I, 138, *Des ouvr. de l'espr.*). Cet effort, il va sans dire, n'est pas toujours heureux : *Et vaincu plus souvent, et plus tôt surmonté* (Rac., III, 332, *Phèd.*, v. 455)¹.

RETOUR DE MOTS ORDINAIRES. — Quoiqu'il ne soit pas permis de faire des mots nouveaux, ou des expressions nouvelles, cependant un bon écrivain doit éviter de se servir plusieurs fois soit du même terme, soit de deux termes qui ont entre eux un rapport étroit, par exemple un simple et un dérivé². Divers artifices doivent y pourvoir. Ainsi il est maladroit d'écrire : *Le Marquis de Rannes et le Marquis de Bouflers*, etc. « Lors que la reprise des mesmes noms peut estre évitée par la confusion ou par le mélange qui s'en peut faire, à la faueur d'un nom commun, il est de la prudence de l'Orateur de ne pas perdre l'occasion de la faire... *les Marquis de Ranne et de Bouflers*, etc. » (Riches., *Prise de Fribourg*, 79)³.

La difficulté principale est d'éviter le retour de certains outils grammaticaux.

ADJECTIFS DÉTERMINATIFS. — *Dans cette prévention je n'ai pas esperé que cette compagnie*, etc.... Deux *cette* si voisins s'accommodent mal (*Sent. crit. s. les Caract.*, 545).

PRONOMS. — *Des quatre Evangelistes, deux aiant été Apôtres, les deux autres ne l'ont pas été. Afin qu'on ne croie pas que pour écrire l'Evangile, il y eût quelque diferece entre ceux qui auront vû les actions de Jesus-Christ de leurs propres yeux, et ceux qui les ont écrites sur le raport fidelle de ceux qui les avoient vuës.* « Ne diroit-on pas, raille Renaud, que *Ceux* est le mot favori de Mr de Roïaumont,

1. On ne sait quel jugement porter sur une phrase comme celle-ci, où l'intention est évidente, mais la réalisation discutable : « une joie douce et pleine d'un ferme courage renaissoit dans mon cœur. Cette joie étoit bien différente de cette autre joie molle et folâtre dont mes sens avoient été d'abord empoisonnés : l'une est une joie d'ivresse et de trouble, qui est entrecoupée de passions furieuses et de cuisants remords ; l'autre est une joie de raison, qui a quelque chose de bienheureux et de céleste ; elle est toujours pure et égale, rien ne peut l'épuiser ; plus on s'y plonge, plus elle est douce ; elle ravit l'âme sans la troubler. Alors je versai des larmes de joie, et je trouvois que rien n'étoit si doux que de pleurer ainsi » (Fénelon, *Télém.*, 165).

2. « *Commençons par le commencement du poëme que j'ay receu.* Ces deux mots *commençons* et *commencement* sont comme ces fruits qui sont fort-bons étant separez les uns des autres, mais qui se gâtent lorsqu'ils se touchent » (L. de Templ., *Entr. à Madonte*, 201).

3. « C'est une négligence de répéter trois fois une mesme phrase... en trois pages : ...l'heritier du plus grand Prince qui soit dans le monde... des plus puissantes monarchies qui ayent esté dans le monde,... un des plus grands ouvrages qui soient aujourd'huy dans le monde » (Bouh., *D.*, 232-233 ; cf. 249).

comme *venusté* est le mot favori de Mr Ménage » (*Man. de parl.*, 76-77)¹.

Rien n'est si facile et en même temps si élégant que de remplacer les pronoms. Ainsi : *Si les autres Dames cessent d'estre souveraines après leurs nopces, celle-cy continuera de l'estre après les siennes, serait mieux ainsi qu'il suit : si les autres Dames cessent d'estre souveraines après leurs nopces, elle continuera d'estre maitresse après son mariage* (Bary, *Secrets*, 122).

La doctrine mérite d'être mise en lumière. Elle explique bien des phrases classiques. Sous son style ampoulé, Richesource la présente très nette : « *Fribourg est scitué, etc....* quand un sujet doit paroître plusieurs fois sur la scene, il faut qu'il y paroisse d'abord comme déguisé, c'est-à-dire sous des noms empruntez et tirez de quelques-unes de leurs plus belles proprietes qu'on apelle Eloges, équivalens, et comme qui diroit des envoyez, et enfin le nom propre paroist.... Le Relateur semble se moquer de ces usages, il commence par le nom propre dans le premier Article, il le met encore dans le deusième, sans crainte de reprise d'un même mot, dans le troisième, il le fait paroistre sous le Pronom personel féminin, *elle*, comme qui diroit, une simple servante, dans le quatrième il repare sa faute en le faisant reparoître, ce qui marque une negligence, disons plus, une paresse tres affectée » (*Prise de Fribourg*, 138). Ainsi mieux vaut réserver le nom pour la fin que de l'énoncer d'abord pour lui substituer ensuite ces représentants froids et abstraits que sont les pronoms. On ménage de cette façon une sorte de gradation.

Les pronoms eux-mêmes ont du reste leur monotonie : « *On* n'égorge jamais dans l'enceinte du lieu sacré aucune victime ; *on* n'y brûle point... la graisse des génisses et des taureaux ; *on* ne répand jamais leur sang : *on* présente seulement devant l'autel les bêtes qu'*on* offre, et *on* n'en peut offrir aucune qui ne soit jeune, blanche, sans défaut et sans tache. *On* les couvre de bandelettes de pourpre brodées d'or » (Fénelon, *Télém.*, 159).

VERBES AUXILIAIRES OU ASSIMILÉS. — « *Celles que les foibles hommes sont capables de recevoir dans leur esprit sont apportées, et une ligne après, qui sont donc ceux ?* Voilà trois fois, *sont*, en quatre lignes. On pardonneroit ces défauts d'exactitude à un Auteur mediocre » (*Sent. crit. s. les Caract.*, 553)² ; *on l'avoit confiée à une tante*

1. Cf. « *Il est vray que ce n'estoit pas de ces pierres de Turnus ou d'Ajax, ou dont Diomedé frappa Enée à la cuisse ; mais de celles que des mains bien différentes de celles de ces Heros et telles que... ces deux de celles, blessent l'oreille* » (A. de B., *Refl.*, 581).

2. Cf. *Il n'y a rien de si délié où il n'entre des manieres qui nous decelent ; un sot ni*

qu'elle avoit, qui avoit un fort grand mérite ; il y a trop de fois avoit dans cette phrase (A. de B., *Refl.*, 585) ; en l'état où je suis, je suis toujours proche du peril ; ces deux je suis sont blâmés par Leven de Templery (*Entr. à Madonte*, 198-199).

PRÉPOSITIONS. — Il est très important ici de distinguer plusieurs cas.

A. — La répétition est particulièrement blâmable, quand les deux fois le mot n'est pas pris dans le même rôle grammatical ou dans le même sens : *Quelque six mois après, Dieu tira David de ce monde, après avoir donné à Salomon les avis qui luy estoient nécessaires*. Ces deux après ne sont pas bien, dit Bouhours (*D.*, 251) ; *Ne traitez point avec moy avec ces soumissions et ces prieres* ; ces deux avec sont vicieux, prononce Andry (*Refl.*, 581 et suiv. ; cf. Bouh., *Rem.*, 179).

Il y a de ces négligences jusque dans les textes les plus soignés : *elle s'approcha de lui avec les Reines, et avec un visage si changé, qu'un homme...* (*Princ. de Cl.*, 102). Le Censeur de La Bruyère n'a pas de peine à relever de ces négligences (*Sent. crit. s. les Caract.*, 277 ; cf. 143-144). En voici dont il n'a pas parlé : *il est froid et indifférent sur les observations que l'on fait sur la cour et sur le courtisan* (La Bruy., I, 323, *De la cour*).

Il est remarquable que Renaud cite en l'approuvant : *On voit bien..., que ce Prédicateur n'a guères de familiarité avec les Pères, puisqu'il les traite avec tant de Cérémonie* (*Man. de parl.*, 446 ; cf. Th. Corn., Vaug., I, 428).

B. — Il n'y a ni équivoque, ni jeu de mots, il est cependant fâcheux de multiplier les retours d'une même particule, quelle qu'elle soit. Voici des exemples : *Il parut alors dans la vallée de Susan cét étrange renversement dans l'estat de ces deux personnes.... Ils furent sans aucun trouble au milieu d'une Ville toute émeüe, et dans un peril si grand que la mort, parce que Dieu qu'ils avoient suivi dans ce voyage les souénoit dans une entreprise*. Après avoir cité d'autres phrases encore, Bouhours demande : « ces dans entassez les uns sur les autres vous plaisent-ils fort ? » (*D.*, 247-248). C'est un des vices contre lesquels il s'est acharné : *Il avait placé entre les moindres d'entre eux*. Ces deux entre ont mauvaise grâce, dit-il (*Imit.*, 47, dans Rosset, o. c., 250) ; *Je marcherai par la foi étant fortifié par les exemples* (*Ib.*, 54, dans Id., *ib.*, 251 ; cf. *D.*, 246-247).

n'entre ni ne sort comme un homme d'esprit ; voila deux fois n'entre, c'est un manque d'exactitude » (*Sent. crit. s. les Caract.*, 155) ; « *L'on peut... y faire de grands progrès, un homme d'un merite solide ne fait pas assez de cas de cette espece de talent, pour faire son capital de l'étudier*. Le verbe faire est trop repeté, et cette repetition diminuë l'agrément de la pensée » (*Ib.*, 280).

Tout le monde fait chorus, Andry particulièrement : « *Cela a esté approuvé par des hommes considérables par leur mérite. Plusieurs personnes tres-entenduës dans la Langue, condamnent ces deux par* » (*Refl.*, 584)¹.

Je ne saurais rapporter ici toutes les notes et censures que multiplient à ce sujet les théoriciens. Chez le Censeur de La Bruyère, elles tournent à l'antienne. « Son stile, dit-il, n'est point assez châtié. Vous verrez cinq *pour*, fort proches les uns des autres ; *Qui étoient pourtant une grande ville...* deux lignes après, *Sortir de sa maison pour aller se renfermer....* Au commencement de la page 18. *A ceux qui payoient pour entrer....* Ligne 9. *Pour y passer avec précipitation....* Au milieu de la page, *Pour remporter le prix de la course....* La page 19 est chargée de pareilles repetitions ; Lig. 9. *Ayons pour les Livres des Anciens....* Lig. 18. *Nous sommes trop proches de celles qui regnent pour être dans la distance qu'il faut, pour faire... mille choses depuis inventées, pour suppléer à cette véritable grandeur* » (*Sent. crit. s. les Caract.*, 55)².

On pense bien que les censeurs avaient beau jeu. Il y a en français plusieurs *en*, l'un pronom, l'autre préposition, et, chacun d'eux étant très employé, le lecteur est exposé à le voir fréquemment reparaître ; Bouhours ne s'y résignait pas³.

Les *comme* aussi sont fréquents : *considerez combien est grande la tyrannie de l'avarice, comme elle corrompt tout, comme elle renverse tout, et comme elle domine les hommes, non-seulement comme des esclaves, mais comme des bestes* (*Bouh., Rem.*, 462).

1. « *pour ordonner... toutes les choses nécessaires pour le succès du siege....* L'exactitude de la Langue Française ne scauroit souffrir les deux *pour* du Relateur, si proches l'un de l'autre, l'un devant, *ordonner*, et l'autre devant *succes*, il devoit leur substituer *afin de* » (*Riches., Prise de Fribourg*, 148-150).

2. Cf. « Dans le reste du caractere qui contient environ dix lignes, vous remarquerez, Monsieur, cinq fois *pour*, c'est trop de quatre » (*Ib.*, 253). « *Pour* ; sans exagération, il y en a vingt bien comptez, je n'assûre pas bien repetez ; car vous jugez sans peine que tous ne peuvent être placez à propos » (*Ib.*, 334).

3. « Elle apprit à toutes les Vierges Chrestiennes, qui sont touchées de l'amour du Ciel et de la haine du siècle, à s'immoler à Dieu avec joie, et que, s'il arrive que leurs peres ou leurs meres les sacrifient à leur vanité, *en se réjouissant qu'en sortant du monde elles laissent à d'autres la part qu'elles auroient deü avoir à leur bien*, etc.

« Si David luy-mesme ne l'eust persuadé de le laisser faire, *en luy disant qu'il estoit accoustumé, en gardant les troupeaux*, etc.

« Ne sont-ce pas-là de ces petites négligences qui sont opposées à l'exactitude, et qui n'ont pas trop bon air dans un ouvrage poli ? » (*D.*, 249-250).

« Je hay mesme un peu les *en* qui se suivent de trop près, et qui se font trop sentir.

« Que si Dieu a voulu faire paroistre *en* son Eglise de temps *en* temps des exemples de cette humilité si profonde, qui a porté de saints Evesques à se démettre ainsi de leur Evesché, nous pouvons croire qu'il *en* a voulu donner un illustre exemple, *en* nostre siècle, *en* la personne de Dom Barthelemy....

« Cét exercice est particulièrement nécessaire *en* ceux qui l'ont *en* quelque sorte profané, *en* y recevant, etc... » (*D.*, 248-249).

De même les *pas* : *Que cela ne vous empêche pas d'avoir soin de soulager mes maux, car ils sont tels, qu'ils ne laissent pas de me miner lors même que je ne les sens pas.* La phrase est blâmée par Leven de Templery en raison de la répétition des *pas* (*Entr. à Madonte, 199*).

Mais pire que tous les autres était le cas de la préposition *de*, dont la répétition, en certains cas, était presque fatale¹. Vaugelas y avait déjà pris garde et s'inquiétait de l'embarras et de la gaucherie que cela donnait au style (II, 398). Bouhours, Andry, Bary sont revenus sur cette question. Le premier soumet à l'Académie la phrase suivante : *de s'instruire des règles véritables qu'ils doivent suivre dans la conduite de toute leur vie, et de tascher de les discerner de ce nombre innombrable de fausses règles.* Et il résume sa pensée dans ces mots : « Il est vray que ce ne sont pas des fautes contre la pureté et la netteté du langage ; mais c'en sont peut estre contre la politesse et la perfection du style » (*D.*, 251-252)².

REPRISE DES MÊMES MOTS POUR L'EFFET. — Pour bien comprendre de quoi il s'agit, il suffit de reproduire ici l'exemple donné par Le Gras. On dira : *Combien tout d'un coup trouuay-je de douceur et de plaisir à renoncer aux douceurs et aux plaisirs des vains amusemens du monde.* Et non pas : *Helas ! qu'il m'a este facile de me priuer tout d'un coup des charmantes voluptez de la chair* (*Reth.*, 233). Le P. Bouhours cite des exemples qui me paraissent appartenir à cette catégorie : *Les grands se plaisent dans les defauts dont il n'y a que les grands qui soient capables.... L'amour propre est plus habile que le plus habile homme du monde.... J'oublie que je sois malheureux, quand je songe que vous ne m'avez pas oublié* (*Rem.*, 258-259). Andry rapporte avec admiration une phrase de Fléchier : *Ce qui sert à la vanité, n'est que vanité ; tout ce qui n'a que le monde pour fondement se dissipe et s'évanoüit avec le monde* (*Refl.*, 569). Et Renaud les copie. Voici qui est beau : *J'oublie que je suis mal heureux, quand je songe que vous ne m'avés pas oublié* (*Man. de parl.*, 74)³.

C'est une des vieilles figures de la rhétorique. « Elle se fait en plusieurs manieres, et à cause de ce, elle reçoit differens noms, et cause differens effets.

1. Mais il ne faut pas induire du soin qu'il prend de les détourner, de la brigue de dignitez de l'Eglise ; qu'il condamne par là, comme font les nouveaux heretiques, toute l'autorité Ecclesiastique (*Fur., Par. de l'Evang.*, 129) ; Nous apprenons de ce Livre divin, de l'autorité duquel personne ne peut douter (*Lamy, Rhétor.*, 59).

2. Cf. A. de B. (*Refl.*, 580) et Bary (*Secrets*, 105-106).

3. Les phrases de ce genre sont communes chez Bossuet : *Que si son rang la distinguoit, j'ay eü raison de vous dire qu'elle estoit encore plus distinguée par son mérite* (*Rec. or. fun.*, *Reine d'Angl.*, 106).

a) Le premier mot repeté assure davantage. *Non, non cela n'est point, on vous trompe Julie....*

b) Elle élève et agrandit les choses. *J'ay tué, j'ay tué, non pas Sp. Melius,...*

c) Elle exprime le mouvement de la colère. *ces mains, ces propres mains* » (Le Gras, *Reth.*, 234)¹.

Il y a mieux que cela dans les textes, si on s'était donné la peine de les regarder. Il suffit de citer les deux vers de La Fontaine où le retour du mot *long* dessine le héron : *Un jour sur ses longs pieds, allait, je ne sais où, Le héron au long bec, emmanché d'un long cou.* Les exemples de toutes ces répétitions sont innombrables aussi chez Bossuet qui y trouve un de ses principaux moyens oratoires. Élevé à l'école des anciens et des modernes, il en fait, comme M. Lanson l'a très bien vu, un usage poétique autant que logique².

Elle lui sert aussi, en revenant comme un leitmotiv, à imprimer un sentiment : *Souvenez-vous, ô sacré Pontife, quand vous tiendrez en vos mains la Sainte Victime qui oste les pechez du monde; Souvenez-vous de ce miracle de sa Grace. Et vous, Saints Prêtres, venez; et vous saintes Filles et vous Chrestiens* (*Rec. or. fun.*, Anne de Gonz., 332-333). Sans parler de la reprise de *souvenez-vous*, qui semble presser l'auditeur, *Saints* revient pour marquer comme d'un uniforme le caractère de ceux qui doivent entonner le cantique de la délivrance. Dans la forêt, la princesse rencontre un aveugle-né : *Vous ne savez donc pas, reprit-elle, ce que c'est que la lumière, qui est si belle et si agréable, et le Soleil qui a tant d'éclat et de beauté. Je n'ay, dit-il, jamais jouï de ce bel objet, et je ne m'en puis former aucune*

1. On trouvera les diverses formes dans ce même traité :

« L'anaphore sert à exciter les Auditeurs, et à presser l'adversaire.

« *N'y les Gardes que l'on met la nuit sur le mont Palatin, ny les veilles de cette Ville, ny la crainte du Peuple, ny l'union des gens de bien.*

« On repete aussi le mesme mot à la fin de chaque sentence.

« *Qui les a fait appliquer? Appius: Qui les a produits? Appius: D'où? de la maison d'Appius* (234).

« On repete encore à la fin du second membre le mot qui finit aussi le premier membre.

« *Il medite mesme entre nos murailles la destruction de nos murailles....*

« Ce qui sert à émouvoir la colère.... Et pour émouvoir l'indignation et la haine.

« *Auroit-il commis à ces infames le soin d'une grande partie de la Republique, s'il auoit pu s'imaginer que nous eussions encores une Republique* » (235).

« L'Anadiplose... est lors que chaque membre qui suit, repetant le mot qui est dans le membre dont il est precedé, il se trouve encore une opposition entre le membre qui precede et celui qui suit.

« *Vous veillez toutes les nuits pour respondre à ceux qui vous viennent consulter, et celui-cy veille aussi toute la nuit afin d'arriuer avec son armée où il a dessein d'aller: Vous vous réveillez par le chant des Cocqs, et celui-cy est réveillé par des Clairons et des Trompettes: Vous rangez des discours et des paroles, et celui-cy range des Armées en bataille* » (234-235).

2. Cf. Lanson, *L'Art de la Prose*, 100-101.

idée. Je ne laisse pas de croire, continua-t-il, qu'il est d'une beauté ravissante. L'aveugle répète en mêmes termes pour partir précisément de cette idée-là et proposer sa conclusion qui est fondée là-dessus : il vous doit apprendre qu'il y a des choses tres-excellentes et tres-admirables qui échappent à nostre vûë, et qui n'en sont ni moins vrayes ni moins desirables... (Ib., 321-322).

Cf. Mes yeux alors, mes yeux n'avaient pas vu son fils (Rac., III, 332, Phèd., v. 436); Je crains presque, je crains qu'un songe ne m'abuse (Id., ib., 335, Ib., v. 510); Quel Dieu, Seigneur, quel Dieu l'a mis dans votre sein ? (Id., ib., Ib., v. 512).

Personne naturellement ne songea à abolir ces façons d'écrire ou de parler qui ont « beaucoup d'agrément », à une condition toutefois, c'est qu'on ait l'art de s'en servir comme il faut, et « qu'on les réitere avec de certains intervalles ; alors non seulement la figure ne choque point l'oreille, mais elle lui est même fort agréable.... *Il s'étoit éforcé de conoitre Dieu qui par sa Grandeur est inconnu aux hommes ; et de conoitre l'Homme qui par sa vanité est inconnu à lui-même* » (Renaud, *Man. de parl.*, 444).

Il n'est pas certain que celle-ci soit heureuse : *qui sait déclarer la guerre, qui sait vaincre et user de la victoire ; qui sait faire la paix, qui sait la rompre ; qui sait quelquefois, et selon les divers intérêts, contraindre les ennemis à la recevoir ; qui donne des règles à une vaste ambition, et sait jusques où l'on doit conquérir* (La Bruy., I, 391, *Du Souver.*). La phrase a plutôt l'air négligé. Le Censeur, si minutieux, n'y trouve rien à redire.

Ailleurs le tour sent l'apprêt et les pointes : *L'ombre des vertus étoit donc restée, mais l'ame en étoit perdue ; on ne méprisoit les richesses, ou les plaisirs que par un amour de gloire qui n'étoit pas plus raisonnable que celui des plaisirs ou des richesses. On recherchoit bien moins la vérité ou la justice, que les louanges qu'on donne à ceux qui les recherchent. La compassion étoit intéressée, ou la générosité étoit fière ; l'une se ménageoit une récompense, ou l'autre affectoit de la supériorité : en un mot, il se faisoit toujours une malheureuse compensation du bien avec le mal, et jamais on n'alloit à la vertu par le chemin de la vertu.* Le Discours qui contient cette période a remporté le prix en l'Année 1685 (dans *Pieces d'éloquence*, 1750, I, 147).

Les rhéteurs se défient plus que les grammairiens de cette figure, et Bary paraît plus sévère à ce propos que Bouhours. Là où celui-ci aurait peut-être vu un effet, il est enclin, lui, à ne trouver qu'une négligence : *Ce Philosophe avoit bonne grace, de comparer l'erreur aux laides femmes, parce que comme les laides femmes ont*

besoin de beaucoup d'affiquets pour estre souffertes ; l'erreur.... Bary ne veut pas qu'on répète ni *laides femmes*, ni *erreur* (*Secrets*, 121). Je citerai encore à ce sujet une réflexion de Bretteville : « Cette Figure (la répétition) demande d'autant plus d'étude, qu'elle est moins difficile ; n'y ayant point d'Ecolier qui ne puisse aisément repeter plusieurs fois le même mot ; c'est pourquoy la repetition doit être courte, et toujours de quelque chose de grand et de sententieux » (*Elog. de la Ch. et du Bar.*, 258-259). L'explication est peut-être là. Les rhétoriciens abusaient trop facilement du procédé.

LA PÉRIODE

Une période n'est pas une simple suite de propositions, mais un ensemble qui « entoure et renferme tous les sens qui sont les membres du corps de la sentence qu'elles comprennent ». Encore y a-t-il plusieurs espèces de périodes.

« La periode composée de deux ou plusieurs membres, dit Le Gras, tient l'esprit en suspens, ou ne le tient pas : celle qui tient l'esprit en suspens est la principale, parce qu'elle est soutenue ; et d'ailleurs tenant l'esprit de l'Auditeur en suspens, elle le rend attentif, si la periode n'est point trop longue, et que le retour acheve bientost le sens ; et si la fin de cette periode tombe en cadence, l'oreille de l'Auditeur en reçoit plus de satisfaction. Celle qui ne tient point l'esprit de l'Auditeur en suspens, est une accumulation de plusieurs membres, sans liaison ny attente d'un membre après un autre ; aussi ennuye-t-elle davantage que la premiere....

« La periode qui est soutenue, et qui tient l'esprit en suspens est la veritable periode : Car estant enfermée dans un tour et circuit de paroles, elle rend l'expression bien plus forte et plus agreable, parce qu'elle est plus courte » (*Reth.*, 230-231 ; cf. Lamy, *Rhétor.*, 198-199). Le mot *courte* n'est pas très exact, c'est *serré* qu'il faudrait plutôt dire. A cette époque les périodes de ce genre ne sont nullement en défaveur.

LA COMPOSITION DES PÉRIODES. LES CONJONCTIONS. — On trouverait, en cherchant bien, des théoriciens de l'époque qui ont cru avoir trouvé le moyen infallible de réduire la longueur apparente des périodes, en appuyant les membres de particules, comme en grec, de façon que le lecteur, soutenu par ces appuis, allât sans inquiétude jusqu'au bout. Voici un passage très significatif de Le Gras : « il les faut renfermer (les periodes) dans un certain tour où elles soient soutenues, jusques à ce que le sens soit achevé ; et en ce rencontre, il faut user

des liaisons qui servent à ce soutien, et à partager les périodes, afin de les raccourcir, et empêcher qu'elles ne donnent de l'impatience à l'Auditeur par leur longueur, ce qu'il faut éviter avec beaucoup de soin. Ces liaisons sont ordinairement, *d'une part, et d'autre part, d'un costé d'autre costé, de sorte que, ainsi que, au lieu que, et autres* : *Encore qu'il peut suffire de mépriser ces faux bruits que seme au dedans de l'Eglise la malice de quelques-uns de ses enfans, comme nous méprisons au dehors les declamations outrageuses de ses ennemis declarez : nous ne pouvons pas neantmoins demeurer dans le silence, voyant d'une part que sous le nom et le vestement de brebis, ils fauorisent les loups qui ont esté chassez de la Bergerie du Seigneur ; et de l'autre qu'ils sont en quelque consideration parmy les Fidelles, tant par la qualité de leur esprit, que par le rang et la dignité de leurs personnes* » (Reth., 231-232).

Mais l'unité est bien autre chose et ne peut être assurée par une armature extérieure.

Tous les grammairiens de la dernière moitié du siècle recommandaient ans d'épargner le plus possible les *car*, les *enfin*, les *mais*. Marguerite Buffet l'enseignait déjà dans son petit cours (N. O., 56). Le P. Bouhours avait examiné des phrases que déparent des conjonctions. Voici d'abord des *et* : *C'est un tour ingénieux qu'il donne aux choses, qui expose en veuë celles qui sont grandes, et qui meritent qu'on les considere ; qui cache celles qu'il ne faut point voir, qui rend le vice ridicule, la vertu aimable ; et qui forme l'esprit insensiblement au goust et au sentiment des bonnes choses, et au degoust et à l'aversion des mauvaises* (D., 258). Il continue : « A la verité *mais* est une liaison si nécessaire, qu'on ne peut se défendre d'en user souvent ; et je confesse qu'il est difficile d'en éviter la répétition dans la suite du discours. Cependant je croy qu'il faut observer des mesures mesme à cet égard, et que ce n'est pas une élégance de joindre ensemble dans une période deux ou trois *mais* qui ont divers sens, comme fait le Traducteur de Saint Jean Climaque : *Mais ce Sage me répondit : Je sçay bien aussi, mon Pere, qu'il n'a point failli ; mais comme ce n'est pas une action juste, mais déplorable, qu'un pere oste le pain de la bouche de son enfant, etc.* » (Ib., 260-261).

Bary met l'art d'économiser les ligatures au nombre des secrets du style. Dans cette phrase : « *Il a raison de blâmer en son fils la passion des Dames, parce qu'vn sot ne s'en défait pas facilement*. Il ne falloit point vser du mot de *parce*, le mot de *sot*, qui le suit, porte sa raison : *Il a raison de blâmer en son fils la passion des Dames ; vn sot ne s'en défait pas facilement* » (Secrets, 85). Le XVIII^e siècle s'annonce.

Le Censeur de La Bruyère a fait aussi des reproches du même

genre à son ennemi : « Le *Car* qui commence la phrase suivante, et qui entame une ligne nouvelle, paroît hors de propos » (*Sent. crit. s. les Caract.*, 43). « Je n'ai vû de tous les bons Auteurs que celui des Caracteres commencer par un *mais* de nouvelles lignes, que l'on suppose être un changement ou une interruption du discours » (*Ib.*, 50)¹. « L'on n'entend, dit le P. Lamy, que des *car, enfin, après cela, ce dit-il*, et autres semblables expressions dont ils se servent pour coudre leurs paroles détachées. Il n'y a point de défaut dans le langage, si méprisable et si insupportable que celui-là » (*Rhétor.*, 181)².

Ce progrès devait s'accomplir. Une fois le sens du style très affiné, et la phrase française constituée à l'état d'organisme logique, on devait en arriver à apprécier les conjonctions à leur valeur, et, tout en gardant celles qui sont nécessaires pour marquer un rapport, en rejeter d'autres dont on pouvait se passer, grâce à un agencement régulier et habile soit des éléments de la phrase, soit des phrases entre elles. Grimarest proclamera ce principe au seuil du XVIII^e siècle.

L'UNITÉ INTERNE. — LES PARENTHÈSES. — Pour former son style, Bary dit qu'il faut d'abord éviter les « hors d'œuvre »³. Ce qu'il appelle ainsi, ce sont « tantost des interruptions et tantost des superfluites ; tantost des parentheses et tantost des surprises » (*Secrets*, 13). Ces précisions seraient encore très obscures, si Bary ne les avait éclaircies par de nombreux exemples. On y constate qu'il compte comme hors d'œuvre les groupes de mots, de toute sorte, placés à divers endroits, quand ils ne sont pas fortement enclos dans un des membres.

Commençons par les parenthèses. Bary les exclut sèchement : « Il faut bannir les Parentheses, parce qu'elles interrompent la suite du Discours, qu'elles esloignent les Referens, et qu'elles trauillent la Memoire » (*Rhet. fr.*, 4^o, 251 ; cf. *Secrets*, 70-71).

Alcide de S^t-Maurice (*Rem.*, 215-216) et Bouhours (*D.*, 211 et suiv. ; cf. *Entr.*, 60) ne sont pas moins hostiles à ces constructions

1. Sur quoi l'Apologiste s'indigne, naturellement : « Voilà, Monsieur, une belle matiere a procez qu'une syllabe » (*Apol. de La Bruy.*, 17) ; « Cette transition (mais) est repanduë en cent endroits du P. Bouhours, Saint-Evremont, Boileau, Corneille » (*Ib.*, 21).

2. Cf. « Des *mais*, et des *car*, tels que vous en verrez dans cette Préface (du disc. à l'Académie) *mais qui sont ceux, etc... mais d'ailleurs, etc... car voudroient-ils, etc...* sont-ce là de fines transitions ? » (*Sent. crit. s. les Caract.*, 550).

3. Il ne s'agit pas ici de choses qui font digression. Je pense que l'image est empruntée à l'architecture, où on appelle hors d'œuvre tout ce qui n'est pas enclos dans un bâtiment, par exemple un escalier placé en dehors des murs. Voici un exemple analogue : *Souffrés que je fasse ici en particulier et hors d'œuvre mon compliment à M. Perrihon* (Boil. à Bross., *Corr.*, 198).

où « on place quelques mots entre les mots qui ont une naturelle suite » (Bary, *Secrets*, 13). Bouhours, à qui ses adversaires font souvent des reproches sur ce chapitre, va jusqu'à condamner sous ce nom des intercalations qui ne sont pas à proprement des parenthèses¹.

AUTRES « HORS D'ŒUVRE ». — Les autres « pièces hors d'œuvre » sont moins censurées. Cependant c'est ce genre de faute que le Censeur reproche à La Bruyère dans cette phrase : « *Ils font précisément comme on leur fait, vrais singes de la royauté.* La phrase aurait dû être retournée : *Vrais singes, ... ils font...* Finir un caractère par un nominatif qui prépare à un autre verbe, cela n'est pas régulier » (*Sent. crit. s. les Caract.*, 279). Bary est le vrai maître en ces matières, comme on va le voir, par sa façon de redresser diverses phrases. Voici un premier exemple : « *Il ne manquoit à nul des devoirs de la communauté ; et il gardoit toujours le mesme recueillement d'esprit, nonobstant ses continuelles occupations.* Il falloit, dit Bary, faire entrer la pièce hors d'œuvre, ... dans le corps de la période. *Il ne manquoit à pas un des devoirs de la communauté ; et quoy qu'il fust continuellement occupé, il gardoit toujours son recueillement d'esprit* » (*Secrets*, 99).

Un autre hors d'œuvre, c'est une comparative à la fin d'une phrase : *Il est modeste dans ses regards et sa contenance, retenu dans ses paroles, exact et ponctuel dans les moindres choses comme dans les plus grandes.* On s'en tire en retournant la phrase : *il n'estoit pas moins exact dans les moindres choses, que dans les choses les plus considerables* (*Ib.*, 166)². Ailleurs Bary a lu : « *elle monta sur le bûcher avec un courage qui donna plutôt de l'horreur que de l'admiration aux regardans, aux regardans* est une pièce hors d'œuvre » (*Ib.*, 74).

On peut dire que chaque fois que n'importe quel élément de phrase arrive un peu tard, alors qu'on ne l'attend pas sans faute, comme une addition nécessaire, chaque fois que le lecteur risque d'être tenté de s'arrêter auparavant, il y a hors d'œuvre ; la compo-

1. Cf. Il va sans dire qu'il en laisse échapper ; Barbier d'Aucour les lui reproche : « *C'est je ne sçai quoi, de divin, qui rend un bel esprit, (que la Providence de Dieu, a destiné au gouvernement d'un Empire), qui le rend, di-je, naturellement droit... l'Auteur... a laissé le verbe si loin de son régime, que de peur qu'on ne s'en souvienne plus, il est obligé de le repeter* » (*Sent. de Cleante*, 96). Cf. « *Que si les paroles ne conviennent qu'à la figure (comme d'un Cadran sous un Soleil couvert d'un nuage. Mihi tollunt nubila Solem, c'est la devise qui fut faite pour Anne d'Autriche, l'an mil six cens quinze, lors que Louis le Juste, faisoit la guerre aux Rebelles) si les paroles, di-je, ne conviennent, etc...* ce ne sera pas exagérer de dire qu'elle (la parenthèse) est assez longue, pour en faire trois ou quatre de bonne mesure » (*Ib.*, 96-97 ; cf. A. de B., *Refl.*, 350-351).

2. « *Un quoy que est aussi une pièce hors d'œuvre, à la fin de la phrase* » (*Id.*, *Ib.*, 167).

sition est insuffisante et l'unité de la phrase en péril ; ainsi ; *Il est en fonds de plus de dix mille Syllogismes ; et il n'y en a point qui ne soit de poids et trébuchant, à ce que m'a dit vn Gentilhomme de ses amis, qui ne sçait point lire.* Il falloit dire : *Il est en fonds de plus de dix mille Syllogismes : Et à ce que m'a dit vn Gentilhomme de ses amis, qui ne sçait pas lire, il n'y en a point qui ne soit de poids, et trébuchant* (Bary, *Secrets*, 76). « *Dites luy seulement de ma part, qu'il se mette l'esprit en repos ; et que je luy défends l'étude comme la débauche.* Il falloit dire : *Et que je ne luy défends pas moins, etc.,* parce que le *moins* attend quelque chose ; et que le mot d'*estude* icy n'attend rien ; et que ce qui n'attend rien, et qui est neanmoins suivy de quelques mots, est vne suite impreveuë : Et par consequent vne piece hors d'œuvre. *Dites-luy seulement de ma part, qu'il mette son esprit en repos ; et que je ne luy défends pas moins l'estude que la débauche* » (Id., *Ib.*, 79). « *La chose est si notoire, que le doute est plus raisonnable, que la preuve n'est notoire.* Comme il semble, selon la construction, que le sens finisse au mot de *preuve*, je devois donner vn autre tour à ma pensée ; *La chose est si notoire, qu'elle ne souffre non plus le doute que la preuve. Les larmes sont aussi naturelles aux hommes, que les fleurs le sont aux arbres.* Le sens finissant, ce sembloit, au mot de *fleurs*, il falloit éviter la piece hors d'œuvre : *Chaque chose a ses proprietes, les fleurs sont naturelles aux arbres, les larmes sont naturelles aux hommes* » (Id., *Ib.*).

LONGUEUR DE LA PÉRIODE. — L'époque où nous sommes est celle où le goût français, en possession de lui-même, rejette définitivement les phrases dont divers éléments permettaient dans les langues anciennes de soutenir la longueur, mais avec lesquelles le génie de la nôtre ne s'accommode point. Bouhours lui-même, tout jésuite et humaniste qu'il est, serait prêt d'y voir un avantage qu'elle a sur la latine (*Suit.*, 385-386). En rapportant franchement à notre humeur l'impatience que nous causent de trop longues phrases, Le Gras fait appel, pour les condamner, à ce qu'on appellerait aujourd'hui le caractère national¹ : « la periode qui est trop longue, et qui enferme plus d'un sens, est obscure, elle partage nostre esprit, et le met comme au desespoir, à cause de nostre humeur prompte, qui ne s'accorde pas avec cette ennuyeuse attente, où il faut que l'esprit demeure pour recueillir le sens d'une longue periode, qui n'est jamais parfaite qu'à la fin, et dont une partie se perd bien souvent en chemin, le commencement s'oubliant avant que l'on soit au bout » (*Reth.*, 238).

1. L'auteur des *Sentiments critiques sur La Bruyère* dit *humeur impatiente* (84).

« Une merveilleuse netteté, a observé très justement M. Lanson, résulte alors, ... du dégagement de la phrase, raccourcie, et comme troussée, réduite à un très petit nombre de propositions, allégée de presque tous les relatifs ou termes de liaison logique » (*L'Art de la Prose*, 89). C'est pour la netteté de mon exposé que je sépare les questions. Mais il est bien évident que par exemple la réduction du nombre des *qui* et des *que*, qui est un progrès dans l'harmonie, marque aussi et nécessairement une diminution dans la longueur. Il est certain aussi que tout ce qui contribue à rendre le style plus bref, la suppression de tous les hors d'œuvre, diminue encore cette longueur.

On a remarqué que cet abandon de la période latine a coïncidé avec la victoire de l'orthodoxie romaine. Ces deux victoires, qui cependant n'ont rien qui les enchaîne l'une à l'autre, ont en effet été remportées sur les jansénistes. « Le P. Vavassor, dit Sainte-Beuve, dans un petit Écrit en réponse à une attaque d'Arnault, vers 1652, avait dénoncé, bien avant Joseph de Maistre, les signes auxquels on pouvait infailliblement reconnaître, entre tous, un livre Port-Royaliste. Un de ces signes, c'étaient d'abord les circuits de périodes, les longueurs de phrases interminables ; une étendue, une ampleur, une rotondité qui sentait le barreau, et encore le barreau pompeux, le barreau des jours solennels et non de tous les jours (ceci regardait M. Le Maître) ; jamais le précis ni le *pied-à-pied* d'une polémique corps à corps et à bout portant. Bien avant Voltaire, le Père Vavassor remarquait qu'un écrivain Port-Royaliste ne savait ce que c'est qu'une phrase courte et coupée : *Quid cæsimsit, quid membratim dicere* » (*P.-R.*, II, 547-548). Ce n'était là qu'une première escarmouche ; quand vint Bouhours, les périodes de Port-Royal subirent bien d'autres railleries. Dans les *Entretiens*, il met la conversation sur le sujet de ces solitaires qui ont tant écrit depuis vingt ans : « [Ils] ne peuvent, dit Ariste, estre accusez de laconisme ; ils aiment naturellement les discours vastes ; les longues parentheses leur plaisent beaucoup, les grandes periodes, et sur tout celles qui par leur grandeur excessive suffoquent ceux qui les prononcent, comme parle vn auteur Grec, sont tout à fait de leur goust. La belle Vie de l'Archevesque de Brague commence par vne periode démesurée : il faut avoir de bons poulmons pour la lire tout d'vne haleine ; et une grande attention pour la comprendre la premiere fois qu'on la lit.

« Cela s'appelle se lasser dès le commencement du voyage, dit Eugène » (135-136).

Ailleurs, obsédé par le souvenir de Pascal, il imagine une petite

scène des *Provinciales* : « Au reste, Monsieur l'Abbé, luy dis-je, l'Auteur des *Remarques*, dont le goust ne vous plaist pas, quoy-qu'il plaise à beaucoup de gens, n'a pas moins d'aversion pour les longues périodes, que pour les longues parentheses. Il dit que la longueur des périodes est fort ennemie de la netteté du stile ; et il le dit après les anciens Maistres de l'Eloquence, qui veulent que les périodes ayent de justes bornes, de-peur qu'elles ne fatiguent et celuy qui écoute, et celuy qui parle. Cependant, celle que nous venons de lire dans Saint Chrysostome est assez longue ; et si vous y avez pris garde, c'est tout ce que j'ai pû faire que de la lire tout d'une haleine.

« Vraiment, me repliqua-t-il, vous estes bien délicat de trouver cette période longue ; et il faut que vous ayez l'haleine bien courte, pour ne l'avoir pas leüe aisément. Que feriez-vous donc, ajouta-t-il, si vous aviez à lire celles qui sont au commencement des *Préjuges légitimes contre les Calvinistes* ? C'est ce qu'on appelle des périodes nombreuses, et remplies non pas de paroles vaines et frivoles, mais de choses essentielles et solides. Je n'ai jamais rien veü de si plein ; pour vous en convaincre, il faut que je vous les lise moy-mesme.

« Il prit alors le Livre des *Préjuges* qui estoit sur ma table ; et après s'estre arrêté un peu, peut-estre pour faire provision d'haleine, il me leüt avec une grande vigueur les deux périodes suivantes.

« Ils pourroient arrester tout-d'un coup ceux qui leur feroient une semblable proposition, en répondant, comme feroient les simples d'entre les Catholiques, si on leur proposoit la mesme chose, que se sentant incapables de discerner, par leur propre lumière, entre tant de Sectes qui prennent le nom de Chrestiennes, et qui font profession de reconnoistre Jesus-Christ, celle où la verité réside, ils ne peuvent agir d'une manière plus sage et plus prudente, que de se conduire dans ce choix si important par la plus grande autorité qui soit dans le monde, qui est celle de l'Eglise ; et que cela leur fait conclure que Dieu, qui est la Sagesse souveraine, aussi bien que la Verité éternelle, ne pouvoit permettre qu'ils s'égarassent, en suivant une voie que la Sagesse mesme leur prescrit.... N'admirez-vous pas ce nombre et ce tour, me dit-il, quand il fut au bout de la période ? J'admire la force de vostre poitrine, lui repliquai-je ; et je me réjouïs avec vous de ce que vous n'estes pas pulmonique » (Bouh., *D.*, 216-220).

En fait les exilés huguenots n'étaient pas plus à la mode que les jansénistes.

On sait comment Bayle écrit souvent : « Croyez-vous, Mr. qu'un

Historien qui s'embarrasse de l'acquit de quelques lettres de change, qu'on tire sur lui pour des nouveaux Catholiques ; qui examine les listes bien certifiées de ces Convertis ; qui cherche mille expédiens, pour faire que le peu de fonds qu'il a en main, et qu'il compare avec l'huile et la farine de la Veuve, suffise pour toutes les Conversions qui se presentent ; mais qui pour en venir à bout, est obligé d'exhorter Mrs. les Evesques par des Memoires qu'il leur envoie, à user d'une grande œconomie, et à se proposer pour modèle l'exemple de Mr. de Grenoble, qui a converti sept ou huit cens personnes, sans depenser que deux mille Francs en tout : croiez-vous, dis-je, Mr. qu'un Historien, qui outre tout ce que je viens de dire, suppute diligemment le tems qu'il y a qu'un homme s'est converti, et recommande très expressement qu'on ne lui envoie point des lettres de change pour des personnes converties depuis six ou sept mois ; et qu'encore qu'on puisse donner cent francs à un Converti, *on n'aille pas toujours jusques-là, étant necessaire d'y apporter le plus d'œconomie qu'il se pourra* ; Encore un coup, Mr., croyez-vous qu'un Historien qui se donne tant de cette sorte de peine, soit fort propre à nous donner une bonne Histoire de sa Majesté ? » (*Pens. s. la Comète*, t. I, 259-260, Soc. T. F. M.).

En vérité, personne n'avait le monopole de ces sortes de phrases. Il s'en trouvait chez les plus grands maitres, Balzac entre autres : « Vous ne sçauriez vous imaginer les ruses et les artifices, dont ils s'auisent, pour en venir là, et pour s'assujettir tout-à-fait le Prince. Premièrement la methode est de le piquer de gloire, en l'establissement de leur fortune. Ils luy font entendre, par diuerses Sarbatanes, que ses Predecesseurs, qui n'estoient pas plus puissans que luy, ont bien fait de plus grandes Creatures ; Qu'il vaut beaucoup mieux eleuer des Gens nouueaux, qui n'ont point de dependance, et qui ne tiendront qu'à sa Majesté, que de se servir des Personnes de bonne naissance, et de probité connuë qui ont desia leur affections, et leur Parti : Qu'il y va de son honneur, de ne laisser pas ses Ouvrages imparfaits ; de trauailler à leur embellissement, apres auoir établi leur solidité ; Qu'il doit les mettre en estat, de ne pouuoir estre desfaits que par luy. Que s'il cede aux desirs des Grands, qui ne veulent point de Compagnons ; et s'il contente les plaintes du Peuple, qui est ennemi de toutes les Grands naissantes, il n'aura pas à l'auenir la liberté de faire du bien ; il sera contraint d'assembler les Estats generaux, pour disposer de la moindre Charge de son Royaume. Qu'apres tout, il ne peut abandonner vne Personne qui luy a esté chere, sans condamner la conduite de plusieurs années, et rendre vn tesmoignage public, ou de

son aveuglement passé, ou de sa legereté presente » (*Aristippe*, 1659, 223-225).

Et qu'eût-on dit des phrases de la chancellerie royale, si on eût daigné en prendre souci : « Aiant fait examiner en nôtre Conseil les diférens Réglemens faits pour les Tailles de nôtre Province de Normandie, en ce qui touche les changemens d'Octrois ci-devant acordez par Nous et nos Prédecesseurs Rois, ensemble les abus et inconveniens qui s'en sont ensuivis, étant à craindre que la continuation de cet usage ne les fit augmenter, par la multiplication des Procés qui s'intentent fréquemment, à cause des charges et décharges qu'il faut faire des Paroisses lors de l'imposition de nos Tailles, selon qu'elles ont perdu ou gagné d'Habitans, par les renvois qui se font des Taux et Cottes de ceux qui sont sortis d'une Paroisse, pour aller demeurer en une autre, dans les tems portez par nos Lettres Patentés de changement d'Octroi : Et d'ailleurs, dans la suite du tems, la plûpart des Habitans des Paroisses ne se trouvant plus imposez au lieu de leur domicile, et s'établissans en diférentes Paroisses écartées, il est impossible aux Collecteurs de les suivre, pour faire la collecte de nos deniers, sans faire des frais excessifs qui excèdent souvent les Taux des Particuliers ; comme étant obligez pour s'en faire paier, de soustenir plusieurs Procés en diverses Elections, qui leur sont faits par la malice des contribuables aux Tailles, espérans par ce moien, comme il arrive ordinairement, faire perdre ausdits Collecteurs le courage de faire de plus grandes poursuites, et les obliger par ces longueurs et chicanes de paier leurs Taux en pure perte, et de leurs deniers, dont ordinairement s'ensuit non seulement la ruine entière desdits Collecteurs, mais aussi la surcharge de nos pauvres Taillables, par l'inégalité en la cotte des Particuliers éloignez de la demeure des Collecteurs, pour n'avoir une connoissance entière des biens et facultez des Taillables, ni de leur trafic et industrie, lesquels abus retardent non seulement le recouvrement de nos deniers, mais encore causent la ruine entière de nosdits Sujets : A quoi desirant pourvoir, en faisant observer en nôtre dite Province de Normandie, ce qui se pratique pour les translations de domiciles au Ressort de nôtre Cour des Aides de Paris, en consequence des Réglemens des Tailles des mois de Janvier 1634 et Juin 1643... » (*Réglemens sur les Tailles*, Rouen, 1710, in-12°, 172, *Déclaration du 3 Mars 1671*).

Écoutons d'autre part S^t-Simon résumer une de ses argumentations : « Je lui répondis que j'étois surpris que lui, qui étoit plus instruit que ceux dont il me parloit, eût pu se laisser prendre à leurs raisons ; qu'il étoit, à la vérité, fort à desirer que les rangs d'ancien-

neté parmi les ducs ne fussent pas troublés par des chimères et des prétentions qui n'avoient que du crédit, comme celle de M. de Luxembourg et plusieurs autres, et qu'il plût au Roi de ne plus prodiguer si facilement cette dignité, mais que, de chercher à l'éteindre sur un issu de mâle en mâle d'un duc, c'étoit l'éteindre un jour sur nous-mêmes, puisqu'il n'y avoit aucun de nous à qui cela ne pût arriver dans sa maison en plusieurs façons ; que je croyois, au contraire, qu'il étoit d'un intérêt très principal de conserver le plus longuement qu'il étoit possible les duchés dans les maisons où elles étoient, et pour l'honneur de la dignité et pour l'intérêt des maisons, quand c'étoit une succession de mâle en mâle, et non pas des extensions chimériques par des femelles ou par des parentés masculines qui ne sortoient point de celui en faveur duquel le duché étoit érigé ; que le cas de Cossé étoit simple : que son père étoit fils puiné et frère puiné des ducs de Brissac, et lui cousin germain de celui qui venoit de mourir, par conséquent en tout droit et raison de l'être, et nous en tout intérêt de l'y aider ; qu'à l'égard du rang, je ne pouvois m'empêcher de lui dire que c'étoit une raison misérable, et qu'autant qu'il étoit insupportable de céder à des chimères, ou à des entreprises, ou à des nouveautés, autant étoit-il agréable de suivre une règle honorable entre nous de précéder ses cadets, et de n'avoir aucune peine à avoir des anciens, et à leur céder partout » (VI, 64-65).

Les adversaires ordinaires de Bouhours, Barbier d'Aucour en particulier, se bornèrent à répondre à l'auteur des *Entretiens* qu'il filait des périodes tout comme les jansénistes, et à l'endroit même où les reprenait (*Sent. de Cleante*, 99). Il ne défendit pas le droit aux phrases sans fin, Andry non plus. Il essaya seulement de distinguer. Suivant lui, on ne saurait condamner toutes les périodes longues, mais seulement « celles dont la longueur n'est pas naturelle », et ne vient que d'un « déplacement de termes ». Il comparerait celles « dont l'estendue n'a rien de forcé et de contraint, ... à ces grandes personnes, à qui une taille avantageuse donne de la Majesté », et il en cite une qui ne déroge point à cette brièveté (*Refl.*, 384-386). On sent qu'il défend des écrivains plutôt qu'une manière d'écrire. S' Réal s'y est mépris (*De la crit.*, 197). Mais Bouhours, lui, ne s'y est pas trompé, et il triomphe de voir son adversaire abandonner sur ce chapitre ses chers solitaires (*Suit.*, 54). Dans sa riposte Andry ne ruse plus. Il cherche seulement à prendre Bouhours en défaut, comme il a été pris lui-même (*Suit.*, 182-186). Les examens qu'on fait des écrivains révèlent les mêmes dégoûts. L'auteur des *Sentiments critiques sur les Caractères de La Bruyère* cite et invoque

Bouhours ; à vingt endroits il compte les lignes et toise les phrases. Celle-ci a seize lignes (545), une autre en a dix-sept (553), une autre contient une page entière (554).

De fait, en plusieurs endroits, La Bruyère semble avoir voulu montrer que, malgré la brièveté ordinaire de ses phrases, il savait manier le style ample et discourir : « Que sert en effet au bien des peuples et à la douceur de leurs jours, que le prince place les bornes de son empire au delà des terres de ses ennemis, qu'il fasse de leurs souverainetés des provinces de son royaume ; qu'il leur soit également supérieur par les sièges et par les batailles, et qu'ils ne soient devant lui en sûreté ni dans les plaines ni dans les plus forts bastions ; que les nations s'appellent les unes les autres, se liguent ensemble pour se défendre et pour l'arrêter ; qu'elles se liguent en vain, qu'il marche toujours et qu'il triomphe toujours ; que leurs dernières espérances soient tombées par le raffermissement d'une santé qui donnera au monarque le plaisir de voir les princes ses petits-fils soutenir ou accroître ses destinées, se mettre en campagne, s'emparer de redoutables forteresses, et conquérir de nouveaux États ; commander de vieux et expérimentés capitaines, moins par leur rang et leur naissance que par leur génie et leur sagesse ; suivre les traces augustes de leur victorieux père ; imiter sa bonté, sa docilité, son équité, sa vigilance, son intrépidité ? Que me serviroit en un mot, comme à tout le peuple, que le prince fût heureux et comblé de gloire par lui-même et par les siens, que ma patrie fût puissante et formidable, si, triste et inquiet, j'y vivois dans l'oppression ou dans l'indigence ; si, à couvert des courses de l'ennemi, je me trouvois exposé dans les places ou dans les rues d'une ville au fer d'un assassin, et que je craignisse moins dans l'horreur de la nuit d'être pillé ou massacré dans d'épaisses forêts que dans ses carrefours ; si la sûreté, l'ordre et la propreté ne rendoient pas le séjour des villes si délicieux, et n'y avoient pas amené, avec l'abondance, la douceur de la société ; si, foible et seul de mon parti, j'avois à souffrir dans ma métairie du voisinage d'un grand, et si l'on avoit moins pourvu à me faire justice de ses entreprises ; si je n'avois pas sous ma main autant de maîtres et d'excellents maîtres, pour élever mes enfants dans les sciences ou dans les arts qui feront un jour leur établissement ; si, par la facilité du commerce, il m'étoit moins ordinaire de m'habiller de bonnes étoffes... si enfin, par les soins du prince, je n'étois pas aussi content de ma fortune, qu'il doit lui-même par ses vertus l'être de la sienne » (I, 382-384, *Du Souv.*).

Les auteurs de rhétoriques françaises se montrent, eux aussi, hos-

tiles à la période qui, « trop longue, n'est pas moins vicieuse qu'un discours décousu et sans liaison, comme on le peut voir dans l'exemple suivant : *Apprenez, ô mortels, par mes malheurs et par mes peines, que la justice des Dieux, punit cruellement les criminels, ne méprisez jamais leur puissance, et sçachez qu'ils ont pouuoir sur nos vies, pendant que nous sommes sur la terre, et sur nos ames, apres que nous sommes separez de nos corps* » (Le Gras, *Reth.*, 237-238). Le Gras n'est pas heureux dans son choix : l'exemple qu'il cite est plutôt traînant que vraiment long. Mais c'est son sentiment qui mérite d'être retenu.

Toutefois la raison qu'il donne et que donne aussi Lamy, malgré ses airs techniques, et l'autorité qu'elle tient des Anciens, par qui elle était alléguée déjà, a peu de valeur. Il faut, disent-ils, se régler sur l'haleine¹. Au fond, rien n'est plus vain que pareille règle. L'haleine de qui ? La respiration se modifie par l'exercice. Elle varie selon le tempérament, la race, etc. Où prendre la mesure commune ? Les conditions physiologiques ne commandaient rien. Elles étaient du reste inconnues (voir p. 1160).

LA FORME DES PÉRIODES. — LA PÉRIODE TÉTRAGONALE. — Pour fixer la longueur idéale de la phrase périodique, il fallait nécessairement déterminer deux éléments : d'abord le nombre et ensuite la longueur des membres. Sur le premier point, on admet, et on ne pouvait pas refuser d'admettre des variations assez nombreuses. Toutefois il résulte des opinions exprimées par les théoriciens que l'idéal des maîtres était, en français comme en latin, la période à quatre membres, tétragonale : « Une des règles générales de la Rhétorique en toute langue est que les plus longues périodes ne passent point quatre membres : de-sorte qu'une période de six membres est quelque chose, à mon gré, d'aussi monstrueux que seroit un homme qui auroit quatre mains et quatre pieds » (Bouh., *D.*, 220). « La période la plus achevée, dit de son côté Le Gras, est celle qui est composée de quatre membres, c'est à dire, que chaque antecédant a un consequent qui luy répond. *Si l'impudence auoit autant de*

1. « Celle (la période) qui est trop courte rend la prononciation semblable à ceux qui ont la courte haleine, et une continuelle palpitation de cœur. Pour éviter ces deux extrémités, Cicéron nous enseigne dans son Livre des Illustres Orateurs, qu'il faut par une espèce de nécessité régler ces périodes à la mesure de son haleine, étant également honteux à l'Orateur qu'elle luy manque, et qu'il la presse trop » (Le Gras, *o. c.*, 238). « Ordinairement, dit Lamy, on continue l'action qu'on a commencée ; ainsi la voix ne se reposant qu'à la fin du sens dont elle a commencé de prononcer l'expression, si ce sens comprend beaucoup de choses, cette longue suite de paroles auxquelles il est enchaîné, échauffe les poumons, et épuise les esprits » (*Rhétor.*, 181 ; cf. Bér., *Nouv. Rem.*, 27).

credit dans le Barreau, et parmi les Jugemens || que l'audace a de pouuoir dans une campagne deserte, et dans les lieux solitaires || Cæcinnæ ne cederait pas moins icy à l'impudence de Sextius Albutius || qu'il a cédé à son audace, dans la violence qu'il luy a faite » (Reth., 231). Il est bien entendu au reste, que les périodes tétragonales peuvent et doivent être mélangées à d'autres, moins longues.

Comme tout le monde ne sait plus aujourd'hui ce qu'était une période à quatre membres, je me permets de rappeler brièvement les théories alors classiques : on appelle *période carrée* celle qui a ses membres de dimensions à peu près égales, de sorte qu'ils paraissent former un carré. La *période arrondie* est celle qui est composée de quatre membres tellement bien unis entre eux, et se répondant si bien les uns aux autres, que ceux qui suivent peuvent être mis à la place de ceux qui précèdent, sans que le même sens et la beauté du discours en souffrent¹.

Jouvancy donne ses exemples en latin, mais voici des types français de période carrée. Une d'abord, trouvée toute faite par Richesource chez le narrateur dont il examine la Relation : *le Prince de Saxe-Eysenac, chassé de l'Alsace, || et échappé en passant le Rhin, aux Troupes que commandoit le Baron de Monclar, || se sauva en desordre, sous le Fort du Pont de Strasbourg, || poursuivi par le M. de C. (Prise de Fribourg, 13 et 70).*

Je la cite la première, à cause de son extrême simplicité. Assurément, on pourrait la couper de plusieurs manières. Le sens néanmoins en impose une de préférence, celle que j'ai figurée. Les quatre membres renferment quatre fragments, de sens assez distincts.

Les analyses, à distance, sont très difficiles, tout comme pour les vers. Voici une phrase que nous couperions, nous, en huit membres, suivant la coupe marquée par les ponctuations, ce qui nous donnerait successivement 7, 17, 8,7, 14, 13, 14, 15. Comme 8 et 7 se séparent peu, attendu que ce sont deux membres d'une même énumération, après la courte pause qui suit les mots : *Le maréchal de*

1. Ainsi : « Si quis vestrum expectat quas sim provincias decreturus || considerat ipse secum, qui mihi homines a provinciis detrahendi sint || : non dubitabit quid me sentire conveniat || cum quid mihi sentire necesse sit cogitarit ». Vous voyez que les membres de cette période sont tous presque d'égales dimensions et forment comme un carré.

Ainsi : « Si quantum in agro, locisque desertis audacia potest, || tantum in foro, atque judiciis impudentia valeret || non minus in causa cederet Aulus Cæcina Sexti Æbutii impudentiæ || quam tum in vi faciendâ cessit audaciæ ». || Si vous mettez au commencement de cette période les membres qui sont les derniers, et que vous disiez : « Non minus in causa cederet Aulus Cæcina Sexti Æbutii impudentiæ quam tum in vi faciendâ cessit audaciæ ; si quantum in agro », etc., rien ne sera changé. — C'est ainsi que dans un cercle en mettant en bas ce qui est en haut, et réciproquement, on ne change en rien la configuration du cercle. Certaines personnes ne font pas de différences entre la période carrée et la période arrondie (Jouv., *Elève de Rhetor.*, 52-53).

Créqui, on a des membres successifs composés de 17, 16, 14, 13, 14, 15 syllabes. Le balancement paraît parfait.

Or ce n'est pas ainsi qu'on lisait la phrase au xvii^e siècle, où on la considère et cite comme tétragonale : « *Le Maréchal de Créqui profita de la jalousie qu'il avoit donnée aux Ennemis || qui abandonnoyent le Brisgaw, négligeoyent la Haute Alsace, et luy laissoyent prendre l'avantage de sept jours de marche, || pour proteger vniquement la Tour de Sarbruck : || et il marcha vers Schelestadt pour vn plus grand dessein, dont tous les préparatifs estoyent disposez par ses ordres. Cet Article manipule, poignée, ou paquet oratoire est fait à la façon... d'une figure tetragonale, que le Vulgaire nomme Periode quarrée, qui assurement est des plus belles et des plus charmantes... mais il ne faut pas en abuser* » (Riches., *Prise de Fribourg*, 14 et 104).

Pour arriver à comprendre cette scansion, il faut supposer que cette phrase se coupait suivant les barres en 24, 26, 12, 28 syllabes (les *e* muets non compris). Or cette division laisse singulièrement à désirer, puisqu'un des membres n'est que de 12 syllabes, et il n'y a point de moyen de l'allonger à raison de la forte ponctuation marquée par les deux points.

J'estime que cette considération ne doit arrêter personne. Sans doute, en théorie, les membres doivent être égaux. On a recueilli cette règle de la rhétorique latine¹ pour l'appliquer à la française², mais les exemples faits à dessein et commentés nous renseignent sur les libertés qu'on prend à cet égard. Richesource a trouvé dans un texte qu'il examine la phrase suivante : *Ce mouvement obligea le Prince Charles de Lorraine à envoyer des Troupes de ce costé. Il ne pensa plus qu'à s'opposer aux desseins qu'on n'avoit point formez, et à donner des Quartiers à plusieurs Régimens de son Armée, avant la fin de la Campagne.*

Il la refait d'abord à trois membres : A. *Ce mouvement fut cause que le prince C. de Loraine apres (ayant, qui avoit) avoir envoyé des Troupes vers ce lieu-là, afin d'observer les nôtres, || n'aplica plus ses soins qu'à chercher les moiens de rompre les mesures de M. de C. || et qu'à trouver de bons cartiers avant la fin de cette campagne, pour donner à plusieurs Regimens de son Armée.*

La voici maintenant à quatre : B. *Ce mouvement, qui n'étoit pas impreveu au P. C. de Loraine, excita toute l'activité de S. Altesse Serenissime, || et ce judicieux General, ayant envoyé des Troupes, vers le même lieu de S. Avaux, pour observer les nôtres qui l'ocu-*

1. Jouv., *Man. d'appr.*, 12.

2. « L'artifice de la composition des périodes consiste, comme il est manifeste, à rendre égales les expressions de chaque membre d'une sentence » (Lamy, *Rhétor.*, 198).

poient, || *n'aplica plus ses soins qu'à chercher les moiens de rompre les mesures de M. de C.* || *et qu'a trouver de bons cartiers, avant la fin de cette campagne, pour les donner ensuite, à plusieurs Regimens de son Armée (Prise de Fribourg, 14 et 103).*

A trois membres, en comptant les *e* sourds, elle se divise en 37, 25, 31 syllabes, ou, si on ne compte pas les *e* vraiment muets, en 33, 23, 29.

A quatre membres, en comptant les *e* sourds, elle se divise en 38, 37, 25, 34 ; si on ne compte pas les *e*, en 32, 34, 23, 30¹.

La conclusion est que, de quelque façon qu'on procède, on arrive à trouver des membres de longueurs assez inégales. Or il s'agit ici de phrases de démonstration, d'une construction qu'on a voulue rigoureuse. C'est donc qu'en fait dans les périodes même les plus régulières il s'agit plutôt d'une proportion, d'une correspondance, si l'on veut, des membres entre eux, que d'une rigoureuse égalité².

DIMENSION DES MEMBRES. LES VERS EN PROSE. — Pour la dimension à donner à chaque membre, point de règle positive. Les théoriciens se bornent à des généralités³. Il n'y a qu'un précepte — pris aux Anciens du reste — sur lequel tout le monde s'accorde, et il est tout négatif : il faut éviter les vers en prose.

Vaugelas n'ajoute presque rien à Patru, en commentant ses prohibitions. Cependant il les détaille : point d'alexandrins, point d'hémistiches d'alexandrins, point de vers communs de dix syllabes, un seul pourrait passer, deux sont insupportables. Les vers plus petits ne peuvent guère être évités ; il ne faudrait pas seulement qu'il y en eût plus de deux ou trois de suite. Toutefois ce sont là des précau-

1. On aurait 29, 33, 31, si on coupait après *vers ce lieu-là* ; mais le sens s'y oppose.

2. Voici à titre d'exemple une période de trois membres, donnée par Le Gras, « qui a deux propositions dans l'antécédent, avec un conséquent, et retour d'un seul membre : *N'estant pas en un âge où i'eusse la hardiesse de me presenter en un lieu si remply de maiesté, et m'estant proposé en moy-mesme qu'il n'y falloit rien apporter qui ne fust acheué parfaitement, et tout brillant d'esprit et d'industrie ; ie me resolut de donner à mes amis le temps que mon peu d'experiance m'empeschoit de donner à la Republique* » (*Reth.*, 234).

3. « Quoy qu'il semble que la prose n'ait pas ses pieds et ses nombres aussi sensibles que la poësie, toutefois on ne doit pas moins les observer en l'une qu'en l'autre. Cette agreable harmonie des mots, et leur juste cadence, donnent la mesure et le poids à la periode, et la rendent pompeuse et bien-sonnante. De sorte que la proportion y doit être gardée » (*L. de Templ.*, *Entr. à Madonte*, 393).

On sait ce qui était enseigné en Rhétorique latine : un membre de période « doit être tel qu'on puisse commodément l'achever sans reprendre haleine. C'est à peu près la dimension du vers hexamètre composé de six pieds » (*Jouv.*, *Elève de Rhetor.*, 47) ; « une incise, c'est la partie du membre de la période qui, par elle-même, n'a pas un sens et une longueur qui lui soient propres. Elle ne renferme pas, en effet, un verbe, et elle n'a pas la dimension d'un vers hexamètre » (*Ib.*, 47) ; « parler par membres et par incisives, c'est employer divers membres et différentes incisives que l'on rattache par certains liens » (*Ib.*, 48).

tions à prendre dans les œuvres oratoires ; dans le style dogmatique elles n'ont point de lieu (I, 188-191)¹.

Th. Corneille donne des conseils assez analogues, éviter l'hémistiche au commencement et à la fin de la période, en y ajoutant, si possible, une syllabe pour rompre la mesure : *on ne pouvoit assez admirer en lui un si merveilleux talent, et non un si rare talent* ; établir les repos à la cinquième, à la septième, ou à la neuvième syllabe : « *On ne pouvoit croire qu'après un combat si rude est mieux que : On ne pouvoit s'imaginer qu'après un si rude combat ; varier les finales, de façon à entrecroiser chutes masculines et féminines : comme il avoit de grandes lumieres, rien ne surprenoit son discernement, et les affaires les plus épineuses estoient incapables de l'embarrasser* » (Vaug., I, 192).

Bary (*Secrets*, 147), Andry (*Refl.*, 613, et *Suit.*, 393), Leven de Templery (*Entr. à Madonte*, 372-379) sont revenus sur ce sujet. Il est à noter toutefois que ce dernier apporte une certaine réserve à condamner les vers².

C'est là ce qui montre combien les théories sur la longueur de la période sont peu en rapport avec l'étude de la voix. Si on eût voulu vraiment prendre pour base la puissance de la respiration humaine, puisque les pauses qui interviennent permettent de respirer, c'est la longueur des divers membres qu'il eût fallu étudier de près. Or non seulement on ne le fait pas, mais, loin de considérer que les pauses donnent du souffle, les rhéteurs du temps, attribuant le caractère saccadé d'une période aux interruptions qui la coupent, vont jusqu'à penser que ces interruptions diminuent la force de la voix. On juge quel cas il faut faire de leurs observations sur les réalités de la parole³.

J'ajouterai tout de suite que, même chez les écrivains les plus classiques, jamais on ne trouvera une œuvre où le génie se soit longtemps asservi aux règles. Suivant la pensée et son développement, la période s'allonge ou bien se raccourcit⁴. Chez un Bossuet

1. Molière fut blâmé pour avoir laissé des vers dans les pièces en prose, qu'il n'avait pas eu le temps de versifier. Voir en particulier le *Menagiana* (I, 45, éd. de 1713, sur *Le Sicilien*).

2. « L'harmonie oratoire ne doit pas avoir le même nombre que l'harmonie poétique, mais elle ne doit pas s'en abstenir, comme la conversation ordinaire » (Jouv., *Elève de Rhétor.*, 49-50).

3. « Si les expressions de chaque sens sont trop courtes, et par conséquent que la prononciation soit souvent interrompue, cette interruption diminuant la force de la voix, et la faisant tomber, l'esprit du Lecteur, qu'on devoit tenir en haleine, se relâche, l'ardeur qu'il a se refroidit » (Lamy, *Rhétor.*, 180).

4. « Comme donc ce n'est point une chose bizarre d'entendre s'élever de tout un amphithéâtre un ris universel sur quelque endroit d'une comédie, et que cela suppose au contraire qu'il est plaisant et très-naïvement exécuté, aussi l'extrême violence que chacun se fait à contraindre ses larmes, et le mauvais ris dont on veut les couvrir prouvent

le souffle l'emporte, comme il est naturel, mais, même chez un modeste candidat aux prix académiques d'éloquence, la phrase outre-passe les mesures, se diversifie, prend des formes inattendues, sinon interdites. Je n'en donnerai qu'un seul exemple, où le rythme est extrêmement marqué, et où il semble bien qu'il ne peut plus être question de tétragone, qu'on coupe comme on voudra. Ce sont plutôt deux triangles qui se contre-balancent, suivis d'une phrase de conclusion :

A. Quoiqu'il semble que ce ne soit point à nous à juger de la vertu des hommes (22 syll.),

B. et que ne connoissant pas si nous sommes nous-mêmes justes ou pécheurs (19),

C. il y auroit de la témérité à vouloir prononcer sur la sainteté des autres (24) ;

A'. néanmoins sans déterminer précisément à quel degré de perfection ils sont parvenus (28),

B'. nous pouvons dire que leurs actions et leurs souffrances sont la juste mesure de leur excellence et de leur grandeur (32) ;

C'. qu'ils ont plus ou moins de mérite, à proportion de ce qu'ils ont fait ou souffert pour Dieu (24) ;

et qu'ainsi les Martyrs ayant enduré les plus grands tourments par les motifs les plus nobles, et pour la fin la plus sainte (32), leur mérite est supérieur à celui de tous les autres hommes (17) ¹

LE NOMBRE. — Pour obtenir une prose nombreuse, c'est l'oreille qui est la meilleure conseillère. Il sera bon toutefois de se garder, suivant Bary, de « la multitude des monosyllabes », surtout s'ils riment, mais même en cas contraire. Voici une période vicieuse : « *il n'y eut pas sujet de faire voir en ce lieu, qu'on vous tenoit pour vn esprit subtil, vif, fin et fort. Il faloit changer les épithetes en des « mots bruyans », ajoute-t-il, et donner à ces mots bruyans des copulatives : Il n'y eut pas sujet de faire voir en ce rencontre qu'on vous tenoit pour un esprit penetrant et rusé, pressant et vigoureux » (Secrets, 107-108) ².*

clairement que l'effet naturel du grand tragique seroit de pleurer tous franchement et de concert à la vue l'un de l'autre, et sans autre embarras que d'essuyer ses larmes, outre qu'après être convenu de s'y abandonner, on éprouveroit encore qu'il y a souvent moins lieu de craindre de pleurer au théâtre que de s'y morfondre » (La Bruy., I, 137-138, *Des ouvr. de l'espr.*).

1. *Discours qui a remporté le prix d'éloquence, 1689 (Pièces d'éloq., 1750, I, 176).*

2. Deux autres exemples de correction : *Y a-t-il moyen de bien voir le sens d'un homme qui ne sçait ce que c'est que des regles du tour ? Dire : Y a-t-il moyen de bien penetrer le sens d'un homme qui n'a pas le secret de bien tourner les choses ? Qu'il y aille bien-tost, s'il veut que parmi mille gens qui s'y rendront il soit aisé de le voir. Dire : Qu'il y aille bien tost, s'il veut que parmy je ne sçay combien de personnes qui s'y rendront, il soit facile de le remarquer (Bary, Secrets, 108). Cf. « Il semble que peu de temps apres, est bien*

L'observation est mal rédigée. Ce qui choque Bary, ce n'est pas une suite de monosyllabes, mais une suite de monosyllabes accentués. Il eût trouvé sans doute excellent le vers : *Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur*, qui, tel que nous le prononçons, n'a que quatre accents, cinq au plus (en conservant celui de *pas*). Les gens du métier considéraient alors les syllabes comme égales entre elles¹, d'où l'impossibilité pour eux de comprendre quoi que ce soit à une question comme celle-ci, car, quelque différence que pût présenter la prononciation du temps par rapport à la nôtre, les monosyllabes se réunissaient nécessairement en mots phonétiques.

A part ce précepte tout négatif, la seule règle est de s'en fier à son oreille, de l'avoir délicate. Un mot de trop détruit le rythme, un mot qui manque l'empêche d'exister. Voici une phrase qui n'est pas faite : « *porta, ... la terreur et la desolation, dont la Champagne avoit esté si vainement menacée....* le Relateur ne devoit pas dire simplement, *la terreur*, il devoit y ajouter, *mesme*, et dire, *porta... la mesme terreur, et la mesme desolation, dont la Champagne avoit esté menacée*. Ces minuties ne sont rien, ce semble, mais elles sont dans les opérations de la Logique, ce que les soupirs, et mesme les quarts de soupirs sont dans la Musique, et les lignes dans la Geometrie » (Riches., *Prise de Fribourg*, 13 et 61-62)².

LA CHUTE DE LA PÉRIODE. — Il semble qu'elle ait particulièrement occupé les théoriciens. Il leur était impossible, naturellement, de rien préciser en ce qui concernait l'idée, et de déterminer celle par laquelle on devait clore³.

Mais, en ce qui concerne les sons, ils ont multiplié les conseils. D'abord les chutes doivent être nombreuses, il faut tomber pleinement, pompeusement, dit et répète Bary (*Secrets*, 185-187). « Rien n'est pire à cet endroit, qu'une diction affamée : *pour nous ébranler*

court et que, *quelque temps apres*, ayant moins de monosyllabes, seroit plus harmonieux ou nombreux, comme plus raisonnable, plus vraysemblable et plus conforme à l'Histoire des grandes Actions » (Riches., *Prise de Fribourg*, 65).

1. « la prononciation des langues vivantes de l'Europe entierement differente de celle des langues mortes qui nous sont connues, comme le Latin, le Grec et l'Hebreu », parce que « dans les langues vivantes on s'arrête également sur toutes les syllabes, ainsi les temps de la prononciation de toutes les voyelles sont égaux » (Lamy, *Rhétor.*, 210).

2. Cf. « *Et à donner des Cartiers... la Phrase... eût été bien plus nombreuse et bien plus harmonieuse, pour dire, Qu'à donner de bons cartiers... puis qu'en effet l'adjectif bons, tout monosyllabe qu'il est, donne de la grace, de la plenitude et de la cadence au membre de la periode... et qu'il en rend la chute, ... plus douce et plus agreable* » (Riches., *Prise de Fribourg*, 101 ; cf. 203).

3. Bary remontre cependant qu'il ne faut pas terminer par des « vagues ». « *Ils n'ont point de lumiere, puis qu'ils ne discernent pas les choses, qu'ils font tant d'estat des petites, et qu'ils font si peu d'estat des grandes.... Il falloit déterminer les mots de petites et de grandes, parce qu'ils sont « vagues ». Ils n'ont point de lumiere puis qu'ils ne savent ce que c'est que de discernement : qu'ils font tant d'estat des choses viles, et qu'ils font si peu d'estime des choses precieuses* » (*Secrets*, 190-191).

et pour nous surprendre est maigre. Il faut : pour tenter nostre foiblesse et pour ébranler nostre constance » (Ib., 149-150); « Comme la perte qu'avec vous, ou plutôt avec toute la France j'ay faite de M. le Cardinal, est tres-grande, je ne sçay ce que je deviendray. Il falloit tomber moins sechement : Je ne sçay ce que deviendra l'estat de ma fortune » (Ib., 95).

Cette nécessité est si grande qu'elle peut dispenser d'observer la symétrie : « Encore que la plus exacte symmetrie soit ordinairement la plus belle, neanmoins quand il s'agit de tomber pompeusement, l'on peut agreablement finir la periode par l'adjonction des genitifs. Voici un exemple : *il joint la dureté au courage; la cruauté à la victoire : et pour tout dire en peu de mots, le feu au fer.* La cheute de la periode... est affamée, il falloit, pour l'amplifier, recourir à l'adjonction des genitifs... *et pour tout dire en peu de mots, les desolations du feu aux effusions du sang » (Ib., 192-193).*

Pour obtenir ce mot qui manque, on recourra, suivant les donneurs de recettes, à divers procédés. Un des meilleurs est l'emploi de la périphrase. Si utile déjà pour éviter des mots qu'on ne veut pas écrire, elle sert encore à donner du nombre¹. Une diction comme *uniquement* « est un adverbe de quantité, de grand sens et qui répond tres-bien à l'idée qu'il fait concevoir du fait dont il s'agit, mais, apres tout, il a bien moins d'usage dans le beau discours que sa Periphrase ou circonlocution qu'on luy substituë... ainsi le Relateur devoit dire, *et pour ne s'attacher qu'à la seule conservation de Sarbruk » (Riches., Prise de Fribourg, 112-114)².*

Quels sont les sons maigres à la finale ? Ce sera par exemple un adverbe. Il faut écrire : « une perte, dont ils voïaient qu'un si grand homme était si douloureusement affligé », et non : *était affligé si douloureusement.* « Dans cete transposition il y a une chute qui blesserait l'oreille » (Bér., *Nouv. Rem.*, 39). Ailleurs ce sera un infinitif (Bary, *Secrets*, 156). Ainsi : « *avoit fait resoudre, depuis quelque temps, le M. de C. à l'assieger.* Cette chute, clausule ou conclusion est un peu trop vive, trop courte, et trop anapestique, à la façon des chutes latines

1. « *Jetta l'épouvante et la desolation, est employé pour, epouvanta, et pour, desola, qui est un tour de moindre étenduë, celui-cy est d'un style commun, familier ou domestique, et pour mieux dire du dialogue, et de l'entretien où chacun veut avoir place pour parler, et celui-là, à sçavoir le periphrastique, le tourné ou l'orné, n'est pas d'a tous les jours, comme on parle, il n'est que pour les grandes Festes ou jours de ceremonies selon le vulgaire, c'est à dire, qu'il est du grand style, des grands sujets » (Riches., *Prise de Fribourg*, 58).*

2. Cf. « Lors qu'il s'agit de multitude ou d'étenduë, la periphrase est plus elegante, ainsi le Relateur devoit nous dire... *Horn et le duc de Weimar, qui avoient ietté l'épouvante dans toute l'Alemagne, etc.* » (au lieu de *épouvanté l'Allemagne*) (Riches., *Prise de Fribourg*, 130).

du Pentametre, il la faut rendre plus nombreuse, plus pleine et plus harmonieuse, plus arondie et plus douce, en la faisant passer de la chute masculine à la feminine de cette maniere ou de quelqu'autre, depuis quelque temps avoit fait resoudre le M. de C. d'en faire le siege » (Riches., *Prise de Fribourg*, 117).

Ailleurs ce sera d'autres mots. Il faut entendre Richesource disserter sur : *Les munitions que leur envoya le Gouverneur de Metz*, comparé à : *que le Gouverneur de Metz leur envoya*. La première phrase a de la grâce, mais la seconde, outre qu'elle suit l'ordre naturel, tombe sur le trisyllabe *envoya*, et par là satisfait mieux l'oreille¹. Il est visible que nous sommes en présence d'impressions sans valeur dogmatique, mais qui nous révèlent comment on enseignait à prendre souci de la mesure.

Rien ne donnera mieux une idée des exigences qu'on montre au sujet du nombre, que la correction suivante, qui est de Bary. Il s'agit de la phrase : *Que pensez-vous, Messieurs, ce qu'il luy demanda ? Vous croyez peut-être qu'il luy demanda des dignitez, Dacian luy en avoit promis ; des richesses, Dacian luy en avoit présenté ; des plaisirs, Dacian luy en avoit offert. Non Messieurs, il a des intentions bien plus pures, et bien plus desinteressées.*

« Il falloit repeter le mot de *demander*, afin de ne point affamer la diction. Il falloit que la cheute de la periode eust quelque proportion avec l'estenduë des phrases precedentes : et afin d'observer ce que je dis, il falloit que la *polyonimie* precedast le mot d'*intention*. Il falloit enfin, qu'en termes differens l'on exprimast la pureté de l'intention, afin que la cheute de la periode fust plus pompeuse : *Que pensez-vous, Messieurs, ce qu'il desira de luy ? Vous croyez peut-estre qu'il luy demanda des dignitez, Dacian luy en avoit promis ; qu'il luy demanda des richesses, Dacian luy en avoit présenté ; qu'il luy demanda des plaisirs, Dacian luy en avoit offert. Non, non, Messieurs, il ne pensoit point aux douceurs de cette vie ; il ne pensoit point aux*

1. « Où il est à remarquer que la cheute, ou cadance de la première phrase, qui est marquée par *de Metz*, est la plus agreable dans sa situation, à cause que [dans] la Metathese ou transposition, le nominatif est apres son verbe, contre le genie de nostre langue ; mais cette grace, en cet endroit, n'empesche pas, que la deuxième cheute qui se fait par *leur envoya*, ne l'emporte sur la première, non pas à cause que suivant le genie de nostre langue, elle est naturelle, et que l'autre est comme estrangere, mais à cause qu'elle est plus harmonieuse ou plus chargée de syllabes, que la première qui se fait par *Metz*, qui n'est qu'un monosyllabe que nous avons remarqué devoir s'éviter avec beaucoup de soin. L'oreille du Lecteur en peut faire le choix ; mais pour luy en épargner la peine, nous luy dirons, par avance, que la cheute qui se fait par le trissyllabe *envoya*, est la plus exacte, non seulement à cause qu'elle suit le genie de la langue, qui suit l'ordre de la nature dans ses constructions, le plus souvent qu'elle peut, mais principalement à cause que la première cheute qui se fait par *Metz*, est une, cheute de sixain, ou demy vers heroïque, ou alexandrin, c'est à dire, de six syllabes qu'il faut éviter » (Riches., *Prise de Fribourg*, 85-86).

honneurs de ce monde ; il avoit des intentions bien plus pures ; il avoit des desirs bien plus desinteressez » (Secrets, 151-152). On voit par quels procédés on attrapait la rondeur.

« Pour mettre en usage avec facilité et succès toutes les regles de la composition, dit Le Gras, il faut travailler, et s'exercer sous la conduite d'un bon maistre, qui apprenne à retrancher les mots superflus, en ajouter d'autres, renverser et changer les periodes, y joindre des liaisons pour rendre la suite meilleure, substituer en certains endroits les noms au lieu des verbes et des adverbés, et en d'autres endroits les verbes, au lieu des noms, éviter la rencontre et le choc des voyelles, remplir la periode, et faire tant qu'elle soit pleine, qu'elle soit douce, qu'elle soit coulante, et que le son et la cadence satisfassent l'oreille, jusques à ce qu'elle sente ce son et cette cadence, qu'elle y soit accoustumée, et qu'elle puisse juger si les periodes sont parfaites » (*Reth.*, 239)¹.

Il n'y a point de type rythmique sans doute, mais les préférences vont à la phrase pleine et nombreuse : « ore rotundo ».

FLUIDITÉ DE LA PÉRIODE. — Le rythme, sauf exception, doit se continuer sans heurt. Il faut donc éviter tout ce qui le brise. C'est le défaut des participes, outre qu'ils sont peu harmonieux. Sorel prétendait que la mode était aux participes : « Ils vous raconteront ainsi la façon de vivre d'un Galant Homme. Il est, diront-ils, de la meilleure Compagnie du Monde, *recevant* tous ses amis avec un accueil merveilleux, ne leur *parlant* que de ce qui leur peut plaire, et leur *offrant* tous les services dont il se trouve capable ; Au reste, quand il est avec les Dames, *toûjours chantant*, *toûjours dansant*, et *toûjours oyant* le bon mot à dire » (*De la Conn. des b. livres*, 1672, 467-468). Ces idées ne furent point admises. Au contraire, d'assez bonne heure, certains théoriciens observèrent qu'il y avait lieu d'éviter l'abus des participes. « Comme dans la langue françoise, dit de l'Estang, il y a beaucoup de participes, on doit éviter quelquefois de traduire le participe latin par sa signification naturelle, parce qu'il en reste toûjours assez qu'on ne peut pas traduire autrement ». Et il donne des exemples comme le suivant : *Quoties*

1. « Selon que je l'ay pû remarquer, dit-il ailleurs, ce son vient principalement de deux causes, de la plénitude et de l'arrangement des paroles. Ex. *Mais si vous desirez plutôt qu'estant encores jeunes, et dans cet âge ayant moins de lumiere pour voir les choses, beaucoup de passion pour les desirer, et peu de sagesse pour vous y conduire, je vous redresse quelquefois, usant en mesme temps de douceur et de condescendance dans les rencontres, ie m'offre de vous rendre ce service.*

« Et non pas comme un autre a dit : *Mais si à cause de vostre jeunesse, quand vous manquerez de lumiere et de conduite, vous aimez mieux que je vous reprenne, et que je vous reprenne quelquefois avec douceur : je le ferais tres-volontiers, et je m'offre de bon cœur à vous rendre ce service » (Reth., 228).*

subtrahere se negotiis poterat, aut orans, aut legens, aut scribens, aut insistens doctrinæ et fratrum ædificationi, aut in sacra meditatione persistens. Quand il pouvoit se dispenser des affaires qui l'occupaient ordinairement, ou il lisoit, ou il écrivoit, ou il s'employoit à l'instruction et à l'édification des Religieux, ou il se donnoit entierement à la meditation des choses saintes (De la Trad., 45). Tout à la fin du siècle, sous le titre « Participes trop près l'un de l'autre », Bouhours montrera que c'est une des industries du bon écrivain de ménager les participes dans le discours. « Rien n'est plus vicieux qu'une période, où il y a deux ou trois participes. M. de Vaugelas dit au commencement de son Quinte-Curce, en parlant du fleuve Marsyas, que les Fables des Grecs ont rendu celebre : Sa source est au sommet d'une montagne d'où il tombe sur un roc avec grand bruit, et venant a s'épandre dans la plaine, arrose les campagnes voisines, conservant ses eaux toujours claires sans les mesler avec d'autres. Ces deux participes *venant, conservant*, dont l'un commence et l'autre finit le discours, n'ont gueres de grace. Ce n'est pas qu'on n'en puisse mettre deux dans la mesme periode, mais il faut avoir soin de les bien placer, comme a fait l'auteur de *l'Histoire de Theodose* : *Firme qui s'apperceut de quelque changement, craignant d'un costé d'estre abandonné ; et de l'autre s'ennuyant d'entretenir tant de troupes à ses dépens, se sauva dans les montagnes* » (*Suit., 22*)¹.

Bary exprime avec beaucoup d'insistance la même idée : « *Il commença à faire un Abrégé des vertus de ce saint Archevesque, et des principales circonstances de sa vie. Mais il n'acheva pas ce travail, parce qu'il mourut en l'année mil cinq cens quatre-vingt-huit ; et que Dom... vécut jusqu'en l'année mil cinq cens-nonante est mieux que : Il ne l'acheva pas neanmoins, parce qu'il n'a pas vécu si long-temps que... estant mort en mil cinq cens quatre vingt dix.* Les participes... empeschent la suite des *que* et combattent par consequent la plénitude des periodes » (*Secrets, 92-93*)².

1. Des critiques modernes, qui jugent en artistes, affirment que les grands écrivains « emploient le participe présent (bien distinct du gérondif et de l'adjectif verbal) comme une sorte de ton mineur, quand il s'agit d'exprimer quelque chose de faible, ou de commençant ou de finissant. Flaubert en eût, je crois, aimé cet emploi délicieux dans le Télémaque : « En même temps, j'aperçus l'enfant Cupidon, dont les petites ailes s'agitant le faisait (faisaient ?) voler autour de sa mère ». Racine écrit : « N'est-ce pas à vos yeux un spectacle assez doux Que la veuve d'Hector pleurant à vos genoux ? Il s'agit d'une diminution et pleurant est dès lors bien meilleur que qui pleure » (Thibaudet, *La Nouv. Rev. fr.*, 1^{er} mars 1920, 433). Il faut observer toutefois que l'édition originale porte *pleurante*.

2. « *Le parleray de son Altesse sans amplification, estant obligé d'omettre, et de retrancher sans flatter personne ; n'étant pas d'humeur de le faire ; et sachant bien aussi que la saison en est passée après la mort ; sans fausseté, parlant d'une personne connuë à tous ceux qui*

S^t-Simon, qui n'a cure de ces vétilles, multiplie les participes : *Madame se promenoit dans la galerie avec Châteaughiers sa favorite, et digne de l'être ; elle marchoit à grands pas, son mouchoir à la main, pleurant sans contrainte, parlant assez haut, gesticulant et représentant fort bien Cérès après l'enlèvement de sa fille Proserpine, la cherchant en fureur et la redemandant à Jupiter (Scènes et portraits, I, 13).*

SYMÉTRIE DES ÉLÉMENTS. — Il ne s'agit pas seulement de construire un membre de phrase, il faut le rapporter aux autres et si bien que tout l'édifice de la phrase présente jusque dans le moindre détail une symétrie rigoureuse¹.

Les grammairiens citent Vitruve à ce propos, et en effet jamais bâtiment n'a été plus uniforme dans ses diverses parties que la période modèle dont les théoriciens nous ont donné les règles. Il va sans dire que dans les antithèses, les alternatives aussi, les membres doivent s'opposer régulièrement : *soit qu'ils interprètent bien ou mal n'est pas une phrase faite (Bouh., Imit., 31, dans Rosset, o. c., 154). Riche, gueux, ou content ie veux faire des vers n'est pas un vers fait. « Content est mal placé. Il falloit luy opposer un mot*

m'écoutent.... Il falloit éviter les participes, parce qu'ils riment, et qu'à moins d'estre precedez d'un et, ils brisent le langage, et empeschent par consequent la belle continuité. On pouvait s'exprimer comme il suit : Je parleray sans amplification du dernier Gouverneur de cette Province ; la matiere d'elle-même est abondante. je parleray sans flatterie du Duc de Longueville, ma langue n'est point à gage, je parleray sans fausseté de son Altesse ; le sujet de mon discours est connu de cet Auditoire » (Bary, Secrets, 181-182).

1. On sait la passion que Louis XIV avait pour la symétrie. Je rappellerai ici une petite scène contée par S^t-Simon : « le Roi,... avoit aussi le compas dans l'œil pour la justesse, les proportions, la symétrie, mais le goût n'y répondoit pas, comme on le verra ailleurs. Ce château ne faisoit presque que sortir de terre, lorsque le Roi s'aperçut d'un défaut à une croisée qui s'achevoit de former, dans la longueur du rez-de-chaussée. Louvois, qui naturellement étoit brutal, et de plus gâté jusqu'à souffrir difficilement d'être repris par son maître, disputa fort et ferme, et maintint que la croisée étoit bien. Le Roi tourna le dos, et s'en alla promener ailleurs dans le bâtiment.

« Le lendemain il trouve le Nôtre... le Roi lui demanda s'il avoit été à Trianon. Il répondit que non. Le Roi lui expliqua ce qui l'avoit choqué, et lui dit d'y aller. Le lendemain même question, même réponse ; le jour d'après autant. Le Roi vit bien qu'il n'osoit s'exposer à trouver qu'il eût tort, ou à blâmer Louvois. Il se fâcha, et lui ordonna de se trouver le lendemain à Trianon lorsqu'il iroit, et où il feroit trouver Louvois aussi. Il n'y eut plus moyen de reculer.

« Le Roi les trouva le lendemain tous deux à Trianon. Il y fut d'abord question de la fenêtre. Louvois disputa ; le Nôtre ne disoit mot. Enfin le Roi lui ordonna d'aligner, de mesurer, et de dire après ce qu'il auroit trouvé. Tandis qu'il y travailloit, Louvois, en furie de cette vérification, grondoit tout haut, et soutenoit avec aigreur que cette fenêtre étoit en tout pareille aux autres. Le Roi se taisoit et attendoit, mais il souffroit. Quand tout fut bien examiné, il demanda au Nôtre ce qui en étoit, et le Nôtre à balbutier. Le Roi se mit en colère, et lui demanda de parler net. Alors le Nôtre avoua que le Roi avoit raison, et dit ce qu'il avoit trouvé de défaut. Il n'eut pas plutôt achevé que le Roi, se tournant à Louvois, lui dit qu'on ne pouvoit tenir à ses opiniâtres, que sans la sienne à lui, on auroit bâti de travers, et qu'il auroit fallu tout abattre aussitôt que le bâtiment auroit été achevé : en un mot, il lui lava fortement la tête » (*Mém.*, éd. Chér., XII, 9-10).

comme *ou triste...* pour faire les oppositions iustes », soutient Desmarets (*Def. Po. Her.*, 42). Si on s'était borné là, rien de bien nouveau.

Il est même fort naturel qu'on étende à des phrases ordinaires les prescriptions de cet ordre. Nulle part, on ne doit, sous peine de troubler l'esprit, assembler des idées disparates : *Paris, Lyon et Vaugelas se servent tous trois de ce mot, a l'air d'un coq à l'âne.* Andry a raison de trouver la phrase ridicule (*Suit.*, 211).

Mais les théoriciens exigeaient tout autre chose. Pour l'harmonieux développement de la période, il fallait, suivant eux, que chacun des membres enfermât des idées correspondantes, en même nombre, de même valeur, exprimées sous la même forme. Je serai obligé d'entrer dans un grand détail pour donner des idées justes. Aussi bien, est-ce là, aux yeux des contemporains, un des « secrets » essentiels du style. Bary ne le perdait jamais de vue. A chaque page, dans ses *Secrets de notre langue*, il l'invoque et l'applique aux textes¹. Peu lui importe si sa règle l'amène à de vraies absurdités. Il lui sacrifie jusqu'au bon sens et au goût : un malade dit au médecin : *Nous eussions esté plutôt délivrez, si nous nous fussions plutôt confiés à votre experience.* Bary, sous prétexte d'opposer phrase à phrase, propose : *et nous eussions esté plus promptement gueris, si nous eussions esté plus promptement credules!*² (*Secrets*, 124-125.) Cette manie ne lui était pas propre. Richesource en est possédé, tout comme son concurrent. « Les jeunes Orateurs doivent sçavoir qu'il est des saillies ou pierres d'attentes oratoires du discours, comme de celles de l'Architecture, c'est à dire que le nombre des protases ou antecedens doit répondre aux apodoses, retours ou redditions, et qu'au contraire les consequens doivent répondre, en nombre, aux antecedens » (*Prise de Fribourg*, 157). Et ailleurs il ajoute dans le même jargon imagé : « L'exactitude d'un Relateur, comme celle d'un Orateur, ne doit jamais souffrir de bigarure d'expression sans nécessité indispensable ; tous les membres ou branches d'une Periode, comme qui diroit d'un paquet, d'une poignée, doivent être de la même parure, de la même forme ou façon, à la maniere des raïons du Marchand d'étofe en détail, ou des castins d'imprimerie » (*Ib.*, 123).

1. Voir p. 105, 106, 119, 122-123, 125, 126, 145, 155, 156, 185, 190, 191.

2. Je ne puis m'empêcher de citer, malgré l'inconvenance, qui achève de rendre la théorie très caractéristique, cet autre exemple : « Periode à corriger : *Que celui dont vous parlez est un estrange devot : Si on le voit aujourd'huy au Confessionnal ; on le voit le jour mesme avec des Courtisanes.* — Il falloit opposer ou *rende:-vous à rendez-vous ou action à action.* — *Que celui dont vous parlez est un estrange devot. Si on le voit aujourd'huy à l'Eglise ; on le voit le jour mesme au bordel : Si on le voit aujourd'huy aux pieds d'un Prestre ; ou le voit le jour mesme aux pieds d'une femme* » (Bary, *Secrets*, 110).

Les métaphores ont ici leur intérêt. Une phrase apparaît comme un casier.

L. de Templery n'est pas moins formel, et il enseigne à Madonte, dans un long chapitre, à user de cette symétrie « qui est un des plus grands ornemens de la phrase » (*Entr. à Madonte*, 402-410).

Symétrie d'idées d'abord. C'est la première qui s'impose. « Les Scavans de Grece et de Rome, d'Athenes et d'Italie est mal ».

« Il falloit opposer païs à païs et ville à ville ; l'opposition des tous à quelques parties et de quelques parties à des tous, est disproportionnelle, et cette disproportion ruine la symmetrie » (Bary, *Secrets*, 109). Desmarets, au nom de ces doctrines, s'en était pris au vers de Boileau : *De Paris au Pérou, du Japon jusqu'à Rome*¹. Et Leven de Templery avertit Madonte qu'il en a ouï gloser, « il devoit avoir dit pour opposer Royaume à Royaume, et Ville à Ville : *De la France au Perou, de Cusco jusqu'à Rome* » (*Entr. à Madonte*, 404).

Ce n'était là qu'une négligence. Mais Madonte est avertie qu'opposer ville à profession est une faute et des plus énormes, comme en ce vers d'un autre auteur : « *L'un étoit de Paris, l'autre étoit Medecin. Quel raport a la ville de Paris avec un Medecin ?* » (*Ib.*, 404-405).

Quand il s'agit d'hommes, il faut aussi prendre garde, il ne faut pas dire, *Cesar fut aussi vaillant que les Macedoniens*, parce que *Cesar* est l'homme, et *Macedoniens* est la Nation, mais en opposant homme à homme, il faut dire, *Cesar fut aussi vaillant qu'Alexandre*, ou en opposant Nation à Nation, *les Romains furent aussi vaillans que les Macedoniens* (*Ib.*, 405).

Or ce n'est pas seulement des substantifs qui doivent éveiller des idées du même ordre. Les adjectifs sont tenus à la même règle. A première vue la phrase suivante est bonne : « *vn Iuge, de qui les lumieres sont perçantes, et de qui les vertus sont exemplaires*. Mais en réalité il falloit ou donner des épithetes actives comme *perçantes*, ou donner vn autre tour aux éloges ; parce que l'esprit du Lecteur regle d'abord son attente selon les premieres expressions de l'Ecrivain ; et que l'esprit du mesme Lecteur est surpris, lors qu'au lieu de lire des épithetes correspondantes, il en lit quelques autres. *vn Iuge, dont la lumiere est profonde, et de qui la conscience est pure* » (Bary, *Secrets*, 105-106).

1. « Il falloit opposer ville à ville, ou païs à païs, comme font les bons Poëtes pour marquer les éloignemens. C'est une faute par manque d'esprit et de force » (*Def. Po. Her.*, 43).

Un lieu ne s'oppose qu'à un lieu. Il ne faut pas dire : *la campagne est quelquefois plus agreable que la compagnie*. Ne vaut-il pas mieux dire : *la campagne est quelquefois plus agreable que la ville*, ou, en opposant chose à chose : *la solitude est quelquefois plus agreable que la compagnie ?* (*Ib.*, 409).

Le sentiment de ce balancement régulier va jusqu'à restreindre la liberté de donner un autre caractère au deuxième membre qu'au premier. Celui-ci étant précis, l'autre doit l'être : « L'on doit se servir du véritable opposé, quand la langue le fournit, dit Bary : *n'obeir que lors que le commandement est judicieux, ce n'est pas un acte d'obeissance, c'est un acte de quelque autre vertu. Il falloit ... c'est un acte de justice. Celui dont vous parlez n'est ny vertueux ny vicieux, il est quelque autre chose...* comme il n'y a que les enfans, les hebetés, et que les fols, qui puissent estre éloignés de la vertu et du vice... il falloit : *celuy... vicieux ; c'est un enfant ; c'est un hebeté ; c'est vn fol* » (*Secrets*, 128-129).

La symétrie doit régner aussi dans l'expression. D'un membre à l'autre, d'un terme à l'autre, les valeurs doivent se correspondre : *Age d'or, et decadence* est une phrase défectueuse ; après *âge d'or*, c'est *siecle de fer* qui eût convenu, ou bien, avant *decadence, élévation* (*Sent. crit. s. les Caract.*, 545). « L'expression qui commence par une métaphore, se doit finir par une autre métaphore qui y réponde : *Gardez vous bien de cueillir des fruits pernicieux de l'arbre corrompu du libre arbitre. Et non pas comme un autre a dit. Gardez-vous bien de cueillir des fruits pernicieux du libre arbitre* » (*Le Gras, Reth.*, 191).

Il y a plus : la nature des mots dans les différents termes doit être la même. Or, à un nom ne peut correspondre qu'un nom. « Il faut opposer substantif à substantif, épithète à épithète, adverbe à adverbe, négative à négative, phrase à phrase » (Bary, *Secrets*, 60).

« Il est de la prudence de l'Orateur, opine aussi Richesource, de se soutenir dans l'uniformité de la Phrase, ou de l'expression, non moins que dans celle du sens, soit pour ne point avoir d'expressions bijares, ou à la Mosaïque, de plusieurs pièces ou de plusieurs manières, à la façon des habits de Tabarin, c'est à dire de diverses couleurs, pour ne point dire de Friperie qui sont toujours fort mal faits et fort mal assortis » (*Prise de Fribourg*, 100).

Quant à Leven de Templery, on dirait qu'il a copié Bary : « Pour la régularité de la phrase, on doit opposer ... substantif à substantif, adjectif à adjectif, et ainsi du reste » (*Entr. à Madonte*, 403-404).

Je donnerai ici des exemples, catégorie par catégorie :

1° Substantifs : « Il ne faudroit point dire, *si Madelon est belle, elle est aussi une merveille de vertu*, à-cause que *belle* est adjectif, et *merveille* est substantif, mais pour parler avec la justesse que cette règle demande, il faudroit accompagner le mot de *Madelon* d'un substantif qui répondit au mot de *merveille*, et dire, *si Madelon est un miracle de beauté, elle est aussi une merveille de vertu*, ou

bien, opposer adjectif à adjectif en disant, *si Madonte est belle, elle est aussi vertueuse*. Il n'y a personne qui ne sente que ces manières de parler sont plus délicates que la première » (L. de Templ., *Entr. à Madonte*, 406). De même : « *Comme la raison est vne aveugle... la volonté est une souveraine impuissante.... Il falloit ou donner vn substantif à la raison, parce qu'on en avoit donné à la volonté, ou en refuser et à la volonté et à la raison. La symmetrie requeroit ce que je dis. Cf. Comme la raison est vne puissance aveugle... la volonté est vne souveraine impuissante* » (Bary, *Secrets*, 60).

« On doit garder la même simmetrie aux mots... qui sont tout-ensemble adjectifs et substantifs, comme *débauché, continent*. Ainsi il ne faut pas dire, *l'exemple de la sobriété d'Alexandre n'a pas tant fait de continens que celui de son yvrognerie a fait tomber de gens dans la débauche* ; mais il faut opposer un autre mot du même genre de continens, et dire avec M. Pascal, *l'exemple de la sobriété d'Alexandre n'a pas tant fait de continens, que celui de son yvrognerie a fait de débauchez* » (L. de Templ., *Entr. à Madonte*, 407-408).

2° Substantifs suivis d'un complément. « Mauvaise phrase : *Et comme il est difficile d'avoir les instrumens du plaisir, et d'embrasser les austeritez.... Je devois opposer genitif à genitif... Et comme il est difficile d'avoir les instrumens du plaisir, et d'embrasser les rigueurs de la religion* » (Bary, *Secrets*, 61)¹.

3° « La même regularité doit être observée aux adjectifs et aux adverbes, dit Leven de Templery. Monsieur de Malherbe, tout éclairé qu'il étoit, à peché contre la simmetrie en ces deux vers, en mettant l'adverbe *parfaitement* au premier, et l'adjectif *parfaite* au second : *Puisqu'elle est parfaitement sage, Qu'elle soit parfaite en beauté*, au-lieu de dire, *Puisqu'elle est parfaite en sagesse, qu'elle soit parfaite en beauté* » (*Entr. à Madonte*, 407).

Un substantif est orné d'une épithète, l'autre en doit avoir une aussi : « *Elle est la residence du Chapitre de Basle, d'une fameuse Université, fondée par le Duc Albert, d'une Chambre Souveraine, dont le ressort est fort étendu*. Nous avons icy, à l'ordinaire, un effet de la prompti-

1. L'observation suivante de Richesource est bien plus caractéristique encore : « *Deux Brigades de Cavalerie et quatre Bataillons*. La symmetrie oratoire, c'est à dire l'exactitude ou regularité n'est pas gardée en cet endroit, *Brigade*, a du regime ou de la suite, à sçavoir *Cavalerie*, quand il dit, *deux Brigades de Cavalerie*, et *Bataillon* n'en a point, il est seul, il luy falloit un petit agrément comme à *Brigade*, qui n'est pas denué ; le Relateur ne pouvoit luy donner que *d'Infanterie*, mais dire, *un Bataillon d'Infanterie*, c'est une redondance d'expression, à peu près comme, *beste brute*, ou, *buche de bois* ; et le Relateur a trop de politesse pour dire, *une buche de bois*, il luy étoit facile de se tirer d'affaire, sans mutiler son expression et sans donner un soufflet à Vitruve dans sa Symmetrie ; il devoit faire agir le terme commun à sçavoir *Brigade*, qui comme une idée generale embrasse et la Cavalerie et l'Infanterie, et dire de la maniere qui suit... avec *six Brigades, deux de Cavalerie et quatre d'Infanterie* » (*Prise de Fribourg*, 153).

tude du Relateur, qui ne se donne pas le loisir d'étudier la Symétrie de son style, c'est à dire de ses expressions. Le premier Eloge de Fribourg, dans cet Article, a trois parties qui sont *Residence, Vniversité* et *Parlement*. Ces trois Proprietez doivent être d'une même parure, pour être semblables, mais elles ne le sont pas; les deux et troisième ont de la suite ou des adjoints, et la première n'en a point; la première est nue ou seule, et les deux autres sont vêtues ou suivies » (Riches., *Prise de Fribourg*, 117 et 131).

4° Si une épithète est modifiée par un adverbe, l'autre doit l'être pareillement :

« *Sa conscience est extrêmement délicate, et sa conduite est judicieuse. Il falloit, ou donner vn adverbe à judicieuse, ou en refuser vn à conscience.... sa conscience n'est-elle pas extrêmement délicate? sa conduite n'est-elle pas extrêmement judicieuse?* » (Bary, *Secrets*, 61)¹.

ARTIFICES DIVERS. — Il y a (des conjonctions et des particules) « qui en attendent naturellement d'autres après elles. Par exemple, *encore que* veut ordinairement après elle *neantmoins* : *Que si* veut avoir *donc*. Mais afin que la reddition en soit juste, et qu'elles se répondent parfaitement les unes aux autres, on doit toujours les disposer de sorte qu'elles n'embarassent point l'esprit, et qu'on puisse se souvenir de la première, quand on viendra à la seconde.

« Pour cela il faut avoir soin de ne les point trop écarter; et quand il s'en trouvera qui seront pour se suivre nécessairement, il faut s'abstenir d'en mettre d'autres entre deux, qui en fassent perdre la suite, et qui en troublent l'ordre » (Le Gras, *Reth.*, 184).

Pour ajouter à la régularité des oppositions, on va jusqu'à organiser la phrase de façon qu'elles puissent se produire. Bary propose une recette, qui consiste à ajouter « un vague ». Un exemple fera comprendre ce qu'il entend par là.

Soit la phrase : « *On dit que les Epirotes ont une fontaine qui a la vertu d'éteindre les flambeaux et de les rallumer....* Pour avoir l'occasion d'opposer infinitif à infinitif, il falloit, suivant Bary, attribuer « un vague » à la fontaine : ... *On dit qu'en Epire il y a une fontaine qui a une puissance admirable sur les flambeaux; et que cette puissance*

1. « *Cette belle solitude et si sombre....* Il falloit opposer un *si* à un *si* : *cette solitude si belle et si sombre* » (Bary, *Secrets*, 99).

« Ce participe passif passé, *chassé*, devoit avoir son aduerbe ou circonstance du, *quomodo*, par opposition à *entré*, qui avoit *fierement*; et, *chassé* devoit avoir *honteusement*, pour faire l'Antithese parfaite, dire *honteusement chassé de la haute Alsace* » (Riches., *Prise de Fribourg*, 66). « *Echappé*, etc. Ce participe passif passé doit avoir son adverbe *heureusement*, ou quelqu'autre, comme *chassé* a eu le sien, à sçavoir *honteusement* » (Id., *Ib.*, 66-67).

consiste et à les esteindre et à les rallumer » (Secrets, 122-123). Comparez : La haine, dit Tite-Live, peut quelquefois offusquer la gloire, mais elle ne peut jamais l'esteindre. On dirait mieux : peut quelquefois faire tort à la gloire, mais si elle peut l'offusquer, elle ne peut l'esteindre (Id., Ib., 145).

Le procédé a l'air scolastique. Manié par un homme qui sait dans ce « vague » évoquer une idée sur laquelle l'imagination rêve, et placer là un adjectif à la Bossuet : *infini, immense, étrange*, il donne lieu à de larges et puissants effets¹.

PARALLÉLISME DES COMPLÉMENTS. — Jusque-là, quand une première préposition était suivie d'un complément substantif, la même préposition pouvait dans un autre terme reparaître avec un complément d'autre nature, un infinitif, une proposition relative.

Comme il est de l'adresse du joueur de se bien servir de la chance ; il est du devoir du prudent de se bien servir de ce qui luy arrive. Bary trouve à redire à cette liberté : « Il falloit vne phrase qui se rapportast exactement à se bien servir de la chance.... il est du devoir du prudent de se bien servir de l'occasion » (Secrets, 62).

De même : *« il vaut mieux s'appliquer à la lecture d'un Livre agréable, qu'à jouër à l'hombre ;... puisqu'après le verbe s'appliquer, vient un nom, qui est lecture, pourquoy au-lieu d'un autre nom mettre ensuite un verbe, qui est jouër ? Il faut dire, il vaut mieux s'appliquer à la lecture d'un Livre agreable, qu'au jeu de l'hombre » (L. de Templ., Entr. à Madonte, 409-410).*

On exige de même qu'à un complément prépositionnel on ne fasse plus correspondre une proposition : *« Les prepositions par, avec, et autres semblables demandent la même regularité, pour l'exactitude de la phrase. Ainsi en disant, quand nous resistons à nos passions, c'est plus par leur foiblesse qu'à cause que nous sommes forts, la tisure de cette phrase est irreguliere ; car puisque foiblesse est un substantif, il faut mettre un autre substantif avec la même preposition par, et dire avec Mr. de la Rochefoucaud, quand nous resistons à nos passions, c'est plus par leur foiblesse que par nôtre force » (L. de Templ., Entr. à Madonte, 408-409).*

Il s'en faut heureusement de beaucoup que ces règles étroites aient jamais été rigoureusement observées.

UN CAS PARTICULIER D'ASYMÉTRIE. — L'asymétrie était d'usage, quand il y avait plusieurs compléments, particulièrement des compléments d'objet. Un verbe, ou une autre partie du discours pouvait être suivi d'abord : a) d'un complément nom ou pronom, puis d'un

1. Cf. Lanson, Bossuet, 105.

infinitif, *b*) d'un nom accompagné ou non d'un adjectif, puis d'une proposition complétive; *c*) d'un infinitif, puis d'une proposition complétive. Voici des exemples de l'époque :

a) *n'eut autre recours... qu'à son impudence, et à luy soustenir hautement* (Fur., *Rom. bourg.*, II, 33); *elle entendit du bruit à ses fenêtres et marcher dans sa chambre* (Bussy-Rab., *Fr. gal.*, I, 200); *qui ne pourroit pas lui refuser justice et de vous condamner à quitter les honneurs royaux* (Id., *Ib.*, II, 279); *destiné à la subsistance... et à faire l'aumosne* (Boss., *Catech. des festes*, 6); *qui ne meritoit ni réponse ni mesme d'estre leü* (Id., *Avert. aux Prot.*, VI, § 1, p. 462); *accoutumée au raisonnement et à exciter...* (Id., *Est. d'Or.*, 240); *Stilpon... a dû passer dans Athenes pour un Animal plus rare, et plus digne d'admiration, et de faire quitter leur besogne aux artisans, que les bêtes* (Bayle, *Dict.*, art. Stilpon, note 1, A); *elle fut convaincue d'adultere, et d'avoir empoisonné son mari* (Id., *Ib.*, art. Antonia); *J'y suis fort résolue, et de me servir de tout le crédit que j'y aurai pour vous tirer d'où vous êtes* (M^{me} de Maint., *Lett.*, I, 74); *Un joli Mousquetaire de dix-huit ans, qui m'a offert la collation, et de me ramener en croupe à Paris* (Dancourt, IV, 134, *La Foire de Bezons*, sc. 5); *Je trouvai le monde par pelotons, et un grand étonnement régner sur tous les visages* (S'-Sim., *Scènes et portraits*, I, 13).

b) *Je craindrois... une telle sollicitation, et qu'on ne lui en parlast* (Fur., *Rom. bourg.*, II, 19); *cela fait croire la paix et que l'on veut abandonner cette conquête* (Bussy-Rab., *Corr.*, IV, 7); *Mon pere... eust voulu de ces mariages de riches veuves qui s'entestent d'un beau garçon, et qu'on me prist avec mes droits sans luy demander autre chose* (Id., *Mem.*, I, 111); *Pour moi, qu'en santé même un autre monde étonne, Qui crois l'âme immortelle, et que c'est Dieu qui tonne, Il vaut mieux pour jamais me bannir de ce lieu* (Boil., *Sat.*, I, v. 161-162, éd. B. S. P., I, 82); *Vous savez le contraire, et qu'il est très certain* (Mol., I, 109, *Et.*, v. 57); *Il sait bien l'impuissance où son père le laisse, Qu'un rival qu'il doit craindre étrangement nous presse* (Id., I, 124, *Ib.*, v. 271-272); *Et ce qu'a fait Valère, en voyant cet écrit, Marque bien leur concert, et que c'est une baye* (Id., I, 423, *Dép. am.*, v. 320-321); *les gens de guerre... veulent un chef perpetuel, et que leur Chef soit le Maistre* (Boss., *Hist. Univ.*, 548); *Ce que j'en dis n'est pas par aversion pour la louange, ni mesme que je croie que ce soit une affectation vitieuse d'en glisser quelqu'une dans un Ouvrage de ceste nature, quand l'expression en est juste* (S' Réal, *De la crit.*, 283-284); *La Montespan le voyant déjà remis, et qu'il n'y avoit rien à craindre pour sa santé* (Le Gr. Alc. *frustré*,

68) ; *Ce duc s'attendoit d'abord à quelque nouvelle confidence, et que le roi lui alloit apprendre quelques grands progrès (Ib., 15).*

c) *J'aimerois mieux cent fois être grosse pécore, ... Et que Monsieur Satan vous vint tordre le cou (Mol., I, 134, Et., v. 448 et 450) ; Moi, je vais avertir mon maître de ceci, Et que lorsqu'à ses vœux on croit le plus d'obstacle, Le Ciel en sa faveur produit comme un miracle (Id., I, 236, Ib., v. 2019-2020) ; Qu'il falloit ou le pendre, ou qu'il fût son mary (Bours., Lett. nouv., I, 209) ; il faut extraordinairement prendre garde au secret, et que toutes les résolutions de Sa Majesté soient extrêmement resserrées dans son cabinet (Retz, VII, 13) ; Je vous prie de me faire faire des copies de tout ce que vous et M. votre neveu avez écrit sur l'histoire de France, et qu'il fasse quelque chose d'aussi succinct sur l'histoire romaine (M^{me} de Maint., Lett., I, 42). Cf. les nourrices ne mettant la main à rien, de peur d'être fatiguées et que leur lait ne fût pas bon (Ib., I, 33).*

Ces constructions ne plaisaient pas à tout le monde. On ne doit jamais écrire, pensait Chevreau : « *Je voy vôte dessin, et que vous êtes prest de l'executer.... on ne scauroit parler purement, si l'on ne dit : Je vois votre dessein, et vois, ou scais, encore, que vous etes prest de l'executer* » (Ms. Niort, dans Boiss., 15). Et Andry de Bois-Regard s'était permis de critiquer dans Vaugelas : *Je repons de vostre liberté, et que vous n'aurez point à souffrir le faste des Macedoniens.* « A qui persuadera-t-on, proteste S' Réal, qu'il auroit été mieux de dire : *Je vous assure de vostre liberté ; et vous répons que vous n'aurez point à souffrir* » (De la crit., 77-78).

Bouhours, fut-ce par haine d'Andry, prit le parti de Vaugelas, et, dans un long chapitre, justifia la construction incriminée : *Ces gens faisoient tout ce qu'ils pouvoient pour luy persuader de rebrousser chemin, ... ou du moins s'il rejettoit ce conseil, qu'il separast cette multitude.... Ces divers regimes, bien loin d'estre vicieux, ont de l'élegance.... Un de nospoètes s'est servi élégamment de ces deux regimes dans l'Action de graces pour le Roy, en parlant du Prince d'Orange. Ni ses fuites ni ses combats, Seigneur, ne le sauveront pas ; Il verra tost ou tard avorter ses complots, Et qu'il n'est couronné que comme une victime Que l'on doit immoler pour le commun repos.*

« *Avorter ses complots après il verra, est un regime : et qu'il n'est couronné en est un autre.... M. Dacier qui sçait également bien le grec, le latin, et le françois, dit dans sa Traduction d'Horace : si vous aimiez le repos et à dormir la grasse matinée.*

« Mais ce qui decide la chose, et ce qui doit fermer la bouche à nostre Critique, c'est que le Secretaire de l'Academie Française, lequel se connoist mieux qu'homme du monde en regime, dit luy-

mesme : *Dieu voyant son humilité, et qu'il supportoit de bon cœur les affronts et les injures, lui commanda, etc. Parce qu'il ne peut pas deviner l'heure, et si ce sera au commencement, au milieu, ou vers la fin de la nuit, etc. Voyant son humilité, et qu'il supportoit. Deviner l'heure, et si ce sera. Voila deux regimes* » (*Suit.*, 171-174). La question n'était pas définitivement tranchée, mais la liberté était du moins sauvée pour quelque temps.

USAGE DE LA PÉRIODE. — Elle abonde dans toute la prose, celle des dissertations, des observations, des contes, aussi bien que celle des discours. Malgré d'innombrables variantes, elle est très reconnaissable.

Boileau la pratique : « Donnons, si vous voulez, à Arioste toute la gloire de l'invention ; ne lui dénions pas le prix qui lui est justement dû pour l'élégance, la netteté et la brièveté inimitable avec laquelle il dit tant de choses en si peu de mots ; ne rabaissons point malicieusement, en faveur de notre nation, le plus ingénieux auteur des derniers siècles : mais que les grâces et les charmes de son esprit ne nous enchantent pas de telle sorte qu'ils nous empêchent de voir les fautes de jugement qu'il a faites en plusieurs endroits ; et quelque harmonie de vers dont il nous frappe l'oreille, confessons que M. D. L. F. ayant compté plus plaisamment une chose très plaisante, il a mieux compris l'idée et le caractère de la narration » (*Dissert. s. la Joconde*, III, 22).

Fénelon l'a morcelée en quelque sorte. D'haleine plus courte, il ne raccourcit pas l'ensemble, il se plaît à une correspondance de détails où des symétries partielles intermittentes donnent le sentiment d'une régularité entrecoupée : « Celui... qui n'a jamais vu, cette lumière pure est aveugle comme un aveugle né ; il passe sa vie dans une profonde nuit, comme les peuples que le soleil n'éclaire point pendant plusieurs mois de l'année ; il croit être sage, et il est insensé ; il croit tout voir, et il ne voit rien ; il meurt n'ayant jamais rien vu ; tout au plus il aperçoit de sombres et fausses lueurs, de vaines ombres, des fantômes qui n'ont rien de réel. Ainsi sont tous les hommes entraînés par le plaisir des sens et par le charme de l'imagination. Il n'y a point sur la terre de véritables hommes, excepté ceux qui consultent, qui aiment, qui suivent cette raison éternelle : c'est elle qui nous inspire quand nous pensons bien, c'est elle qui nous reprend quand nous pensons mal. Nous ne tenons pas moins d'elle la raison que la vie. Elle est comme un grand océan de lumière : nos esprits sont comme de petits ruisseaux qui en sortent, et qui y retournent pour s'y perdre » (*Télém.*, 172-174).

On voit sans peine les divisions : Il croit être sage, et il est insensé.

Il croit tout voir et il ne voit rien....

C'est elle qui nous inspire quand nous pensons bien.

C'est elle qui nous reprend quand nous pensons mal.

Elle est comme un grand océan de lumière.

Nos esprits sont comme de petits ruisseaux....

Au milieu, des portions indépendantes reposent de ces antithèses ou de ces comparaisons balancées.

La voici chez La Bruyère, reconnaissable, malgré tout : « La jalousie et l'émulation s'exercent sur le même objet, qui est le bien ou le mérite des autres : avec cette différence, que celle-ci est un sentiment volontaire, courageux, sincère, qui rend l'âme féconde, qui la fait profiter des grands exemples, et la porte souvent au-dessus de ce qu'elle admire ; et que celle-là au contraire est un mouvement violent et comme un aveu contraint du mérite qui est hors d'elle ; qu'elle va même jusques à nier la vertu dans les sujets où elle existe, ou qui forcée de la reconnoître, lui refuse les éloges ou lui envie les récompenses ; une passion stérile qui laisse l'homme dans l'état où elle le trouve, qui le remplit de lui-même, de l'idée de sa réputation, qui le rend froid et sec sur les actions ou sur les ouvrages d'autrui, qui fait qu'il s'étonne de voir dans le monde d'autres talents que les siens, ou d'autres hommes avec les mêmes talents dont il se pique : vice honteux et qui par son excès rentre toujours dans la vanité et dans la présomption, et ne persuade pas tant à celui qui en est blessé qu'il a plus d'esprit et de mérite que les autres, qu'il lui fait croire qu'il a lui seul de l'esprit et du mérite » (II, 40, *De l'Hom.*).

En effet, quand on décompose ce long morceau et qu'on en considère l'architecture, on s'aperçoit qu'il n'est pas fait suivant les règles que nous venons d'étudier, mais qu'il est fait tout de même. Le plan ne comportait pas deux développements égaux. L'émulation est donc analysée d'abord brièvement. L'auteur a si peu souci d'être d'une absolue régularité qu'il a hardiment varié ses éléments ; qu'ainsi il introduit en correspondance d'une conjonctionnelle : *qu'elle va...*, une conjonctive : *et qui....*

L'asymétrie de l'ensemble n'est point non plus fortuite. C'est sur la jalousie que portent surtout les observations. C'est elle qui doit prendre le plus de place.

Ce développement sur la jalousie est tripartite. D'abord deux membres à peu près égaux, comportant une suite de deux nouveaux membres égaux ; puis, après les mots : *une passion stérile*, trois conjonctives de longueur croissante (11, 17, 17), ensuite une autre qui supporte

des compléments de dimensions pareilles, enfin une conclusion formée essentiellement d'une conjonctive de 21 syllabes et d'une autre de 27. Ce n'est plus du rythme, si l'on veut, c'est encore de l'équilibre.

PHRASE ET PÉRIODE — L'empire de la période n'était pourtant pas universel. A côté d'elle, il resta, il faut bien le dire, la phrase — sans plus — qui n'est ni à trois ni à quatre membres, qui ne cherche pas à faire un circuit, mais qui est formée tout de même, et qui va son chemin, comme l'idée et avec elle. M. Lanson a cité avec admiration une phrase du *Sermon sur l'Unité de l'Église*, laquelle serait le plus étonnant effort du génie oratoire de Bossuet, à quoi rien peut-être dans notre langue ne pourrait se comparer. L'abbé Quillacq la donne à son tour comme type de période « libre »¹.

En voici une où on aperçoit parfaitement comment une nécessité d'ordre supérieur fait introduire à la suite du corps principal l'explication nécessaire : « Et pour venir au particulier de l'institution de Jésus-Christ, car il est beau de considérer dans des promesses circonstanciées un accomplissement précis, vous voyez que la doctrine de l'Évangile subsiste toujours dans les successeurs des apôtres ; que Pierre, toujours à leur tête, n'a cessé d'enseigner les peuples, et de « confirmer ses frères » ; et, comme disent six cent trente évêques au grand concile de Chalcédoine, qu'il « est toujours vivant dans son propre siège » ; que toutes les hérésies qui ont osé s'élever contre la science de Dieu ont senti leurs têtes superbes frappées par des anathèmes dont elles n'ont pu soutenir la force ; qu'elles n'ont fait que languir depuis ce coup, et viennent toutes à la fin tomber aux pieds de l'Église et de Pierre, qui les foudroie par ses successeurs ; que cependant cette Église ne se diminue jamais d'un côté, quelle ne s'étende de l'autre, conformément à cette parole que Jésus-Christ adresse lui-même à l'église d'Éphèse : *Movebo candelabrum tuum de loco suo* : « Je remuerai de sa place votre chandelier », je vous ôterai la lumière de la foi : prenez garde, je ne l'éteindrai pas, je la remuerai et la changerai de place ; afin que l'Église regagne tout ce qu'elle perd, une vertu invisible réparant ses pertes ; et, plutôt que de la laisser sans enfants, Dieu faisant, selon la parole de Jésus-Christ « des pierres mêmes, et des peuples les plus infidèles, naître les enfants d'Abraham » : en sorte que, dans sa vieillesse, si toutefois elle peut vieillir, elle qui est immortelle, et lorsqu'on la croit stérile, elle soit aussi féconde que jamais, et demeure toujours au-dessus de la ruine qui menace les

1. *La Langue et la Syntaxe de Bossuet*, 782. Cf. Lanson, *Bossuet*, 91.

choses humaines » (Boss., *Serm. pour le Jour de Pâques*, 1681, 2^e p., éd. Leb., VI, 68).

Il ne faut pas oublier non plus la phrase de passion, qui se prête mal à une ordonnance régulière. Elle en arrive à rompre la mesure ordinaire du vers. Ainsi, quand au paroxysme de la fureur Phèdre lance des cris désespérés et se jette sur l'épée de son « ennemi », il n'est plus question de coupe à l'hémistiche. *Voilà mon cœur ! Frappe ! Donne !* Les règles du vers sont franchies en même temps que celles de l'« austère pudeur ».

Le même désordre, « effet de l'art », peut-on dire ici avec vérité, disloque la prose, la secoue de brusques transports. On a cité les Sermons de Bossuet : « Que m'est le monde ? Rien du tout. Je suis sacrifié au monde et le monde à moi ; il ne me plaît pas ; je ne veux pas lui plaire. Il ne me goûte pas ; tant mieux pour moi, pourvu que je ne le goûte pas aussi. La rupture s'est faite de part et d'autre ; ce n'est pas comme quand l'un aime et l'autre hait ; je ne puis souffrir le monde, qui de son côté ne peut me souffrir, tel qu'un mort à l'égard d'un mort. Heureuse rupture ! — Mais le monde dira ceci, dira cela. — Le monde dira que je veux encore lui plaire dans ma séparation : qu'importe qu'il le dise » (Quillacq, *La Langue et la syntaxe de Bossuet*, 780-781).

Il y en a d'analogues dans la *Princesse de Clèves* : « Regardez-moi du moins avec ces mêmes yeux dont je vous ai vu cette nuit regarder mon portrait. Pouvez-vous l'avoir regardé avec tant de douceur, et m'avoir fui moi-même si cruellement ? Que craignez-vous ? Pourquoi mon amour vous est-il si redoutable ? Vous m'aimez, vous me le cachez inutilement ; vous-même m'en avez donné des marques involontaires. Je sais mon bonheur ; laissez-m'en jouir, et cessez de me rendre malheureux. Est-il possible, reprenoit-il, que je sois aimé de Madame de Clèves, et que je sois malheureux ? Qu'elle étoit belle cette nuit ! Comment ai-je pu résister à l'envie de me jeter à ses pieds ? Si je l'avois fait, je l'aurois peut-être empêchée de fuir ; mon respect l'auroit rassurée ; mais peut-être elle ne m'a pas reconnu ; je m'afflige plus que je ne dois, et la vue d'un homme à une heure si extraordinaire l'a effrayée » (199).

Celles de Fénelon sont d'un désordre calculé, et encore presque mesuré¹.

1. Voir le passage où Calypso, jalouse, décide de faire partir Télémaque : « O malheureuse ! Qu'ai-je fait ? Non, je n'y irai pas, ils n'y iront pas eux-mêmes, je saurai bien les en empêcher. Je vais trouver Mentor ; je le prierai d'enlever Télémaque : il le ramènera à Ithaque. Mais que dis-je ? et que deviendrai-je quand Télémaque sera parti ? Où suis-je ? Que reste-t-il à faire ? O cruelle Vénus, vous m'avez trompée ! O perfide présent que vous m'avez fait ! Pernicieux enfant, Amour empesté, je ne t'avois ouvert

LE STYLE COUPÉ. — D'autre part la phrase brève, alerte, de dialogue ou de récit, qui s'aiguise si facilement en trait de satire et de polémique, si naturelle à l'esprit français, et dont les modèles remontaient au moyen âge, ne pouvait pas céder totalement la place. Elle fournissait les refrains des chansons, et les pointes des vaudevilles. Elle était une des formes essentielles de l'esprit national. Chez les classiques, elle joue aussi son rôle. Elle fait le fond des dialogues dits Cornéliens. On la retrouve chez Molière, et partout. Les théoriciens du temps l'ont reconnue, ils ne l'ont pas étudiée. Le P. Lamy se rend compte qu'il y a des formes diverses de styles à mélanger. De même Le Gras : « Il faut encore faire en sorte que le discours soit varié par le mélange des périodes, avec les membres et les coupures ; c'est à dire, qu'après s'estre exprimé par une période entière de trois ou quatre membres ; il faut s'exprimer par des membres, puis par des coupures, comme cela est enseigné par Saint Augustin » (*Reth.*, 237)¹.

Richesource montrera au besoin à ses élèves à démonter une longue phrase, d'allure asiatique, en une série de propositions, où la liste des faits s'allonge numéro par numéro, ce qui donne de la vie à l'exposé, grâce à l'hypotypose². Le style coupé et succinct ou

mon cœur que dans l'espérance de vivre heureuse avec Télémaque, et tu n'as porté dans ce cœur que trouble et que désespoir ! Mes nymphes sont révoltées contre moi. Ma divinité ne me sert plus qu'à rendre mon malheur éternel. O si j'étois libre de me donner la mort pour finir mes douleurs ? Télémaque, il faut que tu meures, puisque je ne puis mourir ! Je me vengerai de tes ingratitude : ta nymphe le verra, et je te percerai à ses yeux. Mais je m'égare. O malheureuse Calypso, que veux-tu ? Faire périr un innocent, que tu as jeté toi-même dans cet abîme de malheurs ? C'est moi qui ai mis le flambeau fatal dans le sein du chaste Télémaque. Quelle innocence ! Quelle vertu ! Quelle horreur du vice ! Quel courage contre les honteux plaisirs ! Falloit-il empoisonner son cœur ? Il m'eût quittée ! Hé bien ! ne faudra-t-il pas qu'il me quitte, ou que je le voie, plein de mépris pour moi, ne vivant plus que pour ma rivale ? Non, non, je ne souffre que ce que j'ai bien mérité. Pars, Télémaque, va-t'en au delà des mers ; laisse Calypso sans consolation, ne pouvant supporter la vie, ni trouver la mort : laisse-la inconsolable, couverte de honte, désespérée, avec ton orgueilleuse Eucharis » (*Télém.*, 267-268).

1. Cf. Leven de Templery, *Entr. à Madonte*, 388.

2. « Le Maréchal de Créqui laissant les Places, et mesmes les Frontières ouvertes en vne entière seurété, abandonnant les Impériaux à l'inutilité de leurs desseins, et à la fatigue d'une longue marche dans des Pays rüinez, passa le Rhin, et porta dans le Brisgaw, la terreur et la desolation, dont la Champagne avoit esté si vainement menacée » (*Riches.*, *Prise de Fribourg*, 13). « Le Relateur les fatigue icy (ses Lecteurs) et les ennuye par la longueur de son nominatif, ou par l'impatience ou l'absence du verbe qui souffre trop de l'éloignement que luy cause un ablatif absolu qui est de plus de quinze lignes, dont la prodigieuse longueur empesche le Lecteur ou l'Auditeur, ou de respirer ou de se reposer, n'y ayant aucunes périodes, intervalles ou interruptions de mouvement, qui sont autant de repositoires, de temps en temps, à la portée des Auditeurs et conformes à leurs forces, plustost qu'à celle des Autheurs, qui ne doivent point avoir d'autres regles ny d'autres mesures de leur composition que l'utilité, le plaisir et la capacité de ceux qui les lisent ou qui les écoutent.... »

« Il estoit aisé au Relateur d'éviter la grandeur de cét épouvantable article, que le style asiatique n'a jamais pratiquée ny connue quelque licentieux, libertin et diffus qu'il ayt

laconique, mais bien taillé, est fort mignon, sans doute, estime-t-il, il est dégagé, et, comme tel, rien ne l'embarrasse (*Prise de Fribourg*, 167); il le préfère même, malgré certaines réserves, dans le récit.

Mais nulle part on n'en trouve la théorie : elle était trop simple apparemment. Les maîtres du style y ont pourvu. A quoi bon citer les modèles de La Bruyère : « Le devoir des juges est de rendre la justice ; leur métier de la différer. Quelques uns savent leur devoir, et font leur métier » (II, 185, *De quelq. us.*, 43)? « Le courtisan autrefois avoit ses cheveux, étoit en chausses et en pourpoint, portoit de larges canons, et il étoit libertin. Cela ne sied plus : il porte une perruque, l'habit serré, le bas uni, et il est dévot : tout se règle par la mode » (II, 150, *De la Mode*, 16).

« *Iphis* voit à l'église un soulier d'une nouvelle mode ; il regarde le sien et en rougit ; il ne se croit plus habillé. Il étoit venu à la messe pour s'y montrer, et il se cache ; le voilà retenu par le pied dans sa chambre tout le reste du jour. Il a la main douce, et il l'entretient avec une pâte de senteur ; il a soin de rire pour montrer ses dents ; il fait la petite bouche, et il n'y a guère de moments où il ne veuille sourire ; il regarde ses jambes, il se voit au miroir : l'on ne peut être plus content de personne qu'il l'est de lui-même ; il s'est acquis une voix claire et délicate, et heureusement il parle gras ; il a un mouvement de tête, et je ne sais quel adoucissement dans les yeux, dont il n'oublie pas de s'embellir ; il a une démarche molle et le plus joli maintien qu'il est capable de se procurer ; il met du rouge, mais rarement, il n'en fait pas habitude. Il est vrai aussi qu'il porte des chausses et un chapeau, et qu'il n'a ni boucles d'oreilles ni collier de perles ; aussi ne l'ai-je pas mis dans le chapitre des femmes » (II, 148-149, *Ib.*).

Il serait plus intéressant d'apporter des exemples de Bossuet. Or

esté ;... Le Relateur n'avoit qu'à substituer le preterit simple parfait à son preterit plus que parfait, *apres avoir laissé*, etc., ou à son gerondif ou participe present, *laissant*, ou à son ablatif absolu, *ayant laissé les places*, etc., *abandonné*, etc., pour dire de cette maniere ou de quelqu'autre, *le Maréchal de Crequy, dès le commencement de la campagne s'est opposé à tous les Projets des Imperiaux. Il les a suivis dans leurs mouvemens*, etc.... ce nominatif bien loin de languir dans l'absence de son verbe, il en eust eù sept ou huit de suite dans la continuation du dénombrement, dont la longueur n'auroit jamais ennuyé ny fatigué l'Auditeur ny le Lecteur, les faits estant agreables, l'exposition en façon d'Hypotypose tout à fait divertissante, et par la diversité des diction nominales ou verballes, et par la variété des phrases ingenieusement tournées... » (Riches., *Prise de Fribourg*, 53-54).

Cf. « *L'Infanterie et l'Artillerie qui avoit passé le Rhin*, etc. Le Relateur qui ne se plaît qu'à faire des articles, des balots ou paquets, et des *item* de Notaires, tant il aime les discours decousus, brisez et demanchez, pour ainsi dire à la façon des Annales, à la Tacite, ou à la Suctone, pouvoit icy et sans danger se faire un article, c'est à dire faire un point, une pause, une section, et un à linea ; il avoit le plus beau du monde, puis qu'il passe d'un fait à un autre » (Riches., *Ib.*, 163).

il n'en manque pas : « Par tout ailleurs, il délibère ; docile il preste l'oreille à tous les conseils : icy, tout se présente à la fois ; la multitude des objets ne le confond pas ; à l'instant, le parti est pris ; il commande et il agit tout ensemble, et tout marche en concours et en sûreté » (*Rec. or. fun., Condé, 514*).

Style à part, dit-on. Non. Style naturel des natures vives. Madame de Sévigné écrit constamment ainsi ses joies, ses surprises, ses alarmes : « Le Roi vint vers nos places, et après avoir tourné, il s'adressa à moi, et me dit : « Madame, je suis assuré que vous avez été contente ». Moi, sans m'étonner, je répondis : « Sire, je suis charmée ; ce que je sens est au-dessus des paroles ». Le Roi me dit : « Racine a bien de l'esprit ». Je lui dis : « Sire, il en a beaucoup ; mais en vérité ces jeunes personnes en ont beaucoup aussi : elles entrent dans le sujet comme si elles n'avoient jamais fait autre chose ». Il me dit : « Ah ! pour cela, il est vrai ». Et puis Sa Majesté s'en alla, et me laissa l'objet de l'envie : comme il n'y avoit quasi que moi de nouvelle venue, il eut quelque plaisir de voir mes sincères admirations sans bruit et sans éclat. Monsieur le Prince, Madame la Princesse me vinrent dire un mot ; M^{me} de Maintenon, un éclair : elle s'en alloit avec le Roi ; je répondis à tout, car j'étois en fortune. Nous revînmes le soir aux flambeaux. Je soupai chez M^{me} de Coulanges, à qui le Roi avoit parlé aussi avec un air d'être chez lui qui lui donnoit une douceur trop aimable. Je vis le soir Monsieur le chevalier ; je lui contai tout naïvement mes petites prospérités, ne voulant point les cachoter sans savoir pourquoi, comme de certaines personnes ; il en fut content, et voilà qui est fait : je suis assurée qu'il ne m'a point trouvé, dans la suite, ni une sottise vanité, ni un transport de bourgeoise : demandez-lui. Monsieur de Meaux me parla fort de vous, Monsieur le Prince aussi ; je vous plaignis de n'être point là ; mais le moyen, ma chère enfant ? on ne peut pas être partout. Vous étiez à votre opéra de Marseille : comme *Atys est non-seulement trop heureux*, mais trop charmant, il est impossible que vous vous y soyez ennuyée. Pauline doit avoir été surprise du spectacle : elle n'est pas en droit d'en souhaiter un plus parfait » (VIII, 478-479).

Bayle exilé était peu sensible à ce charme du style coupé. Il a même essayé de montrer qu'il faisait longueur : « Ceux qui se servent du style coupé ont moins de peine à ôter les équivoques ; ils recommencent une période presque à chaque ligne. C'est prendre le parti le plus facile ; un paresseux s'accommode fort de cela. Vous et moi, Monsieur, qui nous sommes accoutumés au style lié, et qui enfermons le plus de pensées que nous pouvons dans une période,

nous sommes en effet plus courts que ceux qui se servent du stile coupé, et néanmoins les mauvais juges s'imaginent que nous employons plus de paroles. Ils ne savent pas qu'il n'y a gueres d'Ecrivain dont le Verbiage soit plus grand que celui de Senèque. Cicéron mettroit dans une période de six lignes, ce que Senèque dit dans six périodes qui tiennent chacune huit ou neuf lignes. Mais quoi qu'il en soit, nous avons ce desavantage, nous autres sectateurs du stile lié, que nous avons mille peines à ôter les équivoques »¹. La polémique puissante et lourde du grand érudit n'a rien en effet de l'allure de celle de Voltaire. Il manœuvrait ses arguments comme les troupes de ligne dressées à marcher au pas. L'essaim des voltigeurs le troublait.

L'HARMONIE

GÉNÉRALITÉS. — Tout avait été dit sur la nécessité d'écrire en tenant compte de l'harmonie, et aucun des théoriciens ne me paraît être entré plus avant que ses prédécesseurs dans l'étude des éléments de cette harmonie. A plusieurs moments on croit que Bary va s'y engager²; il n'en fait rien; le P. Lamy s'en tient aussi la plupart du temps à des observations banales et superficielles³. J'en dirai autant de ses contradicteurs. En somme on discute surtout sur des théories générales : « si l'esprit est plus considérable que l'oreille », et s'il vaut mieux manquer de douceur que de force. Comme on peut s'y attendre, presque tout le monde penche pour l'affirmative. On sait ce qui était enseigné à ce sujet au Collège⁴. Les

1. *Œuvres diverses*, 1737, t. IV, p. 723, *Lett. CLXXIX à M. Rou.* Cf. *La Crit. gén. de l'hist. du Calvinisme*.

2. « L'on doit éviter les rudesses; L'on doit bannir les mauvais sons » (*Secrets*, 82). Cf. « Les mots sont des Sons... un Son violent est desagréable, un Son modéré plaît ». De plus : « Un son doit être distinct, par conséquent assez fort pour être entendu... C'est pourquoi, ... les Grecs estimoient plus les lettres doubles que celles qui sont simples ». En outre, « la diversité est aussi nécessaire que l'égalité pour rendre les sons agréables ».

3. « Il dit (le P. Lamy) que de faire un discours harmonieux, où il n'y ait point de sens, c'est être fou; mais que de faire un discours plein de sens, sans harmonie, c'est parler comme un enfant, ou à bâtons rompus, pour ainsi dire... Tant s'en faut que l'arrangement des mots pour produire l'harmonie, affoiblisse le discours, que sans cela il sera foible et languissant » (*De la vérité. Eloq.*, 212-213).

Le P. Lamy répond en rapportant son opinion : « Pour voir combien ce qui échauffe l'imagination, partage et remplit la capacité de l'esprit, il ne faut que prendre garde que la chaleur de l'imagination consiste dans un mouvement turbulent, irrégulier et souvent involontaire des esprits animaux » (*Rhétor. trah.*, 146).

4. (Une période peut être défectueuse) « en étant peu harmonieuse, obscure, trop longue, remplie de mots inutiles qui ne flattent que l'oreille en se terminant, toujours de la même manière » (*Jouv., Elève de Rhétor.*, 49); ou encore : « l'harmonie... consiste dans une certaine disposition de syllabes, tantôt brèves, tantôt longues, qui flatte l'oreille et produit un ensemble de sons agréables. Ainsi : *Te miror, Antoni, quorum facta imitatis, eorum exitus non perhorrescere*. Rompez la suite des mots, disposez-les

écrivains sans oreille ont été nombreux alors comme toujours. Le maître de la cacophonie est peut-être Chapelain. C'est lui qui ose signer cette phrase qui fait un bruit de cliquettes : « Quant à la difficulté que fit d'abord votre illustre Compagnie d'admettre pour Académicien M. Conrart, l'un des principaux Académiciens de la nôtre, après les assurances que vous lui en aviez données, presque sans que sa modestie lui eût permis de le souhaiter, je n'ai garde de ne pas trouver étrange qu'un si honnête homme que lui en ait eu ses exclusions, surprenantes par quoi qu'elles soient causées, ne pouvant qu'être désagréables à ceux mêmes qui n'ont pas l'honneur si délicat que lui » (*Lett. de Chap.*, dans Livet, *Hist. de l'Acad. fr.*, II, 508).

Mais le prince de la belle prose, Balzac lui-même, n'échappait pas complètement à ces défauts. Qu'on en juge : *S'ennuyant enfin de défendre des Crimes, qui n'ont point de luge, et d'excuser une cruauté toute-puissante, ils ont dit franchement au Prince, que lors qu'il n'y avoit point d'exemple de quelque chose, il en falloit faire; que ce qui estoit inouï, ne le seroit plus, quand il seroit fait; qu'il estoit honteux à l'Authorité souveraine, de rendre raison de quoy que ce soit; et messeant à qui a des Flottes, et des Armées, pour maintenir ses actions, de chercher des paroles, et des pretextes, pour les déguiser* (*Aristippe*, 1659, 217-218)¹.

Écoutons aussi Bossuet : *C'est ce qui m'a fait souvent penser que toutes les complaisances de la fortune ne sont pas des faveurs, mais des trahisons; qu'elle ne nous donne que pour avoir prise sur nous, et que les biens que nous recevons de sa main ne sont pas tant des présents qu'elle nous fait que des gages que nous lui donnons pour être éternellement ses captifs* (*Sermon sur l'Ambition*, 2^e p., éd. Rébell., 275).

Racine n'écrivait-il pas : *Ah! que plutôt l'injure échappe à ma vengeance, Qu'un si rare bienfait à ma reconnaissance* (III, 499, *Esth.*, v. 553-554). Et La Bruyère : *il ne manque qu'une circonstance, qui est qu'il est certain qu'il n'y a point eu de bataille* (I,

d'une autre manière, leur accord harmonieux n'existera plus. Ainsi dites : *Antoni, te miror, non perhorrescere illorum exitus, quorum imitatis facta...* l'harmonie est rompue » (*Id.*, *ib.*, 49).

En admettant, chose que je croirais volontiers, que les jeunes gens d'alors aient été sensibles à ces nuances, la théorie ne leur fournissait, ni pour le latin, ni pour le français, aucune donnée bien intéressante.

4. Et cependant son Apologiste écrit de lui : « Si M. de Balzac faisait lui-même une langue, et mêlait à son choix les consonnantes et les voyelles en la composition de ses mots, afin qu'il n'y eût aucune sorte de discordance, ni de rudesse, il ne contenterait pas les bonnes oreilles plus qu'il ne les contente : car il est vrai qu'elles demeurent toujours satisfaites à la dernière syllabe de ses paroles, et ne trouvent jamais ni trop, ni trop peu d'une seule lettre » (*Franç. Ogier, Apolog. p. M. de Balz.*, 320-321, dans Hervier, *Les écriv. fr. jugés par leurs contemporains*, I, 159).

371, *Du Souver.*)¹. Que si, des maîtres, il fallait descendre aux écrivains de second ou de troisième ordre, la liste des cacophonistes s'allongerait interminablement : *c'est assurément une grace... dont les nous ont pour le moins autant d'obligation que vous prétendez que ceux que vous tuez vous en doivent avoir* (Petit, *Dial. sat. et mor.*, 82-83); *Le fils du roi, qu'on alla avertir qu'il venoit d'arriver une grande princesse qu'on ne connoissoit point, courut la recevoir* (Perrault, *Contes*, 125); *Vous y verrez un Romulus, dont j'ose me flatter que vous serez contente, et que vous avouerez que tout ce que l'art peut produire...* (Palaprat, *Ballet Extravag.*, sc. 15); *j'y ajouterai que, si je faisais ce que vous me conseillez, il est fort incertain que cela fût bien reçu, et je crois même qu'il est comme sûr qu'il ne le seroit pas* (Bussy-Rab., *Corr.*, IV, 91).

HIATUS. — Ils sont à éviter, autant que possible, dans un style soigné. « En prononçant ces deux mots *hardi Ecuyer*, dit le P. Lamy, si l'on ne fait quelque effort pour s'arrêter un temps considerable sur la dernière lettre du premier mot *hardi*, ni *intersistat*, et *laboret animus*, le Son de cette voyelle *I*, se confond avec la voyelle *E* par où commence le mot suivant, *Ecuyer*, ce qui empêche que les oreilles ne soient satisfaites, ne pouvant distinguer assez clairement ces deux differens sons » (*Rhétor.*, 179). Bary change le verbe dans : *il parla à la Reine de ce qu'il avoit veu ; Il alla à la Cour, et dès qu'il fut là, il alla à la maison du Comte* (*Secrets*, 82)². Le Critique de La Bruyère s'offense également de semblables rencontres : « *tout ce que l'on peut y ignorer est étrangement rude* » (*Sent. crit. sur les Caract.*, 280). De même Richesource blâme : *Dans des quartiers peu éloignez*. « Il est de l'exactitude d'un Auteur, à l'exemple du versificateur le plus scrupuleux, de ne souffrir jamais, que dans l'inevitable nécessité ou contrainte, la rencontre de deux voyelles, à la fin d'une diction qui finit, et au commencement de celle qui la suit, comme : *la Renommée enfin d'une course legere*, etc. à cause que n'estant point soustenuës de consonnes, elles retardent et font languir la prononciation et la rendent insupportable. Il doit comme le Poete se faire une forte habitude de les rebuter » (*Prise de Fribourg*, 76-77)³.

1. Cf. *il n'y a personne au monde si bien liée avec nous de société et de bienveillance, qui nous aime, qui nous goûte, qui nous fait mille offres de services et qui nous sert quelquefois, qui n'ait en soi, par l'attachement à son intérêt, des dispositions très-proches à rompre avec nous, et à devenir notre ennemi* (La Bruy., I, 265, *Des biens de fort.*); *Il viendra un jour, que j'espère, que vous m'en ferez sur tout, et que je n'aurai plus qu'à penser à moi, que j'abandonne* (M^{me} de Maint., *Lett.*, I, 228).

2. « *Après qu'elle eut rejeté si genereusement les derniers vœux de ses Amans, elle marcha à grands pas vers le lieu de son supplice.... Il falloit changer la première phrase, elle rime. Il falloit dire, elle marcha promptement vers, etc. parce qu'elle marcha à est cacophonique* » (Bary, *Secrets*, 74).

3. « *Il faut... ce mouvement fut cause,.... que le P. C. de Lorraine envoya des Troupes*

Pour trouver un dissident, il faut aller chercher dans le livre à thèse de Charpentier, où il s'agit de démontrer la supériorité générale du français. Sa théorie est du reste très curieuse : après avoir cité une maxime de Demetrius qui « dit expressement que lors qu'un mot finit par une voyelle, et qu'il est suivi d'un autre qui commence pareillement par une voyelle, la prononciation en est plus sonore, quand on fait sentir les deux voyelles », il blâme les Latins d'en supprimer une dans la prononciation, et ajoute : « La langue Française au contraire a retenu la douceur de la prononciation Grecque, en faisant sonner les deux voyelles qui se rencontrent. Ainsi elle dit, *on louëra éternellement la bonté ineffable de Dieu et la charité ardente et infatigable des premiers Chrestiens qui a esté admirée de leurs ennemis mesmes*. La rencontre qui se fait de ces voyelles... introduit quelque harmonie dans le discours, qui n'y seroit point, si une consone succedoit toujours à une voyelle. Ainsi il est plus agreable de dire *ce Roy à qui...* que de dire *ce Roy de qui....* Parce que la diphtongue rencontrant la voyelle, on est obligé de soustenir la voix apres le mot de Roy, et de marquer un petit repos, qui destache les mots, et donne plus de majesté au discours¹ ». Il y a là, il me semble, sur la valeur de la finale, une indication qui ne remplace pas les données qui nous font défaut sur l'accent, mais qui est néanmoins précieuse.

RIMES EN PROSE. — Personne n'avait contesté les règles données à ce sujet par Vaugelas (cf. t. III, 700). Bouhours s'acharne contre les négligences de cette sorte, qui remplissent les livres jansénistes. Il raille et fait semblant de croire que les auteurs ont fait les poètes et cherché des effets. « Pour moy, je pense qu'ils y entendent finesse, et que c'est tout exprés qu'ils disent : *Il soupiroit beaucoup devant Dieu auparavant, comme nous avons déjà remarqué qu'il faisoit avant d'estre Evesque ; Il m'est tres-avantageux de sçavoir comment je dois préparer mon cœur, pour pouvoir recevoir utilement ce saint mystere ; Les injures, les médisances, les répréhensions, les humiliations, les confusions, les corrections, et les mépris ne doivent jamais abbatre nostre patience ; Ils s'occupent du soin de leur équi-*

etc... où l'on ne voit plus la fâcheuse rencontre des Voieles, *e, a, e*, dans, *obligea le P. C. de Lorraine à envoyer des Troupes*, etc. » (Riches., *Prise de Fribourg*, 89).

1. « Ce n'est pas que la langue Française ne supprime aussi quelque fois une voyelle comme quand elle dit *ma chere ame....* Mais rien n'est plus doux que cette suppression ou Synalœphe parce que ce son foible et leger de l'E feminin, semble chercher à se perdre dans un autre plus fort qui se presente, et qui le vient couvrir si agreablement que l'oreille ne se plaint de rien, parce qu'elle n'a presque rien perdu, au lieu que cette Synalœphe ou suppression, a toujours je ne sçay quoy de choquant parmi les Latins parce que la force du Son de leurs voyelles, fait qu'on n'en peut abolir aucune » (*Excell de la L. fr.*, I, 421-428).

page, et de la recherche des commoditez de leur voyage » (D., 271).

Andry a les mêmes scrupules (*Refl.*, 613; *Suit.*, 326; cf. Th. Corn. et A., dans Vaug., I, 376). Quant au Censeur de La Bruyère, il ne se lasse pas de noter rimes et assonances : « Ignoroit il (La Bruy.) que nôtre langue n'admet point de rimes dans la prose ? Il ne faut, selon la remarque de Vaugelas, que deux ou trois mots qui ont le même son pour rendre une periode vicieuse » (*Sent. crit. s. les Caract.*, 541)¹. Il devient inutile de citer Richesource, qui se rencontre sur ce point avec tout le monde². Comme conséquence grammaticale, on peut noter que désormais il est conseillé aux écrivains d'éviter de mettre de suite plusieurs infinitifs de même conjugaison, plusieurs participes, plusieurs gérondifs ou un mélange des uns et des autres³.

Un seul exemple, pris à Bossuet, montrera combien la recommandation était justifiée : *Et quel est notre aveuglement si, toujours avançants vers notre fin, et plutôt mourants que vivants, nous attendons les derniers soupirs pour prendre les sentiments que la seule pensée de la mort nous devrait inspirer à tous les moments de notre vie* (*Or. fun. Henr. d'Angl.*, éd. Rébell., 186).

RENCONTRE DE CONSONNES. — Les rencontres des consonnes sont plus désagréables à l'oreille que celles des voyelles. « Les voyelles, dit Desmarets, font toute la douceur des langues, dont les plus rudes

1. Cf. *Cet ami meurt sans qu'on le pleure, etc.... Meurt et pleure*, rimes qu'on eût facilement retranchées (*Sent. crit. sur les Caract.*, 176); *L'éloquence qui calme les émotions populaires, qui excite à leurs devoirs en compagnies entières*; prose rimée populaires, devoirs, entières, et par conséquent phrase vicieuse (*Ib.*, 583); *Il faut attendre pour faire le compliment d'entrée, que les chiens ayent aboyé.... Tel a été à la mode, ou pour l'éloquence de la chaire, ou pour les vers.... la vertu sçait se passer d'admirateurs, de partisans et de protecteurs, etc., etc....* (*Ib.*, 441); *La nature se monroit en eux dans toute sa pureté et sa dignité, et n'étoit point encore souillée par la vanité, par le luxe....* Ces terminaisons pureté, dignité, souillée, vanité, ne sonnent pas agréablement (*Ib.*, 56). Il relève aussi comme cacophonie : *fera goûter à la posterité la venalité des charges* (*Ib.*, 54).

2. « *Trois vilages remplis de fourages*. La négligence ou l'inexactitude n'abandonnera jamais le Relateur, il se plaît fort aux consonances, il les employe souvent, mais les délicats ne seront pas pour luy » (*Riches.*, *Prise de Fribourg*, 158; cf. 95 et suiv.).

La *Conversation sur la Critique de la Princesse de Clèves* fait une fine observation, d'après laquelle il n'y a pas nécessairement rime parce qu'un même son revient deux fois : « Je dis... que *fulminations* et *précipitation* ne riment point; et que ces deux mots n'ont pas mesme de consonance entr'eux de la maniere qu'ils sont placez, car il y a prononça des *fulminations* contre luy, avec *précipitation*. On pourroit appeler rime, donner quelque application a la composition, que le Critique a mis dans sa premiere Lettre (279-280).

3. Bouh., D., 149; *Nouv. Rem.*, 22; Bary, *Secrets*, 103 : Cf. « Certes c'est la dépouiller ce n'est pas l'enrichir, c'est la perdre, ce n'est pas la garder; c'est l'exposer, ce n'est pas la défendre; c'est la prostituer, ce n'est pas l'instruire. Pour ne point choquer la regle, il falloit transposer les derniers mots des secondes phrases.... Certes, ce n'est pas l'enrichir, c'est la dépouiller; ce n'est pas la contenir, c'est la négliger; ce n'est pas la défendre, c'est l'exposer; ce n'est pas l'instruire, c'est la tromper.... Balzac choquoit souvent cette regle, et à son imitation plusieurs Auteurs la choquent » (Bary, *Secrets*, 126-127).

sont celles qui ont plus de consonnes jointes » (*Comp. de la lang.*, 13). Au contraire « la manière dont elle (la langue française) évite la rencontre des consonnes ne contribuë pas moins à sa beauté, parce que cette rencontre produit ordinairement un bruit desagréable à l'oreille. Cependant il est tres mal aysé ou plustot impossible... d'éviter le choc des consonnes.... Mais la langue Française est admirable sur ce point, car ceux qui la sçavent bien parler la prononcent de telle sorte, que l'oreille n'entend presque jamais de ces sons aspres qui naissent de la collision des lettres sourdes.... Ainsi supposons qu'il faille prononcer ces paroles. *On ne scauroit trop seuerement punir ce grand coupable.* Celuy qui prononce bien... prononce comme s'il estoit escrit *On ne scauroi tro severemen puni ce gran coupable* » (*Charpent., Excell. de la L. fr.*, I, 429-431).

RETOUR DES MÊMES CONSONNES. — Presque aussi désagréables que les rencontres sont les retours des mêmes consonnes dans plusieurs syllabes rapprochées, que ces syllabes appartiennent ou non aux mêmes mots. Le Censeur de La Bruyère cite la phrase : « Voilà ce qui nous reste de ses écrits, entre lesquels ce dernier seul dont on donne la traduction, peut répondre non seulement de la beauté de ceux que l'on vient de déduire, mais encore du mérite d'un nombre infini d'autres qui ne sont point venus jusques à nous ». Cette phrase produit, suivant lui, un mauvais son : « à cause de la proximité de ces termes, *seul non seulement ; dont on donne ; peut répondre* : Quatre ou cinq *De* ; trois genitifs qui se suivent : *Treitez-moi de puriste tant qu'il vous plaira, je ne suis pas fâché d'être exact* » (*Sent. crit. s. les Caract.*, 51).

Il y a vingt, cent autres passages censurés pour la même raison : « Cette première phrase (du discours sur Théophraste) est rude, une cacophonie continuelle y regne, et en ôte la douceur. *Esprit, projet ; chimerique, que ; quelque art, quelque science que ce soit ; l'oreille est blessée par cette lecture* » (*Ib.*, 39). « *Pris, précaution, protester, Préface, interpretation, prévoir, que, quelque connoissance, quelque temps, arrangement defectueux* » (*Ib.*, 554).

Parmi les retours qui paraissent avoir été spécialement désagréables, je citerai d'abord celui de *f* : « *faire, feroient, affaire, font, tout cela n'est pas poli* » (*Sent. crit. s. les Caract.*, 371) ; « *Fortune, fait, frivoles, fantaisies ; toutes les f se sont données rendez-vous dans la même ligne* » (*Ib.*, 199).

Notons aussi celui de *j* : « *j'avoüe, j'ai, ajoûté, loüanges, sont trop près l'un de l'autre* » (*Sent. crit. s. les Caract.*, 543).

L'abus de *l* est blâmé également : « qu'auroit dit ce delicat Quintilien, s'il avoit oüi ce vers d'un de nos excellens Auteurs, où la

lettre L est si souvent repetée ; *N'est-ce pas là le bois, n'est-ce pas là la plaine ?* Et cet autre du poète Jodelle... *Dieu Tout en tout étoit, et tout étoit en Dieu* » (L. de Templ., *Entr. à Madonte*, 370).

Mais le s et le r surtout sont considérés comme d'un effet déplorable. Éviter de dire : *S'en sont souvent servis* ; on peut tourner par : *En ont souvent usé* (Bér., *Nouv. Rem.*, 131). Ménage, relevant les fautes de langue des *Remarques* de Bouhours, trouve que, dans un passage, « *S'ils s'y disent*, n'est pas dit agréablement » (O., II, 387). La Bruyère se voit repris plusieurs fois : « *L'on se croit obligé souvent de suspendre l'Évangile. Souvent et suspendre sont trop proches, et ne forment pas une belle harmonie ; L'on se croit souvent obligé de suspendre* valoit mieux » (*Sent. crit. sur les Caract.*, 45) ; « *Nous qui sommes si modernes, serons anciens dans quelques siècles ; Telles cacophonies, sommes, si, serons, anciens, siècles, sont trop fréquentes chez M. de la Bruyère* » (*Ib.*, 54 ; cf. 227). Quoi qu'en pense le *Carpenteriana*, ces choses ne paraissaient nullement futiles¹, au contraire.

Les si répétés n'ont pas bonne grâce : *Si l'on veut juger si l'on sera du nombre des Bienheureux dans l'autre monde, on n'a qu'à voir si l'on est des enfans et des humbles en celui-cy, et si on travaille, etc.* (Bouh., *D.*, 260)².

Le q était particulièrement difficile à éviter. Il est l'initial de *quand, quel, quelque*, et surtout de *que* et des relatifs. Chassé avec un mot, il reparait avec un autre. Les grammairiens poursuivent ces cacophonies³. Bérain condamne : *Que si quand on souhaite* (*Nouv. Rem.*, 199) ; *quoyqu'Autheurs* est censuré dans la *Preieuse*

1. « Il ne faut pas être aussi scrupuleux que cet Ecrivain, dont parle M. de la Mothe-le Vayer, lequel fût vingt-quatre heures à rêver comment il éviteroit à dire, *ce seroit*, à cause de la ressemblance des deux premières syllabes. Si une pareille délicatesse avoit lieu, ce seroit alors qu'on pourroit dire le mot de Quintilien : *Quod si recipias, nihil loqui tutum est* ; on ne pourroit plus rien dire en sûreté » (*Carpenteriana*, 179).

2. On en trouvoit jusque chez Balzac : *Or si ces considerations peuvent esbranler les Esprits fermes, et font quelquesfois faillir les Sages, il n'y a pas dequoy s'estonner, si elles renuersent aisément un Prince foible, qui n'ose que de raison empruntée* (*Aristippe*, 1659, 226).

Fénelon y a cherché un effet : *Si la division et la jalousie se mettoit entre eux ; s'ils commençoient à s'amollir dans les délices et dans l'oisiveté, si les premiers de la nation méprisoient le travail et l'économie, si les arts cessoient d'être en honneur dans leur ville, s'ils manquoient de bonne foi vers les étrangers, s'ils altéroient tant soit peu les règles d'un commerce libre, s'ils négligeoient leurs manufactures et s'ils cessoient de faire les grandes avances qui sont nécessaires pour rendre leurs marchandises parfaites, chacune dans son genre, vous verriez bientôt tomber cette puissance que vous admirez* (*Téléme.*, 119-121).

3. Elles sont fréquentes : *Ce n'est qu'à eux à qui il en veut* (*Refl. sur la poet. d'Arist.*, *Avert.*, 3-4) ; *je ne scay point d'autre raison de la mauvaise reputation qu'il a d'estre inconstant (le beau sexe), que parce que les hommes font les livres, et qu'il leur plaist de le dire et de l'écrire ainsi* (*Perrault, Rec.*, 38 ; cf. *Ib.*, 37) ; *car quand il faudra que le public sache les sentiments que j'ai pour vous...* (*Bussy-Rab.*, *Corr.*, IV, 403) ; *Les Sannions et les Crispins veulent encore davantage que l'on dise d'eux qu'ils font une grande dépense, qu'ils n'aiment à la faire* (*La Bray.*, I, 281, *De la Ville*).

de l'abbé de Pure (*Ib.*, 7). Et Molière a fait, on sait comment, le procès de *quoiqu'on die*. Le Censeur de La Bruyère est impitoyable pour une phrase comme celle-ci : *lorsqu'i(l) n'est que l'écho de que(l)qu'un qu'i(l) vient de quitter* (*Sent. crit. s. les Caract.*, 155).

La répugnance pour le son *q* entraînait des conséquences grammaticales importantes. C'en était fini de certaines montures de phrases, telles que celles-ci : *Les Moralitez que l'on tire d'une Fable ingenieuse, ou d'un Conte joliment tourné, sont toujourns receuës plus favorablement, que celles qui se debitent de la maniere cruë qu'elles sont couchées dans les Livres, et qu'on vous les entend débiter* (*Petit, Dial. sat. et mor.*, 11-12)¹.

La conjonction *que*, trop multipliée, n'est pas moins pénible, et, si *qui* et *que* se combinent et alternent, le style devient proprement intolérable. Exemple : *Que si quelques-uns se refroidissoient pour cet ouvrage moral par les choses qu'ils y voyent, qui sont du temps auquel il a été écrit, et qui ne sont point selon leurs mœurs ; Que peuvent-ils faire de plus utile et de plus agréable pour eux, que de se défaire de cette prévention pour leurs coütumes et leurs manieres, qui sans autre discussion non seulement les leur fait trouver les meilleures de toutes, mais leur fait presque decider que tout ce qui n'y est pas conforme, est méprisable, et qui les prive dans la lecture des Livres des Anciens, du plaisir et de l'instruction qu'ils en doivent attendre....* « Tant de *qui* et de *que* dans une même phrase, dit le Censeur de La Bruyère, il y en a quatorze de bon compte, et trois pour dans six lignes, ont mauvaise grace » (*Sent. crit. s. les Caract.*, 51-53).

Cf. *Et lorsque j'ai voulu moi-même vous forcer A refuser l'hymen qu'on venoit d'annoncer, Qu'est-ce que cette insistence a dû vous faire entendre, Que l'intérêt qu'en vous on s'avise de prendre, Et l'ennui qu'on auroit que ce nœud qu'on résout Vint partager du moins un cœur que l'on veut tout ?* (*Mol.*, IV, 494, *Tartuffe*, v. 1431-1436).

Bouhours cite une phrase de Voiture : *Vous doutez si peu de moy, Madame, que je sçay bien que vous recevrez de meilleur cœur*

1. Cf. : *C'est donc à vous une grande injustice de dire que je tuë les Malades qui meurent entre mes mains, moy qui ne travaille qu'à les guérir* (*Ib.*, 73) ; *Je ne luy propose jamais rien qu'elle ne l'accepte de bon cœur et qu'il me paroisse même que ce soit sa pensée et qu'elle me l'alloit proposer* (*M^{me} de Maint.*, *Lett.*, II, 12). Les grammairiens s'en rendent parfaitement compte, et ils deviennent difficiles d'abord sur l'emploi des relatifs : il en est de cela comme de « certaines peines... qui ne laissent pas de fatiguer à la longue sans qu'on sache pourquoi.... C'est ce qu'on peut vérifier facilement par la lecture des meilleurs Auteurs qui se servent beaucoup de relatifs, mesme sans equivoque ; de Mr Voiture par exemple, qui semble les avoir affectez comme une beauté du stile, parce qu'ils lient le discours ; faute d'avoir considéré que cet avantage, si c'en est un, ne vaut pas la peine qu'ils donnent d'ailleurs au Lecteur » (*S^t Réal, De la crit.*, 256-257).

les assurances que je vous témoigne avoir de votre affection, que celles que je vous pourrois donner de la mienne.

En voici une autre, qu'il prend à un janséniste : *Je croy que nous éprouvons maintenant tous deux la vérité de cette parole de Saint Augustin, que l'absence de nos amis nous donne un sentiment plus vif de l'amour que nous leur portons, que leur présence nous rendoit insensible.* Là-dessus il se récrie : « Quelle abondance, quelle profusion de *que* ? Apparemment un peu d'économie vaudroit bien une telle profusion ; et quand il y auroit deux *que* de moins dans ces périodes, il y en auroit encore assez » (D., 259).

Ailleurs, c'est Andry qui cherche le remède à l'embarras d'une période comme celle-ci : *Quelles mesures prendriez vous autres que celles que celui que je defends a prises* (Refl., 582 ; cf. Suit., 313). Il n'y a point d'autre moyen que de couper la phrase. Il faudrait tenir compte d'autres critiques encore qui s'adressent à diverses rencontres inopportunes : *Parce que j'ai crû que... quoi que.* Consonance désagréable, dit le Censeur de La Bruyère (Sent. crit. s. les Caract., 545-546). Et l'Apologiste avoue que cela est peu régulier (Apol. de La Bruy., 430). La lecture de S^t-Simon explique et justifie les excès des censeurs : *ce ne fut qu'un ridicule de plus, qui excita une risée qui en vint aux éclats, et qui malgré le respect de la présence du Roi, qui avoit peine à s'empêcher de rire, dégénéra enfin en véritable huée* (Scènes et portraits, I, 17).

RAPPORT DES SONS ET DES IDÉES. — La grosse question du rapport entre les sons et les choses à exprimer fut posée, mais d'après les rhétoriques classiques et souvent sur des exemples latins, comme chez le P. Lamy. L'auteur verse, c'était fatal, dans la théorie de l'harmonie imitative : « *F* exprime le vent,... *s* un courant ou d'eau, ou de sang,... comme aussi les tempêtes,... *l* convient aux choses douces » (Rhétor., 236). Est-ce parce que les voyelles ne ressemblent pas à des bruits qu'en en parlant il se garde de l'erreur, et note simplement leur coloration : « entre les voyelles, les unes ont un son clair, et élevé ; les autres ont un son obscur et foible. On peut faire entrer dans la composition de son discours celles qui sont propres au dessein que l'on a pris de faire une cadence plus foible ou plus forte, plus élevée ou plus basse » (Ib., 237) ?

Richesource essayait de préciser un peu plus. Il a trouvé à la fin d'une phrase : *à l'inutilité de leurs desseins.* « Nous ne pouvons nous dispenser, observe-t-il, de dire quelque chose de, *l'inutilité*, du Relateur, la maigreur, pour ainsi dire, ou la gracilité de cette diction de cinq petites syllabes de deux lettres chacune, et voyelle et consone, qui ont trop d'uniformité et de monotonie, si minces, si dures et si

aigues.... *Vanité*,... estoit le terme qu'il y falloit employer, et pour le sens et pour la prononciation, et pour le dire en passant, en faveur des jeunes Orateurs, il est de leur prudence, pour la beauté de la declamation, et de l'action, de n'employer, que le moins qu'il se peut, les dictionns soit nominales, soit verbales, qui sont denuées ou, d'*a*, ou d'*e*, ouvert, ou d'*o*, si le sujet le souffre » (*Prise de Fribourg*, 45).

Il faudrait ajouter quelques menues observations, ainsi celle de Bary : « L'on ne doit pas commencer une periode, dit-il, par le dernier mot de la precedente. *De toutes les personnes voilées il n'y en a point de si abstinentes que vous ; vous vivez plus du ciel que de la terre* » (*Secrets*, 86). Ces conseils négatifs et ces défenses étaient vraiment peu de chose. Or, quand on cherche au delà, on revient les mains vides.

Il faut bien dire qu'une analyse minutieuse des textes conduit aux mêmes déconvenues. Les poètes, eux, Racine ou La Fontaine, ont eu le sens profond du rapport entre les sonorités d'une part et les idées ou les choses de l'autre. Tout en se gardant avec prudence des auto-suggestions¹, il suffit, pour s'en rendre compte, d'écouter chanter dans sa mémoire les quatre premiers vers de la Prière de *Phèdre*, avec ses longues et ses nasales d'abord, son hiatus voulu, ses dentales ensuite, pour se rendre compte que la race des écrivains de musique est née :

O toi, qui vois la honte où je suis descendue
Implacable Vénus, suis-je assez confondue !
Tu ne saurois plus loin pousser ta cruauté.
Ton triomphe est parfait, tous tes traits ont porté
(v. 813 et suiv.).

La pièce fourmille d'autres exemples : *Ariane, ma sœur, de quel amour blessée, Vous mourûtes aux bords où vous fûtes laissée !* Qu'on mette où vous étiez, le vers n'existe plus. *Tout m'afflige et me nuit, et conspire à me nuire.* Qu'on remplace *conspire* par *concourt*, l'effet est détruit. Les exemples de La Fontaine sont classiques. On a eu peut-être le tort de leur appliquer la vieille et fausse théorie de l'harmonie imitative. Mais l'erreur des commentateurs n'ôte rien à la réalité des faits.

En prose, rien de semblable ou peu de chose. La prose musicale n'est pas née. Son temps viendra.

1. Voir, sur les précautions à prendre, les conseils de Grammont, *Les vers français et leur prosodie*, Paris, Hetzel, in-8°.

CONCLUSION

Pour apprécier avec quelque justice le travail auquel on soumit alors la phrase française, il serait bon de relire quelques pages des improvisations qui, vers 1660, échappaient aux plus grands. Voici un passage de Bossuet, pris au *Panegyrique de Saint Paul* : *Si bien qu'en considérant ce saint homme répandant ses lumières par toute l'Église, recevant de tous côtés des atteintes de tous les membres affligés, je me le représente souvent comme le cœur de ce corps mystique : et de même que tous les membres, comme ils tirent du cœur toute leur vertu, lui font aussi promptement sentir, par une secrète communication, tous les maux dont ils sont attaqués, comme s'ils voulaient l'avertir de l'assistance dont ils ont besoin, ainsi tous les maux qui sont dans l'Église se réfléchissent sur le Saint Apôtre* (éd. Leb., II, 315-316). Quel embarras, quel défaut de netteté dans les participes et les gérondifs qui se succèdent, dans cet enchevêtrement des *comme* et des *comme si* ; il y a un sens inné du rythme qui divise et soutient le tout ; mais quelle absence totale d'harmonie, pour tout dire, quelle négligence dans la facture !

Tout ici eût paru à un Bary matière à corrections. On a vu souvent ses critiques, regardons-le une dernière fois dans un travail d'ensemble. Il a pris en mains une période et s'est mis à l'œuvre pour la redresser. La voici : *Depuis que l'homme est devenu criminel, il ne peut plus appaiser Dieu, ny expier son peché que par le sacrifice. Il est vray que comme l'Ancien Testament et le Nouveau sont extrêmement differens ? que l'un faisoit des esclaves par la crainte ; que l'autre faisoit des enfans par l'amour ; que l'un estonnoit les hommes par ses menaces ; que l'autre les consolait par ses promesses ; que l'un ne parloit que des plaisirs de la terre ; que l'autre ne nous entretenoit que des delices du ciel : ils avoient aussi des victimes bien differentes.*

« Il falloit dire, *il ne peut plus expier son peché, ny appaiser Dieu, etc.*, parce qu'il semble selon la construction, qu'en disant qu'il ne peut plus appaiser Dieu, ny expier son peché, il semble... qu'il attribuë quelque peché à Dieu. Il falloit mettre le *que comme* à la fin, la cheute de la periode eust esté moins affamée. Il falloit dire, *il est vray encore, etc.*, parce que cette repetition eust esté proche du *que comme*, et qu'elle eust rendu la cheute de la periode moins defectueuse. Il falloit dire *étonnoit les Juifs ; console les Chrestiens, etc.* parce que la varieté des mots enrichit la diction et recrée

l'esprit. Il falloit dire *que l'une estoit sensuelle, et que l'autre est pure, etc.*, parce qu'il faut s'il se peut, que les dénombremens soient symmetriez. Il falloit dire *que l'une proposoit les plaisirs de la terre, et que l'autre propose les plaisirs du ciel, etc.*, parce qu'il faut tascher d'éviter le mélange des affirmatives et des negatives. Il falloit encore, pour vn autre motif, observer ce que je viens de dire, parce qu'une loy qui ne parle que des plaisirs de la terre, ne parle point d'autre chose : et que cependant l'Auteur de la periode dit plus haut : *que la mesme Loy étonne les hommes par ses menaces :*

« *Depuis que l'homme est devenu criminel, il ne peut plus expier son peché, ny appaiser Dieu que par le sacrifice : Il est vray que l'ancienne loy faisoit des esclaves par la crainte ; et que la Loy de Grace fait des enfans par l'amour ; que l'une étonnoit les premiers Juifs par ses menaces, et que l'autre console les Chrestiens par ses promesses : Il est vray encore que l'ancienne Loy estoit sensuelle, et que la Loy de Grace est pure ; que l'une proposoit les plaisirs de la terre, et que l'autre propose les delices du ciel : et que comme enfin ces deux Testamens ont des fins bien dissemblables ; ils ont des victimes bien differentes » (Secrets, 180-181).*

Si maladroite et scolaire que paraisse la restitution, si scolastiques que puissent être les corrections, il faut savoir se défendre de l'agacement qu'elles donnent. Les règles n'ont rien à voir avec les génies indépendants auxquels elles n'ôtent ou n'apportent à peu près rien. Elles ne sont que le canon où se meuvent les talents disciplinés. Ceux du temps de Louis XIV l'étaient à peu près tous ; de plus les génies, qui avaient étudié, se comportaient comme les talents. D'où un *style* dans la prose, ainsi que dans les jardins, les hôtels et le mobilier, style dont les vertus sont l'ordre, la belle ordonnance, une symétrie impeccable, l'ampleur somptueuse, fastueuse même, avec un développement de belles lignes, avec de la monotonie aussi, et, il faut bien le dire, un peu de banalité dans la richesse, faute d'imprévu et de diversité. M. Lanson, qui n'a point connu les théoriciens que je cite, mais avec qui j'ai été d'autant plus heureux de me rencontrer qu'il est arrivé par l'analyse directe des textes à des conclusions tout à fait semblables aux miennes, marque ainsi les caractères de la période : « Un échafaudage de propositions subordonnées et liées, qui donne à l'esprit le sentiment de la grandeur de l'idée par la grandeur apparente de la forme ; c'est la cadence, le nombre : des symétries, proportions, oppositions, parallélismes, qui saisissent l'oreille ; un souci constant d'éviter les hiatus, les sons durs, les concours de sons désagréables, un ronron

oratoire, éclatant ou doux, qui charme ou caresse. En un mot, le suprême effort de l'art de la prose, c'est la création de la grande phrase oratoire, plus sonore que colorée, phrase d'apparat, non de combat, dérivé un peu froid de la périclèsienne » (*L'Art de la Prose*, 94).

APPENDICE

AU CHAPITRE PRÉCÉDENT

ANALYSE PHONÉTIQUE D'UN MORCEAU DE BOSSUET.

J'ai donné dans le chapitre qui précède le moyen d'étudier des phrases classiques par rapport aux enseignements des théoriciens du temps. Il m'a paru utile d'apporter ici un spécimen d'analyse, telle que la phonétique expérimentale permet de la pratiquer. Le morceau étudié a été enregistré par moi aux Archives de la Parole sur un cylindre qui n'a pas été reporté sur disque (A); sur un cylindre reporté et classé (I, 35) (B).

Il a été enregistré par M. D. (cote I, 36). Je désignerai cet enregistrement par D.

Enfin il a été enregistré par moi au Laboratoire de M. l'Abbé Rousselot sur l'appareil du type Verdin perfectionné par M. Rousselot (C).

Les Disques A et D, le cylindre B ont été soigneusement écoutés et chronométrés à diverses reprises.

L'enregistrement C a été étudié et mesuré avec le concours de M. l'Abbé Rousselot.

Cette inscription, mesurée au centimètre, a 8^m416^{mm}. Or le diapason donnait 200 vibrations doubles par seconde, 24 vibrations doubles par 10 millimètres.

Donc, en divisant par 10 la longueur L et en multipliant par 24, j'ai le nombre total des vibrations. En divisant le résultat par 200, j'ai le nombre des secondes; en divisant par 2, le nombre des centisecondes :

$$\frac{L \times 24}{10 \times 2} \text{ ou } \frac{L \times 12}{10} = \text{nombre des centisecondes.}$$

Voici le morceau : « Qu'est-ce que cent ans ? Qu'est-ce que mille ans, puisqu'un seul moment les efface ! Multipliez vos jours, comme les cerfs, que la fable ou l'histoire de la nature fait vivre durant tant de siècles ; durcz autant que ces grands chênes sous lesquels nos ancêtres se sont reposés et qui donneront encore de l'ombre à notre postérité ; entassez dans cet espace, qui paraît immense, honneurs, richesses, plaisirs : que vous profitera cet amas, puisque le dernier souffle de la mort, tout faible, tout languissant, abattra tout à coup cette vaine pompe avec la même facilité qu'un château de cartes, vain amusement des enfants ? Que vous servira d'avoir tant écrit dans ce livre, d'en avoir rempli toutes les pages de beaux caractères, puisque enfin une seule rature doit tout effacer ? Encore une rature laisserait-elle quelques traces du moins d'elle-même ; au lieu que ce dernier moment qui effacera d'un seul trait toute votre vie s'ira perdre lui-même avec tout le reste dans ce grand gouffre du néant. Il n'y aura plus sur la terre aucuns vestiges de ce que nous sommes : la chair changera de nature ; le corps prendra un autre

nom ; « même celui de cadavre ne lui demeurera pas longtemps : il deviendra, dit Tertullien, un je ne sais quoi qui n'a plus de nom dans aucune langue : » tant il est vrai que tout meurt en lui, jusqu'à ces termes funèbres par lesquels on exprimait ses malheureux restes » (*Sermon sur la Mort*, 1^{er} point).

MESURES DES MEMBRES QUI COMPOSENT CETTE PÉRIODE.

				C	D	A	B
1	5 (sans les e, 4) syll.	}	Qu'est-ce que cent ans..	1 ⁴⁰	1 ⁵⁰	2	2
			5 (4) — . — mille ans.	1 17	1 40	2	2
			9 (8) — . — les efface.	2 17	2 40	3 50	2
2	}	}	10 (9) — . — les cerfs..	2 664	2 50	4 50	3
			21 (17) — . — siècles.	4 524	4 50	3 50	3
			21 (19) — . — reposés..	4 82	6	5 50	6 50
			18 (16) — . — postérité.	2 67	3	4	3 50
3	14	}	8 (7) — . — espace.	1 76	2 50	2 50	2 50
			6 (5) — . — immense.	1 62	2	2 50	1 50
			2 — . — honneurs.	0 98	1	1	1
			3 (2) — . — richesses.	0 94	1	1	1
			2 — . — plaisirs.	1 57	1	1	1
4	}	}	9 (8) — . — amas.	1 58	1 50	2	3
			10 (9) — . — mort.	2 40	2 50	3	3
			Pause.	0 38			
			7 (6) syll. — . — languissant..	1 80	3	3	3 50
			27 (23) — . — cartes.	4 83	5 50	6	6
			8 (7) — . — enfants.	1 46	2 50	2	2 50
5	}	}	14 (13) — . — livre..	3 27	4	3	3
			16 (13) — . — caractères.	3 30	4	4	4 50
			15 (12) — . — effacer.	3 06	3	5	4 50
6	}	}	23 (16) — . — d'elle-même.	3 57	5	5	4
			21 (18) — . — notre vie..	3 96	5	4 50	5
			21 (18) — . — néant.	4 17	6 50	4	5
7	}	}	19 (17) — . — sommes..	3 84	4	4	4
			9 (7) — . — nature.	1 95	3	2 50	3
			8 (7) — . — nom..	1 80	3	2 50	3
8	}	}	17 (15) — . — longtemps.	2 67	3 50	4	4
			9 — . — Tertullien.	1 77	3		3
			16 (15) — . — langue.	2 88	4	6	3 50
			9 — . — en lui.	2 26	4	3 50	4 50
			21 (19) — . — restes.	5 04	6	6 50	6 50
				81 ⁹⁶⁰	101 ⁵⁰	103 ⁵⁰	104 ⁵⁰
				1 ²¹	1 ⁴¹	1 ⁴³	1 ⁴⁴

OBSERVATIONS SUR LA MÉTHODE. — Une analyse syllabique seule ne peut rien donner de rigoureux, puisque la longueur réelle des syllabes prononcées n'est pas identique. *Qu'est-ce que cent ans* (5 syllabes) m'a donné à l'enregistrement 1⁴⁰ ; *qu'est-ce que mille ans* (5 syllabes presque identiques), 1¹⁷.

Encore une rature laisserait-elle quelques traces du moins d'elle-même (23 syll.) donnent 3"57 ; tant il est vrai que tout meurt en lui, jusqu'à ces termes funèbres par lesquels on exprimait ses malheureux restes (21 syll.) donnent 5"04. D'autre part les 27 syllabes : abattra tout à coup cette vaine pompe avec la même facilité qu'un château de cartes, ne donnent que 4"53, presque exactement le temps des 21 : durez autant que ces grands chênes sous lesquels nos ancêtres se sont reposés.

Toutefois la méthode phonétique, appliquée à un semblable texte, a aussi de très graves défauts. Le premier, irrémédiable, c'est que nous n'avons aucune connaissance exacte ni du débit de Bossuet, ni de sa prononciation, nous ne savons pas quelle longueur il donnait aux longues, aux moyennes, et aux brèves, quelle valeur il conservait à *e* sourd, comment il accentuait, et si l'accent oratoire entraînait chez lui des modifications profondes, comme cela arrive si souvent. Donc ce que nous pouvons analyser, c'est du Bossuet dit par nous, il est bien entendu que ce n'est pas du Bossuet authentique.

Une autre réserve s'impose aussi, quiconque a expérimenté le sait. D'un diseur à l'autre, on constate des divergences très importantes. Là où M. D. met 4"50, j'en mettrai, moi, seulement 3,50 et même 3. Ailleurs, où il en mettra 3, j'en mettrai 5.

J'ai moi-même varié d'un enregistrement à l'autre. Un jour, j'ai mis 5" là où la veille, je n'en avais mis que 4, ou bien 2,50 là où je n'en avais mis que 1,50.

C'est pourquoi il n'y a aucune conclusion certaine à tirer de ces recherches.

Toutefois le nombre des concordances entre les enregistrements analysés dépasse sensiblement celui des discordances, et quelques indications assez intéressantes se dégagent de l'ensemble.

CONCLUSIONS. — I. — La première, très frappante, c'est que la durée totale a été approximativement la même, dans les quatre enregistrements. A : 1'42 ; B : 1'44 ; D : 1'41 ; C : 1'21.

II. — Au § 2, on aperçoit un rapport que l'analyse syllabique ne faisait pas voir, deux membres de 21 syllabes semblaient embrassés entre deux membres bien inégaux. Ils sont en fait, avec une légère gradation entre eux (4"52 — 4"82), enfermés entre deux membres presque égaux : 2"66, 2"67. Il y a quatrain.

Au § 5, l'analyse syllabique se trouve vérifiée ; les trois termes (14, 16, 15 syll.) sont sensiblement égaux.

Au § 6, au contraire, légère progression d'un terme à l'autre dans le groupe ternaire. Les 23 premières syllabes donnent 3"57, les 21 suivantes, 3"96, les 21 dernières 4"17.

Au § 3, une surprise : *honneurs, richesses, plaisirs* semblent si bien égaux ! Mais l'*r* a vibré longtemps. D'où une énorme inégalité : 0"98, 0"91, 1"57. Il n'y a pourtant rien à en conclure. En effet, au pathéphone, rien ne subsiste de perceptible. L'oreille, abandonnée à elle-même, est d'accord avec les yeux. D'autre part, Bossuet prononçait-il *plaisirs* ou *plaisī* ?

III. — Le dessin général apparaît assez net :

1^{re} partie : Un groupe ternaire (1) ;

Un quatrain embrassé (2) ;

Un groupe de deux membres à peu près égaux portant trois membres égaux (3).

2° partie : Un groupe ternaire : 14, 16, 15 syllabes (n° 5);

Un autre groupe ternaire, légèrement ascendant : 3"57, 3"96, 4"17 (n° 6);

Un groupe ternaire: 19, 9, 8 (n° 7);

Un groupe pentagonal : 17, 8, 16, 9, 21 syllabes; chronologiquement : 2"67, 1"77, 2"88, 2"26, 5"04.

On peut isoler la première proposition. On a alors un groupe tétragonal, mais dont il faut bien observer la progression, si nettement marquée. Le dernier membre dans toutes les inscriptions dépasse de beaucoup les autres; il s'étale et en même temps s'appesantit.

Or, ce qui est très important à remarquer, il se termine par deux vers, le premier de 7, le second de 12 syllabes : *par lesquels on exprimait ses malheureux restes.*

Le § 4 seul fait difficulté. Il y a plusieurs manières de le décomposer. La meilleure, suivant moi, celle qui s'impose d'après les analyses phonétiques concordantes, c'est de considérer le groupe comme un quatrain embrassé où deux membres, chacun approximativement de 4"50, coupés chacun par un repos, sont enclos entre deux membres égaux aussi de 1"58, 1"46, d'après C, de 2, d'après A.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE CINQUIÈME LES FORMES GRAMMATICALES

CHAPITRE PREMIER

LES ARTICLES

Les et le, 657.

CHAPITRE II

LES NOMS

ADAPTATION DES NOMS ÉTRANGERS, 658.

Observations générales, 658. — Les règles de Ménage, 660. — I. Noms terminés en *a*, ib. — II. Noms terminés en *e*, ib. — III. Noms terminés en *as*, 661. — IV. Noms terminés en *o*, ib. — V. Noms terminés en *er*, ib. — VI. Noms terminés en *es*, 662. — VII. Noms terminés en *is*, ib. — VIII. Noms terminés en *us*, ib. — Conclusion, 666.

CHAPITRE III

LES ADJECTIFS DES NOMS PROPRES DE PEUPLES

Choix entre diverses formes, 667.

CHAPITRE IV

FÉMININ DES NOMS

Masculins et féminins, 669. — Concurrence des formes *euse* et *eresse*, 670. — Le suffixe *trice*, 671.

CHAPITRE V

FÉMININ ET MASCULIN DES ADJECTIFS

Formes sans *e* et formes avec *e*, 673. — A. Adjectifs terminés en *c*, *que*, ib. — B. Adjectifs terminés en *t*, 674. — C. Adjectifs terminés en *x*, ib. — D. Adjectifs terminés en *l*, ib.

CHAPITRE VI

PLURIEL DES NOMS ET DES ADJECTIFS

LE PLURIEL RÉEL, 675.

Pluriel en *aux* des mots en *al*, *ail*, 675. — Noms en *al*, *ib.* — Noms en *ail*, *ib.* — Adjectifs en *al*, 676. — Les mots en *eul*, 677.

Emploi des formes en *l* et des formes en *u* et *ux* au singulier, 677.

L'allongement compensatoire, 678.

Commencement de restitution de l'*s* du pluriel, 679.

S en liaison, *ib.*

LE PLURIEL ÉCRIT, 679.

Pluriel des mots simples, 679. — *Appas*, *appâts*, *ib.* — Pluriel des noms tirés de mots invariables, 681. — Pluriel des noms empruntés, *ib.* — Pluriel des noms composés, *ib.* — Premier type : un nom et un nom : *loup-garou*, 682. — Deuxième type : un nom et un adjectif. A. L'adjectif est devant : *vert-galant*, *ib.* ; B. L'adjectif est derrière : *bout-rimé*, 683. — Troisième type : *passe-port*, *ib.* — Quatrième type : *juste-au-corps*, *chef-d'œuvre*, 684. — Pluriel des noms déterminants, 686. — Remarque, 687. — Pluriel des noms propres, *ib.* — Pluriel des noms propres étrangers, 688.

CHAPITRE VII

DEGRÉS DES ADJECTIFS ET DES NOMS

Adjectifs sans comparatif ni superlatif, 690. — Formes des comparatifs et des superlatifs, 691. — Les superlatifs en *issime*, *ib.* — Répétition de l'adverbe dans les comparatifs et superlatifs, 692. — *Que* après *moins*, *plus*, *ib.*

CHAPITRE VIII

LES NOMS DE NOMBRE

Pluriel de certaines formes, 693. — *Et* entre le nombre des dizaines et celui des unités, *ib.* — *Quantième*, 694.

CHAPITRE IX

LES PRONOMS

PRONOMS PERSONNELS, 695.

Ils, 695. — Les pronoms compléments *me*, *te*, *le*, *se*, *ib.*

PRONOMS ET ADJECTIFS POSSESSIFS, 695.

Nostre, 695. — *Leur*, 696.

PRONOMS ET ADJECTIFS DÉMONSTRATIFS, 696.

Cel, 696. — *Ceux*, 697. — *Ce jour-ci*, *ce jour-ici*, *ib.* — Naissance de *ça*, *ib.*

PRONOMS RELATIFS, 698.

Qui et *qu'il*, 698.

PRONOMS ET ADVERBES INTERROGATIFS, 699.

Quoi de, 699. — *Comme et comment*, ib. — *Comme quoi*, 700

PRONOMS ET ADJECTIFS INDÉFINIS, 700.

Quelques uns, 700. — *Un*, ib. — *Un chacun*, ib. — *Qui, qui*, 701. — *Quelle*, ib. — *Tel qu'il soit*, ib. — Introduction de l'article dans certains pronoms, 702.

CHAPITRE X

LES RADICAUX DU VERBE

A. — INDICATIF ET SUBJONCTIF. INFINITIF ET PARTICIPE, 703.

Alternance *ou-eu*, *trouver*, *florir*, *pouvoir*, 703. — Alternance *ai-e*, *oi-u*, *faire*, *boire*, 704. — Alternance *oi-i*, *ployer*, *plier*, ib. — *Aller*, *je vais* et *je vas*, 705. — *Voise*, 706. — Radicaux consonantiques, ib. — *Soudre*, ib. — *Venir*, *tenir*, ib. — *Pâître*, ib. — *Tressaillir*, ib. — *Faillir*, 707. — *Valoir*, ib. — *Vaillant*, ib. — *Vouloir*, 708. — *Bouillir*, ib. — *Dire*, ib. — *Suffire*, ib. — *Transir*, ib.

B. — FUTUR, 709.

Futur et présent, 709. — Lutte entre le futur 1 et le futur 2, 710. — Lutte entre le futur 1 et le futur 3, ib. — Lutte entre le futur 2 et le futur 3, 711. — *Coudre*, *cueillir*, *prévoir*, *envoyer*, ib.

CHAPITRE XI

LES DÉSINENCES

RESTITUTION PARTIELLE DES DÉSINENCES, 713.

Observation générale, 713. — *S* de la première personne à l'indicatif présent, ib. — *S* à l'imparfait et au passé, 714. — Deuxième personne : *S* à l'impératif, ib. — *ES* à l'indicatif présent, ib. — Troisième personne, 715. — Deuxième personne du pluriel, *irez*, ib. — La désinence *ez*, ib. — Les désinences *ions*, *iez*, ib. — Désinences des diverses personnes de l'imparfait du subjonctif, 716. — Désinences des passés simples, ib. — Désinences des participes passés, les participes en *u*, 717. — *Absous*, *résous*, *résout*, ib. — *Bénie* et *bénite*, 718. — *Exclue* et *excluse*, ib.

CHAPITRE XII

ÉCHANGE DE CONJUGAISONS

Passage à la conjugaison inchoative, 719. — *Cueillir*, ib. — *Vêtir*, ib. — *Saillir*, 720. — *Faner*, ib. — Concurrence entre conjugaisons mortes et conjugaisons vivantes, ib. — Conjugaison interrogative, 721.

PRONOMINAUX ET PASSIFS, 721.

PRONOMINAUX ET ACTIFS TRANSITIFS, 723.

S'attaquer à, 723. — *S'imaginer*, ib. — *Se venger*, ib. — *Se dépouiller*, 724. — *Se ressentir*, ib.

LES VERBES INTRANSITIFS ET LA FORME PRONOMINALE, 724.

S'échapper, s'étouffer, etc., 725. — Distinctions, 726.

CHAPITRE XIII

LES VERBES AUXILIAIRES

Les auxiliaires dans les verbes pronominaux, 727. — Les auxiliaires dans les verbes intransitifs, *ib.* — Verbes conjugués avec un seul auxiliaire, verbes conjugués avec *être*, 730. — Verbes conjugués avec *avoir*, *ib.* — Verbes conjugués avec les deux auxiliaires, 731.

CHAPITRE XIV

LES FORMES SURCOMPOSÉES ET PÉRIPHRASTIQUES

Dans les grammaires et dans l'usage, 737. — *Estre pour*, 738. — *Rendre* suivi d'un adjectif, 739. — *Se rendre* suivi d'un participe, *ib.* — *S'en aller* suivi d'un infinitif, 740. — *Faillir et penser*, *ib.* — Autres périphrases verbales, 741.

CHAPITRE XV

LES ADVERBES

I. L'E final, 743. — *Encor*, *ib.* — *Donque*, *ib.* — *Avecque*, *ib.* — *A droit*, *ib.* — II. *Ement* ou *ément*, 744. — III. L'S à la finale, 745. — *Presque*, *guère*, *même*, *jusques*, *ib.*

Vieillessement de certains adverbes, 746. — *Au demeurant*, *ib.* — *Ci*, *ib.* — *Comme quoi*, *ib.* — *Contremont*, *ib.* — *De longtemps*, *ib.* — *De là en avant*, *ib.* — *Derechef*, 747. — *Dextrement*, *ib.* — *En enhaut et en embas*, *ib.* — *Sur ces entrefaites*, *ib.* — *Finalemment*, *ib.* — *Force*, *ib.* — *Incontinent*, 748. — *Oui bien*, *ib.* — *Partant*, *ib.* — *Un petit*, *ib.* — *Pour lors*, *ib.* — *Si = si fait*, 749. — *Si = pourtant*, *ib.* — *Si est-ce que*, 750. — *Si tant est*, *ib.* — *Tant y a*, *ib.* — *Tant seulement*, *ib.* — *Voire même*, *ib.*

Réhabilitation de quelques adverbes, 751. — *Bref*, *ib.* — *A présent*, *ib.* — *Quasi*, *ib.* — *En somme*, *somme toute*, 752.

Sens de divers adverbes, 752. — *Au reste*, *du reste*, *ib.* — *Autrement*, *ib.* — *Beaucoup*, 753.

CHAPITRE XVI

LES PRÉPOSITIONS

Prépositions qui vieillissent, 754. — *A l'encontre*, *ib.* — *A l'endroit de*, *ib.* — *A l'instar de*, *ib.* — *Au regard et pour mon regard*, *ib.* — *Devant = avant*, *ib.* — *Ensuite de*, 755. — *Fors*, *ib.* — *Lors de*, 756. — *Moyennant*, *ib.* — *Outre*, *ib.*

Observations sur la forme de quelques prépositions, 756. — *Hors*, *hors de*, *ib.* — *Près*, *proche*, 757.

CHAPITRE XVII
LES CONJONCTIONS

Alors que, 758. — *Attendu que*, ib. — *Auparavant que*, ib. — *Cependant que*, ib. — *Combien que*, 759. — *D'autant que*, ib. — *Devant que*, ib. — *Encore bien que*, ib. — *A celle fin que*, ib. — *Ou que*, ib. — *Pour autant que*, 760. — *Soudain que*, ib.

Quelques réhabilitations, 760. — *De façon que*, *de manière que*, *à raison que*, ib.

Quelques nouveautés, 760. — *Pour que*, ib. — *En cas que*, 761.

Observations sur les formes de quelques locutions, 761. — *Ne plus ne moins*, ib. — *Peur que*, *de peur que*, ib. — *Crainte que*, *de crainte que*, ib. — *Parce que*, 762. — *De ce que*, ib.

LIVRE SIXIÈME

SYNTAXE

CHAPITRE PREMIER

L'ARTICLE

Théorie générale, 763.

CHAPITRE II

L'ARTICLE DÉFINI

ARTICLE AVEC LES NOMS PROPRES, 766.

Avec les noms géographiques, 766.

ARTICLE AVEC LES NOMS COMMUNS, 768.

Observations générales, 768. — Article avec un nom suivi d'un déterminatif, ib. — Article dans les locutions nominales composées, 769. — Article dans les locutions verbales formées d'un verbe et de son complément, 771. — Article avec *tout*, 772.

CHAPITRE III

L'ARTICLE INDÉFINI

Généralités, 773. — Article dans l'attribut de *c'est*, *il y a*, ib. — Article dans les compléments d'objet. Les locutions verbales, 774.

CHAPITRE IV

L'ARTICLE PARTITIF

Généralités, 776. — Article dans les locutions verbales, 777. — Article avec *autre*, *certain*, ib. — Rencontre de plusieurs *de*, 778. — *De*, *du* et *des*, ib.

1. Avec les noms juxtaposés, 778.

2. Après un adverbe de quantité, 779.

3. Après négation, 779.

CHAPITRE V
RÉPÉTITION DES ARTICLES

La règle, 781.

CHAPITRE VI
LES GENRES

GENRE DES NOMS COMMUNS, 783.

I. Noms qui se fixent au masculin : *abîme, acrostiche, âge*, 783, — *ais, albâtre, arrhes, carrosse, cimenterre, dialecte*, 784, — *éloge, épisode, épithalame, évangile*, 785, — *éventail, ivoire, obélisque, oratoire, ordre*, 786, — *ouvrage, squelette*, 787.

II. Noms qui se fixent au féminin : *absinthe*, 787, — *affiche, ancre, annexe, apostume, archives, armoire, cimarre, comète*, 788, — *dot, dupe, épitaphe*, 789, — *épithète, extase, fibre, fourmi*, 790, — *friche, horloge, idole*, 791, — *idylle, insulte, intrigue*, 792, — *parallaxe, planète, prémices, rencontre*, 793, — *tige, vipère*, 794.

III. Noms qui gardent deux genres suivant le sens qu'on leur donne : *aigle*, 795, — *amour*, 796, — *aune, basque, bouchon, couple*, 797, — *enfant, foudre, guide*, 798, — *masque, office, pendule, personne, peste*, 799.

IV. Noms qui restent de genre douteux : *aide, alcôve, automne, bronze*, 800, — *caque, délice, dépêche, emblème, emplâtre, énigme*, 801, — *holocauste, horoscope, hymne*, 802, — *légume, limites, œuvre*, 803, — *orge, risque, sphinx*, 804, — *thériaque, ustensile*, 805. — Observation générale, *ib.*

GENRE DES NOMS PROPRES, 806.

Noms de villes, 806.

CHAPITRE VII
LES NOMBRES

NOMS SANS PLURIEL, 807.

Observation générale, 807.

I. — *Les noms de matière*, 807.

II. — *Les noms abstraits*, 811.

NOMS SANS SINGULIER, 813.

DEUX NOMBRES, DEUX SENS, 815.

L'EMPLOI DES NOMBRES, 817.

Le pluriel augmentatif, 817. — Liberté relative dans l'emploi des nombres, 818.

CHAPITRE VIII
COMPLÉMENTS DES NOMS

1° Compléments objectifs des noms, 820.

2° Le complément objectif est un possessif, 821.

- 3° Les compléments des noms et les compléments des adjectifs, 821. —
— Compléments d'agents ajoutés à des noms, ib.

CHAPITRE IX

COMPLÉMENTS DES ADJECTIFS

Restrictions à la liberté d'ajouter des compléments, 822. — La construction des compléments d'adjectifs, 825.

CHAPITRE X

LA CONSTRUCTION ATTRIBUTIVE

Confusions au sujet de cette construction, 828. — Limitation du nombre des noms employés comme attributs du sujet, 829.

Attributs de l'objet ; l'attribut d'objet et la proposition-complément, 830. — Construction de l'attribut d'objet avec et sans préposition, ib. — Hésitations dans l'emploi de la préposition *de* après différents verbes, 831. — *Trancher de*, ib. — *Faire et faire de*, ib. — Choix entre prépositions, 832. — *Tenir, interpréter, prendre*, ib. — *Traiter*, 833.

CHAPITRE XI

ACCORD DE L'ATTRIBUT DU SUJET

Adjectif attribut des indéfinis, 834. — *On*, ib. — *Gens*, ib. — Adjectif attribut de plusieurs sujets, ib. — Adjectif attribut du sujet dans les phrases de comparaison, 835. — Adjectif attribut du sujet avec les verbes autres que *être*, 836. — Accord du nom attribut, ib. — Accord de l'attribut de l'objet : *trouver mauvais*, 837. — *Parler juste*, ib. — Accord de l'attribut du sujet-objet des verbes réfléchis, ib.

CHAPITRE XII

ACCORD DE L'ADJECTIF ÉPITHÈTE

Accord avec un seul nom, 838. — *Demi*, ib. — *Nu*, 839. — *Feu*, ib.

Accord de l'adjectif avec plusieurs noms, 839. — Accord de l'adjectif qui se rapporte à un partitif ou à un collectif suivi d'un nom, 841. — Accord de divers adjectifs, ib. — *Possible*, ib. — *Comptant, vaillant*, ib.

Accord des adjectifs adverbes, 842. — *Tout*, ib. — *Quelque*, 845. — *Même*, ib.

CHAPITRE XIII

ACCORD DE L'ARTICLE DANS LE SUPERLATIF RELATIF

Invention d'une distinction entre *le plus affligée* et *la plus affligée*, 847

CHAPITRE XIV

NOMS ET ADJECTIFS NUMÉRAUX

Vingt et un cheval, 848. — Cardinaux et ordinaux, ib. — *Il y en eut cent de tuez*, 849. — *Tout ce qui reste de beau*, 850.

CHAPITRE XV

LES ADJECTIFS DÉTERMINATIFS

Répétition des possessifs, 851. — Possessifs et articles, *ib.* — Possessifs et personnels en concurrence, 853. — *A moi et mien*, *ib.* — *De lui et son*, 854. — *En et son*, *ib.*

Démonstratifs et article, 856.

CHAPITRE XVI

LES PRONOMS

I. — PRONOMS PERSONNELS, 851.

Pronoms conjoints, 857. — *Il* et les verbes impersonnels, 859. — Démonstratifs et personnels, *ib.* — *Il* et *ce*, *ib.* — Devant le verbe *être* et un adjectif, *ib.* — Devant d'autres verbes que *être*, 860.

II. — PRONOMS RÉFLÉCHIS, 860.

Coup d'œil général, 860. — Les règles, 861. — A. *De soi*, *ib.* — B. Avec les noms de choses, *ib.* — C. *Soi* avec les noms de personnes, 862. — *Soi-même* et *lui-même*, 863.

III. — PRONOMS POSSESSIFS, 864.

Rapports du pronom et de l'adjectif, 864. — Pronoms possessifs employés comme noms, *ib.*

IV. — PRONOMS DÉMONSTRATIFS, 864.

Celui, 865. — *Ce* devant *que*, *ib.* — *Ce que* au sens de *si*, 866. — *Il n'y a celui qui*, *ib.*

V. — PRONOMS CONJONCTIFS, 866.

Dont, 866. — *Dont* et *d'où*, 867. — *Où*, *ib.*

VI. — PRONOMS INTERROGATIFS, 868.

Lequel, 868. — Les périphrastiques, *ib.* — *Que* et *ou que*, 869.

VII. — PRONOMS INDÉFINIS, 869.

Pronoms qui deviennent négatifs, 869. — *Aucun*, *ib.* — *Nul*, 870. — *Personne*, *ib.* — Observations diverses, 870. — *Chacun*, *ib.* — *On*, *ib.* — *Personne*, 873. — *L'un, l'autre*, *ib.* — *Quoi*, 874. — *Quiconque*, *ib.* — *Quelque chose*, *ib.* — Construction des pronoms suivis d'un adjectif : *quelque chose de, rien de*, 874. — *Un*, 875.

CHAPITRE XVII

LES PRONOMS ET LA REPRÉSENTATION

Généralités, 876. — Les « Droits » des pronoms, *ib.* — Représentation non faite, 877. — Répétition du pronom, 878. — Choix des cas, *ib.* — *Que* et *ou*, *ib.* — Essai de spécialisation des formes aux fonctions. Représentation des

personnes et des choses, 879. — *Il, elle*, ib. — *Y*, 880. — *Le*, 881. — *Lequel*, ib. — Aux cas obliques : 1° Génitif, 882. — *Qui*, ib. — *Dont*, ib. — *De qui*, ib. — *De quoi*, 883. — 2° Datif, ib. — *A qui*, ib. — *A quoi*, ib. — *Où*, 884. — 3° Après prépositions diverses, ib. — *Qui*, ib. — *Quoi*, ib.

Pronoms rapportés à un nom sans article, 885. — Possessifs, ib. — Relatifs, ib. — Conjonctifs, 887. — Le cas inverse, 889.

Accord des représentants, 890. — L'antécédent des possessifs, ib. — Accord de *le* représentant un adjectif, 891. — Représentation de l'idée verbale, 892. — Liberté dans l'emploi de *en* et de *y*, 893. — *En*, ib. — *Y*, 894. — Le mot représenté doit avoir le même sens où il est représenté que là où il est exprimé, 894. — Le rapport entre pronom et antécédent doit être d'une netteté absolue, 895. — I. Personnels, ib. — II. *On*, 896. — III. Pronoms divers, 897. — IV. Possessifs, 898. — V. *Celui*, 899. — VI. Conjonctifs, ib. — *En* et *Y*, sans antécédents. Les règles, 901. — L'usage, 902. — *Le, la*, sans antécédents, construits avec différents verbes, 906. — Les constructions conjonctives, 907. — Constructions conjonctives et conjonctionnelles, 908.

CHAPITRE XVIII

ACCORD DU VERBE

A. — DÉROGATIONS, 911.

Accord du verbe par attraction avec l'attribut, 911. — Après les impersonnels, 912. — Accord avec le sens, ib. — Influence de l'ordre des mots, 913.

B. — ACCORD AVEC UN SEUL SUJET, 914.

I. Le sujet est un collectif non suivi de complément déterminatif, 914.
II. Le sujet est un collectif suivi d'un complément, 914. — Cas particulier : *un des*, 917.

C. — ACCORD DU VERBE AVEC PLUSIEURS SUJETS, 919.

I. Les sujets sont liés par *et*, 919. — II. Les sujets ne sont pas liés par *et*, ils sont séparés, 922. — III. Les sujets sont liés par *ou*, 923. — IV. Les sujets sont liés par *ni*, ib.

CHAPITRE XIX

ACCORD DES PARTICIPES PASSÉS

LES VERBES CONJUGUÉS AVEC AVOIR, 925.

Généralités, 925. — Règle I. *J'ai reçu vos lettres*, 927. — Règle II. *J'ai vos lettres reçues, les lettres que j'ai reçues*, ib. — Exceptions. A. Le participe est suivi du sujet, 930. — B. Le participe est suivi de compléments divers, ib. — C. Le participe est suivi d'un adjectif ou d'un nom attribut, 931. — D. Le participe est suivi d'un infinitif : *je l'ai fait peindre*, 932. — *Donner à recevoir, avoir à combattre*, 934. — E. Accord avec *en* : *plus de pistoles que vous n'en avez gagné*, 935. — Observations secondaires, ib.

PARTICIPES CONJUGUÉS AVEC ÊTRE, 935.

Généralités, 935

PARTICIPES DES VERBES PRONOMINAUX ET RÉFLÉCHIS, 936.

Règles nouvelles, 936. — Exceptions. 1° Le sujet suit, 937. — 2° Participe suivi d'un complément, *ib.* — 3° Participe suivi d'un adjectif ou d'un participe, *ib.* — 4° Participe suivi d'un infinitif, 938. — Réserves judiciaires, 939.

CHAPITRE XX

LES PERSONNES

L'ACCORD EN PERSONNE DANS LES PHRASES RELATIVES, 940.

La règle, 940. — Cas particuliers, *ib.* — *Je suis celui qui suis*, 941.

CHAPITRE XXI

LES IMPERSONNELS

Usure de quelques verbes, 943. — *Il est*, *ib.* — *Il n'y a si*, *ib.* — Concurrence entre formes personnelles et impersonnelles, *ib.* — *Il est* suivi d'adjectif, 944. — Impersonnels au passif, *ib.*

LA FORMULE C'EST, 945.

Au présent, 945. — Aux autres temps, 948. — Cristallisation progressive de la formule *c'est*, 949. — Extension des emplois de *c'est*, *ib.* — Concurrence de *c'est* et d'autres formules, 951.

CHAPITRE XXII

LES VOIX

Actif et passif à l'infinitif, 952. — Passifs factitifs, 953. — Remarque, 954. — Reprise d'un verbe passif par le substitut actif *faire*, *ib.* — Les participes passés des verbes actifs intransitifs, 955. — Verbes objectifs employés sans complément, *ib.* — Verbes employés objectivement, 956. — Au sens factitif : *résoudre*, *découcher*, *extasier*, *ib.* — Verbes employés objectivement qui n'ont pas le sens factitif : *anticiper*, *cracher*, *persuader*, *souper*, *tâcher*, *ib.* — Liberté relative, 957. — Construction du complément d'objet, 958. — I. Construction indirecte, *ib.* — II. Construction directe, 959. — Attitude des grammairiens, 960. — Verbes à compléments divers, 963. — *Délivrer*, *satisfaire*, *ib.* — *Guérir*, 964. — *Aider*, *désespérer*, *méditer*, *suppléer*, 965.

CHAPITRE XXIII

INFINITIF COMPLÈMENT

Proposition conjonctionnelle et infinitif, 967. — Construction de l'infinitif. Les théories des grammairiens, *ib.* — A. Verbes qui se font suivre d'infinitifs directs, 968. — *Croire*, *daigner*, *ib.* — *Espérer*, 969. — Indécisions : *commencer*, *obliger*, *ib.* — *Désirer*, *plaire*, 970. — B. Verbes qui prennent de préférence *de*, 971. — *Engager*, *essayer*, *manquer*, *ib.* — C. Verbes qui pren-

ment de préférence à, ib. — *Aimer*, ib. — *Condamner*, *consentir*, *demander*, *exhorter*, *penser*, 972. — *Songer*, 973. — Infinitif après les locutions verbales, ib. — Hésitations, ib. — *Continuer*, ib. — *Contraindre*, *forcer*, *prier*, *disposé*, *s'efforcer*, *oublier*, 974. — *Tâcher*, *voir*, autres verbes, 975.

CHAPITRE XXIV

LES TEMPS

Passé simple et passé composé, 977. — Passé antérieur, 978. — Temps relatifs et temps absolus, 981. — Un exemple de chronologie relative, 985. — Concordance des temps du subjonctif et de l'indicatif, 987. — Phrases où la concordance est observée, 988. — Phrase où en dépendance d'un passé se trouve un présent du subjonctif, 990. — Temps de l'infinitif, 991.

CHAPITRE XXV

LES MODES

OBSERVATIONS GÉNÉRALES, 993.

Influence d'une négation, d'une interrogation, d'une hypothèse, 994. — A. La principale est négative, ib. — B. La principale est interrogative, 995. — C. La principale est suppositive, ib. — Proposition conjonctive, 996. — Concordance des modes, 998. — Les attractions, 999.

LES MODES DANS LES DIVERSES PROPOSITIONS, 1000.

Propositions objectives positives, 1000. — Le verbe principal signifie *croire*, *penser*, ib. — L'affirmation est atténuée, il y a doute, 1002. — Interrogation indirecte, 1004. — Phrases objectives de sentiment, ib. — Verbes marquant étonnement, admiration, ib. — Verbes marquant chagrin, regret, 1005. — Verbes marquant contentement, satisfaction, ib. — Verbes marquant une crainte, 1006. — Phrases objectives de volonté, ib. — Propositions finales et consécutives, 1007. — Propositions causales, 1008. — Propositions marquant opposition, 1009. — Propositions hypothétiques, 1011. — *Si* et le conditionnel, ib. — *Quand* et le conditionnel, 1014. — Propositions exceptives, 1015. — Subordonnée à une subordonnée, ib. — Inconséquence dans l'emploi des modes, 1016.

CHAPITRE XXVI

CONSTRUCTION DE L'INFINITIF

C'est une bonne chose que, *que de*, *de*, 1017. — *C'est peu de*, ib. — Progrès de *que de*, 1018. — Après les expressions comparatives et les analogues, ib. — *De* devant un infinitif représenté ensuite par *ce*, 1019. — Infinitif complément d'une préposition, 1020. — Sujet et complément de l'infinitif précédé de *faire*, *laisser*, 1021.

CHAPITRE XXVII

CONSTRUCTION DES PARTICIPES

Depuis ma lettre écrite, 1023. — Participe et nom employés pour un nom abstrait, suivi d'un nom en dépendance, *ib.* — Participes et gérondifs construits librement, 1024. — 1. Le participe ou gérondif a pour sujet le complément d'objet du verbe de la proposition principale, *ib.* — 2. Le participe ou gérondif a pour sujet le complément d'objet secondaire de la principale, 1025. — 3. Le participe ou gérondif a pour sujet un autre mot de la proposition, *ib.* — 4. Le participe ou gérondif a pour sujet un mot qui dans une autre proposition est complément d'un terme autre que le verbe, *ib.* — 5. Le participe ou gérondif a pour sujet le sujet d'une proposition antérieure, mais qui n'est pas celui de la proposition à laquelle il appartient, *ib.* — 6. Le sujet du participe gérondif est simplement contenu implicitement dans un possessif d'une proposition antérieure ou postérieure, 1026. — 7. Le sujet du participe gérondif est un pluriel non exprimé, qui est formé par la réunion de plusieurs termes au singulier contenus dans d'autres propositions, *ib.* — 8. Le sujet du participe gérondif est un indéfini non exprimé, et équivaut à une phrase qui aurait pour sujet *on*. Il a pour complément un mot qui devient sujet de la principale, *ib.* — 9. Le participe équivaut, comme dans le cas précédent, à une proposition à sujet indéfini ; il n'y a dans la principale aucun terme de la subordonnée, *ib.* — 10. Le participe est celui d'un verbe d'une locution impersonnelle, *ib.* — Attitude des grammairiens, 1027. — Participes passés absolus, 1030.

CHAPITRE XXVIII

LA NÉGATION

Affirmation et négation, 1031. — *Non*, *ib.* — *Pas* et *non*, *ib.* — Distinctions entre *pas* et *point*, 1032.

NE SANS PAS, 1034.

Dans la phrase principale ordinaire, 1034. — *Ne sans pas* « en propos exceptifs », *ib.* — Avec les mots semi-négatifs, 1035. — Avec des expressions marquant le temps, 1036. — *Ni* avec *ne*, sans *pas*, *ib.*

PAS SANS NE, 1038.

Changement d'opinion, 1038. — Rapprochement de *pas*, *point* et de *ne*, 1039.

LA NÉGATION USÉE NE DANS LES SUBORDONNÉES, 1040.

Propositions objectives, 1040. — Après les verbes signifiant la crainte, *ib.* — Après les verbes signifiant *empêcher*, 1041. — Après les verbes marquant le désir, 1042. — Après diverses locutions impersonnelles, 1043. — *Ne* dans la subordonnée, quand la principale est négative, *ib.* — *Ne* dans les comparatives, 1045.

CHAPITRE XXIX

ADVERBES ET PRÉPOSITIONS

I. Adverbes employés comme prépositions, 1047. — *Dedans, dessous, dessus*, ib. — *Auparavant*, 1048. — *Par devant*, ib. — *Séparément*, ib. — *Autour et à l'entour*, ib. — *Davantage*, 1049. — II. Prépositions employées comme adverbess, 1050.

CHAPITRE XXX

EMPLOI DES DIVERSES PRÉPOSITIONS

Observations générales, 1051.

A. — POSITION DANS UN LIEU, 1055.

A, en, dans, avec les noms de villes, 1055. — *En, dans*, avec les noms de provinces et de pays, 1056. — *En*, avec quelques noms de lieux spéciaux. *En cour, en parlement*, ib. — *Dans et chez*, 1057. — *A, en, dans*, avec des noms de personnes, ib. — Les prépositions avec des noms communs, ib. — 1° Le lieu est réel, ib. — *Dans et en*, 1058. — 2° Le lieu est figuré, 1059.

B. — POSITION SUR UN LIEU, 1060.

1° Le lieu est réel, 1060. — 2° Le lieu est figuré, ib. — *S'acharner, insister, présider*, ib. — *Prévaloir*, 1061. — Dans diverses locutions, ib.

C. — DIRECTION VERS UN LIEU, 1062.

1° Le lieu est réel, 1062. — Avec les noms de villes, ib. — Avec les noms de provinces et de pays, 1063. — Avec des noms communs de lieu, ib. — *Vers, envers, auprès*, 1064. — Direction vers une personne ou une chose, ib. — 2° Le lieu est figuré, 1065. — *Élever, se porter, fier*, ib. — *Espérer, soupirer, perdre le respect*, 1066. — *S'affectionner, s'intéresser*, 1067. — *Avoir confiance*, ib. — Les compléments de but, ib. — *Condamner*, ib. — *Réduire*, 1068.

D. — DÉPART D'UN LIEU RÉEL OU FIGURÉ, 1068.

Séparation, provenance, origine, 1068. — *Se laver, s'informer*, ib. — Cause, motif, ib. — *De, par, pour*, ib.

E. — POSITION DANS LE TEMPS, 1069.

F. — POINT DE DÉPART, DIRECTION DANS LE TEMPS, 1070.

Dès et depuis, 1070. — *Attendre à*, ib.

G. — MANIÈRE, 1071.

Par et de, 1071. — *Par et en*, ib.

H. — MATIÈRE RÉELLE OU FIGURÉE, 1071.

Consister, 1071.

I. — COMPARAISON, RAPPORT, CONFORMITÉ, 1072.

A comparaison, ib. — *Auprès de et au prix de*, 1072. — *Avoir du rapport*, 1073. — *S'accommoder*, ib.

J. — VOISINAGE, RÉUNION, MÉLANGE, 1073.

Se raccrocher, 1073. — *S'assembler, mêler, se marier*, 1074.

K. — SÉPARATION, RÉSERVE, 1074.

De moi, 1074. — Autres locutions, 1075. — *Se défendre*, ib.

CONCLUSION, 1075.

Répétition des prépositions, 1076.

CHAPITRE XXXI

LES CONJONCTIONS

Observations générales, 1078. — Emploi de diverses conjonctions, ib. — *Que et de ce que*, 1079. — *Ni et et*, 1080. — Répétition des conjonctions, 1081.

CHAPITRE XXXII

ORDRE DES MOTS

LES SÉPARATIONS, 1083.

Les sujets et leur verbe, 1083. — Le verbe et ses compléments, ib. — L'adjectif et le substantif, 1085. — L'adjectif, le substantif et leurs compléments, ib. — Auxiliaire et participe, 1086.

PLACE DES DIVERS TERMES, 1086.

Place du sujet, 1086. — Place du complément d'objet, 1088. — Les noms, ib. — Les pronoms, ib. — Deux compléments pronominaux, 1089. — Deux verbes à l'impératif, ib. — Place de l'adjectif, ib. — Place du complément de l'adjectif au superlatif, 1091. — Place du complément de détermination, ib.

CHAPITRE XXXIII

LA PHRASE

Observations générales, 1092.

LA CONSTRUCTION DE LA PHRASE.

ANACOLUTHES ET RÉGULARITÉ, 1094.

Interruptions de construction, 1094. — Unité de la phrase, changement de sujet, 1097. — Pléonasme du sujet, 1098. — Pléonasme du complément, 1099. — A. Un complément repris par un pronom, ib. — B. Un complément annoncé par un pronom, 1100.

LA CLARTÉ ET LA NETTÉTÉ, 1101.

L'amour de la netteté, 1101. — D'où naissent les équivoques, 1104. — I. Le choix des mots, ib. — II. L'ellipse, ib. — III. Les rapprochements fâcheux, ib. — IV. Les mauvais arrangements, ib. — La clarté et l'ordre des mots, ib. — L'ordre direct, ib. — Séparations et rapprochements malencon-

treux, mauvais arrangements, 1107. — Précautions à prendre dans l'usage des pronoms, 1110. — Autres règles à suivre dans la disposition des termes, 1113. — Place à donner à l'attribut, 1114. — Place des compléments circonstanciels, *ib.* — Place de l'adverbe, 1117.

LA SOBRIÉTÉ, 1118.

L'énumération des parties, 1118. — Les mots inutiles, 1119. — Les synonymes, 1122. — Régularité et sobriété, 1124. — Répétitions nécessaires, 1126. — 1° Quand il y aurait équivoque, *ib.* — 2° Quand le rapport du mot avec les autres ne se trouverait pas dans la partie ellipsée identique au rapport marqué dans la partie complète, *ib.* — 3° Même dans le cas où il n'y aurait pas changement de construction, 1129.

LA VARIÉTÉ, 1131.

Retour de mots « spécieux », 1135. — Retour de mots ordinaires, 1138. — Adjectifs déterminatifs, *ib.* — Pronoms, *ib.* — Verbes auxiliaires ou assimilés, 1139. — Prépositions, 1140. — Reprise des mêmes mots pour l'effet, 1142.

LA PÉRIODE, 1145.

La composition des périodes. Les conjonctions, 1145. — L'unité interne, 1147. — Les parenthèses, *ib.* — Autres « hors d'œuvre », 1148. — Longueur de la période, 1149. — La forme des périodes, 1156. — La période tétragonale, *ib.* — Dimension des membres. Les vers en prose, 1159. — Le nombre, 1161. — La chute de la période, 1162. — Fluidité de la période, 1165. — Symétrie des éléments, 1167. — Artifices divers, 1172. — Parallélisme des compléments, 1173. — Un cas particulier d'asymétrie, *ib.* — Usage de la période, 1176. — Phrase et période, 1178. — Le style coupé, 1180.

L'HARMONIE, 1183.

Généralités, 1183. — Hiatus, 1185. — Rimes en prose, 1186. — Rencontre de consonnes, 1187. — Retour des mêmes consonnes, 1188. — Rapport des sons et des idées, 1191.

CONCLUSION, 1193.

APPENDICE AU CHAPITRE PRÉCÉDENT, 1196.

Analyse phonétique d'un morceau de Bossuet, 1196.

